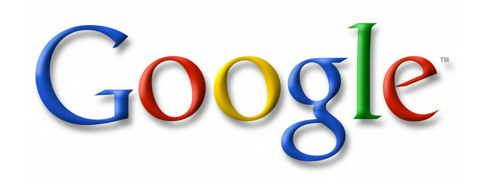


HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME NEUVIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE | FURNE, JOUVET ET Cie
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 18 | 45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1867



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME NEUVIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 18

FURNE, JOUVET ET Cie
45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1867

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTIO

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME NEUVIÈME

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAGNERRE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 18

FURNE ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

1867

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE PREMIER

CONSTITUTION DE 1793

La Constitution, universellement et impatiemment attendue. — Projet girondin; projet montagnard. — Caractères du premier : *Rationalisme* et *Individualisme* ; caractères du second : *Culte du sentiment* et *Fraternité*. — Pourquoi l'idée d'un Être suprême est absente du projet girondin et domine le plan montagnard. — Affinité secrète entre les divers aspects de toute conception de l'Esprit humain. — Le Panthéisme est la religion de qui croit à la solidarité humaine; l'Athéisme, la religion de qui ramène tout à l'individu; le Théisme, la religion qui n'adopte, de la solidarité humaine, que son côté moral, la Fraternité. — A quel point de vue se plaçait Robespierre en proclamant l'Être suprême. — Le projet montagnard, moins démocratique en apparence que le projet girondin, l'était davantage en réalité. — Les Montagnards opposés au système du *Gouvernement du peuple par lui-même*. — Contradictions de la Constitution de 1793; leur cause. — La Constitution de 1793, instrument de parti en même temps qu'exposé de principes. — Entretien de Baudin et de Barère sur la Constitution de 1793. — Rapport de Hérault de Sé-

chelles. — Débats relatifs à la Constitution. — Elle est votée. — Ses vices. — La Constitution de 1793 inférieure à la *Déclaration des droits* de Robespierre. — Opposition des *Enragés*. — Attaques des Girondins. — Pamphlet de Condorcet contre l'œuvre montagnarde. — On lui cherche un asile. — Madame Vernet et Condorcet. — La plupart de ceux qui ont voté la Constitution de 1793 sont morts ou ont été proscrits pour elle.

Défendre la Révolution ne suffisait pas, il fallait l'organiser : la Convention sut pourvoir à tout. Depuis longtemps déjà, le soin de préparer une constitution nouvelle avait été confié à une commission de neuf membres, dont Condorcet faisait partie, et, après plusieurs mois de discussions savantes, cette commission avait présenté son projet.

Le plan de Condorcet renfermait jusqu'à treize titres, subdivisés en un très-grand nombre d'articles : l'ardente lutte engagée alors entre la Gironde et la Montagne fit ajourner l'examen d'un travail aussi considérable, mais sans le faire perdre de vue.

Condorcet, impatient, avait demandé la fixation d'un délai à l'expiration duquel une nouvelle Convention devait être convoquée, et la proposition, peu remarquée à Paris, avait été accueillie avec faveur dans les départements[1] : bientôt ce ne fut qu'un vœu, qu'un cri. Les esprits passionnés pour le culte de la justice se persuadaient volontiers que ses ennemis seraient invinciblement confondus le jour où elle éclaterait en vives formules ; et, quant aux âmes que tant de discordes avaient lassées, elles soupiraient après l'avénement de la loi, comme devant ouvrir l'ère de la réconciliation générale et du repos.

Les systèmes se produisirent donc à l'envi. Sur le terrain où les passions continuaient de se heurter avec fureur, les idées vinrent se ranger en bataille. Chacun avait

[1] *Biographie de Condorcet*, par F. Arago, en tête des *Œuvres de Condorcet*, publiées par A. Condorcet-O'Connor et F. Arago, p. CXXIV

son plan de régénération sociale à proposer. Varlet publia le sien, *en présence et sous les auspices de l'Être suprême, reconnu l'auteur de toutes les créations*. Dans ce travail, qui témoignait à la fois, et d'un grand désordre d'esprit, et de quelques aspirations élevées, le fougueux élu de l'Évêché avait mêlé le bien et le mal d'une manière étrange ; il y faisait dériver du droit individuel de conservation la légitimité de la peine de mort appliquée au meurtrier, théorie digne du moyen âge, pitoyable retour à un passé plein de sang ; et, de la même plume, il écrivait ces maximes, qui allaient au delà de l'utopie de l'abbé de Saint-Pierre : « Les nations ne forment qu'une seule famille.— Il n'y a qu'un pouvoir, celui des *nations souveraines*. — Les autorités créées en sont des émanations, qui leur demeurent toujours subordonnées, etc., etc...[1] »

Il serait trop long de rendre compte de toutes les publications qu'enfanta ce mouvement des esprits ; qu'il nous suffise de rappeler, comme hommage au génie cosmopolite de la Révolution française, qu'on vit figurer dans la lice plus d'un étranger, et, notamment, l'Anglais George Edwards[2].

Une pareille préoccupation voulait être respectée ; aussi la Gironde n'eut pas été plutôt vaincue, que les Montagnards s'empressèrent de reprendre le travail de la Constitution. Pour le mener à fin, on adjoignit aux membres du Comité de Salut public cinq membres, qui furent : Hérault de Séchelles, Ramel, Mathieu, Couthon, Saint-Just[3]. Les commissaires désignés avaient sous les yeux le plan de Condorcet ; ils le refirent dans l'espace de

[1] *Déclaration des Droits de l'homme dans l'état social*, par Varlet, électeur sans-culotte de la section des Droits de l'homme, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 795, 6. British Museum.

[2] *Idées pour former une nouvelle Constitution*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 795, 6. British Museum.

[3] *Histoire parlementaire*, t, XXVIII, p. 172.

quelques jours. Le Comité de Salut public amenda, accepta leur œuvre en une seule séance[1], et, le 10 juin, Hérault de Séchelles la soumit aux délibérations de l'Assemblée.

Reconnaissance formelle du principe de la souveraineté du peuple ;

Extension donnée aux élections populaires ;

Égalité des droits politiques entre tous les citoyens ;

Consécration des franchises de la pensée ;

Unité du pouvoir législatif ;

Renouvellement fréquent des fonctionnaires publics ;

Éligibilité de tous à tous les emplois ;

Rééligibilité indéfinie ;

Précautions contre l'abus de la force armée.

Tels étaient les points, très-importants, sur lesquels le plan montagnard s'accordait avec le plan girondin qu'avait présenté Condorcet.

Mais il suffit de rapprocher les deux projets pour être frappé des différences.

Et d'abord, en ce qui touche la forme, le travail girondin est sec, quoique diffus, et surchargé de détails réglementaires. Pas un mot qui y réponde à un battement de cœur : c'est l'œuvre par excellence du RATIONALISME.

Du plan montagnard, au contraire, on peut dire qu'il était tracé en *style lapidaire*[2], tant le caractère en est monumental ! Et Sieyès fut autorisé, jusqu'à un certain point, à l'appeler une *table des matières*[3], tant la forme en est laconique ! Mais ce laconisme n'a rien d'aride. Qui ne reconnaîtrait la source où furent puisés des traits tels que ceux-ci : « Est admis à l'exercice des droits de citoyen français tout étranger qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité. — Est Français

[1] *Biographie de Condorcet*, par F. Arago, p. 125.
[2] Toulongeon, *Histoire de France*, 7e époque, in-4°.
[3] *Ibid.*

tout étranger qui, domicilié en France depuis une année, adopte un enfant ou nourrit un vieillard. — Il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé. — Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans[1].» N'y a-t-il pas là quelque chose du souffle de Jean-Jacques? Et ces chaudes couleurs ne sont-elles pas empruntées à celle des deux philosophies du dix-huitième siècle qui était venue proclamer le règne du SENTIMENT?

Descendez, en effet, au fond des deux projets : vous y trouverez en présence les deux doctrines dont l'avenir découvrira le lien, mais qui alors se considéraient comme ennemies : RATIONALISME et INDIVIDUALISME d'une part ; d'autre part, PHILOSOPHIE DU SENTIMENT et FRATERNITÉ.

Avec quelle sollicitude le projet girondin énumérait et rassemblait les garanties propres à défendre l'individu contre la pression de la société ! Écoutons Condorcet :

« Les citoyens ne peuvent être distraits des juges que la loi constitutionnelle leur assigne.

« — Nul ne peut être mis en état d'arrestation qu'en vertu d'un mandat des officiers de police, ou d'une ordonnance de prise de corps d'un tribunal, ou d'un décret d'arrestation du Corps législatif, ou d'un jugement de condamnation à la prison.

« — Toute personne conduite devant l'officier de police sera interrogée sur-le-champ, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures, sous peine de destitution et de prise à partie.

« — S'il y a lieu d'envoyer la personne détenue à la maison d'arrêt, elle y sera conduite dans le plus bref délai, qui en aucun cas ne pourra excéder trois jours.

[1] Voy. le texte de la Constitution de 1793, dans le t. XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 400-415.

« — Le directeur du jury d'accusation sera tenu de le convoquer dans le délai d'un mois au plus tard, sous peine de destitution.

« — Nul gardien ou geôlier ne peut recevoir ni retenir aucun homme qu'en vertu d'un mandat, ordonnance de prise de corps, décret d'accusation ou jugement, et sans que la transcription en ait été faite sur son registre.

« — La maison de chaque citoyen est inviolable. Pendant la nuit, on n'y peut entrer qu'en cas d'incendie ou de réclamation de l'intérieur de la maison; et, pendant le jour, qu'en vertu d'un ordre de l'officier de police.

« — La liberté de la presse est indéfinie [1]. »

Ces garanties, si précieuses, le projet montagnard les passait-il sous silence ? Non, sans doute ; mais, outre qu'il se bornait à les énoncer d'une manière sommaire, il s'abstenait d'indiquer les moyens de les réaliser. On y lisait : « La Constitution garantit à tous les Français l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, celui de se réunir en sociétés populaires [2]. » Déclaration trop vague, et qui ne contient rien sur la liberté individuelle, rien sur l'inviolabilité du domicile, rien sur les formes sacramentelles à suivre pour empêcher l'arbitraire ou l'abus des arrestations préventives.

Sous ce rapport donc, l'infériorité du projet montagnard était manifeste ; mais, où sa supériorité éclatait, c'était en ce qui se rattachait au dogme de la Fraternité humaine.

Ainsi les Montagnards et les Jacobins ne se contentaient pas de dire comme les Girondins : « La liberté consiste à

[1] Voy. le texte du projet présenté par Condorcet, dans le t. XXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 106-154.
[2] Art. 122 de l'acte constitutionnel dans la Constitution de 1793.

faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui[1]; » ils ajoutaient : « Elle a pour règle LA JUSTICE[2]. »

Les premiers avaient mis à la charge de l'État « les secours publics[3], » et pas davantage; les seconds écrivirent dans le pacte constitutionnel : *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant des moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler*[4].

Les premiers avaient écarté le principe de la solidarité humaine; les seconds le formulèrent en termes solennels[5], et, pour lui donner une consécration religieuse, l'associèrent à l'idée d'un ÊTRE SUPRÊME[6]...

Ici quelques remarques sont nécessaires.

Dans le cours de la Révolution mémorable dont nous écrivons l'histoire, il arriva certainement à plus d'un républicain honnête et sincère de pousser ce cri de la conscience révoltée : Dieu, qui permets le mal, tu ne saurais exister ! On avait tant abusé de la notion d'un être invisible, existant au-dessus et en dehors de l'humanité ! On lui avait tant fait sanctionner de crimes, à ce *roi des rois !* Et la terre, qu'il épouvantait et abêtissait du haut de son trône fantastique, posé sur l'enfer, était devenue si lasse de le porter !

D'où vient donc que les Jacobins jugèrent indispensable d'écrire en tête du pacte social l'article fameux qui affirmait un Dieu personnel? Si l'athéisme leur répugnait,

[1] Art. 2 de la Déclaration des Droits dans le projet de Condorcet.

[2] Art. 6. de la Déclaration des Droits dans le projet de Hérault de Séchelles.

[3] Art. 24 de la Déclaration des Droits dans le projet de Condorcet.

[4] Art. 21 de la Déclaration des Droits dans le projet de Hérault de Séchelles.

[5] « Il y a oppression, » etc.... (Art. 34 de la Déclaration des Droits. *Ibid.*)

[6] « En présence et sous les auspices de l'Être suprême, le peuple français déclare, » etc. (Préambule de la Constitution de 1793.)

parce que, niant l'âme universelle en même temps que la personnalité de Dieu, il tend à mettre un ramas d'hommes à la place de l'humanité, d'où vient qu'en vertu de cette affinité secrète qui fait de nos idées métaphysiques la contre-épreuve de nos croyances politiques ou sociales, ils ne poussèrent pas jusqu'au panthéisme?

Ils disaient : « Le souverain d'une nation, c'est l'universalité des citoyens. »

Ils disaient : « Le souverain de la terre, c'est l'universalité des peuples. »

Pourquoi ne dirent-ils pas : « Dieu est l'universalité des êtres? »

Ils avaient entrevu que chacun est dans tous, que l'humanité tout entière est dans chacun ; un pas de plus les eût conduits au panthéisme, qui est l'aspect religieux de la solidarité humaine : pourquoi s'arrêtèrent-ils à l'idée d'un Dieu personnel, c'est-à-dire existant en dehors de la nature et de l'humanité?

Ah ! c'est que les Jacobins de 1793 n'avaient encore qu'une notion très-vague de cette identité des intérêts dont le mot fraternité exprime seulement le côté moral. Ces belles paroles qui, de la déclaration des droits formulée par Robespierre, passèrent dans le projet de Hérault de Séchelles : « Il y a oppression du corps social quand un seul de ses membres est opprimé, » ne suffisent pas pour prouver que Robespierre lui-même ait cru réalisable un ensemble d'institutions parfaitement en harmonie avec la hardiesse d'un tel principe. Tout cela était encore trop loin dans l'avenir, et les grands révolutionnaires de 1793, lorsqu'ils proclamaient « le droit au travail, » croyaient toucher aux dernières limites que pût atteindre, en sa plus généreuse audace, le vol de la pensée.

C'est pourquoi ils se bornèrent à affirmer un Être suprême.

Mais ils eurent soin — qu'on ne l'oublie pas — d'opposer l'Être suprême à ce *bon Dieu* au nom duquel tant d'atrocités avaient été commises dans le monde. Nous avons déjà cité ce que Camille Desmoulins écrivait spirituellement, à propos d'un arrêté de Manuel contre la procession de la Fête-Dieu : « Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le *bon Dieu*, et non pas *Dieu*, ce qui est bien différent[1]. »

Non : pas plus que Guadet, Robespierre ne croyait au Dieu que l'inquisition avait adoré à la lueur des bûchers et les genoux dans le sang ; au Dieu farouche que Saint-Cyran osait appeler juste, alors qu'il damnait de pauvres enfants jusque dans les entrailles de leurs mères[2]. La pensée de Robespierre, telle qu'il la développa lui-même, était celle-ci : « Qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres ! Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme, que les religions qu'ils ont faites. A force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux. Ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi. Les prêtres ont créé un Dieu à leur image : ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable ; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place... Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature ; son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les nœuds de la fraternité universelle.... Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission ?.. Le sceptre et l'en-

[1] *Tribune des Patriotes*, n° 3.

[2] « Il est certain, dit un jour Saint-Cyran à Fontaine, que le diable possède l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère. » *Mémoires de Fontaine*, t. II, p. 79.

censoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et usurper la terre[1]. »

Ainsi Robespierre était loin d'admettre qu'il pût y avoir dans le ciel un modèle des tyrans terrestres. Mais, au lieu de rejeter Dieu purement et simplement, comme les Girondins, il voulait que les hommages rendus jusqu'alors au Dieu de l'iniquité le fussent désormais au Dieu de la justice :

« Eh ! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles ; ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager ; aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la JUSTICE ; elle est donc sociale et républicaine[2]. »

Comment les Montagnards et les Girondins, c'est-à-dire des hommes qui poursuivaient d'une égale horreur les abus et les mensonges du passé, furent-ils conduits, sur un chapitre de cette gravité, à des conclusions différentes? La réponse est facile.

Quel était le principe des Girondins? l'individualisme pur. Quel était l'état social qu'appelaient leurs aspirations? un système bien combiné de garanties. Qu'un cadre fût construit où le fort et le faible, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, se vinssent mouvoir aussi librement que possible, mais avec la diversité des chances liée à l'inégalité de leurs forces naturelles ou de leurs ressources acquises, l'idéal des Girondins n'allait pas au delà. Donc,

[1] Dans son célèbre discours sur les *rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains*, 18 floréal an II. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 372 et 373.

[2] *Ibid.*, p. 365 et 366.

pas de despotisme à visage humain dans leur doctrine, mais aussi pas de protection sociale ; à chacun de pourvoir à sa propre destinée, dans sa sphère particulière et de son mieux ! S'il se trouvait que les fardeaux ne fussent pas proportionnés aux forces, tant pis pour les faibles! Or, pourquoi ceux qui écartaient la notion d'un pouvoir tutélaire parmi les hommes auraient-ils admis celle d'un pouvoir tutélaire dans les cieux? Celui-là sera bien près d'être athée, s'il est logique, qui, méconnaissant le lien mystérieux des êtres, ramène tout à l'existence individuelle, comme celui-là sera volontiers panthéiste, qui, généralisant la vie, retrouve la sienne dans celle des autres.

Aussi Dieu est-il absent du travail de Condorcet. A qui les eût interrogés sur cette omission, les Girondins eussent probablement répondu, comme Laplace à Napoléon : « *Nous n'avions pas besoin de cette hypothèse.* »

Mais Robespierre et les Jacobins crurent en avoir besoin, eux, pour imprimer une haute sanction morale à l'idée que l'intervention d'un pouvoir actif et juste était requise là où il y avait des faibles à protéger, des pauvres à nourrir, des malheureux à sauver, non pas seulement de l'oppression, mais de l'abandon. Ils savaient qu'au malade qui se retourne en gémissant sur son lit de douleur il importe peu d'apprendre qu'il a le *droit* d'être guéri, si on ne le guérit pas ; ils savaient que le *droit* de marcher, reconnu au paralytique, n'est que dérision de la part de qui ne lui tend pas la main ; ils savaient que la destruction de la misère a pour principal obstacle la misère même, despotisme plus terrible qu'aucun de ceux qui portent nom d'homme, et contre lequel c'est un triste préservatif que la doctrine glacée du *chacun chez soi, chacun pour soi; laissez passer, laissez faire... laisser mourir !*

Ils n'eurent garde, conséquemment, d'étendre à l'idée de protection la haine que l'idée de tyrannie leur inspirait, et, remontant, par une chaîne naturelle, de la néces-

sité d'une intervention sociale à celle d'une intervention divine, ils tirent de la conception de l'Être suprême le complément du dogme, encore imparfait dans leur esprit, de la Fraternité.

Sous le rapport politique, la différence n'était pas moins grande entre le projet de Condorcet et celui de Hérault de Séchelles, et elle présentait un caractère analogue.

En apparence, rien de plus démocratique que le plan girondin. La nation tout entière, divisée en assemblées primaires de quatre cent cinquante à neuf cents membres[1], y était appelée :

1° A élire directement les membres du Corps législatif[2], les administrateurs[3], les ministres[4] ;

2° A exercer droit de censure sur les actes des mandataires publics, et à provoquer, le cas échéant, soit la réforme d'une loi existante, soit la promulgation d'une loi nouvelle[5] ;

3° A nommer une Convention pour la réforme des lois constitutionnelles, par suite d'une initiative qu'il appartenait à chaque citoyen de prendre[6].

Condorcet aurait même voulu que tous les citoyens concourussent à la confection des lois[7] ; et c'est ce qu'il eût proposé, s'il n'eût été retenu par la crainte que l'éducation du peuple ne fût pas encore au niveau de l'exercice d'un pareil droit[8].

[1] Titre III, section I, art. 1.
[2] Titre VII, section I, art. 2.
[3] Titre IV, section II, art. 1.
[4] Titre V, section II, art. 1.
[5] Titre VIII, art. 1.
[6] Titre IX, art. 5.
[7] Il en avait recherché les moyens dans les *Lettres d'un bourgeois de New-Haven*.
[8] Voyez ce qu'il en dit dans sa brochure sur la *Nécessité de faire ratifier la Constitution par les citoyens*. — *Bibliothèque historique de la Révolution*. 795-796. British Museum.

Chose remarquable! le projet montagnard, eu égard au choix des personnes, accordait beaucoup moins à l'élection directe. Il appelait bien le peuple à élire directement les membres de la législature; mais le choix des administrateurs et celui des ministres, il l'attribuait à des assemblées électorales de district et de département[1]. Le nombre des ministres étant fixé à vingt-quatre[2], l'assemblée électorale de chaque département nommait un candidat, et, sur la liste générale, le Corps législatif choisissait les membres du Conseil[3].

Était-ce donc que, chez les Montagnards, le sentiment démocratique fût moins vif que chez les Girondins? Non, certes; ce qui était moins vif chez les Montagnards, c'était l'instinct du droit purement individuel. Le désir d'assurer à chacun, pris séparément, sa part directe de souveraineté, ne les aveuglait pas sur la nature des meilleurs procédés à suivre pour arriver au but suprême : l'affranchissement moral, intellectuel et social de la masse du peuple. Témoins indignés des effets d'une longue oppression, ils doutaient que les victimes eussent, abandonnées à leurs propres inspirations, la force de la secouer. Ils se défiaient de l'action que, dans nos campagnes, encore plongées en de si épaisses ténèbres, l'intrigue ne manquerait pas d'exercer sur l'ignorance, et le talent pervers sur la probité naïve. Ils ne voulaient pas qu'aux mains des riches, des beaux parleurs, des barons de l'industrie, des usuriers de village, des génies de chef-lieu, la souveraineté du peuple devînt un moyen de mieux river ses chaînes, tout en les dorant. Ils ne faisaient point de la révolution à accomplir une affaire d'addition. C'est pourquoi ils eurent recours à l'institution des assemblées électorales de département, persuadés que, presque partout, ces corps

[1] Art. 63 et 80.
[2] Art. 62.
[3] Art. 63.

intermédiaires seraient formés sous l'influence des sociétés jacobines de province, si promptes elles-mêmes à accepter l'initiative révolutionnaire de Paris.

Les Girondins ne s'y trompèrent pas. De là cette véhémente exclamation de Salles, dans le pamphlet qu'il lança en fuyant, comme les Parthes lançaient leurs flèches : « *Français, voulez-vous devenir la conquête de Paris*[1]. »

Mais Paris, c'est la France en petit, ou plutôt, la France en grand.

Les Montagnards le comprirent bien ; et toutefois il se glissa dans leur œuvre une disposition qui semblait les faire plus girondins que les Girondins eux-mêmes. Ils écrivirent : « Le peuple délibère sur les lois[2]. »

Quel sens attachèrent-ils à ces mots ? Entendaient-ils par là introduire dans le suffrage universel la confusion des langues, et du choc de quelque quarante mille parlements rivaux faire sortir la solution de tout problème ? Leur arriva-t-il d'oublier tout à coup avec quelle force ils avaient eux-mêmes attaqué, dans le débat sur l'appel au peuple, le régime des assemblées primaires, étendu outre mesure ? Car c'était Marat qui avait dénoncé l'exagération du suffrage universel comme le pire des maux[3]. C'était Robespierre qui avait dit, en plein club des Jacobins, et cela sans qu'une seule voix se fût élevée pour le contredire : « Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui-même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires ; nous, députés républicains, nous voulons établir le gouvernement du peuple par ses mandataires, avec responsabilité, c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions[4]. »

[1] *Examen critique de la Constitution*, par Salles, député de la Meurthe, 795-796, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. British Museum.

[2] Art. 10.

[3] Voyez, dans le volume qui précède, le chapitre sur l'*Appel au peuple*.

[4] Club des Jacobins, séance du 26 mai 1793. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 243.

Oui, déconsidération et ruine du suffrage universel, égaré ;

Mutilation du souverain, sous couleur d'hommage à sa souveraineté ;

Immolation des minorités gardiennes du progrès à une majorité de hasard, irresponsable et contre laquelle il n'y aurait plus de recours ;

Guerre civile semée dans l'antagonisme d'une foule de petites assemblées locales où les oppresseurs du peuple seraient toujours présents, et d'où serait presque toujours absent le peuple opprimé ;

Déchéance intellectuelle de Paris ;

Décri de l'idée d'organisation, seule propre à affranchir les prolétaires ;

Disparition d'un lieu central de rendez-vous, ménagé aux opinions diverses, pour s'y mesurer, en présence de la nation entière, attentive à leurs débats ;

Substitution d'une myriade d'obscurs conciliabules à cette tribune haute et sonore d'où il fut donné à la Révolution d'envoyer sa parole aux extrémités de la terre :

Voilà ce que Robespierre, et Marat, et les Jacobins, avaient aperçu au fond de la théorie qui, sous le nom trompeur de *gouvernement du Peuple par lui-même*, ne fait que consacrer, en l'étendant à toutes choses, le despotisme du nombre[1].

Donc, en dépit de ces mots : « Le peuple délibère sur les lois, » mots échappés à la distraction des rédacteurs ou introduits par un calcul de popularité, la Montagne n'entendit nullement consacrer, au sein des assemblées primaires, la discussion des projets de loi présentés à leur assentiment. Cela est si vrai, que la Constitution de 1793

[1] Nous renvoyons, sur ce point, le lecteur aux citations contenues dans le chapitre sur l'*Appel au peuple*. — Quant au résumé qu'on vient de lire, nous n'avons eu qu'à l'extraire textuellement de la brochure publiée par nous, sous le nom de *République une et indivisible*.

porte : «Les suffrages sont donnés par *oui* et par *non*[1]. » Il y a plus : Ducos et Penière ayant demandé que l'article exprimât formellement le droit qu'avait le peuple de discuter la loi, cette proposition fut repoussée, et l'on décida que la manifestation de la volonté populaire resterait confinée dans les limites de l'acceptation ou du rejet, formulés purement et simplement[2].

On ne saurait nier qu'il n'y eût en tout ceci une contradiction choquante. En principe, on semblait reconnaître au peuple le droit de délibérer sur les lois, et, en fait, on le lui interdisait! Puis, que signifiait cette intervention par *oui* et par *non* qui faisait du peuple une machine à voter ? La belle souveraineté, vraiment, que celle qui, n'allant pas jusqu'au pouvoir d'amender la loi présentée, risque d'être étouffée entre deux syllabes ! Le respectable souverain que celui auquel on défend toute décision qui ne serait pas le *oui* ou le *non* qu'on lui demande! Est-ce *faire* la loi que d'accepter ou rejeter une loi *faite* par d'autres?

Encore si la Constitution de 1793 eût appelé le peuple à sanctionner de cette façon toutes les lois, ou du moins les plus importantes! Mais non : le danger du système de la législation directe frappait si vivement les Montagnards, qu'ils eurent soin de diviser la matière des règlements généraux en deux catégories : l'une, comprenant ce qu'ils nommèrent les *lois;* l'autre, embrassant ce qu'ils nommèrent les *décrets*. Les décrets, ils les affranchirent de la nécessité de la sanction préalable du peuple. Or, sous ce titre, que désigna-t-on? La plupart des actes législatifs qui influent d'une manière décisive sur l'existence politique et sociale d'une nation. Furent compris, par exemple, sous le nom particulier de *décrets*, et soustraits conséquemment au contrôle populaire :

[1] Art. 19.
[2] Voyez, dans le *Moniteur*, la séance du 13 juin 1793.

L'établissement annuel des forces de terre et de mer;

L'introduction des forces navales étrangères dans les ports de la République;

Les mesures de sûreté et de tranquillité générale;

La distribution annuelle et momentanée des secours et travaux publics;

Les ordres pour la fabrication des monnaies de toute espèce;

Les dépenses imprévues et extraordinaires;

Les mesures locales et particulières à une administration, à une commune, à un genre de travaux publics;

La défense du territoire;

La ratification des traités;

La nomination et la destitution des commandants en chef des armées;

La poursuite de la responsabilité des membres du Conseil, des fonctionnaires publics;

L'accusation des prévenus de complots contre la sûreté générale de la République;

Tout changement dans la distribution partielle du territoire français;

Les récompenses nationales[1].

En d'autres termes, ce que la Constitution de 1793 retranchait du *gouvernement direct du peuple par lui-même*, c'était... le gouvernement presque tout entier; car que ne pouvait-on faire entrer dans des articles aussi élastiques que ceux-ci: mesures de sûreté générale; dépenses imprévues...

Il est vrai que, dans la catégorie beaucoup plus resserrée des *lois*, figuraient deux articles très-essentiels, savoir: la déclaration de guerre et les contributions[2]. Mais, comme nous le verrons plus loin, l'exercice du premier de ces droits entre les mains du peuple fut défini, lors du débat,

[1] Constitution de 1793, art. 55.

[2] *Ibid.*, art. 54.

dans un sens fort restrictif ; et le second, à force d'être impraticable, était évidemment illusoire. Comment faire répartir par des milliers d'assemblées primaires cet impôt direct dont la fixation n'est qu'un jugement entre les divers groupes de contribuables ? A part les inconvénients attachés, en pareille matière, à l'égoïsme local, comment croire possible ailleurs qu'au centre une opération de calcul qui repose nécessairement sur des relevés de produits intérieurs, sur des tableaux du prix des choses dans les différents pays, sur des observations approfondies touchant la marche du commerce et le mouvement des manufactures ? Supposer que tant de petites assemblées éparses arriveraient à évaluer uniformément la dépense annuelle, d'après la valeur des denrées, les devis de construction ou de fournitures, l'état des établissements publics et des magasins, quelle chimère ! La Montagne ne pouvait s'y méprendre.

Il est donc manifeste que le peu qu'elle eut l'air d'accorder au système de la législation directe, c'est-à-dire à ce régime des assemblées primaires tant combattu par elle-même, lui fut comme arraché ; elle voulut ménager les susceptibilités départementales que, précisément à cette heure-là, les Girondins proscrits s'efforçaient de changer en révolte. Car, il ne faut pas l'oublier, la Constitution de 1793 fut comme rédigée au bruit du tocsin sonné, dans les trois quarts des villes de France, contre la prépondérance et l'initiative de Paris ; de sorte que les Montagnards se trouvèrent placés entre deux grandes craintes : s'ils paraissaient trop se défier du régime des assemblées primaires, ils prêtaient le flanc aux coups de la Gironde, et fournissaient un élément très-actif à l'incendie qu'ils avaient hâte d'éteindre ; si, au contraire, ils égaraient le suffrage universel hors de sa sphère naturelle, l'élection par le peuple des mandataires du peuple, ils offraient aux agitateurs royalistes des milliers de points de

ralliement ; ils créaient, dans un pays déjà cerné par la guerre étrangère, d'innombrables foyers de guerre civile. Pour échapper à cette alternative, ils donnèrent à la province, théoriquement et en apparence, une part du pouvoir dont Paris conservait toute la réalité.

Et ce fut au point qu'ils introduisirent dans la Constitution l'article suivant : « Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi [1]. »

Ici encore l'intention de paralyser le droit de sanction conféré au peuple était évidente. Aussi les Girondins s'empressèrent-ils de la signaler. Du fond de sa retraite, Salles écrivit : « Ils laissent à la nation le droit dérisoire de s'expliquer *spontanément*, bien sûrs que cette masse immense ne se remuera jamais de cette manière, et qu'ils pourront, au milieu du silence général et forcé du peuple, agiter *leur capitale* [2] *!* »

Au résumé, la Constitution de 1793, si on la considère sous le rapport politique, eut ce défaut, très-grave dans un exposé de principes, d'être en même temps un instrument de parti.

A ce sujet, Baudin, député des Ardennes, raconte que Barère, l'ayant un jour rencontré dans la cour des Tuileries, le prit à part et lui demanda ce qu'on pensait de la Constitution. Comme ils étaient près du perron par lequel on entrait dans le Comité de salut public : « Est-il possible, répondit Baudin, qu'à la vue des degrés du trône (et il montrait du doigt le perron) je me hasarde à parler sans feinte à Votre Majesté ? — Allons, vous plaisantez. — Nullement. — Je n'exerce ici aucun pouvoir que vous

[1] Art. 59.

[2] *Examen critique de la Constitution*, par Salles, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 795-796. British Museum.

ne partagiez avec moi. — Voilà certes une grande erreur, surtout si vous en tirez la conséquence que je suis de part dans vos opérations. — Mais, enfin, que dit-on de la Constitution ? » Baudin se mit à réciter la tirade de Sosie, lorsqu'il prévient Amphitryon que la vérité le choquera et finit par lui dire :

« Ou, comme avec les grands d'ordinaire on en use,
Je mentirai, si vous voulez. »

Cette plaisanterie ne parut pas amuser Barère, mais elle piqua sa curiosité, qui devint plus pressante. « Eh bien, reprit alors Baudin, puisque vous insistez, je pense qu'il n'appartient qu'à vous de dire que la Constitution est écrite en *style lapidaire ;* j'avoue, moi, qu'elle est rédigée avec clarté, avec précision ; qu'elle séduira sous ces rapports. Vous ne manquerez pas de prétendre que les patriotes, entravés pendant huit mois, ont donné en quinze jours une Constitution, dès que les opposants ont été terrassés. Elle éblouira ceux qui ne réfléchissent pas : le nombre en est grand ! Reste à savoir si elle peut marcher, je vous attends là. Mais, telle qu'elle est, c'est, entre vos mains, un instrument infaillible de succès. *C'est une torpille avec laquelle vous endormirez les départements*[1]. »

Hérault de Séchelles avait présenté son rapport le 10 juin : le 11, la discussion s'ouvrit.

On a écrit que cette discussion ne fut que pour la forme ; que ceux des Girondins qui restaient dans l'Assemblée refusèrent de s'associer au débat : tout cela est inexact. On vit, au contraire, figurer dans la lice, et très-activement, Fermont, Ducos, Fonfrède, Mazuyer. Il est même

[1] *Anecdotes et Réflexions générales sur la Constitution*, par P. C. L. Baudin, député des Ardennes, p. 18 et 19, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 795-807. British Museum.

à remarquer que, loin de repousser aucune mesure comme trop populaire, ils renchérirent, en plusieurs occasions, sur les tendances démocratiques du Comité de salut public [1]. Ils ne négligèrent rien, non plus, pour détourner l'accusation de fédéralisme qui pesait sur leur parti. Fonfrède combattit vivement le système de « ces représentations nationales, qui penchent au fédéralisme [2]. » Hérault ayant oublié dans son projet de définir le peuple, « l'universalité des citoyens, » ce fut le girondin Fayau qui proposa cette définition, comme propre à « fermer toutes portes au fédéralisme [3]. »

Du reste, les modifications apportées par le débat au projet que le Comité de salut public avait adopté ne furent ni très-nombreuses ni très-profondes.

Sur la question de savoir si, dans les assemblées primaires, le vote aurait lieu à haute voix ou au scrutin, au choix du votant, Danton ayant demandé la liberté du choix, « afin que le riche pût écrire, et le pauvre parler, » Ducos s'écria : « Les Médicis étaient des marchands ; ils avaient dix mille votants à leurs ordres ; ils ont fini par être souverains. » Mais l'Assemblée ne s'arrêta point à cet exemple, séduite peut-être par ce mot de Barère : « On ne peut pas contester aux bons citoyens le droit d'être courageux [4]. »

Le projet de Hérault de Séchelles portait que « les députés ne pourraient être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps, pour les opinions par eux énoncées dans le Corps législatif. » Et en cas de trahison manifeste ?.... Robespierre aurait voulu qu'on trouvât un moyen de les contenir ou de les punir. Question épineuse ! Tiendrait-on la liberté des votes sous le poids d'une menace conti-

[1] *Mémoires de René Levasseur*, p. 307. Édition de Bruxelles.
[2] *Ibid.*, p. 291.
[3] *Ibid.*, p. 289.
[4] Voy. le *Moniteur* du 14 juin 1793.

nuelle? Que deviendrait alors la dignité des représentants du peuple? Convenait-il de mettre leur conscience à la torture? Et puis, quel danger, si l'intrigue s'emparait du pouvoir de frapper! Robespierre insista pour que cette matière, selon lui très-délicate, fût mûrement examinée, et qu'on cherchât un procédé de nature à rendre la responsabilité des mandataires sérieuse, sans néanmoins porter atteinte à leur liberté morale. Mais où Robespierre voyait une œuvre d'avenir, la plupart des Montagnards voyaient une œuvre de circonstance, et ils étaient pressés d'en finir: on passa outre[1].

Le même sentiment d'impatience fit laisser de côté un chapitre qui instituait un grand jury national, chargé de protéger les simples citoyens contre les membres de la législature et du Conseil exécutif. Vainement Robespierre s'efforça-t-il de faire comprendre l'importance de cette institution dont il avait donné le premier l'idée, il ne put rien obtenir[2].

Nous avons dit que, dans la Constitution de 1793, la déclaration de guerre est comprise au nombre des *lois*: cette disposition, appuyée par Thuriot et Philippeaux, fut combattue par Ducos et Danton. Ce dernier réclamait, pour le gouvernement, le droit de défendre la nation contre une attaque imprévue. Thuriot revenant à la charge: « Eh bien, dit Danton, que le Corps législatif soit autorisé à porter les premiers coups si le salut de l'État l'exige, et que ce commencement d'hostilité n'empêche pas que le peuple soit convoqué pour se prononcer sur la continuation de la guerre. » On décréta l'article ainsi expliqué et amendé[3].

Il était dit, dans le plan de Condorcet, que, d'intervalle en intervalle, la révision de la Constitution aurait lieu

[1] Séance du 15 juin 1793.

[2] *Mémoires de Levasseur*, p. 300.

[3] *Ibid.*, p. 296.

par une Convention nommée *ad hoc*, laquelle se réunirait dans une autre ville que le Corps législatif; et, à cet égard, le projet de Hérault de Séchelles ne différait pas de celui de Condorcet. Il y avait là un danger qui n'échappa point au regard perçant de Robespierre. « Un peuple qui a deux représentations, fit-il observer, cesse d'être unique. Une double représentation est le germe du fédéralisme et de la guerre civile. Qu'on ne m'objecte pas que les deux assemblées auraient des fonctions différentes : l'une s'armerait de la Constitution existante ; l'autre de cet intérêt plus vif que prend un peuple à ses nouveaux représentants ; la lutte s'engagerait ; la rivalité éveillerait des haines, et les ennemis de la liberté profiteraient de ces dissensions pour bouleverser la République. » Ces observations frappèrent tous les esprits; Hérault de Séchelles déclara s'y ranger[1], et l'on décréta que la Convention, formée de la même manière que les législatures, en réunirait les pouvoirs[2].

Robespierre ne montra pas moins de sagacité politique, en défendant, contre Chabot, l'article qui conférait à des assemblées électorales, au lieu de l'abandonner au vote direct du peuple, le choix des administrateurs et des ministres. Thuriot et Levasseur ayant mis en relief l'inconvénient de donner aux corps administratifs un caractère de représentation qui les mettrait en quelque sorte sur un pied d'égalité avec le Corps législatif et tendrait par là au fédéralisme, Robespierre développa avec beaucoup de force, surtout en ce qui touchait la nomination des ministres, la considération suivante : « Si le Conseil exécutif tient ses pouvoirs de la même source que le Corps législatif, il en deviendra le rival, et le rival très-dangereux, ayant la force que donne l'exécution[3].»

[1] *Mémoires de Levasseur*, p. 305.
[2] Constitution de 1793, art. 116.
[3] Séance du 15 juin 1793. Voyez le *Moniteur*.

Dans la séance du 17 juin, Levasseur et Ducos avaient demandé qu'on exemptât de toute contribution ceux qui n'avaient que l'absolu nécessaire; et cette exemption, dictée par une généreuse sympathie pour les pauvres, formait un des traits caractéristiques de la *Déclaration des Droits* de Robespierre[1]. Mais, en examinant de près les conséquences d'un semblable privilége, le grand homme d'État de la démocratie était arrivé bien vite à reconnaître que c'était là une noble erreur. Il le déclara en ces termes: « J'ai partagé un moment l'erreur de Ducos; je crois même l'avoir écrite quelque part; mais j'en reviens aux principes, et je suis éclairé par le bon sens du peuple, qui sent que l'espèce de faveur qu'on lui présente n'est qu'une injure. En effet, si vous décrétez que la misère exempte de l'honorable obligation de contribuer aux besoins de la patrie, vous décrétez l'avilissement de la partie la plus pure de la nation, vous décrétez l'aristocratie des richesses, et bientôt, vous verriez ces nouveaux aristocrates, dominant dans les législatures, avoir l'odieux machiavélisme de conclure que ceux qui ne contribuent pas aux charges ne doivent point partager les bienfaits du gouvernement; il s'établirait une classe de prolétaires, une classe d'ilotes... Ce qu'il y a de populaire et de juste, c'est le principe que la société doit le nécessaire à tous ceux de ses membres qui ne peuvent se le procurer par le travail. Je demande que ce principe soit consacré par la Constitution, et que le pauvre qui, pour sa contribution, doit une obole, la reçoive de la patrie pour la reverser dans le trésor public[2].» C'est ce qu'on décida[3].

Tels furent les débats d'où sortit la Constitution de 1793. Ils ne durèrent que quelques jours, furent marqués par une extrême sobriété de paroles, et témoignèrent

[1] Art. 13 de cette déclaration.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 208 et 209.
[3] Voyez la Constitution de 1793, art. 21 et 101.

d'une grande hâte d'arriver au dénoûment : ce dont il
a pas à s'étonner, lorsqu'on songe au théâtre de cette dis-
cussion et à sa date orageuse. Quelles préoccupations s'y
mêlèrent ! Que d'incidents l'interrompirent ! Au milieu
de ses graves travaux, il fallait que l'Assemblée s'occup
tantôt de la Vendée, où les royalistes triomphaient ; tan
du Calvados, soulevé par les Girondins. Chaque jo
quelque dépêche menaçante ou quelque nouvelle sinistr
De l'intérieur des départements, arrivaient des missi
qui les montraient sur le point de prendre feu [1] ; M
du fond de la Vendée, annonçait la prise de Saun
les royalistes [2] ; Romme et Prieur (de la Côte-d'Or)
vaient à la Convention pour lui rendre compte de leur a
restation à Caen.

Ce fut à l'occasion de cette lettre et d'un *post-script* où Romme disait : « Notre arrestation peut revêtir grand caractère, si on nous constitue otages pour reté des représentants détenus à Paris, » que Gassu insinuer, d'après le caractère de l'écriture, qu'on a forcé la main au signataire ; sur quoi Cambon s'écria : « Vous vous trompez : Romme serait libre au milieu de toutes les bouches à feu de l'Europe [3]. »

Ce fut aussi à l'occasion des derniers articles de la Constitution qu'à ces paroles de Mercier : « De tels articles s'écrivent ou s'effacent avec la pointe d'une épée. Avez-vous fait un pacte avec la victoire ? » il fut répondu : « Non, mais nous en avons fait un avec la mort. »

Les uns nomment ici Bazire ; d'autres, Robespierre [4]. Eh ! qu'importe qui le poussa, ce cri sublime ! Levasseur, qui était là, dit qu'il fut poussé « tout d'une voix par la Mon-

[1] Séance du 11 juin 1793.
[2] Séance du 12 juin 1793.
[3] Séance du 14 juin 1793. Voyez le *Moniteur* du 17.
[4] C'est à ce dernier que le récit de Mercier semble attribuer cette réponse, sans toutefois le dire expressément.

tagne[1]. » Et, en effet, il est des mots qui ne se trouvent sur les lèvres d'un seul que lorsqu'ils se sont échappés du cœur de tous.

La Constitution fut achevée le 23 juin. Comme on la mettait aux voix, une partie de l'Assemblée restant immobile, Billaud-Varenne, indigné, réclama l'appel nominal, « pour apprendre enfin au peuple quels étaient ses ennemis. » C'eût été enlever au pacte fondamental qui venait de se conclure beaucoup de son autorité morale : Robespierre, plus habile, se contenta de dire d'un ton méprisant : « Il faut croire que ces messieurs sont paralytiques ; » et il fit passer à l'ordre du jour[2].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les députations affluèrent. Magistrats et simples citoyens accoururent en foule pour féliciter l'Assemblée : Dufourny, au nom des corps administratifs ; Pache et Chaumette, au nom de la Commune ; un juge, au nom des tribunaux de Paris ; un canonnier, au nom de ses camarades[3]. Billaud-Varenne, pour consacrer cette journée, voulait qu'on abrogeât la loi martiale : cette motion fut votée d'enthousiasme[4]. En ce moment, les officiers municipaux remplissaient la salle, et le peuple, se pressant aux portes, demandait à entrer : l'autorisation lui en fut accordée ; et, divisés en légions, précédés de tambours, les nombreux citoyens qui composaient le cortége défilèrent en criant : *Vive la République ! Vive le 31 mai ! Vive la Montagne*[5] *!*

Le soir, Paris prit ses habits de fête ; les canonniers se réunirent aux Champs-Élysées ; le peuple couvrit le Champ de Mars ; et, le lendemain, David rendit compte

[1] *Mémoires de René Levasseur*, p. 306.

[2] *Anecdotes et Réflexions générales sur la Constitution*, par Baudin, 10, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 795-807. British eum.

Histoire parlementaire, t. XXVIII, p. 209-212.

[4] *Ibid.*, p. 212.

[5] *Ibid.*, p. 209-212.

à la Convention des scènes émouvantes dont il avait été témoin[1].

Toutefois la Constitution de 1793 ne fut pas sans rencontrer des censeurs, même hors du camp des royalistes. Et il est certain qu'elle donnait prise à la critique sous beaucoup de rapports.

Au point de vue politique, on lui pouvait reprocher:

D'avoir déterminé, tantôt d'une manière contradictoire, tantôt d'une manière illusoire, les actes de la souveraineté du peuple ;

D'avoir accordé à cette souveraineté, ou trop, ou trop peu ;

De n'avoir établi aucune institution de nature à garantir les citoyens contre la tyrannie des administrateurs ou des magistrats ;

D'avoir, en matière de procès civils, conservé les juges, sous le nom d'*arbitres publics*, au lieu de les remplacer, comme dans le plan de Condorcet, par des arbitres au choix des parties ;

De n'avoir pas suffisamment soustrait la liberté civile aux atteintes de l'arbitraire ;

D'avoir fait du Conseil exécutif, en le composant de vingt-quatre membres, une lourde machine qui risquait de nuire à la rapidité des affaires et de compromettre l'unité d'action ;

D'avoir, par oubli sans doute, fermé au pauvre les portes de la représentation nationale, en n'attachant aucune indemnité aux fonctions de représentant.

Au point de vue moral et social, la Constitution de 1793 avait le grave défaut d'assigner pour but à la Société le bonheur commun[2], sans ajouter que ce bonheur commun est dans l'accomplissement de la justice ; et, quant au principe de la fraternité humaine, combien la

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 213.
[2] Art. 1.

Constitution de 1793 restait en deçà des limites aperçues par Robespierre !

DÉCLARATION DES DROITS, PRÉSENTÉE AUX JACOBINS PAR ROBESPIERRE, LE 21 AVRIL 1793.	CONSTITUTION DU 24 JUIN 1793.
La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer *de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.*	Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer, *à son gré*, de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.
Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. Il ne peut préjudicier, ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.	
Toute possession, tout trafic, qui viole ce principe, est essentiellement illicite et immoral.	Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.
Pour que les droits du peuple ne soient pas illusoires, pour que l'égalité ne soit pas chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques, où la loi les appelle, sans compromettre leur existence et celle de leurs familles.	
Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.	Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.
Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.	Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

Ce rapprochement dispense de tout commentaire ; il montre assez que l'influence de Robespierre sur les auteurs de la Constitution de 1793 ne fut pas entièrement exclusive de l'ascendant de Condorcet. L'article qui, dans

l'œuvre montagnarde, fait de la propriété un droit absolu, invariable; celui qui affranchit le commerce et l'industrie, jusqu'à les rendre indépendants de la morale; celui qui consacre l'égoïsme national en proclamant le principe de non-intervention, portent l'empreinte de l'esprit girondin.

Aussi Robespierre était-il loin de regarder la Constitution « comme un ouvrage fini : » il le déclara en pleine séance des Jacobins, au moment de la présentation du rapport[1]. Mais, tout imparfaite qu'elle était, il la jugeait supérieure aux institutions morales et politiques des autres peuples[2], et, d'un autre côté, elle avait à ses yeux le mérite de mettre un terme à l'incertitude où avaient flotté jusqu'alors les destinées du peuple français[3]. Il fut d'avis qu'il fallait se rallier autour d'elle, sauf à la perfectionner[4]; et tel fut le sentiment qui prévalut au club des Jacobins.

Mais, depuis que les réunions de l'Évêché avaient acquis de l'importance, il s'était formé un parti qu'on désigna sous le nom d'*Enragés* : les *Enragés*, à la tête desquels figuraient Varlet, Leclerc et Jacques Roux, ne manquèrent pas de s'élever bruyamment contre la Constitution de 1793. Dans la soirée du 10, aux Jacobins, Chabot avait critiqué le travail de Hérault de Séchelles avec plus d'emportement que de succès. Le 25, Jacques Roux parut à la barre de l'Assemblée comme orateur d'une députation qui se présentait envoyée par la section des Gravilliers ; et, dans ce style déclamatoire et violent qu'on prenait trop souvent alors pour le langage des hommes libres : « Mandataires du peuple, dit-il, vous promettiez de faire cesser les calamités du peuple ; mais qu'avez-vous fait pour cela ? Vous venez de rédiger une

[1] Séance des Jacobins du 10 juin 1793.
[2] *Ibid.*
[3] L'expression est de lui. *Ibid.*
[4] *Ibid.*

constitution que vous allez soumettre à la sanction du peuple. Y avez-vous proscrit l'agiotage? Non. Y avez-vous prononcé une peine contre les accapareurs et les monopoleurs? Non. Eh bien, nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait. Vous qui habitez la Montagne, dignes sans-culottes, resterez-vous toujours immobiles sur le sommet de ce rocher immortel? Prenez-y garde, les amis de l'égalité ne seront pas les dupes des charlatans qui veulent les assiéger par la famine, de ces vils accapareurs dont les magasins sont des repaires de filous... Députés de la Montagne, ne terminez pas votre carrière avec ignominie[1]. »

Les Montagnards complices des accapareurs! protecteurs des noirs calculs qui affamaient le peuple! Il n'y avait donc plus qu'à leur courir sus, à la grande joie des royalistes et des Girondins! L'explosion fut terrible sur les bancs de la Montagne. Thuriot, Robespierre, Billaud-Varenne, Legendre, Collot-d'Herbois, Léonard Bourdon, vinrent tour à tour dénoncer dans le pétitionnaire un Tartufe de démagogie. L'acte constitutionnel pouvait présenter des lacunes; qui le niait? Mais, enfin, dans quel temps et dans quel pays en avait-on produit un semblable? Était-ce pour en récompenser les auteurs qu'on appelait sur eux le déchaînement des colères nées de la faim? Ce Jacques Roux était un ancien prêtre: Thuriot l'accusa de venir en aide aux fanatiques de la Vendée. Léonard Bourdon lui reprocha de ne flatter le peuple que pour l'égarer. « Qu'on le chasse! » criait Legendre. Un des citoyens qui avaient accompagné Jacques Roux déclara que la pétition qu'il venait de lire n'était point celle que la section des Gravilliers avait adoptée. On admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance, mais à l'exception de leur orateur, qui dut rester à la barre, puis se retirer[2].

[1] Voy. le texte de cette adresse, reproduite *in extenso*, dans l'*Histoire rlementaire*, t. XXVIII, p. 216-218.

[2] Séance de la Convention du 26 au soir. — En rapprocher les détails

Furieux, il court se plaindre au club des C... dont il obtient l'adhésion pour l'adresse qu'il a ... dans l'Assemblée. Profitant de ce premier avantage, Leclerc taxe Danton de modérantisme, et conclut à ce que Legendre soit expulsé de la Société. Mais, sur ce point, le club se divise, et, à la suite d'un grand tumulte, décide que Legendre sera mandé pour rendre compte de sa conduite[1].

Pendant ce temps, les discours des *Enragés* se traduisaient en actes. Il y eut sur les ports des tentatives de pillage qui menacèrent l'approvisionnement de Paris ; à la Grenouillère et au port saint Nicolas, des hommes s'ameutèrent dans le but de forcer la distribution d'un bateau de savon à un prix au-dessous du cours. Une voiture de vingt-deux caisses de savon, pesant ensemble 4,200 livres, fut arrêtée par un attroupement à la barrière Saint-Lazare; et ces désordres ne durèrent pas moins de trois jours[2].

Il devenait indispensable d'y aviser : la Commune lança contre les agitateurs, qu'elle n'hésita pas à traiter de contre-révolutionnaires, un arrêté très-vigoureux[3]. A une députation de femmes qui exigeaient que le savon leur fût délivré à vingt sous la livre, Hébert répondit : « Si on se livre à des excès, la contre-révolution est faite, et vous aurez un roi .[4] » Cette ferme attitude des magistrats populaires et quelques arrestations ramenèrent le calme.

De leur côté, les Jacobins étaient intervenus. Indignés des manœuvres mises en usage pour égarer le club des

du récit de Jacques Roux, dans le club des Cordeliers, tel que le donne le *Républicain français*, cité par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII. p. 219.

[1] *Ibid.*, p. 220 et 221.

[2] Voy. la *Chronique de Paris*, citée par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 224 et 225.

[3] L'*Histoire parlementaire* le donne en entier, t. XXVIII, p. 222 et 224.

[4] *Chronique de Paris*, n° CLXXXI, *ubi suprà*.

Cordeliers, ils y envoyèrent douze commissaires, chargés d'éclairer les esprits sur la portée véritable et l'intention de l'adresse de Jacques Roux. Il essaya vainement de se défendre : on ne voulut pas même l'écouter, et il fut chassé du club des Cordeliers, comme un fanatique et un scélérat. Leclerc, accusé d'avoir provoqué les massacres dont la ville de Lyon avait été le théâtre, partagea le sort de Jacques Roux. Restait Varlet : on se contenta de décider qu'il serait soumis à un scrutin épuratoire, et ne pourrait assister jusque-là aux séances des Cordeliers[1].

On pense bien que, si la Constitution de 1793 déplut aux *Enragés*, elle ne plut pas davantage aux Girondins. Condorcet l'attaqua dans un pamphlet très-vif, dont la conclusion était : « Tout ce qui est bon dans le second projet est copié du premier; on n'a fait que pervertir et corrompre ce qu'on a voulu corriger[2]. »

Ce trait était de ceux qui peuvent blesser la main qui les lance; Condorcet le pressentit, et songea dès lors à s'assurer une retraite[3].

Il y avait, au numéro 21 de la rue Servandoni, une maison ordinairement occupée par des étudiants, et qu'avaient habitée deux jeunes amis de Cabanis et de Vicq-d'Azyr, nommés Pinel et Boyer. Cette maison appartenait à la veuve de Louis-François Vernet, sculpteur et proche parent des grands peintres de ce nom. Condorcet ayant été décrété d'arrestation dans la séance du 8 juillet, sur la dénonciation de Chabot, Pinel et Boyer vont trouver madame Vernet et lui demandent si elle consentirait à sauver un proscrit. « Est-il honnête homme? » demande à son tour la dame provençale, femme au cœur chaud, à l'esprit décidé, et

[1] Compte rendu du *Républicain français*, n° 228, reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 231.

[2] *Biographie de Condorcet*, par François Arago, en tête de ses Œuvres, publiées par A. Condorcet-O'Connor et F. Arago.

[3] *Biographie de Condorcet*, par François Arago, p. CXXXIII.

bienfaisante jusqu'à l'héroïsme[1]. « Oui, madame, » répondent les deux jeunes gens. « En ce cas, qu'il vienne. — Nous allons vous dire son nom. — Vous me l'apprendrez plus tard. Pendant que nous discourons, il est peut-être arrêté. » Et le soir, raconte l'illustre biographe de Condorcet, le proscrit allait confier son existence à une femme dont, peu d'heures auparavant, il ignorait le nom[2].

Mais il ne devait pas échapper longtemps, l'infortuné, au sort qui, partout et toujours, attend ces fous héroïques dont la vie s'emploie à servir le peuple; et ceux-là devaient périr à leur tour, qui forcèrent Condorcet à se tuer, parce qu'eux aussi avaient osé travailler au bonheur des hommes. « La majorité de ceux qui ont voté la Constitution de 1793 sont morts ou ont été proscrits pour elle[3]. » Il est donc bien irrémissible, le crime d'avoir voulu la justice!

[1] *Biographie de Condorcet*, par François Arago, p. CXXXIII.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de René Levasseur*, p. 316.

CHAPITRE II

GUERRE DE LA VENDÉE

Le curé Bernier. — Formation du Conseil supérieur de Châtillon. — Distribution des forces républicaines en Vendée. — Inaction de Biron; son caractère. — Les *Héros de cinq cents livres;* traîtres mêlés à de bons patriotes. — Manœuvres de la trahison. — Les républicains chassés de Doué. — Aspect de Saumur. — Salomon battu à Montreuil. — Siége et prise de Saumur par les royalistes. — Menace de pillage : belle proclamation des chefs vendéens. — Leur jalousie à l'égard l'un de l'autre. — Cathelineau nommé généralissime. — Les mouchoirs rouges. — Attitude des prêtres parmi les rebelles. — Corps de volontaires nationaux, découragés. — Camp de Légé. — Démêlés entre Charette et la marquise de Goulaine. — Charette se réfugie auprès de Royrand. — Accueil qu'il reçoit. — Il retourne à son camp. — Prise de Machecoul par Charette. — Charette et Lescure concertent une attaque sur Nantes. — Les soldats de Charette tentés par l'opulence de Nantes; provision de sacs. — Dangers de la République, si l'attaque de Nantes réussissait. — Les Vendéens à Angers. — Évacuation d'Ancenis. — Quatre-vingt mille Vendéens marchent sur Nantes. — Députation nantaise à la barre de la Convention. — Rapport de Choudieu. — Westermann fait une pointe sur Parthenay et s'en empare. — Affaire de Luçon; Sandoz bat en retraite pendant que ses officiers gagnent la bataille. — Aspect de Nantes. — Canclaux-Beysser. — Coustard. — Baco. — Admirable unanimité de patriotisme dans Nantes à l'approche de l'ennemi. — Le ferblantier Meuris à Nort; héroïsme de Meuris et de ses compagnons; service immense qu'il rend à la ville de Nantes. — Belle défense de Nantes. — Cathelineau blessé mortellement. — Levée du siége par les Vendéens. — Imitation de l'antiquité.

Nous avons laissé les Vendéens évacuant Fontenay[1]; leur court séjour dans cette ville fut marqué par un fait important, la création de ce qu'ils appelèrent le *Conseil supérieur*.

[1] Voyez, dans le volume précédent, le chapitre intitulé les *Girondins et la Vendée*.

Parmi les prêtres engagés dans la révolte figurait un curé nommé Bernier, homme séduisant de manières, d'une éloquence douce, d'une activité sans bornes, très-supérieur par l'esprit à tous ceux qui l'entouraient, mais cachant derrière tant d'avantages une soif ardente du pouvoir, le génie de l'intrigue, des mœurs dissolues, et une âme capable des plus noirs attentats[1]. Peu connu encore, à l'époque dont nous parlons, pour ce qu'il était en réalité, cet habile hypocrite jouissait, dans l'armée vendéenne, d'un ascendant qui devint bientôt décisif. Ce fut lui qui, de concert avec Bernard de Marigny et d'Elbée, imagina la formation d'un corps chargé de résoudre, sous le nom de *Conseil supérieur*, les questions administratives et judiciaires[2]. Le siége du nouveau pouvoir fut fixé à Châtillon; et le Conseil, présidé par le faux évêque d'Agra, eut pour embres, outre plusieurs avocats et hommes de loi, quatre prêtres, qui furent le curé Bernier, de la Rochefoucauld, Brin, vicaire-général du diocèse de la Rochelle, et Jagault, un bénédictin[3].

Mettre ainsi un pouvoir civil à côté du pouvoir militaire, c'était pousser à la discorde; et la rivalité ne tarda point en effet à éclater[4]. Mais le seul fait de cette institution annonçait une tendance à s'organiser et des vues d'avenir dont les républicains eurent à se préoccuper.

Comprenant enfin que, pour réduire un ennemi formidable, il ne suffisait pas de quelques bandes de citoyens armés à la hâte, le Comité de salut public résolut d'opposer aux rebelles des troupes de ligne. Trois légions, comprenant artillerie, infanterie et cavalerie, et dont l'une avait

[1] Madame de la Rochejaquelein, toute Vendéenne qu'elle était, avoue que les Vendéens, après la guerre, reprochaient au curé Bernier « des *crimes* qui ne laissaient pas d'avoir quelque probabilité. » Voy. les *Mémoires* de cette dame, chap. VIII, p. 131.

[2] *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par Benjamin Fillon, p. 66.

[3] Voyez la liste complète dans l'ouvrage ci-dessus, p. 68.

[4] Lettre de Cumont à Sapinaud de la Vérie. *Ibid.*

pour chef Westermann, reçurent ordre de marcher en Vendée; à cette force on joignit des divisions de gendarmerie à pied, sous les ordres de Rossignol, d'abord ouvrier orfévre, puis bas-officier aux gardes ; et trente mille fantassins, tirés des armées du Nord et du Rhin, furent envoyés en poste jusqu'à Orléans et Angers[1].

D'un autre côté, le Comité de salut public crut devoir rappeler le général la Bourdonnaye et diviser l'étendue de son commandement; de sorte que les forces destinées à combattre la rébellion se trouvèrent partagées en deux armées, l'*armée des côtes de la Rochelle*, s'étendant depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à Nantes, et l'*armée des côtes de Brest* répandue depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo[2].

Le général Canclaux commandait la seconde; Biron, arrivé à Niort le 29 mai[3], y prit le commandement de la première.

Ce partage, trop propre à briser l'unité de la résistance, ne pouvait manquer d'avoir des résultats funestes; et ils s'aggravèrent, nous le verrons, du peu d'accord qui existait entre les représentants en mission, dont les uns furent appelés à siéger à Nantes, d'autres à Saumur; ceux-ci à Tours, ceux-là à Fontenay, à Niort, aux Sables.

Au commencement de juin, la distribution des forces républicaines sur les points particulièrement menacés était celle-ci : à Niort, seize mille hommes; à Thouars, que les Vendéens avaient abandonné, six mille; à Doué, huit mille; à Saumur, dix mille[4].

Nous avons dit quel admirable élan de patriotisme fit affluer à Niort, pour protéger cette ville, après la prise de

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire des armées de la République, chap. v, p. 47.
[2] *Ibid.*, p. 46.
[3] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 192.
[4] *Ibid.*

Fontenay, les habitants des contré circonvoisines, hommes mûrs, jeunes gens, vieillards. Le concours fut tel, qu'on craignit la famine, et qu'il fallut renvoyer ceux qui n'étaient pas en état de servir utilement, les vieillards, par exemple. Jusque-là, rien de mieux ; mais les autres, ne pouvait-on, par un mouvement impétueux et hardi, les pousser au cœur de la Vendée, en leur donnant pour point d'appui, et la garnison de Niort, et les troupes ralliées de Fontenay[1] ? Ce mouvement, exécuté avec précision, au moment même où les vainqueurs de cette dernière cité, les paysans, ne songeaient qu'à regagner leurs villages, eût peut-être empêché les chefs vendéens, tranquillement rassemblés à Châtillon, d'y mûrir le plan d'une nouvelle campagne.

Malheureusement Biron n'était pas homme à mettre à profit la puissance de l'enthousiasme populaire ; à peine s'il était capable de la comprendre. Héritier des traditions d'une famille célèbre par d'ambitieuses galanteries et par une grande légèreté d'esprit mêlée à beaucoup de grâce, il ne reproduisait que trop fidèlement dans sa personne le type, charmant et vain, des Lauzun. Brave, il l'était sans nul doute, et de cette bravoure qui se sent aussi à l'aise devant le bourreau que devant l'ennemi. Traître, il y avait trop du fier gentilhomme en lui pour qu'il s'avilît à ce point. Mais sa jeunesse emportée, ses liaisons de plaisir avec le duc d'Orléans, ses dettes, l'insouciance fastueuse avec laquelle il lui était arrivé d'offrir des titres de cent mille francs contre vingt-cinq louis, l'éclat de ses amours, ses voyages romanesques, et jusqu'à cette guerre d'Amérique où l'élégance raffinée de sa tenue militaire scandalisa plus d'un guerrier en bonnet de laine[2], tout cela était une singulière initiation au rôle de général sans

[1] C'est l'opinion exprimée par un juge compétent. Voy. les *Mémoires d'un administrateur des armées républicaines*, chap. v, p. 48.

[2] Voyez, dans la *Biographie universelle*, l'article qui le concerne.

culotte. Voici comment Mercier du Rocher le peint dans ses Mémoires manuscrits : « Je le vis à Tours ; un petit plumet tricolore flottait attaché à sa cocarde. Il se présenta au département d'Indre-et-Loire en courtisan. Pendant toute cette visite, il se tint debout, le chapeau à la main, à demi incliné, et parlant le langage le plus doucereux. Quant aux rebelles, il dit qu'il ne s'en inquiétait point; qu'il les jouerait par-dessous jambes ; qu'il ne craignait que les désorganisateurs et les clubistes.— Mais, général, lui fit observer quelqu'un, si l'on vous dénonce?—Quand on est sûr d'être écouté à la Convention, répondit-il, on n'a pas peur des dénonciations. D'ailleurs, je me moque bien d'être pendu!..» Il y avait là un ancien militaire qui avait perdu un bras et une cuisse. Biron le recommanda aux administrateurs, et sortit[1].

Tel était le général de l'armée des côtes de la Rochelle. Au fond, ses sympathies appartenaient beaucoup plus à des hommes comme la Rochejaquelein et Lescure qu'aux « désorganisateurs et aux clubistes. » Aussi ne se pressa-t-il pas d'entrer en campagne. Renfermé à Niort, il y passa son temps à trier les généreux volontaires que le péril y avait attirés, et à suivre des intrigues de boudoir.

Or, pendant ce temps, les rebelles, déjà maîtres de Chollet, Vihiers, Coron et Vezins, chassaient successivement des villages de Concourson et de Vercher les troupes républicaines, poussaient jusqu'à Doué leurs bandes victorieuses, et, dépassant cette dernière ville, menaçaient Saumur[2].

Ce succès des Vendéens n'avait rien, au reste, de surprenant ; car on avait eu l'imprudence de placer à Con-

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 192 et 193.

[2] Voyez, en les rapprochant, les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 134-136, et les *Mémoires d'un administrateur des armées républicaines*, liv. II, chap. I, p. 54-56.

courson, à Vercher, à Doué, c'est-à-dire aux avant-postes, une légion nommée Germanique, laquelle se composait en partie de déserteurs étrangers, et des compagnies franches de nouvelle réquisition qui n'avaient jamais fait l'exercice à feu[1].

Ces compagnies franches étaient celles dont on désigna dérisoirement les soldats sous le nom de *Héros de cinq cents livres*, parce qu'ils avaient été levés à prix d'argent par la Commune de Paris. Et il est certain qu'au début leur conduite sembla justifier de tout point cette appellation flétrissante. Mais la suite prouva que l'armée parisienne comptait dans ses rangs un grand nombre de patriotes aussi intrépides qu'ardents, parmi lesquels une poignée de traîtres qui étendirent au corps infesté de leur présence l'infamie que seuls ils méritaient. La manœuvre de ces misérables consistait, aussitôt le combat engagé, à mettre le feu à un caisson, et à s'enfuir en criant : « On nous trahit ! Sauve qui peut[2] ! » Doué fut le premier théâtre de leurs noires pratiques ; et, à Saumur, où leur fuite les avait conduits, ils ne s'occupèrent qu'à semer le désordre. A les entendre, la trahison était partout, et il ne fallait s'en prendre de la dernière déroute qu'à la perfidie du général Leygonnier. La vérité est que Leygonnier avait le commandement à Doué ; mais, ayant reçu des représentants du peuple réunis en commission à Saumur l'ordre formel de se rendre dans cette dernière ville, il se trouva qu'il était parti de Doué quand l'ennemi s'y présenta[3]. L'injustice, à son égard, se mariait donc ici à la fureur,

[1] *Mémoires d'un administrateur des armées républicaines*, liv. II, chap. I, p. 54 et 55.

[2] Voyez les *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, député de la Moselle, *imprimées par ordre de la Convention*, page 5, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1046, 7, 8. British Museum.

[3] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, liv. II, chap. I, p. 56.

fureur telle que, s'il eût paru, les *héros de cinq cents livres* l'égorgeaient sur place[1].

Aucune de ces circonstances n'était ignorée des chefs royalistes, qui avaient à Saumur beaucoup de complices secrets. Le républicanisme des habitants de cette ville paraissait, en effet, si douteux, que, lors du procès de Louis XVI, Manuel, ayant opiné pour qu'on enfermât le monarque déchu dans la citadelle de Saumur, fut accusé d'avoir voulu donner un roi aux rebelles[2]. Toujours est-il que, dès le commencement des troubles, un garde-magasin avait mis le feu aux poudres, et tenté de faire sauter la ville[3]; et ce qui prouve assez que les habitants attendaient les Vendéens, c'est qu'à la première nouvelle de l'approche de l'armée rebelle « ils s'empressèrent d'ôter de dessus leurs portes les inscriptions républicaines consacrées par l'usage à cette époque[4]. » Ajoutez à cela que le désordre était à son comble dans l'armée; que les auberges regorgeaient de soldats ou d'officiers ivres[5], et que ceux du bataillon parisien remplissaient tout de leurs clameurs, jurant qu'on voulait les mener à la boucherie, qu'ils ne marcheraient pas sans canons[6].

Aussi, quoique la place fût défendue par une garnison nombreuse, et protégée tant par son fort que par de bonnes redoutes, pratiquées à droite et à gauche de la route de Doué et aux moulins de Bournan, les chefs royalistes se décidèrent à l'attaque.

Mais par où attaquer? On devait prévoir que le général Salomon, qui commandait, à Thouars, près de six mille

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, liv. II, chap. I, p. 56.
[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 196.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, liv. II, chap. I, p. 59.
[5] *Ibid.*, p. 56.
[6] Rapport de Guillaud, commissaire près l'armée de Thouars.

hommes, s'empresserait de marcher au secours de Saumur : cette considération fit renoncer au projet de suivre la route directe ; et il fut résolu qu'on se porterait sur Montreuil-Bellay, de manière à couper la communication de Thouars à Saumur, pour attaquer ensuite par le côté naturellement le moins bien défendu[1]. Le 8 juin, l'armée vendéenne était à Montreuil. Là, elle se divisa en deux colonnes, dont l'une marcha sur Saumur, tandis que l'autre se préparait à recevoir les troupes venues de Thouars, qu'on attendait d'un moment à l'autre[2].

L'attente fut de courte durée. Ainsi que les chefs royalistes l'avaient prévu, le général Duhoux, qui commandait à Saumur, s'était hâté d'avertir le général Salomon, et celui-ci s'était mis en route sur-le-champ. Parti de Thouars à quatre heures du soir, il se trouvait à environ un quart de lieue de Montreuil, lorsque deux habitants de la paroisse de Saint-Martin-du-Sauzay le viennent prévenir qu'une petite bande de brigands est en train de rançonner le village. Il y envoie aussitôt vingt-cinq cavaliers, qui rencontrent effectivement cinq ou six brigands, et les tuent à coups de pistolet. Le bruit met en éveil l'armée des rebelles, peu éloignée. Une forte colonne accourt ; les vingt-cinq cavaliers se replient, et la colonne, déployant un front qui annonçait de douze à quinze mille hommes, tombe rudement sur les troupes de Salomon, troublées de ce choc inattendu[3]. Elles essayèrent de résister, mais en vain. Outre que la partie était trop inégale, la division de Bonchamps, irritée d'être arrivée trop tard à l'affaire de Doué, avait juré de prendre sa revanche ; elle

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 136.

[2] Lettres des commandants des armées catholiques et royales, en date de Montreuil, 9 juin 1793, dans les documents qui nous ont été communiqués par M. Benjamin Fillon.

[3] Rapport de Guillaud, commissaire du département des Deux-Sèvres près l'armée de Thouars, dans les documents sus-mentionnés.

se montra terrible. La déroute des républicains fut donc complète, et ils abandonnèrent le champ de bataille, laissant à l'ennemi deux canons, cinq barriques de cartouches, beaucoup de superbes chevaux d'artillerie, et neuf cents prisonniers. Quant au nombre des morts, il fut plus considérable du côté des vainqueurs, qu'une fatale méprise, due aux ombres de la nuit, fit se fusiller les uns les autres[1].

La victoire de Montreuil encourageant les paysans, les chefs eussent inutilement tenté de les retenir, et toute l'armée se mit en marche au cri, mille fois répété, de « Vive le roi ! Nous allons à Saumur[2] ! »

Il avait été arrêté, parmi les chefs, « que Lescure se présenterait par le pont Fouchard, en tournant les redoutes placées à l'embranchement des routes de Montreuil et de Doué; que la Rochejaquelein suivrait la rivière le long des prairies de Varin, et que Fleuriot, Stofflet, Desessarts, iraient passer par les hauteurs au-dessus de Thoué, se dirigeant sur le château de Saumur[3].

Les trois attaques eurent lieu presque en même temps, dans la matinée du 10 juin. Une demi-heure avant l'action, trois pièces de canon avaient été enclouées près de la salle de la Comédie par un canonnier qui, depuis, paya cette trahison de sa tête[4]. L'attaque, du côté de Lescure, eut tout d'abord un rapide succès : on tourna les redoutes, et le pont fut franchi. Mais, une balle ayant atteint Lescure au bras, les paysans, l'apercevant couvert de sang, commencèrent à plier. Il s'efforce de les retenir : une vigoureuse charge des cuirassiers de Paris les refoule en désordre et les épouvante. Dommaigné accourt à la tête de la cavalerie vendéenne, et l'engagement devient

[1] Lettre des commandants, etc., *ubi suprà*.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 137.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 197.

formidable. Menou, Berthier, Bourbotte, se sont jetés dans la ville, dès qu'ils l'ont vue en danger : le premier reçoit une balle dans la poitrine ; le second a deux chevaux tués sous lui ; le troisième, renversé, allait périr, lorsqu'un jeune officier met pied à terre et lui donne son cheval. Ce jeune homme était Marceau [1]. Enfin, un coup de mitraille emporte le général vendéen Dommaigné, sa troupe est culbutée, et, la déroute devenant complète, tous les gens de Lescure s'enfuient vers l'abbaye de Saint-Florent. Malheureusement, deux caissons, qui tout à coup vinrent à verser sur le pont de Fouchard, arrêtèrent les cuirassiers et permirent à Lescure de ramener ses soldats. Passant leurs fusils à travers les roues des caissons, ils visent aux chevaux et aux yeux des cuirassiers, et le combat est rétabli à l'avantage des Vendéens [2]. Pendant ce temps, la Rochejaquelein forçait le camp républicain placé dans les prairies de Varin. Il avait jeté son chapeau par-dessus les retranchements en criant : « Qui va me le chercher ? » et s'était élancé le premier [3]. Emporté par son ardeur, il pénétra au galop jusqu'à la grande place, sans regarder si on le suivait, un seul officier l'accompagnant en effet, et tous les deux courant, éperdus, sur les fusils dont les rues étaient jonchées, et que les pieds de leurs chevaux faisaient partir [4]. Car déjà ce cri des traîtres s'était élevé du sein des bataillons de Paris : « *Nous sommes trahis ! Sauve qui peut* [5] *!* » et l'infanterie traversait la ville dans le plus effroyable tumulte [6].

Il était huit heures du soir. Le général Coustard, qui,

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, etc., liv. II, chap. I, p. 59.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 138.
[3] *Ibid*, p. 139.
[4] *Ibid*.
[5] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 195.
[6] Extrait de la correspondance des généraux de l'armée catholique avec le Conseil supérieur, séant à Châtillon.

sur une hauteur voisine, commandait quelques troupes fraîches, veut arracher la victoire aux rebelles, et forme le projet de les charger dans la ville. Voyant qu'ils se portaient sur les batteries de la droite pour s'emparer de la chaussée du pont Fouchard, il ordonne à deux bataillons d'aller droit au pont avec quatre pièces d'artillerie. Mais quelques-uns de ses soldats le saisissent, l'appellent traître et le placent à la bouche d'un canon [1]. D'autres le délivrent et promettent de lui obéir. Pendant ce temps, l'ennemi s'était emparé du pont et y avait établi une batterie ; de sorte qu'il ne restait plus au général qu'un moyen de rentrer dans la ville, forcer le pont. Un détachement de cuirassiers, commandé par Weissen, reçoit l'ordre de charger. « Où nous envoyez-vous ? » s'écrie-t-il. — « A la mort ! » répond Coustard. Weissen part aussitôt, et ne revient que couvert de blessures [2], tandis que les héroïques cuirassiers, dont le corps presque tout entier fut détruit dans cette journée sombre, couvraient de leurs cadavres la place où ils avaient combattu [3].

Non moins admirable fut la conduite des soldats de Picardie : républicains dignes de ce nom, ils aimèrent mieux se précipiter dans la Loire et y périr que se rendre [4].

Les fuyards, au nombre d'environ quatre mille, se dirigèrent, les uns vers Tours, d'autres vers la Flèche, un petit nombre vers Angers [5]. Saumur appartint aux royalistes.

Restait la citadelle, qui, quoique battue à boulets rouges, tint bon durant trois heures, et dont la garnison ne se rendit qu'aux supplications des dames de la ville, à

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 195.
[2] *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par un officier supérieur des armées républicaines (Savary), t. I, chap. IV, p. 262.
[3] *Ibid.* Extrait de la correspondance des généraux catholiques.
[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 195.
[5] *Ibid.*

condition toutefois qu'on lui accorderait les honneurs de la guerre, et qu'elle défilerait devant l'armée catholique avec armes et bagages, ce qui fut exécuté[1].

Cette victoire coûta cher aux Vendéens, et leurs chefs y coururent, presque tous, les plus grands périls. On a vu que Lescure fut blessé au bras dans le combat, et Dommaigné tué; la Rochejaquelein eut un cheval abattu sous lui; un coup de feu emporta l'habit de Beaugé, et un boulet de canon passa assez près de Desessarts pour lui appliquer sur la joue, par la commotion de l'air, le sabre qu'il tenait à la main[2].

Pour ce qui est des républicains, leur perte fut énorme: huit mille prisonniers et près de deux mille morts[3]!

La fameuse *Marie-Jeanne* avait joué, au profit des Vendéens, de la façon la plus meurtrière, et les paysans n'oublièrent jamais comment, au siége de Saumur, elle tua neuf chevaux d'un seul coup[4]. Ils lui donnèrent alors pour sœur une belle coulevrine faisant partie des quarante-six pièces de canon[5] dont ils s'emparèrent, et ils baptisèrent celle-ci *Marie-Antoinette*.

Immense fut le butin; et toutefois la caisse du district échappa: Santerre l'avait emportée, et, pour assurer sa fuite, avait rompu en partie le pont de bois construit sur un des bras de la Loire[6].

Peu s'en fallut, du reste, que le triomphe des paysans ne fût souillé par d'abominables excès, comme le prouve la proclamation suivante, très-noble et très-indignée :

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 195.

[2] Extrait de la correspondance des généraux catholiques.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Madame de la Rochejaquelein exagère quand elle dit *quatre-vingts*. Le chiffre *quarante-six* est celui que donne le compte rendu officiel présenté par les vainqueurs eux-mêmes.

[6] Extrait de la correspondance des généraux de l'armée catholique, *ubi suprà*.

« Nous, commandant les armées catholiques et royales, pénétrés de la plus juste horreur pour la conduite infâme de quelques soldats de l'armée catholique et royale, qui se sont permis de commettre des dégâts et pillages dans les maisons honnêtes de cette ville, et encore plus indignés de la scélératesse de quelques habitants qui désignent eux-mêmes du doigt des maisons à piller et à dévaster, déclarons et proclamons hautement que tout soldat des armées catholiques et royales atteint et convaincu des délits susmentionnés sera passé aux verges pour la première fois, et, en cas de récidive, fusillé ; et que tout habitant convaincu d'avoir provoqué au pillage d'une maison quelconque de cette ville sera sujet aux mêmes peines.

« A Saumur, le 13 juin 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.

« Bernard DE MARIGNY, chevalier DESESSARTS, DE LA ROCHEJAQUELEIN, DE LESCURE, DUHOUX D'HAUTERIVE, DONNISSAN, CATHELINEAU, DEHARQUE, D'ELBÉE, STOFFLET, DE BEAUVOLLIERS, DE LAUGRENIÈRE, DE BONCHAMPS, réunis en conseil général[1]. »

La prise de Saumur donnait à la révolte une consistance qui appelait naturellement l'attention des chefs sur la nécessité d'une organisation plus complète et surtout d'un pouvoir militaire centralisé. Or, l'homme qui semblait désigné, dans ce cas, au commandement suprême, c'était d'Elbée. Nul, en effet, qui l'égalât au point de vue des talents qu'exige la direction d'une armée ; nul qui eût mieux compris que lui le genre de tactique adapté à une guerre comme celle de la Vendée. Habile à déborder et à tourner l'ennemi, à placer en seconde ligne sa cavalerie, toujours trop faible pour être engagée, et à rendre inu-

[1] Documents fournis par M. Benjamin Fillon.

tile ou embarrassante celle qui lui était opposée, employant peu d'artillerie, mais l'employant à propos, ne se laissant jamais attaquer même dans un poste favorable à la défense, parce qu'il savait qu'en un pays haché et couvert toutes les chances sont en faveur de l'attaque, et d'une attaque violente, imprévue[1], d'Elbée possédait, en outre, l'art d'inspirer aux siens beaucoup de confiance et d'attachement. « J'ai vu, écrit un des généraux qui eut à le combattre, j'ai vu des prisonniers vendéens verser des larmes en entendant prononcer son nom[2]. » Aussi était-ce lui qui, en réalité, se trouvait avoir dirigé, depuis la fin d'avril, les opérations des armées d'Anjou et du Haut-Poitou. Mais nous avons déjà dit combien les chefs vendéens ressemblaient, par l'esprit d'indiscipline et la turbulence des ambitions privées, à la noblesse calviniste et féodale du seizième siècle : d'Elbée n'était pas sans exciter la jalousie de ses compagnons d'armes, gentilshommes ; et un secret désir de l'écarter dirigea leur choix sur un généralissime plébéien. Ils sentirent d'ailleurs — et madame de la Rochejaquelein en fait l'aveu naïf dans ses *Mémoires*[3] — qu'il était d'une bonne politique de flatter chez le paysan cet esprit d'égalité dont la Révolution française répandit si puissamment la contagion. Cathelineau fut donc proposé par Lescure[4], et personne n'y contredit. Doué d'une éloquence sans apprêt, mais entraînante et forte ; honnête, courageux, plein de sens, et d'une piété telle que les paysans l'avaient surnommé le *Saint de l'Anjou* et se plaçaient auprès de lui, quand ils pouvaient, dans les combats, pensant qu'on ne courait pas risque d'être blessé auprès d'un si saint homme, Cathelineau méritait

[1] Cet éloge des talents militaires de d'Elbée n'est pas suspect : il vient du général républicain Turreau. Voyez ses *Mémoires*, liv. II, p. 62-64.
[2] *Ibid.*, p. 64.
[3] Chap. VIII, p. 144.
[4] *Ibid.*, p. 143.

certainement l'honneur du choix. Mais ce qui le recommanda d'une façon plus particulière aux suffrages des nobles, ce fut son extrême modestie[1]. Stofflet, sous des dehors timides, cachait une âme rude et fière; il se savait l'égal des nobles et ne s'en cachait pas: Cathelineau s'offrait comme un instrument moins indocile. Le fait est que le titre dont on le para fut purement fictif: l'héroïque paysan garda sa part des travaux, des fatigues et des périls de la guerre; mais à d'Elbée resta l'influence réelle. C'est à peine si le généralissime parut dans les Conseils, et, comme nous le verrons plus loin, des manifestes d'une importance majeure furent publiés sans sa signature[2].

La politique à laquelle Cathelineau dut l'éminence de son grade fut celle qui détermina le remplacement de Dommaigné, général de la cavalerie vendéenne, par Forestier, fils d'un cordonnier de village[3].

Ces arrangements terminés, les chefs vendéens songèrent à étendre leur empire, mais d'abord à mettre à profit les ressources nouvellement acquises. Pour employer la grande quantité de salpêtre trouvée à Saumur, ils établirent des moulins à poudre à Mortagne et à Beaupréau; complétèrent l'apothicairerie de l'armée, assez

[1] ..... « On était sûr qu'il écouterait et rechercherait les conseils avec déférence. » (*Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 144.)

[2] Il savait écrire cependant, quoi qu'on en ait dit : voici un autographe de lui que nous avons sous les yeux :

« Par ordre du commandant de l'armée catholique royale, que le nommé Martin vande cenquante paties de foin en pailles au pri qu'il le vand.

« A Doué, 15 juin 1793.

« CATHELINEAU, BERNARD, DE LA ROCHEJAQUELEIN. »

Il existe un autre autographe de Cathelineau, que nous trouvons cité dans les *Pièces contre-révolutionnaires*. C'est un bon donné par Cathelineau à une personne chez laquelle il logeait, en échange d'une culotte qu'il prit pour remplacer la sienne, déchirée dans le combat.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 144.

mal fournie jusqu'alors ; envoyèrent en lieu sûr les magasins de blé formés à Chinon par les républicains, et firent fabriquer un nombre considérable de mouchoirs rouges, ce qui tint à une circonstance assez singulière. La Rochejaquelein s'était mis à porter un mouchoir rouge autour de sa tête, et plusieurs à sa ceinture pour ses pistolets. Afin d'empêcher qu'on ne le reconnût à ce costume dans les combats, ses amis l'imitèrent, et, l'exemple gagnant de proche en proche, les mouchoirs rouges devinrent à la mode dans l'armée. Or, raconte gaiement madame de la Rochejaquelein : « Cet accoutrement, les vestes et les pantalons, qui étaient l'habit ordinaire des officiers, leur donnaient tout à fait la tournure de brigands, comme les républicains les appelaient[1]. »

Au milieu de ces dispositions, le clergé rebelle ne s'oubliait pas; et l'imposteur qui figurait à sa tête affectait toute la hauteur, toute l'inflexibilité d'un véritable pontife romain. Parmi les prêtres des paroisses du *pays conquis* — ils appelaient ainsi la France[2] ! — plusieurs avaient humblement rétracté leur serment à la Constitution, et demandaient à rentrer dans le giron de l'Église papale : cette amende honorable de leur part ne fut pas jugée suffisante ; et ils furent avertis, par mandement solennel, « qu'aucune rétractation de serment ne serait admise, » à moins que le prêtre repentant ne commençât par se soumettre aux censures ecclésiastiques. Le mandement était signé Brin, doyen de Saint-Laurent ; Rodier, vicaire général du diocèse de Luçon ; Bernier, curé de Saint-Laud ; Doussin, prieur de Sainte-Marie de l'île de Ré ; et, en première ligne, Gabriel, évêque d'Agra[3]. En d'autres termes,

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 147.

[2] Ce sont les termes mêmes du mandement dont il va être question.

[3] Ce mandement est sous nos yeux. C'est une des pièces faisant partie des documents inédits à nous communiqués par M. Benjamin Fillon. Le document est daté : « Châtillon-sur-Sèvres, l'an Ier du règne de Louis XVII. »

c'était sous l'invocation d'un titre usurpé, c'était au nom d'un pouvoir frauduleux, que l'abbé Guyot de Folleville suspendait les foudres du sacerdoce sur les prêtres coupables d'avoir obéi à la loi!

La situation devenait de plus en plus difficile pour les républicains en Vendée. D'une part, le Comité de salut public ne pouvait y envoyer qu'un nombre limité de troupes régulières, enchaîné qu'il était par la nécessité de garder les frontières, qu'on menaçait alors sur tous les points. D'autre part, l'abandon prolongé du foyer, la longue incertitude des événements, les cris des enfants redemandant leurs pères, les gémissements des femmes implorant le retour de leurs maris, n'étaient que trop de nature à lasser le zèle des volontaires venus de loin. Déjà les représentants du peuple en mission avaient dû, par arrêté spécial, renvoyer le quart des gardes nationaux mis en réquisition; mais cette mesure n'avait fait qu'aggraver le mal, ceux qui restaient enviant le sort des autres et se répandant en plaintes amères. Non que le patriotisme fît défaut : quoi de plus admirable que l'aspect de Niort, le lendemain de la prise de Fontenay? Mais l'enthousiasme qui affronte la mort n'est pas la persévérance qui se plie jusqu'au bout à la fatigue d'un éternel *qui-vive* et triomphe des douleurs morales de l'absence. Nous avons sous les yeux une lettre autographe adressée aux représentants du peuple en mission près de l'armée de la Rochelle par les officiers du district de Citray; il y est dit, en substance :

« Les volontaires sous nos ordres ne veulent plus servir. Fils de métayers pour la plupart, ayant des biens à faire valoir, se trouvant d'ailleurs ici soumis à toutes sortes de maux, n'ayant pas de chemise, n'ayant pas de souliers, réduits à coucher sur la dure, souvent même insultés par les hussards des troupes régulières qui leur crient : « Vous n'êtes bons qu'à manger notre pain, » ils at-

tendent avec anxiété que vous décidiez de leur sort[1]. »

Autre lettre, celle-ci des administrateurs du département de la Haute-Vienne au général Biron :

« Général, dès que le département de la Haute-Vienne eut appris que les révoltés s'étaient emparés de Bressuire et de Thouars, il arrêta la formation d'une légion à cheval composée de tous les officiers des gardes nationales du département. On pensait que des hommes qui devaient leur grade au choix de leurs camarades étaient les plus propres à former une troupe d'élite. On a vu avec regret le vœu des compagnies se porter en bien des endroits sur des pères de famille que leur âge et leurs habitudes rendent peu propres aux fatigues d'une campagne. On voulut faire un triage ; mais les plus âgés furent les plus ardents à demander qu'on les menât contre les brigands. Ils croyaient qu'il s'agissait d'un coup de main et non d'une campagne entière. Maintenant voilà que les femmes et les enfants réclament leurs maris et leurs pères. Chacune de nos séances se passe à écouter leurs lamentations[2]. »

C'est peu : l'effort des Girondins proscrits pour soulever la province s'était fait sentir en Vendée comme ailleurs ; et plusieurs départements qui avaient fourni des volontaires nationaux leur mandaient secrètement de regagner leurs foyers, afin de se coaliser avec ceux dont l'intention sacrilége était de marcher sur Paris[3]. Les bataillons de Bordeaux, par exemple, qui avaient combattu avec tant d'intrépidité, ne parlèrent plus, après le 31 mai, que de revenir chez eux. Boulard, commandant la division des Sables, donne, à cet égard, à Biron des détails navrants,

[1] Documents inédits faisant partie de la collection de M. Benjamin Fillon. — La lettre est signée : Vounet, commandant du bataillon ; Laubier, lieutenant ; Lamartinière et Martin, capitaines.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Maignen, Philippe-Charles-Aimé Goupilleau. Même collection.

dans une lettre datée de la fin de juin, et où s'exhale la tristesse d'une âme héroïque[1]. Vers la même époque, Samuel Camer écrivait, de Marans, que plusieurs volontaires de la Charente-Inférieure et de la Corrèze venaient de déserter ; que le bataillon de l'Égalité, excellent jusqu'alors, se montrait ébranlé par l'exemple de ceux de la Corrèze ; que, de plusieurs municipalités, arrivaient des encouragements à la désertion; que la malveillance était à l'œuvre, prompte à débaucher les troupes, et, dans cette honteuse mission, infatigable[2].

Tout semblait donc sourire à la cause royaliste, et il est à remarquer que, tandis que l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou se signalait par la prise de Saumur, la fortune de la guerre, dans le Marais, ne se montrait pas moins favorable à Charette.

Animé du désir de singer le général d'armée, ce hardi mais présomptueux chef de bandes avait eu l'idée de convertir en une vaste plaine le poste qu'il occupait à Légé, poste auquel de grands arbres et des haies touffues servaient de retranchements naturels. Il fit donc abattre les arbres, raser les buissons, et, de la sorte, finit par demeurer exposé de toutes parts aux attaques des républicains[3].

Toutefois il se trouvait protégé, du côté de Nantes, par une autre bande royaliste, qui, réunie aux insurgés des communes voisines de Nantes, formait un corps avancé, et avait à soutenir les sorties presque journalières des Nantais. Mais, entre cette bande, que commandait Vrignaud, et celle de Charette, il n'existait nul accord. La troupe de Vrignaud ayant peine à subsister dans le canton de Vieillevigne, alors très-peuplé, Charette, pour qui elle

[1] Collection de M. Benjamin Fillon.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez, à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, les fragments réunis sous le titre de *Éclaircissements historiques*.

était un rempart, s'était engagé à la nourrir; et, au lieu de cela, il la laissait sans pain, tandis que lui, entouré de femmes galantes et de jeunes gens efféminés, passait son temps en festins et en danses. De là un mécontentement qu'avait soin d'enflammer la marquise de Goulaine, femme ambitieuse, fort influente, que Charette avait mortellement blessée par l'ironique cadeau d'une quenouille, et qui s'en vengeait en intriguant contre lui à Vieillevigne[1].

La haine de la marquise eut un moment de triomphe. Les républicains, sortis des Sables, s'étant un jour avancés brusquement jusqu'à Palluau, l'armée de Charette fut saisie d'une terreur panique et se réfugia sur le territoire de Montaigu, où commandait Royrand. Celui-ci, homme probe et très-avare de réquisitions, vit arriver avec inquiétude des milliers de bouches à nourrir. Il fit mauvais accueil à Charette, et alla jusqu'à lui dire que du moins il fallait voir l'ennemi avant de décamper[2]. Charette apprend, sur ces entrefaites, que le poste de Saint-Colombin n'est gardé que par quatre cents républicains, tirés d'anciens régiments de ligne : impatient de se relever, et la rage dans le cœur, il court sur ce poste, l'enlève, se concerte avec Royrand, reprend son camp de Légé, culbute une colonne envoyée contre lui de Machecoul, pousse droit à la ville et s'en empare[3].

Lescure était au château de la Boulaye, lorsque ces nouvelles lui parvinrent. Il écrivit aussitôt à Charette une lettre de félicitations, à laquelle celui-ci répondit par des compliments sur la prise de Saumur; et tel fut le point de départ d'une négociation ayant pour objet l'investissement de Nantes par les deux armées combinées[4]. Il fut

[1] *Éclaircissements historiques.*
[2] *Ibid.*
[3] *Biographie universelle.* Voyez l'article qui le concerne.
[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 150.

convenu que Charette attaquerait Nantes par la rive gauche de la Loire, tandis que, passant le fleuve, l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou irait attaquer par la rive droite.

Grande entreprise! les Vendéens n'avaient encore osé rien de pareil. Aux paysans du Marais, surtout, le projet parut superbe. Que d'injures ils allaient pouvoir venger sur ces bourgeois nantais qui, si longtemps, les avaient tenus en échec, et qu'avec une animosité envieuse ils appelaient les *culottes de soie!* Et puis, de toutes les places maritimes qui communiquent avec l'Océan, Nantes n'était-elle pas, après Bordeaux, la plus commerçante? Que de trésors apportés là par les deux à trois mille navires qui, chaque année, entraient dans le port! Et qui sait ce que ne renfermaient pas les belles maisons qui le garnissent sur une longueur de près d'une demi-lieue! Nantes, aux yeux du paysan vendéen des côtes, c'était le Pérou, et les soldats de Charette se montraient, comme leur chef, assez légers de scrupules. Ils se préparèrent donc gaiement à ce voyage de la terre promise, et firent provision de sacs[1].

Les mêmes motifs n'existaient pas pour l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou, plus morale, mieux disciplinée, et moins en contact avec ce qui aurait pu, soit envenimer son ardeur, soit éveiller sa convoitise. Aussi témoigna-t-elle peu d'empressement[2]. Mais les chefs se déterminèrent par des considérations qui semblaient décisives. Les intelligences qu'ils avaient dans Nantes leur promettaient un succès, sinon certain, du moins très-probable. Et quel changement une conquête de ce genre n'eût-elle pas introduit dans leur fortune! Une fois maîtres de Nantes, ils ne pouvaient manquer de s'emparer de Paimbœuf, ils te-

[1] Voyez le n° V des *Éclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein.*

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 153

naient le cours de la Loire jusqu'à son embouchure, ils avaient une communication ouverte avec les Anglais, et il leur devenait facile de mettre le feu à la Basse-Bretagne et à la Normandie, où couvait déjà l'incendie. Bonchamps combattit le projet de marcher sur Nantes, mais en vain[1]. L'expédition fut résolue, et l'armée s'ébranla.

Saumur établissant une communication entre les deux rives de la Loire, l'abandonner eût été dangereux; une garnison y fut laissée, sous les ordres de la Rochejaquelein. Mais comment y retenir des paysans qui, du champ de bataille, n'aspiraient qu'à retourner à leurs villages? Il fallut s'engager, non-seulement à les nourrir, mais à les payer[2] : expédient qui tendait à modifier le caractère de cette guerre et à lui ôter ce qu'elle avait jusqu'alors puisé de force dans la spontanéité, la soumission volontaire, l'élan.

Le 17 juin, les Vendéens occupaient Angers, que les habitants, frappés d'épouvante, s'étaient hâtés d'évacuer; et, le 21, on y lisait sur tous les murs une proclamation signée d'Elbée, d'Autichamp, de Fleuriot, de Boissy, Stofflet, de Hargues, de Fesque, laquelle menaçait de traiter comme criminel de lèse-majesté, au nom de *Monsieur, régent du royaume*, quiconque reconnaîtrait une autre autorité que celle de Louis XVII[3].

Il est à noter que ni Cathelineau, ni Bonchamps, ni Bernard de Marigny, ni Lescure, ne signèrent cette proclamation, quoiqu'ils eussent mis leur signature à un manifeste beaucoup moins important, publié à Angers dès le 17. Étaient-ils absents! Quelque mésintelligence avait-elle éclaté entre eux et leurs collègues? Ou bien, Stofflet, qui affectait souvent d'agir sans consulter tout le

[1] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 57.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 151.
[3] Collection de M. Benjamin Fillon.

monde, ou même sans consulter personne[1], avait-il pris sur lui de faire acte d'autorité, en s'entendant avec d'Elbée?

Quoi qu'il en soit, l'orgueil de leur langage semblait au moment d'être justifié par le succès de l'armée vendéenne. Car, à son approche, tout pliait, tout fuyait. Par suite de l'évacuation d'Angers, les postes de la Pointe, de Chantocé, de Saint-Georges, d'Ingrande, avaient été successivement abandonnés, ce qui mettait Ancenis dans l'impossibilité presque absolue de tenir[2] : en vain Coustard était-il accouru dans cette ville, pour empêcher la garnison de battre en retraite : la terreur des habitants, arrivée au comble, s'était répandue parmi les soldats. Ceux-ci reçurent l'ordre de se replier sur le chef-lieu du département, et, le lendemain, les bataillons d'Angoulême, de l'Orne, de la Mayenne, de Seine-et-Oise, se retirèrent, suivis d'un grand nombre d'habitants. Ce départ était le signal qu'attendaient les royalistes, jusqu'alors cachés : ils firent nommer un comité composé de vingt citoyens, engagèrent ce qui restait de la population à proclamer Louis XVII, et accueillirent sans opposition la première bande royaliste qui se présenta[3].

Le 22, un courrier apportait au conseil provisoire un exemplaire de l'arrêté suivant, pris la veille à Angers :

« DE PAR LE ROY ET DE MONSIEUR, RÉGENT DU ROYAUME, il est enjoint au conseil provisoire de faire cuire sur-le-champ, et autant que possible, du pain pour l'appro-

[1] C'est ce qui venait de lui arriver à Saumur.

Pour déterminer les paysans à passer la Loire, il fit publier, de son autorité privée, que quiconque resterait était un lâche. Voyez *Madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 151.

[2] Exposé des motifs qui ont déterminé l'évacuation d'Ancenis, n° 3 des *Pièces justificatives*, insérées à la suite de la *Vie révolutionnaire des Sans-Culottes d'Ancenis*.

[3] Voyez *l'Entrée des Vendéens à Ancenis*, par M. Benjamin Fillon.

visionnement de l'armée, et de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour le logement de quarante mille hommes, etc.[1]...

« Signé : d'Elbée, chevalier de Fleuriot, de Boissy, de Fesque. »

Le nombre des Vendéens qui marchaient sur Nantes s'élevait donc à quarante mille hommes, sans compter l'armée de Charette d'égale force[2] !

Or la ville de Nantes, ouverte de tous côtés en deçà de la Loire, n'avait, pour défendre une contrevallation de près de deux lieues d'étendue, qu'une garnison d'environ dix mille hommes, composée en majeure partie de gardes nationales[3]. Quelques bouts de fossé, quelques épaulements ou parapets faits à la hâte, voilà en quoi consistaient les fortifications. Au dehors, pas de positions, pas d'emplacements d'où l'artillerie pût jouer avec grand effet[4]. Jamais situation, en apparence, plus désespérée.

Le 22 juin, une députation envoyée par cette grande ville en détresse se présenta à la barre de la Convention, qu'elle émut par la véhémence de ses supplications. Délaisserait-on Nantes? Ouvrirait-on toute grande aux émigrés et aux Anglais cette porte de la France? Ah! le temps était passé des mesures ordinaires. Il fallait que le tocsin de la liberté sonnât d'un bout à l'autre de la République. A quoi bon endormir les alarmes? Le péril n'était que trop imminent. Quant aux Nantais, ils

[1] *L'Entrée des Vendéens à Ancenis*, par M. Benjamin Fillon.

[2] *Mémoires du général Turreau*, liv. II, p. 77.

[3] *Ibid.* — On peut voir, d'après l'ordre émané de d'Elbée, ce qu'il faut penser de cette assertion des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*. « On assure que Cathelineau n'avait pas huit mille hommes quand il arriva devant Nantes. »

[4] *Ibid.*, p. 76 et 77.

avaient pris leur parti : hommes, enfants, vieillards, travaillaient à préparer la défense ; et, si le sol leur manquait pour vivre, il ne leur manquerait pas pour mourir. L'adjuration des députés se résumait en ces mots : « Si nos malheurs n'obtiennent aucun soulagement, nous retournerons vers nos infortunés concitoyens... peut-être ne trouverons-nous plus que leurs cadavres[1] ! »

Ils finissaient à peine que, d'un ton animé, Laporte s'écrie : « Je demande que la Convention fixe l'heure où le tocsin sonnera dans toute la République. » Cette motion est appuyée par Legendre, mais combattue par Thuriot, comme tendant à mettre la France en combustion. Tout à coup Barère se lève, tenant à la main une dépêche, dont il s'empresse de donner lecture. Elle était du commissaire montagnard Choudieu et disait :

« J'arrive de Niort. Biron y est à la tête de vingt-cinq mille hommes, dont seize mille d'excellentes troupes[2], le reste composé de gardes nationales en réquisition. — Il y a aux Sables douze mille hommes de troupes bien disciplinées, sous les ordres de Boulard. — On a eu à gémir à Niort de la négligence mise dans la construction des fours ; on ne cuit que pour un jour, et l'armée ne peut se mettre en marche sans avoir du pain pour quatre ou cinq jours d'avance. — On organise à Tours une armée qui sera au moins de vingt-cinq mille hommes. Elle se compose des troupes qui nous arrivent de Paris et des débris de la garnison de Saumur. — On s'était d'abord réuni à Angers ; mais l'esprit est si mauvais, qu'on n'a

[1] Séance de la Convention du 22 juin 1793.

[2] C'est précisément le chiffre que donne, dans ses *Mémoires manuscrits*, Mercier du Rocher, qui se trouvait à Niort en ce moment, de même que Choudieu. M. Michelet se trompe donc, lorsqu'il dit, liv. XI, chap. VI, p. 97 :

« Biron n'avait en réalité que trois mille soldats. Cette misérable troupe était cachée dans Niort, plutôt que logée. »

pas même parlé de se défendre... Malgré tout, ça ira, ou nous périrons [1]. »

Le caractère rassurant de ce rapport venait contre-balancer mal à propos les salutaires appréhensions éveillées par la supplique des députés nantais : la nouvelle d'un brillant fait d'armes de Westermann acheva, peu de temps après, de distraire l'attention de l'Assemblée.

Lescure avait suivi l'armée vendéenne à Angers ; mais, pour parer sans doute au danger d'une diversion du côté de Niort, il était revenu sur ses pas et occupait Parthenay, lorsque Westermann, alors à Saint-Maixent, quitte brusquement son poste, se présente, le 25 juin, aux portes de Parthenay, les enfonce à coup de canon, et entre au pas de charge dans la ville. Le lendemain, il écrivait aux représentants du peuple à Niort, en leur rendant compte de ce succès : « J'ai poursuivi l'ennemi jusqu'à près de trois lieues sur la route de Thouars... Là, forêts et buissons m'ont arrêté... J'ai bien cru tenir Lescure, mais je n'ai pu avoir que deux de ses chevaux. Je vous enverrai à Niort tous les bœufs que j'ai pris. Le pain, je m'en servirai pour ma troupe, et j'attendrai ici quelques heures de pied ferme cette armée prétendue catholique. En ce moment, j'entends de toutes parts sonner le tocsin pour le rassemblement : cela ne fait qu'animer davantage mes soldats, qui, quoique épuisés de fatigue, sont disposés à un nouveau combat ; mais, comme les bœufs ne peuvent combattre, ils font mon avant-garde sur Saint-Maixent. — J'ai perdu peu de monde. — Mon premier lieutenant-colonel d'infanterie est entré le premier à Parthenay sabre en main et a tranché la tête à un ecclésiastique qui tenait une mèche, prêt à mettre le feu au canon... Pas une obole n'a été prise aux habitants [2]. »

[1] Voyez le *Moniteur* du 24 juin 1793.

[2] Lettre du général de brigade Westermann aux représentants du peu-

Le complément du compte rendu officiel se trouve dans une lettre du commissaire montagnard Goupilleau à son collègue Maignen : « A Parthenay, il y a eu six cents Vendéens tués; du côté des républicains, quelques blessés seulement. Si Westermann eût eu de bons guides, il s'emparait de Lescure, de Beaudry et de Beaurepaire, qui se sont sauvés en chemise par un endroit dont on ne se défiait point. On a pris vingt mille livres pesant de pain et quarante bœufs gras[1]. »

Trois jours après, les républicains remportaient un avantage non moins signalé à Luçon, qu'une bande nombreuse de paysans était venue attaquer, à cinq heures du soir, sur quatre colonnes. La victoire sembla d'abord pencher du côté des paysans. Sandoz, qui commandait les républicains, croit tout perdu ; il donne le signal de la retraite ; et le bataillon de la Charente-Inférieure, recevant les ordres du général, les exécute; mais, par un hasard fortuné, ils ne parviennent pas aux autres corps, qui continuent de se battre avec intrépidité. Un bataillon, nommé le *Vengeur*, fut admirable. Enfin, Boissier, à la tête de ses dragons, tombe rudement sur les Vendéens, les refoule, leur tue quatre cents hommes, et les rejette au delà du pont de Mainclaye[2].

Malheureusement ces faits d'armes étaient trop isolés et avaient lieu sur des points trop éloignés de Nantes pour que cette ville en ressentît le favorable contre-coup. Abandonnée à ses propres forces, il ne lui restait plus de sauvegarde que le courage de ses habitants. Or ce n'était pas

ple, à Niort, en date du 26 juin 1793. — La copie manuscrite est sous nos yeux.

[1] Autographe faisant partie des documents inédits que nous a communiqués M. Benjamin Fillon.

[2] Rapport de Sandoz, écrit de sa main, dans la collection de M. Benjamin Fillon. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 107 et 108.— Lettre des membres composant les conseils généraux des départements et districts réunis dans la collection sus-mentionnée.

la première fois que cette cité puissante avait à témoigner glorieusement d'elle-même devant l'histoire. Elle pouvait se rappeler avec orgueil comment, en 1343, elle avait repoussé les Anglais, et quel siége terrible elle avait, dès 445, soutenu contre les Huns. Ce vieux château qui s'élève sur le bord de la Loire à l'extrémité du cours de Saint-Pierre, un souvenir fameux, demandait qu'à tout prix on le sauvât de l'invasion des hordes catholiques : c'était là que Henri IV avait rendu, en faveur de la liberté de conscience, l'immortel édit dont la révocation par son petit-fils inonda de sang les Cévennes.

Qu'allait-il arriver? Nantes avait eu longtemps dans son sein un ennemi cruel, la division. Deux clubs s'y étaient livré une guerre acharnée : l'un, celui de Saint-Vincent, composé de révolutionnaires pleins de feu, tels que Bachelier, Chaux, Goullin[1]; l'autre, celui des Halles, qu'appuyait un comité des trois corps administratifs[2].

D'un autre côté, les hommes naturellement appelés par leur position à diriger la défense ne présentaient à la Révolution que des garanties douteuses. L'impression que pouvait donner de lui à de francs jacobins l'ex-marquis Canclaux est curieuse à observer dans le passage suivant d'un rapport lu, quelques mois plus tard, à la Convention, par Nicolas Hentz, député de la Moselle : « Canclaux m'a paru un homme de l'ancien régime, moulé pour l'ancien régime, mais non pas un traître. Seulement, de telles gens, liés avec les aristocrates, dont ils aiment les manières de cour, trahissent sans s'en apercevoir. Le plus sûr est de ne pas s'en servir[3]. »

Beysser, commandant temporaire de la ville et du château de Nantes, ne pardonnait pas aux Montagnards leur

[1] Voyez la *Notice sur Bachelier*, imprimée à Fontenay, en 1849.

[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 109.

[3] *Observations de Nicolas Hentz sur la guerre de Vendée*, imprimées par ordre de la Convention nationale.

récente victoire sur la Gironde, et couvait dans sa pensée le projet de soulever contre la Convention la ville qu'il avait à défendre contre les Vendéens[1].

Coustard, que nous avons vu figurer avec éclat dans l'affaire de Saumur, était un homme d'une bravoure aventureuse, mais d'opinions suspectes. Né dans l'île de Saint-Domingue et venu de bonne heure en France, où il entra dans les mousquetaires, son mariage avec une Nantaise l'avait fixé à Nantes dès 1768, et on le citait pour l'audace avec laquelle, un des premiers, on l'avait vu, après la découverte de Montgolfier, monter en aérostat, aux acclamations d'une immense multitude, attirée par la nouveauté du spectacle. Élu membre de l'Assemblée législative, son attitude y avait été telle, qu'on le soupçonna d'avoir été gagné par Louis XVI ou par la reine; et, lorsque dans la Convention il se rallia à la Gironde, ce fut de manière à laisser craindre qu'il ne penchât secrètement pour la royauté[2]. Toutefois il n'existait contre lui aucune preuve, et sa conduite à Saumur avait été celle d'un citoyen et d'un soldat.

Comme Coustard, Baco, maire de Nantes, était un homme d'un courage bouillant, que relevaient encore son âge avancé et sa chevelure blanche. Mais son cœur appartenait à la Gironde : circonstance fâcheuse, dans un moment où les Girondins cherchaient à se venger de leur défaite en attisant la guerre civile, et où l'anéantissement du royalisme était au prix d'un concours sans réserve au pouvoir de la Convention.

Les chefs vendéens n'ignoraient rien de tout cela, et fondaient sur l'aveugle emportement de l'esprit de parti l'espoir d'une prompte réussite. Ils se trompèrent. L'esprit de parti, cette fois, se trouva moins fort, parmi les Nantais, que l'amour de la Révolution et le culte de la France.

[1] Voyez plus loin.
[2] Notes de M. Dugast-Matifeux.

Les jalousies se turent, les dissidences s'ajournèrent. Peuple et bourgeoisie s'unirent dans une sainte résolution de sauver la ville ou de périr. Il n'y avait guère, pour la garder, que cinq bataillons de troupes régulières; mais de quels miracles n'est point capable une grande cité dont chaque habitant a fait pacte avec la mort? On vit Baco, le maire aux cheveux blancs, le véhément vieillard, parcourir les rues, félicitant les uns, encourageant les autres, soufflant à tous son âme ardente. Merlin (de Douai), trop homme de loi pour être un guerrier, se laissa néanmoins porter de bonne grâce par l'élan général. Canclaux, qui, comme tous les militaires, n'avait de foi qu'aux militaires, songea sérieusement à organiser une défense qu'il avait d'abord jugée impossible. Que dire encore? Ceux du club de Saint-Vincent et ceux du club des Halles se tendirent noblement la main, firent alliance pour le combat, et coururent confondre leurs rangs dans une église dont ils firent retentir les voûtes de ce cri, aussi girondin que montagnard, après tout : « Vive la République[1] ! »

Le 28 juin au soir, Canclaux fut averti par ses avant-postes qu'on apercevait au loin comme des fusées volantes et des ballons illuminés. Bientôt on entendit des bruits semblables au mugissement du taureau. C'était l'avant-garde des Vendéens, qui arrivaient, en hurlant, faute de tambours, dans des cornes de bœuf[2], pendant que l'arrière-garde s'avançait au son des cantiques[3].

Il avait été convenu avec les chefs que l'attaque aurait lieu simultanément par l'armée de Cathelineau et celle de Charette, le 29 juin, pendant la nuit, à deux heures. A deux heures, en effet, Charette était à Pont-Rousseau,

[1] Cette scène touchante se trouve constatée d'une manière solennelle et officielle dans le discours de l'orateur de la députation nantaise dont nous avons déjà parlé. Voyez le *Moniteur* du 24 juin 1793.

[2] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par un administrateur, etc., p. 66.

[3] *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7.

d'où il tirait sur la ville à boulets rouges. Faire plus, il ne le pouvait guère; car il lui eût fallu, pour cela, pénétrer, sur une longueur d'une demi-lieue, à travers une gorge étroite formée par les ponts de la Loire et de la Sèvre, sans pontons ni bateaux. Et cependant le caractère de ses soldats était si connu, on les savait si avides de meurtre et de butin[1], que d'un mouvement impétueux, et au nombre de vingt-cinq ou trente mille, les habitants se portèrent de ce côté, laissant dégarnies les routes de Vannes, de Rennes et de Paris. Si donc, en ce moment, l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou eût été à son poste, engageant le combat, c'en était fait de Nantes, sans doute. Mais l'ennemi ne parut de ce côté qu'à huit heures du matin, lorsque déjà tout était préparé pour le recevoir[2]. Qui fut le sauveur de Nantes? un ferblantier nommé Meuris.

Cet homme, en qui le cœur d'un héros battait sous l'habit de l'artisan, s'était offert à aller, avec le 3e bataillon de la Loire-Inférieure qu'il commandait, défendre Nort, point très-important que les Vendéens avaient à franchir, pour prendre à revers le camp de Saint-Georges, seul obstacle à leur attaque par les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Or, le 27 juin, à quatre heures du soir, un corps de quatre mille Vendéens s'était présenté devant Nort, prêt à traverser l'Erdre. Mais Meuris était là qui les attendait de pied ferme, bien qu'il n'eût à leur opposer que cinq cents hommes et deux pièces de campagne. Le feu commença et ne dura pas moins de quatorze heures[3]. La rivière paraissait profonde; les Vendéens,

[1] Voyez, sur leurs dispositions au siége de Nantes, le paragraphe 5 des *Éclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*.

[2] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 153 et 154; et, dans la *Biographie universelle*, l'article MEURIS.

[3] *Biographie universelle*, au mot MEURIS.

n'osant risquer le passage, cherchaient un gué, ne le pouvaient trouver, hésitaient : une femme, échappée de Nort, leur indiqua l'endroit favorable. Aussitôt des cavaliers vendéens, portant des fantassins en croupe, se jettent dans l'Erdre. Les volontaires de Meuris ont épuisé leurs munitions; mais ils savent combien il importe au salut de Nantes que la marche de l'ennemi soit retardée : ils reçoivent, la baïonnette au bout du fusil, les premiers Vendéens qui ont passé la rivière. Le gros de l'armée suivait. Les volontaires, enveloppés, pressés de toutes parts, continuent de combattre avec un courage indomptable, le courage des trois cents Spartiates aux Thermopyles. Ceux qui tombaient servaient de rempart aux autres. Déjà, de ce bataillon héroïque, il ne reste plus que quarante-deux hommes. Meuris les serre autour du drapeau, et les ramène à Nantes, couverts de sang, de sueur et de poussière[1]. Le but de l'expédition était atteint, la marche de l'ennemi avait été retardée; et à ce premier résultat d'un prix inestimable se joignit l'effet électrique que produisit sur la population un exemple de dévouement sublime.

Le camp de Saint-Georges levé, la ville fut attaquée sur sept points à la fois. De la lande de Ragon, les Vendéens de Charette s'étaient portés en foule au faubourg des Sorinières, avec trois pièces de canon et deux pierriers, le faubourg ayant été abandonné, dès le commencement de l'attaque, par l'ordre même de Beysser, à cause « de l'inutilité de ce poste et de l'incivisme de la plupart de ceux qui l'habitaient[2]. » Au reste, rien ne manquait aux préparatifs faits pour la défense de Pont-

[1] *Biographie universelle.*

[2] Rapport de Jean-Michel Beysser, commandant temporaire de la ville et du château de Nantes, aux représentants du peuple Gillet, Merlin et Coustard, commissaires de la Convention nationale près l'armée des côtes de Brest.

Rousseau : une pièce de dix-huit, mise en batterie dans la plaine d'Orillard, enfilait le village des Sorinières ; on avait abattu les arbres qui auraient pu protéger les assaillants ou nuire au jeu des pièces républicaines ; et des postes nombreux gardaient tous les points menacés. L'artillerie des républicains, servie avec moins de vivacité, mais plus d'habileté et de succès que celle des ennemis, leur fit éprouver d'assez grandes pertes. Trois fois le drapeau blanc fut renversé[1].

Pendant ce temps, une colonne d'environ quatorze mille Vendéens arrivait par la route de Rennes, soutenue d'une grosse artillerie, et s'avançait jusqu'à une demi-portée de canon des barrières. Là commandaient Canclaux, du côté des Nantais, et, du côté des Vendéens, Cathelineau. Les batteries vendéennes furent placées sur une éminence, au milieu du grand chemin, et un corps nombreux se posta sur la gauche, tandis que, lancés sur les routes de Vannes et de Paris, de forts pelotons s'avançaient, à la faveur des blés, le long des haies, et s'emparaient de diverses maisons, d'où les assiégeants tiraient à couvert sur la ville. L'attitude des bataillons républicains fut admirable. Ils supportèrent le feu de l'ennemi avec une fermeté que rien ne put ébranler, et y répondirent sans relâche. Dirigée par l'adjudant général Billi, leur artillerie sema partout le ravage. Plusieurs canons appartenant aux assiégeants sont coup sur coup démontés ; un de leurs caissons est brisé ; leurs meilleurs pointeurs tombent l'un après l'autre et sont aperçus étendus sans mouvement à côté de leurs pièces[2].

Une lueur d'espoir, mais bien vite dissipée, brilla aux yeux des Vendéens. Le prince de Talmont était venu à Angers rejoindre l'armée. Impatient d'y signaler sa présence, il oublia, dans son ardeur, ce qu'on avait décidé

[1] Rapport de Beysser.
[2] *Ibid.*

au conseil de guerre, savoir, que des moyens de retraite seraient ménagés aux Nantais. Ayant avisé, vers le milieu du jour, une bande qui sortait de Nantes à pas précipités par la route de Vannes, il court la charger, et, en la repoussant dans la ville, ne fait qu'animer la défense[1].

De son côté, Cathelineau, à la tête de quelques centaines d'hommes intrépides, était parvenu à se glisser, le long des jardins, jusque sur la place Viarmes. Il croit la ville prise, ôte son chapeau, se jette à genoux, et, tirant son chapelet, se met à prier[2]. D'une mansarde voisine, un cordonnier le voit, le couche en joue, et Cathelineau tombe baigné dans son sang. C'était la Vendée elle-même que ce cordonnier, sans le savoir, venait de frapper au cœur!

Les hardis paysans qui avaient pénétré dans la ville ne songent plus qu'à leur chef, à ses yeux éteints, à son visage couvert d'une pâleur mortelle, et ils l'emportent en pleurant. Tout fut dit. L'armée vendéenne se trouva dissoute en un clin d'œil. Généraux, officiers, soldats, se précipitent dans des barques, et repassent la Loire en désordre, abandonnant près de cinq mille hommes sur le champ de bataille[3].

Le 30, une troupe consternée rentrait dans Ancenis, précédée d'un brancard sur lequel gisait Cathelineau[4]. Il avait été atteint d'une balle qui s'était perdue dans la poitrine, après avoir fracassé le bras : il ne survécut que quinze jours à sa blessure. Il laissait, pour le représenter dans le combat, trois frères, quatre beaux-frères et seize cousins germains, qui, tous, périrent les armes à la main, en défendant la cause illustrée par son héroïsme[5]. D'Elbée

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 155.
[2] *Entrée des Vendéens à Ancenis*, par Benjamin Fillon, p. 8.
[3] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 211.
[4] *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7.
[5] Voyez la *Biographie universelle*.

lui succéda, mais nul ne le remplaça. Pourquoi? Parce que, selon cette belle et forte parole de M. Michelet[1] : « Dans la contre-révolution, il représentait encore la révolution et la démocratie. »

Charette, dans ce désastre de la grande armée, n'avait plus rien qui le retînt devant Nantes. Après un jour passé à canonner de loin la place et à danser en manière de bravade, il ramena, on pourrait dire dans son repaire, ses soldats, très-peu satisfaits d'avoir à remporter leurs sacs vides.

Quant aux Nantais, heureux d'avoir fêté par une aussi magnifique victoire le patron de la ville, — car la levée du siége de Nantes eut lieu le jour de la Saint-Pierre, — ils votèrent, pour toute récompense, aux frères d'armes de Meuris... quoi? Des chemises, des bas et des souliers à ceux d'entre eux qui justifièrent en avoir besoin[2] : imitation de l'antiquité, qu'il est bon de rappeler, parce qu'elle caractérise l'époque.

[1] Liv. XI, chap. III, p. 121.
[2] *Biographie universelle*, article Meuris.

CHAPITRE III

MARAT ASSASSINÉ

Rapport de Saint-Just sur les Girondins; modération de ce rapport. — Charlotte Corday; sa famille; sa généalogie; son séjour chez sa tante, à Caen; ses sympathies pour la Gironde. — Hypothèses romanesques et sans fondement. — Première entrevue avec Barbaroux. — Réponse de Charlotte Corday à une plaisanterie de Pétion. — Elle part pour Paris. — Singulier mélange de force et de légèreté d'esprit. — Récit moqueur. — Doctrine de Charlotte Corday : « *On ne doit point la vérité à ses tyrans!* » — Elle arrive à Paris. — Complot de Dillon dénoncé. — Dillon défendu par Camille Desmoulins. — Rumeurs scandaleuses à ce sujet. — Imprudents sarcasmes de Camille. — Étranges rapprochements. — Marat malade. — Son obstination dans la fureur. — Ses accès de générosité. — Description de la demeure de Marat; son extrême pauvreté. — Simonne Évrard. — Charlotte Corday chez Marat. — Comment elle parvient à s'introduire. — Marat assassiné. — Lettre d'adieu de Marat à Gusman; ce qu'il en faut penser. — Immense émotion parmi le peuple. — Déclaration tragique du chirurgien Pelletan. — Interrogatoire de Charlotte Corday par Guellard du Ménil. — Elle avoue qu'elle se serait sauvée, si elle avait pu. — Son extrait de baptême dans sa poche. — Elle s'apitoie sur Simonne Évrard. — Son calme railleur. — Tenue décente de ceux qui l'environnent. — Elle a un instant de défaillance. — Son étonnement à la vue du respect que le peuple de Paris porte aux magistrats. — Arrestation de Duperret et de Fauchet. — Deuil public. — Dépit jaloux de Robespierre. — Funérailles. — Lettre à Barbaroux; mélange de bien et de mal. — Autre lettre de Charlotte Corday à son père. — Charlotte Corday au tribunal révolutionnaire; sur la charrette fatale; sur l'échafaud. — Strophes d'André Chénier en son honneur. — Adam Lux. — Charlotte Corday le plus illustre des disciples de Marat. — Jusqu'à quel point elle manqua son but. — Apothéose de Marat. — La perte des Girondins assurée. — Le parti de la fureur ravivé. — Appréciation de la doctrine de l'assassinat politique.

Le 8 juillet, on vit paraître à la tribune de la Convention le morne et pâle visage de Saint-Just. Attentive aux paroles qui allaient tomber de ces lèvres glacées l'As-

semblée fit silence. Lui : « La conjuration dont j'ai à vous entretenir, dit-il, est enfin démasquée; je n'ai point à confondre les hommes, ils sont confondus; je n'ai point à arracher, par la force du discours, la vérité sanglante de leurs cœurs, je n'ai qu'un simple récit à vous faire[1]. »

Il le fit, ce récit, qui était celui des crimes que la Montagne, victorieuse, imputait aux Girondins; il le fit dans un style plein de passion contenue et de sauvage grandeur. Des accusations qu'il accumulait contre les accusés, les unes étaient fondées, comme celle d'avoir excité la guerre civile, sous prétexte d'éteindre l'anarchie; les autres étaient fausses comme celle d'avoir tramé l'assassinat des Montagnards chez Valazé, et d'avoir voulu placer le fils de Louis XVI sur le trône[2].

Le rapport avait, du reste, un caractère de modération qui étonna. Les maximes y abondaient, revêtues d'une forme que n'eût point désavouée l'auteur du *Dialogue d'Eucrate et de Sylla :* « Tous les députés détenus ne sont point coupables; le plus grand nombre n'était qu'égaré : rien ne ressemble autant à la vertu qu'un grand crime. — Cromwell respecta le roi dans Charles Iᵉʳ, pour ne pas avilir le pouvoir d'un seul. — Buzot fut le premier à lancer ici la discorde : la vertu n'a pas tant d'aigreur. — L'ordre eût régné dans la république, si l'on eût moins répété qu'il n'y régnait pas. — Un usurpateur a bientôt tous les vices de son parti, et le besoin du repos fait enfin supporter l'esclavage. — Les hommes habiles et pervers en même temps ont fini par sentir qu'il fallait suivre le peuple, persuadés que la ligne que parcourent les révolutions est horizontale, et que, par les excès, les malheurs et les imprudences qu'elles entraînent, on re-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 241.
[2] Le montagnard René Levasseur en fait le loyal aveu dans ses *Mémoires*, chap. x, p. 333.

tourne au point d'où l'on était parti. — Les honneurs et la confiance aveugle que s'accordent les magistrats entre eux est une tyrannie. — Le bonheur public est la mesure des réputations. »

Dans un seul passage de son discours, Saint-Just s'élevait jusqu'à la véhémence; et c'était, chose à remarquer, à propos des massacres de septembre. Après s'être écrié, en s'adressant aux Montagnards : « Et vous aussi, vous avez été sensibles aux agonies du 2 septembre, » il ajoutait : « Eh! qui donc avait le plus de droit de s'en porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui en ce temps-là jouissaient de l'autorité et répondaient de l'ordre public, de la vie des citoyens ; ou de nous, qui arrivions désintéressés de nos déserts? Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris ; ils disaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons, qu'ils ne voulaïent point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue... Ils ont déploré les forfaits qu'ils ont laissé commettre pour n'en être pas accusés... Accusateurs du peuple, on ne vous vit point, le 2 septembre, entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui ont versé le sang, vous en répondez tous, vous qui l'avez laissé répandre! »

Saint-Just concluait en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti... J'ai peint la conjuration : fasse le ciel que nous

ayons vu les derniers orages de la liberté! Les hommes libres sont nés pour la justice. On profite peu à troubler la terre[1]. »

Ce langage, surtout dans la bouche d'un homme tel que Saint-Just, annonçait de la part des Montagnards le parti pris d'adopter une politique magnanime: mais l'extrême fureur de leurs ennemis leur vint ravir cette gloire, et ils furent rejetés dans les voies de la rigueur par un de ces crimes qui, selon l'expression de Saint-Just, ressemblent à la vertu.

Il y avait alors à Caen une jeune fille que le sort des Girondins avait profondément touchée. On la remarquait tout d'abord à l'expression de sa physionomie, mélange aimable de calme, de gravité et de décence. Dans son œil d'un bleu incertain, la vivacité d'un esprit clair était amortie par beaucoup de tendresse, et les seules cordes de l'amour semblaient vibrer dans le timbre de sa voix, faible et douce comme celle d'un enfant[2].

Née le 27 juillet 1768, dans une chaumière de la commune des Ligneries, d'une famille noble, mais qu'un revenu de quinze cents francs sauvait à peine de l'indigence, elle se nommait Charlotte de Corday, du nom d'une terre située dans l'arrondissement d'Argentan[3]. Elle avait de bonne heure perdu sa mère; ses deux frères, royalistes décidés, avaient émigré; et son père, Jacques-François d'Armont de Corday, n'était connu que par un écrit qu'il avait lancé en 1790 contre le droit d'aînesse, dont il avait eu beaucoup à se plaindre comme cadet de Normandie[4]. Elle ne pouvait, au reste, avoir une plus illustre origine,

[1] Voyez ce rapport reproduit, *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 241-269.

[2] Charlotte de Corday, *Essai historique*, par Louis Dubois. Paris, 1838. — Notes communiquées à Louis Dubois par M. Vaultier.

[3] *Ibid.*, p. ij de l'Avant-Propos.

[4] *Essai historique*, par Louis Dubois.

car elle descendait au quatrième degré de Marie, sœur du grand Corneille[1].

Obligé de se séparer de ses filles, Jacques-François d'Armont les avait placées à cette Abbaye-aux-Dames que, dans la ville de Caen, avait fondée Mathilde, femme du conquérant de l'Angleterre. Ce fut là que, sous la protection de madame de Belzunce, l'abbesse, et de madame de Pontécoulant, sa coadjutrice, la jeune Charlotte de Corday resta jusqu'à l'heure solennelle qui sonna la Révolution. Le père vint alors se fixer à Argentan, et la fille trouva un asile décent chez sa tante à la mode de Bretagne, madame Coutellier de Bretteville-Gouville, laquelle vivait à Caen, rue Saint-Jean, près de l'hôtel de Faudoas[2].

[1] La généalogie de Charlotte Corday n'ayant été donnée en détail, que nous sachions, par aucun des historiens de la Révolution, peut-être nos lecteurs seront-ils bien aises de la trouver ici telle que nous l'empruntons à l'*Essai* de Louis Dubois, dans lequel elle forme le n° 2 des Pièces justificatives.

PIERRE CORNEILLE, père du grand CORNEILLE.

1° Le grand CORNEILLE,	2° Thomas CORNEILLE;	3° Marie CORNEILLE; Épouse en secondes noces Jacques DE FARCY, trésorier de France à Alençon.	4° Marthe CORNEILLE. Épouse F. LE BOUYER. Leur fils : Bernard LE BOUYER DE FONTENELLE.

Marie DE FARCY, — Françoise DE FARCY.

Épouse Adrien DE CORDAY.
Leur fils :
Jacques Adrien DE CORDAY,
épouse
Marie DE BELLEAU DE LA MOTTE.
4 fils,
dont le troisième,
Jacques-François DE CORDAY D'ARMONT,
épouse
Jacqueline-Charlotte-Marie DE GAUTIER DES AUTHIEUX.
2 fils et 3 filles,
dont la seconde
Marie-Anne-Charlotte DE CORDAY D'ARMONT.

[2] Louis Dubois, *Essai historique*, p. 6.

Cette dame, âgée d'environ soixante ans, menait une existence très-retirée[1]. Mais rien n'est plus propre que la solitude à nourrir les fortes pensées. Du fond de sa retraite, Charlotte Corday se mêlait en esprit aux agitations du dehors, sans dissiper au contact du monde le brûlant foyer qu'elle portait en elle-même, et dont ses études de prédilection ne servaient qu'à augmenter l'ardeur. « Je me rappelle, raconte un auteur qui la connut, qu'un jour, à un déjeuner de quinze personnes, nous parlâmes de littérature et de politique; elle me cita comme ses lectures favorites Jean-Jacques-Rousseau et Raynal[2]. » C'est assez dire que Charlotte Corday était républicaine[3]. Or, comment eût-elle un instant balancé entre cette république des Girondins qui, de loin, semblait devoir continuer l'alliance du mâle génie de Périclès avec la grâce d'Aspasie, et cette autre république que les émissaires de la Gironde avaient toujours montrée aux provinces se traînant dans la fange et le sang, à la suite de Marat?

Aussi Charlotte Corday n'apprit-elle pas sans la plus vive émotion l'arrivée à Caen des Girondins en fuite.

Ceux qui ne veulent pas que la femme puisse, sans passer par l'amour, faire son entrée dans l'Histoire, se sont plu à supposer, entre la jeune nièce de madame de Bretteville et le comte de Belzunce, égorgé par le peuple en 1790, une liaison dont le souvenir serait resté uni, dans le cœur de Charlotte Corday, à de noires pensées de vengeance. Quelques-uns la représentent hantée par l'ombre de Boisjugau de Maingré, pris, en 1792, les armes à la main, et fusillé comme traître à son

[1] Louis Dubois, *Essai historique*, p. 13.

[2] *Ibid.*, p. 15.

[3] Sa propre profession de foi sur ce point est plus croyable qu'une note de Wimpfen qui la déclare royaliste. Cette note, insérée dans l'ouvrage de Toulongeon, contient d'évidentes erreurs que nous avons déjà relevées... faut-il dire des mensonges?

pays. Romanesques hypothèses que pas un fait ne justifie! On en doit dire autant de la prétendue impression qu'aurait faite sur Charlotte Corday la beauté de Barbaroux; d'autant que cette beauté, que les Mémoires de madame Roland ont rendue célèbre, n'avait pas été sans subir en peu de temps de très-rudes atteintes. Selon le témoignage de Louvet, l'Antinoüs de la Gironde était devenu très-gras, très-pesant, à l'époque dont nous parlons, et présentait, à l'âge de vingt-huit ans, l'embonpoint d'un homme de quarante[1].

Quoi qu'il en soit, ce fut à Barbaroux que la jeune fille s'adressa durant le séjour des Girondins à Caen. Elle l'alla trouver à l'*hotel de l'Intendance*, pour lui demander une lettre d'introduction auprès de Garat, voulant, dit-elle, retirer des bureaux ministériels certaines pièces utiles à une dame de ses amies, émigrée. L'entrevue eut lieu dans une salle ouverte à tout venant, en présence d'un vieux domestique[2], et Charlotte Corday exposa sa demande avec la modestie convenable à son sexe. Survint Pétion, et comme il plaisantait « la belle aristocrate qui venait voir des républicains, » elle répondit : « Vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Pétion; un jour, vous saurez qui je suis[3].

Le 9 juillet, après avoir écrit à son père que, redoutant les horreurs de la guerre civile, elle se retirait en Angleterre[4], elle monta dans la diligence qui prenait la route de Paris. S'il en faut juger par le compte rendu qu'elle-même, plus tard, rendit de son voyage, elle ne subissait alors l'empire d'aucune de ces pensées toutes-

[1] *Mémoires de Louvet*, p. 153.

[2] *Ibid.*, p. 114. — *Mémoires de Meillan*, p. 75.

[3] Charlotte de Corday, *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 21. — Notes fournies à l'auteur par M. Vaultier.

[4] Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p 330.

puissantes qui absorbent l'être qu'elles ont une fois envahi. Une certaine légèreté de caractère mêlée aux élans d'une âme capable de haines vigoureuses, et la malice d'une jeune fille moqueuse qui s'amuse des hommages dont on l'entoure, voilà ce qui marque le journal de ses impressions, écrit de sa propre main[1] : « Vous avez désiré citoyen, le détail de mon voyage ; je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote. J'étais avec de bons Montagnards, que je laissé parler tout leur content, et leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréable, ne servirent pas peu à m'endormir ; je ne me réveillai pour ainsi dire qu'à Paris. Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses anciens amis, me supposa une fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'ai jamais entendu, et enfin m'offrit sa personne et sa main. Quand je fus ennuyée de ses propos : — Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je ; il est malheureux, avec tant de talent, de n'avoir point de spectateur ; je vais chercher les autres voyageurs, pour qu'ils prennent leur part du divertissement. Je le laissé de bien mauvaise humeur ; la nuit il chanta des chansons plaintive, propre à exciter le sommeil... J'ignorais que ces messieurs eussent interrogé les voyageurs, et je soutins ne les connaître aucuns, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer ; je suivais en cela mon oracle Raynal, qui dit « qu'on ne doit point la vérité à ses tyrrans[2]. »

Charlotte Corday arriva à Paris, le 11 juillet, vers midi, et alla descendre à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Se sentant fatiguée, elle ordonna qu'on lui préparât un lit, et pendant que le garçon de l'hôtel s'y employait, elle lui dit, contrairement à la vérité et à ce qu'elle savait, « que soixante mille hommes mar-

[1] Nous conservons son orthographe en la citant.
[2] Lettre à Barbaroux, *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 328.

chaient sur Paris[1]. » Puis elle s'enquit de ce qu'on disait à Paris du « petit Marat ; » à quoi le garçon répondit que les patriotes l'estimaient beaucoup, mais que les aristocrates ne l'aimaient pas[2]. La jeune fille se tut, alla se coucher et s'endormit paisiblement.

Ce jour-là même, la Convention apprenait de Cambon, parlant au nom du Comité de salut public :

Qu'un complot venait d'être découvert ;

Que les conjurés avaient à leur tête Dillon et douze autres officiers généraux ;

Que le but de la conspiration était d'enlever le fils de Louis XVI, de le faire proclamer roi, et de donner la régence à Marie-Antoinette pendant la minorité du nouveau monarque ;

Que les auteurs de cette révolution devaient former une garde privilégiée, et porter des médailles avec un ruban blanc moiré, sur lesquelles un aigle renversé, avec ces mots : *A bas l'anarchie, Vive Louis XVII !*

Que Dillon, arrêté et interrogé, n'avait pas nié l'existence d'un complot ayant pour but d'abattre la Montagne, de seconder le mouvement des provinces, et de donner le dessus à ce que les contre-révolutionnaires appelaient le parti des *honnêtes gens*[3].

Cambon n'avait pas encore terminé son rapport que des bancs mêmes de la Montagne partit cette interruption inattendue : « Rien d'absurde comme la fable qu'on vient de débiter[4]. » C'était l'ardent Camille qui venait de pousser ce cri. Ses amis le regardent avec étonnement, quelques-uns avec douleur, d'autres murmurent. Lui,

[1] Déposition de Pierre-François Feuillard, garçon de l'hôtel de la Providence, dans le procès de Charlotte Corday. Voyez le t. XXVIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 319.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 273 et 274. — Rapprochement omis par tous les historiens.

[4] *Ibid.*, p. 274.

d'un bond, s'élance à la tribune, et penché à l'oreille de Thuriot, qui présidait, réclame instamment la parole. Supplications vaines ! Thuriot, décidé à ne pas permettre que l'imprudent jeune homme se compromît davantage, faisait semblant de ne pas l'entendre, et d'une main infatigable agitait sa sonnette[1]. Camille insistant, Billaud-Varenne s'écrie : « Il ne faut pas laisser Desmoulins se déshonorer ! » Lui, regagne sa place, moins irrité peut-être qu'amusé de la protection qui pèse sur lui. David le suivait d'un œil morne. Il y en eut qui chuchotèrent autour de lui le mot *suspect*. Comme il sortait de la salle, Legendre l'aborde, et accompagnant ses apostrophes d'un geste furieux : « Va dîner avec les aristocrates !... Je vous ai défendu hier, mais aujourd'hui je vous abandonne. » Il poussa sa pointe, reprochant à Camille la tiédeur de son zèle révolutionnaire, sa paresse, son éloignement pour la tribune dans les importants débats. Et Camille de répliquer, avec cette railleuse insolence qui lui fit tant d'ennemis : « Mais, mon cher Legendre, je n'ai pas tes poumons, et tu sais bien que, parmi les animaux, celui à qui la nature a donné la voix la plus retentissante n'est pas le plus propre à faire des lois[2]. »

Le bruit avait couru que Dillon, jeune encore et fort aimable, rendait à Lucile Desmoulins des soins assidus, et l'intérêt qu'en cette circonstance le mari n'hésita pas à témoigner au général fut méchamment attribué à l'influence de la femme. Mais Camille Desmoulins, qui connaissait le cœur de Lucile, alla droit à la calomnie, sûr de la confondre, et prit la défense de Dillon hautement, bravement, dans une brochure tout étincelante du feu de son facile génie. Par malheur, il y perçait de traits lancés en souriant et au hasard la plupart de ceux qu'il

[1] Camille Desmoulins donne lui-même ces détails dans la brochure qu'il publia sous ce titre : *Réponse de Camille Desmoulins à Arthur Dillon.*
[2] *Ibid.*

aurait dû ménager, ne fût-ce que pour le besoin de sa cause. Il y tournait en ridicule les jaunes colères de Billaud-Varenne et les manières peu raffinées de Legendre; il y comparait ses amis de la Montagne, essayant de couvrir ses imprudences, à ces fous d'Abdéritains qui, après la tragédie d'*Andromède*, s'en allaient gémissant sur la fragilité des vertus humaines et s'écriant : « O amour, tyran des dieux et des hommes[1] ! » De Saint-Just, du terrible Saint-Just, il osa écrire qu'il « portait sa tête sur ses épaules avec respect et comme un saint-sacrement[2]. » — Saint-Just ajourna sa réponse...

Au reste, eût-il été aussi discret qu'il se montra téméraire et provoquant, Camille n'eût pas sauvé Dillon, dont l'innocence ne pouvait être prouvée[3]. Il se trouvait d'ailleurs avoir mal pris son temps; car, sur d'affreuses machinations prêtes à éclater, il s'était répandu depuis quelques jours des craintes d'autant plus actives qu'elles étaient plus vagues.

Le 10 juillet, à l'assemblée de la Commune, on avait lu une lettre que le maire de Strasbourg communiquait comme ayant été adressée, de Paris, à un de ses administrés; elle contenait ces lignes, qui semblaient annoncer quelque événement sinistre et prochain : « ...La Montagne, la Commune, la Jacobinière, et toute la séquelle scélérate, sont à deux doigts du tombeau... D'ici au 15 juillet, nous danserons! Je désire qu'il n'y ait pas d'autre sang répandu que celui des Danton, Robespierre, Marat et compagnie... Vive Wimpfen! vivent les Normands, Bretons, Marseillais, Lyonnais, et tous les autres républicains[4] ! »

[1] *Réponse de Camille Desmoulins à Arthur Dillon.*
[2] *Ibid.*
[3] Nous le verrons plus loin.
[4] Charlotte Corday, *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 27. — Rapprochement omis par tous les historiens de la Révolution.

D'ici au 15 juillet... Quelle date funèbre était donc enveloppée dans ces mots? Ce sang de Danton, de Robespierre, de Marat, dont la lettre parlait d'un ton si affirmatif, était-on à la veille de le répandre?

Chose étrange! Le 11 juillet, c'est-à-dire le jour de l'arrivée de Charlotte Corday à Paris, on lut dans un journal de couleur girondine: « Voici une observation bien singulière et qui mérite d'être consignée. Depuis le commencement de la Révolution, nous avons vu disparaître beaucoup de patriotes à grande réputation, beaucoup de ces hommes en qui le peuple avais mis confiance; mais ils étaient aussitôt remplacés par d'autres. Aujourd'hui il n'en est plus de même[1]. »

Le lendemain, le journal qui vient d'être cité écrivait, dans un style dont l'intention ironique était manifeste: « On dit Marat très-sérieusement malade. S'il quittait la vie, on en trouverait sans doute quelques motifs secrets; car chacun sait que la mort des grands hommes a toujours quelque chose d'extraordinaire[2]! »

Il est juste de reconnaître que Marat était en effet malade. Car, tandis que la *Chronique de Paris* sonnait d'avance ses funérailles, Maure, envoyé par les Jacobins pour s'informer de sa santé, leur faisait le rapport suivant:

« Nous venons de trouver notre frère Marat dans le bain. Une table, un encrier, des journaux, des livres auprès de lui, l'occupaient sans relâche de la chose publique. Ce n'est point une maladie, mais une indisposition qui ne prendra jamais les membres du côté droit; c'est beaucoup de patriotisme pressé, resserré, dans un très-petit corps[3]... »

[1] *Chronique de Paris*, n° du 11 juillet 1793.

[2] *Ibid.*, n° du 12 juillet 1793. — Rapprochement omis par tous les historiens de la Révolution.

[3] Le *Républicain français*, n° 244, cité par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 303.

La vérité est que jamais, quoi qu'on en ait dit, Marat ne s'était plus complétement abandonné au démon familier qui avait pris d'une façon si rude possession de son âme. Sa dévorante activité d'esprit ne s'était pas ralentie un seul instant. Un de ses collègues, par allusion à la facilité avec laquelle il accueillait toute dénonciation, avait comparé sa tête à une boîte aux lettres, qui reçoit tous les paquets qu'on y jette[1] : il eût été plus exact de la comparer à un volcan toujours en éruption. D'une plume que la douleur faisait trembler dans sa main, il n'avait cessé, pendant le mois de juin, d'adresser à ses collègues de l'Assemblée des lettres haletantes où il demandait, tantôt le rappel de Lecointe-Puyraveau, tantôt la destitution de Menou, ou bien encore un décret d'arrestation contre Leygonnier et Westermann[2]. Le 5 juillet, sept jours à peine avant la visite officielle de Maure, il avait écrit à la Convention pour renouveler le proposition de mettre à prix les têtes des Capet rebelles[3]. C'est donc à tort que quelques écrivains ont représenté Marat comme arrivé, dans la dernière période de sa vie, « à l'écueil où périrent l'une après l'autre les générations révolutionnaires, l'indulgence et la modération[4]. » Non, non ; et il y eut cela, au contraire, de prodigieux dans Marat, qu'il se montra jusqu'au bout fidèle à ce génie de la fureur dont l'âme humaine se fatigue si vite, et qu'il passa, sans intervalle de repos, d'un immense délire à l'éternel sommeil. S'il fit exempter Ducos, Dussaulx et Lanthénas du décret fulminé contre les Girondins ; si, après la chute de ses plus mortels adversaires, il déclara vouloir se tenir à l'écart, pour ne pas peser sur leur sort ; s'il couvrit d'une protection magnanime le physicien Charles,

[1] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n° 209.
[2] *Histoire parlementaire*, t, XXVIII, p. 302.
[3] *Ibid.*, p. 303.
[4] Michelet, *Histoire de la Révolution*, liv. XII, chap. III, p. 147 et 148.

son ennemi personnel ; s'il sauva la vie à des malheureux qui l'imploraient..., il serait peu équitable d'attribuer ces actes de générosité, soit à un affaiblissement physique, soit à une sorte d'attiédissement intérieur et subit : la carrière de Marat, dès le début, avait été semée de traits semblables, très-faciles à expliquer de la part d'un fanatique, et d'un fanatique de cette trempe. L'homme est « ondoyant et divers, » selon la vive expression de Montaigne. C'était, ne l'oublions pas, par des pages d'une tendresse presque morbide que le farouche *ami du peuple* s'était annoncé au monde ; et qui sait, pour nous servir d'un mot de Byron, si la haine, chez lui aussi, n'était pas de l'amour aigri au fond du cœur ?

On voit, aujourd'hui encore, rue de l'École-de-Médecine, n° 18, une maison d'assez triste apparence, contiguë à celle que signalent tout d'abord à l'attention du passant une architecture antique et bizarre, des fenêtres étroites et une tourelle hexagone portant sur des soubassements voûtés. La maison n° 18 n'a rien de remarquable, sinon qu'on dit aussitôt qu'on l'aperçoit : « Là vivait Marat. » L'appartement qu'il y occupait se composait d'une antichambre, éclairée d'une seule croisée ayant vue sur la cour ; d'une très-petite pièce ayant vue aussi sur la cour, et conduisant à un réduit où il y avait à peine place pour une baignoire ; d'une chambre à coucher où le jour de la rue pénétrait par deux croisées à verres de Bohême, et enfin d'une pièce également à deux croisées servant de salon [1]. L'aspect de cette demeure d'un homme alors si puissant ne présentait rien que de misérable. Les fenêtres étaient lourdes, à vitres étroites, et construites de telle sorte que la partie inférieure se re-

[1] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, par Jacques-Philibert Guellard. — Voy. *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel. — Paris, 1861, p. 1 à 7.

levait sur l'autre en glissant dans une coulisse ; pour toute tapisserie, de grandes colonnes torses dessinées sur un fond blanchâtre[1]. « Le salon meublé en damas bleu et blanc, les rideaux de soie élégamment relevés en draperies, le lustre brillant, l'ottomane voluptueuse, les superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, rares et de haut prix, » tout cela n'exista jamais que dans l'imagination de madame Roland, abusée par un récit mensonger[2]. Ce qui est vrai, c'est que Marat était pauvre, si pauvre, que lorsque après sa mort on leva les scellés qu'on avait mis partout à son domicile, on ne trouva chez lui qu'un assignat de vingt-cinq sous[3]. Son unique trésor, — le plus précieux, du reste, qu'il soit donné à l'homme de posséder en ce monde, — était l'amour d'une femme bonne et dévouée, qui avait nom Simonne Évrard[4].

Dans la matinée du 13 juillet, une jeune fille d'un extérieur modeste et d'un visage tranquille se présenta à la maison qu'habitait Marat, demandant à lui parler. La portière ayant répondu que l'*Ami du peuple*, malade, ne

[1] Voyez, dans le *Livre des Cent et un*, l'article de Drouineau, intitulé: *Une maison de la rue de l'École-de-Médecine*.

[2] *Madame Roland*, t. I, p. 184 et 185 de ses *Mémoires* (édition P. Faugère, Paris, 1864), donne la description qui précède, sur la foi de madame Montané, femme du président du tribunal révolutionnaire, qu'elle-même décrit ainsi : « Petite femme du Midi, née à Toulouse, ayant toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour. »

[3] Et non de cinq francs, comme dit M. Thiers. Voyez, ainsi que le font observer avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, et le rapport fait à la Commune le 27 juillet, et le *Moniteur* et tous les journaux.

[4] Simonne Évrard vivait maritalement avec Marat depuis le commencement de 1792. Elle se faisait passer pour la sœur de Marat, ce qui l'a fait confondre, à tort, avec Albertine Marat, qui demeurait à Genève à l'époque où Marat fut assassiné par Charlotte Corday. Simonne Évrard prit, après la mort de l'*Ami du peuple*, le titre de veuve Marat. C'est également par erreur que sa sœur, Catherine Évrard, qui demeurait aussi dans la maison de Marat, a été considérée comme la maîtresse de l'*Ami du peuple*. — Voy. *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 25 et 36, notes 1.

pouvait recevoir personne, l'inconnue se retira en murmurant[1], après avoir laissé pour Marat une lettre, qui lui fut remise et qui était conçue en ces termes :

« Citoyen, je viens de Caen. Votre amour pour la patrie doit vous faire désirer de connaître les complots qu'on y médite. J'attends votre réponse.

« Je suis, etc. « CHARLOTTE CORDAY[2]. »

Le soir, à sept heures, l'inconnue revint. La portière et Simonne Évrard refusant l'entrée, un débat s'élève, dont le bruit parvient jusqu'à Marat, qui était au bain dans ce moment et occupé à écrire. Il avait reçu la requête de l'étrangère et ordonna qu'on la laissât entrer. Quelques instants après, un cri lamentable : *A moi, ma chère amie !* Simonne Évrard s'élance, épouvantée, éperdue, dans le cabinet de Marat, et n'a que la force de crier : A la garde ! Marat, la figure couverte d'une pâleur livide, était sans mouvement dans sa baignoire, toute rouge de sang. Laurent Bas, commissionnaire, entre, attiré par le bruit ; il aperçoit Charlotte Corday debout près du corps de la victime, et, pour l'empêcher de fuir, se hâte de barrer les portes. Nul doute que cette jeune fille, si belle et si calme, ne fût l'assassin : dans sa fureur, l'homme du peuple courut à elle et lui asséna un coup de chaise sur la tête[3]. Un chirurgien, qui demeurait dans la maison, était accouru : penché sur Marat, dont le sein laissait voir une blessure profonde, il essaya en vain d'arrêter le sang, qui coulait à gros bouillons ; le corps

[1] Dépositions de la citoyenne Évrard et de Marie-Barbe Aublain, portière de la maison de Marat. — Voy. *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 25-29. Paris, 1861.

[2] Lettre lue par Chabot à la Convention nationale. — *Moniteur*, n° 197 (16 juillet 1793).

[3] Déposition de Laurent Bas. — *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 18-20.

fut retiré de la baignoire et porté dans un lit, où Marat expira [1].

Dulaure assure que Marat, quoique percé de part en part, vécut assez pour adresser à son ami Gusman le billet que voici, dont l'auteur des *Esquisses historiques* dit avoir l'original sous les yeux et donne le *fac-simile* :

« Les barbares, mon ami, ne m'ont pas voulu laisser la douceur de mourir dans vos bras : j'emporte avec moi la consolante idée que je resterai éternellement gravé dans votre cœur. Ce petit présent, tout lugubre qu'il est, vous fera souvenir du meilleur de vos amis, portez-le en mémoire de moi, *et vous* — ici un mot oublié ; peut-être voulait-il écrire *tout à vous* — jusqu'à mon dernier soupir.

« MARAT [2]. »

Suivant Dulaure, ces lignes, tracées d'une main tremblante, furent envoyées à Gusman, qui les garda, enveloppées d'un morceau de taffetas noir, et les porta sur lui jusqu'à sa mort. Mais comment croire qu'après avoir reçu un coup si terrible Marat ait eu la force de tenir la plume ? C'est, d'ailleurs, ce que rien n'indique dans les dépositions qui suivirent [3].

Par une tragique coïncidence, au moment même où

[1] Déposition d'Antoine Delafondée, principal locataire de la maison. — *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 31 et 32.

[2] *Esquisses historiques sur les principaux événements de la Révolution*, par Dulaure, t. II, chap. x, p. 455. Paris, 1823.

[3] Le document ci-dessus, que Dulaure donne comme extrait de la collection d'autographes de M. Villenave, n'est pas sans présenter des signes assez frappants d'authenticité. Mais, s'il est authentique, il doit se rapporter à une date un peu antérieure. La lettre a pu effectivement être écrite la veille ou l'avant-veille, Marat sentant déjà la vie lui échapper. Toutefois, M. F. Chevremont, auteur d'une *Bibliographie* très-complète et très-intéressante des œuvres de Marat, classe la lettre à Gusman, parmi les écrits attribués, à tort, à l'*Ami du peuple*. — Voy. *Marat*, par A. Bougeart, t. II, p. 437. Paris, 1865.

l'on assassinait Marat, les sœurs de Léonard Bourdon se présentaient à la barre de l'Assemblée, ardentes à demander un sursis en faveur de ceux qui avaient tenté d'assassiner leur frère ! La Convention passa à l'ordre du jour, par ce double motif que le code pénal ne déléguait pas le droit de grâce et qu'elle avait à sauvegarder la vie de ses membres. Elle ignorait quel sanglant à-propos donnaient à cette décision les scènes dont la rue des Cordeliers était en cet instant le théâtre[1] !

Cependant la nouvelle lugubre s'est répandue de proche en proche, et déjà presque tout Paris répète : *L'Ami du peuple est mort ! On vient d'assassiner l'Ami du peuple !* Parmi ceux pour qui Marat, selon sa propre expression, « s'était fait anathème, » la sensation fut inexprimable. Car, enfin, ce qu'il semblait personnifier en lui, cet homme, avec sa taille rabougrie, sa laideur, ses sombres pensées, son dur langage, ses sales vêtements, sa vie souterraine, et tous les mépris qu'on lui avait prodigués, c'était cette immense masse d'infirmités et de difformités dont se compose le limon des sociétés humaines. Robespierre pouvait bien représenter la puissance du peuple, Danton ses emportements, Saint-Just ses mornes tristesses ; mais sa misère !... quel autre que Marat pouvait représenter sa misère ? D'ailleurs, — et nous en verrons bientôt un exemple ! — s'il est vrai que, trop souvent, le peuple, trompé, se tourne contre ses défenseurs, ce n'est jamais du moins quand l'assassinat les sacre martyrs. Aussi quel spectacle de deuil ! Et de quel mouvement impétueux ils allèrent saluer les dépouilles mortelles de leur tribun, tous les damnés de ce monde ! Dans la foule qui, de ses flots pressés, inondait la rue des Cordeliers et bouillonnait autour de la maison mortuaire, la douleur, la vengeance, la rage, étaient les seuls senti-

[1] Cette coïncidence, si caractéristique, est une des omissions à signaler dans le récit de nos prédécesseurs.

ments que trahît l'expression des visages, et un seul cri montait vers le ciel, celui qui demandait la tête de l'assassin. Pendant ce temps, la garde était arrivée, et Charlotte Corday, entourée de soldats, était descendue. Mais le limonadier Berger, qui la conduisait, s'étant aperçu qu'elle « désirait être livrée à la fureur du peuple, » la fit remonter chez Marat, où presque aussitôt après parut Guellard du Mesnil, commissaire de police de la section du Théâtre-Français[1].

Guellard du Mesnil, sans s'arrêter dans l'antichambre, où l'on retenait Charlotte prisonnière, va droit à la chambre à coucher où le cadavre était exposé. Là se trouvait un chirurgien consultant des armées de la République, Philippe-Jean Pelletan, lequel fit remarquer au commissaire de police que le coup porté à Marat avait pénétré près de la clavicule du côté droit, entre la première et la deuxième côte, et cela si profondément, que l'index avait fait écart pour s'enfoncer de toute sa longueur à travers le poumon blessé, et que probablement le tronc des carotides avait été ouvert[2]. Quelle plus effroyable preuve pouvait être fournie de l'assurance apportée par Charlotte Corday dans l'accomplissement du crime?

Interrogée en présence des administrateurs de police Marinot et Louvet, elle répondit avec beaucoup de sang-froid :

Qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, elle avait résolu de sacrifier sa vie au salut de son pays;

Que c'était bien effectivement pour tuer Marat qu'elle avait quitté Caen;

Qu'elle n'avait pas de complices;

[1] Charlotte Corday, *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 34.

[2] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, par Jacques-Philibert Guellard. — *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 2.

Qu'elle ne connaissait personne à Paris, où elle n'était jamais venue auparavant;

Qu'arrivée le jeudi, vers midi, elle s'était couchée, n'était sortie que le vendredi matin pour aller se promener vers la place des Victoires, et, rentrée chez elle, s'était mise à écrire;

Que, dans la matinée du 13, elle s'était rendue au Palais-Royal, où elle avait acheté un couteau à gaîne façon de chagrin;

Qu'elle avait ensuite pris une voiture de place pour aller chez Marat, près duquel on ne l'avait point laissée parvenir;

Qu'elle s'était alors décidée à lui écrire pour lui demander audience sous un faux prétexte;

Que, lors de sa seconde visite, et dans la crainte d'un nouveau refus, elle s'était munie d'une autre lettre, dont elle n'avait pas eu à se servir, ayant cette fois été admise;

Qu'enfin « son projet n'était point un projet ordinaire[1]. »

Le commissaire de police lui ayant demandé si, le meurtre commis, elle n'avait point cherché à s'évader par la fenêtre : « Non, répondit-elle, mais je me serais évadée par la porte, si l'on ne s'y fût opposé[2]. »

On la fouilla, et l'on trouva sur elle la clef de sa malle, un dé à coudre en argent, un peloton de fil, la gaîne façon de chagrin du couteau, cinquante livres en argent, cent vingt livres en assignats, une montre d'or. Elle avait caché la gaîne du couteau dans son sein, ainsi que deux papiers, attachés ensemble avec une épingle, et dont l'un était un projet d'adresse manuscrit aux Français, l'autre son extrait de baptême[3]. Quel motif l'avait pu amener à

[1] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, par Jacques-Philibert Guellard. — *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 1-7.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

se munir de cette dernière pièce? Elle n'entendait donc pas mourir *incognito*, comme elle l'écrivit à son père du fond de sa prison! Et la crainte de compromettre sa famille ne l'avait pas empêchée de se placer d'avance sur la route de la postérité, pour y prêter l'oreille au bruit de son nom!

Survinrent, envoyés par l'Assemblée, Maure, Legendre, Chabot et Drouet[1].

Charlotte Corday était parfaitement calme : l'unique chose qui, de temps en temps, parut la faire souffrir[2], était la douleur de Simonne Évrard. Les cris de la pauvre femme éveillaient des échos plaintifs dans un cœur fait pour connaître, de la vie, toutes ses agitations et tous ses orages[3]. N'eût été cette émotion passagère, on eût pu croire Charlotte Corday insensible, tant il se mêlait de malice ironique et de présence d'esprit à sa fermeté! Legendre la prenant pour une femme dont il avait reçu, le matin, une visite suspecte, elle le détrompa en lui faisant observer qu'il n'était pas de taille à être le tyran de son pays, et qu'au surplus elle ne prétendait pas punir tant de monde[4]. A Chabot tendant la main vers la montre trouvée sur elle, elle dit : « Oubliez-vous que les capucins font vœu de pauvreté[5]? » Et, le même Chabot lui demandant : « Comment avez-vous pu frapper Marat droit au cœur? » elle lui répondit : « L'indignation qui soulevait le mien m'indiquait la route[6]. »

[1] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, par Jacques-Philibert Guellard.

[2] Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux. — *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 330.

[3] « Une imagination vive, un cœur sensible, promettaient une vie bien orageuse. » (C'est ainsi que Charlotte Corday se juge elle-même dans sa lettre à Barbaroux.) — *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Couet de Gironville.

[6] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. III, liv. XVIII.

Harmand (de la Meuse) raconte, comme une circonstance dont il fut témoin, que, Chabot ayant aperçu un papier plié dans le sein de la jeune fille et ayant fait un geste pour l'en arracher, elle rejeta ses épaules en arrière avec tant de vivacité, que les épingles et les cordons qui retenaient sa robe échappèrent ou se rompirent. Sa poitrine se trouva, de la sorte, tout à fait nue; et, malgré la promptitude avec laquelle elle courba sa tête sur ses genoux pour se dérober aux regards, sa pudeur eût pu avoir cruellement à souffrir, sans la tenue parfaitement décente de ceux qui l'environnaient[1]. Elle avait les mains liées : on ce hâta de les lui délier, afin qu'elle réparât elle-même ce désordre accidentel, ce qu'elle fit la face tournée contre le mur. On lui permit, en outre, de rabattre ses manches et de mettre des gants sous ses liens[2].

Lorsqu'on la fit monter en voiture pour la conduire en prison, il s'éleva du milieu du peuple un mugissement si formidable, qu'elle se sentit défaillir[3]. Revenue à elle, et voyant avec quelle docilité la foule se retirait à la voix des commissaires, elle témoigna son étonnement d'être encore en vie, et demanda d'une voix troublée comment il se faisait que les interprètes de la loi eussent autant d'autorité sur un peuple qu'on lui avait peint comme composé de cannibales[4]. Pendant la nuit, elle parla beaucoup, avec quelque désordre, mais sans laisser échapper un mot de regret ou de repentir. Loin de là, on lui entendit dire d'un air satisfait : « J'ai rempli ma tâche, d'autres feront le reste[5]. »

La séance du 14 juillet fut remplie tout entière par les divers incidents qui se rattachaient au meurtre commis la

[1] *Anecdotes de la Révolution*, par Harmand (de la Meuse).
[2] *Ibid.*
[3] Rapport de Drouet à la Convention, séance du 14 juillet 1793.
[4] *Ibid.* -- Ceci omis par nos prédécesseurs.
[5] *Ibid.*

veille. Une section vint réclamer pour Marat les honneurs du Panthéon[1]. Guirault, orateur de la section du Contrat-Social, s'étant écrié au milieu de son discours : « Où es-tu, David ? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie, il te reste encore un tableau à faire... » David répondit : « Aussi le ferai-je[2] ! »

On avait saisi des lettres de nature à compromettre Fauchet et Duperret : ces deux députés furent amenés à la barre par une véhémente dénonciation de Chabot. Voici le résumé des déclarations de Duperret :

Le 12 juillet, au moment où il entrait chez lui pour dîner, ses filles lui remirent un paquet renfermant des imprimés à lui adressés par Barbaroux, et une lettre qu'on ne lui laissa pas le temps de lire et qu'il plaça sur la cheminée. Au dessert, une inconnue entra ; et, comme elle manifestait le désir de lui parler en particulier, il la conduisit dans un cabinet voisin, où, après lui avoir donné des nouvelles de quelques-uns de ses amis, elle le pria de l'accompagner chez le ministre de l'intérieur. La visite ayant été ajournée au lendemain, et l'étrangère s'étant retirée, Duperret dit à ses filles : « La plaisante aventure ! Cette femme m'a paru une intrigante[3]. J'ai vu dans son attitude, dans sa contenance, quelque chose qui m'a semblé singulier. Demain je saurai ce qui en est. » Le lendemain il l'alla prendre, et la conduisit chez le ministre, qu'on lui assura n'être visible que de huit à dix heures du soir. Là-dessus, nouvel ajournement. Mais dans l'intervalle, la correspondance de Duperret ayant été saisie par suite d'un décret qui le supposait de connivence avec Dillon, il craignit que sa présence chez le ministre ne fût plus nuisible qu'utile à sa protégée. Il lui en fit la remarque à la seconde visite qu'il lui rendit : sur quoi Charlotte

[1] *Moniteur*, séance du 14 juillet 1793.
[2] *Ibid.*
[3] Ceci omis par les historiens nos prédécesseurs.

Corday lui dit : « Citoyen Duperret, j'ai un conseil à vous donner; quittez l'Assemblée, et retirez-vous à Caen, où vous pourrez, avec vos collègues, servir la chose publique. » Lui, répondant qu'il ne voulait pas abandonner son poste : « Vous faites une sottise, » répliqua-t-elle[1].

Tel fut le récit de Duperret. Il y était question d'imprimés envoyés de Caen : Billaud-Varenne accusa Duperret de les avoir distribués, dans l'Assemblée même, à des membres qui tiraient de leur poche des assignats et les donnaient en échange[2]. Or, vainement le député girondin nia-t-il le fait en termes formels; vainement Levasseur assura-t-il qu'effectivement Billaud-Varenne se trompait, et qu'à Rabaud-Pommier seul était imputable le manége signalé; les rapports de Duperret avec Charlotte Corday, en de pareilles circonstances, le désignaient trop naturellement aux soupçons pour qu'on lui fît grâce d'un examen plus approfondi. Sur la motion de Couthon, il fut décrété d'accusation par l'Assemblée[3]. Contre Fauchet aussi, un décret de mise en arrestation fut lancé, à la suite de ces paroles violentes de Danton : « Je demande qu'on entende cet apostat de la liberté; peut-être ce qu'il dira vous confirmera-t-il davantage dans l'idée que c'est un infâme conspirateur[4]. »

Rapprochement qui fait penser et qui attriste! Le malheureux Fauchet reçut son décret d'arrestation précisément le même jour et à la même heure où, quatre ans auparavant, il avait eu, devant la Bastille, son manteau troué de balles[5]!

Tandis que ces choses se passaient dans l'Assemblée, les sections se succédaient autour des dépouilles sanglantes

[1] *Moniteur*, séance du 14 juillet 1793.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid*
[4] *Ibid.*
[5] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n° 209.

de Marat. Semblables aux chœurs des tragédies antiques, des groupes sombres de Jacobins allaient répétant le cri : « Il est mort, l'ami du peuple ! » Les uns, s'adressant aux femmes, disaient : « Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat[1] ! » Les autres, sur le poignard qui lui avait percé le sein, juraient de l'imiter et de le venger. La plupart le voulaient au Panthéon.

Ces transports répugnaient au caractère grave de Robespierre et parurent offenser son orgueil. Au fond, il était humilié de n'avoir pas été choisi pour victime expiatoire par la haine des Girondins, et il lui déplaisait de voir prodiguer tant d'hommages à un homme qu'il n'avait jamais regardé que comme un énergumène sincère. Ce sentiment, très-sérieux chez lui, mais associé à un dépit qui manquait de grandeur, perça si bien dans le discours où, en pleine séance des Jacobins, il combattit l'idée de porter tout de suite le corps de Marat au Panthéon, que Bentabolle l'interrompit par ces dures paroles : « C'est un honneur qu'il obtiendra, malgré les jaloux[2]. » Néanmoins la majorité des Jacobins se rangea de l'avis de Robespierre, tant l'autorité morale de sa parole était souveraine !

Les funérailles de Marat avaient été fixées au 16 juillet : la veille, sur la proposition de David, la Convention décida qu'elle assisterait en corps à la cérémonie funèbre. Et le 16, en effet, tous les membres de l'Assemblée se rendirent à l'église des Cordeliers, où le corps avait été exposé. Le concours était immense ; les cris de fureur avaient fait place à un deuil muet ; quelques flambeaux brûlaient çà et là. On fit l'éloge du mort ; on jeta des fleurs sur sa dépouille sanglante ; puis on alla déposer le corps dans le jardin des Cordeliers, sous des arbres. Thuriot, qui présidait alors la Convention, prononça, devant la fosse ouverte,

[1] Voyez le discours de l'orateur de la section de la *République* dans le *Journal de la Montagne*, n° 47.

[2] Séance des Jacobins du 14 juillet 1793.

les paroles du suprême adieu ; la fosse reçut le dépôt qu'on lui était venu confier, elle se referma, et la foule s'écoula en silence[1].

Pendant ce temps, Charlotte Corday était transférée de l'Abbaye à la Conciergerie. Cette translation interrompit une longue lettre qu'elle était occupée à écrire à Barbaroux, et qui est datée : « Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation de la paix[2]. »

Rien de plus mêlé que le style de ce document. On y trouve certainement de la force, des élans de sensibilité, de l'élévation, une âme maîtresse d'elle-même; mais, à côté de cela, une affectation manifeste d'enjouement, un ton de plaisanterie qui ressemble trop à un calcul, une préoccupation de gloire toute païenne, et l'adoption systématique de la morale qui, par le but, justifie les moyens :

« Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence, mais il en est mille que j'aimais encore plus que je ne le haïssais... — Comme j'étais vrayment de sang-froiy, je souffris des cris de quelques femmes... — Je jouis délicieusement de la paix; depuis deux jours, le bonheur de mon pays fait le mien.... — Je passe mon temps à écrire des chansons... — On m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui ; j'ai trouvé cela fort bon pour le jour, et fort mal pour la nuit... Je crois que c'est de l'invention de Chabot ; il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées...— Une imagination vive, un cœur sensible promettaient une vie bien orageuse; je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs Élysées avec Brutus et quelques anciens... — J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour attirer Marat à me recevoir. Tous

[1] Voyez le n° 48 du *Journal de la Montagne.*

[2] Voyez l'*Histoire parlementaire,* t. XXVIII, p. 328.

les moyens sont bons dans une telle circonstance [1]... » etc... etc...

C'est dans cette lettre à Barbaroux que se trouve l'unique fondement historique sur lequel les écrivains, nos prédécesseurs, puissent asseoir la réalité des dernières paroles qu'ils mettent dans la bouche de Marat. « Après avoir écrit vos noms à tous, raconte Charlotte Corday, il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours il vous ferait tous guillotiné à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort [2]. » Que Marat ait effectivement prononcé une telle menace, il n'y a là certes rien d'invraisemblable; mais, pour établir le fait historiquement, il ne suffit pas de l'assertion d'une femme qui proclamait bien haut « qu'on ne doit pas la vérité aux tyrans; que tous les « moyens sont bons dans certaines circonstances, » et qui, dans le cours du procès, ne se fit, comme on le verra, nul scrupule de trahir la vérité, en des choses où l'intérêt de sa conservation n'était pas même engagé. Il était, au reste, manifestement faux que, dans l'esprit de Charlotte Corday, les derniers mots de Marat eussent « *décidé de son sort*, » puisqu'elle était partie de Caen avec le dessein bien arrêté de le tuer, et qu'elle avait eu soin de se munir, dès le matin, du couteau fatal.

Une chose avait évidemment frappé Charlotte Corday : la modération du peuple de Paris en ce qui la concernait. Dans la partie de sa lettre qu'elle écrivit à la Conciergerie, on remarque la phrase suivante : « Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la Conciergerie; c'est une preuve nouvelle de sa modération;

[1] Voyez cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 328-331.

— Nous en avons détaché les traits caractéristiques, soit en bien, soit en mal.

— La phrase « *tous les moyens sont bons*, etc.... » a été soigneusement omise par nos prédécesseurs.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 329.

dites-le à nos bons habitants de Caen ; ils se permettent quelquefois de petites insurrections qu'on ne contient pas si facilement[1]. »

Elle adressa aussi à son père quelques lignes, dont le *fac-simile* est sous nos yeux, et dont nous conservons l'orthographe :

« Pardonnés moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existance sans votre permission, j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple un jour désabusé se réjouira d'être délivré d'un tyrran ; si j'ai cherché à vous persuadé que je passais en Angleterre, cesque j'esperais garder l'incognito mais j'en a reconu l'impossibilité, j'espere que vous ne serés point tourmenté. En tous cas, je crois que vous aurés des défenseurs à Caën ; j'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet, un tel attentat ne permet nulle défense c'est pour la forme ; adieu, mon cher papa, je vous prie de moublier ou plutôt de vous rejouir de mon sort la cause en est belle, jembrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur ainsi que tous mes parents, n'oubliés pas ce vers de Corneille[2].

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

« C'est demain à huit heures que l'on me juge.

« Ce 16 juillet.

« CORDAY[3]. »

Le lendemain en effet, 17 juillet, Charlotte Corday comparut devant le tribunal révolutionnaire.

Elle était coiffée d'un bonnet à papillons, et un ample

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 332. — Pas un de nos prédécesseurs qui n'ait omis cet hommage rendu par Charlotte Corday à la modération du peuple de Paris.

[2] C'est le comte d'Essex qui dit ce vers, dans une tragédie, non de Pierre, mais de Thomas Corneille, acte IV.

[3] *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 95.

fichu lui couvrait le sein[1]. L'homme qui lui servit d'avocat trace son portrait en ces termes : « Stature assez forte quoique légère, longs cheveux négligemment épars sur les épaules, yeux ombragés par de grandes paupières, visage ovale dans la physionomie duquel respirait sa grande âme, voix enfantine en harmonie avec la simplicité de ses dehors[2]. »

Le président lui ayant demandé si elle avait un défenseur, elle répondit qu'elle avait choisi un ami, qui sans doute n'avait pas eu le courage de se présenter. Alors le président, apercevant Chauveau de la Garde dans la salle, le nomma d'office. Il monte près de l'accusée; et elle, de fixer sur lui des regards pleins d'inquiétude, comme craignant une justification qu'il lui eût fallu désavouer[3].

La lecture de l'acte d'accusation par Fouquier-Tinville et l'audition des témoins durèrent peu : le crime n'étant pas nié, il n'y avait guère sujet à débat.

Voici quelles furent, selon le *Bulletin révolutionnaire*, les réponses les plus saillantes de l'accusée, lorsqu'on l'interrogea :

« Qui vous a poussé à assassiner Marat? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les malheurs dont il a été la cause depuis la Révolution. — Quels sont ceux qui vous ont engagée à commettre cet assassinat? — Personne. Moi seule en ai conçu l'idée. — Quel est en ce moment l'état de Caen? — Il y a un comité central de tous les départements qui sont dans l'intention de marcher sur Paris. — Que font les députés transfuges ? — Ils ne se mêlent de rien ; ils attendent que l'anarchie cesse

[1] D'après un tableau dessiné pendant l'audience même, et au bas duquel on lit : « *Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant d'Armont, âgée de vingt-cinq ans, moins trois mois; à l'instant où elle s'aperçoit qu'un des auditeurs est occupé à la dessiner, elle tourne la tête de son côté.* »

[2] Note de Chauveau de la Garde, dans les *Femmes*, par le vicomte A.-J. de Ségur.

[3] *Ibid.*

pour reprendre leur poste. — Qui vous a dit que l'anarchie régnait à Paris ? — Je le savais par les journaux. — Quels sont ceux que vous lisiez ? — *Perlet*, le *Courrier français* et le *Courrier universel*. — C'est donc dans les journaux que vous lisiez que vous avez appris que Marat était un anarchiste ? — Oui, je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. C'était d'ailleurs un accapareur d'argent : on a arrêté à Caen un homme qui en achetait pour lui. J'étais républicaine bien avant la Révolution, et n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie ? — Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté et savent se sacrifier pour la patrie. — Était-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse, à Caen ? — Je n'avais point de confesseur. — Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup à Marat ? — Non. — Il est cependant prouvé par le rapport des gens de l'art, que si vous eussiez porté le coup de cette manière (en long), vous ne l'eussiez point tué. — J'ai frappé comme cela s'est trouvé ; c'est un hasard [1]. »

Selon le récit de Chauveau de la Garde, Charlotte Corday aurait fait qelques réponses plus remarquables encore par leur énergique précision :

« Qui vous avait inspiré tant de haine contre Marat ? — Je n'avais pas besoin de la haine des autres ; j'avais assez de la mienne. — Mais la pensée de le tuer a dû vous être suggérée par quelqu'un ? — On exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même. — En tuant Marat, qu'espériez-vous ? — Rendre la paix à mon pays. — Croyez-vous avoir tué tous les Marat ? — Celui-là mort, les autres auront peur, peut-être [2]. »

Dans le cours de son interrogatoire, elle déclara qu'elle

[1] Voyez le compte rendu du *Bulletin révolutionnaire*, dans l'*Histoire varlementaire*, t. XXVIII, p. 311-325.

[2] Note de Chauveau de la Garde, *ubi suprà*.

aurait voulu immoler Marat sur les cimes de la Montagne, ajoutant : « J'étais bien sûre alors de devenir à l'instant victime de la fureur du peuple, et c'est ce que je désirais. On me croyait à Londres, mon nom eût été ignoré [1]. »

Sommée de déclarer si elle connaissait Claude Fauchet, qu'on avait fait venir à l'audience, elle répondit qu'elle ne le connaissait que de vue et le méprisait [2].

Lorsqu'elle était descendue à l'hôtel de la Providence, l'hôtesse lui ayant demandé s'il était vrai qu'une force armée marchât sur Paris, elle avait répondu en riant : « Je me suis trouvée sur la place de Caen, le jour où l'on a battu la générale pour venir à Paris ; il n'y avait pas trente personnes [3]. » Interrogée à cet égard, elle dit — mensonge calculé pour faire peur à la Montagne — : « J'avais voulu donner le change, attendu qu'il y en avait plus de trente mille [4]. »

On lut à l'audience la seconde lettre qu'elle avait écrite à Marat, mais dont elle n'eut pas occasion de faire usage, ayant été admise la seconde fois qu'elle se présenta. Cette lettre était ainsi conçue :

« Je vous ai écrit ce matin, Marat, avés vous reçu ma lettre, puis-je espérer un moment d'audience, si vous l'avés reçue, j'espère que vous ne me refuserés pas, voyant combien la chose est intéressante, suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection [5]. »

[1] Note de Chauveau de la Garde, *ubi suprà*.

[2] Cette version est celle du *Moniteur*. La version du *Bulletin révolutionnaire* prête à l'accusée des paroles dont le sens est le même, mais moins dures dans la forme.

[3] Déposition de Marie-Louise Grolier. — *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 317.

[4] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*. — Autre omission de nos prédécesseurs. — Exception faite ici pour M. Michelet.

[5] *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 59.

Sur l'observation que ce moyen de s'introduire auprès de sa victime tenait de la perfidie, et qu'elle ne pouvait regarder comme un monstre l'homme à qui elle adressait un semblable appel, elle répondit :

Selon le compte rendu officiel : « Que m'importe que Marat se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres [1]. »

Selon Chauveau de la Garde, son défenseur : « J'avoue que ce moyen n'était pas digne de moi ; mais tous les moyens sont bons pour sauver son pays [2]. »

Chauveau de la Garde raconte aussi qu'à l'aspect du couteau qu'un huissier lui présentait, elle détourna la vue avec émotion ; et lorsque, faisant allusion à la manière dont elle avait porté le coup, l'accusateur dit : « Il faut que vous soyez bien exercée à ce crime, » elle s'écria indignée : « Oh ! le monstre ! il me prend pour un assassin ! » Exclamation qui, comme un coup de foudre, termina le débat [3]. »

L'avocat s'étant levé, les jurés lui faisaient dire de garder le silence, et le président de la déclarer folle ; mais lui, qui sentait bien que ce qu'elle craignait plus que toute chose était d'être humiliée, s'exprima en ces termes :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation ; elle en avoue les circonstances les plus affreuses... Ce calme et cette abnégation sublimes ne sont pas dans la nature ; ils ne peuvent s'expliquer que par

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* — *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 324.

[2] Note de Chauveau de la Garde, *ubi suprà*.

Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. Michelet, ne mentionnent cette profession de foi : « Tous les moyens sont bons, » etc... Quant à M. de Lamartine, il fait mieux : à la phrase de Charlotte Corday, il substitue celle-ci : « Il fallait paraître l'estimer pour arriver jusqu'à lui. »

[3] *Ibid.*

l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main... Je m'en rapporte à votre prudence [1]. »

Pendant que Chauveau de la Garde parlait ainsi, le visage de Charlotte Corday rayonnait de joie. Elle se fit conduire à l'avocat par les gendarmes, le remercia d'une voix douce de l'avoir défendue d'une manière digne de lui et d'elle; et, comme témoignage de sa reconnaissance, le pria de payer ses dettes de prison. Elles s'élevaient à trente-six livres en assignats, que Chauveau de la Garde paya le lendemain au concierge de l'Abbaye [2].

Charlotte Corday fut condamnée à mort.

Le 30 juillet 1793, le Comité de salut public fit mettre en accusation le président du tribunal révolutionnaire, Montané, pour avoir, dans le jugement de Charlotte Corday, changé la troisième question, ainsi conçue : « L'a-t-elle fait avec préméditation, et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, » en celle-ci : « L'a-t-elle fait avec des intentions criminelles et préméditées [3]. »

De retour dans sa prison, Charlotte Corday refusa de recevoir un prêtre [4]. Elle prit la plume et écrivit : « Le citoyen Doulcet-Pontécoulant est un lâche davoir refusé de me défendre [5], lorsque la chose était si facile, Celui qui la fait sen est acquité avec toute la dignité possible; je lui en conserve ma reconnaissance jusqu'au dernier

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*. — *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 325.

[2] Note de Chauveau de la Garde, *ubi suprà*.

[3] *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 89 et 90, et *Moniteur*, n° 213 (1er août 1793).

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 334. — Prudhomme, n° 209.

[5] Elle se trompait. Doulcet-Pontécoulant ignorait qu'elle l'eût choisi pour défenseur. Comme il le manda au président du tribunal révolutionnaire par une lettre datée du 20 juillet, il n'avait reçu celle de Charlotte Corday que *quatre jours* après son exécution et décachetée. — Voy. *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 101-103.

moment [1]. » Elle achevait à peine, qu'on entra... C'était le bourreau.

Elle fut conduite au supplice en chemise rouge, costume alors en usage, pour les assassins [2]. Il était sept heures du soir. D'épais nuages couvraient le ciel et annonçaient un orage, qui ne tarda pas en effet à éclater [3]. Le peuple suivait en silence la charrette lugubre, du haut de laquelle Charlotte Corday promenait sur les objets environnants un regard tranquille. Au pied de l'échafaud une légère pâleur, aussitôt remplacée par les couleurs les plus vives, se répandit sur son beau visage [4]. Quand on fut pour lui enlever une partie de ses vêtements, ses traits exprimèrent un sentiment de pudeur offensée [5] qui rappelle le mot sublime de Madame Élisabeth à l'exécuteur, au moment où il lui arracha le fichu qui lui couvrait le sein : « Au nom de votre mère, monsieur, couvrez-moi [6]. »

Après l'exécution, un des aides du bourreau, ayant saisi la tête pour la montrer au peuple, eut l'infamie de la souffleter, lâcheté abominable que le peuple accueillit par un immense et presque universel murmure [7]. La tête alors était pâle, mais d'une beauté parfaite. L'exécuteur l'ayant une seconde fois montrée, on la vit, ou on crut cette fois la voir colorée, comme si l'indignation de l'outrage eût survécu au supplice! Et cette circonstance tragique donna lieu, les jours suivants, dans le *Journal encyclopédique de Millin*, à un débat non moins tragique

[1] *Dossiers du procès de Charlotte Corday*, publiés par M. Ch. Vatel, p. 100.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 334.

[3] *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 55.

[4] Cabanis, d'après le témoignage d'un médecin de ses amis, témoin oculaire.

[5] Beaulieu, *Biographie universelle.*

[6] *Anecdotes de la Révolution.*

[7] Récit de la *Chronique de Paris.*

sur la question de savoir si la vie s'éteint au moment précis où la tête est séparée du corps[1].

Le misérable qui avait insulté la mort fut jeté en prison et publiquement flétri[2].

La fière attitude de Charlotte Corday, sa jeunesse, sa beauté, son courage, frappèrent tous les esprits, et excitèrent chez quelques-uns une admiration passionnée. Un grand poëte composa en son honneur une ode apologétique de l'assassinat :

Son œil mourant t'a vue, en ta superbe joie,
Féliciter ton bras et contempler ta proie.
Ton regard lui disait : « Va, tyran furieux,
Va, cours frayer la route aux tyrans tes complices.
Te baigner dans le sang fut tes seules délices :
Baigne-toi dans le tien, et reconnais les dieux. »

O discordes civiles ! l'auteur de ces strophes violentes était André Chénier ; et ce fut Marie-Joseph Chénier, son frère, qui fit, plus tard, le rapport qui mit Marat au Panthéon !

Parmi les fils adoptifs de la Révolution et de la France, on comptait, à cette époque, un député de Mayence, nommé Adam Lux, cœur sincère et intrépide. Il s'était trouvé sur le passage de la charrette qui conduisait la jeune fille à l'échafaud ; et, dès ce moment, poursuivi, obsédé par un fantôme charmant et triste, il avait résolu de mourir ; il écrivit et publia une brochure où, sans approuver l'assassinat en théorie, il disait : « S'ils veulent me faire l'honneur de leur guillotine, qui désormais n'est à mes yeux qu'un autel..., je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abattue autant de soufflets qu'ils

[1] L'affirmative fut soutenue par Cabanis contre le docteur Süe et l'anatomiste allemand Sœmmering.

[2] Voyez la lettre de Roussillon, juré au tribunal révolutionnaire, telle que la rapportent, d'après la *Chronique de Paris*, les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 335.

en firent donner à celle de Charlotte... » Il proposait, en terminant, qu'on élevât à l'héroïne une statue avec cette inscription : *Plus grande que Brutus*[1] *!*

La *Chronique de Paris*, ce même journal qui avait annoncé en termes si singuliers la mort prochaine de Marat, essaya de sauver Adam Lux, en accréditant le bruit que la brochure portait un nom supposé[2], et, lorsqu'on l'eut arrêté, elle fit un dernier effort, en affectant de le croire fou. « Comment répondre du moral d'un homme qui, arrêté, s'est écrié avec joie : « Je mourrai donc pour Charlotte Corday ! » Il faut être fou pour avoir plaisir à mourir pour une personne qui n'existe plus. S'il est vrai que tout ce qui est inutile peut devenir nuisible, on doit empêcher cet homme-là de mourir[3]. »

Telle ne fut pas l'opinion du Tribunal révolutionnaire; et le malheureux Adam Lux fut condamné à mort le 5 novembre 1793. Dans son délire, il avait eu la pensée d'aller se faire sauter la cervelle à la barre de la Convention[4].

Lorsque, devant le Tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday avait dit : « J'ai tué un homme pour en sauver cent mille, » elle ne se doutait pas probablement qu'elle ne faisait en cela que professer la doctrine de Marat lui-même; n'avait-il pas dit, lui aussi, et répété sans cesse qu'il demandait cinq cents têtes pour en sauver cinq cent mille ? Sa carrière n'avait-elle pas été, d'un bout à l'autre, déterminée et dominée par cette maxime que proclama si follement, sur son cadavre, celle qui le tua : « Tous les moyens sont bons dans certaines circonstances ! »

Oui, de tous les disciples de Marat, le plus illustre fut...

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution*, par Adam Lux, réimprimés à Strasbourg, 1794.

[2] N° du 24 juillet 1793.

[3] N° du 28 juillet 1793.

[4] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. III, liv. XVIII, p. 191.

Charlotte Corday. Et elle poussa la logique du système jusqu'à assassiner le professeur, en vertu des principes qu'il avait professés !

De sorte que Marat périt, victime de la fausseté de ses prétendus axiomes ; et, pour que rien ne manquât à ce solennel enseignement, il arriva qu'à son tour, en poignardant Marat, Charlotte Corday, loin d'atteindre son but, poussa au but contraire.

Quelles furent, en effet, les suites ?

D'abord, en ce qui touche Marat, de tribun qu'il était il devint martyr.

Qui ne connaît le tableau de David ? La tête appuyée sur le bord de son lit, Marat n'a que la poitrine et le bras hors de la baignoire, toute rouge de son sang. Dans une de ses mains est encore la lettre de Charlotte Corday : « Il suffit que je sois malheureuse pour avoir droit à votre protection. » Le bras, tombant avec la rigidité du cadavre, tient une plume. Sur un billot accoté à la baignoire, on voit un encrier, un assignat, et un écrit ainsi conçu : « Vous donnerez cet assignat à cette mère de cinq enfants, dont le mari est mort pour la défense de la patrie. » Loin de chercher un effet théâtral dans le jeu des lumières et des ombres, David a peint son tableau d'un ton clair, dans une manière rapide et ferme, légère et discrète, mais avec une vérité saisissante. La tête, cependant, après avoir été dessinée à la plume d'après nature, est idéalisée et sans hideur. Le tableau est d'une simplicité antique ; tout y rappelle la pauvreté stoïque du personnage ; pas d'autre accessoire que la plume et le couteau ! Il semble que le peintre, en dessinant la victime, ait évoqué les grandes figures de Sénèque et de Caton. « Marat ! disait David, *ah ! celui-là, je l'ai peint du cœur*[1]. »

[1] Mots cités par M. Jal, dans ses *Esquisses et Croquis*.

Comment ne pas rappeler ici le beau tableau de Charlotte Corday, par M. Henry Scheffer.

Eh bien, qu'on se figure l'effet d'une œuvre pareille exposée pendant plusieurs jours dans la cour du Louvre, sur un autel, avec cette inscription au-dessous : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné ! »

De là un enthousiasme funèbre, dont les transports allèrent jusqu'à la superstition. Marat eut des temples, il eut des arcs de triomphe[1]. Son buste, colporté partout, devint, dans beaucoup de maisons, un préservatif pour les suspects[2]. Beaulieu assure avoir eu entre les mains un imprimé en forme de prière, composé par un nommé Brochet, et où se lisaient ces mots : « Cœur de Jésus, cœur de Marat ! O sacré cœur de Jésus ! O sacré cœur de Marat[3] ! » Et ce cœur, on le renferma dans l'urne la plus précieuse du garde-meuble de la couronne[4]. Le 14 novembre 1793, une loi, rendue sur le rapport de Marie-Joseph Chénier, ordonna que les restes de Marat seraient admis au Panthéon, à la place de ceux de Mirabeau. Que dire encore ? On bâtit à sa gloire, en plein Carrousel, une espèce de pyramide dans l'intérieur de laquelle on plaça son buste, sa baignoire, son encrier, sa lampe; et Mercier, à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « On y posa une sentinelle qui, une nuit, mourut de froid ou d'horreur[5]. »

Telles furent, relativement à Marat, les conséquences de l'attentat de Charlotte Corday. Et l'influence de cet attentat, soit sur le sort des Girondins, soit sur la situation générale, quelle fut-elle ?

La Montagne, d'abord disposée à l'indulgence, comme on a pu en juger par le rapport de Saint-Just, fut violemment ramenée à des pensées sombres, et sentit renaître

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CXLVI : *Fêtes de la Raison*.
[2] Beaulieu, *Biographie universelle*.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] *Nouveau Paris*, chap. CXLVI.

toutes ses haines, quand elle entendit Levasseur crier au côté droit : « Le poignard des assassins est levé sur nous ! Doublons, s'il est possible, notre existence politique[1]. » A partir de ce moment, une prompte décision sur les députés incarcérés fut ardemment poursuivie, et leur destin parut fixé !

D'un autre côté, le parti de la fureur, qui commençait à se fatiguer, reprit des forces. Marat était sincère, et sa sincérité, en mainte occasion, servait de garantie. Ses folies, qui avaient leur contre-poids dans une sagacité peu commune, étaient une sorte de *maximum* démocratique, au delà duquel ne pouvaient se flatter d'aller les démagogues sans bonne foi, dont l'ascendant se trouvait de la sorte annulé. Rien de plus profond et de plus vrai que ce mot de Camille Desmoulins : « Tout le temps que je vois Marat dans notre sein, je ne saurais avoir de crainte ; car celui-là au moins ne saurait être dépassé[2]. » Marat mort, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocrites, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir ni sa droiture, ni sa vigilance patriotique, ni son coup d'œil, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. Marat, s'il eût vécu, rendait Hébert impossible.

Qu'il nous soit donc permis de répéter ici, comme conclusion et avec toute l'autorité des faits qui viennent d'être exposés, ce que nous avons dit dans un autre ouvrage : L'assassinat est une faute aussi bien qu'un crime ; et il le faut laisser aux aristocrates et aux tyrans. Que Henri III attire le duc de Guise dans le château de Blois et l'y fasse égorger par des sicaires d'antichambre ; que des séides royalistes essayent contre Napoléon d'une machine infer-

[1] *Mémoires de Levasseur,* t. I, chap. x, p. 307.

[2] *Ibid.*, p. 327.

nale, ce sont là forfaits dignes de ceux qui les commirent, et la démocratie défend qu'on la serve ainsi. De tels moyens sont contraires par essence à son génie et à son principe. Eh ! qui donc pourrait sans insolence s'attribuer le droit de se mettre, seul, soit comme vengeur de la liberté, soit comme redresseur du destin, à la place de tout un peuple, presque à la place de l'Histoire ? Un coup de poignard est une usurpation. Où est d'ailleurs le pouvoir correspondant à ce droit monstrueux ? Quoi ! il serait donné au premier venu de changer, en avançant le bras, le cours des lois historiques ! Cet homme qui passe dans la rue n'aurait qu'à presser la détente d'un pistolet pour donner une secousse au monde ! Non, il n'en va pas de la sorte. Le mal, quand il existe au sein d'une société, tient à un vaste ensemble de causes auprès desquelles l'existence d'un individu, quelque puissant qu'on le suppose, ne figure qu'à titre d'accident. A nul homme on ne saurait accorder l'honneur de faire tenir dans sa vie celle d'un peuple. Nous en demandons pardon à l'ombre de Pascal, mais il nous semble avoir amoindri l'humanité jusqu'au scandale, quand il a fait dépendre de la longueur du nez de Cléopâtre les destinées de l'univers. L'occasion est la surface de la cause, et voilà pourquoi, trop souvent, l'on prend l'une pour l'autre. On s'imagine abattre la tyrannie en abattant le tyran : erreur ! Le mal est au fond des choses, quand il est. Il n'existe point parce que quelqu'un le représente ; quelqu'un le représente parce qu'il existe. Vous avez poignardé César, malheureux ? il va ressusciter, plus terrible, dans Octave ! Vous avez forcé Néron à se donner la mort ? vous n'échapperez pas à Vitellius ! Marat expire, noyé dans son sang ? voici venir Hébert ! Il ne sert de rien de faire disparaître la personnification, lorsqu'on laisse subsister le principe personnifié, toute chose créant un homme pour son usage.

Sans doute, respect est dû à l'héroïsme, même quand

il s'égare. La Grèce antique dressa des autels à Harmodius, à Aristogiton; et nous avons tous été élevés à trouver belles ces paroles que Shakspeare met dans la bouche de Brutus : « *As Cæsar loved me, I weep for him; as he was fortunate, I rejoice at it; as he was valiant, I honor him; but, as he was ambitious, I slew him.* » « César m'aima, je le pleure; il fut heureux, je m'en réjouis; il fut vaillant, je l'honore; mais il était ambitieux, je l'ai tué. » Malheureusement ce sont les erreurs les plus respectables qui, par la séduction qu'elles exercent, sont les plus dangereuses. Où en serait la société, si, l'individualisme y devenant la loi du dévouement, chacun y était admis à n'accepter, de la légitimité de ses actes à l'égard de tous, d'autre juge que lui-même? Et pourtant tel est le pouvoir du dévouement, jusque dans son délire, que les meurtriers à la manière de Sand et de Staaps déconcertent presque également l'approbation et le blâme. Quand on rencontre leurs noms dans l'histoire, on est mécontent de sa raison si on les absout, et de son cœur si on les condamne.

CHAPITRE IV

LYON SE SOULÈVE

La contre-révolution à Lyon. — Assassinat de Sautemouche. — Robert Lindet. — Inutiles efforts de la Convention pour sauver Chalier. — Pouvoir dictatorial. — Désarmement des Jacobins à Lyon. — Proclamation factieuse. — Chalier dans sa prison. — Lettre de Chalier à Bernascon, son ami. — Décret du 3 juillet 1793. — Biroteau applaudi et trompé. — Arrivée de Chasset à Lyon. — Armée départementale; choix de Précy pour la commander. — Décret du 12 juillet contre les Lyonnais rebelles. — Chassagnon essaye de sauver Chalier. — Calomnies répandues par les royalistes. — Lettre supposée. — Le peuple induit en erreur. — Dévouement de Bernascon. — La guillotine dressée à Lyon pour la première fois par les *modérés*. — Exécution de Chalier. — Progrès du parti royaliste. — Mélange d'hypocrisie et d'audace. — Aspect de la révolte dans l'Est et le Midi. — La contre-révolution dans les autorités à Grenoble. — Dubois-Crancé et Gauthier ; mesures qu'ils prennent. — Carteaux marche sur Avignon au pouvoir des Marseillais. — Infériorité des troupes commandées par Carteaux. — Les royalistes à Lyon jettent le masque ; désespoir et confusion des Girondins; fuite nocturne de Chasset et de Biroteau.

Pendant qu'à Paris Marat mourait assassiné, les contre-révolutionnaires, devenus maîtres de Lyon, y assassinaient l'ex-municipal Sautemouche et y dressaient la guillotine pour Chalier.

On a vu comment le royalisme, à Lyon, s'était glissé sous la bannière de la Gironde : le monstrueux rapprochement durait encore : ce que la peur avait commencé, l'ardeur de la vengeance le maintenait. L'installation d'un *tribunal extraordinaire* avait été dénoncée par les ennemis du parti jacobin comme le comble de l'horreur[1]; et,

[1] Voyez comment s'exprime à cet égard l'historien royaliste Guillon de Montléon, dans le tome I de ses *Mémoires*, chap. VI, p. 231.

maintenant que ce tribunal était au service de leurs colères, ils ne songeaient plus qu'à en recueillir les bénéfices sanglants. Malheur aux juges s'ils avaient la faiblesse d'être justes! Les victimes, d'ailleurs, eussent eu peu de chance d'échapper : des assassins les attendaient aux portes du prétoire.

Au nombre de ces victimes, condamnées d'avance, était Sautemouche. En exécution de l'arrêté du 14 mai, par lequel les corps administratifs, alors en fonction, avaient frappé un emprunt forcé de six millions, destiné à l'entretien de l'armée révolutionnaire, Sautemouche était allé demander à deux sœurs leur quote-part de l'impôt, et cela *un sabre nu à la main*[1]. Tel était son crime : ses plus mortels ennemis ne purent lui en trouver un autre; et Sautemouche, traduit devant la police correctionnelle, fut acquitté[2]. Il sortait donc de prison le 27 juin, lorsque, étant entré dans un café sur la terrasse de l'Évêché, il y est reconnu par des jeunes gens appartenant au parti de la contre-révolution. Menacé d'être mis en pièces, il prend la fuite et court se réfugier dans la salle de la section des Porte-Frocs. La section était assemblée : le malheureux implore la vie, on le repousse. Toujours poursuivi, il gagne les bords de la Saône ; mais déjà, sous les coups de sabre qu'il a reçus, son sang ruisselle. Il se précipite dans le fleuve : un coup de pistolet lui est tiré à la tête. Il enfonce, reparaît : on l'achève à coups de pierres. Et le lendemain, dans le monde des femmes sensibles, dans le monde de ceux qui s'appelaient les « honnêtes gens, » une plaisanterie courait, qu'on trouvait charmante : *Après tout, ce n'est qu'une mouche*[3] !

[1] Voyez le volume précédent de cet ouvrage, p. 381.

[2] *Journal de Lyon*, n° du 30 juin 1793.

[3] Tout ceci extrait textuellement d'une lettre datée de Lyon, et lue par Sansbat aux Jacobins, séance du 14 juillet 1793. — Le *Journal de Lyon*, feuille girondine, et l'abbé Guillon de Montléon dans ses *Mémoires*, n'ont

On juge quel pouvait être le pouvoir des commissaires de la Convention, là où les contre-révolutionnaires se livraient impunément à de tels excès : Robert Lindet, envoyé à Lyon, après le 31 mai, vit son autorité méconnue ; il représentait, disait-on, ce qui n'existait plus, l'intégrité de la Convention ayant été détruite par la proscription des Girondins. Il fut même question de l'enfermer comme otage au château de Pierre-Scise[1]. Vainement déploya-t-il une modération que la roideur bien connue de son caractère rendait encore plus remarquable en de pareilles circonstances : les contre-révolutionnaires ne lui surent aucun gré de sa sagesse, dont un de leurs écrivains ne parle que pour la traiter de *patelinage*[2].

Lui n'en persévéra pas moins dans cette voie ; si bien que, de retour à Paris, il fit un rapport où, gardant le silence sur tout ce qui était de nature à irriter les esprits, il assurait qu'il n'y avait rien à craindre à Lyon pour la liberté, « si la nouvelle autorité qui s'élevait dans cette ville tenait avec fermeté les rênes de l'administration[3]. » Cela voulait dire : « Si la nouvelle autorité, qui se pare encore des couleurs de la République, ne se laisse pas déborder par le royalisme. » Tel était effectivement le danger, et Robert Lindet ne s'y était pas trompé. Il avait compris qu'à Lyon les Girondins ne formaient que l'avant-

pu s'empêcher d'avouer l'assassinat de Sautemouche, quoiqu'ils s'étudient à en voiler les horribles circonstances. C'est à cette occasion que l'abbé Guillon de Montléon dit, t. I, p. 286 : « Le municipal Sautemouche, dont *quelques crimes* ont été racontés, p. 239, etc... » Or, à la page indiquée, que trouve-t-on ? Rien, sinon que Sautemouche entra un jour dans la demeure de deux femmes timides, le sabre nu à la main, et leur « extorqua la somme dont il avait besoin. » *Dont il avait besoin !* lorsqu'en sa qualité d'officier municipal il allait lever un impôt voté par les corps administratifs réunis de la ville de Lyon, et commandé par le salut public !

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. VII, p. 275 et 276.

[2] *Ibid.*, p. 275.

[3] Rapport de Robert Lindet, au nom du Comité de salut public, 29 juin 1793.

garde d'une armée dont le gros se composait de royalistes, lesquels n'attendaient qu'un moment favorable pour se débarrasser de leurs auxiliaires et arborer le drapeau blanc. Aussi avait-il soin d'ajouter dans son rapport : « Il y a beaucoup à observer[1]. » Et il concluait en demandant que la Convention « mît sous la sauvegarde de la loi et des autorités constituées les citoyens arrêtés à Lyon dans les derniers troubles. »

Le projet fut aussitôt converti en décret. Son but était de soustraire Chalier au glaive des vengeances locales, en évoquant la procédure au tribunal révolutionnaire de Paris.

Mais les vainqueurs du 29 mai n'entendaient pas lâcher ainsi leur proie. « Une loi, non expressément révoquée, qui établissait que les jugements seraient rendus sur les lieux du délit, servit de motif au refus de céder les coupables[2]. »

C'était le premier pas des contre-révolutionnaires lyonnais dans la révolte. Bientôt, le tocsin de la guerre civile ébranlant tout le Midi, et leur audace croissant avec les malheurs de la France, ils songent à créer un pouvoir rival de la Convention. Oubliant tout à coup avec quelle fureur ils avaient maudit l'institution d'un comité local de salut public, lorsqu'ils étaient les plus faibles, les voilà qui créent à leur usage, sous le nom de *Commission républicaine et populaire de salut public*, une autorité dictatoriale devant laquelle il faudra que tout tremble, et à la tête de laquelle ils placent, royalistes encore sous le masque, le Girondin Gilibert. Cette commission, à peine installée[3], arrête que dix-huit cents gardes nationaux, choisis à tour de rôle dans les bataillons, seront casernés ;

[1] Rapport de Robert Lindet, au nom du Comité de salut public, 29 juin 1793.

[2] Guillon de Montléon. Voyez ses *Mémoires*, t. I, chap. VII, p. 277.

[3] 1er juillet 1793.

elle envoie nombre de citoyens, armés de pelles et de pioches, travailler aux retranchements de la ville; et, le 3 juillet, appelant dix mille hommes sous les armes; les faisant ranger sur deux haies le long des maisons, depuis le pont d'Aisne jusqu'à Saint-Just; ordonnant qu'on ferme les portes d'allée et les fenêtres, et qu'on braque quatre canons, un à la place Saint-Georges, un au pont volant, deux à Saint-Just, elle donne le signal du désarmement des Jacobins dans les deux sections du Gourguillon et de Saint-Georges[1].

Le lendemain, solennellement, en grand cortége, à la lueur d'illuminations joyeuses, les autorités s'en allaient lisant dans les rues la proclamation suivante :

« Le peuple de Rhône-et-Loire déclare qu'il mourra pour le maintien d'une représentation nationale républicaine, libre et entière;

« Déclare que la représentation nationale n'est ni entière ni libre;

« Déclare qu'il demande, dans le plus bref délai, la réunion d'une représentation nationale, libre et entière;

« Déclare que, jusqu'au rétablissement de son intégralité et de sa liberté, les décrets rendus depuis le 31 mai sont regardés comme non avenus, et qu'il va prendre des mesures pour la sûreté générale[2]. »

Et le *Journal de Lyon* d'écrire : « Mânes de nos amis égorgés dans la journée du 29 mai, soyez satisfaits, vous serez vengés[3] ! »

Pendant ce temps, Chalier, dans sa prison, se rongeait le cœur. Sans autre couche qu'un méchant grabat que lui disputait la vermine[4], sans autre compagnie que celle

[1] *Journal de Lyon*, cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 289-291.
[2] *Ibid.*, p. 292.
[3] Numéro du 5 juillet 1793.
[4] Lettres de Chalier à Bernascon, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1320-1. British Museum.

d'un pigeon dont la compatissante sympathie d'un autre prisonnier lui avait fait cadeau, il exhalait ses tourments dans des lettres haletantes, décousues, toutes pleines du désordre de ses pensées. Culte exalté de la patrie, effroi de la solitude, horreur des tyrans, tressaillements d'une âme où la tendresse déborde, tragiques étonnements de l'innocence qui se sent opprimée, amour naïf de la vie, que ne trouve-t-on pas dans ces lettres étranges ? « Tout trahit le peuple, et le peuple lui-même se trahit. Je n'entends plus parler de la bonne Pie, ma gouvernante. N'y a-t-il donc pas un être qui puisse dire à la Convention, à Paris, à la France, que Lyon est en contre-révolution ? Allez à pied à Paris, mon ami, allez-y à mes dépens ; allez vite, allez vite, et sauvez les patriotes, qui sont sous le couteau. Dites à l'ami Marteau, et à sa sœur, et à la bonne Pie, que je suis dépourvu de tout, que la vermine me dévore déjà. Mes ennemis ont la perfidie d'animer le peuple contre moi quand je vais à l'interrogat devant Amper, grand royaliste. Le peuple se forge à lui-même des fers ! Jugez de la noirceur de leurs complots : ils ont osé inventer des lettres d'Allemagne pour me faire croire d'intelligence avec Dumouriez et Cobourg ! Que je suis en peine de la bonne Pie !... Vous et Marteau, remuez ciel et terre ; allez voir les citoyens Ricottier, Artaud et Dusurgey : ils connaissent la pureté de mon cœur... Écrivez-moi ce qui peut m'intéresser... la liberté. Le médecin m'a dit que la bonne Pie ne fait que pleurer. Ah ! qu'elle se console ! Elle sait mon innocence : qu'elle vive pour se rappeler les maux inouïs qu'on fait souffrir aux amis de la liberté ! Dites-leur que j'ai grand courage... Je suis au désespoir de voir que toute la terre m'abandonne, connaissant mon innocence. O malheureuse et trop aveugle ville de Lyon !... Les jours sont pour moi des siècles, excepté le matin... Où êtes-vous, et qu'ai-je fait ? La liberté veut fuir de cette terre, et personne ne veut rien sacrifier

pour elle... Brissot est un scélérat, il est pris. Adieu, mon ami... Venez à la seconde fenêtre du second étage, du côté du tribunal ; regardez sous le toit qui est au fond de la cour, dans le milieu. Je suis dans un cachot où il y a une petite fenêtre sous le toit. Faites-vous voisin d'un morceau de pierre; regardez depuis midi jusqu'à cinq heures : vous me verrez[1] !... »

Bernascon aimait Chalier comme un frère; il le vénérait comme un saint[2] : il s'empressa de faire parvenir les lettres qu'il recevait à Paris, où, communiquées aux patriotes, elles les remplirent d'indignation et de douleur. Le 3 juillet, Couthon paraît à la tribune, et d'une voix émue : « Les patriotes, s'écrie-t-il, sont opprimés à Lyon comme à Marseille. » Aussitôt décret portant qu'il y a lieu à accusation contre le procureur général syndic de Rhône-et-Loire, le procureur syndic du district de la ville de Lyon, et que les dépositaires actuels de l'autorité dans Lyon répondront individuellement, sur leurs têtes, des atteintes portées à la sûreté des citoyens arrêtés par suite du 29 mai. En même temps, un courrier extraordinaire était envoyé aux représentants du peuple près l'armée des Alpes, pour qu'ils tinssent la main à l'exécution du décret[3].

Mais déjà les nouvelles autorités lyonnaises se préparaient à lancer à la Convention un défi suprême. Car, de Bordeaux, de Marseille, de Caen, arrivaient des nouvelles enflammées; et, d'un autre côté, le Girondin Biroteau était là, soufflant autour de lui l'imprudente fureur dont il était animé. Il croyait servir la République, le malheureux, et ne servait que les royalistes, qui l'applaudissaient en le trompant[4]

[1] *Lettres de Chalier à Bernascon.*

[2] Voyez comment il en parle dans *La vie, la mort et le triomphe de Chalier.* — *Ibid.*

[3] *Moniteur*, séance du 3 juillet 1793.

[4] Pour se faire une idée de l'hypocrisie du rôle joué à Lyon par les roya-

Le 8 juillet, la commission qui se parait astucieusement du titre de *républicaine et populaire* tenait séance, lorsque soudain l'arrivée d'un personnage important est annoncée. C'était Chasset, le conventionnel. Il entre au milieu des acclamations, et, placé à la droite du président, il prend la parole pour dire que « la Convention n'est plus composée que d'un reste impur de factieux et de scélérats[1]; qu'il faut résister, s'armer[2]. » On applaudit; le président embrasse l'orateur; et, séance tenante, il est décidé qu'on formera une armée départementale; qu'on en confiera le commandement au citoyen Perrin, dit Précy; qu'on lui dépêchera un courrier extraordinaire à Roanne, pour l'appeler sans retard à son poste, et que les adjudants généraux seront les citoyens Valabry, Gabriel et Louis Julien[3].

Le choix du commandant qui venait d'être désigné était significatif, et disait assez combien la commission *républicaine et populaire* était, au fond, royaliste. Perrin, comte de Précy, avait servi comme lieutenant-colonel dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, pour lequel il s'était battu bravement au milieu des Suisses le 10 août[4]!

Inutile d'ajouter que ceux qui faisaient ce pas décisif n'avaient pas à s'arrêter au décret du 3 juillet. A cet égard, la commission passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'on

listes, on n'a qu'à consulter leur propre historien, l'abbé Guillon de Montléon, qui ne s'est pas cru tenu à en faire mystère, tout moyen lui paraissant bon, sans doute, pour relever la cause du trône et de l'autel. Voyez, sur la manière *clandestine* dont le royalisme parvint à supplanter le girondinisme à Lyon, les *Mémoires* de cet ecclésiastique, t. I, chap. VII.

[1] *Ibid.*, p. 291.

[2] *Journal de Lyon*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 294.

[3] Rapprocher ce que disent de la séance du 8 juillet l'abbé Guillon de Montléon. t. I, chap. VII, p. 291, et le *Journal de Lyon*, n°s des 10 et 11 juillet 1793.

[4] *Ibid.*

s'en rapportait au comité de surveillance, et attendu « que la commission s'occupait des moyens de bien recevoir Dubois-Crancé, s'il avait l'audace de se présenter devant Lyon[1]. »

Ces nouvelles, communiquées à la Convention dans la séance du 11 juillet[2], y portèrent l'indignation au plus haut point. Legendre propose de faire immédiatement marcher des troupes. C'est peu : si les Lyonnais ne se prononcent pas sous quinze jours, il faut que *la Convention donne quittance à tous leurs créanciers*. Lui-même ira faire exécuter ce décret, au péril de sa vie. Un membre ajoute que la ville de Lyon doit être déclarée en état de révolte ouverte; mais Couthon combat cette mesure, qui tendrait à confondre les bons et les mauvais citoyens[3]. Le décret ne fut rendu que le lendemain : rédigé en partie par Couthon, il portait :

Que Biroteau était mis hors la loi, comme traître à la patrie;

Que ceux-là aussi étaient déclarés traîtres, qui, administrateurs, officiers municipaux, fonctionnaires, avaient convoqué ou souffert le congrès départemental;

Que la Convention enverrait des forces pour faire respecter la souveraineté du peuple, garantir les personnes et les propriétés, délivrer les citoyens arrêtés arbitrairement, et traduire les conspirateurs au tribunal révolutionnaire;

Que les biens de ces conspirateurs seraient séquestrés, et, quand la confiscation aurait été prononcée, répartis entre les patriotes indigents et opprimés;

Que tous payements de sommes dues, soit par la trésorerie nationale, soit par les particuliers à la ville ou aux habitants de Lyon, notamment ceux de l'emprunt viager

[1] *Journal de Lyon*, ubi suprà.
[2] Discours de Couthon.
[3] *Moniteur*, séance du 11 juillet 1793.

connu sous le nom des *trente têtes de Genève*, seraient provisoirement suspendus;

Que tous particuliers non domiciliés à Lyon seraient tenus d'en sortir, dans un délai de trois jours, sous peine d'être considérés comme complices[1].

En réponse à ces terribles menaces de la Convention, les contre-révolutionnaires lyonnais lui jetèrent la tête de Chalier.

Et pourtant, une voix puissante s'était élevée en faveur du captif : celle de Chassagnon. Dans un pamphlet d'une éloquence bizarre, mystique et amère, le royaliste Chassagnon, — tant son âme était honnête! — avait épuisé, pour sauver Chalier, tous les artifices de l'anathème et toute la poésie du dithyrambe. Chalier était un *monstre :* quel monstre que celui qui, un jour forcé d'arrêter un citoyen, disait à l'épouse désolée : « Ma chère amie, mettez la main sur mon cœur, et vous sentirez ce qu'il souffre... Mais un républicain doit étouffer la nature pour obéir au devoir! » Et n'était-ce pas le même homme qui, entrant un autre jour dans une maison de religieuses, leur disait les larmes aux yeux : « Mes chères filles, avez-vous quelque peine? Ne me déguisez rien. Je suis votre père spirituel. Votre recueillement me touche, votre modestie m'enchante... Que je serais heureux d'épouser une des vierges de ce sanctuaire[2]! » Et puis, comme ils avaient vite oublié, ceux qui se faisaient les accusateurs de Chalier et ses juges, de quelle pusillanime idolâtrie, naguère encore, ils l'entouraient! « Lamourette, poursuivait Chassagnon, lui dédia sa mitre; Joliclerc, son bréviaire; Maisonneuve, son écharpe; Bret, sa Bible; Billiemaz, ses facéties; Vitet, sa tactique; Carret, son énergie; Grandchamp, son jabot et ses odeurs; Nivière, sa conscience; Gilbert (médecin),

[1] Décret du 12 juillet 1793. Voyez le *Moniteur*.
[2] *Offrande à Chalier*.

sa morale; Rozier (curé), sa philanthropie, et Frossard (pasteur), ses principes. Si la loi fait marcher Chalier à l'échafaud, que d'hommes vertueux qui ont porté sa livrée et qui encensèrent son écharpe doivent, par gratitude, ou du moins par bienséance, assister à cette cérémonie funéraire, les cheveux épars, un crêpe au bras et un flambeau de cire jaune à la main [1] ! »

Inutiles adjurations ! la perte de Chalier était résolue. Et, pour lui faire savourer la mort dans toute son amertume, ses ennemis avaient imaginé de le faire périr aux acclamations du peuple, de ce peuple qu'il aimait jusqu'au délire. Ils s'étaient donc étudiés à répandre parmi les classes ouvrières, et autour de Lyon, dans les campagnes, que Chalier était un complice des émigrés ; que c'était au nom de la République, et parce qu'il la trahissait, qu'il fallait le tuer ; que son crime, en un mot, était de *vouloir un roi*[2] ! Ah ! quel profond dégoût soulève le cœur quand on songe que ceux qui poursuivaient Chalier de cette accusation meurtrière, « il veut un roi, » étaient précisément des royalistes !

La vérité est qu'on ne lui pouvait rien reprocher, sinon une furieuse intempérance de langage et des menaces forcenées, dans un temps et dans une ville où le vocabulaire de la fureur était à l'usage de tous les partis, témoin la lettre citée par l'abbé Guillon de Montléon lui-même[3], dans laquelle un des sbires du parti *modéré* disait, à propos de Chalier et des siens : « Je porterai leurs boyaux en bandoulière, et garderai leurs crânes pour y boire à la santé des vrais républicains[4]. » Dans l'embarras

[1] *Offrande à Chalier.*

[2] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1320-1-2. British Museum.

[3] T. I, p. 210.

[4] Nous avons déjà cité ces horribles menaces, p. 379 du précédent volume.

où l'on était, on inventa une lettre où la main du faussaire se reconnaît, rien qu'au luxe inusité des précautions prises pour la faire croire authentique[1]. On l'avait intitulée : « Lettre adressée à Chalier d'Oberstad, le 22 mai 1793, timbrée de Reinhausen, taxée vingt sols, et arrivée le lendemain de l'arrestation de Chalier. » Elle était supposée écrite au tribun lyonnais par un émigré qui l'engageait à se couvrir toujours du voile du patriotisme, pour mieux servir la cause des rois, et l'informait que « son projet avait été fortement goûté du prince.» Pas de nom, cela va sans dire, et, pour toute signature, *Mis...! de Saint-V...*[2].

Il était difficile de recourir à un expédient plus grossier; mais les royalistes mirent un art infini à propager cette calomnie. Ils la mêlèrent à des exhortations patriotiques ; ils lui donnèrent du poids en la glissant dans des adresses qu'appuyaient les lettres pastorales de l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette[3]; elle figura sous les mots sacramentels *République*, *Liberté*, *Égalité*, inscrits en tête de placards dont on inondait les campagnes[4]. Comment de pauvres laboureurs crédules auraient-ils pu soupçonner la vérité dans ce chaos de publications astucieuses? « Le peuple est un être changeant et grossier, qui ignore ses forces, supporte les coups et les fardeaux les plus lourds. Il se laisse guider par un faible enfant qu'il pourrait renverser d'une secousse. Mais il le craint et le sert dans tous ses caprices; il ne sait pas combien on le redoute, et que ses maîtres lui composent un philtre

[1] Comme le font observer, avec raison, les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 387.

[2] Cette prétendue lettre figure parmi les prétendus documents placés à la suite du libelle de l'avocat Guerre, dont nous avons déjà parlé, et qui fait partie de la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1320-1-2. British Museum.

[3] Voyez *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, ubi suprà.

[4] *Ibid.*

qui l'abrutit. Chose inouïe! il se frappe et s'enchaîne de ses propres mains; il se bat et meurt pour un seul des *carlini*[1] qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui, mais il l'ignore, et, si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue[2]. » Ce cri déchirant de Campanella, Chalier dut ·pousser, lui aussi, du fond de son cachot : « Tout trahit le peuple, écrivait-il avec sanglots, et le peuple lui-même se trahit[3] »

Toutefois, il restait à l'infortuné des amis fidèles, prêts à donner pour lui tout le sang de leurs veines. Bernascon et Lauras formèrent le projet de l'arracher par force de sa prison. Ils rassemblent cinquante hommes déterminés, et peut-être eussent-ils réussi, sans les pièces de canon chargées à mitraille qu'on avait eu soin de disposer dans toutes les avenues conduisant à la prison[4].

Le jour arriva donc où celui que Bernascon appelle *le plus humain des hommes*[5] allait être sacrifié. C'était le 16 juillet. En présence d'une foule nombreuse, lecture fut faite des dépositions. Tout à coup Bernascon fend la presse, demandant défendre son ami; mais on le repousse, on crie que quiconque osera parler en sa faveur est son complice[6]. La sœur de Marteau, la Pie et la femme de Bernascon s'enfuient, épouvantées. Bernascon seul, au péril de sa vie, insiste et parvient à se faire écouter. Il y eut un instant d'hésitation parmi les juges; mais « la voix du peuple les menaçait de mort s'ils osaient absoudre[7]. » La sentence fatale fut prononcée.

Quand Bernascon entra dans la prison pour dire à son

[1] Petite monnaie napolitaine.
[2] *Œuvres choisies de Campanella,* traduites par madame Louise Colet, p. 83.
[3] Lettres de Chalier à Bernascon, *ubi suprà.*
[4] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier,* ubi suprà.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

ami l'adieu éternel, le voyant étendu sur un grabat, il resta muet de saisissement. Mais Chalier : « Ne t'afflige pas, mon ami. Je meurs content, puisque je meurs pour la liberté. Dis que l'on punisse les grands coupables qui ont égaré le peuple, toujours bon et juste quand il n'est pas séduit ; mais qu'on épargne, dans le grand jour des vengeances, ces milliers d'hommes, victimes innocentes de l'erreur. Je ne te verrai plus. Adieu ! » En ce moment, une voix terrible retentit; c'était celle du bourreau. On emporta Bernascon évanoui [1].

Chalier fit à pied, au son du tambour, et accompagné d'un prêtre, le chemin qui conduisait de la prison au lieu du supplice. Il marchait d'un pas ferme, refoulant dans son cœur l'impression des huées dont le poursuivaient de malheureuses femmes, trompées par ses ennemis. Sous le couperet, il dit au bourreau : « Rends-moi ma cocarde, attache-la-moi ; car je meurs pour la liberté [2]. » La guillotine, dressée à Lyon pour la première fois par le parti *modéré*, n'avait pas encore servi, et le bourreau manquait d'expérience. Le couteau se trompa quatre fois, et il fallut achever de couper avec un couteau ordinaire cette tête ruisselante de sang : spectacle abominable qui n'empêcha pas quelques claquements de mains !... Le peuple, une fois revenu de son erreur, fit de Chalier un martyr ; mais trop tard... « Le peuple se bat et meurt pour un seul des *carlini* qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui ; mais il l'ignore, et, si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue [3] ! »

[1] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, ubi suprà.

[2] *Ibid.*

[3] L'abbé Guillon de Montléon, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 295, et la *Biographie universelle*, art. *Chalier*, s'accordent à dire qu'à la vue de l'instrument du supplice ses forces l'abandonnèrent. Le *Journal de Lyon*, quoique très-opposé à Chalier, ne dit rien de semblable, et on comprend mal qu'un homme, en état de défaillance, ait pu dire au bourreau : *Attache-moi ma cocarde!* Nous avons déjà fait remarquer jusqu'à quel point le livre

La veille de l'exécution de Chalier, que suivit de près celle de Riard, la commission lyonnaise avait remplacé au fauteuil de la présidence le Girondin Gilibert par le royaliste Rambaud. Grâce à ce dernier, le royalisme, qui, selon les propres expressions de l'abbé Guillon, « s'était introduit clandestinement dans la commission populaire et républicaine[1], » ne tarda pas à étendre son influence. Précy, présenté à la commission le 19 juillet, accepta le commandement auquel on l'avait appelé, et, dès ce moment, la contre-révolution se tint prête à lever le masque. La garde nationale du département fut sommée de fournir, pour compléter la force départementale, un contingent de neuf mille six cents hommes, et la ville fut taxée à une somme de trois millions, requis pour sa défense[2].

Toutefois, comme les royalistes ne se jugeaient pas encore en état de se passer de l'appoint girondin, et qu'à l'égard de la République l'hypocrisie leur semblait, jusqu'à nouvel ordre, commandée par la prudence, ils continuèrent à employer le mot en minant la chose. La vérité commençant à percer, et les républicains de Lyon manifestant des inquiétudes, Rambaud publia une proclamation destinée à dissiper les soupçons par un mensonge. Il assura que des hommes pervers calomniaient la commission en lui prêtant des vues royalistes, quoiqu'elle eût déclaré « n'avoir d'autre vœu que celui du maintien de l'égalité, de la liberté et de la République[3]. » Suivait un

de l'abbé Guillon de Montléon est infecté de l'esprit de parti. Quant à l'article de la *Biographie universelle*, qui n'est qu'une diatribe contre Chalier, il est bon de noter que dans la liste des auteurs, cet article a pour toute signature *Anonyme*.

[1] T. I, p. 298.

[2] *Ibid.*, p. 299 et 300.

[3] Ceci, raconté naïvement, chap. VII, p. 300, par l'abbé Guillon lui-même, qui semble le trouver tout naturel, quoiqu'il dise, dans une autre occasion, chap. VII, p. 269 : « L'hypocrisie, cette vile ressource des âmes noires et lâches. » Mais il paraît qu'au service de la royauté vice devient vertu!

ardent appel aux armes : « Levez-vous, citoyens! ne souffrez pas qu'on vienne ravir vos propriétés, et un bien infiniment plus précieux, la liberté. Préparez-vous à combattre et à vaincre. Quittez à l'instant toute affaire; plus de sollicitudes domestiques et commerciales!... Aux armes!... *L'ennemi* est à vos portes[1]... »

L'état des choses dans l'Est et le Midi expliquait tant d'audace. Rien de plus triste que le tableau du Mont-Blanc, tel que le tracèrent les commissaires de la Convention envoyés à l'armée des Alpes. A Chambéry, le patriotisme dominait; mais les campagnes environnantes appartenaient sans réserve à un fanatisme ignorant et brutal. Les lois françaises y étaient inconnues, les assignats conspués. En Tarentaise et en Maurienne, pas une auberge qui ne fût fermée. Les volontaires n'auraient pas obtenu là un œuf pour cinq livres[2]. En passant à Moutiers, Dubois-Crancé offrit un assignat de cinquante sols à un mendiant, qui le refusa[3].

Lorsque, de Chambéry, le même Dubois-Crancé se rendit à Grenoble, accompagné de Gauthier, son collègue, il trouva cette ville au pouvoir d'administrateurs perfides qui étaient en train d'y préparer les esprits « à des événements astucieusement combinés, dont ils avaient seuls le secret[4]. » Les deux commissaires se virent au moment d'être arrêtés et conduits à Lyon, où leurs têtes étaient à prix. Dans une séance nocturne que tinrent les administrateurs, on alla jusqu'à mettre sur le bureau la carte de France, pour prouver que le Midi se pouvait passer du

[1] Voyez cette proclamation dans les *Mémoires de l'abbé Guillon*, ch. VII, p. 301.

[2] Compte rendu à la Convention nationale de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes, par Dubois-Crancé, dans les *Mémoires du général Doppet*; note E des *Éclaircissements historiques*.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Nord[1]. Ce ne fut pas sans peine que Dubois-Crancé et son collègue parvinrent à dessiller les yeux du peuple, et, dès qu'avec son aide ils se furent rendus maîtres de l'administration, que trouvèrent-ils dans les magasins? Quinze cents fusils; et l'armée des Alpes manquait d'armes! quinze cents paires de souliers; et nos soldats étaient nu-pieds[2]!

Encore si la Révolution n'avait eu affaire partout, comme à Grenoble, qu'à la mauvaise foi et aux manœuvres souterraines des administrations locales! Mais à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Marseille, la révolte marchait tête levée. Déjà des bataillons de Marseille et d'Aix avaient envahi Tarascon; ceux de Nîmes occupaient le fort du Pont-Saint-Esprit avec du canon. Les contre-révolutionnaires, qui ne tardèrent pas à avoir en leur possession Arles, Avignon et les deux rives du Rhône, « comptaient se grossir en route de tous les mécontents, frapper de terreur les patriotes ou les égorger, envahir les départements voisins du Rhône, se réunir à Lyon, et marcher avec cent mille hommes contre Paris, sur une ligne parallèle avec la Vendée, tandis que les Piémontais s'empareraient du Mont-Blanc, de l'Isère, et se partageraient avec les Anglais tous les départements situés entre le Rhône et les rochers des Alpes[3]. »

La clef de ce plan sacrilége fut donnée à Dubois-Crancé et à Gauthier par la saisie d'un paquet caché dans un petit sac de toile, et contenant la correspondance d'un administrateur de Grenoble avec Oreclet et Royer, que l'administration de Grenoble avait députés à Lyon[4]. Les meneurs du mouvement contre-révolutionnaire dans cette

[1] *Mémoires du général Doppet*, note E des *Éclaircissements historiques*.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

dernière ville n'ignoraient donc rien de ce qui était de nature à enflammer leur espoir. L'abbé Guillon de Montléon ne cache pas que de tous les départements soulevés par les Girondins arrivaient des députations promettant aux Lyonnais des auxiliaires contre la Convention. On compta jusqu'à cinquante-deux de ces députations dans un banquet ; et là, au milieu des plus vifs transports d'enthousiasme, au bruit des salves d'artillerie, les députés de Marseille couronnèrent de lauriers les triomphateurs du 29 mai, « voulant que ces couronnes fussent non-seulement la récompense de la victoire remportée, mais aussi le prix anticipé de celle qu'on espérait[1]... »

Dans cette crise, la Révolution ne s'abandonna pas elle-même, et proportionna son énergie au péril. Nous avons rapporté le décret terrible du 12 juillet : renchérissant sur les rigueurs de la Convention, Dubois-Crancé et Gauthier lancèrent, de Grenoble, un arrêté qui visait à ruiner de fond en comble le commerce de Lyon ; il déclarait nulles toutes les quittances que pourraient donner les créanciers qui habitaient Lyon[2]. En même temps, Carteaux, nommé général de brigade, recevait l'ordre de marcher sur Avignon, dont les Marseillais s'étaient emparés, et d'empêcher à tout prix la jonction des troupes de Marseille avec celles de Lyon[3].

Malheureusement la Convention avait tant d'ennemis à la fois sur les bras, qu'elle avait dû interdire à Dubois-Crancé de dégarnir les frontières[4] ; de sorte que la mission imposée à Carteaux avec empire était d'écraser, à la tête d'un faible détachement de cinq mille six cents hommes, des forces beaucoup plus considérables, pous-

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap VII, p. 297.
[2] *Ibid.*
[3] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi suprà*.
[4] *Ibid.*

sées en avant et soutenues par tout le Midi embrasé[1] !

La fortune semblait donc sourire aux royalistes lyonnais. De là leur ardeur. Elle était telle, que bientôt ils s'ennuyèrent des entraves de la prudence. On se rappelle que le chef des vainqueurs du 29 mai était Madinier : il semblait naturel qu'on le mît à la tête de la force départementale; on n'en fit rien ; on se contenta de lui conférer le titre de commandant général provisoire, « sans doute, écrit l'abbé Guillon, parce qu'il n'avait point de système politique, et que tout le but de son zèle était l'ordre conservateur des propriétés[2]. » Ce mot dit assez quel chemin les royalistes avaient fait depuis le 29 mai ! Les Girondins ne pouvaient se tromper plus longtemps sur la profondeur de l'abîme qu'ils avaient creusé de leurs propres mains. Selon la forte expression de Montaigne, ils avaient « troublé l'eau pour d'autres pêcheurs. » Ils se retirèrent de la scène, le cœur navré. Biroteau et Chasset, qu'on avait enivrés d'applaudissements si artificieux, se réveillèrent comme d'un songe. Lyon leur apparut tout à coup peuplé de noirs fantômes. Le 23 juillet, pendant la nuit... ils s'enfuirent[3] !

[1] Voyez les *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. I, p. 151.
[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. VII, p. 300.
[3] *Ibid.*, p. 305.

CHAPITRE V

LA COALITION S'AVANCE.

Aspect des frontières. — Le camp de César. — Armées de la Moselle et du Rhin. — Les Prussiens devant Mayence. — Armée des Alpes. — Armée du Nord. — Terribles extrémités. — Les chefs de la coalition. — Kaunitz. — Kaunitz remplacé par Thugut. — Politique égoïste des coalisés. — Échec essuyé par Custine. — La garnison de Mayence isolée. — Merlin (de Thionville) à Mayence; son extraordinaire bravoure; le *Diable de feu*. — Étrange épisode du siége. — Attaque nocturne du quartier général des Prussiens. — Mort de Meunier; hommage funèbre que lui rend l'ennemi. — Intrépidité et constance admirables des assiégés. — Famine dans la place. — Femmes, enfants et vieillards entre deux feux. — Inaction de Beauharnais. — Tentative infructueuse de Houchard. — Capitulation de Mayence. — Merlin (de Thionville) soupçonné. — Richesses trop rapidement acquises. — Levasseur refuse de siéger à côté de Merlin. — Le duc d'York devant Valenciennes. — Attaque furieuse; défense héroïque. — Gaieté française au milieu du danger. — Opposition de la municipalité; émeute de femmes arrangée d'avance. — Situation tragique des commissaires. — Les mécontents, les traîtres. — Ballon lancé par les assiégés; nulle apparence de secours. — Réjouissances ironiques dans le camp du duc d'York, au sujet de la prise de Condé. — Attaque du 25 juillet. — Capitulation de Valenciennes; circonstances qui l'amenèrent. — Custine mandé à Paris. — Rapport de Barère contre lui. — Il est décrété d'accusation. — Trois places, Francfort, Mayence et Valenciennes, avaient successivement et en vain attendu de lui leur salut. — Belle retraite de Kilmaine.

Pendant ce temps, les dangers s'accumulaient aux frontières. Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille hommes, voilà tout ce que la France comptait d'hommes présents sous les armes, au mois de mai 1793[1]. Et avec ces forces

[1] Chiffre tiré d'un document du ministère de la guerre, intitulé *Tableau de la force des armées de la République*, depuis le mois de décembre 1792

il lui fallait vaincre au Nord, sur le Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées! Rappelons, en revenant un peu sur nos pas, quelle était, au moment de la chute des Girondins, la situation militaire du pays.

Au Nord, la frontière était menacée par le duc d'York, à la tête de vingt mille Autrichiens et Hanovriens; par le prince de Cobourg, à la tête de quarante-cinq mille Autrichiens et de huit mille Hessois; par le prince d'Orange, qui commandait quinze mille Hollandais; enfin par le prince de Hohenlohe, qui, avec trente mille Autrichiens, occupait Luxembourg et Namur. Or l'armée républicaine, de ce côté, outre qu'elle ne s'élevait guère qu'à vingt-deux mille hommes, avait été désorganisée par la défection de Dumouriez, découragée par la mort de Dampierre, et rejetée, du camp de Famars sous Valenciennes, au camp de César sous Bouchain, où elle semblait hors d'état de rien entreprendre; si bien que, sans éprouver d'obstacle, les alliés avaient formé le blocus de Condé et bombardaient Valenciennes[1].

Sur la frontière de l'Est, pour soutenir le choc de cinquante-cinq mille Prussiens, commandés par leur roi; de quinze mille Autrichiens, sous les ordres de Wurmser; de huit mille Autrichiens, détachés du corps de Hohenlohe, et d'environ six mille émigrés français, la République n'avait pas à mettre en ligne plus de soixante mille combattants, divisés en deux armées, celle de la Moselle et celle du Rhin[2]. Dès la fin de mars, le roi de Prusse avait traversé le Rhin à Bacharach, passé la Nahe, poussé jus-

jusqu'au mois de pluviôse an V. (Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. III, n° 9 des pièces justificatives.)

[1] Voyez le volume précédent, p. 463 et 464.

[2] Selon Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 205, l'armée du Rhin était forte de trente-six mille hommes, et celle de la Moselle de vingt-sept mille. Mais cette dernière eut à subir une diminution notable. Toulongeon ne l'évalue qu'à quatorze mille hommes après le départ de Custine, c'est-à-dire au mois de juin. (Voy. cet auteur, t. II, p. 284, édition in-4.)

qu'à Seltz et coupé la route de Mayence à Worms, tandis que, tombé soudain dans une irrésolution et un embarras inexplicables, Custine abandonnait ses magasins à Ringen, à Creutznach et à Worms, se retirait précipitamment sous Landau, et, ne s'y croyant pas encore en sûreté, se repliait derrière la Lauter, laissant l'ennemi libre d'investir Mayence[1]. Ce fut au mois d'avril que commença l'investissement de cette place. Son enceinte figure un demi-cercle dont le Rhin est le diamètre, et elle communique, au moyen d'un pont de bateaux, avec le faubourg de Cassel, jeté sur l'autre rive ; on n'avait donc pas jugé nécessaire de la fortifier beaucoup du côté du fleuve, parce qu'il était peu probable qu'on l'attaquât par des débarquements. Seulement, pour mettre à l'abri le front riverain, composé d'une muraille en briques, et conserver un débouché offensif sur la rive droite, les Français avaient fortifié Cassel et l'île du vieux Mein[2]. Du côté de la terre, Mayence était dans un état de défense respectable, grâce aux travaux de deux officiers distingués du génie, les généraux Doyré et Meunier[3]. Mais, mieux que par ses murailles, la ville était protégée par l'admirable intrépidité d'une garnison de vingt mille hommes, dont Jomini a pu dire que, « sous des chefs tels que Meunier, Aubert Dubayet et Kléber, elle était capable de tout[4]. » L'unique question était de savoir, dans le cas où l'on ne viendrait pas la dégager, combien de temps elle pourrait écarter d'elle un ennemi qui a raison des plus fiers courages : la famine ! Sans compter que le tiers de l'armement nécessaire manquait sur les remparts[5]. Quoi qu'il en soit, le

[1] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 205. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*
[2] *Ibid.*, p. 210.
[3] *Ibid.*, p. 209.
[4] *Ibid.*, p. 213.
[5] *Ibid.*, p. 21.

roi de Prusse attachait trop d'importance à la conquête de ce boulevard de l'Allemagne, pour ne pas essayer de s'en rendre maître. Il entreprit le siége, confiant au général Kalkreuth le soin d'en diriger les opérations, et au duc de Brunswick le soin de les couvrir, à la tête d'un corps d'observation, du côté des Vosges. Sur ces entrefaites, le commandement de l'armée de la Moselle ayant été réuni à celui de l'armée du Rhin, Custine se trouva en position de disposer de soixante mille hommes, avec lesquels il eût pu aisément reprendre l'offensive; d'autant que l'ennemi, depuis le revers des Vosges jusqu'à Lauterbourg, s'étendait isolément par brigades[1]. Mais, au lieu de concentrer ses forces, Custine les étendit parallèlement à celles des Prussiens, et passa tout le mois d'avril à inspecter sa ligne dans le Porentruy, où il n'y avait ni rien à diriger ni rien à tenter[2]. Vers le milieu du mois de mai cependant, appelé au commandement de l'armée du Nord, il parut honteux de sa longue inaction et voulut dire à ses anciens compagnons d'armes un adieu qui fût un exploit; mais il n'aboutit qu'à un effort qui fut une déroute[3].

Aux Alpes, la situation ne se présentait pas sous un aspect plus favorable. L'armée qui devait sauver de l'invasion des Piémontais la Savoie et le comté de Nice était dans un déplorable dénûment, fruit de la secrète connivence des corps administratifs avec les malveillants de l'intérieur et les ennemis du dehors[4]. Trompée par de faux rapports, la Convention croyait cette armée complète, au moment même où il y manquait dix-huit mille hommes,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 256.
[2] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 208.
[3] *Ibid.* p. 224.
[4] Compte rendu à la Convention nationale de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes, par Dubois-Crancé, dans les *Mémoires du général Doppet*, aux *Éclaircissements historiques*, note E.

et où elle n'avait pas un seul général de brigade[1]. Pour ce qui est des troupes placées aux Alpes maritimes, elles s'élevaient à peine à quinze mille hommes, mal approvisionnés. Or, tant en Savoie que vers Nice, il y avait à faire face à quarante mille Piémontais renforcés de huit mille Autrichiens ; et si, profitant de ce que, du côté des grandes Alpes, les glaces rendaient toute action impossible, les Piémontais eussent eu l'idée de précipiter sur Nice la masse de leurs forces, rapidement transportées des Alpes au Midi, qui les eût empêchés de pénétrer dans les départements insurgés, d'y donner la main à la révolte, d'occuper Lyon qui les appelait et les attendait, et de mettre la France en lambeaux ?

Aux Pyrénées, tandis que sept mille Espagnols perçaient dans la Cerdagne française et menaçaient le Mont-Libre, quinze mille hommes, appartenant à la même nation, s'étaient répandus vers Céret et le Boulou[2]. Pour les repousser, ou seulement les tenir en échec, était-ce assez d'une petite armée de dix mille hommes, la plupart de nouvelle levée[3], et qui étaient sans officiers généraux, sans canons de campagne, sans affûts pour les canons de siége, presque sans pain[4] ? Aussi le général espagnol, aidé d'ailleurs par les émigrés du pays[5], n'avait-il pas eu de peine à s'emparer du pont et de la ville de Céret, de Montesquiou, de Villelongue, du Boulou, de Saint-Genis, de Palau, de Saint-André, et à nous ôter toute communication avec Bellegarde, le fort des Bains et Prats de Mollo. Vers la fin de mai, le général français Deflers établit un camp retranché à peu de distance de Perpignan, mais sans

[1] *Mémoires du général Doppet.*
[2] *Ibid.*, liv. IV, chap. I, p. 226.
[3] *Ibid.*
[4] Rapport de Cambon, au nom du Comité de salut public, dans la séance du 11 juillet 1793.
[5] *Mémoires de Doppet*, p. 225.

pouvoir faire autre chose que couvrir cette ville, tant ses forces étaient insuffisantes ! Bellegarde, le fort des Bains, Prats de Mollo, devaient donc inévitablement succomber ; et c'est ce qui arriva, dans le courant du mois de juin.

En résumé, à l'époque où les Girondins, vaincus à Paris, agitaient de leurs ressentiments la France entière, armant la Normandie, poussant Bordeaux à la résistance, soulevant Marseille, et fournissant de la sorte des auxiliaires inattendus aux insurgés royalistes de la Vendée, de la Lozère, des Vosges, du Jura et de Lyon, une armée formidable d'Autrichiens, de Hanovriens, de Hollandais et de Hessois entourait Condé et incendiait Valenciennes ; les Prussiens enveloppaient Mayence ; la Savoie et Nice étaient à la merci des Piémontais ; et les Espagnols, auxquels il ne fallait qu'une attaque un peu vive pour enlever le camp français sous Perpignan, semblaient déjà maîtres du Roussillon.

En de telles extrémités, la France était perdue si les gouvernements qui l'attaquaient eussent eu la centième partie du génie et de la vigueur que déploya le Comité de salut public. Mais, Pitt excepté, aucun de nos ennemis fameux ne se trouva au niveau des circonstances. Celui d'entre eux qui avait été l'âme de la coalition dans l'origine, et qui lui communiqua un instant le prestige d'une réputation diplomatique alors sans égale, était le vieux comte de Kaunitz ; et il est curieux d'opposer ce que la chronique rapporte de ce personnage à ce que nous savons déjà des Robespierre, des Saint-Just, des Billaud-Varenne.

Kaunitz était un homme de haute taille, aux yeux bleus, au teint blanc comme du lait. Il portait une perruque remarquable dont les nombreuses boucles tombaient en zigzag sur son front, de manière à en cacher les rides. Il semble avoir été l'inventeur de cet art de poudrer les cheveux, pratiqué avec tant de raffinement par le fameux

prince de Ligne, lequel, dit-on, au moment de sa toilette, avait coutume de faire ranger ses domestiques sur une double haie, avec injonction de lui jeter sur la tête, lorsqu'il parcourait la ligne, l'un de la poudre blanche, un autre de la poudre bleue, un troisième de la poudre jaune, etc... jusqu'à ce que la fusion et la combinaison des couleurs offrît quelque chose de parfait. Kaunitz tranchait volontiers du révolutionnaire... en matière de costume. Par exemple, lui faire quitter les bas blancs pour des bas rouges était une question d'État. Un grand chien l'accompagnait partout — excepté à la cour. — Ce fut son point de ressemblance avec Robespierre..— N'étant plus jeune, il ne voulait absolument pas être vieux; et l'idée de sa fin lui était si insupportable, qu'il avait fait défense expresse qu'on prononçât en sa présence le mot *mort*. Il ne souffrait même pas qu'on parlât devant lui de *petite vérole*, parce qu'il avait vu l'impératrice atteinte de cette maladie, et qu'il lui en était resté une impression désagréable. Un jour, il dit à un de ses lecteurs, le secrétaire Harrer, âgé alors de soixante ans : « Se peut-il que des jeunes gens comme vous oublient de pareilles choses? » Avait-on à lui annoncer une nouvelle funèbre, il fallait recourir à une circonlocution. Lorsque le baron Binder, son ami et son confident, mourut, Xaverius Raidt, le lecteur du prince, l'informa de l'événement en ces termes : « On ne trouve plus nulle part le baron Binder[1]. »

Un personnage de cette trempe n'était pas pour lutter d'audace avec des hommes qui se croyaient sûrs de commander à la victoire, à force de regarder la mort en face ; et c'est ce que Kaunitz semblait comprendre lui-même, lorsqu'il disait : « Les Jacobins sont des insectes qu'il faut

[1] Nous empruntons ces curieux détails à la traduction anglaise des *Mémoires de la cour, de l'aristocratie et de la diplomatie d'Autriche*, par le docteur E. Vehse.

tuer à force de patience[1]. » Mais la cour d'Autriche ne tarda pas à s'apercevoir que, contre la Révolution française, d'autres vertus n'eussent pas été de trop. La vieille routine des cabinets ne pouvait manquer de pâlir devant une politique environnée d'éclairs et qui procédait par coups de foudre : Kaunitz fut jugé insuffisant. Restait à le remplacer.

On raconte que, visitant un jour le collége des langues orientales formé à Vienne, Marie-Thérèse y remarqua un enfant nommé Thunigut. C'était le fils d'un pauvre batelier de Lintz. L'impératrice prit intérêt à lui, et le recommanda au directeur du collége, après avoir changé son nom de *Thunigut* (vaurien), en celui de *Thugut* (fais bien)[2]. Ce fut le point de départ d'une fortune aussi éclatante que rapide. Attaché dès l'âge de quinze ans à la légation de Constantinople, Thugut franchit en peu de temps tous les degrés de l'échelle diplomatique, et fit preuve de tant d'habileté dans les diverses missions dont on le chargea, que, lorsque l'empereur d'Autriche résolut de donner un successeur à Kaunitz, ce fut sur le fils du batelier de Lintz qu'il jeta les yeux. Thugut avait suivi le comte de Mercy en France; il y avait eu des conférences secrètes avec Marie-Antoinette, avait contribué à y mettre Mirabeau dans l'intérêt de la cour; et on le supposait mieux en état que personne de combattre efficacement une révolution dont il avait surveillé de si près les développements et connu les principaux acteurs[3].

La vérité est cependant que Thugut, nommé, dans les derniers jours de mars 1793, *directeur général du bureau*

[1] *Mémoires inédits et manuscrits du maréchal Jourdan.*
Des rapports de famille nous ont mis en possession de ce document d'un prix inestimable pour l'histoire des guerres de la Révolution. Nous y aurons souvent recours.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 260 et 261.
[3] *Ibid.*, p. 260-267.

des affaires étrangères, se montra tout aussi impuissant que son prédécesseur à diriger d'une manière efficace les ressorts de la coalition. Non moins attaché aux traditions d'une politique égoïste et tortueuse que le prince de Cobourg l'était aux théories surannées de la guerre méthodique, il ne vit, il ne chercha dans le dénoûment d'une lutte de principes que l'agrandissement particulier de l'Autriche. Au lieu de pousser les armées impériales vers Paris, foyer de la doctrine nouvelle, il les retint, sur la frontière du Nord, autour de deux places dont le Cabinet de Vienne convoitait la possession définitive. De son côté, Pitt, que son génie aurait dû sauver de ces étroites inspirations de l'égoïsme national, Pitt en subit à ce point l'influence, qu'il aima mieux s'emparer des colonies françaises des Indes occidentales que porter secours aux royalistes de la Vendée[1]. Est-il besoin d'ajouter que ce furent des préoccupations du même genre qui empêchèrent l'Espagne d'étendre ses vues au delà de l'occupation du Roussillon et qui enchaînèrent les Prussiens sous les murs de Mayence[2]?

Ainsi, au lieu d'attaquer la France hardiment et avec ensemble comme le berceau d'une philosophie par eux jugée dangereuse, les coalisés ne songèrent qu'à la déchirer comme une proie dont chaque gouvernement voulait un lambeau. Et de là vient que l'histoire de leurs efforts, au moment où nous sommes, se réduit au récit de deux siéges : celui de Mayence et celui de Valenciennes.

Nous avons parlé en passant d'une défaite que Custine essuya au milieu du mois de mai. L'attaque que suivit

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 292.

[2] L'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, si prompt à dénoncer l'égoïsme des Cabinets de Vienne et de Saint-James, n'a garde de mettre en cause le Cabinet de Berlin, ce qui s'explique, du reste, de la part d'un homme qui fut au service du roi de Prusse.

cette défaite était censée entreprise en faveur de Mayence. Non que Custine eût sérieusement le projet de dégager la place; mais, appelé au commandement de l'armée du Nord, il désirait qu'une victoire signalât son départ[1]. Il projeta donc d'assaillir la gauche des Autrichiens, que commandait Wurmser, au sujet duquel on lit dans les Mémoires du prince de Hardenberg cette réflexion remarquable : « Il fallait une révolution pour voir un prince du sang de France aux ordres d'un gentilhomme alsacien, né sujet du roi, et qui avait fait la guerre de Sept-Ans dans un grade subalterne, sous le prince de Condé lui-même[2].» Wurmser, en effet, était un gentilhomme alsacien qui avait autrefois obtenu de Louis XV la permission de passer au service de la cour de Vienne, et c'était à son armée auxiliaire qu'était venu se joindre, en 1793, le corps d'émigrés, connu sous le nom d'armée de Condé[3]. L'engagement eut lieu le 17 mai et fut fatal à Custine, qui, mis en désordre, dut regagner Wissembourg, puis partir pour Cambrai, chargé du poids d'un revers[4].

Un semblable échec laissait à la garnison de Mayence peu d'espoir d'être secourue. Elle ne se découragea pas néanmoins, animée qu'elle était par l'exemple de ses chefs, et peut-être plus encore par celui de Merlin (de Thionville), que la Convention avait envoyé avec Rewbell à Mayence, en qualité de commissaire. Merlin (de Thionville), après avoir fait ses études au séminaire de sa province et son droit à l'université de Nancy, s'était engagé dans la carrière du barreau[5]; mais la nature l'avait créé soldat. Aussi le vit-on déployer, à Mayence, une bravoure

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. III, p. 224.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 258.
[3] *Ibid.*, p. 257.
[4] *Ibid.*, p. 300. — Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 224.
[5] Jean Reynaud, *Vie de Merlin de Thionville*.

qui étonna jusqu'à Kléber, ce Kléber que rien qu'à sa taille, à son visage, à sa démarche, à son geste, les anciens eussent salué dieu de la guerre. Pointer des canons, diriger les sorties, caracoler sur le front des troupes en habit de hussard[1], tels étaient les amusements favoris de Merlin; et il se montrait si terrible dans les combats, que les Allemands le surnommèrent *Diable de feu* (*Feuer-Teufel*).

Ici se place un fait singulier. Un jour, un trompette ennemi entra dans la ville, s'annonçant porteur de lettres de la part de Custine. Aussitôt le conseil de guerre s'assemble. Un homme qui se disait l'agent du général demandait à faire au commandant de la place des communications importantes. On décide que l'entrevue désirée aura lieu, et que Doyré s'y rendra, accompagné du représentant Rewbell. En arrivant, ils trouvèrent un nommé Boze qui les attendait au milieu d'un cercle d'officiers prussiens et hessois. Boze dit, en balbutiant, qu'il apportait de mauvaises nouvelles : que l'armée de Custine se trouvait fort affaiblie; que Paris était insurgé, la Convention dissoute, le Dauphin proclamé roi. Les Français n'ayant, à Mayence, aucun moyen de savoir ce qui se passait au dehors, les tromper avait paru facile. Pour mieux y réussir, un officier prussien tira de sa poche un *Moniteur* imprimé à Francfort et qui contenait des détails confirmatifs du récit de Boze. Mais Doyré et Rewbell, soupçonnant un piége, refusèrent d'en entendre davantage, et reprochèrent même à Boze, en termes très-vifs, de s'être lâchement chargé d'une mission pareille. On se sépara, non sans que Boze fût parvenu à glisser dans la main de Doyré un billet portant la signature de Custine et dans lequel les assiégés étaient engagés à rendre la place, pourvu qu'ils obtinssent une ca-

[1] C'était son costume le jour où la ville fut évacuée. (Voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 318.)

pitulation honorable. Le conseil de guerre, ayant pris connaissance de ce billet, passa tout de suite à l'ordre du jour, motivé sur la résolution de combattre jusqu'à la mort[1].

C'était là précisément ce que le roi de Prusse aurait voulu éviter. Comme des combats journaliers avaient lieu sur le terrain qui séparait les retranchements prussiens des ouvrages français, il advint que, dans une de ces rencontres, le chef d'une troupe de cavaliers sortis de la place défia un officier prussien à un combat singulier. « Et si je venais à vous comme ami? dit ce dernier. — Je vous recevrais en ami, » répond le Français. Là-dessus, les voilà qui se tendent la main. Le général Kalkreuth et Merlin, peu éloignés des avant-postes, sont avertis; un pourparler a lieu, et un déjeuner est convenu pour le lendemain avec le prince Ferdinand de Brunswick et Rewbell. Ce repas militaire se passa gaiement, à quelque distance des troupes. Mais le prince eut beau mettre en jeu toutes les ressources d'une habile courtoisie, on ne put s'entendre, Rewbell exigeant, pour condition première, que le roi de Prusse se séparât de la coalition et reconnût la République française[2].

Aussi bien, une entreprise inattendue vint couper court aux égards réciproques. Une nuit, apprenant que Louis-Ferdinand de Prusse était au quartier général de Marienborn, les assiégés forment le projet d'enlever ce prince. Divisés en trois colonnes, ils se mettent en marche, au nombre de six mille hommes, conduits par un espion; pénètrent dans le camp prussien à la faveur des ténèbres, et, au moyen du mot d'ordre, qui avait été livré[3], surprennent l'état-major, le massacrent. Le général Kal-

[1] Déposition de Rewbell dans le *Procès de Custine.*
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 302 et 303.
[3] *Ibid.*, p. 303 et 304.

kreuth n'échappa que parce que le grenadier qui avait saisi la bride de son cheval reçut la mort au moment de la donner[1].

Le lendemain fut un jour de deuil pour les Français : Meunier périt à l'attaque de la grande île du Mein. C'était un héros qui disparaissait de la scène. Une trêve qui rappelle les plus nobles pages d'Homère fut aussitôt conclue, la trêve des funérailles ; et les Prussiens, en armes sur leurs lignes, répondirent par une salve générale au bruit des adieux militaires que les Français firent au tombeau où leur général venait de descendre[2].

A partir de cette journée, le siége fut poussé avec un redoublement de vigueur. Dans la nuit du 18 au 19 juin, la tranchée avait été ouverte, et, le 28, les Prussiens avaient emporté la redoute de Veisnau : l'achèvement des batteries précipita toute chose vers un dénoûment meurtrier, et une partie de la ville s'affaissa bientôt sous un déluge de bombes. Le 16 juillet, le laboratoire des artificiers de la garnison sauta. Presque au même instant le feu prenait à un magasin de fourrages[3]. A la fin de juillet, vingt batteries armées de deux cent sept bouches à feu se hérissaient sur la rive gauche[4].

Mais la constance des assiégés avait à lutter contre un fléau plus terrible que les boulets et les bombes. Dès le début, Custine avait négligé d'approvisionner la ville, et il avait même écrit, comme pour endormir la Convention, que Mayence était parfaitement approvisionnée[5]. Après son départ, une compagnie de juifs s'était engagée à fournir les bœufs, le vin et l'eau-de-vie nécessaires, mais à la

[1] Déposition du général Aubert Dubayet dans le *Procès de Custine.*

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 304.

[3] *Ibid.*, p. 311.

[4] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 238.

[5] Dépositions de Rewbell et du général Schstilinski, dans le *Procès de Custine.*

condition que les convois arrêtés par l'ennemi seraient payés comme s'ils étaient arrivés à bon port. On jugea ces juifs capables de faire arrêter leurs propres convois pour vendre une seconde fois leurs denrées, et l'on ne voulut pas de la condition[1]. Vint le blocus, et avec le blocus la famine. Elle fit des progrès d'autant plus rapides, que l'ennemi, ayant des émissaires dans la ville, savait tous les endroits où étaient des magasins de blé et ne manquait pas de diriger son feu de manière à les incendier. On eut beau les changer de place à diverses reprises, rien n'y fit. Les moulins, à leur tour, ne tardèrent pas à être réduits en cendres, ce qui forçait d'avoir recours aux moulins à bras; et le danger d'y travailler était tel, qu'on était obligé d'y conduire les ouvriers à la pointe du sabre. Sur la fin du siége, cependant, on avait encore du pain pour quinze jours, mais plus de fourrages, plus de médicaments, plus de viande, plus de beurre, plus de graisse. Pour graisser ce qui leur tenait lieu de soupe, les soldats qui occupaient les forts employaient des rats et des souris[2].

La détresse devint si impossible à supporter, que le commandant de la place en fit sortir, après vives sollicitations, un grand nombre de vieillards, de femmes, d'enfants et de malades. Ces infortunés, au nombre d'environ deux mille, s'attendaient à être reçus dans le camp allemand. Ils se traînent jusque-là; mais la guerre est la science du meurtre : on les repousse. Ils refluent vers la ville; ils en trouvent les portes inexorablement fermées: ce fut un spectacle déchirant. Sur le terrain même qui séparait les deux armées, il fallut que cette foule gémissante restât exposée, pendant toute une nuit, aux coups qui venaient des deux côtés. Le soleil se leva, et montra des sol-

[1] Déposition de Rewbell dans le *Procès de Custine*.
[2] *Ibid.*

dats français emportant de pauvres enfants, blessés, dans les pans de leurs habits[1].

Si du moins, l'oreille ouverte aux plus lointaines, aux plus vagues rumeurs, ils eussent pu apprendre quelque chose de la patrie absente, ces vaillants hommes! Mais, tandis qu'avec tant de dévouement ils combattaient pour la France, ils étaient condamnés au supplice d'ignorer si elle existait encore; et ce supplice dura quatre mois. Avec quelle impatience ils attendirent Custine! dans quel douloureux étonnement les plongea cette absence si absolue et si prolongée de nouvelles! Longtemps ils interrogèrent les flots du Rhin, pensant qu'au moyen de papiers mis dans des bouteilles bien bouchées on aurait pu les instruire des choses du dehors. Hélas! les filets qu'ils jetèrent sur le fleuve furent muets jusqu'au bout[2].

Ce n'est pas que le Comité de salut public eût perdu Mayence de vue; mais la longue inaction de Custine avait été continuée par son successeur à l'armée du Rhin, Beauharnais, lequel, marié depuis cinq ans à la célèbre Joséphine, ne s'occupait guère, dans son quartier général, qu'à donner des fêtes à sa jeune femme et à se divertir[3]. Soit répugnance à subir l'impérieuse tutelle des commissaires de la Convention, soit crainte de hasarder une bataille qui, perdue, le mettait sur la route de l'échafaud, ce général différa tant qu'il put de prendre l'offensive, et, lorsque enfin, pressé par des ordres formels, il s'y résolut, l'heure du salut était passée pour Mayence. Il est vrai que, le 19 juillet, Houchard, qui commandait l'armée de la Moselle, avait essayé de percer la ligne de trente lieues sur laquelle s'étendaient les troupes aux ordres de Wurmser; mais, outre que cette attaque, réitérée trois fois, n'avait été nullement décisive, la garnison de Mayence fut amenée

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*
[2] Voyez la déposition du général Schstilinski, dans le *Procès de Custine.*
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 314 et 315.

à croire, sur la foi de certains rapports mensongers que lui firent des juifs envoyés par les Prussiens, qu'un dernier effort pour dégager Mayence avait abouti à la défaite de trente mille Français[1]. Cette fausse nouvelle, coïncidant avec une sommation pressante du roi de Prusse, décida de la reddition de la place. Considérant qu'aucun mouvement ne se manifestait en sa faveur ; que deux armées d'observation couvraient le siége ; qu'une plus longue résistance contraindrait tôt ou tard dix-huit mille braves à se rendre sans conditions ou à périr ; que la France était dans une situation à réclamer le courage de tous ses enfants, et qu'il valait mieux conserver à la patrie un noyau de rudes guerriers que s'acharner à la conservation d'une ville allemande, isolée de tout secours... les défenseurs de Mayence cédèrent enfin à la fortune, mais fièrement, noblement, comme il convenait à leur honneur et à celui de la République. La capitulation portait que la garnison rentrerait en France avec armes et bagages. Nul autre engagement que celui de ne pas servir d'un an contre les alliés[2].

En conséquence, les Prussiens, le 22 juillet, prirent possession des forts extérieurs, et la garnison sortit tambour battant jusqu'aux glacis. Le 24 seulement, elle se mit en marche, et cela au bruit de la *Marseillaise*. La défense avait eu un caractère héroïque : ce caractère marqua la retraite. Un clubiste ayant été reconnu et insulté, Merlin de (Thionville), qui était en costume de hussard, sort tout à coup d'un groupe d'officiers, impose silence aux insulteurs, et les avertit que ce n'est pas la dernière fois qu'ils verront les Français[3].

Depuis, les ennemis de ce conventionnel firent sourde-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 316.
[2] Voyez le texte des articles de la capitulation de Mayence dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 378-380.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 318 et 319.

ment courir le bruit qu'il avait vendu Mayence au roi de Prusse. Sa conduite pendant le siége dément assez une pareille calomnie, à laquelle donna sans doute naissance le faste qu'il déploya plus tard ; car il fut du très-petit nombre des commissaires de l'Assemblée que leurs missions enrichirent[1]. « Un jour, raconte Levasseur, Merlin (de Thionville) vint s'asseoir à côté de moi, au sommet de la Montagne, au retour d'une mission. Il était tout essoufflé et se plaignait d'une extrême lassitude. — D'où viens-tu donc? lui demandai-je. — Je viens de forcer le cerf. — Où donc? — Dans mon parc. — Ah ! tu as un parc ! Et des chevaux? — Mes écuries en sont bien garnies. — Ah ! tu as des écuries ! Et des chiens? — Deux meutes superbes. — Ah! tu as des meutes ! Et, quand tu es venu siéger à la première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur d'un louis. Ote-toi de là ; je ne veux pas m'asseoir à côté d'un fripon. Merlin restait atterré sur son banc. Je me levai, et j'allai me placer à l'autre extrémité de la Montagne[2]. » L'Histoire ne saurait enregistrer, sans faire ses réserves, un jugement dont l'austérité révolutionnaire a seule dicté les termes; mais quelle pitié que, sous le rapport du désintéressement, Merlin, ce grand soldat, n'ait pas ressemblé un peu plus à Kléber, et un peu moins à Fouché ou à Cambacérès[3] !

Nous avons laissé les alliés, au nord, se disposant à emporter Valenciennes.

Dès les premiers jours de mars, un équipage de cent quatre-vingts bouches à feu de gros calibre était parti de Vienne. De son côté, la Hollande avait fourni cent sept

[1] *Mémoires de René Levasseur*, t. II, chap. I, p. 14. — M. Jean Reynaud contredit sur ce point l'assertion de Levasseur. — Voy. sur l'origine de la fortune de Merlin les explications qu'il donne dans sa *Vie de Merlin (de Thionville)*.

[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. II, chap. I, p. 14.

[3] Voyez la note critique placée à la fin de ce chapitre.

bouches à feu. Les mortiers, au nombre de quatre-vingt-treize, se trouvaient approvisionnés à six cents coups, les canons à mille[1]. Le duc d'York conduisait le siége; et Ferrand, à la tête de dix mille hommes, défendait la place[2]. Elle fut sommée le 14 juin. Mais là étaient des soldats de la trempe de ceux qui immortalisèrent la résistance de Mayence. Peu de temps avant la sommation, réunis aux habitants, dont la masse rivalisait avec eux de patriotisme et d'ardeur, ils avaient prêté sur la grande place de Valenciennes, autour de l'autel de la patrie, au son des instruments guerriers, et dans une sorte de magnanime ivresse, le serment de mourir plutôt que de se rendre. Ferrand se contenta d'envoyer copie de ce serment au duc d'York, et, un quart d'heure après, le feu commença. La première bombe, partie d'Anzin, éclata, sans atteindre personne, au milieu de la rue de Tournay, en ce moment remplie de monde. Cela parut de bon augure. Nul visage n'avait pâli, et le bruit de la bombe avait été couvert par un immense cri de *Vive la République!* Le bombardement devint formidable. « Il m'est arrivé, rapporte un témoin des événements, de compter, de onze heures du soir à deux heures du matin, jusqu'à sept cent vingt-trois bombes. Il y en avait souvent quinze ou dix-huit en l'air, et j'en ai vu partir huit à la fois de la même batterie à Sainte-Sauve[3]. » Aussitôt qu'un incendie se manifestait, l'ennemi le célébrait par des fanfares. Dès le cinquième

[1] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XV.

[2] Il existe sur le siége de Valenciennes un document très-précieux, et pourtant très-peu connu. C'est une brochure écrite d'un fort bon style, dans un excellent esprit, et intitulée *Précis historique du siége de Valenciennes*, par un Soldat du bataillon de la Charente en garnison dans cette ville. Nous avons trouvé ce document dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, au n° 1035-6-7. British Museum ; et c'est là que nous avons puisé les traits les plus caractéristiques de notre récit.

[3] *Précis historique du siége de Valenciennes*, par un Soldat du bataillon de la Charente en garnison dans cette ville, p. 25, *ubi suprà*.

jour, l'église Saint-Nicolas s'étant embrasée, ce fut, toute la nuit, comme un vaste édifice de feu. La tour, qui brûlait à l'intérieur, semblable à un volcan, et qui vomissait, mêlés à d'épais tourbillons de fumée, des torrents de flamme, formait un spectacle à troubler les âmes les plus fermes. Bientôt l'arsenal fut incendié; et quatorze mille fusils furent réduits en cendres, avec une quantité prodigieuse de mèches, de sacs à terre, de pelles, de pioches, d'affûts et roues de rechange. Sur tout le front de l'attaque, le ciel ne présentait qu'un épouvantable nuage de poussière rougeâtre ou de fumée, et, depuis Cardon jusqu'à Poterne, le rempart ressemblait à un long cimetière où l'on aurait creusé d'innombrables fosses [1].

Une seule chose répondait à la grandeur du désastre: le courage des assiégés; et à Valenciennes, comme cela s'était vu à Lille, la gaieté, l'indomptable gaieté française se plut à défier la mort. Trois boulets étant tombés sur une maison, on entendit le propriétaire crier, du seuil de sa porte : « Eh ! eh ! qui veut loger à l'enseigne des Trois boulets ? » Un bourgeois très-riche, apprenant la chute de sa cinquième maison, demanda si quelqu'un était blessé. Rassuré à cet égard, il dit en riant : « Voilà qui est pour le mieux ; les hommes font les maisons, et les maisons ne font pas les hommes [2]. »

Tel était l'esprit de la majorité des habitants; mais la bourgeoisie renfermait une classe de gens qui, atteints dans leurs intérêts matériels, étaient loin de partager l'entraînement général. Et, par malheur, cette classe égoïste s'appuyait sur la municipalité. Les opposants n'osèrent d'abord se produire, et durent se borner à chercher refuge au fond des souterrains. Mais, lorsque l'image de la désolation et de la ruine fut partout, ils commencèrent à avoir

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes.*
[2] *Ibid.*, p. 63.

le courage de leur peur. Des pétitions factieuses, que la municipalité provoqua sous main, circulèrent. Les émissaires de l'autorité locale s'étaient étudiés à mettre du parti de la soumission l'irritabilité nerveuse d'un sexe facile à impressionner, ils réussirent. Ce fut au point qu'un jour, contre un rassemblement de femmes, l'intervention d'un détachement de cavalerie fut nécessaire. Le soir, les groupes se reforment ; et, sans s'arrêter aux instances de leurs maris, qui, le visage morne, les lèvres tremblantes et pâles, leur parlent de la patrie, des femmes courent se précipiter en pleurs aux pieds des municipaux, soupçonnés d'avoir eux-mêmes arrangé cette scène[1]. Les deux commissaires de la Convention, Cochon de Lapparent et Briez, étaient présents : une des pétitionnaires, s'adressant au premier comme à une divinité terrible, s'écrie : « Monsieur, quand cesserez-vous donc votre colère sur nous ? » Il répondit avec beaucoup de dignité et de douceur. Sa situation dans Valenciennes était fort pénible, le poids des animosités bourgeoises portant sur lui d'une manière exclusive, à cause du peu de crainte qu'inspirait le caractère timide de Briez, son collègue, et du respect affectueux que commandaient les services militaires du général Ferrand, son âge avancé et son air paternel. Chargé particulièrement de représenter, dans une ville accablée de maux, l'immuable politique de la Montagne, le malheureux commissaire fut abreuvé de tant d'amertumes, qu'il en vint à désirer la mort. Mais elle ne voulut pas de lui, et le funèbre espoir qui le conduisait à l'endroit le plus périlleux du rempart fut trompé jusqu'à la fin[2].

L'agitation continua pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'enfin les canonniers, indignés, déclarèrent que,

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 14 et 15.
[2] *Ibid.*

si l'émeute se renouvelait, ils tourneraient leurs canons contre la ville[1]. Les opposants ne doutèrent pas que la menace ne fût sérieuse, et le drame de la sédition cessa de compliquer celui de la défense. Mais imposer silence aux mécontents, ce n'était point couper court aux manœuvres obscures des traîtres. On avait fort mal à propos décidé qu'on bannirait de la ville tout homme qui aurait manqué au service, tout ivrogne : des gens se firent chasser de la sorte, sans autre but que d'aller renseigner l'ennemi. On assure, en outre, que la municipalité correspondait avec le duc d'York, au moyen d'obus non chargés. Ce qui est certain, c'est que le général anglais n'ignora rien de ce qui avait lieu dans l'intérieur de la place, et il en fit lui-même la confidence aux parlementaires de la garnison, en leur montrant une liasse de bulletins qu'il avait reçus, jour par jour, pendant le siége[2]. Quant à Ferrand et aux deux commissaires, ils eurent toujours soin de ne donner leurs instructions que verbalement. Un papier sur lequel était écrit le mot *Confiance*, avec les signatures de Briez, de Cochon et de Ferrand, servait à accréditer les envoyés, qui portaient ce papier cousu dans leur jarretière de culotte[3].

Sur ces entrefaites, Custine, quittant le Rhin, était arrivé au camp de César; et le voisinage de l'armée dont il venait prendre le commandement autorisait les assiégés à se bercer de l'espoir d'un prompt secours; mais leur attente fut cruellement déçue. Ils imaginèrent alors de faire partir un ballon, auquel ils attachèrent un paquet contenant une lettre des deux commissaires à l'Assemblée nationale. Un billet, joint à cette lettre, promettait une récompense à quiconque, ayant trouvé le paquet, irait le remettre sur-le-champ à la municipalité la plus voisine.

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 20 et 21.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 66.

Le ballon s'enleva très-bien. Un vent favorable le dirigeait vers la France. Longtemps la garnison le suivit des yeux, aux cris mille fois répétés de *Vive la nation!* tandis que, sortis de leurs tentes près de Famars, les ennemis criaient, à leur tour, d'un air triomphant : « Voilà les députés qui se sauvent! » Malheureusement, le ballon ne parvint pas à sa destination : il alla tomber dans le camp de Cobourg, qui apprit de cette manière que ceux de Valenciennes avaient juré de se défendre jusqu'à la dernière extrémité[1].

Vers le milieu du mois de juillet, une allégresse générale se manifesta parmi les assiégeants : Condé venait d'ouvrir ses portes, après une vaillante résistance de près de quatre mois. L'état de la garnison, réduite de quatre mille hommes à quinze cents, témoignait assez haut de la vigueur de la défense. Mais la famine sévissait à tel point, que le général Chancel, gouverneur de la place, s'était vu un jour condamné à la douloureuse nécessité d'en faire sortir les femmes et les enfants ; et cela même n'avait servi de rien, les Autrichiens ayant eu la barbarie de repousser dans la ville à coups de fusil les malheureuses créatures[2]. Il fallut se rendre ; et, à cette nouvelle, les émigrés royalistes qui combattaient sous le drapeau de l'Angleterre, devant les murs de Valenciennes, se mirent à exhaler leur joie en insultes et en sarcasmes. Il y en avait un, entre autres, dont les assiégés entendaient monter du fond de la tranchée la voix perçante ; il s'épuisait à répéter en ricanant : « Président, je vous demande la parole[3]. »

Le 25 juillet, tout étant prêt pour l'explosion des mines et l'assaut du chemin couvert, une attaque décisive fut résolue par l'ennemi. Elle devait s'effectuer sur trois colonnes, l'une composée d'Anglais, l'autre d'Allemands,

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 66.
[2] *The new Annual Register*, for the year 1793, p. 189.
[3] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 41.

la troisième de Hongrois et de Valaques. Le feu s'ouvrit à dix heures du soir. Deux mortiers battaient sur le réduit de la citadelle, dont les palissades étaient en même temps assaillies de mousqueterie et de grenades. Mais ce grand fracas n'était que pour diviser l'attention et les forces des assiégés pendant l'attaque des ouvrages de Mons. Après avoir fortifié de ce côté postes et réserves, les Français venaient de s'engager dans une vive fusillade, lorsque, soudain, l'explosion de trois globes de compression, faisant sauter deux places d'armes, ouvrit un large passage par le déchirement de la palissade. Les trous étaient si énormes, que cinq ou six milles bottes de foin eussent à peine suffi à les combler. Aussitôt l'ennemi s'y précipite, en poussant des hurlements affreux : « Tue! tue! tue!... Weich Patriot (Arrière, patriote)!... » Froissés de leur chute, couverts de terre, nos soldats ne se relèvent que pour gagner les réserves, qu'ils trouvent abandonnées et déjà au pouvoir de l'ennemi. Les volontaires de la Côte-d'Or, de la Charente et des Deux-Sèvres se battirent vaillamment en retraite jusqu'aux poternes. Les assaillants les y suivent. Alors déroute complète. Le carnage fut horrible. A une des poternes, il y eut entassement de cadavres, parce qu'on refusa d'ouvrir aux fuyards, de peur que l'ennemi n'entrât pêle-mêle avec eux dans la ville. Plusieurs se firent hisser le long des brèches ; d'autres n'évitèrent la mort qu'en se couchant au milieu de leurs compagnons égorgés. Un soldat du 29e, qui, blessé à la tête, avait eu recours à ce lamentable artifice, fut dépouillé comme mort, et, après la retraite des assaillants, rentra par la brèche, entièrement nu [1].

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 48-50. — Jomini ne donne de cette attaque, et en général du siége de Valenciennes, qu'une idée très-incomplète. Son récit est très-écourté, même au point de vue militaire. (Voy. son *Histoire critique*, etc., t. III, liv. IV, chap. xv, p. 178 et 179.)

On estime que, ce jour-là, la ville eût été emportée, si les alliés eussent eu quelque chose de l'audace et de la vivacité françaises. Mais ils se hâtèrent de regagner leurs ouvrages, sans chercher à s'établir dans les nôtres, excepté dans la corne, où ils jetèrent un certain nombre de travailleurs[1].

Le lendemain, un trompette parut, tenant un drapeau blanc à la main. Il apportait l'offre de conditions honorables, si la garnison se rendait, et, en cas de refus ou d'hésitation, la menace d'un assaut furieux. Ce fut pour les partisans de la soumission comme un signal depuis longtemps attendu. Ils sortent de leurs caves, et courent en tumulte à la maison commune. Les municipaux s'avancent alors sur le perron, pour donner communication solennelle des motifs qui rendent, disent-ils, une capitulation indispensable. Des applaudissements frénétiques retentissent. Malheur à qui parlerait de continuer la lutte ! L'un des deux commissaires de la Convention était accouru : on l'insulte. Dans l'intervalle, le conseil de guerre s'est réuni ; et le bataillon de la Charente, descendant de la citadelle, s'avance sur la place au pas de charge, bien décidé à protéger contre les violences de l'esprit bourgeois la liberté des délibérations. Mais, un ordre supérieur, arraché à la faiblesse des chefs militaires, ayant fait rentrer ce bataillon, la place devint le théâtre d'un hideux désordre. Quelques soldats, l'écume des régiments, avaient été d'avance gagnés à la sédition : ils pillent les magasins de vivres et d'habillements. On les voyait revenir par les rues avec d'énormes charges de bas, de culottes, de souliers, qu'ils vendaient à vil prix. Quelques-uns portaient des bidons d'eau-de-vie et de vin[2].

Ce fut au milieu de cette anarchie que la question de la reddition s'agita : débat plein d'angoisse et sur lequel

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes.*
[2] *Ibid.*, p. 52-54.

planait l'image de la Convention courroucée! Quelques chefs, parmi lesquels Dillon, colonel du 87e, et le commandant du bataillon de la Charente, rappelèrent le serment de s'ensevelir sous les ruines de la place, et déclarèrent que, si on ne pouvait la défendre, il fallait mourir. D'autres représentèrent que, lorsque ce serment fut prêté, une seule et même pensée paraissait dominer l'esprit des citoyens, mais que, depuis lors, une opposition aussi fougueuse qu'imprévue s'était produite; qu'il s'agissait conséquemment de vaincre désormais et les ennemis et une partie des habitants; que cette circonstance donnait à la situation une face toute nouvelle; que la garnison avait opposé à des forces supérieures une résistance qui marquerait dans les annales des siéges; qu'on avait assez fait pour la gloire et que quelque chose restait à faire pour l'humanité. Un rapport du directeur du génie, Tholozé, établissant l'impossibilité matérielle de tenir six jours de plus, trancha la question; et il fut décidé qu'en réponse à la sommation de l'ennemi on demanderait les honneurs de la guerre, la faculté d'emmener l'artillerie, l'engagement de garantir la sûreté de tous les habitants sans exception, l'exemption des corvées militaires, le maintien des ventes de biens nationaux, la circulation des assignats. Trois commissaires allèrent porter ces conditions au duc d'York, qui débuta par leur dire, en riant: « Ah, ah! messieurs! Et, si à présent je ne voulais pas, moi? » Il se contenta d'exiger de la garnison la promesse formelle que, rentrée en France, elle ne servirait pas d'un an contre les alliés[1].

Ainsi se termina ce siége mémorable, après cinquante-six jours de tranchée ouverte, et un bombardement qui dura quarante-trois jours et quarante-trois nuits[2]. La

[1] *Mémoire sur les opérations des généraux en chef Custine et Houchard*, par Gay de Vernon, p. 216.
[2] *Ibid.*, p. 54-62.

place avait été battue par plus de deux cents pièces. On lui jeta quatre-vingt-quatre mille boulets, vingt mille obus et quarante-huit mille bombes[1]. La garnison, qui, au commencement, s'élevait à dix mille hommes, se trouva réduite à moins de cinq mille[2], c'est-à-dire que la moitié de ces intrépides soldats périrent; et quant à ceux qui survécurent, ils gardèrent jusqu'au dernier moment une attitude héroïque. Le jour de la sortie de la ville, 28 juillet, les armes du bataillon de la Charente étaient nettoyées comme pour un jour de parade. Pas une maison que le boulet n'eût touchée. Les bombes anéantirent presque la rue de Mons, la place Verte et tout le voisinage de l'hôpital. Inutile d'ajouter que, de leur côté, les assiégeants avaient beaucoup souffert : d'après une confidence d'un officier anglais à Ferrand, l'ennemi ne perdit pas moins de vingt mille hommes[3].

La conduite du général Ferrand avait été aussi patriotique que vaillante, et Tholozé avait déployé des talents militaires du premier ordre. Cependant tel était l'ombrageuse politique de la Convention, que, n'étant pas morts, ils furent suspects. On envoya Ferrand à la prison de l'Abbaye, Tholozé à la maison du Luxembourg; et ils auraient eu probablement à comparaître devant le tribunal révolutionnaire, si Briez et Cochon de Lapparent ne s'étaient fait un devoir de témoigner bien haut en leur faveur[4].

[1] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XV.

[2] Jomini se trompe en disant sept mille. Cinq mille est le chiffre donné par le *Précis historique...* qui doit faire autorité ici. Trois mille cinq cents est le chiffre qu'on trouve dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 381.

[3] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 63. — Gay de Vernon, dans son *Mémoire sur les opérations des généraux en chef Custine et Houchard*, chap. II, p. 216, dit que les alliés perdirent trente mille hommes tués ou blessés.

[4] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 217.

Le 29, le duc d'York entra dans Valenciennes, accompagné du prince de Lambesc! L'indigne municipalité avait élevé un énorme trophée d'armes à l'invasion, et les rues apparaissaient pavoisées de drapeaux blancs, avec cette inscription : *A notre libérateur*[1] *!* Le soir, comme le duc était au théâtre, un acteur s'avance, aussitôt après le lever du rideau, et, le visage tourné vers la loge du prince anglais, commence en balbutiant : « Monseigneur... Votre Altesse... Votre Altesse... Monseigneur... Votre...» Une voix du parterre : « Est-ce que vous avez peur? » Et l'acteur de répliquer : « Eh! quand cela serait? Son Altesse a fait peur à bien d'autres[2]. » Il va sans dire que cette scène d'abominable et sacrilége bassesse avait été arrangée d'avance. C'était le compliment de bienvenue fait par les royalistes à l'étranger! Voici comment l'étranger y répondit : le lendemain même, le feld-maréchal Cobourg annonçait qu'à Valenciennes, ainsi qu'à Condé, il prenait possession de la ville, *au nom du roi son maître*, et, de peur qu'on en doutât, une junte, composée de sujets autrichiens, fut aussitôt instituée, et l'aigle impériale arborée sur les remparts[3] !...

Hâtons-nous d'ajouter que, pendant ce temps, cinq mille gardes nationaux républicains qui, accourus des villes voisines, avaient concouru à défendre, dans Valenciennes, le sol sacré, abandonnaient volontairement leurs foyers domestiques[4]; et, unis à la garnison, allaient chercher la mort pour ne pas perdre l'honneur.

La nouvelle de la reddition de Mayence n'était pas encore arrivée à Paris; mais on y était instruit déjà de la capitulation de Condé, et l'on y tremblait de voir succom-

[1] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 218.
[2] *Ibid.*, p. 219.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 216.

ber Valenciennes, lorsque le Comité de salut public manda Custine.

L'attitude équivoque de ce général, le « mélange *incompréhensible* de vues très-justes et de mesures *singulières*[1], » qui avait marqué sa carrière de soldat, son inaction prolongée à l'armée du Nord, les éloges imprudents dont le comblaient les artisans de la guerre civile et les Girondins fugitifs, leur confiance en lui hautement déclarée[2], la lettre où Wimpfen l'appelait : « Mon cher maître[3], » et se montrait si assuré de son concours, tout le désignait aux soupçons d'un parti ombrageux, aigri d'ailleurs par l'excès des revers. Ce n'est pas que Custine eût paru disposé à répondre aux sollicitations de Wimpfen; il les avait, au contraire, repoussées avec rudesse, et dénoncées[4]. Mais sa conduite, en cette dernière occasion, ne fut attribuée qu'à un calcul de prudence. Aussi longtemps qu'entre les Girondins et les Montagnards la lutte avait paru douteuse, sa haine à l'égard des seconds s'était librement épanchée, et la Convention elle-même, prise dans son ensemble, avait été de sa part l'objet de dédains qu'il mettait une coupable jactance à afficher devant ses troupes[5]. Les Montagnards savaient cela, et ne lui tinrent aucun compte d'une soumission qui lui fut imputée à faiblesse.

Lui, cependant, arrive à Paris, affectant beaucoup de sécurité et portant la tête haute. Il se présente au Palais-Royal, et, sur ce théâtre des conciliabules secrets du roya-

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. II, liv. III, chap. XI, p. 280.

[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 334.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* — *Biographie universelle.*

[5] Mercier du Rocher, que ses rapports avec l'armée de Mayence en Vendée mirent à même de bien connaître quelle avait été la conduite de Custine, donne, à ce sujet, des détails curieux sur lesquels nous aurons à revenir.

lisme, reçoit une ovation[1]. On eût dit une page de l'histoire de Dumouriez ; et ce qui, malheureusement pour Custine, compléta la ressemblance, c'est qu'il devint, par cela seul qu'il était suspect à la Montagne, le point de ralliement de l'aristocratie[2]. La France, à cette époque, semblait toucher de si près à sa ruine, que beaucoup crurent la Révolution à l'agonie. Aussi les royalistes déployaient-ils une confiance qui croissait à chaque nouveau revers des armées. A peine Custine fut-il à Paris, qu'ils l'entourèrent, et la section de la Butte-des-Moulins, celle des Filles-Saint-Thomas, se pressèrent autour de lui, comme elles avaient fait jadis autour de la Fayette et de Dumouriez[3]. Ce fut sa perte.

A la séance du 22 juillet, Bazire annonce que Custine a paru la veille au Palais-Royal, et que les habitués des tripots ont crié : *Vive Custine!* Il l'accuse d'avoir donné pour mot d'ordre : *Condorcet*, *Paris*, *la Constitution*[4]. Simon l'inculpe à son tour pour avoir déclaré insolemment que, « lorsque les décrets de la Convention lui déplaisaient, il en faisait des papillotes[5], » et cette inculpation s'appuie sur le témoignage du ministre de la guerre. Danton dit que la nation a des doutes, et qu'il importe de les éclaircir promptement. La détention provisoire de Custine à l'Abbaye fut décrétée[6].

Survint la nouvelle de la reddition de Mayence. Barère se rend à la Convention, et, au nom du Comité de salut public, s'exprime en ces termes : « Nous venons de rece-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 393.
[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 336.
[3] *Ibid.*
[4] « Le général Leveneur écrivit quelques jours après pour informer la Convention que ce mot d'ordre avait été donné en l'absence de Custine »
Note des auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 392.
[5] *Ibid.*
[6] Séance de la Convention du 22 juillet 1793.

voir des nouvelles... qui ne serviront qu'à enflammer le courage des républicains : ils savent que l'empire de la liberté ne se fonde que sur des revers... Mayence a capitulé, au moment où deux armées victorieuses s'avançaient à son secours... Houchard, après avoir délivré Mayence, devait prendre les Autrichiens par derrière, et les forcer d'évacuer les départements du Nord. Custine s'est toujours opposé à cette expédition, en disant qu'il ne fallait s'avancer sur Mayence que vers le 15 août. Ce général perfide triomphe ; voilà l'effet de ses trahisons : il voulait livrer Valenciennes et Condé en même temps que Mayence. Nous avons appris qu'il existait un billet signé Custine, où il engageait Doyré, commandant de Mayence, à livrer la place aux Prussiens [1]. » Barère alors donne lecture d'une dépêche du général Houchard, qui commandait l'armée de la Moselle. Houchard pressait la Convention de faire arrêter sur-le-champ Custine, comme suspect de trahison; il ajoutait : « Sans ses perfidies, j'étais avant huit jours à Mayence, et je délivrais la place. » L'ordre donné par Custine d'enlever de Lille soixante-seize pièces de canon, sans motif appréciable, et une lettre de lui contenant ces mots étranges : « Emmenez avec vous le plus de Prussiens que vous pourrez : *ce sont des Prussiens, il ne faut pas tout tuer;* quant aux Autrichiens et aux Hessois, je vous les abandonne, faites-en chair à pâté : » tels furent les documents qui complétèrent l'acte d'accusation présentée par le rapporteur du Comité de salut public. Les lignes du billet qui précède ne rappelaient que trop les relations du fils de Custine avec le duc de Brunswick, auquel le général français avait, par une manœuvre absolument inexplicable, livré Francfort : la

[1] Voyez, sur ce point, Jomini, t. II, liv. III, chap. XI, p. 284 et les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 87-89. — Nous avons raconté, à la fin du chapitre VIII du huitième livre de cet ouvrage, comment Custine laissa prendre Francfort.

Convention n'hésita pas, et Custine fut décrété d'accusation [1].

Or, ce jour-là même, on l'a vu, la ville de Valenciennes, qu'on lui reprochait aussi d'avoir abandonnée, capitulait. A la vérité, il pouvait répondre que, l'armée du Nord étant désorganisée, son premier soin avait dû être d'en recomposer les débris, et que la chance de sauver Valenciennes ne valait pas le risque d'une grande bataille perdue. Mais son crime, aux yeux de la Convention, était moins dans sa circonspection que dans une sorte d'indifférence systématique qui, rapprochée de sa conduite à l'égard de Francfort, puis à l'égard de Mayence, éveillait des idées de trahison. « Ce que je lui reproche, écrivait un soldat de la dernière garnison délaissée, c'est de n'avoir point provoqué un rapide rassemblement de forces par la vive peinture de notre détresse, qu'il devait présumer, et d'avoir, au lieu de cela, endormi le peuple et l'armée par des récits mensongers sur nos vigoureuses sorties; c'est de n'avoir pas même essayé (ce dont je suis sûr) de nous faire parvenir de ses nouvelles; c'est de n'avoir établi aucuns signaux sur les endroits dont il était maître, et que nous découvrions ; par exemple, le drapeau tricolore, élevé au lieu Saint-Amand, eût confirmé la résolution du soldat, diminué la frayeur des citoyens faibles et contenu l'audace des malveillants [2]. » De fait, Valenciennes était la troisième place importante qui tombait, après avoir compté sur le voisinage des troupes de Custine et sur son secours.

Quoi qu'il en soit, ce dernier événement rendait fort critique la position du camp de César, dont Kilmaine, à la suite du rappel de Custine, avait accepté le comman-

[1] Séance de la Convention du 28 juillet 1793.

[2] *Précis historique du siége de Valenciennes*, par un Soldat du bataillon de la Charente, p. 66, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1032-6-7. British Museum.

dement provisoire; car l'armée qui occupait ce camp était à peine le tiers de celle que pouvaient former les forces réunies du duc d'York et de Cobourg. La question était de savoir quel parti prendrait l'ennemi.

Selon le plan adopté à l'ouverture de la campagne, le prince de Cobourg devait, marchant à gauche, aller s'emparer de la ville du Quesnoy, tandis que le duc d'York, se dirigeant à droite, irait assiéger Dunkerque. Et le Cabinet de Londres pressait l'exécution de ce plan. Mais le prince de Cobourg qui, par là, aurait perdu la direction d'une grande partie des troupes, et qui tenait à rester l'arbitre de la guerre, fit décider qu'on attaquerait d'abord le camp de César, espérant détourner ainsi les Anglais de l'entreprise sur Dunkerque[1]. Le duc d'York consentit à demander de nouveaux ordres au gouvernement britannique, et, en attendant, se mit en marche à la tête de vingt-deux mille hommes, la veille du jour où le prince de Cobourg partait de son camp de Hérin, avec le gros de l'armée impériale[2].

Le camp de César, situé à cinquante lieues en avant de Paris, était la dernière défense de la frontière. Derrière, pas de réserve! Kilmaine, averti qu'il allait avoir toute l'armée combinée sur les bras, ne voulut pas exposer à une destruction presque certaine les seules forces qui défendissent le Nord : la retraite fut résolue; et, sur l'avis ouvert par l'adjudant général Gay de Vernon, l'on se rangea à l'idée de porter l'armée derrière la Scarpe, entre Douai et Arras. De la sorte, nous nous attachions aux places de la Flandre maritime; nous mettions Lille derrière nous, et, comme au camp de César, nous nous trouvions protégés par deux places fortes et un bon cours d'eau[3].

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 342 et 343.
[2] *Ibid.*, p. 343.
[3] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 222.

Ce fut le 8, dans la matinée, que la retraite commença. De Solesmes à Cambrai s'étend une plaine de plusieurs lieues. La chaleur était excessive. Grand nombre de chevaux périrent.

Cependant l'armée du duc d'York s'avançait avec lenteur, en trois colonnes que couvrait une cavalerie nombreuse, soutenue de trente pièces d'artillerie légère. Kilmaine, feignant d'attaquer, lorsqu'il ne songeait qu'à gagner du temps, s'avance avec trois mille chevaux à la rencontre du prince, force les premiers régiments de l'ennemi à se déployer, retarde leur marche. Au commencement de la soirée, de retour au quartier général, il ordonne à l'avant-garde de contenir l'ennemi, et de prendre position de manière à rester jusqu'au lendemain maîtresse du passage de l'Escaut en amont de Cambrai. Mais, n'ayant pu ou su exécuter ces ordres, la cavalerie abandonna sans résistance Noyelle, Marcoing, Crévecœur, et vint se former à Fontaine-Notre-Dame, à la gauche de Bourbon[1].

A l'entrée de la nuit, le duc d'York était devant Cambrai. Sommé d'en ouvrir les portes, le général Declaye répond : « Je ne sais pas me rendre, mais je sais me battre. » Et, pour le prouver, il ordonne deux sorties, tombe sur les Anglais, leur tue une centaine d'hommes et leur prend un drapeau[2].

Le 9, l'armée française continua son mouvement de retraite avec beaucoup d'ordre et de fermeté. Deux bataillons, s'étant égarés, se virent enveloppés par les Anglais; mais Kilmaine, accouru à temps, les dégagea : ce fut le seul épisode alarmant de la journée. Toutefois, vers le soir, ce cri des traîtres qui a traversé toutes les guerres de la Révolution française, ce cri infâme de *Sauve qui*

[1] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 223

[2] *Ibid.*, p. 224.

peut! se fit entendre. Mais, grâce au ciel, on n'eut pas, cette fois, à gémir des suites; et, le lendemain, 10 août, au moment où Paris célébrait, comme nous le raconterons, l'anniversaire du renversement de la royauté, l'armée du Nord occupait la position de Gravelle, ayant sa gauche appuyée à Douai, sa droite à Arras, et son front couvert par la Scarpe.

Dans sa *Vie et Correspondance de Merlin (de Thionville)*, M. Jean Reynaud me blâme d'avoir reproduit le passage des *Mémoires de Levasseur*, où Merlin de Thionville est vivement attaqué, par son ancien collègue, sous le rapport de la sévérité des mœurs républicaines et du désintéressement (ci-avant, p. 145). Ce passage, j'ai cru de mon devoir de le reproduire: 1° parce que Levasseur, honnête homme, et homme véridique, s'il en fut jamais, y raconte une scène dans laquelle il a été personnellement acteur; 2° parce que les *Mémoires de Levasseur* sont, parmi les documents à consulter sur l'*Histoire de la Révolution*, un de ceux qui portent au plus haut degré l'empreinte d'un esprit équitable et modéré; 3° parce que le Montagnard Levasseur n'aurait pu mentir, en cette occasion, pour le plaisir d'outrager un ancien Montagnard, son collègue, sans être le plus odieux et le plus impudent des hommes; 4° parce que les *Mémoires de Levasseur* ont paru du vivant même de Merlin (de Thionville), et que le passage en question est resté sans réponse.

Ceci posé, voyons ce que M. Jean Reynaud trouve à reprendre dans l'accomplissement de ce que je persiste à considérer, non pas seulement comme mon droit, mais comme mon *devoir* d'historien. « M. Louis Blanc, dit M. Jean Reynaud, rapporte tout au long cette belle histoire, dont il frémit, car il y ajoute cette phrase magistrale sur la conclusion tirée par le narrateur, et qui se devine sans peine : « L'histoire ne saurait enregistrer, sans « faire ses réserves, un jugement dont l'austérité révolutionnaire a seule « dicté les termes. » (*Vie de Merlin (de Thionville)*, p. 217.)

Je ne sais pas et ne puis comprendre en quoi cette phrase est *magistrale*, mais je m'assure, qu'à l'exception de M. Jean Reynaud, qui aurait dû, ce semble, être le dernier à s'en plaindre, tous mes lecteurs auront vu, dans cette phrase *magistrale*, une preuve manifeste de ma volonté d'être juste. Je continue la citation.

« Je pourrais rappeler à M. Louis Blanc, en prenant appui sur son propre exemple, quelles sont les précautions dont il convient à un écrivain de s'entourer avant de donner cours à des récits de cette espèce. »

C'est là une peine dont M. Jean Reynaud peut se dispenser. Je sais par expérience, sans qu'il me le rappelle, combien les hommes publics sont

exposés à la calomnie. Et c'est précisément parce que je sais cela, que je n'ai même pas fait allusion, dans mon livre, à un passage où Gœthe semble attribuer la reddition de Mayence à la trahison (*Siége de Mayence* (1793) — *Œuvres de Gœthe*, trad. J. Porchat, t. X, p. 172. Paris, 1863) ; c'est précisément parce que je sais cela, que je me suis abstenu de mentionner, au sujet de Merlin (de Thionville), les attaques contenues dans les *Mémoires* de Lombard et dans le fameux livre de Prudhomme; c'est précisément pour cela, que je n'ai pas invoqué contre lui le témoignage de Molsa, ingénieur du département de la Moselle, par qui il fut publiquement accusé d'avoir acquis, au moyen de dilapidations, des richesses qu'il était loin de posséder avant la Révolution (Voy. le *Moniteur*, an VII, n° 307). Ai-je donné cours à des *récits de cette espèce?* Non, je n'ai conséquemment nul besoin d'apprendre de M. Jean Reynaud les précautions dont il convient à un écrivain de s'entourer. Si j'ai cité le passage de Levasseur, qui paraît si fort chagriner M. Jean Reynaud, c'est par les raisons que j'ai dites et dont le caractère décisif n'échappera, je l'espère, à personne.

Il est vrai que M. Jean Reynaud se rejette sur ce que les *Mémoires de Levasseur* sont un ouvrage, selon lui, apocryphe. Mais affirmer et prouver sont deux choses bien différentes. Voyons ce que dit, à ce sujet, M. Jean Reynaud :

« Je pourrais encore objecter à M. Louis Blanc, que les *Mémoires de Levasseur*, par lesquels il a eu le tort de gâter son *Histoire de la Révolution*, ne sont pas un ouvrage original, mais un ouvrage apocryphe. Il semble même singulier qu'il lui ait été possible de l'ignorer, puisque le troisième volume contient l'exposé du procès politique auquel ces *Mémoires* donnèrent lieu sous la Restauration, et dont le résultat fut la condamnation d'Achille Roche, leur véritable auteur. »

Voilà bien des erreurs en quelques lignes. Ce que je n'ai pas ignoré, à coup sûr, c'est le procès en question. Mais comment m'eût-il été possible d'en conclure que le véritable auteur des *Mémoires de Levasseur* est Achille Roche, lorsque ce procès prouve, au contraire, de la manière la plus irréfragable, que le véritable auteur des *Mémoires de Levasseur* est Levasseur lui-même, et que, par conséquent, le livre dont il s'agit, loin d'être apocryphe, est parfaitement original ? On en va juger.

Interrogé par le président sur la question de savoir quel est l'auteur de l'ouvrage incriminé, Achille Roche répond : « *Les Mémoires sont de M. Levasseur.* L'introduction est de moi. Quant aux Mémoires, *je n'ai fait qu'un travail de mise en ordre et de rédaction; j'ai changé des expressions.* Au reste, j'assume la responsabilité de tout l'ouvrage. (Voy. l'exposé du procès, t. V, p. 68, des *Mémoires de Levasseur*, édition de Bruxelles, 1830-1832.)

M. Jean Reynaud dira-t-il, par hasard, qu'un ouvrage est apocryphe toutes les fois que l'auteur, n'étant pas un homme de lettres, confie à un secrétaire ou à un ami le soin de mettre en ordre les notes et matériaux qu'il lui fournit et de faire la chasse aux mots ? A ce compte, adieu la plupart des Mémoires qui ont servi à construire l'Histoire ! Est-ce que d'aventure les

Mémoires de madame de la Rochejaquelein, pour ne citer qu'un exemple, seraient aussi un livre *apocryphe?* Qu'en pense M. de Barante? Aussi Achille Roche dit-il formellement, quand on l'interroge : les *Mémoires sont de M. Levasseur;* et, pour qu'on ne se méprenne pas sur la sincérité de cette déclaration, pour qu'on ne l'attribue pas à la crainte d'être frappé dans le cas où il se reconnaîtrait l'auteur du livre, il se hâte d'ajouter : « Du reste, j'assume la responsabilité de tout l'ouvrage. »

Le président lui demande encore : « De qui était le manuscrit? » Et que répond-il? « *Il était de M. Levasseur.* » (*Mémoires de Levasseur*, t. V, p. 68.)

Poursuivons.

Le président demande à M. Rapilly, le libraire : « A qui avez-vous eu affaire pour la publication de ces Mémoires? » M. Rapilly répond : « Un jour, *M. Levasseur fils* m'apporta un manuscrit qui contenait les matériaux de l'ouvrage aujourd'hui incriminé. Il voulait les publier en un seul volume. Je m'adressai à M. Roche *pour avoir une introduction*, et pour que l'ouvrage fût mis en quatre volumes. » (*Mémoires de Levasseur*, t. V, p. 68-69.)

C'est, je suppose, sur ce passage de l'exposé du procès des *Mémoires de Levasseur*, que M. Jean Reynaud se fonde pour dire que « l'éditeur n'ayant voulu se charger de l'ouvrage qu'à la condition d'en tirer une affaire, étendit la matière, par la plume d'Achille Roche, d'un à quatre volumes. »

Eh! qu'importe que la matière ait été étendue d'un à quatre volumes, si la chose a eu lieu du consentement de Levasseur, d'après ses instructions, et au moyen de nouveaux faits par lui fournis? Or, c'est ce que met hors de doute la rédaction même de l'arrêt : « Attendu qu'il résulte des déclarations faites à l'audience par Rapilly et Roche, que Levasseur n'a composé que des sommaires ou matériaux pouvant former environ un volume; que Rapilly a demandé que l'ouvrage eût quatre volumes, et qu'alors Roche, *tant d'après les matériaux fournis que d'après les instructions de Levasseur, transmises par correspondance* (Levasseur était alors en exil) a personnellement rédigé les deux volumes incriminés, dont l'impression a été faite sur des feuilles écrites de sa main, etc. »

Donc l'extension de l'ouvrage a été l'œuvre de Levasseur lui-même, le rôle d'Achille Roche se bornant, selon sa propre déclaration, à un travail de rédaction et de mise en ordre.

Comment, du reste, pourrait-il y avoir sur ce point le moindre nuage pour quiconque a sous les yeux le compte rendu de ce procès? Il ne contient pas une page qui ne constate et ne reconnaisse la valeur du livre incriminé comme livre incontestablement original; car, d'un bout à l'autre, c'est Levasseur qui est en cause, toujours Levasseur. C'est comme œuvre de Levasseur que l'avocat du roi attaque le livre, et c'est comme œuvre de Levasseur que M. Berville le défend. Qu'on jette les yeux sur le plaidoyer de ce dernier, on y lira : ..... « Mais, je veux que *Levasseur* soit étranger aux événements *qu'il* retrace, et *qu'il* ait émis seulement une opinion sur des temps déjà si loin de nous; considéré sous ce nouveau point de vue, *son* livre est encore inattaquable (*Mémoires de Levasseur*, t. V, p. 93). —

Comme opinion, la pensée *de Levasseur* est déjà inviolable; il y a plus, *cette opinion est de l'histoire*. Or l'histoire a toujours joui du privilége de l'inviolabilité (*Ibid.*, p. 101). — L'accusation fait un crime *à Levasseur* de *ses opinions* sur les hommes et les choses de la Révolution. — Vous ne voulez pas qu'un *Montagnard* appelle sainte la cause *qu'il* a défendue (*Ibid.*, p. 119-120. » Il faudrait tout citer.

Et l'arrêt, de quelle manière s'exprime-t-il? Achille Roche est-il condamné pour avoir publié un livre de lui sous le nom d'un autre? Pas du tout. Est-il condamné comme « véritable auteur » des Mémoires incriminés? En aucune sorte. Si on le frappe, c'est uniquement pour avoir fait l'office de secrétaire dans la publication d'un livre reconnu comme l'œuvre incontestable de Levasseur, mais jugé dangereux par le gouvernement d'alors. « Attendu que l'ouvrage renferme soit l'apologie, soit l'éloge de l'anarchie employée comme moyen de gouvernement, moyen que *Levasseur dit avoir été calculé* par lui et les hommes de son parti (*Mémoires de Levasseur*, t. V, p. 146); — Attendu que si tout Français a le droit de publier et de faire imprimer ses opinions, et si ce droit appartient plus particulièrement à l'historien, c'est cependant à la condition de se conformer aux lois répressives de cette liberté, etc., etc. » (*Ibid.*, p. 147.)

Les *Mémoires de Levasseur* sont donc un ouvrage parfaitement original, et, de plus, un ouvrage d'une haute valeur historique, tant par l'intérêt des faits qui y sont exposés que par l'esprit d'équité qui y règne. Aussi, que ce livre ne soit pas de nature à plaire aux royalistes, cela se conçoit de reste, et il était dans les règles qu'un gouvernement de prêtres et de gendarmes, comme celui de la Restauration, ne vît dans les *Mémoires de Levasseur* qu'une publication *anarchique;* ce qui serait plus difficile à comprendre, ce serait l'aversion de M. Jean Reynaud pour un des livres, trop rares, où le culte de la Révolution est professé, si cette aversion ne s'expliquait par les sentiments personnels d'affection et de gratitude de M. Jean Reynaud pour Merlin (de Thionville). Levasseur n'a pu taire et ne s'est pas étudié à taire que Merlin (de Thionville) fut un des plus fougueux acteurs de la réaction thermidorienne. Et voilà pourquoi, avec une sincérité dont personne ne doute moins que moi, mais que je crois égarée, M. Jean Reynaud voudrait voir rayer les *Mémoires de Levasseur* de la liste des documents à consulter. Mais son opinion, à cet égard, ne saurait être celle des historiens de la Révolution, soit qu'ils l'aiment, soit qu'ils la détestent; et c'est ce dont il sera facile à M. Jean Reynaud de se convaincre en ouvrant l'*Histoire de la Révolution* par M. Villiaumé, et l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante. Qu'il demande à ces deux auteurs, l'un républicain, l'autre royaliste, s'ils regardent comme *apocryphes* ces *Mémoires de Levasseur*, par lesquels, eux non plus, ils n'ont pas craint de *gâter* leurs livres!

Pour ce qui est de l'extrait qui a soulevé cette polémique, M. Jean Reynaud cite une lettre adressée, en février 1819, à M. Bossange, libraire, lettre dans laquelle Levasseur se défend d'avoir voulu blesser un de ses anciens collègues. Mais la protestation est conçue en termes généraux, et, comme

elle sert de réponse à une lettre de Merlin (de Thionville), relative seulement à sa *conduite à Mayence*, il n'est pas exact de dire que cette protestation s'applique à la scène où Levasseur reproche à Merlin (de Thionville) sa fortune et son faste. Il y a plus : puisque Merlin (de Thionville) a pu se plaindre publiquement de Levasseur à l'occasion du premier fait, qui l'empêchait de se plaindre aussi, à l'occasion du second? Il connaissait les attaques dirigées contre lui dans le manuscrit de Levasseur et il ne les dédaignait pas : la plainte en question le prouve de reste; pourquoi donc son silence à l'égard d'une scène où son désintéressement était mis en cause avec tant de rudesse?

Au surplus, à quoi bon insister? Voici ce que M. Jean Reynaud dit en propres termes :

« Mais ce sont là des fins de non-recevoir dont je ne veux pas. *Il y a des choses qui portent en elles-mêmes leur cachet de vérité, qu'on n'invente pas, qui s'imposent, et celle-ci est du nombre :* qui a connu Merlin le retrouve là tout entier. D'ailleurs, ayant vécu, postérieurement à l'époque dont il s'agit, dans la familiarité d'Achille Roche, je suis en mesure de répondre que *ce généreux jeune homme n'était pas de trempe à insérer frauduleusement dans un récit un tel document*, et que, s'il lui a donné place, c'est qu'il s'était offert à lui, soit sur quelque feuille volante dont le vieux Levasseur n'avait pas conservé souvenir, soit, mieux encore, dans quelque conversation du fils parlant d'après le père. *Ainsi, on le voit, je ne fais aucune difficulté sur le fond.* Mais qui ne découvre, à première vue, le vrai caractère de cette histoire? qui ne voit le vaillant compagnon de Mayence, infligeant au rogue Montagnard un mode de moquerie bien connu dans les mœurs militaires et populaires? »

Quoi ! M. Jean Reynaud me reproche d'avoir publié dans mon livre une de ces *choses qui portent en elles-mêmes leur cachet de vérité, qu'on n'invente pas, qui s'imposent !* Et cet Achille Roche, qui, en mettant la main aux *Mémoires de Levasseur*, en aurait fait un livre *apocryphe*, dont il faut *se méfier*, était un *généreux jeune homme*, incapable d'insérer dans un récit quoi que ce fût de *frauduleux !* Ou je me trompe fort, ou les lignes ci-dessus de M. Jean Reynaud tranchent la question contre lui d'une manière péremptoire et définitive, en ce qui touche le droit que j'avais de reproduire la conversation dont il s'agit, telle que les *Mémoires de Levasseur* la donnent. Mon tort, dès lors, serait de n'avoir pas deviné que Merlin (de Thionville) plaisantait là où Levasseur le représente parlant très-sérieusement ! M. Jean Reynaud s'écrie : « Qui ne découvre, à première vue, le vrai caractère de cette histoire? » Mais, d'abord, celui-là même qui l'a racontée, n'a pas découvert ce qui semble si évident à M. Jean Reynaud; car, après avoir dit comme quoi Merlin (de Thionville) répondit affirmativement à ces questions, faites sur le ton de l'indignation et du reproche : « Ah! tu as un parc ! et des écuries ! et des chiens ! » Levasseur ajoute : « Et quand tu es venu siéger à la première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur d'un louis ! Ote-toi de là, je ne veux pas m'asseoir à côté d'un fripon. Merlin restait atterré sur son banc. Je me levai, et j'allai me placer à l'autre extrémité de

la Montagne. » On pourrait assurément admettre, avec M. Jean Reynaud, que, par ressentiment de quelques questions malsonnantes, Merlin (de Thionville) se fût amusé de la crédulité soupçonneuse de son collègue en répondant *oui* à ces questions sur un ton goguenard, si tout s'était borné là ; mais, même en supposant, comme M. Reynaud, que Levasseur grommela le mot fripon entre ses dents, et que ce mot, Merlin (de Thionville) ne l'entendit pas, n'y avait-il rien dont Merlin eût à s'émouvoir dans le fait de Levasseur, lui déclarant qu'il ne pouvait plus, après cela, siéger à côté de lui, et se levant en effet, et allant se placer à l'autre extrémité de la Montagne ? Souffrir qu'un collègue agisse comme s'il vous croyait un malhonnête homme, quand on n'a qu'un mot à dire pour le détromper, c'est pousser étrangement loin l'amour de la moquerie ; et il faut croire qu'elle eut, en cette occasion, quelque chose de bien difficile à découvrir, puisqu'à Levasseur, qui pourtant devait le bien connaître, Merlin (de Thionville) apparut, au moment même où il se serait livré, selon M. Jean Reynaud, à son humeur goguenarde, « sous l'aspect d'un homme qui reste atterré sur son banc. »

C'est au lecteur à décider jusqu'à quel point l'interprétation de M. Jean Reynaud est admissible.

CHAPITRE VI

LA VENDÉE MENACE

Prise de Châtillon par Westermann. — Incendies. — Reprise de Châtillon. — Massacre des prisonniers par les Vendéens. — Cruauté de Bernard de Marigny; magnanimité de Lescure. — Emprisonnement arbitraire de Rossignol. — Westermann à la barre. — Victoire de Martigné-Briant. — Déroute de Vihiers. — Intrigues parmi les chefs vendéens; d'Elbée généralissime. — Biron remplacé par Rossignol. — Caractère honorable de Rossignol; son entourage. — Sandoz remplacé par Tuncq, à Luçon. — Mutinerie militaire. — Tuncq vainqueur à Luçon. — Les bataillons de Bordeaux refusent de servir plus longtemps. — Essai de révolte à Nantes. — Meuris tué en duel. — Fidélité de Canclaux. — Baco devant la Convention. — Décret terrible. — Mission de Philippeaux; son voyage de Tours à Nantes. — Arrivée de la garnison de Mayence en Vendée. — On se la dispute. — Rivalité entre Nantes et Saumur. — Plan proposé à Nantes. — « *Nous ne voulons pas chanter avec le Rossignol !* » — Désobéissance de Tuncq; il est destitué, et, le lendemain, vainqueur. — Ruses des prêtres vendéens. — Tuncq rétabli dans son commandement par Goupilleau (de Fontenay), et Bourdon (de l'Oise). — Ils destituent Rossignol; pourquoi; la Convention annule leur arrêté. — Lettre de Bourdon à Rewbell. — Bourdon ivre. — Efforts des Vendéens pour changer leur révolte en gouvernement. — Perspective effrayante. — Lettre curieuse de Savin. — Un vinaigrier d'Angers; trait d'héroïsme.

Le soulèvement de Lyon et les revers essuyés aux frontières n'étaient pas les seuls soucis de la République. Vaincus devant Nantes, mais non écrasés, les Vendéens se préparaient à de nouveaux combats. Pour abattre cette gigantesque révolte, même après la mort de Cathelineau, il restait à verser un fleuve de sang.

Quelques succès, obtenus par les républicains, marquèrent les premiers jours de juillet. De Parthenay, Westermann avait poussé jusqu'au village d'Amaillou, y avait

mis le feu, et s'était emparé du château de Clisson abandonné précipitamment à son approche. Le 2 juillet, rendant compte à Biron de ce facile exploit, il écrivait : « Ce faquin de Lescure se croyait en sûreté chez lui... Je ne l'ai manqué que de quatre heures... Je verrai si je puis me procurer des voitures pour conduire le mobilier à Parthenay. Sinon, meubles et château seront la proie des flammes [1]. » Le jour même, il faisait apporter des fagots et de la paille dans les chambres, les greniers, les écuries, la ferme, et, par la destruction de ce qu'il appelait « l'asile d'un monstre que l'enfer a vomi [2], » inaugurait en Vendée le régime des incendies.

Lescure, dans sa fuite, fut rejoint par la Rochejaquelein, qui, ne pouvant retenir à Saumur ses paysans, pressés d'aller revoir leurs femmes et leurs bœufs, avait dû renoncer à garder cette ville [3]. Westermann avançait toujours, se dirigeant sur Châtillon. Les deux chefs, réunis, rassemblent trois mille hommes, et essayent de défendre les hauteurs du Moulin-aux-Chèvres, mais en vain. Le poste est emporté, et, tandis que la femme de Lescure, avertie dans le château de la Boulaye par le bruit lointain du canon, s'enfuyait à travers champs déguisée en paysanne [4], Westermann courait s'emparer de Châtillon, d'où il écrivait au général en chef : « Je visiterai les magasins... La Rochejaquelein et Lescure avaient promis de promener aujourd'hui ma tête dans Châtillon ; je brûlerai leurs châteaux. J'ai enlevé le drapeau de l'armée catholique. Il est de taffetas blanc, avec trois fleurs de lis d'or. Je vous l'enverrai, si mieux n'aimez le venir voir [5]. »

[1] Rapport de Westermann à Biron, dans la collection de M Benjamin Fillon.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 161.

[4] *Ibid.*, p. 165.

[5] Rapport de Westermann à Biron, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

Mais, pendant ce temps, les chefs vendéens repoussés de Nantes rassemblaient à Chollet les débris de la grande armée, et se disposaient à reprendre l'offensive. Le 5 juillet, vers onze heures du matin, Westermann était en train de percer un vieux fût de Bordeaux, dans la maison du receveur de district, lorsqu'il entendit tout à coup le retentissement du canon. En ce moment, ses troupes, sur les hauteurs de Château-Gaillard, vidaient des bouteilles, leurs armes en faisceaux. On bat la générale. Westermann monte à cheval, court au feu. Il était trop tard. Effrayés de se voir attaqués de toutes parts et à l'improviste par les paysans, qui s'étaient glissés autour d'eux en silence, les républicains roulaient déjà, culbutés les uns sur les autres et pêle-mêle, avec leurs canons, dans la rapide descente qui mène à Châtillon. Westermann et les renforts qu'il amenait sont emportés par les fuyards. Lui, le sabre à la main, se fait jour à la tête de quelques centaines d'hommes, et gagne Bressuire, au milieu des coups de fusil partis de chaque village qu'il traverse. Le long de la route, des nuées de femmes vendéennes s'élançaient audacieusement sur les cavaliers : il fallut en tuer plusieurs pour leur faire lâcher les rênes des chevaux. Jamais désastre plus complet. On compta six cents cadavres de républicains sur le chemin de Fortais, trois cents vers le Pin ; on en trouva un grand nombre au milieu des prairies, dans les bois. Aux fuyards égarés en quelque métairie, la mort! car les incendies du château de Clisson et du village d'Amaillou avaient rendu le paysan furieux. Les républicains perdirent quatorze pièces de canon, nombre de caissons, trois forges de campagne, toutes leurs munitions de guerre, toutes leurs provisions de bouche. Westermann se demandait en pleurant ce qu'était devenue la belle légion avec laquelle il avait battu les Prussiens [1].

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 214. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 167. — Proclamation du

Malheureusement pour les Vendéens, la cruauté de leurs vengeances déshonora leur victoire. Tandis qu'à Châtillon les chefs criaient aux républicains de se rendre, qu'on ne leur ferait pas de mal, les soldats massacraient quiconque mettait bas les armes [1]. Il y eut une boucherie de prisonniers, dirigée, chose hideuse, par ce même Bernard de Marigny, dont les proclamations n'avaient d'abord respiré que clémence. La vue et l'odeur du sang lui avaient tellement porté à la tête, que, Lescure ayant voulu arrêter le carnage, Marigny, furieux, lui cria : « Retire-toi : que je tue ces monstres, ils ont brûlé ton château. » Il fallut que le magnanime Lescure menaçât ce bourreau-gentilhomme de prendre la défense des prisonniers contre lui-même [2].

Westermann avait donné plusieurs sujets de plainte. Aussi prompt dans ses colères que téméraire dans ses projets, il tranchait volontiers du despote. Un jour il fit mettre à genoux devant l'armée, et fut au moment de faire fusiller, sans forme de procès, un vieux capitaine dont tout le crime était d'avoir voulu sauver ses soldats du résultat d'une fausse manœuvre, commandée sous l'impression d'une fausse alarme [3]. Rossignol, lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, lui ayant été dénoncé comme auteur de certains propos « incendiaires » dirigés contre lui et contre le « ci-devant » Biron, il ordonna l'arrestation de Rossignol, sans prendre le temps d'examiner si l'accusation était fondée [4]. Ajoutez à cela que la

Conseil supérieur de Châtillon, aux habitants du *Pays conquis*, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[1] Ceci avoué par madame de la Rochejaquelein elle-même, chap. x, p. 167.

[2] *Ibid.*, p. 168.

[3] Lettre des représentants Goupilleau (de Fontenay) et Goupilleau (de Montaigu), au Comité de salut public, en date du 13 juillet 1793. — Collection de M. Benjamin Fillon.

[4] La preuve qu'elle ne l'était pas, c'est qu'avant même que le Comité

confiance que Westermann inspirait à Biron, déjà très-suspect lui-même, rappelait celle que lui avait témoignée Dumouriez[1]. La défaite de Châtillon, quoique précédée de quelques succès, venant combler la mesure, un décret le traduisit à la barre.

Sur ces entrefaites, les Vendéens vainqueurs apprennent que les troupes républicaines ont reçu l'ordre d'entrer en Vendée par les Ponts-de-Cé. Et en effet, dès le 11 juillet, Bourbotte, Richard, Tallien et Choudieu avaient écrit d'Angers à leurs collègues de Niort : « Notre armée est partie cette nuit pour aller chercher l'ennemi. Il importe que la division de Niort aide ce mouvement[2]. » Mais, avant que cette division se fût ébranlée, celle d'Angers, sous les ordres du général Labarolière, passait les Pont-de-Cé et venait camper à Martigné-Briant. Douze mille républicains[3] y furent attaqués, le 15 juillet, par quarante mille Vendéens. L'avantage fut d'abord du côté de ceux-ci. Bonchamps, la Rochejaquelein et Lescure culbutent les avant-postes, et prennent vivres, munitions de guerre, jusqu'aux sacs[4]. Mais, cette première action terminée, le gros de l'armée des bleus s'avance en bon ordre, et le combat recommence. Les Vendéens, pour gagner Martigné, avaient eu à traverser rochers et coteaux par une chaleur excessive. Bientôt la fatigue les accabla. Tout à coup, sur la route même qu'un de leurs chefs, Bernard de Marigny, avait prise, à la tête d'un détachement de cavalerie, pour aller tourner l'ennemi, ils voient s'élever un épais nuage de poussière et sentent le sol frémir sous le galop des che-

de salut public eût annulé l'ordre d'arrestation, les deux Goupilleau, ennemis de Rossignol, l'avaient fait mettre en liberté. — Ils l'annoncèrent au Comité de salut public, dans leur lettre du 13 juillet. *Ibid.*

[1] Lettre des représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, au Comité de salut public.

[2] Collection de M. Benjamin Fillon.

[3] Extrait de la correspondance des généraux catholiques. *Ibid.*

[4] *Mémoires du général Turreau*, p. 83.

vaux. La peur les saisit. C'était Marigny, qui, s'étant trompé de route, revenait. En ce moment, Bonchamps est atteint d'une balle qui lui fracasse le coude. Une charge vigoureuse de trois escadrons de hussards républicains fit le reste. Les Vendéens battirent en retraite. Lescure, qui, tourmenté par la soif, avait bu d'une eau corrompue, se trouva mal : ses soldats l'emportèrent évanoui. La nuit était survenue. Les vainqueurs avaient eu trop à souffrir de la chaleur, eux aussi, pour pousser plus loin leur avantage. Ils bivaquèrent sur le champ de bataille, laissant dans la possession des vaincus tout ce que ceux-ci avaient pris, et notamment une voiture qui contenait les rafraîchissements de Santerre. On ne put savoir le nombre des morts, cachés pour la plupart dans les blés [1].

Une chose à remarquer, c'est que, dans cette action, les bataillons parisiens venaient de déployer la plus grande bravoure [2] : noble réponse à ceux qui, parce qu'ils comptaient parmi eux quelques traîtres, leur avaient donné le flétrissant surnom de *Héros de cinq cents livres*.

Et qu'il y eût dans l'armée républicaine des traîtres salariés par le royalisme, c'est ce dont on n'allait avoir que trop tôt la preuve.

Menou était d'avis qu'après la victoire de Martigné on se portât sans retard sur Saint-Lambert, et de là sur Chollet [3] : Labarolière ayant repoussé ce plan [4] et s'étant borné à occuper la position de Vihiers, les Vendéens revinrent à la charge avec une nouvelle fureur. Toutes les paroisses du canton s'étant levées, le nombre des paysans, cette

[1] Rapport de Turreau et de Bourbotte, daté du champ de bataille. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. x, p. 170 et 171. — Extrait de la correspondance des généraux des armées catholiques et royales, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[2] Rapport de Turreau et Bourbotte.

[3] Compte rendu à la Convention nationale, par Philippeaux, député commissaire dans les départements du Centre et de l'Ouest.

[4] Philippeaux y trouva matière d'accusation contre ce général.

fois, s'élevait à cinquante mille [1]. Seulement, par une fatalité singulière, nul de leurs généraux n'était présent. D'Elbée et Bonchamps faisaient panser leurs blessures; Lescure et la Rochejaquelein n'avaient pas encore quitté Chollet, où ils s'étaient rendus en toute hâte pour organiser de nouveaux rassemblements : de sorte que les Vendéens se trouvèrent avoir pour tout général... un prêtre. Il est vrai que ce prêtre, l'abbé Bernier, n'avait de sa profession que l'habit. Il dirigea le mouvement avec beaucoup d'habileté et fit croire aux soldats que leurs généraux étaient là [2]. Quant à la bataille, il eut peu de chose à faire pour la gagner. Le combat était engagé à peine que, sur un signal mystérieux, trois caissons à la fois prennent feu au centre de l'armée républicaine, où leur explosion cause un effroyable ravage, et, au même instant, le cri fatal de *Sauve qui peut!* s'élevant du sein de bataillons éloignés de l'ennemi de plus d'une demi-lieue, les voilà qui prennent la fuite, sans avoir brûlé une amorce. Ces explosions inattendues, cette fuite inexplicable, les clameurs confuses qui l'ont provoquée et qui l'accompagnent, jettent le trouble dans les rangs. Comme une avalanche roulant du haut des montagnes, la panique renverse et entraîne tout. On coupe traits de chevaux, de charrois, d'artillerie. Les uns se perdent dans les bois, les autres se couchent dans les blés, beaucoup se débarrassent, pour mieux fuir, de leur sac, de leur fusil, de leur giberne. Menou est blessé. Bourbotte, qu'un officier perfide a conduit seul au milieu des colonnes ennemies, et qui souffre encore d'un violent coup de crosse reçu à la tête dans la journée du 15, n'échappe à la mort qu'en sautant de son cheval derrière une haie, et Santerre qu'en faisant franchir au sien un mur de six pieds. Il y eut peu d'hommes tués, la fuite ayant prévenu le combat; mais le nombre

[1] *Mémoires du général Turreau*, p. 83.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. x, p. 171.

des prisonniers fut considérable, et la moitié de l'artillerie républicaine resta au pouvoir des Vendéens. La majeure partie des fuyards reflua à Saumur. Bourbotte arriva à Tours le soir du 19. « Je le reçus dans mes bras, écrit Philippeaux, le corps tout meurtri, le visage ensanglanté, les vêtements imprégnés d'une boue de sueur et de poussière, l'âme brisée de douleur. » Quant à Santerre, les Vendéens ne se consolèrent pas d'avoir manqué une telle proie. Santerre avait présidé au supplice de leur roi Louis XVI, et ils s'étaient promis de l'enfermer dans une cage de fer[1].

Ce fut le lendemain de la bataille de Vihiers qu'un successeur fut nommé à Cathelineau. Depuis longtemps, mais plus particulièrement depuis la prise de Saumur, une jalousie sourde et la rivalité mal contenue des prétentions individuelles divisaient les chefs de l'insurrection : chacun se croyait digne du commandement suprême et y aspirait, à l'exception peut-être de la Rochejaquelein, dont les talents étaient ceux d'un colonel de hussards, et qui n'avait que l'ambition de son vrai rôle. Talmont, quoique le dernier venu, avait son titre de prince à mettre dans la balance. De hautes qualités morales recommandaient Lescure. L'élection de Cathelineau le paysan avait ouvert à Stofflet d'attirantes perspectives. Charette, chef d'une armée indépendante de la grande armée, était un candidat qu'il semblait malséant de dédaigner et dangereux d'aigrir. Mais c'était du côté de Bonchamps et de d'Elbée surtout que penchait l'opinion. Aussi étaient-ils, l'un et l'autre, de la part de leurs compagnons d'armes, l'objet d'un sentiment d'envie moins habile à se dissimuler[2]. Dans

[1] Lettre de Richard, Bourbotte et Philippeaux à leurs collègues de Niort, dans la collection de M. Benjamin Fillon. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. x, p. 172. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 220. — Compte rendu de Philippeaux à la Convention.
[2] *Mémoires du général Turreau*, liv. III, p. 95.

cet état de choses, il est probable que le choix d'un généralissime eût amené de graves conflits, si d'Elbée n'eût mis beaucoup d'adresse et de décision à brusquer le dénoûment. De longue main il s'était étudié à gagner les chefs secondaires ; il avait fait à Charette, à Joly, à Royrand, des avances que les deux premiers avaient repoussées, mais qui furent acceptées par le troisième. Sûr de cet appui, il assemble un conseil de guerre, et insiste sur la nécessité de centraliser la direction des forces. Lescure, en ce moment, était malade. Bonchamps se trouvait retenu à Jallais par sa blessure. Stofflet, que certaines préférences avaient irrité, gardait l'attitude du dédain. Charette, fort loin de là, savait à peine ce qui se passait. D'Elbée fit seul l'élection. Voici comment fut composé le conseil de guerre : D'Elbée, généralissime ; Bonchamps, Lescure, Donnissan et Royrand, généraux de division ; Talmont et Forestier, généraux de cavalerie ; Marigny et Perrault, commandants de l'artillerie. Stofflet, d'abord désigné comme simple membre, reçut ensuite le grade de major général[1].

Amer fut le dépit des intéressés. Charette, selon le témoignage de madame de la Rochejaquelein, « trouva tout cet arrangement de nomination fort plaisant[2]. » De son lit, Bonchamps écrivit au nouveau généralissime une lettre de félicitations ironiques[3]. Joly, oublié, « jura haine à la noblesse[4]. »

L'élection de d'Elbée marque la date du rappel de Biron.

Il y avait déjà plus d'un mois que l'inaction du général républicain était la source d'un mécontentement général et l'objet des dénonciations les plus vives. Dans une lettre

[1] *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par M. Benjamin Fillon, p. 79-81.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. x, p. 176.
[3] Voyez ces lignes citées par madame de la Rochejaquelein. *Ibid.*
[4] Benjamin Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 81.

au Comité de salut public, les représentants du peuple Choudieu, Tallien, Richard, Turreau et Bourbotte l'accusèrent d'avoir apporté dans l'organisation de la division de Niort une lenteur fatale; de n'avoir pas soutenu l'avant-garde de cette division, aventurée par Westermann, et accablée à Châtillon d'une manière si terrible; d'avoir entretenu avec Bordeaux, depuis que cette ville s'était déclarée fédéraliste, une correspondance suspecte; de s'être livré contre les généraux patriotes, et, par exemple, contre le général Salomon, à des insinuations calomnieuses; d'être resté sourd à toutes les sollicitations ayant pour but une diversion en faveur de la ville de Nantes, menacée[1].

Rien de plus louche en effet que la conduite de Biron. A Niort, il passait son temps en causeries vaines. Le soir, il montait à cheval, et, le chapeau à la main, parcourait les rues, suivi d'un inutile état-major. Lui demandait-on : « Mais quand vous déciderez-vous à attaquer les brigands? » il répondait, d'un ton léger : « Ce sera bientôt[2]. » Il fit cuire du pain pour huit jours, et ordonna de tenir prêtes trois cents voitures, que réclamaient les travaux de la campagne. Chacun le croyait à la veille de se mettre en mouvement, il n'en fit rien. Le pain qu'il avait commandé, et qui était très-beau, se gâta : on fut obligé de le donner à un denier la livre pour servir de nourriture aux pourceaux[3]. Pour comble de malheur, il était parvenu à acquérir sur les deux commissaires de la Convention à Niort, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau (de Fontenay), un ascendant qui endormait leur surveillance[4].

[1] Lettre du 13 juillet 1793, dans la collection des *Documents originaux et inédits*, rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 224. — Mercier du Rocher était à Niort à cette époque, et voyait Biron tous les jours.

[3] *Ibid.*, p. 125.

[4] Le conventionnel Maignen, dans une lettre à son ami Goupilleau (de

Quelquefois il lui prenait fantaisie de disparaître, sans qu'on pût savoir, pendant plusieurs jours, où il se tenait, ce qui faisait dire à Bourdon (de l'Oise) : « Eh bien, écrivons lui : *A Biron, dans l'univers*[1]. »

Les circonstances en Vendée étaient trop graves pour que ce jeu fût toléré longtemps : la Convention rappela Biron et le remplaça par Rossignol.

Le nouveau général était un homme d'habitudes simples et vraiment républicaines ; il avait beaucoup de courage, de désintéressement, de loyauté et de modestie[2]. Mais, un patriotisme plus fougueux qu'éclairé l'ayant asservi à l'influence d'hommes qui ne le valaient pas, il avait contre lui le caractère de son entourage et la moralité équivoque de ceux qui, tels que Ronsin, affectaient d'être ses protecteurs. Il ne possédait, d'ailleurs, aucun des talents propres à justifier son élévation et à braver l'envie. Le coup de fortune qui le mettait si soudainement sur la même ligne que le comte de Canclaux ne pouvait manquer d'apparaître comme un scandale aux yeux des officiers *de bonne maison*, — et la République en employait encore beaucoup. Son autorité risquait donc, sinon d'être méconnue ouvertement, au moins d'être combattue sous main et à chaque instant contrariée : c'est ce qui arriva, comme nous le verrons.

Une semaine s'était à peine écoulée depuis l'élection de d'Elbée, lorsque Lescure reçut de Montaigu une lettre où Royrand lui donnait de fâcheuses nouvelles et demandait assistance. Voici ce qui avait eu lieu. Des républicains,

Fontenay), lui reproche de se laiser jouer par Biron, et, lui rendant compte de ce qu'on en pense à Paris, l'avertit de se tenir sur ses gardes. — Collection de M. Benjamin Fillon.

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 224.

[2] Voyez *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, député de la Moselle, et *Mémoires de Turreau*, p. 93. Ce dernier dit : « Je suis l'ami de Rossignol, *et je m'en fais gloire.* »

détachés de la division de Luçon, avaient imaginé d'enlever par ruse le poste de Pont-Charron. Ils se déguisent en paysans, et parviennent à franchir la ligne des sentinelles en se faisant passer pour des royalistes pris par les bleus et qui désertent. Reçus sans défiance, ils ne se déclarèrent qu'en mettant le sabre à la main. Les Vendéens, n'ayant pas le temps de se reconnaître, prirent la fuite en désordre; Sapinaud de la Vérie, qui les commandait, fut égorgé, et le poste resta aux républicains[1].

Le corps de Royrand se trouvait de la sorte très-exposé : les chefs de la grande armée, avertis, se hâtèrent de marcher au secours, et résolurent d'attaquer Luçon.

On a vu comment, dans une précédente affaire, Sandoz, général de la division de Luçon, avait déserté le champ de bataille, au moment même où ses officiers remportaient la victoire[2]. Une pareille conduite ne pouvant demeurer impunie, Tuncq fut choisi pour lui succéder. Il se présente, et voilà que les soldats volontaires se mutinent. « Sandoz ! criaient-ils furieux. Nous ne voulons que Sandoz ! » Le passage suivant de Mercier du Rocher nous apprend de quels motifs honteux provenait cet enthousiasme pour le général destitué : « Sandoz faisait des sorties qui étaient de vrais brigandages. Il souffrait que, dans les communes que les brigands n'habitaient point, des soldats allassent enlever meubles et bestiaux. Ce n'était, certes, pas un beau spectacle que la rentrée de ces volontaires chargés de butin : des oies, des poules, des veaux, des moutons, étaient l'ornement de leur triomphe, et rappelaient assez bien ce qu'on rapporte des compagnons de Romulus, quand ils rentraient dans Rome,

[1] Lettre de Duplessis à de Chouppes, dans la collection des *Documents originaux et inédits*, rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[2] Voyez le chapitre *Guerre de la Vendée*.

après une incursion sur les terres de leurs voisins[1]. » Il est juste de dire qu'à côté de ces pillards sans pudeur, la troupe de ligne donnait l'exemple de la subordination ancienne, et revint toujours de ces tristes expéditions sans porter une seule pièce de maraude[2]. Quoi qu'il en soit, l'émeute militaire excitée par l'installation de Tuncq n'eut pas de suites sérieuses, grâce au départ volontaire de Sandoz, et la marche des Vendéens sur Luçon fut une occasion toute naturelle de fortifier son pouvoir en déployant ses talents pour la guerre.

Le 29 juillet, prévenu qu'un des escadrons ennemis battait la campagne, il fit approcher son bivac du pont de Minclaye, où il plaça des vedettes, et ses troupes passèrent la nuit sous les armes. Le lendemain, vers midi, les vedettes se replient sur le bivac : l'ennemi passait déjà le pont et se formait en colonnes. Jamais lutte ne fut à ce point inégale. Les Vendéens, conduits par leurs plus vaillants capitaines, les d'Elbée, les la Rochejaquelein, les Lescure, s'avançaient au nombre de vingt-cinq mille hommes, et Tuncq n'avait guère à leur en opposer que deux mille quatre cents[3] : il n'en imita pas moins résolûment leur ordre de bataille. La gendarmerie flanquait ses colonnes, dont des hussards du 9e régiment recouvraient les ailes. Il braqua son artillerie de manière à riposter à celle de l'ennemi, et se plaça, avec son état-major, en arrière de son centre de bataille. Il courait risque d'être tourné : une marche oblique qu'il fit faire à son aile gauche le sauva de ce péril. Mais, le combat s'étant engagé entre la cavalerie vendéenne et les hussards républicains, ceux-ci sont repoussés. Au même instant, un champ de blé s'em-

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 203.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires sur la guerre de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, chap. III, p. 75. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 225.

brase devant un bataillon de réquisitionnaires de Parthenay, qui, se trouvant au feu pour la première fois, reculent épouvantés. Tuncq ordonne au commandant de la gendarmerie de les ramener au combat, et de les charger s'ils refusent. « C'est l'ennemi qu'il faut charger, » répond le commandant, et il fond, à la tête des siens, sur les tirailleurs ennemis. A leur tour, les hussards se rallient et reviennent à la charge. Une panique, semblable à celle qui avait saisi les républicains à Vihiers, s'empare des Vendéens : ils prennent la fuite, laissant deux mille des leurs sur le carreau. Parmi les prisonniers, il y avait une jolie femme vêtue en amazone et un gentilhomme nommé Bouillé, qu'on prit d'abord pour le fameux Bouillé du voyage à Varennes. Les Vendéens doutaient si peu de la victoire, qu'on trouva dans les poches des morts des billets de logement pour Luçon[1].

Ainsi la guerre continuait, mêlée de succès et de revers. Rien de décisif, et c'était là un mal immense ; car les forces de la République risquaient de s'épuiser à couper la tête de cette hydre de Lerne, d'autant que la chute des Girondins continuait de peser d'un poids énorme sur la Vendée. Les bataillons de Bordeaux, qui, aux Sables, faisaient la principale force de la division que commandait Boulard, déclarèrent nettement qu'ils n'entendaient pas servir plus longtemps. Les supplications de leur chef, le souvenir de la gloire dont ils s'étaient couverts, les exhortations nobles et touchantes que leur adressèrent de Niort les commissaires montagnards, tout fut inutile[2]. Ils s'emportèrent en plaintes si violentes, et leur licence devint si contagieuse, qu'ils firent considérer leur départ comme

[1] *Mémoires sur la guerre de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, chap. III, p. 75. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 225.

[2] Lettres des représentants près l'armée des côtes de la Rochelle, au Comité de salut public, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

une calamité moindre que leur présence. « Je suis désolé, » écrivit le représentant du peuple Gaudin aux commissaires ses collègues, « je suis désolé de voir ces Bordelais, qui se sont si bien conduits, finir ainsi leur carrière; mais il faut qu'ils partent, alors même qu'on pourrait les retenir[1]. »

Et pendant ce temps, sur un autre point de la Vendée d'une importance bien plus grande encore, à Nantes, la faction girondine entrait en révolte ouverte contre la Convention. Fiers, et à juste titre, de leur part glorieuse dans la belle défense de Nantes, les Girondins de cette ville ne s'étaient pas plutôt vus délivrés des royalistes, qu'ils avaient repris leur lamentable guerre à la Montagne. Les portes de Nantes outrageusement fermées aux commissaires de la Convention, les séditieux arrêtés de Rennes adoptés par l'autorité départementale, qu'appuyait Beysser; le bataillon montagnard de Meuris provoqué par la légion Nantaise, composée de jeunes bourgeois qui appartenaient au parti de la Gironde, et la querelle aboutissant à la mort de l'héroïque Meuris, tué en duel, tel est le résumé de l'histoire de Nantes pendant la première moitié du mois de juillet. On ne peut prévoir ce qui serait advenu, si Canclaux, qui était alors à Ancenis, eût consenti à mettre sa signature au bas des arrêtés qui portaient celle de Beysser. Heureusement, il refusa. Les Girondins de l'administration départementale essayèrent de se venger de lui en affamant les troupes qu'il avait à Ancenis, tellement qu'il fallut leur envoyer d'Angers de l'argent et des vivres. Mais là fut le terme de ces tristes exploits. L'autorité départementale, qui avait compté sur la garnison, fut déçue dans son espoir. Le conseil général de la commune, le district, les ouvriers, se prononcèrent contre ce qui n'eût été, après tout, que la guerre civile dans la guerre

[1] Lettre de Gaudin, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

civile. La Constitution, annoncée avec solennité aux hommes du peuple, fut acceptée par eux avec transport; et ce fut Baco lui-même qui alla témoigner de la soumission de Nantes à la Convention, où un violent démenti donné à Fayau le fit mettre à l'Abbaye[1]. Beysser prit la fuite, puis se rétracta[2].

Mais la plaie ouverte aux flancs de la France, en Vendée, n'en allait pas moins s'élargissant et s'envenimant. La Convention, exaspérée, résolut d'en finir, n'importe à quel prix; et, le 1er août, elle fulmina un décret terrible :

« Il sera envoyé en Vendée, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. — Les forêts seront battues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par des compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis. — Les femmes, les enfants, les vieillards, seront conduits à l'intérieur, où il sera pourvu à leur sûreté et à leur subsistance, avec tous les égards dus à l'humanité[3]. »

La prise de Mayence laissait disponible pour l'intérieur la garnison de cette ville, les articles de la capitulation n'ayant trait qu'à l'étranger; le décret du 10 août ordonna que la garnison de Mayence serait transportée en poste dans la Vendée[4].

Le jour où l'on arrêtait à Paris ces formidables mesures, Philippeaux arrivait à Nantes, où la Convention l'a-

[1] Séance du 12 août.

[2] Voyez, sur le mouvement de Nantes, les nos 7 et suivants du *Courrier des côtes de la Rochelle*, publié par les représentants du peuple Richard, Choudieu, Bourbotte, Turreau et Tallien.

[3] Décret du 1er août 1793.

[4] Trois millions furent mis à la disposition du ministre de la guerre pour l'exécution de cette mesure.

vait dépêché. Lui-même a raconté quel fut son voyage, et comment il s'en allait de ville en ville, tendant la main pour la patrie en détresse, enflammant les cœurs, et recueillant les dons que le patriotisme s'empressait de lui faire; les uns donnaient de l'or, d'autres leur sang. De Tours à Nantes, sa course eut un caractère qu'il a peint en vives couleurs, et dans un récit où l'on croit voir revivre cette grande époque : « Le 26 juillet, je partis de Tours avec Chaux. Ronsin, qui tranchait du despote, et se faisait appeler *général-ministre*, vint me dire que les brigands venaient de nous vaincre près des Ponts-de-Cé, qu'ils s'avançaient du côté d'Angers, et qu'il serait téméraire à nous de nous aventurer le long de la levée, dont ils avaient probablement obstrué les issues... Mais je dis à Chaux : « Notre présence à Angers peut soustraire cette « ville au péril qui la menace. En suivant la levée, nous « gagnons cinq heures, décisives peut-être. Le pis-aller « est que nous tombions au pouvoir des brigands. Eh « bien, dans ce cas, voici deux pistolets pour nous brûler « la cervelle. » J'ordonnai au postillon d'aller en avant. Un adjudant du général Duhoux, qui se rendait à Angers, s'offre comme éclaireur, avec deux gendarmes. Nous voilà partis... Nous passâmes à deux cents toises de l'ennemi... Angers était dans la consternation. Nous vîmes toutes les boutiques fermées. On parlait d'évacuer la ville. Je me transporte à la séance des corps administratifs. Les circonstances rendent orateur : je prononce un discours brûlant. Je cours au Champ de Mars, et j'y fais prêter au peuple le serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Les brigands, qui s'étaient approchés à la distance d'un mille, furent effrayés de cette vigoureuse attitude, et se reployèrent sur les Ponts-de-Cé, dont ils coupèrent la première arche. Possesseurs du château qui, de la rive opposée, domine tous les bras de la Loire, ils pouvaient intercepter nos convois, et choisir le moment favorable

pour surprendre Angers ; je voulus voir la moustache de ces barbares. J'allai visiter leur position, accompagné de mon camarade Chaux et de l'adjudant. Nous reçûmes, à la pointe du pont, plusieurs bordées, dont une caressa mon panache. De braves canonniers m'exhortaient à moins exposer un représentant du peuple. « Non, répondis-je, je « veux être en première ligne. » Et, m'avançant jusque sur la brèche, je leur fis entonner l'hymne des Marseillais. Des charpentiers, que j'avais requis, s'occupèrent de rétablir le pont. L'ardeur de nos guerriers était telle, que, sans attendre, plusieurs se jetèrent à la nage ou gagnèrent la rive opposée à l'aide de longues échelles. Le château fut pris, et l'on poursuivit les brigands jusque sur les hauteurs d'Érigné[1]. »

Il est certain que ce Philippeaux était une noble nature, mais un peu étourdiment passionnée, une nature honnête, mais trop prompte à accuser, et surtout à étendre ses accusations. Le 25 juillet, quelques jours après la déroute de Vihiers, c'est-à-dire lorsque, selon ses propres expressions, « tout cœur républicain aurait dû être en deuil, » il avait aperçu, dans un char fastueux escorté par cinquante hussards, le *général-ministre* Ronsin, assis en compagnie de quatre courtisanes[2]; et ce spectacle l'avait justement révolté. Mais cette première impression le précipita sur une pente où il ne sut pas se retenir; et sa sincérité, qui trop souvent s'égara, contribua, plus que toute autre chose, aux discordes intestines dont nous aurons à tracer le tableau.

Ce qui donna le signal de ces discordes, ce fut l'arrivée en Vendée de dix-huit mille hommes d'excellentes troupes, sous les ordres des généraux Aubert-Dubayet, Kléber, Beaupuy, Haxo, Vimeux. Elles venaient d'Allemagne, où

[1] Compte rendu à la Convention nationale par Philippeaux, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1082. British Museum.
[2] *Ibid.*

elles s'étaient illustrées en soutenant, à Mayence, un des sièges les plus opiniâtres dont l'histoire ait conservé le souvenir, et c'est pourquoi on ne les désigna plus en Vendée que sous le nom d'*armée de Mayence*.

A qui la direction de ce puissant renfort? Tel fut, dès l'abord, l'objet d'un doute que l'esprit de parti et les rivalités locales changèrent bientôt en un débat envenimé.

Enverrait-on les Mayençais à Nantes, pour y faire partie de l'armée des côtes de Brest? les placerait-on à Saumur comme partie intégrante de l'armée de la Rochelle? en d'autres termes, les mettrait-on sous le commandement du comte de Canclaux, ou bien sous celui du plébéien Rossignol?

La commission centrale de Nantes, dont Philippeaux était l'âme, embrassa ardemment le premier de ces deux partis, et la commission centrale de Saumur, composée de Richard, Choudieu, Bourbotte, Tallien, se prononça très-résolûment pour le second [1].

De là une défiance réciproque et des récriminations mutuelles qui ne servirent que trop à répandre l'esprit d'anarchie. Appuyé à Saumur par Richard, Choudieu, Tallien et Bourbotte, mais combattu à Nantes par Philippeaux, et dans la circonscription même de son commandement, c'est-à-dire à Niort, à Luçon, à Fontenay, par les commissaires de la Convention, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau, le malheureux Rossignol ne savait comment se faire obéir. Méprisé des uns, parce qu'ils le jugeaient incapable; odieux aux autres, parce que le patronage de Ronsin le noircissait à leurs yeux; en butte à l'aversion des officiers nobles, parce qu'il était du peuple, il n'était sorte de contrariété qu'on ne lui suscitât. Un mot

[1] Voyez, à cet égard, les *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, imprimées par ordre de la Convention; *Bibliothèque histo- de la Révolution*. — 1046, 7, 8. British Museum.

avait fait fortune, celui-ci : « Nous ne voulons pas chanter avec le Rossignol[1]. »

Parmi les généraux ses subordonnés, il y en avait bien qui, tels que Boulard, avaient uniquement en vue l'intérêt de la République; mais il y en avait aussi qui frémissaient de voir au-dessus d'eux un homme auquel ils se croyaient supérieurs, et de ce nombre était le général Tuncq, que son succès du 30 juillet avait enivré, et que la protection de Bourdon (de l'Oise) encourageait à la désobéissance. Un fait monstrueux que Choudieu révéla plus tard à la Convention montre jusqu'où allait le désordre. Un jour, en l'absence de Goupilleau (de Fontenay), son collègue Bourdon (de l'Oise) prit un arrêté qui enjoignait au divisionnaire Tuncq de ne communiquer au général en chef Rossignol aucuns moyens d'approvisionnement de sa division, ni aucun état de situation de ses troupes[2] !

Tant d'anarchie, c'était la ruine, c'était la mort : Rossignol en écrivit au ministère de la guerre, et, le 13 août, Tuncq fut destitué.

Mais, par une coïncidence heureuse pour lui, le lendemain même, et avant qu'il eût été remplacé, quarante mille Vendéens, conduits par d'Elbée, Charette, Lescure, la Rochejaquelein, Royrand, Marigny, parurent soudain devant Luçon. Tuncq, qui n'avait que huit mille soldats et cinq pièces d'artillerie volante, reçoit les assaillants de pied ferme, les met en déroute, leur tue quatre mille hommes[3], et les poursuit jusqu'au delà de Chantonnay.

[1] *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Heutz, *ubi suprà*. — M. Thiers, t. III, p. 142, dans son *Histoire de la Révolution*, présente Rossignol comme un *infracteur de la discipline*. Ce fut contre lui qu'elle fut violée : tous les documents qui sont sous nos yeux en font foi. Au reste, la partie du livre de M. Thiers qui concerne la Vendée, est si pauvre, si écourtée, si pleine d'erreurs, qu'il n'y a pas à s'y arrêter.

[2] Rapport de Choudieu sur la Vendée présenté le 18 pluviôse (6 février 1794). Voy. le *Moniteur*, nos du 21 pluviôse et suivants.

[3] Madame de la Rochejaquelein dit quinze cents, p. 194 de ses *Mémoi-*

« Le pont de Mainclaye, écrit Mercier du Rocher, était encombré de cadavres, et les eaux du Lay apparaissaient toutes rouges de sang. » Étonnés de la grandeur de ce désastre, les chefs vendéens s'en renvoyèrent l'un à l'autre la responsabilité, non sans aigreur. D'Elbée reprochait à Lescure d'avoir fait adopter un plan de bataille qui ne convenait qu'à des troupes de ligne. Lescure reprochait à d'Elbée de n'avoir donné à ses officiers aucune des instructions nécessaires, tellement que, pendant la bataille, on l'avait entendu crier aux paysans, qui couraient en tumulte sur l'ennemi : « Mes enfants, alignez-vous donc par-ci, par-là, sur mon cheval [1]. » Quant aux prêtres, habiles à profiter de tout, ils persuadèrent aux paysans que l'auteur de leur défaite était le curé constitutionnel de Lairoux; que ce curé, lié au diable par un pacte abominable, avait été aperçu dans la plaine, métamorphosé en lièvre, et examinant la position de l'armée catholique, dont il était allé rendre compte aux républicains, au milieu de plus de deux cents coups de fusil tirés sur lui sans l'atteindre [2].

C'était la seconde victoire que Tuncq remportait, et cela à quinze jours de la première : Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise), ses protecteurs, ne pouvaient donc avoir un meilleur prétexte pour user en sa faveur du droit provisoire que les représentants en mission s'attribuaient de faire et de défaire les généraux : ils rétablirent Tuncq dans son commandement, et même le nommèrent général divisionnaire [3], prêts à destituer Rossignol lui-

res; mais le chiffre de quatre mille est celui que donnent les *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, p. 80, en quoi le témoignage de l'auteur se trouve concorder littéralement avec celui de Mercier du Rocher dans ses *Mémoires manuscrits*, p. 231.

[1] *Mémoires de madame de Larochejaquelein*, chap. XI, p. 193.

[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 230 et 231.

[3] Rapport de Choudieu sur la Vendée, présenté le 18 pluviôse (6 février 1794).

même, si l'occasion se présentait, ce qui ne tarda guère.

Rossignol, alors en tournée, étant arrivé à Fontenay dans la nuit du 21 au 22 août, la municipalité le logea, lui et sa suite, dans une maison dont le maître était absent. L'entourage du général en chef était fort mêlé. A côté du brave Bourbotte, on y voyait figurer un ancien comédien subitement transformé en officier supérieur par la lie des clubs, un ancien prêtre nommé Hasard, que les Jacobins avaient chassé, et Momoro, une des futures célébrités de la secte d'Hébert. Suivaient quelques femmes, dont la plus jolie, au dire des ennemis de Rossignol, partageait ses faveurs entre lui et Bourbotte. A peine installés dans la maison qui leur était assignée, les arrivants apprennent qu'elle appartient à un certain Lépinay-Beaumont, lequel était passé du côté des rebelles. Les scellés avaient été apposés sur les effets : on les brise, et colliers, bijoux, vêtements des hommes, ajustements des femmes, tout est confisqué. Il en fut de même d'une voiture appartenant au même Lépinay-Beaumont[1].

Si Rossignol et Bourbotte se crurent autorisés à confisquer ces objets au profit de la nation, c'est ce qui résulte non-seulement de ce fait que la Convention leur donna raison, quand l'affaire lui fut soumise, mais aussi d'une lettre que Rossignol s'empressa, le lendemain, d'écrire à la municipalité, la prévenant que c'était uniquement *pour le service de la République* qu'il emmenait la voiture d'un traître, reconnu tel, et parce que les possessions des brigands étaient *propriétés nationales*. L'appréciation eût-elle été erronée, l'intention du moins était claire. Mais, soit que l'autorité locale se considérât comme offensée par le bris des scellés qu'elle-même avait apposés ; soit que, prévenue contre le général, elle attribuât cet acte à des

[1] Voyez le *Procès-verbal de la municipalité de Fontenay*, dans l'ouvrage de Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, chap. v, p. 50.

motifs de cupidité déshonnête, elle fit grand bruit de l'événement. Rossignol, patriote d'un esprit borné et d'une âme ardente, était regardé comme un homme capable d'exécuter à la lettre l'effrayant décret du 1er août, et lui-même avait nourri cette opinion en parlant de promener la flamme dans tout pays ouvert aux insurgés, après en avoir retiré blés et bestiaux[1]. Mais quoi! ce n'était pas aux rebelles seulement que s'adressait une menace de ce genre; les républicains qui possédaient des propriétés en Vendée avaient bien quelque raison de prendre alarme, eux aussi; et voilà ce que n'avait point assez considéré la Convention. Rossignol ne pouvait donc se donner pour l'instrument de la politique sauvage que le décret du 1er août avait inaugurée, sans dévouer sa tête aux furies; et le premier prétexte dont on put s'armer contre lui dut paraître une bonne fortune au génie des inimitiés ou des terreurs locales. Toujours est-il qu'à Fontenay on crut ou on affecta de croire que ces hommes, étrangers à la ville, n'y étaient venus que pour la rançonner[2]. La municipalité dresse sur-le-champ procès-verbal, l'envoie aux deux représentants en mission, Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise), et ceux-ci, séance tenante, fulminent contre Rossignol et ses *complices* un arrêté qui, non-seulement les destitue, mais les met en état d'arrestation pour *vol!*

C'était le comble de l'absurde[3]. Bourbotte, indigné, se

[1] Voyez, dans Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, ch. v, p. 59, une lettre écrite à ce sujet par Simonneau, président du tribunal du district de Parthenay.

[2] Cet excès de prévention perce jusque dans le récit de Mercier du Rocher, d'ordinaire plus équitable.

[3] Savary, quoique violemment opposé au *parti de Saumur*, comme on l'appela, attendu qu'il était de sa personne engagé dans le *parti de Nantes;* Savary ne peut s'empêcher de blâmer l'arrêté de Goupilleau (de Fontenay) et de Bourdon (de l'Oise), comme entaché d'excès de passion et d'injustice. « Rossignol, dit-il, n'avait certainement pas l'intention de voler la voiture, puisqu'il avait annoncé à la municipalité *qu'il l'emmenait pour le service de*

hâta, en sa qualité de représentant du peuple, de lancer un contre-arrêté qui mit dans le plus cruel embarras ceux à qui l'exécution du premier avait été prescrite, et il se rendit précipitamment à Paris, tandis qu'à Saumur, Richard, Choudieu et Rewbell confiaient provisoirement à Santerre le commandement de l'armée des côtes de la Rochelle[1].

Bientôt averti du mauvais effet que sa conduite avait produit sur l'esprit de Choudieu, de Rewbell et de Richard, Bourdon (de l'Oise) leur écrivit qu'ils avaient tort de s'intéresser à des hommes coupables d'un *vol*, et d'un *vol avec effraction;* que, *d'après le bruit public*, Bourbotte avait passé sa première nuit, à Fontenay, dans les bras d'une courtisane; que, si l'on voulait vaincre les brigands royalistes, il fallait se montrer aussi estimable qu'eux. Il terminait en disant: « Rewbell, tu es époux et père. Juge cette cause[2]! »

Il y avait peu de bonne foi en tout ceci. Bourdon (de l'Oise) dissimulait une circonstance importante, celle qui, précisément, changeait le caractère de l'affaire, savoir qu'il y avait eu simple confiscation d'effets considérés, à tort ou à raison, comme *propriétés nationales*, saisis à ce titre, et par des hommes agissant au nom du pouvoir central. D'un autre côté, à supposer que le *bruit public* n'eût rien inventé sur le compte de Bourbotte, Bourdon (de l'Oise) était assez mal venu à prêcher le culte des bonnes mœurs, lui qui se livrait avec fureur aux excès de la table, et que l'ivresse poussait à de véritables accès de démence: témoin le jour où, ayant reçu, au milieu des fumées du vin, la visite de deux administrateurs de Fontenay, il en-

la République. » Voy. *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, chap. v, p. 60.

[1] Cet arrêté manuscrit est sous nos yeux.

[2] L'autographe de cette lettre fait partie de la collection de M. Benjamin Fillon.

tra soudain dans un prodigieux transport, se prétendit empoisonné, ordonna l'arrestation de ses deux hôtes, et voulut qu'on arrêtât du même coup, comme conspirateur, un cheval qui avait pris le mors aux dents et passait au galop sous ses fenêtres[1].

Quoi qu'il en soit, la Convention, après avoir entendu Bourbotte et Tallien, n'hésita pas à rendre à Rossignol le commandement. Suivant Bourbotte[2], le vrai motif de la destitution de Rossignol était sa ferme volonté de mettre à exécution le décret du 1er août, crime impardonnable aux yeux des Goupilleau, qui avaient des propriétés en Vendée. Le reproche était injuste; mais, du moins, Bourbotte n'alla pas jusqu'à s'écrier, comme Tallien : « Eh ! que m'importe, à moi, quelques pillages particuliers? » Hâtons-nous d'ajouter que l'Assemblée couvrit de murmures ces paroles imprudentes[3], montrant, de la sorte, qu'elle eût condamné Rossignol, si elle l'eût jugé coupable de ce qui paraissait si simple à Tallien. La vérité est qu'elle regarda l'accusation comme calomnieuse; et, lorsque, appelé à la barre, Rossignol dit d'une voix émue : « Mon corps, mon âme, tout est à la patrie, » les applaudissements éclatèrent. Robespierre, qui présidait, le félicita « d'avoir marché dans le sentier étroit du patriotisme; » et il fut invité aux honneurs de la séance[4].

[1] Mercier du Rocher donne tous les détails sur cette ridicule et lamentable histoire. Les deux administrateurs en question se nommaient Rouillé et Martineau. De retour auprès de leurs collègue, ils leur racontèrent avec douleur l'étrange scène. Ils avaient failli, sur l'ordre de Bourdon ivre, être conduits pieds et poings liés à la Rochelle.

[2] Séance du 28 août 1793.

[3] Séance du 28 août 1793. — Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 501.

[4] Nous avons sous les yeux une lettre de Maignen à Goupilleau, qui constate combien l'effet de cette séance fut favorable à Rossignol. Dans l'excès de leur haine pour les *matérialistes*, parmi lesquels ils rangent Rossignol, et mus par le désir d'expliquer la sympathie qu'en maintes cir-

Est-il besoin de dire combien les misérables disputes qui agitaient le camp républicain profitaient à la cause royaliste? Aussi les chefs vendéens, quoique encore sous le poids de deux défaites, ne s'étaient-ils jamais montrés plus confiants dans l'avenir. Proclamation du conseil supérieur de Châtillon, recommandant aux catholiques la tolérance des autres cultes, pourvu que ceux qui les professent prient en secret et prêtent serment à Louis XVII; — règlement sur le séquestre et l'administration des biens des ennemis du roi, de leurs fauteurs ou complices; — règlement sur l'organisation de l'ordre judiciaire; — règlement sur les assignats de la *prétendue République française;* — proclamation de d'Elbée, exemptant du payement des impositions jusqu'au rétablissement de la monarchie quiconque se réunirait aux royalistes... voilà par quelle série d'actes les chefs vendéens tendaient à constituer en gouvernement ce qui n'avait été d'abord qu'une révolte[1].

Pour achever de mettre de l'ensemble dans les vues et de l'unité dans les projets, ils songèrent à une nouvelle distribution de la force armée dans le *pays conquis.* Un règlement général, rédigé dans les derniers jours du mois d'août, et que signèrent, d'une part, d'Elbée, Charette, Royrand, Lescure, Bonchamps, la Rochejaquelein; d'autre part, l'évêque d'Agra, Michel Desessarts, le curé Bernier, les prêtres Brin et Jagault, contient les dispositions suivantes : Désormais l'obéissance sera forcée; — les conseils provisoires procéderont au recensement de la

constances lui témoigna Robespierre, lui si hostile à Ronsin et à toute la secte d'Hébert, les auteurs de l'*Histoire parlementaire* supposent, t. XXVIII, p. 502, qu'en défendant Rossignol, Robespierre « faisait parler sa politique révolutionnaire, et non pas une estime réelle pour l'homme. » Mais l'histoire ne se fait pas avec des *suppositions.*

[1] Toutes les pièces ci-dessus mentionnées se trouvent dans la collection de M. Benjamin Fillon.

population sur toute la surface du *pays conquis*, depuis l'âge de seize ans; — la population en état de porter les armes sera distribuée en compagnies, en demi-compagnies et escouades; — au conseil militaire appartiendra la nomination des commandants; — les conseils provisoires désigneront aux différents grades, sur la présentation des chefs de compagnie; — à chaque division du pays conquis correspondra un camp; — nul ne pourra quitter le service sans permission expresse du commandant; — le service se fera dorénavant à heures fixes; — nul ne pourra se faire remplacer, si ce n'est par un homme de sa paroisse, auquel il devra, dans ce cas, payer vingt-cinq sols par jour[1].

C'était ôter à l'insurrection vendéenne son puissant caractère d'originalité, et, à la place des libres allures, de la soumission volontaire et empressée, de l'élection démocratique, de l'enthousiasme, mettre une lourde discipline. Sous ce rapport donc, la valeur de l'organisation nouvelle était pour le moins contestable; mais elle annonçait dans les chefs une détermination réfléchie, des vues d'avenir et la volonté inébranlable d'aller jusqu'au bout: là était sa portée.

Ainsi, perpétuelle alternative de victoires et de défaites, anarchie dans les autorités républicaines, soit militaires, soit civiles; incertitudes sur les moyens à employer pour étouffer la révolte; et, pendant ce temps, formation graduelle d'un État dans l'État... tel se présente, durant les mois de juillet et août 1793, l'aspect des choses en Vendée.

Effrayante perspective, lorsque, se détournant de ce théâtre de désolation, le regard se promène sur toutes nos frontières envahies, sur Lyon soulevé, sur le Midi en feu!

[1] Ce règlement curieux fait partie des *Documents originaux et inédits* mis à notre disposition par M. Benjamin Fillon.

perspective si effrayante, que, quelquefois, les royalistes eux-mêmes, en y songeant, se sentirent troublés jusqu'au fond du cœur. « Je pense, » écrivait un jour Savin, lieutenant de Charette, à Duplessis, président du comité provisoire de la Roche-sur-Yon, « je pense que les Anglais doivent avoir beau jeu dans l'Inde et dans nos colonies d'Amérique. Il faut que notre malheureuse France soit ruinée sans ressource, si, par le plus grand des hasards, elle n'est pas démembrée et ne devient pas la proie de nos voisins[1] !... » Oui, plus d'une fois, elle leur apparut, dans le silence des nuits, cette imposante et livide image de la France prisonnière !... Mais, la pâle vision dissipée, aux premiers rayons du matin, au premier appel du tambour, au premier coup de fusil dans les bois, ils se levaient et couraient frapper, les parricides ! Oh ! que serait devenue la France, si elle n'eût eu alors, pour la défendre et la sauver, des âmes telles que l'antiquité n'en produisit jamais de plus grandes? Un pauvre vinaigrier d'Angers, nommé Gaudin, n'ayant à offrir à la patrie que son enfant, le lui avait offert, et le jeune homme servait dans l'armée du Nord. Saisi d'un irrésistible désir de revoir son vieux père, il quitte son bataillon sans congé, et vient frapper à la porte de la maison paternelle. « Qui est là ? — Votre fils. — Vous mentez : mon fils est à la frontière, devant l'ennemi... Je n'ouvre pas[2]. »

[1] Autographe de Savin. *Documents originaux et inédits* mis à notre disposition par M. Benjamin Fillon.

[2] *Courrier de l'armée des côtes de la Rochelle*, n° 2.

CHAPITRE VII

SUPRÊME EFFORT

Décrets révolutionnaires. — Pitt déclaré l'ennemi du genre humain. — Attitude de Robespierre. — Son entrevue avec Garat. — Lutte de Robespierre contre les anarchistes. — Fête du 10 août. — Fameux décret du 23 août 1793; levée en masse. — Prise de Marseille. — Soumission de Bordeaux. — Toulon livré aux Anglais par les royalistes. — Bombardement de Lyon. — Couthon en Auvergne. — Coup d'œil sur la carrière de Custine; soulèvement militaire réprimé par Levasseur. — Procès et mort de Custine. — Politique de la Convention à l'égard des généraux. — Provocations multipliées des royalistes. — Le peuple sur la place de Grève. — Séance du 5 septembre 1793. — Comment s'ouvrit l'ère de la Terreur. — Série de décrets révolutionnaires. — Second mariage de Danton. — Danton refuse d'entrer au Comité de salut public. — Adjonction de Billaud-Varenne et de Collot-d'Herbois au Comité de salut public. — Les *gens révolutionnaires*; les *gens d'examen*; les *gens de la haute main*. — Réorganisation du Comité de sûreté générale. — Mécanisme révolutionnaire. — Il est conçu de façon à imprimer une force et une unité irrésistibles à l'action de Paris. — L'énergie du gouvernement soutenue par celle de la nation.

Tout le Midi embrasé; le long des frontières, les armées de l'Europe refoulant la France sur elle-même, l'enveloppant, et, au cœur, une guerre à mort : la Vendée !... c'était à en mourir d'épouvante. Mais les hommes de la Révolution avaient juré de changer la face du monde, ou de se faire un tombeau dans ses débris. L'idée qu'ils auraient à tirer les moyens de salut d'un effroyable chaos de passions déchaînées, d'intérêts frémissants, et d'ambitions, et de jalousies, et de haines, les trouva résolus. Quels mois que ceux qui s'appelleront dans l'Histoire *août et septembre* 1793 ! Ils virent un déploiement de vo-

lonté si terrible, qu'aujourd'hui encore, à plus d'un demi-siècle de distance, rien que d'y songer fait tressaillir.

Le 26 juillet, la Convention avait prononcé peine de mort contre les accapareurs. Le 1er août, dans une seule séance, sur le rapport de son Comité de salut public, elle décréta :

Que les biens des personnes hors la loi appartiendraient à la République ;

Que la reine serait jugée ;

Que les tombeaux des rois, à Saint-Denis et ailleurs, seraient détruits ;

Que les généraux n'emploieraient plus désormais pour mots d'ordre que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté ;

Qu'on arrêterait sur-le-champ les étrangers, non domiciliés en France, nés sur un sol ennemi ;

Que, pour empêcher la sortie de ceux qui ne justifieraient pas d'une mission publique, les barrières de Paris seraient fermées ;

Que quiconque aurait refusé deux fois les assignats en payement serait condamné à vingt ans de fers ;

Que nul ne placerait des fonds sur les banques des pays étrangers, sous peine d'être déclaré traître à la patrie ;

Qu'en Vendée, les forêts seraient battues, les récoltes coupées, les bestiaux saisis, les repaires des rebelles livrés aux flammes, et des combustibles de toute espèce envoyés par le ministre de la guerre pour mettre le feu aux bois, aux taillis, aux genêts. Et les femmes, les enfants, les vieillards?... On devait, après les avoir conduits dans l'intérieur, pourvoir à leur sûreté comme à leur subsistance, et les traiter avec tous les égards dus à l'humanité [1].

[1] Voyez le texte de ces divers décrets dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 367 et p. 396-400.

Dans le portefeuille d'un Anglais arrêté à Lille, on avait trouvé une longue liste de dépenses corruptrices, et, associée au nom de Pitt, la révélation d'un vaste plan d'incendie [1]. La communication de ces pièces par Barère donna lieu au décret suivant : « La Convention nationale dénonce à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique, qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie, tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie et l'anéantissement des droits de l'homme [2]. »

Arriva, quelques jours après, la nouvelle que l'arsenal de Huningue venait d'être incendié. On se rappela alors qu'en moins d'un mois, et coup sur coup, il y avait eu des incendies à Douai, à la voilerie de Lorient, au château de Bayonne ; que des explosions mystérieuses avaient eu lieu près de Chemillé et Saumur ; que, pendant le siége de Valenciennes, le feu avait pris à l'arsenal, dont le sous-directeur, Monestier, s'était donné la mort : comment expliquer cet étrange et sinistre concours d'événements de même nature? On ouvrit de nouveau le portefeuille de l'Anglais ; et, au milieu des élans d'une indignation universelle, Garnier demanda qu'un décret solennel proclamât le droit de chacun d'assassiner Pitt. Mais Couthon combattit cette consécration de l'assassinat, et sur sa proposition, l'Assemblée se contenta de déclarer que Pitt était l'ennemi du genre humain [3].

En même temps, comme si la République, pour vaincre, n'eût eu qu'à le vouloir fortement, Carteaux était chargé de réduire Marseille avec une poignée de soldats, et Dubois-Crancé, ainsi que nous l'avons dit, recevait l'ordre de marcher sur Lyon, « sans dégarnir la fron-

[1] Voyez le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 383-389.
[2] Séance du 1er août 1793.
[3] Convention, séance du 7 août 1793.

tière [1]. » Or, qu'avait-il à sa disposition : cinq mille hommes de troupes qui jamais n'avaient vu le feu, douze pièces de canon à peine; et deux mille coups, au plus, à tirer [2].

N'importe : il fallait aller en avant, et malheur à qui hésiterait ! L'exemple de Custine, qui venait d'être décrété d'arrestation [3], avertissait de reste les généraux que le moment approchait où ils auraient à choisir entre la victoire et la guillotine. Ils le comprirent.

Mais, quelque puissant que fût l'effort, il ne pouvait être décisif qu'à des conditions difficiles à réaliser. Car il était de nécessité absolue que la cendre des factions abattues ne fût point ranimée ; que le pouvoir ne fût ni entravé dans sa marche ni troublé dans son unité d'action ; que les ressorts de la machine révolutionnaire ne fussent point usés ou brisés par de continuelles attaques, soit contre la Constitution, soit contre l'Assemblée nationale, soit contre les grands patriotes dont la République avait fait la réputation et en qui respirait son génie ; c'est-à-dire qu'avant de vaincre le royalisme et l'étranger il y avait à étouffer les ressentiments qui couvaient dans les débris du parti girondin, à contenir d'une main ferme le parti des anarchistes, et à imposer silence à l'envie, fille impure de l'esprit d'égalité.

Quelle tâche à entreprendre ! et, dans son accomplissement même, quel péril ! Nul doute que l'homme capable d'en venir à bout ne le fût de s'ériger en dictateur, pour peu que son patriotisme se trouvât inférieur à sa puissance.

[1] Voyez le chapitre intitulé : *Lyon se soulève*.

[2] Voyez le compte rendu de Dubois-Crancé et Gauthier à la Convention, à la suite des *Mémoires du général Doppet*. — Il y est question de huit mille réquisitionnaires armés de piques ; mais ils ne rejoignirent Dubois-Crancé que pendant le cours du siége.

[3] Le 28 juillet.

Ici s'ouvre la page la plus éclatante de l'histoire de Robespierre.

Dans ses *Mémoires*, Garat raconte qu'il composa vers cette époque un écrit sur la situation, et que le Comité de salut public, auquel il avait offert de le communiquer, nomma, pour en entendre la lecture, Robespierre et Saint-Just. Au jour et à l'heure fixés, Robespierre et Garat se trouvent au rendez-vous. Saint-Just y manqua. La lecture commence. Dès le début de l'ouvrage, l'auteur annonçait à la République qu'il allait l'entretenir des divisions de la Convention, des catastrophes qu'elles avaient amenées... « Quelle catastrophe? interrompt Robespierre ; quant aux divisions, il n'y en a plus, le 31 mai les a terminées. » Garat continue, parlant des partis, des causes qui leur ont donné naissance, de leur esprit : « Un parti, interrompt encore Robespierre, suppose un corrélatif. Quand il y en a un, il y en a au moins deux. Où avez-vous vu parmi nous des partis ? Il n'y en a jamais eu ; il y a eu la Convention, et quelques conspirateurs. » Garat, dans l'excès de son impartialité philosophique, s'était appliqué, comme une espèce de devise, un emblème qui l'avait frappé en tête de la logique de Wolf : c'était une gravure représentant, au-dessus de la terre livrée aux orages, et dans la région qu'ils n'atteignent point, un bras qui sort du milieu de l'espace sans tenir à aucun corps, et auquel est suspendue une balance dont les plateaux sont immobiles. « Pourquoi, demanda Robespierre, ce bras ne tient-il à aucun corps? — Pour représenter qu'il ne tient à aucune passion. — Mais tant pis ; la justice doit tenir à la passion du bien public, et tout citoyen doit rester attaché au corps de la République. » Ce que Garat répondit à ces belles paroles, qu'il rapporte sans avoir l'air de les comprendre, c'est ce qu'on cherche en vain dans son récit. Suivait un passage où il louait beaucoup Robespierre d'avoir promis, dans un de ses discours, d'oublier toutes les offenses personnelles

pour ne songer qu'aux griefs de la République. Robespierre écouta cette partie de la lecture, la main posée sur ses yeux, de manière à cacher les mouvements de son âme. Quand Garat eut entièrement lu son ouvrage, qui contenait un blâme sévère des scènes du 2 juin, Robespierre se leva, et d'une voix altérée : « Vous faites, dit-il, le procès à la Montagne et au 31 mai. — A la Montagne? non; au contraire, je la justifie des inculpations les plus graves qui lui ont été faites; et, quant au 31 mai, j'en dis ce que j'en pense. — Vous jetez une torche allumée au milieu de la République. On ne le souffrira pas[1]. »

Telle fut cette entrevue. Garat, qui l'a décrite, était l'homme du monde le moins propre à en saisir le côté vraiment caractéristique. A propos des journées de septembre, et tout en déclarant qu'il n'y avait eu aucune part, Robespierre s'était écrié : « La postérité que vous invoquez, loin d'être épouvantée du sang répandu, prononcera qu'on a trop ménagé le sang des ennemis de la liberté[2]. » Cette terrible réminiscence du dialogue d'Eucrate et de Sylla, le dédaigneux langage de Robespierre touchant les Girondins, et la conviction par lui exprimée que la guillotine, s'ils eussent été vainqueurs, eût servi à consolider leur triomphe, voilà ce qui dut naturellement émouvoir Garat, étranger qu'il était à toutes les passions fortes. Ce qui lui échappa, ce fut la profondeur d'une politique placée en dehors des divisions de parti, ardente à en écarter le souvenir, et fondée sur l'unique préoccupation de ce qui était alors le besoin suprême de la France : l'ordre et l'unité.

Qu'on suive la marche de Robespierre depuis la chute des Girondins, on verra que cette politique fut la sienne, et qu'il n'en eut point d'autre.

[1] *Mémoires de Garat,* reproduits dans l'*Histoire parlementaire* (voy. t. XVIII, p. 439-443.)

[2] *Ibid.,* p. 439 et 440.

Le 9 juin, commentant un rapport de Barère, il prouve qu'il faut absolument s'abstenir de remettre en question la légitimité du 31 mai, afin de ne pas réveiller la guerre des partis et l'éterniser [1].

Le 12 juin, au club des Jacobins, il montre la nécessité de l'union, et déclare que « son intention ne fut jamais de s'élever contre les autorités constituées [2]. »

Le 25 du même mois, il défend la Constitution nouvelle contre Jacques Roux et le parti des anarchistes [3].

Le 10 juillet, il combat les dénonciateurs, les exagérés, et demande justice pour Danton [4].

L'avant-veille, aux attaques dont Chabot poursuivait le Comité de salut public, il avait répondu : « Le Comité a commis des fautes, sans doute ; est-ce à moi de les dissimuler? Pencherai-je vers l'indulgence, moi qui crois qu'on n'a pas assez fait pour la patrie quand on n'a pas tout fait? Oui, le Comité a commis des fautes, et je veux les lui reprocher avec vous. Mais il serait impolitique, en ce moment, d'appeler la défaveur du peuple sur un comité qui a besoin d'être investi de toute sa confiance, qui est chargé de grands intérêts, et dont la patrie attend de grands secours [5]. »

Et, en ceci, ce n'était point son propre domaine que Robespierre protégeait. Le Comité de salut public, renouvelé le 10 juillet, se composait, à cette époque, de Barère, Hérault de Séchelles, Jean-Bon-Saint-André, Gasparin, Thuriot, Couthon, Saint-Just, Robert Lindet, Prieur de la Marne ; et Robespierre n'y fut appelé que le 27 juillet. Qu'importait, d'ailleurs, sa présence au pouvoir? Sa force n'était point là : elle était, et il le savait bien, dans l'im-

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 169 et 170.
[2] *Ibid.*, p. 199.
[3] *Ibid.*, p. 216.
[4] *Journal de la Montagne*, n° 41.
[5] *Ibid.*

mense autorité morale qui s'attachait à son nom, dans le respect que lui portaient les Jacobins et dans sa popularité sans égale. Si donc il n'eût été qu'un ambitieux vulgaire, loin de veiller avec sollicitude à ce qu'on ne décriât point les autorités constituées et les influences révolutionnaires indépendantes de lui, Robespierre eût aidé à ce mouvement désorganisateur, contre lequel on n'aurait pu bientôt chercher de refuge que dans sa dictature. Mais il n'était pas homme à jouer, sur un calcul d'ambition personnelle, les destinées de la République. Il sentit que, pour la mettre en état de tenir tête au monde entier, ce n'était pas trop de l'union de tous les efforts, du concours de tous les pouvoirs, et il poussa son dévouement à cette idée jusqu'à faire violence à sa propre nature. On l'entendit s'écrier amèrement, lui dont la roideur était si connue : « Un homme est en place, il suffit, on le calomnie [1]. » Et il prêcha bien haut la confiance, lui qui, sous la monarchie, avait émis cette maxime : « La défiance est à la liberté ce que la jalousie est à l'amour [2]. »

Mais, où sa politique se déploya d'une manière éclatante, ce fut dans sa conduite à l'égard de Danton.

Ce dernier avait été d'avis que l'on confiât cinquante millions au Comité de salut public, transformé en gouvernement provisoire : cette motion, que Robespierre fit ajourner, la trouvant trop vague [3], devint une arme empoisonnée entre les mains des ennemis de Danton. Ils lui imputent d'attenter à la souveraineté du peuple, et Vincent court le dénoncer aux Jacobins. Robespierre éclata. Qu'était-ce donc? et d'où leur venait, à ces patriotes d'un jour, cette

[1] A propos d'une dénonciation dirigée contre d'Albarade, ministre de la marine.

[2] Voyez, dans le sixième volume de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Débats sur la guerre*.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 401.

rage de vouloir perdre dans l'esprit du peuple ses plus anciens amis? Discréditer Danton! mais il fallait d'abord prouver qu'on le surpassait en talent, en énergie, et que, plus que lui, on aimait la République! Il continua sur ce ton, flétrissant les dénonciateurs par système, les apôtres de la désorganisation, et les sommant de produire leurs titres. Ce Jacques Roux, par exemple, quels actes l'avaient fait connaître? Deux actes horribles! Il avait conseillé l'égorgement des boutiquiers, parce qu'ils vendaient trop cher, et provoqué le rejet de la Constitution, parce qu'elle n'était point sans défaut. Et Leclerc, ce jeune homme aux apparences si séduisantes? On n'avait qu'à interroger sur son compte les patriotes de Lyon, où il jouait le patriote pendant qu'on y guillotinait l'infortuné Chalier! Ils se paraient néanmoins du nom de Marat, ces deux hommes que Marat avait regardés comme des émissaires chargés par l'étranger d'empoisonner les sources de la crédulité publique! Car, qu'importe de louer un mort, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants[1]?

Cette véhémente sortie, Robespierre la renouvela, une semaine après, du haut de la tribune de la Convention, à l'appui d'une réclamation dont il est probable que lui-même avait suggéré l'idée, et qui fut présentée par la veuve de Marat. Il y était dit :

« Citoyens, vous voyez devant vous la veuve de Marat. Je ne viens point vous demander les faveurs que la cupidité convoite ou que réclame l'indigence... je viens vous demander justice des attentats commis contre la mémoire du plus intrépide et du plus outragé des défenseurs du peuple... Des écrivains scélérats usurpent son nom et défigurent ses principes, pour éterniser l'empire des calomnies dont il fut victime. Les lâches! ils flattent la douleur du peuple par son éloge; ils tracent quelques peintures

[1] *Journal de la Montagne*, n° 67.

vraies des maux de la patrie; ils dénoncent quelques traîtres voués au mépris... mais c'est pour diffamer ensuite les plus zélés défenseurs que le peuple ait conservés; c'est pour prêcher, au nom de Marat, les maximes extravagantes que ses ennemis lui ont prêtées et que toute sa conduite désavoue [1]. »

C'était plus qu'une reproduction des idées de Robespierre, c'était son style. Et la manœuvre signalée n'avait rien d'imaginaire. Jacques Roux et Leclerc : le premier, ancien prêtre, le second, fils de noble, avaient effectivement fondé un journal, qu'ils intitulèrent *Ombre de Marat*, et où ils se posaient comme ses continuateurs, quoiqu'ils y prêchassent des doctrines contraires aux siennes. On se rappelle que Marat poussait la passion de l'unité et de la force dans le pouvoir révolutionnaire jusqu'à vouloir un dictateur, pourvu qu'on lui mît un boulet au pied. Telle était son image favorite, et il l'avait tant de fois présentée à ses lecteurs, il avait tant insisté sur la nécessité d'un chef, qu'il s'était attiré le reproche de préparer les voies au retour de la monarchie [2]. Quelle audace ne fallait-il pas à Leclerc et à Jacques Roux pour prétendre qu'ils continuaient Marat, quand leur principal objet était de persuader au peuple qu'on devait « proscrire toute espèce de gouvernement [3] ! » Il est vrai qu'afin de masquer leur jeu, ils affectaient de rendre à la mémoire de l'homme dont ils faisaient parler l'ombre un culte aussi puéril que frénétique. On en peut juger par ce fait, que, le club où ils dominaient ayant obtenu que le cœur de Marat fût suspendu à la voûte, nul ne parut trouver trop fortes les paroles d'un des membres s'é-

[1] Voyez le texte de cette pétition reproduite en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 421-424.

[2] Voyez la séance du club des Jacobins, du 31 mai 1793. — Le n° 1388 du *Patriote français*.

[3] Voyez la pétition de la veuve de Marat.

criant, les yeux élevés vers l'urne : « Restes précieux d'un dieu [1] ! »

Cette basse idolâtrie, employée à populariser l'apostolat des anarchistes, dans un moment où la concentration de son énergie était absolument nécessaire à la République, renfermait un danger mortel, et, s'il fut écarté, la France dut cet inappréciable service à la fermeté de Robespierre.

Au milieu de tant de secousses, et à la veille de frapper des coups dont le retentissement dure encore, la France républicaine eut une de ces journées qui, arrachant l'homme aux amertumes du présent, lui donnent à savourer d'avance l'innocente et calme ivresse des heures à venir.

La Constitution de 1793 avait été acceptée par le peuple français à une majorité immense; les envoyés des assemblées primaires étaient venus, de tous les points du pays, apporter à la capitale la sanction des départements, et, selon le mot de l'un d'eux : « Paris n'était plus dans la République, mais la République entière était dans Paris [2].» Restait à consacrer cette union; restait à transformer toutes les acceptations particulières du nouveau contrat social en une acceptation générale; et, pour l'accomplissement de cette auguste cérémonie, le 10 août avait été choisi.

Ah! elle dut être la source d'émotions sacrées, cette fête du 10 août 1793, telle que le génie de David l'ordonna, et telle que la rapporte un procès-verbal où, à chaque ligne, palpite l'âme de ces temps héroïques. On n'y vit nulle parade vaine, pas de broderies se détachant çà et là sur un ensemble de haillons, pas d'escadrons lancés au travers d'un troupeau d'hommes, pas de panaches

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 395. — La cérémonie avait eu lieu le 28 juillet 1793.

[2] Adresse lue aux Jacobins, le 7 août 1793, par Royer, curé constitutionnel de Châlon-sur-Saône.

flottant sur les casques, pas de baïonnettes prêtes à s'abaisser, pas de sabres nus, rien de ce qui charme l'imbécillité d'un peuple enfant et de sa dégradation même lui compose un spectacle.

La fête s'ouvrit, aux premiers rayons du jour, sur les ruines de la Bastille, par un hymne à la Nature, et se termina au Champ de Mars, dans les splendeurs du soleil couchant, autour de l'autel de la Patrie, par un serment sublime.

Tout y fut symbole de paix, de fraternité et d'amour. Promenés sur un plateau roulant, les élèves de l'Institution des aveugles y rappelèrent le malheur honoré et consolé. La République y convia les enfants trouvés, ses enfants. Les insignes du travail s'y montrèrent avec fierté. L'histoire de Biton et de Cléobis, racontée par Hérodote d'une manière si touchante, s'y reproduisit dans le tableau de jeunes garçons attelés à la charrue qui portait leurs vieux parents; et, en souvenir de l'importance qu'attachaient à l'agriculture les législateurs des anciennes républiques, chaque représentant du peuple fut aperçu tenant à la main un bouquet d'épis de blé et de fruits.

Nul étalage de vanité dans les costumes, nulle distinction de rangs dans l'ordre de la marche. Perdus au sein de la foule, les dignitaires de la Commune, les juges, marchaient les égaux du tisserand ou du forgeron; et l'écharpe des premiers, les plumets noirs des seconds, ne servaient qu'à rendre plus frappant cet hommage à l'égalité.

Pour la conquérir, que de combats livrés déjà, et à livrer encore ! Mais on avait eu soin d'écarter toute image sombre. Le fer des piques ne brillait, aux mains des fédérés de départements, que masqué sous des branches d'olivier. Si la bannière des Jacobins représentait un œil ouvert sur des nuages, cet œil perçant ne les pénétrait que pour les dissiper. Il n'était pas jusqu'à la place où

coula le sang d'un roi qu'on n'eût fait disparaître sous une colossale statue de la Liberté, dans les plis de laquelle il arriva que deux colombes échappées trouvèrent asile.

Montaigne a dit : « Votre mort est une pièce de la vie du monde. » A combien plus forte raison est-elle une pièce de la vie du monde, la mort qui ajoute au domaine de la vérité et de la justice! Pourquoi pleurer les martyrs d'une bonne cause? C'est les plaindre d'avoir beaucoup vécu. Dans la fête du 10 août 1793, la République ne commit pas cette erreur. De l'urne qui contenait la cendre de ses martyrs, elle écarta les cyprès. Aux héros pour jamais endormis, elle avait réservé les joies du triomphe. Elle les invoqua, le front couronné de fleurs et au bruit des fanfares ; noble manière d'inviter à la régénération d'un grand peuple les mânes de ceux qui étaient entrés dans l'immortalité par la mort!

Après diverses stations, dont chacune donna lieu à quelque cérémonie caractéristique, le cortége, qui se composait de près d'un million d'hommes, arriva au Champ de Mars, où devait être publié le recensement des votes des assemblées primaires. Là, du point le plus élevé de l'autel de la Patrie, Hérault de Séchelles, président de la Convention, prononça ces paroles : « Français, vos mandataires ont interrogé dans quatre-vingt-sept départements votre raison et votre conscience, et quatre-vingt-sept départements ont accepté l'acte constitutionnel. Jamais vœu plus unanime n'a organisé une république plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre territoire était occupé par l'ennemi : nous proclamâmes la République, et nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts ; jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort. La République est éternelle! »

A ces mots, un cri formidable, poussé par huit cent mille voix, monta vers le ciel ; le canon tonna ; en signe

de l'indivisibilité de la République, un ruban aux couleurs de la nation réunit en un seul faisceau les piques que les quatre-vingt-sept commissaires des départements avaient portées durant la marche, et la Constitution de 1793 fut proclamée comme le premier pacte social qui eût, depuis l'origine du monde, fondé la liberté sur l'égalité, et fait un dogme politique de la fraternité humaine[1].

Le lendemain, la Révolution reprenait sa course ardente. Un moment, toutefois, la Convention parut défaillir ; soit désir secret de fuir une responsabilité trop lourde, soit surprise, un moment elle prêta l'oreille à Lacroix, qui l'invitait à déclarer sa mission finie et à laisser à d'autres le soin d'achever son œuvre. Mais au club des Jacobins cette dangereuse et pusillanime idée fut si puissamment combattue par Robespierre[2], qu'elle n'eut pas de suites. Faire un pas en arrière! un seul pas! Non. L'abîme était là béant... Eh bien, il y avait un moyen de n'y pas tomber, c'était de le franchir.

Le 12 août, sur la motion de Danton, les huit mille envoyés des assemblées primaires sont investis des pouvoirs nécessaires pour faire lever la France en armes.

Le 14, Carnot, le futur organisateur de la victoire, entre au Comité de salut public.

Le 15, Garat, l'homme des demi-mesures, sort du ministère.

Le 16, d'une assemblée extraordinaire, tenue aux Jacobins, part l'initiative de la levée en masse; dans une adresse à la Convention, il est dit : « La nation entière

[1] Il existe de cette fête du 10 août 1793 un procès-verbal officiel et très-détaillé, qui porte les signatures de Hérault de Séchelles, Amar, Léonard Bourdon, Fayau, Audoin, Thirion, Dartygoyte. — C'est ce document irrécusable qui nous a fourni tous les éléments de notre récit. (Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 436-451.)

[2] *Ibid.*, p. 453-459.

est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation. — Si vous demandez cent mille hommes, vous ne les aurez pas : demandez des millions de républicains. — Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique. — Décrétez que le tocsin sonnera dans toute la République, à une heure fixe. — Que l'universelle affaire des Français soit de sauver la France[1]... »

Et, quelques jours après, sur le rapport de son Comité de salut public, la Convention décrète :

« Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

« Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour fournir le salpêtre.

« Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

« Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres...

« Nul ne pourra se faire remplacer. Les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

« La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marche-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 466 et 467.

ront les premiers. Ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'ordre du départ... Le bataillon, organisé dans chaque district, sera réuni sous une bannière portant cette inscription : « Le peuple français debout contre les tyrans[1] !... »

La précision des mesures administratives répondit à la grandeur de l'élan. Tout fut prévu, tout fut réglé ; et, pour la prompte exécution du décret, il fut mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de cinquante millions, à prendre sur près de cinq cent millions que contenait la caisse à trois clefs[2].

C'était le 25 août que furent adoptées ces mesures de salut public ; et, le 25 août, Carteaux entrait à Marseille. Là, comme à Lyon, le soulèvement des Girondins n'avait profité qu'au royalisme. Rébecqui, un des plus ardents à remuer la ville, sentit bientôt qu'il n'avait fait que livrer aux ennemis de la République le pouvoir de l'égorger, à l'ombre de son propre étendard. Un jour, un corps fut aperçu flottant dans le port de Marseille : c'était le cadavre de Rébecqui. Le malheureux s'était noyé de désespoir[3]. Heureusement, l'approche de Carteaux ranima les patriotes opprimés. Dès le 23, cinq sections sur trente-deux se déclarent pour la Convention, et donnant rendez-vous sur la place des Prêcheurs à tous les vrais républicains, demandent à grands cris que la Constitution soit proclamée, l'armée de la Convention admise, l'administration contre-révolutionnaire punie, et son tribunal de sang supprimé. Les corps administratifs répondirent en braquant des canons dans les rues ; et, le 24, à quatre heures du soir, les sections fidèles avaient à soutenir un feu meurtrier. Mais, pendant ce temps, le général Doppet, arrivé avec

[1] *Histoire parlementaire*, p. 469-471. — Décret du 23 août 1793.
[2] *Ibid.* p. 471.
[3] Voyez les *Mémoires de Barbaroux*, p. 29.

l'avant-garde de Carteaux aux gorges de Septèmes, les emportait après un engagement assez vif. Vainement les meneurs contre-révolutionnaires imaginèrent-ils de faire publier à son de trompe que les troupes conventionnelles avaient été battues à Septèmes ; ce mensonge ne pouvait avoir et n'eut d'autre résultat que de donner aux plus compromis le temps de s'enfuir à Toulon; et, le 25 août, Carteaux, accompagné des représentants du peuple Albitte, Salicetti, Escudier, Nioche et Gasparin, fit son entrée solennelle dans la ville, au milieu d'acclamations passionnées. Parmi les nombreux patriotes qui remplissaient les prisons, il y avait deux membres de la Convention, Bo et Antiboul ; ils purent dire à leurs collègues, à leurs libérateurs, sous quelle pression contre-révolutionnaire avait vécu la puissante cité d'où les vainqueurs du 10 août étaient partis, et dont le nom brillait associé à jamais au chant sublime que le génie de la Révolution inspira [1].

A son tour, et vers la même époque, Bordeaux fit sa soumission. A Barbaroux, à Guadet, à Louvet, à Meillan, la Gironde était apparue de loin comme une terre promise. Ils ne doutaient pas qu'une fois là, il ne leur fût donné de faire sortir du sol, rien qu'en le frappant du pied, une armée de défenseurs et de vengeurs. Seul, parmi les illustres fugitifs, Buzot avait fermé son cœur à ce doux espoir [2], et il se trouva que lui seul eut raison. Les administrateurs de la Gironde avaient bien pu entraîner le peuple dans leur révolte, à force de répéter que la Convention était asservie à une poignée de monstres ; que

[1] Voyez la lettre de Carteaux au ministère de la guerre, en date du 25 août 1793. — Le rapport présenté par Jean-Bon-Saint-André à la Convention le 9 septembre 1793. — Les *Mémoires du général Doppet*, p. 166-173. — Le mémoire des représentants du peuple près les départements méridionaux, présenté le 11 septembre 1793 à la Convention.

[2] *Mémoires de Buzot*, chap. I, p. 144.

l'ambition du duc d'Orléans avait à sa solde les Montagnards, et que le *Maratisme*, qui suait le crime, couvait précisément la royauté... Mais, pour soutenir longtemps un pareil échafaudage de calomnies, il eût fallu des prodiges d'adresse. D'ailleurs, Bordeaux ne tarda pas à manquer de subsistances, les commissaires répandus dans les départements voisins ayant soin d'arrêter les grains au passage[1]. Les administrateurs eurent donc contre eux, à la fois, et la détresse du peuple, et le mécontentement né de sa crédulité abusée. Beaucoup d'honnêtes républicains, un instant égarés, finirent par comprendre qu'il y avait folie à ne voir qu'un ramas d'imbéciles subjugués par quelques hypocrites aux gages d'un usurpateur, dans cette étonnante assemblée qui préparait à la démocratie son lendemain, résumait Paris et ébranlait toute la terre. Aussi, de quelle douleur poignante ils se sentirent l'âme serrée, ceux des Girondins proscrits qui, en ces heures de revirement subit, furent amenés sur les rivages de la Gironde par leurs illusions et une destinée moqueuse! « Nos amis, raconte Meillan, nous conseillèrent de ne pas nous montrer. Ils nous donnèrent des secours, nous distribuèrent en diverses maisons; après quoi il fut résolu que chacun de nous prendrait des mesures individuelles pour son salut. Je résolus de passer en Amérique[2]... »

C'était un rude coup pour les ennemis de la France que la prise de Marseille et la soumission de Bordeaux; mais les royalistes gardaient un dédommagement à la coalition, et quel dédommagement, grand Dieu!

La ville de Toulon s'était tout d'abord donnée à la Révolution avec cette véhémence qui caractérise l'âme brûlante des enfants du Midi. Mais l'opulence de cette importante cité, sa situation, son beau port, ses magasins, ses

[1] *Mémoires de Meillan*, p. 140.
[2] *Ibid.*, p. 143.

arsenaux, le matériel immense rassemblé dans son enceinte, n'étaient que trop de nature à fixer les regards de Pitt. Toulon s'était donc rempli peu à peu d'agents secrets par qui fut préparée, entre le royalisme et l'Angleterre, une alliance au fond de laquelle était une trahison[1]. Bientôt, la cupidité se mettant du complot, beaucoup de bourgeois égoïstes et de marchands avides, dont la Révolution gênait les calculs ou troublait la quiétude, se rapprochèrent de leurs ennemis de la veille, les nobles et les prêtres. Une ligue se forma, obscure, monstrueuse, mal définie, mais puissante néanmoins, et dans laquelle entrèrent, après le 31 mai, presque sans le savoir, les aveugles partisans de la Gironde. Le pain manquait, l'assignat perdait : on pressa sur cette double corde de manière à exaspérer l'ouvrier et le matelot[2].

Pour comble de malheur, la Révolution, ne pouvant improviser des marins aussi facilement que des soldats, avait dû laisser à la tête de nos escadres une foule d'officiers attachés à l'ancien régime; de sorte qu'à Toulon, par exemple, les hommes qui commandaient la flotte républicaine étaient les contre-amiraux royalistes Trogoff et de Grasse, et le capitaine de vaisseau baron d'Imbert, l'un des agents des princes dans le Midi[3]. Ajoutez à cela une complicité décisive, celle de Puissand, ordonnateur civil de la marine[4].

Un pareil ensemble d'éléments rendait la contre-révolution inévitable à Toulon. Aussi, la municipalité patriotique cassée; la société populaire fermée; la tête de tout démocrate influent abattue[5]; les honneurs du triomphe

[1] Rapport présenté par Jean-Bon-Saint-André, au nom du Comité de salut public, dans la séance du 9 septembre 1793.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 357.

[4] Rapport de Jean-Bon-Saint-André. *Ubi suprà.*

[5] Le rapport officiel mentionne entre autres victimes : Sévestre, fondateur du club; Barthélemy, président du tribunal criminel, et Jassaud.

décernés aux ossements de quelques royalistes qu'on déterra ; le jour d'ouverture des sections célébré comme l'avénement d'un pouvoir nouveau ; les commissaires de la Convention, Beauvais et Pierre Bayle, raillés, conspués, traînés à la grand'messe un cierge à la main[1] : tels furent les préludes d'une révolte qu'allait couronner un exécrable attentat. A cette époque, on lisait dans un papier réactionnaire publié à Marseille : « Les Toulonnais sont mille fois plus chauds contre les anarchistes et les brigands qu'on ne l'est à Marseille. On trouve la guillotine trop douce. Les sections sont permanentes. Il y a une proclamation portant que quiconque troublera l'acte souverain du peuple réuni en sections, sera puni dans les vingt-quatre heures, militairement. On a imprimé partout et affiché le manifeste de Wimpfen[2], » etc., etc.

Du reste, ici comme à Lyon, la violence était doublée d'hypocrisie ; car tout cela se faisait au nom de la République, et ce que les royalistes affectaient d'abhorrer dans la Convention, c'était un indigne Sénat à la solde de Pitt et Cobourg[3]. Les vrais salariés de Pitt et Cobourg ne se déclarèrent que trop tôt. Barras et Fréron, envoyés dans le Var par le Comité de salut public, y avaient déployé une vigueur inutile et attiré sur eux des périls auxquels la fuite même avait pu à peine les soustraire. La prise de Marseille précipita le dénoûment.

Sous prétexte d'un échange de prisonniers, une négociation est ouverte avec l'amiral Hood, qui commandait la flotte anglaise de blocus. Un comité général s'était saisi des affaires. L'amiral anglais lui envoie une déclaration conçue en ces termes : « Si l'on se prononce en faveur du *gouvernement monarchique*, si l'on se décide à mettre le port à ma disposition, le peuple aura tous les secours que l'es-

[1] Rapport de Jean-Bon-Saint-André. *Ubi suprà.*
[2] Le rédacteur de cette feuille était un nommé Reymbaud-Bussac. *Ibid.*
[3] *Ibid.*

cadre anglaise pourra lui fournir. Je déclare qu'il ne sera touché ni aux propriétés ni aux personnes; nous ne voulons que rétablir la paix. Lorsqu'elle aura lieu, nous remettrons le port et la flotte à la France, d'après l'inventaire qui en sera fait[1]. » Dans une proclamation adressée à tous les habitants du Midi, l'amiral disait: « ... Vous êtes livrés à une révolution qui vous a fait plier sous le joug de quelques factieux... Ils ont renversé les lois, préconisé le crime, et cherché à propager dans toute l'Europe leur système antisocial... Votre commerce est anéanti, la famine vous menace. Une position aussi affreuse a dû affliger les puissances coalisées; elles n'y ont vu de remède que dans le *rétablissement de la monarchie*. Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées pour écraser les factieux et rétablir la royauté. Prononcez-vous[2]... » Chose infâme! cet appel à la trahison fut écouté, et l'amiral anglais put consigner cet excès de honte dans une seconde déclaration portant: « Attendu que les sections de Toulon... ont proclamé Louis XVII, fils de Louis XVI, leur légitime roi... je prends possession de Toulon, et le garde uniquement comme un dépôt pour Louis XVII. Donné à bord du vaisseau de Sa Majesté Britannique le *Victory*, à la hauteur de Toulon, le 28 août[3]. »

A cette nouvelle, dans la partie de la flotte française aux ordres du contre-amiral Saint-Julien, une indignation profonde s'empare de toutes les âmes où restait une étincelle d'honneur. Trogoff, un étranger que la France avait comblé de bienfaits et qui payait ainsi sa dette de reconnaissance, Trogoff se tenait prêt à recevoir les Anglais. Le souffrirait-on? des matelots français permettraient-ils que l'ennemi vînt tranquillement désarmer dans le port une escadre française forte de dix-huit vais-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 357.
[2] *Ibid.*, p. 357 et 358.
[3] *Ibid.*, p. 359.

seaux? Les marins fidèles se rangent autour de Saint-Julien, le proclament leur chef, et lui se hâte de hisser à son bord le pavillon de commandement, pour s'opposer à l'entrée de la flotte anglaise, qu'accompagnaient deux escadres, l'une espagnole, l'autre napolitaine. Mais déjà les traîtres, maîtres du fort Lamalgue, faisaient chauffer les boulets qui devaient incendier les vaisseaux de Saint-Julien; plusieurs de ses capitaines l'abandonnent; il est obligé de fuir suivi d'un petit nombre de matelots; et les Anglais, pénétrant dans la rade, prennent possession de la ville, où flotte désormais le drapeau blanc[1]. Ce grand crime était consommé.

Est-il besoin de dire que les conditions stipulées par l'amiral Hood ne présentaient aucune garantie? Quelle apparence que les Anglais, une fois saisis d'une aussi riche proie, consentissent jamais à l'abandonner, par dévouement chevaleresque à la légitimité de Louis XVII! « A peine, » écrit le prince de Hardenberg, « la Cour de Londres apprit-elle l'heureux événement qui lui livrait, sans coup férir, avec la plus forte place de la France, une grande partie de sa marine, que les ministres éprouvèrent le regret de n'avoir pas songé à donner à Hood des instructions préalables[2]. » Toutefois, craignant de désavouer d'une manière prématurée « une politique de circonstance, qui ne répondait pas tout à fait à leurs vues ultérieures, » ils nommèrent, à Toulon, une commission royale, composée de l'amiral lui-même, de sir Gilbert Elliot et du major-général O'Hara[3].

Quant à la Convention et au Comité de salut public, loin de se laisser abattre, ils ne songèrent qu'à redoubler d'énergie.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 360, et le rapport de Jean-Bon-Saint-André, présenté à la Convention le 9 septembre 1793.
[2] *Ibid.*, p. 361.
[3] *Ibid.*

Le siége de Lyon, dont on trouvera plus loin l'histoire, durait depuis le 8 août; Kellermann, chargé de réduire cette ville, n'avait obéi qu'avec une secrète répugnance, et, quoique placé sous l'œil sévère des représentants du peuple Dubois-Crancé et Gauthier, il s'était étudié à retarder autant que possible les progrès « d'une expédition qui répugnait à ses principes[1]. » Le Comité de salut public lui-même s'était abstenu de presser l'attaque, dans l'espoir que les Lyonnais se soumettraient volontairement, auquel cas il voulait qu'on les épargnât, citant en leur faveur la maxime romaine: *Parcere subjectis et debellare superbos*[2]. Mais c'est un des caractères de la Révolution française d'avoir, à chaque revers nouveau, tendu plus fortement les ressorts de son indomptable politique. La remise de Toulon aux Anglais eut pour résultat de hâter, comme nous le verrons plus loin, la prise de Lyon rebelle. On envoie en toute hâte des commissaires agiter l'Ardèche, le Cantal; et, dans le Puy-de-Dôme, Couthon, le paralytique Couthon, s'apprête à prendre « les rochers de l'Auvergne pour aller les précipiter dans le faubourg de Vaize[3]. »

Rien de plus frappant que le compte rendu de cette mission par Maignet, qui accompagnait Couthon. Lorsqu'ils entrèrent à Clermont-Ferrand, tout y semblait marqué au coin de l'indifférence. Si l'esprit révolutionnaire était là, il sommeillait. Ils parlèrent des Lyonnais, et la réponse fut : « Nous ne nous battrons pas contre nos frères de Lyon. » Eux ne se découragèrent pas. Le lendemain était jour de marché. Ils font annoncer aux habitants des campagnes qu'ils veulent se mettre en communication avec

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV.

[2] Lettre du 18 août, adressée à Dubois-Crancé et à Gauthier, et signée *Couthon, Carnot, Robespierre, Barère, Saint-Just.*

[3] Faubourg de Lyon. — Le mot est de Couthon lui-même.

eux, le dimanche, dans la cathédrale. On s'y rassemble, ils s'y transportent, et leur parole électrise le peuple. L'imminence du danger, proclamée avec émotion, éveille un sentiment d'enthousiasme sombre, qui va se répandant de proche en proche. L'ébranlement fut prodigieux. On était aux premiers jours de septembre, et déjà, dans le seul département du Puy-de-Dôme, près de trente mille hommes s'étaient levés. On les voyait accourir de leurs hameaux, descendre de leurs montagnes, demandant l'ennemi et apportant des vivres pour quatre jours. Des femmes armées de piques montaient la garde. Châteauneuf-Randon, un des commissaires, se chargea de l'organisation militaire de cette masse; Couthon et Maignet pourvurent aux approvisionnements; puis les rudes phalanges marchèrent sur Montbrison, qu'occupait un détachement de Lyonnais. Elles ne devaient pas s'y arrêter, et nous les retrouverons, frémissantes, à l'entrée de ce faubourg de Vaize, où Couthon s'était promis de précipiter les rochers de l'Auvergne[1].

Par une coïncidence fortuite, le jour même où la trahison de Toulon s'accomplissait, un général célèbre était frappé, à Paris, comme traître.

Nous avons parlé de l'arrestation de Custine : son jugement et sa condamnation ayant été, de la part de presque tous les historiens nos prédécesseurs, l'objet d'une censure passionnée, il importe, pour faire bien apprécier cet épisode de la Révolution, de récapituler d'abord en quelques mots les actes de Custine, soit comme soldat, soit comme citoyen[2].

Dans la campagne de 1792, sur le Rhin, Custine, chargé d'une division de l'armée, voit venir à lui, le front rayon-

[1] Compte rendu à la Convention nationale de la mission des citoyens Couthon, Châteauneuf-Randon, et Maignet, par Maignet, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1070, 1, 2. British Museum.

[2] Pour se donner le droit d'accuser la Révolution d'injustice et de cruauté

nant d'enthousiasme et le cœur plein d'amour pour la France, tous les révolutionnaires allemands; ils le demandent, ils l'appellent à grands cris, ils l'entraînent, et successivement lui donnent Spire, Worms, Mayence[1]. Dans ce moment décisif, les Prussiens, qui, affaiblis par une campagne désastreuse, se traînaient avec lenteur, eux, leurs bagages et leurs malades, à travers un pays montueux et par des chemins abîmés, les Prussiens étaient à trente lieues de Coblentz, et l'on s'attendait si bien, dans cette ville, à l'apparition des Français, qu'au premier bruit de la prise de Mayence, l'électeur, son ministre, son gouvernement, ses employés, tout s'était enfui. Si donc Custine, d'un pas rapide, eût marché sur Coblentz, il s'en emparait sans coup férir, forçait les Prussiens, qu'il aurait pressés d'une part tandis que Kellermann les pressait de l'autre, de se rejeter en Westphalie par Wesel, facilitait la conquête de la Belgique, rendait possible celle de la Hollande, et offrait au monde l'imposant spectacle de la République maîtrisant, à peine à son berceau, tout le cours du Rhin, depuis la Suisse, par l'armée de Biron, jusqu'à Worms; par les armées de Custine et de Kellermann, jusqu'à Bonn; par l'armée de Dumouriez, jusqu'à Dusseldorf[2]. Mais, non, c'est en vain que les amis de Custine, son état-major et ses généraux le conjurent[3] de porter à la ligue des rois ce coup mortel; c'est en vain que le ministre de la guerre le lui ordonne[4]. Custine préfère courir à Francfort, où semble l'attirer l'espoir d'une proie opulente; car il n'a pas plutôt été admis dans cette ville ré-

en ce qui concerne Custine, les historiens dont il est ici question ont eu recours à une admirable méthode : ils ont tout simplement omis les faits à charge. On en peut voir un curieux exemple dans le récit de M. de Barante.

[1] Nous avons décrit ce mouvement et ses suites. Liv. VIII, chap. v de cet ouvrage.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 64.

[3] *Ibid.*, p. 66.

[4] *Biographie universelle.*

publicaine et neutre, qu'il lui arrache une somme de quinze cent mille florins : admirable moyen de reconnaître et d'entretenir la brûlante sympathie qui poussait l'Allemagne dans nos bras! Toutefois, à ce point de sa carrière, ce n'est point par défaut de zèle révolutionnaire que Custine pèche, loin de là : il répand des proclamations enflammées; il apostrophe le landgrave de Hesse en ces termes : « Monstre! tes soldats, dont tu as fait un usage abusif, te livreront à la juste vengeance des Français, tu ne leur échapperas pas[1]! » Il fonde un laboratoire de propagande, dont la direction est confiée à l'adjudant Stamm[2]; il renverse, à Mayence, et l'institution de la régence et le vicariat électoral[3]; il menace, il gronde, il agite autour de lui toute chose. Pendant ce temps, les Prussiens sont parvenus à Coblentz, se sont répandus sur la rive droite du Rhin, ont franchi la Lahn et se préparent à reprendre Francfort, au nombre de cinquante mille hommes, commandés par le roi de Prusse et le duc de Brunswick, ce duc de Brunswick auquel le fils de Custine était allé offrir secrètement, à une autre époque, la couronne de Louis XVI[4]. Si le général français se jugeait en état d'accepter la bataille, il devait aller au-devant de l'ennemi, ou du moins établir sa ligne de façon à se lier à Francfort, sinon se replier sous le canon de Mayence : au lieu de cela, il se retranche derrière la Nidda, prêtant ainsi le flanc aux Prussiens, et faisant face à la ville, au lieu de la couvrir. D'où cet arrêt sévère de Jomini : « Il prit toutes ses mesures comme s'il avait voulu sacrifier la garnison[5]. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 71.
[2] *Ibid.*, p. 79.
[3] *Ibid.*, p. 82.
[4] Nous avons, dans un précédent volume, rendu compte de cette négociation.
[5] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. II, liv. III, chap. XI, p. 284.

Était-ce son dessein? Ce qui est sûr, c'est que sa conduite, en cette occasion, fut pleine de mystère; c'est que son fils, rompu de longue main aux démarches clandestines, eut avec le duc de Brunswick, à Kœnigstein, une conférence secrète; c'est que, ce jour-là même, le jeune diplomate se rendit à Francfort pour conseiller, en son propre nom, au commandant de la place, van Helden, de se retirer pendant la nuit; c'est que ce conseil jeta le malheureux van Helden dans une perplexité horrible, parce qu'en écoutant le fils, il se rappelait cette injonction du père : « Menacez du feu la ville de Francfort, désarmez les habitants et réalisez si elle bouge; » c'est, enfin, que la ville fut prise, n'ayant qu'une garnison de deux mille hommes, aventurée au milieu de quatre-vingt mille habitants, et si bien abandonnée par Custine, qu'il avait été jusqu'à retirer toute l'artillerie de la place, sauf deux pièces de bataillon[1]. Après l'abandon de Francfort, celui de Mayence;

[1] Nous avons trouvé, dans la Bibliothèque historique de la Révolution, au British Museum, n° 300, 1, 2, un document historique de la plus haute importance, et que les historiens, nos prédécesseurs, Montgaillard excepté, ont ou ignoré ou voulu ignorer, c'est la *Relation de la prise de Francfort*, par le général van Helden, publiée à la Haye, en 1798. Là on lit, tracé par le commandant même de Francfort, à l'époque du siége, un réquisitoire, contre Custine, bien autrement terrible que celui de Fouquier-Tinville. Parmi les *pièces probantes* placées à la suite du livre, nous citerons ici, en conservant le style et l'orthographe de Custine, la lettre qu'il écrivit au général van Helden, le 28 novembre 1792, pour l'engager à tenir bon :

« Citoyen général, à une insolence telle que celle du général prussien, on ne lui répond que par une yronie, et je vous envoy la lettre écrite à ce général prussien. Je suis là, près de vous ; je n'en sortirai que quand le sort des armes m'y forcera. Et alors, vous avez des bateaux pour venir me joindre et des bajonnaites pour vous faire un passage. Souvenés vous qu'un républicain ne capitule pas avec des esclaves suppôts des despotes, il n'a qu'à choisir entre la victoire et la mort. Si la ville de Francfort bouge, maités le feu à la ville, désarmés la garnison, et réalisés si elle bouge. Je n'aime pas les partis violens, et j'aime moins encore les autres lâches et pusillanimes : ils rempent devant la force. Eh bien ! il faut en montrer, pour faire remper les capitalistes francfortois ! Je vous verrai demain

Custine laisse dix mille hommes de garnison dans cette dernière ville et repasse le Rhin. Bientôt le roi de Prusse, se disposant à le rejeter en Alsace, il se replie sur Landau, ne s'y croit pas en sûreté, quoique à la tête de trente-cinq mille combattants, se retire derrière la Lauter, et parle même de se réfugier sous le canon de Strasbourg : précipitation d'autant plus extraordinaire, qu'il n'était poursuivi que par le corps du prince de Hohenlohe, et le savait[1]. Quel soudain changement dans un général connu pour sa présomption et sa témérité ! Il n'a pas devant lui plus de trente mille hommes, et il écrit : « J'ai cent quatre mille Allemands sur les bras[2]. » On ne lui en donne pas moins le commandement de l'armée de la Moselle, grâce au patronage des Girondins, qui, en avril 1793, dominaient encore la Convention. Et que fait-il de cette armée? Il perd tout le mois d'avril à inspecter sa ligne dans le Porentruy, où il n'y a ni opération à diriger, ni ennemi à combattre, tandis que Mayence, qu'il pourrait sauver, reste livrée aux coups des Prussiens[3]. Il se décide, enfin, à faire un « simulacre d'attaque en sa faveur[4], mais sans projet sérieux de la délivrer, et parce que, appelé au

vers la fin du jour. — Le général d'armée, Custine. A Hochst, le 28 novembre 1792. »

Van Helden, au sujet de cette lettre dont il publie le texte, dit : « Elle ne me laissait aucun doute qu'au moindre bruit d'attaque, le général Custine ne volât à mon secours ; et c'était dans le temps même que son fils me conseillait d'évacuer la ville de Francfort, et insinuait à la bourgeoisie de cette ville que l'intention de son père était de lui épargner les horreurs du siége. » (Page 819.)

Voyons maintenant le récit de M. de Barante : « Custine perdit Francfort, qui ne pouvait être défendu ; cette évacuation était l'objet de pourparlers confidentiels avec les généraux prussiens. Un soulèvement des habitants en prévint la conclusion, de sorte que la très-faible garnison fut obligée à une retraite précipitée. » Et rien de plus !.....

[1] Jomini, t. III, p. 205.

[2] *Ibid.*, p. 204.

[3] *Ibid.*, p. 208.

[4] *Ibid.*, p. 209.

commandement de l'armée du Nord, il veut laisser à ses anciens camarades un bon souvenir[1]. » Il attaque donc l'ennemi le 17 mai; il est battu et part pour la frontière du Nord, où, trouvant l'armée dans un état qui ne lui permettait de secourir ni Condé, ni Valenciennes, il dut consacrer ses soins à la réorganiser sans rien entreprendre[2].

Qu'un entassement de fautes ne fournisse pas matière à accuser un général de trahison, même lorsque ces fautes sont qualifiées « d'incompréhensibles[3] » par les hommes du métier, et qu'elles correspondent à des négociations clandestines avec l'ennemi, il est permis à la rigueur de le soutenir; mais, quand on songe qu'après avoir exagéré le langage de la Révolution, Custine en était venu à la décrier; quand on songe que, mis par la Convention à la tête d'une armée, il en était venu à ne se servir de sa position militaire que pour inspirer le mépris de la Convention à ses troupes[4], est-il donc si difficile de comprendre ces mots de Danton dans la séance du 22 juillet : « La nation a des doutes sur Custine; il faut qu'il soit jugé? » — « A la vue des pièces qui déterminèrent mon vote il y a trente-six ans, écrit l'honnête et consciencieux Levasseur, ma conviction reste la même[5]. »

Quoi qu'il en soit, l'arrestation de Custine avait excité des mouvements séditieux parmi ses troupes, dont il s'était fait aimer, et qu'irritait la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil. Carnot mande sur-le-champ le Montagnard Levasseur et lui dit : « L'armée du Nord est en pleine révolte; il nous faut une main ferme pour étouf-

[1] Jomini, t. III, p. 224.

[2] *Ibid.*

[3] C'est le mot dont se sert le général Jomini, et on ne peut pas, celui-là non plus, l'accuser de jacobinisme.

[4] Mercier du Rocher, dans ses *Mémoires manuscrits*, cite une lettre de Custine, imprimée à Niort, au mois de juillet 1792, et dans laquelle il dit en propres termes : « Je me fous de la Montagne, de la Plaine et du Marais. »

[5] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 338.

fer la rébellion, c'est toi que nous avons choisi. » Levasseur était chirurgien ; avec une âme fortement trempée et le goût des armes, il n'avait nul maniement du soldat ; il était, en outre, de petite taille : c'est ce qu'il pria Carnot de considérer. Mais celui-ci : « La fermeté de ton caractère et ton dévouement pour la République nous répondent de tout. — Eh bien donc, j'accepte. Quand faut-il partir ? — Demain. — Je serai prêt. Et mes instructions ? — Elles sont dans ta tête et dans ton cœur. Tes pouvoirs sont illimités. Pars et réussis [1]. »

Levasseur arrive au camp. Quarante mille hommes étaient sous les armes. « Vous allez me faire passer devant les lignes, » dit-il au général. Le général obéit. Mais point d'honneurs militaires. « Général, pourquoi ne bat-on pas aux champs ? » Les tambours battent et les trompettes sonnent. Levasseur passe devant une enseigne. Point de salut. « Nouvel oubli, général ! » Les drapeaux s'inclinent. Les visages étaient sombres ; on le suivait d'un œil farouche. Les uns murmuraient : « S'il ne nous rend pas Custine, nous le ferons descendre de cheval ; » d'autres : « Si Custine ne nous est pas rendu, nous l'irons chercher à Paris. » Levasseur fait former le bataillon carré, se place au centre, et d'une voix forte : « Soldats de la République, le Comité de salut public a fait arrêter le général Custine... » Un cri terrible l'interrompt : « Qu'on nous le rende ! » Lui, sans s'émouvoir, fait le signal d'un roulement, les tambours battent et les clameurs cessent : « Général, faites ouvrir les rangs. » Et le voilà qui parcourt la ligne, l'œil en feu, la pointe du sabre basse, prêt à étendre à ses pieds quiconque prononcera le nom de Custine. Immobiles et comme pétrifiés d'étonnement, les soldats regardaient cet homme qui, seul, venait braver dans son camp toute une armée. Il reprit : « Si Custine

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. II, p. 26 et 27.

est innocent, il vous sera rendu. Sinon, point de grâce pour les traîtres. Je suis votre chef, vous me devez une obéissance aveugle. Pardon et oubli à qui respectera la voix d'un représentant du peuple! Malheur à qui la méconnaîtra! » Chacun se tut. La sédition était domptée [1].

Cet heureux résultat, on l'ignorait encore à Paris, que déjà l'esprit du temps s'y révélait dans l'attitude indomptable des Jacobins. L'armée en pleine révolte! Les soldats de la République devenus « les soldats d'un homme [2]! » Était-ce donc là le fruit des leçons de Custine à ses troupes? Était-ce ainsi qu'il les avait dressées au respect des magistrats et des lois? L'ère du despotisme des généraux allait-elle commencer? Allons! place aux légions d'Espagne, des Gaules, de Germanie : l'empire romain est à saisir, à partager ou à vendre! Ah! plutôt périr. Puisque les soldats osaient redemander Custine, l'épée à la main, une seule réponse était possible : frapper! Tel était le sentiment des Jacobins, celui de Robespierre surtout. Ce morne génie pressentait que la Révolution serait étouffée par un homme des camps, il l'avait prédit [3], et sa politique à l'égard des généraux était de les faire trembler pour n'avoir pas à trembler devant eux. Aussi nul n'insista-t-il plus vivement que lui sur la nécessité de juger Custine, et de le juger promptement [4].

Ce fut le 15 mai que s'ouvrirent les redoutables assises, et elles ne se fermèrent que le 27 [5], de sorte que les débats durèrent près de deux semaines; plus de cent témoins furent entendus [6]: généraux, commissaires, représentants du peuple, agents du pouvoir exécutif, employés aux bu-

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. II, p. 27-34.
[2] C'est le mot dont se sert Levasseur.
[3] Dans les débats sur la guerre, voyez ce chapitre dans le sixième volume.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 477.
[5] Voyez le procès reproduit *in extenso* dans le *Moniteur*.
[6] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. X, p. 142.

reaux de la guerre; la plus grande latitude fut laissée à la défense; le tribunal se montra si scrupuleux observateur des règles protectrices de l'accusé, qu'il encourut, de la part de Robespierre, le reproche de s'être « entortillé à dessein dans des formes avocatoires; » et le compte rendu de ce procès, qui ferait la matière d'un volume, suffit pour prouver avec quel soin on y chercha la vérité[1].

Les accusations étaient nombreuses, diverses; et, comme il arrive souvent en pareil cas, il y en eut de puériles, il y en eut d'injustes, et d'autres qui ne furent pas suffisamment établies.

Custine, étant à souper dans Mayence, avait paru affecté à la nouvelle de la mort de Louis XVI, et avait dit qu'il eût mieux valu le garder en otage[2] : était-ce un crime? Il avait empêché dans son armée la distribution du *Père Duchesne*[3] : noir forfait, vraiment! Il avait mal parlé de Marat et de Robespierre[4] : Robespierre et Marat étaient-ils inviolables ou impeccables? Il avait licencié la gendarmerie de Landau; mais parce qu'elle s'était insurgée, et sur la réquisition même des représentants du peuple en mission : Merlin (de Thionville) l'attesta[5]. Il avait fait fusiller, sans forme de procès, et sans qu'aucune loi l'y autorisât, des soldats coupables de pillage; mais, sur ce point, l'approbation de l'Assemblée nationale était venue

[1] Dans l'*Histoire parlementaire*, le procès de Custine ne remplit pas moins de quatre-vingt-cinq pages. L'accusé y prend à chaque instant la parole avec véhémence, quelquefois pour accuser les autres, et sans que jamais les juges songent soit à lui retirer la parole, soit à l'interrompre. Ce qui n'empêche pas M. de Barante de dire, dans son *Histoire de la Convention*, en parlant du procès de Custine : « A cette époque il n'y avait déjà plus à compter sur une apparence de justice; mais la procédure comportait encore certaines formes; la défense était gênée, mais admise!... »

[2] Déposition de Louis Montaut, représentant du peuple.

[3] Déposition de Pierre Cellier, commissaire du pouvoir exécutif.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez sa déposition.

couvrir sa conduite[1]. Dans un moment où les Allemands attendaient partout les Français à bras ouverts, il avait négligé de s'emparer de Manheim, de Louisbourg, de Rhense, de Saint-Goar, de Darmstadt[2]; mais pouvait-il, avec dix-neuf mille hommes, occuper cent lieues de terrain? Il avait laissé prendre Valenciennes et Condé, sans faire un pas pour les secourir[3]; mais l'espoir incertain de sauver deux places fortes valait-il qu'on aventurât une armée désorganisée par de récents désastres, et que le moindre revers eût anéantie? Quant au mot d'ordre, *Condorcet, Paris*, la *Constitution*[4], il avait été donné en l'absence de Custine, à son insu, par le général Leveneur. Que, dans une conférence tenue à Mayence, et à laquelle prit part, à côté d'officiers prussiens, un nommé Boze qui se donnait pour un agent de Custine, ce Boze eût remis au général Doyré un billet portant invitation de livrer la place aux Prussiens, c'est ce qui fut établi péremptoirement[5]; et il faut ajouter que Custine déclara ne pas connaître Boze, ne pas savoir « s'il existait[6]; » déclaration fausse et imprudente, puisque c'était précisément en faveur de cet homme, et pour le réclamer, que Custine avait écrit au roi de Prusse et au duc de Brunswick des lettres d'une politesse étudiée[7]. Toutefois, le doute ici était permis; car le billet, signé Custine, n'était pas de son écriture, et beaucoup jugèrent la signature contrefaite, « la trouvant trop allongée[8]. »

Malheureusement, l'accusation n'était pas confinée dans

[1] Cela ne fut point nié.
[2] Déposition du médecin de l'hôpital militaire de Strasbourg.
[3] Réquisitoire de Fouquier-Tinville.
[4] Déposition de Pierre Cellier.
[5] Dépositions de Merlin (de Thionville) et de Rewbell.
[6] Voyez le procès, t. XXVIII, p. 277 de l'*Histoire parlementaire*.
[7] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 267.
[8] Déposition du général de brigade Jean-Baptiste Hébert.

le cercle qui vient d'être parcouru ; et l'on disait à Custine :

La recommandation faite par vous à Houchard de ménager les Prussiens[1], éclaire toute votre conduite d'un jour sinistre. C'est vous qui leur avez livré Francfort, que vous saviez incapable de résister, et que vous n'avez ni voulu sauver par un combat, ni voulu couvrir[2]. Tandis que, dégarnissant Strasbourg d'une grande partie de son artillerie, vous entassiez les canons dans Mayence, vous laissiez cette ville sans vivres[3] et sa garnison sans autre ressource que de manger des souris et du cuir, rendant ainsi la reddition de la place inévitable, après y avoir préparé une riche proie militaire à l'ennemi ! Vous ne pouviez ignorer que Mayence, si on l'abandonnait à ses propres forces, succomberait, et ses défenseurs déclarent qu'un mouvement des armées de la République eût été funeste aux assiégeants[4] : comment expliquer votre inaction sur le haut Rhin? C'est peu : pour paralyser les secours et endormir la Convention, vous lui écriviez qu'on n'avait rien à craindre sur le sort de la ville de Mayence ; qu'elle tiendrait bon ; qu'il était inutile d'y envoyer l'armée de la Moselle avant le 12 mai[5]. Et vous mandiez aussi que la place était approvisionnée pour longtemps, sachant le contraire[6]. Si bien qu'enfin Mayence a dû se rendre, au grand désespoir d'une garnison héroïque, et après des flots de sang versé. En ce qui touche l'abandon de Condé et de Valenciennes, vous assurez que l'armée du Nord, désorganisée, était hors d'état de les secourir ; mais au

[1] Lettre de Custine à Houchard, citée dans la déposition de Louis Montaut.
[2] Déposition de Raymond Blanier, agent secret de l'armée du Rhin et de la Moselle.
[3] Déposition du général Aubert Dubayet.
[4] Dépositions du général Dubayet et du général Schstilinski.
[5] Réquisitoire de Fouquier-Tinville.
[6] Déposition du représentant du peuple Rewbell.

moins pouviez-vous ne pas dégarnir de son artillerie l'importante cité de Lille, que menaçait un nouveau siége! Pourquoi donc avez-vous tant insisté sur le transport au camp de la Madeleine de soixante bouches à feu que le général Favard, commandant de Lille, jugeait indispensables à la sûreté de cette place[1]? Voilà pour le soldat; voyons pour le citoyen. Lorsque vous osiez vous vanter de faire des papillotes avec les décrets qui ne vous plaisaient pas[2], était-ce afin d'apprendre à vos troupes à respecter la République? Lorsque vous donniez le signal de fusiller des volontaires et épargniez des soldats de la ligne, coupables les uns et les autres du même délit[3], était-ce afin de mieux effacer toute distinction entre le citoyen et le soldat? Lorsque vous menaciez de la corde le docteur Hoffmann[4], président de la Convention mayençaise, et excellent patriote, ou qu'en réponse à certaines réclamations, fort innocentes, des Mayençais, vous ordonniez qu'on dressât dans leur ville cinq potences[5], était-ce dans l'intention de faire aimer la liberté? Et de quels hommes se composait votre entourage? Devrigny, votre agent de confiance, nommé par vous commandant de Landau, avait figuré aux Tuileries le 28 février 1791; c'était un chevalier du poignard[6]...

A cet ensemble de charges[7], grave assurément, et que rendait plus grave encore la situation exceptionnelle de la République, Custine fut loin de répondre d'une manière satisfaisante.

[1] Pièces officielles produites par Vincent, secrétaire général de la guerre.

[2] Rapport de Barère. — Déposition de Lavaux, sous-chef des bureaux de la guerre.

[3] Déposition de Lavaux.

[4] Déposition du docteur Hoffmann.

[5] *Ibid.*

[6] Déposition de Gateau. — Déclaration de Vincent.

[7] M. de Barante n'a garde de les faire connaître à ses lecteurs. Il ne mentionne que le billet remis à Doyré et le mot d'ordre : *Condorcet,*

Les préférences pour les Prussiens s'expliquaient par leur conduite à l'égard de nos troupes, plus humaine que celle des Autrichiens et des Hessois. — Si Francfort eût résisté trois ou quatre heures de plus [1], il arrivait à temps. — Le soin d'approvisionner Mayence ne le regardait pas [2]. — Il avait cru que cette ville pouvait tenir. — C'était d'après l'avis d'un homme de l'art qu'il avait tiré de Lille soixante-seize bouches à feu. — Les habitants de Mayence réclamaient des indemnités qu'on ne pouvait leur accorder, du moins pour le moment ; de là les poteaux qu'il avait fait dresser sous leurs yeux. — Il était plein de respect pour la Convention. — A l'égard des troupes de ligne et des volontaires, il leur portait une affection égale, et n'avait puni que ceux qui lui étaient dénoncés par la clameur publique. — Lorsqu'il avait menacé de la corde le docteur Hoffmann, il ignorait que ce fût un bon patriote, et ne l'avait appris que depuis. — Il ne savait pas que Devrigny fût un chevalier du poignard, etc..., etc... [3].

Tronçon-Ducoudrai, défenseur de l'accusé, prit à son tour la parole ; et le 27 août, à neuf heures du soir, le tribunal, d'après la déclaration du jury, condamna Custine à la peine de mort, comme ayant coopéré à des manœuvres dont le but était de livrer aux ennemis de la République les villes et les magasins appartenant à la France [4]. Un peuple immense remplissait l'auditoire. Avant que l'accusé fût introduit, Coffinhal, qui présidait, recommanda aux spectateurs de ne donner aucun signe, soit d'approbation, soit d'improbation, leur faisant remar-

Paris, etc.... D'où la conclusion qu'il n'y avait rien à reprendre à la conduite de Custine. C'est clair !

[1] Avec une garnison de deux mille hommes qui avait contre elle les habitants.

[2] Elle le regardait. L'accusateur public lui montra la loi.

[3] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 264, 301, 312, 321, 322, 295, 306.

[4] *Ibid.*, 336 et 337.

quer que le général Custine n'appartenait plus désormais qu'à la loi, et qu'il le fallait plaindre de ne s'être pas mieux conduit. Custine entra, marchant d'un pas grave. La clarté des bougies, qu'on n'avait pas encore allumées, depuis le commencement des débats, et le profond silence qui régnait dans la salle, parurent lui causer une vive émotion. S'étant assis, il promena ses regards autour de lui, et écouta sa sentence d'un air assez indifférent, après avoir dit : « Ma conscience ne me reproche rien ; je meurs innocent et calme[1]. » Conduit au greffe, il se jeta à genoux et resta longtemps en prières, voulut passer la nuit avec un prêtre, écrivit à son fils de se rappeler sa mémoire dans les beaux jours de la République, et marcha au supplice, ayant à ses côtés un confesseur qui lui lisait quelques passages d'un livre de piété et lui faisait embrasser un crucifix. Au lieu de l'exécution, il s'agenouilla, les yeux pleins de larmes, sur les premiers degrés de l'échelle; puis, se relevant, il subit la mort avec fermeté[2].

Il avait commencé à l'âge de sept ans sa rude carrière de soldat, et, en rapprochant de sa fin tragique le souvenir de ses services, de ses talents et de sa bravoure, beaucoup le plaignirent, même parmi ceux qui ne pouvaient l'absoudre ; d'autres se félicitèrent d'un acte qui avertissait les généraux qu'à chaque trahison ou menace de l'épée, la Révolution répondrait par un coup de hache.

Mais, plus elle se montrait implacable, plus ses ennemis semblaient prendre à tâche de l'exaspérer. Convaincus que la France révolutionnaire allait périr étouffée par l'Europe, et semblables à des enfants qui, se trouvant dans une enceinte fermée autour d'un taureau furieux, s'amuseraient à le piquer de l'aiguillon, les royalistes se répandaient en étourderies provocantes. Dans un moment

[1] *Histoire parlementaire*, p. 336 et 337.
[2] *Ibid.*

de misère extrême et d'extrême péril, ils se mirent à affecter des airs de triomphe. Le luxe de l'ancien régime reparut soudain [1]. Aux abords des salles de spectacle, de longues files de voitures somptueuses [2] fendirent les flots d'une multitude affamée. Les *muscadins*,—on les désignait déjà par ce terme [3], — se concertèrent. Pour troubler les séances du club des Jacobins, l'aristocratie eut soin d'y entretenir des agents ; leur mot était : *Allons chez le cousin Jacques* [4]. Plus particulièrement, les théâtres devinrent pour les royalistes des lieux de rendez-vous. Là, ils applaudissaient avec emportement tout ce qui tendait à flétrir la Révolution ; et tout ce qui lui était favorable, ils le sifflaient à outrance. Forts de leur majorité dans une lice occupée à prix d'argent, ils y faisaient la loi ; si quelque Jacobin s'avisait de protester, une avalanche d'injures roulait sur lui du haut des loges [5]. Au Théâtre-Français, les acclamations enthousiastes des royalistes accueillirent une pièce intitulée *Paméla*, monument élevé à la gloire de ce même gouvernement britannique qui, pendant ce temps, envoyait le duc d'York ravager notre territoire et se faisait livrer Toulon [6] ! Au théâtre du Lycée, l'histoire de Marie-Antoinette et de son fils, enfermés au Temple, fut mise sur la scène, dans une pièce intitulée *Adèle de Sacy*. La tour du Temple y était figurée de manière que personne ne pût s'y méprendre, et le drame se dénouait, non-seulement par la délivrance des

[1] *Journal de la Montagne*, n° xcv.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez le rapport de Barère, dans la séance du 5 septembre 1793.
[4] Discours de Renaudin, dans la séance du 4 septembre 1793, club des Jacobins.
[5] *Ibid.*
[6] Dénonciation au club des Jacobins des outrages subis au Théâtre-Français par un capitaine de dragons. Séance du 1er septembre 1793. — Voyez aussi le rapport présenté par Barère à la Convention, dans la séance du 3 septembre.

captifs, mais par leur victoire[1]. De pareilles provocations, au moment où Paris en deuil recevait toutes sortes de nouvelles sinistres, et, entre autres, celle de l'entrée des Anglais dans le plus beau port de la République, n'étaient que trop de nature à amener un régime de terreur. Le Comité de salut public s'abstint de sévir contre le Lycée; mais l'auteur de *Paméla* et les comédiens du Théâtre-Français furent arrêtés[2].

La situation allait s'assombrissant de jour en jour; les faubourgs aux abois demandaient du pain[3]; les Jacobins demandaient une armée révolutionnaire et le *Maximum*[4]; les royalistes, par machiavélisme, poussaient à une émeute populaire[5]. Tous les cris de douleur, d'indignation ou d'effroi qui s'élevaient de chaque point de nos frontières ravagées et de nos provinces en révolte venaient retentir dans le cœur de Paris, qu'ils remplissaient de rage[6]. Le 4 septembre, dès cinq heures du matin, les ouvriers sont appelés du fond de leurs ateliers, et des groupes nombreux se forment sur les boulevards, aux environs de la maison de guerre[7]. *Du pain! du pain!* La foule grossit, et, comme un torrent, envahit la place de Grève. Une table est posée au milieu de la place, un bureau formé, une pétition rédigée, une députation envoyée au corps municipal. Que veut le peuple? Du pain. Pendant que Chaumette court prévenir la Convention de

[1] Voyez la séance des Jacobins du 4 septembre 1793, telle que la rapporte le *Journal de la Montagne*, n° XCVII.

[2] Séance de la Convention, 3 septembre 1793.

[3] Ce fut le point de départ du mouvement qui va être décrit.

[4] Séance des Jacobins du 1er septembre 1793.

[5] Voyez le compte rendu de Chaumette à la Convention, séance du 4 septembre 1793.

[6] Les premiers bruits de la trahison de Toulon furent mentionnés par Billaud-Varenne, à la séance du 2 septembre.

[7] Compte rendu de Chaumette à la Convention, séance du 4 septembre 1793.

ce qui se passe, la foule, répandue autour de l'Hôtel de Ville, y pénètre, s'y amoncelle, et pousse les officiers municipaux jusque dans la grande salle, remplissant banquettes, tribunes, parquet, couloirs, et criant toujours : *Du pain! du pain!* A la Convention, Chaumette avait représenté le mouvement comme peu à craindre, ajoutant que les ennemis de la République ne cherchaient que des prétextes pour égarer le peuple. De retour à l'Hôtel de Ville, il y donne lecture d'un décret portant que le *Maximum* des objets de première nécessité sera fixé. « Des promesses! s'écrie-t-on ; ce qu'il nous faut, c'est du pain, et tout de suite! » Chaumette rappela que lui aussi avait été pauvre, tonna contre les riches, requit le transport à la halle d'une quantité de farine suffisante pour le lendemain, et qu'on provoquât l'établissement par décret d'une armée révolutionnaire destinée à parcourir les campagnes, à favoriser les arrivages, à assurer les levées, à déjouer l'égoïsme des riches, à le punir. Il n'avait point parlé de faire suivre cette armée révolutionnaire par la guillotine : Hébert en parla ! Le conseil général, ayant ensuite ouvert sa séance, décida que les anciens administrateurs des subsistances, parmi lesquels l'ex-ministre Garat, seraient mis provisoirement sous la garde de trois sans-culottes, avec indemnité de cinq livres par jour. L'arrivée d'une députation envoyée par les Jacobins au peuple pour lui donner l'assurance d'une sympathie vigilante compléta cette scène et la termina. Il était dix heures : la foule s'écoula satisfaite[1].

Que ce mouvement populaire, dont les conséquences allaient être formidables, ait été le résultat d'une double impulsion, c'est ce que les documents de l'époque prouvent de reste. Déterminé par la misère, il fut excité par

[1] Bulletin de ce qui s'est passé le 4 septembre 1793, emprunté par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, au n° CCXCIV du *Républicain français*, et au n° XCVI du *Journal de la Montagne*.

ceux qui prétendaient sauver la Révolution en la précipitant dans les extrêmes, et par ceux qui brûlaient de la perdre en la précipitant dans le chaos. Robespierre le comprit bien ; mais il comprenait aussi le danger de toute action énervante en de tels moments; et ce conflit de préoccupations se révéla dans l'indécision de son langage. Partagé entre le désir de modérer la fougue des Jacobins et la crainte de glacer leur énergie, il se plaignit vaguement des « moyens qu'on employait pour égarer le peuple, » fit valoir la nécessité de parer « les coups qu'on s'apprêtait à porter aux autorités constituées, » conseilla au club d'avoir l'œil sur les intrigants et les traîtres[1]. Mais tant de prudence ne parut pas de saison aux Jacobins. Sans s'écarter d'une manière directe du sentiment de déférence que Robespierre leur avait toujours inspiré, ils applaudirent violemment à une violente sortie de Royer, et résolurent d'aller, le lendemain, à la Convention en passant par l'Hôtel de Ville[2].

Ce fut une séance mémorable, mais bien sombre, que celle du 5 septembre 1793. Elle s'ouvrit par un rapport de Merlin (de Douai), qui concluait à ce qu'on mît le tribunal révolutionnaire en état de juger plus vite; le moyen était de le diviser en quatre sections: décrété sur-le-champ[3]. Et ce n'était que le prélude. Par une de ces fatalités qui, trop souvent, se cachent, comme pour les empoisonner, au fond des choses humaines, une dépêche fut apportée qui annonçait des horreurs; les Autrichiens, maîtres de Sierk, y avaient pillé les habitants, incendié les maisons, égorgé de pauvres pères de famille, mutilé des prisonniers, ceux-ci en leur coupant les pieds et les mains, ceux-là en leur arrachant la langue[4]. Sur une assemblée encore

[1] *Journal de la Montagne*, n° XCVI.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 32.
[3] *Moniteur*, n° 249.
[4] *Moniteur*. — Pas un mot de ceci dans M. de Barante, quoique son

tout émue des secousses de la veille, l'effet se devine ! L'orage commençait à gronder.

Est-il vrai que, ce jour-là, Robespierre, quoique président de la Convention depuis le 26 août, s'abstint de paraître? Et doit-on supposer qu'il fut retenu chez lui par la prudence alarmée de ses amis, de son garde du corps Nicolas, de son hôte, des dames Duplay surtout, « vives, tendres, impérieuses[1] ? » Rien de tel. Non-seulement Robespierre parut à la séance, mais il la présida[2]; et, si quelqu'un eut à « recevoir le choc de la foule, » ce fut lui[3].

Elle ne tarda pas à venir se heurter aux portes, à la suite d'une députation de la Commune que conduisaient deux hommes bien différents l'un de l'autre, le maire Pache et le procureur général Chaumette. Très-froidement et en peu de mots, Pache exposa que le peuple craignait de manquer de subsistances ; que le mal venait des accapareurs. Alors, Chaumette : « Les tyrans de l'Europe persistent dans leur affreux système d'affamer le peuple français; ils veulent le forcer à changer sa souveraineté contre un morceau de pain.... C'est ce qu'il ne fera jamais. — Non! non! » s'écrie-t-on de toutes parts. Lui, continuant d'un ton de plus en plus animé : « Une classe non moins criminelle que la noblesse s'est emparée des denrées de première nécessité. Vous l'avez frappée, mais

livre soit une histoire *spéciale* de la Convention. Inutile de faire remarquer l'importance d'omissions pareilles.

[1] Voilà ce que M. Michelet affirme d'une part et suppose de l'autre. « Ce qui est sûr, dit-il (liv. III, p. 271), c'est qu'on ne vit pas Robespierre le 5. » C'est le contraire *qui est sûr*. L'erreur de M. Michelet vient sans doute de ce que, au lieu de recourir au compte rendu du *Moniteur*, qui est complet, il se sera arrêté à celui de l'*Histoire parlementaire*, qui ne l'est pas.

[2] Voyez les n[os] 250 et 251 du *Moniteur*.

[3] M. Michelet en fait honneur aux « Dantonistes seuls : » seconde erreur, suite de la première.

vous ne l'avez qu'étourdie. — Vous remettez aux administrations les clefs des greniers et le livre infernal du calcul de ces monstres ; mais où est le poignet robuste qui tournera cette clef fatale aux traîtres. — Montagne! soyez le Sinaï des Français! — Plus de quartier aux traîtres! — Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité! — Le jour de la justice et de la colère est venu... Que l'armée révolutionnaire se forme; qu'elle parcoure les départements ; qu'elle se grossisse de tous les hommes qui veulent la République une et indivisible; qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible, redoutable, et de l'instrument qui tranche d'un seul coup les complots; qu'elle porte sur ses enseignes : « Paix aux hommes de bonne volonté, guerre « aux affameurs! Protection aux faibles! Guerre aux « tyrans! Point d'oppression, mais la justice!... » Cette harangue farouche, Chaumette la termina par un trait inattendu : pourquoi dans le jardin des Tuileries tant d'objets qui ne pouvaient servir qu'à alimenter l'orgueil des rois? pourquoi ces fleurs de lis en buis, pourquoi ces statues? Ne valait-il pas mieux faire croître là les plantes dont manquaient les hôpitaux[1]?

Il achevait à peine, qu'un cortége immense, composé d'hommes et de femmes, entre dans la salle, se répand sur les gradins de la droite, et, bientôt, couvre tout le parquet. Ils agitaient des écriteaux menaçants pour les accapareurs, et, avec un formidable ensemble, ils criaient : *Vive la République!* En cet instant, vous eussiez dit un nuage chargé d'électricité qui se déchire. Les motions se succèdent, et, comme autant de coups de tonnerre, retentissent. Moyse Bayle demande que les mesures proposées soient formulées en décrets; Billaud-Varenne, qu'on arrête les suspects, et que, séance tenante, on organise l'armée révolutionnaire; Bazire, qu'on publie le décret qui déclare

[1] *Moniteur*, n° 250.

la France en révolution; Léonard Bourdon, que l'armée révolutionnaire parte, accompagnée d'un tribunal chargé de juger les conspirateurs dans les vingt-quatre heures. Et un homme était là, un homme au teint pâle, au front morne, au regard vacillant, qui répétait d'une voix brève: « Agir, agir, agir! » C'était Billaud-Varenne. Quoi! sans même laisser au Comité de salut public le temps de respirer! faisait observer Saint-André. Quoi! en courant les aventures de l'enthousiasme! objectait Bazire. Remontrances vaines! Chacun pensait ce que Gaston avait dit: « Nous sommes dans une salle d'armes. » Danton se leva, et lui dont la popularité ne jetait plus que de rares lueurs, lui dont on croyait l'âme domptée, il éclata à faire frémir. Le tribunal révolutionnaire était trop lent; il fallait que, « chaque jour, un aristocrate, un scélérat, payât de sa tête ses forfaits[1]. » Les sections ne pouvaient attirer le pauvre; il fallait décréter en sa faveur une indemnité de quarante sols par assemblée. Ce qu'il fallait surtout, c'était l'armement des citoyens. Que n'y avait-il autant de fusils et presque autant de canons que de patriotes! Il ajouta: « Qu'on perde plutôt la vie que son fusil[2]! » Un mort se débarrassant de son suaire, et, debout sur la pierre de son tombeau, parlant ainsi, n'eût pas produit plus d'effet. Ravi de retrouver Danton, le Danton d'autrefois, le peuple donna libre cours à ses transports. L'enceinte fut ébranlée par le bruit des clameurs. On jetait les chapeaux en l'air. Ce que Danton proposait fut moins voté qu'acclamé[3]. Romme ayant exprimé la crainte que payer le patriotisme du pauvre n'aboutît à le dégrader, l'Assemblée n'hésita pas à se ranger de l'avis de Fabre d'Églantine,

[1] *Moniteur*, n° 250.
[2] *Ibid.*
[3] Pas un mot de tout cela dans le récit de M. Michelet. Le caractère de cette fameuse séance y est défiguré à tel point, que l'auteur va jusqu'à dire: « Les Dantonistes étaient fort abattus » (Voy. liv. XIII, p. 276.)

qui soutenait l'opinion contraire. Et telle était la disposition des esprits, que Bazire, accusé depuis quelque temps de trop d'indulgence, et dont on disait qu'il « était capable de blanchir un nègre[1], » ne serait peut-être point parvenu à se faire entendre, si Robespierre ne lui eût avec fermeté maintenu la parole[2]. Ce qu'il venait proposer, cependant, ne péchait certes point par excès d'indulgence; partant de ce point de vue que les gros commerçants, les agioteurs, les anciens procureurs, les valets insolents, les hommes d'affaires et jusqu'aux boutiquiers pouvaient fournir, aussi bien que les nobles et les prêtres, leur contingent de suspects, il conclut à l'épuration des comités révolutionnaires par le conseil général de la Commune[3]. Survint une députation de Jacobins réclamant le prompt jugement des membres de la Gironde détenus. Thuriot, auquel Robespierre venait pour un moment d'abandonner le fauteuil, promit que justice serait faite et que « tous les scélérats périraient sur l'échafaud[4]. » Puis, parut à la barre une députation de la section de l'Unité. Ceux-ci insistaient pour la destitution des nobles et des prêtres encore dans les emplois; pour une exécution plus sévère des lois contre l'agiotage, et pour que l'Assemblée restât à son poste jusqu'à ce que la Constitution se trouvât fortement établie. Robespierre avait repris le fauteuil; il répondit : « ... La Convention sera digne du peuple. S'il ne faut, pour son bonheur, que le sacrifice de notre vie, nous nous dévouerons tous. Notre récompense sera son amour et son estime[5]... »

Le maître de poste de Varennes, Drouet, avait demandé la parole; dans un accès de délire, il s'écrie : « A quoi

[1] *Journal de la Montagne*, n° LXXIX.
[2] *Moniteur*, n° 250.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

vous a servi jusqu'ici votre modération?... Voici le moment de verser le sang des coupables... De tous côtés ne vous appelle-t-on pas des scélérats, des brigands, des assassins? Eh bien, puisque notre vertu, puisque nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple[1]. » A ces mots, de violents murmures s'élèvent; et Thuriot, s'élançant à la tribune, prononce, aux applaudissements de l'Assemblée entière, cette belle parole : « La France n'est pas altérée de sang; elle n'est altérée que de justice[2]. » Il parla ensuite de la nécessité de ne marcher qu'avec la loi; et Drouet de s'écrier amèrement : « Je demande qu'on ne puisse assommer un Prussien que la loi à la main[3]. »

Restait à résumer et à convertir en décrets les diverses pétitions; ce fut Barère qui présenta le rapport, et il le fit en termes d'une violence inouïe : « ... Plaçons la terreur à l'ordre du jour. — Les royalistes veulent du sang; eh bien, ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. — Ils veulent troubler les travaux de la Constitution... Conspirateurs, elle troublera les vôtres! — Ils veulent faire périr la Montagne... eh bien, la Montagne les écrasera[4]... »

Ainsi s'ouvrit l'ère de la Terreur.

Une force armée, composée de six mille hommes, de douze cents canonniers, et commandée par Ronsin, eut mission de comprimer les contre-révolutionnaires et de protéger les subsistances partout où besoin serait.

[1] *Moniteur*, n° 250.

[2] M. de Barante, qui n'oublie pas de citer la phrase de Drouet, oublie de citer la réponse de Thuriot.

[3] *Moniteur*, n° 250.

[4] *Ibid.*, n° 251. — Il est à remarquer que cette fameuse séance du 5 septembre 1793, M. Thiers la mentionne à peine; et encore se trompe-t-il de date. (Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. III, chap. IV, p. 188. Édition Méline.)

La peine de mort fut prononcée contre quiconque achèterait ou vendrait des assignats.

Le tribunal révolutionnaire fut divisé en quatre sections, comme moyen d'accélérer les jugements.

Un décret ordonna que Brissot, Gensonné, Clavière et Lebrun seraient traduits immédiatement au tribunal révolutionnaire.

On rapporta un décret rendu autrefois sur la motion de Gensonné, et qui interdisait les visites domiciliaires pendant la nuit.

Bazire avait fait décréter l'épuration des comités révolutionnaires par le Conseil général de la Commune : Billaud-Varenne fit décider que les membres de ces comités recevraient une indemnité de trois livres par jour.

Le nombre des séances, dans les sections, fut fixé à deux par semaine, et une indemnité de quarante sols mise à la disposition de ceux des membres qui n'auraient pour vivre que le travail journalier de leurs mains.

Les puissances ennemies de la République entretenaient en France une foule d'agents chargés d'y semer le désordre : un décret d'arrestation frappa tout étranger qui n'obtiendrait pas des officiers municipaux un *certificat d'hospitalité*.

La débauche, cachée sous le manteau de la liberté, pouvait empoisonner les sources de la morale et de la santé publiques : sur la proposition de Jean-Bon-Saint-André, on confia au Comité de salut public le soin de pourvoir à ce que les femmes de mauvaise vie fussent bannies d'une République à laquelle il fallait des âmes austères et des corps vigoureux[1].

Enfin, pour couper court aux séductions de la beauté,

[1] Voyez pour ces diverses dispositions l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 29-54.

la Commune ferma l'accès des bureaux de la police aux *jolies solliciteuses*[1].

Mais ce qui dépassa la rigueur de toutes ces mesures, déjà si rigoureuses, ce fut la loi relative aux suspects, telle qu'on l'adopta le 17 septembre, sur le rapport de Merlin (de Douai), au nom du Comité de législation, présidé par Cambacérès[2]. Cette loi réputait suspect quiconque se serait montré partisan de la tyrannie ou du fédéralisme; suspect, quiconque ne pourrait justifier de l'acquit de ses devoirs civiques; suspects, ceux des ci-devant nobles qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution; suspects, les fonctionnaires publics suspendus ou destitués, soit par la Convention, soit par ses commissaires, et non réintégrés... Quel vague effrayant! pousserait-on jusqu'aux gens suspects d'être suspects[3]?

Cette formidable politique, sortie des profondeurs de la situation, exigeait, comme instruments, des hommes d'une trempe peu commune. L'adjonction de Danton au Comité de salut public fut proposée. Mais lorsque Danton avait demandé qu'on érigeât le Comité de salut public en gouvernement provisoire, il avait fait serment de n'y point entrer, et il persista, soit pour déjouer tout soupçon malveillant, soit que son génie paresseux se refusât au tracas des affaires. Ils étaient si puissants d'ailleurs, et si doux, les liens dont il vivait alors enlacé! Veuf de sa première femme dès le mois de février 1793, il s'était remarié, peu de temps après, à une jolie fille de seize ans, mademoiselle Louise Gély, pieuse personne, née de parents royalistes, royaliste elle-même, et qu'il lui fallut conquérir, le

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 122.

[2] *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, t. IV, p. 87.

[3] Il est à remarquer, — et Montgaillard insiste sur ce point, — que cette arme révolutionnaire si acérée fut forgée, de concert avec Merlin (de Douai), par Cambacérès, devenu depuis, comme on sait, un des grands dignitaires de l'empire et un des soutiens de l'*ordre*.

dirons-nous? en passant par le confessionnal, en s'agenouillant sous la main d'un prêtre réfractaire, lui Danton, « le vrai fils de Diderot[1]. » On conçoit qu'il ait voulu savourer un bonheur obtenu à ce prix !

Quoi qu'il en soit, Danton s'effaçant, les deux hommes appelés à remplir la place que son refus laissait vide, furent Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois; l'un, âme froide et morne, esprit organisateur, concentré, implacable; l'autre, au contraire, nature exubérante, impressionnable à l'excès, mais capable de toutes les fureurs que peut produire une sensibilité malsaine à l'état d'ivresse. Unis à Barère dans le Comité de salut public, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois y formèrent ce qu'on appela le parti des *gens révolutionnaires*, par opposition à celui des *gens d'examen*, nom sous lequel on désigna Prieur, Carnot, Lindet, et à celui des *gens de la haute main*, Robespierre, Couthon, et Saint-Just[2].

Quant au Comité de sûreté générale, il avait moins besoin d'être complété que resserré. Le 14 septembre, on le réorganisa, sur la proposition de Drouet et de Maure, et les nouveaux membres élus furent : Vadier, Panis, Lebas, Boucher-Saint-Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Ruhl, Lebon, Vouland et Moyse Bayle[3].

Ainsi :

Un club infatigable, celui des Jacobins, animant Paris de son souffle ;

Paris, divisé en comices populaires, sous le nom de sections, exprimant sa pensée ;

[1] C'est ainsi que le qualifie M. Michelet, t. VI, p. 73, en rappelant cet épisode de la vie de Danton en termes d'une tristesse éloquente.

[2] *Révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale*, par Senar, chap. XIV, p. 149. — Voyez, en outre, sur la composition et le mode de travail du Comité de salut public, les *Mémoires sur Carnot*, par son fils, t. I, p. 340-348. Paris, 1862.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 60.

La Commune, centre des sections, portant à l'Assemblée nationale l'expression de la pensée de Paris;

L'Assemblée formulant cette pensée en loi;

Le Comité de salut public lui donnant la vie partout: dans l'administration, par le choix des agents; dans les armées, par les représentants en mission; dans chaque partie de la Républiqne, par les comités révolutionnaires;

Le Comité de sûreté générale s'occupant d'épier la désobéissance;

Le tribunal criminel extraordinaire se hâtant de la punir...

Tel se présentait le mécanisme révolutionnaire.

Il était conçu de façon à imprimer une force et une unité irrésistibles à l'action de Paris, considéré comme le brûlant foyer des idées nouvelles, comme le point d'où la France, ramassée sur elle-même, devait prendre son élan.

Mais, pour que l'énergie du gouvernement fût au niveau du péril, il importait que celle de la nation y répondît. Grâce au ciel, la France ne se manqua pas à elle-même. On avait courage, bras et fer, mais point de poudre. Soudain, chaque particulier descend dans sa cave; on fouille le terrain; pas de cuisine dont on ne retourne les pavés, pas de foyer dont on n'enlève les cendres. On remue en tous sens les décombres, afin d'en extraire les terres imprégnées de salpêtre. « On lèche chaque mur, dit un auteur du temps[1], et des milliers de pelles amènent le sol humide aux rayons du soleil[2]. » Le zèle avec lequel chaque citoyen travailla à cette patriotique besogne tint du prodige. Dans plusieurs quartiers de Paris, on vit sur les portes des inscriptions conçues en ces termes : « Pour donner la mort aux tyrans, les citoyens logés dans cette

[1] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CLVIII, p. 194.
[2] *Ibid.*

maison ont fourni leur contingent de salpêtre. » Et l'observateur qui a transmis ces détails à l'histoire s'écrie : « Qui eût dit que Paris contenait en ses caves de quoi repousser la ligue des rois [1] ? »

[1] Mercier, *le Nouveau Paris*, chap. CLVIII, p. 194.

CHAPITRE VIII

LA RÉVOLTE DE LYON ÉTOUFFÉE

Dubois-Crancé devant Lyon; proclamations conciliantes. — Le royalisme à Lyon; ses manœuvres. — Les républicains lyonnais trompés. — Les royalistes compromettent Lyon sans retour. — Entrevue de Pâris et de Précy. — Physionomie du siége. — Des prêtres et des femmes parmi les combattants. — Émigrations d'ouvriers. — Arrivée des Auvergnats. — Maignet et Châteauneuf-Randon sont pour une attaque de vive force; Dubois-Crancé est d'une opinion contraire. — Kellermann remplacé par Doppet. — Attaque du 29 septembre. — Couthon arrive; sa présence précipite le dénoûment. — Rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier. — Sommation dernière aux Lyonnais. — État déplorable de Lyon. — Soulèvement des esprits. — La femme Rameau. — Égoïsme des meneurs royalistes; proposition magnanime repoussée. — Négociations. — La ville est ouverte. — Évasion de Précy; sa colonne dispersée et anéantie. — Les assiégeants entrent dans Lyon, *le pain à la main*. — Remarquable modération de Couthon, conforme à la politique représentée, dans le Comité de salut public, par Robespierre et Saint-Just. — Pendant qu'à Paris Robespierre sauve les soixante-treize signataires d'une protestation en faveur des vaincus du 31 mai, Couthon, à Lyon, veille à la sûreté des personnes et des propriétés. — Menées de Dubois-Crancé et de Gauthier. — Leur arrestation ordonnée par la Convention, puis révoquée. — Opposition, au sujet de Lyon, entre les *gens de la haute main* et les *gens révolutionnaires*. — Robespierre, Couthon et Saint-Just veulent conserver Lyon à la République; Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne et Barère demandent un exemple terrible; décret qui ordonne la destruction de Lyon. — Couthon paraît approuver ce décret, mais en diffère le plus possible l'exécution. — Fermeté qu'il met à réprimer tout désordre. — Difficulté de sa position. — Ne pouvant se résoudre à détruire Lyon, il provoque son remplacement. — La Convention lui donne pour successeurs Collot-d'Herbois et Fouché.

On vient de voir comment la France révolutionnaire se mit en mesure de faire face aux trois grands dangers qui la menaçaient : Lyon, la coalition, la Vendée. Les

trois chapitres qui suivent montreront comment la ville de Lyon fut domptée, la coalition repoussée, la Vendée vaincue.

Peu de jours après avoir paru devant Lyon, Dubois-Crancé et Gauthier adressaient aux Lyonnais un manifeste où ils disaient : « Citoyens, la résistance que des hommes perfides qui se sont emparés de l'administration ont mise à reconnaître la Convention nationale et ses décrets, a nécessité l'appareil et le développement d'une force armée... Vous avez, dit-on, reconnu la Constitution ; eh bien, nous sommes donc frères, et vous allez nous recevoir en frères. Nous sommes vos libérateurs, car nous venons vous tirer du joug de l'oppression ; nous venons arracher les patriotes des mains de leurs bourreaux. Nous savons distinguer les bons citoyens de Lyon qui gémissent, depuis deux mois, sur les désordres dont ils sont victimes, de ces hommes pervers qui, coalisés avec les rebelles de la Vendée et parlant sans cesse de République une et indivisible, subordonnent les lois à leurs caprices, à leur vengeance, et poursuivent avec autant d'impudence que d'acharnement le système des Cobourg et des Dumouriez[1]... »

Dans une autre proclamation, en date du 14 mai, Dubois-Crancé disait encore : « Citoyens, quelle est donc l'influence de ceux qui se sont emparés de tous les pouvoirs dans votre ville ?... Ils affectent de répandre que les représentants du peuple ont le projet de détruire Lyon, qu'ils veulent le meurtre des citoyens et le pillage des propriétés. Comment pouvez-vous croire à de pareilles absurdités ? Les richesses de l'État ne se composent-elles pas de celles des citoyens ? et la prospérité d'une ville peut-elle être indifférente à la République ?... Le massacre

[1] Proclamation du 8 mai 1793, reproduite dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. VIII, p. 339-442.

des citoyens est encore plus horriblement supposé. Les soldats de la République combattent des rebelles, mais ils n'assassinent pas des frères égarés qui sont rentrés dans le devoir. Vous parlez sans cesse du pillage des propriétés; mais c'est un délit que la Constitution réprouve et que la loi punit... Oui, citoyens, vos personnes et vos propriétés sont en toute sûreté si vous respectez les lois; mais, s'il faut vous traiter en ennemis et en rebelles, vous devez subir dans toute leur étendue les peines que la loi prononce... Vous servez la cause de nos ennemis; vos chefs le savent bien... Ils veulent que vous versiez votre sang pour sauver leurs têtes de la proscription; ils veulent qu'une ville entière périsse plutôt que de renoncer à leurs complots liberticides [1]. »

Le 21 août, même langage. « ...Vous dites que vous êtes nos frères; prouvez-le en nous ouvrant vos portes et en rendant à la République ce que vous lui avez pris. Marchons ensemble aux frontières, et que l'aspect de nos embrassements fasse fuir nos ennemis! Alors toutes vos craintes seront dissipées, vos propriétés respectées. La Convention peut même faire grâce aux coupables, s'ils prouvent qu'ils ne sont qu'égarés. S'ils sont des conspirateurs, auriez-vous l'impudeur de les défendre? Le pourriez-vous sans vous avouer leurs complices? Votre sort est donc entre vos mains, et si votre cité se couvre de décombres, n'en accusez que vous [2]. »

Ces proclamations, d'un style si conciliant d'ailleurs, établissaient une distinction tranchée entre la masse des Lyonnais et leurs meneurs. Aux premiers, poussés dans le piége d'une résistance insensée, on tendait les bras; aux seconds seuls, conspirateurs royalistes déguisés en républicains, on parlait de châtiment. La distinction était-elle

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 350-354.
[2] Voyez le *Moniteur* du 17 septembre 1793.

légitime? C'est ce dont on va juger par les imprudents aveux d'un royaliste qui se trouva placé au centre de toutes les intrigues :

« Tout n'était pas faux, écrit-il, dans l'accusation de royalisme portée si généralement contre les Lyonnais. Il était vrai que les familles nobles réfugiées chez eux, entrant naturellement dans leurs intérêts, leur fournissaient plusieurs combattants; il était vrai que, depuis que Précy était nommé commandant, et surtout depuis que l'exercice de ses fonctions l'avait rendu presque maître de la ville, beaucoup de royalistes des autres provinces de la France, et que l'on croyait émigrés, étaient accourus pour le seconder. Il était vrai encore que les chefs du parti royaliste dans Lyon se concertaient secrètement par lettres avec un agent de nos princes..., M. Imbert-Colomès, et qu'ils envoyèrent un des leurs en Suisse auprès de M. de Montv..., pour qu'il procurât aux Lyonnais des armes et des instructeurs suisses... Il est vrai enfin que, depuis la victoire remportée par les Lyonnais le 29 mai, nos princes, retirés à Hamm sur les États prussiens, avaient dirigé leur attention sur Lyon, et que les délibérations qu'y avait prises la *Commission populaire républicaine* leur avaient fait concevoir le projet d'envoyer en Suisse un officier capable de lier les mouvements de Lyon avec les opérations de l'armée piémontaise..., et de commander les émigrés qui voudraient aller combattre à Lyon en faveur de la monarchie. M. le marquis d'Autichamp fut le général que choisirent nos princes pour cette grande entreprise [1]. »

Le même auteur, dans l'effusion de son royalisme, déclare bien haut que le président et le secrétaire des délégués des sections étaient royalistes l'un et l'autre [2]; que

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. IX, p. 363-365.
[2] *Ibid.*, chap. VIII, p. 332.

le Comité de salut public lyonnais avait pour secrétaire général Roubiès, père de l'Oratoire, prêtre réfractaire[1]; que le royaliste Précy, « presque maître de la ville[2], » recevait d'un colonel, agent des princes à Lausanne, des messages où des renforts de troupes piémontaises et autrichiennes lui étaient promis[3]; qu'un jour il répondit à un inconnu qui lui demandait s'il accepterait des secours de l'Angleterre : « Fût-ce le diable qui vînt à notre secours, nous le recevrions avec plaisir[4]; » et que les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord pour la seule défense de la ville, ne tardèrent pas à agir pour la cause de la royauté[5].

Ce n'est pas que l'étendard de la révolte à Lyon fût le drapeau blanc; loin de là : une grande partie de la bourgeoisie lyonnaise appartenant aux opinions de la Gironde, et ces opinions ayant leur place jusque dans les corps administratifs, les meneurs royalistes avaient eu soin de « se couvrir des livrées de la République[6]; » et après avoir précipité Lyon dans la résistance, à force de lui faire peur de la Montagne, ils n'attendaient, pour lever le masque, que le moment où les habitants de cette ville infortunée, compromis sans retour, seraient forcés de subir, ou l'empire avoué du royalisme, ou les vengeances du gouvernement républicain. Aussi se gardaient-ils bien de refuser, soit leur adhésion, soit leur signature, aux actes où, en réponse à Dubois-Crancé, il était dit : « Vous nous avez peints auprès des soldats tantôt comme des royalistes, tantôt comme des fauteurs du royalisme ; nous désirons que des hommes impartiaux leur fassent connaître « la

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, chap. IX, p. 408.
[2] *Ibid.*, p. 363.
[3] *Ibid.*, p. 366.
[4] *Ibid.*, p. 369.
[5] *Ibid.*, p. 379.
[6] Le mot est de l'abbé Guillon de Montléon lui-même, chap. VIII, p. 332.

pureté et la sainteté de nos principes[1]. » Quand on songe que l'homme appelé, en sa qualité de secrétaire général, à rédiger de pareilles réponses, était un royaliste ardent, un père de l'Oratoire, un prêtre non assermenté, comment ne pas s'indigner de tant d'hypocrisie? Elle fut poussée à ce point, que, des bouviers s'étant un jour présentés aux portes de la ville avec la cocarde blanche, les royalistes « ne trouvèrent pas mauvais en politique » qu'on eût arrêté ces paysans trop ingénus ; si bien que le plus mutin d'entre eux fut sur le point d'être fusillé par jugement de conseil de guerre[2].

Et ce n'était pas seulement pour empêcher les rangs de la révolte de s'éclaircir, que les royalistes se paraient des couleurs de la République; ils obéissaient en cela aux inspirations d'une politique dont les lignes suivantes d'un des leurs révèlent la profondeur immorale : « Dès qu'on voyait la même cocarde tricolore aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers[3] ! »

Pour égarer ce malheureux peuple de Lyon, que ne fit-on pas? On alla jusqu'à placarder sur tous les murs, comme ayant été écrite par Danton à Dubois-Crancé, la lettre que voici :

« Mon cher collègue, la fameuse journée du 10 août approche. Il est temps de frapper le grand coup. Il faut enfin que la sainte Montagne triomphe... Si nous devons abandonner le Mont-Blanc, qu'importe? Dût-on voir les Savoisiens enchaînés deux à deux, pas de demi-mesures; il est temps que nous régnions... Si l'on ne peut forcer la

[1] L'abbé Guillon de Montléon, p. 357.
[2] C'est Guillon de Montléon, un prêtre, qui dit que « les royalistes ne trouvèrent pas cela mauvais *en politique*. » (Voyez ses *Mémoires*, t. I, chap. VIII, p. 359.)
[3] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, chap. IX, p. 387.

ville de Lyon par les armes, il faut la réduire en cendres. Si les cultivateurs crient et demandent à qui ils vendront leurs denrées, dis-leur qu'ils aillent à Constantinople. Surtout, répands les assignats, ne les compte pas; ils se retrouveront à la fin[1]. »

Lorsque, voulant donner à la Convention une idée des manœuvres employées à Lyon, Barère vint lire, à la tribune, cette lettre qui trahissait avec tant de naïveté la main d'un faussaire, Danton se contenta de dire, avec mépris, qu'il était plus malin que les auteurs de cette pièce; qu'il n'avait point de correspondance, et que, s'il lui était arrivé d'écrire, il aurait conseillé des mesures non moins vigoureuses, mais plus politiques[2].

Il n'y a lieu de s'étonner, après cela, ni de l'extrême mollesse des assiégeants pendant la majeure partie du mois d'août, ni de l'obstination aveugle des assiégés.

Dubois-Crancé savait en effet, comme ses nombreuses proclamations le prouvent, de quels artifices la masse des Lyonnais était dupe. Il aurait donc voulu échapper, en les éclairant, à l'affreuse nécessité d'une guerre d'extermination; et ce sentiment, on le retrouve dans une lettre du 18 août, écrite par Couthon, Carnot, Robespierre, Barère et Saint-Just aux deux représentants Dubois-Crancé et Gauthier, pour leur recommander « d'épargner les Lyonnais s'ils se soumettaient[3]. »

Mais, à leur tour, les fauteurs de la révolte savaient fort bien, — et les manifestes de Dubois-Crancé ne le leur laissaient pas ignorer, — qu'entre eux les séducteurs et la population séduite la Convention nationale faisait une grande différence, et qu'ils n'avaient point, eux, de quartier à attendre. Il leur fallait donc à tout prix écarter jusqu'à l'idée d'une soumission volontaire qui les eût mis au

[1] Voyez le *Moniteur* du 22 août 1793.
[2] *Ibid.*, séance de la Convention, du 21 août 1793.
[3] Nous avons mentionné cette lettre dans le chapitre précédent.

pied de l'échafaud. On juge s'ils y épargnèrent leurs soins, et la lettre attribuée à Danton indique assez la nature des moyens qu'ils mirent en usage.

Malheureusement, quand le siége avait commencé, tout encourageait les Lyonnais à la résistance. Carteaux n'avait pas encore pris Marseille; Bordeaux n'avait pas encore demandé grâce; l'incendie allumé en Vendée, loin de s'éteindre, s'étendait, et Paris, de plus en plus enveloppé par l'Europe, semblait au moment d'être fait prisonnier; qui jamais eût pu croire la Convention capable de vaincre à ce point la mort? Les Lyonnais, d'ailleurs, n'avaient devant eux, dans les premiers jours du mois d'août, qu'une armée de huit mille hommes avec un petit train d'artillerie[1]. Qu'était-ce que cela? Le triple de ces forces eût été nécessaire contre une ville en état de fournir au delà de vingt mille combattants, et qui, bâtie au confluent de la Saône et du Rhône; dominée au nord, entre les deux rivières, par les hauteurs de la Croix-Rousse; à l'ouest, sur la droite de la Saône, par les collines de Fourvières et de Sainte-Croix, n'avait besoin, pour se défendre, que d'une bonne artillerie et de quelques redoutes[2]. Or, d'après les relations royalistes elles-mêmes, Schmith pourvut à ce qu'un nombre considérable de canons protégeât la cité, et le Lyonnais Agnel de Chenelette, ancien officier d'artillerie, sut aux anciennes redoutes en ajouter de nouvelles, qui étaient autant de chefs-d'œuvre dans l'art des fortifications[3].

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV, p. 185.

[2] Voilà ce que déclare en propres termes, t. IV, p. 185, Jomini, grand théoricien militaire, comme chacun sait. On nous pardonnera d'avoir préféré son appréciation à celle de l'abbé Guillon de Montléon, qui, t. I, p. 326 de ses *Mémoires*, assure que « l'assiette de Lyon n'était pas favorable à la défense, » contrairement à ce que « Dubois-Crancé fit croire aux *ineptes* Jacobins. » (Voyez p. 330.)

[3] Guillon de Montléon, t. I., chap. VIII, p. 339.

Avec de tels éléments de résistance, et en des circonstances qui paraissaient si propices, il n'est pas surprenant que les Lyonnais aient cédé à la dangereuse tentation de montrer la seconde ville de France tenant tête à la première. Il est vrai que l'illusion ne fut pas de longue durée. Mais, quand des luttes de ce genre sont une fois engagées, tout ce qui en retarde le dénoûment en augmente la violence. Chaque coup de canon tiré sur la ville devait naturellement enflammer sa colère, et chaque coup de canon tiré par elle aggravait ses torts.

C'était le jour anniversaire du 10 août que les assiégeants avaient essayé leurs batteries, établies sur le tertre de Montessuy; et l'on racontait que c'était à une femme lyonnaise, dont il avait fait sa maîtresse, que Dubois-Crancé avait réservé, ce jour-là, le triste honneur de donner le signal du feu, après avoir reçu comme un hommage, des mains de son amant, la corde fumante. Le fait était faux, peut-être; mais il avait circulé, et l'on y croyait [1]. Le surlendemain, arrêté par lequel le Forez était détaché de Lyon. Presque à la même date, autre arrêté qui, sur la demande des habitants de la Guillotière, réunissait ce faubourg de Lyon au département de l'Isère [2]. Il y avait là matière à commentaires sinistres, et l'on pense bien que les royalistes en tirèrent profit pour souffler la flamme autour d'eux. Aussi, quelle fut la réponse des Lyonnais à l'invitation conciliante que Dubois-Crancé et Gauthier leur firent, le 14 mai, de séparer leur cause de celle des fauteurs de la révolte [3]? Leur réponse fut, — et elle portait vingt mille signatures : — « Nous sommes sous les armes, décidés, si l'on ne nous rend justice, à

[1] L'abbé Guillon de Montléon, t. I, chap. VIII, p. 345, l'affirme sans hésitation, mais sans citer ses autorités et sans nous apprendre comment il put savoir d'une manière certaine ce qui se passait dans le camp ennemi.

[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 346 et 347.

[3] Voyez plus haut.

nous ensevelir sous les débris de la ville. Si vous avancez, vous éprouverez ce que peuvent des hommes libres [1]. » La missive ajoutait, à l'adresse de Dubois-Crancé, de Gauthier, de Laporte et de Javogues, nommément désignés dans la suscription : « Si vous avez à faire des propositions, le peuple de Lyon *vous somme* de les lui faire adresser : on en délibérera : voilà notre dernier mot [2]. »

C'est ainsi que d'honnêtes et sincères républicains se trouvèrent amenés à défendre une cause qui n'était point la leur, et à inscrire leurs noms sur un document où le gouvernement de la République était bravé avec insolence par ses plus mortels ennemis !

Les représentants du peuple, dans la personne desquels la Convention était traitée de la sorte, écrivirent aussitôt au Comité de salut public : « Les bombes sont prêtes, le feu rougit les boulets, la mèche est allumée. Si les Lyonnais persistent dans leur rébellion, nous ferons la guerre, demain au soir 19, à la lueur des flammes qui dévoreront cette ville rebelle. Oui, encore quelques jours, et Isnard et ses partisans iront chercher sur quelle rive du Rhône Lyon a existé [3]. »

Tel était l'état des choses et des esprits, lorsque le bruit se répand qu'une armée de vingt-cinq mille Piémontais, débouchant du petit Saint-Bernard et du mont Cenis, est descendue dans les vallées de Sallenche, de la Tarentaise, de la Maurienne ; que Kellermann, chargé d'arrêter l'invasion de la Savoie, s'est éloigné ; que Gauthier est parti avec lui. A cette nouvelle, les royalistes, à Lyon, tombent dans l'ivresse de la joie ; ils se préparent à jeter bien loin un déguisement qui les gêne. Leurs femmes et leurs filles se mettent à façonner des emblèmes avant-coureurs du

[1] Ceci en date du 17 août 1793. Voyez le *Moniteur* du 30 du premier mois.

[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. IX, p. 375.

[3] *Ibid.*, p. 375 et 376.

retour des lis. Pourquoi tant de mystère? Les rubans blancs se transforment en cocardes ; et, non contents de les porter sous leurs habits, plusieurs combattants n'hésitent plus à les étaler. Déjà même, un étendard aux fleurs de lis a été déposé dans un lieu de réserve[1].

Toutefois, une épreuve tentée alors sur l'opinion publique par quelques administrateurs royalistes n'eut pas le succès espéré. Un papier obsidional ayant été créé pour les besoins du siége, et le filigrane de ce papier se trouvant marqué d'une fleur de lis, grand nombre de citoyens s'en émurent, et l'on dut retirer ces mandats de la circulation[2]. D'un autre côté, les Girondins étaient encore si forts dans l'administration, que trente-deux prêtres, enfermés à Pierre-Scise au nom de la République, n'avaient pas été rendus à la liberté[3]. Le royalisme fut donc forcé de garder son masque, au moins dans les actes de l'administration et du commandement militaire[4]; l'inscription *République une et indivisible* continua de figurer sur les portes de la ville, et les royalistes se consolèrent de la contrainte qui leur était imposée en songeant au bénéfice qu'ils en retiraient. Qu'on n'oublie pas ces paroles de l'abbé Guillon de Montléon, que nous avons déjà citées : « Dès qu'on voyait la même cocarde aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers[5] ! »

Cependant, Dubois-Crancé n'avait pas abandonné l'espoir de fléchir, par des représentations fraternelles, l'obstination des Lyonnais, et il chargea le commissaire des

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 376. — Le lecteur remarquera que c'est à un écrivain royaliste que nous empruntons tous ces faits, si caractéristiques !

[2] *Ibid.*, p. 385 et 386.

[3] *Ibid.*, p. 380.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 387.

guerres Pâris de leur porter la troisième des proclamations mentionnées au commencement de ce chapitre. Le ton en était très-mesuré, très-conciliant, et, en certains passages, pathétique. On n'y disait pas : « Je vous somme ; » on y disait : « Je vous conjure[1]. » Mais ce document contenait une phrase qui tendait à maintenir la situation de Lyon, précisément parce qu'elle en faisait connaître le secret : « Voyez, Lyonnais, dans quel précipice vous ont entraînés les intrigants coalisés avec Pitt et Cobourg. Ils ne vous parlent de vos droits que pour vous les ravir. C'est leur tête, prête à tomber sous le glaive de la loi, qu'ils défendent[2]. »

Le royaliste Précy, commandant de la place ; le royaliste Roubiès, secrétaire général du Comité de salut public lyonnais ; le royaliste Milanais, président des délégués des sections ; le royaliste Rambaud, âme de la commission qui avait présidé à l'exécution de Chalier, ne pouvaient se méprendre au langage de Dubois. Une seule ressource leur restait : s'abriter derrière la résistance désespérée des Lyonnais. C'est ce qu'ils firent ; et ce fut le prêtre non assermenté Roubiès qui rédigea[3] la réponse que résumait ce mot fatal : « Nous ne vous ouvrirons point nos portes[4]. »

Un historien de nos jours raconte[5], d'après des notes manuscrites de Pâris, que, ce dernier ayant reçu mission de Dubois-Crancé de tenter avec Précy une négociation secrète, le général des insurgés lui dit : « La Convention a soif de sang ; elle veut une expiation et une leçon. Lyon est condamné, je le sais : il succombera ; mais vos soldats

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 401.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] Voyez la note placée au bas de la page 408 des *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I.
[4] *Ibid.*, p. 407.
[5] M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. III, p. 251 et 252. Édition Meline.

n'y entreront, sachez-le bien aussi, que sur des monceaux de cadavres. S'il ne s'agissait que de ma tête, je la donnerais... Mais combien de braves Lyonnais sont, comme moi, notés pour la hache du bourreau ! Mieux vaut la balle du soldat. Nous irons jusqu'au bout. » Pâris ayant parlé du démembrement possible de la France, comme conséquence de ces funestes dissensions : « Jamais, s'écria Précy, jamais ! les Lyonnais se feraient tuer jusqu'au dernier pour défendre le territoire de la patrie. »

Ainsi, Lyon devait succomber ; Précy le savait, et il poussait cette malheureuse ville au-devant d'une catastrophe inévitable, sauf, quand le moment serait venu, non pas « à mourir de la balle du soldat, » mais, ainsi que la suite le prouve, à s'enfuir, lui et les siens, en laissant la population exposée à toutes les vengeances du vainqueur ! Il repoussait avec horreur, devant l'envoyé de Dubois-Crancé, l'image de l'invasion triomphante ; et, pendant ce temps, de l'aveu de Guillon de Montléon, lui et les siens entraient dans des transports de joie à la nouvelle de la descente des Piémontais [1] !

Les formalités requises pour la convocation des sections ayant entraîné un retard de trente-six heures dans l'envoi de la réponse que Dubois-Crancé attendait, il donna l'ordre du bombardement, auquel les assiégés ripostèrent par deux mille coups de canon.

N'y avait-il donc aucun moyen d'arrêter cette lutte fratricide ? Dubois-Crancé, tentant un dernier effort, écrit

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, chap. IX, p. 378. — Nous recommandons à ceux qui veulent savoir jusqu'à quel point l'histoire de la Révolution française a été défigurée par l'esprit de parti, la lecture des pages où M. de Barante raconte le siége de Lyon. Il n'y dit pas un mot, pas un seul mot, du rôle que les royalistes y jouèrent, comme royalistes. M. Thiers n'est pas plus explicite, et le côté politique de l'événement n'est pas même indiqué dans son récit, étriqué outre mesure. Quant à M. Michelet, il mentionne tout simplement la prise de Lyon, et, par une omission que nous ne pouvons comprendre, il ne dit rien du *siége*.

aux Lyonnais : « Pourquoi, si vous vous soumettez aux lois, douteriez-vous de l'indulgence de la Convention ? Ne dites pas que vous avez juré de mourir libres. Votre liberté ne peut être que celle que toute la France a jurée. Tout autre acte de liberté prétendue est une rébellion contre la nation entière[1]. »

Après treize heures d'attente, il reçut pour toute réponse la notification que les citoyens, obligés de se disperser pour le service du siége, ne pouvaient plus correspondre eux-mêmes avec les représentants, et qu'il n'y avait plus d'autre moyen de s'entendre que de former un congrès de commissaires nommés de part et d'autre[2]. Le bombardement recommença.

On touchait à la fin du mois d'août. La Convention apprend que Toulon vient d'être livré aux Anglais par les royalistes, et, loin de fléchir, redouble d'efforts. Pour réduire Lyon, cent bouches à feu sont tirées des arsenaux de Besançon et de Grenoble ; six compagnies d'artillerie, dix bataillons de vieilles troupes et deux régiments de cavalerie sont appelés des frontières des Alpes, et viennent renforcer le corps de siége, qui fut alors partagé en quatre divisions, formant chacune une attaque : deux à la droite du Rhône ; une dans l'isthme, entre le Rhône et la Saône, et une sur la droite de la Saône[3]. Ces diverses attaques étaient confiées aux généraux Valette, Vaubois et Rivas, placés, durant l'absence de Kellermann, sous les ordres du général Dumuy, ou plutôt de Dubois-Crancé, ingénieur habile, par qui furent conduites, en réalité, les opérations du siége.

Les Lyonnais avaient, tout d'abord, occupé des postes à une et deux lieues de la place, poussé des partis jusqu'à

[1] Dépêche du 25 août 1793.

[2] Guillon de Montléon, chap. IX, p. 421.

[3] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV, p. 187.

Saint-Étienne, de manière à communiquer avec Montbrison. Si, profitant de ce que les quatre camps de Dubois-Crancé, séparés par un fleuve et une rivière, ne communiquaient entre eux qu'au moyen de deux ponts, les assiégés eussent débouché sur l'un d'eux, au nombre de dix ou douze mille hommes, en tenant l'ennemi en échec sur les autres points par des démonstrations, ils pouvaient frapper un grand coup. « Mais, écrit Jomini, cette combinaison ne vint pas à la pensée de Précy, qui se contenta de disputer le terrain pied à pied, si bien, qu'il finit par être enfermé dans l'enceinte de la ville[1]. »

Au reste, emporter Lyon de vive force n'était pas chose facile. Entre le Rhône et la Saône, la Croix-Rousse présentait six étages de redoutes impossibles à tourner, et qu'il fallait successivement enlever avant d'être aux murs de la place. Du côté de l'est et à la sortie du pont Morand, se hérissait une redoute en fer à cheval, capable de contenir mille combattants et huit pièces de canon, très-bien construite d'ailleurs, en pierre de taille, avec un excellent fascinage et un fossé de vingt pieds de large sur douze de profondeur. A l'ouest, enfin, les hauteurs de Sainte-Foy et de Fourvières ne semblaient pouvoir être le prix que d'un heureux excès d'audace[2]. Aussi les efforts de Dubois-Crancé se bornèrent-ils, pendant tout le mois de septembre, à intercepter les subsistances de Lyon et à le resserrer, mais en multipliant, hélas ! les ravages de la canonnade et du bombardement !

La ville était trop étendue pour être endommagée dans toutes ses parties ; ce fut surtout celle que l'isthme embrassait qui eut à souffrir, à cause de l'avantage qu'offrait,

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV, p. 188.

[2] Voyez, à la suite des *Mémoires du général Doppet*, note E des *Éclaircissements historiques*, le compte rendu de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes, par Dubois-Crancé.

pour l'établissement des batteries incendiaires, les chemins creux dont la plaine de la Guillotière est traversée. Comment rappeler, sans que le cœur se brise, ces maux affreux infligés à des Français par des Français? Les plus beaux quartiers de Lyon s'abîmèrent sous une pluie de fer et de feu. Les somptueuses maisons qui bordaient le quai Saint-Clair tombèrent sur le passage des bombes et des boulets rouges. L'arsenal sauta, couvrant une foule de maisons particulières de ses débris enflammés [1]. Les cris convenus, que poussaient du haut des toits les femmes intrépides qui s'étaient chargées d'observer la projection des bombes et d'en suivre les paraboles étincelantes, ressemblaient de loin à des cris de miséricorde [2]. Vous eussiez dit le sanglot de la ville en détresse.

Mais ce sanglot, il n'arrivait à l'oreille des assiégeants que mêlé au bruit de l'artillerie lyonnaise; et le spectacle des « flammes qui dévoraient une cité rebelle » leur

[1] Jomini, t. IV, liv. V, chap. xxiv, p. 189.

— L'Hôtel-Dieu de Lyon, sur lequel flottait un drapeau noir, courut aussi risque d'être embrasé, parce que le feu des assiégeants était attiré dans le voisinage par deux mortiers que les assiégés avaient eu la malheureuse inspiration d'y placer. Mais, que les troupes conventionnelles aient pris soin d'épargner cet asile de la faiblesse et de la douleur, c'est ce que prouvent deux faits décisifs : savoir, l'ordre exprès qui en fut donné par Dubois-Crancé, et dont le texte existe, daté du camp de la Guillotière, 22 août, et signé « Dubois-Crancé, Claude-Javogues; » puis, l'admission dans l'hôpital, des blessés appartenant à l'armée des assiégeants, admission que ces derniers, faute de chirurgiens et d'ambulance, avaient sollicitée et obtenue de la générosité des Lyonnais. Eh bien, veut-on avoir une idée du venin dont le livre de l'abbé Guillon de Montléon est rempli? Cet écrivain, je me trompe, ce libelliste, ne rougit pas de dire, t. I, chap. ix, p. 427, que les assiégeants ayant dans l'Hôtel-Dieu *leurs propres blessés*, y jetèrent bombes et boulets de préférence, « avec plus d'acharnement que sur toute autre partie de la ville. » Comme une pareille calomnie est habile! Comme l'abomination qu'elle dénonce est vraisemblable! Quant à l'ordre de Dubois-Crancé, dont il a le texte sous les yeux et qui évidemment l'embarrasse, notre abbé se tire d'affaire en ces termes, p. 425 : « Cet ordre ne *paraît pas* avoir été jamais donné!... »

[2] C'est ainsi que Dubois-Crancé les qualifiait dans une de ses dépêches.

inspirait moins de pitié que de colère, lorsqu'à cette clarté sinistre ils avaient à ensevelir tant de morts ! Car il y eut des jours où le sol qui touchait au pied des redoutes fut tellement jonché de cadavres, que l'air en devint contagieux[1]. L'armée de Dubois-Crancé comptait dans ses rangs quatre mille pères de famille en réquisition[2] : combien d'entre eux que leurs enfants ne devaient jamais revoir !

Et à mesure que le siége se prolongeait, l'espoir du pardon s'éloignant de plus en plus, la défense tenait de plus en plus du désespoir. Ah ! que ne furent-ils dirigés contre les envahisseurs de la patrie, les actes de courage par où se signala cette défense lamentable ! On vit des prêtres figurer dans les sorties sous l'uniforme du soldat, et une jeune couturière de dix-sept ans, Marie Adrien, servir en habit d'homme comme canonnier[3]; on vit deux jeunes gens, Barthélemy Dujast et Laurençon, attacher sur leur tête des fusées à incendie enveloppées d'une toile goudronnée, passer le Rhône à la nage, et courir jusqu'à trois cents toises de la rive gauche du fleuve mettre le feu à des chantiers de bois de construction qui protégeaient les batteries de Dubois-Crancé[4].

Quant à ceux des habitants dont l'âme était restée fidèle au gouvernement de la République, qu'imaginer de comparable à l'horreur de leur situation ? Traîtres à la Convention et à leur conscience s'ils prenaient les armes, et passibles, dans le cas contraire, des peines portées contre les délinquants[5]; menacés, s'ils parlaient

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon.* — De son côté, dans le compte rendu cité plus haut, Dubois-Crancé dit : « Chaque jour, ils nous tuaient du monde. »

[2] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi suprà.*

[3] *Guillon de Montléon,* t. I, chap. VIII, p. 358.

[4] *Ibid.*, chap. IX, p. 429-431.

[5] Ordonnance du 6 septembre 1793, publiée à Lyon par le conseil de guerre établi durant le siége.

de se rendre, d'être traduits devant une commission militaire pour propos séditieux [1], et, s'ils se taisaient, d'être désignés plus tard aux ressentiments du vainqueur, de quelles malédictions secrètes ils durent poursuivre les fauteurs de la guerre civile! S'échapper était l'unique voie de salut qui leur fût ouverte : beaucoup s'y précipitèrent ; et l'armée assiégeante eut à partager son pain avec une multitude de pauvres ouvriers en soie, accourus au-devant d'elle. S'il en faut croire une lettre de Dubois-Crancé au Comité de salut public, le nombre des fugitifs, hommes, femmes et enfants, ne monta pas à moins de vingt mille.

Pendant ce temps, Couthon faisait lever toute l'Auvergne. Nous avons déjà décrit ce prodigieux mouvement. Le général Nicolas, détaché pour l'accélérer, fut enlevé, dans le Forez, avec un détachement de hussards qui l'accompagnait [2]. Mais, cet échec ne servant qu'à rendre les appels de Couthon plus brûlants et plus efficaces, un formidable cri de guerre ébranle les montagnes du Puy-de-Dôme ; de chacun de leurs sommets roule une énorme avalanche de paysans [3]; à l'approche d'une de leurs colonnes, un bataillon de Lyonnais, qui occupait Montbrison, se replie [4]; et, le 17 septembre, Lyon voit arriver à Saint-Genis une ardente cohue de pâtres, armés de faux, de piques, de fourches, de fléaux. Maignet et Châteauneuf-Randon conduisaient ces rudes réquisitionnaires [5]. Javogues, de son côté, amenait ceux du Forez. Lyon sentit

[1] Les termes de l'ordonnance du 6 septembre sont : « Il est défendu de tenir les *moindres* propos séditieux, sous peine d'être poursuivi *extraordinairement.* »

[2] Compte rendu de la mission de Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet, par Maignet, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 1070, 1, 2. British Museum.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Guillon de Montléon,* t. II, chap. XI, p. 51.

comme le froid de la mort. Rien à espérer des Piémontais : Kellermann venait de les repousser dans le fond de la Maurienne[1].

Vers la fin de septembre, l'armée assiégeante, renforcée d'un détachement de la garnison de Valenciennes, était forte de trente-cinq mille hommes, dont huit mille environ de troupes réglées et vingt-deux mille de réquisition[2], sans compter un nouveau renfort que Couthon, resté en arrière, promettait. La Convention et le Comité de salut public, à qui rien ne paraissait impossible, n'avaient pas attendu jusque-là pour témoigner leur surprise de la lenteur du siége; bientôt cette surprise se changea en colère. Quoi! éternellement canonner! éternellement bombarder! quand donc approcherait-on les Lyonnais à la baïonnette? Cette impatience hautaine des pouvoirs révolutionnaires, Châteauneuf-Randon et Maignet, à peine arrivés devant Lyon, la représentèrent[3]. Dubois-Crancé, esprit méthodique, n'aurait pas voulu risquer un échec; sachant les Lyonnais à la veille d'être affamés, il eût préféré les réduire par la disette[4], et Gauthier partageait à cet égard son sentiment. De sorte qu'il se forma comme deux partis parmi les assiégeants, celui de Dubois-Crancé et de Gauthier, dont le quartier général était à la Pape; et celui de Châteauneuf-Randon et de Maignet, qui établirent leur quartier général à Sainte-Foy.

Mais comment la temporisation aurait-elle lutté longtemps contre l'audace, sous le règne des audacieux? La destitution de Kellermann, accusé de mollesse[5], fut la

[1] Lettre des représentants du peuple près l'armée des Alpes.

[2] Compte rendu de Dubois-Crancé à la suite des *Mémoires de Doppet;* n° E.

[3] Compte rendu de Maignet, *ubi suprà.*

[4] *Ibid.*

[5] Dubois-Crancé lui-même avait écrit au Comité : « Kellermann est franc et loyal, mais il a de la mollesse. » Voyez le *Moniteur* du 29 août 1793.

première preuve décisive que le Comité de salut public donna de sa volonté d'en finir, et, le 26 septembre, Doppet, appelé au commandement de l'armée des Alpes, était devant Lyon [1].

Il est permis de ne pas adopter comme définitif le jugement suivant que Napoléon a porté de Doppet : « Il était Savoyard, médecin et méchant ; son esprit ne se fondait que sur des considérations ; il était ennemi déclaré de tout ce qui avait du talent ; il n'avait aucune idée de la guerre, et n'était rien moins que brave. » Autre est le langage de Jomini. « Doppet, dit ce grand critique militaire, était une espèce de Montagnard illuminé, homme de bien pourtant, et très-propre à seconder les vues de la Convention pour la réduction de la ville rebelle [2]. »

Quoi qu'il en soit, Doppet n'eut pas plutôt pris la direction du siége, qu'il songea à le terminer d'un seul coup. Quelques jours auparavant, Dubois-Crancé s'était emparé de vive force de la route d'Oullins : Doppet, après en avoir conféré avec les généraux Rivas et Valette, se décide à attaquer les hauteurs de Sainte-Foy. Cette attaque fut fixée, en conseil de guerre, à quatre heures du matin, le 29 septembre. Elle devait être précédée de démonstrations sur la Croix-Rousse, les Brotteaux et le pont de la Mulatière, à la pointe de Perrache, levée qui prolonge d'une demi-lieue le quai Saint-Clair et va se terminer au confluent du Rhône et de la Saône. La journée fut sanglante. Les assiégeants ayant emporté une redoute pla-

[1] *Mémoires de Doppet*, liv. III, chap. II, p. 182.

[2] Jomini, liv. V, chap. XXIV, p. 191.

Le choix qu'on fit de lui en cette occasion n'était donc pas si absurde ! Et pourtant, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 259, M. de Barante s'écrie triomphalement : « C'est à de tels hommes que les commissaires de la Convention confiaient le commandement des armées de la République ! » Il est vrai que M. de Barante cite le jugement de Napoléon et passe sous silence celui de Jomini.

cée entre le grand et le petit Sainte Foy, les autres batteries qui couronnaient ou flanquaient les versants de la colline sont abandonnées. De son côté, la division Valette force le pont de la Mulatière, et pousse vivement les Lyonnais à la pointe de Perrache. Précy, accouru avec sa cavalerie et une partie de sa réserve d'infanterie, parvient à arrêter le torrent; mais ses troupes, mitraillées par les batteries que Rivas vient de placer sur les hauteurs enlevées, reculent, rentrent dans Lyon, et laissent le pont aux assiégeants. Pendant ce temps, Vaubois avait poussé avec tant de vigueur sa fausse attaque sur les Brotteaux, qu'il avait chassé les Lyonnais du faubourg; mais il ne put s'y maintenir, foudroyé qu'il était, à son tour, par les batteries de gros calibre établies dans les retranchements du Pont-Morand, sur les quais de la rive gauche du Rhône et aux Collinettes[1].

Le 2 octobre, Couthon parut. Il arrivait avec « ses rochers de l'Auvergne, » impatient de « les précipiter dans les faubourgs de Vaize ; » et, tout d'abord, la flamme qui brûlait au fond de son cœur se répandit en adjurations passionnées. Est-ce que ce siége n'aurait pas de fin? est-ce que Lyon retiendrait longtemps encore, misérablement cloués autour de son enceinte, les soldats destinés à reprendre Toulon aux Anglais? Perdre une minute c'était perdre un siècle. Attendrait-on la saison des pluies? et les torrents qui venaient de submerger plusieurs batteries dans le camp n'avertissaient-ils pas de se hâter[2]? On avait lancé, disait-on, trente mille boulets et quatorze mille bombes sur la ville rebelle; l'avait-on réduite? Que parlait-on de tactique? La tactique était « l'opium des insurrections populaires. » Il n'y avait, pour le peuple tout-

[1] Voyez les *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. III, p. 179 et 180. — Jomini, liv. V, chap. XXIV, p. 191-193.

[2] Voyez sur ce point le compte rendu de Maignet, *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1070, 1, 2. British Museum.

puissant, que trois instruments de victoire : l'enthousiasme, la foi, la force. Voulait-on « mettre le fer au feu, » oui ou non[1] ?

Il y avait déjà presque quinze jours que le peuple de Lyon n'avait plus qu'une poignée d'avoine par tête pour toute nourriture[2] : voilà ce que Dubois-Crancé opposait aux discours emportés de Couthon. Il ne cachait pas, d'ailleurs, que cette foule de paysans mal armés n'était à ses yeux qu'un embarras. « Votre réquisition ! dit-il un jour à Couthon, cela ne vaut pas six liards[3]. » Mais Couthon savait bien le contraire, et, mieux que son collègue, il comprenait en quoi consistait le nerf de la Révolution. Dubois-Crancé se trouva tout à coup presque isolé dans le camp, et condamné à Paris.

On se rappelle qu'au sein du Comité de salut public Robespierre, Saint-Just et Couthon formaient un parti auquel faisait contre-poids celui de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère. Ceux-ci, pour enlever à Couthon la gloire de soumettre les Lyonnais, auraient bien voulu que Dubois-Crancé, par un coup décisif, terminât l'affaire avant l'arrivée de son collègue[4]. Mais plus leur désir à cet égard était violent, plus l'obstination de Dubois-Crancé à temporiser les irrita. Pour ne pas laisser sans chef l'armée qui tenait tête aux Piémontais, Dubois-Crancé avait cru devoir suspendre l'envoi de l'arrêté qui destituait Kellermann[5] ; cet acte, dont le motif était louable, mais la forme arbitraire, fut l'objet d'une véhémente dénonciation de

[1] Voyez la lettre de Couthon au Comité de salut public, dans le *Moniteur* du 20 du premier mois.

[2] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi suprà*.

[3] *Moniteur* du 21 frimaire an II (11 décembre 1793). — Séance des Jacobins.

[4] C'est ce dont témoigne une lettre qu'ils lui écrivirent le 30 septembre, et où les signatures de Robespierre et de Saint-Just ne se trouvent pas.

[5] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi suprà*.

Billaud-Varenne ; sur quoi, la Convention prononça le rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier [1].

Une lettre particulière de Robespierre et de Saint-Just avait annoncé à Couthon, qui du reste ne la provoqua point [2], cette décision souveraine, et cela avant même qu'elle eût été rendue, tant elle était considérée comme inévitable [3]. Il ne crut donc pas devoir en attendre la notification officielle et définitive ; et, dans la nuit du 6 au 7 octobre, il fit imprimer, au quartier général de Sainte-Foy, une proclamation destinée à apprendre aux Lyonnais, en leur adressant une sommation dernière, que c'était à lui qu'ils avaient maintenant à répondre. Il ajoutait : « Que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher soient tranquilles ; leurs personnes et leurs propriétés seront respectées... La loi ne frappe que les coupables. Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à demain quatre heures du soir. Si, à cette heure, votre réponse n'est pas arrivée, le feu du peuple reprend, et ne cessera plus que la justice nationale ne soit satisfaite [4]. »

La sommation fut portée, le 7, à Lyon, par un trompette. Elle était en plusieurs paquets, à l'adresse des sections ; et, comme on craignait que cet appel suprême ne fût soustrait par les meneurs à la connaissance du peuple, des personnes affidées avaient reçu mission d'en jeter des copies dans les divers quartiers de la ville [5].

La face des choses, depuis quelque temps, y était bien

[1] Séance du 6 octobre 1793.

[2] Compte rendu de Maignet, *ubi suprà*.

[3] La lettre qui l'annonçait à Couthon était du 2 octobre. — Voyez le rapport de ce dernier à la Convention, séance du 18 frimaire (8 décembre 1793).

[4] Voyez *Guillon de Montléon*, t. II, chap. XIV, p. 192.

[5] Rapport de Couthon, dans la séance du 18 frimaire.

changée. L'aspect de tant de maisons en ruines; les larmes de tant de mères en deuil; l'accroissement indéfini du nombre des blessés et des morts; la disette devenue telle, qu'on n'avait plus pour nourriture qu'un peu d'avoine et la chair des chevaux tués, tout tendait à décourager l'esprit de résistance[1]. Précy eut beau faire placarder sur les murs une proclamation où il disait, en style de caserne: « J'invite les bons citoyens à dénoncer les j. f. qui se cachent dans la ville[2], » cela n'empêcha pas le nombre de ceux qui manquaient à l'appel d'augmenter de jour en jour, d'heure en heure. Et puis, le cœur était revenu aux vaincus du 29 mai. Leurs émissaires parcouraient les ateliers, poussant le peuple à secouer le double joug du royalisme déguisé et de la faim. La femme d'un négociant lyonnais était sortie de Lyon, dès le 5, avec deux enfants en bas âge, pour aller faire part à Dubois-Crancé de son dessein de soulever la population, dût-elle y laisser la vie[3]: car il ne faut pas perdre de vue qu'une commission militaire était appelée à juger en dernier ressort, à Lyon, « les délits concernant la sûreté publique pendant le siége; » et déjà quatre personnes, par sentence de cette commission, avaient été fusillées[4]. La femme Rameau tint parole. Elle retourne à Lyon, sans y ramener ses enfants; court de quartier en quartier répandre les sentiments qui l'animent, ameute les ouvriers en soie, et rend à la République les canonniers de garde à la porte Saint-Clair[5].

[1] Rapport de Binard, chirurgien de Lyon, à Dubois-Crancé et à Gauthier, extrait par Guillon de Montléon des pièces justificatives que publia Dubois-Crancé.

[2] *Ibid.*

[3] Compte rendu de Dubois-Crancé, à la suite des *Mémoires du général Doppet*; note E.

[4] *Guillon de Montléon*, t. II, chap. x, p. 13.

[5] Compte rendu de Dubois-Crancé; note E des *Éclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires du général Doppet.*

Telle était la situation, lorsque le trompette envoyé par Couthon entra dans la ville. Les administrateurs n'osent convoquer les sections, prévoyant trop leur réponse. Mais le peuple se rassemble en tumulte, se présente à la Commune, et demande impérieusement communication des paquets reçus. Il fallut promettre que les sections seraient consultées ; et les administrateurs, qui ne cherchaient plus qu'à gagner du temps, pour faciliter à Précy, à ses compagnons d'armes et à eux-mêmes des moyens sûrs d'évasion, renvoyèrent au lendemain, 8 octobre, la convocation voulue par le peuple[1]. Ainsi, leur unique préoccupation maintenant était... la fuite; la fuite, en abandonnant à des vengeances qu'ils prévoyaient devoir être terribles cette cité qu'eux seuls avaient mise au bord de l'abîme ! Un magnanime jeune homme, Laurent Ponthus Loyer, crut pouvoir prévenir ce qu'il regardait comme un déshonneur. Il va trouver les chefs et leur dit : « Au quatorzième siècle, pour détourner la vengeance d'Édouard III, Eustache de Saint-Pierre et quelques autres habitants de Calais s'avancèrent à sa rencontre, la corde au cou, en victimes expiatoires. Imitons-les, en allant nous dévouer à la colère des assiégeants et nous charger de tout l'odieux de ce qu'ils nomment la rébellion. Ce sacrifice inattendu les désarmera sans doute, puisqu'ils sont Français; mais, s'il entrait dans leurs desseins de nous faire périr, nous aurions du moins, en expirant, assouvi leur fureur et procuré la paix à nos concitoyens. » Mais les administrateurs préférèrent[2] recourir à des négociations combinées de manière à assurer la fuite ou à la couvrir.

Ils convoquèrent donc, le 8 octobre, une assemblée

[1] Rapport de Couthon à la Convention, séance du 18 frimaire (8 décembre 1793). — Ne se trouve pas dans le *Moniteur*.

[2] « Peut-être plus généreusement ! » dit l'abbé Guillon de Montléon, t. II, chap. XIV, p. 205. Quelle appréciation !

générale des sections où ne se trouvèrent, ni ceux d'entre eux qui s'étaient le plus signalés dans les mesures de résistance, ni Précy et les siens[1]. La délibération eut le résultat prévu. Des commissaires sont nommés pour aller traiter, avec Couthon et ses collègues, de la reddition de la ville. Les conditions imposées par ceux-ci furent que les portes, carrefours, lieux de défense intérieure et extérieure, canons et munitions de guerre seraient livrés; qu'il y aurait désarmement général de la population; que tout individu qui paraîtrait en armes serait fusillé; que tous les patriotes détenus depuis le 29 mai seraient représentés aux portes de la ville, au moment où les troupes de la Convention y feraient leur entrée; que Précy et son état-major seraient mis en état d'arrestation[2].

Le débat durait encore, lorsque le bruit se répand, au camp de Sainte-Foy, que les rebelles se préparaient, cette nuit-là même, à une sortie : d'où la conclusion que c'était dans l'unique but de la favoriser que les commissaires lyonnais avaient été envoyés au quartier général[3]. Seulement, on n'indiquait pas d'une manière précise sur quel point devait avoir lieu la tentative de fuite. Aussitôt, sans donner le signal d'une attaque générale, Doppet ordonne partout une surveillance exacte et une bonne défensive. Mais l'ardeur d'un des postes conventionnels brusqua le dénoûment. Une redoute fut emportée, du côté de Saint-Just : dans la nuit du 8 au 9 octobre, la ville se trouva ouverte[4].

Pendant ce temps, Précy avait pris ses mesures, et le

[1] *Guillon de Montléon*, p. 205.
[2] Rapport de Couthon à la Convention. — Nous le citons tel que l'indique Guillon de Montléon dans ses *Mémoires*, — car le *Moniteur*, comme nous l'avons dit, ne donne pas la séance du 18 frimaire.
[3] *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. III, p. 192.
[4] *Ibid.*

9 octobre, à six heures du matin, il débouchait sur la rive droite de la Saône, à la tête d'une troupe divisée en trois corps, dont le dernier, formant l'arrière-garde, marchait sous la conduite du comte de Virieu. Le dessein de Précy était de passer la Saône au-dessus de Trévoux, de gagner le département du Jura, de pénétrer en Suisse par les montagnes de Saint-Claude, et d'aller se ranger sous les drapeaux du prince de Condé[1]. Un instant, la fortune parut lui sourire : les deux premières divisions de sa petite armée réussirent à traverser les lignes des assiégeants ; mais la dernière fut moins heureuse. Vivement attaquée, elle fut taillée en pièces, et Virieu, son chef, qui avait entendu la messe avant de partir, resta parmi les morts. Cet échec fut décisif. Les compagnons de Précy se découragent, se dispersent, et sont assommés comme des bêtes fauves partout où le paysan les rencontre. Précy lui-même n'échappa que par miracle. Après avoir erré plusieurs jours dans les bois, accompagné de deux des siens, Legoult et Madinier, il fut recueilli, au village de Sainte-Agathe, dans les montagnes du Forez, par un cultivateur hospitalier, chez lequel il demeura pendant neuf mois, caché au fond d'un souterrain[2].

Dès la nuit même où ils avaient appris que Lyon devait se soumettre, Couthon et Maignet s'étaient occupés des subsistances avec la plus généreuse sollicitude. Douze commissaires, envoyés par eux dans les départements voisins, firent parvenir, le 9 octobre, jour de l'entrée des troupes, une partie des provisions demandées ; mais, comme elles ne suffisaient pas, les assiégeants, par une inspiration vraiment française, gardèrent pour les assiégés la moitié de leurs rations ; si bien qu'on put dire à la lettre qu'ils étaient entrés dans Lyon *le pain*

[1] *Biographie universelle*, au mot Précy.

[2] *Ibid.* — Jomini se trompe, lorsqu'il dit, liv. V, chap. xiv, p. 194, que Précy gagna la Suisse avec huit cents hommes.

à la main[1]. Ce fut aussi d'un élan soudain qu'ils jurèrent de protéger les propriétés, toutes devenues nationales, ou appartenant à des patriotes, soit fugitifs, soit opprimés[2].

Couthon, de son côté, avait apporté à Lyon, avec un désir fougueux de soumettre cette ville, le parti pris de la pacifier. Sentant combien la destruction de ce foyer d'industrie importait à l'Angleterre, il eût voulu pouvoir le conserver à la République ; d'autant qu'en y consacrant ses soins, il ne faisait que se conformer à la politique qu'avec Robespierre et Saint-Just il représentait au sein du Comité de salut public.

Cette politique, sans avoir encore publié son programme, se laissait déjà deviner à de clairs symptômes. Une fermeté inébranlable, mais en même temps une aversion décidée pour toute exagération, voilà ce qui la caractérisait, et ce qui venait de se révéler, à la Convention, d'une manière frappante.

Le 3 octobre, l'Assemblée ayant adopté un rapport présenté par Amar contre les Girondins inculpés, et un membre ayant demandé qu'on décrétât d'accusation, comme étant leurs complices, soixante-treize de leurs collègues, signataires d'une protestation en leur faveur, Robespierre n'avait pas hésité à combattre cette dernière mesure, en termes qui méritent d'être rappelés : « La Convention nationale ne doit pas chercher à multiplier les coupables, c'est aux chefs de la faction qu'elle doit s'attacher ; la punition des chefs épouvantera les traîtres et sauvera la patrie. S'il en est d'autres parmi ceux que vous avez mis en état d'arrestation, le Comité de sûreté générale vous en présentera la nomenclature, et vous serez toujours libres de frapper. Mais faites attention que,

[1] Compte rendu de Maignet. — Compte rendu de Dubois-Crancé.

[2] Compte rendu de Maignet, *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 1070, 1, 2. British Museum.

parmi les hommes que vous avez vus traîner le char des ambitieux, il en est beaucoup d'égarés... » Ici, des murmures l'ayant interrompu, il reprit avec force : « Je dis que vous avez ordonné un rapport sur les signataires de la protestation, et qu'il est de votre justice d'attendre ce rapport. Je dis que la dignité de la Convention lui commande de ne s'occuper que des chefs. Je dis que, parmi les hommes arrêtés, il en est beaucoup de bonne foi, mais qui ont été égarés par une faction hypocrite. Je dis que, parmi les signataires de la protestation, il s'en trouve, et j'en connais, dont les signatures ont été surprises !... Qu'on me montre de nouveaux coupables, et l'on verra si je ne suis pas le premier à appeler sur leur tête la vengeance des lois[1]. »

Couthon ne négligea rien pour faire prévaloir à Lyon la politique ferme, vigilante, mais modérée que Robespierre essayait à Paris.

Des malveillants excitaient les soldats à violer leur serment de respecter les propriétés ; Couthon, de concert avec Laporte et Maignet, annonce que quiconque sera pris à piller sera fusillé dans les vingt-quatre heures[2].

Les vengeances privées brûlaient de s'assouvir ; Couthon fait publier par Doppet, l'écho fidèle de ses pensées, une proclamation où les soldats sont adjurés de se prêter à la répression de tout acte arbitraire[3].

Le travail s'était arrêté, paralysé par la peur ; Couthon, Laporte et Maignet ordonnent que les ateliers soient ouverts et que les relations commerciales reprennent leur cours[4].

[1] Convention nationale, séance du 3 octobre 1793.

[2] Voyez le compte rendu de Maignet, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1070, 1, 2. British Museum. — Voyez aussi *Guillon de Montléon*, t. II, chap. XV, p. 257.

[3] *Ibid*. — *Ibid*., 258 et 259. — *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. III, p. 196 et 197.

[4] *Guillon de Montléon*, t. II, chap. XV, p. 259.

L'esprit sectionnaire s'agitait ; Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon défendent aux citoyens de s'assembler en sections, jusqu'à ce que toute fermentation dangereuse ait disparu[1].

Il eût été peu équitable de comprendre dans la même catégorie ceux des rebelles qui avaient été saisis les armes à la main, et ceux qui, moins ostensiblement, s'étaient engagés dans la révolte, nul doute ne pouvant exister à l'égard des premiers, et une erreur étant possible à l'égard des seconds. Couthon, d'accord avec ses trois collègues Châteauneuf-Randon, Maignet et Laporte, institua, pour juger les cas de flagrant délit, une commission militaire, et, pour examiner les autres cas, une commission « de justice populaire, » procédant par voie de jurés, et soumise à une stricte observation des formes[2].

La condescendance fut même poussée jusque-là que le désarmement des Lyonnais, annoncé dès le 11 octobre, n'était pas encore commencé le 13[3].

Dubois-Crancé et Gauthier, qui, quoique frappés d'un décret de rappel, avaient sollicité et obtenu d'entrer à Lyon, n'appartenaient pas, comme Couthon, au « parti des gens de la haute main ; » ils relevaient du « parti des gens révolutionnaires, » ils suivaient la bannière portée dans le Comité de salut public par le sombre Billaud-Varenne, par le frénétique Collot-d'Herbois, et par ce Barère que sa pusillanimité même asservissait aux violents. La grande modération de Couthon leur déplut. Ils lui reprochaient d'ailleurs, dans le secret de leur cœur, la place qu'au dernier moment il était venu prendre dans la victoire. Ils s'étudièrent donc à le décrier, mais sourdement, et sans affronter son influence. Soutenus par Javogues, homme de la trempe de Collot-d'Herbois,

[1] *Guillon de Montléon*, t. II, ch. XI, p. 261 —Compte rendu de Maignet.
[2] *Ibid.*, p. 267 et suiv. — *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 271.

ils commencèrent à insinuer que la fuite de Précy et de ses complices était due aux ménagements de Couthon; ils firent remarquer que la cohorte des rebelles était sortie par l'endroit le plus favorable à son dessein, le faubourg de Vaize; ils parurent étonnés de la lenteur mise à désarmer la population, attribuant à cette lenteur la perte de trente mille fusils pour la République; ils trouvèrent mauvais qu'en entrant à Lyon Couthon ne se fût pas entouré d'un appareil militaire et n'eût pas montré « ce visage sévère qui[1] convient au représentant d'une grande nation outragée. » Ils cherchèrent enfin à se créer un parti parmi les membres de l'ancienne municipalité, ceux de l'ancien club central et quelques chefs de l'armée.

Informé de ces manœuvres, Couthon les dénonce à la Convention. Mais, avant même que sa lettre fût parvenue à l'Assemblée, Robespierre et Saint-Just avaient arraché au Comité de salut public un arrêté qui changeait le rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier en un ordre formel de les appréhender au corps et de les amener à Paris; ordre rigoureux à l'excès, que la Convention révoqua[2] presque aussitôt après l'avoir sanctionné[3].

Cependant, quelle conduite fallait-il que l'Assemblée tînt à l'égard de Lyon?

Que la révolte eût été dirigée par des royalistes, impossible de le nier. Leur chef était ce même Précy qui, au 10 août, avait combattu dans les rangs des Suisses, et à qui Louis XVI avait, en quittant son palais, adressé ces paroles : « Ah! fidèle Précy[4]! » L'état-major s'était trouvé composé de marquis et de comtes; une foule d'émigrés, accourus de divers points, avaient combattu au

[1] La phrase est de Dubois-Crancé, et se trouve dans la justification qu'il publia plus tard, en réponse aux reproches de Couthon.

[2] Voyez le *Moniteur* du 30 du premier mois.

[3] Voyez le *Moniteur* du 25 du premier mois.

[4] *Biographie universelle*, au mot PRÉCY.

premier rang ; et le but qu'ils se proposaient était assez nettement indiqué par le drapeau décoré de fleurs de lis que Doppet venait d'envoyer à la Convention[1]. Mais la ville de Lyon, prise dans son ensemble, pouvait-elle être avec justice accusée de royalisme ? Ne contenait-elle pas un grand nombre de républicains sincères, quoique opposés à la Montagne ? Le soin avec lequel les royalistes s'y étaient vus forcés de cacher leur drapeau n'avait-il rien qui parlât à des âmes républicaines? Et n'était-ce pas ici le cas d'appliquer, en faveur des hommes de bonne foi *égarés*, la politique si noblement avouée par Robespierre le 3 octobre ? Il était bien évident, d'ailleurs, que ruiner Lyon, la plus riche ville de France par ses fabriques, c'était ménager à nos ennemis, à l'Angleterre surtout, un triomphe assuré sur notre industrie. Comment oublier que, sous Louis XIV, les Anglais, en guerre avec la France, avaient offert six millions pour la destruction du commerce lyonnais ?

Ainsi pensaient, dans le Comité de salut public, les *gens de la haute main ;* la conduite de Couthon le prouve le reste ; mais tel n'était pas le sentiment des *gens révolutionnaires ;* et ceux ci, quand il leur arrivait d'avoir l'appui des *gens d'examen*, Prieur, Carnot et Lindet, formaient une majorité contre laquelle échouait, quelque grand qu'il fût, l'ascendant moral de Saint-Just et de Robespierre.

Ajoutez à cela que l'idée de faire un exemple qui attestât au vieux monde ce que le monde nouveau portait en lui de puissance inexorable était la seule qui fût en rapport avec le tempérament de la Convention, la seule qui eût chance de convenir au génie exalté des Jacobins, la seule enfin qui pût emprunter de la force aux prodigieuses passions de cette époque prodigieuse.

[1] *Moniteur* du 25 du premier mois.

Quel cruel moment pour Robespierre que celui où ses rivaux du Comité de salut public le réduisirent à l'alternative, ou de paraître faiblir, ou de condamner, en consentant à la ruine de la seconde ville de France, et la politique de Couthon et la sienne propre!

Quoi qu'il en soit, ce fut sur un rapport présenté par Barère, au nom du Comité de salut public, que la Convention rendit, le 12 octobre, le décret le plus terrible dont il soit fait mention dans l'histoire :

« Il sera nommé par la Convention nationale une commission extraordinaire de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

« Tous les habitants de Lyon seront désarmés. Leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la République. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.

« La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli, il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité ou à l'instruction publique.

« Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.

« La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville affranchie.*

« Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription[1] : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ ; LYON N'EST PLUS ! »

La popularité est loin de valoir ce qu'elle coûte, lors-

[1] *Histoire parlementaire,* t. XXIX, p. 192.

que, pour l'obtenir ou la conserver, il faut mentir aux autres et se mentir à soi-même. Couthon n'entendait certainement pas servir d'instrument à la ruine de Lyon; et pourtant la crainte pusillanime de paraître manquer d'énergie le domina si bien, qu'ayant reçu le décret du 12 octobre il écrivit au Comité de salut public, dans une lettre destinée à être communiquée à la Convention : « La lecture de votre décret du 12 du premier mois nous a pénétrés d'admiration. Oui, il faut que Lyon perde son nom... De toutes les mesures grandes et vigoureuses que la Convention nationale vient de prendre, une seule nous avait échappé, celle de la destruction totale[1]. »

Rien ne répondait moins qu'un pareil langage à la secrète pensée de Couthon ; et la preuve, c'est qu'il n'y conforma nullement sa conduite. Plus d'une semaine s'écoula sans que rien annonçât de sa part l'intention d'exécuter les ordres de l'Assemblée. Il avait reçu, dès le 15 octobre, le décret rendu le 12, et ce fut le 26 seulement que le signal de la destruction fut donné par lui. Comme ses infirmités l'empêchaient de marcher, il se fit placer dans un fauteuil et porter devant un des édifices de la place de Bellecour, qu'il frappa d'un petit marteau d'argent, en ayant soin de dire : *La loi te frappe*[2] *!* mot remarquable, à l'adresse des anarchistes, et qui empruntait des circonstances une signification particulière ! Dans le cortége figuraient quelques hommes armés de pioches et de leviers; mais il ne leur fut pas enjoint, même alors, d'en faire usage, et la répugnance de Couthon à détruire le foyer de l'industrie française devint de jour en jour plus marquée[3].

[1] *Moniteur* du 2 du deuxième mois, 1793.

[2] *Biographie universelle*, au mot COUTHON.

[3] Cette grande modération de Couthon est un fait que les écrivains contre-révolutionnaires se sont vus forcés de reconnaître, tant il fut éclatant. Qu'on lise, à ce sujet, dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, tout le chap. XVI.

Tant de modération n'était pas pour plaire à ceux qu'animait un impatient et brutal esprit de vengeance ; mais, si Couthon n'avait point montré assez de courage dans ses lettres à la Convention, il en montra du moins, et beaucoup, dans chacun de ses actes. Informé que, non contents de déclamer contre les retards de la *commission de justice*, certains meneurs allaient jusqu'à se permettre des arrestations arbitraires, il signa et fit signer à ses collègues Maignet, Laporte et Châteauneuf-Randon, l'arrêté suivant : « Nul ne pourra être privé de sa liberté qu'en vertu d'un arrêté des représentants du peuple, ou d'un mandat d'arrêt d'une autorité constituée. — Tout individu qui en aura fait emprisonner un autre ou qui l'aura privé de la jouissance de sa propriété par la voie des scellés, ou autrement, sans un ordre légitime, sera considéré comme ennemi du peuple et mis en état d'arrestation. — Le fonctionnaire public qui aura abusé de sa place pour opprimer des citoyens et s'emparer de leur propriété, sera dégradé publiquement et exposé pendant trois jours consécutifs sur une des places de cette ville, avec un écriteau portant son nom, sa qualité et ces mots : *Prévaricateur dans ses fonctions !* — Tous les bons citoyens sont invités, au nom de la patrie, de la justice et de l'humanité, à dénoncer avec courage aux représentants du peuple les abus, les injustices et les prévarications dont ils seraient victimes ou qui pourraient être à leur connaissance[1]. »

Ce n'est pas que Couthon prétendît glacer le moins du monde l'action révolutionnaire en tout ce qui touchait aux vrais intérêts de la République : loin de là ! Mais, à la politique sage et forte qu'il eût voulu inaugurer, il fallait des points d'appui ; et c'est ce qu'il ne trouva point à Lyon. Il s'aperçut bientôt qu'il risquait de s'alié-

[1] Arrêté du 20 octobre 1793.

ner les uns, à cause de la violence de leurs passions, et qu'il serait impuissant à ramener les autres, à cause de l'obstination de leurs préjugés. « L'esprit public, écrivait-il douloureusement, est perdu en cette malheureuse ville... Il nous faut une colonie de bons citoyens, qui, transportés sur une terre pour ainsi dire étrangère à la République, y transplantent les principes révolutionnaires[1]. »

Autre sujet de préoccupation : Dubois-Crancé était à Paris, où il faisait retentir le club des Jacobins de ses plaintes ; et Couthon ne tarda pas à apprendre que, dans une séance de ce club soupçonneux, Collot-d'Herbois, parlant de l'évasion de Précy, s'était écrié ironiquement : « ... Comment les Lyonnais ont-ils pu s'ouvrir un passage ?... Ou les rebelles ont passé sur le corps des patriotes, ou ceux-ci se sont dérangés pour les laisser passer[2]. » Collot-d'Herbois ne nommait pas son collègue; mais l'attaque était suffisamment claire. Elle avertissait Couthon des accusations meurtrières qu'il allait s'attirer, pour peu qu'il hésitât à exécuter le décret du 12 octobre. Ne voulant pas se charger de cette responsabilité sanglante, il obtint qu'on la lui épargnât, et elle fut acceptée, le 30 octobre, par deux hommes bien faits pour se présenter aux Lyonnais comme les messagers de la mort : Collot-d'Herbois et Fouché.

[1] *Moniteur* du 30 du premier mois, 1793.
[2] Séance des Jacobins du 17 octobre 1793.

CHAPITRE IX

LA COALITION REPOUSSÉE

Détresse inouïe. — Déplorable état des armées, et cependant force étonnante de la Révolution. — Régénération de l'art de la guerre. — Carnot. — Houchard, général en chef de l'armée du Nord ; son trouble. — Siége de Dunkerque. — Marche de Houchard ; ses premiers succès ; son hésitation ; soupçons de Levasseur. — Bataille de Hondschoote ; belle conduite des représentants Levasseur et Delbrel. — Victoire. — Houchard hésite encore ; reproches que lui adresse Levasseur. — Le duc d'York lève le siége de Dunkerque. — Prise de Menin. — Défaite sans combat. — Hédouville suspendu. — Houchard destitué. — Événements militaires sur le Rhin. — Politique égoïste des coalisés. — Dissidences entre le duc de Brunswick et Wurmser. — Combat de Pirmasens. — Le général Guillaume envoyé à la Force. — Guerre aux Pyrénées. — Dagobert devant Ricardos. — Orgueil sublime né des passions révolutionnaires. — Le Comité de salut public attaqué ; défense victorieuse de Robespierre ; modération de sa politique. — Rapport de Saint-Just ; le gouvernement déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. — Cobourg investit Maubeuge. — Traits d'héroïsme. — Jourdan, général en chef de l'armée du Nord. — Il marche au secours de Maubeuge. — Carnot à l'armée. — Suicide du général Mérenvu. — Mot imprudent de Cobourg. — Les deux armées en présence. — Ordre de bataille. — Journée du 15 octobre. — Miracles de l'enthousiasme républicain. — Les deux frères Duquesnoy. — Journée du 16 ; victoire de Wattignies. — Inaction de la garnison de Maubeuge pendant la bataille. — Le général Chancel condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. — Drouet pris par les Autrichiens ; singulière destinée. — Effet produit par la victoire de Wattignies et le déblocus de Maubeuge.

Qu'une nation, livrée aux angoisses d'un vaste enfantement, tourmentée par les complots, déchirée par les factions, désolée par la famine, sans commerce, sans crédit, sans finances, sans autre monnaie que des chiffons de papier, sans autres protecteurs de son sol partout

menacé que des soldats levés à la hâte et demi-nus, ait pu néanmoins, dans un court espace de temps et du même coup, jeter les bases d'un monde nouveau, déjouer d'innombrables conspirations, faire acclamer la République à des millions d'affamés, dompter dix ou douze révoltes intérieures, repousser le choc de cent mille paysans fanatiques, et, après avoir ébranlé jusqu'en ses fondements l'Europe entière, la vaincre... A quelle époque et dans quel pays vit-on jamais pareil prodige?

Qu'on se reporte au point où nous avons interrompu le récit du mouvement des armées : Condé, Valenciennes, Mayence, sont au pouvoir de l'ennemi ; notre armée du Nord, successivement chassée du camp de Famars et de celui de César, a dû se retirer derrière la Scarpe ; les alliés, qui, depuis Bâle jusqu'à Ostende, comptent près de trois cent mille combattants, semblent n'avoir, pour anéantir les débris de notre force militaire, qu'à s'avancer en masse de Valenciennes sur Soissons d'un côté, et de Mayence sur Châlons de l'autre ; le prince de Cobourg, maître de la frontière à quarante lieues de la capitale, la menace du poids de cent quatre-vingt mille hommes ; les Piémontais descendent du haut des Alpes pour donner la main aux Lyonnais soulevés ; Toulon, le plus beau port de France, est occupé par les Anglais ; les Espagnols ont emporté le fort de Bellegarde et tiennent la clef du Roussillon ; enfin, des Pyrénées aux Alpes, du Rhin à l'Océan, du Rhône à la Loire, les bataillons républicains, accablés par la supériorité du nombre, sont refoulés vers l'intérieur, que consume le grand incendie de la Vendée.

Tel se présente l'ensemble de la situation, et, si on l'approfondit, quels détails! Des armées en pleine désorganisation. Un encombrement de recrues. Des volontaires, braves devant l'ennemi, mais, hors de l'action, indisci-

plinés. Des officiers nobles qui, suspects aux soldats, se défient des soldats[1]. Pour entrepreneurs du service des armées, d'anciens procureurs juifs, des hommes de chicane, des laquais, qui, habiles à prévoir le discrédit du papier-monnaie, ont accaparé les marchandises, et, par le jeu savant de la hausse et de la baisse, font la rafle des écus. Des fournisseurs, mal ou non payés, livrant des denrées de mauvais aloi. Le soldat ayant à peine de quoi manger et portant aux pieds des souliers à semelles de carton, ou déguisées avec de la tôle. Des hôpitaux remplis de malades sans médicaments. Les chevaux, nourris avec des roseaux de marécage en guise de foin, périssant par milliers et jonchant les chemins de leurs cadavres. La disette du fourrage si excessive, qu'en certains endroits on fut réduit à chercher sous la neige, laborieusement balayée, quelques méchants brins d'herbe, et que, plus d'une fois, on vit des dragons, les larmes aux yeux, partager leur pain avec leurs chevaux[2].

D'où vient que, dans cet état de détresse inouïe, la France épouvanta ses ennemis à ce point qu'ils n'osèrent pas se résoudre à franchir la distance de douze ou quinze marches qui les séparait du berceau de la Révolution? Quelle invisible main les retint comme enchaînés sur la frontière? Ah ! il n'y a pas à en douter, ce qui les arrêta, ce fut moins le bras levé de la France que le pouvoir mystérieux de ses pensées. Elle avait apporté dans le monde quelque chose de nouveau et de profond dont il leur fut impossible d'approcher sans pâlir. Ils le sentaient frémir et brûler sous leurs pieds, ce sol, sacré à jamais, qui avait enfanté tant d'hommes à la vie nouvelle. Leur hésitation fut celle de l'effroi, et, à leur insu, celle du respect.

[1] Voyez le chapitre III des *Mémoires de Levasseur*, t. II.

[2] Voyez, dans le tome IV du *Nouveau Paris*, par Mercier, le chapitre intitulé : *Entrepreneurs du service des armées.*

On assure qu'après la double capitulation de Condé et de Valenciennes, plusieurs généraux allemands, Clairfayt, Beaulieu, Ferraris, furent d'avis d'aller droit à la prison où gémissait Marie-Antoinette, et que ce plan échoua devant la résistance du cabinet de Saint-James, dont la politique, peu sentimentale de sa nature, voulait une proie, Dunkerque[1]. Il est certain en effet qu'ordre fut donné au duc d'York de marcher, avant tout, sur cette ville et d'en former le siége[2]. Mais les alliés auraient-ils asservi avec autant de facilité l'intérêt commun et manifeste de la coalition aux vues personnelles de l'Angleterre, et l'Angleterre elle-même aurait-elle subordonné ses plans aux seules inspirations d'un étroit égoïsme, si affronter l'enthousiasme révolutionnaire à son foyer n'avait semblé presque chimérique? Prendre le chemin de Paris, c'était entrer dans une fournaise ardente : l'état-major du prince de Cobourg le savait bien ; et il était si convaincu de la toute-puissance de la foi républicaine, que, cherchant à justifier sa circonspection aux yeux du monde, il fut le premier à rappeler l'issue désastreuse de l'invasion de la Champagne[3].

De là l'adoption du plan timide qui bornait les opérations offensives des alliés à deux tentatives séparées, l'une du duc d'York sur Dunkerque, l'autre du prince de Cobourg sur le Quesnoy.

Or, tandis que nos ennemis s'enfonçaient de la sorte dans la vieille routine des entreprises de détail, le Comité de salut public, éclairé par Carnot, atteignait d'un bond aux plus hautes conceptions militaires. Car il importe

[1] *Mémoires sur les opérations militaires des généraux Custine et Houchard*, par Gay de Vernon, chap. XII, p. 235.

[2] *Ibid.* — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 350.

[3] Dans une réponse indirecte aux partisans de la marche sur Paris, réponse qu'on répandit à la Haye et à Bruxelles par la voie des journaux. Voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 351.

de le remarquer, c'est au génie fécond de la Révolution qu'appartient même la régénération de l'art de la guerre; et ce fut Carnot qui, systématisant les procédés de Frédéric II, créa la science dont la République d'abord et Napoléon ensuite tirèrent tant de merveilleux résultats. S'acharner à l'attaque ou à la défense d'une ligne; garder les passages; prendre soin de ne pas se découvrir; sacrifier à la crainte de laisser une place derrière soi le bénéfice d'une marche hardie et l'occasion de frapper un coup décisif, voilà en quoi la tactique avait longtemps consisté; c'était celle des alliés. Carnot persuada sans peine au Comité de salut public, et le Comité de salut public à la France, que l'art de la guerre était l'art de former une masse compacte, de lui imprimer des mouvements rapides, et de diviser les forces ennemies de manière à attaquer les corps isolés l'un après l'autre, sûr moyen de les écraser, le problème des batailles à gagner se pouvant poser en ces termes : avoir toujours à opposer, sur un point quelconque, à un nombre donné d'hommes un nombre d'hommes beaucoup plus considérable[1].

En même temps paraissait la loi qui constituait la force nationale, par la formation de l'infanterie de ligne en cent quatre-vingt-dix-huit demi-brigades, et de l'infanterie légère en trente demi-brigades. Cette loi fixait chaque demi-brigade à trois mille deux cents combattants, ce qui devait porter l'effectif à sept cent vingt-neuf mille six cents hommes; elle supprimait le mot *régiment*, vestige d'un passé qu'on aurait voulu arracher de l'Histoire; elle substituait aux dénominations vagues de maréchal de camp et de lieutenant général celles de général de brigade et de général de division, plus précises; et, détruisant les bigarrures de noms, d'uniformes, de paye,

[1] C'est de ce nouveau système adopté par le Comité de salut public que Barère entretint la Convention dans la séance du 12 août 1793.

de discipline, elle faisait de l'armée un tout compacte et homogène[1].

Une réforme non moins salutaire fut introduite dans l'action des pouvoirs dirigeants. Jusqu'alors nulle idée d'ensemble n'avait présidé aux mouvements de corps lancés à de telles distances les uns des autres, que les faire manœuvrer harmonieusement semblait impossible : placé au Comité de salut public comme au sommet d'une haute montagne, Carnot parcourut de son œil perçant l'immense ligne de nos frontières, et sa voix, portée d'échos en échos jusqu'aux limites les plus reculées, détermina dans les opérations un accord qui en assura le succès. L'envoi aux armées de représentants du peuple, investis d'une autorité supérieure à celle des généraux, et pleins de la pensée qu'ils avaient charge de vivifier, réalisa le phénomène d'un pouvoir central présent, à chaque heure du jour, sur chaque point de la circonférence. Les commissaires de la Convention furent comme « les nerfs qui animent le corps humain, en correspondant avec le cerveau[2]. »

Kilmaine, après sa belle retraite au camp de Gavarelle, avait été désigné pour le commandement de l'armée du Nord : sur son refus, né d'un sentiment de modestie ou de prudence, Houchard fut nommé, et dut quitter l'armée de la Moselle, qu'il commandait alors. Personne qui ne crût à l'excellence d'un pareil choix. Houchard, en effet possédait la confiance des soldats, qui aimaient tout en lui : sa bravoure impétueuse, ses habitudes d'homme des camps, sa pauvreté, sa jactance même, et jusqu'à

[1] *Mémoires sur les opérations des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. XII, p. 232. — L'auteur auquel nous empruntons le résumé de la loi du 12 août ne parle des dispositions de cette loi qu'avec admiration, et appelle avec raison « monstrueuses » les « bigarrures » qu'elle fit disparaître.

[2] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. IV, p. 70.

une longue balafre qui sillonnait son visage[1]. Quant à son attachement pour la Révolution, comment le mettre en doute? La Révolution l'avait comblé de bienfaits et d'honneurs; de simple capitaine, elle l'avait fait, en deux ans, général en chef[2]. Il s'en souvenait, n'en parlait jamais qu'avec reconnaissance, et, bien différent de Custine, se montrait à l'égard de la Convention plein de dévouement et de respect. Simple officier de fortune, il n'avait pas ce puéril orgueil du sang que Custine puisa dans sa noblesse; on ne l'avait jamais entendu se vanter, lui, de « faire des papillotes avec les décrets qui ne lui plaisaient pas; » et il ne craignit pas de paraître un jour à une revue[3], la tête coiffée d'un bonnet rouge. Mais son malheur fut dans son élévation même. Bon général d'avant-garde, et rien de plus, le commandement en chef l'accabla. Il eut le vertige. D'autant que l'heure approchait où, pour les généraux de la République, il n'y aurait à choisir qu'entre un char de triomphe et l'échafaud. Ce qui est sûr, c'est que l'arrestation de Custine avait jeté Houchard dans un trouble dont il ne put jamais se remettre. Lorsque, en quittant l'armée de la Moselle, il alla voir et embrasser sa famille à Sarrebourg, une mélancolie profonde, qu'il s'efforça vainement de dissimuler, était répandue sur son visage, et aux questions inquiètes d'un ami il répondit qu'il désespérait d'échapper au sort qui le menaçait[4].

A peine rendu à sa destination, une circonstance imprévue vint fortifier ses pressentiments. Billaud-Varenne

[1] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. XII, p. 227. — Il ne faut pas oublier que ces détails viennent du fils d'un homme qui fut l'ami de Houchard et un de ses conseillers.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 229.

[4] *Notice historique sur la vie de Houchard*, par son fils, citée dans le livre du baron Gay de Vernon.

arriva. Il venait recueillir les dénonciations; il venait faire trembler les suspects sous les armes. Pendant la nuit, vingt-deux adjudants généraux sont arrêtés; si bien qu'à son réveil, Houchard, frappé de stupeur, ne trouve, à l'état major, ni chef ni officiers. On avait aussi enlevé les registres d'ordre et la correspondance. Houchard les envoyant redemander, Billaud-Varenne lui fait savoir qu'il les a pris dans une cuisine et les envoie à ses collègues du Comité pour leur apprendre avec quelle négligence on servait à l'armée du Nord[1]. Il partit enfin, cet homme sombre, et l'armée respira.

Cependant le duc d'York se disposait à marcher sur Dunkerque. Le 16 août, il campait à Turcoing; le 17, il y tenait conseil de guerre; et, le 18, ses troupes s'ébranlaient[2].

Leur force totale, y compris un corps de douze mille Autrichiens sous les ordres du feld-maréchal Alvinzi, montait à environ trente-six mille combattants. Le maréchal Freytag, avec seize mille hommes, était à Ost-Capelle. Le prince d'Orange, à la tête de quinze mille Hollandais, occupait la position de Menin. Le gros de l'armée impériale avait été mis en mouvement pour s'emparer du Quesnoy et de la forêt de Mormale[3].

Chemin faisant, le duc d'York trouva le prince d'Orange engagé dans une vive attaque contre les avant-postes français. Les Hollandais avaient d'abord eu le dessus, ayant, dès la pointe du jour, surpris Linselles et enlevé le Blaton; mais Jourdan, réuni à Béru, n'avait pas tardé à reprendre le premier de ces deux villages, et le chef de brigade Macdonald était rentré dans le second à la baïonnette. L'arrivée des gardes anglaises et de trois régiments

[1] Gay de Vernon, chap. XII, p. 230.
[2] *The New annual Register for the year* 1793, p. 192.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 350 et 366. — *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 88.

hessois rétablit le combat. Les deux postes furent occupés de nouveau, succès qui était loin de valoir tout le sang qu'il avait coûté. Le duc poursuivit sa marche[1].

Le 22 août, il était à Furnes, d'où il partit, après une courte halte, pour s'établir sur le terrain qu'il devait occuper pendant le siége. C'était un grand espace sablonneux, appelé l'Estrang, resserré entre l'Océan et les marais de la grande Moër, et dont les dunes favorisaient les approches de la place. Le duc, divisant son armée en deux corps, l'un d'observation et l'autre de siége, retint le commandement du second, et confia le premier au maréchal Freytag, qui s'établit à Hondschoote, et dont les avant-postes occupèrent tous les villages jusqu'à Herzèle et Houtkercke, en deçà du ruisseau de l'Yser. Le 24, les détachements français qui couvraient la place se replièrent, à la suite d'un attaque dans laquelle périt le général autrichien d'Alton, et le même jour la tranchée fut ouverte, en dépit de la nature du terrain, sable mouvant où l'on trouvait l'eau à deux pieds de la surface. Il avait été convenu qu'un armement naval considérable viendrait, des ports de l'Angleterre, coopérer au siége; le duc d'York l'attendit en vain, et, au lieu de l'escadre promise, vit arriver une flottille de bâtiments de guerre français, qui, embossés sur le flanc droit du camp, se mirent à le battre en écharpe avec du gros calibre. La ville, au reste, faisait bonne contenance, défendue qu'elle était par le général Souham, et par un jeune homme dont la Révolution fit un héros : l'admirable Hoche[2].

[1] Voyez, sur l'affaire de Linselles et de Blaton, les *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. III. — Voyez aussi le *Mémoire sur les opérations de Custine et de Houchard*, par le baron Gay de Vernon, p. 238 et 239.

[2] Voyez, sur la mise de Dunkerque en état de siége, le *New annual Register for the year* 1793, p. 192; — les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 366 et 367 ; — l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 89 et 90.

Le duc d'York étant engagé dans l'étroite langue de terre par laquelle Furnes et Dunkerque communiquent; le corps d'observation du maréchal Freytag occupant, en avant des marais et de Dunkerque, une position qui ne protégeait pas les derrières du corps de siége; et les Hollandais, postés à trois journées de ce point, n'y pouvant être d'aucun secours, le Comité de salut public entrevit la possibilité de dégager la place par la réunion d'une masse unique de cinquante mille ou soixante mille hommes qui, passant avec hardiesse et d'un élan rapide entre les Hollandais et Freytag, se serait portée à Furnes, derrière le duc d'York, et, supérieure en nombre à chacun de ces trois corps pris à part, les aurait successivement accablés. C'était une application du nouveau système de guerre[1], et le fond des instructions que Carnot fit passer à Houchard[2]. Mais, comme l'accomplissement d'un tel dessein exigeait plus de forces que Houchard n'en avait à sa disposition, Carnot annonça l'envoi d'un renfort de trente-cinq mille hommes, tiré des armées de la Moselle et du Rhin, attendu que la capitulation de Mayence leur interdisait provisoirement l'offensive, et que leur défensive était assurée par les lignes de Wissembourg. Malheureusement cette partie du projet ne se put effectuer; douze mille hommes seulement furent envoyés à l'armée du Nord[3], qui, de la sorte, se trouva ne pas excéder trente mille combattants[4].

Il est probable que ce fut cette circonstance qui empêcha Houchard de suivre le plan du Comité de salut public, et lui fit prendre la résolution d'attaquer tout

[1] Barère y fit allusion dans son discours du 25 septembre 1793.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 87.
[3] *Ibid.*, p. 88.
[4] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* disent vingt mille, mais c'est évidemment une erreur. Voyez sur ce point les *Mémoires de Levasseur*, commissaire à l'armée du Nord, chap. IV, p. 73 et 74.

simplement de front le corps d'observation de Freytag, de manière à le rejeter sur les derrières du duc d'York, manœuvre moins brillante, moins décisive, mais aussi moins hasardeuse.

La vérité est que, pour s'engager et manœuvrer avec trente mille hommes entre les trois corps de Freytag, du duc d'York et du prince d'Orange, il eût fallu courir des risques que les préoccupations de Houchard ne lui permettaient guère d'affronter. Il avait l'esprit si frappé, que, le 1er septembre, apprenant par le *Moniteur* l'exécution de Custine, il s'écria : « Oh ! mon Dieu ! c'est donc un parti pris ; on veut guillotiner tous les généraux ! » Levasseur était là ; il répliqua rudement : « Et toi aussi, on te guillotinera, si tu nous trahis[1]. »

Le 5 septembre, l'armée du Nord commença son mouvement. Le général Hédouville formait la droite avec dix mille hommes, et le général Landrin la gauche avec cinq mille ; le centre, d'environ quinze mille hommes, était commandé en personne par Houchard. Les premières attaques furent suivies d'un plein succès, et les villages de Oudezeele, Herzeele, Bambeck, enlevés dès le premier jour, au pas de charge. Là Jourdan et Vandamme se couvrirent de gloire. A Bambeck, Houchard se battit en vaillant soldat. L'armée anglaise recula sur toute la ligne. Vainement le général Falkenhausen essaya-t-il de garder Rœxpoède, où il s'était arrêté pour couvrir la retraite, il dut se replier sur Hondschoote[2].

Les Français couchèrent à Rœxpoède. Les habitants avaient fui, le village était désert. Levasseur, logé à la même auberge que Houchard, fut étonné de l'agitation que trahissait l'attitude de ce général. « Je crains, disait-il, d'être surpris cette nuit : la position est peu forte. —

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. IV, p. 47.
[2] *Tableau des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 91.

« Il ne fallait pas alors nous y amener, » répondit Levasseur[1]. Vers huit heures du soir, le bruit du canon se fait entendre. Freytag, revenu précipitamment sur ses pas, attaquait Rœxpoède en personne. La cavalerie française culbuta les colonnes ennemies et fit prisonniers le prince Adolphe d'Angleterre et le maréchal Freytag ; mais une charge heureuse du colonel hanovrien Milius dégagea le premier, et le second fut délivré, quelques heures après, par le général Sporcken, qui, dans un second effort, pénétra jusqu'au milieu du village, où il ne put, du reste, se maintenir[2]. Il était alors minuit. L'ennemi ayant battu en retraite, quatre heures s'écoulèrent sans que rien fît présager, de sa part, une tentative nouvelle. Tout à coup, au grand étonnement de ceux qui l'entourent, Houchard ordonne la retraite sur Bambeck. Pourquoi ce mouvement rétrograde ? Interrogé par Levasseur, Houchard balbutia. Il paraissait si effrayé, lui brave entre les braves, qu'il parlait de reculer jusqu'à Herzeele[3].

Le lendemain, à Bambeck, conseil de guerre chez le général en chef. Les commissaires de la Convention y assistaient. Leur opinion, conforme à celle des officiers, fut qu'il fallait marcher en avant. Seul, Houchard se prononçait pour la défensive. Alors, saisissant une carte géographique déployée sur la table du conseil : « Voilà, s'écrie impétueusement Levasseur, voilà Dunkerque. Nous en serions bien près, si nous n'avions rétrogradé cette nuit. » Et il éclata en reproches[4]. De noirs soupçons avaient envahi son cœur, et, dans le secret de ses pensées, il hésitait entre l'accusation d'incapacité et celle de trahison[5].

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. v, p. 77.
[2] *Tableau des guerres de la Révolution*, ubi suprà.
[3] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. v, p. 78.
[4] *Ibid.*, p. 79.
[5] *Ibid.*, chap. v, *passim*.

Par une inconséquence bien extraordinaire de la part d'un homme que les escarmouches de la veille semblaient avoir terrifié, Houchard, ce jour-là, eut l'idée de porter la division Landrin sur Dunkerque, c'est-à-dire d'affaiblir l'armée de secours dans des circonstances où, comme le fait remarquer Jomini, il eût fallu au contraire la renforcer de toutes les troupes inutiles à Dunkerque [1].

Enfin, Houchard se décide à l'attaque, et, le 8 septembre au matin, toute l'armée s'avance vers Hondschoote, village situé sur la route de Furnes. La droite était commandée par Hédouville et Collaud, entre Bevern et Killem ; le centre, par Jourdan, en avant de Killem ; la gauche s'étendait entre ce village et le canal de Furnes [2]. Une redoute forte de onze pièces de canon couvrait Hondschoote, battant à la fois le chemin de Bergues et les trois chemins qui conduisent à Blankem. Une autre redoute balayait la route de Warhem. Du côté de Moër et du côté de Hondschoote, la plaine était entièrement inondée. Il fallait donc, pour aborder l'ennemi, braver le feu des deux redoutes, en parcourant un terrain d'une demi-lieue, avec de l'eau jusqu'aux genoux. Ces obstacles, qui jadis avaient arrêté pendant plusieurs mois Turenne, n'arrêtèrent pas les républicains. Vandamme, à la tête de l'avant-garde, emporte les avant-postes des Anglais. A droite, Collaud s'empare des postes de Bevern et de Killem. Bientôt le combat s'engage sur toute la ligne. Les commissaires de la Convention, Delbrel et Levasseur, étaient dans les rangs, excitant le soldat et déchirant avec lui la cartouche. Cependant l'ordre de courir sur les retranchements ennemis n'arrivait pas, et nos troupes, réduites à supporter un feu terrible, deman-

[1] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, chap. xx, p. 71.

[2] Jomini, t. IV, chap. xv, p. 59.

daient à avancer. Levasseur entendit Collaud qui, grièvement blessé, disait : « Qu'est devenu Houchard? Quoi ! pas d'ordres! » Jourdan, blessé aussi et perdant beaucoup de sang, exhalait les mêmes plaintes, tandis qu'on le portait à l'ambulance. Apercevant Houchard qui, derrière une haie, se consultait avec quelques officiers, et paraissait en proie à une poignante incertitude, il s'écria : « Qu'allons-nous devenir avec un pareil chef? Il y a deux fois plus de monde pour défendre Hondschoote que nous n'en avons pour l'attaquer. Nous sommes perdus ! » Levasseur interrompt vivement : « Ce mot n'est pas français. Ne comptons pas, et dites ce qu'il faut faire. — Cesser le feu et battre la charge. » Cet ordre est aussitôt donné par Levasseur à la division Jourdan et porté par Delbrel à la division Collaud. Puis, pour mieux entraîner les soldats, les deux représentants du peuple gagnent la tête des colonnes. Tel est le récit de Levasseur [1].

Le fils d'un ami et d'un compagnon d'armes de Houchard raconte, de son côté, que Houchard fit tout ce qu'on pouvait attendre de sa vaillance; qu'il s'avança, le sabre à la main et au grand trot, à la tête du 17e de cavalerie, dont la fière contenance ranima les courages ébranlés; que l'ordre d'aborder les retranchements sans tirer, au pas de course, fut donné par lui, et que ce fut lui qui invita les représentants du peuple à se porter à la tête des divisions [2].

Toujours est-il que Levasseur et Delbrel s'élancèrent au premier rang, et que leur intrépidité, leur patriotique enthousiasme, la vue de leurs panaches tricolores flottant au plus fort du péril, eurent un effet électrique [3]. Levas-

[1] Jomini, t. II, chap. v, p. 81-83.

[2] Gay de Vernon, *Mémoire sur les opérations militaires de Custine et de Houchard*, p. 268 et 269.

[3] C'est ce que reconnait l'auteur qui vient d'être cité. Voyez p. 268.

seur ne cessait de crier : « En avant ! en avant ! » Un boulet casse les reins à son cheval, et quelques soldats, dont il avait gourmandé d'une manière fort âpre l'hésitation, murmurent d'un ton moqueur, en le voyant tomber : « Va donc en avant, il y fait bon ! » Lui se relève, se fait amener un autre cheval et continue. On battait la charge sur tous les points, et au bruit du tambour se mêlait le chant sublime de la *Marseillaise*. La division Collaud, où se trouvait Delbrel, qui avait à essuyer le feu le plus vif, fut d'une fermeté inébranlable. Mais ce qui décida surtout le succès de la journée, ce fut la bravoure de cette même gendarmerie à pied, dont les généraux avaient tant dénoncé l'indiscipline. Unie à une partie des troupes de la garnison de Bergues, que conduisait le général Leclerc, elle attaqua les retranchements des coalisés avec un emportement si furieux, que rien ne put résister [1]. Les alliés perdirent, dans ces trois journées, trois mille hommes, tués ou blessés. La perte des Français était à peu près égale [2]; mais, pour avoir été sanglante, la victoire n'en était ni moins signalée, ni moins décisive. Walmoden, qui remplaçait Freytag, hors de combat, opéra sa retraite sur Furnes.

Pendant ce temps, la garnison de Dunkerque avait renouvelé ses attaques, de manière à occuper les forces du duc d'York. Ce prince n'eut pas plutôt appris le résultat de la bataille de Hondschoote, que, tremblant d'être coupé, il leva le siége, abandonnant cinquante-deux pièces de canon et ses bagages [3].

De fait, si Houchard eût poussé vivement sa pointe vers Furnes et s'en fût emparé, le prince anglais, res-

[1] *Tableau des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 92. — *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. v, p. 83.

[2] Jomini, t. IV, liv. V, chap. xx, p. 60.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p, 93.

serré en tête par Dunkerque, à droite par l'Océan, à gauche par la grande Moër, et en queue par les vainqueurs de Hondschoote, se trouvait pris dans un défilé sans issue, et jeté à la mer, à moins qu'il ne mît bas les armes. Levasseur en était si convaincu, que, rencontrant Houchard près de la redoute, aussitôt après la bataille, il lui dit : « Il faut aller nous placer sur la chaussée de Furnes, nous prendrons le duc d'York. — Comment, à la suite d'un pareil combat, rassembler l'armée ? — Je m'en charge. — Les chemins sont mauvais. — S'ils le sont pour nous, ils le sont aussi pour les Anglais, et nous y serons les premiers. — Vous n'êtes pas militaire, représentant. » Levasseur n'insista pas davantage ; mais il garda sa conviction, mêlée à des conjectures sinistres[1].

Jomini, dont l'opinion fait autorité en ces matières, prétend que « Houchard, répréhensible dans les premières journées, fut à l'abri de tout reproche relativement à la poursuite, » et la raison qu'il en donne, c'est qu'il eût été téméraire de tenter avec des moyens insuffisants l'opération indiquée par Levasseur. « Car, dit-il, si les Hanovriens fussent revenus sur leurs pas, ainsi qu'on doit le présumer, tandis que le duc d'York eût assailli les Français par Adinkerque, la perte de ces derniers eût été certaine[2]. Mais ici Jomini paraît oublier que Dunkerque renfermait une garnison brave, nombreuse, bien commandée, qui avait su déjà par de vaillantes sorties retenir les renforts que le duc d'York avait voulu envoyer à l'armée d'observation. Cette garnison serait-elle restée tout à coup frappée de paralysie ? La preuve que le duc d'York crut l'opération possible, c'est qu'il en redouta le succès, et à ce point qu'il précipita

[1] Voyez ses *Mémoires*, t. II, chap. v, p. 85.

[2] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. xx, p. 71.

sa retraite, n'ayant plus qu'une préoccupation, celle d'éviter qu'on la lui coupât. Dans un recueil où se trouve exprimée l'opinion des Anglais à cet égard, on lit : « Il est généralement reçu que, si le général Houchard, en cette occasion, avait fait son devoir, il aurait coupé la retraite du duc d'York et probablement pris toute l'armée alliée [1]. » Au lieu de cela, nul obstacle n'ayant été mis à la jonction des deux corps, cette armée, selon le mot caractéristique du prince de Hardenberg, campa le 9 septembre à Furnes, réunie et *sauvée* [2].

Lorsqu'il avait transmis à Houchard l'ordre d'aller combattre le duc d'York à Dunkerque, le Comité de salut public avait écrit : « L'honneur de la nation est là [3]. » Aussi la victoire de Hondschoote causa-t-elle, dans Paris, une joie qui survécut à la nouvelle de la prise du Quesnoy par le prince de Cobourg ; et, pour ce qui est de l'impression produite en Europe, elle fut immense. Les Jacobins triomphaient surtout de l'humiliation de Pitt, l'objet de leurs plus violentes inimitiés. Seulement, l'idée que Houchard aurait pu jeter les Anglais dans la mer et qu'il ne l'avait pas fait, les remplissait d'une colère sourde, dont un revers inattendu et inexplicable précipita l'explosion.

N'ayant rien désormais à entreprendre contre le duc d'York, qui, réuni à Walmoden, présentait une masse de trente-trois mille combattants, le général français avait résolu d'utiliser ses forces en les jetant sur le corps hollandais isolé à Menin, « calcul d'autant mieux fondé, écrit Jomini, que l'armée du prince d'Orange, loin d'être

[1] « It is in general well understood that if general Houchard had done « his duty, he might have effectually cut off the retreat of the duke of « York and probably have captured the whole of the allied army. » *New annual Register for the year*, 1793, p. 192.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 369.

[3] *Ibid.*, p. 365.

rassemblée, occupait une infinité de postes[1]. » En conséquence, le 11 septembre, Houchard quittait Hondschoote. Au moment du départ, il dit à Levasseur : « Ce soir, il y aura une chaude affaire à Wervick : nous y prendrons six mille Hollandais. » Levasseur témoignant le désir d'être de la partie, Houchard, d'un air sérieux, l'invite à rester au quartier général. Mais le commissaire montagnard : « Je n'ai d'ordres à recevoir de personne ici, et je prétends accompagner l'armée sous le feu de l'ennemi[2]. » Selon le plan adopté, une colonne, commandée par le général Dumesnil, devait attaquer Wervick de front, et une autre, commandée par le général Hédouville, tourner la ville à gauche et s'avancer, pour couper la retraite, jusqu'au chemin qui conduit à Menin. Les représentants du peuple présents à cette affaire payèrent, comme toujours, de leur personne, et très-résolûment[3]. Le montagnard Chasles y fut blessé à la jambe par un éclat d'obus. Quand à Levasseur, non content d'affronter la mort, il fit charger un bataillon qui pliait. Les Hollandais, vigoureusement attaqués de front, furent chassés de Wervick ; mais ils échappèrent, Hédouville n'ayant pas mis la célérité convenable à exécuter la partie du plan dont il était chargé[4].

Le 13 septembre, nouvelle victoire. Menin est emporté, à la manière accoutumée de nos troupes, au pas de charge ; et l'ennemi s'enfuit en désordre vers Bruges et Courtrai, laissant derrière lui quarante pièces de canon[5].

[1] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv V, chap. xx, p. 71.

[2] *Mémoires de Levasseur*, t. II., chap. VII, p. 98.

[3] Voyez sur la bravoure déployée, à cette occasion, par Chasles et Levasseur, la lettre du général Béru à la Convention. *Moniteur* du 17 septembre 1793.

[4] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. VII, p. 101.

[5] Lettre du général Béru à la Convention. *Moniteur* du 17 septembre 1793.

Il advint alors ce qui a eu lieu trop souvent dans le cours des guerres de la Révolution, pour ne pas attester l'existence d'un complot permanent au sein des armées. Dans tous les temps et dans tous les pays, on a vu des troupes, d'ailleurs très-vaillantes, céder à l'effet d'une panique et perdre une bataille, sans fournir à l'ennemi l'occasion de la gagner. Mais, outre que les paniques, pendant la Révolution, offrent un caractère de fréquence inconciliable avec la bravoure, quelquefois fabuleuse, des républicains français, elles ont cela de particulier qu'elles se rapportent toutes à une même cause, c'est-à-dire à un cri systématique de « Nous sommes trahis ! Sauve qui peut ! » poussé d'une manière soudaine, sur plusieurs points à la fois, et aussitôt suivi de la fuite précipitée de misérables, évidemment chargés d'avance de répandre la contagion de la peur. Il faut remarquer aussi que les déclamations journalières des Jacobins, la sévérité de la Convention à l'égard des délits militaires et ses ombrages, la perfidie, bien constatée, de certains généraux, favorisèrent le succès de l'infernale manœuvre, en faisant flotter devant les yeux de chacun l'image de la trahison. Ainsi s'explique la défaite sans combat qu'essuyèrent, le 15 septembre, les vainqueurs de Hondschoote, sortis de Menin à la rencontre du général autrichien Beaulieu. Cette déroute fut produite, non pas, comme le raconte un historien de nos jours[1], par l'apparition subite d'un corps de cavalerie sur les ailes, mais par le cri de *Sauve qui peut !* prenant pour signal le bruit d'un mousquet qui partit au repos sur l'épaule d'un grenadier[2]. Et ce qu'il y eut de plus triste, c'est qu'à l'aspect de nos colonnes, qui avaient regagné Menin et le traversaient en désordre, les habitants

[1] M. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. III, chap. IV, p. 167. — Édition Méline.

[2] Voyez les *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. VIII, p. 106. — Levasseur était là, et raconte ce qu'il a vu.

se mirent à pousser un effroyable hourra et à tirer des coups de fusil à nos troupes de presque chaque fenêtre[1].

Inconsolables de cet échec, qui ramena l'armée à Lille, les commissaires montagnards, Bentabolle et Levasseur, suspendirent le général Hédouville, l'accusant d'avoir laissé les Hollandais s'échapper de Wervick, de ne s'être pas tenu à l'arrière-garde, lors de la retraite de Menin, de façon à la protéger, et d'avoir été trouvé, quand on le cherchait pour qu'il donnât ses ordres, tranquillement assis au bord d'un fossé[2].

De leur côté, Hentz, Peyssard et Duquesnoy écrivaient à la Convention que Houchard et son état-major étaient coupables; qu'eux, commissaires, avaient trouvé la correspondance du général français avec les princes étrangers; et que, le soir de la victoire de Hondschoote, le duc d'York, étonné du résultat, avait prononcé ce mot étrange: *Nous sommes trahis*[3] !

Quand cette dénonciation arriva, Houchard était déjà destitué. Nous reviendrons sur ce fait, qui eut des suites importantes, après avoir donné un coup d'œil aux autres théâtres de la guerre.

Depuis la prise de Mayence jusque vers le milieu du mois de septembre, l'armée prussienne s'était tenue confinée dans une inaction dont l'égoïsme des puisssances alliées fournit le secret. Ce n'était pas sans un violent dépit que la Prusse avait vu les Autrichiens prendre possession de Condé et de Valenciennes, *au nom de l'empereur d'Autriche*, et il lui paraissait dur de sacrifier tant d'hommes, de dépenser tant d'argent, pour aider à l'agrandissement d'un pouvoir rival. Elle-même, d'ailleurs, avait des préoccupations personnelles qui la détournaient de l'intérêt général de la coalition. Sa pensée dominante, à cette épo-

[1] Voyez les *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. VIII, p. 106.
[2] *Moniteur* du 27 septembre 1793.
[3] Cette lettre est datée du 26 septembre 1793.

que, était de régler définitivement avec la Russie le second partage de la Pologne; et le roi de Prusse brûlait d'aller se mettre à la tête des troupes rassemblées sur les frontières de ce dernier pays[1].

Wurmser, vieux guerrier rempli d'ardeur, n'étant retenu par aucun des motifs politiques qui enchaînaient l'activité du duc de Brunswick, frémissait d'un défaut de coopération si propre à paralyser les quarante mille Autrichiens ou Bavarois rangés sous son commandement. Indigné d'avoir à garder, l'arme au bras, la ligne de la Queich jusqu'à Spire, il essaya d'abord avec ses seules troupes de déloger les Français de leurs lignes; mais ses tentatives partielles de la fin d'août et du commencement de septembre n'ayant abouti qu'à d'inutiles scènes de carnage, il redoubla d'instances auprès du duc de Brunswick, le pressant de s'avancer vers la Lorraine, tandis qu'il percerait, lui, en Alsace[2].

Au milieu de ces hésitations des alliés, nées de la divergence de leurs vues, les commissaires de la Convention aux armées de la Moselle et du Rhin se décident tout à coup à prendre le rôle devant lequel le duc de Brunswick reculait, celui de l'offensive. Ils convoquent un conseil de guerre, où une sortie générale des lignes de Wissembourg est résolue pour le 12 septembre. Un premier effort tenté contre les Autrichiens échoue. Le 14 septembre, nouvelle attaque. Tandis que le général Ferrette marche sur Bodenthal, le corps des Vosges, parti de Hornbach, pousse droit à Pirmasens, qui correspond sur l'autre versant à Bodenthal, et où le duc de Brunswick occupait une position étendue et morcelée[3].

Un rapide succès couronna l'attaque du général Ferrette, qui, culbutant les Autrichiens, resta maître du dé-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, *passim*.
[2] *Ibid.*, p. 375.
[3] *Ibid.*, p. 371.

filé de Bodenthal. Mais, sur le versant opposé, la fortune trompa cruellement l'audace de nos soldats.

Le général Moreaux, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre Moreau, devenu plus tard général en chef de l'armée du Rhin, commandait le corps des Vosges. Quoique jeune encore, Moreaux était depuis longtemps dans la carrière des armes. A dix-huit ans, il avait fait, en qualité de grenadier d'Auxerrois, les guerres d'Amérique, et avait eu la jambe droite fracassée d'un coup de feu à l'affaire de Sainte-Lucie. Nommé, à son retour d'Amérique, commandant de la garde nationale de Rocroy, puis deuxième chef au premier bataillon des Ardennes, il avait figuré parmi les héroïques défenseurs de Thionville[1]. C'était un officier plein de bravoure, de dévouement, et auquel il n'a manqué peut-être, pour occuper une plus large place dans l'Histoire, que de n'avoir pas eu un homonyme dans la renommée duquel la sienne fut absorbée et disparut.

Moreaux avait espéré surprendre le duc de Brunswick; mais celui-ci, averti à temps, se préparait à recevoir l'attaque. Aussi l'avant-garde de Moreaux fut-elle saluée à mitraille, aux avant-postes, par le feu de deux redoutes. Se voyant découvert, Moreaux réunit ses troupes derrière un ravin qui les masque, et veut se replier. Mais, de cette voix qui résonnait alors à l'oreille des généraux comme le bruit d'un coup de hache, les commissaires de la Convention ordonnent l'attaque, et Moreaux, divisant, malgré lui, ses masses en trois colonnes, les dirige vers la hauteur sur laquelle est situé Pirmasens. Quelque aventureuse que fût la tentative, l'élan des Français les servit si bien, qu'un moment ils purent se croire vainqueurs. Déjà le 9e régiment de chasseurs à cheval et le 14e régiment de

[1] *Notice historique sur Jean-René Moreaux*, d'après les documents existant aux archives du dépôt de la guerre, par son petit-fils, Léon Moreaux.

dragons sabraient, à l'entrée de Pirmasens, trois régiments de cavalerie prussienne mis en fuite, lorsque, à la colonne de droite, commandée par le général Guillaume, un mouvement inattendu, inconséquent, contraire aux principes militaires et exécuté sans ordre[1], changea le triomphe en déroute. Engagée dans un ravin où elle se trouve tout à coup mitraillée sur les deux flancs, la colonne est à moitié anéantie, à moitié dispersée : et les Français regagnent Hornbach en grand désordre. Heureusement, Moreaux avait pris, en vue d'une retraite possible, des précautions qui empêchèrent le duc de Brunswick de poursuivre son avantage[2]. Les pertes furent considérables de part et d'autre, et plus considérables du côté des Prussiens, en officiers généraux tués ou blessés[3]. Triste consolation! Le Comité de salut public fit mettre le général Guillaume à la Force.

Jomini, dont le livre n'a de valeur que sous le rapport stratégique et trahit, à chaque page, la révolte de l'esprit militaire contre l'ascendant du génie civil, accuse les commissaires de la Convention d'avoir rejeté sur le général Guillaume l'odieux d'un désastre dû à leur propre entêtement[4]. Mais il oublie de citer les lignes suivantes d'une communication que Moreaux adressa au commandant en chef de l'armée, Schauenbourg : « Je vous fais passer une lettre du général Guillaume, qui ne m'a pas plu. Il est d'autant plus dangereux d'avoir des *conversations* avec nos ennemis, que les lois le défendent, et que l'on peut

[1] Le général Moreaux au général Schauenbourg, 17 septembre 1793. *Archives du dépôt de la guerre*, citées dans la *Notice historique sur Moreaux*, p. 14.

[2] Relation officielle publiée à Berlin, d'après les bulletins du duc de Brunswick. *Archives du dépôt de la guerre*, citées *ubi suprà*.

[3] *Notice historique sur Moreaux*, p. 15.

[4] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, p. 90.

se servir de cela pour nous nuire[1]. » L'imprudence n'est pas la trahison, sans doute ; mais que serait devenue la France, si, lorsqu'elle avait, pour ainsi dire, la mort sur elle, autour d'elle et en elle, le Comité de salut public eût mieux aimé rester en deçà des limites de la vigilance que courir le risque de les dépasser?

Aux Pyrénées, la victoire balançait. Le 31 août, le général espagnol Ricardos, déjà maître de la forteresse de Villefranche, livrée lâchement par celui qui la commandait, était parvenu à tourner Perpignan. Le péril pressait. Les représentants Fabre et Cassaigne destituent Barbantane, successeur de Flers, et rappellent de la Cerdagne, où il avait obtenu des succès, le général Dagobert, guerrier de soixante-quinze ans, à l'âme jeune et brûlante, ferme républicain, quoique noble. Mais, en attendant son arrivée, on concerte un vigoureux effort. Un général espagnol occupait le Vernet; un autre, le camp de Peyrestortes, avec ses postes à Rivesaltes. Le 17 septembre, débouchant de Perpignan, Davoust marche contre le premier, à la tête d'environ sept mille hommes et le culbute. Pérignon, de son côté, dirige un corps d'élite sur la droite du camp de Peyrestortes, où sa division le suit de près. Enfin, Goguet s'avance vers Rivesaltes, à huit heures du soir, suivi de trois brigades et de gardes nationales levées à la hâte. Au signal convenu, le camp de Peyrestortes est assailli de front, pressé sur sa droite, menacé sur ses derrières. La déroute de l'ennemi fut complète. Il prit la fuite jusqu'au delà de la rivière du Tet, et perdit vingt-six pièces de canon[2].

Dagobert arriva, impatient de signaler sa présence. Les Espagnols étaient revenus à leur ancienne position du Mas-d'Eu : Dagobert résolut d'aller les y attaquer. Il

[1] *Archives du dépôt de la guerre*, citées *ubi suprà*.
[2] Jomini, t. IV, liv. V, chap. XXV, p. 239-244.

part, après avoir divisé son armée en trois colonnes, destinées, l'une à tourner les Espagnols, l'autre à les heurter de front, la troisième à leur fermer la retraite. Davoust, soupçonné d'envie par quelques-uns[1], avait-il conçu le dessein de faire échouer l'entreprise? En l'absence de preuves positives, de pareils doutes sont permis à peine. Un fait seul est certain, c'est que la colonne de gauche, celle de Davoust, se hâta de lâcher pied, circonstance fatale dont Ricardos profita fort habilement pour porter le gros de ses forces sur la colonne de droite, l'accabler, et tomber ensuite, avec toutes ses troupes réunies, sur Dagobert, qui, au centre, avait emporté les retranchements ennemis et croyait déjà tenir la victoire. Ainsi obligé de battre en retraite, Dagobert fut admirable de sang-froid et d'énergie. Trois de ses bataillons ayant mis bas les armes, et l'un d'eux au cri de *Vive le roi!* l'intrépide vieillard fait sans hésitation mitrailler les traîtres, forme en carré les soldats fidèles et se retire en bon ordre devant Ricardos, qui, frappé d'étonnement, n'ose pousser à bout un tel adversaire[2].

Il est douloureux d'avoir à ajouter que la belle conduite du général français ne le sauva pas de la mauvaise humeur de Fabre, et qu'il retourna en Cerdagne, ne voulant plus d'un commandement qui l'avait exposé à d'injustes reproches[3].

Cependant, ni la Convention, ni le Comité de salut public, ni les Jacobins, n'étaient satisfaits. Que l'armée anglaise eût été défaite, le siége de Dunkerque levé, la ligne du Rhin défendue, le Midi protégé contre l'invasion des Piémontais et le Roussillon contre les progrès des Espagnols, cela paraissait tout simple à des hommes qui s'étaient pris à considérer la victoire comme un acte de

[1] Jomini, t. IV, liv. V, chap. XXV, p. 249.
[2] *Ibid.*, p. 246-248.
[3] *Ibid.*, p. 249.

leur volonté. Mais que la fortune osât quelquefois désobéir à leurs décrets, mais que le génie de la liberté eût été moins dominant à Menin qu'à Dunkerque, et à Pirmasens qu'à Hondschoote, voilà ce qu'ils ne pouvaient concevoir, tant leur foi était hautaine ! Des succès ne leur suffisaient pas, à ces fiers esprits, il leur fallait des prodiges; et, le moindre revers leur étant un sujet, non de chagrin, mais d'offense, ils avaient l'orgueil sublime de croire qu'il n'y avait au triomphe permanent de la République qu'un obstacle, un seul : la trahison !

C'était aussi un des articles de leur *Credo* qu'en temps de crise l'inspiration est appelée à détrôner la science, et que la passion de la justice a puissance d'improviser, même de grands capitaines.

Et de là vient que le danger de bouleverser les états-majors n'arrêta jamais le Comité de salut public. Le 24 septembre, une lettre du ministre de la guerre à la Convention annonça la nomination des généraux Jourdan, Delmas et Moreaux au commandement en chef des armées du Nord, du Rhin et de la Moselle, en remplacement des généraux Houchard, Landremont et Schauenbourg, destitués[1].

C'était le signal qu'attendaient, pour essayer d'abattre le Comité de Salut public, ses adversaires de toutes les nuances. Car il n'avait pu marcher à son but aussi vigoureusement qu'il l'avait fait, sans armer contre lui beaucoup de colères. Hébert, Vincent, et leurs amis des Cordeliers, ne lui pardonnaient pas d'avoir subordonné l'influence des bureaux de la guerre, où ils primaient, à celle des représentants en mission[2]. Thuriot, qui avait

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 125.

[2] Vincent avait rédigé, contre ces derniers, une pétition qui, présentée à la Convention le 18, fut renvoyée, couverte de murmures, au Comité de sûreté générale, puis désavouée et retirée. (Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 123 et 124.)

apporté au Comité de salut public la pensée de Danton, venait de se séparer de ses collègues, à l'occasion du siége de Lyon et du rappel de Dubois-Crancé[1]. L'ardeur de Robespierre à défendre, au sujet des affaires de la Vendée, le plébéien Rossignol[2], avait fort irrité l'aristocratie des camps. Enfin, l'inexorable politique du Comité n'ayant amnistié qu'à demi la capitulation de Mayence et celle de Valenciennes, Merlin (de Thionville) et Rewbell, Cochon de Lapparent et Briez aspiraient à se venger.

L'agression ne commença d'une manière sérieuse que le 25 septembre ; elle commença par une vive sortie de Goupilleau contre Rossignol, la communication d'une lettre de Bentabolle sur le mauvais état des administrations militaires, et la lecture d'un mémoire relatif à la situation précaire de l'armée du Nord. Ce mémoire, dont Briez était l'auteur, ne prenait pas à partie directement ou du moins très-clairement le Comité de salut public ; mais, comme conclusion, il demandait un *rapport séance tenante*. L'impression du mémoire est aussitôt décrétée, et Briez adjoint au Comité[3].

Ce premier succès les encourageant, Merlin (de Thionville), Goupilleau et Delaunay (d'Angers) viennent successivement, et à l'envi, accuser dans Rossignol, récemment défendu par Robespierre, l'homme qui, disent-ils, perd la Vendée[4].

Le Comité de salut public était décidément sur la sellette. Billaud-Varenne, le seul des membres du Comité qui fût présent, se lève, et sa voix ne laisse tomber que peu de mots, mais des mots où vibre la menace : « Votre Comité de salut public, dit-il, frémit, depuis quarante-

[1] Voyez le chapitre précédent.
[2] Séance des Jacobins du 11 août 1793.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 127.
[4] Nous verrons dans le chapitre suivant jusqu'à quel point ces accusations étaient iniques.

huit heures, de la coalition formée entre tous les intrigants[1]. »

Les collègues de Billaud entrèrent, et Barère, prenant la parole, fit résulter habilement la justification des mesures qu'on attaquait de la gravité des causes qui les avaient amenées, savoir, la trahison présumée du général Houchard, le républicanisme menteur de la plupart des officiers nobles, la mauvaise composition des états-majors. Puis, de son ton le plus insinuant, il ajouta : « Le Comité est une portion, un résumé de vous-mêmes. On ne peut l'accuser injustement sans attaquer la Convention[2]. »

Les ménagements étudiés de Barère, si voisins de l'humilité, ne pouvaient convenir, ni à la droiture de Robespierre, ni à son orgueil. Barère avait parlé en avocat du Comité sommé de rendre ses comptes ; il lui parla en ministre de la Révolution insultée. Au fond, ce qu'il importait de mettre ici en lumière, c'était l'odieux ou la folie d'attaques qui, dans un moment où le salut de la Révolution et de la France dépendait de l'action d'un pouvoir énergique et obéi, visaient à paralyser le pouvoir entre les mains des seuls hommes capables de le manier avec vigueur. Quoi ! le Comité de salut public avait onze armées à diriger, une foule d'administrateurs infidèles à poursuivre, des milliers de conspirateurs à déjouer ou à punir, la diplomatie des rois à mettre en défaut, l'Europe entière à combattre ; et, pour lui faciliter l'accomplissement de sa tâche, on imaginait de l'avilir ! Nulle considération ne pouvait être plus frappante, et Robespierre la présenta en termes de nature à émouvoir les âmes sincères. Chacun comprit qu'il disait vrai, lorsqu'il s'écria : « Cette journée vaut à Pitt trois victoires. Si nous passons pour des imbé-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 128.
[2] *Ibid.*, p. 133.

ciles ou des traîtres, en respectera-t-on davantage la Convention qui nous a choisis? » Bientôt, descendant de ces hauteurs dans l'arène ouverte devant lui : « On a dénoncé, dit-il, ceux qui nous dénoncent; d'accusateurs, ils vont devenir accusés. La faction n'est point morte, elle conspire du fond des cachots... Les serpents du marais ne sont pas encore écrasés... » Ces paroles, d'un vague formidable, donnèrent le frisson aux consciences troubles. Il s'en aperçut, et, prompt à éloigner l'idée de nouveaux déchirements, il se hâta de restreindre à *deux ou trois* le nombre des traîtres à dévoiler. Quant à Briez, il se contenta de remarquer qu'il n'avait pas « réparé la honte dont il s'était couvert en revenant d'une place confiée à sa défense. » La conclusion fut singulièrement fière : « Je pense que la patrie est perdue si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée, et n'est pas composé d'hommes qui la méritent. Je demande que le Comité de salut public soit renouvelé[1]. »

Ce discours produisit l'effet d'un coup de foudre. Amis de Danton, amis de Vincent, partisans masqués de la Gironde, tous se turent, comme anéantis. Merlin (de Thionville), qui était, lui aussi, « revenu d'une place confiée à sa défense; » Merlin, si brave sur le champ de bataille, n'osa relever le gant. Briez ne prit la parole que pour se laver piteusement du soupçon d'avoir inculpé le Comité de salut public, et déclina l'honneur d'y être adjoint; sur quoi l'Assemblée s'empressa de rapporter le décret qui prononçait cette adjonction. Duroy, un des promoteurs de cette levée de boucliers, vint s'excuser à son tour. Que dire encore? La clôture du débat fut sollicitée par ceux-là mêmes qui l'avaient soulevé si imprudemment[2].

[1] Voyez le texte de ce discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 135-140.

[2] Voyez le compte rendu de cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 140-144.

Mais ainsi ne l'entendait pas Robespierre ; ce qu'il voulait, c'était un vote solennel de confiance. Billaud-Varenne, sous l'empire d'une susceptibilité excessive, avait exprimé le désir qu'une commission spéciale fût chargée du maniement de certains fonds confiés jusqu'alors au Comité de salut public[1]. Robespierre, avec beaucoup de dignité, affirma qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à une question de ce genre, que la probité du Comité de salut public était au-dessus du soupçon, et lui donnait le droit de mépriser les calomnies[2]. Répondant à l'apologie que Briez avait faite de sa propre conduite lors du siége de Valenciennes, il prononça cette parole, dont l'Assemblée applaudit à plusieurs reprises l'étrange et sauvage grandeur : « Êtes-vous mort[3] ? »

Le triomphe du Comité était désormais assuré. Bazire le constata en s'écriant : « Où en serions-nous donc si Robespierre avait besoin de se justifier devant la Montagne ? » Et l'Assemblée entière, se levant, déclara que le Comité de salut public avait toute sa confiance.

Loin d'abuser de la force dont cette séance mémorable investissait le gouvernement, Robespierre ne songea qu'à en modérer l'exercice. Ce fut, en effet, peu de jours après, c'est-à-dire le 3 octobre, qu'il mit une véhémence si généreuse à sauver de la proscription les soixante-treize membres qu'il s'agissait de frapper comme signataires d'une protestation en faveur des Girondins. Nous avons eu déjà occasion de retracer cet épisode de sa vie, et de le rattacher à la politique de modération que, précisément à la même époque, Couthon suivait à l'égard des Lyonnais[4]. Selon Robespierre, qui le proclama bien haut dans la séance du 3 octobre, on ne devait pas confondre

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 144.
[2] *Ibid.*, p. 146 et 147.
[3] *Ibid.*, p. 146.
[4] Voyez le chapitre précédent.

avec des conspirateurs systématiques des citoyens égarés; on ne devait pas laisser la vengeance se substituer à la justice. Et d'ailleurs, comme il l'avait dit[1], le 25 septembre, était-il un spectacle plus propre à réjouir le cœur de Pitt que celui de la France employant son énergie à se déchirer de ses mains[2]?

Mais, s'il fallait de la modération, il fallait aussi de la vigilance, de la fermeté, et que les ressorts du pouvoir ne fussent pas détendus, lorsque, dans la partie à jouer contre l'Europe, l'existence de la France servait d'enjeu !

C'est pourquoi, le 10 octobre, Saint-Just, portant la parole au nom du Comité de salut public, vint proposer à la Convention de déclarer le gouvernement *révolutionnaire jusqu'à la paix*, ce qui revenait à suspendre momentanément la Convention. Jamais tableau plus grandiose et plus sinistre n'avait été tracé. L'âpre jeune homme ne taisait rien, n'épargnait personne. Le désordre des administrations, l'avidité des gens en place, la corruption des bureaucrates, la mauvaise foi des partis, tout cela était présenté dans un style bref et empreint de je ne sais quelle tristesse héroïque. Les traits caractéristiques y abondaient : « La liberté doit vaincre à quelque prix que ce soit. — Quiconque est hors le souverain est ennemi. — Il faut gouverner par le fer ceux qui ne veulent l'être par la justice ; il faut opprimer les tyrans. — Le pain que donne le riche est amer, il compromet la liberté. Le pain appartient de droit au peuple. — Diminuez le nombre des agents, afin que les chefs travaillent et pensent. — Il a péri cent mille patriotes depuis un an, plaie épouvantable pour la Liberté ! Notre ennemi n'a perdu que des esclaves. — Ceux qui font des révolutions,

[1] Voyez son discours du 3 octobre, cité dans le chapitre précédent.
[2] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 138.

ceux qui veulent le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau[1]. »

Le décret passa, et le Comité de salut public promit de vaincre. Sa confiance était sans bornes, ses projets étaient gigantesques. Deux millions de combattants ne lui semblaient pas au delà de ce que pouvait fournir la France, ce prodigieux nid de guerriers; et Billaud-Varenne, le 25 septembre, n'avait pas craint d'annoncer qu'une descente en Angleterre était méditée, et que bientôt Rome serait attaquée dans Rome[2]. C'est peu; le lendemain de la présentation du rapport de Saint-Just, 11 octobre, Robespierre, répondant de la victoire, disait, en plein club des Jacobins : « Il se livre demain un grand combat sur nos frontières. Demain sera un jour fameux dans les fastes de la République[3]. » La prophétie se réalisa.

La prise de Valenciennes, de Condé et du Quesnoy avait rendu les Autrichiens maîtres de la vallée de l'Escaut; pour l'être de la vallée de la Sambre, il leur fallait prendre Landrecies et Maubeuge. Leur base d'opérations devenait alors excellente, et ils pouvaient en toute sécurité marcher sur Paris. Ce fut donc par la prise de Maubeuge que le prince de Cobourg résolut de terminer la campagne, remettant la marche sur Paris à l'année suivante.

Maubeuge étant une mauvaise place dominée, sur la rive droite de la Sambre, par des hauteurs d'où on l'eût foudroyée en quarante-huit heures, on y avait construit un camp retranché que couvraient des ruisseaux marécageux et des ravins[4]. Le général Ferrant, homonyme du

[1] Voyez ce rapport, reproduit *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 159-172.

[2] Voyez son discours, *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 143.

[3] *Ibid.*, p. 158.

[4] *Mémoires du maréchal Jourdan*, p. 20.

Le manuscrit de ces importants Mémoires, écrits par le maréchal lui-

brave défenseur de Valenciennes, commandait le camp retranché de Maubeuge, composé d'environ vingt mille hommes[1].

Le dimanche, 28 septembre, une tranquillité profonde régnait sur la rive droite de la Sambre, lorsque soudain retentirent trois coups de canon qui furent entendus dans toute la contrée. Cobourg arrivait. Nul doute qu'il n'eût pu facilement écraser les forces de Ferrant, trop disséminées, si, au lieu de faire passer la rivière sur des points séparés, à près de deux lieues au delà et en deçà de Maubeuge, il l'eût franchie vivement, le plus près possible de la ville[2].

Sa première opération fut l'incendie. Les malheureux habitants du village de Ferrière s'étaient enfuis à son approche, chassant devant eux leurs troupeaux. De Maubeuge, ils purent voir les flammes qui dévoraient leurs demeures[3].

Quoique Cobourg disposât de soixante-cinq mille hommes, son intention était non d'attaquer, mais de bloquer la place, qu'il savait dépourvue d'approvisionnements. Et, en effet, l'investissement une fois achevé — résultat que retardèrent à peine quelques sorties dont le succès ne couronna pas toujours l'audace, — les habitants de Maubeuge ne tardèrent pas à se trouver en proie à une affreuse détresse. La chair de cheval devint presque une nourriture recherchée. Les hôpitaux étaient encombrés de blessés et de malades que, faute de médicaments, on était réduit à laisser mourir. Puis, comme il arrive, il y

même et entièrement inédits, est entre nos mains. La copie qui nous sert est la seule qui porte sa signature et qui ait été avouée par lui.

[1] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton,* par Z. Piérart, à Maubeuge, 1851, in-4°.

C'est un excellent ouvrage, et qui contient, sur la bataille de Wattignies, des détails très-intéressants.

[2] *Ibid.*, p. 193.

[3] *Ibid.*, p. 194.

avait à côté des âmes constantes celles qui avaient besoin d'être à chaque instant fortifiées. A un soldat qui parlait de la difficulté de se battre à jeun, le général Chancel répliqua noblement : « Eh, quel mérite auriez-vous d'aller au feu en sortant de table ? » Que faire, cependant ? Attendre qu'on fût secouru, et, jusque-là, savoir souffrir ? Mais au moins fallait-il faire savoir au gouvernement de la République qu'il eût à se presser, qu'on attendrait... Et comment communiquer avec le dehors ? Où trouver des hommes capables de percer au travers de l'armée environnante ? Ils se trouvèrent. Treize dragons s'offrent, et les voilà partis. Ils parviennent à franchir les lignes, atteignent au milieu des coups de fusil le territoire de la Belgique, passent la Sambre à la nage en face de Solre, arrivent à Philippeville à demi morts de fatigue, y font tirer trois coups de canon, signal convenu pour annoncer à ceux de Maubeuge le succès de l'entreprise, et, sans débrider, gagnent au galop Givet, où ils remettent leurs dépêches. Bientôt, apprenant qu'une armée de secours était en marche, ils s'y rendirent au plus vite, ne voulant pas manquer la bataille[1].

Ce fut à Jourdan, nommé depuis peu général en chef de l'armée du Nord, que le Comité de salut public conféra le périlleux honneur de débloquer Maubeuge.

Jourdan, dont la réputation est restée associée aux plus grands souvenirs militaires de la Révolution, était né à Limoges en 1762. Fils d'un chirurgien, la carrière des armes l'avait tenté de bonne heure, et il avait fait une partie des guerres de l'indépendance en Amérique, simple fantassin dans le régiment d'Auxerrois, où il s'était enrôlé dès l'âge de seize ans. On raconte que, rentré en France, et réformé en 1784, il se fit marchand mercier, épousa une modiste, et préluda à ses hautes destinées par des

[1] Voyez le livre de M. Piérart, p. 198.

habitudes de vie si simples, que, tandis que sa femme tenait son magasin de modes, lui, sa marchandise sur les épaules, allait la vendre de foire en foire[1]. Mais la Révolution l'appelait à elle. En 1791, il figurait déjà parmi les volontaires; et, lorsqu'il fut chargé de secourir Maubeuge, il y avait peu de jours que, du haut de la tribune de la Convention, Robespierre avait parlé de lui en ces termes: « C'est principalement à Jourdan qu'est dû l'étonnant succès qui, à Hondschoote, a honoré l'armée française; c'est Jourdan qui, au moment où elle était surprise par la décharge d'une artillerie effroyable, s'élança dans le camp ennemi et fit passer son courage au reste des troupes. La prise de Hondschoote fut l'effet de ses habiles dispositions et de l'ardeur qu'il sut inspirer[2]. »

L'armée que le nouveau général en chef devait rendre victorieuse comptait, à cette époque, cent quatre mille hommes de troupes disponibles, dont neuf mille de cavalerie seulement[3]. Celle des alliés, pourvue au contraire d'une cavalerie très-nombreuse et très-bien tenue, s'élevait, depuis Mons jusqu'à la mer, à cent vingt mille combattants, savoir: soixante-dix mille Autrichiens, trente-six mille Anglais, Hanovriens et Hessois, et quatorze mille Hollandais[4]. A l'infériorité du nombre, chez les Français, se joignaient beaucoup d'autres désavantages: leurs magasins d'habillements et leurs arsenaux étaient presque vides; les fourrages manquaient; les bataillons de réquisition levés précipitamment, en vertu du décret du 23 août, se composaient de jeunes gens encore étrangers au

[1] Voyez l'article que Michaud jeune a consacré à Jourdan dans la *Biographie universelle*.

[2] Voyez le discours de Robespierre, séance du 25 septembre 1793. — *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 137 et 138.

[3] Le manuscrit du maréchal Jourdan contient à cet égard un *état de situation* très-détaillé.

[4] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 19 et 20.

métier de la guerre, et sans autres armes, pour la plupart, que des piques ou des bâtons[1].

A peine Jourdan avait-il eu le temps de prendre connaissance de la situation de ses forces, qu'il fut informé de la marche de Cobourg sur Maubeuge. Il part aussitôt avec les troupes du camp de Gaverelle, appelle près de lui quelques détachements de Lille et de Cassel, et rassemble à Guise une armée d'opération d'environ quarante mille combattants, laissant, pour la garde de la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Douai, près de soixante mille hommes, distribués dans les camps de Cassel, de Dunkerque, de la Madeleine et d'Arleux[2].

Il eût mieux fait, sans nul doute, de se borner à renforcer les garnisons des places de première ligne, de manière à pouvoir rassembler autour de lui une partie plus considérable de ses forces. Mais, abandonner la frontière aux incursions du duc d'York, c'était s'exposer, de la part des Jacobins, à des commentaires sinistres, dont Jourdan n'osa pas courir le risque[3]. Connaissant, d'ailleurs, l'extrême circonspection du prince de Cobourg, il la fit entrer dans ses calculs.

Il est bien certain que le général autrichien, qui venait de recevoir, sur la rive gauche de la Sambre, un renfort de onze mille Hollandais, aurait pu s'emparer d'Avesnes, où il n'y avait qu'une garnison imperceptible, et, laissant vingt mille hommes seulement devant Maubeuge, conduire cinquante-cinq mille hommes à Guise, y écraser les troupes qu'on y rassemblait contre lui et pousser droit à la capitale, à travers un pays découvert. Mais une pareille combinaison exigeait un mélange de célérité et de hardiesse dont Cobourg n'était point capable. Il préféra laisser trente-cinq mille hommes autour du camp retranché de

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 21.
[2] *Ibid.*
[3] C'est l'explication qu'il donne lui-même.

Maubeuge, sous le commandement du général Colloredo, et se porter au-devant des Français avec une armée d'observation de trente mille hommes, qu'il partagea en trois corps, et fit bivaquer sur les hauteurs, environnées de bois, qui couronnent les plaines de Saint-Remy, de Dourlers et de Wattignies[1].

Les adieux que l'armée française fit au camp de Guise furent marqués par une tragédie qui peint l'époque. Les commissaires de la Convention ayant ordonné l'arrestation du général Mérenvu, commandant de l'artillerie, l'infortuné se donna la mort. Coupable de négligence, il avait été soupçonné de trahison[2]. Ce triste incident fit que le mouvement de départ, qui devait commencer le 10 octobre, fut retardé jusqu'au 12. Le lendemain, on campait dans les environs d'Avesnes. Carnot et son frère, officier du génie, arrivèrent[3].

Rien de plus saisissant que l'aspect des troupes républicaines. La plupart étaient sans uniforme ou vêtus d'habits disparates; beaucoup marchaient pieds nus; quelques-uns agitaient gaiement au bout leurs baïonnettes de grands pains à moitié entamés; tous rayonnaient d'enthousiasme[4]. Un bruit s'était répandu que, confiant dans la force de sa position, Cobourg avait dit: « J'avoue que ces Français sont de fiers républicains; mais, s'ils me débusquent d'ici, je me fais républicain moi-même. » Les soldats jurèrent qu'ils lui feraient porter le bonnet rouge, et traversèrent Avesnes en chantant[5].

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, la ville de Maubeuge commençait à subir les horreurs du bombardement, lors-

[1] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, par Piérart, p. 495.

[2] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 23.

[3] *Ibid.*

[4] Récit d'un témoin oculaire. Voyez le livre de M. Piérart, p. 92.

[5] Voyez le livre de M. Piérart, p. 201.

que tout à coup, l'artillerie ennemie faisant relâche, les habitants entendirent au loin le bruit du canon. Le matin du 10, le bruit se répéta, et, vers le milieu du jour, une canonnade imposante sur une ligne très-étendue sembla annoncer qu'une bataille se livrait, à deux heures de marche, dans la direction du sud[1].

Ce jour-là, en effet, les Français se trouvaient en présence des Autrichiens, qui les attendaient de pied ferme, dans l'ordre que voici :

Leur aile droite, aux ordres du comte de Bellegarde, s'appuyait à la Sambre près Barlaimont, ayant ses avant-postes à Leval, Saint-Waast, Moncheaux et Saint-Rémy ;

Leur centre, sous le général Clairfayt, adossé au bois en arrière de Dourlers, défendait ce village ;

Leur aile gauche, commandée par le général Terzy, occupait Wattignies, Dimont et Dimechaux[2].

Wattignies, qui allait donner son nom à cette bataille, est un village assez considérable, situé sur une hauteur. Entouré de haies et de jardins, couvert de ravins profonds où coulaient des ruisseaux, et défendu par une infanterie nombreuse que soutenait une réserve, il paraissait presque inabordable. Et cependant, comme il était la clef de la position des alliés, il importait que l'attaque portât tout entière sur ce point. Mais, dans ce cas, il fallait laisser ouverte la route qui aboutissait à Guise, lieu de réunion des dépôts, ce qui était jouer une partie bien dangeureuse. Cette considération détermina Jourdan à étendre son attaque de manière à embrasser le front de l'ennemi, et il fit les dispositions suivantes, dont nous empruntons l'exposé à son propre manuscrit :

Le général Fromentin eut ordre de se diriger, avec la division de gauche, sur Moncheaux et Saint-Rémy, de

[1] Voyez le livre de M. Piérart, p. 199.
[2] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 24.

s'emparer de Leval et de Saint-Waast, et de pénétrer dans les bois par Saint-Remy, mais sans se risquer dans la plaine, attendu que le gros de la cavalerie autrichienne était de ce côté.

Il fut enjoint au général Balland de déployer sa division au centre, en face de Dourlers, en se bornant à une forte canonnade, destinée à occuper Clairfayt.

Le général Duquesnoy eut pour instructions d'attaquer, avec la division de droite, Dimont et Dimechaux, et s'il était possible, de chasser de Wattignies la gauche des Autrichiens.

L'intention du général en chef était de ne conduire la division Balland à l'attaque du centre que lorsqu'il aurait appris le succès des colonnes de gauche et de droite.

Pour compléter ces dispositions, il restait à empêcher que la division de droite ne fût débordée par un corps de quatre mille Autrichiens, qui avaient été détachés sur Beaumont, sous les ordres du général Benjouski, dans le but d'observer les bataillons de nouvelle levée rassemblés à Philippeville. En conséquence, il fut convenu que le général Beauregard, à la tête d'une quatrième colonne, se tiendrait à la droite de Duquesnoy, prêt, suivant les circonstances, ou à l'appuyer, ou à faire face à Benjouski[1].

L'action commença le 15 octobre, à neuf heures du matin.

Avec la rapidité de la foudre, et comme d'un bond, notre aile gauche emporta Moncheaux, Saint-Remy, Leval, Saint-Waast. Mais Fromentin, qui la commandait, était un officier dont l'extrême bravoure se plaisait trop à défier l'impossible. Enflé de son succès, et dédaigneux de ses instructions, il débouche par Saint-Waast dans la

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 24 et 25.

plaine, où toute la cavalerie autrichienne manœuvre aussitôt pour l'envelopper. On eut alors un singulier exemple de cette intelligence vive et primesautière qui, dans une armée française, rend le moindre soldat capable, quand il le faut, de se passer de chef. Mieux avisées que leur général, les troupes se mettent en retraite d'elles-mêmes, regagnent le ravin qu'elles viennent de franchir, reforment leurs rangs, et arrêtent la cavalerie ennemie[1].

Pendant ce temps, l'aile droite poussait vigoureusement sa pointe. Il y a des hommes qu'on dirait nourris avec de la moelle de lion et dont la vie ne semble qu'une gageure contre la mort : tel était le général Duquesnoy, le *boucher* de la Convention, comme il s'était surnommé lui-même[2]. A ses côtés, combattait une autre nature violente, le député Duquesnoy, son frère, celui qui, plus tard, condamné pour avoir défendu la République aux abois, se donna d'un couteau dans le cœur[3]. Ils emportèrent Dimont, ils emportèrent Dimechaux, et peut-être eussent-ils emporté, dès lors, Wattignies, si le général n'eût oublié d'appeler à lui Beauregard, resté mal à propos à Eccles, où rien ne nécessitait sa présence.

Lorsque Carnot apprend que Fromentin a forcé Saint-Waast, et Duquesnoy Dimechaux, il croit tenir la victoire et propose de marcher sur Dourlers. Jourdan fut d'un avis contraire : il jugeait prudent d'attendre, avant d'engager le centre, que la gauche eût gagné plus de terrain. Mais Carnot insiste et laisse échapper ces mots, qui sonnent si mal à l'oreille d'un soldat : « Pas trop de prudence ! » Jourdan, blessé jusqu'au fond de l'âme, se met sur-le-champ à la tête de la division Balland et court à l'ennemi. Arrivé au ravin qui est en avant de Dourlers,

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 26.
[2] *Biographie universelle.*
[3] *Ibid.*

il essaye de le franchir, sous un feu roulant d'artillerie qui jonche le sol de cadavres. Il y eut là une lutte terrible, prodigieuse. Jamais on ne vit un pareil élan. Un tambour de grenadiers, âgé à peine de quinze ans, — il se nommait Sthrau, — se glisse inaperçu le long d'un chemin creux, et, seul, va battre la charge derrière les Autrichiens, un moment déconcertés. Remis de leur surprise, ils entourent l'héroïque enfant, qui se fit hacher sur place[1]. Un volontaire avait reçu un coup de feu au bras droit : on l'ampute, et l'on veut le transporter à Avesne, où l'on dirigeait les blessés ; lui, s'arrache du milieu des chirurgiens, crie *Vive la République!* saisit un fusil de la main qui lui reste, et va reprendre sa place dans les rangs[2]. Le château et les rues du village furent enlevés à la baïonnette. Mais, au delà, un mur de feu, des torrents de mitraille. Désespéré, Jourdan se battait en simple soldat, cherchait la mort[3]. L'apparition subite d'une colonne, qui venait attaquer en flanc nos troupes, si horriblement foudroyées, décida enfin les commissaires de la Convention à consentir à la retraite, et les Français reprirent leurs premières positions, après avoir perdu près de quinze cents hommes[4]. Mortier, depuis maréchal de France, était au nombre des blessés[5]. Les ténèbres mirent fin au combat.

Le lendemain, au point du jour, ordre de recommencer, dans le même ordre que la veille ; mais, cette fois, en faisant porter sur Wattignies le principal effort[6]. Pendant la nuit, Carnot avait reçu un avis secret. Lequel ? Nos lignes de Wissembourg ayant été forcées le

[1] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, p. 204.
[2] *Ibid*
[3] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 27.
[4] *Ibid.*
[5] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, p. 204.
[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 407.

13 octobre, il est probable que le Comité de salut public écrivait : « Vaincre à tout prix! »

Un bois, nouvellement planté, s'étend sur toute la colline méridionale de Glarges, recouvrant un vaste espace de terrain, autrefois hérissé de bruyères. Là fut remportée, le 16 octobre, la célèbre victoire de Wattignies. Une redoute, située dans le voisinage, atteste, aujourd'hui encore, le soin que les Autrichiens avaient mis à se fortifier. Les régiments de Klebeck, de Stein et de Hohenlohe, les dragons de Cobourg, et plusieurs bataillons de Croates, troupe sale et méchante, restée en exécration dans la mémoire des habitants du pays[1], défendaient la position d'où allait dépendre le sort de la journée. Le général en chef avait fait passer à Duquesnoy des renforts qui portaient l'aile droite à vingt-quatre mille combattants[2]. Le signal donné, chacun court joyeusement se ranger sous son drapeau. Peu de temps après, le soleil, perçant un épais brouillard qui avait régné jusqu'alors, découvrit et éclaira un tableau émouvant, celui de tous ces milliers d'hommes sans peur, groupés par bataillons sur les différents replis des coteaux, si accidentés, qui découpent cette contrée. D'un bout à l'autre de la ligne de nos volontaires s'élevait un cri immense : *En avant! en avant!* Bientôt, cette masse s'étant ébranlée, le chant de la *Marseillaise* et le *Ça ira!* retentirent comme l'accompagnement obligé du canon. Jourdan et Carnot d'un côté, Duquesnoy de l'autre, s'avançaient à cheval, en tête des colonnes, leurs chapeaux à la pointe de leurs épées[3]. Trop pressés de franchir le ravin, les tirailleurs sont repoussés deux fois; mais, l'attaque devenant générale, Terzy est assailli sur son front et sur ses deux flancs avec une irrésistible impétuosité. Les régiments de Klebeck, Hohenlohe et Stein, furent presque

[1] *Recherches historiques sur Maubeuge*, p 90.
[2] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 28.
[3] *Recherches historiques.* — Récit d'un témoin oculaire.

entièrement détruits. Au moment où l'infanterie française débouchait du village, les escadrons ennemis se présentent pour la charger; mais ils sont mis en désordre par des batteries judicieusement placées, et la cavalerie française achève de les rompre. C'est alors que nos colonnes, se déployant au delà de Wattignies, découvrirent Maubeuge, dont la nombreuse garnison n'avait fait aucun mouvement[1].

Pendant ce temps, le général Balland, au centre, avait chassé de Dourlers les grenadiers bohémiens, et, à la gauche, le général Fromentin s'était rendu maître de Leval, de Saint-Waast et des bois entre Saint-Remy et Saint-Aubin. Sur un seul point, les Français plièrent : à l'extrême droite, quelques bataillons de recrues sans officiers, qui s'étaient portés vers Beaumont contrairement aux ordres du général en chef, se retirèrent à l'approche de Benjouski, abandonnant onze pièces de canon[2]. Mais ce revers partiel ne changeait rien aux avantages obtenus sur les autres points. La nuit était venue. Cobourg, résigné à repasser la Sambre, donna le signal de la retraite[3].

Cette victoire était d'autant plus glorieuse, qu'elle fut disputée avec un acharnement qui honora le courage des Autrichiens. Pendant les quarante-huit heures que dura la bataille, le village de Wattignies fut pris et repris jusqu'à huit fois[4]. « Le feu des Français fut tel, écrit le prince de Hardenberg, que, de l'aveu des Autrichiens, jamais, même pendant la guerre qu'ils avaient faite récemment contre les Turcs, on n'avait entendu un si terrible tonnerre d'artillerie[5]. » Et ce qui ne frappa pas moins l'ennemi, ce fut l'enthousiasme de nos volontaires, chantant

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 30.
[3] *Ibid.*, p. 30 et 31.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 409.
[5] *Ibid.*, p. 406.

leurs airs nationaux au milieu du carnage[1]. Les Autrichiens perdirent environ six mille hommes, les Français trois mille[2].

D'où vient que la garnison de Maubeuge ne joignit pas ses efforts à ceux de ses libérateurs, ce qui eût probablement amené l'extermination de l'armée de Cobourg? Plusieurs écrivains accusent Ferrant de s'y être opposé, malgré l'opinion contraire énergiquement exprimée par Chancel[3]. Voici ce que nous lisons, à cet égard, dans le manuscrit du maréchal Jourdan :

« Le 17, au matin, le général en chef, accompagné des commissaires de la Convention, entra dans Maubeuge, et témoigna son mécontentement au général Ferrant sur ce qu'il n'avait rien entrepris, lui faisant observer que, s'il eût porté brusquement dix mille hommes sur Ferrières, au moment où l'aile gauche de l'ennemi était culbutée, la victoire était complète. Ferrant donna pour excuse qu'au sein du conseil de guerre le général Chancel avait combattu tout projet de diversion ; suivant lui, l'armée du Nord n'étant pas en état de livrer bataille au prince de Cobourg, il était présumable que l'ennemi seul tirait le canon qu'on entendait, afin de persuader à la garnison qu'on marchait à son secours, et de l'attirer par cette ruse dans une embuscade. Il ajouta que cette opinion avait paru vraisemblable aux membres du conseil... On aurait pu lui répondre qu'en sa qualité de commandant en chef, il était libre de rejeter l'avis de Chancel. Néanmoins les commissaires rendirent ce dernier responsable de la faute

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 406.

[2] Dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, dont l'auteur essaye d'atténuer tant qu'il peut l'avantage des Français, la perte du prince de Cobourg n'est évaluée qu'à trois ou quatre mille hommes, et la nôtre est supposée avoir été plus considérable. Mais les chiffres que nous donnons ont une autorité officielle et sont ceux qu'on trouve dans le manuscrit du maréchal Jourdan.

[3] C'est ce que rapporte aussi M. Piérart, p. 199.

commise, et le traduisirent au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort[1] ! »

Un incident à rappeler se rattache au blocus de Maubeuge : là faillit se terminer la carrière politique du fameux Drouet. Enfermé dans la place, il accompagna les dragons qui s'étaient offerts pour aller, en traversant le camp ennemi, réclamer du gouvernement de la République des secours immédiats. Égaré dans les ténèbres de la nuit, Drouet tomba dans un fossé, fut sabré et pris par les Autrichiens, et envoyé au Spielberg, d'où il tenta de s'évader, en sautant d'une hauteur de deux cents pieds à l'aide d'un parachute. Mais, s'étant cassé la jambe, il fut bientôt découvert et réintégré dans sa prison d'où il ne sortit qu'en 1795 pour être échangé avec Camus, Beurnonville, Maret et Sémonville contre la fille de Louis XVI[2].

La nouvelle du déblocus de Maubeuge causa partout en France des transports de joie, que troublèrent faiblement nos revers sur le Rhin et la perte des lignes de Wissembourg. C'était juste le moment où Couthon entrait vainqueur à Lyon, et où, comme on va le voir dans le chapitre suivant, les commissaires de la Convention, à l'armée de l'Ouest, écrivaient : *La Vendée n'est plus !* La guerre départementale étouffée, la guerre royaliste près de l'être, la guerre étrangère parut un jeu. Une confiance sans bornes centupla l'énergie des cœurs militaires; nul ne mit en doute que la campagne prochaine ne nous menât planter nos drapeaux sur le territoire ennemi.

Le 16 octobre, signalé à Wattignies par la victoire, l'avait été aussi, hélas ! à Paris, par l'exécution de Marie-Antoinette. Mais, avant de raconter ce lugubre événement, nous avons à achever le tableau des grands faits de la Révolution, sous son double aspect de puissance destructive et de puissance féconde.

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 35 et 36.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 148.

CHAPITRE X

LA VENDÉE VAINCUE

Les Vendéens s'allient aux Anglais. — *Parti de Saumur.* — *Parti d Nantes.* — Ce que représentait Canclaux. — Ce que représentait Rossignol. — Les « fumées soporatives. » — Plan de campagne proposé à Saumur. — Plan de campagne proposé à Nantes. — Philippeaux entraîne le Comité de salut public. — Humeur violente de Philippeaux; sa querelle avec Choudieu. — Conseil de guerre tenu à Saumur, le 2 septembre. — Générosité de Rossignol. — Plan adopté. — Arrêté sur l'exécution du décret du 1er août. — Levée en masse. — Les Mayençais à Nantes. — Échec de Lecomte à Chantonnay. — Monet fusillé et calomnié par les Vendéens. — Marche et succès de l'armée de Mayence. — Merlin (de Thionville); sa bravoure; lettre de lui. — Mouvements de l'armée de Rossignol. — Victoires de Doué et de Thouars. — Héroïnes vendéennes. — Ordre de rétrograder envoyé à Chalbos et aussitôt après révoqué. — Défaite des républicains à Coron. — Combat sur les hauteurs de Beaulieu. — Échec de Kléber à Torfou. — Beysser chassé de Montaigu. — Défaite des républicains à Saint-Fulgent. — Campagne manquée. — Accusations injustes lancées par Philippeaux. — Rossignol approuvé par les Jacobins. — Nouveau conseil de guerre à Saumur. — Les Mayençais vainqueurs à Saint-Symphorien. — Canclaux et Rossignol remplacés par Léchelle. — Victoire des républicains au Moulin-aux-Chèvres. — Les Vendéens surpris à Châtillon par Westermann. — Évacuation de Mortagne. — Combat de la Tremblaye; Lescure blessé. — Les généraux de la Haute-Vendée abandonnés par Charette. — Occupation de Chollet par les républicains. — Victoire des républicains à Chollet. — Traits d'héroïsme. — Les républicains occupent Beaupréau. — Passage de la Loire. — Déplorable état de la Vendée.

Dans les premiers jours de septembre, les chefs vendéens, rassemblés aux Herbiers, s'étaient occupés de diviser le *pays conquis* en cinq portions, ayant chacune un général spécialement chargé de la défendre. Charette eut sous son commandement les environs de Nantes et la côte;

Bonchamp, les bords de la Loire, en Anjou; la Rochejaquelein, tout le reste de l'Anjou insurgé; Lescure, toute la partie ouest du Poitou insurgé; Royrand, le camp de l'Oise. D'Elbée conserva son titre de généralissime. Châtillon continua d'être le siége du conseil supérieur, et la résidence de l'état-major fut fixée à Mortagne[1].

Quelques jours auparant, au château de la Boulaye, où Lescure, la Rochejaquelein et le faux évêque d'Agra se trouvaient réunis, un homme de trente ans, petit, à la figure vive, aux allures décidées, s'était présenté avec des dépêches qu'il portait en guise de bourre dans ses pistolets. Envoyé d'Angleterre par Dundas et le gouverneur de Jersey, un bateau pêcheur l'avait jeté seul, pendant la nuit, sur la côte de Saint-Malo. Mais à l'esprit contre-révolutionnaire des paroisses situées sur sa route, il avait dû de pouvoir se procurer, de village en village, des secours et des guides; et, après avoir fait à pied cinquante lieues en cinq nuits, il avait audacieusement traversé la Loire, à la vue des barques canonnières des républicains. Il se nommait le chevalier de Tinténiac. Quel fut l'étonnement de ses hôtes, lorsqu'ils virent que les dépêches apportées par lui étaient adressées à Gaston, le perruquier tué au début de la révolte! L'ignorance, à Londres, était si grande en ce qui concernait l'insurrection de la Vendée, qu'on paraissait n'y pas bien savoir si elle avait pour objet le triomphe des idées de l'Assemblée constituante, ou la restauration de l'ancien régime, ou la résurrection du parti girondin[2]. Du reste, les dépêches contenaient des offres de secours clairement énoncées. Si les chefs vendéens hésitèrent à s'allier aux Anglais, engagés alors dans une guerre à mort contre la France, c'est ce dont on va juger par le passage suivant des Mémoires de madame de la Rochejaquelein. Il vaut qu'on le cite:

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 197.
[2] *Ibid.*, p. 187 et 188.

« J'avais une écriture très-fine et très-lisible. Ces messieurs me prirent pour secrétaire, et j'écrivis les dépêches que M. de Tinténiac voulait rapporter dans ses pistolets... On répondit au ministère anglais... que, si l'on n'avait pas sollicité des secours, c'était à cause de l'impossibilité des communications; que ces secours nous étaient fort nécessaires... Nous proposions un débarquement aux Sables ou à Paimbœuf, promettant d'amener cinquante mille hommes, au jour donné, sur le point qui serait choisi... Mais ce qu'on demanda spécialement et avec instance, c'est que le débarquement fût commandé par un prince de la maison de Bourbon, et composé d'émigrés en grande partie... Tous les généraux qui étaient à la Boulaye signèrent cette réponse, et l'évêque d'Agra y mit hardiment son nom[1]. »

Puisque le ministère anglais « montrait un vif désir de secourir les insurgés par toute espèce de moyens[2], » sans même savoir au juste pour quelle cause ils combattaient, les chefs vendéens ne pouvaient se faire illusion sur la nature de l'appui offert; ils ne pouvaient ignorer qu'ils s'alliaient, non aux défenseurs du principe monarchique, mais aux ennemis de la France, agissant comme tels. Ils le signèrent, néanmoins, ce pacte sacrilége; et la naïveté des aveux qu'on vient de lire prouve assez que ce fut en toute sécurité de conscience!

Quel était, pendant ce temps, l'état des choses parmi les républicains?

On a vu[3] que, lorsque, au mois d'août, l'armée de Mayence arriva en Vendée, un débat très-animé s'engagea entre la commission centrale de Nantes et celle de Saumur, sur la direction à donner aux Mayençais. Ce débat tirait son importance d'un antagonisme, ancien déjà,

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 189 et 190.
[2] *Ibid.*, p. 186.
[3] Fin du chapitre : la *Vendée menacée*.

mais que l'élévation de Rossignol venait de mettre vivement en lumière.

Au fond, ce que Rossignol représentait en Vendée, c'était le principe démocratique, appliqué avec tous ses avantages et tous ses inconvénients à la formation, à la direction des armées, et à la distribution des grades : système des levées en masse, appel brûlant des volontaires sous les drapeaux, puissance de l'enthousiasme substituée aux ressources de la guerre méthodique, et préférence donnée, dans le maniement des soldats, à l'énergie du patriote sur l'expérience du général, à l'inspiration sur la stratégie, en un mot à l'esprit civique sur l'esprit militaire, voilà ce que personnifiait Rossignol, et ce que patronnait en lui la commission centrale de Saumur, composée de Richard, de Choudieu, de Bourbotte. C'est ce qui constituait, en dehors des dispositions particulières des habitants de Saumur, le *parti de Saumur*.

Canclaux, qui n'était comme Rossignol ni un homme de club ni un homme du peuple, et qui à l'orgueil d'une haute naissance joignait cette passion de la force réglée qui se puise dans la vie des camps, le comte Camille de Canclaux devait naturellement représenter en Vendée un tout autre principe et un tout autre esprit que Rossignol. Philippeaux, en opposant le premier au second, contribua, plus que personne, à constituer ce qui, en dehors des opinions propres aux diverses catégories de la population nantaise, put être appelé le *parti de Nantes*[1].

Que Rossignol fût doué de qualités estimables, c'est certain. Turreau, dans ses Mémoires, se fait gloire d'avoir été son ami[2]. Hentz, très-prévenu contre lui en arrivant à Saumur, fut charmé de sa franchise, de la sincérité de

[1] Ces dénominations sont exactes en ce sens seulement que Rossignol avait le siége de son commandement à Saumur et Canclaux celui du sien à Nantes.

[2] *Mémoires de Turreau*, p. 93.

son patriotisme et de la simplicité de ses mœurs républicaines[1]. Le 19 août, Santerre écrivait au ministre de la guerre : « J'ai trouvé en Rossignol l'homme de la nature, brave et dont l'esprit est rare. Il craignait le fardeau de sa place. J'ai du plaisir à servir sous ses ordres[2]. » A la même époque, les commissaires Besson et Brulé mandaient au Comité de salut public que Rossignol avait la confiance de son armée, les soldats étant bien sûrs que celui-là du moins ne les trahirait pas[3]. Il est juste aussi de remarquer que, loin d'avoir ambitionné la dignité de général en chef, Rossignol la refusa d'abord, puis ne l'accepta qu'avec une louable défiance de lui-même[4]. Et jamais l'envie n'approcha de son cœur, comme le prouve de reste sa conduite envers Boulard, dont nul ne sut mieux que lui respecter les vertus, louer les talents et recommander les services[5].

Malheureusement c'était une nature confiante et faible. « Je tremble, lui avait écrit de Paris, en lui annonçant sa nomination, une dame P... de ses amies, je tremble que ta trop grande confiance ne te fasse tomber dans les piéges de certains hypocrites... Tu vas avoir autour de toi des *hommes politiques*, et par cela même artificieux[6]... » Ces mots étaient sans doute à l'adresse de Ronsin, devenu meneur révolutionnaire d'auteur dramatique qu'il avait été, et dont l'ascendant sur Rossignol

[1] *Observations sur la guerre de la Vendée*, imprimées par ordre de la Convention.

[2] Lettre publiée par Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 51.

[3] *Ibid.*, p. 20.

[4] Dans sa réponse à la notification du ministre, il faisait observer avec modestie que « *l'administration était hors de sa portée.* »

[5] Lettre écrite par Rossignol au ministre de la guerre, pour le prier instamment d'engager Boulard à continuer ses fonctions, en date du 16 août 1793.

[6] Cité par Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 418.

s'expliquait par beaucoup d'intelligence, d'audace et de courage, présents du ciel qui, chez lui, servaient de voile à une politique sans scrupule unie à des penchants sanguinaires.

L'amitié d'un tel homme ne pouvait que décrier Rossignol, et sa mauvaise santé, qui trop souvent le tint éloigné de la scène, ajoutait à cet inconvénient; mais l'injuste aversion dont il fut l'objet de la part d'une certaine fraction du parti républicain avait une cause plus profonde. En réalité, sa nomination n'avait été qu'un coup d'État révolutionnaire; elle avait eu pour but avoué de saper l'ancienne routine des camps, de poursuivre jusque sous la tente ce qui restait encore des vieux prestiges, d'affaiblir la dangereuse confiance des soldats pour leurs généraux titrés, et de bien faire comprendre que la Révolution n'entendait point composer avec le passé monarchique, de quelque façon que ce pût être[1]. Rossignol eut donc naturellement contre lui, même dans le parti républicain, toutes les convictions chancelantes, tous les cœurs au fond desquels la puissance des idées nouvelles luttait contre le culte des souvenirs, tous ceux enfin qui ne croyaient pas absolument nécessaire que la Révolution brûlât ses vaisseaux.

Il fallait en finir, cependant, avec « cette inexplicable Vendée, » comme l'appelait Barère. Et par quels moyens? Les plus violents ne pouvaient guère paraître excessifs, là où les plus chimériques ne parurent pas ridicules. « Je me rappelle, raconte Savary, qu'un adepte, se prétendant *physicien et alchimiste*, présenta aux députés qui se trouvaient à Angers une boule de cuir remplie, disait-il, d'une composition dont la vapeur, dégagée par le feu, devait asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde. On en fit

[1] Voyez ce que disent à cet égard : Beauchamp, dans son *Histoire de la Vendée*, t. I, livre VII; et Turreau, dans ses *Mémoires*, liv. III, p. 92.

l'essai dans une prairie où se trouvaient quelques moutons que la curiosité attira vers le lieu de l'expérience, et personne n'en fut incommodé [1] ! » Il est probable que c'est à des procédés de ce genre que Santerre faisait allusion, lorsqu'il écrivait au ministre de la guerre : « Des mines, des mines à force ! des fumées soporatives ! Et puis, tomber dessus [2] ! »

Hâtons-nous de dire que l'idée d'asphyxier les Vendéens, ou de les endormir pour mieux les battre, n'empêcha pas de recourir à des moyens un peu plus sûrs.

Jusqu'alors, dans la guerre de Vendée, les républicains avaient frappé au hasard, selon l'inspiration du moment ou la convenance accidentelle des lieux : on reconnut enfin qu'au système des attaques partielles et incohérentes il était temps de substituer celui des attaques combinées. Sur ce point, pas de difficulté. Mais quel plan de campagne adopterait-on? Le *parti de Nantes* et le *parti de Saumur* se disputant l'armée de Mayence, il en résulta que deux plans de campagne tout à fait opposés se produisirent. Car, bien souvent, la différence des idées ne naît que de l'antagonisme des passions.

La commission centrale de Nantes était d'avis que l'armée de Mayence se rendît à Nantes et s'y réunît aux troupes commandées par Canclaux. A un jour donné, elle en serait partie, pour s'emparer du Port-Saint-Père, de Machecoul, de Légé, ayant comme points de contact, à droite l'intrépide armée de Boulard, et à gauche la garnison de Nantes ; puis, elle aurait percé jusqu'à Mortagne, centre de la rébellion, de manière à diviser les forces de l'ennemi, tandis que, combinant une attaque environnante, les divisions républicaines d'Angers, de Luçon, de Niort, des Sables, se seraient avancées en se donnant la

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 51.
[2] Voyez sa lettre. *Ibid.*, p. 50.

main, contraignant l'ennemi à faire face sur tous les points à la fois, le resserrant de plus en plus, et le refoulant sur lui-même, jusqu'à ce qu'il pérît comme étouffé[1].

Selon la commission centrale de Nantes, ce plan valait mieux que celui qui aurait consisté à opposer aux Vendéens une grande et unique armée. Quelle était, en effet, la tactique des rebelles? Maîtres d'une vaste surface, ils se divisaient en plusieurs noyaux composés de gens audacieux, très-propres à former des têtes de colonnes, et distribués à une assez grande distance les uns des autres. Y avait-il une expédition à tenter, la division qui en était chargée faisait sonner le tocsin dans toutes les paroisses à quarante-huit lieues de marche, désignait les lieux de rassemblement où chacun devait porter ses vivres et son fusil. Ce noyau se transformait de la sorte, comme par enchantement, en une armée nombreuse, en tête de laquelle marchaient quelques centaines d'hommes aguerris, la plupart braconniers ou garde-chasses et excellents tireurs. Ils attaquaient alors en poussant de grands cris. Et quel était le résultat? Vaincus, ils perdaient quelques canons, et chacun de retourner chez soi, sauf à recommencer. Vainqueurs, ils se multipliaient en progression effrayante, et menaçaient de tout inonder. Dix mille avant un combat, ils pouvaient être cinquante mille après une victoire. N'était-il pas manifeste que des paysans, qui n'avaient ni train ni bagages, qui se dispersaient en un clin d'œil, et dont chacun portait ses vivres, auraient bon marché d'une lourde masse constamment en peine du soin de ses subsistances, et forcée, en cas d'urgence, d'aliéner par le pillage les populations laissées derrière elle? Le

[1] Lettre de Philippeaux à ses collègues de Niort, dans la collection de M. Benjamin Fillon. — Mémoire sans signature, mais évidemment composé par un des généraux républicains en Vendée. — *Observations sur la guerre de Vendée*, par Nicolas Hentz, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1046, 7, 8. British Museum.

plan proposé avait, d'ailleurs, l'avantage de couper toute relation entre les rebelles et l'Angleterre ; de tenir en respect la Bretagne, où l'insurrection fermentait ; de rendre disponible l'artillerie de Nantes, qui n'aurait plus besoin de canons dès qu'en avant de la rive gauche elle aurait un redoutable corps d'armée pour la protéger [1].

A cela, ceux de la commission centrale de Saumur répondaient : que la question étant de détruire les rebelles sans retour, il convenait de leur laisser le moins d'échappées possible ; qu'appeler de divers points très-éloignés l'un de l'autre les corps qui devaient former l'attaque environnante n'était pas le moyen d'empêcher les trouées ; que, de Mortagne, l'ennemi pouvait se porter, à son choix, sur chacune des colonnes destinées à le cerner, et en vaincre une, deux ou même trois en un jour, précisément parce qu'il n'était embarrassé ni de vivres ni de bagages ; que, dans ce cas, les opérations de l'armée de Mayence seraient irrévocablement compromises ; qu'il était absurde de faire faire à cette armée une marche de quarante-sept lieues pour atteindre Mortagne, d'où, à Saumur, elle n'était éloignée que de douze lieues ; que, le pays occupé par les rebelles présentant une espèce de carré dont deux barrières naturelles, la Loire et la mer, dessinent deux des côtés, on devait chercher à acculer l'ennemi dans l'angle formé par la Loire et la mer, c'est-à-dire l'attaquer en masse par l'angle opposé [2].

Ainsi le *parti de Nantes* proposait d'attaquer les Vendéens par l'ouest, de les diviser au moyen d'une pointe de

[1] *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1046, 7, 8. British Museum.

[2] *Mémoires du général Turreau*, liv. III, p. 101. — *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, *ubi suprà*. — Rapport présenté par Choudieu, le 6 février 1794. — Compte rendu de Rossignol au ministre de la guerre.

l'armée de Mayence sur Mortagne, et de les détruire en les cernant.

Le *parti de Saumur*, au contraire, proposait de concentrer toutes les troupes en cette dernière ville, d'attaquer par l'est, et en masse.

Or, dans le premier cas, l'armée de Mayence passait sous le commandement du *comte* de Canclaux, et promettait, par les prodiges qu'on attendait d'elle, d'assurer en Vendée la prépondérance du *parti aristocratique et militaire*.

Dans le second cas, l'armée de Mayence était mise sous les ordres du *plébéien* Rossignol, et l'honneur d'avoir fini la guerre de Vendée appartenait au *parti civil et démocratique*.

Le premier plan était du général Grouchy, alors chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest[1]; il avait été adressé, le 14 août, au Comité de salut public par le représentant Cavaignac[2]; et Philippeaux l'avait adopté jusqu'à se l'approprier en quelque sorte. Heureux d'avoir cette flèche à lancer à travers le cœur de Ronsin, il se rendit auprès du Comité de salut public pour appuyer les vues du *parti de Nantes*, et ne craignit pas de dire : « Si l'on suit cette marche, la guerre ne durera pas un mois, j'en réponds sur ma tête[3]. » Tant d'assurance entraîna le Comité de salut public, qui envoya l'ordre à l'armée de Mayence de se diriger sur Nantes.

Mais ce n'était pas assez pour Philippeaux, nature agressive et inflammable à l'excès. Dans son opposition à ce qu'il nommait par dérision la *cour de Saumur*, il déploya la même passion qui, à Chartres, lui avait fait donner aux Girondins vaincus le titre « d'alliés de l'ennemi

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 45.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, t. II, p. 46.

extérieur[1], » et il employa le même langage dont il s'était servi en définissant Louis XVI : « La grosse et vilaine bête qu'on appelait roi[2]. » Non content de se déchaîner contre Ronsin, sans avoir à articuler d'autre fait que de l'avoir vu en compagnie de courtisanes, il accueillit avec une légèreté déplorable, à l'égard de Rossignol, des accusations qui se trouvèrent être des calomnies[3]. De l'armée de Saumur, il disait, par une irritante affectation de dédain : « Elle fera beaucoup en ne faisant point de mal[4], » et une de ses expressions favorites était : « Le cloaque fangeux de Saumur[5]. »

Richard et Choudieu n'étaient pas gens à dévorer patiemment de telles insultes. Il ne paraît pas, néanmoins, qu'ils y aient d'abord répondu autrement qu'en s'efforçant d'entraver l'exécution du plan appuyé par Philippeaux. Ils n'eurent pas de peine à prouver au Comité de salut public que la décision qu'on lui avait arrachée était hâtive, qu'il convenait d'écouter les opinions diverses et de les peser. La lettre qu'ils écrivirent à ce sujet semblait si raisonnable, qu'elle obtint la signature de Rewbell et de Merlin (de Thionville), commissaires près l'armée de Mayence. Irrité, Philippeaux appela cette démarche une intrigue, reçut un cartel de Choudieu, et refusa de se battre, déclarant que son sang appartenait à la République[6].

[1] Compte rendu à la Convention nationale par Philippeaux, député commissaire dans les départements du Centre et de l'Ouest. — Voy. n° 1082 de la *Bibliothèque historique de la Révolution*. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez sur ce point les *Observations* de Nicolas Hentz, imprimées par ordre de la Convention nationale.

[4] Lettre de Philippeaux à ses collègues de Niort, parmi les documents originaux et inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[5] Il employa cette expression jusque dans sa lettre du 28 août au Comité de salut public.

[6] Lettre de Philippeaux au Comité de salut public, en date du 28 août 1793.

Ces funestes querelles avaient rempli les derniers jours du mois d'août : enfin, le 2 septembre, un grand conseil de guerre fut tenu à Saumur, où les deux partis vinrent, sur la question en suspens, se mesurer une dernière fois.

Prirent part à la délibération onze représentants du peuple, qui étaient : Richard, Choudieu, Fayau, Philippeaux, Ruelle, Meaulle, Cavaignac, Turreau, Rewbell, Merlin (de Thionville), Bourbotte; et onze généraux, savoir : Rossignol, Canclaux, Aubert Dubayet, Menou, Santerre, Mieszkouski, Dembarrère, Salomon, Rey, Duhoux et Chalbos[1]. Le débat fut très -vif, et le résultat singulier. Bourbotte s'étant abstenu, et Chalbos ayant proposé un système mixte, il arriva que, sur les onze représentants, sept se prononcèrent pour le plan de Nantes, et trois pour le plan de Saumur, tandis que, sur les onze généraux, sept donnèrent la préférence au plan de Saumur, et trois au plan de Nantes[2] : de sorte que le parti qui représentait en Vendée l'esprit militaire se trouva avoir contre lui, en cette occasion, la majorité des généraux, et pour lui la majorité non militaire ! Les votes se balançaient d'une manière exacte : dix d'un côté, dix de l'autre ; ce qui fit pencher la balance, ce fut la générosité de Rossignol. S'apercevant que la difficulté venait uniquement de la répugnance que certains généraux nobles, tels que Aubert Dubayet, avaient à servir sous lui, il proposa noblement à Canclaux de lui abandonner le commandement s'il voulait entrer en campagne par Saumur ; et, sur le refus de Canclaux, qui n'eût pu accepter l'offre sans indélicatesse, il déclara faire à son collègue le sacrifice de

[1] Procès-verbal du conseil de guerre du 2 septembre 1793. — Il se trouve parmi les pièces justificatives de l'ouvrage de Beauchamp, et dans Savary, t. II, chap. v, p. 90-92.

[2] *Ibid.*

son opinion particulière[1]. Cette conduite pleine de grandeur termina tout, et l'armée de Mayence prit la route de Nantes.

Cependant le décret du 1er août avait répandu l'alarme, et le bruit courait, accrédité par quelques paroles irréfléchies de Rossignol, que ce décret allait avoir dans ceux du *parti de Saumur* des exécuteurs inflexibles et aveugles : un fait éclatant démentit ces rumeurs. Santerre s'était hâté d'écrire au ministre de la guerre sur la nécessité de prendre des mesures pour que l'exécution ne frappât que les rebelles ; le ministre lui répondit : « Mon opinion est conforme à la vôtre[2]. » Et les représentants près l'armée des côtes de la Rochelle publièrent aussitôt un arrêté portant qu'il ne fallait pas confondre avec les véritables repaires des brigands les pays envahis par eux, et dont les habitants étaient en majorité restés fidèles à la patrie ; qu'il était défendu à tout officier, sous-officier ou soldat, de mettre le feu à une ville, à un bourg, à un village, à un hameau, même à une maison particulière, sous prétexte que les brigands y avaient logé ; qu'un tel acte serait puni comme acte de rébellion à la loi ; que, dans les pays occupés par les brigands, les généraux seuls auraient le droit de déterminer l'exécution du décret du 1er août ; qu'en tout cas, nul ordre d'incendier ne serait donné que lorsque les commissaires attachés aux armées auraient fait retirer les bestiaux et les subsistances. Ces mesures, qui, selon l'expression de Savary[3], « semblaient réduire

[1] Voyez sur ce point l'*Histoire de la Vendée*, par Beauchamp, t. I, liv. VII, p. 301. — Les *Observations* de Hentz *sur la guerre de la Vendée*. — Les *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 100

Dans ses *Mémoires*, Turreau attaque vivement le plan qui prévalut, et cependant son nom figure, dans le procès-verbal, sur la liste de ceux qui votèrent en faveur de ce plan.

[2] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 101.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 107.

la guerre à ses fléaux ordinaires, » et pour lesquelles on créa des commissions spéciales, calmèrent l'effervescence[1].

Mais à la sagesse il fallait joindre l'énergie, et, comme nous l'avons déjà dit, ce qui distinguait le *parti de Saumur* du *parti de Nantes*, c'était une foi absolue dans la puissance de l'élan populaire. De là, la levée en masse, ordonnée par les représentants près l'armée des côtes de la Rochelle. La réponse à cet appel du patriotisme fut prodigieuse. Le tocsin, sonné le 11 septembre dans le district de Saint-Maixent, réunit dix mille hommes en six heures[2]. Les levées en masse encombrèrent Angers, Saumur, Thouars, Niort et Fontenay. Rien de tel ne s'était vu depuis les Croisades[3]. Il est vrai qu'on ne pouvait pas compter ces volontaires comme autant de *soldats!* N'y avait-il point à les armer, à les discipliner, à les habituer au feu? Sous ce rapport, il y eut certainement illusion de la part de ceux de Saumur; mais l'illusion ici n'en donna pas moins lieu à un de ces grands spectacles qui sont la gloire d'un peuple libre.

Pendant ce temps, l'armée de Mayence arrivait à Nantes. La renommée qui marchait devant ces valeureux guerriers leur avait préparé dans Nantes une réception digne de leurs hauts faits. Ils furent accueillis, ils furent fêtés avec transport. Aussi impatiente de les montrer à

[1] Quand Savary s'oublie jusqu'à rapporter un fait de nature à honorer le *parti de Saumur*, on peut l'en croire; car il était lui-même du *parti de Nantes*, dont toutes les préventions et les jalousies se reflètent dans son récit.

[2] Rapport de l'adjudant général Desmarez au ministre de la guerre.

[3] Savary, qui, en sa qualité d'*écrivain de parti*, parle de ces levées en masse avec une mauvaise humeur mal dissimulée, prétend qu'elles produisirent cinquante mille hommes. Sans aller aussi loin que Barère, qui, dans la séance du 25 septembre, porta le nombre des volontaires à quatre cent mille, il est permis de croire que Savary est resté au-dessous de la vérité. Beauchamp dit trois cent mille, dans son *Histoire de la Vendée*. t. I, liv. VIII, p. 314.

l'ennemi que fière de les posséder, la ville se plut à les faire ranger en bataille dans la prairie de Mauves, presque sur le bord de la Loire, pour que, des postes opposés, les Vendéens pussent voir à quels rudes combattants il leur faudrait désormais tenir tête. Là était Merlin (de Thionville), aussi brave que le plus brave. Au moment où les troupes rentraient, il lui prend envie d'aller reconnaître un poste ennemi aux environs de Saint-Sébastien. Suivi de quelques officiers généraux, il part, est accueilli par un beau feu de file, met pied à terre, saute dans la canonnière établie pour défendre le passage de la Loire, et riposte par quelques coups de canon[1]. Jouer un moment avec la mort, et, comme un banquet l'attendait dans la ville[2], gagner appétit, c'est tout ce qu'il avait voulu.

Voici quel était l'état des forces qui composaient l'armée des côtes de Brest. Canclaux avait sous ses ordres deux généraux de brigade, Beysser et Grouchy, le premier occupant le camp des Naudières, à une lieue de Nantes, avec six mille hommes, et le second formant l'avant-garde, au camp des Sorinières, à la tête de deux mille hommes. Quant aux Mayençais, Aubert Dubayet commandait la division; Kléber, l'avant-garde; Vimeux, la 1re brigade; Beaupuy, la 2e brigade; Haxo, la réserve[3].

Pour ce qui est de l'armée des côtes de la Rochelle, placée sous les ordres de Rossignol, elle comprenait cinq divisions : celle de Saumur, commandée par Santerre; celle d'Angers, commandée par Duhoux; celle de Niort, commandée par Chalbos; celle de Luçon, commandée par Tuncq, et enfin celle des Sables, où Boulard, que l'épuisement de sa santé avait contraint de donner sa démission, venait d'être remplacé par Mieszkouski[4].

[1] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 111.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 131.
[4] *Ibid.*, p. 132.

Or, d'après le plan concerté à Saumur, les opérations devaient avoir lieu de la manière suivante :

L'armée des côtes de Brest, partant de Nantes, devait descendre la rive gauche de la Loire, balayer la Vendée inférieure, remonter vers Machecoul, arriver le 11 ou le 12 devant Légé ; le 13 ou le 14, vis-à-vis d'Aigrefeuille, et le 16, devant Mortagne[1].

De son côté, l'armée des côtes de la Rochelle devait régler ses mouvements de telle sorte, que la division des Sables prenant poste à Saint-Fulgent le 13, et celle de Luçon balayant tout le pays entre Chantonnay et la Roche-sur-Yon, les trois autres divisions de Niort, de Saumur et d'Angers se trouvassent le même jour, c'est-à-dire le 14 : la première à la Châtaigneraie ; la seconde à Vihiers, et la troisième sur les hauteurs de Beaulieu[2]. C'était le 15, autour de Mortagne, que devait s'opérer la jonction de toutes les colonnes parties des divers points du théâtre de la guerre ; et, si cette jonction avait lieu suivant les dispositions convenues, la destruction de l'ennemi paraissait chose certaine.

Mais n'y avait-il rien de hasardé en un système qui faisait dépendre le succès de la campagne d'une précision mathématique dans chacun des mouvements indiqués ? Et pouvait-on raisonnablement espérer que les Vendéens ne mettraient obstacle à la marche d'aucun des corps dont la coopération était requise ? Choudieu, dans le conseil de guerre de Saumur, avait signalé le danger avec beaucoup de force[3] ; et l'événement ne lui donna que trop raison.

Avant même que la campagne fût commencée, les ar-

[1] *Plan d'opérations concerté et arrêté entre les généraux Canclaux et Rossignol*, 1re partie.

[2] *Ibid.*, 2e partie.

[3] C'est ce qu'il rappela plus tard dans une lettre sur laquelle nous reviendrons.

mes républicaines essuyèrent un revers qui menaçait de tout compromettre. Tuncq, que nous n'avons pas vu figurer au conseil de guerre, s'était rendu à la Rochelle sous prétexte de se faire guérir d'une chute de cheval[1], laissant le commandement de la division de Luçon au jeune Lecomte, récemment créé général de brigade, et qui, à la tête du fameux bataillon le *Vengeur*, s'était couvert de gloire. Lecomte était de la race des héros, et une autre nature héroïque, Marceau, le secondait en qualité d'adjudant général. Mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, Tuncq était parti, sans laisser ni renseignements, ni ordres, ni cartes, ni registres, pas même le cachet de l'état-major et la note des espions[2]. Attaqué à Chantonnay, le 5 septembre, par trente mille Vendéens, et attaqué à l'improviste, Lecomte fut battu, après des prodiges de valeur, et à la suite d'un combat qui dura de cinq à neuf heures du soir. Le bataillon le *Vengeur* y fut admirable, et se fit exterminer presque en entier[3]. Le désastre eût été complet sans les ténèbres, qui favorisèrent la retraite. « Je me dirigeai à travers des bois qui m'étaient inconnus, » écrivit Lecomte après la bataille. Il y avait été atteint d'une blessure qu'on crut d'abord mortelle, et le premier cri qu'il poussa de son lit de douleur fut pour accuser Tuncq et le maudire[4].

Au nombre des prisonniers républicains était Monet, commandant du bataillon le *Vengeur*. On lui apprit que lui et ses compagnons devaient se préparer à mourir. Fils unique, Monet frémit en songeant au désespoir de sa mère, et madame de Sapinaud raconte qu'elle reçut de lui une

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher.*

[2] Rapport du général de brigade Lecomte au général de division Chalbos, en date du 8 septembre 1793.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 196.

[4] Voyez son rapport du 8 septembre 1793. — Les *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, et Beauchamp, t. I, liv. VIII, p. 308.

lettre où il lui rappelait qu'elle avait des enfants[1]. Elle ajoute qu'elle envoya cette lettre, accompagnée de sa recommandation, à M. de Cumont, qui répondit : « La mort la plus affreuse serait encore trop douce pour un pareil homme[2]. » Telle était la mansuétude vendéenne! Monet fut conduit à la mort, qu'il subit avec fermeté; et, comme si ce n'était pas assez de lui avoir ôté la vie, les Vendéens cherchèrent à déshonorer sa mémoire, en publiant un bulletin où ils lui faisaient dire : « J'ai violé, volé, assassiné, incendié, blasphémé, commis toutes sortes de crimes et de scélératesses. Le supplice que je vais subir est trop doux. Je demande publiquement pardon à Dieu. Malheur à qui m'imitera! » Pour savoir jusqu'à quel point une relation, si peu vraisemblable en elle-même, mérite confiance, il suffit de remarquer qu'elle venait d'un conseil dirigé par ces deux grands imposteurs, l'évêque d'Agra et le curé Bernier[3].

Tandis que ces choses se passaient du côté de Luçon, Charette, du côté de Nantes, attaquait sans succès le camp des Naudières ; et, laissant dans ce camp une forte réserve sous les ordres d'Haxo et de Grouchy, Canclaux ouvrait la campagne.

Les Mayençais, dont Kléber conduisait l'avant-garde, s'emparèrent d'abord de Port-Saint-Père, dont l'attaque fut signalée par des traits de bravoure extraordinaires. On y vit des soldats républicains, à la suite d'un lieutenant nommé Targe, se jeter à la nage, le sabre entre

[1] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 27.

[2] *Ibid.*

[3] Il est juste, toutefois, de dire que cette relation est en harmonie avec ce que madame de Sapinaud rapporte du récit qui lui fut fait à elle-même. Mais, de son côté, Savary, qui connaissait le caractère honorable de Monet, cite sa prétendue confession comme un des plus frappants exemples des *extravagances* que le conseil supérieur de Châtillon se permettait de publier. (Voy. *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 124.)

les dents, aller saisir, sous un feu terrible, des bateaux vendéens, et les ramener pour faire passer le détachement[1].

De là, les vainqueurs marchèrent dans la direction de Légé, chassant tout devant eux. Savary nous a conservé des notes de Kléber où on lit ces touchantes paroles : « En passant devant le beau lac de Grand-Lieu, nous avions des paysages charmants et des échappées de vue aussi agréables que multipliées. Je ne pus m'empêcher de gémir sur le sort de ces paisibles citoyens qui, égarés et fanatisés par les prêtres, couraient à une destruction certaine[2]. » D'après le plan d'opérations, les Mayençais auraient dû se trouver devant Légé le 12 septembre[3], et ce fut le 14[4] seulement que leur avant-garde se déploya dans la plaine en forme de glacis qui domine cette ville. Elle y fut rejointe par l'armée de Beysser, qui, faisant le circuit de la basse Vendée, s'était emparée successivement de Pornic, de Bourneuf et de Machecoul. Les Vendéens, qui occupaient Légé, se hâtèrent de l'évacuer, et les troupes de Beysser pillèrent la ville[5]; après quoi, on se remit en marche.

Le conventionnel Merlin (de Thionville), devenu cher aux soldats de l'armée de Mayence par une intrépidité qu'on eût admirée même chez un vieux guerrier, était de l'expédition. A Port-Saint-Père, il avait commandé l'artillerie volante et pointé lui-même plusieurs canons[6]. La lettre suivante, adressée à Goupilleau (de Montaigu), et dont l'autographe est sous nos yeux, donnera une idée de l'homme. « J'arrive de Montaigu, d'où nous venons de

[1] 2e partie des *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 6.
[2] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 140.
[3] Voyez plus haut le plan d'opérations.
[4] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 145.
[5] *Ibid.*
[6] Notes de Kléber, citées par Savary, t. II, p. 136.

chasser vingt mille coquins. Entré le premier dans la ville, j'ai protégé tes propriétés et ta femme. La ville ayant été prise à la baïonnette, je crois qu'elle sera totalement pillée. L'armée des brigands est en pleine déroute. S'ils n'avaient pas jusqu'ici eu affaire à des j.... f......, ils n'auraient pas pris nos canons avec des bâtons. J'ai juré de n'écrire à la Convention qu'après que cette malheureuse guerre sera terminée. Ne soyez donc pas étonnés si vous ne voyez pas ma signature avec celle de mes collègues. Merlin (de Thionville)[1]. » ..... Les mots : « J'ai protégé tes propriétés et ta femme » indiquent de reste que la ville de Montaigu fut livrée au pillage. Pour l'empêcher, le généreux Kléber avait prié Beysser de faire battre la générale : elle fut battue en effet, mais deux heures trop tard[2]...

L'armée, avançant toujours, atteignit Clisson le 17. Là il fut convenu que la colonne de droite, sous les ordres de Beysser, se porterait à Tiffanges, et que l'avant-garde, sous les ordres de Kléber, marcherait sur Torfou, d'où elle pourrait, par le pont de Tiffanges, communiquer avec la colonne de droite[3]. Ces dispositions prises, Canclaux fit halte, attendant des nouvelles de Rossignol.

Tel se présente à l'historien impartial le mouvement des Mayençais. Il ne cadrait pas, on le voit, avec les prévisions du plan de campagne; car l'armée des côtes de Brest aurait dû être devant Mortagne le 16, et elle n'était encore qu'à Clisson le 17[4].

[1] Dans la collection des documents originaux et inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[2] Notes de Kléber. (Voy. Savary, t. II, p. 148.)

[3] *Ibid.*, p. 152.

[4] Savary. t. II, p. 152, cherche à rejeter sur le parti opposé la responsabilité de ce retard, en disant que Rossignol avait annoncé qu'il n'était pas en mesure; mais, outre qu'il ne fournit aucune preuve de cette assertion, elle n'explique rien, puisque, du propre récit de cet historien, il résulte que ce fut seulement le 17 qu'on fit halte.

Que faisait, pendant ce temps, l'armée des côtes de la Rochelle? La nouvelle de l'échec de la division de Luçon à Chantonnay avait avec raison alarmé Rossignol, cet échec étant de nature à laisser, par la désorganisation d'une des colonnes d'attaque, un vide dangereux entre la division des Sables et celle de Niort, ce qui suffisait pour tout remettre en question.

On était dans cette incertitude, lorsque, le 14 septembre, la division de Saumur, qui n'avait pas dépassé Doué, y fut attaquée par une masse nombreuse de Vendéens que conduisaient le prince de Talmont, d'Autichamp et Stofflet. Les républicains étaient au nombre de sept mille combattants, dont cinq cents hommes de cavalerie, plus six mille hommes de la levée en masse, qu'on avait rejetés sur les derrières, parce qu'ils n'étaient armés que de piques, et menaçaient d'être un embarras plutôt qu'une force. Ce fut le général Dembarrère, officier attaché à l'arme du génie, qui fit les dispositions et forma la ligne. Les Vendéens furent repoussés, mis en déroute et poursuivis jusqu'à plus de trois lieues par la cavalerie républicaine, qui en fit un grand carnage [1].

Le même jour, Lescure courait attaquer les républicains à Thouars, et cela sans plus de succès [2].

Là périt, au plus fort de la mêlée, où elle se précipitait en furieuse, une jeune paysanne de Courlay, nommée Jeanne Robin. Elle passait, parmi les bleus, pour une sœur de Lescure, et les Vendéens la regardaient comme leur Jeanne d'Arc. Vêtue d'une de ces vestes de siamoise qu'on distribuait aux soldats, elle combattit à Thouars, avec une fougue qui tenait du délire. A côté de Lescure, elle lui criait : « Mon général, vous ne me passerez pas ; je

[1] *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 104 et 105. — Voyez aussi les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII.
[2] *Ibid.*, p. 106.

serai toujours plus près des bleus que vous[1]. » Et Jeanne Robin ne fut pas la seule qui représenta son sexe, dans cette guerre étrange. D'Elbée avait parmi les tambours de son armée une petite fille de treize ans, qui se fit tuer au combat de Luçon[2]. Dans la division de Joly, une belle femme de trente ans, madame de Beauglie, commandait une compagnie qui était à sa solde[3]. Quelquefois le courage des femmes vendéennes n'était pas sans un mélange de férocité : témoin cette paysanne qui, ayant rencontré son oncle à la tête d'une compagnie républicaine, se vantait « de lui avoir coupé le cou sans qu'on l'eût vu souffler. » Elle se nommait Renée Bordereau, avait reçu le surnom de l'*Angevin*, et, s'il en faut croire son propre témoignage, il lui était arrivé, dans un engagement aux Ponts-de-Cé, de tuer, à elle seule, vingt et un bleus à coups de sabre[4].

Les attaques de Doué et de Thouars encouragèrent Rossignol à se porter en avant. Ne pouvant juger que par conjectures de la véritable situation des colonnes qui agissaient dans l'Ouest, parce que, pour connaître leurs mouvements, il fallait faire un circuit de plus de cent lieues[5], il crut que la double attaque de Doué et de Thouars n'était qu'une suite de leurs progrès, qui refoulaient vers lui l'ennemi; et il donna l'ordre d'avancer au général Santerre, qui commandait la division de Saumur, et au général Duhoux, qui commandait celle d'Angers[6].

Mais, en même temps, et par une inconséquence trop absurde pour avoir été autre chose qu'un malentendu,

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, t. II, chap. XII, p. 203 et 204.

[2] *Ibid.*, p. 204.

[3] Beauchamp, *Histoire de la Vendée et des Chouans*, t. II, p. 304.

[4] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 105.

[5] C'est ce dont se plaignirent plus tard Choudieu et Richard. Voyez l'*Histoire de la Vendée*, par Beauchamp, t. I, liv. X, p. 338.

[6] *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 106 et 107.

l'ordre de rétrograder était envoyé à Chalbos, qui, avec la division de Niort, avait atteint déjà la Chataigneraie, prêt à appuyer le mouvement. Cet ordre, daté du 16 septembre, parvint à Chalbos le 17, fut exécuté par lui le 18, et transmis le 20 à Mieszkouski, lequel, de son côté, à la tête de la division des Sables, occupait à Saint-Fulgent le poste indiqué dans le plan de campagne[1].

Que l'ordre du 16 ait émané de Ronsin, qui se serait indûment servi, en cette occasion, du nom du général en chef, tout contribue à rendre cette supposition probable, sans qu'il soit permis de rien affirmer à cet égard. Mais ce qui est certain, c'est que, plus tard, à la tribune de la Convention, Choudieu nia formellement que Rossignol eût donné cet ordre, qu'il qualifia de *malentendu*[2]. Il est certain, d'autre part, que dès que Rossignol eut connaissance du fait, il s'empressa de prévenir Chalbos qu'il eût à reprendre sa position en toute hâte, ce que celui-ci se trouvait avoir fait le 20[3].

Ainsi le mal fut réparé aussi vite que signalé, et presque du jour au lendemain. Il est vrai que, du 18 au 20, les républicains essuyèrent trois défaites sur divers points du théâtre de la guerre; mais, comme on va le voir, aucun de ces revers ne naquit du faux mouvement ordonné à Chalbos.

Nous avons dit que Rossignol avait donné ordre à la division de Saumur de se porter en avant : arrivée à Vihiers le 17 septembre, elle passa la nuit au bivac. Les avant-postes étaient placés à une hauteur appelée la *Grille*

[1] L'ordre en question ayant été le point de départ d'accusations qui donnèrent lieu à des débats d'une grande importance historique, nous avons dû nous étudier à décrire cette campagne avec une extrême précision de chiffres et de détails.

[2] Rapport présenté à la Convention nationale, par Choudieu, le 6 février 1794.

[3] *Ibid.* — Voyez aussi l'*Histoire de la Vendée*, par Beauchamp, t. I, liv. VIII, p. 319.

des hommes, à un quart de lieue de Coron, bourg situé dans un fond et traversé par une longue rue fort étroite. Le 18, on annonce l'approche des Vendéens. Ils étaient au nombre d'environ douze mille[1] et conduits par Piron, les principaux généraux de la grande armée vendéenne étant alors ou occupés ailleurs, ou blessés. Quant aux républicains, ils formaient un corps d'environ dix-sept mille hommes, dont sept mille seulement de troupes réglées; le reste, fourni par la levée en masse, se composait de volontaires mal armés, sans aucune notion de discipline, et qui allaient au feu pour la première fois[2]. On marche sur Coron, que les rebelles occupaient, et où les représentants du peuple Choudieu et Richard entrent les premiers, le sabre à la main, ayant Ronsin à leurs côtés[3]. Le gros de l'armée ennemie était en bataille sur la hauteur du bois de la Roche. L'avant-garde des républicains, chassant les rebelles devant elle, occupe Coron, envoie des tirailleurs à droite et à gauche, et fait demander de l'artillerie légère à Santerre, resté à la *Grille des hommes* avec le corps d'armée. L'ordre fut mal exécuté ou mal compris, et l'artillerie tout entière s'achemina vers Coron. Déjà huit pièces de canon et autant de caissons se trouvaient enfournés dans l'étroite rue : Santerre accourt précipitamment et donne ordre de les retirer; mais Ronsin, furieux : « Comment! tu ordonnes la retraite! Mourons ici! » Pendant ce temps, les tirailleurs ennemis ont

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII, p. 207.

[2] *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 108. — Turreau, *qui était là*, se moque avec raison de Philippeaux, qui osa prétendre qu'à Coron, *où il n'était pas*, quarante mille républicains avaient été battus par trois mille rebelles. Encore sont-ce là les chiffres qu'on lit dans les *Œuvres posthumes* de Philippeaux; car, dans son *acte d'accusation* contre Rossignol et Ronsin, il avait affirmé qu'à Coron quatre-vingt-dix mille républicains avaient fui devant trois mille brigands. Et voilà les assertions qui ont servi de base au récit de M. Michelet!

[3] Rapport de Choudieu présenté à la Convention le 6 février 1794.

repoussé ceux des bleus, et les bataillons qui s'étaient déployés en avant de Coron, avec une seule pièce d'artillerie légère et deux obusiers, commencent à lâcher pied. Santerre fait replier l'avant-garde sur le corps d'armée, qui n'avait pas quitté les hauteurs de la *Grille*. Les Vendéens arrivaient à la course en criant : *Vive Piron!* Les avant-trains des pièces si malencontreusement engagées s'étaient brisés en tournant dans les rues du village. Le désordre se met dans la colonne; le cheval de Turreau se renverse et roule sur son cavalier; Choudieu et Richard, entrés les premiers dans Coron, n'en sortent que les derniers, mais en sortent, et Ronsin lui-même est entraîné dans le mouvement de la retraite. De son côté, le corps d'armée, composé d'hommes novices au métier de la guerre, croit à une déroute complète en voyant l'avant-garde se replier. Les rangs flottent et se rompent; la panique se répand de proche en proche... C'est vainement, qu'un drapeau à la main, Ronsin cherche à rallier les troupes : tout fuit[1].

Piron, vainqueur, se hâta d'envoyer une partie de son infanterie et toute sa cavalerie au chevalier Duhoux, qui, en ce moment, tenait tête à la division républicaine d'Angers, commandée par son oncle. Nouveau combat sur les hauteurs de Beaulieu, nouvelle victoire des Vendéens. Le général républicain Duhoux, injustement soupçonné d'avoir eu des intelligences avec son neveu, perdit toute son artillerie et fut poursuivi jusqu'aux Ponts-de-Cé[2].

Or, ce jour là-même, 19 septembre, l'armée de Mayence éprouvait, sur un autre point, un revers presque semblable.

[1] Voyez sur cette bataille, en rapprochant les divers récits : 1° le rapport de Choudieu; 2° les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*; 3° les *Mémoires de Turreau*; 4° le Bulletin de l'armée catholique.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII, p. 209. — Voyez aussi le Bulletin de l'armée catholique.

Nous avons laissé les Mayençais de Kléber marchant sur Torfou, et Beysser recevant l'ordre de se diriger sur Tiffanges, de telle sorte que les deux colonnes se donnassent la main, chose d'autant plus nécessaire, que Kléber n'avait pas à sa disposition au delà de deux mille hommes[1]. Les Vendéens, renseignés par un officier et deux sous-officiers de l'armée de Mayence, qui s'étaient rendus au château de la Boulaye déguisés en paysans, rassemblent leurs forces à Chollet, d'où ils partent pour aller à la rencontre des Mayençais, sous la conduite de Charette et de Lescure. Quand Kléber arriva, l'avant-garde ennemie, composée de quinze mille hommes, occupait Torfou, poste que semblait rendre inexpugnable sa situation sur une hauteur qui barre un chemin creux, avec fossés, haies, buissons alentour, et un bois en face et sur les flancs[2]. Le poste fut emporté néanmoins, et déjà les soldats de Charette fuyaient en désordre, lorsque, mettant pied à terre, Lescure s'écrie : « Y a-t-il quatre cents braves pour venir mourir avec moi? — Oui, monsieur le marquis, » répondent les gens de la paroisse des Échaubroignes ; et le combat recommence[3]. Bientôt un grand nombre d'habits gris-bleu sont aperçus mêlés aux habits bruns dont les soldats de Charette étaient vêtus : c'était la division Bonchamp qui venait prendre place dans la bataille. Bonchamp, une carabine à la main, charge à la tête des compagnies bretonnes[4], mais sans pouvoir ébranler la ligne d'airain des Mayençais. Tout à coup une vive fusillade est entendue sur les derrières de l'armée républicaine, et un cri s'élève : « Nous sommes coupés ! » Tous les yeux se dirigent vers le même point[5]; et, en effet, l'armée courait

[1] Rapport de Kléber à Aubert Dubayet.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII, p. 213.
[4] *Mémoires de madame de Bonchamp*, p. 47.
[5] Rapport de Kléber à Aubert Dubayet.

risque d'être enveloppée, parce que les fuyards vendéens, que l'arrivée de Bonchamp venait de rallier, avaient pris par la gauche, se glissant le long des buissons et favorisés par la configuration de cette partie du Bocage, plus couverte et plus inégale qu'aucune autre. Kléber avait reçu un coup de feu au commencement de l'action[1], et n'en avait pas moins continué d'animer les siens de ses regards intrépides. Il fallut reculer, cependant; mais c'est ce qu'ils ne firent qu'en présentant un front terrible. Trois fois la cavalerie vendéenne fond sur les Mayençais, et trois fois elle est repoussée à la baïonnette par ces soldats aguerris, qui ne cèdent le terrain que pied à pied et en faisant des feux de file semblables au roulement du tambour. Néanmoins la masse dont ils avaient à soutenir le choc devenait si considérable, qu'ils eussent été détruits peut-être, sans le dévouement de Chevardin, chef de bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire, chargé de couvrir la retraite. Kléber lui avait dit ces simples mots : « Tu pourras être tué, mais tu sauveras tes camarades[2]. » Chevardin ne répondit rien, sauva ses camarades et se fit tuer[3]. En arrêtant l'ennemi, il avait donné le temps à Aubert Dubayet et à Vimeux d'accourir avec un renfort de troupes fraîches, qui empêcha les Vendéens d'aller plus loin[4].

Kléber, demandant ce qu'était devenu Beysser, apprit que ce général avait cru devoir attendre un second ordre pour se mettre en marche. « Ainsi, dit Kléber dans ses notes, j'ai eu à combattre seul, avec deux mille hommes, une ligne dont la gauche s'appuyait à Tiffanges et se grossissait continuellement, tandis que sa droite se prolon-

[1] Rapport de Kléber à Aubert Dubayet.
[2] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 174.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez le rapport de Kléber.

geait au delà de Torfou[1]. » D'où il résulte que Kléber attribuait l'échec de Torfou à la négligence de Beysser, et point du tout au mouvement de retraite exécuté par Chalbos le 18.

Le fait est que Beysser était alors fort tranquille à Montaigu, où, le surlendemain du combat de Torfou, Charette et Lescure coururent le surprendre. Il était à table quand on lui vint annoncer que l'ennemi paraissait. Il crut que c'était un renfort, et ne se mit en défense que trop tard. La ville fut prise, et les Vendéens y passèrent impitoyablement tous les prisonniers au fil de l'épée[2].

Une attaque victorieuse, dirigée, le 23, par Charette et Lescure contre la division des Sables, commandée, à Saint-Fulgent, par Mieszkouski, fut la conséquence et le complément de ces succès. A l'affaire de Saint-Fulgent, un Suisse, nommé Rynks, qui combattait dans les rangs vendéens, se fit remarquer par son sang-froid moqueur. Il avait tiré un flageolet de sa poche, et, pendant qu'on chargeait les républicains, lui, jouait l'air de *Ça ira*. Un boulet emporte la tête de son cheval, il se relève et continue[3]. La division des Sables rétrograda jusqu'à Chantonnay, et sa retraite entraîna celle de la division de Luçon, qui, promptement réorganisée après l'échec de Lecomte, était venue, sous les ordres du général Beffroy, occuper le poste que lui assignait le plan d'opérations convenu[4].

Toutes les combinaisons se trouvant de la sorte déconcertées, Canclaux n'avait plus qu'à se replier sur Nantes,

[1] Savary, t. II, p. 174.

[2] Beauchamp, *Histoire de la Vendée*, t. I, p. 332. — Madame de la Rochejaquelein, en parlant de la prise de Montaigu, a grand soin d'omettre cette circonstance.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII, p. 216.

[4] Voyez le rapport du 6 février 1794, présenté par Choudieu à la Convention.

ce qu'il fit sans beaucoup d'obstacles, la mésintelligence s'étant mise parmi les généraux vendéens[1], et Charette, dont les chefs du haut Poitou n'avaient point assez ménagé le caractère irritable, songeant déjà à se retirer dans ses cantonnements de Légé, comme un loup dans son repaire.

Pour les républicains, la campagne était manquée. A qui la faute? Il y eut à cet égard échange amer de récriminations. Et toutefois ceux du parti de Nantes parurent d'abord disposés à accepter humblement leur part de responsabilité. Car Choudieu et Richard leur ayant écrit, au sujet des défaites de Coron et de Beaulieu : « Ce que nous avions prévu vient malheureusement d'arriver : deux de nos colonnes ont été battues ; » eux répondirent : « Nous devons convenir de bonne foi qu'on nous a étrangement trompés jusqu'à présent sur le nombre, la position et les moyens des rebelles[2]. » Il est à remarquer que cette réponse était datée de Clisson, 22 septembre, après l'échec de Torfou. Donc, à ce moment, loin d'attribuer leurs revers à la mauvaise volonté ou à la trahison du parti de Saumur, le parti de Nantes n'imputait ces revers qu'à sa trop grande confiance, qu'à ce qu'on l'avait trompé sur les forces réelles de l'ennemi. Mais ce loyal aveu ne tarda pas à faire place à un déluge d'accusations iniques, en partie provoquées par Ronsin, et dues en partie à l'humeur violente de Philippeaux.

Non content de tonner contre le vice du plan de campagne, Ronsin courut à Paris se plaindre de manœuvres qui n'avaient existé que dans le noir roman de ses colères ; et cela, tandis que ses amis poursuivaient de leurs sarcasmes

[1] Voyez ce qu'en dit madame de la Rochejaquelein, dans le chap. XII de ses Mémoires.

[2] Ceci repose sur un témoignage, assurément peu suspect en cette occasion, celui de Savary. Voy. *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 167 et 168.

ce que, par un quolibet aussi grossier qu'injuste, ils appelaient *l'armée de Faïence*[1].

De son côté, Philippeaux écumait. Il avait affirmé très-imprudemment que, si l'on adoptait son projet, la guerre ne durerait pas un mois[2]; et, furieux du démenti que venait de lui donner l'événement, il était poussé par son intérêt non moins que par ses passions à rejeter tout le mal sur ses adversaires de Saumur. Une lettre véhémente, dans laquelle il accusait de « perfidie caractérisée, » sinon Rossignol, au moins Ronsin[3], servit de prélude à ses attaques. De la même plume qui avait tracé les paisibles lignes d'un *catéchisme* à l'usage des cœurs à la fois religieux et républicains, il laissa tomber, contre Rossignol et Ronsin, un *acte d'accusation*[4] plein de haine, de légèreté, d'injustice et d'emportement.

Il affirma que, depuis la nomination de Rossignol, son armée avait toujours été battue, ce qui était faux, puisqu'elle avait été victorieuse à Doué et à Thouars[5].

Il prétendit que, les munitions destinées à l'armée de Nantes ayant été arrêtées à Tours et à Saumur, elle *s'était trouvée sans un seul habit;* et lui-même, le 30 août, avait été témoin, à Tours, de la distribution de plus de douze mille habits, délivrés aux Mayençais[6].

Il donna à entendre que, le 15 septembre, l'armée de

[1] *Observations de Nicolas Hentz sur la guerre de la Vendée.*

[2] Voyez ci-dessus.

[3] Elle se trouve dans Savary, t. II, p. 193.

[4] Cet *acte d'accusation* fait partie de la brochure intitulée : *Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères.*

[5] Dans son chapitre v, liv. XIII, où il ne fait que suivre Philippeaux les yeux fermés, M. Michelet ne dit pas un mot de ces deux victoires, admirable moyen de donner raison à l'un des deux partis contre l'autre! — M. Thiers, plus impartial cependant, parle de l'affaire de Doué comme d'une *escarmouche* et passe sous silence celle de Thouars.

[6] En rappelant ce fait, dans son rapport du 6 février 1794, Choudieu invoque le témoignage de Merlin (de Thionville), Rewbell et Richard, présents, comme Philippeaux, à cette distribution.

Canclaux était à la hauteur où la jonction devait s'opérer; et, loin d'être arrivée, le 15, devant Mortagne, cette armée, le 17, n'était encore qu'à Clisson [1].

Il dénonça comme une trahison l'ordre de rétrograder envoyé à Chalbos, sans dire que cet ordre avait été précédé et probablement déterminé par l'alarmante nouvelle de l'échec de Lecomte à Chantonnay, et sans ajouter qu'il y avait eu contre-ordre presque immédiat : circonstance impossible à concilier avec l'idée d'un calcul perfide [2].

Il attribua au mouvement de retraite de Chalbos la défaite de Torfou, qui, d'après Kléber lui-même, ne fut due qu'à la mauvaise volonté de Beysser.

Il alla jusqu'à faire résulter en partie de ce mouvement, qui eut lieu le 18, la défaite de Coron, essuyée dans la matinée du 18, à quarante lieues de distance [3]!

Il signala comme monstrueux le fait qu'à Coron quatre-vingt-dix mille soldats républicains avaient été mis en déroute par trois mille brigands; et, suivant le bulletin même des rebelles, si fort intéressés à enfler leur succès, l'armée républicaine, en cette occasion, avait eu à opposer à cinq mille Vendéens huit mille hommes de troupes réglées seulement et vingt mille hommes de la levée en masse [4], foule confuse, mal armée ou sans armes.

Il assura, sur ouï-dire, qu'à Coron l'on avait trouvé Ronsin « caché, comme un lâche coquin, dans une étable; » tandis que, au contraire, Ronsin avait déployé une bravoure extraordinaire, selon le témoignage de ceux qui, ainsi que Choudieu, avaient combattu à ses côtés [5].

[1] Voyez ci-dessus.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez le rapport de Choudieu, du 6 février 1794.
[4] *Bulletin des Amis de la monarchie et de la religion*, imprimé à Châtillon, le 20 septembre 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.
[5] Rapport de Choudieu, du 6 février 1794. Il est vrai que, dans une lettre qu'il écrivit à Paris, Santerre, que les reproches publics de Ronsin

Ainsi du reste[1].

Malheureusement pour Philippeaux, Rossignol avait dans les Jacobins des juges auxquels il pouvait avec confiance soumettre sa cause ; et déjà, dans leur séance du 11 septembre, ils s'étaient si vivement prononcés en sa faveur, que Bourdon (de l'Oise), son ennemi, eût été, ce jour-là, rayé de la liste des membres, sans l'intervention à la fois protectrice et dédaigneuse de Robespierre[2].

Au surplus, en attendant que la lumière jaillît du choc des affirmations contraires, une chose ressortait clairement de ces querelles : la nécessité d'introduire enfin l'unité dans le commandement. C'est ce que le Comité de salut public comprit, et il résolut, très-sagement, de remplacer par un seul chef et Rossignol et Canclaux.

Ce dernier, à peine de retour à Nantes, avait songé à reprendre l'offensive : il communiqua son plan à Rossignol, qui, prêt à le seconder, convoqua un conseil de guerre à Saumur le 2 octobre. Là il fut arrêté que, tandis que l'armée de Mayence reprendrait la route de Mortagne, les divisions commandées par Chalbos, Santerre et Rey partiraient, l'une de la Châtaigneraie, l'autre de Doué, et la troisième de Thouars, pour marcher sur Bressuire, de manière à y opérer leur jonction le 7, et pousser de là droit à Châtillon. Quant aux divisions de Luçon et des Sables,

avaient humilié, lui reproche niaisement de n'être pas mort, après lui avoir dit, sans pouvoir empêcher la retraite : « Mourons ici ! »

[1] On ne saurait trop regretter que M. Michelet, qui embrasse la cause de Philippeaux avec presque plus de passion que n'en montra Philippeaux lui-même, ait donné pour base exclusive à son récit des accusations dont la fausseté fut mathématiquement démontrée. Il est probable qu'il n'a pas eu sous les yeux les diverses pièces du dossier de ce grand procès. S'il eût rapproché de l'*acte d'accusation* de Philippeaux le rapport foudroyant de Choudieu, auquel Philippeaux fit une réplique si faible, M. Michelet n'aurait pas intitulé son chapitre : *Toute-puissance des Hébertistes dans la Vendée;* LEUR TRAHISON. Les Hébertistes ont eu assez de torts réels, sans qu'on leur en impute d'imaginaires.

[2] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 99-106.

on décida qu'elles continueraient jusqu'à nouvel ordre de couvrir ces deux villes[1].

Le mouvement prescrit s'exécuta sans difficulté jusqu'à Bressuire, où Santerre et Rey quittèrent l'armée, le premier ayant été appelé à Orléans, et le second suspendu[2].

De son côté, l'armée de Mayence, partie de Nantes, se dirigeait sur Tiffanges. Arrivée, le 6 octobre, à la hauteur du village des Treize-Septiers, près de Saint-Symphorien, l'avant-garde, conduite par Kléber et composée de quatre mille hommes, y rencontre l'armée de d'Elbée et de Bonchamp, au nombre d'environ trente-cinq mille hommes. Kléber, impatient de venger l'échec de Torfou, avait pris son parti de rester sur le champ de bataille, vainqueur ou mort. Entendant ses soldats dire qu'ils n'avaient pas de canons : « Eh bien, s'écrie-t-il, allons chercher ensemble ceux que nous avons perdus à Torfou ! » Les soldats répondent : Bravo ! et courent sur l'ennemi, qu'ils mettent en déroute[3].

L'armée était encore dans toute la joie de sa victoire, lorsque arrivèrent les dépêches qui notifiaient le rappel de Canclaux, Grouchy et Dubayet. Une grande tristesse se répandit dans le camp. Kléber fut particulièrement affecté de ce rappel, qui, dans Dubayet, frappait un de ses amis les plus chers. Philippeaux était hors de lui. Pour ce qui est des généraux que la mesure atteignait, ils obéirent sans murmure. Rien de plus noble et de plus touchant que le langage de Canclaux en cette occasion : « Je me retire, écrivit-il aux représentants du peuple, avec la soumission d'un républicain qui ne sert sa patrie que quand et comme elle veut être servie[4]. »

[1] Arrêté du conseil de guerre du 2 octobre 1793, cité textuellement dans le rapport de Choudieu, du 6 février 1794.

[2] Savary, t. II, p. 207.

[3] ...pport de Kléber, cité par Savary, t. II, p. 216 et 217.

[4] ...e citée par Savary, t. II, p. 214.

Rossignol ne montra pas moins de résignation[1] : seulement elle était moins méritoire de sa part, puisqu'on ne faisait que le déplacer.

Le nouveau général sous lequel les deux armées rivales allaient se trouver réunies désormais avec le nom d'armée de l'Ouest était un ancien maître d'armes de Saintes[2], nommé l'Échelle. Son aversion trop peu dissimulée pour les Mayençais[3] et l'humiliation que des guerriers tels que Kléber durent éprouver en se voyant préférer un inconnu dont l'élévation n'était due qu'à un jacobinisme exalté rendent suspect d'exagération le jugement que, dans une note de ses Mémoires, Kléber porte de l'Échelle. Qu'il ait été « le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs, » c'est ce qu'il est difficile de concilier avec le témoignage qui lui fut publiquement rendu, après sa mort, par des hommes placés à côté de lui pour le surveiller[4]. En tout cas, il eut le mérite de ne pas déranger les plans d'esprits qui lui étaient supérieurs, et de laisser la direction des opérations à Kléber, qui avait été appelé par Merlin (de Thionville) et Turreau à prendre le commandement provisoire de l'armée de Mayence[5].

Pendant ce temps, Chalbos était sur la route de Bres-

[1] *Observations de Nicolas Hentz sur la guerre de la Vendée.*

[2] *Biographie universelle.*

[3] Savary, t. II, p. 222.

[4] Voyez le rapport de Choudieu, et les *Observations* de Nicolas Hentz.

Un fait donnera la mesure du degré de confiance que méritent les assertions dictées par l'esprit de parti. On lit dans Savary que l'Échelle savait à peine signer son nom. Eh bien, nous avons sous les yeux (collection de M. Benjamin Fillon) plusieurs autographes de l'Échelle, dont non-seulement le style est très-correct, mais dont l'orthographe est irréprochable, ce que, par parenthèse, on ne peut pas dire du style et de l'orthographe de Kléber, et ce qui n'empêche pas Kléber d'avoir été un héros. — Voyez la note critique placée à la fin de ce chapitre.

[5] Il avait été offert à Vimeux, plus ancien que Kléber ; mais Vimeux refusa, prétextant ses infirmités et son âge. (Voy. Savary, t. II, p. 221.)

suire à Châtillon. Lescure, la Rochejaquelein et Stofflet s'étant avancés à sa rencontre, le combat s'engagea le 9 octobre, au Moulin-aux-Chèvres, et la victoire resta aux bleus. Stofflet et le chevalier de Beauvolliers furent au moment d'être faits prisonniers. Enveloppés dans un chemin creux, ils n'échappèrent qu'en se mettant debout sur la selle de leurs chevaux et en sautant par-dessus la haie[1]. Deux autres chefs vendéens, Beaurepaire et Théronneau, eurent recours à un expédient bien plus singulier encore : se trouvant engagés au milieu des hussards républicains, ils se joignent à eux dans la confusion du combat, chargent leurs propres troupes, et s'enfuient en ayant l'air de poursuivre[2].

Chalbos continua sa route vers Châtillon, où les Vendéens n'osèrent pas l'attendre et où il prit poste le lendemain du combat du Moulin-aux-Chèvres. Il avait parmi ses généraux de brigade Westermann, qui, après avoir comparu successivement devant le Comité militaire, devant le Comité de salut public, et à la barre de la Convention, avait été renvoyé devant le tribunal de Niort, jugé, acquitté, et enfin rendu à ses fonctions militaires[3]. Or Westermann brûlait de relever sa réputation par quelque coup d'éclat. Le 11, du consentement de Chalbos, il prend cinq cents hommes d'infanterie, cinquante chevaux, deux pièces de canon, et s'avance hardiment sur la route de Mortagne. Deux heures s'étaient à peine écoulées depuis son départ, que le bruit du canon retentit dans le lointain. Bientôt le bruit se rapproche, et la terre frémit sous le galop précipité des chevaux. C'était l'ennemi qui arrivait à toute vitesse par la route de Mortagne, chassant devant

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 225.

[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, IIe partie.

[3] Lettre du général de brigade Westermann au général de division Chalbos, en date du 24 septembre 1793. — Parmi les documents originaux et inédits, rassemblés par M. Benjamin Fillon.

lui le téméraire Westermann. Les Vendéens étaient en grand nombre, et conduits par Bonchamp, la Rochejaquelein, Lescure, Duchaffault. La frayeur s'empare des républicains, qui, tranquilles à Châtillon, ne s'étaient point attendus à une aussi forte attaque. Ils fuient en désordre, et ce n'est qu'à moitié chemin de Châtillon à Bressuire que Chalbos parvient à les rallier. Westermann, dans l'égarement de son désespoir, s'était dépouillé de son uniforme, et s'en allait criant : « Abandonnerez-vous votre général sur le champ d'honneur? » En ce moment Chalbos faisait arrêter un homme qui ajoutait au désordre en criant de son côté, que « tout était perdu. » Survient Westermann à pied, en chemise, tendant son sabre et disant : « Puisque vous faites arrêter mon adjudant, je me constitue aussi prisonnier. — Prisonnier! répond Chalbos... Montez à cheval, et chargeons ensemble l'ennemi. » Les républicains étaient revenus de leur surprise : on combattit de pied ferme. César Faucher reçoit dix coups de sabre sur la tête et un coup de feu dans la poitrine. Lecomte est blessé mortellement. Mais, à son tour, l'ennemi recule et rentre dans la ville. La nuit approchait. Westermann forme l'audacieux projet de rentrer dans Châtillon par surprise. A la tête d'un petit nombre de hussards, dont chacun avait un grenadier en croupe, il arrive aux portes, favorisé par les ténèbres. Les Vendéens, et surtout les Allemands qui étaient parmi eux, s'étaient jetés sur des chariots chargés d'eau-de-vie, et les rues regorgeaient de paysans tout à fait ivres. Westermann et ses hussards égorgent le poste, s'élancent en furieux sur cette multitude, et remplissent la ville de confusion. La foudroyante soudaineté de l'attaque, l'obscurité qui déguisait le nombre des agresseurs, la frayeur ou l'hébétement de tant de milliers d'hommes tombant les uns sur les autres, les cris des enfants et des femmes foulés aux pieds des chevaux, tout ajoutait à l'horreur de cette scène. Le

carnage fut effroyable. Sur ces entrefaites, Chalbos arrive avec le reste des troupes. Les Vendéens avaient abandonné la ville, mais on s'attendait à chaque instant à les voir reparaître. Chalbos établit des postes, fit allumer de grands feux ; les patrouilles à pied et à cheval se succédèrent jusqu'au jour, et personne ne dormit. Attiré par des cris qui partaient d'une maison, Chalbos s'y était rendu : il y fut introduit dans une chambre qui avait été occupée par l'état-major royaliste et qui était parsemée d'assignats. Ils furent ramassés par les grenadiers de la Convention et remis au payeur de l'armée. Le lendemain, 12, Chalbos, voulant réorganiser ses troupes, revint à Bressuire, d'où il se proposait de repartir, le 14, pour aller se réunir aux Mayençais. Quant à Westermann, qui était allé prendre poste au delà de Châtillon, recevant ordre de rejoindre son général, et voyant qu'on abandonnait la ville conquise, il y mit le feu, de manière à ne laisser à l'ennemi qu'un monceau de morts, de blessés et ruines[1].

Lorsque Châtillon fut réduit en cendres, les Vendéens occupaient encore Mortagne : mais, à l'approche des Mayençais, qui avaient poursuivi leur marche, il firent filer du côté de Beaupréau leurs munitions, les prisonniers, les malades, et concentrèrent leurs forces autour de Chollet ; de sorte que, le 15, Kléber trouva Mortagne évacuée. Il y entra avec quelques officiers, mais sans permettre à son armée de l'y suivre ; et, après une halte de deux heures, il prit la route de Chollet. En même temps arrivait la

[1] Cet événement a donné lieu à divers récits qui se contredisent singulièrement, soit en ce qui touche la succession des circonstances de détail, soit en ce qui concerne le mouvement des troupes. Westermann lui-même, ayant présenté les faits d'une façon peu exacte, son rapport dut être rectifié par Chalbos. C'est en rapprochant des autres relations le Mémoire particulier adressé par ce général au ministre qu'on peut arriver à une notion précise de la manière dont les choses se sont passées.

colonne de Luçon, dont la destination avait été changée[1], et qui s'avançait, forte d'environ quatre mille hommes, sous la conduite du général Bard, donné pour successeur à Beffroy. Cette colonne marchait à la droite de l'armée de Mayence, Beaupuy étant au centre de la ligne, et K ber à la gauche avec le corps de bataille[2]. Déjà l'on a parcouru la moitié de la distance qui sépare Mo Chollet, et la colonne de Luçon touchait aux avenues château de la Tremblaye, quand parut Lescure, à la t de l'avant-garde vendéenne. Bard s'attendait à renco sur sa route un bataillon de direction que l'Échelle avait fait annoncer[3], et, au lieu de cela, c'était l'en qu'il rencontrait. Ses troupes, attaquées à l'improvi semblent d'abord fléchir. Lui-même reçoit deux bless et se voit forcé de remettre le commandement à Marc Mais, en cet instant, Lescure est atteint d'une balle le frappant auprès du sourcil gauche, va sortir der l'oreille[4]. Il tombe sans connaissance, et, tandis q siens l'emportent en pleurant, un renfort envoyé à ceau par Beaupuy décide du sort de la journée[5].

La position de Chollet était bonne, et l'on aurait pu s'y défendre : telle fut l'opinion émise par plusieurs chefs vendéens, et par la Rochejaquelein, entre autres; mais les soldats refusèrent de rester, et il fallut se replier sur Beaupréau[6].

Les républicains entrèrent donc à Chollet sans obstacle, le 16 octobre. C'est là que, pendant la nuit, l'armée de Mayence et la colonne de Luçon furent rejointes par le

[1] On se rappelle que, d'après l'arrêté du conseil de guerre du 2 octobre, elle devait rester pour couvrir Luçon. (Voyez plus haut.)
[2] Savary, t. II, p. 254.
[3] *Ibid.*, p. 253.
[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 230.
[5] Savary, t. II, p. 254.
[6] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 234.

corps de Chalbos, ce qui portait l'ensemble des forces républicaines à environ vingt-deux mille hommes [1].

Quoique chassée de poste en poste, l'armée de l'Anjou et du Haut-Poitou eût peut-être été difficilement domptée, si Charette ne lui eût retiré son appui. Mais ce dernier était rentré dans ses cantonnements de Légé, où il n'avait pas même daigné répondre aux lettres par lesquelles ceux de l'armée du Haut-Poitou l'appelaient à leur secours [2]. Le sans-façon avec lequel on l'avait frustré de sa part du butin fait à Saint-Fulgent [3] avait éveillé sa mauvaise humeur, ou, plutôt, servi à la couvrir. « J'ai vu, raconte Turreau, j'ai vu d'Elbée convaincu que Charette désirait que les chefs de la grande armée passassent sur la rive droite, pour rester maître de toute la Vendée et en diriger les forces [4]. » Du moins si les généraux que Charette abandonnait eussent su se garder les uns à l'égard des autres de l'esprit de jalousie et de rivalité ! Mais non. D'Elbée, à la veille de mourir, se plaignait avec amertume des épines dont on avait entouré son commandement [5]. Ainsi que dans le camp républicain, il y avait dans le camp royaliste des partis, des intrigues et des cabales. Les vues, d'ailleurs, étaient loin de s'accorder, et les dissidences se trouvèrent porter sur un point d'une importance capitale.

Bonchamp, qui avait des intelligences en Bretagne, et qui espérait soulever cette province, avait depuis longtemps exprimé son opinion sur l'avantage qu'il y aurait à transporter de l'autre côté de la Loire le théâtre de la

[1] Savary, t. II, p. 260. — Madame de la Rochejaquelein dit quarante-cinq mille ; mais son assertion ici ne saurait contre-balancer celle de Savary, qui était dans l'armée dont il donne le dénombrement.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 226.

[3] *Ibid.*, chap. XII, p. 221.

[4] *Mémoires du général Turreau*, p. 116.

[5] *Ibid.*, p. 114. — Le témoignage de Turreau a ici beaucoup d'autorité, parce qu'il parle d'après les confidences qu'il reçut de d'Elbée lui-même.

guerre[1]. Cette opinion fut embrassée par d'Autichamp, par le prince de Talmont[2], et soutenue par eux avec un redoublement d'ardeur après la publication du sinistre décret du 1er août. Comment croire que les paysans résistassent au découragement, lorsqu'il leur faudrait se battre à la lueur de leurs chaumières incendiées? lorsque, vainqueurs ou vaincus, ils n'auraient à offrir à leurs femmes et à leurs enfants que les misères d'une vie errante, troublée sans cesse et sans cesse menacée? N'était-il pas évident que la guerre de partisans était devenue pour eux impossible, le jour où la première torche avait été mise à un village vendéen? Une seule ressource restait, une seule : faire des paysans une véritable armée permanente, en les transportant dans un pays qui ne fût pas le leur, et lier de la sorte leur destinée à celle de leurs chefs d'une manière indissoluble. Tel ne fut pas l'avis de d'Elbée[3], convaincu qu'on ne se défend jamais mieux que chez soi; que traîner au loin une confuse et gémissante masse de femmes et d'enfants était le plus douloureux des embarras, le pire des maux, et que c'en était fait des Vendéens dès qu'ils cesseraient d'être eux-mêmes.

La prise de Chollet rendait une résolution définitive indispensable. Après un vif débat, il fut décidé qu'on livrerait une dernière bataille sur la rive gauche de la Loire; qu'on passerait le fleuve en cas de défaite, et que, pour se ménager d'avance une retraite, on enverrait immédiatement un petit nombre d'hommes surprendre Varades sur la rive droite[4].

[1] *Mémoires de madame de Bonchamp*, p. 37.
[2] *Mémoires du général Turreau*, p. 114.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 235. — Madame de Bonchamp, dans ses *Mémoires*, p. 49, dit que, sur ce point, son mari donna de sages avis qu'on ne suivit point, mais elle n'explique pas en quoi ils consistaient.

En conséquence, le 17 octobre, d'Elbée, Bonchamp, la Rochejaquelein, Royrand, s'avancèrent vers Chollet, à la tête de quarante mille combattants[1], tous pleins d'une violente émotion.

Les républicains les attendirent de pied ferme. Ils étaient rangés en bataille devant Chollet, dans l'ordre que voici : Beaupuy, avec l'avant-garde des Mayençais, que soutenait leur réserve sous les ordres de Haxo, formait, en avant du bois de Chollet, la gauche de l'armée ; Vimeux, avec le reste des Mayençais, s'étendait, à la droite, sur les hauteurs ; au centre était la division de Luçon, commandée par Marceau[2].

Pour la première fois, les Vendéens marchaient en colonne serrée comme la troupe de ligne. Ils commencent l'attaque en tombant sur l'aile gauche des républicains, et cela d'un élan si furieux, qu'ils la font plier. Beaupuy a deux chevaux tués sous lui. Mais Kléber survient, Haxo fait avancer la réserve, et les Vendéens sont repoussés. Au centre, la victoire semblait compromise. Muller, un des généraux de brigade de Chalbos, avait reçu l'ordre de sortir de Chollet avec un corps de quatre mille hommes, pour appuyer le centre : ils sont saisis d'un mouvement de panique et se rejettent en désordre dans la ville[3]. Marceau tient bon, néanmoins. Il laisse l'ennemi s'avancer à une demi-portée de fusil, et, démasquant tout à coup son artillerie, fait un feu de mitraille qui emporte des files entières[4]. A la droite, les Vendéens n'avaient pu entamer Vimeux. Après une lutte désespérée, la victoire penche du côté de la discipline, et l'on voit les royalistes fléchir sur toute la ligne. Combattaient au premier rang des ré-

[1] Récit de Kléber, cité par Savary, t. II, p. 263. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 236.

[2] *Ibid.*

[3] Récit de Kléber, *ubi suprà*.

[4] *Ibid.*

publicains, donnant l'exemple du courage, les représ-
tants du peuple Bourbotte, Choudieu, Fayau, Bellegarde,
Turreau, Merlin (de Thionville). Carrier, de sinistre mé-
moire, était là, lui aussi, et eut un cheval tué sous lui.
Merlin, toujours en avant, avait l'œil sur les canons ;
dès qu'on avait pris une pièce à l'ennemi, sautant à bas
de son cheval, il la dirigeait contre les rebelles[2]. Ils ré-
sistaient encore, lorsque deux de leurs chefs, d'Elbée et
Bonchamp, furent atteints de blessures mortelles. Leurs
rangs se rompirent alors et la déroute devint complète.
L'exaltation patriotique et guerrière des républicains
était au comble. Un brave officier, nommé Vernaux,
se sentant près d'expirer, se fait porter à Kléber pour
lui faire ses adieux, et, en l'apercevant, crie : Vive
la République[3] ! Targe, qui depuis l'ouverture de la
campagne avait déployé le caractère et la bravoure
d'un chevalier des anciens temps, va droit au général,
et, sans lui parler d'autre chose, lui annonce que la
bataille est gagnée. La pâleur de son visage disait le
reste : il venait de recevoir une balle qui lui avait tra-
versé le corps[4] !

A dix heures du soir, Beaupuy se trouvait sur la hauteur du moulin à vent au-dessus de Pigon, à égale distance de Chollet et de Beaupréau. Fallait-il retourner sur ses pas ou avancer? Beaupuy consulte les officiers qui étaient autour de lui, Savary, Haxo, Bloss, Westermann, et, d'après leur avis, donne l'ordre aux soldats d'aller à Beaupréau, où l'on espérait trouver plus de pain qu'à Chollet. « Mais nous n'avons plus de cartouches, » font observer quelques-uns. « N'avez-vous pas des baïonnettes? » répond Beaupuy. *Vive la République !* crient les soldats, et

[1] *Mémoires de madame de Bonchamp*, p. 49.
[2] Récit de Kléber.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

ils partent[1]. Beaupréau était facile à défendre. Mais les Vendéens, découragés, ne songeaient déjà plus qu'à passer la Loire, et ils avaient fui en foule jusqu'à Saint-Florent.

C'est là que Bonchamp avait été transporté et qu'il mourut, après avoir illustré à jamais son agonie en sauvant la vie à quatre mille prisonniers républicains que les Vendéens traînaient à leur suite, et que, dans leur fureur, ils avaient résolus d'égorger[2].

Cependant, dès le matin du 18 octobre, une foule éplorée, immense, couvrait la plage qui, de l'enceinte demi-circulaire formée par les hauteurs de Saint-Florent, s'étend jusqu'à la Loire. Là étaient venus s'entasser, au nombre de quatre-vingt mille, là se pressaient dans un état inexprimable d'angoisse et de confusion, soldats, blessés, prêtres, femmes, enfants, vieillards. Jamais spectacle plus imposant et plus sombre ne fut donné aux hommes. Sur la rive droite du fleuve, des groupes de Bretons hospitaliers appelant de la voix et du geste les fugitifs; sur la rive gauche, au milieu des cris, des lamentations et des sanglots, les mères cherchant leurs fils, les épouses redemandant leurs maris; derrière, dans le lointain, des villages en feu; puis, au moment du passage, tandis que, les bras étendus vers l'autre bord, ces malheureux traversaient le fleuve, les uns amoncelés dans quelques mauvaises barques, les autres montés sur des chevaux, la Rochejaquelein hésitant à les suivre, pleurant de rage, voulant mourir, et, sur un fauteuil de paille confié à un frêle bateau, Lescure mourant, tout cela formait une scène d'une grandeur si terrible, que ceux qui en furent témoins crurent voir se

[1] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t II, p. 271.
[2] Voyez les détails dans les *Mémoires de madame de Bonchamp*, p. 50-53.

dresser devant eux « les images du jugement dernier[1]. »

Et de quelle tragédie, juste ciel! était-ce là le dénoûment! Nous avons sous les yeux une masse de documents manuscrits et de lettres particulières où se trouve décrit l'état dans lequel les fugitifs laissaient la Vendée. Ouvrons au hasard ce dossier lugubre. Voici une lettre où le maire des Roches raconte ce que lui et ses compagnons ont souffert, étant au pouvoir des royalistes... « Par un prodigieux raffinement de barbarie, on nous menaçait de nous faire mourir de la main même de nos plus proches parents. Moi, je devais être assassiné par le plus jeune des garçons de ma famille. Ce jeune homme, âgé de dix-sept ans, a fait savoir qu'il portait toujours sur lui un pistolet, et qu'il s'était promis d'étendre à ses pieds quiconque se chargerait de l'abominable sommation[2]... » Autre lettre de Goupilleau (de Montaigu) à sa femme : « Je suis fort aise que tu te sois sauvée à Nantes avec mes enfants. Mais, dis-moi, est-ce que tu as laissé la maison à l'abandon et exposée au pillage? Est-ce que tu n'as pas sauvé ce que j'y avais de plus précieux, mes papiers qui étaient dans mon secrétaire, mes livres[3]?... » Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Fontenay: « Désormais les passe-ports seront exigés, non-seulement des personnes qui sortent de la ville, mais de celles qui y entrent, la pratique contraire facilitant l'introduction de l'ennemi[4]... » Demande adressée par le maire de Fontenay aux administrateurs du district : « Il ne reste pas pour deux jours de blé ou de farine chez les boulangers. La famine est là. Nous vous supplions de nous prêter

[1] Ce sont les propres expressions qu'emploie madame de la Rochejaquelein, p. 240.

[2] Lettre de Süe, maire des Roches, à Goupilleau (de Montaigu), dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[3] Collection des documents inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[4] *Ibid.*

quelques tonneaux de blé, que nous vous rendrons sur le produit des premières rentrées[1]... » etc., etc. Voilà pour la situation des villes.

Et quel aspect que celui des campagnes ! A la traînée des cadavres épars le long des routes, on y pouvait suivre l'itinéraire de la guerre civile. Il y avait des villages où on ne rencontrait pas un seul être vivant et où il semblait que la peste eût passé. Il y avait des champs dont les exhalaisons d'un sang infect interdisaient l'approche. Seuls les animaux carnassiers y accouraient, et l'on entendait de loin leurs hurlements se mêler au beuglement des troupeaux égarés. La fumée qui, en maint endroit, obscurcissait le ciel, annonçait au voyageur le voisinage des vengeances républicaines, et, souvent, pour éclairer sa marche pendant la nuit, il avait le reflet des incendies[2].

Encore si le passage de la Loire eût marqué le terme de tant de maux ! Les représentants du peuple en mission le crurent et écrivirent : *La Vendée n'est plus*. Mais, hélas ! ce n'était là qu'un déplacement du génie de l'extermination. Et, d'ailleurs, Charette, qui venait précisément de s'emparer de l'île de Noirmoutiers, le sauvage Charette restait, prêt à continuer la guerre dans le Marais et à la ressusciter dans le Bocage. La Vendée n'était donc pas entièrement domptée : mais, du moins, on pouvait la dire vaincue.

M. Jean Reynaud, en sa qualité de panégyriste de Merlin (de Thionville), n'aime pas L'Échelle, qui, en Vendée, représenta le parti opposé à celui des Mayençais, à la tête duquel figurait précisément Merlin (de Thionville), et auquel appartenaient Kléber et Savary. Quoique L'Échelle ne fût pas un nouveau-venu sur les champs de bataille ; quoiqu'il eût quatorze ans de

[1] Collection des documents inédits rassemblés par M Benjamin Fillon.
[2] *Mémoires d'un ancien administrateur militaire des armées républicaines*, chap. v, p. 98.

service comme soldat et comme officier, les meneurs du parti mayençais ne lui pouvaient pardonner d'être d'un parti dont le but avoué était de soumettre au pouvoir civil la puissance de l'épée; leur orgueil blessé se révoltait contre le crédit que valait à L'Échelle, auprès du Comité de salut public, son patriotisme exalté, et, de même qu'ils avaient frémi de voir Rossignol opposé à Canclaux, de même ils frémissaient de voir L'Échelle préféré à Aubert Dubayet. La résistance de l'esprit purement militaire à l'ascendant de l'esprit civil, voilà ce qui caractérisa l'opposition qui, en Vendée, eut son foyer dans l'armée de Mayence. Quiconque, parmi les officiers républicains, refusa de s'associer à cette opposition était traité d'incapable, et, à la grande joie des royalistes, attaqué sourdement comme *sans-culotte*. Tel fut le sort des généraux Canuel et Muller; tel fut aussi le sort de L'Échelle. C'est ce que M. Jean Reynaud aurait peut-être dû ne pas perdre de vue, lorsqu'il a écrit les lignes suivantes :

« Kléber, dans le portrait qu'il trace de L'Échelle, est sur ce point de la « même opinion que Savary : « Il ne connaissait pas la carte, dit-il, savait « à peine écrire son nom, et ne s'est pas approché une seule fois à portée du « canon de l'ennemi. » Le général Decaen, qui rapporte dans ses Mémoires « les paroles de Kléber, les dit « d'une vérité frappante. » Comme ce géné- « ral cite au même endroit les dépêches de L'Échelle au ministre de la « guerre, il savait bien cependant qu'il y avait des pièces signées du nom « de ce général. Or, quelle preuve y a-t-il que les prétendus autographes « mentionnés par M. Louis Blanc soient bien de la main de L'Échelle, et « non, comme les dépêches en question, de la main de son acolyte et chef « d'état-major Robert? C'est ce que l'historien aurait dû dire. Le témoignage « de trois hommes considérables qui ont servi en Vendée ne saurait être « sans poids aux yeux de la critique historique. » (*Vie et correspondance* de Merlin (de Thionville), par M. Jean Reynaud, p. 80.)

Les autographes que j'ai mentionnés ne sont pas de *prétendus* autographes; ce sont des autographes parfaitement authentiques, recueillis sur les lieux mêmes, et faisant partie de la belle collection qu'a bien voulu m'envoyer, de Vendée, M. Benjamin Fillon. J'ignore si, en disant que L'Échelle *savait à peine* écrire son nom, Savary et Kléber ont simplement recouru à une manière de parler; en tout cas, ils n'ont dit ni l'un ni l'autre qu'il *ne savait pas* signer son nom. Or, dans les pièces qui sont là devant moi, la signature est de la même écriture que le reste. Si la science de L'Échelle s'était bornée à signer son nom au bas de dépêches écrites par « son acolyte et chef d'état-major Robert, » le contenu des pièces dont je parle et le nom mis au bas seraient au moins d'une écriture différente, ce qui n'est pas. Je maintiens donc mon affirmation ; et c'est précisément parce que l'historien est tenu d'éclairer l'histoire par la critique, que j'ai dû peser les témoignages d'hommes considérables sans doute, mais qui, en jugeant L'Échelle, jugent un ennemi. Est-ce qu'en Vendée, il n'y avait pas deux partis bien tranchés, celui de Nantes et celui de Saumur? Est-ce que la lutte entre ces deux partis n'était pas celle de l'esprit militaire contre la puissance civile? Est-ce que Kléber n'appartenait pas au premier, pour lequel Savary a tenu la

plume? Est-ce que L'Échelle n'appartenait pas au second? Est-ce que, entre le corps des Mayençais et les autres corps, il n'existait pas une jalousie telle, une telle haine, que le Comité de salut public dut enfin essayer de remédier au mal par l'amalgame de tous les corps, mesure dont Kléber lui-même fut obligé de reconnaître l'utilité, comme Savary l'avoue, *Guerres des Vendéens*, etc., t. II, p. 312? Que le lecteur qui tient à approfondir les choses relise avec attention le récit que j'ai fait du désastre d'Entrames, et il verra ce que valent les appréciations dictées par les haines de parti. Ce qui « ne saurait être sans poids aux yeux de la critique historique, » sur la question de savoir si un homme est en état de tenir une plume, c'est son nom même tracé de sa main au bas de documents, tracés aussi de sa main, et qu'on a sous les yeux. Si ce n'est point là une *preuve*, il n'y en eut et il n'y en aura jamais.

CHAPITRE XI

MORT DE MARIE-ANTOINETTE

Chronique du Temple; ce qu'il en faut penser. — La Commune trahie par plusieurs de ses agents. — Tentative d'évasion; le général Jarjayes et Toulan. — Visite d'Hébert au Temple; chapeau d'homme découvert. — Nouvelle tentative; le baron de Batz. — Le jeune prince traité en roi par sa famille. — *Madame première*. — Motifs qui décident le Comité de salut public à éloigner le fils de Marie-Antoinette sa mère. — Scène de la séparation; versions contradictoires. — Visite de Drouet, Maure et Chabot au Temple; rapport de Drouet. — Le cordonnier Simon. — Un mensonge royaliste. — Mission de Maret et de Sémonville relative à la mise en liberté de la famille royale. — Machiavélisme inhumain de la maison d'Autriche; elle ne veut pas sauver Marie-Antoinette; arrestation de Maret et de Sémonville; politique égoïste de Thugut. — La reine transportée à la Conciergerie. — Émissaire dépêché à Danton par le comte Mercy-Argenteau. — Complot de Rougeville pour sauver la reine. — La reine à la Conciergerie. — Odieux interrogatoire. — Procès de Marie-Antoinette. — Sa mort.

L'avant-veille du jour où les républicains rejetaient les Vendéens au delà de la Loire, et le jour même où ils repoussaient la coalition à Wattignies, la destinée de Marie-Antoinette s'accomplissait.

Après l'exécution de Louis XVI, la surveillance, au Temple, avait paru se relâcher à ce point que les gardes se crurent à la veille de voir les portes de la prison s'ouvrir[1]; mais la trahison de Dumouriez était venue tout changer. La proclamation dans laquelle il déclarait

[1] *Récit des événements arrivés au Temple*, par madame Royale, p. 206 du *Journal de Cléry*.

Louis XVII seul souverain légitime de la France ramena fatalement les pensées vers le Temple comme vers le centre où s'attachait l'espoir des conspirateurs; on redoubla de précautions; un mur s'éleva qui séparait le jardin, et l'on mit des jalousies au haut de la tour[1].

L'histoire du Temple repose exclusivement, il est juste de s'en souvenir, sur le témoignage de personnes disposées et intéressées à représenter les choses sous un jour odieux. La fille de Louis XVI; Cléry et Huë, valets de chambre de Louis XVI; Turgy, garçon servant de la bouche de Louis XVI; Lepitre, royaliste exalté, employé par la Commune, qu'il trahissait : tels sont les auteurs des récits qui forment l'unique base de tout ce qui a été écrit relativement au Temple. Et quels moyens de vérification? Aucuns, si ce n'est quelques documents officiels épars çà et là, lesquels, précisément, contredisent les récits en question. Quoi qu'il en soit, des faits mêmes relatés dans les chroniques ultra-royalistes du Temple, il résulte que les rigueurs déployées à l'égard de la famille royale, prisonnière, n'eurent point ce caractère de cruauté *gratuite* qui a donné lieu à tant d'anathèmes, et que la surveillance ne fut si stricte que parce qu'elle eut à lutter contre une succession non interrompue de complots.

Et ce n'était pas autour de la prison seulement que se nouaient les intrigues, c'était dans l'intérieur. La trahison siégeait au Temple d'une manière permanente en la personne des officiers municipaux Toulan, Lepitre, Brunot, Moelle, Vincent, Michonis, cœurs dévoués et *fidèles* selon les chroniques royalistes, mais dont la fidélité consistait à mentir à leurs fonctions, librement acceptées, et à protéger les tentatives d'évasion qu'ils s'étaient engagés à prévenir. Lepitre a raconté, depuis, comment, de service au Temple, il y composa, en l'honneur de Louis XVI, une romance

[1] *Récit des événements arrivés au Temple*, ubi suprà, p. 207 et 208.

funèbre, qu'on fit chanter au jeune prince, sa sœur l'accompagnant sur le clavecin [1] !

Le premier effort tenté pour la délivrance de la famille royale remonte au commencement de février 1793. Le 2 février, le général Jarjayes, dont la femme avait sollicité la faveur d'être enfermée au Temple avec la reine, reçoit la visite d'un inconnu, porteur d'un billet où il lit : « Vous pouvez prendre confiance en l'homme qui vous parlera de ma part en vous remettant ce billet. Ses sentiments me sont connus ; depuis cinq mois, il n'a pas varié... » Ces lignes étaient de l'écriture de la reine, et l'inconnu était Toulan. Il s'agissait d'un plan d'évasion. On devait cacher dans la tour des habits d'officiers municipaux, que la reine et madame Élisabeth auraient revêtus, et à la faveur desquels il leur eût été possible de sortir, un jour où Toulan et son collègue se seraient trouvés de garde. Quant à l'évasion des enfants, voici ce qui fut projeté. Il y avait un homme du nom de Jacques qui venait chaque matin nettoyer les réverbères et chaque soir les allumer. Il était d'ordinaire accompagné et aidé dans son travail par deux enfants à peu près de l'âge et de la taille du jeune prince et de sa sœur. Or c'était entre cinq et six heures qu'il allumait son dernier réverbère ; et, à sept heures sonnantes, on relevait les sentinelles. On convint qu'après le départ de Jacques et le renouvellement des factionnaires, un homme accoutré comme le lampiste et muni d'une carte d'entrée se rendrait à l'appartement de la reine, une boîte de ferblanc sous le bras. Là, Toulan, après lui avoir reproché d'avoir envoyé les enfants faire son ouvrage, lui aurait remis le fils et la fille de Louis XVI, déguisés en conséquence. L'exécution de ce plan sembla d'abord couronnée d'un plein succès. Toulan trouva moyen d'introduire le général Jarjayes auprès de la reine ; on gagna, au moyen d'une

[1] *Quelques souvenirs ou notes fidèles sur mon service au Temple*, par Lepitre.

somme d'argent que le général s'empressa d'avancer, le commissaire dont la complicité était requise ; le faux lampiste fut trouvé ; on se procura des passe-ports en bonne forme ; et trois cabriolets furent apostés qui devaient conduire les fugitifs, non en Vendée, mais en Normandie, et de là en Angleterre. Déjà, le jour avait été pris, l'on y touchait, lorsque soudain éclate dans Paris un de ces mouvements tumultueux dont le Temple ressentait toujours le contre-coup. La surveillance y devenant plus soupçonneuse, le projet d'évasion parut trop compliqué si on l'étendait au delà de la délivrance de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth. Mais la reine pouvait-elle abandonner ses enfants, prisonniers? Madame Élisabeth la pressa de fuir seule, s'offrant de rester pour tenir sa place, et, un moment, Marie-Antoinette eut l'air d'être persuadée. Ce moment fut court ; elle refusa de laisser derrière elle ses enfants. Il y a tant de tendresse et de dévouement dans le cœur d'une mère[1] !

Sur ces entrefaites, la Commune fut informée que Lepitre, Toulan, Brunot, Moëlle, Vincent et le médecin de la prison entretenaient avec la famille royale des intelligences secrètes ; qu'ils lui fournissaient de la cire, des pains à cacheter, du papier, des crayons, et que la reine avait des correspondants au dehors[2]. La dénonciation partait d'un nommé Tison et de sa femme, envoyés au Temple, dans l'origine, pour y faire les gros ouvrages, et dont le caractère s'était aigri par suite de l'interdiction de voir leur fille[3]. La Commune ordonna aussitôt la vérification des

[1] Voyez, pour tout ce qui se rapporte à ce projet d'évasion, les *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 72-79, et le livre publié par M. de Beauchesne, sous ce titre : *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, t. II, liv. XI, p. 21 et suiv.

[2] Commune. Séance du 20 avril 1793.

[3] *Récits des événements arrivés au Temple*, par madame Royale, p. 209 et 210 du *Journal de Cléry*.

faits relatifs aux personnes désignées, et envoya Hébert au Temple avec mission d'y procéder aux recherches qu'il jugerait nécessaires[1].

La fille de Louis XVI raconte, — et il n'y a rien dans le caractère d'Hébert qui démente ce récit, — qu'une extrême brutalité présida aux perquisitions du substitut du procureur général de la Commune; qu'on fouilla jusque sous les matelas; que le fils de Marie-Antoinette, qui dormait, fut durement arraché de son lit, et remis à sa mère tout transi de froid[2]. La visite ne finit qu'à quatre heures du matin et aboutit à la saisie d'une adresse de marchand, d'un bâton de cire à cacheter, d'un sacré cœur de Jésus et d'une prière[3]. Mais, le 23 avril, une nouvelle perquisition amena la découverte d'un chapeau d'homme que madame Élisabeth déclara avoir conservé comme un souvenir parce qu'il avait appartenu à son frère[4]. Les registres d'achat, consultés, fournirent la preuve que Louis XVI, au Temple, n'avait eu qu'un chapeau, lequel l'avait suivi au lieu du supplice, et avait été mis en pièces, après l'exécution, pour être partagé entre les spectateurs[5].

Les projets d'évasion se renouèrent.

Cette fois, les acteurs principaux du drame étaient le commissaire Michonis et le baron de Batz : ce dernier, conspirateur infatigable, rompu à la science des embûches, âme d'un espionnage actif qu'il payait bien, et habile à se ménager dans Paris une foule d'asiles impénétrables[6]. Un

[1] Commune. Séance du 20 avril 1793.

[2] *Récit des événements arrivés au Temple*, par madame Royale. p. 212 *ubi suprà*.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 214.

[5] *Extrait du procès-verbal dressé le 23 avril par les commissaires nommés à l'effet de faire une perquisition exacte chez les prisonniers détenus à la tour du Temple*, et *Rapport de l'administration de police au conseil général de la Commune, dans sa séance du 29 avril* 1793.

[6] Ce portrait du baron de Batz, c'est un écrivain ultra-royaliste qui le

épicier nommé Cortey, auquel une hypocrite affectation de civisme avait valu le grade de capitaine dans la garde nationale, fut l'agent que le baron de Batz employa et qui l'introduisit au Temple sous le nom de Forget. On imagina de gagner le chef de poste ainsi que vingt-huit gardes nationaux appelés à être de patrouille pendant la nuit aux mêmes heures où Michonis serait de garde dans l'appartement de la reine. Les hommes de faction dans l'escalier de la tour auraient endossé par-dessus leur habit des redingotes d'uniforme, dont Michonis, à un signal convenu, les aurait dépouillés, pour en revêtir les princesses, qui, sous ce déguisement et l'arme au bras, auraient été incorporées dans la patrouille, au centre de laquelle le jeune prince devait disparaître enveloppé. Une circonstance impossible à prévoir fit échouer ce projet. Un gendarme trouva sur le pavé, devant la grande porte, un papier sans adresse qui portait : « Michonis vous trahira cette nuit. Veillez[1] ! »

Chaque jour, nouveaux sujets d'alarmes. Il n'était bruit que d'entreprises sur le Temple. De l'aveu des écrivains royalistes, le « jeune roi » était l'objet de toutes les espérances contre-révolutionnaires, et sa légitimité comme maître de la France fournissait un prétexte à tous les complots[2]. Reprenant l'ancienne étiquette de la Cour, sa mère affectait de le traiter, au Temple, avec le respect dû à un monarque[3]. Lorsqu'il se mettait à table, on lui donnait un siége plus élevé que les autres et garni d'un coussin[4]. Cette obstination à faire d'un grand peuple la propriété d'un enfant

trace. Voyez *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, par M. de Beauchesne, t. II, liv. XII, p. 59.

[1] Voyez, pour plus amples détails, l'ouvrage de M. de Beauchesne, t. II, liv. VI, p. 59 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 66.

[3] Mercier, le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXII. — Voy. aussi le procès de Marie-Antoinette.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 357 et 374. — Récit de Turgy, cité par M. de Beauchesne, t. II, liv. XI, p. 48.

sous les verroux ne pouvait qu'irriter profondément des républicains. Une dame Laurent, s'intitulant nourrice de *Madame Première* (titre de cour qui servait à distinguer la fille de Louis XVI de la princesse Élisabeth), avait sollicité la permission de voir « son enfant : » la Commune passa rudement à l'ordre du jour, par la raison qu'elle ne connaissait personne du nom de *Madame Première*[1]. Quelque insultante que fût pour le régime révolutionnaire la prétention de ressusciter l'ancien régime dans ce qu'il avait de plus puérilement orgueilleux, on s'en serait moins préoccupé, sans doute, si à cette prétention ne s'étaient pas liées les fureurs croissantes de la guerre civile. Mais le principe en vertu duquel un enfant de huit ans était appelé à s'asseoir sur un coussin, à côté de sa mère qui n'en avait pas, c'était le même qui faisait couler des flots de sang en Vendée ; le même que les Lescure, les la Rochejaquelein, les Bonchamp, les Charette proclamaient l'épée à la main le long des rives de la Loire ; le même qui avait présidé aux égorgements de Machecoul, et enfanté un 2 septembre royaliste bien plus hideux encore que le 2 septembre révolutionnaire. N'était-ce pas au nom de « Louis XVII » que les prêtres s'agitaient, que les généraux trahissaient, que les émigrés intriguaient, que l'Ouest se révoltait, que les étrangers combattaient ? Et, dès lors, n'y avait-il aucun inconvénient à permettre, d'une part, que Marie-Antoinette enseignât à son fils le métier de roi ; d'autre part, qu'elle l'employât, l'ayant auprès d'elle, à enflammer, du fond de sa prison, des préjugés et un zèle si funestes à la France ? Tels furent les motifs qui décidèrent le Comité de salut public à prendre une mesure, très-rigoureuse assurément, mais dont ceux-là ont calomnié l'intention, qui l'ont présentée comme un pur raffinement de cruauté : au commencement du mois de juillet, le général Arthur Dillon

[1] Commune de Paris. Séance du 25 janvier 1793.

ayant été accusé d'un complot pour l'enlèvement du jeune prince[1], le Comité de salut public ordonna au maire de Paris d'éloigner le fils de sa mère : décision que, le 11 juillet, l'Assemblée ratifia[2]. Cambon avait présenté le rapport ; et, à cette époque, Robespierre n'était pas membre du Comité de salut public[3].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la séparation n'eut pas lieu sans déchirement ; mais, sur la conduite tenue par les commissaires de la Commune, il existe deux versions contradictoires.

Selon le récit de la fille de Louis XVI, Marie-Antoinette défendit contre les municipaux le lit où le jeune prince était placé, déclarant qu'on la tuerait avant de lui arracher son enfant, menace à laquelle les municipaux auraient répondu en déclarant, à leur tour, qu'ils la tueraient en effet, elle et sa fille, si elle ne cédait pas : « Il fallut qu'elle cédât encore par amour pour nous. Nous levâmes mon frère, ma tante et moi, car ma pauvre mère n'avait plus de force ; et, après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de pleurs...[4] »

D'un autre côté, voici ce qu'on lit dans les registres du Conseil du Temple : « La séparation s'est faite avec toute la sensibilité que l'on devait attendre dans cette circonstance, où les magistrats du peuple *ont eu tous les égards* compatibles avec la sévérité de leurs fonctions.

« EUDES, GAGNANT, ARNAUD, VÉRON, CELLIE, et DEVEZE[5]. »

[1] Nous avons déjà parlé de cette dénonciation dans le chapitre intitulé : *Marat assassiné.*

[2] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 275.

[3] Il n'y entra, on l'a vu, que le 27 juillet.

[4] Récit de la fille de Louis XVI, p 220 et 221 du *Journal de Cléry*.

[5] M. de Beauchesne dit, au sujet de ce document officiel, t. II, liv. XI, p. 71 : « C'est au lecteur à juger ce qu'il y a d'ironie dans l'expression de

Le cœur de Marie-Antoinette n'était point préparé à ce dernier coup : elle en fut accablée; et quel surcroît de douleur quand elle sut que le cordonnier Simon, homme violent et grossier, était « l'instituteur » donné à son fils! Comme le jeune prince montait souvent sur la tour, elle passait des heures entières le visage collé contre une petite fente par où elle espérait le voir passer[1].

De son côté, le malheureux enfant se désolait. Penc deux jours, il ne cessa de pleurer, redemandant sa mè

Le bruit courut, très-peu de temps après, qu'il av été vu sur le boulevard, et Drouet, chargé avec Mau Dumont et Chabot, de constater la présence des déte au Temple, fit à la Convention un rapport où il disai « Nous sommes montés à l'appartement des femmes, nous y avons trouvé Marie-Antoinette, sa fille et sa so jouissant d'une parfaite santé. On se plaît à répandre c les nations étrangères qu'elles sont maltraitées; et, leur aveu, fait en présence des commissaires de la C mune, rien ne manque à leur commodité. » Dr Maure, Dumont et Chabot avaient d'abord visité le fils Louis XVI. Au moment où ils entrèrent, « il jouait tranquillement aux dames avec son mentor[3]. »

Pour être tout à fait exact, le rapport aurait dû ajouter que Marie-Antoinette avait porté plainte de la séparation qu'on la condamnait à subir[4].

Il est des écrivains royalistes qui ont raconté heure par heure, presque minute par minute, la vie intérieure du cordonnier Simon, de sa femme et de l'enfant royal[5]. Pas

cette sensibilité. » Nous dirons, nous : C'est au lecteur à juger ce qu'il y a d'équité dans cette remarque.

[1] Récit des événements, etc., p. 221 du *Journal de Cléry*.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de Drouet, *Moniteur* du 9 juillet 1793.

[4] Voyez le récit de la fille de Louis XVI. p. 223 du *Journal de Cléry*.

[5] M. de Beauchesne, par exemple, dans *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*.

un détail qu'ils aient ignoré, pas une parole qui ne leur soit parvenue, pas un geste qui ait été perdu pour eux, pas une intonation de voix qu'ils n'aient recueillie : chose merveilleuse assurément, quand on songe que personne n'a reçu les confidences des acteurs mis en scène, que le drame s'est développé entre quatre épaisses murailles, et que Marie-Antoinette elle-même, qui vivait à quelques pas de son fils, avait à gémir, en ce qui le concernait, d'une ignorance qui ajoutait aux tourments de sa tendresse maternelle! « Ma mère ne savait que *rarement* des nouvelles de mon frère, soit par les municipaux, soit par Tison, qui voyait Simon *quelquefois*[1]. » Un peu de défiance est donc ici de rigueur. Que Simon, être sans éducation et naturellement brutal, ait abusé de son pouvoir, et que, selon l'expression de Mercier, tout son soin ait été de « désapprendre à son élève à être roi[2], » en l'habituant à chanter la Carmagnole et à crier *Vive les Sans-Culottes!* c'est certain; et il ne l'est pas moins que, victime d'une politique à laquelle ne descendirent ni la Convention ni le Comité de salut public, le pauvre enfant fut amené à déposer contre sa mère[3]. Mais qu'il y ait eu parti pris de le torturer, de le faire mourir à petit feu, et que des hommes dont la forte main ébranlait la terre jusqu'en ses fondements aient été les auteurs d'une lâche et infernale conspiration contre la vie d'une faible créature sans défense, c'est là une de ces fables atroces dont ceux qui l'inventèrent auraient dû s'étudier au moins à mieux couvrir l'invraisemblance. Citons un exemple entre mille. On a raconté, à propos de la visite de Drouet au Temple, qu'entre Simon et les commissaires de l'Assemblée le dialogue suivant s'engagea : « Citoyens, que décidez-vous à l'égard du louveteau? Veut-on le déporter? —

[1] Récit de la fille de Louis XVI, p. 222 du *Journal de Cléry*.
[2] *Le nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXII.
[3] Voyez plus loin.

Non. — Le tuer? — Non. — L'empoisonner? — Non. — Mais quoi donc? — S'en défaire. » Or, sur quelle autorité repose cette accusation monstrueuse? Sur l'autorité d'un témoignage qui, vérification faite, se trouve... ne pas exister!

La vérité est qu'à l'époque de l'installation de Simon au Temple, c'est-à-dire au mois de juillet 1793, le gouvernement républicain, loin de suivre les inspirations d'une politique aveugle et farouche, se montrait disposé à garantir la sûreté de la famille royale, moyennant certaines conditions que Sémonville et Maret furent chargés de négocier : le premier avec le grand duc de Toscane; le second, avec Naples. Les seules puissances qui fussent encore en alliance avec la République étant Venise, Naples et Florence, ce qu'on leur demandait, c'était de continuer de se tenir à l'écart de la coalition; moyennant quoi, la délivrance de la famille royale. Mais il y avait à cela un grand obstacle : le machiavélisme de la maison d'Autriche. Oui, l'égoïsme barbare des propres parents de Marie-Antoinette, voilà ce qui devait lui être plus fatal que la haine de ces conventionnels à qui, si elle eût triomphé, on eût certainement coupé la tête[1]! Qu'arriva-t-il en effet? Les deux plénipotentiaires partent vers la fin de juillet, se rencontrent à Genève, et s'acheminent ensemble dans la direction de Venise. Ils atteignaient Novale, sur le territoire neutre des Grisons, lorsque tout à coup ils sont brusquement enlevés, par ordre du gouverneur de Milan. On les transféra à Gravedone, et de là dans la forteresse de Mantoue. Maret avait sauvé ses instructions, mais, celles de son collègue, étant tombées aux mains de l'Autriche, il ne doutait pas que le baron de Thugut, instruit de l'objet de leur mission, ne leur donnât le moyen de la

[1] Un écrivain royaliste n'a pu s'empêcher d'en faire amèrement la remarque. Voyez, dans la *Biographie universelle*, l'article Maret, par Durozoir.

remplir[1]. Il n'en fut rien. Qu'importait à la maison d'Autriche la vie de Marie-Antoinette? Thugut n'avait-il pas déjà fait annuler les engagements de Cobourg avec Dumouriez pour le rétablissement de la monarchie? Le congrès diplomatique d'Anvers n'avait-il pas décidé que les alliés devaient trouver dans les suites de la guerre des *indemnités pour le passé et des garanties pour l'avenir?* C'est cette idée du démembrement de la France qui poussa l'Europe, et particulièrement la maison d'Autriche, à abandonner Marie-Antoinette. Maret et Sémonville restèrent donc prisonniers. Il fallait un prétexte : on imagina, quoiqu'on eût la preuve du contraire sous les yeux, que la mission des deux négociateurs était d'étendre en Autriche le réseau des affiliations jacobines. Cette violation du droit des gens, ce mélange d'audace et d'hypocrisie, révoltèrent la Convention. Dans la séance du 12 août, Deforgues, successeur de Lebrun au ministère des affaires étrangères, s'écria : « La maison d'Autriche vient d'offrir à la République française un nouvel outrage à venger, et à tous les peuples de l'Europe un nouveau crime à punir[2]. »

Quelques jours auparavant, le 2 août, la reine avait été transportée à la Conciergerie. Elle entendit sans s'émouvoir la lecture d'un décret qui la rapprochait de l'échafaud, et quitta le Temple sans jeter les yeux sur sa belle-sœur et sur sa fille, de peur que sa fermeté ne l'abandonnât. Prévoyant qu'elle pourrait s'évanouir, les municipaux qui la fouillèrent au moment du départ lui avaient laissé un

[1] Relation de Maret, reproduite textuellement dans sa biographie, par Durozoir.

[2] Il importe de remarquer que tous ces faits sont établis par des témoignages royalistes, et conséquemment peu suspects en cette occasion. Voyez la relation de Maret lui-même; l'article Sémonville, par Boulée, dans la *Biographie universelle*; l'article Kilmaine, par Michaud jeune, *ibid.*; les *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 395-398

flacon. Mais, après tant d'épreuves, quelle infortune eût pu l'étonner? En sortant, elle se heurta la tête contre le guichet; et, comme on lui demandait si elle s'était fait mal. « Oh! non, répondit-elle, rien ne peut me faire de mal à présent[1]. »

Un homme qui avait eu toute sa confiance, le même que madame Élisabeth, écrivant à madame de Raigecourt, qualifiait de *vieux renard*, le comte Mercy-Argenteau, était alors à Bruxelles. Vivement alarmé, il dépêcha un émissaire à Danton, lui promettant une somme d'argent considérable s'il consentait à s'employer en faveur de Marie-Antoinette; et l'on assure que Danton promit son concours, sans en accepter le prix[2]. Il se serait fait, dans ce cas, une bien étrange illusion sur l'étendue de son pouvoir. Protéger la reine! ah! c'était lui-même qui allait avoir besoin qu'on le protégeât; car, au souffle des révolutions, pas de popularité qui ne s'effeuille...

Ce fut sur ces entrefaites qu'un chevalier de Saint-Louis, nommé Rougeville, entreprit de sauver la reine. Ayant mis dans sa confidence et gagné à son projet la maîtresse d'un municipal, il parvint à s'introduire à la Conciergerie et à donner à Marie-Antoinette un œillet dans le calice duquel avait été caché adroitement un papier roulé, portant ces mots : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » La reine, avertie par un signe expressif, se retire dans un coin de la chambre, ouvre l'œillet, y trouve le papier et le lit. Déjà elle traçait sa réponse avec la pointe d'une épingle, lorsqu'un gendarme en faction, venant à entrer soudain, découvrit et révéla tout. La femme du concierge et son fils furent aussitôt arrêtés, enfermés au couvent des Madelonnettes, mis au secret, et ne recouvrèrent leur liberté qu'au bout de quel-

[1] Récit de la fille de Louis XVI, p. 224 du *Journal de Cléry*.

[2] Voyez l'article Mercy-Argenteau, par René Alby, dans la *Biographie universelle*, et les *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 399.

ques jours. Rougeville avait réussi à s'évader[1]. Quant au concierge, contre lequel on n'avait que des soupçons, il fut destitué et remplacé par un nommé Bault, royaliste déguisé, qui avait sollicité ce poste, dans l'intention, non de garder la prisonnière, mais de la servir[2].

Un fait prouve que, quelque rigoureuse qu'on se soit plu à représenter la surveillance révolutionnaire, elle n'était pas tellement stricte qu'elle ne rendît possibles de nombreuses intelligences avec le dehors. La première fois que Marie-Antoinette aperçut le nouveau concierge, elle lui dit : « Ah! vous voilà, monsieur Bault! Je suis charmée que ce soit vous qui veniez ici. » Et la femme de Bault, après avoir rappelé cette circonstance, ajoute : « Mon mari n'avait jamais eu l'honneur d'approcher de Sa Majesté. Il ne concevait pas par quel miracle elle avait pu être instruite d'une négociation qui avait été si prompte et si secrète[3]. »

L'installation de Bault contribua beaucoup à adoucir la captivité de la reine. Il veilla à ce que la nourriture fût convenable et saine; il sut détourner par d'ingénieux commentaires les défiances de nature à dégénérer en persécutions ; il fit son étude de deviner les moindres désirs de la captive et de les prévenir; il lui facilita les moyens de recevoir les melons ou les pêches que lui apportaient les femmes de la halle. Elle lui avait confié le soin de ses cheveux, et il s'en acquittait chaque matin avec un zèle si respectueux, qu'elle lui dit un jour, par allusion à son nom : « Je veux vous appeler *bon*, parce que vous l'êtes,

[1] Récit de M. Huë, à la suite du *Journal de Cléry. Éclaircissements historiques*, note (5). — Voyez aussi, dans le procès de Marie-Antoinette, *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 369, les dépositions du gendarme François Dufresne et de la femme Richard.

[2] Voyez le récit de madame Bault, à la suite du *Journal de Cléry*. — *Éclaircissements historiques*, p. 321.

[3] *Ibid.*, p. 321.

et que cela vaut encore mieux que d'être *beau*[1]. » Mais il ne pouvait être donné au dévouement d'un fonctionnaire subalterne, très-surveillé lui-même, d'écarter de la grandeur déchue les humiliations qui en sont l'inséparable cortége. On vit la fille, jadis si brillante, de Marie-Thérèse vêtue d'une robe qui tombait en lambeaux. Elle avait des chemises assez fines, dont une garnie d'une fort belle dentelle de Malines; mais elle n'en avait que trois, et on les lui donnait alternativement tous les dix jours. Une pointe d'épingle lui servait à tracer l'état de son linge sur la muraille. Un jour, voulant tresser une jarretière, elle dut arracher les fils de la tapisserie attachée à son lit, et employer, en guise d'aiguilles à tricoter, deux cure-dents! Elle désirait une couverture de coton anglaise : Bault se chargea de présenter la demande à Fouquier-Tinville, qui, pour toute réponse, s'écria : « Qu'oses-tu demander? Tu mériterais d'être envoyé à la guillotine[2]. »

Le 3 octobre, Billaud-Varenne fit décréter l'ordre au tribunal révolutionnaire de prononcer sans plus de délai sur le sort de Marie-Antoinette; et l'accusateur public, Fouquier-Tinville, reçut du Comité de salut public les pièces relatives au procès.

Le 8, les principaux membres de la Commune arrivaient au Temple. « Nous étions occupés à faire nos chambres et à nous habiller, raconte la fille de Louis XVI. Ma tante n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pache me pria de descendre... J'embrassai ma tante, qui était toute tremblante, et je descendis. C'était la première fois que je me trouvais avec des hommes; j'ignorais ce qu'ils me voulaient; mais je recommandai mon âme à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut me faire des politesses; je ne lui répondis pas. Arrivée chez mon frère, je l'embrassai ten-

[1] Voyez le récit de madame Bault, p. 322-325.
[2] *Ibid.*, *passim*.

drement; mais on l'arracha de mes bras, en me disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette me fit asseoir; il se plaça en face de moi. Un municipal prit la plume... Chaumette m'interrogea sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante... Il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation[1]. » Laissons un voile sur cette violence odieuse faite à la piété filiale d'une jeune fille et à sa pudeur étonnée : le cynique Hébert n'expliquera que trop tôt ce qu'un tel récit a d'obscur!

Ce fut le 14 octobre 1793 que Marie-Antoinette comparut devant le tribunal révolutionnaire. Il était composé comme il suit : Herman, président; Foucault, Douzé-Verneuil et Lane, juges; Fouquier-Tinville, accusateur public; Fabricius, greffier. Siégeaient en qualité de jurés : Gannay, perruquier; Grenier-Trey, tailleur; Antonelle, ex-marquis; Châtelet, peintre; Souberbielle, chirurgien; Picard, profession non désignée; Trinchard, menuisier; Jourdeuil, ex-huissier; Devèze, charpentier; Deydier, serrurier; Gimond, tailleur. Jeux étranges de la destinée! Il fallut que devant cette réunion d'hommes obscurs la fille altière de Marie-Thérèse vînt rendre compte de sa vie. Elle s'assit d'un air calme dans le fauteuil qui lui était destiné. Quoique le chagrin eût prématurément blanchi ses cheveux, elle était encore belle. La foule qui remplissait le prétoire la contemplait en silence. « Votre nom? » demanda le président. Elle répondit : « Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. — Votre état? — Je suis veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français. — Votre âge? — Trente-huit ans. » Ainsi, elle semblait l'accepter, ce nom de Capet dont plus profondément que personne elle comprenait l'injure, tant il est difficile, même aux natures

[1] Voyez p. 233 et 234 du *Journal de Cléry*.

hautaines, de ne pas se courber sous la dure loi des événements !

Fouquier-Tinville prononça son réquisitoire contre l'accusée, qu'il comparait à Messaline, à Brunehaut, à Frédégonde, à Marie de Médicis. Là revivaient sous une forme solennelle toutes les rumeurs impudiques que la méchanceté de la Cour avait fait passer du fond des boudoirs dans les carrefours et les tavernes ; là les attachements d'une femme jeune et inexpérimentée, son goût pour les plaisirs, ses imprudences, ses prodigalités, mille torts qui étaient moins ceux de sa conduite que ceux de son éducation et de son rang, se trouvaient haineusement transformés en crimes. Mais que de choses vraies, hélas ! Lorsque l'accusateur public montrait Marie-Antoinette rompant avec la vie facile de ses premières années pour être l'âme d'une guerre à mort contre la Révolution, prenant possession de son époux, le troublant, l'irritant, l'enivrant du regret d'un pouvoir perdu, lui soufflant le mépris de la foi jurée, mettant la main au fond de tous les complots, devenant le « roi » des nobles et la déesse des prêtres, s'alliant en secret aux ennemis extérieurs de la République, et, pour reprendre un sceptre que l'ancien régime avait fait d'airain, prête à courir la sanglante aventure d'une guerre étrangère, compliquée d'une guerre civile, quel homme d'alors, l'histoire du temps sous les yeux, eût osé se lever et dire à l'accusateur public : Vous mentez ! Où il mentit, et d'une manière déshonorante à jamais, ce fut quand il s'arma de certaines révélations immondes et fausses, arrachées à la peur d'un enfant prisonnier, après lui avoir été évidemment suggérées ; ce fut quand il ne rougit pas d'imputer à une mère d'avoir elle-même corrompu son fils[1] !

Les témoins furent appelés. C'était Bailly, c'était le

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 344.

comte d'Estaing, c'était Valazé, c'était Manuel; des hommes d'un autre siècle déjà, des habitants d'un autre monde, des figures historiques, des ombres! Et Fouquier-Tinville, et le triomphant Hébert, qui allaient si vite disparaître, n'étaient-ils pas aussi des ombres? Le bourreau ne se tenait-il point à la porte, attendant, pour les saisir un à un, et indistinctement, l'accusateur, l'accusé, les témoins, les juges? On frissonne à de tels souvenirs, et l'on croit voir devant soi les pâles royaumes de Pluton!

Le comte d'Estaing, quoique ennemi de la reine, ne dit rien de nature à aggraver son sort, et même il rappela qu'à Versailles, avertie de l'approche du peuple de Paris et pressée de fuir, elle avait répondu noblement: «Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je serai assassinée, mais je ne fuirai pas[1]. » Bailly, lorsqu'on lui demanda s'il connaissait l'accusée, s'inclina et répondit avec un respect courageux: « Ah! oui, je la connais[2]. » Son témoignage, non plus que celui de Manuel, ne fournit aucun fait dont se pussent prévaloir soit l'accusation, soit la défense[3]. Il n'en fut pas ainsi de la déposition de Valazé. L'ancien secrétaire de la commission des vingt-quatre, et un ex-employé du comité de surveillance ayant affirmé avoir vu, parmi les papiers de Septeuil, des bons signés de Marie-Antoinette et payables chez le trésorier de la liste civile[4], Valazé, interrogé à cet égard, déclara que les papiers de Septeuil contenaient, non-seulement une quittance de la reine pour une somme de quinze ou vingt mille livres, mais encore une lettre par laquelle le ministre priait Louis XVI de commu-

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 344.
[2] Notice biographique de Bailly, par François Arago.
[3] On les interrogea, du reste, sur des circonstances relatives à eux-mêmes. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 360-367.
[4] Dépositions de Garnerin et de Tisset, dans le *Procès de Marie-Antoinette*, ubi suprà, p. 386 et 375.

niquer à Marie-Antoinette un plan de campagne[1]. Cette déposition était grave, surtout rapprochée de celle de la Tour du Pin, lequel avoua qu'à l'époque de son ministère il avait dû, sur la demande de la reine, lui remettre l'état exact de l'armée française[2]. A quoi bon cette demande, si étrange de la part d'une jeune femme qui prétendait ne s'être pas mêlée des affaires publiques? Était-ce pure fantaisie de curiosité, ou impatience coupable de communiquer le secret des plans et des forces militaires de la France au roi de Bohême et de Hongrie? Cela ne fit pas un instant question dans l'esprit des juges.

On apporta un paquet, on l'ouvrit, et le greffier en fit l'inventaire. Singulières pièces de conviction produites contre une reine! Des cheveux, des aiguilles, de la soie, un petit miroir, un portrait de femme, un morceau de toile sur lequel un cœur enflammé traversé d'une flèche[3].

Pendant qu'on pesait ainsi devant elle sa destinée, Marie-Antoinette promenait ses doigts sur la barre de son fauteuil avec l'apparence de la distraction et comme si elle eût joué du piano[4]. Aux questions qu'on lui adressa, elle répondit, tantôt qu'elle ne se souvenait pas, tantôt que les imputations étaient fausses, ou bien encore, en ce qui concernait les actes politiques, qu'elle n'était pas responsable[5], n'étant que la femme de Louis XVI, et conséquemment soumise à ses volontés[6]. Elle ne cacha point que son mari n'eût eu beaucoup de confiance en elle[7]; mais, l'accusateur public rappelant combien Louis XVI était faible: « Je ne lui ai jamais connu, dit-elle, le carac-

[1] *Procès de Marie-Antoinette*, *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 388.
[2] *Ibid.*, p. 383
[3] *Ibid.*, p. 378.
[4] *Ibid.*, p. 400
[5] *Ibid.*, *passim*.
[6] *Ibid.*, p. 402.
[7] *Ibid.*, p. 349.

tère dont vous parlez[1]. » Sur certains points, une faiblesse pardonnable et un vague espoir de sauver ses jours; sur d'autres points, la crainte généreuse de compromettre des amis, firent qu'elle trahit la vérité. Elle nia qu'elle eût jamais écrit à d'Affry : « Peut-on compter sur vos Suisses? Feront-ils bonne contenance? » Et cette lettre, écrite de sa main, avait figuré dans le procès de d'Affry et Cazotte comme document judiciaire[2]. Elle nia qu'elle eût jamais signé aucun bon payable chez le trésorier de la liste civile; et l'affirmation de Valazé, à cet égard, vint corroborer d'une manière accablante celle de l'ancien secrétaire de la commission des vingt-quatre. Elle nia qu'elle eût jamais fait cadeau d'une boîte d'or à Toulan; et nous lisons dans les Mémoires du baron de Goguelat : « Aussi désintéressé qu'il se montrait sensible et dévoué, Toulan ne voulut rien accepter de la reine qu'une boîte en or dont elle faisait quelquefois usage; et cette boîte même fut plus tard la cause de sa perte. Sa femme ne put, dit-on, résister au désir de parler du cadeau qu'il avait reçu[3]. »

Il était réservé à Hébert de grandir Marie-Antoinette en essayant de l'avilir. Il eut l'infamie d'accuser une mère d'avoir dépravé son fils, pour énerver son corps, éteindre son intelligence, et se ménager de la sorte le moyen de régner, plus tard, à sa place[4]. Marie-Antoinette gardait le silence du mépris et de l'horreur. Un juré insistant : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle avec une émotion profonde, c'est que la nature se refuse à répondre à une pa-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 402.

[2] La déclaration de l'accusateur public, à cet égard, ne fit que confirmer la déposition de l'huissier Jourdeuil, qui avait saisi chez d'Affry lui-même la lettre dont il s'agit. — Voyez le *Procès de Marie-Antoinette*, t. XXIX, p. 398, de l'*Histoire parlementaire*.

[3] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 77.

[4] Voyez, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 355, cette déposition infâme, dont nous épargnons à la pudeur du lecteur la reproduction textuelle.

reille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici[1]. » Il y eut un frémissement d'approbation dans l'auditoire. Hébert demeura muet, atterré. Robespierre, apprenant ce détail du procès, éclata en ces termes : « Ce n'était donc pas assez pour ce scélérat d'en avoir fait une Messaline, il fallait qu'il en fît encore une Agrippine[2] ! »

Les débats terminés, Fouquier-Tinville reprit son réquisitoire; Chauveau et Tronçon-Ducoudray, nommés d'office, présentèrent la défense, et, l'accusée ayant été conduite hors de l'enceinte, Herman résuma l'accusation.

Les questions soumises aux jurés furent :

« Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres tendant à fournir aux ennemis extérieurs de la République des secours en argent, à leur ouvrir l'entrée du territoire et à y faciliter le progrès de leurs armes?

« Marie-Antoinette d'Autriche est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres?

« Est-il constant qu'il existe un complot tendant à allumer la guerre civile?

« Marie-Antoinette d'Autriche a-t-elle participé à ce complot? »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 358.

[2] Telle est la version de Beaulieu dans la Biographie d'Hébert; et Beaulieu, écrivain royaliste d'ailleurs très-grave, n'est certes pas suspect de partialité à l'égard de Robespierre.

Vilate, qui écrivit son livre immédiatement après la chute de Robespierre, étant en prison, et dans le but manifeste d'obtenir son pardon des vainqueurs en attaquant le vaincu, Vilate, dans les *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, donne la version que voici : « Cet *imbécile* d'Hébert! ce n'est pas assez *qu'elle soit réellement* une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et *qu'il lui fournisse, à son dernier moment, un triomphe d'intérêt public.* » Et l'abbé de Montgaillard de renchérir : « Cet imbécile! *je lui ai dit* d'en faire une Messaline; il faut qu'il en fasse une Agrippine, et qu'il lui fournisse, à son dernier moment, un triomphe d'intérêt public. » Voilà comment, d'altération en altération, l'esprit de parti peut arriver à rendre odieuses des paroles inspirées par l'indignation d'une âme honnête!

Le verdict des jurés fut affirmatif; et, après une courte allocution, où le président rappelait qu'une fois atteints par la loi, les coupables n'appartiennent plus qu'au malheur et à l'humanité[1], la reine fut ramenée à l'audience, pour entendre prononcer son arrêt de mort. Elle ne changea point de visage, et sortit sans proférer une seule parole. Il était quatre heures et demie du matin. Les flambeaux étaient presque entièrement consumés[2].

Reconduite à la Conciergerie, l'infortunée écrivit à sa sœur une lettre qu'on a publiée depuis, et qui est aussi noble que touchante. « ..... Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère... J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants. Dans quelle position je vous laisse!... Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : « Qu'il ne cherche jamais à venger notre « mort... » J'avais des amis ; l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur ! Puisse cette lettre vous arriver ! Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que ces pauvres et chers enfants... Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu ! adieu[3] !... »

Une crainte la tourmentait, celle de ne pouvoir se confesser à un prêtre non assermenté; mais la consolation qu'elle désirait si ardemment ne lui manqua point, l'abbé Magnin étant parvenu à s'introduire auprès d'elle sous le

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 408.

[2] L'audience, commencée le 14, se termina le 16 ; le tribunal était resté en permanence.

[3] Le *fac-simile* de cette lettre se trouve dans l'ouvrage de M. de Beauchesne, intitulé : *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, t. II, liv. XII, p. 158.

nom de Charles[1]. Aussi, lorsqu'on vint lui annoncer qu'un curé de Paris était là, demandant si elle voulait se confesser : « *Un curé de Paris !* dit-elle à voix basse, *il n'y en a guère*[2]. » Elle consentit à ce que le prêtre constitutionnel l'accompagnât, mais ce fut tout. Mercier assure qu'en ces terribles instants elle ne perdit point la passion et l'instinct d'une femme ; qu'elle repassa soigneusement son bonnet, et fit sa toilette avec le même goût qu'à l'ordinaire[3]. Sur son lit de sangle, elle demandait aux gendarmes, qui n'étaient séparés d'elle que par un paravent : « Croyez-vous que le peuple me laissera aller à l'échafaud, sans me mettre en pièces ? » Un d'eux répondit : « Il ne vous sera fait aucun mal, madame[4]. »

A cinq heures du matin, le rappel avait été battu dans toutes les sections ; à sept, la force armée était sur pied ; à dix, de nombreuses patrouilles sillonnaient les rues ; à onze, le bourreau parut.

Marie-Antoinette espérait qu'on la conduirait au supplice en voiture, comme on avait fait pour Louis XVI : elle tressaillit, à la vue de la charrette qui l'attendait. Sur cette charrette, ni foin ni paille ; en guise de banquette, une planche ; derrière, un marchepied ; devant, à la tête d'un cheval vigoureux, un homme au front sinistre ; le long de la route à parcourir, des soldats. La grille s'ouvrit : la reine s'avança pâle, mais fière. Sanson la suivait, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui retirait en arrière les bras de la royale condamnée. Il mettait un soin visible à laisser flotter les cordes. Son aide se plaça au fond ; lui,

[1] Cela résulte d'une attestation signée de cet ecclésiastique, et qui a été entre les mains de M. Hyde de Neuville, d'après une lettre de ce dernier, citée par M. de Beauchesne.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 212.

[3] Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXII.

[4] *Ibid.*

plus près de la reine, mais debout, et le chapeau à trois cornes à la main[1].

Le jour où Marie-Antoinette (qui venait alors d'épouser le Dauphin) fit son entrée publique dans la capitale, avait été pour la jeune princesse un triomphe de toutes les minutes. « Elle était ravissante de beauté et de grâces. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple, qui ne pouvait se rassasier de la voir, de l'admirer et de la bénir... Le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, vint à sa rencontre et lui dit : « Madame, vous avez là sous vos yeux deux cent mille amoureux de votre personne. [2]. » Cela s'était passé en 1770.

La charrette se mit en mouvement, sans qu'un cri, sans qu'un murmure se fît entendre. Un jupon blanc dessus, un noir dessous, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban de faveur noire aux poignets, un fichu de mousseline unie blanc, un bonnet avec un bout de ruban noir, tel était le costume de la reine. Elle avait les cheveux coupés ras autour du bonnet, les pommettes rouges, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et roides[3]. Sa contenance ne trahissait ni abattement ni frayeur. Elle parla peu au prêtre constitutionnel qui l'accompagnait et qui était vêtu en laïque. Elle promenait un regard d'indifférence sur les longues lignes de soldats qui bordaient la route; mais, dans les rues du Roule et de Saint-Honoré, elle parut considérer d'un air attentif les drapeaux tricolores qui flottaient au haut des maisons. Quoique le comédien Grammont, brandissant son sabre et se dressant sur

[1] Nous empruntons ces circonstances caractéristiques à une relation du vicomte Charles Desfossez, lequel faisait partie d'un détachement de la section des Gravilliers, rangé près de la charrette. M. de Beauchesne a reproduit textuellement cette relation dans son *Histoire de Louis XVII*, t. II, liv. XII, p. 87.

[2] Weber, t. I, p. 29 et 30.

[3] Relation de Charles Desfossez. « Je traçai ce portrait, dit-il, en rentrant chez moi. » — Voyez M. de Beauchesne, liv. XII, p. 160.

ses étriers, prît à tâche de la désigner à la haine de la foule par de basses invectives, le peuple demeura silencieux, soit insouciance, soit pitié, soit pudeur. Seulement, des cris de: *Vive la République!* s'élevaient çà et là; et il y eut des battements de mains, lorsque la charrette fatale arriva devant Saint-Roch, dont les marches étaient couvertes de spectateurs. En passant près du Palais-Royal, Marie-Antoinette avait lancé sur cette demeure d'un ennemi un regard fort animé : la vue du jardin des Tuileries lui causa une émotion différente, mais non moins vive. Au moment où elle montait les degrés de l'échafaud, son pied s'étant posé par mégarde sur celui du bourreau, elle lui dit : « Pardon, monsieur, je ne l'ai pas fait exprès. » A midi un quart, sa tête tomba et fut montrée à la foule, au cri de : *Vive la République*[1] *!*

Ce jour-là même, les Français remportaient aux frontières, la grande victoire de Wattignies.

S'il faut en croire Vilate, le lendemain du jugement de Marie-Antoinette, Barère, Robespierre, et Saint-Just, se trouvant à dîner chez Venua, Saint-Just dit, en parlant de la mort de la reine : « Les mœurs gagneront à cet acte de justice nationale; » et Barère ajouta : « La guillotine a coupé là un puissant nœud de la diplomatie des Cours de l'Europe[2]. » Ah! combien plus vraies ces paroles de madame de Staël : « En immolant Marie-Antoinette, vous la consacrez. Vos ennemis vous ont fait plus de mal par leur mort que par leur vie[3] ! »

[1] Voyez, en les rapprochant, les récits de Mercier, dans le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXII et XCVII ; de Prudhomme, dans les *Révolutions de Paris*, n° 212; des *Deux Amis*, t. XXI, p. 301; de Michaud jeune ; *Biographie* de Marie-Antoinette ; du vicomte Charles Desfossez, etc.

[2] *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor.* — Voyez, dans la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*, le volume intitulé : *Camille Desmoulins, Vilate* et *Méda*, p. 180.

[3] *Réflexions sur le procès de la Reine*, par une femme, p. 29 et 30 Londres, 1793.

CHAPITRE XII

TRAVAUX, AU BRUIT DES COMBATS

Créations révolutionnaires. — Rapport de Lakanal sur l'instruction publique. — Manuscrit de Lepeletier Saint-Fargeau, lu à la Convention par Robespierre. — Admirable plan d'éducation nationale; discussion; la Convention adopte le principe de l'éducation commune et gratuite. — La propagation des lumières devenue l'objet d'une préoccupation générale et passionnée. — La Convention décrète qu'il y aura trois degrés d'instruction publique. — Les presbytères consacrés à l'instruction. — Recueil des actions héroïques et civiques. — Décret relatif à la confection d'une nouvelle grammaire et d'un vocabulaire nouveau. — Concours pour la confection de livres élémentaires. — Efforts pour universaliser en France l'usage de la langue française. — École polytechnique. — École normale. — Encouragements donnés aux arts. — Décret qui ordonne et règle l'application du télégraphe. — Projet d'établissement d'un conservatoire des arts et métiers. — Inventaire des collections précieuses. — Ouverture du Musée, les arts logés dans le palais des rois. — Défense de mutiler les monuments. — Projet d'achèvement du Louvre. — Merveilleuse coïncidence de ces travaux avec les luttes à soutenir. — L'idée d'un *Code civil* appartient à la Révolution, à elle seule. — Rapport de Cambacérès sur le *Code civil*, articles adoptés. — Institution du Grand-Livre. — Uniformité des poids et mesures. — Réforme du calendrier.

Reposons un instant nos regards sur des tableaux moins sombres. Aussi bien, nous avons à venger la Révolution d'une foule d'omissions iniques où s'est complue la haine de ses détracteurs. Oui, que la postérité le sache et ne l'oublie jamais : la Révolution eut cela de caractéristique qu'au déchaînement des passions elle associa l'exercice des vertus les plus sereines, ensemençant d'une main, tandis qu'elle frappait de l'autre.

A quoi, par exemple, la vit-on employer les courts mo-

ments de repos que lui laissa l'orageuse histoire des mois d'août, septembre et octobre 1793?

Elle pose le principe que toute société doit à ses membres le pain de l'âme comme celui du corps et jette les bases d'un magnifique système d'éducation nationale.

Elle prépare l'établissement de l'École polytechnique et de l'École normale.

Elle s'occupe du développement des sciences et des arts.

Elle s'étudie à universaliser en France l'usage de la langue française.

Elle travaille à l'établissement des télégraphes sur les grandes lignes de communication.

Elle décrète la rédaction du Code civil, en commence la discussion et en assoit les fondements.

Elle institue le Grand-Livre.

Elle inaugure le système décimal.

Elle établit l'uniformité des poids et mesures.

Elle réforme le calendrier.

Nobles choses, que les tragédies de la Révolution nous ont trop fait perdre de vue et qui valent bien qu'on s'y arrête.

Dès le 26 juin 1793, Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique, était venu soumettre à la Convention une plan d'éducation nationale[1]; mais ce n'était encore qu'une ébauche informe. Établissement d'une école primaire par mille habitants[2]; intervention financière de l'État en faveur des enfants peu fortunés qui auraient prouvé, dans les écoles primaires, leur aptitude à acquérir des connaissances supérieures[3]; droit reconnu à chaque citoyen d'ouvrir une école et de la diriger à son gré[4] :

[1] Voyez le *Moniteur*, 1793, n° 187.
[2] Art. 2 du projet.
[3] Art. 39.
[4] Art. 41.

telle était l'économie du projet. Il était loin de suffire aux aspirations de l'époque et se ressentait à peine de l'influence des idées alors dominantes. Toutefois il renfermait quelques dispositions fort belles, celle-ci entre autres : « L'instituteur portera, dans l'exercice de ses fonctions, et aux fêtes nationales, une médaille avec cette inscription : *Celui qui instruit est un second père.* »

Le 13 juillet, au moment même où Charlotte Corday assassinait Marat, Robespierre parut à la tribune de la Convention, tenant un manuscrit à la main, et prononça ces touchantes paroles : « Michel Lepeletier a légué à son pays un plan d'éducation que le génie de l'humanité semble avoir tracé. Celui qui disait : « Je meurs content; *ma mort servira la Liberté,* » avait raison de se réjouir : il ne quittait pas la terre sans avoir préparé le bonheur des hommes[1]. » Et il lut :

« Former des hommes, propager les connaissances humaines, voilà les deux parties du problème à résoudre.

« La première constitue l'ÉDUCATION, la seconde, l'INSTRUCTION.

« Celle-ci, quoique offerte à tous, devient, par la nature même des choses, la propriété exclusive d'un petit nombre de membres de la société, à raison de la différence des professions et des talents.

« Celle-là doit être commune à tous et universellement bienfaisante...

« Je vous demande de décréter que, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants, sans exception, seront élevés en commun, aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.

[1] *Moniteur*, 1793, n° 198.

« La portion de la vie qui s'écoule depuis cinq ans jusqu'à douze est vraiment décisive pour la formation de l'être physique et moral de l'homme : il faut la dévouer à une surveillance de chaque instant.

« Jusqu'à cinq ans, on ne peut qu'abandonner l'enfance aux soins des mères; c'est le vœu, c'est le besoin de la nature.

« A cinq ans donc, la patrie recevra l'enfant des mains de la nature.

« A douze, elle le rendra à la société, parce que c'est alors l'âge où les enfants sont en état de gagner leur subsistance, l'âge où leur corps, déjà robuste, peut commencer à se plier aux travaux de l'agriculture, et où leur esprit, déjà formé, peut se livrer avec fruit à l'étude des lettres, des sciences ou des arts.

« L'éducation commune est bonne, tant qu'il s'agit de former, non des laboureurs, non des artisans, non des savants, mais des hommes.

« L'âge des professions arrivé, l'éducation commune doit cesser, parce que l'instruction doit être différente.

« Je propose que, pour les filles, le terme de l'institution publique soit fixé à onze ans, leur développement étant plus précoce, et les métiers auxquels elles sont propres exigeant moins de force.

« L'instruction publique des enfants sera-t-elle obligatoire? En principe, oui ; car il y a ici intérêt public du premier ordre, et, de la part des parents, devoir civique.

« ... La mesure la plus douce, comme la plus efficace de corriger la bizarre disparité que le hasard de la propriété jette entre les citoyens, se trouve dans le mode de répartir les charges publiques. La théorie est simple : elle consiste à épargner le pauvre et à faire contribuer le riche. Eh bien, que dans chaque canton l'entretien des enfants soit payé par les habitants du canton, au prorata de la contribution directe de chacun d'eux, de telle

sorte que l'homme aux trois journées de travail paye une livre dix sous; le citoyen à mille livres de revenu, cent livres, et celui qui est riche de cent mille livres de revenu, dix mille livres. Ce sera un dépôt commun formé de la réunion de plusieurs mises inégales; le pauvre mettra très-peu, le riche beaucoup; et, le dépôt une fois formé, chacun en retirera même avantage, l'éducation de ses enfants[1]. »

Ainsi, selon Michel Lepeletier, il fallait que l'éducation fût *commune*, *obligatoire*, *gratuite*. Il fallait, suivant ses propres expressions, que « l'enfant du pauvre fût élevé aux dépens du riche, » proposition magnanime, venant d'un riche! Ah, quelle ne dut pas être l'émotion de l'Assemblée, — tout entière en ce moment au souvenir de ce grand homme assassiné, — lorsque Robespierre en vint au passage suivant du manuscrit :

« Jetez les yeux sur les campagnes; portez vos regards dans l'intérieur des chaumières; pénétrez dans les profondeurs des villes, où une immense population fourmille, couverte à peine de haillons... Là le travail apporterait l'aisance, mais la fécondité y ramène le besoin... La naissance d'un enfant y est un accident. Les soins que la mère lui prodigue sont mêlés de regrets et d'inquiétude. L'enfant est mal nourri, mal soigné; il ne se développe point, ou se développe mal, et, faute de culture, cette jeune plante est avortée. Quelquefois même, le dirai-je, un spectacle plus déchirant m'a navré; je vois une famille affligée, j'approche : un enfant venait d'expirer, il était là... La nature arrachait, d'abord, au couple infortuné quelques pleurs; mais bientôt l'affreuse indigence lui présentait cette consolation, plus amère encore que ses larmes : c'est une charge de moins! Utiles et malheureux citoyens. cette charge cessera d'être pour vous un fardeau; la Ré-

[1] *Moniteur*, 1793, n° 198.

publique bienfaisante viendra l'alléger un jour; peut-être, rendus bientôt à l'aisance et aux douces impulsions de la nature, vous pourrez donner sans regrets des enfants à la patrie. Elle les recevra tous également, les élèvera tous également sur les fonds du superflu de la richesse, les nourrira et les vêtira tous également; et, lorsque vous les reprendrez, tout formés, de ses mains, ils feront rentrer dans vos familles une nouvelle source d'abondance, puisqu'ils y apporteront la force, la santé, l'amour et l'habitude du travail[1]. »

Nous voudrions que le cadre de cet ouvrage nous permît de reproduire, sans en rien retrancher, l'admirable texte qui est sous nos yeux : forcé d'abréger, léguons du moins au souvenir reconnaissant des générations futures les dispositions principales d'un projet qu'elles auront à reprendre en le complétant :

« Tous les enfants seront élevés aux dépens de la République, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles.

« L'éducation nationale sera la même pour tous. Dette de la patrie envers tous, tous y ont droit, et nul n'en peut refuser la jouissance à ses enfants.

« L'objet de l'éducation nationale sera de fortifier le corps des enfants, de le développer par des exercices de gymnastique, de les accoutumer au travail des mains, de les endurcir à la fatigue, de leur élever le cœur, et d'orner leur esprit des connaissances nécessaires à tout citoyen, quelle que soit sa profession.

« Lorsque les enfants seront parvenus au terme de l'éducation nationale, ils seront remis entre les mains de leurs parents ou tuteurs, et rendus aux divers travaux de l'agriculture et de l'industrie.

« Les connaissances humaines et les beaux-arts seront

[1] *Moniteur*, 1793, n° 198.

enseignés publiquement et gratuitement par des maîtres qui recevront de la nation leur salaire. Les cours, où les enfants ne seront admis qu'après avoir reçu l'éducation nationale, seront partagés en trois degrés d'instruction : les Écoles publiques, les Instituts, les Lycées.

« Pour l'étude des belles-lettres, des sciences et des arts, il sera choisi un enfant sur cinquante, parmi ceux qui auront annoncé des aptitudes particulières ou des talents supérieurs. Les enfants choisis seront entretenus aux frais de la République, auprès des Écoles publiques, pendant le cours d'études qui sera de quatre ans.

« Parmi ces derniers, ceux dont les talents se seront développés davantage seront également entretenus, aux frais de la République, auprès des Instituts, pendant les cinq ans que durera ce second cours d'études.

« Enfin, moitié des pensionnaires qui auront parcouru avec le plus de distinction la carrière des Instituts, seront choisis pour être entretenus auprès du Lycée et y suivre le cours d'études pendant quatre années.

« Lorsqu'une femme conduira un enfant âgé de cinq ans à l'établissement de l'éducation nationale, elle recevra de la République, pour chacun des quatre premiers enfants qu'elle aura élevés jusqu'à cet âge, la somme de 100 livres; le double, pour chaque enfant qui excédera le nombre de quatre jusqu'à huit, et pour chaque enfant au delà, 300 livres. Aucune mère ne pourra refuser l'honneur de cette récompense; elle n'y aura droit qu'autant qu'elle justifiera par une attestation de la municipalité qu'elle a allaité son enfant.

« Durant le cours de l'éducation nationale, le temps des enfants sera partagé entre l'étude, la gymnastique et le travail des mains. Le dixième du produit de leur travail leur sera remis; les neuf dixièmes seront appliqués aux dépenses de la maison.

« Aucun domestique ne sera employé dans les maisons

d'éducation nationale. Les enfants les plus âgés, chacun à son tour, rempliront les diverses fonctions du service journalier de la maison.

« Les enfants recevront une nourriture saine mais frugale, un habillement commode mais grossier; ils seront couchés sans mollesse; de telle sorte que, quelque profession qu'ils embrassent et dans quelques circonstances qu'ils se trouvent plus tard, ils puissent se passer des superfluités et mépriser les besoins factices.

« La surveillance de chaque établissement d'éducation nationale sera confiée à un conseil de pères de famille[1]. »

Telles étaient les lignes principales du plan que Michel Lepeletier avait tracé, et que Robespierre lut dans la séance du 13 juillet 1793, en déclarant qu'il l'adoptait[2].

Le 30, la discussion s'étant ouverte, l'abbé Grégoire, après avoir rendu hommage à l'élévation des vues de Michel Lepeletier, combattit le projet, en se fondant .

Sur l'énormité de la dépense, qu'il évaluait à 300 millions au moins;

Sur le besoin qu'ont les pauvres habitants des campagnes du travail de leurs enfants;

Sur l'inconvénient de porter atteinte aux douceurs de la vie de famille;

Et enfin, sur ce que c'étaient là des inconvénients certains, tandis que le danger de livrer les enfants en proie aux préjugés et au fanatisme des parents n'était que problématique[3].

Ces objections n'avaient rien de décisif.

Et d'abord, quant à la dépense, Lakanal prouva plus

[1] *Moniteur*, 1793, n° 198.

[2] Le 25 juillet, il le présenta au vote de l'Assemblée, avec quelques légères modifications qui ne portaient que sur des détails. — Voy. le n° 223 du *Moniteur*, 1793.

[3] *Moniteur*, 1793, n° 223.

tard que, si l'on avait soin de grouper les communes de manière à former, dans le plus petit espace possible, des ensembles de population approchant de deux mille personnes, le budget de vingt-six mille écoles primaires, c'est-à-dire d'une école primaire par mille habitants, n'excéderait pas 54 millions, ou le sixième des contributions de ce temps-là[1].

A l'objection tirée de la misère du paysan, qui lui rendait précieuse la ressource du travail de ses enfants même en bas âge, Michel Lepeletier avait répondu d'avance : « L'homme aux trois journées de travail, moyennant une surtaxe de trente sols, se verrait affranchi, suivant mon projet, du poids d'une famille souvent nombreuse. Avec ce faible sacrifice de trente sous, il pourrait avoir jusqu'à sept enfants à la fois, élevés aux frais de la République. » C'est ce que fit avec raison remarquer Robespierre, lorsque, le 3 août, la discussion fut reprise. « On objecte, dit-il, que le père indigent ne voudra point se priver des services de ses enfants; mais comment regretterait-il ces services, nuls en bien des cas, lorsque par l'instruction de son fils il en recevra dont l'importance est incomparable[2] ? »

A l'égard du dernier motif exposé par l'abbé Grégoire, il ajouta : « Il n'est point vrai que, dans le plan de Michel Lepeletier, l'enfant soit éloigné de sa famille. Il y reste pendant les cinq premières années de sa vie, et, pendant les sept années qui suivent, il vit près d'eux, sinon avec eux. N'oubliez pas, d'ailleurs, cette idée sublime par où Lepeletier reconnaît et consacre les droits de la nature : la création du conseil des pères de famille pour juger et surveiller les instituteurs[3]. »

[1] Rapport de Lakanal sur les écoles centrales, séance du 26 frimaire an III.
[2] *Moniteur*, 1793, n° 227.
[3] *Ibid.*

Il conclut par ces paroles péremptoires : « Je vois d'un côté la classe des riches, qui repousse cette loi ; de l'autre, le peuple qui la demande. Je n'hésite plus : elle doit être adoptée[1]. »

L'Assemblée se montra moins convaincue ou moins hardie que Robespierre. Non que le principe de l'éducation commune et gratuite la fît reculer ; au contraire, elle couvrit Danton d'applaudissements, lorsque celui-ci s'écria : « Quand vous semez dans le champ de la patrie, ne comptez pas le prix de la semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple[2]. » Mais irait-on jusqu'à la rendre obligatoire, au risque de troubler les joies du foyer et d'offenser l'amour maternel? Danton, qui sous des airs impétueux cachait beaucoup de finesse, s'aperçut qu'à cet égard la Convention flottait incertaine, et soit qu'il partageât cette incertitude, soit qu'il craignît de ne pas obtenir assez en demandant trop, il proposa de tolérer, à côté des établissements nationaux où les enfants seraient nourris, instruits et logés gratuitement, des classes où les citoyens qui désireraient garder leurs enfants chez eux seraient libres de les envoyer s'instruire. Ce système fut celui qui prévalut[3].

C'était s'arrêter aux deux tiers du chemin ; c'était permettre que la lutte des intérêts individuels contre l'unité sociale continuât autour du berceau des générations futures. Et, toutefois, quel pas immense en avant! Que de grandeur dans cette déclaration que la France faisait au monde armé contre elle : « Une société DOIT à chacun de ses membres du pain et l'éducation ! »

Un fait digne de remarque, c'est qu'à aucune époque de l'Histoire, la propagation des lumières ne fut l'objet d'une préoccupation plus générale et plus pas-

[1] *Moniteur*, 1793, n° 227.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

sionnée. Émanciper l'intelligence humaine, voilà ce que voulaient d'une égale ardeur, et à quelque prix que ce fût, les Jacobins, les Cordeliers, la Commune, la Convention.

Et à ce désir répondait, chez le peuple, une envie de s'instruire qu'il regardait comme le complément de son amour pour la liberté. « J'ai vu dernièrement aux Champs-Élysées, écrivait Anacharsis Clootz, deux jeunes *sans-culottes* couchés sur l'herbe avec un livre à la main, et se servant mutuellement de répétiteurs. Je m'approche, en louant leur zèle. « Citoyen, me répondirent ces enfants, on n'est pas libre sans cela. » Nous criâmes tous trois à tue-tête : Vive la République[1] ! »

De cette disposition générale on eut une preuve bien frappante, lorsque, le 15 septembre, Dufourny vint, à la tête d'une députation des sociétés populaires, presser la Convention d'instituer trois degrés d'instruction publique; requête que Lakanal convertit aussitôt en motion, et dont l'Assemblée fit un décret, ainsi conçu : « Indépendamment des écoles primaires, dont la Convention s'occupe, il sera établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artistes et aux ouvriers; le second, pour les connaissances nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société; le troisième, pour les objets dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes[2]. »

Le Comité d'instruction publique conçut dès lors le projet d'une École polytechnique. Mais comment former de bons élèves, sans avoir formé d'abord de bons professeurs? De là l'idée d'une École normale, heureuse et fé-

[1] *Opinion d'Anacharsis Clootz sur l'Instruction publique et les spectacles*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 775, 6, 7. British Museum.

[2] *Moniteur*, 1793, n° 262.

conde idée qui, comme la première, ne tarda pas à être réalisée[1].

Que de combats livrés à l'ignorance, et dans l'espace de quelques mois! Tantôt, c'est la Convention qui consacre les presbytères à l'instruction[2]; tantôt c'est le Club des Jacobins qui invite tous les Français à recueillir les traits dignes de mémoire[3]; tantôt c'est le Comité de salut public qui fait tirer à cinquante mille exemplaires et envoie aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires, aux écoles, le récit des actions héroïques et civiques[4]. Un décret charge le Comité d'instruction publique de faire une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau[5]. On met au concours la confection de livres élémentaires[6]. Un jury spécial a mission de prononcer sur les ouvrages qui traitent de l'éducation physique et morale des enfants[7]. Non, jamais tant d'ardeur n'avait été mise à dissiper les ténèbres. Ils savaient, ces hardis lutteurs, qu'aux républicains encore plus qu'aux aigles il convient de regarder le soleil en face, et que le culte de la nuit n'est bon que pour les hiboux et les tyrans!

Mais la chose pressante, c'était d'universaliser en France l'usage de la langue française. Quel espoir de faire accepter la Révolution là où elle ne pouvait se faire comprendre? N'était-ce pas au moyen du bas-breton, parlé presque exclusivement dans le Morbihan, le Finis-

[1] La première organisation de l'École polytechnique fut décrétée sous le titre d'*École centrale des travaux publics*, le 26 novembre 1794. — L'établissement complet d'une École normale, à Paris, avec écoles partielles correspondantes dans les départements, fut décrété le 9 brumaire an III.

[2] *Moniteur*, 1793, n° 56.

[3] *Ibid.*, n° 51.

[4] *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 501, 2. British Museum.

[5] *Moniteur*, 1793, n° 258.

[6] *Ibid.*, n° 126.

[7] *Ibid.*, n° 289.

tère, les Côtes-du-Nord, une partie d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, que les prêtres retenaient sous leur empire le peuple de ces contrées? N'était-ce pas en se servant de la langue italienne que Paoli avait réussi à détacher les Corses d'une révolution, dont ils ne pouvaient ni saisir la propagande ni connaître les lois? En Alsace, la retraite des Allemands n'avait-elle pas entraîné l'émigration de près de vingt mille villageois[1], tant avait de puissance l'identité du langage entre les habitants des deux rives du Rhin? Et le peuple des Pyrénées occidentales, quelle langue parlait-il? Celle de l'inquisition! « La superstition et le fanatisme, disait Barère, parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle italien, et le fanatisme parle basque... Brisons ces instruments d'erreur. » C'est ce que la Convention essaya, et un instituteur de langue française fut donné à chaque commune étrangère à l'idiome national[2].

La Révolution n'eut garde de négliger les arts : la peinture, la sculpture et l'architecture reçurent des prix d'encouragement[3]. Le soin d'inventorier les collections précieuses fut confié à une commission spéciale[4]. Un décret ordonna et régla l'application du télégraphe[5]. Enfin, l'attention des Comités où s'élaboraient les diverses questions à résoudre se porta sur ces deux belles créations de la période révolutionnaire : le Conservatoire des arts et métiers et l'Institut[6].

Puis, que d'étonnants synchronismes!

[1] Rapport de Barère sur l'enseignement de la langue française, 8 pluviose an II, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 501, 2. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Moniteur*, 1793, n° 183.

[4] *Ibid.*, n° 143.

[5] *Ibid.*, 1793, n° 94.

[6] L'établissement du Conservatoire des arts et métiers date de l'an III,

C'est au plus fort de l'émotion produite par le crime et l'exécution de Charlotte Corday que, le 27 juillet, la Convention ordonne l'ouverture du Muséum, affecte une somme annuelle à l'achat de tableaux et statues dans les ventes particulières, et loge les arts dans le palais des rois[1] !

C'est au moment du procès des Girondins qu'elle publie défense expresse de mutiler ou d'altérer, non-seulement les monuments publics, mais les collections, cabinets, musées, soit publics, soit particuliers, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté[2].

C'est dans la séance même où elle envoie Collot-d'Herbois et Fouché exterminer les Lyonnais qu'on la trouve occupée à organiser un jury pour les prix de peinture, de sculpture et d'architecture[3].

Souvent la sollicitude de l'Assemblée éclatait en scènes d'enthousiasme, comme le jour où la Commisssion des arts vint demander à la Convention l'achèvement du Louvre et qu'on ouvrît un concours aux artistes qui voudraient y célébrer les traits d'héroïsme et de vertu nés du génie de la Liberté. David présidait. Il répondit : « Les arts vont reprendre leur dignité, ils ne se prostitueront plus à illustrer les tyrans. » Et les pétitionnaires, admis dans la salle, la traversèrent au milieu d'applaudissements enflammés[4].

La Constitution avait fixé les droits politiques des Français : restait à déterminer leurs droits civils, tâche dont la difficulté pouvait seule égaler l'importance. Beaucoup de lois font une mauvaise république; leur mul-

et celui de l'Institut national de l'an IV; mais les travaux y relatifs remontent à 1793.

[1] *Moniteur*, 1793, n° 211.

[2] *Ibid.*, an II, 1793, n° 36.

[3] *Ibid.*, n° 42.

[4] *Ibid.*, an II, 1794, n° 119.

tiplicité est un fardeau, et le peuple qui en est accablé souffre presque autant de ses lois que de ses vices. *Plurimæ leges, corruptissima Republica; ut olim vitiis, ita nunc legibus laboramus*[1]. Et, d'un autre côté, comment resserrer en un petit nombre de règles cette foule de cas auxquels donne lieu le développement d'une civilisation compliquée? Comment prévenir les innombrables procès qu'enfante l'obscurité ou le caractère contradictoire des textes, et introduire dans la direction du corps social quelque chose de cette unité simple et forte qui préside à l'harmonie de l'univers? Le Comité de législation pensa que le mieux serait de poser une série de principes formulés très-succinctement, avec clarté, et de manière à écarter d'avance beaucoup de doutes, en laissant subsister peu de questions. Réduire le vaste ensemble des lois à un petit volume que chacun pût non-seulement comprendre mais retenir par cœur, et qui devînt comme le manuel du peuple : voilà le problème que la Révolution se proposa de résoudre... et résolut.

Dès 1791, il avait été décidé qu'il y aurait un CODE CIVIL[2] : le 22 août 1793, Cambacérès fit lecture à la Convention d'un imposant travail qui embrassait toutes les dispositions relatives aux naissances, aux mariages, aux divorces, aux adoptions, aux décès, aux donations entre-vifs ou héréditaires, aux contrats, aux successions, aux hypothèques[3]. Une discussion savante s'ouvrit, et le mois d'août n'était pas achevé, que déjà les titres suivants étaient votés : — *État des personnes.* — *Mariage.* — *Droits des époux.* — *Rapports entre les pères et mères et les enfants.* — *Divorce.* — *Mode du divorce*[4]. —

[1] Ces mots de Tacite furent cités par Cambacérès dans son rapport sur le Code Civil.

[2] *Moniteur*, 1791, n° 247.

[3] *ibid.*, 1793, n°s 235, 236 et 238.

[4] *Ibid.*

Le débat, plusieurs fois interrompu et repris, occupa soixante séances[1]. Mais la Convention avait un idéal si élevé, qu'un travail tant admiré depuis lui parut encore au-dessous de ce que le peuple était en droit d'attendre; et le projet de Cambacérès, attaqué comme *sentant trop l'homme du palais*, fut renvoyé à un *Comité de philosophes*[2].

Quoi qu'il en soit, l'Empire trouva, tout préparés et déjà mis en ordre, les matériaux d'une œuvre que son rôle se borna à compléter, et dont il gâta les parties principales en les modifiant au point de vue du despotisme. Quant à l'idée primordiale, on voit à quelle époque elle se rapporte. C'est donc à la Révolution que revient l'honneur d'avoir doté la France d'un « Code civil. »

Et c'est aussi la Révolution qui a fondé le GRAND-LIV

Jusqu'au mois d'août 1793, la dette publique avait un véritable chaos, composée qu'elle était d'une f d'obligations de nature, d'origine et de date différen Il y avait les anciens contrats souscrits au nom des r Il y avait les dettes des anciens pays d'État; les dettes communautés d'arts et métiers; les rentes dues par les corps particuliers du clergé; toutes obligations que la nation avait prises à sa charge, en retirant l'actif de ces diverses corporations. Il y avait les titres provenant des divers emprunts remboursables, contractés sous le gouvernement de Louis XVI. Il y avait les titres résultant des priviléges achetés à prix d'argent sous l'ancien régime et que la Révolution n'avait abolis qu'en s'engageant à indemniser les possesseurs. Il y avait enfin les dettes dont l'origine se liait aux créations successives d'assignats[3].

De là des inconvénients énormes et des abus sans nom-

[1] Durozoir, *Biographie de Cambacérès*, dans la *Biographie universelle*.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez le rapport de Cambon sur la formation du Grand-Livre, dans le tome XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 446-500.

bre, l'extrême diversité des titres ayant pour effets de compliquer la comptabilité d'une manière effroyable, de favoriser le manque de foi par l'excès de la confusion, d'alimenter l'agiotage, de multiplier outre mesure les parties prenantes, de discréditer les contrats nationaux, et d'introduire dans les payements un désordre ruineux. Telle était, souvent, la division d'une même créance, qu'un créancier de deux mille livres de rente ne pouvait recevoir son payement qu'après s'être adressé à quarante payeurs différents et s'être procuré quarante fois les pièces nécessaires[1].

Cet état de choses n'était pas moins funeste sous le rapport politique que sous le rapport financier. La dette contractée sous le despotisme restant distincte de celle qui datait de la Révolution, les capitalistes qui avaient un roi pour débiteur désiraient son rétablissement, de peur de perdre leur créance. Il importait donc de couper court à ces regrets et à ces espérances de l'égoïsme alarmé, en substituant à tant de titres divers un titre unique et fondamental, ou, comme on disait alors, il fallait *républicaniser la dette*[2].

En conséquence, il fut décidé, sur la proposition de Cambon, dont cela seul suffit pour illustrer à jamais la mémoire, que tous les contrats des créanciers de l'État, quels qu'ils fussent, seraient convertis en une inscription uniforme conservée dans un registre appelé le « Grand-Livre de la dette publique, » et que le capital de chaque créance se transformerait en une rente perpétuelle, au taux de cinq pour cent.

Ainsi le créancier de 2,000 fr. le devint d'une rente de 100 fr., avec faculté de la vendre sur la place pour la valeur du capital qu'elle représentait, mais sans pouvoir exiger le remboursement de ce capital de l'État lui-même,

[1] Voyez le rapport de Cambon, *ubi suprà.*
[2] *Ibid.*

lequel se réservait, de son côté, le droit de racheter les rentes au cours du marché, de façon à profiter de la baisse. Les créanciers furent avertis d'avoir à remettre leurs titres, en échange de l'inscription, dans un délai donné, sous peine de perdre les intérêts s'ils laissaient s'écouler six mois sans se présenter, et le capital s'ils laissaient s'écouler un an. La dette publique avait été chargée jusqu'alors de plusieurs genres d'impôts : on les remplaça par une imposition foncière d'un cinquième, ce qui réduisit de 200 millions à 160 millions le service annuel des intérêts[1].

Le résultat de cette belle et vigoureuse opération fut de ramener l'ordre dans une branche importante des finances, de préparer le règne du crédit public, d'intéresser au maintien du gouvernement révolutionnaire une classe nombreuse de capitalistes, de tarir mille sources obscures d'agiotage, de mettre au néant les parchemins et paperasses de l'ancien régime, et de simplifier la comptabilité à ce point, que Cambon pût dire : « Désormais toute la science des financiers, en fait de dette publique, consistera dans une addition du Grand-Livre[2]. » Mais ce qui valait mieux encore, c'était l'éclatante preuve que la République donnait de sa loyauté, en déclarant siennes les dettes provenant des abus qu'elle avait détruits, du despotisme qu'elle avait vaincu.

A quoi n'osa point s'attaquer l'impétueux génie de nos pères? Ils cherchèrent la loi de la pesanteur, celle de l'espace, celle du temps; et ils les trouvèrent.

Jusqu'alors l'absence d'uniformité dans les poids et mesures avait livré les transactions industrielles à l'empire de la fraude et du hasard : où était le chaos, parut l'harmonie. Une quantité déterminée d'eau distillée fut prise pour unité de poids, une fraction donnée du méridien pour unité de mesure; et, en multipliant ou divisant par dix, à

[1] Voyez le rapport de Cambon, sur la formation du Grand-Livre, etc.
[2] *Ibid.*

l'infini, ces quantités, qui ne présentaient aucun caractère arbitraire et local, mais qu'avait fournies la mère commune des hommes, la nature, on eut le système décimal, système conçu de manière à être adopté par tous les peuples de la terre, et l'un des plus splendides hommages qui aient jamais été rendus à l'unité du genre humain!

Mais ce n'était pas encore assez d'avoir découvert la vraie mesure de la pesanteur et de l'espace : ils voulurent avoir la vraie mesure du temps, et Romme fut chargé de la réforme du calendrier, conjointement avec Lagrange, Monge, Pingré, Dupuis, Féri, et Guyton-Morveau.

Laissons-le expliquer lui-même les motifs qui décidèrent la Convention à abolir l'ère vulgaire. Aussi bien le langage de la science ne pouvait revêtir, sur les lèvres d'un mathématicien, plus de poésie et de grandeur :

«... Le Temps ouvre un nouveau livre à l'Histoire, et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée...

« Les Tyriens dataient du recouvrement de leur liberté.

« Les Romains dataient de la fondation de Rome.

« Les Français datent de la fondation de la liberté et de l'égalité.

« Jusqu'en 1564 la France a commencé l'année à Pâques. Un roi imbécile et féroce, ce Charles IX qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy, fixa le commencement de l'année au 1er janvier, sans autres motifs que de suivre l'exemple qui lui était donné. Cette époque ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du Temps.

« Le cours des événements nombreux de la Révolution française présente une époque frappante, peut-être unique, par son accord parfait avec les mouvements célestes, les saisons et les traditions anciennes.

« Le 21 septembre 1792, les représentants du peuple, réunis en Convention nationale, ont prononcé l'abolition de la royauté : ce jour fut le dernier de la monarchie, il doit l'être de l'ère vulgaire et de l'année.

« Le 22 septembre fut décrété le premier jour de la République, et, ce même jour, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, le soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne en entrant dans le signe de la Balance.

« Ainsi l'égalité des jours et des nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée sur la terre par les représentants du peuple français.

« Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux pôles et successivement le globe entier, le jour même où, pour la première fois, a brillé sur la nation française le flambeau qui doit un jour éclairer le monde.

« Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre, le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain.

« C'est après quatre ans d'efforts que la Révolution est arrivée à sa maturité en nous conduisant à la République, précisément dans la saison de la maturité des fruits...

« Les traditions sacrées de l'Égypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République, et y fixaient l'origine des choses et du Temps.

« Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux à l'époque du 22 septembre, qui doit être une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures. »

En conséquence, la commission dont Romme fut l'organe proposait de décréter : *L'ère des Français compte de la*

fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792[1].

Après avoir fixé le commencement de l'année, il y avait à en déterminer la longueur. Devait-on continuer de la faire de douze mois lunaires, c'est-à-dire de trois cent cinquante-quatre jours, bien que la révolution de la terre autour du soleil, qui seule règle les saisons et le rapport des jours aux nuits, soit de trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-huit minutes, quarante-neuf secondes? Les Égyptiens, les plus éclairés des peuples de la haute antiquité, faisaient l'année de trois cent soixante-cinq jours, suivant de la sorte autant que possible le cours naturel des choses, et cherchant un point fixe dans les mouvements célestes : cette base, vraiment astronomique, fut celle que la commission adopta.

Restait à diviser et à subdiviser l'année. La commission rejeta l'idée de prendre pour divisions les quatre saisons : d'abord à cause de l'inégalité de leur durée, puisqu'on compte quatre-vingt-dix jours de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver; quatre-vingt-neuf, du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps; quatre-vingt-treize, de l'équinoxe du printemps au solstice d'été; quatre-vingt-treize, du solstice d'été à l'équinoxe d'automne; et ensuite, « parce que l'esprit ne saurait s'élever facilement de la petite unité du jour à la grande unité de l'année qu'à l'aide de plusieurs unités intermédiaires et croissantes, propres à lui servir à la fois d'échelle et de repos[2]. » On pensa donc que, comme divisions de l'année, il valait mieux adopter les phases de la lune, dont chacune se répète douze fois dans l'année, à des intervalles égaux de vingt-neuf jours, douze heures et demie, ou, en compte rond, trente jours. La lune, d'ailleurs, est si utile au marin, au voyageur, à

[1] Voyez le travail de Romme, reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 430 et suiv.

[2] *Ibid.*

l'homme des champs, à l'habitant du Nord, surtout, pour qui elle supplée au jour dans les longues nuits d'hiver! Ces considérations amenèrent à conserver les mois, qu'on fit tous égaux et de trente jours chacun. Mais, attendu que douze mois de trente jours chacun ne donnent que trois cent soixante jours, on compléta l'année en la terminant, comme chez les Égyptiens, par cinq jours épagomènes ou *surajoutés*.

La semaine ne mesurant exactement ni les lunaisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année, et ne rappelant d'autre souvenir historique que celui des combinaisons cabalistiques qu'y avaient attachées les astrologues et les mages, on la supprima, et l'on substitua aux quatre semaines dont le mois se composait trois *décades* ou fractions de dix jours, ce qui avait l'avantage d'appliquer à la mesure du temps la numération décimale, adoptée déjà pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la République[1].

Enfin, la division du jour en dix parties, et de chaque partie en dix autres, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée, compléta la réforme que, dans la séance du 20 septembre, Romme, au nom du Comité d'instruction publique, soumit à la Convention[2].

Outre les dispositions qui viennent d'être analysées, le projet contenait une nomenclature des mois et des jours, en vertu de laquelle chaque mois aurait porté un nom particulier; l'un se serait appelé *Régénération;* un autre, *Réunion;* un troisième, *Jeu de Paume;* un quatrième, *Bastille*... Et de même qu'on aurait donné aux mois certains noms commémoratifs des diverses époques de la Révolution, de même on aurait donné aux différents jours de la décade des noms symboliques se rapportant, soit aux idées révolutionnaires, soit aux instruments de leur

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 430.
[2] *Ibid.*, t. XXIX, p. 8.

triomphe, par exemple : le *Niveau*, le *Bonnet*, le *Compas*, la *Pique*, le *Canon*, la *Charrue*... L'Assemblée ne rejeta du projet que la nomenclature, et préféra la dénomination ordinale[1], si bien que, le 6 octobre, elle datait son procès-verbal du *quinzième jour du premier mois de l'an II de la République.* Mais cette manière d'indiquer une date était trop vicieuse pour ne pas provoquer un nouvel examen. On se remit à l'étude, et, le 24 octobre, Fabre d'Églantine vint proposer à l'Assemblée l'adoption de ce calendrier charmant où l'histoire de l'année est comme racontée par les grains, les pâturages, les plantes, les fruits et les fleurs.

Il commença en ces termes :

« La régénération du peuple français et l'établissement de la République ont entraîné la réforme de l'ère vulgaire. Nous ne pouvions plus compter les années où les rois nous opprimèrent comme un temps où nous avons vécu... Vous avez réformé le calendrier, vous lui en avez substitué un autre où le temps est mesuré par des calculs plus exacts et plus symétriques. Ce n'est pas assez : une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal la vérité de la nature... Et ce n'est pas seulement à ce but que vous devez tendre ; en matière d'institutions, il ne faut rien laisser pénétrer dans l'entendement du peuple qui ne porte un grand caractère d'utilité publique. Ce vous doit être une heureuse occasion à saisir que de ramener, par le calendrier, le livre le plus usuel de tous, le peuple français à l'agriculture[2]. »

[1] Séance du 5 octobre 1793.

[2] Rapport de Fabre d'Églantine sur la confection du calendrier. Voyez le tome XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 415 et suiv.

La puissance des images! ah! rien ne la constatait mieux que les succès du catholicisme; et c'est ce que Fabre d'Églantine n'eut garde d'oublier, enfant de Voltaire qu'il était. Il fit remarquer avec quel art les prêtres avaient choisi, pour les fêtes lugubres de la commémoration des morts, le moment de la fuite des heures riantes et de la chute des feuilles. Il rappela que c'était dans les jours les plus longs et les plus effervescents de l'année qu'avaient lieu ces triomphales cérémonies de la *Fête-Dieu*, piége dévôt tendu à la frivolité ou à la coquetterie des femmes, et à l'indocilité domestique des jeunes amants. Il montra les hommes de Dieu, quand vient le joli mois de mai, quand le soleil naissant n'a pas encore absorbé la rosée et la fraîcheur de l'aurore, appelant à eux les peuplades crédules, les promenant à travers les campagnes, au bruit des *Rogations*, et semblant leur dire : « C'est nous qui avons reverdi ces campagnes : c'est par nous que vos greniers se rempliront[1]. »

De ces exemples Fabre d'Églantine concluait à la nécessité d'agir vivement sur l'imagination du peuple, si on voulait l'arracher à cet empire des prêtres, auquel le pouvoir des images l'avait livré. Et quelles plus gracieuses, quelles plus instructives images que celles qui se rapportent à l'économie rurale!

Fabre d'Églantine proposa donc de nommer :

Vendémiaire, *Brumaire*, *Frimaire*, le mois des vendanges, qui ont lieu de septembre en octobre; celui des brouillards et des brumes basses, qui sont, d'octobre en novembre, une sorte de transsudation de la nature, et celui du froid qui se fait sentir de novembre en décembre;

Nivôse, *Pluviôse*, *Ventôse*, le mois de la neige, qui blanchit la terre de décembre en janvier; celui des pluies, qui tombent généralement avec plus d'abondance de jan-

[1] Rapport de Fabre d'Églantine sur la confection du calendrier.

vier en février, et celui du vent, qui vient sécher la terre de février en mars;

Germinal, *Floréal*, *Prairial*, le mois de la fermentation et du développement de la séve, de mars en avril; celui de l'épanouissement des fleurs, d'avril en mai, et celui de la récolte des prairies, de mai en juin;

Messidor, *Thermidor*, *Fructidor*, le mois des ondoyantes moissons, qui dorent les champs, de juin en juillet; celui de la chaleur à la fois solaire et terrestre, qui embrase l'air, de juillet en août; et enfin celui des fruits, que le soleil mûrit, d'août en septembre[1].

Chaque dénomination devenait de la sorte un moyen de préciser et de décrire l'époque correspondante de l'année. Et quelle harmonie imitative dans la prosodie des mots adoptés, dans le mécanisme de leurs désinences! Pour l'automne, un son grave et une mesure moyenne; pour l'hiver, un son lourd et une mesure longue; pour le printemps, un son gai et une mesure brève; pour l'été, un son sonore et une mesure large. Que l'on compare ces noms si admirablement appropriés aux choses qu'ils expriment, à ces mots inintelligibles et barbares : *janvier*, *février*, *mars*, *avril*, etc., ou à ceux-ci, plus ridicules encore : *septembre*, *octobre*, *novembre*, *décembre*, c'est-à-dire le septième mois quand il s'agit de désigner le neuvième, le huitième mois quand il s'agit de désigner le dixième, et ainsi de suite!

Les mots *lundi*, *mardi*, *mercredi*, etc., qui, dans le calendrier grégorien, servent à indiquer les divers jours de la semaine, ne méritaient pas davantage d'être conservés, n'ayant d'autre mérite que de rappeler les sottises de l'astrologie judiciaire. Fabre d'Églantine demanda qu'ils fussent supprimés, et qu'on baptisât les dix jours de la *décade*, qui remplaçait la semaine : *primidi*, *duodi*, *tridi*,

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 415 et suiv.

quartidi, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Le motif qui, à l'égard des dix noms de la décade, fit rejeter l'emploi des expressions figuratives, fut que les images, locales par essence, ne sauraient demeurer en rapport constant avec des appellations dont chacune revient trente-six fois l'an [1].

Les prêtres avaient assigné à chaque jour de l'année la commémoration d'un saint : Fabre d'Églantine proposa de mettre dans le calendrier républicain, à la place de cette foule de canonisés, les objets qui composent la vraie richesse nationale, les fleurs, les fruits, les racines, les plantes, les arbres, les grains, les minéraux ; et cela, en les disposant de manière à leur faire indiquer, rien que par la place et le quantième, l'époque précise où la nature nous les donne. A chaque *quintidi* devait être inscrit le nom d'un animal domestique, et à chaque *décadi*, le nom d'un instrument aratoire, avec rapport précis entre la date de l'inscription et l'utilité, à cette date, de l'animal ou de l'instrument. « Au moyen de cette méthode, disait l'ingénieux Fabre d'Églantine, il n'y aura pas de citoyen en France qui, dès sa plus tendre jeunesse, n'ait fait insensiblement une étude élémentaire de l'économie rurale. Aujourd'hui, pas de citadin qui ne puisse en peu de jours apprendre dans ce calendrier ce qu'à la honte de nos mœurs, il a ignoré jusqu'à cette heure, apprendre en quel temps la terre nous donne telle production, et en quel temps telle autre. J'ose dire ici que c'est ce que n'ont jamais su bien des gens très-instruits dans plus d'une science urbaine, fastueuse et frivole [2]. »

On a vu que, pour compléter l'année, telle que Romme en avait déterminé la longueur, il restait cinq jours *épagomènes* ou *complémentaires ;* on eut l'heureuse idée de

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 415 et suiv.
[2] Rapport de Fabre d'Églantine, etc.

les consacrer, comme fêtes nationales : le premier, au *Génie;* le second, au *Travail;* le troisième, aux *Actions;* le quatrième, aux *Récompenses;* le cinquième, à l'*Opinion.* La fête de l'Opinion était destinée à châtier moralement les dépositaires fautifs de la loi et de la confiance publique, en les abandonnant aux traits de la gaieté française. Chansons, allusions, caricatures, pasquinades, tout, ce jour-là, devait être permis à ceux qui auraient souffert des abus du pouvoir contre ceux qui en auraient bassement profité.

Mais ces cinq fêtes, comment les nommer? Sans-Culottides? Et pourquoi non? Est-ce qu'anciennement la Gaule lyonnaise n'était point appelée la Gaule culottée, *Gallia braccata?* Le reste des Gaules, jusqu'aux bords du Rhin, était donc la Gaule non-culottée! « Et puis, ajoutait Fabre d'Églantine, que cette dénomination soit antique ou moderne, qu'importe? Elle a été illustrée par la liberté, elle nous doit être chère; cela suffit[1]. »

Tel fut ce projet, chef-d'œuvre de grâce, de poésie et de raison. Converti aussitôt en décret, il figurait dans le procès-verbal du lendemain, 25 octobre 1793, sous la date nouvelle, 4 *Frimaire, an II de la République française;* et c'est de ce décret, fondu avec celui du 5 octobre, que résulta l'établissement du calendrier républicain.

Pauvre Fabre d'Églantine! Hélas! il ne lui fut pas donné de le voir finir, ce mois de l'épanouissement des fleurs pour lequel il avait trouvé un nom si doux... Mais combien furent-ils qui survécurent! Et, du reste, lorsque, la tête penchée et l'oreille ouverte au bruit des combats, ils méditaient le grand problème du monde à régénérer, ils savaient bien quel serait le prix de leurs travaux, et que la passion qui consumait leur âme était de celles dont

[1] Rapport de Fabre d'Églantine sur la confection du calendrier.

on meurt. Mais ils savaient aussi que leur œuvre était d'essence immortelle; que la terre où ils seraient ensev était féconde, et que leurs enfants moissonneraient su leurs tombeaux.

CHAPITRE XIII

NÉCROLOGE

Procès et mort des Girondins. — Mort d'Olympe de Gouges, d'Adam Lux. — Procès et mort du duc d'Orléans. — Mort de madame Roland. — Procès et mort de Bailly. — Critique historique.

D'une sphère toute radieuse, il nous faut passer à la région des ténèbres : nous voici comme à l'entrée des catacombes. Dieu ! quelle foule confuse et mêlée de fantômes livides! Vergniaud et ses amis, Adam Lux, le duc d'Orléans, le général Coustard, madame Roland, Bailly! Quelle succession rapide de funérailles! Que de partis divers dévorés à la fois! Et quel spectacle que celui de Philippe-Égalité allant presque se rencontrer face à face avec Marie-Antoinette sur la planche de l'échafaud!

Dans cette séance du 5 septembre, dont nous avons déjà rendu compte et où furent prises des mesures si terribles, l'orateur de la députation des Jacobins avait dit : « Il est temps que l'égalité promène la faux sur toutes les têtes ; il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs[1]. » Ces mots désignaient les Girondins prisonniers.

On se rappelle avec quels égards ils furent traités immédiatement après le 31 mai : loin de songer alors à les immoler, leurs ennemis leur firent un genre de captivité qui ressemblait à une invitation de fuir. Non seule-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 41.

ment on leur permit de circuler dans Paris, accompagnés d'un seul gendarme, mais l'indemnité de dix-huit francs par jour dont jouissaient les membres de la Convention leur fut continuée[1]. Les invectives, naturelles si l'on veut, mais incessantes et furieuses, dont ils poursuivirent leurs vainqueurs; les lettres où ils traitaient publiqueme les membres du Comité de salut public d'imposteurs et d'assassins[2]; l'idée qu'ils donnèrent à la Montagne de profondeur et du caractère inapaisable de leurs ressentiments[3]; la guerre civile que leurs amis fugitifs coururent déchaîner d'un bout de la France à l'autre, et les preuves acquises de leur participation au projet de soulever les provinces contre la capitale[4] : voilà ce qui les perdit.

Douter que les Girondins, s'ils eussent triomphé, eussent été aussi implacables envers le parti adverse celui-ci le fut envers eux, ce serait bien peu connaîtr cœur humain et bien mal comprendre les orages d Révolution française. Longtemps avant que les chos fussent venues au point de rendre une guerre à mort entre les deux partis tout à fait inévitable, longtemps avant le 31 mai, Louvet demandait ardemment qu'on ne laissât pas jouir Robespierre de « l'impunité physique[5]. » Guadet, nous l'avons vu, avait été le premier à invoquer contre ses adversaires l'appui de l'échafaud. Qu'on médite ces paroles de Louvet dans ses Mémoires : «...J'affirme que Charlotte Corday ne dit à aucun de nous un mot de son dessein. Et si de pareilles actions se conseillaient, et qu'elle nous eût consultés, *est-ce donc sur Marat que nous eussions voulu diriger ses coups?*... Humilions-nous

[1] Voyez le tome VIII de cet ouvrage, p. 449-450.
[2] *Ibid.*, p. 476 et 477.
[3] Voyez ce que dit à ce sujet Levasseur, dans ses *Mémoires*.
[4] Voyez plus bas dans le compte rendu de leur procès.
[5] De son propre aveu. (Voyez ses *Mémoires*, p. 54.)

devant les desseins de la Providence; c'est elle qui a voulu que Robespierre et ses complices vécussent assez longtemps pour s'entre-détruire[1]. » Plus loin, Louvet emploie cinq pages à développer cette prodigieuse calomnie que c'est par les Montagnards que Toulon a été livré aux Anglais[2]. Et il faut voir avec quelle légèreté triomphante, avec quel barbare enjouement il parle de la mort du montagnard Beauvais, victime des mauvais traitements que lui infligèrent dans sa prison les royalistes : « Cent voix se sont élevées pour l'accuser de trahison... Pour être à jamais dispensé de répondre, il prend le parti de mourir[3]. »

Dans le récit d'une entrevue qu'il eut avec Robespierre au sujet des Girondins prisonniers, Garat raconte qu'ayant exprimé le désir d'être un de leurs défenseurs officieux, il aperçut un sourire amer sur les lèvres de Robespierre, qui lui dit : « Ils riraient bien eux-mêmes s'ils pouvaient vous entendre. Eux vous auraient fait guillotiner très-officieusement.—Cela se peut, répondit Garat; mais, pour juger de ce que je dois aux autres, je n'attends pas que je puisse savoir ce qu'ils jugent me devoir. En tout, je crois qu'ils auraient peu guillotiné. » Robespierre reprit : « *Peu* est bon[4] ! »

Est-ce à dire que Girondins et Montagnards fussent tous des hommes altérés de sang? Loin de là. Mais que de fois n'a-t-on pas vu des guerriers, humains d'ailleurs, pousser la victoire jusqu'à l'extermination de l'ennemi? Et quelle bataille que la Révolution française! Rien ne montre mieux à quelle sombre fatalité obéissaient alors les événements, que l'inaction de ceux qui, comme Danton, auraient voulu sauver les Girondins. Lorsque Garat alla solliciter

[1] *Mémoires de Louvet*, p. 115.
[2] *Ibid.*, p. 176-180.
[3] *Ibid.*, p. 179.
[4] *Mémoires de Garat.* (Voy. t. XVIII de l'*Histoire parlement.*, p. 441.)

en leur faveur l'intervention de ce dernier : « Je ne pourrai pas les sauver, » s'écria l'homme qui avait mis l'audace à l'ordre du jour; et de grosses larmes roulèrent « le long de ce visage dont les formes auraient pu servir à représenter celui d'un Tartare[1]. »

Le premier Girondin qu'on exécuta fut Gorsas, un des instigateurs de la révolte départementale. Revenu secrètement à Paris, il s'y était caché chez une femme nommée Brigitte, qui tenait un cabinet de lecture, au Palais-Royal. Ses relations avec cette femme étant connues, l'imprudence était grave : il y mit le comble, en paraissant au cabinet de lecture, sans autre précaution que d'avoir son chapeau rabattu sur ses yeux. Découvert, il fut conduit à l'échafaud le 7 octobre[2].

Dès le 3, Amar s'était présenté à la tribune de la Convention, et, après avoir demandé que les portes de la salle fussent gardées, il avait lu un acte d'accusation qui concluait : 1° à maintenir le décret qui avait déjà déclaré traîtres à la patrie vingt et un représentants; 2° à en traduire trente-neuf autres devant le tribunal révolutionnaire; 3° à envoyer en détention dans une maison d'arrêt soixante-quatorze de leurs collègues, signataires d'une protestation contre le 31 mai et le 2 juin. Ces propositions furent adoptées. Selon Billaud-Varenne, on eût dû voter par appel nominal, afin que chacun se prononçât et se montrât « armé du poignard qui devait percer le sein des traîtres. » Robespierre fit observer très-sagement qu'on ne devait pas supposer la Convention divisée en deux classes, l'une composée des amis du peuple, l'autre ne renfermant que des conspirateurs et des traîtres. La modération de sa politique éclata d'une manière plus frappante encore dans l'ardeur qu'il mit à empêcher qu'on n'étendît aux signataires de la protestation contre

[1] *Mémoires de Garat*, p. 446.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 174.

le 31 mai le formidable préliminaire de la mise en accusation. Pourquoi s'étudier à multiplier les coupables? Était-il juste de confondre, avec les meneurs systématiques d'une faction qui avait mis la France en feu, de faibles esprits qui s'étaient laissé séduire? Fallait-il transformer en crimes des signatures surprises? Nous avons déjà eu occasion de rappeler que cette noble résistance à des colères iniques ne fut pas sans provoquer des murmures; et la manière dont Robespierre les affronta compte au nombre des faits par où a éclaté ce grand courage civil, sa vertu la plus remarquable, et jusqu'ici la moins remarquée[1].

[1] Voyez la séance du 3 octobre 1793, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 175-182.

C'est une chose bien curieuse et bien triste que l'art avec lequel l'esprit de parti, quand on lui donne à tenir la plume de l'histoire, sait empoisonner par ses commentaires ce qu'il n'espère pas pouvoir condamner à l'oubli par ses omissions. Dans son *Histoire de la Convention*, (t. III, p. 296, édit. Méline), M. de Barante dénature en ces termes le caractère de la protection si noblement et si courageusement accordée par Robespierre, en cette occasion, à des hommes qui étaient ses ennemis. « Comprenant combien il pourrait avoir besoin des votes de la Plaine, il se proposait de ménager ce reste du parti modéré, et surtout de s'assurer de ses votes. » Étrange anachronisme! Est-ce qu'on était alors à la veille du 9 thermidor? Est-ce que Robespierre avait besoin ou pouvait prévoir qu'il aurait besoin de la Plaine? Est-ce qu'il est supposable qu'il songeât à faire publiquement sa cour au parti *modéré*, lui qui, si peu de temps après, signalait l'*exagération* et le *modérantisme* comme les deux écueils où risquait de se briser la République; lui qui s'arma contre Hébert, pour détourner le premier de ces deux périls, et poussa la crainte du second jusqu'à laisser frapper Danton et Camille? Pourquoi chercher à une action bonne en elle-même des motifs invraisemblables et impossibles, quand les motifs qui purent l'inspirer se présentent si naturellement? Est-il dans l'histoire un seul acte honorable ou glorieux qu'il ne fût aisé de rendre vil, au moyen d'interprétations pareilles?

Autre exemple, — et tiré de la même page, — des altérations historiques dont l'esprit de parti est capable : M. de Barante écrit, à propos d'un des députés qu'on arrêta dans cette séance du 3 octobre : « L'un d'eux fut dénoncé pour le fait grave d'avoir remis la clef de sa chambre à un de ses amis. » Qui ne croirait, à lire cette phrase, que, pendant la Révolution, remettre la clef de sa chambre à un de ses amis était réputé crime? Or, la vérité toute nue, la voici : au moment de sortir de la salle, un des

Il aurait dû aller plus loin ; il aurait dû, étouffant la haine dans son cœur, courir une aventure qui eût à jamais honoré sa mémoire, en essayant d'arracher à l'échafaud, non pas les soldats du parti contraire seulement, mais les chefs ; et lui seul peut-être en avait le pouvoir. La République eût-elle été compromise pour avoir épargné les restes d'un parti presque entièrement ruiné alors, et qui, avant de la troubler, l'avait si vaillamment servie? Mais telle n'est pas la logique des passions arrivées à leur paroxysme. Robespierre n'eut ni la force d'âme ni la force d'intelligence nécessaires pour démêler ce qui, dans son appréciation des événements, ne venait que de ses rancunes personnelles. Il y a un mot de lui qui en laisse entrevoir la profondeur, précisément parce que la forme est celle du dédain. Garat s'étant écrié en sa présence : « Est-ce que la Convention souffrira qu'ils soient jugés par un tribunal érigé contre toutes leurs réclamations ? » il répondit : « Ce tribunal est assez bon pour eux[1] ! »

Ce fut le 24 octobre que les Girondins détenus furent amenés à l'audience. Ils étaient vingt et un, savoir : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Valazé, Jean Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Beauvais, Duchatel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul, Vigée.

Comme on vivait vite en ce temps-là ! Les accusés sem-

membres, mis en état d'arrestation, remit à un député du côté droit deux clefs, ce qu'il était assez naturel d'attribuer au désir de dérober aux investigations de la justice des papiers importants. Ce qui fut dénoncé à l'Assemblée, ce fut la circonstance, et non le député. Il prétendit que la clef remise était celle de sa chambre, et personne au monde ne songea à lui en faire un crime. Seulement, par mesure de précaution et pour la raison que nous avons dite, Billaud-Varenne obtint qu'on envoyât la clef au Comité de sûreté générale. (Voyez, sur ce point, l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 181.)

[1] *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 445.

blaient avoir occupé pendant un siècle la scène du monde, et la plupart d'entre eux avaient à peine atteint cet âge dont parle Dante :

Nel mezzo del cammin di nostra vita.

Ducos et Mainvielle n'avaient pas vingt-huit ans; Fonfrède et Duchatel n'en avaient que vingt-sept; Vergniaud, déjà si célèbre, était dans sa trente-cinquième année, et Brissot ne touchait pas encore à la quarantaine[1] !

Le greffier fit lecture de l'acte d'accusation. Et à quoi bon s'arrêter ici à en développer la trame? Les fautes des Girondins, leurs oscillations, leur soif de domination, leurs injustes mépris à l'égard de la Montagne si vite changés en accès de rage, leur déchaînement contre Paris, leurs efforts pour décentraliser la Révolution, et, quand le salut de la République était au prix de l'unité, leur recours à la guerre civile, tout cela n'est que trop connu du lecteur ! Qu'il rassemble les faits qui sont restés dans sa mémoire après avoir attristé son âme; qu'il y ajoute les plus venimeux commentaires dont il puisse supposer le génie de la haine capable; qu'il se figure les mots hypocrisie, complot, trahison, substitués à chaque instant aux mots faiblesse, esprit de parti, passions aveugles... et il aura le réquisitoire que les infortunés Girondins eurent à subir comme un avant-goût du supplice ! Détestable mensonge, fureur indigne : Amar osait accuser Brissot d'avoir médité la ruine de nos colonies, parce qu'il avait généreusement travaillé à l'émancipation des noirs; d'avoir poussé à l'assassinat des patriotes au Champ de Mars, parce qu'il avait fait entendre le premier cri de républicain dont se fût ému Paris; d'avoir voulu étouffer la liberté naissante sous le poids de l'univers conjuré, parce

[1] Voyez le procès des Girondins, t. XXIX de l'*Histoire parlementaire*, p. 410 et suiv.

qu'il avait fait déclarer la guerre aux rois[1] ! C'était prendre, pour le flétrir, ce qui sera, dans l'Histoire, l'éternel honneur de son nom.

Mais, hélas ! ni lui ni ses amis ne comprirent qu'à de semblables imputations il n'y avait à répondre que par le silence. Quand on comparaît devant la victoire, eût-elle le masque de la justice sur le visage, on ne se défend pas ; on remet sa cause à Dieu, à la postérité ; on s'enveloppe dans son manteau, et l'on meurt.

Or, non-seulement les accusés se défendirent, mais ils se défendirent mal, les uns désavouant pour leur compte personnel des actes accomplis en commun, les autres s'excusant de ce qui leur était un titre de gloire, d'autres rejetant les fautes les plus graves sur des absents, sur Guadet, sur Barbaroux[2]. Ils donnèrent à leurs ennemis l'orgueilleux plaisir de les entendre déclarer :

Vigée, que si l'établissement du Comité des Douze avait été une intrigue, il y était étranger[3];

Boyer-Fonfrède, que son opinion avait été contraire aux arrestations ordonnées par les Douze, et à la formation d'une garde départementale[4], et qu'il n'avait voté pour aucun mandat d'arrêt[5] ;

Gensonné, qu'il blâmait les emportements de Guadet à l'égard du maire de Paris[6];

Jean Duprat, qu'il avait d'abord désapprouvé la journée du 31 mai, mais que, la France ayant parlé, il approuvait maintenant cette journée[7].

[1] Voyez le procès des Girondins, t. XXIX de l'*Histoire parlementaire*, p. 413 et 414.
[2] *Ibid.*, p. 452.
[3] *Ibid.*, p. 453.
[4] *Ibid.*, p. 454.
[5] *Ibid.*, p. 455.
[6] *Ibid.*, p. 457.
[7] *Ibid.*, t. XXX, p. 111.

Gardien chercha à se sauver en inculpant ses collègues, et Vigée le lui reprocha en pleine audience[1].

Brissot eut la faiblesse de dire qu'afin de ménager le gouvernement anglais, il s'était étudié à faire rapporter le décret d'amitié et de protection aux peuples qui voudraient reconquérir leur liberté[2].

Vergniaud affirma n'avoir dîné que quatre ou cinq fois chez Roland, et eut l'air de se défendre d'avoir été dans l'intimité de Brissot et de Gensonné[3].

Mais où la situation des prévenus devint véritablement lamentable, ce fut lorsque Boileau prononça ces paroles, qui, du reste, ne le dérobèrent pas au bourreau : « Si l'établissement de la Commission des Douze est la suite d'un complot, il paraît que les meneurs ne m'en ont nommé membre que pour inspirer de la confiance; car j'avais, ainsi que la Montagne, voté la mort du tyran, et si j'ai été quelquefois opposé aux patriotes qui la composent, je suis à présent désabusé, et franc Montagnard[4]. » Il avait écrit, de sa prison, à Léonard Bourdon une lettre qu'on lut à l'audience, et qui contenait cette phrase meurtrière : « Il est clair à mes yeux qu'il a existé une conspiration contre l'unité de la République, comme il est clair que les Jacobins ont toujours servi la République[5]. » Un des accusés prenant tout à coup la place de l'accusateur! Quoi de plus fatal?

Les témoins appelés furent Pache, Chaumette, Hébert, Destournelles, Chabot, Léonard Bourdon, Deffieux; et, comme on devait s'y attendre, leurs dépositions furent marquées au coin des passions du moment, celle de Chabot surtout.

[1] Voyez le procès des Girondins, t. XXIX de l'*Histoire parlement.*, p. 477.
[2] *Ibid.*, t. XXX, p. 11.
[3] *Ibid.*, p. 13.
[4] *Ibid.*, p. 455.
[5] *Ibid.*, p. 98.

Garat, parlant d'une conversation qu'il avait eue, quelque temps auparavant, avec Chabot et Robespierre, raconte ce qui suit : « Chabot, je dois cette justice à sa mémoire, Chabot qui, durant toute la conversation, se promenait souriant toujours à Robespierre, et souriant quelquefois à moi à la dérobée, osa dire et soutenir qu'il fallait (pour juger les Girondins) un autre tribunal que le Tribunal révolutionnaire. Je proposai de le former de jurés élus dans les départements et de le faire siéger à Paris. Chabot trouvait cela *grand et beau*[1]. » Par quel soudain revirement l'ex-capucin fut-il amené à composer, pour en accabler les Girondins, le long récit, moitié histoire, moitié roman, dont l'artificieux tissu les enveloppa? Il venait d'épouser la sœur d'un riche banquier, et il avait mis la main au fond de certaines intrigues d'argent, dont la découverte probable lui donnait le frisson[2]; affecta-t-il de demander la tête des Girondins dans le lâche espoir de racheter la sienne? Et sa déposition lui fut-elle inspirée par la plus cruelle de toutes les passions humaines, la peur?

Une circonstance de ce triste procès mérite d'être rapportée, parce qu'elle est caractéristique, à cause de sa puérilité même. Lorsque Destournelles, ministre des contributions publiques, fut interrogé sur ses noms, il hésita. « Est-il indispensable, dit-il, que je déclare le prénom qui me fut donné à ma naissance? — Oui. — Je le profère à regret, ce prénom : c'est *Louis*[3]*!* »

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que, Vergniaud ayant exprimé son étonnement de voir des membres de la municipalité et de la Convention, ennemis et accusateurs connus de la Gironde, déposer contre elle, Chaumette répondit : « Ce n'est ni comme membres de la Convention ni comme magistrats que nous sommes appelés ici, c'est

[1] *Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 445.
[2] Voyez le chapitre suivant.
[3] Procès des Girondins, *ubi suprà*, t. XXIX, p. 470.

comme témoins... Les accusés n'ont pas élevé cette difficulté, lorsqu'après avoir voté l'acte d'accusation contre Marat, quelques-uns d'entre eux ont déposé contre lui[1]! » Les prévenus gardèrent le silence.

Il n'est pas vrai, comme on l'a tant dit et répété, que les Girondins n'aient été jugés que sur les opinions précédemment émises par eux : dans le cours du procès, le président et l'accusateur public furent amenés à déclarer le contraire d'une manière expresse et à diverses reprises[2]. Les opinions des accusés ne furent traduites que comme servant à éclairer ou à corroborer les faits d'où résultait la preuve de leur participation à des tentatives de guerre civile. Une lettre saisie chez Lacaze, et que son cousin lui avait écrite en réponse à une autre de lui, portait : « Votre dernière lettre, mon cher cousin, m'avait fait naître quelque espoir de salut, mais celle que je reçois aujourd'hui me l'ôte... Il faut une insurrection générale contre cette ville abominable (Paris); il faut l'*écraser*. Cette insurrection se *prépare*, soyez-en sûr, mon cher Lacaze, et vous la verrez bientôt éclater[3]. » Vergniaud avait écrit dans le même sens à ceux de Bordeaux : « Il est encore temps de vous montrer, *hommes de la Gironde*[4] ! » Bien qu'on ne reproduisît pas les originaux des lettres dont on s'armait contre lui, il s'en reconnut l'auteur dans un langage à la fois touchant et noble, rejetant sur un accès de douleur et de désespoir ces inspirations déplorables. « Si je vous rappelais mes motifs, peut-être vous paraîtrais-je plus à plaindre qu'à blâmer[5]. »

Ce qui est vrai, c'est que, parmi des accusations malheureusement trop méritées, il s'en produisit dont l'ini-

[1] Procès des Girondins, *ubi suprà*, t. XXIX, p. 466.
[2] *Ibid.*, t. XXX, p. 15 et 20.
[3] *Ibid.*, p. 20 et 21.
[4] *Ibid.*, p. 20.
[5] *Ibid.*, p. 23.

quité était révoltante, et, par exemple, celle qui tendait à rendre la Gironde complice des avilissants désordres du 10 mars. Fabre d'Églantine alla jusqu'à dire : « J'appelle sur le vol du garde-meuble la responsabilité de Roland et de la coalition dont il faisait partie[1]. » A quoi Vergniaud répliqua, avec l'indignation méprisante d'une grande âme blessée : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol[2]. »

Les débats se prolongeaient; et, quoique l'attitude des accusés n'eût pas été sans témoigner de quelque faiblesse, leur caractère ineffaçable de républicains, le souvenir de leurs anciens services, leur jeunesse, l'éloquence de Vergniaud, l'amitié de Ducos et de Fonfrède, leur présence même sur ces bancs où ils n'étaient venus s'asseoir que par dévouement à un parti dont la plupart des fautes leur étaient étrangères, tout semblait de nature à réveiller l'intérêt public. Une vile inquiétude s'empare du cœur d'Hébert; il court aux Jacobins, et y éclate en plaintes homicides sur ce qu'il existe un projet d'arracher des scélérats au glaive des lois; sur ce que les accusés sont les plus astucieux des hommes; sur ce que des journalistes menteurs s'étudient à altérer la physionomie des audiences, pour intéresser l'opinion au sort des coupables. Chaumette voue à l'exécration quiconque ose défendre un assassin du peuple. Arrivent des émissaires de sociétés populaires, demandant que le jugement soit hâté, et une députation envoyée, dans ce but, à l'Assemblée nationale. « A quoi bon des témoins et des formes pour juger des hommes qu'il eût fallu condamner tout de suite[3]! »

Cet indigne vœu fut exaucé dès le lendemain, par l'envoi d'une députation jacobine à la Convention. Requise d'affranchir le tribunal révolutionnaire de ces formes qui

[1] Procès des Girondins, *ubi suprà*, t. XXX, p. 88.
[2] *Ibid.*
[3] Séance des Jacobins du 7 brumaire (28 octobre).

sont saintes précisément parce qu'elles sont quelquefois gênantes, l'Assemblée n'osa pas voiler à ce point la statue de la Justice, mais elle n'osa pas davantage refuser une loi qui permettait aux jurés de fixer le terme des procès criminels au moment précis où ils se considéreraient comme suffisamment éclairés. Robespierre proposa de décréter que le jury ne serait interrogé à cet égard par le président qu'après trois jours de débats, ce qui fut adopté[1].

En fixant de la sorte une limite au droit monstrueux d'étrangler les causes judiciaires, Robespierre eut-il en vue d'adoucir ce que la mesure avait de violent? Ah! un plus impérieux devoir lui était imposé : celui de la combattre! Il y a d'ailleurs ici une chose qui le condamne : le procès des Girondins durait depuis quatre jours, et la disposition leur devenait conséquemment applicable.

C'est à cette occasion que, sur la remarque de Billaud-Varenne, on donna officiellement au *Tribunal criminel extraordinaire* le nom de *Tribunal révolutionnaire*[2], qui jusqu'alors n'avait été employé que parmi le peuple. Triste, triste baptême, quand on songe qu'il fut marqué par la mort des premiers fondateurs de la République!

Eux, cependant, avec cette légèreté qui tenait à leur nature d'artistes, mais que l'exaltation de leur foi politique ennoblissait, ils employaient, dans leur prison, l'intervalle des audiences à jouer la comédie de leur fin prochaine. C'était ordinairement à minuit que cela commençait, au milieu de ténèbres contre lesquelles luttait faiblement la funéraire lueur d'une seule bougie. Montés sur des lits que de hautes planches séparaient, ils y figuraient le jury, tandis que, placé devant eux sur une table, un de leurs compagnons jouait le rôle d'accusé.

[1] Séance de la Convention du 8 brumaire (29 octobre).
[2] *Ibid.*

Accusateur public, juges, greffier, rien ne manquait à la composition de cette parodie lugubre. L'accusé était invariablement condamné; après quoi, et sans retard, l'horrible appareil se développait. Alors, on saisissait le patient, on lui liait les mains, et on l'exécutait fictivement sur la barre d'un lit. Quelquefois, l'accusateur public devenant accusé à son tour, c'est-à-dire étant condamné, puis exécuté, on le faisait revenir des enfers, couvert d'un drap blanc, pour qu'il racontât les tortures qu'il endurait dans l'autre monde et prédit aux jurés qu'ils auraient leur tour[1].

Le plus gai de ce groupe illustre était le jeune Ducos. A l'occasion de l'arrestation du député Bailleul à Provins, il composa un pot-pourri dont les premiers vers étaient :

AIR : *Un jour de cet automne.*

Un jour de cet automne,
De Provins revenant...
Quoi ! sur l'air de la *Nonne*,
Chanter mon accident?
Non, mon honneur m'ordonne
D'être grave et touchant, etc.[2].

Du reste, l'humeur satirique de Ducos, ses saillies, sa gaieté inaltérable, n'ôtaient rien à l'élévation de son âme. Tendrement attaché à Fonfrède, auquel il avait voulu rester uni jusque dans la mort, il lui était une consolation suprême et un appui. Lorsqu'il arrivait à Fonfrède de s'attendrir en pensant à sa femme, à ses enfants, il se cachait de Ducos pour pleurer[3]...

[1] Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. I. — *Éclaircissements historiques*, note *a*.

[2] *Ibid.*, note *c*.

[3] Voyez, à ce sujet, une scène que Riouffe raconte dans ses *Mémoires*, comme en ayant été témoin, p. 52.

Quant aux autres Girondins, Riouffe, parlant de leur attitude, dit que Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune; que Gensonné, recueilli en lui-même, se montrait uniquement préoccupé du bonheur du peuple; que Vergniaud était tour à tour enjoué, sérieux, éloquent; que Valazé laissait deviner dans l'éclat de son regard inspiré quelque résolution magnanime. Le jour où, pour la dernière fois, ils se rendirent à l'audience, Valazé remit à Riouffe une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, en lui disant avec un sourire de triomphante ironie : « Ceci est une arme dangereuse, on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » Vergniaud avait du poison, mais en trop petite quantité pour que chacun en eût sa part: il le jeta[1].

Le 30 octobre, Fouquier-Tinville requit la lecture de la loi sur l'accélération des jugements criminels. Ainsi que le tribunal l'avait mandé au Comité de salut public, les débats duraient depuis cinq jours, et cependant on n'avait encore entendu que neuf témoins, la nature particulière de la cause transformant chaque déposition en un long historique des événements. Que la défense de chacun des accusés eût le caractère général qu'avaient présenté les divers témoignages, il n'y avait pas à en douter. Le procès menaçait donc de durer encore longtemps. Qu'importe! Était-ce une raison pour que l'arrêt prévînt la défense? Et quelle considération, dans ce monde, est supérieure à la justice? Soit conscience, soit pudeur, le jury déclara que sa religion n'était pas suffisamment éclairée, et les interrogatoires continuèrent. Mais, à six heures du soir, Antonelle, organe du jury, ayant déclaré la cause entendue, les jurés se retirèrent dans la chambre du conseil, pendant que les accusés étaient emmenés par les gendarmes. Le verdict du jury fut affirmatif, il fut unanime; et les accusés,

[1] Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, p. 50 et 51.

ramenés à l'audience, entendirent prononcer leur arrêt : c'était la mort !...

Ce qui se passa dans ce moment redoutable, quel autre qu'un témoin oculaire pourrait le raconter dignement ? « J'étais assis, avec Camille Desmoulins, sur le banc placé devant la table des jurés... Entendant la déclaration du jury, il se jette tout à coup dans mes bras... « Ah ! mon « Dieu, mon Dieu ! c'est moi qui les tue ! Mon Brissot dévoilé ! Ah ! mon Dieu, c'est ce qui les tue ! » A mesure que les députés rentrent, les regards se tournent vers eux. Le silence le plus profond régnait dans la salle. L'accusateur public conclut à la peine de mort. L'infortuné Camille, défait, perdant l'usage de ses sens, laissait échapper ces mots : « Je m'en vais, je m'en vais, je veux m'en aller. » Il ne pouvait sortir. A peine le mot fatal *mort* est-il prononcé, Brissot laisse tomber ses bras, sa tête se penche subitement sur sa poitrine. Gensonné, pâle et tremblant, demande la parole sur l'application de la loi. Boileau, étonné, élevant son chapeau en l'air, s'écrie : *Je suis innocent ;* et, se tournant vers le peuple, il l'invoque avec véhémence. Les accusés se lèvent spontanément : « Nous sommes inno« cents, peuple ; on vous trompe. » Le peuple reste immobile. Les gendarmes les serrent et les font asseoir. Valazé tire de sa poitrine un stylet et se l'enfonce dans le cœur : il expire. Sillery laisse tomber ses deux béquilles ; et, le visage plein de joie, se frottant les mains : « Ce jour est le « plus beau de ma vie. » L'heure avancée, les flambeaux allumés, les juges et le public fatigués d'une longue séance (il était minuit), tout donnait à cette scène un caractère sombre, imposant et terrible... Boyer-Fonfrède, entrelaçant Ducos dans ses bras : « Mon ami, c'est moi qui te « donne la mort. » Son visage était baigné de larmes. Ducos le presse contre son cœur : « Mon ami, console-toi, « nous mourrons ensemble. » L'abbé Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu. Lasource contrastait avec

Duprat, qui respirait le courage et l'énergie. Carra conservait son air de dureté. Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant[1]. » Quand ils furent pour sortir, quelques-uns d'entre eux eurent la déplorable idée de jeter des assignats au peuple : « *A nous, amis !* » Le peuple, pour toute réponse, foula aux pieds les assignats[2]. En même temps, le tribunal décidait que la charrette qui devait conduire les condamnés à l'échafaud y conduirait aussi le cadavre de Valazé. La foule s'écoula au cri de : *Vive la République! Périssent tous les traîtres*[3] !

Ceux des prisonniers de la Conciergerie qui s'intéressaient au sort des Girondins attendaient l'issue du procès avec angoisse. Tout à coup, un chœur de voix éclate dans l'escalier de la prison. C'étaient les condamnés qui chantaient :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé :
Contre nous de la tyrannie
Le *couteau* sanglant est levé!

Les chants durèrent toute la nuit, interrompus quelquefois par une saillie de Ducos, et, plus souvent, par des entretiens dont le sujet était... la France[4] !

Le lendemain, ils furent conduits au supplice, dans cinq charrettes, ayant avec eux un compagnon muet et livide, Valazé. Rien ne leur restait plus de cette humaine infirmité qui, devant le tribunal, avait trahi chez quelques-uns d'entre eux un reste d'attachement à la vie! La tête nue, les mains liées derrière le dos, leur habit jeté négligemment autour de leur cou, et les bras en manches

[1] Vilate, *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, chap. XIII.
[2] Procès des Girondins, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 123. — Voy. aussi, à ce sujet, les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, n° 215.
[3] Procès des Girondins, *ubi suprà*.
[4] Riouffe, p. 54 et 55.

de chemise, tels les représente une méchante gravure du temps qu'on ne saurait regarder sans que les larmes viennent aux yeux[1]; mais cette humiliation infligée au corps disparaissait dans le rayonnement de l'âme, et c'était le front haut, c'était d'un air vainqueur qu'ils s'acheminaient vers les demeures éternelles. Au cri de : *Vive la République !* poussé autour d'eux, quelques-uns répondaient par le même cri. D'autres, comme Brissot, semblaient plongés dans une méditation profonde et gardaient le silence, pensant peut-être à certaines paroles de Vergniaud, bien cruellement réalisées; car la Révolution, semblable à Saturne, dévorait ses enfants. Le temps était pluvieux, le ciel était sombre. Au pied de la guillotine, ils s'embrassèrent les uns les autres et se mirent à entonner d'une voix forte ce refrain des hommes libres : Plutôt la mort que l'esclavage[2] !

Le chœur allait s'affaiblissant de plus en plus : bientôt, une seule voix se fit entendre; puis... « les chants avaient cessé. »

O deuil qui ne finira pas ! O Révolution ! O République[3] !

La première condamnation qui suivit celle des Girondins fut la condamnation d'Olympe de Gouges, pauvre femme dont tout le crime était d'avoir, par enthousiasme irréfléchi, par horreur du sang versé, par vanité littéraire, par fol amour du bruit, combattu aveuglément la Révolution, que, non moins aveuglément, elle avait d'abord servie. Devant le tribunal, elle se déclara enceinte;

[1] Voyez le numéro des *Révolutions de Paris*, qui concerne la mort des Girondins.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez, sur les inexactitudes nombreuses et graves auxquelles a donné lieu le récit de la mort des Girondins, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

et cette déclaration, si elle n'eût été reconnue inexacte, l'eût sauvée. Le 2 novembre, elle fut conduite à l'échafaud, où Adam Lux monta le surlendemain[1], et qui attendait de plus fameuses victimes, le duc d'Orléans d'abord.

Nous avons fouillé avec le plus grand soin les documents historiques, pour y découvrir en quoi ce prince avait pu mériter que la Révolution le frappât, et toutes nos recherches ont été vaines. Pas un acte, pas une parole de lui, qu'il soit possible de citer comme preuve, ou qu'il trahissait la Révolution, ou qu'il aspirait secrètement à la couronne. Mais, par la fatalité d'une situation sans exemple, la calomnie le vint assaillir de tous les côtés à la fois, et il se trouva mettre contre lui tous les partis l'un après l'autre : les Constitutionnels, parce qu'il figura parmi les ennemis du trône; les Girondins, parce qu'ils le virent assis sur les bancs de la Montagne; les Montagnards, parce que sa présence dans leurs rangs les désigna au soupçon d'être bien moins ses alliés que ses complices. De la dissolution de ses mœurs et des désordres de sa vie privée, il n'existe que de trop nombreux témoignages; mais que son dévouement aux principes révolutionnaires ait manqué de sincérité, voilà ce que rien ne démontre, et son procès moins que toute autre chose.

La trahison de Dumouriez et les rapports de ce général avec le duc de Chartres ayant amené la Convention à croire à l'existence d'un parti orléaniste dans l'armée, elle avait décrété, le 4 avril, que les citoyens Sillery et Égalité père ne pourraient sortir de Paris sous aucun prétexte, et, le 6 avril, le décret suivant avait été rendu : « Tous les membres de la famille des Bourbons seront mis en état d'arrestation, pour servir d'otages à la République. » Pendant cette dernière séance, Philippe-Égalité était au Palais-Royal, où il dînait en tête-à-tête avec M. de Mon-

[1] N°s 66 et 67 du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, 2e partie.

ville, un de ses intimes. Tout à coup, Merlin (de Douai) entre, annonçant que l'arrestation du prince vient d'être ordonnée. A cette nouvelle, le prince se frappe le front, et s'écrie : « Est-il possible? Après tant de marques de patriotisme! Après tant de sacrifices! Quelle ingratitude! Qu'en dites-vous, Monville? » Celui-ci assaisonnait une sole, et se trouvait avoir exprimé, en ce moment même, le jus d'un citron; il répondit, sans se déranger : « Ils font de Votre Altesse ce que je fais de ce citron, » et il en jeta les deux moitiés dans la cheminée[1].

Conduit à Marseille, Philippe-Égalité eut à y subir, le 7 mai, un interrogatoire qu'il soutint avec le plus remarquable sang-froid. On produisit contre lui des lettres qu'on prétendait lui avoir été adressées par Mirabeau; mais Voidel, qu'il avait choisi pour défenseur, démontra jusqu'à l'évidence que ces lettres étaient fabriquées[2].

Au bout de six mois, il était transféré des prisons de Marseille dans celle de la Conciergerie, à Paris; et, le 6 novembre, il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire. Rien de plus misérable, de plus dérisoire, que les griefs dont l'accusation s'arma contre lui : il avait confié sa fille aux soins de madame Sillery-Genlis, qui, depuis, avait émigré; il avait été en relation avec Brissot; il avait un jour dîné chez Ducos; sa fille avait fait en Angleterre un voyage suspect; il avait été lié, pendant son séjour à Londres, avec des créatures de Pitt; Sillery, son ami, avait voté contre la mort de Louis XVI, tandis que lui votait pour, etc.[3]... Les réponses de Philippe-Égalité témoignèrent d'une fermeté et d'une présence d'esprit peu communes. La seule charge sérieuse consistait dans un

[1] Montgaillard, t. IV, p. 145, après avoir raconté ce fait caractéristique, ajoute : « Nous en garantissons l'exactitude. »

[2] Dulaure, *Esquisses historiques*, t. II, chap. x, p. 475.

[3] Voyez l'interrogatoire, nos 73 et 74 de la 2e partie du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*.

propos qu'on lui attribuait et qu'il nia ; il aurait, dans une certaine occasion, dit à Poultier : « Que me demanderas-tu quand je serai roi ? » Et celui-ci aurait répondu : « Un pistolet pour te brûler la cervelle[1]. » Un pareil fait méritait qu'on en fît la *preuve;* et de la preuve, nulle trace n'existe. « Pourquoi, lui fut-il demandé, souffriez-vous qu'on vous appelât *prince?* » Il répondit : « J'ai fait ce qui dépendait de moi pour l'empêcher. J'avais même fait afficher à la porte de ma chambre que ceux qui me traiteraient ainsi seraient condamnés à l'amende en faveur des pauvres[2]. » Tout fut inutile. Son crime, aux yeux de ses juges, était, non d'avoir été appelé prince, mais de l'être. On le condamna comme complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République[3].

Il entendit son arrêt sans changer de visage. Reconduit dans sa chambre, qui faisait partie de l'appartement du concierge, il déjeuna gaiement, mangea des huîtres, et but les deux tiers d'une bouteille de vin de Bordeaux[4]. Il déclara n'éprouver aucun sentiment amer à l'égard des républicains de la Convention, des Jacobins, des véritables patriotes, ajoutant : « Ma condamnation vient de plus haut et de plus loin[5]. »

Le général Coustard avait été condamné en même temps que lui : ils furent placés, l'un et l'autre, sur la charrette fatale, avec trois individus obscurs, dont l'un, royaliste ardent, se plaignait d'aller au supplice en si mauvaise compagnie. Le duc d'Orléans était vêtu d'un frac vert, gilet de piquet blanc, culotte de peau, bottes parfaitement cirées ; il était coiffé et poudré avec recherche. Une fierté, mêlée de mépris, animait son visage, couvert de boutons

[1] Voyez l'interrogatoire, nos 73 et 74 de la 2e partie du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Montgaillard, t. IV, p. 150.

[5] *Ibid.* p. 151.

d'un rouge très-vif. Son indifférence hautaine ne fit place à l'émotion qu'un instant, à la vue de l'inscription *Propriété nationale*, mise en gros caractères sur la façade de son palais. Madame de Buffon, sa maîtresse, était dans le pavillon formant le coin de la rue des Bons-Enfants, penchée à une des croisées du palais. Il aborda la guillotine sans le moindre trouble ; et aux valets de bourreau qui se mettaient en devoir de lui ôter ses bottes, il dit : « C'est du temps perdu ; vous me débotterez bien plus aisément mort ; dépêchons-nous [1]. »

La Gironde ayant péri, le couteau s'abaisserait-il, insatiable, sur la tête de celle qui avait été l'âme de la Gironde, son orgueil, sa gloire, sa poésie? La République aurait-elle la force d'immoler cette illustre républicaine, madame Roland? Des hommes se rencontreraient-ils, capables de tuer froidement une femme, et une femme qui était un grand homme? La Révolution n'avait-elle pas assez du sang d'une reine, et peut-on concevoir aujourd'hui qu'elle n'ait pas hésité à écraser sous le même niveau... quel niveau, grand Dieu! madame Roland et Marie-Antoinette! Ah! il n'est fibre du cœur qui ne tressaille à ces souvenirs. Son procès... Mais on le connaît déjà, c'était celui de la Gironde. Elle mourut, comme l'aurait pu faire la mère, ou, plutôt, une sœur des Gracques. Habillée de blanc et ses longs cheveux noirs épars jusqu'à sa ceinture, elle descendit d'un air héroïque la rude pente au bas de laquelle on remonte vers l'immortalité. Arrivée sur la place de l'exécution, elle dit, suivant Toulongeon, à son compagnon Lamarche : « Passez le premier, vous n'auriez pas le courage de me voir mou-

[1] Nous empruntons ce tableau à l'abbé Montgaillard, peu suspect de partialité bienveillante à l'égard de Philippe-Égalité, et qui dit : « Nous garantissons ces détails aussi positivement que si nous avions été témoin auriculaire et oculaire. » Au reste, tous les récits s'accordent sur le courage extraordinaire que ce prince déploya à ses derniers moments.

rir[1]; » et, suivant Riouffe, elle s'écria : « O liberté! que de crimes on commet en ton nom[2]! » Était-ce un anathème? Non, puisqu'en apostrophant ainsi la statue de la liberté, elle s'inclina en signe de respect devant l'austère déesse qui la tuait et la fera vivre à jamais!

Roland, réfugié aux environs de Rouen, apprit la mort de sa femme, et vint se tuer sur la grande route. Un poteau sur sa fosse, et une inscription qui transmît à la postérité le souvenir de la fin tragique de « ce ministre pervers, » voilà ce que demanda, pour cet infortuné, la haine inexorable de l'esprit de parti[3]!

Parmi les victimes de ce cruel mois de novembre 1793, il en est une dont la mort mérite d'autant mieux d'arrêter notre attention, qu'elle a donné lieu à une foule de récits infidèles dont c'est notre devoir de relever les exagérations et de condamner les mensonges à l'oubli.

Nous avons raconté dans les plus grands détails le massacre du Champ de Mars en 1791, et l'on a pu voir combien notre récit différait de ceux de tous nos prédécesseurs. Qui oserait, après avoir lu ce livre, mettre en doute le caractère criminel des fureurs qui assignent au 17 juillet 1791 une place parmi les dates sanglantes? Le lecteur ne doit pas oublier, s'il veut être juste :

Que, le 17 juillet 1791, les pétitionnaires du Champ de Mars avaient, avant de se réunir, fait les déclarations et rempli les formalités requises;

[1] Toulongeon, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 98.
Dans son récit romanesque de la mort de madame Roland (*Hist. des Girondins*, t. VII, p. 243-245), M. de Lamartine fait de Lamarche *un vieillard, infirme et faible*, vers lequel madame Roland *se penchait avec une tendresse filiale*. Or, Lamarche avait *trente-cinq* ans et madame Roland *trente-neuf* ans. (Voy. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, p. 46.)

[2] *Mémoires de Riouffe*, p. 57.

[3] Lettre des représentants du peuple envoyés dans le département de la Seine-Inférieure, *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 143.

Que l'inviolabilité de la loi les couvrait;

Qu'ils en avaient reçu l'assurance solennelle du procureur-syndic de la Commune lui-même;

Que l'aspect du peuple rassemblé, le 17 juillet, au Champ de Mars, était celui d'une fête paisible, les maris ayant amené leurs femmes, les mères leurs enfants, et les vendeuses de pain d'épices, ainsi que les marchands de gâteaux de Nanterre, parcourant d'un air joyeux les groupes de cette foule, aux mains de laquelle pas une arme ne brillait;

Que trois officiers municipaux, envoyés pour constater l'état des choses, furent enchantés de ce qu'ils virent et entendirent, prirent connaissance de la pétition déposée sur l'autel de la Patrie, la trouvèrent parfaitement légale, l'approuvèrent, et retournèrent présenter à l'Hôtel de Ville un rapport non-seulement favorable, mais presque admiratif;

Que, malgré cela, et pour frapper un grand coup qui délivrât les constitutionnels de la peur des républicains et la bourgeoisie de la peur du peuple, l'ordre de charger les armes sur la place de Grève même fut donné à la garde nationale par les magistrats de l'Hôtel de Ville, Bailly en tête;

Qu'aucun faux bruit, aucune rumeur mensongère, ne furent épargnés pour enivrer de fureur les bourgeois en uniforme;

Que le Champ de Mars fut assailli soudainement, et par toutes les issues, de manière à fermer à ceux qu'il renfermait toute voie de salut;

Que le drapeau rouge, très-petit d'ailleurs et presque invisible, ne fut pas déployé à la tête des troupes, comme la loi l'exigeait;

Qu'aucune des trois sommations légales prescrites pour l'exécution de la loi martiale ne fut faite;

Que la garde nationale répondit par une décharge en l'air à quelques pierres lancées des glacis, où se tenaient

des provocateurs, séparés de la foule, et qu'au contraire elle fit une décharge meurtrière sur la multitude pressée autour de l'autel de la Patrie, multitude inoffensive, désarmée, qui n'avait provoqué personne, et qui se composait en partie de femmes, d'enfants, de vieillards;

Que la cavalerie fut poussée aussitôt après contre cette masse éperdue, et le champ de la Fédération fraternelle inondé de sang[1]!

Si de telles abominations avaient pu aisément sortir de la mémoire du peuple, il y aurait certes à s'en étonner, et quel nom, dans son esprit, résumait toute cette lamentable histoire? Un seul, hélas! le nom de Bailly.

Bailly était un philosophe égaré dans l'arène des passions politiques, et voué à un rôle qui ne convenait ni à ses habitudes, ni à ses penchants, ni à son caractère. Très-ferme devant le péril, il était sans force contre les obsessions d'un entourage ami. L'horreur du mensonge allant chez lui jusque-là qu'il refusait de le supposer possible dans les autres, l'excès même de son honnêteté ne l'exposait que trop à devenir, en certains cas donnés, l'instrument et le jouet des pervers[2]. Aussi, qu'il n'ait encouru la responsabilité sinistre du 17 juillet 1791 que par faiblesse, par entraînement, faute d'avoir connu la vérité, qu'on mit un art perfide à lui dérober jusqu'au dernier moment, c'est ce que tout autorise à affirmer. Mais la politique est moins facile à fléchir que l'Histoire.

Bailly comparut devant le Tribunal révolutionnaire, le 10 novembre. Quelque temps auparavant, il avait adressé à ses concitoyens une lettre que terminaient ces paroles touchantes : « Je n'ai gagné à la Révolution que ce que

[1] Nous renvoyons le lecteur, pour la *preuve* de ces faits, au cinquième volume de cet ouvrage, au chapitre intitulé *Massacre du Champ de Mars.*

[2] C'est ainsi que l'illustre François Arago apprécie Bailly dans la belle Notice biographique qu'il lui a consacrée. (Voyez les *Œuvres complètes de François Arago*, t. II.)

mes concitoyens y ont gagné, la liberté et l'égalité. J'y ai perdu des places utiles, et ma fortune est presque détruite. Mais, pour être heureux dans le repos de ma retraite, j'ai besoin, mes chers concitoyens, de votre estime. Je sais bien que tôt ou tard vous me rendrez justice, mais j'en ai besoin pendant que je vis et que je suis auprès de vous [1]. »

L'accusation porta sur deux points : la fuite de Varennes, qu'on reprochait à l'ancien maire de Paris d'avoir favorisée, et la fusillade du Champ de Mars. De ces deux chefs d'accusation, le premier était absurde; le second provoqua, il faut bien le dire, des dépositions accablantes, appuyées de documents officiels que l'Histoire ne saurait taire sans manquer à sa mission. Un limonadier, nommé Nicolas Chrétien, déclara avoir vu dix-neuf personnes tuées sous ses yeux, au Champ de Mars, tandis que beaucoup d'autres, fuyant les charges furieuses de la cavalerie, couraient se précipiter dans la rivière [2]. Robert Patris, imprimeur, vint affirmer, comme s'étant trouvé sur les lieux au moment du massacre, que les gardes nationaux avaient tiré, — circonstance grave, — non du côté d'où quelques pierres étaient parties, mais du côté opposé [3]. Durand, ex-officier municipal, rendit compte des efforts inutiles qu'il avait faits, le 17, à l'Hôtel de Ville, pour empêcher la proclamation de la loi martiale [4]. Coffinhal fit une peinture effroyable des scènes de carnage auxquelles il avait assisté, et cita ce mot d'un des égorgeurs : « La Fayette est tué, mais nous ferons tomber autant de têtes qu'il avait de cheveux [5]. » On produisit un

[1] *Œuvres de Fr. Arago*, t. II, p. 405.

[2] Voyez le procès de Bailly, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 121.

[3] *Ibid.*, p. 122.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 119.

certificat signé de Desmousseaux, procureur-syndic de la Commune, et constatant qu'elle avait reçu, le 16, notification légale de la réunion projetée pour le lendemain[1]. On lut le procès-verbal des commissaires de la municipalité, Leroux, Hardy et Regnault, témoignant de l'ordre qui régnait au Champ de Mars et du bon esprit qui animait les pétitionnaires.

A tout cela que pouvait opposer l'infortuné Bailly? Il déclara qu'il avait ignoré ce qui se passait; qu'il avait cru à ce qu'on lui disait d'un rassemblement d'hommes soldés par les cours étrangères; qu'il ne se rappelait pas si Desmousseaux lui avait parlé le 17 ou le lendemain de la notification qu'on lui présentait; que, quant au rapport des trois commissaires, il pensait n'en avoir eu connaissance que le lendemain[2]. Comme il se rejetait sur la nécessité d'obéir à l'Assemblée nationale, l'accusateur public donna lecture d'une lettre de Treilhard, président de l'Assemblée à cette époque; or cette lettre ne contenait pas l'ordre de déployer le drapeau rouge, elle se bornait à recommander au maire de Paris « les mesures les plus sûres et les plus vigoureuses pour arrêter *ces désordres* et en connaître les auteurs[3]. » Une des charges les plus terribles produites contre l'accusé était de n'avoir pas proclamé la loi martiale avant d'ouvrir le feu, conformément aux prescriptions formelles de la loi; sa défense à cet égard se réduisit à dire que son intention était de faire les sommations préliminaires voulues, mais que l'impatience des gardes nationaux ne lui en avait pas laissé le temps[4]. En somme, les réponses de Bailly prouvaient de reste que, le 17 juillet, il n'avait vu, entendu,

[1] Voyez le texte de ce certificat. (*Histoire parlement.*, t. XXXI, p. 110.)
[2] *Ibid.*, p. 107.
[3] Voyez la lettre de Treilhard. (*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 109 e 110.)
[4] *Ibid.*, p. 120.

agi, que par les yeux, les oreilles et les mains d'autrui. « Vous étiez donc un être nul dans le conseil? » lui demanda l'accusateur public[1]; et un des jurés fit cette remarque ironique : « Il paraît que le 17 juillet, le maire de Paris n'était qu'un être de représentation[2]. » Eh! sans doute, Bailly n'avait été que cela! C'est ce qui absout sa mémoire, et c'est ce qui lui eût sauvé la vie, s'il eût été jugé par de calmes philosophes, dans un temps de repos, au lieu de l'être par des esprits implacables, dans un temps d'orage. Il fut condamné à l'unanimité des voix[3]!

Interpellé de dire s'il n'avait aucune réclamation à élever contre l'application de la peine, il prononça ces paroles remarquables : « J'ai toujours fait exécuter la loi, je saurai m'y soumettre, puisque vous en êtes l'organe[4]. »

Une autre de ses réponses doit être rappelée, parce qu'elle prouve à la fois, et combien l'âme de Bailly était honnête, et combien furent coupables les violences qu'il eut à expier, non pour les avoir voulues, mais pour ne les avoir pas assez vite comprises. Le président du tribunal lui ayant demandé s'il avait eu connaissance qu'au 17 juillet il existât un complot tendant au massacre des patriotes, il répondit : « Je n'ai pas eu connaissance de ce complot; mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, qu'il en existait un à cette époque[5]! »

Ramené à la Conciergerie, Bailly se montra plein de cette gaieté française dont lui-même avait dit qu'elle équivaut au stoïcisme. Il invita son neveu Bathéda à une partie de piquet; et, s'arrêtant au milieu de la partie, il lui dit, avec un sourire : « Mon ami, reposons-nous un in-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 117.
[2] *Ibid.*, p. 116.
[3] *Ibid.*, p. 128.
[4] *Ibid.*, p. 129.
[5] *Ibid.*, p. 108.

stant, et prenons une prise de tabac; demain je serai privé de ce plaisir, puisque j'aurai les mains liées derrière le dos[1]. » Un de ses compagnons de captivité lui reprochait tendrement, le 11 novembre au soir, de les avoir trompés en leur laissant entrevoir la possibilité d'un acquittement : « Je vous apprenais, répondit-il, à ne jamais désespérer des lois de votre pays[2]. »

La sentence devait être exécutée le 12. Il se leva de bonne heure après avoir joui d'un sommeil tranquille, prit du chocolat, et s'entretint longtemps avec son neveu. Il était très-calme. Toutefois, comme il avait remarqué, la veille, qu'on avait fortement excité les spectateurs contre lui, cette impression lui revenant, il prit deux tasses de café à l'eau, disant à ceux qui l'entouraient et qu'il voyait tout en larmes, qu'il avait un voyage difficile à faire, et qu'il se défiait de son tempérament[3]. Midi venait de sonner. Il adresse un dernier adieu à ses compagnons; et, avec la gravité d'un philosophe, avec la sérénité d'un homme de bien, il monte sur la charrette fatale, les mains liées derrière le dos.

Est-il vrai qu'il eut à subir la fatigue d'une marche de deux heures, aggravée par de continuels outrages; qu'on le conduisit d'abord à la place de la Révolution, puis au Champ de Mars; que l'instrument de mort fut placé au bord de la Seine, sur un tas d'ordures, à un endroit choisi de telle sorte que Bailly pût apercevoir, au moment suprême, la maison de Chaillot, où il avait composé ses ouvrages; que, pendant cette opération, qui dura très-longtemps, on le traîna plusieurs fois autour du Champ de Mars; qu'on lui fit porter, sur ce nouveau calvaire,

[1] *Notice biographique de Bailly*, par François Arago, t. II, des *Œuvres complètes* de ce dernier, p. 406.

[2] *Ibid.*

[3] Souvenirs de M. Beugnot, cités par M. François Arago, dans la *Notice biographique de Bailly*, ubi suprà, p. 411.

les pièces de l'instrument du supplice; qu'on agita tout près de sa figure le drapeau rouge enflammé; et qu'à un misérable qui lui reprochait de trembler il fit cette réponse théâtrale : « Oui, je tremble, mais c'est de froid! » Voilà ce que les historiens de la Révolution ont mis une complaisance particulière à raconter, chacun d'eux renchérissant sur son prédécesseur et ajoutant un horrible détail de plus à cet horrible tableau. Eh bien! rien de tout cela n'est vrai[1]; la vérité, la voici :

L'arrêt portant que l'exécution aurait lieu sur l'esplanade entre le Champ de Mars et la Seine[2], ce fut là que l'on conduisit directement le condamné. Il était une heure un quart, lorsqu'on atteignit la place où, aux termes du jugement, l'échafaud avait été dressé. A l'aspect de la charrette, des hommes qui l'attendaient crièrent que la terre sacrée du champ de la Fédération ne devait pas être souillée du sang de celui qu'ils appelaient un grand criminel. On démonta donc l'instrument du supplice, on le transporta pièce à pièce dans un des fossés, et on le remonta de nouveau. Bailly, durant ces affreux préparatifs, demeurait impassible. La pluie tombait, une pluie froide et pénétrante; elle inondait le corps et la tête du vieillard. Le voyant frissonner, un des spectateurs lui crie : « Tu trembles, Bailly? » Lui, avec une simplicité et une douceur sublimes : « Mon ami, j'ai froid[3]. » Ce furent ses dernières paroles. Il descendit dans le fossé; le bourreau brûla le drapeau rouge, comme le jugement le prescrivait; la sentence funèbre s'exécuta, des clameurs sanguinaires retentirent, et tout fut dit[4].

[1] Voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Voyez le texte du jugement, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 129.

[3] Voyez, sur ce point, la *Notice biographique de Bailly*, par François Arago, p. 415.

[4] Voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

Qui les poussa, ces clameurs? Et à qui revient la responsabilité historique de l'opération inutile et barbare qui prolongea l'agonie de l'infortuné Bailly? Son biographe, l'illustre et savant François Arago, répond à la question en ces termes : « Il n'y eut autour de l'échafaud de Bailly que des misérables, rebut de la population, accomplissant à prix d'argent le rôle à eux assigné par trois ou quatre riches cannibales[1]. » Ce qui est certain, c'est que Mérard Saint-Just, l'ami intime de l'ancien maire de Paris, cite par initiales le nom d'un homme qui, le jour même du supplice, se vantait publiquement d'avoir électrisé les quelques acolytes qui, avec lui, exigèrent le déplacement de l'échafaud[2]. Ce qui est encore certain, c'est que les guichetiers de la Conciergerie, — sans qu'on puisse s'expliquer le fait autrement que par l'hypothèse d'un salaire donné et reçu, — s'emportèrent contre Bailly à des violences auxquelles nul autre accusé ne fut soumis, pas même l'Admiral, après sa tentative manquée d'assassinat sur la personne de Collot-d'Herbois. Un compagnon de captivité du vénérable magistrat raconte qu'avant de le remettre aux gendarmes qui devaient le conduire au tribunal, les guichetiers se le renvoyaient, comme un homme ivre, de l'un à l'autre, en criant : « Tiens, voilà Bailly! A toi Bailly! Prends donc Bailly! » Et ils riaient aux éclats, les infâmes, de l'air grave que conservait le philosophe[3]!

Que le souvenir des cruelles scènes du Champ de Mars, souvenir éloigné déjà, mais toujours vivant, disposât le peuple à recevoir les impulsions de la haine, cela n'est pas douteux; et c'est ce que ne comprirent que trop bien les ennemis de l'homme qui, dans le premier acte de la Révolution, avait si courageusement et si efficace-

[1] *Notice biographique de Bailly*, ubi suprà, p. 411.
[2] *Ibid.*, p. 418.
[3] Beugnot, cité par M. François Arago, *ubi suprà*, p. 417.

ment joué le principal rôle. Il y a un mot de Bailly, dont l'importance historique est capitale. Après sa condamnation, il dit : « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la funeste journée du Champ de Mars[1] ! »

[1] *Notice biographique de Bailly*, p. 417.

Relativement à la mort de Bailly, le narrateur qui a servi de guide à tous ceux qui ont suivi, c'est Riouffe. Or qu'était Riouffe ? Un jeune homme passionné à l'excès, d'une violence que chaque ligne de son livre atteste, et qu'une incarcération injuste avait exaspéré. Ses *Mémoires* sont pleins d'erreurs matérielles, que nous aurons occasion de relever. Bornons-nous, en ce moment, à celles dont son ouvrage a été la source. Et d'abord, comment Riouffe, qui était alors en prison, a-t-il pu savoir, seconde par seconde, ce qui se passait au dehors? Écoutons-le parler : « Si on demande d'où nous sommes si bien instruit, qu'on sache que c'était par le moyen du bourreau, qui, pendant une année entière, n'a cessé un seul jour d'être appelé dans cette horrible demeure, et qui racontait aux geôliers ces abominables et admirables circonstances. » Ainsi, des propos de bourreau, passant par la bouche de geôliers, et rédigés de mémoire, longtemps après, par un homme naturellement disposé à présenter les choses sous un jour aussi odieux que possible, voilà où les historiens ont puisé. — Je ne parle pas ici de M. Michelet, qui, j'ignore pourquoi, n'a raconté ni la mort de Bailly ni celle du duc d'Orléans. Mais, quelque sombre que soit le tableau tracé par Riouffe, — on a vu d'après quelles autorités, — les écrivains qui l'ont pris pour guide ont mis la plus étrange émulation à renchérir l'un sur l'autre. M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 312, édition Méline, assure que le trajet dura deux heures ; que le condamné fut accablé d'injures ; que parfois on lui jetait de la boue ; qu'on dressa l'échafaud parmi des ordures, etc... Sur quelles autorités s'appuie l'auteur ? Il n'en cite aucune, et il est bien manifeste qu'il a pris tout cela des *Mémoires* de Riouffe. Or pas une de ces circonstances qui soit mentionnée dans le récit officiel de l'exécution, tel que le donne le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 129. Ce que Riouffe ne dit pas, et ce que M. de Barante ajoute de son autorité privée, c'est que les insulteurs étaient « les misérables stipendiés de la Commune. » Mais M. de Barante donne-t-il, à cet égard, une seule preuve ? Non. Invoque-t-il un seul témoignage ? Non. Fournit-il un seul indice ? Non.

Dans son *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 267, édition Méline, M. Thiers va plus loin que M. de Barante. Suivant lui, on aurait élevé la guillotine sur le bord de la Seine, vis-à-vis le quartier de Chaillot, où Bailly avait passé sa vie et composé ses ouvrages ; on lui aurait fait faire plusieurs fois le tour du Champ de Mars ; et, ne trouvant pas probablement que ce

fût assez de lui jeter de la boue, M. Thiers imagine des coups de pied et des coups de bâton. Inutile de demander à M. Thiers ses autorités; son livre, sur ce point, est toujours muet; et Riouffe lui-même n'a pas cru devoir parler de coups de pied et de coups de bâton. Il est absurde de supposer que ceux qui, à l'arrivée de Bailly, vociférèrent que sa présence souillait le champ de la Fédération, l'y aient introduit, un moment après, pour lui en faire parcourir l'enceinte. Cette remarque, qui appartient à M. François Arago, est décisive. Et, quant à l'idée si savamment cruelle d'élever la guillotine sur un tas d'ordures, au bord de la rivière, pour que l'infortuné pût apercevoir de là la maison où il avait composé ses ouvrages, cette idée, remarque encore M. François Arago, se présenta si peu à l'esprit de la multitude, que la sentence s'exécuta dans le fossé, entre deux murs! Et c'est en effet ce que constate le compte rendu officiel de l'exécution par le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*. (Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, n° 129.)

Si M. Thiers est allé plus loin que M. de Barante, combien M. de Lamartine est allé plus loin que M. Thiers! Le trajet de *deux* heures, constaté par M. de Barante, devient, dans M. de Lamartine, et grâce à un progrès naturel, un trajet de *trois* heures. (Voyez l'*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 273.) M. Thiers s'était borné aux coups de pied et aux coups de bâton, M. de Lamartine veut qu'on ait contraint le condamné à *lécher de sa langue* le sol où avait coulé le sang du peuple! Il fait porter à Bailly « les lourds madriers qui supportent le plancher de la guillotine, » par une poétique réminiscence de la scène du Calvaire, sans se souvenir que Bailly avait les mains liées derrière le dos! Il affirme (p. 272) que ce fut la *populace*, la *horde*, qui exigea l'érection de la guillotine au Champ de Mars; et il ignore que le choix de l'emplacement fait partie de l'arrêt même rendu par le Tribunal révolutionnaire! Il représente des hommes qui se disaient amis ou parents des victimes du Champ de Mars portant un drapeau rouge en dérision, à côté de la charrette, au bout d'une perche; et il n'a pas lu dans le texte de l'arrêt : « Le drapeau rouge sera attaché derrière la voiture et traîné jusqu'au lieu de l'exécution, où il sera brûlé par l'exécuteur des jugements! » Ainsi du reste!

Mais les récits que j'examine ne pèchent point seulement par *addition*; ils pèchent par *omission*, d'une manière non moins frappante et non moins significative. Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. de Lamartine ne parlent de ce remarquable aveu de Bailly : « L'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, qu'il existait un complot à cette époque. » Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. de Lamartine ne citent ces paroles, plus remarquables encore, du condamné : « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la funeste journée du Champ de Mars. » Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. de Lamartine ne font précéder le compte rendu de l'exécution de celui du procès. Il est vrai que, dans ce cas, ils n'auraient pu dire : le premier, que Bailly « se défendit patiemment contre des dépositions *mensongères*; » le second, que, depuis Tacite, « la vile populace n'a pas changée; » le troisième, que « Bailly avait parlé en sage

et agi en magistrat, quand les agitations sanglantes commencèrent à souiller les victoires du peuple. » Voilà donc ce qu'on fait de l'histoire, grand Dieu !

En ce qui touche le procès et la mort des Girondins, que de choses à dire, si l'espace le permettait! Nous ne nous arrêterons pas au récit mélodramatique qu'en a présenté M. de Lamartine. Ce qui appartient à l'imagination et au rêve s'y trouve tellement mêlé à ce qui appartient à l'histoire, que le seul travail du triage exigerait un ouvrage spécial.

M. Michelet, sacrifiant à des sympathies généreuses les austères devoirs de l'historien, a mis un soin particulier à taire *toutes* les circonstances défavorables au parti que la tendresse de son âme avait adopté dès l'abord.

M. de Barante, tout en avouant que chacun des accusés chercha à se justifier personnellement, et que les contumaces furent chargés par leurs amis présents au procès, trouve moyen de conclure que « leur attitude au procès était noble, » et leur fait honneur de la supériorité que leur langage, leurs manières et leur physionomie leur donnaient sur leurs « vils ennemis. »

Les détails nous entraîneraient trop loin. Contentons nous d'appeler l'attention du lecteur sur une circonstance qui n'est malheureusement pas sans gravité. S'il est un fait historiquement démontré, c'est celui qui nous montre quelques-uns des condamnés criant au peuple : *A nous, amis!* lui jetant des assignats, et le peuple, pour toute réponse, foulant les assignats aux pieds. Le compte rendu officiel du procès, les *Révolutions de Paris*, le récit de Vilate lui-même, ne laissent aucun doute, soit sur la réalité de cette triste aberration, soit sur son caractère, soit sur l'impression produite. Eh bien, voici comment la scène est racontée par M. de Barante, t. III, p. 303 : « Ils jetèrent des assignats à la foule, sans doute par mépris, sachant bien que ceux des spectateurs qui applaudissaient à leur condamnation étaient payés pour ce rôle. » Mais comment concilier cette explication, et avec le cri : *A nous, amis!* et avec le mouvement de violente indignation dont la foule fut saisie? M. de Barante, pour se tirer d'embarras, a eu recours à un moyen bien simple : il a passé sous silence l'une et l'autre circonstance. Mais c'est la version de M. de Lamartine qui est curieuse. Je cite textuellement : « Quelques-uns jettent au même instant des poignées d'assignats, non, comme on l'a cru, pour faire appel à la corruption et à l'émeute, mais pour léguer au peuple, comme les Romains, une monnaie désormais inutile à leur propre vie. La foule se précipite sur ce legs des mourants et paraît s'attendrir!!... » (*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 43.) M. Michelet, lui, ne dit pas un mot de tout cela, et, franchement, le silence vaut encore mieux que certaines explications. Quant à M. Thiers (t. III, p. 263, édition Méline), il écrit : « Quelques-uns d'entre eux ont le tort de jeter quelques assignats, comme pour engager la multitude à voler à leur secours; mais elle reste immobile. » Ceci est beaucoup plus exact; seulement, il ne l'est pas que la multitude soit « restée immobile. » Le compte rendu officiel de la séance porte que « le peuple foula aux pieds les assignats, les mit en pièces, au milieu des cris de *Vive*

la République! » Vilate se contente de dire que le peuple « murmura. » (Voyez les *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, chap. XIII.) Au reste, à part ce que M. Thiers raconte de la dernière nuit des Girondins, son récit de leur procès et de leur mort est, sans comparaison, le plus sérieux et le plus véridique de tous ceux qui avaient été faits jusqu'à présent. Je l'ai dit plusieurs fois déjà, et je ne saurais me lasser de le répéter : il y aurait un livre spécial à écrire sur les fausses histoires de la Révolution française.

CHAPITRE XIV

L'HÉBERTISME.

Lutte des deux écoles philosophiques du dix-huitième siècle. — Les Encyclopédistes continués par les Girondins; les Girondins continués et exagérés par les Hébertistes. — Pourquoi Hébert donna son nom à ce parti. — Combien Chaumette différait d'Hébert. — Dévotion de Chaumette à l'athéisme. — Actes qui honorent sa mémoire. — Clootz n'était pas du parti des Hébertistes. — Sa doctrine. — Il était opposé au principe de l'individualisme et panthéiste. — Son grand amour pour la France, considérée comme exerçant les pouvoirs du genre humain. — Clootz n'avait de commun avec les Hébertistes qu'une haine violente contre les prêtres. — Guerre aux églises. — Clootz précipite la crise. — Abdication des fonctions épiscopales par Gobel; démissions et abjurations de prêtres. — Entrevue de Clootz et de Robespierre. — Inauguration du culte de la Raison par Chaumette. — Mascarades indécentes. — Vues particulières d'Hébert; il cherche à s'appuyer sur la Terreur; il fait chasser Thuriot du club des Jacobins. — Chabot compromis dans une affaire de faux; Bazire victime de l'amitié. — Beau rapport de Robespierre sur la situation des puissances étrangères; but de ce rapport. — Progrès de l'Hébertisme; entraînement général; actes de délire. — Hommes en habits sacerdotaux allant danser au milieu de la Convention. — Courage civil de Robespierre; il se déclare contre le mouvement hébertiste. — De quelle manière et pourquoi. — Son opinion sur les dogmes métaphysiques à adopter au point de vue social, conforme à celle de Caton combattant César et à celle de Jean-Jacques. — Ce qui le conduisit à dire : « L'athéisme est aristocratique. » — Pourquoi la Révolution n'alla pas jusqu'au Panthéisme. — Chaumette semble d'abord accepter la lutte. — Les Hébertistes demandent la tête de madame Élisabeth; Robespierre veut la sauver; son manque de courage en cette occasion. — Danton à la suite de Robespierre; il se prononce, comme lui, contre les mascarades antireligieuses et proclame l'existence de l'Être suprême. — Rétractation de Chaumette. — Rétractation d'Hébert.—Le mouvement hébertiste dans ses rapports avec la faction de l'étranger; le Comité de salut public s'en inquiète. — Manifeste à l'Europe. — Décret spécial de la Convention en faveur de la liberté des cultes. — Fin du mouvement hébertiste;

victoire de Robespierre. — Elle irrite à jamais contre lui les prêtres. — Comment Robespierre a mérité d'être l'homme de la Révolution le plus calomnié et le plus haï par les ennemis de la Révolution.

Au milieu de ces exécutions sanglantes, la Révolution parcourait ses phases inévitables; sortie des flancs du dix-huitième siècle, elle en traduisait en actes les pensées, et mettait aux prises les deux grandes écoles dont nous avons décrit, dans le premier volume de cet ouvrage, la lutte intellectuelle.

On a vu comment le désir de briser la chaîne des croyances traditionnelles et imposées avait conduit les Encyclopédistes à n'admettre d'autre culte que celui de la Raison. Nous les avons montrés se réunissant, les dimanches et les jeudis, autour de la table du baron d'Holbach, pour y fêter, verre en main, leur chère déesse; et à l'extrême divergence de leurs idées, au perpétuel conflit de leurs paroles, à leurs disputes sur Dieu, sur la morale, sur le libre arbitre, sur l'âme, sur l'origine du monde, sur sa marche, sur son aboutissement, sur toute chose enfin, l'on a pu juger combien la raison, quand chacun la cherche de son côté, est une divinité difficile à reconnaître. De la table du baron d'Holbach, nous les avons suivis à celle du financier-philosophe que Voltaire surnomme en souriant Atticus, et nous avons raconté comment de leurs conversations recueillies avec soin et en quelque sorte tamisées, Helvétius tira ce fameux livre de l'*Esprit*, qui fait de l'intérêt personnel l'unique mobile de toutes nos actions, rapporte à des mouvements de sensibilité physique toutes nos passions et toutes nos idées, attribue un mérite purement accidentel ou relatif à la vérité, à la vertu, au dévouement, à l'héroïsme, au génie, et installe l'anarchie au sein des sociétés humaines, sous ce nom décevant : souveraineté du *moi!*

[1] Voyez, dans le premier volume, sur les *Origines et les causes de la*

Ceux qui, les premiers, représentèrent cette école philosophique pendant la Révolution, furent les Girondins. Eux morts, le drapeau qu'ils avaient porté fut relevé, mais par quels hommes! La philosophie de l'individualisme, contenue, chez les Girondins, dans les bornes du bon goût, et associée à beaucoup de grâce, ne se produisit, chez leurs successeurs, que sous les dehors de la grossièreté de l'emportement. Car, il faut bien le dire: dans la sph des idées, Hébert ne fut que le continuateur et l'exagér teur de Guadet.

Seulement, la doctrine que Guadet avait professée a point de vue des instincts et des intérêts bourgeois, bert essaya de la faire prévaloir au moyen d'une mise e scène ultra-démocratique. Il l'affubla de haillons; il donna à parler le langage des halles; il parvint à la n pulariser presque, en la combinant avec un système s d'attaques furieuses contre ce que le peuple avait raiso de haïr; et, comme il avait pour organe un journal t répandu, l'on baptisa de son nom, sans trop regarder ı ses antécédents ni à son caractère, le parti de ceux (poussaient, en invoquant la raison, à l'anarchie intellectuelle, et, en invoquant la souveraineté de l'individu, à l'anarchie sociale.

Au mois de novembre 1793, ce parti se trouvait déjà très-fort, représenté qu'il était : dans la presse, par Hébert; dans les bureaux de la guerre, par Vincent; au premier rang des députés en mission, par Fouché et Carrier; à la tête de l'armée révolutionnaire, par Ronsin; au Comité de salut public, par Collot-d'Herbois; à la Commune, par Chaumette.

Ranger ce dernier parmi les Hébertistes, le peut-on sans injustice? Oui, puisque lui-même confondit toujours

Révolution, le chapitre intitulé *Triomphe de l'individualisme en philosophie, ou rationalisme.*

sa cause avec la leur; mais ce que la justice demande, c'est qu'on ne passe sous silence aucun des faits qui assignent au procureur général de la Commune une place à part dans l'histoire de son parti.

Fils d'un cordonnier de Nevers, qui lui fit faire quelques études, Chaumette avait commencé par servir en qualité de mousse. Mais il aimait les livres, il aimait les plantes, et, la marine ne tardant pas à le dégoûter, il la quitta pour se livrer à l'étude de la botanique[1]. Il avait vingt-six ans et était clerc-copiste chez un procureur quand la Révolution éclata[2]. Il en embrassa les principes, travailla au journal de Prudhomme, rédigé alors par Loustalot, et déploya un enthousiasme révolutionnaire qui lui gagna la faveur du peuple; d'autant qu'il avait une figure assez attirante, une voix sonore, un geste aisé, et une facilité d'improvisation qui, sous l'influence du vin d'Aï, pour lequel il ressentait une prédilection particulière[3], toucha quelquefois à l'éloquence. Malheureusement, ses cheveux plats et luisants[4] et l'espèce d'onction qu'il mettait à ses prédications civiques le faisant quelque peu ressembler à un prêtre, ses ennemis répandirent qu'il avait été moine! Avoir été moine[5]! L'accusation était grave, en ce temps-là; si grave, que Chaumette lui-même nous apprend qu'elle faillit un jour lui coûter la vie[6]. Mais il réussit à détromper sur ce point les faubourgs; et le peuple, en l'élevant à la dignité de procureur général de la Commune, lui fournit les moyens d'étendre son influence. Hébert avait une âme vile et sèche, un esprit calculateur

[1] Adresse de Chaumette à ses concitoyens. Voyez le *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 147.

[2] Beaulieu, *Biographie universelle*.

[3] *Ibid.*

[4] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 147.

[5] On trouve cette erreur dans le *Nouveau Paris* de Mercier. Voyez le t. V, chap. CCXI. — HÉBERTISTES.

[6] Adresse de Chaumette à ses concitoyens, *ubi suprà*.

et froid; pour le peindre, il suffit de rappeler que l'auteur ordurier du *Père Duchesne*, dès qu'il n'était plus au milieu de ce qu'il appelait ses *fourneaux*, se piquait de bel esprit et tranchait du petit-maître. Bien différent de son substitut, Chaumette avait un cœur ardent et sincère. Capable d'élans poétiques et sujet à des attendrissements où se mêlait une sorte de mysticisme, on peut dire qu'il fut athée avec l'entraînement d'une nature croyante et la ferveur d'un dévôt.

Un rapide énoncé de ses actes le fera mieux connaître.

Il réclama et obtint l'abolition de la peine du fouet, dans les maisons d'éducation [1].

Il poursuivit jusqu'en ses derniers repaires la prostitution, dénoncée par lui comme une peste publique qui n'avait droit qu'à la tolérance des pays soumis à des prêtres non mariés et à des rois [2].

Il prit des mesures d'une sévérité extrême contre les vendeurs de livres impudiques et de gravures corruptrices [3].

Il proposa de substituer à la Morgue un établissement qui sauvât du scandale d'une exposition indécente « les victimes du crime ou du sort [4]. »

Dans un discours à l'adresse de certaines « viragos » qui avaient couru les halles et voulu forcer les femmes à abandonner pour le bonnet rouge la coiffure modeste de leur sexe, il disait : « Eh, depuis quand est-il permis d'abjurer son sexe? Depuis quand est-il décent de voir des mères abandonner le soin pieux de leur ménage et le berceau de leurs enfants pour courir les places publiques?... Est-ce aux hommes que la nature a confié la

[1] *Moniteur*, an Iᵉʳ, 1793, n° 273.
[2] *Ibid.*, an II, nᵒˢ 63 et 111.
[3] *Ibid.*, n° 27.
[4] *Ibid.*, an Iᵉʳ, 1793, n° 280.

garde du foyer? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants?... Femmes impudentes, qui voulez devenir hommes, n'êtes-vous pas assez bien partagées? Votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, parce qu'il est celui de l'amour[1]. »

Fouché, envoyé en mission à Nevers, y avait pris un arrêté ainsi conçu : « Désormais, le lieu destiné à recevoir la cendre des morts sera isolé de toute habitation et planté d'arbres au milieu desquels s'élèvera une statue du Sommeil. On lira sur la porte du champ du repos : *La mort est un sommeil éternel*[2]. » Cet arrêté, communiqué à la Commune, amena Chaumette à expliquer comment il entendait les hommages à rendre à ceux qui ne sont plus. Pourquoi des cyprès? Pourquoi des cérémonies lugubres? « Je crois, a écrit Montaigne, que ce sont ces mines et appareils effroyables, de quoy nous entournons la mort, qui nous font plus de peur qu'elle : les cris des mères, des femmes et des enfants; la visitation des personnes estonnées et transies, l'assistance d'un nombre de valets pasles et esplorez; une chambre sans jour; des cierges allumez; nostre chevet assiégé de médecins et de prêcheurs; tout horreur et effroy autour de nous : nous voylà desia ensepvelis et enterrez. Les enfans ont peur de leurs amis mesmes, quand ils les veoyent masquez : aussi avons-nous. Il fault oster le masque aussi bien des choses que des personnes : osté qu'il sera, nous ne trousverons au-dessouls que cette mesme mort, qu'un valet ou une simple chambrière passèrent dernièrement sans peur[3]. » Chaumette, à cet égard, pensait absolument comme Montaigne. La mort, selon lui, était une amie qu'il fallait accueillir en habits de fête et la tête couronnée de fleurs. Il prononça cette parole exaltée, et, sur les lèvres d'un

[1] *Moniteur*, an II, 1793, n° 59.
[2] *Ibid.*, n° 30.
[3] *Essais de Montaigne*, liv. Ier, chap. XIX.

associé d'Hébert, si étrange : « Je voudrais pouvoir respirer l'âme de mon père. » Il fit décider que les honneurs de la sépulture seraient rendus aux pauvres aussi bien qu'aux riches[1]; qu'on donnerait aux morts le drapeau tricolore pour linceul, et qu'aux inhumations l'on porterait une espèce de jalon avec ces mots : « L'homme juste ne meurt jamais; il vit dans la mémoire de ses concitoyens[2]. »

Chaumette allait trop loin peut-être, lorsque, ému des progrès de la disette, il voulait qu'on plantât tous les jardins en pommes de terre; lorsqu'il demandait la suppression des pâtés, parce que Paris manquait de pain; lorsque, à la nouvelle que nos soldats marchaient nu-pieds, et dans l'espoir de faire baisser le cuir, il adjurait les bons patriotes de ne plus acheter que des sabots[3]... Mais des exagérations de ce genre sont-elles des crimes?

Il faut tout dire : ce fut lui qui réclama, au nom des sections, la formation de cette terrible armée révolutionnaire que devait suivre un tribunal ambulant[4]; et l'on ne saurait oublier que, le 10 octobre, il dressa une liste de suspects qui s'étendait, chose presque incroyable, à ceux « qui auraient reçu avec indifférence la Constitution républicaine; » à ceux « qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'auraient rien fait pour elle; » à ceux « qui ne fréquenteraient pas leurs sections; » aux « partisans de Lafayette[5], » etc..., etc... Mais assez d'autres traits d'un caractère opposé témoignent en faveur de Chaumette, pour qu'il soit permis de n'attribuer ni à un bas calcul de popularité ni à des penchants cruels ces égarements d'un

[1] *Moniteur*, an II, 1793, n° 50.
[2] *Ibid* n° 63.
[3] Voyez le procès de Chaumette dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 277 et 278. — Voyez aussi le t. XXX de la même histoire, p. 139.
[4] *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 50.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 20 et 21.

zèle que tant de circonstances concouraient à surexciter. Une lettre de lui au président du Directoire de Paris mérite d'être rapportée :

« Affaire pressée.

« Il m'a été dénoncé, citoyens administrateurs, un abus contre lequel j'invoque à la fois votre surveillance et votre humanité. Après les exécutions publiques des jugements criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a coulé. Des chiens viennent s'en abreuver. Une foule d'hommes repaissent leurs regards de ce spectacle qui porte les âmes à la férocité. Des hommes d'un naturel plus doux, mais dont la vue est faible, se plaignent d'être exposés à marcher sans le vouloir dans le sang humain. Vous sentez combien un pareil abus doit être promptement réprimé... Je m'en repose à cet égard sur votre amour pour l'ordre et les bonnes mœurs.

« CHAUMETTE [1]. »

A qui faire croire que l'auteur de cette lettre ait été capable, ainsi que l'en accuse sans preuve un écrivain royaliste [2], de mettre parmi les joujoux qu'il envoyait un jour au fils de Louis XVI... une petite guillotine? Ce qui est vrai, et ce qui restera à jamais comme une tache sur la mémoire de Chaumette, c'est sa participation à l'interrogatoire odieux qu'on fit subir à la fille de Marie-Antoinette, quelques jours avant le jugement de sa mère [3]. Encore est-il juste de se reporter à cette époque. Il y a de Chaumette un mot touchant et profond : « Ma justification et ma condamnation sont dans le temps [4] ! » dit-il au tri-

[1] Voyez *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, par M. de Beauchesne.
[2] *Ibid.*, liv. XII, p. 112 et 113.
[3] Voyez, plus haut, le chapitre intitulé *Mort de Marie-Antoinette*.
[4] Procès de Chaumette, voyez l'*Histoire parlement.*, t. XXXII, p. 300.

bunal révolutionnaire, quand, plus tard, il y fut traîné à son tour. Et, du reste, son attitude calme et fière devant ses juges, la dignité sans emphase de son langage, le refus dédaigneux qu'il fit de défendre sa vie, ne s'inquiétant que de son honneur [1], furent d'un homme qui n'attend que de sa conscience l'absolution de ses fautes.

Pas d'historien de la Révolution qui, en parlant des Hébertistes, n'ait nommé Clootz; pas d'historien de la Révolution qui, à cet égard, ne se soit trompé. Laissons Clootz se définir lui-même :

« Un jour que, dans une conférence secrète entre quelques membres de la Convention, les calomniateurs et les calomniés faisaient l'énumération des chefs de parti, Camille Desmoulins me dit : « Toi qui fais secte, ils ne te nomment pas. » C'est que ma secte n'est autre chose que le genre humain [2]. — J'ai le malheur de n'être pas de mon siècle; je suis un fou à côté de nos prétendus sages. Mais il ne faut que douze apôtres pour aller fort loin dans ce monde [3]. — Tout ce que la nature renferme est éternel, impérissable comme elle. Le grand *tout* est parfait, malgré les défauts apparents ou relatifs de ses modifications. Nous ne mourrons jamais; nous transmigrerons éternellement dans la reproduction infinie des êtres que la nature réchauffe en son sein et nourrit du lait de ses innombrables mamelles. Cette doctrine est un peu plus gaie que celle du père de Satan, et les dames s'en accommoderont comme nous. Il ne nous faut que ce mot, *cosmos* (*univers*), pour pulvériser l'aristocratie, et le moindre villageois réfutera cent volumes aristocratiques, avec une

[1] On en verra plus loin la preuve dans le compte rendu de son procès.

[2] *Un mot d'Anacharsis Clootz sur les conférences secrètes entre quelques membres de la Convention*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 775, 6, 7. British Museum.

[3] *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*, par Clootz, *ubi suprà*.

salière sur sa table et une tabatière dans sa poche[1]. — Il n'y a pas d'autre Éternel que le monde. En ajoutant un incompréhensible *Théos* (Dieu) à un incompréhensible *cosmos* (monde), vous doublez la difficulté sans la résoudre. Ils disent : « Tout ouvrage annonce un ouvrier. » Oui, mais je nie que l'univers soit un *ouvrage*, et je prétends que c'est un être éternel. Mais l'univers est si merveilleux! Eh, votre Créateur l'est bien davantage! On n'explique pas une moindre merveille par une plus grande[2]... — Le peuple est le souverain du monde, il est Dieu, et la France est le point de ralliement du *Peuple-Dieu*. — Un corps ne se fait pas la guerre à lui-même; le genre humain vivra en paix, lorsqu'il ne formera plus QU'UNE NATION. Les hommes isolés sont tout simplement des animaux. « Je vois, disait Voltaire, qu'on a très-bien fait de supposér « que la Trinité se compose d'un seul Dieu; s'ils avaient « été trois, ils se seraient coupé la gorge[3]. » — On assure que je suis un Allemand, un ci-devant noble : je ne m'en souvenais plus. J'étais noble, comme on est prêtre quand on ne dit pas la messe, et catholique quand on refuse de faire sa première communion. Au reste, Lepeletier fut *marquis*, Ankastroëm fut *comte*, et, qui pis est, *étranger*, comme Brutus. Sa Majesté le genre humain, dont le peuple français exerce les pouvoirs, est ma première pratique... J'ai placé en France ce que je possédais ailleurs, et mes biens et ma personne. Je partage avec tous les patriotes belges, bataves, liégeois et clévois, la fureur civique de chasser les Allemands au delà du grand fleuve[4]. — La langue française doit être la langue universelle. Pour moi, je me flatte de n'avoir jamais bien su ma

[1] *Chapitre dernier*, par Clootz, *ubi suprà*.

[2] La *République universelle*, par l'*Orateur du genre humain*, ubi suprà.

[3] *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*, par Anacharsis Clootz, *ubi suprà*.

[4] *Appel au genre humain*, par Anacharsis Clootz, *ubi suprà*.

langue natale, et je me souviens que Frédéric le Grand nous mettait en pénitence, à l'École militaire de Berlin, lorsque nous parlions l'idiome du pays[1]. — Le point d'appui qu'Archimède chercha vainement pour enlever la terre, et que le clergé, selon Hume, trouva dans le ciel, vous, mes frères, vous le trouverez en France pour renverser les trônes. Que n'ai-je les cent mille voix de la renommée pour faire entendre à toute la terre l'éloge du nom français[2] ? — Paris est une assemblée nationale, par la force même des choses. C'est le Vatican de la raison[3]. — Lisez ce que disait Sterne du physique et du moral des Parisiens, et voyez la génération actuelle! Jamais Paris n'a été peuplé d'autant de beaux hommes et de belles femmes. Il semble vraiment que la philosophie embellit[4]. »

Voilà Clootz tout entier. Mercier raconte qu'à propos de la République universelle de Clootz un plaisant disait : « Le mont Athos, en ce cas, servira de tribune, et les représentants de l'univers seront assis sur les Cordillères[5].» Le fait est que ses doctrines « firent sourire dans un temps où l'on était fort peu disposé à rire[6]. » Il le savait, et répondait aux faiseurs d'épigrammes : « Je me moque des moqueurs[7]. » Esprit enthousiaste et subtil, naïf et pénétrant, moitié Allemand et moitié Gaulois, il n'adorait Dieu que dans l'universalité des êtres, croyait à la solidarité des peuples jusqu'à les vouloir confondus en un seul, aimait passionnément la France comme le nécessaire instrument de l'unité du genre humain, aimait passionné-

[1] La *République universelle*, ubi suprà.
[2] *Adresse de Clootz à ses commettants*, ubi suprà.
[3] La *République universelle*.
[4] *Anacharsis Clootz à son oncle Corneille Pauw*, ubi suprà.
[5] Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXIX, p. 75.
[6] *Ibid.*, p. 75.
[7] *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*, ubi suprà.

ment Paris comme l'âme de la France et la capitale prédestinée du monde.

Clootz ne saurait donc être rangé parmi les Hébertistes. Aussi résolûment qu'eux, il repoussait l'idée d'un Dieu personnel. Mais ils étaient athées; lui, était panthéiste. Ils procédaient par négation; lui, affirmait. Ils étaient incrédules; lui, avait une foi. Politiquement, ils réduisaient tout à la souveraineté isolée de l'individu, au risque de faire tomber la société en poussière, lui, au contraire, absorbant l'individu dans la masse, combattait jusqu'à l'existence de ces grandes individualités qu'on appelle nations, et n'admettait d'autre société véritable que celle qui aurait Paris pour capitale, et pour territoire le globe[1].

Quant à l'intimité de ses relations avec le parti dont la ruine entraîna la sienne, on en peut juger par ce fait qu'il n'était point personnellement connu de Chaumette[2]. Au fond, l'unique lien entre Clootz et les Hébertistes était la haine qui les animait contre les prêtres. Elle était si violente chez l'*orateur du genre humain*, que, lorsqu'il parlait d'un prêtre, il entrait aussitôt en fureur. Quelles paroles que celles-ci, et quel étonnement elles inspirent, venant d'un homme si plein de bienveillance et de douceur : « Plût à Dieu que la journée du 2 septembre se fût étendue sur tous les chefs-lieux de la France! nous ne verrions pas aujourd'hui les Anglais appelés en Bretagne par des prêtres, qu'il fallait, non déporter, mais septembriser. On va chercher niaisement un comité d'insurrection : il existe dans le cœur de tous les amis de l'humanité.

[1] Voy. le curieux travail de M. George Avenel, intitulé *Anacharsis Clootz*, 2 vol. Paris, 1865 (Librairie internationale.)

[2] C'est ce que Chaumette déclara formellement devant le tribunal révolutionnaire. Relativement au caractère de cette déclaration et à l'attitude de l'accusé devant ses juges, nous aurons occasion de relever une bien étrange erreur commise par M. Michelet, qui, du reste, n'a manqué de justice envers Chaumette que dans cette occasion.

Je suis, moi, du comité d'indignation[1]. » Il poursuivait le fanatisme avec fanatisme! Inutile, après cela, d'ajouter que le mouvement contre le culte catholique n'eut pas de plus ardent promoteur que lui.

Ce mouvement prit naissance dans les premiers jours du mois d'octobre. Le peuple y avait été depuis longtemps préparé par le libertinage de certains prêtres, les apostasies cyniques de certains autres, et l'intolérance factieuse de la plupart[2]. Le refus du serment civique était une vraie déclaration de guerre à la Révolution, et le peuple ne pouvait s'y tromper. « Madame ***, ayant fait publier que chaque jour il y aurait chez elle, à son dîner, deux couverts pour deux prêtres qui n'auraient pas prêté le serment civique, son cuisinier dit : « Les mauvais prêtres « n'ont qu'à venir. J'écrirai le serment civique dans de pe- « tits billets, qui seront enfermés dans des pâtés. S'ils ne « veulent pas prononcer le serment, ils l'avaleront, du « moins[3]. » Il ne fut pas difficile de persuader au peuple, ainsi disposé, qu'il serait « utile de transformer les temples en magasins, les calices et les croix de vermeil en monnaie, les grilles en boulets, les chérubins de cuivre en canons[4]. » Contre les puissances fondées sur le prestige, il n'est pas de médiocre rébellion. Malheur à elles, quand elles tombent! C'est en les foulant aux pieds que le peuple se venge de les avoir trop adorées. La Révolution, — et ici c'était la patrie vivante, — une fois amenée à envahir l'Église un marteau à la main, l'élan devint irrésistible. « On suspendit de périlleux échafauds, pour aller

[1] *Un mot d'Anacharsis Clootz sur les conférences secrètes entre quelques membres de la Convention*, ubi suprà.

[2] Les très-catholiques compilateurs de l'*Histoire parlementaire* en conviennent. Voyez le t. XXX de cette histoire, p. 179-181.

[3] Mercier, le *Nouveau Paris*, t. II, chap. LXXX. — PRÊTRE CONSTITUTIONNEL.

[4] *Ibid.*, t. IV, chap. CLXV. — *Renversement du culte catholique.*

gratter sur des voûtes à perte de vue des figures de pape que cachaient, depuis cent ans, des toiles d'araignées[1]. » Les saints furent descendus de leurs niches, les vierges délogées, les balustrades jetées bas, au milieu de rires bruyants. La lampe du commissaire se promena irrespectueusement au fond des caveaux, sur le visage pâle des morts, et les débris des autels allèrent s'amonceler dans un dépôt « comme des moellons informes dans une carrière[2]. » Les armoires des sacristies ayant été vidées et ce qu'elles contenaient vendu à l'enchère, on vit des revendeuses à la toilette trafiquer des ornements sacerdotaux, on vit des chasubles pendre à côté de pantalons dans les boutiques de fripiers; et tandis que des prêtres en habit séculier célébraient la messe avec des coquetiers d'étain, « des présidents de comités révolutionnaires purent se faire tailler des culottes de velours à pleines chappes, ou porter des chemises faites avec des aubes d'enfants de chœur[3]. »

Plus d'une fois, dans le courant du mois d'octobre, des pétitionnaires s'étaient présentés à la barre de la Convention, vêtus de chasubles. Le 1er novembre, une députation parut, apportant des croix d'or, des crosses, des mîtres, dix-sept malles remplies de vaisselle, une cuvette pleine de doubles louis. Il y avait parmi ces dépouilles une couronne ducale : un huissier la prit et la brisa[4]. La députation venait de Nevers, où Fouché, pour mieux détruire le pouvoir des prêtres, avait imaginé de se substituer à eux dans la célébration des mariages[5].

Ces circonstances semblèrent favorables à Clootz, et il

[1] Le *Nouveau Paris*, t. IV, chap. CLXV. — *Renversement du culte catholique.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 178.
[5] Montgaillard, *Histoire de France*, t. IV, p. 115.

résolut de précipiter la crise. Il va trouver Gobel, évêque constitutionnel de Paris, le presse, dans un entretien nocturne, de renoncer à ses fonctions de ministre du culte, le décide. Puis, ils se rendent à l'hôtel de ville et demandent à entretenir secrètement Chaumette. « J'avais, raconte ce dernier, beaucoup entendu parler de Clootz, sans jamais avoir eu rien de commun avec lui. Je n'étais pas fâché de connaître ses principes révolutionnaires, et mon intérêt pour lui augmenta lorsqu'il m'apprit qu'il avait décidé l'évêque Gobel à abdiquer ses fonctions épiscopales et à ne reconnaître d'autre culte que celui de la Raison[1]. » Une démarche publique fut convenue; Pache consentit à l'appuyer en sa qualité de maire, et Lhuillier en sa qualité de procureur général du département de Paris[2].

Le 7 novembre, la Convention venait d'ouvrir sa séance, lorsqu'une lettre est remise au président. Il l'ouvre et lit: « Citoyens représentants, je suis *prêtre*, je suis *curé*, c'est-à-dire *charlatan*. Jusqu'ici charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que j'ai été trompé... » Le signataire se disait incapable de gagner sa vie, ne sachant que ce qu'on lui avait enseigné : des *oremus;* il désirait qu'on l'affranchît de la nécessité de débiter des *contes de Barbe Bleue*, en lui accordant une pension[3]. Sergent, indigné, s'écria : « Un prêtre qui dit qu'il était la veille un charlatan et qu'il ne l'est plus le lendemain, l'est encore[4]. »

Gobel et ses vicaires, Pache, Chaumette, Lhuillier, parurent à la barre. Momoro présidait la députation; il annonce en peu de mots l'objet de la démarche. Alors, d'un air solennel, mais d'un style décent et grave qui contrastait avec l'impudence de la lettre lue précédemment,

[1] Procès de Chaumette, voyez l'*Histoire parlement.*, t. XXXII, p. 284.
[2] Voyez la séance du 7 novembre 1793. Voyez le *Moniteur*, ou bien l'*Histoire parlementaire*, t. XXX. p 183-195.
[3] Voyez la séance du 7 novembre 1793.
[4] *Ibid.*

Gobel déclare abdiquer ses fonctions de ministre du culte. Il remet ensuite sa croix et son anneau. Ses vicaires l'imitent. Le curé de Vaugirard va jusqu'à déposer ses lettres de prêtrise. Profitant de l'impulsion donnée, Chaumette demande que dans le calendrier républicain une place soit assignée au « jour de la Raison. » Le président de la Convention, à cette époque, était Laloy. Sa réponse aux pétitionnaires eut cela de remarquable qu'elle associait le culte de la Raison à la reconnaissance formelle de l'Être suprême. Il embrassa Gobel, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée en avaient exprimé le désir; et les prêtres démissionnaires traversèrent la salle, au bruit des applaudissements, le bonnet rouge sur la tête. Coupé, curé de Sermaires; Thomas Lindet, évêque d'Évreux; Julien (de Toulouse), ministre protestant, vinrent tour à tour abdiquer leurs fonctions; le second, en invitant l'Assemblée à se préoccuper du vide immense qu'allait occasionner l'abolition des solennités religieuses; le dernier, en promettant de déposer ses titres, pour que la Convention en fît un auto-da-fé[1].

Parmi les prêtres républicains, il y en avait un qui n'avait jamais fléchi en rien. Rude janséniste, cœur indomptable, il avait présidé la Convention en habits violets, et, au camp de Brau, parcouru en soutane les rangs de l'armée[2]. C'était l'évêque de Blois, l'abbé Grégoire. Il n'assistait pas au commencement de la séance; il entre, et, invité à imiter l'exemple de Gobel, il dit : « Je n'ai que des notions très-vagues sur ce qui s'est passé ici avant mon arrivée. On me parle de sacrifices... J'y suis habitué. S'agit-t-il d'attachement à la cause de la liberté? Mes preuves sont faites. S'agit-il du revenu attaché aux fonctions d'évêque? Je l'abandonne sans regret. S'agit-il de

[1] Voyez la séance du 7 novembre 1793.
[2] *Histoire des Montagnards*, par Esquiros, t. II, p. 404.

religion? Cet article n'est point de votre domaine... J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes. » Plusieurs voix crièrent : « On ne veut forcer personne[1]. »

Clootz triomphait. Dans l'honnête naïveté de sa joie, il alla se vanter de son initiative au Comité de salut public. Mais Robespierre, d'un ton sévère : « Vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance, et traiter les habitants comme des frères... Pourquoi donc cherchez-vous à nous aliéner les Belges, en heurtant des préjugés auxquels vous les savez attachés? — Oh! oh! répondit Clootz, le mal était accompli déjà; on nous a mille fois traités d'impies. — Oui,

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 193 et 194.

M. Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. XIV, chap. III, présente de cette séance fameuse un compte rendu vraiment extraordinaire. Il *suppose* d'abord que la lettre lue au commencement de la séance n'était qu'un artifice du Comité de salut public pour avilir d'avance la démission de Gobel; comme s'il était impossible que l'auteur de l'impudente missive eût pris conseil seulement de lui-même, dans un temps où l'on vit tant de prêtres se parer de leur apostasie, témoin celui qui, le 9 novembre, alla demander à la Commune l'autorisation de substituer au nom d'*Érasme* celui d'*Apostat*. (Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 181.)

M. Michelet *suppose*, en outre, qu'en venant donner à l'Assemblée, après avoir demandé qu'on fermât les portes, la nouvelle, contenue dans une lettre anonyme, que Rouen marchait au secours de la Vendée, Amar, agent secret des comités en ceci, voulait terroriser l'Assemblée; comme si le meilleur moyen d'entraver le mouvement contre le culte catholique était de rappeler à la Convention ce que le maintien de ce culte en Vendée faisait couler de sang et de pleurs!

Enfin, M. Michelet *suppose* que l'abbé Grégoire, cet homme si honorable, si droit, si courageux, si sincère, ne fut, dans sa résistance, que l'instrument des comités et de Robespierre, c'est-à-dire l'acteur d'une pitoyable comédie.

Quelle preuve de tout cela M. Michelet donne-t-il? Aucune. Quel témoignage invoque-t-il à l'appui de son opinion? Aucun. Il se borne à dire : « Je n'en fais aucun doute. » Franchement, c'est trop peu; surtout quand il s'agit d'attribuer une manœuvre basse et ridicule à des hommes tels que Grégoire, Robespierre, et les membres du Comité de salut public.

mais il n'y avait pas de *faits*. » Clootz pâlit et se retira en silence[1].

Ainsi c'était au point de vue politique seulement que Robespierre désapprouvait l'éclat donné aux démissions et aux abjurations de tant de prêtres. En réalité, nul n'était plus ennemi que lui de tout ce qui était superstition populaire ou jonglerie sacerdotale. Selon ses propres expressions, « un mouvement contre le culte pouvait devenir excellent, pourvu qu'il fût mûri par le temps et la raison[2]. » Mais que l'on compromît ce mouvement même, en le faisant dégénérer en une longue série de scandales; que l'on remplaçât le fanatisme ancien par un fanatisme d'un nouveau genre; qu'on fît revivre des cérémonies païennes pour les substituer à celles du mystique moyen âge, et qu'à la faveur de saturnales où la folie représenterait la raison, l'intolérance gardât, sous le nom d'athéisme, son trône usurpé : voilà ce que Robespierre condamnait comme homme d'État, comme révolutionnaire et comme libre penseur. Or ce fut justement dans ces voies dangereuses que les Hébertistes s'élancèrent.

Dès le lendemain de la démission de Gobel, Hébert courut dénoncer aux Jacobins Laveaux, rédacteur du *Journal de la Montagne*, qu'il accusa d'avoir écrit contre la Suisse, ce qui était faux; le vrai crime de Laveaux, aux yeux d'Hébert, c'était d'avoir essayé une réfutation de l'athéisme[3].

De son côté, Chaumette poussait au mouvement de toutes ses forces. Il fit décréter par la Commune que, le 10 novembre, l'inauguration du « culte de la Raison, au-

[1] C'est en ces propres termes que Robespierre raconta la scène, en présence de Clootz, dans la séance des Jacobins du 12 décembre 1793.

[2] Discours de Robespierre dans la séance du 12 decembre 1793, aux Jacobins.

[3] Voyez, sur la séance des Jacobins du 8 novembre 1793, l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 206 et 207.

rait lieu dans l'église métropolitaine. On y éleva un temple, sur la façade duquel on lisait ces mots : *A la philosophie*, et dont des bustes de philosophes ornaient l'entrée. Le temple de la Raison s'élevait sur la cime d'une montagne qu'éclairait le « flambeau de la Vérité. » Là se rendirent processionnellement les autorités constituées. A leur arrivée, la Liberté, sous les traits d'une belle femme, sortit du temple de la Philosophie, pour recevoir, assise sur un siége de verdure, les hommages des assistants, qui, les bras tendus vers elle, se mirent à chanter en son honneur un hymne que Marie-Joseph Chénier avait composé et Gossec mis en musique. Et, pendant ce temps, deux rangées de jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de chêne, traversaient la Montagne, un flambeau à la main[1].

La cérémonie terminée, on prend le chemin de la Convention. Un groupe de jeunes musiciens ouvrait la marche, puis venaient des enfants orphelins, puis des clubistes en bonnets rouges, criant : « *Vive la République !* » S'avançait ensuite, portée dans un palanquin orné de guirlandes de chêne, une actrice de l'Opéra, mademoiselle Maillard. C'était la déesse de la Raison. Ses beaux cheveux s'échappaient de dessous un bonnet rouge ; un manteau bleu céleste flottait sur ses épaules, et elle s'appuyait sur une pique[2]. Le cortége arrive à l'Assemblée, et Chaumette, se présentant à la barre : « Législateurs, dit-il, le fanatisme a lâché prise. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière... Aujourd'hui, un peuple immense s'est porté sous les voûtes gothiques qui, pour la première fois, ont servi d'écho à la vérité... Là, nous avons abandonné des idoles inanimées, pour la *Raison*, pour cette image animée, chef-d'œuvre de la nature. » En disant ces mots, Chaumette avait les yeux fixés sur la déesse et in-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 196 et 197.
[2] Beaulieu, *Vie de Chaumette*, dans la *Biographie universelle*.

vitait l'Assemblée à la contempler[1]. Après quelques instants de silence, la charmante actrice descend de son trône et va prendre place auprès du président, qui l'embrasse. Chaumette demande que l'église de Notre-Dame soit désormais consacrée au culte de la Raison. Ce vœu, Chabot le convertit en motion, la Convention en décret. Des bravos répétés retentissent. Le temps était magnifique. On venait de recevoir la nouvelle d'une défaite de Charette à Noirmoutiers, et les cœurs étaient à la joie. Le cortége retournant au temple de la Raison, l'Assemblée l'y suivit[2]. Une fête allégorique de cette espèce avait l'inconvénient d'être très-froide, de parler à l'esprit beaucoup moins qu'aux yeux, et de ne rien dire à l'âme. Encore si tout s'était borné là ! Mais les promoteurs se trouvaient avoir ouvert aux natures grossières un champ dont eux-mêmes n'avaient pas mesuré l'étendue. Créer un culte en haine des cultes ne pouvait être une inconséquence sans portée; et, lorsque dans une société remuée de fond en comble on appelait imprudemment toutes les passions antireligieuses à venir bouillonner à la surface, que ne devait-on pas craindre ?

Le mouvement dégénéra donc en une véritable orgie. La Raison, représentée d'abord par une artiste aimée du public, chercha bientôt ses personnifications dans d'impures courtisanes. Elle trôna sur les tabernacles, entourée de canonniers qui, la pipe à la bouche, lui servaient de grands prêtres. Elle eut des cortéges de bacchantes qui suivaient d'un pas aviné, à travers les rues, son char, rempli de musiciens aveugles, et, roulant à côté, un autre char où figurait, au sommet d'un rocher tremblant, un Hercule d'opéra armé d'une massue de carton. Il y eut un moment où Paris devint la ville aux mascarades, et cela tout en criant : *A bas les momeries !* Des représentants du

[1] Beaulieu, *Vie de Chaumette*, dans la *Biographie universelle*.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 199.

peuple ne rougirent pas de quitter leurs chaises curules pour danser la carmagnole avec des filles revêtues d'habits sacerdotaux. Les reliques de sainte Geneviève furent brûlées en place de Grève, parce qu'elles avaient contribué à « faire bouillir la marmite des rois fainéants; » et l'on dressa, au milieu des éclats de rire, un procès-verbal que le député Fayau fit envoyer au pape. On jetait saints de bois, missels, bréviaires, heures de sainte Brigitte, Ancien et Nouveau Testament, dans des bûchers dont la flamme montait jusqu'au deuxième étage des maisons. La proscription du catholicisme s'étendant à l'art catholique, un arrêté ordonna la démolition des sculptures de Notre-Dame. Mercier assure que le tableau de la Cène forma longtemps l'auvent de la boutique d'un savetier. « On doute presque, ajoute-t-il, de ce qu'on a vu et entendu. » Ici, des mulets chargés de croix, de chandeliers, de bénitiers, d'encensoirs, de goupillons, et rappelant les montures des prêtres de Cybèle; là, les sectateurs du nouveau culte assis à califourchon sur des ânes en chasubles, les guidant avec des étoles, et s'arrêtant à la porte des cabaretiers, qui leur versaient à boire dans les vases enlevés à l'autel. Les églises fournirent un théâtre à des spectacles dont le scandale ne fut même pas épargné à la pudeur de l'enfance. On s'y enivra, on y fit l'amour; les harengères y vinrent vendre leur poisson; les marchands de tisane y apportèrent le tintement de leurs gobelets; souvent, des hommes à la poitrine nue et aux manches retroussées coururent s'y livrer à des danses tourbillonnantes qu'animaient jusqu'à la fureur une tempête de clameurs confuses, le son des trompettes, le bruit du tambour et le tonnerre de l'orgue.

L'église de Saint-Eustache fut transformée en un grand cabaret. L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets d'arbres. Le long de petits sentiers pratiqués à travers des escarpements de

sapin et des masses de rochers fictifs, des bandes de jeunes filles couraient effrontément après les hommes, faisant craquer les planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur, des tables chargées de bouteilles, de saucissons, de pâtés. Les convives affluaient par toutes les portes; et l'on vit des enfants de sept à huit ans mettre la main au plat en signe d'égalité, saisir les bouteilles, boire à même, et aller tomber ivres sur les marches des chapelles latérales[1].

De leur côté, beaucoup de prêtres, même parmi ceux qui, quoique réfractaires, étaient parvenus à demeurer en France, ne rougissaient pas de paraître s'associer à ces saturnales. Disant la messe dans les caves pendant la nuit, et, pendant le jour, fréquentant les clubs ou portant l'habit militaire, ils encourageaient aux excès sous toutes sortes de déguisements. « Nous pouvons citer, écrit l'abbé de Montgaillard, plusieurs ecclésiastiques (et dans ce nombre il en est qui ont occupé depuis des siéges épiscopaux et ont été élevés au cardinalat) qui poussaient le civisme jusqu'à se servir des vases sacrés pour satisfaire des besoins profanes[2]. » Quant aux prêtres assermentés, ils affectaient d'aller administrer les sacrements aux morts en uniforme de gardes nationaux, et se vantaient d'avoir Dieu dans leurs gibernes[3].

La contagion gagnant les provinces, on écrivit de Lyon, où Collot-d'Herbois, Fouché et Ronsin représentaient alors l'Hébertisme, que le fanatisme venait d'y être écrasé dans une fête dont le héros était un âne portant la mître sur la tête[4].

Clootz éprouvait de ce dévergondage une satisfaction

[1] Pas un de ces faits qui ne repose sur le témoignage d'un témoin oculaire, de ce Mercier, dont le génie et la profession furent D'OBSERVER. Voyez le *Nouveau Paris*, t. IV, chap. CXLVI et CLXV.

[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 89.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 212.

[4] Lettre de Baigne, séance des Jacobins du 18 novembre 1793.

parfaitement désintéressée et candide. Chaumette se consolait des excès commis par l'idée qu'ils scellaient la ruine des prêtres. Mais Hébert avait d'autres vues, et songeait à faire tourner au profit de son ambition un mouvement qui ne pouvait servir, ni le Comité de salut public, puisqu'il ne s'y était point associé, ni la Convention, puisqu'elle l'avait subi. Abattre une à une les influences reconnues, anéantir les noms populaires, ne laisser de pouvoir qu'à la Commune, et régner par elle : tel fut le plan d'Hébert. Malheureusement, l'entreprise avait ses périls, et il le sentait bien. Qu'adviendrait-il en effet, si l'on s'avisait de trouver contre-révolutionnaire un système d'anarchie dont les résultats ne tendaient que trop à désarmer la Révolution française et à l'avilir? Il fallait donc parer à cet inconvénient, en essayant d'attirer à soi toutes les passions extrêmes, et en exagérant l'ardeur du patriotisme comme on exagérait le zèle philosophique. Partant de là, et prenant pour point d'appui la guillotine, Hébert n'eut plus qu'un but : accaparer les sanglants bénéfices de la Terreur. Il mit une obstination froidement barbare à vouer au bourreau une pauvre et douce créature, madame Élisabeth, dont tout le crime était d'avoir aimé son frère et sa belle-sœur; il insista pour qu'on fît couler sur l'échafaud « le reste impur du sang des rois ; » et, le 15 novembre, il arracha aux Jacobins, que lui livrait l'absence momentanée de Robespierre, la résolution de n'admettre aucun récipiendaire jusqu'à ce qu'on en eût fini avec les complices de Brissot[1]. S'attaquer à Robespierre, il ne l'osait pas encore, et même il enveloppa de basses flatteries la haine qu'il lui portait; mais il essaya dès lors sur Lacroix la force des coups qu'il réservait à Danton, et fit chasser du club un autre ami de Danton, Thuriot[2]. Or, quel forfait valait à Thuriot un outrage qui

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 217.
[2] Séance du 15 novembre 1793, aux Jacobins. C'est dans cette séance

touchait à un arrêt de mort? Indigné de ce que, le 9 novembre, le conventionnel Osselin avait été décrété d'accusation pour avoir caché une émigrée, *sans qu'on lui eût permis de se défendre*, Thuriot s'était empressé, le lendemain, d'appuyer une proposition de Chabot portant que désormais on n'arrêterait pas les représentants du peuple *avant de les avoir entendus*. Voilà ce qu'Hébert jugeait impardonnable. Vainement Thuriot s'abaissa-t-il auprès de lui à une démarche humiliante[1]; vainement essaya-t-il de le fléchir en se parant des couleurs de l'athéisme. « Thuriot, dit sèchement l'auteur du *Père Duchesne*, a prêché dans sa section le culte éternel de la nature, mais dans la Convention nationale il n'a pas prêché celui de la Révolution[2]. »

Les projets d'Hébert se révèlent ici d'une façon assez claire. Mercier, qui se trouva dans les prisons de la Force avec Gusman, a écrit : « Le but des chefs de la Commune était d'anéantir la totalité de la Convention, pour usurper tous les pouvoirs; j'en ai tiré l'aveu de l'Espagnol Gusman, que nous appelions *Tocsinos*, par allusion au tocsin du 31 mai, qu'il avait fait sonner[3]. » On conçoit, d'après cela, combien il importait à Hébert et à ses complices que les membres de la Convention pussent être décrétés d'accusation *avant d'avoir été entendus*. C'était installer la Terreur au sein de l'Assemblée et lui faciliter son suicide. Donc, pas de pitié pour ceux qui avaient tenté de soustraire l'Assemblée à l'asservissement de la peur. Thuriot avait été frappé le 13 novembre, aux Jacobins : le 16, ce fut le tour de Chabot.

qu'Hébert disait en parlant de Robespierre et de Lacroix ; « Depuis quand affecte-t-on d'accoler l'homme à qui nous devons la Révolution à celui qui en est la honte? l'homme à qui le peuple a donné l'épithète d'incorruptible à l'homme le plus corrompu? »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 218.

[2] *Ibid.*

[3] Le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CCXI, p. 180.

Mais, cette fois, Hébert avait abandonné à un de ses lieutenants le soin de la dénonciation. Dufourny exposa que Chabot avait contracté un mariage intéressé avec la sœur des deux Autrichiens Emmanuel et Junius Frey; que cette union, à laquelle l'ex-capucin gagnait une dot de deux cent mille francs, avait eu lieu au moment où Marie-Antoinette comparaissait devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire au moment où, à l'égard des étrangers, le peuple était à son *maximum d'exécration;* « que la femme était un vêtement, et que, si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la Nation avait proscrit les étoffes étrangères[1]. » A ces étranges et absurdes reproches, Dufourny en ajoutait un plus sérieux. « Avant ton mariage, s'écria-t-il en interpellant le moine défroqué, tu avais une compagne, et elle était devenue mère... Qu'as-tu fait pour elle? Pourquoi l'as-tu abandonnée?... » Puis, il aborda le vrai délit de Chabot, aux yeux des Hébertistes : sa dernière motion dans l'Assemblée; et il regagna sa place, au milieu d'un conflit tumultueux d'applaudissements et de dénégations. Chabot tremblait de tous ses membres; il avait la figure pâle et consternée d'un criminel dont l'arrêt a été déjà porté. Il nia, parla de se constituer prisonnier du club, cria au secours. Il était si troublé, qu'il se rappela lui-même à l'ordre[2].

Il faut dire, pour expliquer cette lamentable attitude, que la motion reprochée à Chabot avait été, de sa part, beaucoup moins un acte de modération politique qu'un acte de sauve-garde personnelle. La vérité est qu'il se sentait un poids énorme sur la conscience, ayant falsifié, de concert avec Delaunay (d'Angers) et Julien (de Toulouse), un décret rendu contre la Compagnie des Indes, faux dont cent mille francs furent le prix. Que la prévarication vînt à

[1] Séance des Jacobins du 16 novembre 1793.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 222.

se découvrir, c'en était fait de lui ; et son âme était loin d'avoir l'audace du crime. D'ailleurs, Bazire, qu'il avait inutilement tenté de corrompre et que tourmentait la possession d'un aussi terrible secret, Bazire ne s'abstenait de tout révéler que par un sentiment de compassion généreuse qu'exaltait la crainte de trahir, même envers un indigne ami, la confiance de l'amitié[1]. En de telles circonstances, le réquisitoire de Dufourny fut, pour Chabot, comme l'éclair qui annonce la foudre; et, le club ayant chargé une commission d'examiner sa conduite, il se crut un homme mort. Une ressource lui restait, si l'on peut appeler ressource une lâcheté et un mensonge : c'était d'aller révéler le faux au Comité de sûreté générale, en déclarant n'y avoir concouru que dans l'intention de le dévoiler et d'en mieux connaître les auteurs. C'est ce qu'il fit le 17 novembre[2], en compagnie du malheureux Bazire, qui, victime d'une inconcevable fatalité, courait par là au-devant du bourreau !

Cependant Robespierre suivait de l'œil les progrès de la faction d'Hébert, bien résolu à opposer une digue à ce torrent fangeux, dût-il périr submergé. Mais, avant de risquer sa popularité et de jouer sa tête dans les hasards d'une lutte où il était menacé d'avoir contre lui la coalition de tous les genres d'excès, il voulut détruire aux yeux du monde l'effet des parades hébertistes, par un rapport de nature à faire ressortir le grand caractère de la Révolution française.

Ce rapport, qui fut présenté à la Convention le 17 novembre, était fortement pensé, d'une éloquence grave et fière, et il annonçait une connaissance approfondie de la

[1] Nous reviendrons en détail sur cette affaire, qui a donné lieu à des jugements historiques d'une légèreté déplorable, et dont les suites furent si fatales, et au pauvre Bazire, et à Fabre d'Églantine, non moins innocent que lui!

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 251.

situation, de la politique particulière, des mobiles et des desseins secrets de chaque Cabinet européen.

Après y avoir développé le système de la Cour de Londres, système égoïste qui, sous prétexte de combattre des principes désorganisateurs, n'avait en vue que la conquête de Dunkerque, de Toulon et de nos colonies, Robespierre appelait Pitt au tribunal des vrais hommes d'État, et il le jugeait avec le dédain d'un esprit supérieur. Il lui reprochait de s'être trompé grossièrement, et sur le génie de la Révolution française, et sur les causes de sa puissance; de n'avoir été ni assez moral pour croire à l'énergie des vertus républicaines, ni assez philosophe pour comprendre son siècle; il lui reprochait de s'être imaginé, dans l'excès d'un orgueil puéril, que la petite science qui consiste à guider un parlement ou à le corrompre suffit quand il s'agit d'apprécier la portée de l'enthousiasme chez un peuple libre; il comparait enfin le fils de Chatham à un enfant qui joue avec une arme à feu.

Arrivant au phénomène politique d'une alliance entre le roi de Prusse et le chef de la maison d'Autriche, Robespierre indiquait d'une manière très-précise ce qu'une pareille alliance avait de factice et de mensonger. Que pouvait gagner l'Autriche à abandonner la politique de Charles-Quint, de Philippe II et des vieux ministres de Marie-Thérèse? Tandis qu'elle s'épuisait d'hommes et d'argent, sans autre motif que l'espoir chimérique de posséder l'Alsace ou la Lorraine, dont des fleuves de sang la séparaient, la Prusse, elle, n'attendait pas; elle profitait de l'embrasement du monde pour prendre sa part de la Pologne, et se gardait bien d'appeler au partage des dépouilles ses fidèles alliés de Vienne! Il est vrai que la Prusse avait à payer cher ses frauduleux succès, obligée qu'elle était d'envoyer ses armées à la boucherie et de vider son trésor.

En réalité, une seule puissance, selon Robespierre,

tirait parti de la Coalition : c'était la Russie, parce qu'elle augmentait ses moyens et ménageait ses forces, laissant des nations qu'elle nommait ses alliées, mais qu'au fond elle considérait comme ses rivales, se briser sans elle contre le rocher de la République.

Ainsi Robespierre ne se bornait pas à dévoiler tout ce que la Coalition, sous d'hypocrites dehors, cachait d'intérêts opposés, de sourdes jalousies et de piéges mutuels ; par la manière même dont il dénonçait ces discordes intestines, il en attisait la flamme.

Et, avec une habileté non moins remarquable, il montrait la France représentant, dans ce prodigieux conflit, une cause qui, étant celle d'idées applicables à tous les peuples, intéressait la terre entière. Car, enfin, était-ce pour la déclaration des droits du peuple français que la France s'ouvrait les veines? Non, c'était pour la déclaration des droits de l'HOMME. On avait vu des marins anglais, à la faveur d'un odieux stratagème et en violation des règles les plus sacrées du droit des gens, se glisser dans le port *neutre* de Gênes, y surprendre l'équipage d'une frégate française, au moment du repas, égorger les convives, et pousser la barbarie jusqu'à fusiller quelques malheureux mousses qui se sauvaient à la nage[1]; on avait vu la Russie et la Prusse jouer à l'égard de la Pologne le rôle de deux brigands qui se partagent les dépouilles d'un voyageur assassiné... Mais la France révolutionnaire, de quelle nation neutre avait-elle ensanglanté le territoire? A quelle nation, incapable de se défendre, avait-elle mis le poignard sur la gorge? » La France ! s'écriait Robespierre, l'univers est intéressé à sa conservation. Supposons la France anéantie ou démembrée, le monde politique s'écroule. Otez à l'indépendance des médiocres États cet

[1] Voyez les détails de cet abominable guet-apens dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 238.

allié puissant et nécessaire, l'Europe entière est asservie; les petits princes germaniques et les villes réputées libres de l'Allemagne sont engloutis par les maisons ambitieuses d'Autriche et de Brandebourg ; la Suède et le Danemark deviennent tôt ou tard la proie de la Russie; le Turc est repoussé au delà du Bosphore; Venise perd son commerce et sa considération, la Toscane son existence; Gênes est effacée ; l'Italie n'est plus que le jouet des despotes qui l'entourent ; la Suisse est perdue. Et vous, braves Américains, dont la liberté, cimentée par notre sang, fut encore garantie par notre alliance, quelle serait votre destinée si nous n'existions plus?... Que dis-je? L'Angleterre elle-même, que deviendrait-elle? Conserverait-elle longtemps sa liberté quand la France pleurerait la sienne?... Que la liberté périsse en France, la nature se couvre d'un voile funèbre, et la raison humaine recule jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie... Le despotisme, comme une mer sans rivages, se déborderait sur le globe... Oh ! qui de nous ne sent pas agrandir ses facultés, en songeant que ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers ! pour les hommes qui vivent aujourd'hui, et pour tous ceux qui existeront ! »

L'objet primitif et spécial du magnifique rapport qui vient d'être analysé[1] était de parer à certaines manœuvres perfides des Puissances, tendant à fortifier la ligue des rois par l'accession des cantons suisses et des États-Unis d'Amérique. Aussi la conclusion fut-elle que le Comité de salut public devait être chargé de resserrer les liens d'amitié qui unissaient la France à la patrie de Guillaume Tell et à celle de Washington. Mais, en traitant la ques-

[1] On le trouve *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX. p. 224-249.
M. Michelet, dans son récit de la lutte de Robespierre contre les Hébertistes, ne mentionne même pas ce discours.

tion étrangère, Robespierre n'avait pas oublié la question intérieure : il trouva occasion de flétrir ceux dont les fureurs anarchiques étaient si propres à déconsidérer, au dehors, la Révolution française; ceux qui, la poussant d'une main violente, risquaient de la briser contre son but; ceux qui, dénonciateurs fougueux du fanatisme, ne savaient employer que le fanatisme, et se vantaient d'extirper la superstition lorsqu'ils ne faisaient qu'en varier les formes. « La force, ajoutait-il, peut renverser un trône; la sagesse seule peut fonder une République. Démêlez les piéges continuels de nos ennemis; soyez révolutionnaires et politiques; soyez terribles aux méchants et secourables aux malheureux; fuyez à la fois le cruel modérantisme et l'exagération systématique des faux patriotes... Le peuple hait tous les excès; il ne veut être ni trompé ni protégé, il veut qu'on le défende en l'honorant[1]. »

Dans ce passage, Robespierre désignait clairement les deux factions qu'il se préparait à combattre, savoir : les Hébertistes d'une part, et d'autre part ces hypocrites de modération dont la sensibilité envers les oppresseurs n'est qu'indifférence barbare envers les opprimés. Les partis menacés se reconnurent et frémirent de rage, mais le rapport excita une telle admiration, qu'ils n'osèrent éclater.

Au dehors, l'effet fut considérable : le prince de Hardenberg l'avoue dans ses Mémoires[2]. La Révolution n'était jamais apparue aux rois sous un aspect aussi imposant : admirable résultat, et qui suffirait pour attester le génie de Robespierre, quand on songe combien la République risquait de paraître avilie, vue à travers les scènes ignobles dont Paris, grâce à l'Hébertisme, était alors le théâtre!

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 244 et 245.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 454.

Au reste, Robespierre était décidé, nous l'avons dit, à engager le combat sans retard. Et, certes, il y fallait du courage. La France est le pays des commotions électriques. L'humeur des Français est si expansive et leur imagination si vive, que l'entraînement de l'exemple, très-puissant chez quelque peuple que ce soit, se trouve avoir chez eux une force absolument irrésistible. Réussissez, en France, à ébranler la foule, tout se précipitera, tout sera emporté. De là les succès croissants de l'Hébertisme: vers le milieu de novembre, c'était un débordement véritable. Aux Cordeliers, à la Commune, dans les sections, dans les rues, sur les places publiques, l'empire du nouveau culte se manifestait par des actes de délire. Les Jacobins eux-mêmes, en forme de demi-adhésion, élevèrent Anacharsis Clootz à la présidence du club. Mais la Convention? Entraînée comme le reste; et l'on en put juger, lorsque, le 20 novembre, la section de l'Unité lui vint faire hommage d'une masse énorme de calices, ciboires, soleils, chandeliers, plats d'or et d'argent. Les membres de la députation entrèrent, couverts de chapes, de chasubles, de dalmatiques. Ils portaient un drap noir, figurant la destruction du fanatisme, et chantaient l'air: *Marlborough est mort et enterré*. Arrivés au milieu de la salle, ils se mirent à danser. Et la Convention d'applaudir[1] à cette indécente mascarade, qui lui était une insulte!

Seul, le Comité de salut public n'avait pas encore parlé. Hébert sentant avec effroi que Robespierre avait l'œil sur lui, prit le parti de provoquer une explication. Le 21 novembre, au club des Jacobins, il se plaignit timidement de certains faux bruits qu'on faisait courir, disait-il, pour diviser les patriotes. N'était-on pas allé jusqu'à prétendre que Robespierre voulait le dénoncer,

[1] Voyez le *Moniteur* du 22 novembre 1793.

lui Hébert, et, chose plus invraisemblable encore, dénoncer Pache? Puis, ardent à mendier la faveur des Terroristes, il reprit ses déclamations meurtrières contre « les complices de Brissot, » ajoutant : « Quand on a jugé Capet, il fallait juger sa race. Je demande qu'on en poursuive partout l'extinction[1]. »

Robespierre se leva, et, s'emparant d'une phrase dont Hébert s'était servi : « Est-il vrai, dit-il, que nos plus dangereux ennemis soient « les restes impurs de la race de « nos tyrans? » Début terrible! Et la suite y répondit. Hébert dut comprendre dès lors qu'il ne lui servirait de rien de s'abriter dans la Terreur, de se blottir derrière la guillotine. Robespierre continua : « Est-il vrai encore que la principale cause de nos maux soit le fanatisme? Le fanatisme! Il expire. En dirigeant toute notre attention contre lui, ne la détourne-t-on pas de nos véritables dangers? Vous craignez les prêtres! Et ils abdiquent... Ah! craignez, non leur fanatisme, mais leur ambition; non l'habit qu'ils portaient, mais la peau nouvelle dont ils se sont revêtus... Le fanatisme est un animal féroce et capricieux; il fuyait devant la raison : poursuivez-le à grands cris, il retournera sur ses pas... Que des citoyens, animés d'un zèle pur, viennent déposer sur l'autel de la Patrie les monuments inutiles et pompeux de la superstition, la patrie et la raison sourient à ces offrandes. Que d'autres renoncent à telle ou telle cérémonie et adoptent l'opinion qui leur semble la plus conforme à la vérité, la raison et la philosophie peuvent applaudir à leur conduite. Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles mêler leur influence à celle du civisme et de la vertu? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la Révolution vien-

[1] Voyez la séance des Jacobins du 21 novembre 1793, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 273.

draient-ils chercher au milieu de ces événements les moyens d'usurper une popularité fausse, jetant la discorde parmi nous, troublant la liberté des cultes au nom de la liberté, attaquant le fanatisme par un fanatisme nouveau, et faisant dégénérer les hommages rendus à la vérité pure en farces ridicules? Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la dignité du peuple, et d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la raison? On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique. Non, la Convention n'a pas fait cette démarche téméraire, elle ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et en même temps de réprimer quiconque en abuserait pour troubler l'ordre public. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus longtemps, si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que celui qui la dit. Il est des hommes qui prétendent faire une religion de l'athéisme. Tout philosophe, tout individu, peut adopter à cet égard l'opinion qu'il lui plaira : celui qui lui en ferait un crime serait un insensé; mais il serait cent fois plus insensé encore, le législateur qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre. Elle n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques; elle est un corps politique et populaire... et ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être suprême... L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant est toute populaire. J'ai été, dès le collége, un assez mauvais catholique; je n'ai jamais été ni un ami froid ni un défenseur infidèle de l'humanité. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je parle dans une tribune où l'impudent Guadet osa me faire un crime d'avoir prononcé le mot de *Providence*.

Et dans quel temps! Lorsque, le cœur ulcéré des crimes dont nous étions les témoins et les victimes; lorsque, versant d'impuissantes larmes sur la misère du peuple, éternellement trahi, éternellement opprimé, je cherchais à m'élever au-dessus de la tourbe impure des conspirateurs, en invoquant contre eux la vengeance céleste, au défaut de la foudre populaire... Eh! quelle est l'âme énergique et vertueuse qui n'appellerait point en secret du triomphe de la tyrannie à cette éternelle justice qui semble avoir écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort des tyrans? Le dernier martyr de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux, en se reposant sur cette idée consolatrice. Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers; c'est celui du peuple français. Le peuple français n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition, ni aux cérémonies religieuses; mais il l'est à l'idée d'une puissance incompréhensible, effroi du crime, et soutien de la vertu[1]. »

Ainsi parla Robespierre,

Lorsque Caton maintenait, contre César, que l'âme est immortelle, était-ce pour établir victorieusement une thèse métaphysique? En aucune façon. Laissant de côté

[1] Voyez ce discours reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 274-283.

Si M. Michelet, dans son ouvrage, liv. XIV, chap. IV, eût cité ce discours, avant de l'apprécier; s'il eût reproduit les attaques que cette vigoureuse harangue contient, et contre les fauteurs de superstition, et contre l'intolérance, quel que soit son masque; s'il eût cité cette phrase : « Tout philosophe, tout individu peut adopter, à l'égard de l'athéisme, l'opinion qui lui semble la plus conforme à la vérité : quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé; » si enfin M Michelet eût remarqué ou mis son lecteur en état de remarquer que Robespierre défendait ici, non la liberté particulière du culte catholique, mais la liberté de tous les cultes, telle qu'elle avait été proclamée par la Constitution, et telle que Chaumette dut, quelques jours après, la reconnaître... aurait-il osé écrire ces paroles, si étranges et si injustes : « Robespierre fut pris du mal des rois, la haine de l'idée? » La haine de l'idée, c'était Hébert qui l'avait, quand il prétendait empêcher Laveaux d'imprimer qu'il croyait en Dieu.

les raisons tirées de la métaphysique pure, raisons éternellement controversables et controversées, Caton poussait à l'adoption du dogme de l'immortalité de l'âme, parce que ce dogme lui paraissait de nature à contribuer à la prospérité et au perfectionnement des sociétés humaines. De même, lorsque Jean-Jacques Rousseau, dans son *Contrat social*, posait les bases d'une religion « civile, » c'est-à-dire dégagée de toute superstition et indépendante du pouvoir des prêtres, ce qu'il avait en vue, c'était l'apostolat de certaines croyances qui, fondées sur le sentiment et non sur la dialectique, s'adressant au cœur plutôt qu'à l'esprit, servissent de lien moral entre les hommes, et protégeassent leur association, que tendent sans cesse à troubler ou à détruire le choc des passions, la lutte des intérêts et la divergence des idées. Eh bien, Robespierre pensait en ceci comme Caton, il pensait comme Jean-Jacques. Ne jugeant les questions métaphysiques que dans leurs rapports avec les principes constitutifs de la sociabilité humaine, ce qu'il combattait dans l'ATHÉISME, c'était son corollaire politique, l'ANARCHIE. Or, l'anarchie ayant pour effet d'abandonner chacun à ses propres forces, ou, en d'autres termes, de laisser sans protecteur le faible, le pauvre, l'ignorant, Robespierre concluait de là que ni l'ignorant, ni le pauvre, ni le faible, ne sont intéressés à la proclamation de l'athéisme comme dogme social ; et voilà dans quel sens il disait ce mot profond : *L'athéisme est aristocratique*. Toutefois il n'avait garde de s'opposer à ce que chacun fût libre de professer à cet égard « l'opinion qui lui semblerait la plus conforme à la vérité. » Il n'entendait nullement que la thèse de l'existence de Dieu fût bannie du domaine de la discussion, et qu'on mît des bornes au *Tradidit mundum disputationibus eorum*. Mais accoupler la loi, qui affirme, à l'athéisme, qui nie ; mais donner pour religion à une société de frères ce qui n'est que la religion de l'indivi-

dualisme et de l'anarchie; mais immoler d'une manière absolue au culte exagéré du rationalisme, qui dissout les groupes, le culte du sentiment, qui les forme et les conserve... voilà ce que Robespierre, après Rousseau[1], son maître, jugeait contraire à la doctrine républicaine de l'unité et de la fraternité.

Sans doute on aurait pu aller plus loin et s'élever plus haut que l'affirmation d'un « Être suprême. » Quand Spinosa définissait Dieu : une substance unique, infinie, dont les deux attributs sont la pensée et la matière, et dont les êtres finis ne sont que des modes, loin de créer le vide dans le monde, il montrait l'Univers tout rempli de Dieu, et en même temps il donnait vie à une conception métaphysique qui correspond aux plus puissantes hardiesses du socialisme moderne. Mais la Révolution ne fut socialiste que par ses aspirations, très-vagues encore : comment aurait-elle poussé jusqu'au Panthéisme?

Robespierre termina son discours en déclarant qu'il y avait en France une faction de l'étranger, qu'elle s'agitait au sein même des sociétés populaires; et il conclut à ce que les membres du club des Jacobins fussent soumis à un scrutin épuratoire, proposition qui fut adoptée, séance tenante[2].

D'abord, les Hébertistes tinrent bon, ne pouvant croire qu'un seul homme fût capable de changer la situation par quelques paroles. Le 23 novembre, Chaumette court à la Commune, y tonne contre « les filles de joie devenues dévotes, » assure que les prêtres sont capables de tout : d'empoisonner les patriotes, d'incendier la maison commune, de mettre le feu à la trésorerie nationale, de renouveler l'histoire des mines; et, en conséquence, il fait décider que les églises ou temples appartenant à

[1] Voyez dans le premier volume de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Guerre à l'Église, — Triomphe de l'individualisme en philosophie, ou rationalisme, — J. J. Rousseau.*

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 283.

quelque culte que ce soit seront fermés; que quiconq en demandera l'ouverture sera arrêté comme suspect; que chaque prêtre, que chaque ministre, demeurera personnellement responsable de tout désordre provenant d'opinions religieuses; que la Convention sera invitée à exclure les prêtres de toute espèce de fonction publique. L'arrêté disait plus, il exprimait le vœu que les prêtr fussent frappés d'interdiction, pour quelque classe d'ı vrage que ce pût être; mais cette clause barbare, qui condamnait indistinctement à mourir de faim, dépass les conclusions de Chaumette : il en demanda et en obt la radiation[1].

Robespierre ayant pris en main, non la cause des pı tres catholiques spécialement, mais celle de la lib générale des cultes, telle que la Constitution la pro mait, Chaumette s'aventurait sur une pente bien ; sante... Soit qu'il le comprît et voulût abriter sous mesures populaires l'audace du coup qu'il frappait, qu'il ne fît que suivre en cela l'élan de son cœur, l'amour du pauvre avait toujours eu place, il appı l'adoption de deux arrêtés, dont l'un enjoignait aux boulangers de ne faire qu'une seule et bonne espèce de pain, *le pain de l'Égalité*, et dont l'autre établissait une taxe sur les riches, au profit des pauvres[2].

Mais, pendant ce temps, Hébert allait répétant chaque jour dans son journal : « Il faut que la sœur du dernier tyran soit traduite au tribunal révolutionnaire. » Et, de son côté, la Commune pressait la Convention de réaliser ce vœu barbare. De quels crimes la mort de madame Élisabeth devait-elle donc être l'expiation? Quelles vengeances son supplice était-il destiné à assouvir? Et quel besoin la Révolution avait-elle de ce sang? O misère des

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 285.
[2] *Ibid.*, p. 284.

partis! Robespierre, qui déployait alors tant de courage civil, craignit néanmoins de se perdre, s'il laissait percer la sympathie que lui inspirait l'infortunée princesse, et il n'osa disputer cette tête innocente à l'impatience féroce d'Hébert qu'en insultant la victime qu'il eût voulu sauver : « A qui persuadera-t-on, s'était-il écrié dans la séance des Jacobins du 21 novembre, que la punition de la méprisable sœur de Capet en imposerait plus à nos ennemis que celle de Capet lui-même et de sa criminelle compagne[1]? » Méprisable! un pareil mot appliqué à une pareille femme, dans la situation qu'on lui avait faite, était une injustice et, tranchons le mot, une lâcheté.

Cependant un adversaire des Hébertistes venait d'entrer dans la lice, qu'ils ne s'attendaient guère, en ce moment, à y rencontrer. De retour de sa retraite d'Arcis-sur-Aube, Danton se rangea, dès le premier jour, à la suite de Robespierre, dénonçant comme lui la conspiration de l'étranger, flétrissant comme lui le scandale des « mascarades antireligieuses, » repoussant comme lui « et le prêtre du fanatisme et celui de l'incrédulité, » rendant hommage comme lui à l'existence d'un Être suprême, et comme lui enfin s'écriant : « Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme[2]. »

Déjà, au reste, la réaction était flagrante : Chaumette perdit courage et recula si bien, qu'il en vint à tenir, le 28 novembre, un langage qui était presque une répétition textuelle de celui de Robespierre. « ... La tribune des hommes libres ne peut être convertie en chaire de métaphysique. L'article 7 de la déclaration des droits garantissant celui de manifester sa pensée et ses opinions par la presse ou de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement et le libre exercice des cultes ne sauraient

[1] *Hist. parlement.*, t. XXX, p. 274.
[2] Danton fit cette profession de foi dans la séance du 26 novembre 1793.

être interdits. — Je pardonne aux demi-savants, aux philosophes d'un jour, les rêves de leur imagination délirante; à mon sens, si le fanatisme est une maladie de l'esprit, je les crois plus fanatiques que ceux contre lesquels ils s'élèvent. — Quant à moi, si j'ai méprisé la superstition, je ne me crois pas en droit pour cela de persécuter celui qui en est atteint. — Je compare ceux qui agissent autrement à ces hommes dédaigneux et irritables qui, loin d'attaquer la maladie, outragent le malade. — Les premiers Nazaréens, persécutés par des gens aussi insensés qu'eux, transportaient leurs cérémonies dans des cavernes, dans des souterrains... Leur secte se fût anéantie d'elle-même si elle n'eût été que méprisée. — Ne nous informons pas si un homme va à la messe ou à la synagogue ou aux prêches : informons-nous seulement s'il est républicain[1]... »

Quel prodigieux changement d'attitude, dans l'espace de moins d'une semaine! Quelle étonnante palinodie! Il ne restait, pour la compléter, qu'à annuler purement et simplement l'arrêté du 23; mais comment Chaumette aurait-il pu requérir la réouverture des églises et des temples, ayant requis qu'on emprisonnât quiconque oserait la demander? Il se borna donc à solliciter de la Commune un arrêté portant : 1° qu'on n'empêcherait jamais les citoyens de louer des maisons pour leur culte et de payer les ministres; 2° qu'on ferait respecter la volonté des sections qui avaient renoncé au catholicisme pour ne reconnaître que le culte de la raison, de la liberté et des vertus républicaines[2].

A son tour, Hébert se rétracta, et avec beaucoup moins de dignité encore : « On a dit que les Parisiens étaient sans foi, sans religion, qu'ils avaient substitué Marat à

[1] Voyez le discours de Chaumette, reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 287-291.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 290.

Jésus. Déjouons ces calomnies[1]. » Et, quelques jours après : « On m'accuse d'athéisme : je nie formellement l'accusation... Je prêche aux habitants des campagnes de lire l'Évangile ; ce livre de morale me paraît excellent, et il faut en suivre les maximes pour être parfait Jacobin. Le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires[2]. »

Inutile d'ajouter que, depuis le discours de Robespierre, les mascarades antireligieuses avaient cessé dans Paris ; mais elles continuaient en province. De la ville d'Auch, Cavaignac écrivait que « le peuple entier avait dansé la carmagnole autour d'un brasier patriotique alimenté par des croix, par des saints de bois, par des vierges à miracles[3]. » André Dumont, un des plus fougueux partisans de l'Hébertisme, mandait, de son côté : « Partout on ferme les églises, on brûle les confessionnaux, on fait des gargousses avec les livres des lutrins[4]. » Alors même que de semblables manifestations n'auraient eu pour résultat que d'enflammer le fanatisme et d'inaugurer la guerre civile des âmes, elles avaient de quoi inquiéter la sagesse du Comité de salut public ; mais ce danger n'était pas le seul qui le préoccupât. Il craignait que le mouvement hébertiste ne servît à confirmer l'opinion que les divers gouvernements s'étudiaient à répandre en Europe, touchant ce qu'ils appelaient l'immoralité de la nation française. Comme Robespierre l'avait fait remarquer aux Jacobins : Il n'était pas de peuple qui ne fût attaché à un culte quelconque ; et, dès lors, quoi de plus funeste que de fournir aux rois un prétexte d'enrégimenter à leur service les préjugés religieux de leurs sujets? La Révolution n'avait-elle pas assez

[1] Séance des Jacobins du 28 novembre 1793.

[2] *Ibid.* du 11 décembre 1793.

[3] Lettre de Cavaignac lue à la Convention, dans la séance du 30 novembre 1793.

[4] Lettre d'André Dumont, commissaire dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise. Séance du 4 décembre 1793.

d'obstacles à surmonter? Fallait-il refroidir nos alliés? Fallait-il multiplier le nombre de nos ennemis[1]? Tels furent les motifs déterminants d'un manifeste que Robespierre, au nom du Comité de salut public, proposa à la Convention de lancer. C'était une réplique amère et quelque peu déclamatoire aux libelles que les Cabinets ne cessaient de publier contre la Révolution. On y lisait : « Vos maîtres vous disent que la nation française a proscrit toutes les religions; qu'elle a substitué le culte de quelques hommes à celui de la Divinité; ils nous peignent à vos yeux comme un peuple idolâtre et insensé. Ils mentent. Le peuple français et ses représentants respectent la liberté de tous les cultes et n'en proscrivent aucun. Ils honorent la vertu des martyrs de l'humanité sans engouement et sans idolâtrie; ils abhorrent l'intolérance et la superstition, de quelques prétextes qu'ils se couvrent; ils condamnent les extravagances du philosophisme comme les crimes du fanatisme[2]. » La Convention vota ce manifeste avec enthousiasme[3]. Puis, sur une motion de Barère, que Robespierre appuya vivement et qui fut amendée par Cambon, elle décréta défense expresse de troubler ou de menacer la liberté des cultes, réserve faite des précautions de salut public déjà ordonnées à l'égard des prêtres « réfractaires et turbulents[4]. »

Le grand rôle qu'en cette occasion joua Robespierre témoignait de son influence et accrut sa popularité, mais en lui créant, dans les deux camps opposés, des ennemis mortels. Le 9 thermidor fut la vengeance que l'immoralité d'Hébert légua à l'immoralité de Tallien; et, quant aux prêtres, toujours si intéressés à ce qu'on les opprime quand

[1] Voyez le discours de Robespierre, dans la séance des Jacobins du 28 novembre 1793.
[2] C'est ce manifeste que Camille Desmoulins appelait *sublime*.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 323.
[4] *Ibid.*, p. 324.

ils n'oppriment pas, ils se promirent bien de poursuivre jusqu'au tombeau et au delà du tombeau l'homme qui venait de leur enlever le bénéfice d'une persécution où le burlesque s'ajoutait à la violence ; l'homme qui recommandait contre eux le seul système qu'ils eussent à redouter : une surveillance active, propre à déjouer leurs manœuvres sans leur fournir l'occasion désirée de se poser en martyrs. Et c'est ce qui explique le prodigieux entassement de calomnies dont tous les écrivains royalistes et catholiques ont chargé à l'envi la mémoire de Robespierre, jusque-là qu'ils l'ont rendu comptable, aux yeux de la postérité, des excès mêmes qu'il usa sa vie à combattre. Ah ! c'est qu'en effet le véritable adversaire des détracteurs de la Révolution française était celui qui n'eut d'autre préoccupation que de lui donner une contenance à la fois calme et ferme et un caractère élevé. Robespierre eût été moins attaqué, s'il eût davantage mérité de l'être !

FIN DU NEUVIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DIXIÈME

CHAPITRE PREMIER. — Constitution de 1793.

CHAPITRE II. — Guerre de la Vendée.

CHAPITRE III. — Marat assassiné.

CHAPITRE IV. — Lyon se soulève.

CHAPITRE V. — La coalition s'avance.

CHAPITRE XI. — Mort de Marie-Antoinette.

CHAPITRE XII. — Travaux, au bruit des combats.

CHAPITRE XIII. — Nécrologe.

CRITIQUE

ALMANACH DE LA LITTÉRATURE, DU THÉATRE ET DES BEAUX ARTS, [illegible]

ANTHOLOGIE SATIRIQUE : LE MAL QUE LES POETES ONT DIT DES FEMMES, [illegible]

LES BONNES BÊTISES, [illegible]

CE QU'ON A DIT DU MARIAGE ET DU CELIBAT, [illegible] 1 vol. in-18 [illegible] 3 fr.

DISCOURS SUR L'ENSEIGNEMENT DES FILLES, par [illegible] . . . . 10 c.

EDGAR QUINET, sa vie et son œuvre, par [illegible] 1 volume in-18 . . . . 3 fr. 50

ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE, 1830-1848. 1 vol. in-18 jésus, par Victor [illegible] . . . 3 fr. 50

ENTRETIENS D'UN VIEILLARD, par [illegible] ancien constituant. 1 très joli vol. in-18 . . . 1 fr.

ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE, par Ph. Pompée. 1 volume in-18 jésus . . . . 3 fr. 50

L'ESPRIT DE TOUT LE MONDE, par P.-J. Martin. 1 v. in-18 j. . 3 fr.

LES FEMMES JUGÉES PAR LES BONNES LANGUES, par Larcher et P.-J. Martin. 1 vol. in-18 jésus . 3 fr.

LES FEMMES JUGÉES PAR LES MÉCHANTES LANGUES, par P.-J. Martin et Larcher. 1 volume in-18 jésus . . . . 3 fr.

LES FEMMES PEINTES PAR ELLES-MÊMES, par Larcher et P.-J. Martin. 1 vol. in-18 jésus . . 3 fr.

HEURES DE TRAVAIL, [illegible]

HISTOIRE DE L'ART DRAMATIQUE EN FRANCE, [illegible]

HISTOIRE DE MES IDÉES. — 1815 ET 1840. — AVERTISSEMENT AU PAYS. — LA FRANCE ET LA SAINTE ALLIANCE AU PORTUGAL. — ŒUVRES DIVERSES, [illegible]

LES HOMMES JUGES PAR LES FEMMES, [illegible] P.-J. Martin. 1 vol. in-18 jésus . . . 3 fr.

INSTRUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE 1830-1848. [illegible]

MUSIQUE ET MUSICIENS, par [illegible] 1 v. in-18 . . . 3 fr. 50

LA NOUVELLE BABYLONE, par Eugène Pelletan. 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr. 50
4e édition. 1 vol. in-18 jésus. . 3 fr.

LES PETITES JOIES DE LA VIE HUMAINE, par Jules Viard. 1 vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr.

PETITES TRIBULATIONS DE LA VIE HUMAINE, par L.-P. Martin. 1 vol. in-18 jésus. . . . . . 3 fr.

PROFILS ET GRIMACES, par Auguste Vacquerie. 5e édition. 1 volume in-8 . . . . 6 fr.
6e édition. 1 vol. in-18. . . 3 fr. 50

QUESTION PARISIENNE, par Ferdinand de Lasteyrie. In-8. . . 1 fr.

SILHOUETTE DE LA RÉVOLUTION, par Mario Proth. 64 pages in-8 . . . . 1 fr.

SOTTISES ET SCANDALES du temps présent, par Benjamin Gastineau. 1 vol. in-18 jésus. . . . 2 fr.

LES TRÉSORS DE L'ART A MANCHESTER, par Charles Blanc. 1 vol in-18 jésus. . . . . 2 fr.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

HISTOIRE

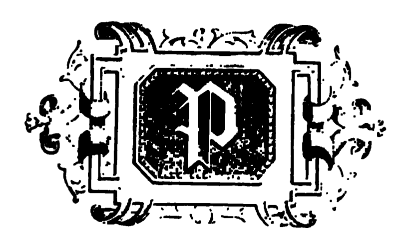
DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME DIXIÈME

DEUXIEME EDITION



PARIS

PAGNERRE
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN 18

FURNE, JOUVET ET Cie
45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1867

CRITIQUE

ALMANACH DE LA LITTÉRATURE, DU THÉATRE ET DES BEAUX ARTS, pour 1865, contenant, outre de nombreux renseignements qui n'ont jamais été réunis, une revue littéraire et dramatique de l'année, par M. Jules Janin. 1 très-joli vol. in-8, doré sur tranches et illustré de vignettes et portraits, 12e année. . . . . 75 c.

ANTHOLOGIE SATIRIQUE : LE MAL QUE LES POETES ONT DIT DES FEMMES par P.-J. Martin et Larcher. 1 v. in-18 jésus. 3 fr.

LES BONNES BÊTISES, par P.-J. Martin. 1 vol. in-18 jésus. . . 3 fr.

CE QU'ON A DIT DU MARIAGE ET DU CÉLIBAT, par Larcher et P.-J. Julien. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr.

DISCOURS SUR L'ENSEIGNEMENT DES FILLES, par Carnot. In-32. . . . . 10 c

EDGAR QUINET, sa vie et son œuvre, par Ch.-L. Chassin. 1 volume in-18. . . . . 3 fr. 50

ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE, 1830-1848. 1 vol. in-18 jésus, par Victor Cousin. 3 fr. 50

ENTRETIENS D'UN VIEILLARD, par Th. Duroux, ancien constituant. 1 très-joli vol. in-18. . . . . 1 fr.

ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE, par Ph. Pompée. 1 volume in-18 jésus. . . . . 3 fr. 50

L'ESPRIT DE TOUT LE MONDE, par P.-J. Martin. 1 v. in-18 j. 3 fr

LES FEMMES JUGEES PAR LES BONNES LANGUES, par Larcher et L. Julien 1 vol. in-18 jésus. 3 fr.

LES FEMMES JUGÉES PAR LES MÉCHANTES LANGUES, par L. Martin et Larcher. 1 volume in-18 jésus. . . . . 3 fr.

LES FEMMES PEINTES PAR ELLES-MÊMES, par Larcher et P.-J. Martin 1 vol in-18 jésus. 3 fr.

HEURES DE TRAVAIL, par Eugène Pelletan 2e édit. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'ART DRAMATIQUE EN FRANCE, par Teophile Gautier. 6 v. in-18 jés. Le vol. 3 fr.

HISTOIRE DE MES IDÉES.—1815 ET 1840. — AVERTISSEMENT AU PAYS. — LA FRANCE ET LA SAINTE ALLIANCE AU PORTUGAL. — ŒUVRES DIVERSES, par Edgar Quinet, 1 v. in-18 j. 3 fr. 50

LES HOMMES JUGÉS PAR LES FEMMES, par Larcher et P.-J. Martin. 1 vol. in-18 jésus. . . 3 fr.

INSTRUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE (1830-1848.) 2 vol in-18 jésus, par Victor Cousin 7 fr.

MUSIQUE ET MUSICIENS, par Oscar Comettant, 1 v. in-18. 3 fr. 50

LA NOUVELLE BABYLONE, par Eugène Pelletan, 2e édition, 1 vol. in-8. . . . . 3 fr. 50
4e édition. 1 vol in-18 jésus. . 3 fr.

LES PETITES JOIES DE LA VIE HUMAINE, par Jules Viard. 1 vol. in-18 jésus. . . . . 3 fr.

PETITES TRIBULATIONS DE LA VIE HUMAINE, par L.-P. Martin. 1 vol. in-18 jésus. . . . . . 3 fr.

PROFILS ET GRIMACES, par Auguste Vacquerie 5e édition 1 volume in-8 . . . . 6 fr.
6e édition. 1 vol. in-18. . . 3 fr 50

QUESTION PARISIENNE, par Ferdinand de Lasteyrie. In-8. . . 1 fr.

SILHOUETTE DE LA RÉVOLUTION, par Mario Proth. 64 pages in-8 . . . . 1 fr.

SOTTISES ET SCANDALES du temps présent, par Benjamin Gastineau. 1 vol. in-18 jésus. . . . 2 fr.

LES TRÉSORS DE L'ART A MANCHESTER, par Charles Blanc. 1 vol in-18 jésus. . . . . 2 fr

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH 1

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME DIXIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 18

FURNE, JOUVET ET CIE
45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1867

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME DIXIÈME

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAGNERRE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 18

FURNE ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

1867

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE PREMIER

RÉGIME DE LA TERREUR

La Terreur ne fut pas un système. — Elle naquit de la situation même. — Ce furent les assemblées primaires qui prirent l'initiative de la Terreur. — Les Terroristes, les modérantistes, les hommes de la fermeté sans fureur. — Comité de Sûreté générale : les *gens d'expédition*, les *écouteurs*, les *gens de contre-poids*. — Jagot, Amar, Vadier, Vouland, Louis (du Bas-Rhin), tous terroristes et ennemis de Robespierre. — Le Comité de Sûreté générale opposé tout entier à Robespierre, à l'exception de David et de Lebas. — Guerre sourde du Comité de Sûreté générale contre Robespierre. — Héron, bras de Vadier. — Comités révolutionnaires. — Chaumette essaye vainement de s'en emparer. — Physionomie du Tribunal révolutionnaire; son personnel. — Herman; il n'était pas « l'homme de Robespierre. » — Dumas et Coffinhal. — Fouquier-Tinville; sa cruauté, son éloignement pour Robespierre; ses rapports avec le Comité de Salut public. — Jurés farouches. — Jurés humains. — Caractère atroce de Vilate. — Le menuisier Duplay. — La buvette du Tribunal révolutionnaire. — Calomnies réfutées. — Indemnité assurée aux accusés qu'on acquittait. — Scènes d'audiences caractéristiques. — Série de condam-

nations. — Exécutions de Manuel, des généraux Brunet, Houchard et Lamarlière, de Girey-Duprey, de Barnave, de Duport-Dutertre, de Kersaint, de Rabaud-Saint-Étienne, de madame Dubarry. — Le *Rougiff*. — Les plus violents terroristes opposés à Robespierre. — Politique sévère, mais juste, recommandée par ce dernier. — Différence entre son langage et celui soit de Collot-d'Herbois, soit de Barère. — Mots de Chamfort, à propos du régime de la Terreur. — Hommages à l'innocence, une fois reconnue. — La Révolution inexorable, mais sincère.

On lit dans les *Considérations sur la Révolution française*, par madame de Staël :

« Pendant les quatorze années de l'histoire d'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de France sous tant de rapports, il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la Terreur. Qu'en faut-il conclure ? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. Si les nègres à Saint-Domingue ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est parce qu'ils avaient été plus opprimés[1]. »

De son côté, Charles Nodier a écrit :

« En vérité, j'ai compris, depuis, que les événements sont bien plus forts que les caractères, et que si certains hommes ont brisé les peuples dans leur passage, c'est qu'ils ont été poussés par une puissance non moins irrésistible que celle qui déchire les volcans et précipite les cataractes[2]. »

Reportons-nous en effet aux circonstances d'où sortirent les plus terribles journées de la Révolution.

Au mois de juillet 1792, l'ennemi s'avance à pas pressés. Jarry, créature de Lafayette, a fait incendier, sous un vain prétexte, les faubourgs de Courtray ; et, laissant pour adieux aux Belges, nos frères, un monceau de ruines fumantes, l'armée française a repassé la frontière, sur l'ordre exprès de Luckner. De son côté, La-

[1] Madame de Staël, *Considérations*, etc., troisième partie, chap. XVI.
[2] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, p. 15, édition Charpentier.

fayette, quittant ses troupes, est venu montrer, en pleine assemblée, aux représentants du peuple, la pointe de son épée et les menacer d'un autre Monk. Dumouriez, dans une lettre où il annonce l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaint de manquer de vivres, d'argent, d'instructions. Vers le Rhin, quarante mille hommes vont avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens et Hongrois, sans compter vingt-deux mille émigrés. A l'intérieur, la révolte court secouer ses torches de ville en ville. Sur quatre-vingt-trois directoires de département, la contre-révolution en possède trente-trois. C'est l'époque où, le sourire du triomphe sur les lèvres, Marie-Antoinette dit à madame Campan : « Dans un mois, le roi sera libre, les princes seront à Verdun tel jour, tel autre jour le siége de Lille commencera. » Mais ils ont retenti, les mots effrayants, les mots sauveurs : *La patrie est en danger*, et voilà la France entière debout. Paraît un manifeste de Brunswick, déclarant que « les habitants qui oseraient *se défendre* seront punis *comme rebelles;* » ah! on prétend imposer un roi à la France! Le soleil du 10 août 1792 se lève, et la royauté tombe renversée sur une montagne de morts[1].

Au mois de septembre de la même année, les périls n'ont fait que se multiplier, ils sont immenses; Dumouriez, montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, dit à Thouvenot : « Voici les Thermopyles de la France. » A Paris, Roland, dans un conseil rassemblé à la hâte, déclare qu'il faut partir, et Kersaint, qui arrive de Sedan, s'écrie : « Oui, oui; car il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas ici, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus. » Aussi a-t-on vu des royalistes, le compas à la main, me-

[1] Voy., dans le tome VII de cet ouvrage, le chapitre qui le termine, et, dans le volume suivant, le chapitre qui le commence.

surer la distance qui sépare Verdun de la capitale. Or, pendant que les ministres agitent des projets de fuite; pendant que, du haut de la guillotine, des condamnés s'annoncent comme allant être vengés par le soulèvement des prisons, l'égorgement des sentinelles et l'incendie de Paris; pendant que les cachots se transforment en fabriques de faux assignats; pendant que des proclamations ministérielles d'un vague effroyable font passer devant les yeux du peuple, à la fois épouvanté et furieux, le fantôme de la trahison; pendant que Gorsas, révélant le plan des forces coalisées, et sonnant pour ainsi dire la trompette du jugement dernier, crie aux Parisiens : « Vous serez conduits en rase campagne, et là on fera le triage : les révolutionnaires seront suppliciés, les autres (voile jeté sur leur sort); » un grand cri s'élève : *L'ennemi est à Verdun*. Alors, saisis de cette idée fatale que la liberté entre dans son agonie; que le flambeau porté par la France pour illuminer la terre, va lui être arraché et va s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens; que la Révolution n'a plus de quartier à attendre; que la justice se meurt, que la justice est morte, les esprits tombent dans un noir délire, qui se formule, ô deuil éternel! par ces trois mots pleins de sang : « Courons aux prisons[1]!... »

Et maintenant, tournez un petit nombre de feuillets : quels événements déterminèrent les mesures formidables qui marquent le mois d'août et les premiers jours du mois de septembre 1793? Des événements dont le concours forme la situation la plus inouïe et la plus affreuse que l'histoire ait jamais léguée à la mémoire des hommes. Le midi de la France en feu, la Bretagne et la Normandie soulevées par les Girondins, la Lozère au

[1] Voyez, dans le septième volume de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*.

pouvoir des royalistes, la Corse appelant les Anglais, Toulon à la veille de les recevoir, Lyon s'armant contre Paris et lui jetant comme gage de bataille la tête de Chalier, les Vendéens victorieux, les Autrichiens maîtres de Condé, les Prussiens maîtres de Mayence, le duc d'York maître de Valenciennes, la coalition partout, et la Révolution se tordant à demi étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère, voilà ce qui amena, non pas tel ou tel homme, mais les huit mille députés des assemblées primaires à venir dire à la Convention : « Il n'est plus temps de délibérer, il faut agir ; nous demandons que tous les suspects soient mis en arrestation. » A quoi le président répondit : « Que les mots que vous venez de proférer retentissent dans tout l'empire comme le tonnerre de la vengeance et de la destruction ! » Danton ne fit donc que constater un fait impossible à nier, lorsqu'il s'écria dans cette même séance[1] : « Les députés des assemblées primaires viennent d'exercer parmi vous l'initiative de la Terreur[2]. »

Non, non, le gouvernement de la Terreur ne fut point le produit d'un *système ;* il sortit, tout armé et fatalement, des entrailles de la situation : les injustices du passé l'avaient conçu, les luttes prodigieuses et les périls sans exemple du présent l'engendrèrent.

Et voici ce qui arriva.

Ceux dont la Terreur servait les passions ou flattait le caractère farouche y cherchèrent un abominable point d'appui. Ainsi firent Hébert, Ronsin, Fouché, Collot-d'Herbois, Carrier.

Ceux en qui un penchant naturel à la clémence s'as-

[1] 12 août 1793.

[2] Ces circonstances furent rappelées par Barère dans la *défense* qu'il présenta, le 5 germinal, au nom des trois membres des anciens comités, qu'on venait de dénoncer. Voy. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8, 9. British Museum.

sociait à des convictions fatiguées reculèrent, pour fuir la vue de l'échafaud, jusqu'à la contre-révolution. Ainsi firent Danton et Camille Desmoulins.

Enfin, il y eut ceux qui, voulant que la Révolution divorçât avec la fureur sans rien perdre de son énergie, se prononcèrent à la fois, et contre « le modérantisme, qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté, et contre l'excès, qui ressemble à l'énergie comme l'hydropisie à la santé [1]. » J'ai nommé Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Les faits vont mettre en lumière ces points, qu'on s'est trop plu à obscurcir.

Au premier rang des grandes agences de la Terreur se place le Comité de Sûreté générale, qui avait la direction de la police et le redoutable maniement de la loi des suspects.

Ses membres étaient Moyse Bayle, Élie Lacoste, la Vicomterie, Dubarran, Jagot, Amar, Vadier, Vouland, David, Lebas, Louis (du Bas-Rhin).

Selon Senar, qui fut admis au Comité de Sûreté générale en qualité de secrétaire-rédacteur, ce Comité se divisait en trois partis :

Celui des *gens d'expédition*, composé de Vadier, Vouland, Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin);

Celui des *écouteurs*, composé de David et Lebas;

Celui des *gens de contre-poids*, composé de Moyse Bayle, la Vicomterie, Élie Lacoste et Dubarran [2].

Or le premier de ces trois partis appartenait sans réserve au génie de la Terreur.

[1] Rapport de Robespierre sur les principes du gouvernement révolutionnaire, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 459.

[2] *Mémoires de Senar*, chap. XIV, p. 149 et 150, publiés par Alexis Dumesnil, en 1824.

La *Biographie universelle* fait observer, à l'article SENAR, qu'il faut écrire Senar et non Sénart, comme on l'a imprimé dans le titre de ses *Mémoires*.

Jagot, homme d'une brutalité effrayante, appelait la prison un *habit de pierres de taille*. « C'était, dit Senar, « un fagot d'épines qui se délie[1]. »

Amar, sous un extérieur faux et un langage insidieux, cachait une âme cruelle. Il avait à ses ordres la voiture du comité; son principal soin était d'aiguillonner l'ardeur du tribunal révolutionnaire. Dans son salon, transformé en sérail, se réunissait chaque matin un groupe de jolies femmes, dont l'une lui présentait un placet, une autre des fleurs, et devant lesquelles il se montrait tour à tour grave, sensible et badin[2].

Un odieux mélange d'orgueil, de barbarie et de lâcheté caractérisait Vadier. Il plaidait contre l'admission des moyens justificatifs comme une partie intéressée, avait baptisé la guillotine le *vasistas*, et prenait plaisir à y entendre *éternuer dans le sac*[3].

Quand la colère, à laquelle il était sujet, prenait Voulland, on le voyait frapper du poing sur la table, sauter en l'air; on eût dit un pantin furieux. Le mot qui, sur ses lèvres, exprimait un vote de sang, était : *tête rasée, tête grippée*[4]. Le jour d'une exécution, apercevant le convoi, il dit à ses voisins : « Partons, allons voir célébrer la messe rouge[5]. »

Louis (du Bas-Rhin) était implacable et hypocrite[6].

Tels furent peints de la main de Senar, rédacteur-secrétaire du Comité, les hommes en qui la Terreur eut ses suppôts les plus actifs, et Robespierre ses plus dangereux ennemis.

La faiblesse est presque toujours complice de la vio-

[1] *Mémoires de Senar*, p. 138.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 141.
[4] *Ibid.*, p. 142.
[5] *Ibid.*, chap. XIII, p. 107.
[6] *Ibid.*, passim

lence. Les Vadier, les Amar, les Vouland, les Jagot, n'eurent donc pas de peine à dominer Moyse Bayle, la Vicomterie, Élie Lacoste, Dubarran, de sorte que, dans ses efforts pour faire prévaloir une politique également exempte de pusillanimité et de violence, Robespierre se trouva avoir contre lui tout le Comité de Sûreté générale, à l'exception de deux membres, le peintre David et Lebas.

Encore Lebas était-il le seul par qui la pensée de Robespierre pût être représentée d'une manière sérieuse. Car David, nature volcanique, se laissait volontiers emporter aux extrêmes; quel que fût son respect pour le grave génie du premier des Jacobins, le grand et véritable objet de son admiration avait toujours été l'*Ami du peuple;* et lorsqu'il s'écriait : « Broyons, broyons du rouge [1], » c'était évidemment le souvenir de Marat qui l'obsédait.

Un fait montre jusqu'où allait l'animosité du Comité de Sûreté générale contre Robespierre. Senar se plaignant un jour de ce qu'on n'avait pas fait arrêter Tallien, Moyse Bayle lui répondit : « Tallien a commis tant de crimes, que de cinq cent mille têtes, s'il les avait, il n'en conserverait pas une; mais il suffit qu'il ait été attaqué par Robespierre, pour que nous gardions le silence [2]. »

La guerre continua ainsi jusqu'au 9 thermidor, guerre sourde et pleine d'hypocrisie, mais d'autant plus dangereuse. Robespierre ne pouvait s'y méprendre; il sentit que le Comité de Sûreté générale travaillait ardemment à le renverser, et il essaya de conjurer le péril en opposant au pouvoir de ses ennemis un « Bureau de police générale; » mais lorsqu'il eut recours à cette mesure, il était trop tard; déjà s'entr'ouvrait sous ses pieds l'abîme

[1] *Mémoires de Senar*, p. 143.
[2] *Ibid.*, p. 152.

où lui et la Révolution, qu'il tenait étroitement embrassée, disparurent engloutis.

L'assassin privilégié du Comité de Sûreté générale était Héron. Chargé des arrestations et toujours accompagné de sbires qu'on désignait sous le nom de *héronistes*, cet homme était l'effroi des familles. Il se souilla, s'il en faut croire Senar, de toutes sortes de cruautés et de rapines. Il portait un couteau de chasse que maintenait un ceinturon blanc et qu'il cachait quelquefois sous son habit; une rangée de petits pistolets brillait à sa ceinture; des espingoles portatives sortaient de ses poches de côté; lorsqu'il marchait, c'était une artillerie complète. On l'appelait *le chef*[1]. Fils d'un fourrier des écuries de la mère de Louis XVI, lui-même avait été fourrier des écuries du comte d'Artois[2]. La Révolution, qui fit tant de héros et de martyrs, fit aussi des tyrans : Héron fut du nombre des tyrans subalternes. En lui s'incarna, sous sa forme la plus brutale et la plus grossière, l'esprit qui animait les meneurs du Comité de Sûreté générale. Héron fut le bras de Vadier.

Loin d'être, comme Senar le dit quelque part, le *bouledogue* de Robespierre, Héron n'eut jamais aucune espèce de relation ni avec Robespierre ni avec ses amis. Lorsque, le 20 mars 1794, Bourdon (de l'Oise) attaqua Héron, dans le but de rendre les Comités odieux, ses défenseurs furent Vadier et Moyse Bayle. Couthon s'exprima en ces termes : « Je ne connais point Héron, je ne l'ai jamais vu ; mais le Comité de Sûreté générale, instruit de l'arrestation que vous aviez décrétée, est venu en faire part au Comité de Salut public, et nous a déclaré que la République devait à Héron d'avoir découvert et atteint de grands conspirateurs[3]. » A son tour, après avoir annoncé qu'il ne parle-

[1] *Mémoires de Senar*, p. 112.
[2] Voy. la *Biographie universelle*, art. HÉRON.
[3] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p 41.

rait pas de Héron *personnellement*, Robespierre déclara qu'il ne résultait rien contre lui des informations qu'on avait prises auprès de l'accusateur public[1]. Si donc Héron échappa, cette fois, à un décret d'arrestation, ce fut à la suite d'une démarche spéciale du Comité de Sûreté générale, et précisément parce que Robespierre et Couthon furent trompés sur le compte de cet homme, qu'ils ne connaissaient pas, son despotisme s'exerçant dans les bas-fonds de la police[2].

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 42 et 43.

[2] On peut voir, dans la *Biographie universelle*, à l'article HÉRON, comment, à l'aide d'omissions calculées, tout ceci a été défiguré par l'esprit de parti.

En général, le système historique adopté par les ennemis de Robespierre a été celui-ci : désespérant de pouvoir le noircir, au gré de leur animosité, en citant ses propres actes, ils se sont étudiés à le rendre responsable des actes d'autrui, et, pour cela, l'ont représenté faussement comme l'instigateur de misérables qu'il ne connut pas, ou qu'il détestait, ou même qu'il combattit. Cet abominable système, au piége duquel, il faut bien le dire, s'est laissé prendre la bonne foi de M. Michelet, est celui qu'on rencontre à chaque page du livre de Senar, livre qui, à côté de détails vrais, contient une infinité de mensonges. Nous n'avons pas hésité à nous appuyer du témoignage de l'auteur, en ce qui touche les meneurs du Comité de Sûreté générale, parce qu'il n'y a pas de raison pour ne le pas croire, quand, amené à parler de choses qu'il a vues ou entendues, et d'hommes au milieu desquels il a vécu, *il se trouve n'avoir aucun intérêt à mentir*. Mais tel n'est pas le cas lorsqu'il parle de Robespierre ou de Saint-Just. Grand terroriste, oppresseur de Tours, Senar fut emprisonné après le 9 thermidor ; et ce fut au plus fort de la réaction contre Robespierre, avec l'échafaud en perspective, quand ceux dont la tête était menacée n'avaient pas de meilleur moyen de la sauver que de déclamer contre le *tyran*, ce fut alors que Senar rédigea ses prétendues « révélations puisées dans les cartons des Comités de Salut public et de Sûreté générale. »

Au reste, il est bien remarquable que Senar, si prodigue de *faits*, et de *faits précis*, concernant les Vadier, les Vouland, etc.., *n'a rien à articuler* de semblable contre Robespierre. Il affecte à son égard une haine violente; il ne manque pas de l'appeler *tyran*, selon la mode du jour; il lance à sa mémoire toutes sortes d'injures vagues : mais voilà tout. Quelle preuve, par exemple, donne-t-il que Héron fut le « bouledogue » de Robespierre ? Aucune. Cette injure, sans un seul fait à l'appui, figure comme ornement d'une tirade déclamatoire. Et Senar sent si bien lui-même ce qu'on a le droit de lui demander et de lui reprocher, que, dans un endroit de son

Au-dessous du Comité de Sûreté générale et soumis à sa serveillance, fonctionnaient les Comités révolutionnaires.

Créés par la Convention, le 21 mars 1793, sur la motion de Jean Debry, et investis, le 17 septembre de la même année, du droit de faire arrêter les suspects, ils étaient nommés par le peuple dans les sections[1]. Le nombre de ces Comités dans toute la France devait s'élever, d'après la loi, jusqu'à quarante-cinq mille : le nombre de ceux qui furent en activité atteignit le chiffre déjà bien assez considérable, de vingt et un mille cinq cents[2]... Vingt et un mille bras donnés au gouvernement de la Terreur!

Mais telle était la fatalité de la situation, que Barère put dire : « Il n'y a pas eu de décret plus franchement

livre, il s'écrie soudain : « C'était bien inutile de chercher dans les papiers de Robespierre *la preuve* de ce grand système de DÉPOPULATION. Dans l'intervalle qui a précédé sa mort n'avait-il pas pris ses précautions? » (p. 117). Il avait si peu pris ses précautions, que Courtois a pu faire un gros volume des papiers trouvés chez lui après sa mort. Et, quant à l'intervalle qui la précéda, on verra, quand nous raconterons sa chute, s'il put avoir l'idée ou le temps de « prendre ses précautions. »

Comme ce livre de Senar est un arsenal où les ennemis systématiques de la Révolution ont beaucoup puisé, et qui est de nature à égarer ceux qui n'ont pas soin d'éclairer l'histoire par la critique, je donnerai ici quelques exemples des énormités qu'il contient. Senar prétend avoir entendu dire à un évêque, à propos de Louis XVI : *Ce cochon-là ne peut plus nous servir*, et il en tire la conclusion qu'il y avait projet arrêté de la part du duc d'Orléans d'assassiner le roi (chap. I, p. 7). Il dit de Santerre qu'il fut à la fois le distributeur des sommes de Pitt et de celles du duc d'Orléans (*Ibid.*, p. 11). Il parle d'écrits de Santerre, où celui-ci aurait traité le peuple de scélérate canaille (chap. VI, p. 53). Il attribue l'insurrection de la Vendée aux machinations de Marat (chap. VIII, p. 58 et suiv.). De la même plume avec laquelle il trace ces mots : l'*adultère Marceau* (ch. VII, p. 51), il écrit que « le féroce Saint-Just fit arrêter la Sainte-Amaranthe par ressentiment de n'avoir pu jouir d'elle » (chap. XIII, p. 104). Est-ce assez de calomnies bêtes?

[1] Partie de la défense des trois membres des anciens Comités dénoncés, présentée par Barère dans la séance du 5 germinal. *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1097, 8, 9. British Museum.

[2] Relevé fait au Comité des finances. *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1097, 8, 9. British Museum.

voté, plus unanimement consenti, que celui par lequel la Convention ordonna, le 17 septembre, aux comités révolutionnaires de faire arrêter les gens suspects [1]. »

Un pareil pouvoir était un levier trop puissant pour que les divers partis qui divisaient la République ne cherchassent point à s'en emparer. Les Hébertistes, qui dominaient la Commune de Paris, tentèrent à cet égard un effort désespéré. Le 1er décembre, sous prétexte que Paris ne pouvait se *sectionniser* sans inconvénient, et qu'il fallait mettre un frein aux excès de l'arbitraire local, Chaumette, dans un véhément réquisitoire, demanda qu'il fût enjoint aux comités révolutionnaires de communiquer avec le Conseil de l'Hôtel de Ville en tout ce qui tenait aux mesures de police et de sûreté [2]. C'était demander que la direction des coups à frapper passât du Comité de Sûreté générale à la Commune, et qu'on mît aux mains de celle-ci un pouvoir qui, en fait, lui eût subordonné, non-seulement la Convention, mais le Comité de Salut public. C'est ce que chacun comprit. Vainement Chaumette s'était-il étudié à masquer son but en exaltant la Montagne, en protestant de son respect pour elle, et en s'écriant : « Rallions-nous autour de la Convention ! » L'habile humilité de ces hommages ne fit que provoquer, de la part du gouvernement, un acte de vigueur qui coupa court à toute entreprise ultérieure.

Donnant suite au réquisitoire de Chaumette, le Conseil de la Commune avait convoqué pour le 4 décembre (14 frimaire) tous les membres des comités révolutionnaires : ce jour-là Billaud-Varenne paraît à la tribune de la Convention, y fait ironiquement l'éloge de la sensibilité qui a inspiré à Chaumette son réquisitoire, et conclut à l'annulation d'un arrêté qu'il déclare à la fois

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, ubi suprà.

[2] Voyez le réquisitoire de Chaumette, dans le tome XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 306.

pernicieux et contraire au décret du 17 septembre. Ses conclusions sont adoptées. Puis, sur la proposition de Barère, l'assemblée prononce défense expresse à toute autorité constituée de convoquer les comités révolutionnaires, et, sur la proposition de Charlier, décrète dix ans de fers contre les délits de cette espèce[1]. Pendant ce temps, les comités révolutionnaires se réunissaient à l'Hôtel de Ville. Le décret que la Convention vient de rendre y est apporté; et aussitôt, prenant la parole, Chaumette invite les membres convoqués à se retirer par obéissance à la loi[2]. Tout fut dit, et les comités révolutionnaires continuèrent de correspondre avec le Comité de Sûreté générale.

Une autre agence de la Terreur, c'était le Tribunal révolutionnaire.

Divisé en quatre sections, il se composait de seize juges, y compris les présidents et vice-présidents, et de soixante jurés, auxquels une indemnité de dix-huit livres par jour était allouée[3]. Le président fut Herman, et le vice-président Dumas. Fouquier-Tinville, on l'a vu, remplissait les formidables fonctions d'accusateur public. Parmi les juges figuraient Coffinhal, Foucault, Dobsen, Sellier, Harny, Maire; et, parmi les jurés, Vilate, l'auteur des *Causes secrètes de la Révolution au 9 thermidor;* Brochet, un des séides de Marat; le limonadier Chrestien; Nicolas, imprimeur; Gérard, orfévre; Trinchard, menuisier; Topino-Lebrun et Prieur, peintres; Renaudin, luthier; Leroy, surnommé Dix-Août; le chirurgien Souberbielle; Duplay, l'hôte de Robespierre[4].

[1] *Histoire parlementaire,* t. XXX, p. 307-309.
[2] Voyez son discours, *ibid.*, p. 309.
[3] Voyez l'*Histoire parlementaire,* t. XXIX, p. 48.
[4] Voyez, pour la liste complète, l'*Histoire parlementaire*. t. XXV, p. 306 et 307.
Il importe ici de prémunir le lecteur contre une misérable rapsodie pu-

Quelques mots sur le personnel de ce Tribunal fameux.

Herman était fils d'un homme de probité et de savoir, qui avait été greffier en chef des états d'Artois. Compatriote de Robespierre, Herman, après être entré dans la congrégation de l'Oratoire, où il resta peu de temps, avait acheté, jeune encore, la charge de substitut de l'avocat général du conseil supérieur d'Artois. Il l'occupa jusqu'en 1789, et y montra autant d'intégrité que de talent[1]. Il avait tous les dehors de la sensibilité, et beaucoup de ses actes répondirent à ces apparences[2]. Nommé, plus tard, commissaire des administrations civiles, il signala son entrée en fonctions « par une conduite et une correspondance où respiraient les principes d'une philanthropie si aimable et d'une justice si exacte, » que, ne pouvant à cet égard qu'obscurcir la vérité, ses

bliée, en 1815, par Roussel, sous le pseudonyme de Proussinalle, et intitulée *Histoire secrète du Tribunal révolutionnaire*. Cette prétendue histoire secrète ne contient rien de *secret*, rien de nouveau. C'est un ramassis de tous les mensonges épars çà et là dans les libelles contre-révolutionnaires. L'auteur n'a pas le mérite d'une seule calomnie originale. On peut suivre page par page la trace de ses plagiats, tant il se met peu en peine de les dissimuler ! Par exemple, tout ce qu'il dit, soit d'un repas de quelques membres du Comité de Salut public chez Venua, soit de la condamnation des Girondins, est copié *mot pour mot* dans Vilate, qu'il ne cite pas. On sait, par les *Mémoires* de Charlotte Robespierre, quelle tendre affection régnait entre elle et son frère. Eh bien, l'auteur n'hésite pas, sur ouï-dire, à accuser Robespierre d'avoir envoyé sa sœur à Joseph Le Bon pour qu'il la fît guillotiner ! Voilà pourtant à quelles *sources* ont puisé, sans les indiquer, cela va sans dire, des écrivains qui se piquent d'être des hommes graves !

[1] *Biographie universelle*, article HERMAN.

[2] Dans le procès de Fouquier-Tinville, qui fut le champ de bataille où tous les Dantonistes accoururent pour venger la mort de leur chef, Thirriet-Grand-Pré, dantoniste exalté et ennemi mortel d'Herman, qui avait présidé à la condamnation de Danton et de Camille, Thirriet-Grand-Pré ne peut s'empêcher, malgré sa haine, de parler de la confiance que lui avaient d'abord inspirée « la sensibilité apparente et les *actes extérieurs* d'humanité qu'affectait Herman. » Voyez le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 434.

ennemis, devenus vainqueurs, furent réduits à le taxer d'hypocrisie[1]. Les crimes qu'à une époque de réaction furieuse ils lui reprochèrent, par l'organe du dantoniste Thirriet-Grand-Pré, étaient : d'avoir établi des inspecteurs pour s'assurer de la ponctualité des employés[2]; d'avoir diminué les traitements[3]; d'avoir interdit l'entrée des bureaux aux femmes qui, par leur mise et leurs manières, n'annonceraient pas être de la classe respectable du peuple[4]; en d'autres termes, d'avoir éloigné les *jolies solliciteuses !* Quant à sa part de responsabilité dans les actes qui se rattachent à l'affaire de la « conspiration des prisons, » nous verrons à quoi elle se borne quand nous en serons là. Ce qu'il importe de constater, pour le moment, c'est qu'il est faux, en tout cas, qu'Herman fût, comme on l'a tant dit, « l'homme de Robespierre[5]. »

Que ce dernier regardât Herman comme un homme probe et éclairé, c'est certain[6]; qu'il l'ait indiqué à la Convention pour le poste de président du Tribunal révolutionnaire, c'est possible, probable même, quoique non démontré. Mais en cela Robespierre avait si peu l'idée de se donner un instrument, qu'Herman ignora toujours à qui il était redevable de sa nomination. Voici ce qu'il a écrit lui-même à ce sujet, dans un temps et un milieu où il eût été bien facile de le confondre, s'il eût trahi la vérité. « J'ignore qui m'a indiqué pour le Tribunal révo-

[1] C'est ce que fit, dans sa déposition, Thirriet-Grand-Pré. Voyez le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 47. Et M. Michelet a suivi, sans plus ample examen !

[2] Déposition de Thirriet-Grand-Pré, *ubi suprà*, p. 47 et 48.

[3] Thirriet-Grand-Pré : « Plusieurs chefs, du nombre desquels j'étais, avaient 5,000 liv. Herman nous réduisit à 4,000. » *Ibid.*, p. 48. Quel crime !

[4] *Ibid.*, p. 49.

[5] C'est ainsi que M. Michelet le présente dans tout le cours de son livre sans fournir une seule *preuve* à l'appui de cette prétendue intimité.

[6] Cela résulte d'une note écrite de la main de Robespierre et trouvée parmi ses papiers. (Voyez les pièces à la suite du rapport de Courtois.)

lutionnaire. Je le jure dans toute la sincérité de mon âme, et je ne voudrais pas racheter ma vie par un mensonge. » Il a écrit encore : « J'affirme que, durant huit mois que j'ai été au Tribunal révolutionnaire, je ne suis allé que deux fois chez Robespierre, quoiqu'il fût de la même ville que moi, et que je l'eusse quelquefois rencontré à Arras, sans avoir été jamais lié avec lui. » Et plus loin : « Durant les quatre mois que j'ai été commissaire des administrations civiles, quoique voisin de la maison qu'habitait Robespierre, je suis allé trois fois chez lui seulement, par occasion, parce qu'on m'y a mené ; et je jure que jamais un mot confidentiel ne m'a été dit[1]. » Il est à remarquer que dans le procès où Herman fut impliqué par la contre-révolution victorieuse, ses ennemis n'eurent pas un seul fait à opposer aux déclarations qu'on vient de lire[2].

Le vice-président Dumas, un de ceux qu'emporta la tempête de thermidor, a eu le sort qui attend tous les vaincus dont l'histoire n'est écrite que par les vainqueurs : il a été beaucoup attaqué sans avoir été en position, soit d'être défendu, soit de se défendre. Ce qui est certain, c'est que, dans un moment où les plus fermes pouvaient pâlir, il déploya un courage qui, s'il ne dément pas la vio-

[1] Mémoire justificatif pour le citoyen Herman, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947. 8. British Museum.

[2] Qu'on parcoure en effet tout le procès, on n'y trouvera rien qui justifie historiquement ces paroles de l'acte d'accusation, à la suite d'une phrase où le nom de Robespierre est prononcé : « Herman obtint la place de commissaire des administrations civiles, pour que, dans ce nouveau poste, il fût plus à la portée de servir *leur* vengeance et *leurs* passions. » Ce sont ces paroles que citent, comme une démonstration décisive, dans la biographie d'Herman, Lamoureux et Michaud jeune. Encore ne citent-ils pas exactement ; car ils substituent les mots « *ses* vengeances et *ses* passions » aux mots : « *leur* vengeance et *leurs* passions. (Voyez la *Biographie universelle*, supplément, et rapprochez l'article *Herman* de l'acte d'accusation dressé par Antoine Judicis, tel qu'on le lit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 31.)

lence attribuée à son caractère, témoigne au moins de la sincérité de ses convictions et de la force de ses attachements personnels.

Même justice est due à Coffinhal, esprit fougueux et entreprenant, âme intrépide dans un corps d'Hercule. Ancien procureur au Châtelet, Coffinhal ressemblait moins à un juge qu'à un soldat. Il avait une haute stature, un teint jaune, des yeux noirs couverts d'épais sourcils[1]. Sa place eût été sur les champs de bataille, si les champs de bataille alors n'eussent été partout.

Pour connaître Fouquier-Tinville, il suffisait de le voir. Tête ronde, cheveux noirs et unis, front blême, petits yeux chatoyants, visage plein et grêlé, taille moyenne, jambe assez forte, regard tantôt fixe, tantôt oblique, tel était l'homme extérieur[2]. Quand il allait parler, il fronçait le sourcil. Sa voix rude passait soudain de l'aigu au grave; elle avait, pour les accusés, le son de la hache sur le billot. Fouquier-Tinville était fils d'un cultivateur d'Hérouelles, village situé près de Saint-Quentin. Procureur au Châtelet comme Coffinhal, il avait, en 1781, composé des vers à la louange de Louis XVI[3]. D'abord juré du Tribunal révolutionnaire, puis accusateur public, il fut, à Paris, le représentant de ce génie exterminateur qui allait se personnifier dans Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, et dans Carrier à Nantes. Son opinion était presque toujours *la mort*. Il avait de tels accès d'impatience sanguinaire, qu'il faisait préparer à l'avance les jugements, la guillotine et les charrettes[4]. Un détenu ayant réclamé sa liberté, Fouquier-Tinville le fit mettre en jugement, sur

[1] *Biographie universelle*, art. COFFINHAL.

[2] Voyez Mercier, le *Nouveau Paris*, t. IV, chap. CLVII.

[3] *Biographie universelle*, art. FOUQUIER-TINVILLE.

[4] Voyez, dans les tomes XXXIV et XXXV de l'*Histoire parlementaire*, le procès de Fouquier-Tinville. On ne cite ici contre lui, cela va sans dire, que les faits auxquels il n'a pas répondu d'une manière satisfaisante.

ce qu'il fallait le satisfaire, puisqu'il était si pressé[1]. En certaines circonstances, il résulta de ses hâtives fureurs qu'il y eut substitution de personnes[2]. Quelquefois, il laissait sans les ouvrir des paquets que lui avaient adressés les détenus et qui contenaient des pièces à décharge : on trouva de ces paquets chez lui, après son arrestation[3]. Un jour, un huissier ayant reçu l'ordre d'aller chercher au Luxembourg une citoyenne Biron, et lui étant venu dire qu'il avait trouvé deux femmes de ce nom : « Eh bien, s'écria-t-il, amène-les toutes les deux ; elles y passeront[4]. » Il se plaignait souvent de ce que les huissiers n'allaient pas assez vite en besogne : « Vous n'êtes point au pas, » leur disait-il ; et il ajoutait, en parlant des accusés : « Il m'en faut deux à trois cents par décade[5]. » On l'entendit rugir, à certains acquittements[6]. De là le cri que, plus tard, poussa Fréron, qui lui-même avait bu tant de sang : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré[7]. » Désigné enfin à son tour pour être la proie de cette guillotine dont il avait été le pourvoyeur, Fouquier-Tinville attendit son sort avec un front d'airain. Pendant le résumé de l'accusateur, il feignit de s'endormir, ou s'endormit[8].

Et toutefois, cet implacable ministre de la Terreur ne fut pas sans ouvrir quelquefois son cœur à la pitié, tant la nature de l'homme est complexe ! Lui qui poussa la

[1] Pièces originales du procès de Fouquier-Tinville. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 450. — Déposition de Wolf, commis-greffier du Tribunal depuis son établissement.

[5] *Ibid.*, t. XXXV, p. 12 et 14-15. — Dépositions de Boucher et de Tavernier, huissiers du Tribunal.

[6] Pièces originales, etc..., dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

[7] *Biographie universelle*, art. FOUQUIER-TINVILLE.

[8] *Ibid.*

barbarie jusqu'à ordonner qu'on lui amenât des prisonniers, malades, sur des brancards, on le vit recevoir avec beaucoup d'humanité des pères de famille éplorés qui venaient réclamer leurs enfants mis en prison[1]. Il lui arriva de soulager les malheureux détenus[2]. Il lui échappa de dire qu'il aimerait mieux labourer la terre que d'être accusateur public[3]. Directeur du jury au tribunal du 17 août, il s'était conduit « avec franchise, intégrité et humanité[4]. » Au mois d'avril 1793, les généraux Harville, Boucher et Froissac ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif du dossier, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à les poursuivre, décida qu'en dépit du décret il s'abstiendrait, et eut le courage de le déclarer dans une lettre publique[5]. On a prétendu qu'il avait coutume d'entrer dans la chambre des jurés pour les influencer : mensonge de la haine[6]! Il n'est pas vrai non plus qu'il eût coutume de se livrer à des orgies avec les membres du Tribunal, au sortir des audiences[7]. On lui imputa des malversations : autre calomnie! A la veille de monter sur l'échafaud, il put écrire : « J'avais cinquante mille livres de patrimoine avant la Révolution : aujourd'hui, j'ai pour tout patrimoine une femme et cinq enfants[8]. »

[1] Voyez *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 444-446, une déposition remarquablement impartiale de Duchâteau, secrétaire du parquet de Fouquier.

[2] Déposition de la femme de Morizan, buvetier du Tribunal. — *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 19.

[3] Déposition de la fille de Morizan. — *Ibid* , p. 20.

[4] Déposition de Réal. — *Ibid.*, t. XXXIV, p. 397.

[5] *Ibid.*, p. 398. — Réal, qui déposa de ce fait au procès de Fouquier, était le défenseur des généraux qu'on avait décrétés d'accusation.

[6] Voyez les dépositions de Leclercq, huissier du Tribunal, et de la fille de Morizan. — *Ibid.*, t. XXXIV, p. 419, et t. XXXV, p. 20.

[7] Voyez la déposition de la fille du buvetier du Tribunal. — *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 20.

[8] Réponse d'Antoine-Quentin Fouquier aux différents chefs d'accusation

Fouquier-Tinville n'eut jamais de relations qu'avec les Comités de Salut public et de Sûreté générale, et cela dans le lieu de leurs séances. Il s'y rendait chaque soir entre dix et onze heures, remettait la liste des jugements prononcés dans le jour, faisait part des actes du Tribunal aux membres présents, et recevait leurs instructions[1]. Il n'avait de rapports particuliers ni avec Robespierre, qu'il n'aimait pas, ni avec Saint-Just. Pour ce qui est de Couthon, c'est à peine s'il le connaissait personnellement, attendu que Couthon ne paraissait jamais le soir au Comité[2]. Un fait curieux et qui montre jusqu'à quel point Fouquier-Tinville était étranger au parti que représentaient Robespierre, Couthon et Saint-Just, c'est que, lorsque Robespierre fit établir le « Bureau de police générale, » Fouquier-Tinville n'en fut pas informé autrement que le public. « Aujourd'hui encore, écrivait-il lors de son procès, j'ignore dans quel lieu du Comité ce bureau était situé[3]. »

Les membres les plus farouches du Tribunal révolutionnaire, après l'accusateur public, étaient Trinchard, Leroy, surnommé *Dix-Août*, Brochet, Chrestien, Renaudin, Gérard, Prieur, Vilate. C'étaient là les jurés *solides*, ceux dont on se servait pour ces condamnations collectives que, dans son affreux langage, Fouquier-Tinville appelait des *feux de file*[4].

Leroy était un marquis, le marquis de Montflabert[5]. Il avait l'oreille un peu dure ; mais il tenait à siéger !

portés contre lui, etc.— *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Voyez, dans le procès de Fouquier-Tinville, *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 74, la déposition de Sézille ; et, p. 13, celle de Tavernier, huissier du Tribunal.

[5] Déposition de Sézille, *ubi suprà*.

Brochet était l'auteur de la prière : « O sacré cœur de Jésus ! ô sacré cœur de Marat[1] ! »

Renaudin se considérait comme l'instrument aveugle de la loi. Lorsque la contre-révolution, triomphante, le conduisit à la Conciergerie, il dit : « Je n'étais que la hache dont on se servait ; on ne peut pas faire le procès à la hache[2]. »

Chrestien tenait un café où se réunissaient les plus violents d'entre les Jacobins ; excellent patriote, courageux et franc[3], mais exalté jusqu'au délire, il gouvernait despotiquement la section Lepelletier[4].

Prieur passait le temps des débats à faire en caricature le portrait des accusés dont la physionomie l'avait frappé. En les regardant, il disait : « Celui-ci est de l'anisette de Bordeaux ; celui-là est de la liqueur de M. Amphoux[5]. »

Vilate était un prêtre[6].

La Terreur n'eut pas d'agent comparable à cet homme, auteur d'un livre où il anathématise la Révolution, au nom de l'humanité. Il avait pris le nom de Sempronius Gracchus. Quand Robespierre le vit pour la première fois, c'était dans la compagnie de Barère. « Quel est ce jeune homme ? » demanda-t-il. Barère ayant répondu : « Il est des nôtres, c'est Sempronius Gracchus ; » Robespierre répliqua vivement : « Sempronius Gracchus, un des nôtres ! Vous n'avez donc pas lu le *Traité des offices?* L'aristocrate Cicéron, afin de rendre odieux le projet des

[1] Nous l'avons mentionnée déjà.

[2] Déposition de Carentan, dans le procès de Fouquier. — *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 102.

[3] Déposition d'Antonelle, ex-maire d'Arles. — *Ibid.*, p. 106.

[4] Déposition du cinquante-sixième témoin. — *Ibid.*, t. XXXIV, p. 465.

[5] Dépositions de Wolf, commis-greffier du Tribunal, et de Tavernier, huissier du Tribunal. — *Ibid* , t. XXXIV, p. 458, et, t. XXXV, p. 13.

[6] Voyez le procès de Fouquier. — *Histoire parlem.*, t. XXXIV, p. 578

deux Gracques, exalte les vertus du père, et traite les enfants de séditieux[1]. »

La sagacité de Robespierre, en cette occasion, ne s'était point démentie : Vilate fut un double apostat ; et il n'est pas sans intérêt de constater ici quels sont ses titres à la confiance de ceux qui le considèrent comme une autorité historique irrécusable ! Son acharnement contre les accusés était tel, que, lorsque les débats lui paraissaient durer trop longtemps, il marquait son impatience par des postures indécentes ou des propos atroces. Il se promenait dans la salle des témoins pendant que ses collègues étaient en délibération, assurant qu'il était toujours convaincu. Un jour, il eut l'impudeur de dire à Dumas, qui présidait l'audience : « Voici l'heure du dîner ; les accusés sont doublement convaincus, car en ce moment ils conspirent contre mon ventre[2]. » Brochet, Leroy, Trinchard, Chrestien, Prieur, furent des terroristes impitoyables, mais sincères ; et leur attitude, à deux pas de la mort, prouva l'énergie de leurs convictions : Vilate fut un sceptique sans entrailles. Quand vint le moment suprême, on ne l'entendit point dire, comme Prieur : « J'ai jugé selon mon opinion ; je n'en dois compte à personne ; » ou, comme Trinchard : « Si l'on appelle *solides* ceux qui ont servi la patrie, je suis solide ; » ou, comme Leroy : « J'ai jugé en mon âme et conscience ; ma tête est prête ; » ou, comme Chrestien : « Nous sommes prêts[3]. » Vilate, devant l'échafaud, joua le remords, pour sauver sa tête[4], que cette lâche comédie n'a point sauvée.

[1] C'est le récit de Vilate lui-même, dans les *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, p. 178. — Collection des *Mémoires sur la Révolution*.

[2] Voyez la déposition d'Anne Ducret, conseil public, et celle de Masson, greffier. — *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 484, et t. XXXV, p. 89.

[3] Voyez le procès de Fouquier. — *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 75 et 76.

[4] Il écrivit son livre dans la prison.

Si, parmi les membres du Tribunal révolutionnaire, il y en eut d'inflexibles, il y en eut d'autres en qui le culte de l'humanité s'associa toujours au sentiment de la justice.

Sur la sensibilité de Naulin, de Sellier, de Maire, de Harny, les témoignages abondent[1].

Naulin mettait la plus grande fermeté à heurter de front ceux de ses collègues dont les opinions, trop dures, auraient pu nuire à la défense des accusés [2].

Maire et Harny, lorsque l'évidence des preuves les amenait à voter la mort, furent quelquefois aperçus versant des larmes [3].

Villain d'Aubigny, appelé à déposer sur Chatelet, s'exprima en ces termes : « Je connais Chatelet depuis longtemps; il n'est personne qui, le connaissant, ne rende comme moi justice à sa bonté, à son patriotisme, surtout aux sacrifices qu'il n'a cessé de faire, depuis les premiers instants de la Révolution, pour obliger ses frères et secourir l'infortune [4]. »

Nous avons déjà eu occasion de parler du menuisier Duplay. Quand la Révolution éclata, Duplay, un des protégés de madame Geoffrin, possédait une fortune d'environ quinze mille livres de rente en maisons [5]. On ne saurait donc le soupçonner d'avoir cherché dans les troubles de son pays un moyen de s'enrichir. Voici son portrait, tracé par un des plus violents adversaires du parti auquel il se dévoua : « J'ai toujours vu Duplay bon père, bon

[1] Voyez, dans le procès de Fouquier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 354, 398, 411, 458, et t. XXXV, p. 5, 6 et 13, les dépositions de Pepin, de Réal, de d'Aubigny, de Wolf, de Tavernier, de Boucher.

[2] Déposition de Réal. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 399. — Déposition de Boucher. *Ibid.*, t. XXXV, p. 13.

[3] Déposition de Wolf. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 458. — Déposition de Tavernier. *Ibid.*, t. XXXV, p. 6.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 411 et 412.

[5] Lebas, de l'Institut, *Dictionnaire de la Conversation*.

mari, d'une probité sûre, d'un caractère doux et indulgent, incapable de ployer sa probité aux caprices de quelques ambitieux [1]. » A quelles qualités Robespierre dut-il l'attachement de Duplay et de toute sa famille? Un homme qui, mieux que personne, fut dans le secret de cet attachement, a répondu : « A la douceur de son caractère, à la facilité de son commerce et à la bonté de son cœur [2]. » Duplay recevait chez lui Camille Desmoulins, Buonarotti, Lebas. Ce dernier, amateur passionné de la musique italienne, se faisait souvent entendre dans ces réunions intimes, où Buonarotti tenait le piano. Lorsque la soiree n'était point consacrée à la musique, elle l'était à la lecture des plus belles tragédies de Racine, que Lebas et Robespierre déclamaient avec beaucoup d'âme [3].

Duplay n'avait accepté qu'avec répugnance les fonctions de juré au Tribunal révolutionnaire. Il les exerça rarement, et n'assista ni au jugement de Marie-Antoinette ni à celui de Madame Élisabeth. Un jour qu'il avait siégé comme juré, son hôte lui demanda vaguement ce qu'il avait fait au Tribunal. « Maximilien, lui répondit-il, jamais je n'ai cherché à connaître ce que vous faites au Comité de salut public. » Robespierre, sans répliquer, lui serra affectueusement la main [4]. De tous les jurés qui figurèrent dans le procès intenté à Fouquier-Tinville, il n'y en eut qu'un d'acquitté, à la fois sur le fait et sur l'intention : ce fut l'hôte, l'ami, l'admirateur passionné de Robespierre; ce fut Duplay [5].

Nous compléterons ce tableau du Tribunal révolutionnaire par une citation qui répond à deux calomnies :

[1] Déposition de d'Aubigny, dantoniste exalté, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 412.

[2] Lebas, de l'Institut, *Dictionnaire de la Conversation*, au mot DUPLAY.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Voyez le jugement, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 147.

« Prieur ne buvait pas de vin ; Vilate ne prenait que du lait ; Trinchard prenait du café ou du chocolat ; les autres jurés ne buvaient le matin qu'un carafon ; le soir, ils avaient une bouteille de vin. Lorsque le garçon portait un bouillon dans la chambre des jurés, il sortait aussitôt. Je n'ai pas connaissance qu'il soit entré des étrangers dans cette chambre pendant les délibérations. Ganney, pour qu'on n'entendît pas, ôtait la clef de la porte qui est dans l'escalier [1]. »

Voilà à quoi se réduit l'histoire des orgies dont la buvette du tribunal était le théâtre, et des influences étrangères qui pesaient sur les délibérations de ses membres !

Une chose bien digne de remarque, c'est que les hommes de la Révolution sont les seuls qui aient compris qu'un dédommagement est dû aux victimes de poursuites injustes. Un décret spécial assurait aux accusés qu'on acquittait une indemnité proportionnée à la durée de leur détention [2].

Il est juste aussi de reconnaître que, souvent, le Tribunal révolutionnaire fut le théâtre de scènes où la justice et la vérité reçurent de solennels hommages. Un jour, un vieillard, nommé Delhorre, et sa femme, sont traduits devant le sombre aréopage pour propos tendant au rétablissement de la royauté et à l'avilissement des pouvoirs constitués. Le fait ne fut pas prouvé : verdict d'acquittement. Mais voilà qu'à leur tour les témoins sont accusés de faux témoignages. Tous les assistants frémissent d'horreur. Le Tribunal ordonne sur-le-champ que les témoins soient arrêtés pour être jugés sans délai. La femme de Delhorre, saisie d'un mouvement de compassion généreuse, implore

[1] Déposition de la femme de Morizan, buvetiér du Tribunal révolutionnaire. — *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 19 et 20.

[2] Déposition de Wolf, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 452.

la grâce de ses calomniateurs. L'auditoire est ému, les larmes coulent; mais le peuple demande justice et applaudit à la sentence du Tribunal en criant : *Vive la République* [1]!

Du 24 brumaire (14 novembre) au 11 nivôse (31 décembre), les principaux personnages que condamna le Tribunal révolutionnaire furent Manuel, les généraux Brunet et Houchard, Girey-Dupré, le général Lamarlière, Barnave, Duport-Dutertre, Kersaint, Rabaud Saint-Étienne, la du Barry, Biron.

La condamnation de Manuel fut motivée sur ce qu'il avait facilité l'évasion du prince de Poix, sur ce qu'il s'était opposé à l'incarcération de la famille royale au Temple, sur ce qu'il avait hautement gémi de la sentence rendue contre Louis XVI, et, chose remarquable ! sur ce qu'il avait trempé dans les massacres de septembre [2]. Il mourut sans courage [3].

Tout autre se montra devant l'échafaud le général Brunet. Mais ce n'était pas le sentiment de son innocence qui pouvait fortifier son cœur, car des pièces produites et de ses propres lettres résulta la preuve que, non content de refuser d'envoyer cinq bataillons contre les rebelles de Toulon et de Marseille, il avait entretenu avec eux une correspondance suivie [4].

Contre Houchard, il pouvait y avoir des apparences, il n'y avait pas de preuves. Esprit timide, âme intrépide, ses hésitations à Hondschoote ne démontrent nullement qu'il y fut vainqueur malgré lui, et les autorités militaires ne s'accordent pas sur le point de savoir s'il lui eût été

[1] Audience du 25 brumaire an II. (Voy. le *Moniteur*, 1793, an II, n° 55.)

[2] *Moniteur*, 1793, an II, n° 56.

[3] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 136.

[4] *Moniteur*, 1793, an II, n° 56.

possible, après la victoire, de jeter les Anglais dans la mer [1]. En tout cas, une faute n'est pas un crime ; et, quant aux trois millions que le duc d'York aurait promis à Houchard si ce dernier lui laissait prendre Dunkerque, il faudrait, pour établir historiquement un fait de cette importance, autre chose qu'un propos de table tenu devant Levasseur [2]. La défense de l'infortuné général fut d'une simplicité touchante et forte : « J'ai toujours été attaché aux succès de la Révolution française. De simple lieutenant, devenu général en chef, quel intérêt avais-je à trahir la nation, à passer à l'ennemi ? Il m'aurait haché par morceaux pour tout le mal que je lui avais fait. J'ai pu commettre des fautes ; quel général n'en commet pas ? Mais je ne suis point un traître. Les jurés me jugeront selon leur conscience : la mienne est pure et tranquille [3]. » Malheureusement pour l'accusé, l'idée alors dominante était que la Révolution périrait le jour où la hache aurait cessé de faire contre-poids à l'épée ; et cette crainte, qui conduisait si facilement au soupçon, rendait le soupçon impitoyable. Houchard avait été transféré à la Conciergerie le 9 novembre ; le 15, il comparaissait devant le Tribunal ; le 16, il était mort.

Ici, un rapprochement se présente. Dans la séance du 7 août, c'est-à-dire un peu plus de trois mois auparavant, le général Aubert Dubayet avait été appelé à la barre de la Convention pour y raconter le siége de Mayence. On l'annonce, il entre, et sa présence est le signal des plus vifs transports. Plusieurs députés, courant à lui, le serrent dans leurs bras. Maure demande que le président lui donne le baiser fraternel, au nom de la République, et

[1] Nous avons cité, à ce sujet, l'opinion de Jomini. Voyez, dans le t. IX de cette histoire le chapitre intitulé : *La Coalition repoussée.*

[2] Voyez ce que nous avons cité des *Mémoires de Levasseur*, dans le chapitre ci-dessus du tome IX de cette histoire.

[3] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, deuxième partie, n° 93.

c'est ce que Danton, qui présidait, s'empresse de faire, au milieu d'un attendrissement universel[1].

Ainsi, les grandes défiances de la Révolution à l'égard des hommes d'épée ne l'empêchaient pas d'offrir les plus belles de ses couronnes civiques à ceux d'entre eux dont la fidélité était sans nuage; et si, en poursuivant la trahison, il lui arriva de s'égarer, que de fois sa lourde main ne s'abaissa-t-elle pas sur des coupables? Un écrivain royaliste assure que le général Lamarlière, dont la condamnation suivit de près celle du général Houchard, fut traduit au Tribunal révolutionnaire sur un chef d'accusation ridicule, savoir : la lettre d'un *émigré* adressée à *une inconnue*[2]. Rien de plus inexact : les charges, au contraire, étaient accablantes. On l'accusait d'avoir voulu livrer Lille à l'ennemi, et d'avoir préparé le succès de cette horrible trahison : en faisant ouvrir les portes à toutes les heures de la nuit, sans égard aux représentations du commandant de la place, que Custine lui avait irrégulièrement subordonné; en accumulant un grand nombre de prisonniers dans la citadelle, malgré la faiblesse de la garnison et la rareté des vivres; en souffrant que des parlementaires ennemis fussent introduits sans avoir les yeux bandés; en logeant dans la citadelle, avec liberté de la parcourir, un aide de camp et un trompette ennemis, soupçonnés d'être des espions; en s'abstenant de transmettre au commandant de la place la série des mots d'ordre; en parlant de faire sortir de la ville une portion considérable de l'artillerie, au moment même où il s'apprêtait à fortifier les trois faubourgs de Lille et à distribuer ainsi sur trois points une garnison que son exiguïté y eût livrée à une destruction certaine. Ce n'étaient certes pas là de légers griefs; et leur réalité fut établie par la correspondance de l'accusé, par les témoignages

[1] *Moniteur*, 1793, n° 221.

[2] Michaud jeune, *Biographie universelle*, art. LAMARLIÈRE.

écrits des généraux Favart et Dufrêne, par celui de l'adjudant général Merlin-Lejeune, enfin par les témoignages oraux des représentants du peuple Duchêne et Lesage-Sénault, qui l'un et l'autre avaient été en mission auprès de Lamarlière[1].

Pour ce qui est de Girey-Dupré, de Barnave, de Kersaint, de Rabaud-Saint-Étienne, qui furent frappés successivement par le Tribunal révolutionnaire, dans les derniers jours de novembre et au commencement de décembre, c'étaient de généreux esprits, et leur sort a droit à la pitié; mais comment taxer la Révolution de cruauté froide et d'iniquité, lorsqu'on rapproche les causes de leur condamnation des circonstances où elle fut prononcée ?

De tous les Girondins, pas un n'avait fait d'aussi brûlants appels à la guerre civile que Girey-Dupré, pas un n'avait sonné la charge contre la Montagne avec plus de fureur[2]. C'était lui qui, transformant Danton en complice de Cobourg, tonnant contre un triumvirat qui n'exista jamais, et, jetant en Bretagne une torche allumée, avait en ces termes pressé la province de marcher sur Paris :

Quoi ! sur cette place fameuse
Qui fume encore du sang breton,
On verrait la troupe hideuse
Et de Cobourg et de Danton !
Brisons les sceptres sanguinaires
D'un triumvirat criminel.
Au rendez-vous du Carrousel
Nous allons embrasser nos frères[3].

On sait quel fut le résultat de ces excitations néfastes. Arrêté à Bordeaux, où il était allé attiser la révolte dépar-

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 139 et 140.

[2] Voyez, dans le précédent volume de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Le Comité des Douze*.

[3] *Hymne des Bretons*, par Girey-Dupré. Voyez le livre de Louis du Bois sur Charlotte Corday, n° v des *Pièces justificatives*.

tementale, Girey-Dupré fut conduit à Paris, et comparut devant le Tribunal révolutionnaire, le 1er frimaire (21 novembre). Sa défense ayant consisté à désavouer toute participation à l'insurrection girondine, il est permis de mettre en doute cette réponse que lui prête, au sujet de Brissot, Riouffe, qui était alors en prison : « Brissot a vécu comme Socrate ; il est mort comme Sidney [1]. » Quoi qu'il en soit, Girey-Dupré, à ses derniers moments, déploya le même courage et la même violence de caractère qu'il avait apportés dans sa lutte contre la Montagne. La charrette qui le conduisait à la guillotine ayant passé devant la maison de Duplay, et le hasard ayant voulu qu'en cet instant les filles du menuisier se trouvassent à la fenêtre, il se mit à crier : « A bas les tyrans ! à bas les dictateurs ! » et répéta cette exclamation jusqu'à ce qu'il eût perdu la maison de vue [2].

Huit jours après, le 9 frimaire (29 novembre), Barnave fut appelé, à son tour... Nul n'avait été plus avant que lui dans la faveur populaire ; nul n'avait travaillé plus ardemment que lui à saper les fondements de l'ancienne monarchie. Mais il n'était pas encore à mi-chemin que la lassitude le prit. « Il n'y a point de divinité en toi, » lui disait un jour Mirabeau. Ce mot qui, appliqué à l'éloquence de Barnave, était très-juste, l'était aussi appliqué à son caractère. C'était un homme naturellement froid, et qui faisait consister, comme il l'a écrit lui-même, l'élévation d'esprit dans la *mesure* [3]. Quand il vit de quel impétueux élan la Révolution courait vers des régions inexplorées, un grand trouble s'empara de lui ; et le

[1] La remarque n'est pas de nous, elle est des auteurs de l'*Histoire parlementaire* ; mais elle nous a paru juste. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 139.

[2] Lamoureux, *Biographie universelle*. Supplément.

[3] Voyez, dans les *Causeries du lundi*, de M. Sainte-Beuve, son étude sur Barnave.

retour de Varenne, en lui donnant Marie-Antoinette à protéger, acheva de changer la direction de ses sentiments. C'est alors qu'on le trouve désertant peu à peu le parti dont il était un des chefs; puis s'engageant dans une voie tortueuse, se faisant avec Duport et Lameth le mystérieux conseiller de la reine, lui écrivant, et, lorsqu'il eut à quitter Paris, recevant d'elle, pour récompense, l'honneur de lui baiser la main[1] : dangereux honneur, qu'il lui fallut cruellement expier !

Le 15 août 1792, Larivière, qui avait été envoyé aux Tuileries en qualité de commissaire de l'Assemblée, communiquait à ses collègues une pièce qu'il venait de découvrir dans le secrétaire de Louis XVI. Le titre, qui, écrit en marge de l'original, paraissait être de la propre main du roi, portait : *Projet du comité des ministres concerté avec MM. Alexandre Lameth et Barnave.*

Quant au document, qui était de la main du ministre de Lessart, voici quelle en était la teneur :

« 1° Refuser la sanction (du décret relatif aux prêtres et aux émigrés) ;

« 2° Écrire une nouvelle lettre aux princes d'un ton fraternel et royal ;

« 3° Nouvelle proclamation sur les émigrants, d'un style ferme, et marquant bien l'intention de maintenir la Constitution ;

« 4° Réquisition motivée aux puissances de ne souffrir sur leur territoire aucuns rassemblements, armements ou préparatifs hostiles ;

« 5° Établir trois cours martiales, et faire, s'il est nécessaire, de nouvelles dispositions relativement aux démissions, désertions, remplacements, etc. »

[1] Tous ces faits sont affirmés par madame Campan, et racontés avec de tels détails, qu'il est impossible de supposer qu'elle les ait inventés. Dans quel intérêt, d'ailleurs, une pareille série de mensonges? — Voyez les *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. x et xix.

Suivaient des conseils sur le langage que devaient tenir à l'Assemblée les ministres de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur; et, comme conclusion : « On estime que le roi ferait une chose extrêmement utile, en demandant à chaque département un certain nombre d'hommes pour être placés dans sa garde[1]. »

Un semblable document ne contenait rien que Barnave n'eût été en droit de soutenir à la tribune; mais il prouvait que Barnave entretenait avec la cour des intelligences *secrètes* que lui interdisait sa qualité de représentant du peuple, et cela dans un moment où la cour conspirait contre la Révolution. Aussi, quoiqu'on ne connût pas encore l'existence de l'armoire de fer, il n'y eut qu'un cri dans l'Assemblée sur le caractère criminel de la pièce lue par Larivière. « Cette pièce, dit Cambon, convaincra les plus incrédules de la réalité du foyer de conjuration qu'on vous a dénoncé sous le nom de Comité autrichien. » Et il demanda que les deux ex-constituants fussent décrétés d'accusation, ce que l'Assemblée vota *unanimement*[2].

Barnave fut donc arrêté dans sa maison de campagne à Saint-Robert, et conduit à Grenoble, d'où, après six mois de captivité, il fut transféré au fort de Barreaux. Ses amis s'adressèrent, pour le sauver, à Danton et à Bazire. Mais Danton se contenta de faire conseiller au prisonnier d'écrire une lettre à la Convention, humble démarche à laquelle celui-ci se refusa noblement; et Bazire répondit avec tristesse à Boissy-d'Anglas, qui sollicitait son intervention : « J'ai moins d'influence que vous, et vous ne tarderez pas à le voir. » De sorte qu'à la fin de novembre l'infortuné Barnave était à Paris! Pendant le trajet, il avait écrit à sa sœur : « J'ai quitté

[1] *Moniteur*, 1792, n° 230.
[2] *Ibid.*

hier ma mère et Julie... et je vais peut-être m'éloigner pour toujours de toi. Ce moment est cruel, mais ne nous l'exagérons pas... Je suis jeune encore, et cependant j'ai déjà éprouvé tous les biens et tous les maux dont se forme la vie humaine. Doué d'une imagination vive, j'ai cru longtemps aux chimères ; mais j'en suis désabusé, et, au moment où je me vois prêt à quitter la vie, les seuls biens que je regrette sont l'amitié (personne plus que moi ne pouvait se flatter d'en goûter les douceurs) et la culture de l'esprit dont l'habitude a souvent rempli mes journées d'une manière délicieuse[1]. »

Si, même avant que la preuve complète des complots de la cour eût été acquise, la conduite de Barnave avait paru coupable à tous les membres de l'Assemblée législative, combien ne dut-elle pas paraître plus coupable encore, en novembre 1793, aux juges du Tribunal révolutionnaire? Il fut condamné, en compagnie de Duport-Dutertre. Sur l'échafaud, après avoir harangué le peuple, il jeta les yeux sur le couteau, et ses dernières paroles furent : « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté[2] ! »

Dans sa défense, il lui est échappé de dire : « J'atteste sur ma tête que jamais, absolument jamais, je n'ai eu avec le château la plus légère correspondance ; que jamais, absolument jamais, je n'ai mis les pieds au château. » Que penser de cette dénégation si formelle, mais intéressée, quand on la rapproche, et du récit, parfaitement désintéressé, de madame Campan, et du document qui motiva le décret d'accusation[3]?

[1] Le *fac-simile* de cette lettre, dont nous n'avons cité que le passage qui se rapporte aux sentiments politiques de Barnave à la fin de sa carrière, se trouve à la suite des *Œuvres de Barnave*, mises en ordre par M. Bérenger (de la Drôme)

[2] *Nouvelle Biographie universelle.*

[3] A la suite du travail de M. Sainte-Beuve sur Barnave, dans les *Causeries du lundi*, nous lisons : « Je dois à la bienveillance de M. le marquis

L'exécution de Kersaint, le 15 frimaire (5 décembre); celle de Rabaud-Saint-Etienne, qui eut lieu le même jour, et la mort de Clavière, qui, le 9, se frappa d'un coup de

de Jaucourt, lequel a beaucoup connu Barnave, quelques explications qui répondent à la question que je me suis posée au sujet des rapports du célèbre orateur avec la reine. Voici ce que M. de Jaucourt et les personnes les mieux informées de sa société croyaient à cet égard (je ne fais que reproduire exactement ce qui m'est transmis) : « Barnave ne vit jamais la « reine. C'est Duport qui la voyait, au nom de Barnave ; mais l'intermé- « diaire habituel était le chevalier de Jarjayes, dont la femme était de la « maison de la reine. Quand la reine voulait faire à Barnave une commu- « nication quelconque, elle mettait un écrit cacheté dans la poche de « Jarjayes, et celui-ci le transmettait à Barnave, lequel, après en avoir pris « connaissance, le replaçait, cacheté, dans la poche du messager, de façon « que la reine pût le reprendre et le détruire. Le même procédé servait « aux avis que Barnave voulait donner à la princesse : même passage par « ladite poche et même retour aux mains de Barnave. Il en résulte que Bar- « nave pouvait dire, à la rigueur, ou *à peu près*, devant le Tribunal révo- « lutionnaire, qu'il n'avait jamais eu avec la reine de relations directes, « qu'il ne l'avait jamais vue... Il reste, sans doute (à examiner les choses « avec une précision mathématique), une certaine restriction, une certaine « interprétation à donner au mot de Barnave devant le Tribunal révolution- « naire : « Je n'ai jamais eu de correspondance avec le château. » Mais tel « tribunal, telle déposition. »

M. Sainte-Beuve ajoute, et avec raison : « Voilà l'explication la plus plausible, dans les termes mêmes où je la reçois; et, malgré tout, le sentiment moral persiste à souffrir d'une dénégation si formelle de la part de Barnave. »

D'un autre côté, quand M. de Jaucourt dit que « Barnave ne vit jamais la reine, » il dit ce qu'il *croit* et ce qu'il pouvait bien ignorer, puisque la condition d'entrevues de ce genre était, de la part de Barnave, le secret le plus absolu ; de sorte que l'affirmation de madame Campan reste entière.

Il est surprenant, puisque M. Sainte-Beuve tenait à approfondir la question des rapports de Barnave avec la cour, qu'il n'y ait pas un seul mot, dans son travail, qui fasse allusion à la pièce lue par Larivière.

M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 315, édition Méline, ne se borne pas à des réticences, il s'écrie : « Il est certain que, depuis les premiers jours de 1792, Barnave ne fut pour rien dans les relations d'Adrien Duport et de Lameth avec la cour. » Depuis les premiers jours de 1792 ! Soit. Mais avant ?

Au moins devait-on s'attendre à voir le point en question abordé et discuté par M. Bérenger (de la Drôme), dans la notice historique qu'il a placée en tête des *Œuvres de Barnave*. Mais non. Si les détracteurs systématiques de la Révolution ne disaient que la vérité ou disaient toute la vérité, leur

couteau, dans la chambre où il était détenu[1], furent la suite trop facile à prévoir, hélas! du grand drame de la Gironde vaincue.

La guillotine attendait une moins noble victime : le 18 frimaire (8 décembre), madame du Barry expia sous la main du bourreau les avilissantes splendeurs de sa fortune passée[2]. En 1792 et 1793, elle avait fait plusieurs voyages en Angleterre, pour poursuivre les auteurs d'un vol de diamants dont elle avait été victime en janvier 1791[3]. La crainte d'encourir la rigueur des lois portées contre les émigrés l'ayant ramenée en France, elle fut dénoncée « pour avoir dissipé les trésors de l'État, conspiré contre la République et porté, à Londres, le deuil du tyran. » Devenue la maîtresse du duc de Brissac, elle habitait Luciennes, et elle y avait été arrêtée, une première fois, dans la nuit du 30 au 31 août 1792, pour avoir caché dans sa maison Montsabré, ancien page, trouvé blotti au fond d'une chambre qu'on avait longtemps refusé d'ouvrir, sous prétexte qu'elle était condamnée, et pour ses relations avec M. de Brissac, alors détenu à Orléans[4]. Arrêtée de nouveau le 28 septembre 1793[5], et déclarée coupable par le Tribunal révolutionnaire, elle ne put affronter l'idée de la mort sans tomber dans une sorte de délire, annonça des révélations, se fit conduire à l'Hôtel de Ville et y accusa au hasard deux cent quarante personnes. Sur le chemin du supplice, elle criait d'un air égaré à la foule qui la poursuivait de ses injures : « Bon peuple, délivrez-moi. Je suis innocente! » Elle se débattit contre l'exécu-

tâche deviendrait trop difficile. On se tait sur certaines choses, et l'on triomphe de la lacune!

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 140-142.

[2] *Moniteur*, an II, n° 80 (10 décembre 1793).

[3] P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX[e] siècle*, t. II, p. 271.

[4] *Moniteur*, 1792, n° 246.

[5] *Moniteur*, 1793, n° 273.

teur d'une manière lamentable : « Monsieur le bourreau, lui disait-elle, ayez pitié de moi ! Un moment encore ! plus rien qu'un moment[1] ! »

Et à ce bruit de la hache qui chaque jour se levait et retombait, d'affreux émules du *Père Duchesne* répondirent trop souvent par des déclamations forcenées. Au 31 mai, Guffroy, avocat du Pas-de-Calais, s'était fait l'éditeur d'un journal qu'il avait intitulé *Rougiff*, anagramme de son nom. Les extraits suivants montreront à quel langage certains écrivains ne rougissaient pas de descendre.

« Les complices de cette guenon (Charlotte Corday) n'ont pas été tous rasés comme elle. Ils le seront ; pas vrai, Charlot[2] ? — C'est en ce moment qu'il faut dans chaque maison, dans chaque rue, des argus patriotes... Allons ! vite, allons ! que la guillotine soit en permanence dans toute la République. Tribunaux, à l'ouvrage[3] ! — Le fluide du corps politique était vicié ; on ne le purge pas, on le fait couler[4]. — La Tour-du-Pin est pris ; Altier, ci-devant prieur, est pris ; vingt-huit mille Marseillais, républicains à la Barbaroux, sont pris. Eh bien, vite, ma recette. Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons ! pas tant de contes ! Tête au sac[5] ! »

Notons d'avance que le rédacteur de ce journal atroce figura plus tard au premier rang des sanglants comédiens du 9 thermidor, au premier rang des terroristes qui prétendirent vouloir tuer la Terreur dans la personne de Robespierre !

Lui, cependant, il combattait ces encouragements au meurtre par l'exposé d'une politique sévère, mais juste :

[1] *Biographie universelle.*
[2] Le *Rougiff*, n° 7.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, n° 8.
[5] *Ibid.*, n° 14.

« Comme on est tendre pour les oppresseurs, s'écriait-il, et inexorable pour les opprimés! grâce pour les scélérats? non, grâce pour l'innocence! grâce pour les faibles! grâce pour les malheureux! grâce pour l'humanité [1]! » — « Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible! N'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat [2]. »

Il y avait loin de là au langage de Barère, lorsqu'il énonçait ce prétendu axiome : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas [3]; » ou à celui de Collot-d'Herbois, lorsque, trouvant trop douce la déportation dans les déserts de la Guyane française, il disait : « Il ne faut rien déporter; il faut détruire et ensevelir dans la terre de la liberté tous les conspirateurs [4]. »

Au reste, si le lecteur veut être équitable, qu'il ne perde pas un seul instant de vue les circonstances, et avec quel empire elles s'imposèrent aux âmes les moins orageuses. A ceux qui se plaignaient de trop de rigueur, Chamfort répondait : « Vous voudriez qu'on nettoyât les écuries d'Augias avec un plumeau! » Et à qui lui reprochait de prêcher le désordre : « Quand Dieu créa le monde, le mouvement du chaos dut faire trouver le chaos plus désordonné que lorsqu'il reposait dans un désordre auguste [5]. »

[1] Rapport de Robespierre sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale. — Séance du 18 pluviôse (6 février 1794).

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des 21. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, n° 1097-8-9.

[4] *Ibid.*

[5] *Chamfort*, par P. J. Stahl (Hetzel); préface, p. XLV.

Aussi bien, le déchaînement des plus terribles colères ne fut pas sans laisser place aux inspirations de l'humanité, témoin tant de mesures bienfaisantes prises par le Comité de Salut public, et, pour n'en citer que quelques-unes, celle qui ordonnait de pourvoir aux besoins des otages détenus à l'Abbaye[1]; celle qui enjoignait aux administrations de police de veiller à ce qu'aucune exaction ne fût commise en ce qui touchait l'approvisionnement des prisonniers[2]; celle qui concernait l'assainissement de la Conciergerie[3]; celle qui avait pour objet de parer à l'inconvénient de la tuerie des bestiaux à l'Archevêché, où il y avait des malades[4]; celle qui faisait passer à Mayence trois cent mille livres destinées au soulagement des Français captifs[5]; celle qui chargeait le Conseil exécutif de s'occuper du sort des prisonniers ennemis[6]; celle qui ouvrait le Val-de-Grâce aux femmes en couche et aux enfants trouvés[7].

Il importe aussi de rappeler quels transports excita toujours le triomphe de l'innocence reconnue.

Un député, nommé Robert, avait été dénoncé comme violateur de la loi contre les accapareurs des objets de première nécessité, à cause de plusieurs pièces de rhum trouvées chez lui. Le châtiment, c'était la mort. Joseph Lebon paraît à la tribune; il dit qu'une loi obscure est comme si elle n'existait pas ; il demande qu'on renvoie au Comité de Salut public la question de savoir si le rhum est compris parmi les objets de première nécessité. On ap-

[1] Arrêté du 26 vendémiaire.
[2] Arrêté du 25 brumaire.
[3] Arrêté du 8 ventôse.
[4] Arrêté du 12 floréal.
[5] Arrêté du 23 nivôse.
[6] Arrêté du 14 pluviôse.
[7] Arrêté du 15 pluviôse.

plaudit de toutes parts, et le renvoi est décrété à l'instant même[1].

Le fils d'un marchand avait écrit sur la porte du magasin de son père, pendant l'absence de ce dernier, *Magasin de vin en gros*, sans détailler, conformément aux prescriptions de la loi, la quantité et la qualité de ces vins. Le scandale des accaparements, à cette époque de disette et de souffrance, avait provoqué une répression impitoyable : le marchand est traduit au Tribunal révolutionnaire, et, dans les questions posées au jury, celle qui était la plus favorable à l'accusé ayant été omise, on le condamne. Une lettre de Gohier en informe aussitôt l'Assemblée, qui, au milieu des applaudissements et à l'unanimité, décrète que la condamnation sera suspendue. Danton se lève, et d'une voix pleine d'émotion : « L'on s'honore, dit-il, quand on sauve un innocent. » Les applaudissements recommencent. « Je vole, continue-t-il, signifier moi-même le décret que la Convention vient de rendre. » Il sort, et plusieurs de ses collègues se précipitent sur ses pas pour aller arrêter l'exécution du jugement[2].

Oui, si l'on étudie avec bonne foi la Révolution, dans la marche des hommes qui véritablement représentèrent son génie, on verra qu'elle fut aussi sincère qu'inexorable. Enveloppée par l'intrigue et la trahison comme par une nuit épaisse, et forcée de combattre des ennemis qu'elle n'aperçut le plus souvent qu'à la lueur des éclairs, il lui arriva sans nul doute d'égarer ses coups sur des innocents; mais ceux-là mêmes, elle ne les frappa que parce qu'elle eut le malheur de les croire coupables.

[1] *Moniteur*, an II, n° 19 (10 octobre 1793).
[2] *Ibid.*, n° 93 (23 décembre 1793).

CHAPITRE II

AGONIE ET MORT DE L'ARMÉE CATHOLIQUE

Émigration militante des Vendéens. — La Rochejaquelein général en chef. — Westermann les attaque à Laval; il est repoussé. — La faction des Mayençais. — Kléber, âme du parti frondeur. — Défaite d'Entrames. — Ses véritables causes. — Accusations injustes dirigées contre l'Échelle. — Il est consolé et approuvé par le Comité de Salut public; il se retire à Nantes et y meurt de chagrin. — Dissolution du corps des Mayençais. — Mort de Lescure. — Madame de la Rochejaquelein fait passer son cheval sur les corps des républicains égorgés. — Les Anglais appellent les Vendéens à Granville. — Étrange message envoyé au prince de Talmont. — Les Vendéens sont repoussés de Granville. — Découragement des soldats vendéens; ils ne croient plus à leurs chefs ni à leurs prêtres; marche rétrograde vers la Loire. — Rossignol nommé au commandement en chef des deux armées réunies de l'Ouest et de Brest. — Son autorité minée par la faction militaire des Mayençais. — Politique profonde du Comité de Salut public dans le choix des généraux. — Revers dus à des mésintelligences d'état-major. — Double désastre à Dol, né du défaut d'ensemble dans les mouvements et du défaut d'harmonie dans les vues. — Cruautés commises à Fougères; trait d'humanité. — Courage de Rossignol, sa modestie magnanime. — Mort remarquable de Prieur. — Marceau élevé au commandement intérimaire de l'armée de l'Ouest. — Les Vendéens marchent sur Angers; siége de cette ville; les Vendéens sont repoussés. — Maîtres du Mans, ils en sont chassés; horrible carnage. — L'armée vendéenne, errante et décimée, arrive à Ancenis. — Impossibilité pour elle de repasser la Loire. — La Rochejaquelein et Stofflet la traversent seuls dans une barque, et se trouvent pour jamais séparés des leurs. — Le prince de Talmont quitte l'armée vendéenne. — Déplorable situation de cette armée, sa démoralisation. — Elle est anéantie à Savenay. — Conclusion philosophique.

Pendant que Paris voyait se dresser le spectre de la Terreur, la Révolution se montrait partout l'épée à la main, et partout elle écrasait ses ennemis.

La grande armée catholique, rejetée violemment sur la

rive droite de la Loire, était vaincue, elle fuyait, mais on la voulait anéantie. Qu'importait en effet que la Vendée apparût «fumante de sang, jonchée de cadavres, livrée aux flammes[1], » si la guerre civile n'abandonnait le haut Poitou que pour aller remplir de ses fureurs le Maine, la Bretagne, la Normandie, et si dans le Marais, si du côté de Challans, de Machecoult, de la Roche-sur-Yon et des Sables, Charette continuait à tuer, au nom de Dieu et du roi?

D'ailleurs, tous les vaincus de Chollet n'avaient point passé le fleuve. La rive gauche gardait ceux d'entre eux que consumait l'amour du sol natal, inextinguible passion du Poitevin[2]. Les têtes de l'hydre, à peine coupées, menaçaient de renaître.

Suivons, d'abord, l'émigration militante des Vendéens jusqu'au jour qui en dévora les débris.

Avant la bataille de Chollet, le prince de Talmont et d'Autichamp avaient été chargés de courir, avec quatre mille Bretons et Angevins, surprendre Varades sur la rive droite de la Loire, afin qu'on pût, sans être inquiété, passer le fleuve, en cas de défaite[3]. Le poste de Varades, malgré la faiblesse de la garnison, n'était pas, selon Kléber, impossible à défendre; mais nul ordre n'avait été donné par le général en chef, nulle précaution prise : on avait même négligé de faire descendre sur Nantes les bateaux de la rive droite qui pouvaient servir à transporter des troupes fugitives[4]. Varades fut emporté, et c'est ce qui permit aux Vendéens, battus à Chollet, d'effectuer le célèbre passage dont nous avons déjà tracé le tableau[5].

[1] Lettre de l'Échelle au ministre de la Guerre. *Correspondance inédite du Comité de Salut public avec les généraux et les représentants du peuple*, t. I, p. 332.

[2] Voyez les *Mémoires du général Turreau*, liv. III, p. 122.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. VIII, p. 235 et 236.

[4] Récit de Kléber, dans le livre de Savary, t. II, chap. VIII, p. 292.

[5] Voyez, dans le volume précédent, le chapitre : *La Vendée vaincue.*

Il eut lieu à Varades, le 18 octobre, et le 19, un corps de l'armée de Loire avait pris possession d'Ancenis, ce qui fut assuré à l'artillerie vendéenne [1]. Ce fut seulement dans la nuit du 18 au 19 que Choudieu sut, par des espions envoyés à la découverte, qu'une colonne de brigands traversait le fleuve devant Ancenis. Il en informe aussitôt le général Beaupuy, qui, à la pointe du jour, lance de ce côté un parti de cavalerie. Merlin de Thionville, toujours avide de combats, part à la tête d'un second détachement, pour soutenir le premier. On s'empara de deux pièces de canon; mais, si les soldats de l'armée de Brest qui défendaient Varades et Ancenis eussent fait résistance, l'armée catholique était noyée dans la Loire [2].

Pendant ce temps, il se tenait à Beaupréau, où se trouvait réunie l'armée des républicains, victorieuse, un conseil de guerre dont la décision fut que l'avant-garde harcellerait l'ennemi, soit en passant la Loire à Saint-Florent, soit en se portant sur Angers par la rive gauche, dans le cas où cette ville serait menacée. Quant au corps d'armée, fallait-il le faire marcher sur Nantes, alors sans défense, ou bien se mettre à la poursuite des fugitifs avec l'armée tout entière? Cette dernière opinion était celle du général en chef, l'Échelle; mais la majorité du conseil opina que le passage de la Loire présenterait des difficultés, entraînerait des lenteurs, et que, dans l'intervalle, Nantes et Angers risquaient de tomber au pouvoir des brigands : l'Échelle céda.

En conséquence, le 19 octobre, le corps d'armée partit pour Nantes, où il arriva le 20, et qu'il quitta, le lendemain même, sur deux colonnes, dont l'une fut dirigée vers Rennes, l'autre, aux ordres de l'Échelle, sur Ance-

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 244.

[2] Rapport de Choudieu sur la Vendée, en réponse à l'acte d'accusation de Philippeaux, *Moniteur* du 21 pluviôse (9 février 1794).

nis[1]. On ne savait pas bien encore quelle direction les Vendéens avaient prise; mais on ne tarda pas à être informé qu'ils marchaient sur Condé, Château-Gonthier et Laval.

Leur nombre ne s'élevait pas à moins de soixante mille[2] combattants, dont trente mille armés[3], sans compter un cortége innombrable et désordonné de femmes, d'enfants, de vieillards, de prêtres, de moines, de religieuses[4]. Ils avaient de douze à quinze cents chevaux, six cents voitures[5], vingt-deux caissons pleins, trente pièces de canon[6], et une grande quantité de balles; car, de l'aveu d'un des leurs[7], ils ne s'étaient pas contentés, pour avoir du plomb, de faire découvrir les châteaux, dépouillant sans scrupule jusqu'aux églises, et ne se croyant en cela coupables ni de vandalisme ni d'impiété.

Arrivés sur la rive droite de la Loire, leur premier soin avait été de se donner un chef. D'Elbée, blessé, avait été transporté à Noirmoutiers; Bonchamps était mort; Lescure était mourant. Ce fut la Rochejaquelein qui, malgré son extrême jeunesse, fixa les suffrages. Il était moins l'homme du conseil que l'homme de la bataille; il le sentait, et n'accepta qu'en pleurant[8]. Mais à des soldats

[1] *Moniteur* du 21 pluviôse (9 février 1794).

[2] C'est l'évaluation de Kléber. Voyez les *Guerres des Vendéens et des Chouans,* par Savary, t. II, p. 292 et 293.

[3] Rapport d'un agent du Comité de Salut public, en date du 14 novembre 1793.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Déclaration du chef de division vendéen Langrenière, lorsqu'il passa du côté des républicains, au moment de la bataille de Savenay. Documents inédits communiqués par M. Benjamin Fillon. — La pièce dont il s'agit est écrite et signée de la main de Langrenière. Elle est très-curieuse, et nous aurons plus d'une fois occasion de la citer.

[7] *Ibid.*

[8] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein,* t. I, p. 248.

découragés il fallait un chef plein d'audace ; et, quoique la Rochejaquelein, depuis le combat de Martigné, portât toujours le bras droit en écharpe[1], nul n'était plus propre que lui à pousser les siens droit au péril.

Lamentable et tragique fut cette marche des paysans vendéens, que chaque pas éloignait des tombeaux de leurs pères et de leurs chers villages. Une partie des gens armés, traînant après eux quelques canons, formait l'avant-garde. Puis venaient, sans aucun ordre et remplissant tout le chemin, les bagages, les prêtres, les blessés, les femmes portant leurs enfants, un tumultueux pêle-mêle d'hommes moitié pèlerins, moitié soldats[2]. La confusion était immense, irréparable. « Souvent, écrit madame de la Rochejaquelein, traversant cette foule la nuit à cheval, j'ai été obligée, pour me frayer un passage, de nager en quelque sorte entre les baïonnettes, les écartant de chaque main, et ne pouvant me faire entendre pour prier que l'on me fît place[3]. » A l'arrière-garde, dans un vieux fauteuil surmonté de cerceaux que recouvraient des draps bien ou mal ajustés, on portait Lescure, à qui sa plaie arrachait, de loin en loin, des gémissements douloureux[4].

Un trait donnera une idée de l'insuffisance des vivres. « Nous arrivâmes tard à Château-Gonthier, raconte madame de la Rochejaquelein. En route, j'avais donné mon pain à des blessés ; dans tout le jour, jusqu'à minuit, je n'avais mangé que deux pommes. Bien des fois, pendant ce voyage, j'ai souffert de la faim[5]. »

De Château-Gonthier, qu'on avait trouvé sans défense, on se rendit à Laval, qui n'était pas en état de résister

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 257.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 254.
[4] *Ibid.*, p. 250 et 251.
[5] *Ibid.*, p. 255.

davantage[1]. Là, vinrent se joindre aux Vendéens, en criant : *Vive le Roi!* et en agitant un mouchoir blanc au bout d'un bâton, beaucoup de paysans bretons, sortis de diverses paroisses, et dont le rassemblement fut désigné sous le nom de *Petite-Vendée*. On les distinguait à leurs longs cheveux et à leurs vêtements, la plupart de peaux de chèvre garnies de leur poil[2].

L'armée catholique, qui avait grand besoin de repos, comptait passer quelque temps à Laval. Mais, dès le soir du second jour, le bruit se répandit que les Mayençais arrivaient.

Et en effet, des deux colonnes parties de Nantes le 21 octobre, la première, commandée par Westermann et Beaupuy, atteignait Château-Gonthier le 24. De faux rapports annonçant que les Vendéens évacuaient Laval[3], l'impétueux Westermann veut attaquer sur-le-champ. Beaupuy est d'une opinion contraire. Il y avait six lieues à faire, et l'on ne pouvait arriver à Laval qu'au milieu de la nuit : était-il prudent de conduire au combat des soldats harassés? Westermann insista. Il avait le commandement par ancienneté : l'ordre d'aller en avant est donné aux troupes[4]; il faut obéir. Malheureusement, il arriva que le capitaine Hauteville, envoyé pour faire une simple reconnaissance, fit une charge. Les Vendéens, avertis par leurs premiers postes, qui se replient, sortent de Laval et marchent à la rencontre de Westermann. Le choc fut terrible. La nuit était si noire, que les Vendéens prenaient des cartouches dans les caissons des Bleus, et ceux-ci dans les caissons des Vendéens[5]. Keller,

[1] Rapport de Choudieu.
[2] *Ibid.*, p. 259.
[3] *Ibid.*, ubi suprà.
[4] Récit de Kléber. Voyez *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 296 et 297.
[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XV, p. 260.

chef des Allemands au service de la Vendée, venait de donner la main à un républicain pour l'aider à sortir d'un fossé : soudain, à la lueur du canon, il reconnaît l'uniforme, et tue l'homme[1]. Cette mêlée nocturne ayant tourné à l'avantage des Vendéens, les républicains reculèrent, mais en bon ordre, sans avoir perdu ni canons ni caissons[2]. Le lendemain, le corps d'armée était à Château-Gonthier, et l'on s'y préparait à reprendre l'offensive.

Le pays qui séparait les républicains de l'ennemi se présentait borné, à leur gauche, par la rivière la Mayenne, et coupé de ravins, de ruisseaux, de bois fourré ; de sorte que, s'il en faut croire un rapport ultérieur de l'Échelle, le terrain n'offrait de débouché militairement praticable que par la grande route, très-belle du reste et très-spacieuse[3].

Selon le récit de Kleber, au contraire, la position des Vendéens pouvait être assaillie de divers côtés, si l'on portait une partie de l'armée sur l'autre rive de la Mayenne ; et l'Échelle aurait dû, après avoir laissé aux troupes le temps de se reposer, attaquer sur tous les points à la fois, au lieu de faire filer vingt mille hommes sur une colonne pour forcer un poste accessible par plusieurs grandes routes, et cela sans tenter ni diversion ni fausse attaque. Ainsi pensaient les généraux mayençais, et Savary, qui connaissait Laval[4].

Mais elle existait toujours, et plus envenimée que ja-

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. xv, p. 260.

[2] L'assertion de Philippeaux, que l'avant-garde des républicains fut, en cette occasion, taillée en pièces, est une des trop nombreuses erreurs ou exagérations qu'eut à relever Choudieu, dont le témoignage, sur le fait en question, est confirmé par le récit de Kleber. Voyez *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 297.

[3] Lettre de l'Échelle au ministre de la guerre, en date du 28 octobre 1793.

[4] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 300 à 303.

mais, au sein de l'armée républicaine, cette lutte que nous avons précédemment décrite : la lutte qui avait mis aux prises Canclaux et Rossignol, Choudieu et Philippeaux, le parti de Nantes et le parti de Saumur, l'esprit purement militaire et l'esprit démocratique.

Kléber était sans nul doute un homme éminent et un grand capitaine. Mais en lui le soldat dominait tout. Intérieurement, il se tenait pour offensé du pouvoir que le Comité de Salut public prétendait exercer sur les gens d'épée. L'exécution de Custine, en faveur duquel il témoigna, lui avait laissé une irritation profonde. Ce qu'il avait vu dans ce coup de hache frappé sur un général, c'était l'humiliation de l'armée, c'était l'affirmation sanglante d'une suprématie devant laquelle il frémissait d'avoir à s'incliner. Peu propre, d'ailleurs, à mesurer la portée des élans révolutionnaires, il suffisait, pour qu'il les condamnât, que la symétrie de ses calculs militaires en fût dérangée. Esprit naturellement frondeur, on juge quel fonds d'aigreur se vint ajouter à ces motifs d'hostilité, lorsqu'on lui préféra des hommes dont le principal mérite était un dévouement passionné à la Révolution[1]. Ainsi s'explique cette opposition sous les armes dont il fut l'âme, et dans laquelle Marceau, quoique soumis à l'ascendant de son amitié, ne le suivit que d'un pas timide. Nous avons assisté à la naissance de cette opposition, qui eut dans l'armée de Mayence son point d'appui et son foyer : les conséquences ne devaient pas se faire attendre. Quiconque, parmi les officiers, refusa de passer sous les drapeaux de cette opposition, fut traité d'incapable, et, à la grande joie des royalistes, attaqué sourdement comme *sans-culotte* : témoin les généraux Ca-

[1] Dans le récit de Kléber, tel que le donne Savary, il n'est pas une page, presque pas une ligne qui ne respire l'esprit que nous venons de signaler.

nuel et Muller que poursuivent toutes sortes d'accusations injustes[1].

Quoique l'Échelle ne fût pas un nouveau venu sur les champs de bataille, quoiqu'il eût quatorze ans de service comme soldat et comme officier[2], les meneurs mayençais ne lui pouvaient pardonner d'appartenir au parti dont le but avoué était de soumettre au pouvoir civil la puissance de l'épée. Leur orgueil blessé se révoltait contre le crédit que lui valait auprès du Comité de Salut public son patriotisme exalté, et, de même qu'ils avaient frémi de voir Rossignol opposé à Canclaux, de même ils frémissaient de voir que l'Échelle, à eux inconnu, l'eût emporté sur Aubert Dubayet[3]. Ces dispositions, propagées parmi les soldats qui leur obéissaient directement, avaient eu d'autant moins de peine à se répandre, qu'elles cadraient à merveille avec le sentiment de rivalité qui animait les soldats de Mayence contre le reste des troupes. On en aura bientôt la preuve.

De son côté, furieux de la guerre sourde qui l'enveloppait, l'Échelle y cherchait volontiers des symptômes de trahison[4]; et plus d'une fois, lui qui traitait familièrement les soldats venus de Niort, d'Orléans et de Luçon, il affecta d'apostropher les Mayençais d'une manière mortifiante et dure[5].

[1] Voyez dans Savary, t. II, chap. x, p. 415, la lettre que Rossignol écrivit au ministre après le siége d'Angers.

[2] Voyez *Correspondance inédite du Comité de Salut public avec les généraux et les représentants du peuple*, t. I, p. 355.

[3] C'est là le sentiment qui perce à chaque ligne du livre de Savary, que les historiens, et surtout les historiens royalistes, ont suivi pas à pas, aveuglément, sans peser les appréciations, sans discuter les faits, sans prendre garde enfin que Savary, tenant la plume du parti de Nantes dont il était un des chefs, se trouve être, dans ce grand procès historique, à la fois juge et partie.

[4] Voyez la lettre qu'il écrivit d'Angers au ministre de la guerre, t. I de la *Correspondance inédite du Comité de Salut public*, p. 356.

[5] Notes de Kléber, dans le livre de Savary, t. II, p. 507.

Souvent mieux que toutes les raisons stratégiques, ces faiblesses du cœur humain expliquent le sort des batailles !

Celle qui se livra sur la route qui mène de Château-Gonthier à Laval commença vers onze heures du matin. L'avant-garde républicaine, commandée par Beaupuy, était soutenue par la division de Kléber. Venait ensuite la division de Chalbos. L'avant-garde, composée de quatre mille hommes d'élite, s'empare d'abord d'une hauteur qui dominait la position de l'ennemi[1], et le combat ne tarde pas à s'engager vivement. L'Échelle fait avancer à pas pressés les troupes, dont la tête n'était distante que d'un quart de lieue, et ordonne qu'on se déploie à droite et à gauche de la route[2]. Dans cet état de choses, les républicains avaient l'avantage de la position, puisqu'ils occupaient les crêtes du terrain, et que l'ennemi ne pouvait avancer, sans être foudroyé en flanc et de front[3]. Aussi les Vendéens réunirent-ils leurs efforts contre la batterie placée sur la hauteur dont l'avant-garde républicaine s'était emparée. Cette batterie fut prise et sur-le-champ retournée contre les républicains. Elle était jugée si importante, que la Rochejaquelein, Royrand et d'Autichamp s'y tinrent presque continuellement avec Beaugé, poussant les pièces en face des républicains qui reculaient, et faisant marcher à coups de fouet, tant le feu était vif, les conducteurs épouvantés[4].

Selon le récit de madame de la Rochejaquelein, le succès aurait été dû à la ténacité et au courage de cette attaque[5].

Selon le récit de Kléber, la déroute se serait mise, sans

[1] Rapport de l'Échelle au ministre de la Guerre, en date du 28 octobre. — Ce détail est confirmé par les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. xv, p. 261.

[2] Ce mouvement, que M. Thiers attribue à Kléber, fut ordonné par l'Échelle. Voyez le rapport précité.

[3] Rapport de l'Échelle.

[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. xv, p. 262.

[5] *Ibid.*

que l'auteur explique comment, non dans sa division qui se battait, mais dans celle de Chalbos, qui ne se battait pas, et comme le *soldat a toujours un œil dans le dos*, la fuite de la seconde division aurait entraîné celle de la première [1].

De ces deux versions, peu conciliables, il faut avouer que la version vendéenne est la seule qui présente une explication naturelle ou, même, compréhensible. Comment, en effet, la déroute put-elle se mettre dans la division de Chalbos, « qui ne se battait pas ? » Et d'où vient que ces guerriers de Mayence, si braves, si accoutumés au feu, si pleins du sentiment de leur supériorité militaire, lâchèrent pied aussitôt que, derrière eux, des troupes qu'ils affectaient de mépriser se débandèrent ? C'est ce qui aurait mérité de recevoir une plus satisfaisante explication que celle-ci : *le soldat a toujours un œil dans le dos* ; et, si l'affaire s'est passée comme Kléber la décrit, on conçoit que l'Échelle ait été amené à voir dans sa défaite le fruit de cet esprit de désorganisation qui, suivant lui, travaillait l'armée [2] ; d'autant qu'au plus fort de la déroute il entendit pousser le cri, étrange en pareille circonstance, de *Vive Dubayet* [3] !

Maintenant, qu'il ait donné lui-même l'exemple de la fuite, Kléber le dit, et les historiens royalistes l'ont répété en chœur, heureux d'une aussi belle occasion de décrier les choix du Comité de Salut public. Le mal est que Kléber a fourni dans son propre récit, sans y prendre garde, la réfutation de ce fait si terriblement accusateur. Car il raconte qu'en se retirant à Château-Gonthier l'Échelle s'écriait : « Qu'ai-je donc fait pour commander

[1] Ce sont les expressions mêmes dont se sert Kléber.

[2] Voyez sa lettre du 28 octobre au ministre de la Guerre, dans la *Correspondance inédite du Comité de Salut public*, t. I, p. 356.

[3] *Ibid.* — Dans le livre de Savary, les cris : « A bas l'Échelle ! Vive Dubayet ! » sont mentionnés comme ayant été poussés dans une revue passée par le général en chef après la bataille. Les deux assertions ne sont pas inconciliables et peuvent être vraies l'une et l'autre.

à de pareils lâches ? » à quoi un soldat mayençais, blessé, aurait répondu : « Qu'avons-nous fait pour être commandés par un pareil J. F. ? » Or la réponse du soldat mayençais, soit qu'elle lui ait été arrachée par une apostrophe injurieuse, soit que des préventions ultérieures et dont on a déjà la clef l'aient dictée, ne change rien à la signification de ce cri de reproche, d'indignation et de désespoir : «Qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches ?» Est-ce là le cri d'un homme qui s'enfuit à la tête de son armée et donne à tous l'exemple de la lâcheté ? N'est-ce pas plutôt l'exclamation désolée d'un général luttant en vain contre le torrent de la défaite, qui l'enveloppe et l'emporte ? A qui persuader que l'Échelle, fuyant à bride abattue, eût osé crier à ceux qui n'auraient fait que l'imiter et le suivre : « Vous êtes des lâches ! » Il écrivait, quelques jours après, au ministre de la Guerre, dans une lettre empreinte de la tristesse qui le conduisit au tombeau : « Je m'estimerais le plus heureux des républicains si j'avais le talent de faire battre des soldats malgré eux, et soufflés sans doute par des désorganisateurs et des envieux, qui existent encore dans cette armée, puisqu'au plus fort de la déroute on entendait les cris de : *Vive Dubayet*[1] ! »

Ce qui est certain, c'est que le désordre était tel, que rien ne fut capable de l'arrêter. Merlin (de Thionville) et Turreau y firent d'incroyables et d'inutiles efforts. Bloss, le brave des braves, avait reçu l'ordre de se porter à Villiers et sortait de Château-Gonthier pour s'y rendre : les fuyards arrivent, et Bloss lui-même avec ses grenadiers est entraîné par le torrent au delà de la ville[2]. Si vive fut la poursuite, que les républicains avaient à peine passé le

[1] *Correspondance inédite du Comité de Salut public*, t. I, p. 356.

[2] Récit de Kléber dans le livre de Savary, t. II, p. 300-305. — Et pourquoi donc ce qui arriva à l'intrépide Bloss n'aurait-il pas pu arriver à l'Échelle ?

pont de Château-Gonthier, que déjà l'ennemi était dans la ville, tirant des coups de fusil par les fenêtres. Tout à coup se présente pour défendre le pont, avec cinq ou six chasseurs qui l'accompagnent, un homme sans chapeau et la tête ceinte d'un mouchoir imbibé de sang. C'est l'héroïque Bloss, qui a reçu un coup de feu, mais qui veut combattre encore, parce qu'il veut mourir. Savary court à lui: « Viens, et tâchons de rétablir quelque ordre dans la retraite. » Lui : « Non, il n'est pas permis de survivre à la honte d'une pareille journée. » Il fait quelques pas sur le pont et tombe mort [1]. Plus loin, on transportait dans une cabane, à peu de distance de Château-Gonthier, Beaupuy, dont le corps avait été traversé d'une balle. « Qu'on me laisse ici, dit-il, et qu'on porte ma chemise sanglante à mes grenadiers [2]. » Il fut conduit à Angers. De la hauteur qui dominait la route, l'ennemi ne cessait de tirer à boulets et à mitraille. La nuit était très-obscure; une effroyable confusion régnait parmi les fuyards, qui ne s'arrêtèrent que là où ils n'entendirent plus le canon [3].

A la suite de ce désastre d'Entrames, qui ne fut point dû aux mauvaises dispositions de l'Échelle, s'il est vrai, comme cela résulte du récit de Kléber, qu'il fut causé par une inconcevable panique, l'armée républicaine prit, au delà du Lion d'Angers, une position avantageuse, couverte par la rivière d'Oudon. Mais on avait perdu dix-neuf pièces de canon, autant de caissons, plusieurs chariots d'eau-de-vie et de pain; plus de mille hommes de la division de Kléber étaient restés sur le carreau, et le soldat était nu, sans souliers, livré à un découragement amer [4].

Les ennemis du général en chef n'épargnèrent rien pour le rendre responsable de tout, aux yeux du soldat;

[1] Récit de Kléber dans le livre de Savary, t. II, p. 300-305.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

et Westermann, toujours insubordonné, toujours jaloux de ses supérieurs, toujours prêt à verser sur leur conduite le mépris à pleines mains et à se rendre l'écho des accusations lancées contre eux [1]; Westermann s'en allait disant bien haut qu'il n'obéirait plus à un lâche [2]. L'Échelle écrivit au ministre, en parlant des généraux qui avaient succombé : « Ils sont morts pour la République ; qui ne porterait envie à leur destin ?.... S'il m'était possible de vous peindre tous mes chagrins, vous verriez combien ils doivent être cuisants [3]... » L'inexorable Comité de Salut public, si prompt à sacrifier les généraux qu'il croyait coupables, n'hésita pas à répondre à l'Échelle par l'organe du ministre : « Nous avons toujours la même confiance en vous [4]. » Mais sa santé était profondément atteinte, et il sentait bien qu'une partie de l'armée lui échappait ; il obtint des réprésentants l'autorisation de céder pour quelque temps le commandement au général divisionnaire Chalbos, le plus ancien de l'armée [5], et il se rendit à Nantes, où il mourut, non point comme Philippeaux le prétendit, du poison qu'il prit pour échapper au supplice, mais, comme Choudieu l'assura, du chagrin de se voir imputer les revers de la République [6].

[1] Tel est le portrait que, dans ses *Mémoires*, liv. II, p. 81, Turreau fait de Westermann, et ce portrait, il l'annonce en ces termes : « Ce que je vais dire de cet officier général n'est que le résultat de l'opinion de quarante officiers qui ont servi avec lui, même de plusieurs officiers de sa légion. »

[2] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 307.

[3] *Correspondance inédite du Comité de Salut public avec les généraux et les représentants du peuple*, t. I, p. 355.

[4] Savary, t. II, p. 312.

[5] D'après sa lettre, ce fut lui-même qui spontanément demanda son congé. Suivant Kléber (voyez Savary, p. 308), ce furent les représentants qui l'engagèrent à le demander.

[6] La lettre encourageante et flatteuse que l'Échelle reçut du ministre après le désastre de Laval, prouve assez qu'il n'avait pas à redouter le supplice, ainsi que Philippeaux le supposa avec sa légèreté ordinaire.

Ceux qui voudront avoir une idée de la manière dont on peut défigurer

Ce fut à l'occasion de ces événements que le Comité de Salut public ordonna l'amalgame du corps des Mayençais avec les autres corps : mesure très-sage et au sujet de laquelle Kléber fait cet aveu, aussi important que loyal : « La mesure était utile, sous le rapport de la jalousie et de la haine qui s'introduisaient dans les différentes divisions [1]. »

Tandis que l'armée républicaine reculait jusqu'à Angers, où la retint quelque temps le manque presque absolu de souliers [2], l'armée catholique, ayant la route libre devant elle, hésitait sur la direction à prendre. Le prince de Talmont aurait voulu qu'on marchât sur Paris, à quoi la Rochejaquelein objectait l'impossibilité d'une pareille marche, quand on avait à traîner après soi tant de femmes, d'enfants et de blessés [3]. On aurait dû chercher à pénétrer dans la basse Bretagne, très-fanatiquement royaliste, et où l'on aurait eu, pour recevoir les Anglais, une grande étendue de côtes et beaucoup de havres. Mais l'opinion générale était qu'il eût fallu, dans ce cas, s'emparer de Rennes ; or on croyait cette ville sur un pied de formidable défense, ce qui n'était pas, puisque le nombre des forces disponibles n'y dépassait point cinq mille hommes [4], assez mal organisés et formant, sous les ordres de Rossi-

l'histoire par voie de simple suppression des circonstances favorables à ceux qu'on n'aime pas, ceux-là n'ont qu'à lire le récit que fait en dix lignes de la déroute d'Entrames M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. III, p. 397, édition Méline.

M. Thiers a fait comme M. de Barante. Se bornant à abréger le récit que donne Savary, il n'a puisé qu'à une source, là où la justice demandait qu'on mît en balance les témoignages contradictoires, et, en tout état de cause, qu'on les fît connaître.

[1] Voyez le livre de Savary, t. II, p. 312.

[2] Rapport de Choudieu, en réponse à l'acte d'accusation de Philippeaux, *ubi suprà*.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. xv, p. 266.

[4] Récit de l'officier du génie Obenheim, dans le livre de Savary, chap. IX, p. 347.

gnol, ce qu'on appelait l'armée de Brest. Quelques-uns parlèrent de pénétrer en Normandie et d'aller assiéger Granville[1]. De la prise de Granville dépendait le succès de l'expédition de lord Moira, chargé de porter secours aux royalistes en passant par Jersey, et qui était à la veille de mettre à la voile, des ports de l'Angleterre[2]. Le débat fut d'autant plus vif, qu'il fournissait un aliment aux jalousies et aux cabales qui divisaient les chefs royalistes[3]. Enfin, l'on prit le parti de se rendre à Fougères, d'où l'on pouvait également se porter à Rennes ou vers la côte[4].

Ce fut entre Ernée et Fougères que Lescure expira. Près de la voiture où il agonisait, madame de la Rochejaquelein s'avançait à cheval, et fit une partie de la route sans savoir que la voiture escortée par elle ne contenait plus que le cadavre de son mari[5]. C'est elle-même qui a écrit : « J'avouerai que ce jour-là, trouvant sur la route les corps de plusieurs républicains, une sorte de rage secrète et involontaire me faisait, sans rien dire, pousser mon cheval de manière à fouler aux pieds ceux qui avaient tué M. de Lescure[6]. » — Du côté des républicains aussi il y avait des veuves !

Madame de la Rochejaquelein raconte avec de grands détails ce qui se passa pendant le séjour de l'armée catholique à Fougères : qu'on y composa le conseil de guerre

[1] Madame de la Rochejaquelein dit, dans ses *Mémoires*, que la proposition en fut faite par Obenheim, qui, après avoir pris part à la révolte de Wimpfen, était venu tout récemment se joindre à l'armée catholique; mais il résulte du récit d'Obenheim lui-même, que, sur ce point, madame de la Rochejaquelein s'est trompée. Voyez la relation de cet officier dans Savary, t. II, chap. IX, p. 347.

[2] Beauchamp, *Biographie universelle*, art. TALMONT.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XV, p. 264.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 273. — Madame de la Rochejaquelein avait épousé Lescure en premières noces.

[6] *Ibid.*, p. 272 et 273.

de vingt-cinq personnes; que Donissan y fut nommé gouverneur des *pays conquis;* qu'on y fit une nouvelle distribution des grades ; qu'on y désigna, comme marque distinctive des officiers admis au conseil, une ceinture blanche avec un nœud de couleur propre à indiquer la différence des grades: un nœud noir pour la Rochejaquelein, un nœud rouge pour Stofflet, etc...[1]; mais ce que madame de la Rochejaquelein oublie de raconter, c'est que, « à Fougères, les Vendéens se conduisirent avec une barbarie capable de leur faire conserver le nom de *brigands* jusque dans les siècles les plus reculés. » Car telles sont littéralement les expressions dont se sert un témoin oculaire et irrécusable : l'officier du génie Obenheim, un des leurs [2].

Où aller en quittant Fougères ? à Rennes ou à Granville ? Les chefs hésitaient; une circonstance les décida. Deux émigrés, déguisés en paysans, arrivèrent d'Angleterre, portant des dépêches cachées dans un bâton creux. Ces dépêches consistaient dans une lettre encourageante du monarque anglais et dans une missive où Dundas, son ministre, annonçait des secours, et comme point de réunion nommait Granville. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Dundas, tout en offrant l'aide de l'Angleterre aux Vendéens, leur demandait : « Quelle est votre opinion politique ? quel est votre but[3] ? » Si l'Angleterre ignorait le but

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 280.

[2] Voyez Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, chap. IX, p. 338.

Inutile d'ajouter que ce sont là choses invariablement omises par les historiens royalistes. M. de Barante, par exemple, qui a Savary sous les yeux, quoiqu'il ne le cite pas, et qui a soin de mettre en relief le moindre détail, le moindre mot même, de nature à accuser les républicains, M. de Barante supprime, de parti pris, *toutes* les circonstances qui montrent à quels odieux excès s'emporta la cruauté vendéenne. Est-ce là écrire l'histoire ?

[3] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVI, p. 281.

des Vendéens, son but, à elle, en appuyant la rébellion, ne pouvait donc être que de pousser de plus en plus la France à se déchirer de ses propres mains ! De sorte qu'accepter cet ignominieux appui, c'était commettre le crime de lèse-patrie. Les Vendéens reculèrent-ils devant une semblable extrémité ? Non : il ne leur vint même pas à l'idée que l'alliance avec l'étranger, au milieu de tant de périls qui enveloppaient la France, fût un crime. Une seule chose les préoccupa : devaient-ils compter sur la bonne foi, du moins sur l'activité de l'Angleterre à les servir ? Le langage des deux émigrés porteurs des dépêches donnait des doutes à cet égard, et l'on douta bien plus encore, lorsqu'en cassant le bâton creux dont ils étaient munis on y trouva une lettre d'un des principaux émigrés bretons, lequel recommandait la défiance [1]... Mais la position de l'armée catholique était bien grave ; et puis la tentation était forte d'obtenir, à l'aide des Anglais, un port où l'on pût déposer l'encombrante multitude des femmes, des enfants, des blessés : le siége de Granville fut résolu. La ville prise, un drapeau blanc, hissé entre deux drapeaux noirs, devait avertir les Anglais [2].

Le 20 brumaire (10 novembre), les Vendéens entraient à Dol, sans résistance, et le surlendemain ils gagnaient Avranches, qu'ils quittèrent pour marcher sur Granville, en laissant derrière eux, avec une forte garde, les bouches inutiles et les bagages [3].

On était à la veille de l'attaque, lorsque, vers dix heures du soir, deux marins se présentent, demandant à parler au prince de Talmont. Introduits, ils lui remettent une lettre écrite par une personne qui lui était chère, et, comme preuve de la réalité du message, un bijou de

[1] Tout ceci raconté naïvement par madame de la Rochejaquelein elle-même, chap. XVI, p. 281-283.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVI, p. 282 et 283.

[3] Récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, chap. IX, p. 348.

prix. Il était supplié de se confier aux deux marins qui, ayant une barque prête, avaient charge de le transporter à Jersey et de l'y mettre en sûreté. Il s'y refusa noblement[1]...., alors.

A la nouvelle de l'approche des Vendéens, une partie de la garnison de Granville avait été envoyée sur la route en observation. Elle rencontre les Vendéens, qui la repoussent, la poursuivent, et la refoulent dans la ville, dont ils occupent les faubourgs. Ils n'avaient pas une hache, pas une fascine, pas une échelle, pas un pétard; mais, ne trouvant devant eux que des palissades, ils auraient pu en avoir raison : ils se bornèrent à engager une fusillade inutile et perdirent beaucoup de monde, les assiégés répondant à des coups de fusil par des coups de canon. La nuit venue, quatre cents Vendéens environ restèrent dans le faubourg, où ils s'enivrèrent. Le reste s'éparpilla, pour chercher des vivres, du feu et un gîte. Le lendemain, les assiégeants placent quelques pièces de campagne sur les hauteurs environnantes, et préparent une attaque hardie le long d'une plage que la marée laissait découverte. Deux petits bâtiments, arrivés de Saint-Malo, couvrirent ce point de leur feu et firent avorter la tentative. D'un autre côté, on espérait que les Anglais, qui, de Jersey, pouvaient entendre le canon, enverraient quelques secours; mais non. Tout à coup, par ordre du représentant Lecarpentier, le feu est mis au faubourg, et cela d'un élan si téméraire, qu'on craignit un instant de voir la flamme portée sur la ville même par le vent, qui s'était élevé tout à coup et soufflait avec violence. Se maintenir dans le faubourg devenait impossible : ceux des Vendéens qui l'occupaient en sortent à pas pressés. Alors, sans consulter les chefs, chacun reprend la route

[1] Récit de Rostaing, officier vendéen, présent à l'entrevue. Voyez la biographie du prince de Talmont, par Beauchamp, dans la *Biographie universelle*.

d'Avranches. Ce fut un étrange spectacle que celui de tous ces hommes épars courant à travers champs pour regagner la même route. En un moment, elle se trouva couverte de près de vingt mille fuyards; et c'est à peine si, pour le siége, les chefs avaient pu réunir autour d'eux mille combattants. Un trajet de six lieues fut fait en moins de quatre heures. Les républicains de Granville, qui avaient perdu environ cent cinquante des leurs et avaient tué au moins quinze cents hommes à l'ennemi, ramassèrent sur la route qu'il avait suivie une ceinture de général et une ceinture d'évêque, toutes les deux teintes de sang[1].

De nouveau réunis à Avranches, quelle direction allaient prendre les Vendéens? La Rochejaquelein essaye de les entraîner en Normandie. Suivi de Stofflet et des plus braves, il pousse droit à Ville-Dieu et s'en empare, malgré la résistance très-courageuse et très-vive des habitants, dont il livre les maisons au pillage[2]. Mais il est rappelé presque aussitôt à Avranches par une sédition qui se déclare dans l'armée. Les soldats refusaient d'aller plus avant, ils voulaient qu'on les ramenât vers la Loire, ils redemandaient leur pays.

Là, du moins, ils avaient tout en abondance. « J'ai vu, racontait l'officier vendéen Langrenière aux républicains, lorsqu'il passa de leur côté, j'ai vu cinquante métayers venir à la fois supplier les chefs de prendre leurs bœufs, dont les moindres étaient de cent pistoles et douze cents francs. Il s'en est vendu plus de deux cents paires sur le pied de quinze et seize cents francs. Il n'est rien que le paysan n'eût donné contre des bons payables à la paix, tant il y avait dans les cœurs d'enthousiasme et de con-

[1] Voyez, sur le siége de Granville, le récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 348-351; les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XVI, p. 286-288; le rapport du représentant Lecarpentier, imprimé à Coutances.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVI, p. 289.

famine! Blés, vins, eau-de-vie, fourrages, arrivaient de toutes parts. J'ai connaissance que, pour les bœufs seulement, il a été payé plus de quinze cent mille livres remboursables à la paix. J'ai vu des métayers pleurer, parce qu'on n'acceptait pas leurs bœufs, dont on n'avait pas besoin[1]. » En Vendée, d'ailleurs, les Vendéens n'avaient pas sous les yeux le navrant tableau de leurs enfants et de leurs femmes misérablement traînés le long de routes inconnues hantées par la mort. Ils combattaient avec la pensée toujours présente de s'en aller revoir, la bataille finie, leurs champs, leurs villages, leurs clochers.

Aujourd'hui, quelle différence! Le pillage même ne nourrissait pas cette multitude errante. Elle affamait tout sur son passage et restait affamée. Des vêtements en lambeaux. Pas de chaussures. Les moins intrépides ou ceux qui avaient les pieds en sang, s'attardaient, et par là ralentissaient la marche des autres. Les cavaliers étaient si mal équipés, qu'on les appelait dérisoirement *marchands de cerises*[2]. Le malheur avait amené la défiance. L'idée s'étant répandue parmi les soldats que les chefs ne cherchaient plus qu'un port de mer pour s'enfuir et abandonner l'armée à son sort, comment aurait-on obéi de bon cœur? Le prince de Talmont ne jouissait d'aucun crédit. Le seul qui eût une autorité réelle, c'était, non pas un des généraux gentilshommes, mais le garde-chasse Stofflet. Pour qu'on se décidât à courir à l'ennemi, il fallait que la Rochejaquelein donnât l'exemple et que Stofflet s'avançât en tête de l'infanterie, avec les drapeaux[3]. Donissan, le père de madame de la Rochejaquelein, ne jouait pas de rôle. Seulement, comme il était fort riche, c'était lui qui, de son propre argent, soldait le corps des

[1] Déclaration de Langrenière, dans les documents inédits qui m'ont été communiqués par M. Benjamin Fillon.

[2] Récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 339.

[3] *Ibid.*

étrangers, suisses ou allemands, que commandait Keller, corps indiscipliné, quoique très-brave[1]. Quant au conseil supérieur, il était universellement décrié. A Fougères, un bref du pape, adressé aux généraux, et qu'on soupçonna l'abbé Bernier d'avoir provoqué sous main, par jalousie[2], était venu leur dénoncer le faux évêque d'Agra comme un imposteur sacrilége, et faire craindre qu'un secret si important à garder ne s'éventât. Mais quoi! la disposition des esprits était déjà changée à ce point, que les dévots paysans de la Vendée commençaient à murmurer même contre les prêtres, trouvant mauvais qu'ils s'ingérassent dans le gouvernement de l'armée, au lieu « de se mêler de leur état[3]! »

Il ne fut donc pas au pouvoir des chefs d'empêcher l'armée catholique de rebrousser chemin, et elle reprit la route de Pontorson, semblable désormais, selon l'expression d'Obenheim, à un sanglier blessé qui n'a plus qu'à froisser, avant de périr, les chasseurs amenés sur son passage[4].

Nous avons laissé les troupes républicaines se réorganisant à Angers. Chalbos étant tombé malade, et le commandement en chef des deux armées de l'Ouest et de Brest ayant été conféré à Rossignol, qui était alors à Rennes, ce fut dans cette dernière ville que, le 24 brumaire (14 novembre), les deux armées opérèrent leur jonction. Elles formaient ensemble vingt mille hommes. Depuis longtemps Rossignol était, de la part de la faction aristocratique et militaire en Vendée, l'objet de dédains calculés, que ne purent désarmer ni sa modestie, ni son courage, ni cette rare générosité de caractère dont il

[1] Déclaration de Langrenière, *ubi suprà.*

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVI, p. 284 et 285.

[3] Déclaration de Langrenière, *ubi suprà.*

[4] Savary, t. II, p. 351.

donna de si frappantes preuves[1]. On se plaisait à rappeler qu'il avait été garçon orfévre à Niort ; on nommait le maître chez lequel il avait travaillé, et les compagnons qu'il avait eus dans son apprentissage[2] ; on suivait enfin contre lui le même système qui venait de réussir contre l'Échelle. C'est ce qu'on trouve constaté dans une lettre où l'adjudant général Rouyer se plaint du « mauvais esprit qui règne parmi les Mayençais et du mépris qu'on cherche à leur inculquer pour les généraux sans-culottes[3]. »

Que Rossignol ne fût pas un grand capitaine, sans doute ; et il en convenait le premier avec beaucoup de franchise et de noblesse. Mais on reconnaîtra que cela n'était pas absolument nécessaire, si l'on réfléchit que c'était, après tout, sur les instructions envoyées par le Comité de Salut public que se réglèrent, au nord de la Loire, la plupart de ces opérations militaires dont les détracteurs de la Révolution se sont étudiés à rapporter le mérite exclusif aux généraux mayençais[4]. Il y a plus : ce fut de la part du Comité un trait de politique profonde d'écarter du commandement suprême des armées, à l'intérieur, des hommes en qui le soldat dominait le citoyen et dont le génie militaire eût pu, servi par la victoire, devenir fatal à la liberté. Décidés à vaincre, mais au profit de la Révolution seule, ce que les chefs jacobins voulaient à la tête d'une armée employée au cœur de la France, c'était un général que n'eût point envahi l'esprit des camps, qui n'eût pas assez de génie pour concevoir

[1] On en a vu un exemple dans le conseil de guerre tenu le 2 septembre à Saumur. (Voyez le tome IX de cet ouvrage, p. 339.)

[2] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher.*

[3] Cette lettre est mentionnée dans Savary, t. II, p. 359, mais avec un sentiment qu'on devine.

[4] Les arrêtés du Comité de Salut public qui témoignent de son initiative militaire sont cités tout au long dans le rapport que Barère fit sur la Vendée, le 1er octobre 1793. Ainsi point de doute possible à cet égard.

de dangereux desseins, et qui, bien conseillé, eût à la fois assez de bon sens, de modestie et de patriotisme pour suivre les bons conseils. Cette politique était une vraie politique d'hommes d'État, et elle ne pouvait rencontrer un meilleur instrument que Rossignol[1]. Elle conduisit au succès en définitive, et ce succès aurait coûté moins cher, si ceux qu'on subordonnait à Rossignol et qui se jugeaient supérieurs à lui se fussent élevés à tout le désintéressement de leur rôle.

La nouvelle de l'attaque sur Granville parvint à Rennes le 26 brumaire (16 novembre). Aussitôt il est décidé que les deux armées de l'Ouest et de Brest, réunies, se porteront à Antrain. La générale bat, et les soldats, se traînant sans souliers par des chemins affreux, où ils avaient de la boue jusqu'à mi-jambe, arrivent, le 27 brumaire (17 novembre), à la position indiquée. On comptait que le général Sépher, avec les six mille hommes de la division de Cherbourg, suivrait par derrière les Vendéens, et qu'ils seraient arrêtés à Pontorson par le général Tribout, qui, avec quatre mille hommes et dix pièces de canon, avait à défendre un défilé de dix-huit pieds de largeur, impossible à tourner[2]. Ainsi enfermés entre le poste de Pontorson, la division de Cherbourg, l'armée d'Antrain et la mer, les Vendéens semblaient voués à une destruction inévitable. Mais le plan manqua, beaucoup moins par l'impéritie de quelques généraux que par la mésintelligence qui existait entre eux tous.

Sépher avait atteint Coutances le lendemain du siége de Granville : au lieu d'aller en avant, il rétrograda jusqu'à Saint-Lô. Et pourquoi? Parce qu'il lui déplaisait d'être subordonné à Rossignol[3].

[1] Voilà ce que n'a pas su voir M. Thiers, qui aime la Révolution, et ce que n'a pas voulu voir M. de Barante qui la déteste.

[2] Savary, t. II, chap. IX, p. 361 et 362.

[3] Beauchamp, *Histoire de la Vendée et des Chouans*, t. II, liv. XI, p. 66.

De son côté, Tribout, après avoir commis, par excès d'ardeur, l'énorme faute de se porter au delà du défilé dont l'infériorité de ses forces lui défendait de sortir, Tribout envoya demander à Antrain un renfort qui l'eût sauvé peut-être des suites de son imprudence et qui ne lui fut pas envoyé[1]. Le motif, mystère. Mais ce qui est sûr, c'est que le général Vergnes, auquel le secours avait été demandé, commandait l'état-major de Canclaux et appartenait au *parti de Nantes*, tandis que Tribout appartenait au *parti de Saumur*, et était coupable, aux yeux de la faction purement militaire, du crime de jacobinisme. Il se conduisit néanmoins de telle sorte, qu'ayant à peine quatre mille hommes à opposer à l'effort de toute l'armée catholique, il lui tint tête pendant trois heures, et ne battit en retraite vers Dinan que lorsqu'au désavantage résultant de l'extrême disproportion des forces se fut venu joindre l'épuisement des munitions[2].

Où dominait l'influence des Mayençais, la mauvaise volonté à l'égard des soldats de Tribout était si grande, que deux cents hommes de ceux qui avaient combattu à Pontorson, s'étant présentés à Antrain vers minuit, on les traita de lâches ; on alla même jusqu'à leur refuser des vivres : conduite dont on dut être bien honteux le lendemain, quand on apprit avec quel courage ils s'étaient comportés .

[1] Ce fait, dénoncé avec véhémence par Tribout et qui fut cause de l'emprisonnement du général Vergnes, mis, du reste, en liberté après les succès du Mans et de Savenay, ce fait se trouve affirmé de la manière la plus péremptoire dans les *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*.

[2] C'est ce que constate le récit d'un officier du génie, témoin oculaire, lequel récit est cité par Kléber lui-même. Voyez Savary, t. II, chap. IX.

[3] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*. — Pas un mot de tout cela ni dans Savary, ni dans les historiens qui, comme M. Thiers et M. de Barante, l'ont suivi pas à pas, sans se mettre en peine ni des témoignages ni des documents contraires.

Tribout, furieux d'un échec dû principalement à ses fautes, mais où il ne voulut voir que l'effet de l'abandon où on l'avait laissé, se plaignit amèrement du général Vergnes, qui, par suite de cette dénonciation, fut emprisonné ; et les amis de celui-ci le vengèrent, en criant plus haut que jamais que « la réputation de sans-culottisme tenait lieu de talents militaires, et que l'ignorance, l'impéritie, l'emportaient sur le talent et la justice[1]. »

Maîtres de Pontorson, les Vendéens n'y demeurèrent qu'un jour, et ce jour fut marqué par un événement bien inattendu. Le prince de Talmont, Beauvolliers l'aîné et le curé de Saint-Laud ayant subitement disparu, le bruit se répand qu'ils ont déserté l'armée pour s'embarquer sur un bateau pêcheur et se faire conduire à Jersey. A cette nouvelle, l'indignation éclate partout. Le rude, l'inexorable Stofflet, quoique personnellement dévoué jusqu'alors au prince de Talmont, se lance avec un piquet de cavalerie à la poursuite des fugitifs, les atteint au moment où ils allaient quitter le rivage et ordonne qu'on les arrête. Les cavaliers hésitaient à porter la main sur le prince : Stofflet, l'œil en feu et la pointe du sabre basse, les y force. Talmont est désarmé et ramené au camp, ainsi que ses compagnons. Ils dirent, pour leur justification, que, s'ils avaient effectivement frété un bateau pêcheur, c'était afin d'aller presser les secours de l'Angleterre et accompagner quelques dames, qui, désirant passer à Jersey, s'étaient adressées à eux. Cette justification, à laquelle les uns crurent et que les autres regardèrent comme mensongère, fit tomber le scandale, mais non les soupçons. Ceux-là surtout durent se montrer difficiles à persuader, qui connaissaient l'histoire de

[1] Ce sont les propres expressions dont Kléber se sert en parlant de cette affaire. On peut juger jusqu'à quel point cette accusation était fondée !

a lettre et du bijou remis au prince de Talmont, la veille du siége de Granville[1]!

De Pontorson, l'armée vendéenne se rendit à Dol. Westermann, placé à l'avant-garde de l'armée républicaine d'Antrain, n'est pas plutôt informé de la marche de l'ennemi, qu'il propose à Marigny[2] de le poursuivre jusque dans la ville de Dol. Les voilà partis avec trois mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, un obusier, trois pièces de canon[3].

Ils prennent la route de Pontorson, qu'ils ne font que traverser et marchent sur Dol. Les Vendéens y étaient fort tranquilles; l'ombre du soir couvrait les rues, et un sentiment profond de sécurité avait endormi jusqu'à la vigilance des sentinelles. Tout à coup on entend des cris, un grand tumulte. C'était Marigny qui, à la tête d'une poignée de chasseurs francs, avait pénétré dans le faubourg, renversant tout sur son passage. Malheureusement, il s'était avancé avec trop de précipitation, suivi des seuls cavaliers; et l'infanterie était encore à trois lieues derrière lui, sous les ordres de Westermann. L'ennemi ne tarda pas à revenir de sa surprise, et Marigny, n'étant pas soutenu, dut battre en retraite[4].

Ceci avait lieu entre six et sept heures du soir, le 30 brumaire (20 novembre)[5].

[1] Madame de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, chap. XVII, p. 291, s'étudie évidemment à présenter ce fait sous le jour le moins défavorable possible. Elle dit que Stofflet envoya à la poursuite du prince, au lieu de dire qu'il y alla lui-même; elle ne parle pas du fait de l'arrestation, encore moins de celui du désarmement : « Ils arrivèrent, après trois heures d'absence, sans avoir été rencontrés par M. Martin, etc... » Mais la version que nous avons suivie, outre qu'elle est conforme au récit de Beauchamp (t. II, liv. X, p. 57 et 58), s'appuie sur le témoignage, non-seulement de Mercier du Rocher, mais de Langrenière.

[2] On sait qu'il y avait un général du même nom parmi les Vendéens.

[3] Récit de Kléber, dans Savary, t. II. p. 366.

[4] Savary, t. II, p. 367. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 296.

[5] Rapport de l'adjudant général Rouyer, cité dans celui de Choudieu.

Or, en ce moment même, généraux et représentants [illegible]ai[illegible]t conseil à Antrain.

[illegible]n Kléber, — et il avait gagné les généraux à son op[illegible]n, — il fallait se borner à un système activement dé[illegible]if ayant pour objet de bloquer l'ennemi, sauf à ch[illegible] Westermann et Marigny de le harceler[1]. Mais ce[illegible] ne répondait pas à l'ardeur des représentants, su[illegible] celle de Prieur de la Marne, que ses collègues du[illegible]é de Salut public avaient dépêché à l'armée de l'O[illegible]n le chargeant d'avoir l'œil sur les chefs militai[illegible]. [illegible] délibérait encore, lorsqu'une lettre est apportée[illegible] Elle[illegible]ient de Westermann. Il annonce que la situatio[illegible] des [illegible]ndéens à Dol est déplorable; qu'il se dispose à l[illegible]attaq[illegible]r au commencement de la nuit, par la route de[illegible]ontor[illegible], et que, si l'on veut faire marcher une co[illegible]ne pa[illegible]a route d'Antrain, Dol va être le tombeau de[illegible]armée[illegible]tholique. A la lecture de cette lettre, les re[illegible]sentan[illegible]rennent feu ; le plan de Kléber est abando[illegible]é, et l'[illegible]décide qu'on appuiera l'attaque de Weste[illegible]ann[2].

[illegible]e rue f[illegible] large, qui est la grande route de Dinan, vo[illegible]Dol. [illegible] côté opposé, presque à l'entrée de la ville, la [illegible]ite s[illegible]ivise en deux branches, dont l'une mène à Po[illegible]rs[illegible] l'autre à Antrain[3].

[illegible]e[illegible]uble attaque par ces deux branches, si elle eût été c[illegible]uite avec ensemble et vivement exécutée, eût sans doute réalisé la prophétie de Westermann. Mais, tandis que lui, à Pontorson, ne songeait qu'à pousser en avant, Kléber, à Antrain, parlait de se tenir sur la défensive, de ne rien donner au hasard ; et cette divergence d'opinions eut pour résultat un défaut d'harmonie dans les mouvements, qui ne pouvait qu'être fatal.

[1] Récit de Kléber, dans Savary, t. II, p. 368.
[2] *Ibid.*, p. 369.
[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 297.

Westermann, en effet, attaqua, de son côté, à minuit, sans être soutenu. Et cependant, telle était la confusion qui régnait à Dol, que les Vendéens s'y crurent à deux doigts de leur perte. Femmes, blessés, tout ce qui ne combattait pas, se précipite hors des maisons et se range le long des murs. Au milieu de la rue, les bagages, les chariots, l'artillerie de rechange. De chaque côté, entre les canons et les femmes, les cavaliers, attendant, sabre en main, le moment de s'engager dans l'action, entamée par l'infanterie. Moment terrible! La nuit était obscure; le canon grondait; le feu des obus jetait sur les maisons, d'intervalle en intervalle, une clarté plus sinistre que les ténèbres. Les femmes n'osaient donner cours à leurs lamentations, et se pressaient l'une contre l'autre en silence, comme il arrive dans les grandes terreurs. Pour animer les soldats, on avait fait parcourir la ville par vingt tambours qui battaient la charge. La parole n'était qu'à la mort. Au bout d'une demi-heure, un cri s'élève à l'entrée de la ville : « En avant la cavalerie! Vive le roi! » — « Vive le roi! » répondent les cavaliers avec un sombre enthousiasme, et ils partent au galop, en agitant leurs sabres, que la lueur du combat faisait étinceler dans l'ombre[1].

Les républicains soutinrent pendant quatre heures une lutte que l'obscurité de la nuit rendait affreuse. L'acharnement des deux partis était si furieux, que les combattants, se saisissant corps à corps, se déchiraient l'un l'autre avec les mains. On prenait des cartouches aux mêmes caissons. On tuait et on était tué au hasard. Enfin, la diversion sur laquelle il avait compté lui manquant, Westermann se vit forcé de reculer sur la route de Pontorson, jusqu'à deux lieues et demie de Dol[2].

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 297 et 298.

[2] *Ibid.*, p. 304.

Dans ce moment même, c'est-à-dire trop tard, Marceau arrivait à une lieue de Dol, par la route d'Antrain, où une partie de l'armée vendéenne s'était portée dans la prévision d'une double attaque. La rencontre eut lieu à quatre heures du matin. Bientôt un brouillard épais se lève, et une panique effroyable se déclare parmi les Vendéens. Fut-elle causée par le bruit que firent les artilleurs de la tête, en se précipitant sur une voiture chargée de pain [1], ou bien par le mouvement d'un groupe de cavaliers envoyés à Dol pour en rapporter de la poudre et qu'on crut en pleine fuite [2] ? Toujours est-il que l'épouvante fut générale, immense. Une multitude de soldats effarés reflue vers la ville, qu'ils remplissent d'effroi. En un instant, la route de Dinan, à l'autre extrémité de Dol, est encombrée de fuyards. Jamais déroute n'offrit un plus lamentable aspect. Les blessés renversés par les chevaux, qui leur passaient sur le corps ; les enfants en larmes, les femmes poussant des cris, les officiers frappant en vain de leurs sabres les fuyards et entraînés par eux ; Stofflet lui-même, l'intrépide Stofflet, emporté dans le torrent, tout semblait annoncer que, pour l'armée catholique, l'heure suprême était venue [3]. Et nul doute qu'elle n'eût sonné alors, si le prince de Talmont, à la tête de quatre cents hommes, n'eût déployé un courage et une constance qui, favorisés par le brouillard, masquèrent le désordre aux yeux des républicains, et donnèrent le temps à Stofflet, à Marigny, à d'Autichamp, de rallier les fuyards et de les ramener au combat [4]. Parmi les officiers, quelques-uns criaient d'une voix lugubre : « Allons, les braves, à la

[1] Récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 377.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 305.

[3] Il est à remarquer que le récit de Kléber ne fait nulle mention de ces circonstances qui prouvent d'une manière si péremptoire que les Vendéens, attaqués plus vivement du côté d'Antrain, eussent succombé.

[4] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 305.

mort ! » D'autres : « Que les femmes empêchent les hommes de fuir ! » Un second mouvement se fit en sens inverse, et non moins impétueux que le premier. Les prêtres étaient intervenus ; le curé de Sainte-Marie-de-Ré, monté sur un tertre et élevant un grand crucifix, avait menacé de l'enfer quiconque lâcherait pied[1]. Les femmes s'arrêtent, elles reviennent ; quelques-unes, passant de la frayeur à l'exaltation, barrent le passage aux fuyards. La femme de chambre de madame de la Chevalerie prend un fusil et met son cheval au galop en criant : « En avant ! au feu les Poitevines[2] ! »

Pendant ce temps, du chemin de Pontorson, où il avait repoussé Westermann, la Rochejaquelein était accouru sur celui d'Antrain, où le premier spectacle qui le frappa fut celui de la déroute. Désespéré, il se croise les bras en face d'une batterie républicaine et veut mourir. Il ignorait qu'à l'extrémité de la droite, le prince de Talmont tenait encore. Il en est informé, renaît à l'espoir, et va rejoindre les combattants. Peu après, Stofflet arrive, avec le reste des troupes qu'il a ralliées, et Marceau, si supérieur en force à l'ennemi un moment auparavant, se trouve avoir sur les bras toute l'armée vendéenne réunie. Pour comble de malheur, une colonne républicaine, de retour de Fougères, où elle avait été précédemment envoyée, vient se jeter dans les rangs et n'y apporte que confusion. Marceau, désolé, dépêche un messager à Rossignol et à Kléber, qui arrivent en toute hâte. Mais remettre l'ordre en présence de l'ennemi était dangereux. Kléber propose une position rétrograde en avant de Trans, en attendant qu'on retourne à Antrain, ce qui, selon lui, doit être fait le jour suivant. Cet avis, adopté d'abord, fut bien vite abandonné. Le général en chef Rossignol et les représentants jugèrent

[1] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 303.
[2] *Ibid.*, p. 302.

que se retrancher en avant de Trans était tout ce qu'exigeait la prudence[1].

Les soldats vendéens rentrèrent à Dol en triomphe. La joie était au comble. On se félicitait et on s'embrassait mutuellement. On remerciait les femmes de leur intervention courageuse. Le curé de Sainte-Marie reparut, toujours le crucifix à la main. Il chantait le *Vexilla regis*, et chacun de tomber à genoux sur son passage[2].

Faut-il le dire? Oui, puisque la vérité l'exige : des soldats appartenant à la colonne républicaine envoyée à Fougères y avaient commis des crimes qui égalèrent en atrocité ceux dont les Vendéens s'étaient souillés en cet endroit même. Là, des blessés furent égorgés dans leurs lits; là, des Vendéennes reçurent la mort, après des outrages pires que la mort. C'est ce que constate une lettre écrite à un chirurgien pour qu'il la mît sous les yeux de Robespierre. Mais n'oublions rien. Le signataire ajoute : « Parmi ces horreurs, j'ai vu un beau trait. Une femme, à qui l'on avait pris ses jupes — elle pouvait avoir vingt ans et était assez jolie — pria un capitaine de canonniers de la tuer. Lui, plein de générosité et d'humanité, ôta sa redingote,

[1] Le récit de Kléber, en ce qui touche cette journée, outre qu'il est très-incomplet, ne concorde, il faut bien le dire, ni avec le rapport de Westermann, ni avec la relation de madame de la Rochejaquelein, ni avec les *Mémoires de Mercier du Rocher*, que nous avons sous les yeux. Ce récit, tant par ses réticences que par le tour donné aux choses, est évidemment calculé de manière à écarter du parti auquel Kléber appartenait toute la responsabilité du mal, en la rejetant le plus possible sur le parti adverse. Ainsi la confusion que produisit dans la colonne de Marceau le retour de celle qu'on avait envoyée à Fougères est présentée, dans le récit adopté par Savary, comme le résultat de ce fait que Muller était ivre. Or, il ne faut pas oublier ce que Rossignol, dans la lettre qu'il écrivit, d'Angers, au ministre de la Guerre, dit des horreurs que le parti de Mayence s'étudiait à répandre contre les généraux patriotes, entre autres Muller et Canuel.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 304.

la lui mit sur le corps, la fit sortir de l'hôpital, et, le sabre à la main, lui sauva la vie[1]. »

Le 2 frimaire (22 novembre), les causes qui avaient produit la défaite de la veille en amenèrent une seconde. Tandis que Kléber, à Trans, ne parlait que de faire rétrograder les troupes jusqu'à Antrain[2], l'idée fixe de Westermann, à Pontorson, était de recommencer l'attaque. C'est le parti auquel il se résolut, le 2 frimaire, sans s'assurer s'il serait soutenu à temps. Dès sept heures du matin, il pousse droit à Dol. La Rochejaquelein s'avance de nouveau à sa rencontre, et le combat s'engage. On lutta de part et d'autre avec un courage qui tenait de la fureur. A neuf heures, voyant les républicains reculer, Marigny, l'émule de Westermann, s'efforce de ramener la fortune en mettant pied à terre avec ses chasseurs, et en faisant, à leur tête, une charge désespérée. Un biscaïen lui casse son sabre dans la main, et lui n'échappe à la mort que par miracle[3]. Quant à Westermann, il était tombé dans un tel accès de rage, en sentant la victoire lui échapper, qu'il frappait à droite et à gauche ses propres soldats, et qu'il tua d'un coup de sabre à la figure un officier de gendarmerie, au moment même où celui-ci cherchait à rallier les fuyards[4].

Il fallut battre en retraite, cependant; et la route de Pontorson était libre depuis une heure déjà[5], lorsque les

[1] Rapport de Courtois sur les papiers trouvés à la mort de Robespierre, n° LXV des *Pièces justificatives*.

[2] Récit de Kléber, dans Savary, t. II, p. 370.

[3] *Ibid.*, p. 374.

[4] Lettre de Rossignol au ministre de la Guerre, en date du 11 frimaire (1er décembre) 1793. — Savary dit, à ce sujet, t II, p. 404, que c'était la coutume de Westermann, caractère bouillant et dangereux, de distribuer des coups de sabre aux officiers et aux soldats.

[5] La déroute de Westermann eut lieu à neuf heures, et ce fut à dix heures seulement que l'autre partie de l'armée attaqua. Voyez la lettre de Gainon, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés à la mort de Robespierre, n° LXV des *Pièces justificatives*.

Vendéens virent s'avancer, sur celle d'Antrain, le gros de l'armée républicaine, établie à Trans. Stofflet commandait, de ce côté; mais la Rochejaquelein, victorieux, l'étant venu rejoindre, les républicains eurent à soutenir, une fois encore, tout l'effort de l'armée vendéenne réunie. De cette circonstance [1], et non point de la démoralisation des troupes républicaines [2], dépendit le sort de la journée. Les troupes étaient si peu démoralisées, que la bataille dura plusieurs heures [3]. La seconde colonne fit bonne conténance; la troisième soutint le feu jusqu'à ce que les munitions fussent épuisées, et alors on en vint à l'arme blanche [4]. Enfin, pris par leur droite [5], les républicains plièrent. Vainement Rossignol, qui s'était constamment tenu à la tête de la bataille, fit-il tout ce qu'il put, avec Bourbotte et Prieur, pour enchaîner à son drapeau la victoire, employant tour à tour auprès des soldats la prière, la menace, l'insulte, et leur criant : « Vous allez dire que vos généraux vous trahissent, mais non. C'est votre lâcheté qui perd la bataille [6]... » La retraite, une fois commencée, devint si précipitée, et dégénéra si bien en déroute, qu'elle entraîna les républicains au delà même d'Antrain, dont l'armée vendéenne inonda les rues et les maisons, dans le plus épouvantable désordre. « Un corps

[1] Voyez le récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 379.

[2] Comme Kléber le dit, t. II, de Savary, p. 373, pour prouver que son système de défensive était le meilleur.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 307.

[4] Rapport de l'adjudant général Rouyer, cité dans celui de Choudieu.

[5] Récit d'Obenheim. Savary, t. II, p. 379.

[6] Voyez la lettre de Gainon, n° LXV des *Pièces justificatives*, à la suite du Rapport de Courtois.

Kléber ne dit pas un mot dans son récit de l'intrépidité déployée par Rossignol; et il va sans dire que les historiens royalistes n'ont eu garde de remplir la lacune. Si M. de Barante, par exemple, eût cru de son devoir de ne rien taire, il n'aurait pu se donner le plaisir de dire, t. III de son *Histoire de la Convention*, p. 398, édition Méline, que les généraux protégés par les Jacobins manquaient pour la plupart de talent et de *courage*.

de mille hommes qui eût attaqué les Vendéens en ce moment, écrit Obenheim, les eût détruits[1]. »

Mais l'armée républicaine, loin de songer à revenir sur ses pas, poussa jusqu'à Rennes. Là, Rossignol eut un de ces mouvements qui ne sauraient naître que dans une âme vraiment grande. Prenant sur lui, avec une modestie injuste à force d'abnégation, la responsabilité d'un revers que sa qualité seule de général en chef permettait de lui imputer, et qui avait sa source réelle dans les divisions intestines auxquelles l'armée était en proie, il parut au conseil de guerre, un papier à la main, et, s'adressant aux représentants : « Citoyens, leur dit-il, j'ai juré la République ou la mort : je tiendrai mon serment. Mais je ne suis pas fait pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, et je ferai mon devoir. Voici ma démission : si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République[2]. » Mais Prieur : « Tu es le fils aîné du Comité de Salut public, Rossignol. Point de démission. La responsabilité ne pèsera pas sur toi, mais sur ceux qui t'environnent et doivent te seconder de leurs conseils et de leurs talents militaires[3]. »

La politique du Comité de Salut public à l'égard des hommes d'épée était tout entière dans ces mots; et Prieur n'attachait certainement pas un sens frivole à la définition qu'il avait coutume de donner de lui-même, lorsqu'avec une intention sans doute ironique il disait aux généraux mayençais : « Je suis, moi, le romancier de la Révolution[4]. »

Le généralat fut donc conservé à Rossignol. Seulement, Kléber obtint des représentants que Marceau serait nommé commandant des troupes, Westermann commandant de

[1] Voyez, dans Savary, t. II, p. 380.
[2] *Ibid.*, chap. IX, p. 376.
[3] *Ibid.*
[4] Ce mot est cité sans commentaire dans Savary, t. II, p. 391.

la cavalerie, et qu'à la tête de l'artillerie on mettrait Debilly. « Ami de Marceau, écrit Kléber, j'étais sûr qu'il n'entreprendrait rien sans s'être concerté avec moi[1]. » Bien que ces dispositions eussent pour but manifeste d'ajouter à l'influence de la faction mayençaise sur l'armée, elles furent acceptées par les représentants, le point essentiel, pour Prieur et ses collègues, étant que l'autorité militaire suprême, l'autorité en dernier ressort, restât aux mains d'un homme dévoué corps et âme à la Révolution, telle que le Comité de Salut public la comprenait et la personnifiait en cet homme. S'il arrivait aux généraux qui devaient l'aider de leurs conseils de ne lui prêter qu'une assistance propre à l'égarer, oh ! alors, — Prieur s'en était expliqué nettement, — malheur à eux[2] !

Le 8 frimaire (28 novembre), il fut décidé que l'armée se porterait sur Châteaubriant, où la première colonne, commandée par Marceau, arriva le 10 frimaire (30 novembre), et où l'on apprit que l'ennemi menaçait Angers[3].

C'était effectivement de ce côté que les Vendéens, en quittant la ville d'Antrain, avaient pris le parti de se diriger. De nouveau ils traversèrent Fougères, Ernée, Laval ; mais quel spectacle que celui qui maintenant s'offrait à leurs yeux, là même où ils avaient triomphé ! Partout le deuil, partout l'image de leur destruction prochaine, partout la trace des vengeances exercées sur quiconque les avait accueillis. Ils se traînaient, foule immense et misérable, teignant les routes de leur sang, les jonchant de leurs cadavres et, à chacun de ces relais funèbres, laissant derrière eux ceux que leur venaient enlever ou le froid ou la faim. Car le froid était d'une rigueur si excessive, et la rareté des vivres telle, qu'à Antrain madame de la Roche-

[1] Savary, t. II, p. 389.
[2] *Ibid.*, p. 391.
[3] *Ibid.*

jaquelein « vécut de quelques oignons arrachés dans un jardin[1]. » C'est ainsi que les Vendéens gagnèrent Angers.

Averti de leur approche, Marceau, qui était à Châteaubriant, avait envoyé aussitôt prévenir Rossignol, demeuré à Rennes. Rossignol ayant répondu qu'il arriverait de sa personne le lendemain, Marceau pensa qu'il devait l'attendre; et cette interprétation assez naturelle devint, par le danger où elle semblait mettre Angers, le sujet d'une explication très-vive entre Rossignol et Marceau d'abord, puis entre Marceau et Prieur. Celui-ci, convaincu enfin que Marceau n'avait aucun tort en cette affaire, rejeta tout sur Kléber et alla jusqu'à parler de guillotine. Heureusement, l'évidence des faits et la fermeté de Kléber, en ramenant Prieur, calmèrent l'orage[2].

D'ailleurs, les généraux Danican et Boucret étaient entrés à Angers deux jours avant le siége; et, quoique trois mille hommes armés fussent insuffisants pour un développement de douze cents toises[3], l'ardeur des habitants était si grande, que les Vendéens vinrent se briser contre cette barrière. Maîtres des faubourgs, ils eurent à y soutenir, pendant toute la journée du 13 frimaire (3 décembre), le feu de vingt pièces d'artillerie. Beaupuy, à peine remis de sa blessure, était l'âme de la défense. Il fut admirablement secondé. Vieillards, jeunes filles, femmes, enfants, couraient à l'envi porter sur les remparts vivres et munitions[4]. Parmi les Vendéens, au contraire, tout n'était que découragement. Pour les décider à un assaut général, les chefs leur promirent le pillage de la ville, et ce fut en vain[5].

[1] *Mémoires de madame la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 309.

[2] Voyez Savary, t. II, chap. IX, p. 292 et suiv.

[3] Récit de Ménard, commandant de la place d'Angers, dans Savary, t. II, chap. X, p. 409.

[4] *Ibid.*

[5] Madame de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, p. 310, dit, tout en

Le siége durait depuis trente heures quand parut la colonne qui venait de Chateaubriant. A son approche, les Vendéens se déterminent à la retraite. Marigny, qui marchait sur les derrières par la route de la Flèche, les ayant chargés à la tête de cent cinquante hommes, fut renversé par un boulet de canon. « Chasseurs, achevez-moi, » dit-il, et il expire. Sa destitution lui devait être notifiée à Angers : une mort glorieuse la prévint[1].

Kléber ne manque pas, en rappelant cette circonstance, de murmurer « contre l'injustice des gouvernants. » Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Marigny, très-brave soldat, appartenait à cette opposition armée contre laquelle il était commandé au Comité de Salut public de se tenir en garde, sous peine de mort. Et la preuve que, dans Marigny, ce n'était pas le soldat qu'on entendait frapper, c'est le beau décret qui fut rendu, le 25 décembre, sur la proposition de Merlin (de Thionville) : « La Convention décrète que le père de Marigny conservera le cheval que montait son fils, au moment où il fut blessé[2]. »

Kléber, lui aussi, fut menacé. Mais la même main qui écrivait son nom sur une liste de destitutions, liste presque aussitôt suspendue que dressée, signait sans hésiter le brevet par lequel Marceau était élevé au commandement en chef intérimaire de l'armée de l'Ouest, chargée seule de poursuivre les Vendéens, jusqu'à l'arrivée du général Turreau[3]. Il était dans le caractère de Kléber de dire à

convenant du fait, que cette promesse scandalisa beaucoup. On en peut douter quand on se rappelle qu'au Mans, comme on le verra plus bas, aristocrates et patriotes furent pillés indistinctement.

[1] Récit de Kléber dans Savary, t. II, p. 411.

[2] Voilà ce que, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 405, édition Méline, M. de Barante oublie de mentionner; mais ce qu'il n'oublie pas, c'est que « la destitution de Marigny arriva du ministère de la Guerre le jour même où il se faisait tuer !... »

[3] Ce sont là des rapprochements de la plus haute importance, et les faits sur lesquels ils reposent se trouvent dans Savary lui-même. Voyez t. II, chap. x, p. 414.

Marceau : « Nous serons guillotinés ensemble. » La vérité est cependant qu'ils ne le furent ni l'un ni l'autre, et qu'ils ne durent leur élévation qu'à la République. Si elle fut terrible aux généraux qui, comme Custine, osèrent la braver, elle prépara d'éclatants triomphes à ceux qui, comme Aubert-Dubayet à Mayence, l'avaient bien servie [1] ; et, à l'égard de ceux qui, comme Kléber, joignaient à un rare mérite un esprit difficile à satisfaire et frondeur, elle se contenta d'une surveillance qui, après tout, n'enleva point à la patrie le bienfait de leurs services.

Le siége d'Angers montre combien cette vigilance de la Révolution, concernant les hommes d'épée, était nécessaire. Parmi les généraux qui s'unissaient aux Mayençais pour dénoncer ce qu'ils appelaient « l'impéritie des généraux sans-culottes,» figurait Danican. Or quelle fut sa conduite à Angers? « Une chute de cheval, simulée ou réelle, dit Beauchamp, avait servi de prétexte à Danican pour remettre le commandement. Au moment du plus grand péril, on avait vu filer sa voiture et ses bagages du côté de la porte Saint-Nicolas. Sa cavalerie, éclairée par des torches, ayant pris la même direction, fit soupçonner qu'elle cherchait à indiquer le point le plus faible [2]. » Danican était en outre accusé d'avoir déserté le poste d'Entrames avant l'affaire de Château-Gontier [3]. Dans le sentiment qui porta les représentants à le destituer y eut-il défiance injuste? Sa vie ultérieure a répondu. Danican était un royaliste déguisé [4]. Ce fut lui qui, plus tard, commanda les sections insurgées

[1] Nous avons raconté, dans le premier chapitre de ce volume, la réception enthousiaste et touchante qui fut faite par la Convention à Aubert-Dubayet, lors de son retour de Mayence. (Voyez le *Moniteur*, 1793, n° 221.)

[2] Beauchamp, t. II, liv. X, p. 89 et 90.

[3] Savary, t. II, chap. x, p. 415.

[4] *Biographie des contemporains*.

contre la Convention ; et il mourut pensionné par les Anglais pour les services qu'il avait rendus à la cause contre-révolutionnaire[1].

Les Vendéens, chassés d'Angers, avaient pris la route du Mans, en passant par la Flèche. A leur approche, trois ou quatre mille républicains, gardes nationaux pour la plupart [2], sortent du Mans et vont résolûment à l'ennemi. La fusillade s'engage. Distingué à son écharpe de général par un hussard qui le défie, Talmont lui crie : « Je t'attends, » l'attend, et lui partage la tête d'un coup de sabre[3]. Les républicains avaient des munitions insuffisantes : quand elles vinrent à manquer, la déroute commença, et ni le général Chabot, ni le représentant Garnier, ne purent l'arrêter. Le soir, les Vendéens avaient envahi la ville de toutes parts ; et, le lendemain, les meilleurs citoyens fusillés, les édifices publics dévastés, les aristocrates et les patriotes pillés indistinctement [4], témoignaient de ce dernier triomphe de l'armée catholique.

Le 22 frimaire (12 décembre), Westermann, qui, lancé avec l'avant-garde à la poursuite de l'ennemi, l'avait harcelé sans relâche, l'infatigable Westermann paraît sous les murs du Mans.

Un sentiment d'inexprimable fatigue, un découragement mortel, la résignation morne qui précède une catastrophe depuis longtemps prévue, régnaient parmi les Vendéens. Chez les soldats plus de respect pour les chefs, et entre les chefs plus de liens. Le malheur avait aigri les esprits, la haine et la jalousie rongeaient les cœurs. Tous ils se sentaient sous le couteau, et, en attendant qu'il s'a-

[1] *Biographie des contemporains.*

[2] Adresse des administrateurs de la Sarthe à leurs concitoyens.

[3] Voy. les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 319.

[4] Adresse des administrateurs du département de la Sarthe à leurs concitoyens.

battît sur eux, d'une main furieuse ils se déchiraient les uns les autres[1]. A la Flèche, la Rochejaquelein, irrité contre les officiers qui l'avaient laissé combattre presque seul, avait été amené à leur dire : « Ce n'est donc pas assez de me contredire au conseil, vous m'abandonnez au feu[2]. »

Un suprême effort fut tenté cependant, et le succès y répondit d'abord. L'avant-garde républicaine est repoussée, retombe sur la division la plus rapprochée et y jette le désordre. Mais une colonne appelée de Cherbourg et que commandait Tilly arrête l'ennemi victorieux, le charge à la baïonnette, le met en fuite, et, d'un irrésistible élan, traverse le pont du Mans à la suite des fuyards, pénètre dans la ville, pousse jusqu'au milieu de la grande place[3]. La nuit venait. Les plus braves d'entre les Vendéens, répandus dans les maisons, faisaient feu de toutes les fenêtres. Il est vrai que le reste de l'armée catholique n'était plus qu'un mélange confus de femmes effarées, de blessés gémissants, de soldats devenus rebelles à leurs officiers et qui avaient perdu la force de regarder la mort en face. Au moment de sa rentrée au Mans, on avait vu la Rochejaquelein, saisi de rage, mettre son cheval au galop et culbuter ces mêmes Vendéens, naguère encore si fidèles à sa fortune, et qui maintenant méconnaissaient sa voix[4]. Situation épouvantable ! Mais les républicains n'en soupçonnaient pas toute l'horreur. Marceau, craignant d'être enveloppé, fait couper à sa droite et à sa gauche les rues qui aboutissent à la place, et envoie dire à Kléber, dont la division était encore loin, d'accourir en

[1] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 319.

[2] *Ibid.*, p. 318.

[3] Rapport des représentants Turreau, Prieur (de la Marne) et Bourbotte, en date du 23 frimaire, sept heures du soir.

[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 323.

hâte[1]. Mais, en ce moment, les Vendéens ne songeaient qu'à profiter des ténèbres pour évacuer la ville. Stofflet s'en allant avec les porte-drapeaux; la foule s'entassant dans les issues demeurées libres; des chariots renversés; des bœufs couchés par terre, et frappant à coups de pied ceux que le mouvement de la fuite précipitait sur eux; l'effroi ajoutant au désordre; mille clameurs désespérées: voilà quel spectacle s'offrit à madame de la Rochejaquelein, serrée et à demi étouffée entre deux chevaux que les fuyards repoussaient sans cesse sur elle et un mur le long duquel elle cherchait à se glisser. « Je vis passer, raconte-t-elle, un jeune homme à cheval, d'une figure douce; je lui pris la main : « Monsieur, ayez pitié d'une « pauvre femme grosse et malade; je ne puis avancer. » Le jeune homme se mit à pleurer et me répondit : « Je suis une femme aussi[2]. »

A une heure du matin, la division de Kléber arriva. Elle avait fait dix lieues en un jour, et fournit néanmoins à Marceau le moyen de relever les postes, la colonne de Tilly étant fatiguée par un long combat. Au jour, les soldats demandent à Marceau la permission de charger à la baïonnette. Il y consent. D'abord, silence terrible; puis, des cris de triomphe. Une arrière-garde que les Vendéens avaient laissée dans la ville pour masquer leur retraite, venait d'être exterminée. « On ne saurait se figurer, écrit Kléber, l'horrible massacre qui se fit ce jour-là[3]. »

On a raconté qu'à la prise du Mans, Marceau ayant rencontré une belle jeune fille éplorée qui invoquait la mort, la recueillit dans sa voiture, la respecta et la déposa

[1] Lettre de Marceau au ministre de la Guerre, dans Savary, t. II, ch. x, p. 430.

[2] Voy. les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. xviii, p. 324.

[3] Savary, t. II, chap. x, p. 430.

dans un lieu sûr[1]. Mais Savary dit formellement que ce fut lui qui sauva la jeune personne dont il s'agit, et dont il donne le nom : mademoiselle Desmesliers. Elle avait perdu ses parents et refusait de leur survivre : Savary la consola, la fit monter dans un cabriolet qui appartenait à Marceau et qui était la seule voiture de l'état-major dont personne ne se servît, chargea l'adjoint Nicole d'accompagner la voiture dans la ville, et de conduire l'orpheline au logement où l'on devait arriver dans la soirée, en ayant soin de garder le secret. Ce fut le soir seulement que Kléber et Marceau, informés de la circonstance, virent pour la première fois mademoiselle Desmesliers, au sort de laquelle ils s'intéressèrent vivement. Elle fut menée à Laval, où Marceau l'alla visiter. Mais, le lendemain du départ des troupes, découverte par suite de perquisitions que l'autorité locale ordonna, l'infortunée périt. Il paraît même qu'on instruisit une procédure contre les généraux, « et elle eût pu leur devenir fatale, dit Savary, si elle n'eût été communiquée au représentant Bourbotte, qu'une indisposition retint quelques jours à Laval et qui s'empara des procès-verbaux[2]. »

Les Vendéens, poursuivis sans relâche par les hussards de Westermann, qui « de chaque ferme, de chaque maison, sur son passage, faisait un tombeau[3], » avaient successivement traversé Laval, Craon, Saint-Marc. Ils n'avaient plus qu'une préoccupation, qu'un espoir : repasser la Loire. Mais le passage serait-il possible ? Les républicains n'auraient-ils pas emmené les bateaux qui pouvaient servir à l'effectuer ? C'est ce que la Rochejaquelein craignit, et c'est pourquoi il fit prendre, à Saint-Marc, une

[1] Voilà ce qu'ont écrit plusieurs historiens, entre autres M. Thiers. Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. III, chap. VIII, p. 350 ; édition Méline.
[2] Récit de Savary, t. II, de la *Guerre des Vendéens et des Chouans*. p. 435-439.
[3] *Campagne de Westermann*, p. 32.

petite barque qu'on trouva dans un étang et qui fut chargée sur une charrette[1]. Et en effet, lorsque, le 26 frimaire (16 décembre), les Vendéens arrivèrent à Ancenis, ils n'y trouvèrent qu'un petit bateau. Seulement, sur le bord opposé étaient quatre grandes barques chargées de foin. Impatient de s'en emparer, la Rochejaquelein se jette avec Stofflet dans le batelet apporté de Saint-Marc. Dix-huit soldats entrent dans celui qu'on avait trouvé à Ancenis. Mais à peine ont-ils atteint la rive droite, qu'un détachement républicain paraît et les force à se disperser. Quelques radeaux venaient d'être construits à la hâte : ils furent submergés par une chaloupe canonnière qui vint tout à coup se placer en face d'Ancenis; de sorte que, séparée de son chef, l'armée vendéenne se vit réduite à descendre la Loire, toujours harcelée et ne sachant plus où fuir[2].

Ce fut alors qu'à la tête d'une vingtaine des meilleurs cavaliers, le prince de Talmont partit pour rejoindre le rassemblement de trois ou quatre mille hommes qui, en Bretagne, s'était formé sous la direction de Jean Chouan et qui fut le foyer du brigandage connu sous le nom de chouannerie[3]. Fleuriot avait été élu en remplacement de la Rochejaquelein, et Talmont ne put se résigner à ce qu'il considéra comme une préférence injuste[4].

Il laissait l'armée dans un état de détresse dont les lignes suivantes de madame de la Rochejaquelein donnent une vive image : « J'étais vêtue en paysanne; j'avais sur la tête un capuchon de laine violet; j'étais enveloppée d'une vieille couverture de laine et d'un grand morceau

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIX, p. 331-332.
[2] *Ibid.*, p. 331-333.
[3] Déclaration de Langrenière. Nous l'avons sous les yeux, écrite de sa main.
[4] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIX, p. 335 et 336.

de drap bleu rattaché à mon cou par des ficelles; mon cheval avait une selle à la hussarde, avec une schabraque de peau de mouton. M. Roger Mouliniers avait un turban et un dolman qu'il avait pris au théâtre de la Flèche. Le chevalier de Beauvolliers s'était enveloppé d'une robe de procureur, et avait un chapeau de femme par-dessus un bonnet de laine[1], » etc. La démoralisation était au comble; les nobles sentiments semblaient désormais éteints. Un trait le prouve : des officiers eurent l'infamie de se partager la caisse de l'armée[2].

En cet état, impossible que les Vendéens échappassent longtemps au coup mortel : ils le reçurent, le 3 nivôse (23 décembre), à Savenay, où, atteints et cernés par Marceau, ils furent, non pas vaincus, mais exterminés. «Partout, écrivit Westermann, on n'apercevait que monceaux de morts. Dans la seule banlieue de Savenay, plus de six mille corps ont été enterrés[3]. »

Tel fut le dénoûment de ce qu'on appela la grande guerre de la Vendée. Tout ce que l'ivresse des discordes civiles peut produire d'héroïque et de barbare s'y déploya dans les deux camps, sur une échelle vraiment gigantesque. La Convention avait rendu un décret portant : « Toute ville de la République qui recevra dans son sein des brigands ou qui leur donnera des secours sera rasée[4]. » Et, pour exécuter d'aussi terribles sentences, les agents ne manquaient pas. Quels mots affreux que ces mots de Rossignol, écrivant au Comité de Salut public : « Il y a encore des hommes humains, et, en révolution, c'est un défaut, selon moi[5] ! » Mais c'était un défaut, aussi,

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XIX, p. 336 et 337.

[2] Ceci avoué par madame de la Rochejaquelein elle-même, p. 335.

[3] *Campagne de Westermann*, p. 41.

[4] Nous avons sous les yeux le décret imprimé, tel qu'on le placarda partout en Vendée.

[5] Savary, t. II, chap, IX, p. 331.

en contre-révolution, selon les Vendéens ; et nous n'aurons que trop tôt à retracer le tableau des horreurs dont ils se souillèrent[1]. Oui, l'enthousiasme, la foi, le courage, le dévouement, une ambition sans repos, une cruauté sans frein, des jalousies misérables à côté d'une exaltation magnanime, voilà ce qui apparaît pêle-mêle et dans le camp des républicains et dans celui de leurs ennemis. Tant l'âme humaine contient d'abîmes !

[1] Voyez ci-après le chapitre intitulé : *les Proconsuls*.

CHAPITRE III

L'ENNEMI REPOUSSÉ DU TERRITOIRE

Les Anglais veulent garder Toulon. — Insultes adressées à la France par les agents diplomatiques de Pitt. — Atrocités commises à Toulon par les royalistes. — Indignation générale contre les alliés et complices de l'étranger. — Lettre de Couthon. — Les républicains mettent le siége devant Toulon. — Carteaux : Salicetti ; Napoléon Bonaparte ; Lapoype. — Carteaux remplacé par Dugommier. — Robespierre jeune et Ricord à Toulon. — Intimité de Robespierre jeune et de Bonaparte. — Ils dirigent avec Ricord les opérations du siége. — Charlotte Robespierre et madame Ricord : trait caractéristique. — Plan adopté au conseil de guerre. — Combat des Arènes : O'Hara prisonnier. — La *redoute anglaise emportée* ; irrésistible élan des Français ; bravoure des représentants du peuple. — Les Anglais abandonnent Toulon à la lueur de l'incendie qu'ils y allument. — Jugement porté par des Anglais sur la conduite de sir Sidney Smith. — Patriotisme des forçats de Toulon. — Scènes lamentables ; désespoir de la population livrée par l'étranger aux vengeances du vainqueur. — Ce que furent ces vengeances ; réfutation d'une calomnie historique. — Rapport de Barère. — Campagne sur le Rhin. — Saint-Just à l'armée. — Lacoste anime Hoche contre Saint-Just. — Ardeur héroïque de Hoche. — Il est repoussé par le duc de Brunswick à Kaiserslautern. — Le Comité de Salut public l'encourage. — Jonction de l'armée de Hoche et de celle de Pichegru. — Nomination de Hoche au commandement suprême, par Lacoste et Baudot. — Mécontentement de Saint-Just. — Victoire de Geisberg. — L'ennemi repasse le Rhin. — Rivalité entre Hoche et Pichegru. — Conduite hautaine de Hoche à l'égard du Comité de Salut public et de Saint-Just. — Ses formes de langage peu en rapport, à cette époque, avec la grandeur de son âme : reproduction du style de Hébert. — Préventions du Comité contre Hoche. — Il offense Carnot par l'indépendance de ses allures. — Son arrestation, par arrêté signé seulement de Carnot et de Collot-d'Herbois. — L'armée du Nord en quartier d'hiver. — Jourdan rappelé. — Événements militaires à la frontière des Pyrénées orientales.

La Révolution triomphait aussi aux frontières, et, au moment même où elle éteignait le principal foyer de la

grande révolte vendéenne, elle arrachait Toulon aux Anglais.

Par acte du 28 août 1793, lord Hood avait déclaré solennellement que l'*Angleterre tenait Toulon en dépôt pour Louis XVII;* et c'est ce que rappelèrent, dans une protestation où l'honneur de la nation anglaise était mis au-dessus de ses intérêts, les lords Norfolk, Grafton, Albemarle, Derby, Lauderdale, Lansdowne et Thanet[1]. Si les royalistes qui avaient livré la ville aux ennemis de la France crurent à la sincérité du cabinet de Saint-James, le crime de leur trahison n'eut d'égal que leur folie, et l'on ne tarda pas à le leur faire comprendre. A une députation des sections demandant le retour des émigrés, l'ancien évêque, une administration royale et MONSIEUR pour régent, les commissaires plénipotentiaires anglais répondirent : « Nous ne sommes point autorisés à compromettre Sa Majesté britannique sur la question de la Régence. Encore moins pouvons-nous consentir à la proposition qui a été faite d'appeler M. le comte de Provence à Toulon pour y exercer les fonctions de régent, car ce serait destituer Sa Majesté Britannique, avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui a été confiée à Toulon[2]. »

Ainsi plus de doute : les Anglais entendaient garder leur proie, et les traîtres se voyaient frustrés du prix de leur perfidie.

Aux sentiments de fureur qu'une pareille conduite devait naturellement éveiller parmi les révolutionnaires se joignait l'effet des insultes que ne cessaient d'adresser à la nation, dans la personne de ses élus, les agents diplomatiques du cabinet de Saint-James. Quelle âme française n'eût frémi à la lecture du Mémoire présenté aux États généraux par l'ambassadeur anglais à la Haye, le 25 jan-

[1] *Protest against the declaration of the object of war.* Voyez *Annual Register*, 1794. State papers, p. 148.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 420.

vier 1793 : « Quatre ans se sont à peine écoulés depuis que des *misérables*, prenant le nom de philosophes, se sont jugés capables d'établir un nouveau système de société civile, et ont cru nécessaire, pour réaliser ce rêve de la vanité, de renverser tous les fondements de la hiérarchie, de la morale et de la religion [1]. »

Des misérables! voilà de quel nom le gouvernement anglais se plaisait à flétrir les représentants élus d'un grand peuple, et le crime dont on prétendait le châtier, ce peuple, consistait à ne pas emprunter à ses ennemis leurs règles de politique, de religion et de morale!

Aussi, de quelle haine les membres du Comité de Salut public et ceux de la Convention n'étaient-ils pas animés contre les alliés que Pitt comptait au cœur de la France! Au seul nom de Toulon, pas un visage qui ne pâlît de colère; d'autant que les vengeances de parti s'étaient déployées dans la ville rebelle avec un sauvage délire. Après avoir été promenés dans les rues, au milieu des injures et des huées, les deux représentants du peuple, Beauvais et Pierre Bayle, avaient été jetés dans un cachot fétide, où ils furent soumis à un traitement si cruel, que le premier tomba dans une sorte d'apathie voisine de la folie et que le second s'étrangla de désespoir [2]. Une persécution impitoyable pesa sur tout ce qui était républicain, sur tout ce qui préférait la France à la monarchie appuyée par l'étranger. Pour punir la guillotine d'avoir servi au supplice de Louis XVI, les royalistes de Toulon l'avaient brûlée en

[1] Le texte vaut la peine qu'on le cite en Anglais : « It is not quite four « years since certain *miscreants* assuming the name of philosophers, have « presumed themselves capable of establishing a new system of civil society; « in order to realize this dream, the offspring of vanity, it became necessary « fort them to overturn and destroy all established notions of subordina- « tion, morals, and religion. » Voyez *Annual Register*, 1794. State papers, p. 148 et 149.

[2] Voyez les *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 121, et le *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 271.

place publique; mais leur rage n'y perdit rien : ils se défaisaient des patriotes en les accrochant, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, aux crocs où les bouchers étalent leurs quartiers de viande[1] !

C'est ce qui explique la lettre suivante que Couthon, tout modéré qu'il s'était montré à Lyon et qu'il était effectivement, écrivait, le 20 octobre, à Saint-Just :

« Le froid qui commence à se faire sentir ici augmente beaucoup mes douleurs. J'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du Midi. Peut-être rendrais-je quelques services à Toulon; mais je désire que ce soit un arrêté du Comité qui m'y envoie. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt le général ingambe se met en route... Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville infâme disparaisse du sol de la liberté[2], je reviens auprès de vous et y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme, Hippolyte et moi t'embrassons du fond du cœur[3]. »

La conduite de Couthon partout où il fut envoyé permet de penser que ce n'étaient là de sa part que des exagérations de langage; mais ces exagérations reflètent le sentiment qu'inspirait aux patriotes la trahison des royalistes toulonnais.

Le général qui fut d'abord chargé de reprendre Toulon était Carteaux. Après avoir réduit Marseille, il alla s'établir, à la tête de sept ou huit mille hommes, au débouché des gorges d'Ollioules, en vue de Toulon. Sous lui servait le général Lapoype, qui, détaché de l'armée d'Italie, avec

[1] *Réponse de Fréron aux diffamations de Moyse Bayle*, p. 17. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 995, 6, 7. British Museum.

[2] Au moment où j'écris ces lignes, il n'est question, d'un bout à l'autre de l'Angleterre, que de brûler, quand elle sera prise, la ville, non pas anglaise, mais indienne, de Delhi, et de punir par une extermination en masse des cipayes en révolte les atrocités qu'un certain nombre d'entre eux ont commises.

[3] N° LXII des pièces à la suite du rapport de Courtois sur les papiers trouvés à la mort de Robespierre.

quatre mille hommes, campait, à une distance considérable, vers Solliès et Lavalette. Beau-frère de Fréron et soldat-gentilhomme, Lapoype s'indignait d'avoir à obéir à Carteaux, qui, lui rendant mépris pour mépris, l'appelait *général de toilette*[1]. Auprès du commandant en chef se trouvait le représentant Salicetti, homme à la fois souple et hardi, énergique et fin, lequel avait retenu devant Toulon un officier de vingt-quatre ans, son compatriote, en route pour l'armée d'Italie. Petite taille, figure maigre, apparence chétive, constitution nerveuse et robuste néanmoins, pâle visage éclairé par un œil perçant, tel était Napoléon Bonaparte. Simple capitaine d'artillerie, on le remarqua tout d'abord à son air pensif et à sa jeunesse imposante[2].

L'entreprise à accomplir était d'une difficulté extrême. La grande rade de Toulon, rade immense où les escadres les plus nombreuses peuvent trouver abri, était protégée par des batteries redoutables, par le fort Lamalgue, surtout, avec ses hauts remparts, ses chambres et casemates à l'épreuve de la bombe et ses deux cents bouches à feu. La petite rade, bassin plus sûr, se trouvait défendue par la grosse tour gothique de Louis XII d'une part, et, d'un autre côté, par les forts de Balagnier et de l'Éguillette. Sur le promontoire de l'Éguillette, les Anglais avaient construit avec beaucoup d'art une vaste redoute qu'ils appelèrent le *fort Mulgrave* et à laquelle les Français donnèrent le nom de *redoute anglaise*. C'était une vaste citadelle qui pouvait contenir trois ou quatre mille hommes de garnison[3].

L'armée coalisée se composait, à Toulon, d'Anglais, d'Espagnols, de Piémontais, de Napolitains, le tout formant environ vingt mille hommes, plus sept ou huit cents

[1] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 152.
[2] *Ibid.*, p. 148 et 149.
[3] *Ibid.*, p. 144-146.

Français organisés en bataillons, sous les noms de *Royal-Louis* et de *chasseurs royaux*[1]. Les assiégeants, même après avoir reçu des renforts, ne s'élevèrent jamais au-dessus de trente-cinq mille hommes, dont quinze mille sans expérience et sans armes[2].

Les commencements du siége ne furent pas heureux. La montagne de Faron, que l'ennemi occupait, fut emportée par le général Lapoype, puis reprise[3]. Ce revers aigrit la mésintelligence qui existait entre lui et Carteaux, homme de guerre plus brave que capable, et qui ne parlait que d'enlever les retranchements à l'arme blanche.

Peu après la malheureuse tentative sur Faron, O'Hara ayant amené des troupes de Gibraltar à Toulon, où il venait prendre le commandement en chef des coalisés, le bruit courut que le comte d'Artois était dans la ville, et Carteaux de s'écrier : « Maintenant je ne céderais pas ma place au Père éternel[4]. » Mais déjà le Comité de Salut public en avait décidé autrement, et Doppet accourait pour le remplacer.

Le nouveau général arriva au quartier général d'Ollioules entre le 19 et le 20 brumaire (9-10 novembre), et il raconte qu'en visitant les postes il trouva le jeune Bonaparte couché dans son manteau, auprès de ses batteries[5]. Au reste, Doppet ne fit en quelque sorte que traverser le camp. La responsabilité d'un siége aussi chanceux l'effrayait, il s'en était ouvert au ministre, et à peine avait-il paru devant Toulon, qu'il recevait une dépêche contenant un décret, en vertu duquel il devenait général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et était rem-

[1] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 159 et 160.

[2] *Ibid.*, p. 177.

[3] Victor, depuis maréchal duc de Bellune, se signala à cette attaque. Voyez ses *Mémoires*, t. I, liv. II, p. 155.

[4] *Ibid.*, p. 159.

[5] *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. IV, p. 207.

placé, dans la direction du siége de Toulon, par Dugommier[1].

Cependant les royalistes ne négligeaient rien pour semer le découragement autour d'eux; ils allèrent jusqu'à supposer une lettre qu'ils attribuaient à Barras et à Fréron, et où ceux-ci étaient représentés se plaignant du défaut absolu de vivres, désespérant du succès, et proposant d'abandonner aux Anglais tout le terrain compris depuis les bords de la mer jusqu'à la Durance[2]. Croire cela possible, c'était peu connaître les hommes de ce temps, hommes d'airain. A qui lui aurait osé faire une proposition semblable, il est probable que la Convention aurait répondu par un coup de hache. Il FAUT prendre Toulon, tel fut le résumé de ses instructions aux commissaires qu'elle y envoya : Barras, Fréron, Salicetti, Robespierre jeune et Ricord.

Robespierre jeune s'était laissé accompagner par sa sœur Charlotte, et Ricord par sa femme, fort jolie personne qui, dit-on, réussit à plaire à Augustin Robespierre, et aussi à Napoléon Bonaparte, ce qui n'empêcha point ces deux derniers de se prendre d'amitié. « Bonaparte, raconte Charlotte, avait une très-haute estime pour mes deux frères, et surtout pour l'aîné... Une chose qui n'a été rapportée que je sache par aucun historien de la Révolution, c'est qu'après le 9 thermidor, Bonaparte proposa aux représentants du peuple en mission à l'armée d'Italie de marcher sur Paris pour châtier les auteurs du mouvement contre-révolutionnaire qui avait fait périr mes deux frères[3]. » Bonaparte, à cette époque, était ou se disait républicain.

[1] *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. IV, p. 205.

[2] Beaulieu, dans la *Biographie universelle*, à l'article FRÉRON, parle de cette lettre comme si elle avait été écrite réellement. Il ne dit pas que Barras et Fréron la désavouèrent de la manière la plus formelle.

[3] *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, chap. V.

Ce qui est sûr, c'est qu'à Toulon ce fut Augustin Robespierre qui, de concert avec son jeune protégé et Ricord, dirigea toutes les opérations du siége[1].

On a prétendu que Robespierre jeune, dans ses missions, aimait à se montrer entouré d'une espèce de pompe dynastique[2]. C'est précisément le contraire qui est vrai; et la preuve, c'est que la brouille de Charlotte Robespierre avec madame Ricord d'abord, puis avec son frère, eut son origine dans la défense expresse que lui fit Augustin et qu'elle transgressa, d'aller fastueusement en voiture, et de se plaire à de folles parties de cheval, que condamnait la gravité des mœurs républicaines[3].

Le 5 frimaire (25 novembre), un conseil de guerre se tint devant Salicetti, Ricord, Robespierre jeune, Barras et Fréron. Voici quel fut le plan adopté. — Le Comité de Salut public en avait dessiné les lignes principales, d'après les indications de Bonaparte : Diriger toutes les attaques sur la redoute anglaise; établir des batteries à l'extrémité des promontoires de Balagnier et de l'Éguillette, pour obliger l'escadre ennemie à évacuer la rade, ou, si un vent contraire l'en empêchait, la brûler; battre le fort de Malbousquet avec les batteries appelées de la *Convention* et de la *Poudrière*, de façon à masquer à l'ennemi le vrai point d'attaque, et enfin s'emparer de la montagne de Faron[4].

[1] Voyez ce que dit à cet égard Michaud jeune, dans la *Biographie universelle*, à l'article RICORD.

[2] Il est regrettable qu'un historien de la valeur de M. Michelet ne se soit pas tenu en garde contre une accusation dont la fausseté était si facile à vérifier.

[3] Voyez les détails, qui sont très-curieux et très-caractéristiques, dans les *Mémoires de Charlotte Robespierre*, chap. v. — C'est à Augustin, et non pas à Maximilien, comme on a feint perfidement de le croire, que s'adresse la lettre de Charlotte qu'on trouve au n° XLII des pièces à la suite du rapport de Courtois et qui commence en ces termes : « Votre aversion pour moi, mon frère, » etc.

[4] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 171.

En exécution de ce plan, les batteries indiquées sont démasquées le 8 frimaire (28 novembre) et tonnent contre le fort de Malbousquet. Les soldats ennemis, ne s'attendant à rien, se tenaient tranquillement assis sur les embrasures : dès la première volée, les fossés sont comblés de cadavres[1].

Le surlendemain[2], deux mille trois cents hommes, Anglais, Sardes, Napolitains, Espagnols et Français, s'avancent, sous la conduite de David Dundas, résolus à se rendre maîtres de la hauteur des Arènes. Ils chassent nos avant-postes, gravissent la hauteur taillée en terrasse de vignes, et, au bout d'une heure de combat, mettent en fuite ceux qu'ils avaient en tête, tous soldats de nouvelle levée. Les vainqueurs auraient dû s'arrêter; mais l'élan de la bataille les pousse à la poursuite des fuyards. O'Hara, effrayé de cette imprudence, arrive en hâte; mais il est trop tard. Dugommier, accouru avec Cervoni, Aréna et Bonaparte, rallie les volontaires, et, renforcé de deux bataillons, repousse les coalisés, qu'écrase, en croyant les protéger, le feu ouvert tout à coup sur les Arènes par les forts Saint-Antoine, Malbousquet et les Pommets. O'Hara est blessé, fait prisonnier; et l'ennemi se retire ayant perdu cinq cent dix-neuf hommes tués, cent vingt-sept blessés et deux cent cinquante prisonniers[3].

[1] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 173.

[2] C'est-à-dire le 30, — ce détail est important, on va voir pourquoi, — et la date est précisée par le récit de Victor qui était là.

[3] M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 346, édition Méline, prétend que la batterie destinée à tirer contre le fort de Malbousquet fut démasquée trop tôt, grâce « à la présomptueuse ignorance des représentants qui ordonnèrent aux canonniers de faire feu. » Et c'est en effet de la sorte que Napoléon présente les choses dans ses *Mémoires*. Mais la version du duc de Bellune, seule conforme aux relations officielles, dément le récit de Bonaparte avec une précision qui lève tous les doutes. Non-seulement il n'est pas question dans le récit du duc de Bellune de la prétendue faute née de la prétendue ignorance des représentants; mais l'affaire des Arènes y est présentée comme n'ayant eu lieu que le surlen-

Le 26 frimaire (16 décembre), à cinq heures du matin, l'ordre de marcher à la *redoute anglaise* fut donné. Défendue par plus de trois mille hommes, vingt pièces de canon et plusieurs mortiers, elle passait pour inexpugnable. Mais la Convention entendait être obéie : une chose était possible, en tout cas : mourir. Au moment où l'on se mettait en marche, Dugommier, s'approchant de Victor, lui dit à voix basse : « IL FAUT prendre la redoute, sinon... » Et il se passa la main sur le cou[1]. La pluie tombait à torrents; mais le chant marseillais, entonné d'une voix terrible par les soldats, domina le bruit de l'orage. A la lueur des canons, l'on distinguait Dugommier avec sa belle figure et ses cheveux blancs; il souriait à ses troupes, et l'espoir du triomphe illuminait son front[2]. Ricord s'avançait à la tête d'une colonne. Salicetti et Robespierre jeune, le sabre à la main, semblaient courir au-devant du péril. Les premiers, ils montent à l'assaut. Là s'engage un combat furieux, un combat corps à corps. Mais, en moins d'une heure, tandis que, de son côté, Lapoype emporte les retranchements de Faron, l'ennemi est chassé de la *redoute anglaise*, où il laisse huit cents hommes couchés dans le sang[3].

demain du jour où la batterie fut démasquée, tandis que, dans la version adoptée par M. de Barante, trop heureux d'avoir à dénoncer la *présomptueuse ignorance des représentants*, ces deux faits, si distincts, n'en font qu'un seul.

[1] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 187.

[2] *Ibid.*, p. 183.

[3] Voyez la lettre des représentants Ricord, Fréron et Robespierre jeune dans le *Moniteur*, an II, n° 95; — le rapport de Barère, *ibid.*; — les *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 183-185.

Quant à la bravoure déployée par Ricord, Salicetti et Robespierre jeune, — Fréron ne fut pas nommé, non plus que Barras, — les relations du temps et le rapport de Barère ne laissent à cet égard aucun doute : ce qui n'empêche pas M. de Barante d'écrire : « Le fort était pris depuis trois heures lorsque les représentants du peuple y arrivèrent le sabre à la main, assez inutilement, puisqu'ils n'avaient pas assisté au combat. Sur ce point, Napoléon dément le témoignage des relations officielles. »

Jamais la bravoure républicaine n'avait brillé d'un plus vif éclat. Telle était l'ardeur enthousiaste des Français, que des blessés, après quelques instants de repos, se firent ramener dans les rangs. Un soldat voulait avoir, avant d'aller au feu, de l'argent qu'il attendait de ses parents. On lui demande ce qu'il compte en faire. « Le manger pendant que je suis encore en vie. — Il n'est pas arrivé à la poste. — Eh bien, en ce cas, donnez-le aux pauvres, si je meurs[1]. »

Du quartier général d'Ollioulles, Ricord, Fréron et Robespierre jeune écrivirent à la Convention, en parlant de ce qui suivit la prise de la *redoute anglaise :* « Les forts de l'Éguillette et de Balagnier ont été emportés de vive force. L'ennemi a abandonné pendant la nuit les forts de Malbousquet et des Pommets ; il a fait sauter ce dernier, de désespoir. Les Anglais prennent leurs mesures pour mettre leur flotte à l'abri de nos canons et de nos bombes. Des troupes ont été laissées au fort Lamalgue, que nous espérons prendre dans la nuit. Il est resté en notre pouvoir cent soixante pièces de gros calibre, quantité de provisions, de tentes, d'équipages, et nombre de bœufs, de moutons, de cochons, seules troupes que le

A ceci, il y a à répondre : 1° que Napoléon ne dit nullement que les représentants *n'assistèrent point au combat;* 2° que les représentants n'auraient pu se tenir en arrière qu'au risque de la guillotine, et que le fait de leur apparition dans le fort trois heures après l'engagement est non-seulement invraisemblable, mais, lorsqu'on se reporte à l'époque, impossible; 3° qu'il existe un récit tracé par un des combattants, récit peu suspect de partialité révolutionnaire, et que M. de Barante n'a eu garde de mentionner, quoiqu'il l'eût sous les yeux, lequel est en conformité parfaite, et avec les relations du temps, et avec le rapport de Barère. Ce récit, qui est celui de Victor, duc de Bellune, dit en propres termes, t. I, liv. II, p. 185 : « Les représentants du peuple, tantôt à la tête, tantôt sur les flancs des colonnes, prodiguent aux soldats des encouragements dont ils n'ont pas besoin. » Et M. de Barante, avec la relation du duc de Bellune sous les yeux, affirme que les *représentants n'assistèrent point au combat!*

[1] Compte rendu de Robespierre jeune aux Jacobins, séance du 9 nivôse.

pape ait envoyées avec quelques moines. Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon[1]. »

Voici, pendant ce temps, ce qui se passait dans la ville. De grand matin, les Anglais avaient envoyé à bord malades, blessés, artillerie de campagne. Dans la journée on fit filer sur le fort Lamalgue les garnisons des postes conservés et on les embarqua. Du reste, le service dans Toulon avait lieu avec la régularité habituelle. Les remparts étaient garnis de soldats. Les sentinelles se promenaient d'un pas mesuré. Le gouverneur se montrait avec un visage riant. Nul signe d'inquiétude, nuls préparatifs visibles de retraite. Seulement on eût pu remarquer que les approches du chantier et celles de l'arsenal étaient gardées avec une sollicitude inaccoutumée[2].

Tout à coup, vers les trois heures de l'après-midi, la goëlette l'*Hirondelle* se détache de la flotte, et, suivie de quelques chaloupes canonnières, se dirige vers l'arsenal. C'est Sidney Smith qui commande. Les officiers et une partie de l'équipage sautent à terre, ordonnant qu'on ouvre les portes de l'arsenal, du chantier, des magasins, où l'on entasse une immense quantité de matières combustibles... O saint amour de la France! à la vue de ces apprêts sinistres, les forçats des galères non enchaînés sur leurs bancs tressaillent et se mettent à rugir. Aussitôt le commodore anglais fait pointer sur eux les canons de l'*Hirondelle* et de l'une des chaloupes. Malheur à qui remue! Cependant voici la nuit. Avertis du voisinage de l'armée française par un échange de coups de feu, non loin du mur du chantier et de la boulangerie, les forçats, que le culte de la patrie vient de transformer en héros, sont décidés à l'attaque. Ils se lèvent sur leurs bancs et poussent des cris furieux. Nouvelles chaloupes traînant à leur remorque le brûlot le *Vulcain*. La résistance est

[1] *Moniteur*, an II, n° 95.
[2] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 188.

impossible : il faut que les forçats rentrent au fond de leurs galères. C'en est fait : l'horloge de l'arsenal a marqué dix heures, une fusée part, et des tourbillons de flamme et de fumée montent dans les airs, au milieu des hurlements de joie des Anglais[1] ! Laissons, pour un moment, la parole à un des leurs : « Sir Sidney Smith, à l'*active intrépidité* duquel avait été confié le soin d'incendier les magasins, le chantier, l'arsenal et les vaisseaux français dans le port, s'est acquitté de ce *devoir hasardeux et extraordinaire* d'une façon qui justifie le choix qu'on a fait de lui[2]... »

Voilà comment les Anglais gardaient Toulon en dépôt pour Louis XVII ! Il n'y a pas à insister sur un pareil acte, il est jugé. Mais que ceux en qui ce souvenir éveillerait de trop amères pensées n'oublient pas que le pays qui a produit Pitt a aussi donné le jour à Fox, un des plus nobles défenseurs qu'aient rencontrés l'humanité et la France !

Autre circonstance qu'on ne saurait omettre : « L'évacuation successive, opérée d'après les ordres de l'amiral Hood, faillit, par un trait que l'histoire qualifiera comme elle voudra, — c'est Jomini qui parle, — devenir funeste à deux mille soldats espagnols qui formaient l'arrière-garde. Toutes les portes de Toulon ayant été barricadées au fur et à mesure de la rentrée des alliés, ce corps devait se retirer par une poterne qui fut désignée vers le fort de Lamalgue ; mais, quand l'ordre lui en fut remis, il la trouva déjà fortement barricadée au dehors, et ne parvint à échapper au danger qu'en usant de diligence pour s'ouvrir une issue[3]. »

[1] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 189 et 190.

[2] « Sir Sidney Smith to whose active intrepidity was entrusted the con-« flagration of the magazines, store-houses and arsenals, with the ships in « the harbour, performed that hazardous and extraordinary duty, in a « manner that justified his appointement to it !... »

[3] Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 456.

Toulon se réveilla dans le désespoir. Hommes, femmes, enfants, couraient éperdus par la ville abandonnée. A la clarté des flammes qui dévoraient arsenaux et navires, ils se précipitent vers la plage, remplissant l'air de cris lamentables et les bras tendus vers la flotte alliée qui les livre en s'éloignant à la furie des vainqueurs. Les dernières chaloupes venaient de quitter le rivage. Ce fut un spectacle déchirant. Les uns se jettent à genoux sur la grève, suppliant du geste et de la voix les embarcations de revenir les prendre ; les autres se précipitent à la mer et disparaissent engloutis. Il y en eut, assure-t-on, qui se poignardèrent et moururent en se roulant sur le sable[1]. « Nous ne retracerons pas, écrit Jomini, les horreurs qui signalèrent cette opération, de crainte d'être accusé de passion ou de haine : les Mémoires de Fonvielle et d'Imbert, principaux négociateurs de la trahison, les légueront à la postérité, comme un exemple du sort qui frappe tôt ou tard les hommes assez imprudents pour remettre les destinées de leur patrie à ses ennemis implacables[2]. »

Toutefois une partie des fugitifs avaient trouvé asile sur les vaisseaux espagnols et napolitains, où ils furent traités avec une sympathie généreuse. Les Anglais eux-mêmes, quoique moins empressés, en recueillirent un certain nombre, et le gouvernement anglais leur alloua des secours[3].

Salicetti, Ricord, Robespierre jeune, Fréron et Barras écrivirent à la Convention : « L'armée est entrée à Toulon le 29 frimaire à sept heures du matin, après cinq jours et cinq nuits de combats et de fatigues. Elle brûlait d'impatience de donner l'assaut. Quatre mille échelles étaient prêtes. La lâcheté des ennemis a rendu l'escalade inutile.

[1] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 193.

[2] Cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 456 et 457.

[3] L'amiral espagnol Langara déploya, en cette circonstance, des sentiments d'humanité qui méritent qu'on en fasse mention.

Ils avaient évacué la place après avoir encloué leurs canons. Les scélérats ont fait sauter en l'air le *Thémistocle*, qui servait de prison aux patriotes. Heureusement ceux-ci, à l'exception de six, ont pu se sauver pendant l'incendie. Ils nous ont brûlé neuf vaisseaux, en ont emmené trois. Quinze sont conservés à la République, parmi lesquels le superbe *Sans-Culotte* de cent trente pièces de canon. Déjà quatre frégates brûlaient, lorsque les galériens, qui sont les plus honnêtes gens qu'il y ait à Toulon, ont coupé les câbles et éteint le feu. On fusille à force. Tous les officiers de marine sont exterminés. — Beauvais a été délivré de son cachot ; il était méconnaissable. Le père de Pierre Bayle est aussi délivré[1]. »

Dans une autre lettre à l'Assemblée, les représentants disaient : « La ville infâme présente un spectacle affreux. L'arsenal est embrasé, la ville presque déserte. On n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleversement du royaume de Louis XVII. — On a trouvé deux cents chevaux espagnols, sellés et bridés, qui n'ont pu être embarqués. L'embarquement s'est fait en désordre. Deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries. Les bâtiments de l'ennemi sont remplis de femmes, et il y a à bord cinq mille malades au moins[2]. »

S'il est vrai que les commissaires de la Convention firent leur entrée dans la ville, « la face illuminée d'une joie effroyable, l'œil étincelant et les narines gonflées[3], » l'historien philosophe peut en gémir : mais comment nier que jamais châtiment exemplaire ne fut provoqué par une plus criminelle et plus abominable révolte ? Car, ne l'oublions pas, lorsque Toulon appela les Anglais, la France semblait à l'agonie, et, pour elle, cette trahison risquait

[1] *Moniteur*, 1793, an II, n° 98.
[2] *Ibid.*, n° 95.
[3] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, p. [illegible]

d'être la mort. Et puis, les deux représentants de la nation, bafoués, traînés dans les rues un cierge à la main, jetés dans un fétide cachot, où l'un devint presque fou et où l'autre s'étrangla ; tous les patriotes traqués comme des bêtes fauves ; des cadavres de républicains accrochés pêle-mêle avec des quartiers de viande devant les étaux des bouchers[1], en fallait-il davantage, surtout dans l'ivresse d'une lutte universelle et désespérée, pour porter l'indignation des vainqueurs jusqu'au délire[2] ? Cependant quelles en furent les suites ? Voici la vérité, dégagée de toutes les exagérations et de tous les mensonges de l'esprit de parti.

La population fut convoquée au champ de Mars et rangée sur plusieurs lignes. L'armée formait un bataillon carré. Les représentants du peuple se rendirent au lieu désigné, précédés de trois cents patriotes, dont chacun portait une grande perche, avec cette inscription en gros caractères : *Prisonniers du Thémistocle*. Ils devaient former, en cette circonstance terrible, une espèce de *grand jury*. Aussitôt qu'ils parurent, un cri de sinistre augure est poussé : *Périssent les traîtres !* Alors ceux des habitants qui ont exercé des places au nom de Louis XVII ou ont été salariés par les Anglais sont sommés de sortir de

[1] Réponse de Fréron aux diffamations de Moyse Bayle, p. 17. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 995, 6, 7. British Museum.

[2] Au moment où j'écris ceci, il n'y a qu'un cri en Angleterre sur la nécessité et la justice d'une extermination en masse des cipayes, révoltés dans les Indes ; et l'on applaudit de toutes parts à l'énergie des généraux anglais faisant attacher les prisonniers à la gueule des canons, en présence des natifs épouvantés, puis donnant le signal... Je n'achève pas. Ce sont des récits à faire dresser les cheveux sur la tête. Il est vrai que, du côté des cipayes, des horreurs sans nom se trouvent avoir été commises ; mais *tous* n'y ont pas trempé, même parmi les rebelles ; et l'on ne dira pas, j'espère, que les cipayes, se battant pour ce qui, après tout, est leur pays, soient plus coupables que ne le furent, en 1793, les Français qui se joignirent à l'ennemi, et l'appelèrent, pour mieux le mettre en état d'égorger la France, au sein de la France même.

la foule. Ils obéissent au nombre d'environ six cents, et on les aligne devant les prisonniers du *Thémistocle*. Ces derniers sont exhortés par les représentants du peuple à oublier les maux qu'ils ont soufferts et à ne point perdre un seul instant de vue les devoirs sacrés qui se lient à la fonction dont la confiance nationale les investit. « Jurez-vous, leur demandent les commissaires, de n'avoir égard à rien de ce qui vous est personnel ? » Ils répondirent d'un air solennel : « Nous le jurons ! » Pour plus de précaution, il fut décidé que les trois cents nommeraient douze d'entre eux, ceux qu'ils regarderaient comme les plus probes, et que ces derniers seuls prononceraient. Les juges improvisés de la sorte parcoururent la ligne, interrogeant un à un les rebelles, et faisant sortir des rangs quiconque était déclaré coupable. Deux enfants de treize à quatorze ans avaient été pris les armes à la main : on pardonna à leur âge, et on les fit rentrer dans la foule. La plupart des condamnés, au nombre d'environ cent cinquante, étaient des officiers de marine, des administrateurs civils ou militaires, des fonctionnaires publics enfin, désignés comme ayant concouru à livrer la place aux Anglais. Ces malheureux furent placés devant une batterie de canons et mitraillés[1].

[1] Voyez le récit de Fréron, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, n° 995, 6, 7. British Muséum.

Il est vrai que Fréron avait intérêt à présenter les choses sous le jour le moins défavorable; mais, de leur côté, Isnard et Durand de Maillane, qui, eux, ne parlaient que sur ouï-dire, et qui sont les seules sources où jusqu'ici les historiens aient puisé, avaient le plus vif intérêt à charger, autant que possible, les couleurs du tableau, accusés qu'ils étaient par Fréron d'avoir eu les bras jusqu'aux coudes dans le sang dont la réaction thermidorienne inonda le Midi.

Il est vrai encore que la moralité de Fréron est une faible garantie de sa véracité. Mais il faut remarquer qu'il s'agit ici de faits matériels connus d'une ville entière, et au sujet desquels Fréron n'eût pu mentir impunément. Au reste, qu'on lise, à la suite du *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi*, le récit qu'Isnard met dans la

Ce fut une chose horrible, sans nul doute, qu'une exécution en masse de cette nature ; et il est évident que faire juger les royalistes par les hommes mêmes qu'ils avaient persécutés, c'était s'exposer, en dépit de tous les serments, à voir la justice remplacée par la vengeance [1]. Mais il y a encore loin de là aux récits où s'est complu la calomnie, transformée en histoire. Il n'est pas vrai, par exemple, que le nombre des individus mitraillés fut de huit cents ; ni qu'on les mitrailla sans information préalable, au hasard ; ni que le massacre eut lieu, sans préjudice de la guillotine [2]; ni que Fréron, après une première décharge, cria, pour qu'on pût achever ceux qu'elle n'avait pas atteints et qui feignaient d'être morts : « Que ceux qui ne sont pas atteints se lèvent ! la République leur fait grâce [3] !» Le nombre des victimes ne dépassa point cent cinquante [4]. Il y eut examen, interrogatoire et triage préalables par des hommes auxquels on fit jurer d'être justes [5]. La guillotine ne put faire concurrence au canon, puisque les royalistes l'avaient brûlée, pour la punir d'avoir servi au supplice d'un roi [6]. Enfin, Fréron ne commit point l'acte d'hypocrisie sanguinaire qu'on lui attribue, puisque,

bouche d'un vieillard, qu'il *ne nomme pas* ; et l'on démêlera sans peine, à travers la boursouflure sauvage du style et la violence déclamatoire du langage, la confirmation de ce que Fréron raconte de la formation d'un jury chargé de trier les plus coupables.

[1] Isnard (voyez *ubi suprà*, Éclaircissements historiques, n° *b*) ne met pas en doute, cela va sans dire, que ce qui *put arriver* arriva, et que les condamnés furent tous des créanciers voués à la mort par leurs débiteurs, des maris désignés par les amants de leurs femmes, etc..... le tout, sur la foi « d'un vieillard que, longtemps après, il rencontra un jour, en se promenant, dans le champ de Mars ! »

[2] Comme l'avance Durand de Maillane. (Voyez son récit dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 999, 1000.) British Museum.

[3] Voyez la *Biographie de Fréron*, par Beaulieu.

[4] Récit de Fréron. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 995, 6, 7. British Museum.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

avant l'exécution, et afin de n'en être pas témoins, Barras et lui se retirèrent au galop[1].

Assez de faits accusateurs et incontestables se dressent contre la mémoire de Fréron, sans qu'on la charge de crimes imaginaires. Ce qui est vrai, c'est que ce fut lui qui, dans ce drame lugubre, joua le rôle principal. Les autres commissaires étaient-ils présents ? Fréron a écrit que oui[2]; mais l'assertion ne paraît pas être exacte en ce qui touche Robespierre jeune. Car l'armée entra dans Toulon le 29 frimaire (19 décembre); l'exécution n'eut pas lieu immédiatement — deux ou trois jours après, dit Durand de Maillane[3]; — et nous trouvons Robespierre jeune parlant à la séance des Jacobins, à Paris, le 9 nivôse (29 décembre). Il est à remarquer, en outre, que, dans son discours aux Jacobins de Paris, compte rendu de ce qu'il a vu à Toulon, Robespierre jeune ne dit pas un mot de la scène qui vient d'être décrite, ce qu'il n'eût point manqué de faire s'il y eût pris part[4].

La nouvelle de la prise de Toulon fut le sujet d'une joie immense. Barère fit, sur cet événement sauveur, un rapport où il disait : « La République possède dans la Méditerranée plus de trente bâtiments, frégates, corvettes et avisos, sans compter le *Duquesne* de soixante-quatorze canons, qui est à la mer. — Une partie de notre escadre a été brûlée par le crime de nos ennemis ; elle sera remplacée par le crime des émigrés. Leur fortune reste pour payer les constructions. Leurs forêts seront converties en navires, leurs maisons en manufactures et arsenaux. Où ils tramaient des complots, la République

[1] Récit de Fréron. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 993-6-7. British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, 999, 1000.
[4] Voyez la séance des Jacobins, du 9 nivôse, dans le *Moniteur*, 1793, an II, n° 98.

fera des voiles, et la patrie s'enrichira de leur fuite[1]. »

Pendant ce temps, la campagne de 1793 s'achevait, le long des frontières, au milieu des triomphes.

En Alsace et sur les bords du Rhin, la France, menacée du côté de Landau par les Prussiens, que commandait le duc de Brunswick, et du côté de Strasbourg par les Autrichiens, sous le commandement de Wurmser, leur avait opposé deux grands capitaines : Hoche et Pichegru. Le premier, général en chef de l'armée de la Moselle, tenait tête au duc de Brunswick; le second, général en chef de l'armée du Rhin, faisait face à Wurmser.

La place de Landau, que les Prussiens tenaient bloquée, avait eu à essuyer un bombardement; mais rien n'avait pu ébranler la constance héroïque des défenseurs de la ville et de leur chef, le général Laubadère.

Tel était l'état des choses.

Si, après la prise des lignes de Wissembourg, les troupes coalisées s'étaient entendues pour frapper sur Strasbourg un coup vigoureux, les suites eussent pu être terribles. Passer sur le corps à l'armée française, alors sans chef et désorganisée, paraissait facile. Et puis la trahison appelait l'ennemi à Strasbourg; car les notables, réunis à plusieurs des autorités civiles et militaires, avaient envoyé deux députés au général autrichien, le pressant de venir prendre possession de la ville, au nom de Louis XVII[2]. Les motifs qui empêchèrent Wurmser de profiter de cette offre infâme méritent de n'être pas oubliés. Wurmser savait que l'Autriche préférait l'occupation par droit de conquête, son intention étant, l'Alsace une fois prise, non de la rendre à Louis XVII, mais de la garder[3], intention, au surplus, dont elle ne faisait pas mystère, comme le prouve une proclamation lancée, vers cette époque, du

[1] *Moniteur*, 1794, an II, n° 105.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 425.
[3] *Ibid.*

camp autrichien, et contenant ces mots : « Alsaciens, jetez vos regards sur les autres peuples d'Allemagne... Il n'est pas un de vous, pas un, qui se refusera au bonheur d'être Allemand. » Mais la Prusse n'avait nul souci de s'épuiser d'hommes et d'argent pour préparer une riche proie à l'ambition d'une puissance rivale; et le duc de Brunswick, non content de disputer pied à pied le bénéfice de son concours à Wurmser, de plus en plus mécontent et irrité, prit avantage de l'imprudente déclaration du général autrichien pour redoubler d'efforts auprès de Frédéric-Guillaume en faveur de la paix et d'une paix séparée [1].

Ces divisions ne pouvaient éclater dans un moment plus favorable à la France. Les troupes chargées de défendre cette partie de nos frontières étaient, après la prise des lignes de Wissembourg, mal nourries, incomplétement armées, à peine vêtues, composées d'une foule de jeunes volontaires, administrées par des hommes rapaces et commandées par des officiers novices. Heureusement, Hoche d'un côté, Pichegru de l'autre, parurent en scène, et, ce qui fut bien autrement décisif encore, Saint-Just arriva. Il venait, accompagné de son ami Lebas. Robespierre, qui les aimait également tous les deux, mais qui se défiait de la trop grande inflexibilité de Saint-Just, lui avait donné Lebas pour modérateur, et il eût été difficile de mieux choisir, celui-ci joignant à une énergie calme beaucoup de prudence et une âme sensible [2].

La présence de Saint-Just changea la face des choses et ranima l'armée. Il parut au camp le 22 octobre. Pichegru était à Huningue; il lui dépêche un courrier [3], et,

[1] Voyez les détails dans les *Mémoires du prince de Hardenberg*, t. II, p. 426-431.

[2] Les lettres de lui qui ont été publiées, et qui n'étaient pas destinées à voir le jour quand elles furent écrites, le peignent tout entier. Nous en citerons plus loin quelques passages.

[3] Lettre de Saint-Just au Comité de Salut public, en date du 24 octobre 1793.

sans attendre son arrivée, il appesantit tout autour de lui sa main de fer.

Le 23, apprenant que le commandant Lacour a battu un soldat en un moment d'ivresse, il le fait dégrader devant le front des troupes et incorporer dans un des régiments de l'avant-garde comme simple fusilier.

Le 24, il annonce, par une proclamation signée de lui et de Lebas, que les chefs, officiers et agents quelconques du gouvernement auront à satisfaire aux justes plaintes des soldats, sous trois jours, et il ajoute : « S'il est des traîtres, ou même des hommes indifférents à la cause du peuple, nous apportons le glaive qui doit les frapper. »

Le 26, il érige le tribunal militaire près l'armée du Rhin en une commission spéciale et révolutionnaire, chargée d'écraser promptement et sur place les auxiliaires ténébreux de l'ennemi, les prévaricateurs, toutes les sangsues de l'armée[1].

En même temps, il ordonnait la confiscation des biens de quiconque aurait acheté des effets d'un soldat[2]; défendait aux militaires de tout grade de sortir du camp pour aller se promener à Strasbourg et enjoignait aux officiers de manger, de coucher sous leurs tentes, sans jamais s'éloigner de leurs troupes. Contre l'adjudant général Perdieu, qu'on avait surpris au théâtre de Strasbourg, assistant à la comédie, il prit cet arrêté foudroyant : « Considérant que l'avant-garde fut attaquée pendant que Perdieu était à la comédie..., Perdieu est destitué du titre d'adjudant général, et servira quinze jours à la garde du camp, à peine d'être considéré et traité comme déserteur. Le présent arrêté sera imprimé et distribué à l'armée[3]. »

[1] L'arrêté porte : « Convaincus que la mauvaise administration, l'impunité des vols et les intelligences de l'ennemi ont été une des causes des désastres de l'armée du Rhin. »

[2] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas, t. XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 37.

[3] Cet arrêté porte la date : Strasbourg, huitième jour du deuxième mois.

Le général Eisemberg avait essuyé une série de revers dont le dernier accusait d'une imprévoyance si grande, qu'elle présentait les dehors de la trahison; tranquille dans son quartier, il avait laissé surprendre ses troupes avancées et s'était enfui avec un groupe d'officiers : Saint-Just les envoya sur-le-champ à la Commission militaire, qui les condamna à mort : et ils furent tous fusillés dans la redoute d'Hoenheim[1].

Tel se montra Saint-Just. Par une succession de mesures vigoureuses, dont le chapitre suivant, histoire de son proconsulat à Strasbourg, donnera la liste, il nourrit et habilla l'armée; ses ordres du jour, empreints du génie de Sparte, firent circuler de rang en rang, comme une flamme subtile, le patriotisme qui le consumait; il ressuscita la discipline, châtia les officiers négligents, fit trembler les concussionnaires, força la trahison à se traduire en pâleur sur le visage des traîtres, et souffla aux soldats une sauvage certitude de vaincre qui les rendit invincibles. Lebas le secondait, en le modérant, témoin le jour où l'intervention de ce dernier sauva le jeune Deschamps, que Saint-Just allait faire fusiller, parce que, démonté dans un combat et sommé de rejoindre le dépôt de son arme, l'intrépide cavalier, dans sa fureur d'être éloigné du péril, avait refusé d'obéir et mis en pièce sa feuille de route[2].

Une chose produisit une prodigieuse sensation dans l'armée : ce fut la réponse de Saint-Just à un trompette envoyé par les Autrichiens pour offrir une trêve : « La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb[3]. »

[1] Cette exécution a fourni à Charles Nodier le sujet d'un intéressant épisode dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 51-53, édition Charpentier.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 347.

[3] *Moniteur*, an II, 1793, n° 45.

Du reste, aussi sage que ferme et inflexible, Saint-Just s'opposait à ce qu'on donnât rien au hasard, et il voulait qu'avant de lancer dans une action générale des soldats inexpérimentés, on les formât par des exercices continuels et des engagements partiels non interrompus. Mais l'enthousiasme dont son attitude et son langage avaient rempli les cœurs, ne pouvait déjà plus être contenu ; les soldats brûlaient de jeter l'ennemi dans le Rhin, d'aller délivrer leurs frères de Landau, et tous criaient, saisis d'un patriotique délire : *Landau ou la mort*[1] !

Un combat qui fut livré près de Saverne et où l'ennemi, quoique très-supérieur en nombre, fut repoussé, montra ce qu'il fallait attendre de l'élan des troupes[2].

D'un autre côté, le duc de Brunswick, qui s'était porté au centre des Vosges, essaya, mais en vain, d'y surprendre le château de Bitche. Le commandant avait laissé les ponts-levis baissés, six mille hommes environnaient la place, et déjà les assaillants avaient brisé les portes... L'héroïsme du bataillon du Cher sauva tout. Ne consultant que son courage, le soldat pris à l'improviste se précipite au-devant de l'ennemi, l'écrase de grenades et l'assomme à coups de bûches[3]. Ce succès, quelque éclatant qu'il fût, n'avait rien qui forçât le duc de Brunswick à exécuter un mouvement rétrograde. Mais ce prince, qui faisait la guerre avec l'amour de la paix dans le cœur, se prévalut de la circonstance pour se replier sur la ligne de l'Erbach, puis se retirer à Kaiserslautern : et cela sans en avertir Wurmser, qui n'apprit ce mouvement que le lendemain[4].

[1] Cet enthousiasme avait quelque chose de si extraordinaire, qu'il fait dire au prince de Hardenberg, t. II, p. 457 : « Aucun obstacle, pas même ceux que suscitaient les événements, n'arrêtaient les Français. »

[2] Lettre de Saint-Just à la Convention.

[3] Lettre de Saint-Just au Comité de Salut public, du 1er frimaire (21 novembre).

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 435.

Hoche aurait dû comprendre que les Prussiens n'avaient plus d'autre lien qui les attachât à la coalition que le désir de ne pas ternir leur réputation militaire en se laissant battre. Si donc, sans s'occuper davantage du duc de Brunswick, dont la retraite découvrait le flanc droit de l'armée autrichienne, il se fût attaché dès lors à percer la ligne des Vosges, de manière à se joindre à Pichegru et à opérer avec lui en masse sur le versant oriental, Wurmser, qui avec trente-quatre mille hommes seulement avait à garder six lieues de front, courait grand risque d'être promptement écrasé. Aussi bien, la position de Brunswick à Kaiserslautern était formidable, et, pour l'y joindre, il fallait passer par des chemins peu praticables et peu connus. Sans compter que le plan indiqué ici était celui dont le Comité de Salut public recommandait et pressait l'exécution[1].

Malheureusement, Hoche avait auprès de lui le représentant du peuple Lacoste, qui, commissaire à Strasbourg et à l'armée du Rhin, s'y était trouvé complétement éclipsé, à la première apparition de Saint-Just et de Lebas. Lacoste s'était donc rendu de l'armée de Pichegru dans celle de Hoche, auquel il souffla ses préventions contre Saint-Just et qu'il détourna d'un projet d'attaque combinée[2].

Hoche, d'ailleurs, était jeune, ayant alors vingt-six ans à peine; et à une grande confiance en lui-même il joignait une ardeur sans bornes. Il écrivait, par exemple, au général Vincent : « Je te défends de correspondre avec Kalkreuth autrement qu'à coups de canon[3]; » il mandait au ministre de la Guerre : « Quand l'épée est courte, on fait un pas de plus[4]. » Il aimait à dire : « Nous pouvons

[1] Lettre de Carnot à Saint-Just, 15 frimaire (5 décembre).
[2] Lacoste fut au nombre des plus violents thermidoriens.
[3] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, par E. Bergounioux, p. 28; 1852.
[4] *Ibid.*, p. 29.

vaincre l'Europe avec des baïonnettes et du pain[1]. » Un tel général était certainement fait pour s'entendre avec Saint-Just. Aussi ce dernier fut-il tout d'abord attiré vers Hoche. Il le félicitait en ces termes de son belliqueux élan : « Le Français ne peut s'arrêter sans s'abattre[2]. » Mais Saint-Just n'entendait nullement par là que les généraux pussent agir à leur guise, dans la sphère de leur activité personnelle, et contrairement aux vues du Comité de Salut public. Or c'est à quoi Lacoste et Baudot, en haine de Saint-Just, poussèrent le jeune général, avec un succès dont les suites furent déplorables.

Hoche, s'étant mis à la poursuite du duc de Brunswick, ne l'atteignit que le 8 frimaire (28 novembre), à Kaiserslautern, après bien des marches et des contre-marches. Mais, lorsqu'il en était encore à chercher sa route, à la tête du centre, sa gauche, commandée par le général Ambert, se trouva engagée, et, n'étant point soutenue, dut reculer. Le lendemain, nouvelle attaque; et, cette fois, ce fut Ambert qui s'égara dans les montagnes, pendant que Hoche avait à porter le poids de la bataille. Repoussé, mais inaccessible au découragement, Hoche se décide à une troisième tentative, et, le jour suivant, la canonnade recommence de part et d'autre avec furie. Constance inutile! le général prussien Kleist fut tué, le général Kalkreuth blessé grièvement à l'épaule, et treize cents Saxo-Prussiens périrent; mais Hoche fut enfin forcé de lâcher prise, après avoir perdu trois mille hommes[3].

Quand cette nouvelle parvint à l'armée du Rhin, Saint-Just gronda; mais le Comité de Salut public, qui, quoi qu'on ait dit, ne fut inexorable qu'à l'égard des traîtres ou de ceux qui lui parurent tels, le Comité de Salut public consola le général vaincu et l'encouragea. « Un

[1] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, par E. Bergounioux, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 30.
[3] Récit du prince de Hardenberg t. II, p. 435.

revers, lui écrivait-il, n'est pas un crime... Notre confiance te reste. Rallie tes forces, marche, et dissipe les hordes royalistes[1]. » Lui, reconnaissant sa faute, n'hésita plus à faire ce à quoi il aurait dû tout d'abord se résoudre. Il charge le général Taponnier de percer, avec douze mille hommes, la ligne des Vosges, et de se jeter sur le flanc de Wurmser, tandis que Pichegru attaquera de front l'armée autrichienne. Lui-même se met en marche à travers les montagnes, et le 2 nivôse (22 décembre), arrivé à Werdt sur le versant oriental, il y attaque les troupes palatines et bavaroises, qui s'enfuient au premier coup de canon. Déjà Wurmser avait envoyé en hâte prévenir le duc de Brunswick, dont il lui fut impossible d'éveiller l'ardeur; de sorte que l'armée autrichienne, attaquée et coupée sur tout son front, découragée par la division des deux généraux, qui avaient eu sur le terrain même une explication très-vive, et enfin démoralisée par le navrant spectacle de vingt mille Alsaciens fuyant leurs foyers, se retira en désordre sur le Geisberg, derrière Wissembourg[2].

Les deux armées de la Moselle et du Rhin ayant opéré leur jonction et se préparant à frapper le coup décisif, restait à savoir à qui de Pichegru ou de Hoche serait accordé l'honneur du commandement en chef. Saint-Just, en partant pour Strasbourg, où l'avaient appelé d'urgentes mesures à prendre, avait désigné le premier : Lacoste et Baudot profitèrent de son absence pour nommer le second. On juge si l'orgueil de Saint-Just fut offensé, lorsqu'à son retour au quartier général l'arrêté de Lacoste et de Baudot lui fut montré ! Mais, ainsi qu'il le manda au Comité de Salut public, il comprit qu'en présence de l'ennemi « il fallait apaiser l'amertume, ôter le découra-

[1] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 32.

[2] Voyez les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 438 et 439.

gement et prévenir les suites des passions qui s'élèvent en pareil cas, pour ne se ressouvenir que de la patrie[1]. » Il imposa donc silence à son cœur, et ajourna sa colère.

Le 6 nivôse (26 décembre), les Prussiens et les Autrichiens, maintenant concentrés par leur mouvement de retraite, se préparaient à prendre l'offensive, lorsque Hoche, marchant sur trois colonnes, les prévint. Les soldats français, ivres d'enthousiasme, ne cessaient de crier : *Landau ou la mort!* Après un feu très-vif de part et d'autre, l'ennemi commence à abandonner les hauteurs de Geisberg, serré de près par le général Hatry, qui, à la tête de ses fantassins, repoussa six charges de cavalerie consécutives. A la gauche, un bataillon français, arrivant par le vallon de Ritseltz, s'était mis à gravir la montagne sous une pluie de feu et s'arrêtait à mi-côte, épuisé de fatigue, pour reprendre haleine ; une charge des dragons de Toscane rend leur vigueur à ces hommes héroïques ; ils repoussent les dragons, continuent de gravir la hauteur, emportent le château à la baïonnette, et se rangent en bataille sur le plateau. Le duc de Brunswick veut au moins retarder la retraite, en prenant le commandement de quatre bataillons autrichiens, mais son mouvement n'est pas soutenu. Quant à Wurmser, se mettant lui-même à la tête de la cavalerie, il essaye deux fois de la ramener à la charge, et il est deux fois abandonné au milieu d'un feu terrible. C'est alors que, dans sa rage contre les Prussiens, auxquels il imputait les désastres de la campagne, il résolut de repasser le Rhin, sans même leur donner le temps d'évacuer le duché des Deux-Ponts. Le passage s'effectua entre Philisbourg et Manheim le 10 nivôse (30 décembre) ; et les Prussiens, restés seuls sur la rive gauche, se replièrent vers Mayence. L'occupation des lignes de Wissembourg, le déblocus de Landau,

[1] Lettre de Saint-Just et Lebas à leurs collègues, en date du 5 nivôse (25 décembre).

l'Alsace rendue à la Convention et les Français prenant leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat, tels furent les résultats de cette campagne[1].

Hoche était vainqueur; mais il eut la faiblesse de se livrer à quelques mouvements d'orgueil qui, quoique légitimes au fond, lui nuisirent d'autant plus, dans l'esprit de Saint-Just et de Lebas, qu'ils contrastaient avec la modestie de Pichegru[2]. Mais, aux yeux des deux proconsuls, le jeune général avait un tort bien autrement grave, qui était, non-seulement d'avoir refusé de suivre leurs avis pour ses opérations, mais même de s'être étudié à leur en dérober le secret, ainsi que son compte rendu au Comité en contient l'aveu : « J'affectais une torpeur inconcevable ; je donnais les ordres les plus singuliers[3].» D'un autre côté, il ne cachait pas son intention de marcher dans sa voie, sans s'inquiéter ni du Comité de Salut public, ni de Carnot, de qui relevait la direction de la guerre[4].

Tout cela, on le pense bien, n'était pas de nature à plaire à Saint-Just, qui n'aimait pas davantage le style que Hoche avait cru devoir adopter, soit dans ses rapports avec le soldat, soit dans ses dépêches au Comité, style, il faut bien le dire, calqué sur le langage parlé par Ronsin et Vincent dans les bureaux de la Guerre et employé par Hébert dans son triste journal.

Un tambour-major, nommé Ricard, ayant adressé à Hoche une lettre de félicitation, Hoche répondit : « Tu as bien fait, f....., de me donner de tes nouvelles, non parce que j'ai battu les ennemis, mais parce que tu es un

[1] Voyez les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. II, p. 439-441 ; et le *Tableau historique des guerres de la Révolution,* t. II.

[2] M. Bergounioux, biographe enthousiaste de Hoche, dit lui-même qu'il « céda peut-être à quelques mouvements de bien légitime orgueil. »

[3] *Essai sur la vie de Lazare Hoche,* p. 33.

[4] Il est à remarquer que ce sont là des faits consignés dans la biographie de Hoche par un de ses plus fervents admirateurs.

bon b..... Ah ! tonnerre de Dieu ! mon camarade, quelle vie horrible ! Le plus chétif marchand de chiffons de ton quartier est plus tranquille que moi [1], » etc.

Il existe une lettre du général Leveneur à Hoche, où on lit ces mots remarquables : « Mon général, je crois que vous faites fausse route... Lisez les discours prononcés aujourd'hui à la Convention par les citoyens les plus écoutés, vous n'y trouverez rien qui rappelle une feuille sans doute fort républicaine, mais à laquelle aucun d'eux n'a prêté son concours ni donné son assentiment. Ce n'est pas sur ce ton que Miltiade, du champ de bataille de Marathon, ni Scipion, des plaines de Zama, rendaient compte à leurs concitoyens de Rome ou d'Athènes de la défaite des ennemis [2]. »

Hoche avait l'esprit trop élevé et le cœur trop noble pour ne pas revenir bien vite d'un entraînement auquel son extrême jeunesse l'avait un moment livré sans défense, entraînement que combattirent avec tant d'énergie Robespierre, Saint-Just, Couthon, et tous ceux qui, à leur exemple, voulaient conserver à la Révolution un caractère de dignité en rapport avec la grandeur de son but. Rien n'était certainement plus éloigné de la nature de Hoche, et même plus directement opposé au tour héroïque de ses tendances, que l'Hébertisme : la suite de sa carrière le prouva bien. Mais il est certain qu'à l'époque dont nous parlons les formes de son langage purent induire en erreur sur son compte ceux qui ne furent pas capables de démêler ce qu'il y avait de pur et de noble en lui ; et le plus enthousiaste de ses biographes avoue que « la reproduction du style d'Hébert lui réussit mal dans le Comité de Salut public [3]. »

Ajoutez à cela qu'il se crut autorisé par la victoire à

[1] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 41.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 43.

prendre, soit vis-à-vis du Comité de Salut public, soit vis-à-vis de Saint-Just, une attitude hautaine, qui était celle d'un homme supérieur, mais qui lui créa des ennemis redoutables.

Ces circonstances, jointes à la rivalité qui existait entre lui et Pichegru, laquelle se compliquait à son tour des divisions qui avaient éclaté entre Lacoste et Saint-Just, envenimèrent la situation à un point extraordinaire. Dans leurs rapports à la Convention, Lacoste et Baudot ne se cachèrent pas pour dire que c'était à Hoche seul qu'étaient dus les succès de la campagne, et cela en dépit des obstacles sourdement suscités par Pichegru. Appréciation injuste sans doute, mais presque moins injuste que les paroles violentes par lesquelles Saint-Just et Lebas appelaient l'attention sur « la vertu et le républicanisme d'un général parlant si peu de ce qu'il avait fait et *qui avait tout fait*[1]. »

Voilà ce qui précéda et prépara cette disgrâce de Hoche dont les ennemis de la Révolution ont su si habilement s'armer contre elle. Toutefois ce ne fut que quelques mois après que l'orage éclata. Hoche venait de recevoir le commandement de l'armée d'Italie, et il était à Nice, lorsqu'il vit entrer le général Dumerbion. Hoche faisait, en ce moment, un frugal repas : du pain, de l'eau et des olives. A l'aspect de Dumerbion, guerrier aux cheveux blancs, le jeune général se lève, offre son siége au visiteur inattendu, et l'invite avec un sourire à prendre sa part d'un festin qui, dit-il, « n'a d'autre mérite que de rappeler ceux de Pythagore. » Dumerbion, fronçant le sourcil, répondit par l'exhibition d'un ordre du Bureau militaire portant que Hoche serait saisi et envoyé sur-le-champ à Paris sous bonne garde[2]. Cet ordre d'arrestation était écrit de la main de Carnot, que l'indépendance des allures de

[1] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 44.
[2] *Mémoires sur Carnot*, par son fils, t. I. p. 449.

Hoche avait offensé[1]. Hoche dut obéir, et il partit pour Paris où l'attendait un arrêté du Comité de Salut public, signé de Saint-Just, Collot-d'Herbois, Barère, Carnot, Couthon, Lindet et Billaud-Varenne, et ordonnant qu'il serait « mis en état d'arrestation et conduit dans la maison d'arrêt dite des Carmes, pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre[2]. » Enfermé d'abord aux Carmes, Hoche fut transféré ensuite à la Conciergerie, où il demeura pendant que Carnot instruisait l'affaire.

Au Nord, la victoire de Wattignies n'avait été suivie d'aucun résultat important. Chargé d'envahir la Flandre maritime, le général Davesnes avait exécuté cet ordre d'une manière si tardive et si décousue, que les troupes, après quelques succès partiels, furent obligées de reculer sur toute la ligne et de reprendre leurs anciennes positions : échec qui, selon Jourdan, ne provenait que d'une grande incapacité, mais qui fut imputé à trahison au général Davesnes, qui paya son insuccès de sa tête[3].

Insatiable de triomphes, le Comité de Salut public aurait voulu que, le lendemain de la victoire de Wattignies, Jourdan passât la Sambre, et tel était l'avis de Carnot. Mais le général en chef, jugeant cette entreprise téméraire, insista pour que l'armée se mît en quartiers d'hiver, et deux mois se passèrent sans qu'aucun coup décisif fût ou frappé ou tenté. C'était trop de circonspection, au gré des audacieux sur qui la Révolution se reposait du soin de ses destinées. Ils avaient adopté comme règle de la conduite des gens de guerre le mot de César : *Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire*, et ils songèrent en conséquence à donner Pichegru pour successeur à Jourdan. Les termes du rapport présenté à cet égard par Barère méritent d'être cités :

[1] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 44 et suiv.
[2] A. Sorel, *Le Couvent des Carmes sous la Terreur*, p. 245, note 1.
[3] *Mémoires manuscrits du maréchal Jourdan*.

« Le passage de la Sambre exigeait de l'audace. Il fallait s'élever au-dessus des règles ordinaires; il fallait braver les éléments et l'intempérie des saisons... L'expérience de Landau et du fort Vauban prouve assez que le soldat français ne connaît pas d'obstacles ; et la saison la plus rigoureuse n'a pas arrêté l'armée du Rhin, celle de la Moselle, celle de l'Ouest, celle de Toulon... Mais le Comité de Salut public saura toujours distinguer les fautes ou le défaut d'audace, tort dont le patriotisme doit absoudre, d'avec les trahisons ou l'inertie coupable de certains généraux qui ont reçu la peine de leur défection liberticide. » Et Barère proposait que, jusqu'au moment où la patrie aurait de nouveau à réclamer ses services, « le vainqueur de Wattignies, le libérateur de Maubeuge, obtînt une retraite honorable, digne de sa probité et de son patriotisme. » Le rapporteur du Comité ajoutait : « Jourdan est pauvre : c'est son éloge et son titre à la reconnaissance nationale[1]. »

Du côté des Pyrénées orientales, la campagne de 1793 ne se termina pas aussi heureusement que sur le Rhin et au Nord. Le siége de Toulon ayant forcé le Comité de Salut public à réduire à quinze mille hommes, y compris les garnisons, l'armée qui avait à défendre cette partie de nos frontières[2], il en résulta que les soldats manquèrent là où l'excès même du courage ne pouvait suppléer au

[1] Qui croirait que, dans ses *Mémoires manuscrits*, que nous avons sous les yeux, Jourdan cite ce rapport comme une preuve de l'injustice du Comité à son égard ? Jourdan pouvait avoir raison contre Carnot, au point de vue militaire; ceci est une question à vider entre gens du métier. Mais depuis quand un gouvernement est-il *injuste* en mettant à la tête d'une armée les généraux qu'il juge les plus propres à servir ses vues et les intérêts du principe qu'il représente ? Il y aurait eu injustice si les services déjà rendus par Jourdan avaient été méconnus ou n'avaient provoqué, de la part du Comité, aucun témoignage public et éclatant de gratitude. Or le rapport de Barère est là !

[2] Extrait des registres du Comité de Salut public, du 14 frimaire (4 décembre) 1793.

nombre. L'armée des Pyrénées-Orientales avait, en effet, à occuper un terrain immense sur la côte ; elle s'étendait depuis Perpignan jusqu'à la Cerdagne espagnole inclusivement, et elle embrassait toute la frontière de l'Ariége, y compris la vallée d'Aran. Comment garder avec quinze mille hommes une pareille étendue de terrain, surtout quand il y avait péril imminent à laisser sans garnison une foule de points importants, tels que Cette, Narbonne, Agde, Perpignan, Collioures, Port-Vendres, le fort Saint-Elme, Villefranche, Mont-Libre, Puycerda et Belver[1] ?

Quand l'ordre du Comité arriva, l'armée française, dont le quartier général était à Perpignan, occupait en deçà du Thec une ligne de défense que Doppet avait dû faire fortifier par des fossés et de petites redoutes pour suppléer de cette façon aux forces, qui étaient déjà insuffisantes[2]. La réduction soudaine de l'armée ne permettant pas de maintenir cette position, Doppet, d'accord avec les autres officiers généraux et les représentants du peuple, décida qu'on abandonnerait la ligne formée le long du Thec et qu'on ramènerait les troupes au camp de l'Union, établi dès le commencement de la guerre pour couvrir Perpignan. Pendant cette retraite, et dans le but de la masquer, une colonne eut ordre de traverser le Thec et d'aller attaquer les Espagnols au poste de Villelongue. La tentative fut couronnée d'un plein succès. Le 29 frimaire (19 décembre), la division lancée au delà de la rivière s'empara du camp de Villelongue, fit beaucoup de prisonniers, enleva vingt pièces d'artillerie, et assura la retraite du reste des troupes[3].

Malheureusement, une épidémie éclata, qui fit les plus grands ravages dans l'armée et à laquelle Doppet lui-même

[1] *Mémoires du général Doppet*, liv. IV, chap. II, p. 267.
[2] *Ibid.*, p. 255 et 256.
[3] *Ibid.*, p. 269.

faillit succomber. Les Espagnols étaient nombreux, aguerris, sous les ordres d'un général habile, Ricardos : ils surent profiter de ce concours de circonstances funestes ; et Collioures, Port-Vendres, Saint-Elme, tombèrent successivement en leur pouvoir. Y eut-il trahison ? Le bruit en courut. Ce qui est certain, c'est que, dans la capitulation faite avec l'Espagne, le général Dugommier, en parlant des postes dont il s'agit, ajouta ces mots : *livrés par la trahison*[1].

C'étaient là des revers, mais facilement réparables, et dont la nouvelle se perdit dans le bruit des triomphes qui, partout ailleurs, signalèrent le passage des armes de la République.

[1] *Mémoires du général Doppet*, p. 275.

CHAPITRE IV

LES PROCONSULS

Saint-Just et Lebas à Strasbourg. — Leur énergie, leur désintéressement. — Caractère tout romain de leurs arrêtés. — Respect qu'ils inspirent. — Schneider. — La *Propagande,* Monet, Edelmann, Jung. — Lutte du parti allemand et du parti français. — Destitution des autorités constituées. — Saint-Just délivre la contrée de l'oppression de Schneider. — C'est Robespierre qui fait juger Schneider. — Saint-Just sauve l'Alsace sans verser une goutte de sang. — La *Terreur blanche* bien plus terrible que la *Terreur rouge.* — Ysabeau et Tallien à Bordeaux. — Tallien terroriste. — Le régime de la Terreur installé à Bordeaux sans nécessité. — Mesures d'humanité bientôt suivies d'exécutions sanglantes. — Nombre des victimes. — Ordres barbares; le refus de Brune empêche qu'il y soit donné suite. — Faste étalé par Ysabeau et Tallien dans Bordeaux affamé. — Mépris que cette conduite leur attire de la part des révolutionnaires. — Perrens d'Herval et le Comité de surveillance. — L'autorité des deux commissaires bravée. — Ils destituent le Comité de surveillance, qui est maintenu par le Comité de Salut public.—Amours de Tallien et de la fille du banquier espagnol Cabarrus; leur influence sur la conduite ultérieure de Tallien. — Source de la richesse de Tallien. — L'intégrité de Robespierre lui fait peur. — Fréron et Barras terroristes. — Lettres odieuses de Fréron à Moyse Bayle. — Régime de sang qu'il établit à Marseille; ses dévastations. — Fréron et Barras joignent les exactions aux barbaries. — Ils deviennent les ennemis de Robespierre, parce que celui-ci dénonce leurs excès. — Belle lettre de Robespierre jeune à son frère. — Fouché et Collot-d'Herbois à Lyon. — Contraste entre leur politique et la politique modérée de Couthon. — Ils établissent à Lyon le régime de la Terreur. — Orgies hébertistes. — *Instruction* adressée au peuple. – Comité de séquestre. — Comité de démolition. — Commission révolutionnaire de sept juges. — La guerre aux maisons. — Arrivée de Ronsin. — Collot-d'Herbois et Fouché méditent un système d'extermination. — Collot cherche à conjurer d'avance l'indignation de Robespierre. — Étranges lettres qu'il lui écrit, sans obtenir de réponse. — Il s'adresse à Duplay, mais en vain. — Le canon employé contre les condamnés. — Scènes affreuses. — Physionomie du tribunal révolutionnaire institué par Fouché et Collot-d'Herbois. — Leur tyrannie soulève contre

eux Robespierre. — Projet de mariage entre Fouché et la sœur de Robespierre manqué. — Carrier à Nantes. — Abominables cruautés commises par les Vendéens. — Goullin, Bachelier, Chaux, le cloutier Proust et sa femme. — Histoire détaillée de la tyrannie de Carrier. — Noyades. — Ce fut Robespierre qui fit rappeler Carrier. — Rapprochement historique.

Pendant ce temps, le régime des proconsuls, représenté à Strasbourg par Saint-Just et Lebas, sauvait la France, qu'il remplissait, au contraire, de sang et d'horreur, à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Nantes, où les représentants de ce régime, qui contient la mort quand il ne surexcite pas la vie, étaient Tallien, Barras et Fréron, Fouché et Collot-d'Herbois, Carrier.

Lorsque Saint-Just et Lebas furent envoyés en Alsace, avec le titre de commissaires extraordinaires, tout, de ce côté, nous l'avons dit, semblait perdu. Découragée par la perte des lignes de Wissembourg, et vivement poussée par les Autrichiens, l'armée française n'était plus que l'ombre d'une armée. Pas de vivres, pas de vêtements, pas de chefs, nulle discipline. A Strasbourg, la contre-révolution triomphait de la dépréciation des assignats, de la détresse publique, et tenait à la gorge le pauvre affamé. On se passait de main en main des cocardes blanches. De mystérieux émissaires s'en allaient jeter des couronnes empreintes sur des étoffes jusque dans les guérites des remparts. Des émigrés avaient reparu, ils se promenaient la tête haute. On eût dit les autorités atteintes de paralysie. Les réquisitions, vain mot! Aussi manquait-on de grains, de chariots, de bois de chauffage. Les administrateurs passaient des marchés de chandelles à sept francs la livre. Les lieux de débauche regorgeaient d'officiers, dont l'activité sans emploi était en train de s'avilir. On voyait errer çà et là, dans la campagne, une foule de militaires vagabonds. Les soldats blessés pourrissaient, sans secours, sur le grabat solitaire des hôpitaux. Le désordre,

en un mot, était immense, et demandait, pour être réprimé, un mélange de sagesse et de vigueur auquel n'avaient pu s'élever jusqu'alors les représentants du peuple en mission, Lacoste, Baudot, Ruamps, Milhau et Soubrany[1].

Saint-Just se montra et Strasbourg s'émut.

L'aspect du morne jeune homme, sa beauté menaçante, ses cheveux épais et poudrés à blanc sur ses noirs sourcils, la tenue immobile et perpendiculaire de sa tête sur sa cravate volumineuse quoique serrée, la roideur presque automatique de ses mouvements, ne pouvaient manquer de faire effet sur la multitude ; et l'impression s'accrut, quand on l'entendit parler de cette voix économe de paroles et tranchante qu'accompagnait, chez lui, le geste sec du commandement.

Une seule chose rassurait : c'était d'apercevoir à côté de Saint-Just la douce et sympathique figure de Lebas[2].

Par une série d'arrêtés dont la gravité des circonstances explique, et dont le résultat général justifie l'âpreté, les deux proconsuls décidèrent :

Que tout militaire qu'on trouverait caché dans la ville serait fusillé sur-le-champ[3] ;

Que la municipalité fournirait un certain nombre de souliers aux défenseurs de la patrie : mauvais citoyen qui ne se prêterait pas à cette mesure[4] ;

Qu'il serait créé une commission pour l'approvisionnement de la place[5] ;

Que les administrateurs rebelles aux réquisitions du

[1] Voyez, sur la situation de Strasbourg au moment de l'arrivée de Saint-Just et Lebas, la lettre de ces derniers à la société populaire de la ville, en date du 24 brumaire an II. (*Moniteur*, 1793, an II, n° 67.)

[2] Les lettres de lui qui ont été publiées et qui n'étaient pas destinées à voir le jour le peignent tout entier. Nous en citerons quelques passages.

[3] *Moniteur*, an II, 1793, n° 45.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

gouvernement seraient renfermés jusqu'à la paix[1];

Que, vu la malpropreté meurtrière des hôpitaux, la municipalité tiendrait deux mille lits prêts dans vingt-quatre heures chez les riches, pour être délivrés aux soldats malades ou blessés; et que les défenseurs de la liberté seraient soignés désormais avec le respect dû à la cause servie par eux et à la vertu[2];

Que les biens de quiconque aurait acheté les effets d'un soldat seraient confisqués au profit de la République[3];

Que, pour vêtir l'armée, demi-nue, tous les manteaux seraient mis en réquisition, et déposés, du jour au lendemain, dans les magasins de la République[4].

Mesures extrêmes, sans doute. Mais l'ennemi était là, le bras levé; et la contre-révolution tenait la porte ouverte à l'invasion : valait-il mieux que la France pérît? Car il s'agissait alors, non de la rendre aux Bourbons, mais de la démembrer[5].

Ceux des riches en qui vivait la patrie le sentaient si bien eux-mêmes, qu'au moment de la perte des lignes de Wissembourg ils avaient provoqué un emprunt sur les personnes opulentes, s'offrant à donner l'exemple, et demandant qu'on frappât ceux qui refuseraient de les imiter. Ce fut en réponse à cette offre dont ils glorifièrent le caractère patriotique que Saint-Just et Lebas publiaient l'arrêté suivant : « Pour soulager le peuple et l'armée, il sera levé un emprunt de neuf millions sur les citoyens dont la liste est ci-jointe. Les contributions seront fournies dans les vingt-quatre heures[6]. »

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 45.
[2] *Ibid.*, n° 37.
[3] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas. *Histoire parlementaire*, XXXI, p. 37.
[4] *Ibid.*, p. 38.
[5] Voyez, à cet égard, les *Mémoires du prince de Hardenberg*, passim.
[6] Collection des arrêtés, etc., *ubi suprà*, p. 35.

Des écrivains ont osé dire : « C'était joindre l'insulte à l'oppression[1]. » L'insulte? Elle eût été à regarder comme un mensonge l'offre de secourir la patrie agonisante ! Il était ajouté dans l'arrêté : « Deux millions seront prélevés sur cette contribution pour être employés au besoin des patriotes indigents de Strasbourg. Un million sera employé à fortifier la place. Six millions seront versés dans la caisse de l'armée[2]. »

Ce n'étaient point là des exactions à la manière de Verrès. A la France seule, au soulagement de ses douleurs, à l'œuvre sainte de sa délivrance, fut consacré l'or que levèrent à Strasbourg les deux proconsuls qui y représentaient la politique de Robespierre. Quant à eux, ils restèrent pauvres, en commandant à la richesse. Tandis qu'ailleurs, Fouché, Carrier, Ronsin, et tant d'autres tyrans sortis de l'école anarchique d'Hébert, déshonoraient par le faste et la débauche le régime des dictatures locales, Saint-Just et Lebas menaient une vie austère au sein de la toute-puissance. Leur intégrité eut un tel éclat, qu'elle imposa respect à la calomnie, même après leur chute[3].

Et la simplicité de leurs mœurs fut d'autant plus remarquée, qu'elle contrastait avec les habitudes de certains de leurs collègues. Dans un recueil de pièces concernant la révolution à Strasbourg, nous trouvons à cet égard des révélations curieuses. Voici, par exemple, un billet que Garnier, secrétaire des représentants Baudot et Lacoste, écrivait à l'administrateur des subsistances :

« Je te prie, mon cher Gr..., d'envoyer tout de suite

[1] Édouard Fleury, *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 19.

[2] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas, *ubi suprà*, p. 35.

[3] M. Édouard Fleury, détracteur systématique de la Révolution et de Saint-Just, reconnait que « pas une plainte ne s'éleva qui permette un doute sur son désintéressement. » (Voyez *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 23.)

du *vin étranger* chez le représentant Lacoste. Il faut qu'on en ait encore pour le dîner[1]... »

Autre billet du même :

« Citoyen, envoie-nous vite du *vin étranger*. On est à table, et l'on crie contre toi de ce que tu n'as pas fait la commission que t'a donnée ce matin le maire[2]. »

Autre billet de Garnier au maire :

« Citoyen maire, je t'envoie l'ordre que je viens de recevoir. Tu vois qu'il nous faudrait quelques ***bouteilles de champagne et de bordeaux***, car nous n'avons plus que quelques bouteilles de vin doux, sur lesquelles on fait la grimace, ou qui, du moins, n'égayent pas. Bien entendu, cependant, que tu viendras aussi souper ce soir avec le citoyen L... (Lacoste). Tu lui feras plaisir[3]. »

Inutile d'ajouter que les noms de Saint-Just et Lebas ne figurèrent dans aucune demande de ce genre. Eux ne se montrèrent avides que pour la patrie.

Toutefois il était naturel que des réclamations s'élevassent contre l'arbitraire de la liste de répartition et de la taxe, surtout plus tard, le lendemain du 9 thermidor,

[1] N° XLII du Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317-18-19. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

Dans *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 49, M. Édouard Fleury cite ce dernier billet comme une preuve que les membres de la *Propagande*, association révolutionnaire dont nous parlerons tout à l'heure, « dissipaient, gâtaient, souillaient les comestibles, les vivres, les vins mis en réquisition pour les malades et pour l'armée. » L'exemple est très-malheureusement choisi. Le nom qui signe le billet, et que M. Fleury ne donne pas, montre que la sommation venait, non de la *Propagande*, mais du secrétaire de Lacoste, ce qui est fort différent. On trouve bien, dans le recueil sus-mentionné, deux demandes adressées par la *Propagande* au maire de Strasbourg; mais elles présentent un tout autre caractère. On en va juger : « La *Propagande* aurait besoin que l'on mît quelqu'un en réquisition pour lui fournir *du lait, du beurre et des œufs*, qu'elle ne peut se procurer sans ce moyen. J. B. MULLER, trésorier. »

alors que chacun était encouragé à jeter sa pierre aux tombeaux où dormaient les vaincus, alors que se poser en victime à indemniser était une spéculation lucrative. De là des plaintes qui, pour avoir été tardives, n'en furent que plus bruyantes, mais qui n'ont qu'une bien faible valeur historique, parce qu'elles se produisirent dans un moment où les dominateurs du jour avaient intérêt à les provoquer et à les grossir, pendant que ceux qu'elles atteignaient étaient condamnés à l'éternel silence. D'ailleurs, parmi les imposés, il y avait des contre-révolutionnaires ardents que le montant de la taxe exaspérait moins encore que son but, et c'est le droit, c'est le devoir de l'histoire de suspecter le témoignage de leur fureur. Ce qu'il est raisonnable d'admettre néanmoins, c'est que l'urgence même des mesures adoptées dut entraîner une précipitation qui, à son tour, put donner lieu à des injustices partielles. Il n'y a rien, par exemple, que de très-possible dans le fait de cet aubergiste de Strasbourg qui, imposé à quarante mille livres, alla courageusement, dit-on, présenter à Saint-Just la clef de sa maison sur une assiette, en le priant de se charger de ses dettes[1]. Mais quelle fut la réponse de Saint-Just? On n'eût pas oublié de nous la faire connaître, si elle eût accusé la dureté de son cœur!

Non qu'il fût porté à fléchir, quand la résistance lui paraissait coupable, loin de là. Sentant bien qu'il y allait, pour la Révolution, d'une question de vie ou de mort, d'être obéie, et promptement, il brisa tout d'abord les volontés rebelles par quelques exemples très-propres à subjuguer les esprits, quoique non sanglants. Le plus riche imposé dans l'emprunt des neuf millions n'ayant point payé dans le délai prescrit, Saint-Just ordonna que, pendant trois heures, on le donnât en spectacle au peuple

[1] *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 22.

sur le plancher de la guillotine. L'ordre portait : « Ceux qui n'auront pas acquitté leur imposition dans la journée de demain subiront un mois de prison pour chaque jour de retard, attendu le salut impérieux de la patrie[1]. »

Par un autre arrêté, daté de Saverne, il fut enjoint au tribunal criminel de faire raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage et d'avoir vendu à un prix au-dessus du *maximum*[2].

Décrier les assignats, c'était jeter la France dans un effroyable chaos. Contre ceux qui y travaillaient, l'arrêté de Saint-Just, à cette époque, n'était ni moins nécessaire ni plus rigoureux que la loi qui punit de mort les incendiaires. Un exemple, — ce fut assez d'un seul, — réalisa la menace. Un pelletier nommé Schauer ayant exigé d'un de ses locataires au delà du *maximum*, on le traduit devant le tribunal criminel. Il était connu pour ses manœuvres dans le genre de conspiration qui tendait à l'avilissement des assignats, et l'on prouva que sa fille, Suzanne-Marguerite, s'en allait disant : « Un assignat de cinq livres, c'est cinquante sols. » L'arrêt fut : La maison du citoyen Schauer sera rasée, et sur l'emplacement l'on dressera un poteau destiné à servir d'avertissement aux agioteurs et à quiconque serait tenté d'avilir la monnaie sociale[3].

Les représentants du peuple Baudot et Lemoine avaient adressé à leurs correspondants cette recommandation singulière : « Soyez brefs. Les longues phrases appartiennent au régime des monarchies, le laconisme est le

[1] Collection des arrêtés, *ubi suprà*, p. 37.

[2] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317-18-19. British Museum.

[3] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317-18-19. British Museum.

propre d'une république. » C'est ce que pensait aussi Saint-Just. Rien de plus vif que la forme de ses arrêtés, témoin celui-ci :

« Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée. Il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg dans le jour, et que, demain, à dix heures du matin, ces dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général[1]. »

Cette hauteur, ce fanatisme du devoir, que relevaient encore, dans un homme si jeune, des mœurs pures, une noble attitude et un désintéressement lacédémonien, eurent des résultats décisifs. Saint-Just, à Strasbourg, ne versa pas une goutte de sang, et fut obéi en silence. En peu de temps, la municipalité reçut 6,879 habits, vestes et pantalons ; 4,767 paires de bas ; 16,921 paires de souliers ; 863 paires de bottes ; 1,351 manteaux ; 2,673 draps de lit ; 20,528 chemises ; 4,524 chapeaux ; 323 paires de guêtres ; 29 quintaux de charpie ; 900 couvertures et un grand nombre d'autres objets, sans compter une immense quantité de vieux cuivre pour servir à la fonte des canons[2].

Il est vrai que les auteurs du mémoire d'où ces chiffres sont extraits — contre-révolutionnaires accusant, après le 9 thermidor, les vaincus devant les vainqueurs, les têtes coupées devant le bourreau — ajoutent : « La plupart de ces effets sont restés entassés dans des magasins ; une partie y a pourri et a été mangée par les rats ; on a abandonné le reste au premier venu. Le but de la spoliation était rempli, et c'est ce qu'on voulait[3]. » Mais cette asser-

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[2] *Appel de la Commune de Strasbourg à la Convention*, p. 21. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[3] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

tion, si invraisemblable en elle-même d'ailleurs, est péremptoirement démentie par le fait, incontestable et incontesté, que, comme conséquence des arrêtés de Saint-Just et Lebas, l'armée, qui manquait de vêtements et de souliers, fut vêtue et chaussée[1].

Aussi bien Saint-Just n'était pas homme à souffrir l'inexécution de ses ordres. Le seul de ses arrêtés qu'il abandonna fut celui qui prescrivait à la municipalité de faire abattre les statues de pierre qui s'élevaient autour de la belle cathédrale de Strasbourg. Quelques statues isolées, et placées à l'extérieur, disparurent ; mais, quant à celles qui faisaient partie de l'architecture même, elles n'auraient pu être enlevées sans dégrader l'édifice, crime contre les arts que le décret de la Convention du 6 juin punissait de deux ans de fers. L'administrateur des travaux publics ayant objecté ce décret, et la commission municipale ayant approuvé les représentations de l'administrateur[2], Saint-Just n'insista pas. Au fond, il dut être bien aise de voir avorter une mesure, concession malheureuse à l'hébertisme, et qui répugnait si fort aux tendances que les deux amis de Robespierre représentaient.

Cependant une rumeur sinistre s'est répandue. On parle d'un complot qui vient d'être découvert, et ce complot devait livrer la ville à Wurmser. Une lettre saisie aux avant-postes, remise au général Michaud, et envoyée par ce dernier aux représentants du peuple Milhaud et Guyardin[3], avait causé l'alarme. Cette lettre, signée

[1] Voyez, à ce sujet, le chapitre relatif à la mission militaire de Saint-Just et Lebas, et aussi le *Moniteur*, 1793, an II, n° 67.

[2] Extrait des arrêtés du conseil municipal de Strasbourg, dans le Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution dans cette commune. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[3] N° LXXXVIII du Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

« marquis de Saint-Hilaire » était adressée à « Monsieur, Monsieur le citoyen en cD, 17. 18. place d'armes à Strasbourg. » On y lisait : « .... Tout est arrangé, mon ami. Ils danseront, suivant leur expression, la carmagnole. Strasbourg est à nous dans trois jours, au plus tard... Depuis ma dernière, nous sommes arrivés à Brumpt sans résistance. Là, ces petits crapauds bleus ont résisté. Faites-nous savoir qui les commandait. Nous sommes décidés à sacrifier cinq cent mille francs pour le gagner. Quand le diable y serait, ce n'est pas la redoute entre Steinfeld et Nieder Oterback : nous l'avons eue à meilleur compte !... Vous avez dû voir hier le marquis de la Villette et le comte de Sône.... » Suivait l'exposition du plan. Deux cents royalistes étaient déjà parvenus à pénétrer dans Strasbourg, un à un, sous l'uniforme de garde national. A un jour et à une heure indiqués, ils devaient ouvrir les portes à deux mille de leurs camarades, habillés de même. Le nom du roi devait être le cri de ralliement. Pas d'autre signe que la cocarde blanche. Au signal convenu, le feu mis partout... Il était dit, en outre : « Vous ferez donner au porteur trente mille livres. Nous le croyons encore à bon compte. Il sacrifie sa vie pour nous. Vous le reconnaîtrez à ses lunettes. Il est bègue. Il vous dira 19. 27. 1. 32. 7. 28. 22. 34. 68. Vous savez ce que cela veut dire. » En post-scriptum : « Enveloppez, comme de coutume, vos dépêches dans des chiffons. » La phrase la plus inquiétante de cette missive, parce qu'elle supposait des intelligences au sein même des autorités, était celle-ci : « Les municipaux dont nous avons les noms seront poignardés. Les autres, nos amis, seront respectés. Ils mettront leur écharpe blanche sur-le-champ[1]. »

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

Le seul des administrateurs qui portât des lunettes et qui fût bègue était Edelmann, celui que Charles Nodier a peint de la manière suivante : « C'était un petit homme d'une physionomie grêle et triste. Son chapeau rond rabattu, ses lunettes [illegible], son habit d'une propreté sévère et simple, fermé de boutons de cuivre jusqu'au menton, son langage froidement posé et flegmatiquement sentencieux, composaient un ensemble peu aimable, mais qui n'avait rien d'absolument repoussant... Je me souvenais de lui avoir entendu dire avec un calme affreux, dans sa déposition contre Dietrich : « Je te pleurerai parce « que tu étais mon ami ; mais tu dois mourir, parce que « tu es un traître[1]. » Musicien-compositeur habile, mais homme d'une misanthropie farouche, Edelmann s'était fait des ennemis mortels, et parmi ses ennemis figurait un ministre protestant, au sujet duquel nous lisons dans les minutes imprimées du tribunal criminel de Strasbourg : « Jean Schweikart Metz, ci-devant ministre protestant à Griès, convaincu d'avoir fabriqué, pour perdre les patriotes, la lettre qu'il dit avoir trouvée sur un enfant dans la forêt de Lichtenberg, condamné à la peine de quatre ans de fers[2]. »

Malheureusement, ceci ne fut connu que plus tard. Parmi les administrateurs, il en était dont Saint-Just se défiait. Il vit un « grand danger » là où il n'y avait qu'une basse manœuvre. Sans plus tarder, il casse les autorités constituées de Strasbourg, et somme impérieusement le commandant de la place de se concerter avec le Comité de surveillance pour diriger les administrateurs du département sur Metz, ceux du district sur Besançon, et sur Châlons ceux de la municipalité. Quatre citoyens appartenant

[1] *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 15.

[2] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1517, 18, 19. British Museum.

à la première de ces trois autorités et Monet, maire de Strasbourg, étaient seuls exceptés[1].

L'étonnement dans la ville fut extrême. Le Directoire, renouvelé depuis peu, était populaire : quel coup violent et inattendu! Les patriotes s'alarment, la Société des Jacobins strasbourgeois gronde, et Monet court demander respectueusement à Saint-Just le mot de l'énigme. Les deux proconsuls s'enveloppèrent dans un froid silence. Le maire insistant, Saint-Just, qui était couché, se tourne vers lui, et, de son ton bref : « Vous pouvez avoir raison, dit-il, touchant quelques individus; mais il existe un grand danger, et nous ne savons où frapper. *Eh bien, un aveugle qui cherche une épingle dans un tas de poussière saisit le tas de poussière*[2]. » Étrange justification d'un arbitraire, cette fois, injustifiable! Ce sont là les sophismes de l'iniquité. Et, quel plus grand danger que celui de la justice méconnue? Une ville livrée est un moindre mal qu'un innocent puni.

Tout ce que le maire de Strasbourg put obtenir fut la mise en liberté de douze administrateurs. A l'égard des autres, l'arrêt eut son cours[3].

Monet avait vingt-cinq ans à peine. « Il était grand, beau, bien fait, quoique un peu voûté, plein d'aménité, de politesse, et de je ne sais quelle grâce triste qui attache[4]. » Le 21 janvier 1793, date fameuse et tragique,

[1] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas. *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 35 et 36.

[2] Récit basé sur les éclaircissements donnés par M. Monet lui-même aux auteurs de l'*Histoire parlementaire*. (Voyez t. XXXI, p. 36.)

[3] *Ibid.*

[4] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 13.

Quoique Charles Nodier fût très-loin d'être un révolutionnaire, la force de la vérité lui ayant arraché de nombreux témoignages en faveur de Robespierre et de Saint-Just, les écrivains royalistes ont pris texte de quelques erreurs par lui commises pour nier son autorité en matière d'histoire. Le fait est que ce n'est point l'*histoire de l'historiographe* que Charles Nodier, comme il le disait lui-même, a prétendu écrire, et son

il avait remplacé Türkeim à la mairie de Strasbourg, avant été désigné aux Commissaires de la Convention, Couturier, Dentzel et Rhül, comme le seul homme qui réunit alors le patriotisme et les connaissances nécessaires. Dans un document adressé à la Convention par les contre-révolutionnaires de Strasbourg au plus fort de la réaction thermidorienne, le nom de Monet se trouve associé à beaucoup d'injures, mais sans aucun fait à l'appui; ou plutôt, ce qu'on lui impute à crime, c'est d'avoir à deux reprises différentes refusé à des enfants la permission d'aller voir leur père prisonnier et malade. Du reste, pas de noms cités, nulle indication des circonstances[1]. Et, d'un autre côté, que lui reprochaient les ultra-révolutionnaires? Son penchant à s'entretenir avec les aristocrates et à élargir les suspects[2]. Un homme qui, investi de grands pouvoirs dans un temps d'orage, n'a pas fourni contre lui-même d'autres armes que celles-là à ses plus implacables ennemis, a certes droit de compter sur l'indulgence de l'Histoire! et c'est cependant cet homme qu'un écrivain de nos jours suppose capable d'avoir fabriqué la prétendue lettre du marquis de Saint-Hilaire, pour se débarrasser, dans le conseil municipal, d'une opposition gênante! Le récit qui précède, fondé sur des documents authentiques, dit assez ce qu'il faut penser d'une semblable supposition[3].

livre n'a certainement pas le mérite d'une chronologie toujours exacte; mais la *couleur* qu'il donne aux hommes et aux choses est très-souvent celle qu'une étude attentive des documents officiels montre avoir été la couleur vraie. Et c'est par là surtout que les *Souvenirs* de Charles Nodier sont *historiques*.

[1] Appel de la Commune de Strasbourg à la République et à la Convention. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[2] *Histoire de la Propagande*, par les sans-culottes Masse, Jung, Vogt et Wolff. (*Ibid.*)

[3] M. Édouard Fleury, dans son *Étude* sur Saint-Just, t. II, p. 31 et 36, ne manque pas de donner la prétendue perfidie de Monet comme chose

Quoi qu'il en soit, apprenant que la Société populaire de Strasbourg se plaignait, Saint-Just lui adressa une lettre qu'il fit signer à Lebas et où il se révèle tout entier :

« Frères et amis, nous sommes convaincus qu'il s'est tramé une conspiration pour livrer la ci-devant Alsace... vous êtes indulgents pour des hommes qui n'ont rien fait pour la patrie... Nous venons de recevoir la dénonciation qu'il existait deux millions en or entre les mains de l'administration du département. Ce fait doit vous surprendre... La pitié à l'égard du crime est faite pour ses complices, non pour vous... Nous examinons tout avec sang-froid, et nous avons acquis le droit d'être soupçonneux. Nous vous devons de l'amitié, nous ne vous devons pas de faiblesse. Nous persistons dans notre arrêté jusqu'après le péril. Salut et fraternité[1]. »

La lettre contenait ce mot admirable : « De quels ma-

prouvée. La preuve sur laquelle il s'appuie est curieuse! « Après la mort de Saint-Just, dit-il, on trouva parmi ses papiers tout un cahier d'observations écrites par plusieurs des principaux révolutionnaires, par un nommé Blainé, un des agents *sans doute* de la police secrète des deux commissaires extraordinaires. Voici ce que Blainé écrivait à Saint-Just pour l'engager à se méfier du maire Monet : « A-t-il dressé procès-verbal de la lettre qu'il a « reçue du chevalier de Saint-Hilaire? ou a-t-il voulu faire une plaisanterie « de la conspiration de Strasbourg? Qu'il ne pense pas nous endormir par « ses paroles. Quoique maire, il ne mérite pas moins notre scrupuleuse « surveillance. » Ainsi les *défiances* d'un nommé Blainé, voilà ce qui *prouve* que la proscription des autorités de Strasbourg fut une « hypocrite « comédie, » un acte dont « le prétexte avait été abominablement odieux « à force de fourberie et de mensonge ! » Par malheur, les *défiances* d'un nommé Blainé, et l'accès d'honnête indignation auquel elles servent de point de départ, se trouvent ne cadrer nullement avec les *faits*. Monet n'avait point à dresser procès-verbal de la lettre reçue du chevalier de Saint-Hilaire, puisque, comme nous l'avons vu, cette lettre fut envoyée, non à lui, mais au général Michaud, qui, de son côté, la transmit aux représentants Milhaud et Guyardin. Quant au fabricateur, nous avons cité un document judiciaire qui tranche la question.

[1] *Moniteur*, 1793, an II, n° 67.

gistrats peut-on dire qu'ils sont innocents du malheur du peuple[1] ? »

Tant de décision dans la conduite et de hauteur dans le langage, cette fermeté qui ne reculait devant rien ni devant personne, produisaient une sensation qu'expriment vivement les lignes suivantes :

« Il était temps que Saint-Just vînt auprès de cette malheureuse armée... Il a tout vivifié, ranimé et régénéré... Quel maître b... que ce garçon-là ! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution. Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin a recouvré toute son énergie et qu'elle a écrasé les imbéciles soldats de la tyrannie... Ruamps, Nion, Milhaud et Borie se sont conduits comme des lâches, et, peut-être, quelque chose de plus[2]... »

Avec une noblesse de sentiments que le laisser-aller de l'expression met d'autant mieux en relief, Gatteau dit à d'Aubigny, dans cette lettre, après avoir parlé de ses intérêts cruellement compromis : « Conviens qu'on ne saurait être plus malheureux. Mais je m'en f..., pourvu que la République triomphe et que la liberté s'affermisse[3]. » Et de la même plume, mélange de dévouement et de férocité qui peint l'époque, il écrit : « La sainte guillotine est dans la plus brillante activité, et la bienfaisante Terreur produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie[4]. »

La guillotine parcourait, en effet, l'Alsace dans ce mo-

[1] *Moniteur*, 1793, an II, n° 67.

[2] N°s XXXIX, XL, XLI des *Pièces justificatives*, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 856, 7, 8. British Museum.

[3] *Ibid.*

[4] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 856, 7, 8. British Museum.

ment, non point à la suite de Saint-Just et de Lebas, dont pas une goutte de sang ne tacha les mains, mais à la suite d'un misérable qu'ils appelèrent, au contraire, à rendre compte de sa sinistre puissance, et auquel ils mirent le pied sur le front.

Quand Saint-Just et Lebas étaient arrivés à Strasbourg, ils y avaient trouvé installé, sous la présidence d'un moine défroqué nommé Taffin, un tribunal révolutionnaire composé d'hommes tarés[1], du milieu desquels se détachait l'affreuse figure d'Euloge Schneider.

C'était un homme de trente-sept ans, à la taille épaisse et courte, aux cheveux ras, aux yeux fauves, ombragés de cils roux. Sa face orbiculaire, d'un gris livide, était frappée çà et là de quelques rougeurs et criblée de petite vérole[2]. Né d'une famille de paysans, à Wipfeld, village de l'évêché de Würtzbourg, il fut élevé par les Jésuites; entra à l'hôpital Saint-Jules, d'où il se fit renvoyer pour inconduite; marqua quelque repentir; prit l'habit religieux, et, après neuf ans passés dans le cloître, fut envoyé à Augsbourg comme prédicateur. Un sermon qu'il y fit sur la tolérance l'ayant désigné à la colère de ses supérieurs, il renonce au cloître, est appelé à Stuttgard, avec le titre de professeur, par le duc Charles de Wurtemberg, s'affilie à l'association de Weishaupt, reçoit de l'électeur de Cologne une chaire de grec et d'humanités à Bonn, la perd, et, se présentant à Strasbourg comme martyr des idées nouvelles, est imposé à l'évêque constitutionnel Brendel en qualité de vicaire général[3].

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 29.

[2] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 12. — Michaud jeune, à l'article NODIER, dans la *Biographie universelle*, paraît trouver invraisemblable que Nodier, qui n'avait alors que dix ou onze ans, ait été envoyé par son père apprendre le grec chez Schneider. Eh! qu'y a-t-il donc là d'invraisemblable? On ne se met pas au grec à vingt ans. Ah! si Charles Nodier avait dit un peu plus de mal de Saint-Just!

[3] Schœll, *Biographie universelle*, art. SCHNEIDER.

Il y avait deux partis à Strasbourg : l'un qui, conduit d'abord par Dietrich, puis par Monet, s'appelait le *parti français;* l'autre qui représentait l'esprit allemand et luttait contre l'identification absolue de l'Alsace avec la France.

Le premier de ces deux partis eut pour point d'appui, dès l'arrivée de Saint-Just et Lebas, une soixantaine de révolutionnaires fervents, appelés de divers points de la France, et dont l'association, moitié civile, moitié militaire, prit le nom de *Propagande.* Ces hommes, jeunes pour la plupart et pleins d'enthousiasme, eurent un costume particulier. On les distinguait à leur bonnet rouge, placé sur une chevelure flottante, à leur col nu, à leurs longues robes que retenait une ceinture tricolore, garnie de pistolets et de couteaux de chasse, à leurs brodequins de cuir écru [1]. On les logea au collége, et le général Dièche leur donna, outre une garde de douze hommes, des ordonnances à cheval pour porter leurs dépêches [2]. Leur mission consistait principalement à combattre les tendances fédéralistes et les préjugés locaux, à recommander l'usage de la langue française, à déraciner enfin tout ce que l'Alsace gardait encore d'allemand. Accueillis d'abord avec froideur et défiance par la Société populaire, ils arrivèrent à la dominer à ce point qu'ils y firent abolir les séances en langue allemande [3]. Dans leurs rangs figuraient quelques énergumènes, un Richard, de Metz; un Dubois, de Beaune, prêtre défroqué; un Duriège, de Sedan; un cer-

[1] *Histoire de la Propagande*, et des miracles qu'elle a faits dans cette commune, par les sans-culottes Masse, Jung, Vogt et Wolff. — C'est un pamphlet violent contre la *Propagande.* — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum. — Voyez aussi les *Souvenirs de la Révolution* de Charles Nodier.

[2] *Ibid.*

[3] C'est un des plus amers reproches que leur adressent les auteurs de l'*Histoire de la Propagande*, etc.

tain Moreau, qui ne se faisait appeler que Marat[1]. Mais ces hommes n'exerçaient aucune influence sur la *Propagande*, dont les vrais meneurs regardaient Moreau-Marat comme un fou, et Duriège comme un intrigant dont le premier subissait l'empire[2]. La vérité est que la *Propagande* rendit des services qui, lorsqu'elle quitta Strasbourg, furent attestés par l'envoi d'une adresse solennelle de la Société populaire à la Convention, adresse qui exposait « le bien fait à Strasbourg par la ci-devant *Propagande*, et le chagrin que son départ causait aux sans-culottes[3]. »

Mais, dans le camp même des révolutionnaires, les propagandistes avaient à combattre un parti très-fort, le parti démocratique-allemand, à la tête duquel marchaient Jung, Vogt, Léorier, Wolff, Clavel[4], tous hommes tarés, à l'exception du cordonnier Jung. Wolff et Clavel, juges l'un et l'autre, prirent part à tous les excès que nous allons rappeler. Léorier était un agioteur que son immoralité et son faste firent exclure de la Société populaire[5]. De Vogt, Jung lui-même disait que « son âme était l'égout de tous les vices[6]. » Voilà ceux auxquels Schneider se joignit, et qu'il ne tarda pas à traîner à sa suite[7].

Il avait été porté au poste d'accusateur public et s'était rendu maître absolu du tribunal révolutionnaire par l'as-

[1] *Histoire de la Propagande*, etc.

[2] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. — Extrait de la séance du Conseil de surveillance, du 17 germinal.

[3] *Ibid.* — Séance du Comité de surveillance, du 4 nivôse an II.

[4] *Ibid.* — Discours de Monet à la Société populaire de Strasbourg, en date du 21 floréal.

[5] *Ibid.*, n° CIV.

[6] *Ibid.* — Discours de Monet.

[7] Dans *Saint-Just et la Terreur*, t. II, chap. IX, M. Édouard Fleury, entre autres erreurs, en commet une singulière. Il fait de Schneider et de Jung les chefs de la *Propagande*, tandis qu'ils l'étaient du parti contraire.

cendant qu'il prit sur l'homme qui présidait ce tribunal, un ancien prêtre nommé Taffin. Bientôt lui seul dirigea les jugements; et, comme il aimait jusqu'à la frénésie le vin et les femmes[1], son pouvoir servant ses vices, l'Alsace devint sa proie. Tandis qu'à Strasbourg Clavel, un de ses complices, mettait à l'amende les femmes qui ne portaient pas la cocarde et ceux qui ne se tutoyaient pas[2], lui, suivi de la guillotine, suivi du bourreau, promenait d'un bout à l'autre de l'Alsace palpitante ses convoitises, ses amours et ses colères d'oiseau de proie, prononçant des arrêts de mort dont il n'était tenu aucun registre, frappant sur les villages épouvantés des contributions, dont la nature et le montant restaient inconnus, dépensant jusqu'à huit mille livres pour un voyage du tribunal révolutionnaire à Oberehnheim, et se faisant annoncer par une nuée de prêtres autrichiens, apostats forcenés, dans les villes qui, à son approche, s'illuminaient de peur[3]! Saint-Just exerçait la dictature du salut public; Schneider, celle de l'égoïsme tout-puissant. Ce qu'il demandait à l'effroi des mères, c'était l'honneur de leurs filles[4]. Fouquier-Tinville lui-même en frémit quand il le sut. Le moine luxurieux avait d'étranges caprices de générosité : un jour, arrivant dans un village au moment où le prêtre constitutionnel se mariait, il se prend d'intérêt pour le nouveau couple, et ordonne aux habitants de doter les époux. La quête se fit autour de la guillotine[5]! Tunck, prêtre autrichien,

[1] Résumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1517, 18, 19. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* — Discours de Monet, en date du 21 floréal. — Lettre des administrateurs du Bas-Rhin, en réponse à un écrit intitulé : *Euloge Schneider à Robespierre l'aîné.*

[4] Mémoire imprimé de Fouquier-Tinville. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8.

[5] Résumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider, *ubi supra.*

désirant se marier, Schneider mit en réquisition, pour son complice, toutes les jeunes filles de Barr[1]. Il était sujet à des désespoirs de tyran : on le vit, dans son impuissance à découvrir un ennemi qu'il destinait à l'échafaud, se rouler par terre en rugissant et s'arracher les cheveux[2].

Quand on apprit à Strasbourg le résultat des *tournées* de Schneider, l'indignation publique enhardit ses adversaires à l'attaquer. Plusieurs patriotes appartenant au parti français se rendent chez les représentants Baudot et Lacoste, sollicitant d'eux la destitution du terrible moine. Mais l'affronter n'était pas un jeu. Autour de lui bouillonnait l'écume de la Révolution, et son écume sanglante. Ses partisans n'étaient point parvenus à exercer le despotisme de la force sans en avoir l'audace, et l'énergie de leurs passions en égalait le désordre. Le parti allemand, d'ailleurs, ne pouvait qu'avoir des racines profondes dans un pays réuni depuis si peu de temps à la France, dans un pays où il fallut que Saint-Just établît des écoles gratuites de langue française et publiât une proclamation conçue en ces termes : « Les citoyennes de Strasbourg sont invitées à quitter leurs modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français[3]. » Lacoste et Baudot hésitèrent donc. Mais Saint-Just n'hésita pas, lui. A peine informé de ce qui se passait, indigné, il se décide.

Ce jour-là même, Schneider devait rentrer à Strasbourg. Il venait d'épouser une jeune fille, non pas précisément de force, comme on l'a prétendu[4], mais après sommation péremptoire adressée au père, à une heure du

[1] Lettre des administrateurs du Bas-Rhin, sus-mentionnée.

[2] « Ce fait, est-il dit dans la biographie de Schneider, par Schœll, fut recueilli, en 1795, sur la déposition de l'officier de gendarmerie qui en avait été témoin, et il se trouve consigné dans les procès-verbaux du Directoire. »

[3] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas, t. XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 40.

[4] Voyez dans la *Biographie universelle*, l'article SCHNEIDER.

matin, pour que celle que Schneider aimait eût à venir partager son lit[1]. Il fit son entrée dans la ville, ayant avec lui sa jeune femme, ses juges, sa guillotine, son bourreau. Il s'étalait triomphalement sur un grand char à quatre roues que six chevaux traînaient, et autour duquel caracolaient, portant une tête de mort peinte sur leur baudrier et leur sabretache, les hussards de son escorte. Ceci avait lieu le 23 frimaire (13 décembre); et, le surlendemain, par une pluie battante, au centre de la place d'armes, au milieu d'un immense concours de peuple qu'agitaient mille sentiments confus où dominait la stupeur, un homme, horriblement pâle, apparaissait debout sur la guillotine, entre deux valets de bourreau. C'était le chef du parti allemand, l'oppresseur de l'Alsace, c'était Schneider[2].

Après lui avoir fait subir toute l'ignominie de ce supplice moral, Saint-Just ordonna qu'il fût traîné de brigade en brigade jusqu'à Paris. Renfermé à l'Abbaye, on l'y eût oublié, peut-être, si Robespierre n'eût un jour demandé, du haut de la tribune, « pourquoi le prêtre de Strasbourg vivait encore[3]. » Il parut devant Fouquier-Tinville, qui le passa au bourreau[4].

La faction dont il était l'âme fut transportée de rage. Les plus violents parlèrent de courir poignarder Saint-Just. Jung, furieux, criait : « Allons brûler la moustache aux dictateurs[5]! » Mais, loin de reculer, l'indomptable

[1] Lettre des administrateurs du Bas-Rhin, en réponse à un écrit intitulé : *Euloge Schneider à Robespierre l'aîné.* — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[2] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 30, et l'article biographique de Schneider, par Schœll. — Dans ses *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 25, Charles Nodier a raconté aussi cet événement, mais en y mêlant, d'après des *on-dit* populaires, des circonstances romanesques.

[3] Schœll.

[4] *Moniteur*, germinal, an II (1794).

[5] Discours prononcé par Monet à la Société populaire, le 21 floréal. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

Saint-Just ne songea qu'à compléter son ouvrage par le renouvellement du tribunal de Schneider.

Quelques exemples donneront une idée de l'esprit qui animait ce tribunal, plus redouté encore des pauvres que des riches. Nous copions les minutes imprimées :

« Dorothée de Frantz, la Ruprechtsau, convaincue d'avoir vendu deux têtes de salades à vingt sous et avili par là la valeur des assignats, est condamnée à une amende de trois mille livres, à six mois d'emprisonnement et à être exposée au poteau pendant deux heures[1]. — Anne Wolf, de Rosheim, convaincue d'avoir demandé quarante livres d'un demi-boisseau de noix et d'avoir par là avili la monnaie nationale, est condamnée au poteau pendant deux heures, à un emprisonnement de trois mois et à une amende de trois mille livres[2]. — Joseph Wolf, de Bischheim, colporteur, *accusé* d'avoir vendu un portefeuille de papier quinze sous, et un petit morceau de savon dix sous, est condamné à être mené devant l'avant-garde de l'armée, tenant le portefeuille d'une main et le savon de l'autre, avec un écriteau attaché sur la poitrine et portant le mot *agioteur*. Il s'éloignera *avec sa famille* à vingt lieues des frontières[3], etc... etc... »

Il faut tout dire : bien persuadés que le plus sûr moyen de tuer la Révolution était de tuer les assignats, les royalistes avaient porté de ce côté leurs plus ardents efforts ; et tel était l'effroi qu'ils étaient parvenus à répandre, que, pour forcer les assignats et faire respecter la loi, la peine même des galères étant devenue insuffisante, les délinquants avaient été menacés de mort, par décision du 24 brumaire, signée Taffin, président ; Euloge Schneider,

[1] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

commissaire civil ; Wolff, Clavel, juges ; Weiss, secrétaire greffier[1]. Mais le tribunal de Schneider avait à rendre de bien autres comptes ! Comment ne pas frémir, quand on songe au vague épouvantable de condamnations formulées en ces termes : « Martin Ritter, de Geispolzheim, *accusé d'avoir corrompu par sa conduite aristocrate l'esprit de sa commune*, est condamné à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens au profit de la République[2] ! »

Et dans quelles mains reposait le pouvoir de faire tomber la tête d'un homme pour des crimes définis de la sorte ? Selon la déclaration du secrétaire greffier Weiss, lors de son interrogatoire, les juges, que dominait Schneider, s'assemblaient quelquefois en état d'ivresse. Un jour, sur son siége, Clavel était tellement pris de vin, qu'il fallut l'aller secouer pour le tirer de son assoupissement[3] ! Il suffit de constater que trente condamnations à mort, au moins, furent prononcées par un tribunal de cette espèce, pour faire comprendre le service qu'en le renouvelant Saint-Just rendit à l'Alsace[4].

Il était, pourtant, d'airain, cet homme ! oui ; mais ce qui l'avait rendu tel, c'était le génie de la Révolution qui le façonna pour son usage, comme tant d'autres... car, qu'il fût né sensible, enclin même à la volupté, la direction qu'il donna d'abord à ses pensées le prouve. Aussi

[1] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Résumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1317, 18, 19, British Museum.

[4] « Le nouveau tribunal, composé cette fois d'honnêtes gens, ne condamnait guère qu'à des amendes, et le plus souvent il acquitta. » Ainsi s'expriment, t. XXXI, p. 30, les auteurs de l'*Histoire parlementaire*. C'est vrai. Toutefois, il est juste de dire que la très-rigoureuse condamnation du pelletier Schauer fut prononcée par le tribunal dont Mainoni eut la présidence.

les nécessités du rôle qu'il accepta de la destinée n'allèrent-elles pas jusqu'à déraciner entièrement dans lui le germe des vertus douces. Il s'occupait volontiers des enfants, il aimait les femmes avec respect, il honorait la vieillesse, il croyait au culte des ancêtres[1]. Quant au culte de l'amitié, si son dévouement absolu à Robespierre, son tendre attachement pour Couthon et Lebas, ne montraient pas de reste comment il sut le pratiquer, on pourrait, en tout cas, se faire une idée de la manière exaltée dont il le conçut par ce passage extraordinaire de ses *Institutions* : « Tout homme âgé de vingt et un ans est tenu de déclarer dans le temple quels sont ses amis. — Les amis sont placés les uns près des autres dans les combats. Ceux qui sont restés unis toute leur vie sont renfermés dans le même tombeau. — Celui qui dit qu'il ne croit pas à l'amitié, ou qui n'a pas d'amis, est banni[2]. » Lebas, qui avait épousé la plus jeune des filles du menuisier Duplay, écrivait à sa femme, le 8 brumaire (28 novembre) : « Saint-Just est presque aussi empressé que moi de revoir Paris. Je lui ai promis à dîner de ta main. Je suis charmé que tu ne lui en veuilles pas : c'est un excellent homme... Ce qui me le rend encore plus cher, c'est qu'il me parle souvent de toi et me console autant qu'il peut. Il attache beaucoup de prix, à ce qu'il me semble, à notre amitié, et il me dit de temps en temps des choses qui sont d'un bien bon cœur[3]. »

Nous avons déjà raconté par quelle prodigieuse impulsion donnée à l'armée, Saint-Just et Lebas sauvèrent la frontière; mais, pour être vu dans son vrai jour, le tableau

[1] C'est ce que dit Charles Nodier, *Dictionnaire de la Conversation*, art. SAINT-JUST; et c'est ce que disent bien mieux encore les écrits de Saint-Just lui-même.

[2] *Institutions*, sixième fragment, 2, *Des affections*.

[3] Correspondance privée de Lebas, communiquée par sa famille. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 353.

de leurs services demande à être rapproché de celui du proconsulat immoral de Tallien, à Bordeaux ; des fureurs de Fréron et de Barras, soit à Toulon, soit à Marseille ; des mitraillades de Collot-d'Herbois et de Fouché, à Lyon ; des noyades de Carrier, à Nantes. Par ce rapprochement, on pourra décider quels furent les terroristes, de ceux qui firent le 9 thermidor ou de ceux qui le subirent ! D'ailleurs, l'ordre des dates se trouve concorder ici avec l'ordre des idées.

C'est un récit lamentable à jamais que celui que nous allons aborder. Avant d'y entrer, reportons un instant notre pensée à l'époque de la réaction royaliste... car la justice nous crie de rappeler au lecteur :

Que la *Terreur blanche* dépassa de beaucoup la *Terreur rouge* en férocité et frappa un bien plus grand nombre de victimes ;

Que ce furent les soutiens de la *bonne cause*, monarchiens fanatiques ou girondins convertis, un Cadroy, un Chambon, un Durand-Maillane,... un Isnard, qui déchaînèrent sur la France ces chevaleries royalistes de brigands, ces compagnies thermidoriennes d'assassins, connues sous le nom d'*Enfants du Soleil* ou de *Compagnies de Jéhu*[1] ;

Qu'il y eut à Aix un 2 septembre royaliste, avec incendie de la prison pour éclairer l'égorgement des prisonniers[2] ;

Que le fort de Tarascon fut souillé, à la distance de moins d'un mois, par deux massacres dans lesquels quatre-vingt-neuf républicains périrent[3] ;

[1] Voyez les pièces justificatives réunies par Fréron à la suite de son *Mémoire apologétique*.

[2] Extrait des registres de la commune d'Aix, du 23 floréal an III.

[3] Le second eut lieu dans la nuit du 20 juin (2 messidor 1795), le premier avait eu lieu dans la nuit du 24 au 25 mai (5-6 prairial). Procès-verbaux de la municipalité de Tarascon, communiqués par M. David Millaud.

Qu'en ce même lieu il arriva aux massacreurs de faire monter les victimes, parmi lesquelles une mère et sa fille, sur une tour très-élevée du château, pour se donner le plaisir de les précipiter, à coups de baïonnettes, dans le fleuve qui coule au bas[1];

Qu'au fort Saint-Jean, à Marseille, le 17 prairial (5 juin 1795), une *Compagnie du Soleil*, sous les ordres de Robin, fils d'un aubergiste, attaqua les cachots, allumant à l'entrée des uns de la paille brisée mêlée de soufre, balayant les autres avec du canon à mitraille, et ne cessant de tuer, depuis midi jusqu'à dix heures du soir[2];

Qu'à Beaucaire, pour étouffer les détenus, suspects de jacobinisme, on jeta un quintal et demi de soufre enflammé par le soupirail de leurs cachots[3];

Qu'à Lyon, après le 9 thermidor, la *jeunesse dorée* du département traquait les républicains de porte en porte, leur courait sus dans la rue, les égorgeait, et traînait les cadavres jusqu'au Rhône où elle les jetait en disant : « C'est un *mathevon de moins*[4]; »

Que là aussi il y eut un égorgement en masse des prisonniers, plus un incendie, au sein duquel une femme s'élança du haut d'une tour avec son enfant[5];

Qu'alors, pour la première fois dans le monde, le meurtre devint la théorie des gens raffinés, la vengeance une loi, et l'assassinat en place publique un jugement;

Qu'on fit *Charlemagne* à la bouillotte pour une partie d'extermination;

Qu'avant d'étendre un doigt sanglant sur la bonbonnière

[1] Renseignements contenus dans une lettre particulière qui nous a été adressée par M. David Millaud.

[2] Voyez, dans le *Mémoire historique de Fréron sur la réaction royale et les massacres du Midi*, le procès-verbal du massacre du fort Saint-Jean, n° 4 des pièces justificatives, p. 124-131.

[3] *Ibid*. Pièces justificatives.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 412.

[5] *Ibid*., p. 413.

d'une femme, un beau jeune homme n'aurait eu garde de se laver les mains; et qui à la place des mégères qui avaient porté la guillotine en boucles d'oreille, en ont d'admirables forçats qui porteront le poignard en épingle[1].

C'est une montagne de forfaits à soulever que cette histoire de la réaction thermidorienne. « Qu'on se représente une de ces longues charrettes à ridelles sur lesquelles on entasse les veaux pour la boucherie, et là, pressés confusément, les pieds et les mains noués de cordes, la tête pendante et battue par les cahots... des hommes dont le plus grand crime était presque toujours une folle exaltation dissipée en paroles menaçantes. Oh! ne pensez pas qu'on leur eût ménagé... la vaine consolation d'opposer un moment une résistance impossible à une attaque sans péril, comme aux arènes de Constance et de Galère! Le massacre les surprenait immobiles; on les tuait dans leurs liens, et l'assommoir rouge de sang retentissait encore longtemps sur des corps qui ne sentaient plus... Dans la bouche des tueurs, c'était le *Réveil du peuple*, qui allait toujours augmentant d'éclat et de sauvage expression; c'était le refrain de la *Marseillaise* qui expirait de mort en mort dans la bouche des mourants. Seulement, on ne les mangeait pas[2]. »

Et sur les ravages de la *Terreur blanche*, l'Histoire est à peu près restée muette, tandis que, pour dénoncer à l'univers ceux de la *Terreur rouge*, sa voix semble avoir emprunté le retentissement du tonnerre! Cependant ce qu'on aperçoit, invinciblement uni au souvenir de la seconde, c'est l'image de la patrie arrachée à l'invasion; mais dans quels périls écartés, dans quelles nécessités inouïes et fatales trouvera-t-on l'explication de la première?...

[1] *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, par Charles Nodier, t. I, p. 124.
[2] *Ibid.*, p. 140 et 141.

Reprenons notre récit.

Pendant que Saint-Just et Lebas sauvaient l'Alsace, Bordeaux subissait le proconsulat d'Ysabeau et de Tallien [1].

Ysabeau, ancien prêtre, homme instruit, nullement sanguinaire, mais insouciant, ami de la table et paresseux [2], avait eu d'abord pour collègues, dans le département de la Gironde, Chaudron-Rousseau et Baudot. Le premier séjour des commissaires de la Convention à Bordeaux ne fut que de quarante-huit heures, et ils se retirèrent à La Réole, petite ville située à douze lieues de distance. Baudot ne tarda pas à être envoyé en Alsace ; mais déjà Tallien était arrivé.

Fils d'un maître d'hôtel du marquis de Bercy, auquel il dut de recevoir de l'éducation, Tallien avait commencé par être élève de notaire, puis prote dans l'imprimerie du *Moniteur* [3]. L'exaltation révolutionnaire qu'il affichait lui ayant successivement ouvert les portes du club des Jacobins, celles de la Commune et enfin celles de la Convention, il marqua sa place parmi les plus violents. Il y a des hommes chez qui la violence n'est que l'agitation accidentelle d'un cœur corrompu ou le calcul d'un esprit sceptique, et qui peuvent, selon l'intérêt du moment, sous la pression des circonstances, faire acte de miséricorde sans être humains et commettre des cruautés sans être cruels. Tel fut Tallien. Il appartenait par essence à la classe des

[1] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, an V, t. II, p. 445.

[2] Voyez l'*Histoire de Bordeaux pendant dix-huit mois*, par Sainte-Luce Oudaille, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1328, 29, 30, 31. British Museum.

Cette histoire prétendue n'est qu'un pamphlet déclamatoire, écrit en pleine réaction thermidorienne, avec l'intention manifeste d'écarter la responsabilité des excès commis à Bordeaux de la tête de Tallien, devenu alors le favori des contre-révolutionnaires.

[3] Michaud jeune, *Biographie universelle*.

égoïstes et des voluptueux. Senar l'accuse, — mais Senar n'est point une autorité, — d'avoir dirigé, sous les ordres de Danton, le massacre des prisonniers d'Orléans. Ce qui est moins douteux, c'est que, complice des fureurs du 2 septembre, il leur déroba néanmoins quelques personnes, parmi lesquelles Hue, valet de chambre de Louis XVI[1]. Nous avons déjà cité ce mot de lui, qui scandalisa tant la Convention : « Eh ! que m'importent quelques pillages particuliers[2] ? »

Sa politique, à Bordeaux, s'annonça d'abord comme modérée. Il mit sa signature à côté de celle d'Ysabeau, son collègue, au bas d'un arrêté destiné à prévenir l'abus des mesures extraordinaires commandées par les circonstances. Il était enjoint au Comité révolutionnaire de surveillance de visiter les prisons pour y recevoir les réclamations des détenus, et à la municipalité d'indiquer aux représentants le moyen de rendre les prisons plus salubres et plus commodes[3].

De fait, rien ne nécessitait, à Bordeaux, l'emploi des rigueurs. Cette ville n'était pas, comme Strasbourg, sous la main de l'ennemi. Elle n'avait ni soutenu un siége exterminateur, comme Lyon, ni, comme Toulon, appelé les Anglais. Même aux yeux des Montagnards, son crime ne pouvait être que d'avoir penché un moment du côté des Girondins... un moment ! car elle les avait abandonnés bien vite[4] ; et lorsque, suppliés de quitter la Réole, Tallien et Ysabeau, Chaudron-Rousseau et Baudot, s'y étaient décidés, les Bordelais, sortis en foule au-devant d'eux, des branches de laurier à la main, leur avaient fait un triom-

[1] Michaud jeune, *Biographie universelle.*

[2] Séance de la Convention, du 26 août 1793.

[3] *Collot mitraillé par Tallien.* — *Bibliothèque historique de la Révolution.* — Comités de salut public et de sûreté générale, 2, 1795, n° 4 des pièces justificatives. British Museum.

[4] Meillan et Louvet le constatent amèrement dans leurs Mémoires.

phe où l'on n'entendait d'autre cri que ceux de *Vive la République! vive la Montagne*[1]!

Cependant quelle fut la ligne suivie par Tallien et Ysabeau, devenus, par le départ de leurs deux autres collègues, seuls dépositaires du pouvoir? Leur correspondance raconte l'histoire de leur mission. Laissons-les parler:

« Le désarmement s'exécute aujourd'hui. Il donnera des armes superbes à nos chers sans-culottes. Il y a des fusils garnis en or. L'or ira à la Monnaie, les fusils iront aux volontaires et les fédéralistes à la guillotine[2]. — Nous demandons que le nom du département soit changé en celui du Bec-d'Ambès[3]. — La punition des coupables a commencé et ne finira que lorsque tous les chefs de la conspiration auront subi la peine due au plus grand des crimes. Le club national, composé de patriotes dignes d'avoir été persécutés pour la cause du peuple, sera installé ce soir dans la salle magnifique du club des muscadins et des riches, que nous avons supprimé. Quelques muscadins ont mieux aimé briser leurs armes et les jeter dans la rivière que de les apporter au dépôt. Nous aurons soin de corriger ce dépit enfantin[4]. — Nous nous attachons à faire tomber la tête des meneurs et à saigner fortement la bourse des riches égoïstes[5]. — Nous avons supprimé ici les assemblées de sections[6]. — Nous ne sommes pas aussi avancés en philosophie qu'à Paris; cependant nous espérons aussi célébrer bientôt la fête de la Raison, etc.[7]... »

[1] Voyez la lettre des quatre commissaires, dans le *Moniteur* (an II, 1793), n° du 7 du deuxième mois.

[2] *Moniteur*, etc.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre d'Ysabeau et Tallien à la Convention nationale. *Moniteur*, 1793, an II, n° 38.

[5] Lettre d'Ysabeau et Tallien aux Jacobins, *Moniteur*, an II (1793), n° 72.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

Plus tard, Tallien, de retour à Paris, lisait à la Convention la lettre suivante de son collègue, en s'associant sans réserve à la politique qu'elle indiquait : « J'ai pris le parti de ne plus relâcher aucun ci-devant noble, même avec les preuves de patriotisme mentionnées dans la loi du 17 septembre, parce qu'on peut être aisément trompé sur ces preuves. La guillotine a fait justice avant-hier d'un prêtre assermenté : hier, une religieuse y a passé. Voilà la réponse à nos modérés qui avaient semé le bruit que la peine de mort était abolie [1]. »

En réalité, pendant le séjour d'Ysabeau et de Tallien dans une ville où la Terreur ne pouvait être qu'une affaire de luxe, il y eut cent huit individus guillotinés. C'est le chiffre qui, après le 9 thermidor, fut donné par Tallien lui-même. Il trouvait que c'était peu, et faisait le compte de ces cent huit têtes abattues, pour prouver son extrême modération [2].

Un arrêté affreux fut celui qui confiait le soin d'approvisionner Bordeaux à l'incendie. Il était dit dans cet arrêté que, voulant réprimer par tous les moyens possibles les manœuvres contre-révolutionnaires et pourvoir à l'approvisionnement de Bordeaux, les représentants enjoignaient au général de l'armée révolutionnaire de faire marcher des détachements de cette armée partout où il serait nécessaire, et de faire juger, comme accapareurs, tous ceux qui auraient refusé grains, légumes, fruits, lait, beurre, œufs, bestiaux, volailles. Malheur aux communes qui auraient « manifesté de la résistance ! » L'ordre était d'en « détruire toutes les habitations par le feu [3]. » Seulement, il était prescrit au général de l'armée révolutionnaire de rendre compte jour par jour des opérations aux représentants du peuple, et deux officiers municipaux de-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 174.
[2] *Collot mitraillé par Tallien*, ubi suprà, p. 9.
[3] *Ibid.*, n° 1 des pièces justificatives.

vaient accompagner chaque détachement pour dresser procès-verbal de sa conduite[1]. Brune, chargé de l'exécution de cette mesure barbare, réclama énergiquement et empêcha qu'il y fût donné suite[2].

Encore si, dans Ysabeau et Tallien, la dignité d'une conduite austère s'était associée, comme dans Saint-Just et Lebas, à l'orgueil du commandement! Mais non : tandis qu'à Bordeaux la pénurie des subsistances était extrême, et que chaque citoyen y était réduit à une ration de quatre onces de mauvais pain, qui souvent même manqua et dut être suppléée par des marrons ou du riz[3], les deux proconsuls mettaient en réquisition, pour leurs repas, les meilleurs vins, les denrées les plus exquises des îles[4]. Logés dans le bâtiment de l'ancien séminaire, ils y affectaient un faste insolent. Une garde menaçante veillait à leur porte, et l'on ne pouvait parvenir jusqu'à eux qu'à travers une artillerie formidable[5].

Vain étalage! On a vu avec quelle facilité et quel air Saint-Just, à Strasbourg, avait cassé les autorités révolutionnaires, imposé silence au mécontentement des Jacobins de l'Alsace, châtié Schneider et contenu les énergumènes. Ysabeau et Tallien, au contraire, eurent beau donner aux plus emportés des révolutionnaires bordelais des gages sanglants; ils eurent beau s'environner de tout l'appareil de la puissance, ils ne purent jamais obtenir que leur propre parti les respectât. C'était un ex-secrétaire de

[1] *Collot mitraillé par Tallien*, ubi suprà, n° 1 des pièces justificatives.

[2] *Ibid.*, p. 4. — Rien de plus pitoyable que la manière dont Tallien cherche à écarter de lui la responsabilité de cet arrêté, dans sa réponse à Collot-d'Herbois. Il dit que les *dispositions convenues* furent dénaturées par le rédacteur; que l'arrêté demeura plusieurs jours dans son secrétaire à lui, Tallien, sans qu'il en connût l'existence; que le manuscrit fut envoyé à l'impression, *d'après ce qu'il apprit*, par un Perrens d'Herval, etc....

[3] *Collot mitraillé par Tallien*, ubi suprà, p. 4.

[4] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, etc., t. I, p. 436.

[5] *Ibid.*

Couthon, l'Auvergnat Perrens d'Herval, ancien moine charitain, selon Prudhomme[1], ancien souffleur de comédie, selon Tallien[2], qui, à Bordeaux, tenait le haut du pavé. Dans les rues, les jeunes gens qui formaient à cheval le cortége des représentants les abandonnaient aussitôt qu'ils apercevaient Perrens d'Herval[3]. Pour ce qui est du Comité de surveillance de Bordeaux, il tenait Tallien et son collègue en si petite estime, qu'il ne communiquait jamais avec eux, ne faisait aucune attention aux pétitions recommandées par eux, et méconnaissait quelquefois leurs arrêtés ; il alla jusqu'à interdire à ses membres toute visite aux deux proconsuls[4]. Eux dévorèrent pendant quelque temps ces outrages en silence ; mais enfin, éclatant, ils destituent le Comité par un arrêté où ils s'étudiaient à couvrir leurs griefs personnels, dont au surplus ils ne faisaient pas mystère, sous des raisons d'humanité et de justice[5].

Le Comité de salut public attribua-t-il leur conduite à des ressentiments mal déguisés? Ou bien, comme il le leur écrivit, fut-il d'opinion que des considérants empreints d'un esprit de modération inattendu étaient dangereux « dans une ville où l'aristocratie mercantile avait machiné le fédéralisme? » Toujours est-il qu'à leur arrêté il en opposa un autre qui le suspendait, et au bas duquel on lit les signatures de tous les membres du Comité de salut public, à l'exception, chose remarquable, de celles de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just[6].

[1] *Histoire générale et impartiale*, etc., t. I, p. 444.

[2] *Collot mitraillé par Tallien*, ubi suprà.

[3] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, etc., p. 444.

[4] Tout ceci se trouve constaté dans la lettre même par laquelle Tallien et Ysabeau cherchèrent à justifier, aux yeux du Comité de salut public, la destitution du Comité de surveillance de Bordeaux. Voyez *Collot mitraillé par Tallien*, ubi suprà.

[5] Voyez aux pièces justificatives de la brochure de Tallien, intitulée : *Collot mitraillé par Tallien*.

[6] *Ibid*.

Il est certain, du reste, que le proconsulat de Tallien se divise en deux périodes dont la seconde fut dominée par une influence qui tua insensiblement en lui le septembriseur d'abord et ensuite le révolutionnaire. Madame de Fontenay, fille du banquier espagnol Cabarrus, étant venue à Bordeaux, Tallien la vit, il l'aima, et devint bientôt l'espoir des royalistes[1].

Aussi bien, il était naturel que la contre-révolution attirât tôt ou tard ceux à qui elle n'était apparue que comme un moyen d'avancement ou une occasion de rapines. Lorsque, plus tard, on vit Tallien, qui était né sans fortune, et à qui son mariage avec l'épouse divorcée de M. de Fontenay n'apporta qu'une dot de quarante mille livres, jouir de biens immenses et posséder en Normandie des herbages qui lui valaient jusqu'à quinze mille livres de rentes[2], on chercha la source de cette richesse; et cette source, « quelques personnes, dit Prudhomme, la trouvèrent dans l'inspection qu'à Bordeaux Tallien avait exercée sur l'argenterie enlevée aux églises et aux particuliers[3]. » Ce qui est sûr, c'est qu'il était l'ami du maire de la ville, successeur de Saige; c'est qu'il prononça, en une certaine occasion, un pompeux éloge de cet homme, lequel, depuis, fut convaincu de s'être approprié une partie de l'argenterie saisie au nom de la République, et fut condamné, pour ce fait, à vingt ans de fers[4]!

Cette justice est due à Ysabeau, que lui du moins ne s'enrichit pas; mais son pouvoir servit de voile à la cupi-

[1] Prudhomme dit, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., p. 443, que « madame de Fontenay apprivoisa Tallien à peu près comme l'on apprivoise un jeune tigre. » C'est faire Tallien plus cruel qu'il ne l'était, quoiqu'il ait commis des cruautés. C'était un homme corrompu, voilà tout, et c'est bien assez.

[2] *Histoire générale et impartiale*, etc., p. 449.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

dité d'un nommé Vallete, son secrétaire, qui le gouvernait et le trompait[1].

Tallien ne pouvait incliner vers la contre-révolution et faire fortune, sans avoir à redouter l'intégrité de Robespierre ; aussi fut-il un des artisans les plus actifs du 9 thermidor.

Et quel fut son principal complice dans cette œuvre d'hypocrisie et d'iniquité? Ce fut Fréron, qui ne s'y associa, lui aussi, que parce que Robespierre l'accusa « d'avoir commis des excès dans sa mission de Marseille[2]. »

Après la prise de Toulon, en effet, et les exécutions qui ensanglantèrent cette ville, Barras et Fréron s'étaient rendus à Marseille, qui ne les connaissait que trop par un premier séjour, dont Fréron annonçait d'avance les résultats à Moyse Bayle, en ces termes: « Nous allons prendre des mesures extraordinairement terribles[3]. » Une de ces mesures avait été la création d'un tribunal révolutionnaire. Mais, au gré de Fréron, ce tribunal, « quoiqu'il allât bien, n'allait pas assez vite[4]. » Il le remplaça donc, à peine de retour à Marseille, par « une commission de six membres, jugeant à trois, sans accusateur public ni jurés. » Après avoir demandé aux accusés leur nom, leur profession et quelle était leur fortune, on les faisait descendre pour les placer sur une charrette qui stationnait devant le Palais de Jus-

[1] *Histoire générale et impartiale*, etc., p. 445.

[2] Ce que dit formellement Barère dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 14. Et certes, le témoignage de Barère en faveur de Robespierre n'est pas suspect.

[3] Lettre de Fréron, en date du 23 brumaire an II. Voyez les éclaircissements historiques à la suite du *Mémoire de Fréron sur la réaction royale et les massacres du Midi*, p. 350. Collection des Mémoires sur la Révolution française.

[4] Lettre de Fréron à Moyse Bayle, en date du 22 frimaire, an II, dans la brochure intitulée : *Moyse Bayle au peuple souverain et à la Convention nationale*, p. 3. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 995, 6, 7. British Museum.

tice. Les juges paraissaient ensuite sur le balcon, d'où ils prononçaient la sentence de mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par Fréron [1]. Un jeune homme de vingt ans figurait à la tête de cet horrible tribunal, qui, en dix jours, fit périr cent soixante personnes [2], et dont les exploits inspiraient à Fréron un enthousiasme exprimé dans cette lettre de lui à Moyse Bayle : « La commission militaire va un train épouvantable contre les conspirateurs. Quatorze ont déjà payé de leur tête leurs infâmes trahisons ; ils tombent comme grêle sous le glaive de la loi. Demain, seize doivent être encore guillotinés, presque tous les chefs de légion, notaires, sectionnaires, membres du tribunal populaire, ou ayant servi dans l'armée départementale. En huit jours, la Commission militaire fera plus de besogne que le tribunal n'en a fait en quatre mois. Demain, trois négociants dansent aussi la Carmagnole ; c'est à eux que nous nous attachons [3]. »

Fréron écrivait encore : « Je crois Marseille incurable, à moins d'une déportation de tous les habitants et d'une transfusion des hommes du Nord [4] ; » et, dans une lettre qu'il adressait au Comité de salut public, on lit cette phrase : « Toute ville rebelle doit disparaître de dessus le globe [5]. »

Voici en quels termes Isnard trace le tableau de la guerre que Fréron, non content de frapper les hommes, déclara aux monuments :

« J'entre à Marseille : je visite l'ancien édifice des Ac-

[1] Note de Moyse Bayle.

[2] Voyez l'article Barras dans la *Biographie des contemporains*.

[3] Voyez les éclaircissements historiques, p. 350 et 351, à la suite du *Mémoire de Fréron sur la réaction royale*, etc.

[4] Lettre à Moyse Bayle. Voyez *Moyse Bayle au peuple souverain et à la Convention nationale*, p. 4. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 995, 6, 7. British Museum.

[5] *Ibid.*

coules ; je trouve ses tours abattues ; je demande si le feu du ciel les a frappées ; on me dit : Non, c'est Fréron.

« Je porte mes pas vers le quartier Ferréol ; je veux revoir ce temple qui embellissait la ville, et, ne trouvant plus que des décombres, je demande qui a renversé ces colonnes ; on me dit : C'est Fréron.

« Je me suis rendu à la salle des concerts, et, ne la trouvant plus, j'ai demandé quel vandale avait fait disparaître cet asile des arts ; on m'a dit : C'est Fréron.

« Arrivé sur la place de la Bourse, mes yeux veulent admirer les chefs-d'œuvre de l'immortel Puget ; un artiste me dit : Fréron les a détruits[1]. »

Dans Barras, autre thermidorien futur, Fréron avait un digne collègue. Ils ôtèrent à la ville des Phocéens son nom antique pour l'appeler la *Ville sans nom*, oubliant de quelle cité étaient partis les héros du 10 août, et par quelle cité avait été baptisé l'hymne sublime de la Révolution ; ils ajoutèrent les exactions aux barbaries, et, « lors de leur rappel, ne portèrent au trésor public, à la place des huit cent mille francs qu'ils étaient chargés d'y déposer, qu'un procès-verbal de leur voiture renversée dans un fossé[2]. »

Ici, un rapprochement se présente.

Aussitôt après la prise de Toulon, où Robespierre jeune avait donné l'exemple du courage, il avait quitté Fréron. Ce fut un grand malheur pour Marseille. On vient de lire les lettres du second ; qu'on les compare à celle-ci, que le premier adressait à son frère, dans le secret de l'intimité et avec « tout l'abandon qui résulte d'une parfaite simultanéité de sentiments[3] : » « ... Rien n'est plus facile que

[1] Voyez les éclaircissements historiques, à la suite du *Mémoire de Fréron*. Note *b*.

[2] « Je tiens ce fait, dit Barère dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 14, de Cambon, représentant de la trésorerie. »

[3] C'est l'expression dont se sert Charles Nodier, en parlant de cette lettre.

de conserver une réputation révolutionnaire, aux dépens de l'innocence. Les hommes médiocres trouvent dans ce moyen le voile qui couvre toutes leurs noirceurs; mais l'homme probe sauve l'innocence, aux dépens de sa réputation. Je n'ai amassé de réputation que pour faire le bien, et je veux la dépenser en défendant l'innocence. Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières ni par des sentiments étrangers au bien public. Le salut de mon pays, voilà mon guide; la morale, voilà mon moyen. C'est cette morale que j'ai nourrie, échauffée et fait naître dans tous les cœurs. On crie sincèrement *Vive la Montagne!* dans les pays que j'ai parcourus. Sois sûr que j'ai fait adorer la Montagne, et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connaissent pas, et auxquelles il ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple au lieu de le démoraliser. Il existe un système d'amener le peuple à niveler tout; si l'on n'y prend garde, tout se désorganisera. Robespierre jeune[1]. »

Si l'on songe que cette lettre n'était point destinée à voir le jour; qu'elle appartient à une correspondance toute confidentielle, dont les « assassins des deux frères devaient seuls violer le secret[2], » et si, en outre, on re-

Voyez *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 338; édition Charpentier.

[1] N° LXXXIX des pièces à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés après la mort de Robespierre. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. British Museum.

On sait que les papiers trouvés chez Robespierre après sa mort ne furent publiés par Courtois qu'après un TRIAGE auquel présida la haine et où les ennemis du vaincu de thermidor cherchèrent un moyen de justifier l'assassinat qu'ils avaient commis. Il faut s'applaudir de l'heureuse inadvertance qui a fait échapper le document qui précède au sort de tant d'autres pièces qui, par la plus grande de toutes les iniquités, ont été soustraites à la connaissance de l'histoire.

[2] Ces mots sont de Charles Nodier. Voyez *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 338.

marque que la forme même de cette communication intime implique un accord absolu de sentiments et de pensées entre celui qui écrit et celui auquel on écrit : « Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières, etc., » on aura une preuve de plus, et bien frappante, à ajouter à toutes celles qui nous montrent dans Robespierre l'homme le plus calomnié qui ait jamais paru sur la scène du monde !

Et, certes, son frère ne le trompait pas en lui mandant qu'il avait fait adorer la Montagne. « C'est lui, écrivait la société populaire de Manosque, c'est lui qui, avec Ricord, a sauvé Manosque de l'injustice et de la tyrannie du Midi. Il s'y est immortalisé par sa *générosité et sa clémence*[1]. »

Pendant ce temps, que se passait-il à Lyon ?

Le 8 brumaire (29 octobre), Collot-d'Herbois, à Paris, s'était écrié : « Je pars demain, et je proteste que je reviendrai vous apprendre que le Midi est *purifié*[2]. » Le 13 brumaire (3 novembre), l'homme que Lyon avait connu comédien y entrait en maître.

On a prétendu qu'il y avait été sifflé autrefois et que le désir de venger cette injure embrasait son sang : invention de la haine ! Un écrivain royaliste, qui n'a pas contre Collot-d'Herbois assez d'anathèmes, dit à ce sujet : « Quoique j'habitasse Lyon au temps où l'on prétend que Collot y fut sifflé, et quoique les événements de ce genre fussent racontés dans toutes les sociétés..., je n'ai jamais ouï dire que Collot eût reçu une pareille mortification dans notre ville, où son espèce de talent plaisait beaucoup[3]. » Ses mœurs d'ailleurs et son attitude n'étaient nullement d'un homme vulgaire, à l'époque dont on

[1] N° 1 des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois.
[2] *Moniteur*, an II (1793), n° 41.
[3] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVI, p. 332 et 333.

parle. Littérateur autant qu'acteur, il se conduisait avec dignité[1], était reçu dans le monde, et figura même dans les fêtes données par le fameux et infortuné Flesselles, alors intendant du roi à Lyon[2]. Les excès auxquels il s'emporta furent donc l'effet d'une organisation viciée et d'une exaltation d'esprit que déprava la Toute-Puissance. Encore est-il douteux qu'il eût marché d'un pas assuré dans la voie du meurtre, s'il avait été seul ; malheureusement, le 7 brumaire au soir, Fouché parut.

De ces deux natures de tyran, la plus calme était la plus redoutable. Collot-d'Herbois avait des transports furieux ; mais chez lui, du moins, l'ivresse du sang avait besoin d'être soutenue par celle du vin : la cruauté de son collègue était froide comme l'acier. Collot-d'Herbois cherchait des sophismes, pour s'encourager à être impitoyable ; il disait : « C'est faire un grand sacrifice que d'oublier la *sensibilité physique*, afin de ne songer qu'à son pays[3]. » Fouché écrasait les hommes en marchant, par pur mépris de l'âme humaine ; il écrivait, lui qui devait devenir le fléau des républicains : « Il faut que tout ce qui fut opposé à la République ne présente aux yeux des républicains que des cendres et des décombres[4]. »

On a vu combien la politique de Couthon, à Lyon, avait été modérée. Fidèle à la doctrine professée par Robespierre sur la nécessité de ne jamais confondre la faiblesse avec le crime, les grands coupables avec ceux qu'ils éga-

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVI, p. 332 et 333.

[2] *Ibid.*, p. 333.

[3] Séance des Jacobins du 6 ventôse. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 161.

[4] Lettre de Fouché, n° XXV des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois, sur les papiers trouvés après la mort de Robespierre. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. British Museum.

rent[1]. Couthon avait institué deux Commissions strictement soumises à l'observation des formes, et tenues « de distinguer entre le conspirateur et les malheureux qu'avaient entraînés l'aveuglement, l'ignorance, surtout la pauvreté[2]. » Une lettre adressée à Robespierre et trouvée, après sa mort, parmi ses papiers, exprime vivement l'impression qu'avait laissée dans l'esprit des Lyonnais la conduite de Couthon, comparée à celle de ses successeurs : « Ah ! si le vertueux Couthon fût resté à Commune-affranchie, que d'injustices de moins !... Le coupable seul eût péri. Mais Collot[3] !... »

Aussi le premier acte du nouveau proconsul fut-il de décrier à mots couverts la politique de son prédécesseur. Il manda au Comité de salut public que bien des embarras naissaient de l'insuffisance des premières mesures prises[4] ; que les démolitions avaient été jusqu'alors conduites lentement ; que la Commission militaire avait trop souvent employé à juger ceux contre qui elle n'avait pas de preuves, et qu'elle avait élargis, des moments dont chacun eût dû être un jugement terrible prononcé contre les coupables ; que, quant au Tribunal, son action, quoique plus ferme, était encore trop languissante, et qu'il avait peu opéré[5]. Il ajoutait, pour adoucir ce que cette attaque à la politique robespierriste avait de personnel et pouvait avoir d'irritant : « Il est convenu que

[1] Voyez, dans le volume précédent, le discours qu'il prononça pour sauver les soixante-treize Girondins.

[2] Ce sont les propres termes de la pétition que des Lyonnais présentèrent à la Convention, le 20 décembre, contre Collot-d'Herbois.

[3] Lettre de Cadillot à Robespierre, n° CVI des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. British Museum.

[4] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, en date du 19 brumaire (9 novembre), n° LXXXVIII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois. *Ibid.*

[5] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, en date du 17 brumaire (7 novembre). *Ibid.*

Laporte ira se reposer une décade à la campagne. Les fatigues qu'il a eues sont infinies. Les miennes disparaissent, lorsque je songe que Couthon en a supporté de plus grandes[1]. »

Il convient de dire, pour être juste envers tous, que le mal, à Lyon, semblait appeler l'emploi de remèdes énergiques. La modération extrême de Couthon, loin de gagner les contre-révolutionnaires, les avait enhardis. Les lieux publics retentissaient de bravades. Plusieurs s'en allaient disant : « Nous avons perdu la partie, mais nous aurons notre revanche[2]. » D'autres attachaient hautement leur espoir à l'apparition d'un nouveau Précy[3]. Pour jeter l'indécision parmi les membres du Tribunal populaire, on parlait d'une amnistie prochaine. Les détenus s'évadaient. Les riches, auxquels le pauvre était asservi *par la féodalité des besoins*[4], poussaient en secret à des attroupements séditieux. L'accusateur public, qui avait fait condamner Chalier, se promenait en levant la tête. Enfin, les femmes étaient employées à ébranler par d'artificieuses caresses, quelques-unes par la prostitution, l'attachement du soldat au drapeau[5].

Nul doute qu'un semblable état de choses ne réclamât l'action d'un pouvoir ferme. Mais le remède consistait-il donc, comme l'affirme Collot-d'Herbois, « à imprimer à la faux de la mort un tel mouvement qu'elle moissonnât à la fois tous les coupables[6] ? » L'imbécillité sauvage de

[1] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, en date du 17 brumaire (7 novembre).

[2] Rapport de Collot-d'Herbois sur la situation de Lyon. Séance du 1er nivôse (21 décembre). Voyez le *Moniteur*, an II (1794), nos 113, 114.

Il est à observer que ce Rapport de Collot-d'Herbois fut confirmé par la Société populaire de Lyon. Voyez la séance du 8 pluviôse, dans le *Moniteur*, an II (1794), no 130.

[3] *Ibid.*

[4] Le mot est de Collot-d'Herbois. *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

cette théorie d'extermination, Collot-d'Herbois la dénonçait lui-même, à son insu, lorsqu'il écrivait, le 17 brumaire, au Comité de salut public : « La prolongation du siége et les périls que chacun a courus ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout à fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur, revenant d'une exécution, disait : « Cela n'est pas trop dur : que ferai-je pour être guillotiné[1] ? » La fusillade effrayerait-elle ceux que n'effrayait point la guillotine? Plus tard, Collot-d'Herbois fut amené à déclarer lui-même que l'attente d'une exécution militaire produisait moins d'effet sur les condamnés que la perspective de l'échafaud !

Trois jours après l'arrivée de Fouché à Lyon, le 20 brumaire (10 novembre), les proconsuls donnèrent au peuple le spectacle d'une fête en l'honneur de Chalier. Le buste de cet ami des pauvres fut placé, couronné de fleurs, sur un palanquin que recouvrait un tapis tricolore. A côté de l'urne où avaient été déposées ses cendres, on voyait, non sans attendrissement, la colombe qui consola le prisonnier. Au milieu de la place des Terreaux, où son sang avait coulé, s'élevait un autel de gazon. Ce fut vers ce lieu consacré, qu'au bruit d'une musique funéraire, interrompue de temps en temps par des cris de vengeance, le cortége se dirigea[2]... Commémoration touchante et terrible à la fois, s'il n'y avait eu là, pour la rendre scandaleusement burlesque, deux des grands prêtres de l'Hébertisme : Collot-d'Herbois et Fouché ! C'était le moment où l'orgie hébertiste étourdissait Paris de ses éclats; et Robespierre n'avait pas encore invoqué la raison contre cette déesse de la Raison qu'on promenait ornée des grelots de la Folie. On fit donc à « l'ombre de Chalier » l'injure d'en-

[1] N° LXXXVIII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois, *ubi suprà*.

[2] Lettre de Collot-d'Herbois, Fouché et Laporte. Séance de la Convention du 25 brumaire. *Moniteur*, an II (1793), n° 57.

cadrer dans la cérémonie, qui devait la « satisfaire[1], » de véritables scènes de mascarade ; et Baigne put écrire aux Jacobins de Paris : « Le plus beau personnage de la fête était un âne décoré des harnais pontificaux, et portant la mitre sur la tête[2]. »

Ce jour-là même fut formée, sous le titre de *Commission temporaire de surveillance républicaine*, une Commission de vingt membres, divisée en deux sections, dont l'une devait rester en permanence à Lyon, et l'autre parcourir le département. Aux termes de l'arrêté qui la créa et de celui qui la définit, elle était appelée à former un *supplément révolutionnaire* à toutes les autorités constituées, avec mission d'accélérer leur mouvement et de leur communiquer plus d'énergie[3].

A peine installée, cette Commission adressa à toutes les municipalités des villes et des campagnes, et à tous les comités révolutionnaires, une *Instruction* où l'on trouve, associées à des hyperboles haineuses et aux élans d'un enthousiasme farouche, des vérités que met vivement en relief un langage empreint de toute l'exaltation de l'époque, mais quelquefois plein d'éloquence et de force.

Les signataires de ce document, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement à cause de sa longueur, étaient Duhamel, Perrottin, Guyon, Sadet, Boissière, Agar, Marcillat, Théret, Fusil, Vauquois, Richard, Lafaye, Verd[4].

Ils commençaient par poser ce hardi principe : « Tant qu'il y aura un être malheureux sur la terre, il y aura

[1] Ce sont les expressions dont les trois représentants du peuple se servirent dans leur Rapport.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 268.

[3] Arrêtés du 20 brumaire, an II, et du 15 brumaire, même année.

[4] Voyez ce document, reproduit *in extenso* dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVII.

encore des pas à faire dans la carrière de la liberté. »

Sans aller jusqu'à affirmer qu'une égalité parfaite de bonheur fût possible entre les hommes, ils admettaient la possibilité de rapprocher de plus en plus les intervalles et proclamaient le devoir d'y travailler.

Ils assignaient pour but suprême à la Révolution d'empêcher que ceux qui produisent la richesse manquassent de pain, et que la misère restât fiancée au travail.

Ils montraient l'aristocratie bourgeoise, si on en laissait une s'établir, produisant bientôt une aristocratie financière; celle-ci conduisant à une noblesse; cette noblesse ayant besoin d'un trône qui lui fût un centre et un appui; ce trône ramenant par degrés le régime des roues, des cachots, des mainmortes, des dîmes, des tailles, et donnant ainsi à parcourir de nouveau à la société, affaiblie par des efforts sanglants, toutes les étapes de l'ancienne oppression.

Ils ne motivaient l'arrestation des suspects sur le désir d'une vengeance légitime, que parce que ce désir était devenu une affaire de salut public.

Ils recommandaient aux républicains de ne jamais oublier la devise : *Paix aux chaumières, guerre aux châteaux*, s'ils ne voulaient pas que la foudre s'égarât dans leurs mains.

Partant de ce point de vue que la taxe à imposer aux riches était une mesure extraordinaire qui devait porter le caractère des circonstances, ils conseillaient aux membres des municipalités et comités révolutionnaires d'examiner, dans la sincérité de leur âme, et après s'être dépouillés de tout esprit de faveur, de partialité et de haine, quels étaient les besoins réels de chaque famille ; de les déterminer eu égard au nombre des enfants et des employés nécessaires; de peser les gains et les profits; et de regarder l'excédant comme un tribut de justice dû à la Révolution militante, à la patrie menacée.

La patrie! voici comment ils demandaient qu'on la servît :

« Il faut que chaque citoyen éprouve et opère en lui-même une révolution égale à celle qui a changé la face de la France. Il n'y a rien, absolument rien de commun entre l'esclave et l'habitant d'un État libre : les habitudes de celui-ci, ses principes, ses sentiments, ses actions, tout doit être nouveau. Vous étiez opprimés; il faut que vous écrasiez vos oppresseurs. Vous étiez esclaves de la superstition ; vous ne devez plus avoir d'autre culte que celui de la liberté, d'autre morale que celle de la nature. Vous étiez étrangers aux fonctions militaires ; tous les Français sont désormais soldats. Vous viviez dans l'ignorance ; il faut vous instruire. Vous ne connaissiez pas de patrie ; aujourd'hui, vous ne devez plus connaître qu'elle, vous devez la voir, l'entendre et l'adorer partout... *Vive la République! vive le peuple!* Voilà le cri de ralliement du citoyen, l'expression de sa joie, le dédommagement de ses douleurs. Tout homme à qui cet enthousiasme est étranger, qui connaît d'autres plaisirs et d'autres soins que le bonheur du peuple; tout homme qui ouvre son âme aux froides spéculations de l'intérêt; tout homme qui calcule ce que lui vaut une terre, une place, un talent, et peut un instant séparer cette idée de celle de l'utilité générale ; tout homme qui ne sent pas son sang bouillonner au seul nom de tyrannie, d'esclavage, d'opulence ; tout homme qui a des larmes à donner aux ennemis du peuple, et ne réserve pas sa sensibilité pour les martyrs de la liberté... tous les hommes ainsi faits, et qui osent se dire républicains, mentent à la nature et à leur cœur : qu'ils fuient le sol de la liberté ; ils ne tarderont pas à être reconnus et à l'arroser de leur sang impur. La République ne veut plus dans son sein que des hommes libres ; elle est déterminée à exterminer tous les autres, et à ne reconnaître ses enfants que dans

ceux qui, pour elle seule, sauront vivre, combattre et mourir[1]. »

La question religieuse était abordée en ces termes :

« Les rapports de Dieu à l'homme sont des rapports purement intérieurs, et qui n'ont pas besoin, pour être sincères, du faste du culte et des monuments apparents de la superstition. Citoyens, vous enverrez au trésor de la République tous les ornements d'or et d'argent qui peuvent flatter la vanité des prêtres, mais qui sont nuls pour l'homme vraiment religieux et l'Être qu'il prétend honorer. Vous anéantirez les symboles extérieurs de la religion qui couvrent les chemins et les places publiques, parce que les chemins et les places publiques sont la propriété de tous les Français, et que, tous les Français n'ayant pas le même culte, en flattant inutilement la crédulité des uns, vous attaqueriez les droits et choqueriez les regards des autres... Lorsque la France n'était qu'un royaume, il fallait peut-être à vos âmes, ardentes et sensibles, un aliment extraordinaire, et vous le trouviez dans la pratique superstitieuse de quelques vertus que vous vous étiez forgées... Mais il est pour le républicain des jouissances invincibles qui attachent l'imagination, qui remplissent l'âme, et qui, par de nobles sensations, l'élevant au-dessus d'elle-même, la rapprochent réellement de cette essence suprême dont elle découle. Le républicain n'a d'autre divinité que sa patrie, d'autre idole que la liberté. Il est essentiellement religieux, car il est juste, courageux et bon. Le patriote honore la vertu, respecte la vieillesse, console le malheur, soulage l'indigence et punit les trahisons : quel plus bel hommage pour la Divinité! Le patriote n'a pas la sottise de l'adorer par des pratiques inutiles à l'humanité et funestes à lui-même : il ne se condamne pas à un

[1] Voyez le texte, reproduit intégralement dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVII.

célibat apparent, pour se livrer plus librement à la débauche; disciple de la nature, membre utile de la société, il fait le bonheur d'une épouse vertueuse, il élève des enfants nombreux dans les principes de la morale et du républicanisme; et, lorsqu'il touche au terme de sa carrière, il lègue à ses enfants, pauvres comme lui, les exemples de vertu qu'il leur a donnés, et à la patrie l'espérance de le voir renaître dans des enfants dignes de lui[1]. »

Cri de guerre! cri d'amour!

Ce manifeste, considéré dans son ensemble, était un résumé aussi animé qu'énergique des enseignements de la philosophie révolutionnaire; et une émotion sincère en colore le style; mais il manquait évidemment de mesure; en baptisant l'opulence du nom de tyrannie, ce qui d'ailleurs était injuste, il aliénait mal à propos les riches; il ne ménageait pas assez des croyances qui ne pouvaient que se détourner du chemin de la Révolution, pour peu qu'on les effarouchât. Il faisait appel à l'esprit de vengeance et encourageait à tout oser *ceux qui agissaient dans le sens de la Révolution*. En un mot, c'était une œuvre trop violente, trop peu mûrie, comme déclaration de principes, et impolitique, comme acte émanant de l'autorité. Cependant Collot-d'Herbois et Fouché n'hésitèrent pas à l'approuver, ce qu'il est certainement permis de mettre au nombre de leurs torts, mais odieux de mettre au nombre de leurs crimes[2].

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVII.

[2] Le lecteur sera peut-être étonné d'apprendre que l'abbé Guillon de Montléon, t. II, p. 354 et 355 de ses *Mémoires*, dit de la pièce qui vient d'être analysée, que « c'est un chef-d'œuvre de scélératesse, qui passe tout ce qu'un esprit exercé aux conceptions perverses pourrait imaginer de plus abominable et de plus atroce. » Au reste, voici un exemple de la bonne foi de cet auteur : à la page 379, il dénonce comme une négation de l'immortalité de l'âme cette phrase de l'*Instruction* : « Le patriote lègue à ses enfants, pauvres comme lui, les exemples de vertu qu'il leur a

Le plus difficile problème à résoudre, pour Collot-d'Herbois, dès son arrivée à Lyon, avait été celui des subsistances, la ville n'ayant pas au delà de deux jours de vivres [1]. Et il est tristement curieux de voir dans les lettres de Collot-d'Herbois en quoi consistait à cet égard son chagrin. « Les subsistances! écrivait-il à ses collègues du Comité de salut public, vous ne pouvez comprendre combien cet objet nous fait perdre de temps; il énerve, il dissipe les forces à réserver pour les plus énergiques mesures [2]. » Mais il n'eut pas longtemps à souffrir de cette impatience sanguinaire.

Le drame que Fouché et lui venaient jouer à Lyon se composait de trois actes : guerre aux fortunes, guerre aux murs, guerre aux hommes. Ils établirent en conséquence, et coup sur coup, un Comité de séquestre, un Comité de démolition, une Commission révolutionnaire de sept juges; et l'œuvre de vengeance, devant laquelle avait reculé Couthon, commença.

Un châtiment qui embrasse une population tout entière a cela d'horrible que les ressentiments particuliers, se cachant dans la vindicte publique, la déshonorent. Collot-d'Herbois et Fouché n'eurent pas plutôt frappé du pied la terre, qu'il en sortit une armée de dénonciateurs. A ceux qui, animés d'un sincère et violent amour de la Révolution, ne voulaient que la justice, mais la voulaient inexorable, se joignirent ceux dont des haines secrètes

donnés, et *à la patrie* l'espérance de le voir renaître dans des enfants dignes de lui. » Il est vrai que, dans le commentaire, l'abbé a soin de défigurer frauduleusement la phrase précédemment citée par lui-même dans le texte : « L'*Instruction*, dit-il, repoussait toute idée de l'immortalité de l'âme, puisqu'elle ne laissait à *l'homme mourant* d'autre espérance que celle de revivre dans ses enfants!... »

[1] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, n° LXXXVIII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. British Museum.

[2] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. Bristish Museum.

rongeaient le cœur. Le patriotisme servit, en les masquant, les fureurs de l'envie et mit un glaive acéré aux mains des hommes de proie. Avait-on un ennemi à frapper, une basse convoitise à satisfaire? On prenait le titre d'*ami de Chalier*. Ces prétendus *amis de Chalier*, qu'il n'eût regardés, vivant, qu'avec horreur, pullulèrent[1]. L'ardeur des proconsuls à trouver des coupables une fois connue, il se fit un commerce infâme de dénonciations. Le séquestre pesa sur une foule de ménages dont les gardiens dilapidaient tout[2]. Même parmi les citoyens que la rébellion avait moins entraînés qu'enveloppés, beaucoup durent se cacher ou s'enfuir. Vaine ressource bien souvent! Il était peu de repaires où la persécution ne pénétrât, et le nombre fut grand des nobles dont l'orgueil descendit en vain à revêtir les noirs vêtements du ramoneur ou à jouer le rôle de marchand de pourceaux. « C'est sous la bure, racontait triomphalement Collot-d'Herbois, que nous avons découvert le satellite Bournissac, conduisant sa femme sur un âne dans une retraite obscure[3]. »

Couthon, qui, comme on l'a vu[4], n'envisageait pas sans douleur et sans effroi la ruine de la seconde ville de France, avait admis à l'œuvre de démolition des enfants et des femmes, moyen adroit de faire traîner les choses en longueur et de laisser s'amortir le feu des premières colères : Collot-d'Herbois et Fouché s'en plaignirent; ils blâmèrent hautement des mesures qui, disaient-ils, semblaient avoir été dirigées en sens contraire des décrets de

[1] Lettre de Reverchon à Couthon, n° CI des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés après la mort de Robespierre. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Séance de la Convention, du 26 frimaire (16 décembre). Voyez le *Moniteur*, an II (1793), n° 87.

[4] Chapitre VIII du volume précédent.

la Convention [1]. On avait donc *choisi exprès des bras de femme, des bras d'enfant*, pour abattre des « bâtiments infâmes » qu'il fallait « faire tomber sous des coups redoublés et avec des bras robustes [2] ! »

Ah ! ce dut être un poignant spectacle que celui de ces édifices condamnés à mort, de ces démolisseurs couvrant les toits, de ces meubles encombrant les escaliers, de ces murailles s'écroulant au milieu de tourbillons de poussière et au bruit d'acclamations vandales ! Qu'on eût détruit, sans égard pour sa situation pittoresque, le château de *Pierre Scise*, cette Bastille de Lyon, passe encore : l'art n'a point à porter le deuil des monuments qui ne rappellent que l'humanité outragée ; mais combien peu philosophiques les transports d'une vengeance exercée sur les façades de *Bellecour*, sur les maisons du beau quai *Saint-Clair !* Et quel agréable retentissement chaque coup du marteau destructeur ne dut-il pas avoir dans le cœur jaloux de l'étranger ! Lorsqu'avec ce mélange d'inflexibilité républicaine et de sensiblerie pastorale qu'aujourd'hui l'on a peine à comprendre, Collot-d'Herbois et Fouché disaient : « Sur les débris de cette ville superbe et rebelle qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples, élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature [3], » que ne songèrent-ils à la *satisfaction* de William Pitt !

Par bonheur, le résultat fut très-loin de répondre aux intentions que de tels mots annonçaient ; et l'on est frappé

[1] Arrêté de Collot-d'Herbois et Fouché, en date du 13 brumaire (3 novembre).

[2] *Ibid.*

[3] Voyez leur lettre à la Convention, lue dans la séance du 25 brumaire (15 novembre). *Moniteur*, an II (1793), n° 57.

de l'exagération des récits royalistes, quand on en vient à passer des descriptions vagues aux faits précis. Dans la défense publiée plus tard par Collot-d'Herbois, — car, à son tour, il eut à se défendre ! — on lit : « Les démolitions ont été dirigées vers les remparts et les forts. Il n'y a pas eu *quarante* maisons de démolies ; mais le feu de l'artillerie et des bombes en ont écrasé ou endommagé un grand nombre [1]. » D'un autre côté, l'ultra-révolutionnaire lyonnais Achard, dans une lettre à son ami Gravier, gémissait de ce que « l'ouvrage ne paraissait pas, » bien qu'on dépensât quatre cent mille livres par décade pour démolitions et autres objets. « L'indolence des démolisseurs, ajoutait-il, démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une république [2]. » Enfin, il est bien certain que les deux proconsuls ne réalisèrent pas les effroyables menaces contenues dans les lignes suivantes, qu'accompagnent leurs signatures : « Les démolitions sont trop lentes. Il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple [3]. »

Ce style d'énergumène doit-il être pris à la lettre ? ces exagérations de langage n'avaient-elles rien de calculé ? Lorsqu'après avoir précipité la réaction thermidorienne, Collot-d'Herbois fut réduit à l'humiliation de la fléchir, il écrivit, pour sa justification : « Il est vrai que nous avons donné un grand caractère de sévérité à notre correspondance publique et particulière. En proclamant, conformément aux décrets, que Lyon n'existerait plus, nous avons,

[1] *Défense de J. M. Collot*. Paris, 11 ventôse an III, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070, 1, 2. British Museum.

[2] N° XCVII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 806, 7, 8. British Museum.

[3] Lettre lue dans la séance de la Convention du 1er frimaire (26 novembre). *Moniteur*, an II (1793), n° 64.

j'en suis sûr, réprimé des rébellions naissantes dans plusieurs communes; et l'insertion de nos lettres dans le *Bulletin*, ordonnée par la Convention, lui a épargné la douleur d'employer des moyens plus violents[1]. »

Cette explication, admissible jusqu'à un certain point en ce qui touche les édifices abattus, ne l'est pas en ce qui concerne les têtes moissonnées. Ici, les actes ne furent que trop conformes aux paroles !

Ronsin ayant fait son entrée à Lyon à la tête de l'armée révolutionnaire, le 5 frimaire (25 novembre), Collot-d'Herbois et Fouché publièrent, dès le surlendemain, un arrêté qui transportait le jugement des citoyens réputés coupables à une Commission de sept membres, attendu « que chaque moment de délai est un outrage à la toute-puissance du peuple, et que l'exercice de sa justice n'a besoin d'aucune autre forme que l'expression de sa volonté[2]. » C'était précisément l'opposé de la doctrine que l'équitable Couthon avait donnée pour base à l'établissement de sa *Commission de justice populaire*[3]. Et ce qui complétait cette différence, c'était la phrase farouche qui terminait l'arrêté : « Les condamnés seront conduits en plein jour, en face du lieu même où les patriotes furent assassinés pour y expier, sous le feu de la foudre, une vie trop longtemps criminelle[4]. » Si les Lyonnais avaient pu douter du sens de ces mots, *sous le feu de la foudre*, leur incertitude ne dura pas. La foudre, c'était le canon.

[1] *Défense de J. M. Collot*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070, 1, 2. British Museum.

[2] Arrêté du 7 frimaire (27 novembre).

[3] Voyez dans le n° CDXLI du *Républicain français*, le texte de la pétition présentée à la Convention par une députation lyonnaise, et notamment le passage de cette pétition où le système de Couthon est rapproché de celui de Fouché et de Collot-d'Herbois. Ce passage est cité dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 393.—Voyez aussi les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVIII, p. 395.

[4] Arrêté du 7 frimaire.

Il est à remarquer qu'à la veille d'épouvanter Lyon par un massacre solennel, les deux proconsuls ne se purent défendre d'une sourde inquiétude. Ils se demandèrent si la Convention approuverait ce supplice nouveau, sans avoir été consultée; ils pressentirent que le cœur de Couthon serait contre eux, et la figure irritée de Robespierre leur apparut. Deux lettres de Collot-d'Herbois, l'une à Robespierre, l'autre à Couthon, le prouvent.

Le 3 frimaire (23 novembre), Collot-d'Herbois écrit à son *cher Robespierre*, qu'il flattera jusqu'au moment de le tuer, une lettre doucereuse, habile, dont il est manifeste que chaque expression a été pesée, et où il cherche à se justifier d'avance, par un sombre tableau des obstacles et des périls. « Crois-moi, mon ami, mesure les difficultés[1]... » Il s'étudie à gagner Robespierre, en lui rappelant que c'est sur son invitation qu'il s'est décidé à partir. Il ne parle de Couthon qu'avec des ménagements infinis: « ..... Les premiers instants qui devaient accomplir..... ayant été perdus, ce que nous avons fait est beaucoup. Il ne faut pas cependant croire que le respectable Couthon mérite aucun reproche; je répète que j'admire son courage. Mais est-il possible qu'il ne soit pas trompé dans la situation où il se trouve[2]? » Deux choses sont à noter dans cette lettre, si tragiquement diplomatique : la forme enveloppée que son auteur emploie pour annoncer les funèbres mesures qu'il médite : « Nous nous occupons à forger la foudre[3], » et son désir d'amener Robespierre à en partager la responsabilité, sans néanmoins lui présenter d'une manière directe d'autre idée que celle de la substitution d'une colonie de républicains à une population servile, et en ayant soin de lui renvoyer l'honneur de la

[1] Cette lettre figure au n° LXXXVI des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

réalisation : « Le décret sur Lyon, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, n'est réellement qu'une hypothèse : il t'appartient de le rendre ce qu'il doit être[1]. »

La lettre à Couthon est dans le même esprit. On cherche à s'assurer d'avance, sinon son approbation, au moins sa neutralité ; on l'appelle *respectable ami!* on le cajole ; on lui parle de mesures sévères à prendre, mais on se garde bien de les spécifier. On lui donne même à entendre qu'elles se rapportent au projet de disséminer graduellement et avec précaution la population lyonnaise sur toute la surface de la France : « Il t'appartient, Couthon, de développer ces idées ; j'en ai déjà parlé à Robespierre. » De substituer le canon à la guillotine, pas un mot[2].

Pour ce qui est de l'Assemblée, il fallait la préparer à l'étonnement qu'on lui réservait ; les deux proconsuls lui écrivirent : « Nous vous envoyons le buste de Chalier et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante[3]. »

Puisqu'ils étaient si incertains sur l'effet du coup qu'ils voulaient frapper, puisqu'ils avaient si peur de faire horreur, quel démon les poussa ? La rébellion était domptée : pourquoi chercher des raffinements à la politique de la

[1] Le *Dantoniste* Courtois fait dire par Collot à Robespierre, dans cette lettre : « Il faut que Lyon ne soit plus, et que l'inscription *que tu as proposée* soit une grande vérité. » Les journaux du temps, et même le *Moniteur*, ne disent point qu'elle l'ait été par d'autre que Barère.

Cette note n'est pas de nous, comme on pourrait le croire ; elle est d'un écrivain ultra-royaliste, grand ennemi de Robespierre, elle est de l'abbé Guillon de Montléon. Voyez ses *Mémoires*, t. II, chap. XVIII, p. 405 et 406.

[2] Voyez cette lettre, qui est datée du 11 frimaire (1er décembre), parmi les pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois, n° LXXXVIII.

[3] Rapport de Courtois, n° LXXXVI des pièces justificatives.

terreur, dans une ville qui tremblait? Mais le cœur humain a d'insondables abîmes. Le besoin de se prouver monstrueusement à eux-mêmes l'excès de leur pouvoir est la maladie des tyrans. Et où s'arrêtera un tyran qui se croit la liberté, qui se croit le peuple? Il y a une profondeur qui consterne dans ces paroles de Fouché et Collot d'Herbois : « Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels; la justice *du peuple* doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer *sa toute-puissance*[1]. »

Voici quels furent ces moyens :

Le 4 frimaire (4 décembre), dans la plaine des *Brotteaux*, sur une levée d'environ trois pieds de large, entre deux fossés parallèles, propres à servir de sépulture, et que bordait en dehors, le sabre à la main, une double haie de soldats, vous eussiez vu, garrottés deux à deux, et à la suite les uns des autres, soixante jeunes gens qu'on venait d'extraire de la prison de Roanne. Derrière eux, dans la direction du plan horizontal qu'ils couvraient, des canons chargés à boulets[2].

La vérité exige que tout soit dit, absolument tout. Parmi ces victimes et les victimes des jours suivants étaient ceux qui, dans l'expédition de Montbrison, avaient pendu les républicains à leurs fenêtres, ou plongé des familles entières sans nourriture au fond des souterrains de *Pierre-Scise*, ou brûlé chaumières et récoltes ; ceux qui avaient mis la Convention hors la loi, et illuminé en l'honneur de la guerre civile; ceux qui avaient fait prêter à leurs

[1] Rapport de Courtois, n° LXXXVI des *Pièces justificatives*.

[2] *Mémoires de Delandine*, cités dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 431. — Quoique Delandine fût à Lyon à cette époque, il se trompe en fixant à soixante-neuf les condamnés de cette première fournée; ils n'étaient que soixante. Voyez la lettre qui fut adressée à la Commune de Paris, le 22 frimaire, touchant les exécutions, et, dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, une note qui se trouve au bas de la page 417.

enfants des serments d'immortelle haine; ceux qui, pendant le siége, en violation de trêves conclues, avaient tiré à mitraille sur des soldats républicains, désarmés[1]. Mais des jugements sommaires ne sont pas des jugements, et la justice, dès qu'elle devient vindicative et féroce, cesse d'être la justice.

Au moment de mourir, les soixante condamnés avaient entonné le chant girondin : le bruit du canon les interrompit... Les uns tombent pour ne plus se relever; les autres, blessés, tombent et se relèvent à demi; quelques-uns sont restés debout. O spectacle sans nom! Les soldats franchissent les fossés et réparent à coups de sabre les erreurs commises par le canon. Ces soldats étaient des novices : l'égorgement dura[2]...

Pendant ce temps, une nombreuse et gémissante armée de femmes en deuil se dirigeait vers la demeure des proconsuls, que gardaient des artilleurs, la mèche fumante à la main. Repoussées et menacées, elles se retirèrent. Deux d'entre elles étaient soupçonnées d'avoir provoqué l'attroupement — « on les distingua, dit Collot d'Herbois, à leur parure recherchée et à leur audace : » — elles furent arrêtées, et le Tribunal les condamna à une exposition de deux heures sur l'échafaud[3].

Un frisson d'horreur avait parcouru la ville : Fouché se hâta d'insulter à l'émotion publique par une proclamation où il adjurait les républicains de ne pas souffrir qu'une vaine pitié brisât le ressort de leurs âmes et les

[1] Discours de Collot, dans la séance du 1er nivôse. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), nos 113 et 114.

[2] Delandine assure qu'il dura deux heures, ce qui est peu vraisemblable; mais le fait de la prolongation du massacre est certain, il fut avoué, en pleine Assemblée, par Collot lui-même, dont voici les propres paroles : « Ces dispositions terribles ne furent pas assez rapides, et leur mort a duré trop longtemps. » Voyez le *Moniteur*, an II (1794), nos 113 et 114.

[3] Discours de Collot-d'Herbois, dans la séance du 1er nivôse. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), nos 113 et 114.

livrât à l'empire de ces ombres qui semblaient sortir du néant pour les effrayer. « Quelques décombres, quelques destructions individuelles, quelques cadavres, qui n'étaient plus dans l'ordre de la nature et qui allaient y rentrer, » qu'importait cela ? L'affranchissement de la terre était au bout ! Quant à eux, représentants du peuple, ils tenaient de lui le tonnerre, et ils ne le quitteraient que lorsque tous les ennemis du peuple seraient foudroyés. La régénération du monde était devant eux : ils y marcheraient à travers les ruines et les tombeaux[1]. Collot-d'Herbois, Laporte, Albitte, mirent leurs noms à côté de celui de Fouché. Lyon, comme Paris dans les journées de septembre, sentit le froid de la mort.

Mais qu'allait penser Robespierre, et comment l'amener à se compromettre par un acte qui rendît d'avance, de sa part, toute désapprobation publique impossible ? Collot-d'Herbois, qui n'avait pas reçu de réponse de Robespierre et que ce silence inquiétait, eut recours à Duplay : « Dis à Robespierre de nous écrire. Nos frères jacobins vont à merveille ; une lettre de lui leur fera grand plaisir et sera d'un bon effet. » Suivaient mille assurances de tendre affection. Artifices inutiles ! La démarche que Collot désirait si ardemment, Robespierre ne voulut jamais la faire[2], et sa réponse à Collot fut, comme nous le verrons, l'arrestation de Ronsin !

Il était resté dans les prisons de Roanne deux cent neuf Lyonnais. Le 15 frimaire (5 décembre), on les va chercher et on les traîne devant la *Commission révolutionnaire*. Ordre avait été donné au Tribunal de juger vite : il eut peur, et obéit[3]. Cette fois, les condamnés furent

[1] *Recueil des arrêtés pris par les représentants du peuple envoyés à Commune affranchie*, p. 47.

[2] C'est ce que remarque Guillon de Montléon lui-même, t. II, ch. XVIII, p. 428.

[3] Delandine dit : « Peut-être la mort eût été pour les juges la punition

conduits dans une prairie longeant le chemin de la grange de la *Part-Dieu*. Ils avaient les mains liées derrière le dos : les cordes sont attachées à un long câble, fixé, de distance en distance, à chaque arbre d'une rangée de saules ; un piquet de soldats est placé à quatre pas de chacun des condamnés, et l'on donne le signal. Ce fut une horrible boucherie. Les uns ont le bras emporté, les autres la mâchoire fracassée, les plus heureux furent les morts. Les agonisants criaient d'une voix lamentable, qui retentit longtemps jusque sur la rive opposée du Rhône : « Achevez-moi, mes amis, ne m'épargnez pas ! » Une balle, en emportant le poignet à Merle, ex-constituant, l'avait débarrassé de ses liens, et il fuyait : un détachement de la cavalerie de Ronsin le poursuivit, l'atteignit, le tua. Le nombre de ceux qui imploraient le dernier coup prolongea cette affreuse exécution. Les corps furent dépouillés, couverts de chaux et jetés dans de larges fosses. En les comptant, l'on s'étonna d'en trouver deux cent dix, au lieu de deux cent neuf, ou, plutôt, de deux cent huit, car un des prisonniers s'était échappé. On se souvint alors que, dans la cour de la prison de Roanne, deux malheureux prétendant n'être que des commissionnaires venus auprès des prisonniers pour les servir, on avait refusé de les croire[1]... Est-il vrai que Fouché était à sa fenêtre pendant l'exécution, et dirigeait de ce côté une lunette à longue vue[2] ?

Il y eut, jusqu'au départ de Collot-d'Herbois, deux au-

de leur humanité ou d'un examen plus approfondi. » Voyez le passage cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 432.

[1] Voyez, sur cette boucherie du 15 frimaire, les *Mémoires de Delandine*, cités t. XXX, p. 432 de l'*Histoire parlementaire*, et les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVIII, p. 426 et 427.

[2] « Ce fait, dit Guillon de Montléon, m'a été certifié par un homme digne de foi, M. D..., auquel l'avait raconté M. Mar..., témoin oculaire peu suspect, que les proconsuls admettaient à leur faire sa cour. » Le lecteur comprend pourquoi nous n'avons employé que la forme dubitative.

tres fusillades du genre de celle qui vient d'être décrite : l'une, le 18 frimaire, et la seconde le 21, ce qui porte à trois cent vingt-neuf le nombre total des personnes qui périrent par ce nouveau genre de supplice, dans l'espace d'une semaine [1]. Et cela, sans préjudice de la guillotine, qui abattit huit têtes le 18 et treize le 19 [2].

Mais ce qu'on a toujours omis systématiquement dans le récit de cette horrible tragédie, c'est que la *Commission révolutionnaire* prononça de très-nombreux acquittements. Le chiffre des rebelles qui, dans le cours du siége, avaient été désignés par Dubois-Crancé, ou, pour mieux dire, s'étaient désignés eux-mêmes en signant le programme d'une guerre à mort, ne s'élevait pas à moins de vingt mille. Or le chiffre de ceux qu'on mit en jugement fut de trois mille cinq cents environ, parmi lesquels plus de dix-huit cents furent acquittés [3].

Il devait y avoir sept juges : deux de ceux qu'on nomma ayant refusé, le Tribunal resta composé de cinq membres, qui furent : Parrein, un des épauletiers de Ronsin, cruel ennemi des prêtres, habitué des salles d'armes, caractère irrésolu; Corchand, esprit ombrageux et sévère, ami des arts, protecteur des artistes; Fernex, ouvrier lyonnais, tout entier à son fanatisme révolutionnaire; Lafaye, homme intelligent et doux, à physionomie ouverte; et enfin, Brunière, lequel, malgré sa taille haute, ses épaisses moustaches rousses et son air imposant, était plus indulgent encore que Lafaye, et ne condamnait presque jamais à mort [4].

[1] Voyez le détail des exécutions, dans une lettre à la Commune de Paris, citée t. XXX, p. 398 et 399 de l'*Histoire parlementaire*.

[2] *Ibid.*

[3] *Défense de J. M. Collot*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070, 1, 2. British Museum.

[4] On ne saurait dire que ces portraits sont flattés ou adoucis. Ils ont été

Les juges s'assemblaient le matin de neuf heures à midi, le soir de sept heures à neuf, dans une salle de l'Hôtel de ville, très-décorée, et dont le plafond représentait des Jeux folâtres, des Grâces, des Amours. Au delà d'une longue table, qui partageait la salle et supportait huit flambeaux, on apercevait les cinq juges : Parrein, président, au centre ; à sa droite, Lafaye et Brunière, qui opinaient pour l'indulgence ; à sa gauche, Fernex et Corchand, qui opinaient pour la rigueur. Ils siégeaient tous en uniforme, en épaulettes, la tête couverte d'un chapeau à panaches rouges. Ils portaient des sabres suspendus à un large baudrier noir ; et, sur leur poitrine, un ruban tricolore en sautoir soutenait une petite hache étincelante. Quand ils touchaient la hache, cela signifiait la guillotine ; quand ils mettaient la main à leur front, cela voulait dire la fusillade ; leur bras, étendu sur la table, c'était la liberté : signes équivoques qui, mal compris, pouvaient donner la mort et, quelquefois, la donnèrent. Il y avait deux caves à l'Hôtel de ville, la bonne et la mauvaise : c'était dans la seconde qu'étaient conduits, au sortir de l'audience, ceux qui devaient mourir. On frémit en pensant à quel fil fragile tenait la vie d'un accusé, lorsque entre les deux juges humains, placés à sa droite, et les deux juges implacables, siégeant à sa gauche, Parrein hésitait ! Malheur à qui cherchait son salut dans l'hypocrisie ou le mensonge ! Un accusé, interrogé sur ce qu'il pensait de Jésus, ayant répondu qu'il le soupçonnait d'avoir trompé les hommes : « Jésus tromper les hommes, lui cria-t-on du haut du Tribunal, Jésus tromper les hommes ! Lui, qui prêcha l'égalité ; lui, le premier sans-culotte de la Judée ! Cours au supplice, scélérat. » A un prêtre, on demanda s'il croyait en Dieu.

tracés par Delandine, un des justiciables de la *Commission révolutionnaire*. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 426.

« Peu, répondit-il. — Meurs, infâme, reprend Parrein, et va le reconnaître [1]. »

Tout démontre que la *Commission des cinq* eût épargné beaucoup de victimes, si elle ne se fût trouvée sous la pression de la *Commission révolutionnaire*, aiguillonnée elle-même par Fouché et Collot-d'Herbois. Mais il advint, chose bien remarquable! que la férocité des deux proconsuls eut pour résultat de tuer la Révolution dans le cœur de ce même peuple, au nom duquel ils prétendaient agir. Vainement s'étudièrent-ils à le gagner, en proscrivant d'une part le pain de fleur de farine, d'autre part le pain de son, et en ordonnant aux boulangers de ne plus faire qu'une seule et bonne espèce de pain, le *pain de l'égalité;* vainement décidèrent-ils que les citoyens infirmes, les vieillards, les orphelins, seraient logés, nourris et vêtus, aux dépens des riches; que des instruments de travail et du travail seraient fournis aux ouvriers valides, sur le produit de la taxe révolutionnaire : ces arrêtés avaient été pris avant le 3 frimaire (23 novembre 1793) [2]; et, le 28 nivôse (17 janvier 1794), Achard écrivait à Gravier, avec désespoir : « Ici le peuple n'a aucun esprit révolutionnaire. Il semble mort pour la Révolution [3]. »

Collot-d'Herbois, rappelé à Paris par des rumeurs menaçantes, quitta Lyon dans les derniers jours de décembre; mais Fouché restait... Pourquoi? La réponse est dans ces mots d'une lettre de lui, en date du 21 ventôse : « Il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise, nous allons les *lancer sous la foudre* [4]. »

[1] Voyez le passage des *Mémoires de Delandine,* cités dans l'*Histoire parlementaire,* t. XXX, p. 426-429.

[2] Voyez le *Moniteur,* an II (1793), n° 65.

[3] N° XCVII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution,* p. 806, 7, 8. British Museum.

[4] *Ibid.,* n° XXV.

Il ne savait pas, le malheureux, quel adversaire allaient lui donner ses violences. Avant son départ de Paris, il s'était fait présenter à Charlotte Robespierre. Aimable, quand il le voulait, sans être beau, et doué d'un esprit insinuant, il eut le désir de plaire et y réussit. Bientôt il parla de mariage. Robespierre fut consulté, et trompé par l'hypocrisie de Fouché, ne se montra nullement contraire à cette union[1]; si bien qu'en quittant Lyon, Fouché se voyait déjà le beau-frère de Robespierre. Mais qu'arriva-t-il? Cédons la parole à Charlotte :

« Je fus présente à l'entrevue que Fouché, à son retour, eut avec Robespierre. Mon frère lui demanda compte du sang qu'il avait fait couler, et lui reprocha sa conduite avec une telle énergie d'expression, que Fouché était pâle et tremblant. Il balbutia quelques excuses, se rejetant sur la gravité des circonstances. Robespierre lui répondit que rien ne pouvait justifier les cruautés dont il s'était rendu coupable. A dater de ce jour, Fouché fut l'ennemi le plus irréconciliable de mon frère et se joignit à la faction qui conspirait sa perte[2]. » Inutile d'ajouter que le projet de mariage fut rompu ce jour-là même.

Passer de Lyon à Nantes, de Collot-d'Herbois et Fouché à Carrier, c'est enfoncer dans le sang.

Carrier, procureur à Aurillac avant la Révolution, avait été envoyé à Nantes au commencement du mois d'octobre. Un portrait du temps, que nous avons sous les yeux, donne tout d'abord de lui une idée effrayante. Le buste est celui d'un homme de haute taille ; la face est lisse, allongée, et respire l'audace ; la longueur du nez dépasse la mesure ordinaire ; la bouche a je ne sais quoi de violent ; le front, très-découvert et fuyant, présente le

[1] *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, précédés d'une Introduction par Laponneraye, chap. v.

[2] *Ibid.*

caractère que les physionomistes assignent à l'exaltation; l'œil est égaré.

Carrier arrivait au plus fort de l'émoi causé par le passage de la Loire[1], et trouvait Nantes dans une situation extraordinaire. L'accaparement, l'agiotage, le fanatisme monarchique, s'y disputaient l'agonie d'une population mourant de faim. A la foule des malheureux qui, réduits à une demi-livre de mauvais pain par jour[2], se pressaient en frémissant autour des boulangeries, les malveillants disaient : « C'est aux administrateurs qu'il faut aller demander du pain[3]. » Les royalistes masqués du dedans entretenaient avec les Vendéens armés du dehors une correspondance suivie. On parvint à faire sortir de la ville, pour ces derniers, une grande quantité de munitions et de numéraire. Les craintes étaient si vives, de la part des révolutionnaires, que la municipalité dut ordonner la fermeture en maçonnerie de tous les soupiraux des caves, de manière à empêcher l'effet des mèches inflammables qu'on aurait pu y jeter[4]. Et ces craintes n'avaient rien de chimérique : elles étaient alimentées par l'insolence que déployaient, jusque dans les prisons, beaucoup de royalistes, lesquels ne se cachaient pas pour dire qu'au premier jour ils dîneraient avec Charette[5]. Au poste Saint-Jacques, on arrêta des envois d'assignats et de panaches aux rebelles vendéens[6].

[1] L'arrivée de Carrier à Nantes est du 8 octobre; le passage de la Loire, on s'en souvient, eut lieu le 16.

[2] Babeuf. *La vie et les crimes de Carrier*, p. 127. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 1. British Museum.

[3] Bachelier. *Mémoire pour les acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire le 6 frimaire an III de la République*, p. 7. *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 8

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*, p. 11. — Les écrivains royalistes n'ont eu garde de mentionner ces circonstances. Pas un mot de tout cela dans l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante.

Or, ces rebelles, leur image se peignait en traits épouvantables dans l'esprit des républicains de Nantes. On savait par quelles horreurs le royalisme armé avait signalé son passage; on se rappelait les barbaries de Machecoul, presque surpassées depuis; on croyait les voir encore, ces Vendéens, que la guerre civile avait enfiévrés, versant la mort goutte à goutte aux républicains prisonniers; enterrant les uns pleins de vie, entassant les autres par centaines dans des puits, ou les clouant aux portes de leurs maisons, ou les suspendant par les pieds à des arbres, et, après leur avoir enfoncé dans la bouche des cartouches, y mettant le feu! Les corps de femmes et d'enfants qu'on rencontrait fixés aux portes des villages abandonnés, les cadavres sans mains ou sans pieds épars le long des haies, les lambeaux, à demi brûlés, de républicains qui pendaient aux branches des arbres dans les bois, racontaient d'une manière trop saisissante pour qu'on l'ignorât l'histoire lugubre des représailles vendéennes[1].

Mais à cause de cela même, et parce que les âmes n'étaient que trop disposées à suivre l'impulsion de la fureur, rien de plus fatal que de livrer Nantes à la dictature d'un furieux. Ce fut Carrier en effet qui embrasa tout: « Il nous montra, s'écriait plus tard Goullin irrité, il nous montra le gouffre où nous nous jetâmes aveuglément à sa voix[2]. »

Ce Goullin, en qui Carrier allait avoir un coadjuteur terrible, était une nature nerveuse à l'excès et en quelque sorte vibrante, une ébauche de scélérat et de héros.

[1] *Mémoire de Bachelier*, p. 15. — Voyez aussi la défense de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 214 et 215.

M. de Barante, cela va sans dire, a été ici d'une discrétion exemplaire. Mais les partis ont beau faire : il ne leur est donné de supprimer l'histoire que pour un temps.

[2] Voyez Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes, t. XXXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 153.

Connu, avant 1789, par ses talons rouges, ses plumets, sa longue rapière, il passait alors pour un roué : la Révolution lui alluma le sang, et le contact de Carrier fit de lui un énergumène. Sa conviction était aussi profonde que sauvage : elle lui avait dicté, même avant l'arrivée de Carrier, la lettre que voici, qu'il adressait, comme secrétaire de la Commission nationale, au Comité de surveillance à Nantes : « Examinez, et, surtout, agissez vite et roide. Frappez en vrais républicains. Sinon, je vous réprouve. Le carreau populaire vous est dévolu : sachez en user, ou nous sommes f... Vous manquez, me dîtes-vous hier, de bras exécuteurs; parlez, demandez, et vous obtiendrez tout : force armée, commissaires, courriers, commis, valets, espions, de l'or. Pour le salut du peuple, rien ne vous manquera[1]. »

Carrier était capable de dissimulation, et de trembler en faisant trembler : Goullin ne connaissait ni la ruse ni la peur. Quand il eut à rendre compte de ses actes devant le Tribunal révolutionnaire, à deux pas du bourreau, il prit généreusement la responsabilité entière des attentats reprochés à ses coaccusés, affirmant que c'était lui qui avait dirigé les travaux du Comité révolutionnaire, lui, lui seul, qu'il fallait frapper[2]. Accusé d'avoir dit qu'on ne devait admettre dans la Société de Sainte-Croix que des patriotes assez courageux pour boire, au besoin, un verre de sang humain, il répondit avec une franchise farouche : « On a empoisonné mes paroles; mais, au reste, je me fais gloire de penser comme Marat, qui aurait voulu pouvoir s'abreuver du sang de tous les ennemis de la patrie[3]. » Il

[1] Babeuf. *La Vie et les Crimes de Carrier*, p. 124, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 51. British Museum.

[2] Voyez l'intéressante notice sur Bachelier, par M. Dugast-Matifeux, p. 118. Fontenay, 1849.

[3] Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes, t. XXXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 159.

accabla Carrier, qui se réfugiait dans le mensonge. Quant à lui, il ne nia rien, et dit fièrement : « Si l'on me juge d'après mes actes, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation ; mais, si l'on juge mes intentions, je le déclare : je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité [1]. » Son défenseur avait pris la parole et rappelait quelle avait été jusque dans son délire la hauteur de son âme, lorsque tout à coup des sanglots retentissent. Gallon, un des accusés, se lève éperdu, et, fondant en larmes, il s'écrie d'une voix qui fit tressaillir tous les assistants : « C'est mon ami, c'est un honnête homme ; c'est mon ami ; je le connais depuis neuf ans ; il a élevé mes enfants ; tuez-moi, mais sauvez-le [2]... » On ne put se résoudre à le condamner [3].

Tel était le créole Goullin. Dans le Comité révolutionnaire de Nantes, qu'il domina et entraîna, il y avait des hommes bassement féroces, un Grandmaison, un Pinard ; mais il y en avait d'autres qui ne firent que céder au cours orageux des événements.

Bachelier, président du Comité, était un père de famille de mœurs pures, d'un caractère naturellement doux, dont la vie privée fut jusqu'au bout irréprochable et qui se montra toujours prêt à mettre au service des pauvres, des opprimés, ses connaissances d'homme de loi et son expérience de praticien [4].

[1] Voyez le procès de Carrier, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 192 et 193.

[2] Procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 213.

[3] De tous les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, mis en accusation pour les noyades, deux seulement furent condamnés en compagnie de Carrier : Grandmaison et Pinard. Voyez le jugement. *Ibid.*, p. 217-222.

[4] Voyez *Notice sur Bachelier*, par M. Dugast-Matifeux. La mémoire de Bachelier y est vengée avec un remarquable mélange de modération et de force des attaques dont la source a été dans le Mémoire où Phélippes

Chaux était l'intrépide patriote, compagnon de Phélippeaux dans le voyage héroïque que celui-ci fit de Tours à Nantes. Il existe de la bienfaisance de Chaux des témoignages irrécusables. Un des certificats qui, lors de son procès, furent produits en sa faveur, constate qu'il recueillit chez lui et prit à sa charge deux enfants orphelins dont les parents avaient péri en Vendée[1].

Proust, cloutier, jouissait à Nantes de l'estime générale. On le savait si plein d'humanité, que les Nantais l'appelaient le *bon ange du Comité*. Quand il fut poursuivi, après le 9 thermidor, il eut pour défenseurs une foule de détenus qui lui devaient leur salut, et qui opposèrent à l'acte d'accusation des certificats dont un porte plus de trois cents signatures. On raconta de lui nombre de traits touchants, et, par exemple, qu'il avait logé dans sa maison et nourri pendant deux ans une pauvre veuve infirme, presque centenaire. Sa femme, vraie sœur de charité, employait, pour secourir et consoler les détenus dans les prisons, toutes sortes de fraudes pieuses, comme de les aller voir avec des paquets de lin à filer sous le bras, afin qu'on crût qu'elle allait leur donner de l'ouvrage. Elle ne cessait de réclamer en faveur des victimes. Un jour, transporté de colère, Carrier lui cria : « Je ne vois que toi venir faire des réclamations pour ces b..... de négociants. Si tu reviens, je te ferai mettre dedans toi-même. » Et il la poussa d'un mouvement si brutal, qu'elle se froissa violemment la tête contre la porte[2].

Tronjolly, président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, dénonça le Comité révolutionnaire.

Phélippes Tronjolly, homme à tendances équivoques, avait été désigné comme traître par les membres du Comité. Son Mémoire fut une vengeance. C'est ce qu'il ne faut pas oublier.

[1] Mémoire de Chaux, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 51. British Museum.

[2] Court exposé de la conduite d'Yves Proust, par Villenave, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 51. British Museum.

Un des premiers actes qui signalèrent la politique de Carrier à Nantes fut la formation de la *Compagnie de Marat*, chargée d'opérer des visites domiciliaires et d'arrêter les suspects[1]. On a prêté à cette Compagnie des dilapidations et des vols qu'une procédure ultérieure prouva être autant d'impostures; mais on se représente aisément les excès d'arbitraire auxquels dut s'emporter une armée de fanatiques qui avaient « reçu les pouvoirs les plus étendus[2], » qui se paraient du nom de Marat, et à qui Carrier disait : « Marchez ferme, et songez que vos têtes me répondent de l'exécution de mes ordres[3]. »

Bientôt les prisons furent encombrées ; non pas toutefois en vertu des décisions du Comité, dont la règle était que, si, sur cinquante membres dont il se composait, une réclamation appuyée par trois voix s'élevait, le suspect n'était point porté sur la liste[4].

Aussi les arrestations n'atteignirent-elles pas plus de six cents individus domiciliés, en des heures d'extrême péril, et sur une population de près de cent mille âmes, dans les rangs de laquelle les Vendéens avaient de nombreuses sympathies et les royalistes de nombreux complices[5]. Ce qui est vrai, c'est qu'à chaque instant la force armée amenait du dehors des rebelles faits prisonniers, et voilà ce qui produisit l'engorgement des prisons[6].

Lorsque Carrier ordonna l'incarcération de tous les acheteurs et revendeurs de denrées de première nécessité, qui avaient trangressé la loi du *maximum*, ce qui pou-

[1] L'arrêté fut pris par Carrier, de concert avec Francastel.

[2] Mémoire de Bachelier, p. 9. *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1049, 50, 51. British Museum.

[3] *Ibid.*, p. 11.

[4] *Ibid.*, p. 12.

[5] *Ibid.*, p. 13.

[6] Mais voilà précisément ce que les écrivains royalistes avaient intérêt à dissimuler et ce qu'ils n'ont pas manqué de faire.

vait s'appliquer à dix mille citoyens, le Comité ne fit arrêter que les plus coupables : soixante sur dix mille [1].

Ah ! s'il n'avait jamais fléchi ! Mais Carrier l'emporta enfin. La frénésie de cet homme était-elle de la démence? On serait tenté de le croire. Il prononça des paroles et il eut des emportements qui ramènent la pensée à Caligula ou à Commode. Il parlait de jeter à la mer la moitié de la ville de Lorient [2]. A ses yeux, tous les riches étaient des contre-révolutionnaires, tous les marchands des accapareurs, et il s'engageait à *faire rouler leurs têtes sous le rasoir national* [3]. On le vit, un jour qu'il pérorait à la Société populaire, s'interrompre soudain et se mettre à couper des chandelles avec son sabre [4]. La Commission militaire s'opposant à des extractions par lui ordonnées, il mande le président, et, transporté de rage, il lui crie : « Tu veux juger, vieux J. F..... : eh bien, juge; mais, si l'entrepôt n'est pas vide dans deux heures, je vous fais tous guillotiner. » L'autre en mourut de saisissement [5].

Qu'il ait appelé le meurtre au secours de ses débauches; qu'il ait fait fusiller sans jugement des maris qui gênaient ses amours; qu'il ait autorisé ou ordonné les *mariages républicains*, supplice qui aurait consisté à lier un jeune homme nu sur une jeune fille et à les précipiter ainsi dans les flots, c'est ce qu'on lit dans un Rapport de Romme, mais ce qui ne fut nullement établi au procès. Une fois Carrier mis en jugement, toutes les haines, toutes les passions, toutes les terreurs, prirent à la fois la parole pour l'accabler ; et on le calomnia, comme si

[1] Mémoire de Bachelier, p. 14. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 51. British Museum.

[2] Procès de Carrier, *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 173.

[3] *Ibid.*, p. 205.

[4] Déposition de Monneron, dans le procès de Carrier. *Ibid.*, p. 181.

[5] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

cela eût été nécessaire[1] ! Contre lui, ce qui est certain suffit, et au delà !

On lit dans Tacite : « ..... Alors Anicetus apprend à Néron que l'on pouvait fabriquer un vaisseau construit de manière qu'une partie du bâtiment, s'abîmant sous l'eau, engloutirait sa mère à l'improviste... L'invention plut à Néron [2]. » Elle plut aussi à Carrier.

Cette affreuse idée des noyades avait été émise, à Strasbourg, devant Saint-Just, qui la repoussa avec horreur. Mais Carrier n'était pas Saint-Just[3]. Lui, n'hésita pas. Seulement, il résolut de ne se compromettre par aucun ordre écrit. Fidèle en cela aux maximes de Hérault de Séchelles, avec lequel il était en correspondance et qui lui adressait l'étrange recommandation que voici : « Quand un représentant est en mission, et qu'il frappe, il doit frapper de grands coups, et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs. Il ne doit jamais se compromettre par des mandats écrits[4]. » L'avis avait d'autant plus de chance d'être bien accueilli par Carrier, que la terreur qu'il répandait autour de lui, il la portait en lui. Cet homme qui faisait peur avait peur.

Les noyades commencèrent à la fin de brumaire. Des

[1] Romme dit dans son rapport, voyez l'*Histoire parlement.*, t. XXXIV, p. 149, « qu'une foule de lettres parlent de ce qu'on appelait à Nantes le *mariage républicain.* » Mais il ne dit pas par qui ces lettres étaient écrites, si ces lettres venaient d'une source royaliste, etc., etc. Le fait est que, dans le procès, nous ne les voyons ni reproduites ni appuyées par aucun témoignage.

[2] « ..... Ergo Anicetus navem posse componi docet cujus pars, ipso in mari per artem soluta, effunderet ignaram.... Placuit solertia.... » Méhée fils donna fort à propos cette épigraphe à un pamphlet qu'il publia sous le titre de *Noyades*, et signa Félhésemi, anagramme de son nom.

[3] C'est précisément ce que dit, à ce sujet, en retournant la phrase, l'auteur de *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 47.

[4] Fragment d'une lettre de Hérault de Séchelles, lue en pleine audience par le président, dans le procès de Carrier, et qui est une des plus curieuses révélations de ce procès. Voyez l'*Histoire parlement.*, t. XXXIV, p. 189.

prêtres devaient être déportés. On les conduit, dans un bateau à trappe ou à coulisse, jusqu'à la hauteur de Paimbœuf. Là, on les dépouille, on leur lie les mains derrière le dos, la trappe s'ouvre, ils sont engloutis. Cela fut appelé, dans le style de Carrier, la *déportation verticale*[1] !

Le proconsul en écrivit à la Convention, en termes qui pouvaient lui faire croire qu'il s'agissait d'un événement naturel[2]. « *Pourquoi faut-il* que cet événement (un avantage remporté par les républicains) ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau ? Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de *prêtres réfractaires*, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire. La nuit dernière, ils ont tous été engloutis dans cette rivière. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire*[3] ! »

Le 7 frimaire (27 novembre), cent trente-deux Nantais furent envoyés au Tribunal révolutionnaire de Paris par le Comité de Nantes. Quatre-vingt-quatorze seulement comparurent devant le Tribunal qui les acquitta. Leurs compagnons étaient morts sur la route de chagrin, de maladie et de fatigue[4].

Cependant, le 13 frimaire (3 décembre), les Vendéens ou, comme on disait alors, les brigands ayant attaqué Angers, l'alarme fut vive à Nantes. Les rebelles pouvaient tout aussi bien se porter sur Nantes que sur Angers ; et, le 14, on ignorait dans la première de ces deux villes ce qui s'était passé dans la seconde. Tout ce qu'on savait,

[1] Les *Noyades*, par Félhémesi, *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1049, 50, 51. British Museum.

[2] C'est ainsi qu'il expliqua lui-même, dans son procès, le sens qu'il avait prétendu donner à sa lettre : « *D.* Avez-vous eu connaissance des noyades ? — *R.* Pas d'autre que celle des prêtres dont j'ai rendu compte comme d'un événement naturel. » Voyez t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 161.

[3] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

[4] Les *Noyades*, p. 4. *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1049, 50, 51. British Museum.

c'est que les brigands étaient là. L'encombrement des prisons y avait produit une épidémie qui déjà envahissait la ville. En outre, un mouvement insurrectionnel fut tenté parmi les prisonniers, dont plusieurs avaient été condamnés précédemment à des peines afflictives[1]. Dans cette extrémité, un seul remède se présente à l'esprit de Carrier : il fait assembler, dans la nuit du 14 au 15 frimaire (4-5 décembre), les Corps administratifs de Nantes, la Société populaire, le Comité, et les appelle à délibérer sur la question de savoir si l'on procéderait, oui ou non, à une exécution en masse des prisonniers. C'était, selon lui, tuer d'un coup la révolte intérieure et la peste. A cette motion inattendue, plusieurs frissonnent. Bachelier proteste[2]. Phélippes Tronjolly, président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, combat l'horrible proposition, et avec tant de véhémence, que Goullin le traite de contre-révolutionnaire[3]. Le résultat de la délibération fut qu'une liste serait dressée, et, le lendemain, 15 frimaire (5 décembre), l'ordre de fusiller cent trente-deux prisonniers reçut la signature de trois membres du Comité : Goullin, Grandmaison et Mainguet[4]. Ce jour-là même avait lieu, à Lyon, la seconde des fusillades prescrites par Fouché et Collot-d'Herbois ! Heureusement, en cette occasion, les victimes nantaises désignées en furent quittes pour la menace, l'ordre ayant été révoqué[5].

Mais la proie qui lui échappait, Carrier ne tarda pas à la ressaisir.

[1] *Noyades, fusillades, ou Réponse au Rapport de Carrier*, par Phélippes dit Tronjolly, p. 11. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 51. British Museum.

[2] Voyez la *Notice sur Bachelier*, p. 21.

[3] Déposition de Phélippes dit Tronjolly, dans le procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 174.

[4] Acte d'accusation dressé contre quatorze membres du Comité révolutionnaire de Nantes.

[5] *Mémoire de Bachelier*, p. 17.

Parmi ses satellites figurait un misérable, nommé Lambertye, moitié espion[1], moitié bravo. Le 17 frimaire (7 décembre), Carrier remit à Lambertye et à un autre de ses complices un ordre adressé au commandant de la force armée, et conçu en ces termes : « Je vous requiers, au nom de la loi, de fournir à Fouquet et à Lambertye de la force armée à suffisance pour une expédition que je leur ai confiée, et de les y laisser vaquer de jour et de nuit[2]. » Quelle expédition?... Carrier se rend au Comité révolutionnaire, où viennent le rejoindre, avertis par lui, Colas, lieutenant de port, et Affilé, charpentier de navire. Avec eux, il passe dans une chambre séparée du bureau du Comité, y reste quelque temps comme en consultation, mande Goullin, lui donne des instructions secrètes, rentre au bureau, et, sans s'expliquer, invite Goullin à rédiger les réquisitoires, qui sont signés et délivrés, séance tenante[3].

Un grand nombre de détenus occupaient une maison d'arrêt dite du Bouffay : dans la nuit du 24 au 25 frimaire (14-15 décembre), des soldats de la *Compagnie de Marat* s'y présentent, portant des paquets de cordes, et demandant qu'on leur livre cent cinquante-cinq détenus. Sur le refus du gardien, deux soldats partent et, bientôt après, reparaissent avec un ordre signé... de Carrier? Non, il n'avait pas voulu qu'on pût s'armer contre lui d'une preuve écrite[4] : le papier fatal ne s'élevait en témoi-

[1] Carrier lui-même, au procès, déclara qu'il l'employait comme espion auprès des Vendéens. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 163.

[2] Déposition de Vauxjoix, accusateur public de la Commission militaire de Nantes. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 154.

[3] *Mémoire de Bachelièr*, p. 19.

— Les membres du Comité agirent-ils en connaissance de cause? Bachelier, p. 20 de son *Mémoire*, cherche à faire croire que non, mais le contraire résulte de l'aveu formel fait au procès, par Bolognié, un des accusés. Voyez sa déposition, t. XXXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 162.

[4] Dépositions de Goullin et de Grandmaison. *Ibid.*, t. XXXIV, p. 161-163.

gnage que contre Goullin et Lévêque, un de ses collègues. Les prisonniers sont amenés et on les attache deux à deux, les mains liées derrière le dos. Grandmaison et Goullin arrivent, très-animés l'un et l'autre. La liste de cent cinquante-cinq ne pouvait être complétée, quelques-uns de ceux qui la composaient ayant été mis en liberté ou étant morts. « Je t'en ai envoyé quinze ce soir, dit Goullin au concierge, qu'en as-tu fait? — Ils sont dans les chambres d'en haut. — Eh bien, fais-les descendre. » La liste fut plus que complétée, elle fut portée à cent cinquante-neuf. Goullin semblait livré à un noir vertige : « Allons, dit-il, dépêchons-nous, la marée baisse[1]... »

Carrier avait fait répandre le bruit qu'il s'agissait d'un transférement à Belle-Isle. Les prisonniers furent conduits à une gabare, où se trouvait Affilé. On les fait entrer dans la gabare; des soldats de la Compagnie de Marat y montent. Goullin était resté sur le quai. On ferme l'entrée avec des planches qu'on cloue, ainsi que les panneaux ou sabords, et la gabare est démarrée. On disait tout bas : *A l'île Chaviré*. Mais voilà que des cris lamentables retentissent : Sauvez-nous, sauvez-nous! Il en est temps encore... et quelques-uns de ces malheureux, ayant rompu leurs liens, passaient leurs bras entre les planches. Or, Grandmaison, — la plume hésite à retracer tant d'horreurs, — Grandmaison était là, complétement ivre, et abattant, à coups de sabre, l'infâme! les mains tremblantes qui se tendaient vers lui! Il y eut un moment où des soldats qu'on n'avait prévenus de rien et qui étaient restés à bord, se crurent perdus : des charpentiers, placés dans des batelets, frappaient la gabare à grands coups de hache, et elle enfonçait[2]...

[1] Déposition de Bernard Lacaille, gardien de la maison d'arrêt du Bouffay. Voyez Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes. *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 152 et 153.

[2] Voyez dans les Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de

Sur la date exacte de chacune des noyades et sur leur nombre, impossible d'accorder les documents[1]. Ce qui est certain, c'est qu'il y en eut plusieurs, où figura, comme bourreau, à côté de Lambertye, un nommé Robin, à peine âgé de vingt et un ans. C'est ce Robin qui, traduit plus tard devant le Tribunal révolutionnaire, disait : « Je conviendrai des noyades qui m'ont été commandées par Carrier, *avec la même franchise que je les ai exécutées*[2]. » O souvenir qui consterne ! il figura aussi dans ces expéditions abominables, O'Sullivan[3], ce Nantais de race irlandaise, le compagnon de Meuris, un des héros de Nore, un des sauveurs de Nantes, cet intrépide et beau jeune homme, dont un écrivain de nos jours a pu dire « qu'il était aimé des hommes, adoré des femmes, et très-doux, avec une tête prodigieusement exaltée[4]. » Il avait empêché qu'on fusillât les cent trente-deux Nantais : par quelle fatalité faut-il qu'on le rencontre au nombre des convives, dans un dîner que décrit en ces termes un témoin oculaire : « Laloi m'engagea à dîner avec lui, et me conduisit dans une galiote hollandaise. Je descends dans le fond de cale ; je vois une table de quinze à vingt couverts ; je demande ce que c'est que ce dîner, quelle est la galiote où je me trouve ? *C'est la grande tasse des prêtres*, me répond Laloi ; et, comme Lambertye a fait l'expédition, Carrier, pour l'en récompenser, lui a donné cette galiote. On se met à table, Lambertye était à la droite de Carrier,

Nantes la déposition de Tabouret, voilier à Nantes, celle d'Affilé, charpentier marinier, et la déclaration de Grandmaison comme quoi il était ivre. *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 161, 163 et 165.

[1] C'est une remarque que Babeuf fait avec raison dans son tableau de la *Vie et des Crimes de Carrier*. Voyez p. 132.

[2] Procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 203.

[3] Déposition d'Affilé, Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes, t. XXXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 164.

[4] M. Michelet. Voyez, dans son *Histoire de la Révolution*, le livre XI, chap. VI, t. VI, p. 115.

Laloi à sa gauche. Foucauld, Robin et O'Sullivan étaient au nombre des convives. Le dîner fut fort gai, Lambertye fit le récit de ses belles expéditions; il raconta qu'il faisait sortir ses victimes deux à deux, les fouillait, les attachait, les faisait descendre dans la gabare, les précipitait ensuite dans l'eau. » Et les assistants d'applaudir[1].

Cependant la ville était aux abois. Le typhus, sorti des prisons, l'avait envahie. Une contagion morale plus affreuse encore s'étant répandue, la Loire offrait continuellement le spectacle de cadavres noyés, descendant de Saumur, d'Angers, de Château-Gonthier[2]. Douze cents pères de famille étaient morts empestés, à la descente des gardes. La Commission militaire[3], établie à l'entrepôt, faillit y périr tout entière. D'un autre côté, les troupes de la République, victorieuses, refoulaient vers Nantes les Vendéens, vaincus. Il y entrait chaque jour des bandes de rebelles aux vêtements déchirés, à la figure hâve, à l'aspect cadavéreux, qui disaient : « Nous venons nous rendre. » Mais le peuple, les sachant traqués, ne croyait pas à leur repentir. Il ne voyait dans leur démarche que l'hypocrisie du désespoir; et leur présence ne servait qu'à faire repasser devant ses yeux toutes ces funestes images des républicains cloués aux portes, écorchés vifs, brûlés à petit feu... Enfiévré d'ailleurs et tremblant pour lui-même, il les accusait d'apporter la peste. Que ne prenait-on le parti de les fusiller[4]? Goullin fut d'avis qu'il fallait, au contraire, les traiter humainement; que c'était

[1] Déposition de Jean Sandroz, chef de division des transports et convois militaires. Carrier voulut nier; mais O'Sullivan, qui était présent, certifia la vérité des faits articulés par Sandroz. Voyez le t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 168, procès de Carrier.

[2] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

[3] *Ibid.*

[4] Voyez, dans le procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 210, la déposition de Crosnier, inspecteur des relais militaires à Nantes.

le moyen d'engager les rebelles à se rendre[1]. Mais Carrier ne l'entendait pas ainsi. A un général qui lui disait : « Nous savons battre l'ennemi, non l'assassiner, » il répondit : « Voulez-vous que je me fasse guillotiner? Il n'est pas en ma puissance de faire grâce à ces gens-là. » Et deux listes, qu'il signa, furent dressées, l'une du 27 frimaire (17 décembre), contenant l'ordre de fusiller sans jugement vingt-quatre brigands, l'autre du surlendemain, contenant l'ordre d'en fusiller trente[2]. Phélippes Tronjolly ne se sentit pas le courage de désobéir : l'exécution eut lieu. Parmi les victimes se trouvaient deux enfants et sept femmes, qu'on guillotina. Six de ces malheureuses, madame et mesdemoiselles de la Métayrie, portaient un titre fatal : elles étaient cousines germaines de Charette[3].

Hâtons-nous de clore ce poignant récit. Nous retrouverons Carrier, dans ses rapports avec les généraux républicains ; nous le retrouverons lorsque, sur les dénonciations de Julien, Robespierre, indigné, provoqua son rappel. Quel plus mortel ennemi en effet pouvait avoir la République que celui qui la montrait égalant la férocité vendéenne ! Ah ! il eut beau demander à la nuit de couvrir ce qu'il appelait des *expéditions secrètes* : ne fallut-il pas afficher dans Nantes une ordonnance qui *défendait de boire l'eau de la Loire que les cadavres avaient*

[1] Ceci est avoué par Carrier lui-même. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 165.

[2] Ces deux pièces, que la Convention avait envoyé chercher à Nantes par un courrier extraordinaire, furent produites au procès et présentées à Carrier, qui reconnut sa signature, et, pour toute excuse, allégua qu'elle lui avait été surprise. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 194.

[3] Voyez *Noyades et Fusillades*, par Phélippes Tronjolly, p. 22; sa déposition, *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 194, et celle de la femme Laillet, *ibid.*, t. XXXV, p. 160.

Le fait que les dames de la Métayrie étaient cousines germaines de Charette n'est dans aucune des dépositions susmentionnées : c'est une note de M. Michelet qui nous le fournit.

infectée[1]? Et puis, les flots gardèrent mal le secret qui leur était confié; et ces victimes que la Loire courait porter à la mer, une épouvantable marée, grossie par un vent d'ouest, se hâta, dit-on, de les lui renvoyer[2].

> Où sont-ils, où sont-ils, sombrés dans les nuits noires?
> O flots! que vous savez de lugubres histoires!
> Flots profonds, redoutés des mères à genoux!
> Vous vous les racontez en montant les marées,
> Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
> Que vous avez le soir quand vous venez vers nous[3].

Mais ne l'oublions pas, ne l'oublions pas : les républicains, à leur tour, eurent des fleuves pour tombeaux, quand les royalistes triomphèrent. Pendant la réaction qui suivit le 9 thermidor, on ne pouvait traverser le Rhône sans entendre la chute de quelque *Mathevon* qui tombait dans les flots[4]! Il n'y eut qu'une différence : la Révolution se chargea elle-même de châtier ceux qui se souillèrent à son service; et les Schneider, les Tallien, les Fréron, les Collot-d'Herbois, les Fouché, les Carrier, n'eurent pas de juge plus inexorable que Robespierre; tandis que le royalisme, au contraire, dressa des couronnes pour les auteurs des crimes dont il profita. A Lyon, après l'égorgement en masse des prisonniers républicains dans la soirée du 16 floréal (5 mai) 1795, une quinzaine de jeunes gens, héros sinistres du massacre, avaient été traduits pour la forme devant le Tribunal de Roanne. Ils furent acquittés, cela va sans dire; et, le jour où ils entrèrent à Lyon, des femmes, accourues au-devant d'eux, jetèrent des fleurs sur leur passage. Le soir, au spectacle, on les couronna[5]!

[1] Les *Noyades*, par Félhémesi, p. 6. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049, 50, 51. British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] Victor Hugo, *les Rayons et les Ombres.* — *Oceano Nox.*
[4] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 124.
[5] Voyez le t. XXXVI de *l'Histoire parlementaire*, p. 415.

CHAPITRE V

EFFORT CONTRE LA TERREUR

Développement de la Terreur. — Parti de la Terreur. — Les Robespierristes. — Les Dantonistes. — Ces deux derniers partis unis, d'abord, contre le premier. — Système de la *Justice*. — Système de la *Clémence*. — Danton à la barre des Jacobins. — Robespierre prend sa défense. — Camille Desmoulins publie le premier numéro du *Vieux Cordelier*. — Dans le deuxième, il attaque les Hébertistes. — Ces deux premiers numéros montrés à Robespierre avant la publication. — Épuration de Cloetz; son interrogatoire; accusations injustes et absurdes dirigées par Robespierre contre lui. — Camille devant les Jacobins. — Robespierre le protége. — Troisième numéro du *Vieux Cordelier*. — Portée funeste des éloquentes hyperboles de Camille Desmoulins. — Opposition au Comité de salut public, dans l'Assemblée. — Renouvellement des pouvoirs du Comité. — Propositions importantes de Robespierre repoussées. — Décret de la Convention ordonnant l'arrestation de Ronsin et de Vincent; véritable signification de ce décret. — Robespierre fait décréter un *Comité de justice*, chargé de rechercher les personnes injustement arrêtées. — La politique de la modération compromise par Philippeaux et Camille Desmoulins. — Attaques injustes et assertions erronées de Philippeaux. — Protestations éloquentes et inconsidérées de Camille Desmoulins; il demande l'institution d'un *Comité de clémence*; comme quoi le quatrième numéro du *Vieux Cordelier* semblait tendre à désarmer la Révolution. — Immense parti que les Hébertistes tirent de cette imprudence de Camille. — Son invocation à Robespierre, autre faute. — Bravade des Cordeliers. — Retour de Collot-d'Herbois à Paris; « le géant a paru; » joie des Hébertistes; fête funéraire de Chalier. — Collot-d'Herbois souffle ses fureurs aux Jacobins. — Il attaque Camille. — Dénonciation barbare de Nicolas. — Collot-d'Herbois annonce aux Jacobins le suicide de Gaillard; serment terrible. — Sortie violente de Levasseur contre Philippeaux. — Philippeaux, abandonné par Danton, est défendu par Robespierre. — Le parti des Hébertistes triomphant. — Situation difficile faite à Robespierre par Camille Desmoulins. — Il trace la route de la Révolution entre le système qui tend à la désarmer et celui qui tend à la rendre

odieuse. — La majorité des Comités contre lui. — Billaud-Varenne fait annuler le *Comité de justice*.

Nous avons déjà décrit le mécanisme du gouvernement révolutionnaire[1]. Le décret qui le constitua d'une manière définitive fut rendu le 4 décembre (14 frimaire), sur un Rapport présenté le 18 novembre (28 brumaire) par Billaud-Varenne, Rapport écrit dans un style âpre et sec, mais attestant une rare vigueur d'esprit et un génie organisateur. Dicté par les exigences du moment, ce grand travail fondait, à côté d'institutions passagères, des choses durables. La belle création du *Bulletin des Lois* date de là[2].

Le règne de la Terreur se développait : rien qui ne l'annonçât. Le 5 frimaire (25 novembre), la Convention décréta que l'ombre de Mirabeau serait chassée comme indigne du Panthéon, où, pour la remplacer, celle de Marat ferait son entrée. On a vu avec quelle rapidité sinistre Bailly, Barnave, Duport-du-Tertre, Rabaud-Saint-Étienne, Girey-Dupré, s'étaient succédé sur l'échafaud. Les prisons de Paris s'ouvraient chaque jour à des conspirateurs nouveaux ou à de nouvelles victimes. La loi de Merlin de Douai, sur les suspects, était un glaive dont chacun apercevait la pointe à quelques lignes de son cœur. Encore, si le parti des Terroristes n'avait eu à son avant-garde que des hommes de la trempe d'Hébert ! Mais Ronsin joignait à une âme féroce beaucoup d'intrépidité et d'audace ; Vincent était redoutable comme l'est un fou furieux ; Collot-d'Herbois et Fouché apportaient dans l'accomplissement de leur mission sanglante, l'un toute la puissance du fanatisme, l'autre celle d'un esprit froid et profond ; le terrorisme de Billaud-Varenne s'appuyait

[1] Voyez le volume précédent, p. 244.
[2] Le décret se trouve reproduit, *in extenso*, dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 254-266.

sur une conviction d'airain; et, pour comble, le pouvoir de ces hommes avait ses racines partout : dans l'état-major de l'armée révolutionnaire, dans les bureaux de la Guerre, à la Commune, dans le Comité de salut public, au premier rang des proconsulats.

Pour faire contre-poids à un tel parti, dont la publique ivresse augmentait la force, ce n'était, certes, pas trop de Robespierre appuyé sur Saint-Just et Couthon.

Ils n'entendaient pas, toutefois, que la Révolution poussât la haine des excès jusqu'à une mollesse qui l'eût laissée désarmée en présence de tant d'ennemis acharnés à sa ruine. Ils la voulaient calme, juste, indulgente même à l'égard de ceux qui n'étaient qu'*égarés;* mais, aussi longtemps que la bataille durerait, et à l'égard des chefs de faction, ils la voulaient vigilante et ferme.

Là fut la ligne de démarcation entre eux et les Dantonistes.

Ceux-ci, dans un accès de généreuse révolte où se mêla un sentiment de lassitude, passèrent subitement d'une extrémité à l'autre, entraînés qu'ils furent : Danton par sa nature facile, le peu de fixité de ses principes et son penchant à être magnanime; Philippeaux par les emportements d'une âme honnête et sincère, devenue la proie d'une haine aveugle, et Camille Desmoulins par la bonté de son cœur, unie à une légèreté d'enfant.

Un mot résumait alors l'Hébertisme : c'était TERREUR. Les Robespierristes lui opposèrent le mot JUSTICE, et les Dantonistes le mot CLÉMENCE. Toute la lutte que nous allons décrire est dans ces quelques lignes.

La CLÉMENCE ! quelle déesse plus digne du culte des mortels pouvait-on invoquer! Ah! c'eût été, sans nul doute, la grande et vraie politique que celle de la générosité..., si l'on s'était trouvé alors au lendemain d'une victoire définitive; si l'Europe n'avait pas été là, toujours là, cherchant à étouffer la France dans une dernière

étreinte ; si la Révolution avait pu attendre quelque quartier de ceux qui, en ce moment même, combattaient leur pays, à Toulon, dans les rangs des Anglais[1], ou qui, sous Charette, continuaient d'ensanglanter la Vendée. Mais fallait-il fléchir, quand l'ennemi redoublait ses coups? fermer les yeux sur les complots intérieurs, quand tout le sol de la France était miné? Après le 9 thermidor on se hâta de dire que l'ère de la Clémence commençait; ce qui commença ce fut l'ère de la Terreur blanche!

Voilà ce que Robespierre comprenait.

La protection généreuse accordée par lui aux soixante-treize signataires de la protestation girondine; ses efforts pour arracher Nantes aux fureurs de Carrier; sa guerre à Tallien et à Fréron, à cause de l'oppression qu'ils faisaient peser sur le Midi; Strasbourg délivré par Saint-Just de la tyrannie sanguinaire de Schneider; la politique modérée de Couthon à Lyon, si différente de celle de Collot-d'Herbois et de Fouché; enfin, le caractère d'humanité et de douceur qui marqua la mission de Robespierre jeune à Besançon et à Vesoul, tout cela dit assez que le parti robespierriste tendait à mettre fin au régime de la Terreur. On avait entendu Robespierre s'écrier, dans le laisser-aller des épanchements intimes : *Quoi! toujours du sang*[2]*!* Exclamation qui répond au sentiment exprimé dans la correspondance privée entre son frère et lui[3], et qui est d'accord avec ces remarquables paroles de Saint-Just dans son Rapport du 8 juillet 1794: « La liberté ne sera point terrible à ceux qu'elle a désarmés. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre

[1] On a déjà vu que l'armée républicaine n'entra dans Toulon que le 9 frimaire (19 décembre).

[2] Ceci nous a été raconté et affirmé par un témoin auriculaire, M. Souberbielle. Nous l'avons déjà dit.

[3] Voyez la lettre de Robespierre jeune, citée dans le chapitre intitulé *les Proconsuls*.

les armes, leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti... Fasse le ciel que nous ayons vu les derniers orages de la Liberté! Les hommes libres sont nés pour la justice. On profite peu à troubler la terre[1]. »

Mais, en désarmant la Terreur, il fallait prendre garde à ne pas désarmer du même coup la Révolution.

Ce fut l'écueil où les Dantonistes allèrent se briser, non de parti pris et tout d'abord, mais par suite d'un conflit de passions et d'un enchaînement de fatalités dont le récit est plein de larmes.

O souvenir navrant! Ces mêmes hommes, qu'au mois d'avril 1794 l'échafaud séparera pour jamais, marchaient, en novembre et décembre 1793, parfaitement unis. A la suite de Robespierre, mais non moins vivement que lui, Danton avait flétri les mascarades conseillées par le Père Duchêne[2]; de même que Robespierre, il s'était écrié : « Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas davantage honorer le prêtre de l'incrédulité[3]. » Et tout en rappelant qu'Henri IV, après avoir terrassé la Ligue, disait à un des chefs vaincus, en le faisant suer : « Je ne veux pas d'autre vengeance de vous, » il avait reconnu que « le temps n'était pas venu encore où le peuple pourrait se montrer clément[4]. »

[1] Nous avons déjà cité ces paroles, tome précédent, p. 71 et 72.

[2] Séance des Jacobins, du 6 frimaire (26 novembre). *Républicain français*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 285.

[3] *Ibid.*

[4] Telle est la version du *Moniteur*. Celle du *Républicain français*, citée

Robespierre et Danton marchaient donc dans la même voie, lorsque le 13 frimaire (3 décembre) le tour vint, pour Danton, d'être soumis au régime d'épuration adopté par les Jacobins, et sa position fut celle d'un accusé. Danton accusé! Quelle nouveauté effrayante!

Était-il vrai qu'il eût exprimé l'opinion qu'il fallait se relâcher de la rigueur que les circonstances commandaient? C'est ce dont Coupé (de l'Oise) l'accusa. Il s'en défendit. Puis, comme des rumeurs s'étaient fait entendre au moment où il se levait pour répondre : « Ai-je donc perdu, s'écrie-t-il avec véhémence, ces traits qui caractérisent la figure d'un homme libre? Ne suis-je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos côtés dans les moments de crise? Ne suis-je pas celui que vous avez souvent embrassé comme votre frère, et qui doit mourir avec vous? Ne suis-je pas l'homme qui a été accablé de persécutions? J'ai été un des plus intrépides défenseurs de Marat, j'évoquerai l'ombre de l'ami du peuple pour ma justification. Vous serez étonnés, quand je vous ferai connaître ma conduite privée, de voir que la fortune colossale que mes ennemis et les vôtres m'ont prêtée se réduit à la petite portion de bien que j'ai toujours eue. Je défie les malveillants de fournir contre moi la preuve d'aucun crime. Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le peuple. Vous me jugerez en sa présence; je ne déchirerai pas plus la page de mon histoire que vous ne déchirerez les pages

dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX. p. 286, n'en diffère guère que par la précision des termes. Les paroles attribuées à Danton par le *Républicain français* sont celles-ci : « Cet Henri IV, tant célébré, qui fut un roi et un misérable comme tous ceux qui ont porté ce nom, disait à un des chefs de la Ligue, après l'avoir fait suer longtemps : « C'est la seule vengeance « que je veux tirer de vous. » Henri IV avait alors affermi sa puissance; celle du peuple ne l'est pas entièrement. Mais, lorsqu'il jouira sans contrariété de la plénitude de sa puissance souveraine, il saura ramener sans rigueur les citoyens égarés et les immobiles. »

de la vôtre, qui doivent immortaliser les fastes de la liberté[1]. »

Les applaudissements éclatent. Fier et indigné, il demande qu'une commission soit chargée de l'examen des accusations dirigées contre lui, afin qu'il y puisse répondre en présence du peuple.

Aussitôt Robespierre paraît à la tribune, et somme les accusateurs de Danton de préciser leurs griefs. Personne n'élevant la voix : « Eh bien, reprend-il, je vais le faire. » Alors, rappelant les calomnies dont on avait poursuivi Danton, et se tournant vers lui : « Danton, poursuit-il avec une animation croissante, ne sais-tu pas que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'attachent à sa perte? Ne sais-tu pas, et ne savez-vous pas tous, citoyens, que cette méthode est infaillible? Qui sont les calomniateurs? Des hommes qui paraissent exempts de vices et n'ont jamais montré aucune vertu. Eh! si le défenseur de la liberté n'était pas calomnié, ce serait une preuve que nous n'aurions plus ni prêtres ni nobles à combattre. Les ennemis de la patrie m'accablent de louanges exclusivement; mais je les répudie. Croit-on qu'à côté de ces éloges que l'on retrace dans certaines feuilles, je ne vois pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie; dès l'origine de la Révolution, j'appris à me méfier de tous les masques. La cause des patriotes est une, comme celle de la tyrannie : ils sont tous solidaires. Je me trompe peut-être sur Danton; mais, vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé; une différence d'opinion entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois avec colère; et, s'il n'a pas toujours été de mon avis, conclurai-je de là qu'il trahissait la patrie? Non; je la lui ai toujours vu servir avec zèle.

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 76.

Danton veut qu'on le juge, il a raison; qu'on me juge aussi. Qu'ils se présentent, ces hommes qui sont plus patriotes que nous[1]!... »

Pour avoir une idée de l'impression produite par cette généreuse éloquence, par ces accents qui ne pouvaient s'échapper que d'un cœur ému, il faut voir ce qu'en a dit Camille Desmoulins dans le premier numéro de son *Vieux Cordelier*, qu'il écrivit le lendemain même, sous le coup de sa propre émotion :

« La victoire nous est restée, parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens Cordeliers, notre Horatius Coclès qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de Lafayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà, fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence de Danton, ce parti, dominateur insolent dans la Société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincants de sa justification, dans les tribunes, huait, et, dans le sein de l'Assemblée, secouait la tête et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre..., dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu avais des compagnons de gloire; hier, tu l'as sauvée seul[2]. »

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 76.

[2] Le *Vieux Cordelier*, premier numéro, p. 30 et 31. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

Dans ce premier numéro du *Vieux Cordelier*, qui parut le 15 frimaire (5 décembre), et qui commençait par l'apostrophe ironique si connue : « O Pitt! je rends hommage à ton génie! » Camille Desmoulins se bornait à glorifier la liberté de la presse et à annoncer sa rentrée dans la carrière haletante du journalisme; dans le deuxième numéro, qu'il lança le 20 frimaire (10 décembre), il attaqua les Hébertistes en ces termes : « Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villages, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à seize sous, Drusus mettait à huit le *maximum*. Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le *Forum* trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidit pour son véritable défenseur, qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale[1]. » Plus loin, Camille Desmoulins se servait du souvenir de Marat lui-même pour écraser les exagérateurs de Marat : « Au delà de ce que Marat propose, il ne peut y avoir que délire et extravagances; au delà de ses motions, il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans[2]. » Passant ensuite aux saturnales dont l'Hébertisme avait fait le culte de la raison, outragée par de tels hommages, Camille Desmoulins les flétrissait dans un style étincelant. Les prêtres, il les montrait d'un doigt moqueur. La superstition, il la dénonçait, sous ses formes historiques les plus célèbres et les plus grotesques, en riant de ce rire terrible dont, seul avec Voltaire, il connut le secret. Mais qu'en donnant le

[1] Deuxième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 35 et 36.
[2] *Ibid.*, p. 37.

néant pour corollaire à la mort on retirât à l'esprit humain malade l'oreiller de l'espérance; mais qu'on oubliât ce que l'idée d'un Dieu rémunérateur peut prêter de force à la liberté, et qu'aux Thermopyles Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton, *apud inferos cœnaturi*[1], voilà où l'ardent pamphlétaire trouvait matière contre Chaumette, contre Clootz surtout, à des attaques d'une cruauté sans excuse.

Robespierre, à qui les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* furent montrés avant leur publication[2], put s'y retrouver tout entier.

Or ce fut sept jours après l'apparition de ces pages inhumaines que le pauvre Clootz eut à affronter, aux Jacobins, la grande épreuve de l'épuration. Voici comment il a rendu compte de son interrogatoire, dans son *Appel au genre humain* :

« *D*. Ton nom?

« *R*. Anacharsis Clootz.

« *D*. Le lieu de ta naissance?

« *R*. Clèves, département futur de Rhin-et-Meuse. Ceci pour ma naissance physique; quant à mon berceau moral, c'est l'université de Paris, où je suis venu à l'âge de treize ans. J'en ai trente-huit; il y a donc vingt-cinq ans que je suis Parisien.

« *D*. Que faisais-tu avant la Révolution?

« *R*. J'étais homme libre, en horreur aux maîtres de la terre et du ciel.

« *D*. Et depuis la Révolution?

« *R*. Législateur.

« *D*. Depuis quand Jacobin?

[1] Le *Vieux Cordelier*, premier numéro, p. 43.

[2] Voyez, plus loin, le compte rendu de la séance des Jacobins du 18 nivôse (7 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 111.

« *R*. Depuis l'an 1789.
« *D*. Comment as-tu voté à la Convention?
« *R*. Dans le sens de la Montagne[1]. »

Robespierre se leva, menaçant et sombre.

Que pouvait-on reprocher à Clootz, cet aimable, magnanime et doux philosophe, ce fils adoptif de la France, qui la vénérait, qui l'adorait, qui avait voulu vivre et se tenait prêt à mourir pour elle? Il avait entretenu des rapports d'affaires avec les banquiers Vandenyver, dont le nom figurait sur la liste des suspects : était-ce un crime? Les sachant arrêtés et les croyant innocents, il leur avait témoigné de l'intérêt : cet élan du cœur, fût-il aveugle, pouvait-on, sans une criante injustice, le lui imputer à trahison?

C'est ce que, néanmoins, fit Robespierre, sur la mémoire de qui cet acte inique restera comme une tache ineffaçable.

Et que dire des autres chefs d'accusation articulés contre Clootz? de son patriotisme nié, parce qu'il était baron allemand? de son *sans-culottisme* bafoué, parce qu'il possédait plus de cent mille livres de rente? Certes, s'il y avait un homme dans la Révolution à qui le cosmopolitisme, même poussé jusqu'à l'enthousiasme, dût paraître respectable, c'était Robespierre, qui lui-même avait écrit ces belles paroles : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État[2]. » Par quelle pitoyable inconséquence en vint-il à reprocher à Clootz de s'être paré du titre de citoyen du monde[3]?

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 775, 6, 7. British Museum.
[2] Déclaration des droits, présentée aux Jacobins par Robespierre, le 21 avril 1793.
[3] *Moniteur*, an II (1793), n° 86, compte rendu de la séance des Jacobins du 22 frimaire (12 décembre).

Dans l'histoire de Robespierre, il n'est pas de page plus triste que celle-là.

« Des idées singulières, raconte Clootz, me vinrent à l'esprit pendant que Robespierre parlait comme Mahomet. Est-ce bien de moi qu'il parle? J'éprouvai le même doute que le fameux circoncis Balthasar Orobio, plongé dans les cachots de l'Inquisition à Valladolid. Il s'interpellait lui-même : *Orobio, est-ce toi? Non, je ne suis pas moi*[1]. »

Son exclusion fut prononcée. Il avait contre lui, l'infortuné, le meurtrier pamphlet de Camille Desmoulins, et le discours, plus meurtrier encore, de Robespierre. Rien d'aussi touchant que la manière dont il rappelle cette horrible injustice : « Je sortis avec l'air calme de l'innocence opprimée. Un morne silence régnait dans la salle. Aucune huée n'aggrava mon malheur. Je rendis la carte que j'avais à ma boutonnière; mais on ne m'arrachera qu'avec la vie l'empreinte jacobine gravée dans mon cœur[2]. »

Vint le tour de Camille d'être reçu à l'épuration, ou rejeté. C'était le 24 frimaire (14 décembre). On le somme de s'expliquer sur ses liaisons avec Dillon, sur certains propos qu'on lui attribue, relativement à la condamnation des vingt-deux Girondins. Contre la première imputation, il se défendit mal. A l'égard de la seconde, il montra un mélange de faiblesse et d'émotion vraiment tragique. Il reconnut qu'il s'était trompé sur beaucoup d'hommes, tels que Mirabeau, les Lameth. Mais n'avait-il pas été le premier à dénoncer ses propres amis, lorsqu'il les avait vus se mal conduire? Les sanglots de son cœur s'échappèrent à moitié dans ce cri d'une mélancolie pénétrante, associée à un secret effroi : « Une fatalité bien marquée a

[1] *Appel au genre humain*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 775. 6, 7. British Museum.
[2] *Ibid.*

voulu que de soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage, il ne me reste plus que deux amis, Robespierre et Danton. Tous les autres sont émigrés ou guillotinés. De ce nombre étaient sept des vingt-deux! Un mouvement de sensibilité dans cette occasion était donc bien pardonnable. Cependant j'atteste n'avoir pas dit: *Ils meurent en républicains, en Brutus;* j'ai dit : *Ils meurent en républicains, mais en républicains fédéralistes;* car je ne crois pas qu'il y eût beaucoup de royalistes parmi eux[1]. »

Robespierre, qui avait défendu Danton, protégea Camille Desmoulins. Il le peignit tel qu'il était : faible et confiant, souvent courageux, toujours républicain, aimant la liberté par instinct comme par sentiment, et, en dépit de toutes les séductions, n'ayant jamais aimé qu'elle. Il l'avertit, néanmoins, avec gravité, de se tenir en garde contre ce qu'il y avait de versatile dans son esprit et de trop précipité dans ses jugements sur les hommes. Tout fut dit. L'admission de Camille fut votée au milieu des applaudissements[2].

Ainsi Robespierre, Danton, Camille Desmoulins, marchaient d'accord à cette époque; et à tel point que, sur les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier*, Camille avait pris l'avis de Robespierre.

Malheureusement ce dernier refusa de lire à l'avance les numéros suivants, de peur qu'on ne l'accusât de les avoir dictés[3]; et Camille Desmoulins, abandonné à ses propres inspirations, dépassa aussitôt le but.

Jusqu'alors il ne s'était attaqué qu'à la faction d'Hébert : dans son troisième numéro du *Vieux Cordelier*, il

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 88.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez, à cet égard, la déclaration formelle de Robespierre, non contredite par Camille Desmoulins, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 111, compte rendu de la séance des Jacobins, du 18 nivôse (7 janvier).

s'exprima de manière à fournir un thème aux détracteurs de la Révolution. Répondant à ceux qui gémissaient des excès associés au triomphe de la République, par le tableau de la tyrannie des empereurs, il s'empara du pinceau brûlant de Tacite, et, dans des pages d'une immortelle beauté, il traça, des fureurs d'un autre âge, une peinture que quelques allusions trop transparentes, semées çà et là, et un amalgame imprudent de noms anciens et d'expressions modernes fournirent aux royalistes l'occasion d'appliquer aux choses du temps :

« ..... Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia d'avoir élevé un monument à ses habitants, morts au siége de Modène...; crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses; crime de contre-révolution au journaliste Crémutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains; crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul ; crime de contre-révolution à Pétréius d'avoir eu un songe sur Claude; crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui...; crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Géminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait pas s'exposer à périr soi-même... On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse*. Suspect.

« Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait re-

marquer, vous avait donné de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus*. Suspect...

« Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas*. Suspect...

« Étiez-vous pauvre, comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam*. Suspect...

« S'était-on acquis de la réputation à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum fecerat*. Suspect...

« L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres ; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe ; Valérius, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on en pût deviner la cause...

« Les dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Sévérus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations... Le marquis Sérunus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

« Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat...

. . . .

« Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes[1]... »

« Ces médailles de la tyrannie » présentaient, selon Camille Desmoulins, la vivante image de ce que ses concitoyens auraient eu à souffrir de maux pendant cinquante ans, si, maintenant que l'épée de la République avait été tirée contre les monarchies, on laissait la royauté remettre le pied en France[2]. « Le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme les Octave et les Néron[3]. » Il ajoutait : « Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, « outrer la Révolution avait « donc moins de péril et valait encore mieux que de rester « en deçà, » comme l'a dit Danton; et il a fallu avant tout que la République s'assurât du champ de bataille[4]. » Il disait encore : « Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas assez à leur place[5]. » Quant au Tribunal révolutionnaire, il en faisait l'éloge[6]. Enfin, il signalait comme deux précipices également à éviter « l'exagération en moustaches » et « le modérantisme en deuil[7], » tenant en ceci le même langage

[1] Troisième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 48-54. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.
[2] *Ibid.*, p. 55.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 56.
[5] *Ibid.*, p. 58.
[6] *Ibid.*, p. 57 et 58.
[7] *Ibid.*, p. 59.

que Robespierre, dont il qualifiait le manifeste de *sublime*[1].

Mais qu'importait tout cela? Pour que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* devînt une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance que c'était bien son règne que Camille, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrire. Et ce danger, l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre le temps où il vivait et celui dont il avait emprunté le tableau à Tacite[2].

Aussi qu'arriva-t-il? Que l'apparition de ce troisième numéro le 25 frimaire (15 décembre) fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-révolutionnaires battirent des mains; tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulins venait de tracer, sous d'autres noms, l'histoire de son époque; il y eut des transports de joie dans toutes les sociétés connues pour leurs tendances aristocratiques[3]; sans le vouloir, sans le savoir, le généreux mais téméraire écrivain avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine.

Et dans quel moment? Lorsque se révélait au sein de la Convention un parti qui, conduit en secret par Fabre d'Églantine et ouvertement par Bourdon (de l'Oise), ne songeait qu'à énerver le pouvoir et à saper le Comité de salut public. Attaquer de face ce groupe d'hommes intrépides et de travailleurs infatigables qui portaient le poids d'un monde, on ne l'osait pas; mais on s'étudiait à leur susciter mille obstacles; on les décriait dans la personne de leurs moindres agents; on remuait sans cesse

[1] Troisième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 57.

[2] *Ibid.*, p. 62.

[3] Voyez le *Moniteur* du 8 nivôse (28 décembre). — Explications sur un rapport de Barère, où Camille Desmoulins était attaqué sans être nommé.

autour d'eux d'une main furieuse l'impur limon de la jalousie; on irritait de plus en plus contre cette concentration toute-puissante des forces du pays qu'on appelait leur dictature l'orgueil de la partie la moins saine de la Convention. Tandis que, hors de l'Assemblée, on les montrait prêts à abandonner le Midi au delà de la Durance, on les accusait sourdement, dans l'Assemblée, de ne rien faire pour réduire Toulon[1]. Miner tous les appuis du gouvernement, et de cette manière le désorganiser, au plus fort d'une lutte gigantesque, c'était perdre la Révolution, qui, sans unité d'action, périssait; eh bien, dans l'espoir d'écraser le Comité de salut public sous son fardeau, démesurément accru, Bourdon (de l'Oise) alla jusqu'à demander la suppression pure et simple des ministres[2]. Bientôt l'existence du Comité de salut public lui-même, tel qu'il était alors composé, est mise en question. Ses pouvoirs expiraient le 20 frimaire (10 décembre). Le 12 seulement, sur la demande de Barère, la Convention aborde la question de savoir s'ils seront renouvelés. Mais ce que Bourdon (de l'Oise) et ses amis veulent renouveler, c'est le personnel dirigeant. La proposition formelle en fut faite; un décret fut rendu[3]; des listes furent dressées; des noms nouveaux, celui de Dubois Crancé entre autres, furent inscrits sur ces listes[4]. Mais, le 13, au moment où l'on réclamait l'appel nominal pour le renouvellement, Jay-Sainte-Foix, s'élançant à la tribune, s'écrie :

« Est-ce donc lorsque les Puissances jouent de leur reste, et que de grandes négociations sont entamées, et

[1] Voyez le projet de Rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine, n° 411 des pièces à la suite du Rapport de Courtois.

[2] Séance du 20 frimaire (10 décembre).

[3] Voyez le discours de Jay-Sainte-Foix, dans la séance du 23 frimaire (13 décembre).

[4] Projet de Rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine, *ubi suprà*.

que Toulon va rentrer dans le sein de la République, et que le Midi va expier ses erreurs ; est-ce lorsque les armées sont en présence de l'ennemi, est-ce lorsque les défenseurs de la liberté sont à la veille d'écraser les satellites de Pitt et de Cobourg, qu'il faut changer le centre de gravité de la République? Avec un nouveau Comité, toute responsabilité disparaît : si vous vous plaignez de lui, il dira : Les plans étaient mauvais, nous sommes arrivés trop tard pour les corriger. Si vous accusez l'ancien, il répondra : Les mesures étaient bonnes, elles ont été mal exécutées[1]. »

Il y avait tant de force dans ces considérations, et le danger était si manifeste de changer de généraux sur le champ de bataille, dans le feu de l'action, — à part même le mérite des hommes qu'il s'agissait de remplacer, — que la Convention ne s'y put résoudre. Elle rapporta son décret de la veille, et prorogea ce Comité fameux[2] que l'Europe entière admirait en frissonnant.

Ce vote n'attestait que l'empire des circonstances. Robespierre ne s'y trompa point ; il sentit que l'orage se formait dans l'Assemblée. Mais, comme les ennemis du Comité avaient soin de ne lui porter que des coups indirects et enveloppaient leurs colères de ténèbres, pour les amener à combattre au grand jour, il fit adopter par les Jacobins, le 24 frimaire (14 décembre), une proposition que Romme courut présenter à la Convention le lendemain, et qui avait pour but d'astreindre tout député suppléant à faire dès son arrivée sur la scène politique sa profession de foi[3]. La motion passa ; mais, profitant de l'absence de Robespierre, Thibeaudeau demanda et obtint le rapport du décret dans la même séance[4].

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 85.
[2] Séance du 23 frimaire (13 décembre).
[3] *Moniteur*, an II (1793), n°s 86 et 88.
[4] *Ibid.*, n° 86.

Cette victoire encourageant le parti des Fabre d'Églantine, Bourdon (de l'Oise), Laurent Lecointre, Clausel, etc., ils se décident à un vigoureux essai de leurs forces. Le 27 frimaire (17 décembre), Laurent Lecointre ouvre la tranchée par la dénonciation d'un agent du Conseil exécutif, coupable d'avoir arrêté un courrier venant de Givet et porteur de dépêches pour la Convention. Boursault, de son côté, se plaint d'avoir été arrêté à Saint-Germain par le même agent, qui ne l'a laissé passer, dit-il, qu'après avoir visé son passe-port. Mouvement d'indignation dans l'Assemblée. A son tour, Bourgoin raconte qu'à Longjumeau il s'est vu opposer des formalités semblables. L'indignation redouble. C'est en vain que Voulland, membre du Comité de sûreté générale, explique la sévérité des mesures prises par le caractère anormal de la situation, par la nécessité d'une vigilance d'où dépend le salut public, et par l'exemple des trahisons auxquelles courriers ordinaires et extraordinaires ont servi de messagers; Charlier s'écrie qu'il est temps de faire cesser la lutte du Conseil exécutif et de ses agents contre la Convention, et il demande que les ministres soient mandés séance tenante. Bourdon (de l'Oise), reprenant sa thèse favorite, déclare que, tant qu'il y aura un Conseil exécutif, le gouvernement révolutionnaire ne pourra marcher.

Fabre d'Églantine, très-réservé d'ordinaire, très-prudent, et sobre de dénonciations, croyant cette fois la brèche praticable, s'y précipite; mais, n'osant encore attaquer le Comité de salut public que par le tableau des désordres qu'il a charge de réprimer et ne réprime pas, il peint Ronsin parlant en maître dans Paris, se faisant partout obéir, ayant à ses ordres des bandes de coupe-jarrets à moustaches, et les traînant après lui le long des rues, qui ne retentissent plus que du bruit de leurs grands sabres. Il parle d'un horrible placard de Ronsin, dont il accuse Vincent d'avoir tapissé tous les murs de Paris, et il con-

clut à l'arrestation de ce dernier. Vincent était secrétaire général de la guerre, le coup portait donc, et sur le ministre de la guerre Bouchotte, et sur le Comité de salut public qui les employait. La Convention décrète que Vincent sera mis en état d'arrestation. Même décret, sur la demande de plusieurs membres, est rendu contre Ronsin et Maillard. Peu s'en fallut que Héron, agent du Comité de sûreté générale, ne partageât leur sort, à cause d'une querelle où il s'était emporté avec violence contre le représentant Panis[1].

Le lendemain, 28 frimaire (18 décembre), les ministres furent mandés à la barre de l'Assemblée, qui leur infligea de la sorte la nécessité de se justifier et de s'humilier devant elle[2].

Ainsi, tout en s'abstenant de nommer le Comité de salut public, on le poursuivait sans relâche, soit dans la personne de ses agents, soit à propos d'actes dont on donnait à entendre qu'il était responsable. Et les agresseurs n'avaient point leur place dans ce qu'on appelait alors « la fange du Marais; » il y avait à compter avec eux; car ils siégeaient sur les cimes de la Montagne, et ils avaient touché la corde sensible, dans la Convention, en s'adressant à son orgueil.

Grande fut la perplexité de Robespierre. L'opposition qui venait de se former au sein de l'Assemblée frappait sur les Hébertistes, qu'il n'aimait pas, mais en visant au cœur du Comité de salut public, dont la chute, en ce moment, eût été une calamité publique. Quel parti prendre? La situation était d'autant plus compliquée, qu'en se prononçant contre Ronsin, Vincent, Maillard et leurs pareils, les adversaires du Comité de salut public dans l'Assemblée tendaient à se confondre avec le parti dont Danton

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 89.
[2] Voyez le compte rendu de la séance du 28 frimaire, dans le *Moniteur*, an II (1793), n° 90.

était le chef et Camille Desmoulins le porte-voix. Or Robespierre voulait bien marcher avec ces derniers, mais non pas avec les autres. Il voulait bien attaquer l'Hébertisme, mais pour sortir de la Terreur, non pour désorganiser le gouvernement révolutionnaire, quand plus que jamais l'unité et la vigueur d'action étaient commandées par les périls de la France[1].

Tel était l'état des choses et des esprits, lorsque, le 30 frimaire (20 décembre), un grand nombre de femmes vinrent à la barre de la Convention réclamer la liberté de leurs parents. Pareille démarche avait été faite dix jours auparavant. Robespierre se hâte de profiter de l'occasion, pour essayer de cette politique de la JUSTICE, qu'il projetait de substituer à celle de la TERREUR. Il commence par reprocher doucement aux femmes qui se pressent à la barre cette démarche tumultueuse, et de ne s'être pas adressées plutôt en particulier, avec la modestie de leur sexe, aux dépositaires des grands intérêts de la patrie; puis, après avoir posé les bases de sa politique, qui consiste à préserver l'innocent des excès des faux patriotes, sans toutefois désarmer la Révolution devant ses ennemis, il propose et obtient l'établissement d'une Commission, nommée par les Comités de salut public et de sûreté générale, pour s'enquérir des personnes arrêtées injustement, et soumettre aux deux Comités le résultat de leurs recherches. Il y avait, dans ce cas, à éviter le danger des sollicitations, qui eussent ouvert carrière aux séductions de la richesse ou de la beauté, et donné à la faveur ce qui n'était dû qu'à la justice; c'est pourquoi Robespierre fit ajouter au décret que les Commissaires demeureraient inconnus du public[2].

C'était un grand pas hors de la Terreur. Ceux qui la

[1] Voyez, à cet égard, son projet de Rapport sur la faction de Fabre d'Églantine, *ubi suprà*.

[2] *Moniteur*, an II (1793), n° 91.

représentaient dans l'un ou l'autre Comité, Billaud-Varenne entre tous, le sentirent bien, et ils en frémirent[1]. Mais, en invoquant contre elle la Justice seule, et en s'abstenant de tout appel à une molle et dangereuse indulgence, Robespierre ne laissait aucune prise sur lui aux Terroristes. De quel front seraient-ils venus lui reprocher en public de distinguer entre l'innocent et le coupable? Couvrir le premier d'une égide, était-ce promettre l'impunité au second? Robespierre, avec une sagacité admirable, avait compris que l'unique moyen d'assurer le triomphe d'une politique modérée était de se garder du *modérantisme;* que l'unique moyen de vaincre les Hébertistes coupables d'un excès était de ne pas tomber dans l'excès contraire.

Deux hommes dérangèrent ces sages calculs : Philippeaux et Camille Desmoulins, l'un en prêtant le flanc aux Hébertistes par des assertions erronées et d'injustes attaques; l'autre en poussant l'étourderie de ses généreux élans jusqu'à donner à la politique modérée, qu'il croyait servir, un air de contre-révolution.

On a vu avec quelle légèreté et quelle acrimonie Philippeaux, en Vendée, avait poursuivi le parti de Saumur, n'épargnant pas plus Rossignol que Ronsin, lançant ses accusations au hasard, et remplissant tout du bruit de ses colères. De retour à Paris, il mit à raviver une querelle qui semblait morte un acharnement incroyable. Non content de tourner et de retourner le couteau dans la plaie que ses premières dénonciations avaient creusée au sein d'un parti rival, il s'en prit au Comité de Salut public; il l'accusa d'être resté sourd à ses avertissements, d'avoir laissé sacrifier vingt mille soldats depuis ses premiers avis[2]. Si son intention eût été de pousser dans les rangs

[1] On en va voir la preuve un peu plus loin.

[2] Babeuf. *La Vie et les Crimes de Carrier. Bibliothèque historique de la Révolution,* 1049, 50, 51. British Museum.

de l'Hébertisme quiconque regardait le Comité de salut public comme le Palladium de la Révolution, il n'aurait certes pu mieux faire. Du moins, si ses réquisitoires eussent porté sur des fondements solides! Mais non; ses pamphlets sur la Vendée fourmillaient d'erreurs; et, dans son empressement à fouler aux pieds les Hébertistes, il leur préparait une victoire.

De son côté, Camille Desmoulins, qui, non moins enthousiaste et non moins léger que Philippeaux, s'était mis à le croire sur parole, l'admirait, le vantait, et s'en allait répétant partout : « Avez-vous lu Philippeaux [1]? » Camille Desmoulins publia, précisément le jour où Robespierre faisait instituer par la Convention un *Comité de justice*, le quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, où il demandait, lui, un *Comité de clémence*. Et ce n'était point là une simple question de mots : les développements donnés par l'auteur à sa proposition le prouvaient de reste.

On a cité bien souvent, avec une admiration qu'il est impossible à toute âme honnête de ne point partager, l'admirable passage que voici : « ..... La Liberté que j'adore n'est point le Dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met *sur-le-champ* en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la Fraternité, la sainte Égalité, l'inviolabilité des principes; voilà les traces des pas de la Déesse; voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu desquels elle habite. Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette Liberté divine? Cette Liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice, la Candeille ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David?... O mes chers concitoyens, serions-nous donc avilis à ce point que de nous

[1] C'est ce qu'il raconte lui-même dans le troisième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 60. Collection des Mémoires, etc.

prosterner devant de telles divinités? Non, la Liberté, cette Liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale et des haillons; la Liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des droits, c'est votre sublime Constitution[1]. »

A la lecture de ces lignes si éloquentes, si saintement passionnées, si dignes de la déesse qu'elles invoquent et qui les inspira, quel cœur pourrait rester sans battement? Mais Camille Desmoulins ne prenait-il pas le jour du combat pour le lendemain de la victoire, lorsqu'il niait que la Liberté, comme l'enfance, eût besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr? Il n'y a pas à en douter : ce que le quatrième numéro du *Vieux Cordelier* demande à chaque page, presque à chaque ligne, c'est que la Révolution, en tant que Révolution, abdique, et *sur-le-champ*. Quoi de plus clair que ceci : « Voulez-vous que je reconnaisse la Liberté, que je tombe à ses pieds? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects ; car, dans la Déclaration des droits, il n'y a point de maisons de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt[2]. » Il est vrai que l'auteur, frappé lui-même du danger d'une semblable mesure, et comme effrayé de son propre entraînement, écrit en note : « Je déclare que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrétés par la Convention, décadi 30 frimaire, interrogent les suspects, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril[3]. » Mais, si tel est le sentiment de Camille et si sa politique est aussi

[1] Quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 65 et 66. Collection des Mémoires, etc.

[2] *Ibid.*, p. 66.

[3] *Ibid.* Note de la page 66.

mesurée que celle de Robespierre, pourquoi s'écrie-t-il, à la page suivante, au risque de rendre la Révolution plus noire encore aux yeux de l'Europe qu'elle ne l'a été jusqu'alors, et contrairement à la vérité, qu'on n'a plus affaire maintenant, à l'intérieur, qu'aux lâches et aux *malades*[1]? Pourquoi donne-t-il à entendre que des *femmes*, des *vieillards*, des *cacochymes*[2], constituent le prétendu danger de la République? Les Hébertistes voient des conspirateurs partout ; lui, n'en voit nulle part. A ses yeux, la « multitude des Feuillants, rentiers et boutiquiers, » incarcérés dans le duel entre la monarchie et la République, n'a ressemblé qu'à ce peuple de Rome, dont Tacite peint l'indifférence, dans le combat entre Vespasien et Vitellius[3]. « Ce sont gens que le spectacle de la Révolution amuse, et qui volontiers partagent leur attention entre un roi qu'on décapite et le supplice de Polichinelle[4]: rien de plus. Mais Vespasien, vainqueur, ne fit point embastiller toute cette multitude[5]. » Ainsi, la lutte sans égale et sans exemple où s'entre-choquent deux mondes, la lutte gigantesque qui est venue agiter toutes les idées, mettre en émoi tous les intérêts, déchaîner toutes les passions, remuer dans toutes leurs profondeurs et les sociétés humaines et le cœur de l'homme, Camille Desmoulins la compare à un combat où les habitants de Rome assistèrent en spectateurs indifférents, parce qu'il ne devait en effet leur donner à choisir qu'entre deux maîtres! Poussant sa pointe, il vante « l'indulgence extrême » de Thrasybule, après qu'il se fut « emparé d'Athènes[6], » comme si le grand siége entrepris par la Révolution était fini! Que

[1] Quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 67.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 68.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 69.

veut-il donc? Une amnistie? Non; il sent qu'une « indulgence aveugle et générale serait contre-révolutionnaire[1];» il n'est pas sans se préoccuper du danger qu'il y aurait à imprimer à la machine du gouvernement, en sens contraire à sa première impulsion, une secousse qui risquerait d'en briser les ressorts[2]. Sa conclusion, c'est l'établissement d'un *Comité de clémence*[3]. Suit une invocation à Robespierre, la plus pathétique qui fut jamais : « O mon cher Robespierre, c'est à toi que j'adresse la parole; car j'ai vu le moment où l'on n'avait plus que toi à vaincre, où, sans toi, le navire Argo périssait, la République entrait dans le chaos!... O mon vieux camarade de collége, toi dont la postérité relira les discours éloquents, souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie : que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte; que l'admiration et la religion naquirent des bienfaits; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous disait Tertullien, par lesquels les membres des Comités du salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monte jamais sur des marches ensanglantées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée, dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui... Il est vrai que c'est plutôt un *Comité de justice* qui a été proposé. Cependant pourquoi la clémence seraitelle devenue un crime dans la République[4]?... »

Cet écrit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve tant à redire, mais qui s'empare si puissamment du cœur, avait le tort de réclamer, pour le régime de la liberté militante, ce qui ne convenait qu'au régime de la liberté victorieuse; il supposait, inconcevable et dangereuse erreur! que la Révolution n'avait plus aucun obstacle devant

[1] Quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 72.
[2] *Ibid.*, p. 73.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 73 et 74.

elle ; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou convertis. Le contraire, hélas! n'était que trop manifeste. Aussi l'effet produit fut-il l'opposé de celui que Camille Desmoulins avait espéré.

Les Hébertistes, que la modération prudente de Robespierre accablait, précisément parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte spécieux d'attaque, triomphèrent du quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, et se répandirent en dicours véhéments sur ce que, sortir de la Terreur, c'était entrer dans la contre-révolution.

Voyez où l'on nous mène! disaient-ils. Hier, il fallait un *Comité de justice* qui protégeât de prétendus innocents ; aujourd'hui cela ne suffit plus : ce qu'on veut, c'est un *Comité de clémence* qui rassure ou encourage les coupables, sans doute? Et, à l'appui de cette demande, si étrange dans les circonstances, qu'ose-t-on affirmer? Que la clémence, c'est-à-dire l'impunité promise aux artisans de la contre-révolution, serait la meilleure des mesures révolutionnaires! Au fait, comment avons-nous pu jusqu'ici nous abuser au point de croire que la Révolution française avait le monde entier sur les bras ; qu'elle marchait sur un sol volcanisé, la tête dans l'orage ; et que ses innombrables ennemis lui gardaient des ressentiments immortels? De faibles femmes, une tourbe inoffensive de curieux et d'indifférents, des vieillards, des malades, des cacochymes, voilà, — Camille Desmoulins veut bien nous l'apprendre, — nos adversaires! Et c'est sans autre but que de venir à bout de ces pauvres gens que la Révolution, selon notre auteur, déploie une tyrannie à laquelle on ne saurait trouver rien de comparable, à moins qu'on ne remonte aux règnes infâmes d'un Tibère ou d'un Néron. De l'Europe armée contre nous, de la Vendée s'agitant sur des ruines toutes fumantes du sang des patriotes, de la mansuétude des rebelles lyonnais prouvée par l'exé-

cution de Chalier, de Toulon livré aux Anglais..., pas un mot. Périls imaginaires que tout cela! Nous n'avons affaire qu'à des femmes, à des vieillards, à des cacochymes, à des malades.

L'effet des indiscrètes démonstrations de joie échappées aux royalistes vint s'ajouter à celui de ces terribles commentaires auxquels il faut bien avouer que les récents écrits de Camille Desmoulins, malgré mainte précaution oratoire, donnaient prise; et les Hébertistes en reçurent un surcroît de force inattendu. L'occasion d'agrandir leur cause en la confondant avec celle de la Révolution elle-même leur était fournie.

Autre imprudence fatale! L'invocation de Camille Desmoulins à Robespierre avait pour résultat nécessaire, non-seulement de poser ce dernier comme l'arbitre suprême de la situation, ce qui était le désigner à tous les coups de l'envie, mais encore de le réduire à l'alternative, ou de paraître déserter la Révolution par une accession sans réserve au parti des indulgents, ou de leur montrer un front sévère, et de sauver ainsi la politique de modération du reproche de *modérantisme*. Dès ce moment, il se trouvait condamné à naviguer parmi les écueils!

Les conséquences ne tardèrent pas à se développer.

Le 30 frimaire (20 décembre), les Cordeliers, soumis à l'influence de l'Hébertisme, envoient à la Convention une députation dont l'orateur, d'un ton hautain et le chapeau sur la tête, réclame la mise en accusation trop retardée, dit-il, des soixante-treize Girondins détenus. C'était un trait lancé droit au cœur de Robespierre, qui les avait défendus. Mais, plus encore que la réclamation, la manière dont elle était faite annonçait l'audace renaissante des Hébertistes. Couthon proteste contre cette affectation de parler le chapeau sur la tête à l'Assemblée des représentants du peuple; et Robespierre l'appuie en ces termes: « Sans doute, tous les citoyens sont égaux entre eux; mais

il n'est pas vrai qu'un seul homme soit l'égal d'une portion quelconque de citoyens. Un individu qui parle devant une assemblée doit respecter en elle la société générale dont il est membre. » Le règlement, qui était conforme à ce principe, fut maintenu [1].

Le lendemain, la tête de Chalier, solennellement promenée dans Paris sur un autel que portait un char de triomphe et que recouvraient des guirlandes de cyprès [2], offrit aux Hébertistes une occasion naturelle d'essayer leurs forces. Collot-d'Herbois, qu'ils attendaient avec une impatience frémissante, était accouru de Lyon. Il arrivait, précédé d'une réputation d'indomptable vigueur. Il paraît aux Jacobins, où les Hébertistes saluent sa présence par des applaudissements enthousiastes ; et, après une apologie véhémente de sa conduite à l'égard des Lyonnais : « Il y a deux mois que je vous ai quittés, s'écrie-t-il d'une voix amère ; vous étiez tous brûlants de la soif de la vengeance contre les infâmes conspirateurs de la ville de Lyon. Aujourd'hui, je ne reconnais plus l'opinion publique ; si j'étais arrivé trois jours plus tard à Paris, je serais, peut-être, décrété d'accusation... [3]. » Puis, répondant à ceux qui disaient : « Les victimes des exécutions en masse ordonnées à Lyon ne sont pas mortes du premier coup : » — « Et Chalier, poursuit-il, Chalier est-il mort, lui, du premier coup? Si les aristocrates avaient triomphé, croyez-vous que les Jacobins eussent péri du premier coup? Et la Convention, qui avait été mise hors la loi par ces scélérats, aurait-elle péri du premier coup? Qui sont donc ces hommes qui réservent toute leur sensibilité pour les contre-révolutionnaires? Une goutte de sang versée des veines généreuses d'un patriote me retombe sur le cœur ;

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 92.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 392.
[3] *Moniteur*, an II (1793), n° 94. Compte rendu de la séance des Jacobins du 1er nivôse (21 décembre)

mais, pour les conspirateurs, je n'ai point de pitié...[1]. » Collot-d'Herbois attaquait Camille Desmoulins sans le nommer : Nicolas le nomma ; et, qualifiant le *Vieux Cordelier* de « libelle, » il prononça ce mot barbare : « Camille Desmoulins frise depuis longtemps la guillotine[2]. » L'éloge de Ronsin par Collot-d'Herbois compléta la scène. La Terreur ressaisissait son sceptre sanglant. Hébert, ivre de joie, dressa un piédestal à Collot-d'Herbois, et il écrivit : « Le géant a paru[3] ! »

Deux jours après, 3 nivôse (23 décembre), nouvelle députation des Cordeliers à la Convention pour insister sur l'élargissement de Ronsin et de Vincent[4]. Évidemment, les Hébertistes avaient repris l'offensive ; la séance des Jacobins qui suivit cette démarche en fut la preuve.

Dans la séance précédente, il avait été décidé que ce soir-là Camille Desmoulins, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine et Philippeaux auraient à répondre, le premier à la dénonciation de Nicolas, les autres à une dénonciation d'Hébert.

On s'attendait donc à des incidents dramatiques ; et le concours fut tel, qu'on paya des places jusqu'à vingt-cinq livres[5]. Collot-d'Herbois se présente, la douleur peinte sur le visage, et dit : « C'est de la mort des patriotes que je viens vous parler, citoyens... Gaillard, le vertueux Gaillard, que vous avez vu ici, il n'y a pas longtemps, le meilleur ami de Chalier, s'est tué de désespoir, se croyant abandonné. » A cette sombre nouvelle, une émotion violente se manifeste parmi les auditeurs. Lui, reprenant : « Vous ai-je trompés quand je vous ai dit que les patriotes étaient au désespoir?... Gaillard n'était pas un homme

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 92.
[2] *Ibid.*
[3] Le *Père Duchêne*, n° CCCXXVI.
[4] *Moniteur*, an II (1793), n° 95.
[5] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 85. Collection des Mémoires, etc.

faible. C'est lui qui, au 10 août, monta le premier à l'assaut contre le tyran, et il reçut alors de larges blessures. Son ombre est devant nous; elle nous dit : « Je n'ai point « pâli sous les poignards des ennemis du peuple, mais je « n'ai pu résister à l'idée cruelle d'être abandonné par les « Jacobins. » L'émotion redoublant : « Prêtons, continue-t-il, prêtons le serment de ne pas survivre à celui de nos frères qui pourrait être attaqué. » Et tous, debout, le bras étendu, s'engagent par un serment terrible, aux applaudissements réitérés des tribunes[1].

L'occasion était bonne pour prendre à partie Camille Desmoulins sans le nommer; Collot-d'Herbois le désigne en ces termes : « Vous croyez que des hommes qui vous traduisent les historiens anciens, qui retournent en arrière de cinq cents ans, pour vous offrir le tableau des temps où vous vivez, sont patriotes? Non... On veut modérer le mouvement révolutionnaire. Eh! dirige-t-on une tempête?... Rejetons donc loin de nous toute idée de modération. Restons Jacobins, restons Montagnards, et sauvons la liberté[2]. »

Au bruit des applaudissements qui saluent ces paroles, Levasseur se lève, et, brusquement : « Je demande à arracher le masque dont se couvre Philippeaux. » Il l'accuse alors d'avoir un patriotisme qui ne consiste qu'en bavardages et en déclamations; d'avoir traité Ronsin et Rossignol de scélérats; de l'avoir engagé lui, Levasseur, à voter pour l'appel au peuple, et d'avoir ensuite voté contre; d'avoir dit que le club des Jacobins était composé de fripons[3]. « Je ne m'attendais pas, répond Philippeaux, à être accusé par Levasseur, mon compatriote et mon confrère; je me voue à l'infamie s'il se trouve dans mon

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 96. Compte rendu de la séance des Jacobins du 3 nivôse (23 décembre).

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, n° 96.

Rapport un seul fait controuvé. » Il reprend ensuite ses dénonciations contre Ronsin et Rossignol, qu'il représente plongés dans les plaisirs et la bonne chère. Il affirme qu'à la bataille de Coron, en Vendée, Ronsin a fait écraser par trois mille brigands quarante-trois mille républicains (ailleurs, au lieu de quarante-trois mille, il avait dit quatre-vingt-dix mille)[1]. Il nie enfin le propos insolent qu'on lui impute en ce qui concerne les Jacobins, imputation sur laquelle Levasseur insiste et qu'Hébert confirme[2].

La séance devenait tumultueuse. Danton recommande le calme. « Je n'ai, ajoute-t-il, aucune opinion formée sur « Philippeaux ni sur d'autres; je lui ai dit à lui-même : «Il « faut que tu prouves ton accusation, ou que tu portes ta « tête sur un échafaud[3]. » Imprudentes paroles qui semblaient condamner d'avance Philippeaux, dans le cas où il se serait trop avancé, ce qui, malheureusement, se trouva hors de doute!

Robespierre avait défendu Danton, il avait protégé Camille Desmoulins : il n'abandonna pas Philippeaux. Il dit que, si ce dernier avait cédé à des passions particulières, son devoir était de faire le sacrifice de son opinion; qu'il ne croyait pas, quant à lui, que Philippeaux eût eu des intentions contre-révolutionnaires; qu'il fallait l'entendre; que la discussion devait être calme; que la tactique des ennemis de la Révolution était de pousser ses serviteurs à se déchirer de leurs propres mains; que les arrestations récentes (celles de Ronsin et de Vincent) avaient donné lieu à des soupçons injustes, n'étant pas l'ouvrage d'un homme, mais le résultat d'un examen attentif dans les deux Comités; que, si des erreurs avaient été com-

[1] Voyez, dans le tome IX de cet ouvrage, le chapitre intitulé la Vendée vaincue, p. 358.
[2] *Moniteur*, an II, (1793), n° 96.
[3] *Ibid.*

mises, on pouvait s'en reposer sur la justice de la Convention du soin de les réparer; que Marat était allé tranquillement au Tribunal révolutionnaire et en était revenu triomphant[1].

Ce langage était à la fois plein de sagesse et de fermeté. Aux efforts des Hébertistes pour faire regarder Ronsin et Vincent comme les victimes d'une oppression qui avait sa source dans les seules dénonciations de Philippeaux, Robespierre opposait le jugement des Comités, la confiance que devait inspirer la Convention, et cette soumission à la justice dont Marat lui-même avait donné l'exemple. D'un autre côté, loin de sommer Philippeaux, comme l'avait fait Danton, de prouver tous ses dires, sous peine de mort, Robespierre lui ouvrait une issue; il lui ménageait un moyen de se rétracter honorablement; il étendait sur les erreurs de fait où il avait pu se laisser entraîner le voile des bonnes intentions. Jamais la bienveillance n'avait été plus habile.

Mais les rancunes de Philippeaux l'aveuglaient, et il ne pouvait pardonner au Comité de salut public d'avoir prêté une oreille défiante à ses réquisitoires touchant la Vendée. Il déclara « qu'il avait dans son cœur les principes que venait de professer Robespierre[2], » mais non sans se plaindre des « formes repoussantes qu'il avait cru remarquer dans le Comité, lorsqu'il était allé lui rendre compte de ses opérations[3]. » Il assura ensuite qu'il n'avait tiré de sa brochure que le nombre d'exemplaires suffisant pour ses collègues de l'Assemblée; sur quoi, Levasseur, s'étant écrié : « Tu en as menti ; tu en as envoyé des exemplaires à Saumur et à Angers, » lui, au lieu d'établir le contraire, répliqua : « Je vais vous expliquer la cause de l'acharnement de Levasseur contre moi. J'ai fait rappor-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 96.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

ter un décret sur la résiliation des baux, et, par ce rapport, Levasseur perdait cinq cents livres[1]. » A ces mots, le cri : *Point de personnalités!* retentit de toutes parts, mêlé à de violents murmures. Danton, impatienté, s'écrie que toutes « ces altercations ne tuent pas un Prussien, » et conclut à ce qu'une Commission de cinq membres soit chargée d'entendre les accusés et les accusateurs[2]. Couthon, qui veut éloigner une lutte dont il semble pressentir le dénouement funeste, essaye d'arrêter Philippeaux lorsqu'il en est temps encore. Il lui demande s'il croit, en son âme et conscience, qu'il y ait eu une trahison dans la guerre de Vendée. « Oui, » répond sans hésiter le courageux, mais imprudent Philippeaux. « Alors, poursuivit Couthon, qu'une Commission soit nommée. » Et c'est ce qui est décidé à l'instant même, au milieu des plus vifs applaudissements[3].

Sur la question de savoir si Fabre, Bourdon et Camille seraient entendus et jugés sans désemparer, les Jacobins passèrent à l'ordre du jour[4].

Arriva sur ces entrefaites la nouvelle de la prise de Toulon; et certes, rien ne pouvait venir plus à propos pour les membres du Comité de salut public, tant l'opposition contre eux dans l'Assemblée se fortifiait et grandissait! C'est au point que, lorsqu'ils allèrent annoncer à la Convention ce grand événement : Toulon rendu enfin à la République, — leurs amis de la Montagne les en félicitèrent comme d'un succès personnel, et leur dirent : « Si Toulon n'avait pas été pris si tôt, vous étiez perdus; ils vous auraient décrétés d'accusation[5]. »

Restait le danger dont les débordements de l'Héber-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 96.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Projet de Rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine.

tisme menaçaient la Révolution; et ce danger, le Comité de salut public le portait dans ses propres flancs. Étrange mobilité des choses dans les temps d'orage! Pour enivrer d'audace le parti de la Terreur, il avait suffi des attaques aventurées par Philippeaux, et des protestations hyperboliques de Camille! Aussi, comme les Hébertistes avaient maintenant le verbe haut! Avec quelle complaisance ils appelaient Collot-d'Herbois « le géant! » Avec quel enthousiasme farouche ils allaient répétant les paroles de défi que l'exterminateur des Lyonnais rebelles venait de lancer à la politique de Robespierre : « *Loin de nous toute idée de modération!* » C'était le moment où Fouché écrivait à Collot, au sujet de la prise de Toulon : « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire; *nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre*[1]. » Le suicide de Gaillard, désespérant de la Révolution et ne voulant pas lui survivre, ajoutait à la surexcitation. Robespierre avait tenu tête avec fermeté, aux Cordeliers, dans leurs démarches impérieuses, insolentes presque, en faveur de Ronsin et de Vincent, et il avait mis à excuser Philippeaux plus de courage que n'en montra Danton. Mais, compromis par Camille, qui rendait sa politique vulnérable et impopulaire en l'exagérant, il sentait le sol prêt à se dérober sous lui. Nul doute que, dans les deux dernières séances des Jacobins, le grand rôle n'eût appartenu à ses adversaires. La violence déployée par Levasseur contre Philippeaux prouvait que ceux-là même d'entre les Républicains ardents qui ne figuraient point parmi les Hébertistes étaient disposés à prendre parti pour eux; et ce qui devait inquiéter encore davantage Robespierre, c'était de voir des hommes tels que Nicolas, qu'on savait avoir poussé l'attachement à sa personne jusqu'à une espèce de culte, me-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 95.

nacer de la guillotine... qui?·l'auteur du *Vieux Cordelier*, ce Camille Desmoulins, dont lui, Robespierre, avait, peu de jours auparavant, garanti le républicanisme[1] !

Dans cette situation critique, Robespierre n'hésita pas. Ces ultra-révolutionnaires qu'il avait si souvent combattus, il résolut de les condamner de haut, solennellement, comme membre du pouvoir, mais cela de manière à leur arracher, une fois encore, tout prétexte de se poser en défenseurs exclusifs de la Révolution, et d'attirer dans leurs rangs tous ceux à qui la faiblesse ou la tiédeur paraissait trahison. De là le Rapport qu'il présenta le 5 nivôse (25 décembre) sur les principes du gouvernement révolutionnaire.

« La théorie du gouvernement révolutionnaire, disait-il en commençant, est aussi neuve que la révolution qui l'a amenée... Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, contents d'abuser de leur puissance, s'occupent peu d'en rechercher la légitimité. Aussi ce mot n'est-il pour l'aristocratie qu'un sujet de terreur ou de calomnie, pour les tyrans qu'un scandale, pour bien des gens qu'une énigme ; il faut l'expliquer à tous, pour rallier au moins les bons citoyens aux principes de l'intérêt public[2]. »

Puis, distinguant avec soin, — et c'étaient là des distinctions d'homme d'État, non de vaines antithèses de rhéteur, — ce que le tort de Camille Desmoulins avait été de confondre :

« La fonction du gouvernement, continuait-il, est de

[1] C'était dans la séance du 14 décembre que Robespierre avait fait l'éloge de Camille Desmoulins ; ce fut dans la séance du 21 décembre que Nicolas le dénonça. Les III[e] et IV[e] n[os] du *Vieux Cordelier* avaient paru dans l'intervalle.

[2] *Moniteur*, an II (1793), n° 97.

diriger les forces morales et physiques de la nation vers le but de son institution.

« Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République ; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

« La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

« Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé de déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.

« Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile, et le gouvernement révolutionnaire de la liberté publique. Sous le régime constitutionnel, il suffit presque de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique elle-même est obligée de se défendre contre toutes les passions qui l'attaquent.

« Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale, il ne doit aux ennemis du peuple que la mort[1]. »

Cette dernière phrase, dont l'âpreté n'avait trait qu'à la période de transition, la période *révolutionnaire*, s'adressait à la fois aux conspirateurs monarchiques et aux Hébertistes. Robespierre disait aux premiers : « Gardez-vous de voir dans notre aversion pour les excès une promesse d'impunité ou une marque de faiblesse; » et aux seconds : « Quand nous nous engageons à ne pas fléchir devant les coupables, de quel droit appelleriez-vous contre-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 97.

révolutionnaire la protection accordée à ceux qui sont innocents ou qui ne sont qu'égarés? »

Et, pour mieux briser entre les mains des Hébertistes l'arme que Camille Desmoulins leur avait étourdiment fournie; pour bien établir que le dessein de couper court aux excès de la Terreur n'impliquait nullement celui de laisser les conspirateurs ou les traîtres impunis, Robespierre concluait par la proposition d'un décret qui, d'une part, activât la mise en jugement des généraux prévenus de complicité avec Dumouriez; et, d'autre part, augmentât d'un tiers les secours et récompenses auxquels avaient droit les défenseurs de la patrie blessés en combattant pour elle[1].

Quant à la pensée dominante du Rapport, le passage qui la contenait était celui-ci : « ..... Le gouvernement révolutionnaire n'a rien de commun ni avec l'anarchie ni avec le désordre; son but, au contraire, est de les réprimer, pour amener et affermir le règne des lois. Il n'a rien de commun avec l'arbitraire. Ce ne sont point les passions particulières qui doivent le diriger, c'est l'intérêt public. Il doit se rapprocher des principes ordinaires, dans tous les cas où ils peuvent être rigoureusement appliqués, sans compromettre la liberté publique. La mesure de sa force doit être l'audace ou la perfidie des conspirateurs; plus il est terrible aux méchants, plus il doit être favorable aux bons, et plus il doit s'abstenir des mesures qui gênent inutilement la liberté, et qui blessent les intérêts privés sans aucun avantage public[2]. »

Convaincu que les deux extrêmes aboutissent au même point, et, selon ses propres expressions, que le but est également manqué, soit qu'on ne l'atteigne pas, soit qu'on le dépasse, Robespierre s'étudiait à tracer à la Révolution sa route entre les deux écueils que, souvent déjà, il avait

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 97.
[2] *Ibid.*

signalés avec inquiétude : l'excès de l'indulgence et l'excès de la rigueur.

Mais il lui eût fallu, pour réussir, un pouvoir qu'il n'avait pas. Son autorité morale était immense; son autorité officielle, très-combattue, très-disputée, se trouva bien souvent nulle. Cette importante distinction fut soigneusement voilée, après le 9 thermidor, par tous ceux qui avaient intérêt à rejeter sur Robespierre la responsabilité d'un passé terrible; et, comme il n'était plus là pour répondre, rien n'a contribué davantage à falsifier l'histoire de la Révolution. La vérité est que Robespierre avait contre lui, non-seulement tout le Comité de sûreté générale, moins David et Lebas; mais encore tout le Comité de salut public, moins Saint-Just et Couthon.

On en eut une preuve décisive dans les circonstances dont il s'agit. Le 6 nivôse (26 décembre), Barère, à la suite d'un Rapport sur les suspects, réponse amère aux *nouvelles traductions de Tacite*, proposa de prendre dans les deux Comités la Commission chargée de juger des motifs d'arrestation à l'égard des citoyens incarcérés. C'était faire dépendre l'action de ce *Comité de justice* que Robespierre avait demandé, d'une majorité hostile à sa politique de modération ferme et vigilante. Vainement réclama-t-il le maintien du premier décret rendu sur sa proposition ; vainement signala-t-il les inconvénients nombreux de celui qu'on voulait y substituer : Barère se déclara sans détour l'organe *du vœu des deux Comités réunis*[1].

L'isolement de Robespierre dans les régions officielles ne pouvait être révélé ni d'une manière plus saisissante ni à propos d'une question plus grave. Mais ce n'était pas assez pour Billaud-Varenne, dont l'inflexibilité systématique et les convictions farouches s'alarmaient de la

[1] Séance de la Convention du 6 nivôse (26 décembre).

moindre atteinte portée au régime de la Terreur. Avec une violence qu'il ne prit nul soin de déguiser, il affirma que les inconvénients attachés au second décret accusaient le premier qui avait été rendu (celui qu'avait fait voter Robespierre); et, frappant d'une réprobation indirecte, mais non équivoque, la politique modérée de son collègue, il ajouta que la Convention aurait passé à l'ordre du jour sur les réclamations des contre-révolutionnaires présentées à sa barre le 30 frimaire, « *si elle eût conservé son énergie et sa fermeté*[1]. » Robespierre, en donnant ces réclamations pour point de départ à la proposition d'un *Comité de justice*, avait donc, selon Billaud-Varenne, manqué d'énergie et de fermeté! Le trait était de ceux qui, en ce temps-là, faisaient de profondes blessures. La Convention ne se borna pas à passer à l'ordre du jour sur le décret présenté par Barère; elle rapporta le premier qu'elle avait voté sur la proposition de Robespierre[2].

Ainsi le *Comité de justice* fut rejeté; et ce triomphe de Billaud-Varenne donna un surcroît de force aux Hébertistes, si bien servis déjà par les exagérations en sens inverse de Camille Desmoulins, par les attaques inconsidérées de Philippeaux, et par le retour à Paris de Collot-d'Herbois.

[1] Séance de la Convention du 6 nivôse (26 décembre).
[2] *Ibid.*

CHAPITRE VI

HIVER DE 1794

Disette de la viande. — Les garçons bouchers. — Ressources diminuées. Besoins augmentés. — Perspective effrayante. — Pourvoyeurs de l'armée révolutionnaire. — Aspect de la Halle aux boucheries. — Admirable dévouement civique. — Carême civique ; Legendre propose de le décréter. — Jeûne universel et volontaire. — Abominables manœuvres de la contre-révolution pour faire hausser le prix du pain. — Consommation momentanée de volailles dans Paris. — Paris réduit à se nourrir d'herbages. — *Queues* à la porte des boulangers. — Influence funeste exercée par les attroupements d'affamés sur la moralité publique et la pudeur des femmes. — Divers remèdes proposés. — Cri général contre l'accaparement. — *Le pain à deux sous*, par Dubois-Crancé. — Brochure sur les subsistances, par Momoro. — *Tableau du maximum*. — Nouveauté et importance de ce grand travail. — L'excès du froid se joint à la famine. — Tous les fléaux coalisés. — Héroïsme du peuple de Paris.

Ce fut un terrible hiver que celui de 1794.

Et d'abord, la viande manqua.

La Vendée, avant la guerre, fournissait six cents bœufs par semaine, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean[1]. L'insurrection vendéenne détruisit cette ressource. Les herbages de la Normandie étaient épuisés[2]. Tirer des bœufs du dehors, il n'y fallait pas songer, la France étant placée au centre d'un immense incendie, et l'étranger n'ayant rien à lui envoyer que la mort.

C'est peu : l'augmentation des besoins se trouvait avoir marché de pair avec la diminution des ressources. On

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. — Discours de Legendre dans la séance de la Convention du 3 ventôse (13 février).

[2] *Ibid.*

ne jeûnait plus, comme jadis, pendant près de la moitié des jours de l'année; et, tandis qu'autrefois les habitants des campagnes se nourrissaient de fruits, de laitage et de légumes, on avait maintenant sous les armes douze cent mille hommes qui mangeaient de la viande tous les jours[1].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les efforts réunis de la cupidité et de la malveillance centuplèrent le mal. D'une part, on vit la lie des garçons bouchers, des gens sans mœurs, beaucoup, chassés de chez leurs maîtres pour cause de vol, se réunir dans les marchés, et, de leur argent mis en commun, acheter bœufs, vaches, veaux, tout ce qu'ils trouvaient[2], de manière à réaliser, par l'accaparement et la hausse arbitraire des prix, d'homicides bénéfices; d'autre part, des bandes de spéculateurs sans âme spéculèrent sur l'étendue des besoins qui appelaient aux foires les approvisionneurs des armées, forcés d'acheter, coûte que coûte, de quoi pourvoir à une consommation dévorante[3]. Est-il besoin d'ajouter que les ennemis de la Révolution n'eurent garde de manquer une aussi belle occasion de satisfaire leur rage[4], se faisant un jeu de tuer les vaches et les brebis déjà pleines, ou de jeter les veaux à la rivière[5]?

Tout concourait de la sorte à créer la disette de la viande, et elle devint effrayante. De dix-huit sous, la livre de bœuf monta rapidement à vingt-cinq[6]; bientôt il n'y

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. Rapport de Barère.

[2] *Ibid.* Discours de Legendre.

[3] Rapport de Vernier sur la vente des bestiaux destinés à la consommation. *Bibliothèque historique de la Révolution.* — Subsistances, 473, 4, 5. British Museum.

[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 168. — Dénonciation portée à l'Assemblée par une députation du Conseil général de la Commune de Paris.

[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. — Déclaration d'un Commissaire du Comité de la Section des gardes françaises.

[6] Mercier, *Le Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.

eut de viande que pour les riches, et l'on put prévoir le moment où, même pour eux, il n'y en aurait plus. On entendit le boucher Legendre s'écrier, avec ce genre d'éloquence vulgaire, mais quelquefois saisissant, qui lui était propre : « On détruit l'espèce, en mangeant le père, la mère et les enfants... L'époque n'est pas éloignée où vous n'aurez ni viande ni chandelle. Les bœufs qu'on tue aujourd'hui ne donnent pas assez de suif pour les éclairer à leur mort[1]. »

Il fallait aussi compter avec cette partie de l'armée révolutionnaire que Ronsin animait de son esprit, et dont les hordes dévastatrices déshonorèrent si souvent la cause qu'elles prétendaient défendre. Semblables à des loups affamés, selon la comparaison employée par un auteur du temps, les pourvoyeurs et précurseurs de l'armée révolutionnaire parcouraient les campagnes, en dardant des yeux avides sur les métairies et les fermes. Ils s'y précipitaient, la fourche à la main, ou la baïonnette en avant; empoignaient les moutons, emportaient les volailles, incendiaient les granges, déliaient les bœufs de leurs étables, à la face des propriétaires muets et consternés ; puis, couraient vendre leurs larcins à des misérables dignes de les acheter[2].

Par suite de ces brigandages, le beurre et les œufs disparurent. Que font tout autour de la halle ces longues files de femmes qui bravent là depuis minuit l'inclémence de l'air? Elles savent que, dès neuf heures du matin, la halle est dégarnie, et elles attendent l'heure de conquérir, presque au péril de leur vie, trois œufs et un quarteron de beurre[3].

Tragique était le spectacle que présentait, en ces jours d'angoisses, la Halle aux boucheries ! Une multitude en-

[1] *Moniteur*, an II (1791), n° 155. Discours de Legendre.
[2] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[3] *Ibid.*

tassée et frémissante ; le tumulte augmenté par l'apparition de la cavalerie aux ordres des Comités révolutionnaires ; des femmes enceintes à demi étouffées dans la foule ; des milliers d'individus des deux sexes se pressant, se poussant, s'écrasant l'un l'autre, dans les avenues étroites de la Halle ; des hommes à gages emportant des moitiés de bœufs et fuyant courbés sous leur énorme fardeau ; les pauvres suivant le visage pâle et le regard attaché sur la viande crue ; quelquefois, les gendarmes lançant leurs chevaux au galop entre des étals larges de trois pieds à peine, culbutant le monde, multipliant les accidents sous prétexte de les prévenir et favorisant par une tactique astucieuse d'ignobles trafics, tel est, tracé par un observateur contemporain, le tableau de ces désordres. « Des scélérats, dit-il, aux appointements de la Commune, faisaient ranger les femmes à la file ; mais, tandis qu'elles attendaient leur tour, en grelottant de froid, des portefaix formant un rempart impénétrable devant les boutiques, enlevaient des bœufs entiers ; et, quand le partage du lion était fait, les femmes, rangées deux à deux, et qui n'avaient pas avancé d'un pas, se retiraient les mains vides[1]. »

Un exemple de dévouement civique vraiment admirable, et, — si l'on met à part ceux qui eurent leur source dans la superstition, — unique dans l'histoire, fut le résultat de cette situation. Il fallait de la viande aux soldats qui combattaient pour la liberté, il en fallait aux malades qui encombraient les hôpitaux : de la sollicitude qu'ils inspiraient naquit l'idée d'un carême civique que devaient s'imposer volontairement tous les bons citoyens. Déjà, en juin 1793, la Section de Montmartre et celle de l'Homme-Armé avaient arrêté un carême civique de six semaines[2];

[1] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 12.

le 3 ventôse 1794 (21 février), Barère, dans la Convention, s'exprima en ces termes : « A Londres, lorsque Georges arma des escadres pour asservir les États-Unis d'Amérique, il ordonna des jeûnes... Dans ce moment, il y a des jeûnes religieux en Angleterre... Nos pères, nous-mêmes, avons jeûné pour un saint du calendrier, pour un moine du dixième siècle, ou pour quelque supercherie sacerdotale : jeûnons pour la Liberté... Les soldats du Rhin étaient au bivac depuis plusieurs jours ; ils aperçoivent Landau ; on leur offre du pain et de l'eau-de-vie avant d'y parvenir ; ils refusent, ajournant ces besoins après la prise de la ville[1]. » Legendre se leva et dit : « Si la Convention se borne à *inviter* à un carême civique, tous les bons patriotes se passeront de viande ; le peuple se soumettra à votre invitation par amour pour la liberté ; mais le riche, le sybarite, continueront de s'engraisser avec une nourriture qu'il faut réserver aux défenseurs de la patrie... *Décrétez* un carême civique. » Cambon ayant signalé l'inconvénient d'emprunter à la superstition les formes qui lui étaient propres, et Legendre insistant pour que la Convention consacrât au moins le principe : « Il n'y a pas ici de principe à décréter ; il n'y a que des précautions à prendre, » s'écria Barère[2].

La Commune avait fait placarder dans toutes les rues un arrêté qui réduisait chaque bouche à une livre de viande par décade ; et les membres des Comités révolutionnaires s'étaient imposé le devoir de l'abstinence[3] : l'idée, partout répandue, que l'économie de matière alimentaire tournerait au profit des pauvres, des malades et des soldats, fit ce que le plus impérieux décret n'aurait pu faire. La République, par un mouvement spontané, se soumit à un jeûne universel. Et cela, pendant que l'abon-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 155.
[2] *Ibid.*
[3] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.

dance régnait dans les prisons, parmi les gens riches[1]. Malheureusement la disette de la viande n'était pas le seul fléau à combattre. On ne saurait rappeler sans un sentiment d'horreur les moyens auxquels les ennemis de la Révolution eurent recours, pour en dégoûter le peuple, par la famine. On tenait les sacs fermés et les marchés dégarnis; on cachait les grains jusque dans les écuries sous de la paille; on laissait pourrir les meules de blé, ou on les abandonnait à la férocité des rats; on refusait de faire battre son grain, sous prétexte que les batteurs ne demandaient pas moins d'un écu; que dire encore[2]?

D'un autre côté, la quantité de grains mis en réquisition ne permettant plus d'élever dans les campagnes poules et poulets, il y eut un moment où les rues de Paris se remplirent de paysans chargés de paniers de volailles que les Parisiens achetaient à l'envi. Cela dura peu; et alors on dut se rejeter sur les herbages. Nul moyen de se procurer les légumes secs, riz, lentilles, haricots : ils étaient amoncelés dans les magasins militaires, et l'on en vint à regarder comme un bonheur la découverte d'un litron de cette denrée[3].

L'extrême difficulté d'avoir du pain donna naissance à ce que le peuple désigna, depuis, sous le nom de *queues :* longues files de femmes, rangées deux à deux à la porte des boulangers, avant même que le jour eût paru. Mercier a vivement décrit la funeste influence que ces sortes d'attroupements exercèrent sur la moralité publique. Que de tête-à-tête concertés favorisa l'obscurité de la nuit! que de portes à propos entr'ouvertes! Les jeunes filles n'étaient

[1] Conseil général de la Commune, séance du 29 pluviôse, citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 2.

[2] Opinion de Momoro, administrateur et membre du Directoire du département de Paris, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. Subsistances, 473, 4, 5. British Museum.

[3] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.

point les dernières à se mettre en rang; et, comme il fallait tromper l'ennui de l'attente, on se répandait en propos agaçants, on se livrait à des rires immodérés, tandis que de hardis garçons de boutique, des valets effrontés, ou des libertins de profession, s'arrêtaient sur chaque rang, prenaient le signalement des visages, et, quelquefois même, profitant des ténèbres, seruaient e n taureaux sur les femmes, qu'ils embrassaient l'une après l'autre[1]. La pudeur ne pouvait que se perdre en ces rapprochements dangereux. La nécessité de se pousser au premier rang accoutuma les femmes du peuple à lutter de force avec les hommes; beaucoup devinrent irascibles, contractèrent l'habitude de jurer; et, dans le bruit de ces cohues, qui ne cessait par intervalles que pour laisser entendre les vagissements d'enfants affamés, on eut peine à distinguer d'avec les voix enrouées des charretiers des voix qui avaient été douces et tendres[2].

A ces maux quel remède? Chacun proposait le sien, et les brochures qui traitaient des subsistances affluèrent. Une idée commune qui, dans toutes ces brochures, se dégage de la diversité des conclusions, est celle qu'on trouve exprimée de la manière suivante, dans un Rapport de Vernier sur la vente des bestiaux destinés à la consommation : « Chez tous les peuples civilisés, l'accaparement et le monopole ont été considérés comme des crimes que les lois devaient punir. Les Grecs et les Romains avaient prohibé l'accaparement et le monopole sous des peines très-sévères. C'est depuis quarante ou cinquante ans seulement que les économistes ont vu là une suite nécessaire de la liberté du commerce[3]. » Les circonstances semblaient en effet donner raison à la doctrine de Galiani et de Necker

[1] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[2] *Ibid.*
[3] *Bibliothèque historique de la Révolution*. Subsistances, 473, 4, 5 British Museum.

contre celle de Turgot[1]; et ceux même des conventionnels qui étaient alors pour la liberté absolue du commerce des grains ne pouvaient nier qu'elle fournît aux malveillants une arme terrible[2].

Sous ce titre : *Le pain à deux sous dans toute la République*, Dubois-Crancé publia une brochure dans laquelle il proposait, pour surmonter la crise, les quatre moyens que voici : Ouvrir au peuple, en tout temps et sur toute la surface de la République, des magasins de vente et d'achat à *prix fixe*, avec la seule différence entre la vente et l'achat de trois deniers par livre de froment et de deux deniers par livre de seigle, ou autres menus grains, pour frais d'emmagasinage et de surveillance. — Garnir ces magasins par le prélèvement annuel de la contribution foncière en nature, à un taux uniforme, et sans exception, dans toute l'étendue de la République. — Laisser la circulation libre à l'intérieur, et prohiber l'exportation, en attribuant le droit d'exporter des blés au gouvernement seul. — Déclarer confiscable, avec amende, tout blé des récoltes précédentes qui se trouverait encore en nature et *non converti en farine*, chez un particulier, un mois après la récolte de l'année courante. « Le droit de propriété, disait l'auteur, consiste-t-il à refuser de vendre la denrée qu'on a de trop à celui qui en manque ? Non. De quel droit le laboureur voudrait-il que, pour lui garantir sa propriété, son voisin allât se battre aux frontières, lorsque lui le laisserait mourir de faim[3] ? »

Dans une autre brochure, écrite sous l'empire des

[1] Voyez dans le premier volume de cet ouvrage, le chapitre consacré aux économistes du dix-huitième siècle.

[2] *Primo, du pain, et voici comment*, par Louis Viger, député suppléant à la Convention nationale. *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Subsistances, 473, 4, 5. British Museum.

[3] *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Subsistances, 473, 4, 5. British Museum.

mêmes préoccupations, Momoro s'étudiait à prouver que la fixation d'un *maximum* du prix des grains était possible, qu'elle était juste, qu'elle produirait de grands avantages, qu'elle ne violait en aucune façon le droit de propriété, défini au point de vue de l'intérêt social, et qu'elle n'aurait point pour effet l'anéantissement du commerce des grains. Suivant l'auteur, nul doute que le cultivateur ne fût suffisamment récompensé de ses travaux et encouragé à faire valoir ses terres, si le *maximum* adopté était de vingt-cinq à trente livres la mesure de deux cent quarante livres pesant, et il en donnait pour preuve que la proposition en avait été faite à la Convention, d'après le vœu des cultivateurs, consultés à cet effet. Le prix du pain, dans ce cas, eût été de deux sous six deniers. Après avoir passé en revue les diverses objections à prévoir, Momoro se demandait si ceux qui avaient fait des approvisionnements considérables ne perdraient pas beaucoup au système par lui proposé; et le sens de sa réponse était : Oui, mais que nous importe la ruine des accapareurs? Ils ont calculé sur la famine : si leurs calculs sont déjoués, tant mieux[1].

Ici se place le souvenir d'une entreprise aussi neuve qu'imposante.

Un décret du 11 brumaire (1er novembre) avait ordonné à la *Commission des subsistances et approvisionnements de la République* de faire travailler, par des Commissaires spéciaux, à un tableau général donnant :

1° Le prix que chaque genre de marchandise valait dans le lieu de sa production ou fabrication, en 1790, augmenté d'un tiers;

2° Un prix par lieue, pour le transport, à raison de la distance de la fabrique;

[1] Opinion de Momoro, administrateur et membre du Directoire du Département de Paris. British Museum.

3° Le bénéfice du marchand en gros, calculé sur le pied de cinq pour cent;

4° Celui du marchand en détail, calculé sur le pied de dix pour cent.

Ainsi, par un décret de quelques lignes, se trouvait avoir été décidée la fixation du prix de toutes les marchandises et de toutes les denrées dans toute l'étendue de la République : travail gigantesque qui avait pour but de mettre un frein à la cupidité des spéculateurs, de tracer une limite aux gains immodérés des capitalistes, d'arrêter le débordement de l'agiotage, et de faciliter aux citoyens l'acquisition des objets de première nécessité[1].

Les Commissaires nommés abordèrent d'un cœur intrépide la tâche sans exemple qui leur était confiée. Ils s'adressèrent à chaque district, interrogèrent chaque municipalité, firent de chaque société populaire un instrument d'enquête. Plusieurs des administrations locales répondirent à l'appel, d'autres s'abstinrent. Mais Paris, consommant par ses fabriques, ses ateliers, son industrie, ses arts, toutes sortes de matières, put fournir, presque à lui seul, la matrice de toutes les valeurs et l'état de toutes les transactions commerciales. De là l'ouvrage de statistique le plus nouveau et le plus important qui eût encore paru. Le tableau formé en vertu du décret sur le *maximum* faisait connaître le prix de tout ce que l'homme doit aux libéralités de la nature, la valeur de ce que son travail y ajoute, le lieu des productions diverses, la situation des différents dépôts que le commerce alimente, les rapports multipliés qui lient les efforts de l'industrie aux besoins de vingt-sept millions d'âmes. C'était le travail analysé, le secret du commerce livré au monde, l'industrie prise sur le fait, la manipulation de toute matière première mise au jour; c'était la lampe portée au

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 154. Rapport de Barère.

fond des laboratoires, où la cupidité ne prend que trop souvent le génie à son service, et le long des sentiers obscurs où parfois l'activité humaine s'égare. Aussi Barère eut-il raison de s'écrier, en rendant compte de ce résultat, incomplet seulement parce qu'il était prodigieux: « Aucune nation ne possède rien de semblable. Des naturalistes, des médecins, ont fait, grâce à de longs travaux, des tables de mortalité pour l'espèce humaine: vous, dans deux mois, vous avez fait des tables de vie pour le peuple[1]. » La Convention s'empressa de voter l'impression des *Tableaux du maximum*, et leur envoi à chaque district[2].

Qu'elle fut admirable, cette lutte de nos pères contre tous les fléaux coalisés! car à la famine se joignit l'excès du froid. Depuis deux ans, Paris se chauffait au jour le jour. Le charbon était très-rare; il n'en venait qu'un bateau à la fois dans chaque port, et l'on n'obtenait son tour par numéro qu'au prix d'une bien cruelle attente, une attente de trois nuits[3]! A peine les débardeurs avaient-ils retiré de l'eau le bois désiré, qu'il était vendu. Mais, la rivière une fois enchaînée par les glaces, il fallut se rabattre sur les bois de Boulogne, de Vincennes, de Verrières, de Saint-Cloud, de Meudon. Des vieillards revenaient de la forêt, le dos courbé sous de lourds fagots, rappelant la fable de la *Mort* et du *Malheureux*. Est-il un temps, est-il un pays, où les calamités publiques n'aient point provoqué quelque spéculation infâme? Des misérables, « sangsues sorties de la fange des cavernes à voleurs[4], » vendirent la corde de bois quatre cents francs; et l'on vit de pauvres pères de famille scier dans les rues

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 154. Rapport de Barère.

[2] Séance du 4 ventôse (22 février). Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 155.

[3] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.

[4] *Ibid.*

leurs bois de lit pour faire cuire les aliments de leurs enfants. Les fontaines gelèrent, de sorte que les porteurs d'eau, forcés de se rendre dans des quartiers éloignés de la rivière, firent payer l'eau quinze et jusqu'à vingt sous la voie. Les choses en vinrent au point que, pour ne pas payer, beaucoup se firent porteurs d'eau ; et, quand les réservoirs des fontaines furent dégelés, on y fit *queue* aussi [1] !

Et tout cela enduré avec un calme héroïque par ce grand peuple de Paris !... Comment rappeler sans attendrissement et sans orgueil que les dépôts où le Comité de salut public avait emmagasiné tous les objets d'absolue nécessité, jusqu'au drap, furent respectés religieusement [2], placés qu'ils étaient sous la sauvegarde d'un peuple mourant de faim, mourant de soif, mourant de froid ?

[1] Mercier. *Le Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[2] *Ibid.*, t. IV, chap. CLV.

CHAPITRE VII

LE PRÉTOIRE DES JACOBINS

Numéro cinq du *Vieux Cordelier* : acte de contrition et satire. — Camille et Hébert devant les Jacobins; Robespierre et Danton s'élèvent contre les querelles purement personnelles. — Dénonciations de Philippeaux contre Ronsin, Rossignol et les *autres agents du ministère*. — Démenti terrible de Choudieu. — Opposition voilée de Bourdon (de l'Oise) au Comité de salut public; attaques prudentes de Danton. — Camille cité devant les Jacobins — Robespierre prend sa défense. — *Brûler n'est pas répondre.* — Irritation de Robespierre; sa réplique au cri de Camille. — Intervention conciliante de Danton. — On lit, aux Jacobins, les numéros du *Vieux Cordelier*. — Robespierre, aux Jacobins, interpelle Fabre d'Églantine. — Portrait de Fabre. — Ce qu'on lui reproche. — Sa réponse aux accusations. — Robespierre protége Camille Desmoulins. — Situation embarrassante que cette protection lui crée. — Manœuvres des Hébertistes pour rejeter sur lui la responsabilité des opinions émises par Camille. — Camille rayé de la liste des Jacobins. — Robespierre demande que cet arrêté soit regardé comme non avenu ; les Jacobins y consentent. — Camille maintenu dans la société jacobine.

Le soir même du jour où Robespierre avait présenté son Rapport sur le gouvernement révolutionnaire, Camille Desmoulins écrivait le numéro cinq du *Vieux Cordelier* [1] : acte de contrition à l'égard des uns, et satire sanglante à l'égard des autres.

Il y traçait en vives couleurs le tableau de ses services; il y rappelait avec quel courage il avait su immoler à la République ses affections personnelles, renoncer à l'amitié de Barnave, et s'arracher à celle de Mirabeau, « qu'il

[1] Il est évident que les dernières lignes de ce numéro cinq furent écrites après la présentation du Rapport de Robespierre, puisqu'elles le mentionnent.

aimait comme une maîtresse[1]. » Que lui reprochait-on? N'avait-il pas dit que « le vaisseau de la République voguait entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération[2]? » N'avait-il pas ajouté que « outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà? » Pourquoi l'avoir jugé sur des phrases détachées? Lui, le patron des aristocrates! le patron des modérés! Ah! que le vaisseau de la République, lancé entre deux écueils, s'approchât trop de celui du *modérantisme*, et l'on verrait de quel air il aiderait à la manœuvre, on verrait s'il était un modéré[3]! Un modéré! lui qui avait dit, comme Robespierre, et en termes non moins forts : « S'il fallait choisir entre l'exagération du patriotisme et le marasme du modérantisme, il n'y aurait pas à balancer[4]! » Lui qui était allé aussi loin que Marat en révolution[5]! Lui qui avait écrit que « le Comité de salut public avait eu besoin de se servir, pour un moment, de la jurisprudence des despotes, et de jeter sur la Déclaration des droits un voile de gaze, il est vrai, et transparent[6]! » On l'accusait d'avoir défendu Dillon. Depuis quand était-ce un crime de défendre quelqu'un? S'il était criminel pour avoir défendu Dillon, Robespierre l'était pour avoir pris la défense de lui Camille, qui avait pris la défense de Dillon[7]! A la calomnie il opposait un témoignage décisif, celui de Robespierre, déclarant que Camille était un excellent républicain, qu'il l'était par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il lui était même impossible d'être autre chose. De qui avait-on ja-

[1] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 81. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.
[2] *Ibid.*, p. 76.
[3] *Ibid.*, p. 102.
[4] *Ibid.*, p. 107 et 108.
[5] *Ibid.*, p. 108.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 85.

mais fait un plus bel éloge[1]? Au reste, puisque son dernier numéro avait été censuré par le Comité de salut public, il était prêt à le brûler, et à imiter Fénelon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même[2]. Quant à son opinion sur l'anarchie, était-il donc si coupable d'avoir cru, après Caton et Brutus, que « l'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître[3]. C'est ce seul maître que j'ai craint; c'est cet anéantissement de la République ou du moins ce démembrement que j'ai craint. Le Comité de salut public, ce Comité sauveur, y a porté remède; mais je n'ai point le mérite d'avoir le premier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis les plus dangereux, et assez habiles pour avoir pris la seule route possible de la contre-révolution. Ferez-vous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un député, de s'être effrayé de ce désordre, de cette confusion, de cette décomposition du corps politique, où nous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous entraînait, nous et les principes déracinés, si, dans son dernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, Robespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté l'ancre lui-même aux maximes fondamentales de notre Révolution, sur lesquelles seules la liberté peut être affermie, et braver les efforts des tyrans et du temps[4]? »

Il eût été difficile de faire plus complétement amende honorable. Mais par quelles cuisantes attaques dirigées contre ses ennemis de tous les degrés il se dédommageait de l'effort! Quelle verve étincelante! quelle grâce dans sa manière de jouer du poignard! « En janvier der-

[1] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 80. Collection des Mémoires, etc.
[2] *Ibid.*, p. 90.
[3] *Ibid.*, p. 111.
[4] *Ibid.*

nier, j'ai vu M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est point un reproche... — Or, croirait-on qu'à ce sans-culotte, qui vivait si sobrement en janvier, il est dû, en nivôse, plus de cent cinquante mille francs pour impressions par le Tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier? C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate* qui frise la guillotine, et que Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune [1]. — Déjà on ne se reconnaît plus à la Montagne. Si c'était un vieux cordelier comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varenne, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : « C'est le soufflet du bouillant saint Paul à saint Pierre qui avait péché. » Mais toi, mon cher Barère [2] !... attends-moi, Hébert, je suis à toi dans un moment [3]... Bientôt j'aurais mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun à leur véritable place, malgré les grandes colères du Père Duchesne, qui prétend, dit Danton, que « sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber [4]...» Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur de contre-marques, à la porte des Variétés, dont tu as été *rayé*, pour cause dont tu ne peux pas avoir perdu souvenir [5]?... Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789, dans le cheval de bois...; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire, où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersite, en emportant la plus forte part du butin, et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille

[1] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 79 et 80.
[2] *Ibid.*, p. 92.
[3] *Ibid.*, p. 95.
[4] *Ibid.*, p. 77.
[5] *Ibid.*, p. 95.

francs et la *braise* de Bouchotte [1]... Cent vingt mille francs à Hébert pour louer Georges Bouchotte! Pas si Georges, monsieur Bouchotte! Il n'est, ma foi, pas si Georges [2]!...»

Ainsi allait Camille Desmoulins, frappant d'estoc et de taille. Puis, tout d'un coup saisi d'une mélancolie sublime : « O mes collègues! cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai trouvé que les morts sont plus heureux « que les vivants, et que le plus heureux est celui qui « n'est jamais né [3]. »

Hébert écumait de rage. Le 11 nivôse (31 décembre), il court aux Jacobins, y dénonce de nouveau Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, ce dernier surtout, et il insiste pour que chacun fasse connaître ce qu'il sait sur leur compte [4].

Le 16 nivôse (5 janvier), nouvelle mêlée aux Jacobins. Collot-d'Herbois s'y élève contre Philippeaux, dont il veut l'exclusion; mais, quant à ce qui est de Camille: « N'oublions pas, dit-il, ce qu'a fait pour le bien public le vieux patriote [5]. » Ce *vieux patriote* avait trente-trois ans, tant on vivait vite alors! Le président lit une lettre de Camille Desmoulins, annonçant son cinquième numéro. Un des amis d'Hébert, Momoro, reprend les attaques d'Hébert

[1] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 99.
[2] *Ibid.*, p. 100.
[3] *Ibid.*, 103 et 104.
[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 106.
[5] *Ibid.*, n° 109.

contre Philippeaux, au sujet duquel un autre membre s'écrie : « Il n'a rien vu ; il a toujours voyagé en voiture ! » A son tour, Hébert se lève : « Justice ! justice ! Je suis accusé dans un libelle d'être un spoliateur de la fortune publique. » — « En voici la preuve, » répond une voix pénétrante. C'est celle de Camille Desmoulins. Il ajoute : « Je tiens à la main l'extrait des registres de la trésorerie nationale qui porte que, le 2 juin, il a été payé à Hébert, par Bouchotte, une somme de cent vingt-trois mille livres pour son journal ; que, le 4 octobre, il lui a été payé une somme de soixante mille livres, pour six cent mille exemplaires du *Père Duchesne*, tandis que ces six cent mille exemplaires ne devaient coûter que dix-sept mille livres[1]. » — Hébert : « Je suis heureux d'être accusé en face ; je vais répondre. »

En ce moment, Robespierre jeune, qui revenait de Toulon, prend la parole et marque son étonnement du triste spectacle déroulé sous ses yeux : « Depuis cinq mois que je suis absent, dit-il avec amertume et gravité, la Société des Jacobins me paraît étrangement changée. On s'y occupait, à mon départ, des grands intérêts de la République ; aujourd'hui, ce sont de misérables querelles d'individus qui l'agitent. Eh ! que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant ses contre-marques aux Variétés ?... » Un rire moqueur s'éleva.

Hébert, à la tribune, levait les yeux au ciel, frappait du pied. « Veut-on m'assassiner aujourd'hui[2] ? » s'écria-t-il, désespéré. Et ce cri ne soulève que murmures. Robespierre jeune, en soufflant sur la flamme, l'avait attisée au lieu de l'éteindre.

Robespierre aîné s'efforça de ramener le calme en disant que son frère était absent depuis longtemps de la

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 109.
[2] *Ibid.*

société; que cela se voyait à son langage; qu'il avait rendu de grands services à Toulon, mais ne paraissait pas assez comprendre combien il était dangereux d'alimenter de petites passions qui se heurtaient avec tant de violence; que ces discussions prenaient un temps dû à la chose publique; que le devoir des républicains était d'empêcher tout acte d'oppression; que, lui, n'accusait personne et attendait la lumière pour se décider : « Je parierais que les pièces démonstratives que Camille a montrées ne prouvent rien [1]. » Il conclut en demandant qu'on passe à la discussion du libelle de Philippeaux.

Danton parle dans le même sens. Il s'afflige de ces débats personnels qui font oublier la chose publique; il insiste pour qu'on éclaire le peuple, pour qu'on laisse quelque chose à faire à « la guillotine de l'opinion; » et, fidèle à son habitude d'envelopper d'expressions violentes même ses appels à la modération, il termine en ces termes : « Subordonnons nos haines particulières à l'intérêt général, et n'accordons aux aristocrates que la priorité du poignard [2]. » On décida que Philippeaux serait entendu à la prochaine séance.

Ainsi, d'une commune voix, Robespierre et Danton protestaient contre des querelles dont le caractère peu élevé et le but personnel tendaient, non-seulement à énerver la République, mais à l'avilir. Vains efforts! Trop de passions subalternes étaient en jeu pour que la voix de la raison se fît seule entendre. Philippeaux, tout entier aux préoccupations qu'il avait rapportées de la Vendée, brûlait de pousser les choses jusqu'au bout; Camille Desmoulins l'y encourageait par les éclats d'une admiration irréfléchie; Bourdon (de l'Oise) n'entendait pas renoncer de sitôt à saper les bases sur lesquelles reposait le

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 109.
[2] *Ibid.*

pouvoir du Comité de salut public; et derrière Bourdon (de l'Oise), l'excitant, le dirigeant, avec une ardeur voilée, se tenait Fabre d'Églantine[1].

Le 18 nivôse (7 janvier), jour fixé par les Jacobins pour les explications de Philippeaux, celui-ci, courant d'une âme éperdue au-devant des chocs que Robespierre et Danton voulaient éviter, lança du haut de la tribune de la Convention, contre Ronsin, Rossignol et « les autres agents du ministère, » une des dénonciations les plus aventurées et les plus violentes dont elle eût jamais retenti[2]. Son acte d'accusation fourmillait d'erreurs, émises de très-bonne foi sans doute, mais d'autant plus déplorables, que, dans ce moment, la grande armée vendéenne qui avait passé la Loire se trouvant entièrement détruite, et les prétendues trahisons affirmées par Philippeaux ayant abouti, après tout, à un triomphe, la nécessité de l'attaque n'était pas là pour en couvrir la légèreté ou en justifier l'acharnement. Choudieu, qui avait vu de ses propres yeux beaucoup de choses dont Philippeaux ne pouvait parler que sur ouï-dire[3], Choudieu éclata. Lié à ce parti de Saumur que Philippeaux avait tant foulé aux pieds, il s'était longtemps résigné au silence, soit crainte de diviser les patriotes, soit dédain; mais, las enfin de ce redoublement d'attaques dont, mieux que personne, il connaissait le côté faible : « Si Philippeaux n'est pas fou, s'écria-t-il, il est le plus grand des imposteurs... Il ment à sa conscience en accusant Rossignol de lâcheté. Ce qui l'a engagé à cette démarche, c'est la crainte d'être accusé lui-même, pour avoir provoqué la mesure désastreuse

[1] Voyez le projet de Rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine, dans les pièces publiées par Courtois.

[2] Voyez, sur l'injustice de ces accusations de Philippeaux, le neuvième volume de cet ouvrage, chap. x, p. 328.

[3] L'affaire de Coron, par exemple.

du 2 septembre [1]. » Et, sans plus de délai, Choudieu mit la main à l'écrasante réponse qui devait être si fatale à Philippeaux.

De son côté et dans la même séance, Bourdon (de l'Oise) avait sonné la charge contre le gouvernement, et conclu à ce qu'on en finît avec un ministère monarchique; à ce que le pouvoir fût réorganisé; et, provisoirement à ce que les ministres ne pussent tirer aucun fonds du trésor public sans un décret préalable [2].

C'était paralyser tout, au moment où, sans une action prompte, la République périssait.

Danton, chose étrange, appuya Bourdon (de l'Oise), demandant qu'on « décrétât le principe; » mais non sans renvoyer les détails à l'examen du Comité de salut public, « afin, dit-il, de ne pas ralentir le cours de vos succès [3]. » La Convention vota dans ce sens.

Mais l'amendement proposé par Danton ne faisait que masquer la portée de l'attaque. En réalité, un vote pareil, dans les circonstances extraordinaires où l'on se trouvait, n'allait pas à moins qu'à désorganiser le gouvernement. Et les résultats se produisirent dès le lendemain : la machine administrative s'arrêta tout d'un coup; les réclamations retentirent; les dangers s'accrurent, et le service des armées allait manquer absolument, si le Comité de salut public n'avait pris le parti de violer le décret, pour conserver la République [4].

La séance de la Convention du 18 pluviôse (7 janvier) était un triste prélude à celle qui, le soir, devait avoir lieu aux Jacobins. Les passions venaient d'être de nou-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 110.

[2] Séance de la Convention du 18 nivôse (7 janvier). *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Projet de Rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine. — Robespierre y affirme que le discours de Bourdon (de l'Oise) était l'ouvrage de Fabre.

veau déchaînées. A peine les Jacobins sont-ils réunis, que Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et Philippeaux sont appelés. Point de réponse. Trois fois la sommation se fait entendre; trois fois elle reste sans effets. Les accusés sont absents. « Puisque ceux qui ont provoqué cette lutte, dit Robespierre, fuient le combat, que la Société les cite au tribunal de l'opinion publique, qui les jugera. » Puis, comme pour détourner la Société de tous ces pugilats où serait l'écueil de sa dignité, et peut-être de son importance, il lui propose de mettre à son ordre du jour une question de politique étrangère : « Les crimes du gouvernement anglais, et les vices de la constitution britannique[1]. »

Mais les pensées étaient ailleurs. Les passions qui bouillonnaient au fond des âmes entendaient si peu qu'on leur donnât le change, qu'un mot, un seul mot, produisit une tempête. Un membre, en parlant de la Convention, ayant laissé échapper l'épithète de *coupable*, appliqué à la décision qui avait envoyé Goupilleau (de Fontenay) en Vendée, voilà le désordre au comble. Plusieurs voix crient que la Convention est avilie, le bruit devient immense; le président est obligé de se couvrir[2]. « Une insulte à la Convention ! » crie Bentabolle, profitant d'un moment de silence. « Non, non, » lui est-il répondu de toutes parts. Affligé et irrité, Robespierre se plaint de cet empressement de certains membres à profiter de la moindre circonstance pour empêcher la Société de jouir du calme dont elle a tant besoin. « La Convention, ajoute-t-il avec hauteur, n'est pas aussi aisée à dégrader qu'on semble le craindre... Celui qui manifeste à chaque instant cette crainte n'a nul respect de lui-même, de la Convention et du peuple. La Convention

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 111.
[2] *Ibid.*

ne tient que d'elle l'honneur dont elle est couverte; elle n'a au-dessus d'elle que le peuple français; et, quant à ceux qui désireraient peut-être que la Convention fût dégradée, qu'ils voient ici le présage de leur ruine; qu'ils entendent l'oracle de leur mort certaine, ils seront exterminés. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière, et, violemment émue, proclame à grands cris la ruine des traîtres et le triomphe du peuple français[1].

Cependant un pâle jeune homme vient de monter à la tribune. Juste ciel, quel trouble est le sien! et comme la parole tremble sur ses lèvres! Est-ce bien là le Juvénal du *Vieux Cordelier?* « Tenez, s'écrie-t-il, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis : de toutes parts on m'accuse, on me calomnie. Sur le fait de Philippeaux, je vous confesse franchement que j'ai cru de bonne foi ce qu'il a consigné dans son mémoire... Je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis. Qui croire? Quel parti prendre? J'y perds la tête[2]... »

Robespierre vint en aide à son ancien camarade de collége. Après l'avoir raillé lourdement, mais sans âpreté, de son admiration excessive pour Philippeaux, il l'absout sur ce qu'il a quelque chose de la naïveté de la Fontaine. Ses écrits sont condamnables, mais on ne doit pas confondre sa personne avec ses écrits. Camille est un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, et qu'ont égaré les mauvaises compagnies. « Il faut, ajoute Robespierre, sévir contre ses numéros, que Brissot lui-même n'eût pas osé avouer, et le conserver au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la Société[3]. »

Il y avait quelque chose de dédaigneux mais de fort

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 111.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

habile dans ce ton de protection à la fois ami et grondeur. Quoi de plus propre à atténuer la faute que d'en amoindrir la portée? Et, quant à la proposition de brûler les numéros réputés dangereux, elle venait de Camille Desmoulins, qui lui-même avait écrit en propres termes, après avoir cité l'illustre exemple de l'humilité de Fénelon : « Je suis prêt à brûler mon numéro trois [1]. »

Qu'on juge de l'irritation de Robespierre, lorsque, au moment où il tendait la main à Camille, il reçut de lui cette flèche, visée au cœur : « Fort bien dit, Robespierre; mais je te répondrai comme Rousseau : Brûler n'est pas répondre [2]. » Ce cri amer semblait transformer Robespierre en inquisiteur. Profondément blessé, il réplique : « Comment oser encore justifier des ouvrages qui font les délices de l'aristocratie? Apprends, Camille, que, si tu n'étais pas Camille, on ne pourrait avoir autant d'indulgence pour toi. La manière dont tu veux te justifier me prouve que tu as de mauvaises intentions. Brûler n'est pas répondre! Mais cette citation peut-elle trouver ici son application?

— Mais, Robespierre, je ne te conçois pas, reprend Camille. Comment peux-tu dire qu'il n'y ait que les aristocrates qui lisent ma feuille? La Convention, la Montagne, ont lu le *Vieux Cordelier*. La Convention, la Montagne, ne sont donc composées que d'aristocrates? Tu me condamnes ici; mais n'ai-je pas été chez toi? Ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien m'aider de tes avis, et me tracer le chemin que je devais tenir [3]? »

Ce que Camille Desmoulins oubliait, c'est que les deux seuls numéros que Robespierre eût vus étaient les deux premiers, ceux qui précisément ne contenaient contre la

[1] Le *Vieux Cordelier*, n° V, p. 90.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 111.
[3] *Ibid.*

Révolution ni allusions équivoques, ni rapprochements dont ses ennemis pussent triompher. « Tu ne m'as pas montré tous les numéros, dit-il ; je n'en ai vu qu'un ou deux. Comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu lire les autres : on aurait prétendu que je les avais composés[1]. »

Camille Desmoulins se tut[2].

Alors Danton, se levant : « Camille ne doit pas s'effrayer des leçons un peu sévères que l'amitié de Robespierre vient de lui donner. Citoyens, que la justice et le sang-froid président toujours à vos décisions. En jugeant Camille, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse[3]. »

On lut ensuite le quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, lecture que les tribunes écoutèrent attentivement, en silence, et, selon Camille Desmoulins, « avec une défaveur très-peu sensible[4]. »

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 111.

[2] Dans l'Essai sur la vie de Camille Desmoulins, par M. Matton aîné, on lit : « Camille veut répondre : mille voix s'y opposent. » L'auteur n'indique pas ses autorités, et il n'y a pas un mot de cela dans le *Moniteur*.

[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 111. — Si, lorsque M. Marc-Dufraisse écrivit son intéressante et remarquable étude sur Camille Desmoulins, il avait eu sous les yeux le *Moniteur*, il n'aurait point tracé les lignes regrettables que voici : « Robespierre propose de brûler les numéros du *Vieux Cordelier*, et il les avait corrigés de sa propre main ! »

Il n'aurait pas dit davantage : « Brûler n'est pas répondre ! Encore un trait d'esprit que ce malheureux payera cher ! »

M. Dufraisse n'a pas pris garde que, même après cette scène, comme on le verra plus bas, Robespierre vint, une fois encore, au secours de Camille.

[4] Le *Vieux Cordelier*, n° VI, p. 126 et 127, *ubi suprà*. — M. Thiers, en rendant compte de la séance du 18 pluviôse (7 janvier), met dans la bouche de Robespierre les paroles suivantes, qu'on lit aussi dans l'Essai sur la vie de Camille Desmoulins, par M. Matton aîné : « Eh bien, qu'on ne brûle pas, mais qu'on réponde ; qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille. Puisqu'il le veut, qu'il soit couvert d'ignominie... L'homme qui tient si fortement à des écrits perfides est peut-être plus qu'égaré, » etc., etc. D'où ceci est-il tiré ? Ni M. Matton ni M. Thiers ne nous l'apprennent. Rien de tel dans le *Moniteur*.

La lecture du troisième numéro n'eut lieu que le lendemain; ce fut Momoro qui la fit. Même silence que la veille. On propose de lire le numéro cinq. Robespierre fait observer que c'est inutile; que l'opinion doit être fixée sur l'auteur. Il voit dans les écrits dénoncés un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et d'absurdités, de vues saines et de projets chimériques et particuliers. Il blâme Camille; il blâme Hébert. Mais il demande qu'au lieu de discuter le premier, on discute la chose publique. Ardent à dérober le spectacle de querelles purement personnelles à l'attention des Jacobins, il s'efforce de la diriger plus loin et plus haut. Il montre la main de l'étranger dans l'existence de deux factions qui, parties de points opposés, se rencontrent en de communs efforts pour ruiner la République. Soudain, apercevant Fabre d'Églantine qui se lève et descend de sa place, il invite la Société à le retenir, et celui-ci montant à la tribune : « Si Fabre, dit-il avec hauteur, a son thème tout prêt, le mien n'est pas encore fini. Je le prie d'attendre[1]. » Et il continue. Son langage est vague; le soupçon y gronde d'une manière sourde; un mot redoutable s'en échappe : « Il n'y a plus que quelques serpents à écraser. » Ces serpents, qui sont-ils? De toutes les parties de la salle on applaudit à la menace[2]. Mais aucun nom n'a été prononcé encore. Le nom que Robespierre avait sans doute au fond de sa pensée tombe enfin de ses lèvres. Détournant les colères de la tête de Camille : « J'invite, dit-il, la Société à ne s'attacher qu'à la conjuration, sans discuter plus longtemps les numéros du *Vieux Cordelier;* » et, l'œil fixé sur Fabre d'Églantine : « Je demande que cet homme, qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main, et qui sait si bien exposer des intrigues au théâtre, veuille

[1] *Moniteur,* an II (1794), n° 113. Séance des Jacobins du 19 nivôse (8 janvier).

bien s'expliquer; nous verrons comment il sortira de celle-ci[1]... »

Fabre d'Églantine déclara qu'il attendrait, pour répondre, qu'on précisât les accusations, et se défendit, non-seulement d'avoir influencé Camille, mais d'avoir jamais fréquenté publiquement, soit Bourdon (de l'Oise), soit Philippeaux.

Un cri l'interrompt, un cri barbare : *A la guillotine!* Sur quoi Robespierre demande que l'interrupteur soit chassé de la Société, séance tenante, ce qui est exécuté.

Fabre reprend la parole; mais son discours est trouvé peu satisfaisant; et, les membres se retirant un à un, on lève la séance[2].

C'était un homme remarquable à divers titres que ce Fabre, qui, tout jeune encore, ayant obtenu aux jeux Floraux de Toulouse le prix de l'églantine, se para du nom d'une fleur[3]. Nous avons parlé de la création du calendrier républicain, dont il partagea l'honneur avec Romme : heureux s'il n'eût laissé que ce souvenir! Mais sa déposition contre les infortunés Girondins, qu'il ne rougit pas de présenter comme ayant pris part au vol du garde-meuble, comment l'oublier jamais? Au reste, il touchait au moment d'expier cette calomnie, lui qui fut tué par une calomnie semblable. Il avait coutume de dire: « Je sens un suspect d'un quart de lieue; » quelle fatalité le fit tomber lui-même dans la catégorie des suspects? Ce qui est certain, c'est qu'aux yeux de Robespierre il avait l'importance néfaste d'un chef de faction, et d'un chef cauteleux, plein de ressources cachées, s'effaçant toujours derrière ceux qu'il conduisait, ne frappant que par la main d'autrui, ne combattant qu'à la faveur des té-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 113. Séance des Jacobins du 19 nivôse (8 janvier).

[2] *Ibid.*

[3] Michaud jeune. *Biographie universelle.*

nèbres, et faisant de la politique une intrigue de théâtre[1]. Chose à noter! dans son projet de Rapport sur la faction des Indulgents, Robespierre semble s'étudier à écarter le nom de Danton, dont Fabre avait été le secrétaire; et, quant à Camille, dont Fabre était l'ami, il ne le peint que comme un agent secondaire et trompé. Le chef, le vrai chef du complot qu'il croit avoir découvert, c'est l'ex-comédien de province devenu auteur dramatique, et passé maître dans l'art de connaître « le ressort qu'il faut toucher pour imprimer tel mouvement aux différentes machines politiques dont l'intrigue peut disposer[2]; » l'ennemi à vaincre, c'est l'auteur du *Philinte de Molière*, blotti dans l'ombre des coulisses, et, de là, dirigeant les effets de scène; c'est le moqueur aussi, l'homme à la lorgnette. Et Robespierre n'est pas seul à porter ce jugement de Fabre d'Églantine. Bientôt, nous entendrons Saint-Just dire de lui : « Il joua sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument[3]. » Danton, en parlant de Fabre, disait que « sa tête était un répertoire de choses comiques[4]. » Mais, en même temps, Danton lui attribuait de la bonhomie, et il en donnait pour preuve que, se trouvant chez Camille Desmoulins au moment où celui-ci lisait à quelqu'un son plaidoyer en faveur d'un Comité de clémence, Fabre s'était mis à pleurer. Mais, après avoir rappelé ce fait, Saint-Just ajoute durement : « Le crocodile pleure[5]. »

Ceci était le cri de la haine, sans doute; et la haine

[1] Voyez le projet de Rapport sur la faction de Fabre d'Églantine, trouvé dans les papiers de Robespierre, et publié par Courtois.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de Saint-Just contre les Dantonistes, *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 83.

[4] *Ibid.*, p. 95.

[5] *Ibid.*, p. 96.

n'est pas toujours juste. Mais que, précisément à la même époque, Fabre d'Églantine versât des larmes d'attendrissement en entendant prononcer le mot *clémence*, et publiât l'éloge de Marat[1], cela devait certes paraître étrange à des hommes aussi soupçonneux que Robespierre et aussi roides que Saint-Just.

Parmi les pièces trouvées chez Robespierre après sa mort, il en est une où la probité de Fabre d'Églantine est cruellement mise en question. On y lit : « Lorsque d'Églantine était secrétaire du département de la justice, il fit faire dix mille paires de souliers, à raison de cinq livres la paire; il les vendit ensuite huit livres dix sous et neuf livres... Ce sont ces fameux souliers qui ne duraient que douze heures à nos volontaires dans les plaines de la Champagne... C'est avec raison qu'on reproche à d'Églantine d'étaler un luxe qui fait rougir les mœurs républicaines. N'est-il pas incroyable que cet homme, qui avait à peine des souliers au 10 août, et qui mettait en gage un habit pour en retirer un autre, afin d'avoir le plaisir de changer de costume, se trouvât tout à coup avoir un brillant équipage et des domestiques pour le service de la citoyenne Rémy, sa maîtresse[2]?... »

A ces accusations, voici ce que Fabre répondait :

« On dit que je suis riche : je donne tout ce que je possède dans l'univers, hormis mes ouvrages, pour moins de 40,000 livres; et c'est le fruit de seize pièces de théâtre, dont le succès, dû à la bienveillance du public, a été si grand, qu'il y a eu telle de mes comédies qui a eu cent soixante représentations de suite. Qu'on lise les registres de tous les théâtres de France, et l'on verra qu'ils m'ont rendu plus de 150,000 livres. Voilà ce qui peut m'en rester. — On dit que je suis luxueux. L'amour de tous

[1] L'éloge de Marat, par Fabre d'Églantine, parut la veille du jour où ce dernier fut traité si rudement aux Jacobins par Robespierre.

[2] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 232 et 233.

les arts est dans mon âme. Je peins, je dessine, je fais de la musique, je modèle, je grave, je fais des vers, j'ai composé dix-sept comédies en cinq ans. Mon réduit est orné de ma propre main. Voilà ce luxe[1]. »

Quoi qu'il en soit, autant Robespierre était porté à s'exagérer les torts ou les vices de Fabre d'Églantine, autant il se sentait disposé à jeter un voile complaisant sur les fautes de Camille Desmoulins. Et cette disposition lui avait créé une situation fort embarrassante. Habiles à miner sa popularité, les Hébertistes s'autorisaient de la protection dont il avait, à deux reprises, entouré Camille pour le rendre comptable, à mots couverts, des allusions violentes dirigées par celui-ci contre le régime révolutionnaire. Comment était-il possible qu'un homme qui avait comparé ce régime aux règnes de Tibère et de Néron eût trouvé dans un membre du Comité de salut public un juge si indulgent? Quel mystère cachait cette tolérance d'un esprit vanté comme inflexible, à l'égard d'un écrivain dont les contre-révolutionnaires se disputaient les productions avec des tressaillements de joie? Nul doute, et on en aura bientôt la preuve, nul doute que la forme dédaigneuse donnée par Robespierre à son intervention protectrice n'eût blessé Camille Desmoulins jusqu'au fond de l'âme; mais ceux qui voulaient les perdre l'un et l'autre, l'un au moyen de l'autre, affectaient de ne voir dans ce dédain qu'une ruse de l'amitié, qu'un procédé ingénieux pour soustraire le coupable à la responsabilité de ses actes. Ah! il fallait distinguer la personne de Camille de ses écrits! Et pourquoi donc ce privilége? Parce que Camille était un *enfant?* Admirable, en vérité! Mais quel *homme* aurait jamais porté à la Révolution des atteintes aussi mortelles que cet enfant, auteur du numéro

[1] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens, à la Convention et aux Comités de salut public et de sûreté générale*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 35*, 36*. British Museum.

trois du *Vieux Cordelier?* Ainsi parlaient les Hébertistes; ils croyaient avoir enfin découvert, dans leur ennemi, le défaut de la cuirasse; et ils ne cessaient de répéter: Camille Desmoulins a calomnié la Révolution, et Robespierre défend Camille Desmoulins[1], quoi de plus clair? Aussi commençait-on, dans les groupes, à soupçonner Robespierre lui-même de *modérantisme*[2].

En cet état de choses, les Hébertistes avaient une marche bien simple à suivre: frapper sur Camille Desmoulins à coups redoublés, pour forcer Robespierre, ou à s'avouer vaincu en l'abandonnant, ou à se compromettre de plus en plus en s'obstinant à le protéger.

Grâce à leurs efforts, le 21 nivôse (10 janvier), les Jacobins prononcèrent l'exclusion de Camille. Heureusement, un membre ayant demandé que la même mesure fût appliquée à Bourdon (de l'Oise), et Dufourny s'y opposant, Robespierre vit dans cette circonstance un moyen de faire revenir la société sur sa décision, sans néanmoins tomber dans le piége que les Hébertistes lui avaient tendu. Prenant vivement la parole, il s'étonne que Dufourny, si sévère à l'égard de Camille, se montre si indulgent à l'égard de Bourdon (de l'Oise) et de Philippeaux. Où et quand Philippeaux avait-il bien mérité de la patrie? Et qu'était-il autre chose qu'un mauvais soldat du girondinisme, qu'un enfant perdu de l'aristocratie? Mais Camille Desmoulins! quelle différence! Lui, du moins, n'avait jamais tenu aux aristocrates. S'il lui était arrivé de composer des écrits contre-révolutionnaires, on ne

[1] C'est à ce reproche que Robespierre fut obligé de répondre dans la séance dont nous allons rendre compte, ce qu'il fit en ces termes : « Il y a des gens qui pensent ou qui *veulent faire croire* que je défends Desmoulins. Cependant il n'est personne qui ait parlé de lui plus franchement que moi. » — Séance des Jacobins du 21 nivôse (10 janvier).

[2] C'est ce que Camille Desmoulins dit en propres termes dans le n° V du *Vieux Cordelier*, p. 92. *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.*

pouvait nier qu'il eût aussi écrit pour la Révolution et servi la cause de la liberté. Philippeaux était moins dangereux que Camille, sous le rapport du talent, parce que le premier n'en avait pas, tandis que le second en avait beaucoup, et il était certes à déplorer que ce dernier ne l'eût pas *toujours* fait servir au bien général, mais Philippeaux n'avait jamais connu le patriotisme. Au reste, il était las, quant à lui, de toutes ces luttes étrangères à la considération du bien public. Il était d'autres objets plus dignes de l'attention de républicains et d'hommes libres : l'examen des vices de la constitution anglaise, par exemple, ou celui des manœuvres tendant à dissoudre la Convention. Comparés à ces deux grands objets, qu'était-ce que les *intérêts particuliers* de ceux qui voulaient chasser Camille Desmoulins et Bourdon (de l'Oise)[1] ?

On ne pouvait avec plus d'adresse mettre la Société sur la pente d'une rétractation. Robespierre allait jusqu'à faire semblant de croire qu'une décision, déjà prise, restait à prendre. C'est ce que fit observer Dufourny : « Camille est déjà chassé, dit-il, et ce n'est pas de lui qu'il s'agit[2]. » — « Eh ! que m'importe à moi, répliqua Robespierre, que Desmoulins soit chassé, si mon opinion est qu'il ne peut pas l'être seul, si je soutiens qu'un homme à la radiation duquel Dufourny s'est opposé est beaucoup plus coupable que Desmoulins ? Tous les hommes de bonne foi doivent s'apercevoir que je ne défends pas Desmoulins, mais que je m'oppose seulement à sa radiation isolée, parce que je sais que l'intérêt public n'est pas qu'un individu se venge d'un autre, qu'une coterie triomphe d'une autre : il faut que tous les intrigants, sans exception, soient dévoilés et mis à leur place. » Il termina en demandant que la société *regardât son arrêté*

[1] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 115.
[2] *Ibid.*

comme non avenu, et mit à l'ordre du jour les crimes du gouvernement britannique[1].

Menacer les accusateurs de Camille Desmoulins, dans eux ou dans leurs amis, d'un sort semblable à celui qu'ils lui préparaient, et flétrir leurs poursuites comme l'effet de misérables rancunes personnelles ou d'une combinaison de coterie, c'était évidemment de tous les moyens de venir en aide à Camille, le meilleur et le plus décisif. Il y eut un moment d'agitation ; mais la proposition de Robespierre prévalut enfin, et la Société rapporta l'arrêté qui chassait de son sein Camille[2].

[1] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 115.
[2] *Ibid.*

CHAPITRE VIII

COMPLOT FINANCIER

Arrestation de Fabre d'Églantine comme faussaire. — Dénonciation de Chabot, relative à la falsification d'un décret de l'Assemblée. — Le baron de Batz et ses complices. — Les agioteurs. — Delaunay demande la suppression de la Compagnie des Indes; ses vues secrètes. — Fabre d'Églantine les combat. — Chabot, agent de corruption ; il est envoyé pour gagner Fabre; il le sonde et désespère de le corrompre. — Histoire de la falsification du décret relatif à la Compagnie des Indes. — Preuves de l'innocence de Fabre d'Églantine. — Explication de l'audace déployée par le faussaire. — Évasion de Batz, Benoît (d'Angers) et Julien (de Toulouse), compromis par la dénonciation de Chabot. — Chabot et Bazire mis en état d'arrestation provisoire. — Emprisonnement de Delaunay; il signale une pièce qui, dit-il, révélera le vrai coupable. — Que cette pièce ne prouvait rien contre Fabre. — Rien n'indique que Robespierre et Saint-Just regardassent Fabre comme ayant réellement trempé dans l'affaire de la supposition du décret. — Rapport d'Amar sur cette intrigue ; ce qu'il avait de louche. — Ce rapport est condamné par Billaud-Varenne et Robespierre; dans quel sens et dans quel but.

Tout à coup un bruit se répand : Fabre d'Églantine vient d'être arrêté, arrêté comme faussaire! Le fait était vrai, il se rattachait à une intrigue qu'il faut connaître.

Un jour, de grand matin, Chabot va trouver un membre du Comité de salut public, et lui dit :

« Je viens te réveiller, mais c'est pour sauver la patrie ; je tiens le fil d'une conspiration horrible.

« Eh bien, il est urgent de la dévoiler.

« Dans ce but, je dois continuer de voir les conjurés; car ils m'ont admis parmi eux, m'offrant une part du fruit de leur brigandage. Une réunion est indiquée; je puis les faire prendre en flagrant délit.

« Tu ne saurais balancer ; mais les preuves ?

« Les voici. »

Et il montrait un paquet d'assignats qu'il tenait à la main.

« Ceci, continua-t-il, m'a été remis pour corrompre un membre de la Montagne, dont les conjurés redoutaient la résistance. J'ai accepté la commission, mais afin d'entrer plus avant dans le secret du complot, et avec l'intention de dénoncer les traîtres.

« Hâte-toi donc de te rendre au Comité de sûreté générale.

« Oui, mais je ne veux pas que de ma présence au milieu des conjurés on induise que je le suis moi-même. Je veux une sûreté. Je veux bien mourir pour ma patrie, mais non mourir en coupable. Ma mère et ma sœur sont ici ; je ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma sœur me disait dernièrement : « Si tu as trahi la cause du peuple, je serai la première à te poignarder. »

« Le Comité de sûreté générale prendra les moyens nécessaires pour découvrir la conspiration. Tes intentions et l'avis donné par toi seront ta garantie. »

Chabot partit, en annonçant qu'il allait porter sa dénonciation au Comité de sûreté générale. C'est ce qu'il fit. Bazire l'imita[1].

Les révélations de Chabot et de Bazire avaient trait à la falsification d'un décret concernant la Compagnie des Indes, crime qui se rapportait à un vaste système de corruption où l'on soupçonna la main de l'étranger.

Nous avons parlé ailleurs du baron de Batz[2]. Cet homme, rompu à l'intrigue, coureur d'aventures ténébreuses, audacieux, rusé, plein de ressources, dirigeait une association qui embrassait pêle-mêle, avec d'anciens

[1] Récit de Robespierre, dans un projet de Rapport sur l'affaire Chabot, projet écrit de sa main et publié par Courtois.

[2] Voyez le volume précédent, p. 379.

comtes et d'anciens marquis, des banquiers anglais, des juifs autrichiens, une nommée Grandmaison, maîtresse du chef des conjurés, et jusqu'à sa servante Nicole[1]. Il disposait de sommes énormes, provenant d'une source ignorée. Il entretenait des agents partout : dans les Sections de Paris, dans le Conseil du Département, dans celui de la Commune, dans les ports de mer, dans les places frontières, dans les prisons. Activement secondé par le marquis de la Guiche, qui se cachait sous le nom emprunté de Sévignon ; par Devaux, fonctionnaire public de la section Bonne-Nouvelle ; par le faux patriote Cortey, épicier de la section Lepelletier, et par un certain Noël, protégé de Danton, il avait enveloppé Paris d'un réseau de conspirateurs. Lui et les siens voyageaient impunément, grâce aux passe-ports, certificats de résidence et cartes civiques que leur fournissait Pottier (de Lille), membre d'un Comité révolutionnaire. Une maison de plaisance, dite de l'Ermitage, et située à Charonne, était le théâtre des conciliabules. De là, les conjurés envoyaient à leurs amis du dehors les instructions nécessaires, qu'ils traçaient en caractères invisibles dans les interlignes des journaux en faveur, de telle sorte que les correspondants n'eussent qu'à approcher du feu les feuilles mystérieuses, pour y voir apparaître ce que seuls ils devaient lire[2].

Que Danton fût du nombre de ceux que le baron de Batz attira dans ses filets, et qu'il dînât avec lui quatre fois par semaine, en compagnie d'autres Montagnards, c'est ce qu'Élie Lacoste affirma[3], lorsque Danton n'était plus là..... Il est si facile d'attaquer les morts! Mais les relations de Chabot avec le baron de Batz, attestées par

[1] Rapport d'Élie Lacoste, au nom des deux Comités réunis. *Moniteur*, an II (1794), n° 267.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Chabot lui-même, ne sauraient être mises en doute. Or, de la déposition du capucin, il résulte qu'un jour Julien (de Toulouse) les invita, Bazire et lui, à dîner à la campagne; que la maison où l'on se réunit était celle du baron de Batz; qu'il y rencontrèrent le banquier Benoît (d'Angers), le poëte Laharpe, la comtesse de Beaufort, maîtresse de Julien, et le représentant du peuple Delaunay (d'Angers); que là enfin s'agitèrent les questions relatives au nouveau complot ourdi par le baron de Batz.

C'était un complot financier, cette fois, et très-dangereux, puisque, par une tentation dégradante offerte à la cupidité, il tendait à avilir la Convention. L'agiotage fut le piége où tombèrent plusieurs membres de l'Assemblée. Benoît disait à Chabot : « Je ne sais pas comment, en France, on peut se refuser à faire fortune; en Angleterre, on achète publiquement les membres du parlement[1]. » Delaunay tenait le même langage à Bazire, dont il combattait en ces termes les honnêtes scrupules : « Il ne s'agit que de faire baisser les effets des compagnies financières, de profiter de cette baisse pour acheter, de provoquer ensuite une hausse, et, alors, de vendre[2]. » Il va sans dire qu'une spéculation de ce genre exigeait des avances de fonds; mais, suivant Delaunay, il n'y avait point à s'inquiéter de cela, l'abbé d'Espagnac s'engageant à fournir, dans ce but, quatre millions[3]. De son côté, Julien (de Toulouse) pressait Bazire, — qui, d'après la déposition de Chabot, demeura inébranlable. — Il lui disait : « Tandis que Delaunay présentera des mesures propres à faire baisser les effets publics, moi je ferai peur aux administrateurs, aux banquiers, de manière à favoriser les

[1] Rapport d'Amar. Séance du 26 ventôse (16 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 178.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

vues de l'association. Ce que nous vous demandons, c'est de vous taire[1]. »

Sur ces entrefaites, les abus attachés à l'existence des compagnies financières furent signalés à la Convention. Les assignats royaux avaient donné naissance à un agiotage affreux, dans lequel les contre-révolutionnaires trouvaient le double avantage de s'enrichir et de discréditer les assignats républicains[2]. La Convention n'hésita pas; elle frappa de mort les papiers royaux, décret qui fit perdre cent vingt-neuf millions aux accapareurs d'assignats à face royale[3].

Ce n'est pas tout : on accusait la Compagnie des Indes de beaucoup de dilapidations; et l'un de ses plus âpres accusateurs, c'était Fabre d'Églantine. Un jour, Delaunay, à la Convention, dit à Fabre, «en le caressant de l'œil[4],» au moment où lui, Delaunay, se dirigeait vers la tribune : « Tu vas être bien content; je vais écraser la Compagnie des Indes[5]. » Et, en effet, il prononça contre elle un discours foudroyant, dans lequel il proposait de la supprimer, et de l'astreindre à la restitution des sommes qu'elle devait à l'État, ainsi qu'au payement d'un droit établi sur chaque mutation des *effets aux porteurs*, droit que la Compagnie était parvenue à éluder en retirant ses actions des mains de ceux qui les possédaient, et en présentant comme ventes de *transferts* les négociations qui, sous le nom de ventes d'*actions*, étaient assujetties au droit[6]. Jusque-là, rien de mieux; mais Delaunay, qui

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 178.

[2] Déposition de Cambon dans le procès des Dantonistes.

[3] *Ibid.*

[4] C'est l'expression dont se sert Fabre dans le récit qu'il publia pour sa justification, sous ce titre : *Fabre d'Églantine à ses concitoyens, à la Convention nationale et aux Comités de salut public et de sûreté générale.* — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 35*, 36*. British Museum.

[5] *Ibid.*

[6] Voyez le discours de Cambon. Séance du 24 nivôse (13 janvier), *Moniteur*, an II (1794), n° 116.

s'entendait avec la Compagnie, et dont la violence apparente n'était qu'un artifice, avait eu soin de glisser, parmi ses conclusions, que la Compagnie resterait chargée du soin de sa propre liquidation, ce qui revenait à lui fournir un prétexte de se perpétuer. Fabre aperçoit tout de suite la portée de cette clause, et propose un amendement de deux lignes qui « mettait les administrateurs à la porte, et la Compagnie au néant[1]. » Delaunay, atterré, essaya de lutter; mais, Fabre d'Églantine, appuyé par Robespierre, l'emportant, la Convention transporta à des Commissaires du gouvernement la liquidation de la Compagnie[2]. Et, s'il arrivait que son passif excédât son actif, Cambon demanda que, dans ce cas, l'État ne se considérât point comme engagé[3]. D'autres propositions incidentes furent faites; et l'on renvoya le tout à une Commission de cinq membres, qui devait présenter une rédaction définitive, et qui se trouva composée de Delaunay, Cambon, Chabot, Ramel et Fabre.

Que Delaunay ait pu un seul instant nourrir l'espoir d'altérer, sans que personne y prît garde, le sens du vote de l'Assemblée, et qu'après avoir modifié à son gré le *projet de décret* dont la rédaction définitive était attendue, il ait poussé l'audace jusqu'à l'envoyer aux procès verbaux à titre de *décret* rendu par la Convention, et sur lequel il n'y avait plus à revenir, c'est ce qu'on a peine à comprendre. L'immense et rapide tourbillon d'événements où chacun était alors emporté lui fit-il croire que le fait passerait inaperçu ? ou bien, son intention était-elle de fuir, aussitôt que la Compagnie lui aurait payé le prix de ses complaisances?

Toujours est-il qu'il ne lui suffisait pas, pour arriver à ses fins, de se concerter avec Chabot. Son grand adver-

[1] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.
[2] *Ibid.*
[3] Discours de Cambon. Séance du 24 nivôse (13 janvier).

saire, dans cette question, étant Fabre d'Églantine, dont il ne pouvait guère se flatter de tromper la surveillance; c'était ce dernier surtout qu'il importait de corrompre. En conséquence, Chabot lui fut dépêché avec cent mille livres. Mais, aux paroles par lesquelles le capucin chercha d'abord à le sonder, Fabre ayant répondu de manière à couper court à des ouvertures plus explicites[1], Chabot se contenta de lui mettre sous les yeux un *projet de décret* rédigé par Delaunay, en le priant d'y faire, en sa qualité de membre de la Commission, les corrections qu'il jugerait convenables. Ceci se passait à la Convention, dans la salle de la Liberté. Fabre lit le projet, remarque qu'il est rédigé de façon à soustraire les administrateurs de la Compagnie à l'intervention du gouvernement, le corrige au crayon dans le sens de l'amendement, qu'il a déjà présenté et signe[2].

Le lendemain, de grand matin, on le réveille pour lui annoncer une visite. Chabot entre : « Voici, lui dit-il, la copie au net et mot à mot du projet de décret, tel que tu l'as corrigé; signe-le. » Fabre prend une plume, trace sa signature, et Chabot emporte la copie, qu'il va, assure-t-il, faire signer aux autres membres[3]. Ce fut sur cette copie qu'on ajouta les dispositions qui altéraient, au profit de la Compagnie, le sens du vote de l'Assemblée. A l'article des transferts on ajouta : *excepté ceux faits en fraude*, alors que tous avaient été considérés par l'Assemblée comme frauduleux. Une autre surcharge portait que la liquidation serait faite *d'après les statuts et règle-*

[1] M. Thiers dit : « Chabot fut dépêché à Fabre avec cent mille francs et *parvint à le gagner.* » Ceci est formellement démenti, non-seulement par le récit de Fabre, mais par la dénonciation de Chabot, et aussi par la nature des corrections, qu'on invoqua contre Fabre au procès sans les produire, et qui sont la preuve décisive de son innocence.

[2] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.

[3] *Ibid.*

ments de la Compagnie, ce qui restituait à celle-ci le droit de se liquider elle-même. L'acte ainsi modifié, Delaunay le glissa dans le carton des décrets à expédier.

Ici, laissons parler Fabre :

« Quand le Comité de sûreté générale me montra l'original du *décret* supposé par Delaunay, je reconnus la copie du *projet de décret* que Chabot était venu me faire signer. Mais cette copie, au lieu d'être parfaitement au net, comme je l'avais signée, est chargée de ratures ; un article entier, entre autres, est totalement biffé, pour faire place à un nouveau, mis en marge ; et, le tout, de plusieurs encres et de plusieurs plumes. Dans l'intitulé *projet de décret* le mot *projet* est effacé d'un trait. Ma signature, que je reconnus parfaitement sur cette copie, porte au-dessus ces mots *ont signé*, mais, comme ma signature est fort proche du texte, les mots *ont signé*, intercalés après coup entre ce texte et ma signature, enjambent sur l'un et sur l'autre d'une manière évidemment forcée... Je ne puis être garant de ces falsifications évidentes, et il n'a tenu qu'aux coupables de mettre au-dessus de ma signature tout ce qu'ils ont voulu[1]. »

Pour s'expliquer l'étrange sécurité de Delaunay dans l'acte final de cette intrigue de comédie, si lamentable et si honteuse, il faut savoir que Chabot lui avait, en

[1] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.

Au moment où Fabre décrivait de la sorte le décret supposé, cette pièce se trouvait entre les mains du Comité de sûreté générale, dont le démenti l'eût écrasé s'il n'eût dit vrai. Son affirmation ici a donc beaucoup d'autorité.

M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 62, parle de la pièce en question comme existant aux archives. Mais il en donne, d'après un examen fait par M. Lejean, de Morlaix, une description qui se rapporte peu avec celle de Fabre d'Églantine. Comment cela se fait-il ? Y aurait-il eu plusieurs copies différentes du faux décret ? Et le document que M. Michelet mentionne serait-il autre chose que le faux décret lui-même, tel qu'il est caractérisé dans le passage précité ? Quoi qu'il en soit, M. Michelet conclut, et avec raison suivant nous, à l'innocence de Fabre d'Églantine.

dernier lieu, présenté ses démarches auprès de Fabre d'Églantine comme ayant eu un plein succès; si bien que Delaunay croyait Fabre gagné, et en paisible possession du prix de sa conscience vendue, tandis qu'au contraire les cent mille francs étaient encore aux mains de Chabot qui les avait retenus, soit qu'il ne désespérât point de pouvoir se les approprier, soit que, se réservant d'aller dénoncer le complot, au cas où il menacerait d'être découvert, il se ménageât une preuve matérielle de la sincérité de sa dénonciation. « Si Chabot, raconte Fabre d'Églantine, n'eût fait croire à Delaunay que j'avais touché les cent mille livres, jamais celui-ci n'eût osé, non-seulement supposer un décret, mais insister pour faire passer un projet dans son sens, en mon absence, bien sûr que je m'en serais aperçu[1]. »

Quoi qu'il en soit, la supposition de décret eut lieu, et quelque temps après se passa la scène qui, selon l'opinion de Fabre d'Églantine, précipita le dénoûment.

« Comme je montais à la Montagne, mes yeux rencontrèrent ceux de Delaunay qui me cherchaient... Je le saluai d'un mouvement de tête et lui dis, en passant, ces paroles qu'il importe de noter : « Eh bien, quand pré« sentes-tu le projet de décret? » J'avançais vers la Montagne et je n'entendis pas ce qu'il répondit; mais je me souviens qu'avec un air de surprise, il voulut me dire une chose, et se reprit comme pour vouloir m'en dire une autre. Ses paroles ne m'offrirent aucun sens déterminé. Maintenant, je conçois la surprise de Delaunay, en m'entendant parler de *projet de décret*, puisque ce projet était déjà frauduleusement transformé en décret, attentat pour lequel Delaunay s'imaginait avoir permission de moi, grâce aux cent mille livres dont il me croyait possesseur. Ne serait-il pas possible que, sur l'explication qu'il a dû

[1] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.

demander de ce fait à Chabot, il soit survenu entre eux une querelle dont les suites, plus ou moins pressantes, auront forcé ce dernier à chercher son salut dans une dénonciation[1]. »

Telle est l'histoire de ce faux célèbre exposée aussi clairement que possible dans un récit de Fabre d'Églantine, qu'après un mûr examen nous avons pris le parti de suivre : d'abord, parce qu'il porte les caractères de la vérité; ensuite, parce qu'il est conforme aux déclarations de Chabot lui-même et qu'il est resté sans réplique; enfin, parce que c'est le seul document à notre connaissance qui jette quelque jour sur cette ténébreuse affaire. Le témoignage de l'auteur ne saurait être accepté à la légère sans doute, car c'est celui d'un homme profondément intéressé dans la question; mais que répondre à des arguments de la force de ceux-ci : « Est-ce le sens de mes corrections qu'on invoque contre moi? qu'on y regarde. On verra que, par le projet de Delaunay, les administrateurs pouvaient écarter le gouvernement de la liquidation, et que, par suite de mes corrections, cela ne se pouvait plus... M'opposera-t-on les cent mille livres déposées par Chabot au Comité de sûreté générale? Rien ne parle plus haut pour moi. Aurais-je participé gratuitement à une action honteuse, lorsqu'on m'offrait de me la bien payer? et, si on me l'avait payée, les cent mille livres avec l'attestation formelle de Chabot en ma faveur seraient-elles au Comité de sûreté générale[2]? »

Camille Desmoulins affirme, dans ses *notes sur le Rapport de Saint-Just*, que Chabot avait demandé au Comité de le faire arrêter, lui et Bazire, à huit heures du soir, promettant de leur livrer le baron de Batz et Benoît (d'Angers) qui, à cette heure, avaient rendez-vous chez

[1] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens, etc., ubi supra.*
[2] *Ibid.*

lui; mais que le Comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fit arrêter le dénonciateur à huit heures du matin, ce qui permit à Batz, à Benoît et à Julien (de Toulouse) de s'évader [1]. Julien, revenu à Paris, après le décret d'arrestation, s'y cacha chez Lacroix, qui lui donna asile pendant dix-neuf jours, au bout desquels il s'enfuit, revêtu d'une blouse, en guêtres et un fouet à la main, avec un capitaine de charrois [2]. Chabot et Bazire avaient été mis tout d'abord en état d'arrestation provisoire [3]. Quant à Fabre d'Églantine, que non-seulement Chabot n'avait point accusé, mais qu'il déclarait innocent, ce fut un mot de Delaunay qui le perdit. Interrogé, Delaunay déclara que, parmi ses papiers, placés sous le scellé, on trouverait une pièce essentielle qui ferait connaître le vrai coupable [4]. Cette pièce, qu'on trouva effectivement parmi les papiers de Delaunay, était celle qui portait les corrections au crayon expliquées par Fabre dans son récit. Mais, outre que ces corrections ne pouvaient être incriminées, n'ayant d'autre but que de ramener la rédaction au sens du vote émis par l'Assemblée, elles avaient été faites sur un simple *projet de décret*, intitulé *projet de décret*, et auquel Fabre, en sa qualité de membre de la Commission des cinq, avait le droit incontestable d'attacher son opinion. Cette circonstance même, qu'elles étaient au crayon ainsi que sa signature, prouvait de reste que Fabre n'avait nullement entendu retoucher un *décret* déjà rendu par la Convention et prêt à être remis au secrétaire pour l'*expe-*

[1] Voyez la Correspondance inédite de Camille Desmoulins, publiée par M. Matton aîné; 1836.
[2] Rapport d'Élie Lacoste, au nom des deux Comités réunis. *Moniteur*. an II (1794), n° 267.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 60.
[4] Rapport d'Amar. Séance du 24 nivôse (13 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 116.

diatur. Ce fut pourtant ainsi que le Comité de sûreté générale prit ou feignit de prendre la chose; et, le 24 nivôse (13 janvier), sur un rapport très-vague, très-inexact et très-confus d'Amar, la Convention décréta l'arrestation de Fabre d'Églantine[1].

Camille Desmoulins ressentit ce coup vivement, comme on en peut juger par ces lignes mélancoliques du *Vieux Cordelier* : « Cejourd'hui, 24 nivôse, considérant que Fabre d'Églantine, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain ; considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs passés, présents et à venir, je vais publier ma *profession de foi politique*, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit dans mon lit, soit de la *mort des philosophes*, comme dit le compère Mathieu[2]. »

Sur la question de savoir si l'arrestation de l'auteur du *Philinte de Molière* fut, de la part du Comité de sûreté générale, l'effet d'un jugement précipité ou le triomphe d'une machination infâme, c'est à peine si le doute est permis, tant sont louches les Rapports d'Amar, en ce qui concerne Fabre ! Mais, s'il y eut parti pris de le perdre, Robespierre, à qui du reste la grande majorité du Comité de sûreté générale avait voué une haine profonde, demeura certainement étranger à cette basse manœuvre, qui ne s'accordait ni avec la droiture de son caractère, ni même avec les susceptibilités de son orgueil. Ennemi de Fabre d'Églantine, il lui reprochait d'être un chef de

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 116.

[2] Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 113 et 114. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

parti dangereux, non d'être un faussaire. Il ne le nomme seulement pas, dans son projet de Rapport sur l'affaire Chabot, que le Comité de salut public rejeta[1]; et dans son Projet de Rapport sur la faction de Fabre d'Églantine, on dirait presque qu'il craint de faire allusion à l'affaire du faux, lui qui s'arrête à décrire la nature de Fabre et à rappeler ses actes avec une insistance sinistre. Le terrible discours que nous entendrons prononcer à Saint-Just contre Danton et ses amis, et où les accusations se pressent, où les invectives s'entassent les unes sur les autres, dénonce partout Fabre d'Églantine comme intrigant et conspirateur; mais, comme faussaire, nulle part.

Au surplus, Robespierre et Saint-Just apportaient jusque dans leurs ressentiments et leurs soupçons quelque chose de trop hautain, pour se donner de gaieté de cœur de vils ennemis. Tremblant que le spectacle des luttes de parti dont la France était le théâtre ensanglanté ne ravalât le génie de la Révolution aux yeux de l'Europe, ils auraient voulu pouvoir lui cacher les plaies honteuses .. Cette affaire du faux décret qui autorisait Pitt à dire : « Il s'est trouvé des voleurs parmi les Montagnards, » leur fut un sujet d'humiliation amère; et rien ne le prouve mieux que la censure violente dont Robespierre frappa l'acte d'accusation rédigé par Amar. Cet acte d'accusation faisait de Fabre le principal coupable. Si donc Robespierre n'eût obéi qu'à des inimitiés vulgaires, il aurait eu lieu d'être satisfait. C'est le contraire qui arriva. Il ne put pardonner à Amar de n'avoir pas cherché à sauver l'honneur de la République, en indiquant au moins la vraie source des misères dont il faisait l'étalage. Après Billaud-Varenne, à son exemple, et avec plus de force encore, il blâma le rapporteur du Comité de

[1] Voyez ce projet de Rapport, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 18-30.

sûreté générale d'avoir abaissé la question outre mesure; d'avoir dirigé son réquisitoire contre quelques membres de la Convention, sans montrer comme quoi leurs crimes étaient l'ouvrage de l'étranger et se liaient au dessein de diffamer la Convention entière, de dégrader la République. La manière dont il para le coup fut d'un vrai patriote et d'un homme d'État : « J'appelle, s'écria-t-il fièrement du haut de la tribune française, j'appelle les tyrans de la terre à se mesurer avec les représentants du peuple français; j'appelle à ce rapprochement un homme dont le nom a trop souvent souillé cette enceinte; j'y appelle le parlement d'Angleterre... Savez-vous quelle différence il y a entre eux et les représentants du peuple français?... C'est qu'à la face de la nation britannique les membres du parlement se vantent du trafic de leur opinion et la donnent au plus offrant; et que, parmi nous, quand nous découvrons un traître ou un homme corrompu, nous l'envoyons à l'échafaud!... La corruption de quelques individus fait ressortir, par un contraste glorieux, la vertu publique de cette auguste Assemblée. Dans quel pays a-t-on vu un Sénat puissant chercher dans son sein ceux qui auraient trahi la cause commune, et les envoyer sous le glaive de la loi?. . » Et, au milieu du bruit des applaudissements qui à plusieurs reprises avaient interrompu son discours, Robespierre fit décréter que le Rapport d'Amar ne serait point livré à l'impression avant d'avoir été revu[1].

[1] La manière dont M. Michelet présente et interprète tout ceci est vraiment étrange. Il dit, dans son *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 165 et 164 : « Tout ce qu'Amar fit pour Fabre, ce fut de le montrer comme un filou, non comme un criminel d'État, de sorte que, la chose n'allant qu'aux tribunaux ordinaires. Fabre pouvait, par le bagne, éviter la guillotine. Robespierre ne le permit pas; il remit la chose au point d'un crime d'État. » Et, après avoir cité les paroles de Robespierre : « *Où a-t-on vu...,* » etc., M. Michelet ajoute : « Encouragement délicat pour décider l'Assemblée à trouver bon qu'on la saignât, qu'on lui coupât bras et jambes.

Parlait-il sérieusement? Quoi qu'il en soit, de telles paroles sont justement ce qui l'a fait le plus mortellement haïr. »

D'abord, M. Michelet a oublié de citer du discours de Robespierre précisément ce qui en détermine le sens de la façon la moins équivoque : savoir, la partie où la Convention et le parlement anglais sont comparés.

En second lieu, l'unique reproche que Robespierre adresse à Amar, sans qu'il soit aucunement question de Fabre, c'est de n'avoir pas assez montré dans nos maux et nos misères la main de l'étranger.

En troisième lieu, comment imaginer que, à cette époque surtout, une supposition de décret ou un faux en vue d'un vol ne fût pas considéré comme crime d'État ? Cela résultait si bien du Rapport d'Amar lui-même, que ce fut ce Rapport qu'on invoqua contre Fabre au tribunal révolutionnaire.

Enfin, la Convention vit si peu dans les paroles de Robespierre ce que M. Michelet y voit et suppose qu'elle y vit, que le discours en question fut presque constamment interrompu par de vifs applaudissements. (Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 178.) Et rien de plus naturel, le but manifeste, le but hautement proclamé de l'orateur étant de prouver que la Convention, en dépit des tristes découvertes faites dans son sein, ne le cédait en grandeur et en vertu à aucune assemblée du monde.

CHAPITRE IX

FIN DE L'HÉBERTISME

La Convention face à face avec la guillotine. — Danton ne soutient pas Camille. — Esprit de corps parmi les Hébertistes. — Fureurs de Vincent. — Pourquoi Robespierre ne contredit pas à la mise en liberté de Ronsin et de Vincent. — Les Dantonistes attaquent Ronsin et Vincent avec violence; ils sont vivement défendus par Danton, qui fait décréter leur mise en liberté. — Discours de Robespierre sur la morale publique. — Les Hébertistes marchent le front haut; leurs emportements; leurs projets. — Arrivée de Carrier. — Maladie de Robespierre. — Apparition de Saint-Just à la tribune. — Avec une éloquence sinistre, il menace les *Indulgents* et frappe sur les *Terroristes*. — Collot-d'Herbois cherche à entraîner les Jacobins dans une alliance avec les Cordeliers. — Les Cordeliers se hâtent de proclamer l'insurrection; séance tragique. — Immobilité de Paris. — Les Hébertistes, déconcertés, essayent d'attirer à eux la Commune; ils échouent. — Collot-d'Herbois les abandonne. — Rapport de Saint-Just contre eux. — Ils sont arrêtés. — Billaud-Varenne explique les causes de leur arrestation aux Jacobins. — Attitude du club des Cordeliers. — Robespierre défend Boulanger. — Arrestation de Hérault de Séchelles et de Simond; motifs de cette arrestation. — Les Hébertistes partout reniés. — Arrestation de Chaumette et de Clootz. — Horrible injustice commise à l'égard de Clootz. — Manœuvres des Dantonistes pour profiter de la victoire du Comité de salut public. — La conduite de Danton opposée à celle des Dantonistes; scène touchante entre lui et Rhul. — L'arrestation de Héron, poursuivie par Bourdon (de l'Oise); portée de cette attaque; pourquoi Couthon et Robespierre interviennent. — Procès des Hébertistes. — Leur mort. — Lâcheté d'Hébert. — Fermeté de Ronsin. — Courage admirable et sang-froid philosophique de Clootz. — Conséquences immédiates de l'exécution des Hébertistes.

Dans leur lutte contre l'Hébertisme, les Robespierristes apportaient une préoccupation très-vive, celle d'éviter l'accusation de tiédeur. Combattre les excès révolutionnaires, ils ne le pouvaient avec succès qu'à la condition de prouver que leur culte pour la République était tou-

jours le même, indomptable et brûlant. L'anniversaire du 21 janvier étant arrivé, Couthon, que les Hébertistes taxaient de *modérantisme*, propose aux Jacobins de jurer *mort aux tyrans ! paix aux chaumières !* et il fait décider que les membres de la Société, lorsqu'elle ira féliciter la Montagne de son énergie dans le procès de Louis XVI, se présenteront en bonnet rouge, le président tenant une pique à la main[1]. Ceci se passait la veille du 21 janvier.

Le 21, à la Convention, les membres du club des Jacobins sont annoncés. Admis d'un commun élan, ils défilent, au bruit d'une musique militaire qui les précède. La salle retentit d'applaudissements. *Vivre libre ou mourir !* Que de fois ce serment a été prêté ! Sur la motion de Couthon, il est prêté une fois encore. Les Jacobins et la Commune devaient se rendre, ce jour-là, au pied de l'arbre de la liberté. Couthon demande qu'une députation de douze Montagnards se joigne au cortége. « Non, s'écrie-t-on de la Montagne, nous irons tous, tous ! » Mais, selon Billaud-Varenne, c'est la Convention nationale en corps qui doit, réunie aux Jacobins, se rendre sur la place de la Révolution. La motion est adoptée. Une sorte de délire funèbre entraîne les âmes. La musique exécute, au milieu de l'émotion générale, l'air *Veillons au salut de l'empire !* Des portraits de rois sont apportés, brûlés, et leurs débris foulés aux pieds. Puis, à la voix de Couthon, l'Assemblée nomme des commissaires pour dresser l'acte d'accusation de tous les rois, et l'envoyer au tribunal de l'opinion de tous les pays, « afin qu'il n'y ait plus aucun roi qui trouve un ciel qui veuille l'éclairer, ou une terre qui veuille le porter[2]. »

Mais qu'arriva-t-il ? Au moment où la Convention tou-

[1] Séance des Jacobins, du 1er pluviôse (20 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 124.

[2] Séance de la Convention, du 2 pluviôse (21 janvier) *Moniteur*, an II (1794) n° 123.

chait à la place de la Révolution, quatre condamnés à mort apparaissaient sur la planche de la guillotine. Voilà donc les représentants du peuple face à face avec le bourreau ! L'Assemblée recula d'horreur. Était-ce une scène arrangée d'avance, ou l'effet d'un hasard sinistre? Nul évidemment n'avait intérêt à préparer un pareil coup de théâtre, qui ne servit en effet qu'à fournir à Bourdon (de l'Oise) le sujet d'une sortie véhémente. Il demanda et obtint qu'on recherchât, qu'on punît les auteurs d'un « système ourdi pour faire regarder la représentation nationale comme un composé de cannibales[1]. » L'adhésion, donnée par l'Assemblée à la proposition de Billaud-Varenne, excluait, par sa soudaineté même, la supposition du « système » dont parlait Bourdon (de l'Oise). Mais l'impression produite était là, qui condamnait une initiative suivie d'un résultat aussi déplorable.

Bourdon (de l'Oise) ne quittait pas la brèche, toujours prompt à frapper sur le Comité de salut public, mais de côté ; l'attaquant dans la personne des ministres, de Bouchotte, notamment, auquel il faisait un crime de tout : tantôt des obstacles mis par d'autres à l'arrivée des secours destinés aux prisonniers de Mayence; tantôt de ce qu'un de ses commis l'avait dénoncé aux Cordeliers; ou bien de ce que lui, Bourdon, s'était pris de querelle avec ce commis dans une taverne ; ou encore, suivant le mot amèrement hyperbolique de Robespierre, « de ce qu'il avait mal dîné[2]. »

Mais, parmi ces attaques, il y en eut de justes, celle, par exemple, qui avait trait à l'arrestation du beau-père de Camille Desmoulins. Non que l'abus signalé fût directement imputable au Comité de salut public, quelques

[1] Séance de la Convention, du 3 pluviôse (22 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 124.

[2] Projet de Rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 170.

Commissaires de section étaient seuls en cause; mais le pouvoir répond de tout acte de tyrannie qu'il n'empêche pas, ou que, faute de surveillance, il ignore.

Camille Desmoulins, dans son n° VI du *Vieux Cordelier*, raconte cette scène de l'arrestation de son beau-père d'une manière fort amusante et terrible. «... Tu connais mon beau-père, le citoyen Duplessis, bon roturier, et fils d'un paysan, maréchal ferrant du village. Eh bien, avant hier, deux Commissaires de la Section de Mutius Scævola (la Section de Vincent, ce sera te dire tout) montent chez lui... Nonobstant le décret qui porte qu'on ne touchera point à Domat, ni à Charles Desmoulins, bien qu'ils traitent de matières féodales, ils font main basse sur la moitié de la bibliothèque, et chargent deux crocheteurs des livres paternels. Ils trouvent une pendule, dont la pointe de l'aiguille était, comme la plupart des pointes d'aiguilles, terminée en trèfle; il leur semble que cette pointe a quelque chose d'approchant d'une fleur de lis; et, nonobstant le décret qui ordonne de respecter les monuments des arts, ils confisquent la pendule. Notez bien qu'il y avait à côté une malle, sur laquelle était l'adresse fleurdelisée du marchand. Ici, pas moyen de nier que ce fût une belle et bonne fleur de lis; mais, comme la malle ne valait pas un *corset*, les Commissaires se contentent de rayer les fleurs de lis, au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut bien douze mille livres, est, malgré son trèfle, emportée par eux-mêmes, qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d'un poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Barère a appelé si heureusement le droit de *préhension*... Un vieux portefeuille, oublié au-dessus d'une armoire, dans un tas de poussière, et auquel il n'avait pas touché, ni même pensé, depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvint à découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis, sous deux doigts de crasse, compléta la preuve que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà

enfermé jusqu'à la paix... Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect était devenu le sexagénaire le plus *ultrà* que j'aie encore vu. C'était le Père Duchesne de la maison... Il n'est dit nulle part dans les instructions sur le gouvernement révolutionnaire que M. Brigandeau, ci-devant en bonnet carré au Châtelet, maintenant en bonnet rouge à la Section, pourra mettre sous son bras une pendule, parce que la pointe de l'aiguille se termine en trèfle... Et nous n'avons pas fait la révolution seulement pour que M. Brigandeau changeât de bonnet[1]. »

Tel était le fait odieux que Camille Desmoulins courut dénoncer à la tribune; et certes Bourdon (de l'Oise) avait grandement raison d'insister pour que, sous trois jours, le Comité de sûreté générale fît à l'Assemblée un Rapport de cette affaire. Mais Vadier, se plaignant des soupçons qu'on semblait faire peser sur le Comité de sûreté générale, à propos d'un acte auquel il était étranger, ce fut Danton, chose singulière, qui s'opposa à ce qu'en accordant une priorité de date à ce Rapport on conférât au beau-père de Camille une sorte de privilége; et il conclut à ce que la Convention, recherchant les moyens de rendre justice à toutes les victimes des arrestations arbitraires, *sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire*, renvoyât l'examen de la dénonciation au Comité de sûreté générale; ce qui fut décrété[2].

Ainsi se trahissait l'état d'incertitude où commençait à flotter l'esprit de Danton. Craignit-il de se compromettre en défendant ses amis? Déjà, dans une occasion importante, il avait abandonné Philippeaux; maintenant, dans une cause juste, il abandonnait à demi Camille.

Les Hébertistes se soutenaient beaucoup mieux entre eux: c'était leur force. La délivrance de Ronsin et de Vin-

[1] Le *Vieux Cordelier*, n° VI, p. 117-119.
[2] Séance du 5 pluviôse (24 janvier).

cent occupait toutes les pensées des Cordeliers. Chaque jour de nouvelles députations, soit des Sociétés populaires, soit des Comités de Section, allaient consoler les deux captifs. Vincent recevait d'Hébert de fréquentes visites, qui attisaient, loin de l'éteindre, la flamme allumée dans son cœur. De certains accès de rage qui le prenaient quelquefois, il nous est resté des récits étranges. Un jour qu'assise sur son lit sa femme l'entretenait à voix basse de ses affaires, lui, transporté de fureur, écumant, saute à terre, ramasse un couteau, court à un gigot cru et saignant qui était suspendu à la fenêtre, en coupe une tranche, et la dévore, en disant : « Que ne puis-je manger ainsi la chair de mes ennemis[1] ? »

Une chose parlait en faveur de Ronsin et de Vincent dans l'esprit du parti exalté : qui les avait fait jeter en prison? Fabre d'Églantine, depuis arrêté lui-même, et sous le coup d'une accusation infamante. D'un autre côté, nulle preuve des faits articulés par lui. On avait contre Ronsin les dénonciations de Philippeaux; mais elles avaient obtenu peu de crédit parmi les patriotes, dont les plus sages attendaient, pour se prononcer, la relation contradictoire si rudement annoncée par Choudieu. Ce n'était pas, d'ailleurs, des dénonciations de Philippeaux que le Comité de sûreté générale se trouvait saisi. Quant à demander compte à Ronsin de sa conduite à Lyon, on le pouvait, certes; mais il y avait là matière à un débat nouveau, très-orageux, formidable, qui eût armé les uns contre les autres divers membres du Comité de salut public, désorganisé le gouvernement, et déchaîné le chaos. Car comment mettre Ronsin en cause pour les affaires de Lyon sans mettre en cause Collot-d'Herbois, et comment frapper Collot-d'Herbois sans menacer Billaud-Varenne? C'eût été forcer une fraction importante du Comité de

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 141. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

salut public à conclure ouvertement avec les Hébertistes une alliance offensive et défensive qui eût peut-être assuré leur triomphe.

Robespierre n'était pas homme à commettre une faute aussi lourde. On avait emprisonné Ronsin et Vincent, sur une accusation lancée par Fabre d'Églantine : si les preuves manquaient, il les fallait rendre à la liberté, sans concession à la peur, toutefois, et sans hommage à la violence. C'est pourquoi, lorsque, le 9 pluviôse (28 janvier), Léonard Bourdon pressa le club des Jacobins d'intervenir en faveur de Ronsin et de Vincent, Robespierre s'y opposa, déclarant que, puisque le Comité de sûreté générale « paraissait convaincu qu'il n'y avait aucunes preuves valables contre Ronsin et Vincent, il fallait le laisser agir, afin que leur innocence fût proclamée par l'autorité publique et non par une autorité particulière. » Du reste, il avait soin de spécifier que les faits pour lesquels la preuve manquait étaient ceux qui se rapportaient aux *dénonciations de Fabre d'Églantine*[1].

La démarche des Hébertistes auprès du club des Jacobins ayant échoué, ils s'adressèrent directement à la Convention; et la pétition, renvoyée au Comité de sûreté générale, détermina enfin un Rapport favorable. Le 14 pluviôse (2 février), Voulland vint proposer de rendre libres les deux prisonniers, sur ce que, relativement à la dénonciation de Fabre, le Comité de sûreté générale n'avait reçu aucune pièce à charge. Vive fut à ce sujet l'opposition de Bourdon (de l'Oise), de Legendre, de Lecointre, de Philippeaux, tous Dantonistes. Et qui trancha la question en faveur de Ronsin et Vincent? Danton. On peut juger de l'étonnement de ses amis lorsqu'ils l'entendirent vanter le patriotisme de ces grands meneurs du parti d'Hébert, et rappeler les « services constants qu'ils

[1] Séance des Jacobins, du 9 pluviôse (28 janvier), *Moniteur*, an II (1794), n° 133.

avaient rendus à la liberté! » Robespierre s'était borné à dire que, d'après l'opinion du Comité de sûreté générale, on devait les considérer comme innocents des faits à eux imputés par Fabre d'Églantine. Mais Danton alla bien plus loin. Il dit qu'il ne fallait point traiter comme suspects des vétérans révolutionnaires; il s'éleva contre les « préventions individuelles » auxquelles Ronsin et Vincent étaient en butte; il admonesta Philippeaux sur la précipitation de ses jugements; il blâma presque la Convention d'avoir ouvert, quoique avec des intentions droites, une oreille trop facile aux attaques de Fabre; il l'engagea à se montrer bienveillante envers ceux qui avaient servi la liberté, elle si ferme à l'égard de ceux qui la combattaient; enfin, considérant qu'il n'y avait pas de preuve contre Ronsin et Vincent, il conclut formellement à leur libération [1].

Les amis de Danton étaient loin de partager sa tolérance. Quelques jours auparavant, Legendre avait dit, en parlant d'Hébert : « Si mon ennemi me coupait un bras, et qu'il fût l'ami de la patrie, je me servirais de l'autre pour l'embrasser. Mais, quand mon ennemi est l'ennemi du peuple, il doit s'attendre à ce que je le poursuive jusqu'à la mort. » Et, Momoro l'invitant à donner le baiser fraternel à Hébert, il s'y refusa [2].

Pour ce qui est de Robespierre, en déclarant non prouvés les faits articulés par Fabre contre Ronsin et Vincent, il avait si peu songé à se rapprocher des Hébertistes que,

[1] Séance du 14 pluviôse (2 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 136.

Il faut croire que ce discours de Danton a échappé à l'attention de M. Michelet, qui ne le mentionne même pas dans le chapitre où, attachant une importance démesurée à quelques paroles infiniment moins concluantes de Robespierre, il voit dans ces paroles un certificat d'innocence donné aux Hébertistes, un gage de rapprochement, la preuve que Robespierre avait besoin d'eux, une alliance, que sais-je encore? Voyez l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, liv. XV, chap. IV, t. VII, p, 55.

[2] Séance des Jacobins, du 8 pluviôse (27 janvier).

dès le 17 pluviôse (5 février), il lut, à la Convention, un Rapport où, plus fortement que jamais, il flétrissait leurs tendances et anathématisait leur politique : « Les ennemis intérieurs du peuple français, disait-il, sont divisés en deux factions..., dont l'une nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès ; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée. » Puis, après avoir émis l'opinion que le « faux révolutionnaire était peut-être plus souvent encore en deçà qu'au delà de la Révolution, il le peignait s'opposant aux mesures énergiques, et les exagérant quand il n'avait pu les empêcher ; découvrant des complots découverts ; démasquant des traîtres démasqués ; toujours prêt à adopter les mesures hardies, pourvu qu'elles eussent un côté funeste ; distillant le bien goutte à goutte, et versant le mal par torrents ; plein de feu pour les grandes résolutions qui ne signifiaient rien, et plus qu'indifférent pour celles qui pouvaient sauver la patrie ou honorer la cause du peuple ; donnant beaucoup aux formes du patriotisme, et très-attaché, comme les dévots, dont il se proclamait l'ennemi, aux formes extérieures, mais aimant mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action[1]. »

Dans ce discours, dont le but était de prouver que la Vertu est l'âme de la démocratie, Robespierre n'admettait la Terreur comme ressort qu'en temps de Révolution, et, même alors, il la subordonnait aux lois de la morale, attendu que, si la Vertu risquait d'être impuissante sans la Terreur, la Terreur, de son côté, était funeste sans la Vertu. La Terreur, il n'avait garde de la séparer de la Justice ; car il la définissait en ces termes : « Elle n'est autre chose que la *Justice* prompte, sévère, inflexible. » Et, développant sa pensée, il s'écriait : « Jusques à quand

[1] Voyez, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 139, le Rapport de Robespierre sur les principes de morale publique, prononcé dans la séance du 17 pluviôse (5 février).

la fureur des despotes sera-t-elle appelée justice, et la justice du peuple barbarie ou rébellion? Comme on est tendre pour les oppresseurs, et inexorable pour les opprimés! Rien de plus naturel; quiconque ne hait point le crime ne peut aimer la vertu. Il faut cependant que l'une ou l'autre succombe. Indulgence pour les royalistes, s'écrient certaines gens; grâce pour les scélérats!... Non! grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité! » Et, plus loin : « Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la Terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis... n'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux, persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat[1]. »

Il y a dans ce passage un mot de trop, le mot *royalistes*, une opinion n'étant pas un crime. Mais il ne faut pas oublier qu'un *royaliste*, à cette époque, signifiait un conspirateur, un irréconciliable ennemi du principe sur lequel reposait la société nouvelle, un fauteur de guerre civile. Au reste, Robespierre avait soin de ne pas confondre les nécessités transitoires d'un état de lutte avec les conditions d'un ordre de choses normal : « Quel est le but où nous tendons? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité, le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie, et du tyran qui les nie. Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même; où le

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 139.

citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la Justice[1]. »

Le surlendemain, fidèle à la pensée dominante de son Rapport, Robespierre faisait expulser du club des Jacobins un ami de Vincent, pour avoir demandé que la Convention chassât tous les crapauds du Marais égarés sur la Montagne : motion qui tendait à la destruction de l'Assemblée[2]; tandis que, de son côté, Couthon s'élevait avec véhémence contre un auxiliaire de Fouché, le représentant Javogues, auquel il reprochait d'avoir déployé « la cruauté d'un Néron[3]. »

Mais cela n'empêchait pas les Hébertistes de marcher maintenant tête levée. Le cynisme d'Hébert allait pouvoir s'appuyer sur les passions frénétiques de Vincent et sur l'audace sans bornes de Ronsin. Ces deux derniers, tirés de leur prison par leurs amis, avaient été reconduits chez eux au bruit des instruments de musique, en triomphe[4]; et c'était tout rayonnants de l'éclat d'une persécution reconnue injuste qu'ils rentraient en scène. Les bravaches de l'armée révolutionnaire, ayant retrouvé leur chef, redevinrent l'effroi des passants, et Paris se vit exposé de plus belle au despotisme des gens à moustaches et à grands sabres.

Plusieurs Hébertistes étaient restés dans la prison du Luxembourg, entre autres Grammont, qui, les mains encore teintes du sang des prisonniers d'Orléans, s'était vanté d'avoir bu dans le crâne de l'un d'eux[5]. Mais ces hommes, non contents d'annoncer bien haut leur pro-

[1] *Moniteur*, an II (1792), n° 139.
[2] Séance des Jacobins, du 19 pluviôse (7 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 144.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 291.
[4] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 141. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.
[5] *Ibid.*, p. 141.

chaine délivrance, s'emportaient en menaces contre leurs co-détenus d'un parti contraire au leur; ils dressaient des listes mystérieuses, effrayantes, et parlaient en maîtres[1]. Ronsin et Vincent étant allés visiter à la maison Lazare leurs amis Pereyra et Desfieux, qui y étaient détenus, il y eut deux fois, à cette occasion, des dîners splendides, à l'issue desquels furent écrits les noms de trente personnes à qui les visiteurs jurèrent appui et protection[2]. Ronsin se rendit aussi à Port-Libre, pour y prendre connaissance de l'état de la maison, du nombre et de la qualité des prisonniers. Il fit cette visite à une heure du matin, à la lueur d'un flambeau, revêtu de son uniforme et une houppe rouge à son chapeau[3]. Bientôt des bruits sinistres se répandent. On assure qu'un autre 2 septembre se prépare; qu'il s'agit d'*épurer* les prisons. A la maison Lazare, l'alarme était si vive, que les détenus établirent parmi eux une garde de nuit dans chaque corridor[4].

Les Hébertistes ne pouvaient l'emporter qu'à la condition de renverser le gouvernement, où ils comptaient de puissants adversaires. Aussi résolurent-ils de l'abattre, et leur guerre aux autorités constituées commença. Ronsin ne se cachait pas pour dire qu'il y avait des chefs de faction dans l'Assemblée, et que, si l'on ne les chassait, on en rendrait raison[5]. Vincent s'inquiétait si peu de tourner la Convention en ridicule, qu'un jour il dit à Legendre lui-même : « Je dresserai des mannequins dans les Tuileries; je leur mettrai le costume de député, et je crierai au peuple : *Voilà vos représentants*[6]. »

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 142.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 230.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 76.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 229.
[5] Déposition de Legendre dans le procès des Hébertistes. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*
[6] *Ibid.*

Qu'une insurrection se tramât parmi les Hébertistes, ou, du moins, qu'ils s'y tinssent prêts, c'est certain; mais leur but définitif? Des pièces et débats de leur procès, il résulte que l'armée révolutionnaire devait être insensiblement concentrée à Paris; que, dans les prisons, l'on avait formé des listes d'élus et des listes de proscrits; qu'on devait, à un moment donné, y introduire de fausses patrouilles, égorger les victimes marquées d'avance, et lancer sur Paris les conjurés; qu'il devait être établi un chef sous le nom de *Grand Juge*, et que ce chef, investi d'une dictature absolue, serait appelé à prononcer le *jugement dernier*[1]. Ronsin eût été, ne fût-ce que pendant un jour, le Cromwell de ce mouvement. Le Grand Juge, qu'on désignait à voix basse, sans que rien prouve qu'il ait été du complot[2], c'était Pache.

Deux circonstances servirent les Hébertistes et les animèrent à tout oser : Robespierre et Couthon tombèrent malades, et Carrier arriva.

Les fureurs de ce dernier avaient été dénoncées à Robespierre par Julien[3], dans des lettres palpitantes d'indignation[4], qui firent rappeler le proconsul nantais; et il apportait aux Hébertistes l'appui d'une énergie farouche qu'enflammait le ressentiment.

Le 24 pluviôse (12 février), Momoro, à propos des difficultés que rencontrait l'admission de Vincent aux Jacobins, se déchaîne, au club des Cordeliers, contre les « hommes usés en République, » contre « les jambes cassées en Révolution. » Vincent annonce qu'il démas-

[1] Pièce n° XV, à la suite du *Rapport de Saladin, au nom de la Commission des vingt et un pour l'examen de la conduite de Billaud, Collot, Barère et Vadier*. — *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1097, 8, 9. British Museum.

[2] Voyez plus bas.

[3] Qu'il ne faut pas confondre avec Julien (de Toulouse).

[4] Voyez les pièces à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre.

quera des intrigants « dont on sera étonné. » Hébert, parlant des « traîtres de toute espèce, » s'écrie : « Le peuple les a toujours renversés, et nous les renverserons encore. » Puis, désignant Robespierre, il s'attaque à « ceux qui, avides de pouvoir, mais insatiables, ont inventé et répètent pompeusement dans de grands discours le mot *ultra-révolutionnaires*, pour détruire les amis du peuple qui surveillent leurs complots. » Il ajoute : « Vincent n'est point Jacobin; mais on peut être bon patriote sans cela. » — « Vincent, reprend un membre, est bon Cordelier : cela vaut autant, sinon mieux[1]. »

On entrait en guerre ouverte. Mais, si Robespierre était malade, si Couthon était malade, Saint-Just ne l'était pas, lui ; et sa présence inopinée à Paris, dès que les Hébertistes l'apprirent, les fit tressaillir.

Le 8 ventôse (26 février), la tribune de la Convention le revit, plus attristé, plus hautain et plus âpre que jamais.

Tout d'abord, il définit la politique dont, ainsi que Robespierre et Couthon, il voulait le triomphe : « Je ne connais que la JUSTICE[2]. » Mais la Justice consistait-elle à donner au crime l'encouragement de l'impunité, à ôter à la République son bouclier quand ses ennemis tenaient le glaive levé sur elle, et à invoquer la clémence en pleine bataille? Être juste, mais sévère, telle était, selon Saint-Just, la loi du moment ; et la Justice, « considérée sous le rapport de la faiblesse et d'une clémence cruelle, » ne pouvait qu'entraîner la ruine de l'État.

Après tout, cette rigueur du gouvernement révolutionnaire, dont on faisait tant de bruit, qu'était-ce auprès des barbaries commises par les autres gouvernements et sur

[1] Séance du club des Cordeliers, du 24 pluviôse (12 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 148.

[2] Séance de la Convention, du 8 ventôse (26 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 159.

lesquelles on se taisait? « ..... La Cour pendait dans les prisons; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes; il y avait quatre cent mille prisonniers; on pendait par an quinze mille contrebandiers; on rouait trois mille hommes; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette, les régiments marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe : il y a en Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes! Nous mettons un luxe métaphysique dans l'étalage de nos principes : les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime. Citoyens, par quelle illusion vous persuaderait-on que vous êtes inhumains? Votre Tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an; et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus? Et pour quelle cause, grand Dieu! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne, cette année? Et Bender, qui faisait rôtir les enfants des Belges! Et les cachots de l'Allemagne, où le peuple est enterré, on ne vous en parle point! Parle-t-on de *clémence* chez les rois de l'Europe? Non. Ne vous laissez point amollir[1]. »

Après avoir ainsi répondu, dans l'élan d'une indignation sauvage, au n° III du *Vieux Cordelier*, Saint-Just montrait, en quelques rudes et brèves sentences, que ceux-là ne laisseraient point reculer la Révolution, que les meneurs des Cordeliers appelaient des « *Jambes cassées*. » — « Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux. — Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. — Celui-là seul a des droits dans notre patrie, qui a coopéré à l'affranchir. — Ceux

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 159.

qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau[1]. »

Sombres paroles! Mais, au souvenir des amis de la liberté sacrifiés, au souvenir de Margarot condamné à la déportation par la haute Cour de justice d'Écosse, l'austère tendresse que cet homme étrange comprimait dans un repli de son âme, s'échappa dans ce cri : « Que Margarot revienne de Botany-Bay! Qu'il ne périsse point! Que sa destinée soit plus forte que le gouvernement qui l'opprime! Les révolutions commencent par d'illustres malheureux vengés par la fortune. Que la Providence accompagne Margarot à Botany-Bay! Qu'un décret du peuple affranchi le rappelle du fond des déserts, ou venge sa mémoire[2]! »

L'Assemblée écoutait en silence ce discours, dont la morne éloquence semblait exclusivement dirigée contre le parti des indulgents, lorsque soudain, changeant d'adversaires, et, par une transition brusque, rattachant sa péroraison à son exorde, Saint-Just s'écrie : « Que de traîtres ont échappé à la Terreur, qui parle, et n'échapperaient pas à la Justice, qui pèse les crimes dans sa main! La Justice condamne les ennemis du peuple et les partisans de la tyrannie parmi nous à un esclavage éternel; la Terreur leur en laisse espérer la fin; car toutes les tempêtes finissent, et vous l'avez vu. La Justice condamne les fonctionnaires à la probité, elle rend le peuple heureux, et consolide le nouvel ordre de choses; la Terreur est une arme à deux tranchants, dont les uns se sont servis à venger le peuple, et d'autres à servir la tyrannie; la Terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit pas les coupables; la Terreur a passé comme un orage. N'attendez de sévérité durable dans le caractère public que de la force des institutions. Un calme affreux suit tou-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 159.
[2] *Ibid.*

jours nos tempêtes, et nous sommes aussi toujours plus indulgents après qu'avant la Terreur[1]. »

Au nom des deux Comités, Saint-Just proposa le décret suivant, qui fut adopté sans discussion et à l'unanimité : « le Comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. — Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. — Les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution seront séquestrés au profit de la République ; ces personnes seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité[2]. »

Les Hébertistes ne se trompèrent pas sur le véritable sens de ces mesures, non plus que sur le tour donné par Saint-Just à ses attaques. Ils comprirent que, dans tout le cours de sa harangue, il ne s'était étudié à l'énergie que pour pouvoir condamner le système de la Terreur, sans encourir l'accusation, mortelle alors, de tergiversation et de faiblesse. Ils se demandèrent avec stupeur si ce n'était pas eux qu'il avait entendu désigner en disant : « La Terreur est une arme à deux tranchants que les uns ont saisie pour venger le peuple, d'autres pour *servir la tyrannie,* » et encore : « La Terreur a rempli les maisons d'arrêt, *mais on ne punit pas les coupables.* » L'obscurité de pareilles phrases, dans les circonstances, était celle de la nuit que des éclairs traversent. Et Saint-Just, on le savait de reste, n'était pas homme à dépenser sa colère en paroles. Vainement Collot-d'Herbois, que l'absence de Robespierre grandissait, aux Jacobins, essaya-t-il d'y faire prendre le change aux esprits, en signalant le Rapport de Saint-Just lui-même comme une preuve qu'on « allait se replonger dans la Révolution[3] ; » vainement

[1] *Moniteur,* an II (1794), n° 159.
[2] *Ibid.*
[3] Séance des Jacobins, du 8 ventôse (26 février). *Moniteur,* an II (1794). n° 162.

chercha-t-il, par l'image de la force qui résulte de l'union, à entraîner les Jacobins dans une alliance avec les Cordeliers[1]; les deux clubs représentaient deux pensées dont le choc était devenu inévitable. Peu de jours auparavant, on avait entendu l'Hébertiste Carrier louer bien haut le Dantoniste Westermann[2]; aujourd'hui, les Cordeliers tendaient la main aux Jacobins : pure tactique de parti, qui ne changeait rien à la situation! D'ailleurs, la résolution des Hébertistes était prise, et ils sentaient qu'ils n'avaient pas un moment à perdre. Laisseraient-ils à Robespierre le temps de se rétablir, de venir jeter dans la balance le poids de son énorme popularité? L'affluence des citoyens qui, d'un cœur ému, couraient s'enquérir de la santé du malade, et le nombre des députations qui allaient lui porter les vœux des patriotes[3], avaient une signification assez claire : il fallait se hâter.

Nous avons dit combien fut cruel l'hiver de 1794, et ce que le peuple eut à souffrir : tout à coup sont répandus dans les marchés et dans les halles des pamphlets qui font remonter à la Convention la cause de tant de maux; des émissaires courent de groupe en groupe, semant les alarmes, échauffant les esprits sur le manque de subsistances, parlant de représentants factieux à proscrire, d'un nouveau parti brissotin qui se forme, tenant enfin un langage propre à remplir d'effroi ceux qui apportaient des denrées[4].

[1] Séance des Jacobins, du 8 ventôse (26 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 162.

[2] Séance des Jacobins du 3 ventôse (21 février). *Moniteur* an II (1794), n° 159.

[3] En voir la preuve dans les pièces données par Courtois, à la suite de son Rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, comme émanant de la Section de l'Unité, de la Section des Piques, de la Société populaire du Temple, de la Section de la Fraternité.

[4] Voyez ce que dit à ce sujet Barère dans son rapport du 16 ventôse (6 mars).

Le 9 ventôse (27 février), le club des Cordeliers avait déclaré Fabre, Bourdon (de l'Oise), Philippeaux et Camille, indignes de siéger à la Montagne, « roche tarpéienne, du haut de laquelle ils devaient être un jour précipités : » le 14, le club se rassemble dans un état d'agitation inaccoutumé. Lecture faite du prospectus d'un nouveau journal de l'*Ami du peuple*, placé sous l'invocation de Marat, et destiné à poursuivre les mandataires infidèles du peuple, on apporte un voile noir, on en couvre le Tableau des Droits de l'homme, et l'on décide qu'il restera voilé jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits, par l'anéantissement de la faction. Vincent insiste pour qu'on déploie toute la terreur que la guillotine inspire. Carrier se lève alors, et de cette voix qui avait ordonné les noyades de Nantes :« J'ai été effrayé des nouveaux visages que j'ai vus à la Montagne, des propos qui se tenaient à l'oreille... les monstres! Ils voudraient briser les échafauds! Ceux-là ne veulent point de guillotine, qui en sont dignes. Une insurrection, une sainte insurrection, voilà ce qu'il faut opposer aux scélérats. » Il était lâché, le mot funeste, et Carrier est couvert d'applaudissements. A son tour, prenant la parole, Hébert tonne contre Amar, qui veut, dit-il, soustraire au glaive vengeur soixante et un royalistes, non moins coupables que Brissot. Et pourquoi? Parce que Amar est noble, parce qu'il était trésorier du roi de France et de Navarre: « Oh! pour celui-là, il est bien noble; car il avait acheté sa noblesse deux cent mille livres en écus. » Hébert s'élève ensuite contre les voleurs. Mais aussitôt : « Les hommes le plus à craindre ne sont pas les voleurs; ce sont les ambitieux, les ambitieux! ces hommes qui mettent les autres en avant, qui se tiennent derrière la toile, qui veulent régner. Mais les Cordeliers ne le souffriront pas.» — « Non, non. » — Hébert, encouragé, reprend avec une animation croissante : « Ces hommes qui ont fermé la

bouche aux patriotes dans les sociétés populaires, je vous les nommerai. » Il ne nomma personne. Entre la fureur et la peur, il hésitait. Il dit, comme inquiet des suites : « Depuis deux mois je me retiens ; mais mon cœur n'y peut plus tenir. Je sais ce qu'ils ont tramé ; mais je trouverai des défenseurs. » — Toutes les voix : « Oui, oui. » Boulanger lui cria : « Père Duchêne, ne crains rien, parle net. Nous serons, nous, les Père Duchêne qui frapperont. » Et Momoro d'ajouter : « Parle, nous te soutiendrons. » Scène vraiment tragique ! Quel était donc ce nom que chacun attendait, et que nul n'osait prononcer ? Quelle secrète puissance faisait trembler sur ces lèvres convulsives l'accusation préparée contre un absent, contre un malade ? Ni les excitations hardies, ni Boulanger, ni l'appui promis par Momoro, ni les applaudissements du club, ne purent amener Hébert à articuler ce mot : « Robespierre. » Tout ce qu'il se sentit la force de dire fut qu'un « homme, *égaré sans doute....* » Il s'arrêta ici, évidemment troublé. Eh bien, quel crime avait-il commis, cet homme égaré ? — Hébert rappela que cet homme avait défendu Camille Desmoulins ! A l'égard d'autres noms, il fut moins hésitant. Il dénonça les ministres Paré et Deforgues ; il appela Westermann « un monstre couvert d'opprobre, » et il termina par ce cri, qui allait être son arrêt de mort : « L'insurrection ! Oui, l'insurrection ! » De vifs applaudissements accompagnèrent ces paroles. Était-ce l'effort du voyageur effrayé qui, traversant un bois pendant la nuit, chante pour se donner du cœur. Ce qui est certain, c'est que, pendant et après le discours d'Hébert, on aperçut des « visages allongés. » Vincent ne put s'empêcher d'en faire la remarque ; et, « afin de démasquer les intrigants, » dit-il, il fit une ronde, accompagné des commissaires épurateurs, après avoir demandé que chacun mît sa carte à sa boutonnière [1].

[1] Voyez, pour cette importante séance, le *Moniteur*, an II (1794), n° 167.

L'espoir des Hébertistes fut amèrement déçu. Paris ne bougea pas. Désespérés, ils essayent d'entraîner la Commune; et, comme députés de la Section de Marat, ils courent déclarer à l'Hôtel de Ville qu'ils resteront debout et tiendront la Déclaration des droits voilée, jusqu'à ce que les ennemis du peuple soient exterminés. On les écoute d'un air glacé. Chaumette prononce quelques paroles évasives; Pache est absent[1].

Pendant ce temps, le Comité de salut public, le bras prêt à frapper, lançait Barère à la tribune de la Convention, pour demander qu'on recherchât les conspirateurs; et cette motion, appuyée par Tallien, était adoptée[2].

Parmi les membres du Comité de salut public, un seul tenait aux Hébertistes : Collot-d'Herbois. Mais leur isolement l'effraya; il se sentit perdu s'il embrassait leur querelle. Tout ce qu'il osa fut d'aller entretenir les Jacobins d'une prétendue agitation populaire qu'on savait bien ne pas exister. Le but de Collot, dans cette extrémité, était d'amener entre les deux clubs une réconciliation qui détournât le péril. Carrier facilita la solution, en assurant que la séance des Cordeliers avait été mal rendue par les journaux, qu'il ne s'était agi que d'une insurrection *conditionnelle;* et là-dessus les Jacobins nommèrent une députation que Collot-d'Herbois se chargea de conduire[3].

Elle fut accueillie par les Cordeliers avec de grands applaudissements. Collot-d'Herbois monte à la tribune : les applaudissements continuent. Lui, prêche l'union entre les deux sociétés, flétrit les scélérats qui veulent les diviser : « On parle de s'insurger, dans quel moment! Quand Pitt, embouchant la trompette de Daniel, prophé-

[1] Conseil général de la Commune, séance du 16 ventôse (6 mars).
[2] Séance du 16 ventôse (6 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 167.
[3] Séance des Jacobins, du 16 ventôse (6 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 169.

tise une insurrection en France! On a voilé les Droits de l'homme, parce que deux individus ont souffert dans la Révolution. Eh! quels sont les patriotes qui n'ont rien souffert? » Puis, avec cette éloquence mélodramatique qui lui était propre : « Droits sacrés de l'homme, s'écrie-t-il, vous avez été voilés... Ah! si j'étais plongé au fond d'un cachot, mon âme se consolerait, en voyant ces Droits immortels : voudrais-je les contempler, couverts d'un voile funèbre? » De bruyantes acclamations lui répondent. Hébert explique que, par insurrection, il a voulu dire union plus intime avec les Montagnards, les Jacobins et tous les bons patriotes, pour obtenir justice contre les traîtres et les persécuteurs impunis. L'accolade est donnée à la députation, au milieu des cris de *Vive la République!* On déchire le voile qui couvrait les Droits de l'homme, et, en signe de fraternité, on le remet à Collot-d'Herbois, qui l'emporte, comme un trophée à montrer aux Jacobins [1].

La défaite des Hébertistes était complète, irrévocable, et rendue plus triste encore par la honte d'une espèce de rétractation publique. Collot-d'Herbois, qui savait le Comité de salut public décidé à sévir contre les chefs, les abandonna. Dans le compte rendu qu'il fit aux Jacobins de sa visite, il condamna en ces termes ses alliés de la veille : « Pourquoi s'est-on servi de cette couleur noire? C'est la couleur de l'hypocrisie et du mensonge. Tous les cœurs la condamnaient [2]. »

Le 23 ventôse (13 mars), Saint-Just parla; et, pendant la nuit, les chefs du parti hébertiste, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet et Laumur, furent arrêtés [3].

[1] Séance des Jacobins, du 17 ventôse (7 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 171.

[2] *Ibid.*, du 18 ventôse (8 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 172.

[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 176.

Il était empreint d'une grandeur funèbre, ce discours de Saint-Just. Nulle autre harangue de lui n'avait montré un plus extraordinaire mélange de probité inexorable, d'exaltation contenue, de fanatisme et de tristesse : « ... Quels amis avez-vous sur la terre, si ce n'est le peuple, tant qu'il sera libre, et la ciguë, dès qu'il aura cessé de l'être? — La probité est un pouvoir qui défie tous les attentats. — Nous vous rendrons un compte honorable des périls dont nos devoirs nous auront environnés. Les conjurés bravent la vertu; nous les bravons eux-mêmes. — Agrandissons nos âmes pour embrasser toute l'étendue du bonheur que nous devons au peuple français : tout ce qui porte un cœur sensible respectera notre courage. On a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien. — Les temps difficiles passeront; l'Europe sera libre à son tour; elle sentira le ridicule de ses rois; elle honorera nos martyrs. — Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de vertu pour être heureux? Et vous, qui ne voulez point de terreur contre les méchants? Et vous qui, sans vertu, tournez la terreur contre la liberté? Et cependant vous êtes ligués; car tous les crimes se tiennent, et forment en ce moment une zone torride autour de la République. Que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire voir, et pour qu'on dise de vous : *Vois-tu un tel qui parle? Voilà un tel qui passe!* Vous voulez quitter le métier de votre père, qui fut peut-être un honnête artisan, dont la médiocrité vous fit patriote, pour devenir un homme influent et insolent dans l'État. Vous périrez, vous qui courez à la fortune et qui cherchez un bonheur à part de celui du peuple[1] ! »

Les conclusions de Saint-Just ne concernaient que les Hébertistes; mais, à l'égard des *indulgents* et des

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 174.

corrompus, la menace grondait d'un bout à l'autre du discours, sous chaque parole. Un mot terrible, surtout dans une telle bouche, était celui-ci : « Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables; ils sont cernés[1]. »

Il proposa, et la Convention adopta unanimement, une série de dispositions dont l'extrême rigueur pouvait s'expliquer par les circonstances, si ce n'est celle-ci, que l'Histoire se doit de flétrir : « Quiconque recélera chez lui ou ailleurs les individus mis hors la loi, sera puni comme leur complice[2]. » Malheur à qui ne serait pas assez honnête homme et assez homme de courage, pour être capable du crime d'hospitalité envers un proscrit ! Il y a quelque chose qui est au-dessus, même du salut public, c'est la conscience humaine.

Billaud-Varenne, absent depuis quelques jours, était de retour. Ainsi que les Hébertistes, il voulait la Terreur, mais comme moyen de gouvernement, non comme instrument d'anarchie. Leurs tentatives de soulèvement l'irritèrent, et ce fut lui qui se chargea d'aller expliquer aux Jacobins les motifs du coup que le Comité de salut public venait de frapper. Il annonça que le but des conjurés était d'égorger une partie des prisonniers; qu'une liste particulière avait été dressée de ceux qui devaient verser le sang du peuple ; que des denrées avaient été enfouies dans le sacrilége espoir de mettre les Parisiens aux abois; que des hommes de l'armée révolutionnaire avaient été déjà consignés; qu'une fausse patrouille avait été chargée de massacrer le poste placé à la prison de l'Abbaye ; qu'il entrait dans le plan des conspirateurs de se porter à la Monnaie, au Trésor public, et de distribuer aux rebelles les deniers de la République; que la conspiration avait

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 174.
[2] *Ibid.*

été prédite tout récemment, à l'étranger, et qu'elle étendait ses ramifications dans l'armée[1].

Les Cordeliers étaient rassemblés, lorsqu'on leur apporta ces nouvelles; et quelques-uns d'entre eux, Chenaux, Ancart, avaient déployé beaucoup de courage en parlant de leurs amis « opprimés. » Le rapport des détails donnés ailleurs par Billaud-Varenne produisit sur le club une impression d'étonnement, suivie de marques nombreuses d'incrédulité. Mais comment faire triompher l'innocence, avant que l'accusateur public eût parlé? La question était qu'il fût invité à s'expliquer sans retard. Les Cordeliers avaient déjà pris un arrêté dans ce sens : ils y persistèrent[2].

Le même jour, Robespierre avait reparu aux Jacobins. Sa grande expérience de la marche et du jeu des partis lui faisait prévoir que la contre-révolution, masquée sous d'hypocrites dehors, chercherait à envelopper dans le désastre des Hébertistes nombre de patriotes trop ardents mais sincères. Aussi n'hésita-t-il pas à intervenir en faveur de Boulanger, celui qui avait encouragé Hébert à s'exprimer sans crainte sur le compte des puissants du jour. « Quand un homme, dit-il, a toujours agi avec courage et désintéressement, j'exige des preuves convaincantes pour croire qu'il est un traître... Le plus grand de tous les dangers serait de rapprocher les patriotes de la cause des conspirateurs[3]. » Cela était aussi habile que généreux. Il ne put en dire davantage, ses forces trahissant sa volonté[4].

Sur ces entrefaites, une nouvelle étrange se répandit.

[1] Séance des Jacobins, du 24 ventôse (14 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 178.

[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 179.

[3] Séance des Jacobins, du 24 ventôse (14 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 178.

[4] *Ibid.*

Le 25 ventôse (15 mars), le Comité révolutionnaire de la section Lepelletier découvrait un nommé Catus, ex-commissaire des guerres, destitué, prévenu d'émigration, et à la recherche duquel on était depuis quelque temps. Il avait trouvé asile... où? dans l'appartement de Hérault de Séchelles. L'homme est arrêté aussitôt, conduit au corps de garde voisin; et là ne tarde pas à se présenter, suivi du député Simond, l'hôte de Catus : Hérault de Séchelles lui-même. Ils demandent à communiquer avec le prisonnier, et, pour obtenir d'être admis auprès de lui, ils exhibent leur titre de représentants du peuple[1]. Tout cela parut inexplicable aux ardents et soupçonneux révolutionnaires de la Section. Ils informent à la hâte de ce qui vient d'avoir lieu le Comité de salut public, dont Hérault de Séchelles avait cessé depuis peu de faire partie; et, sans plus tarder, s'armant du droit dont l'investissait un décret du 22 brumaire 1793 (12 novembre), le Comité lance un mandat d'arrêt contre les deux représentants[2].

A l'aspect de semblables chutes, qui n'eût frissonné? Car enfin, ce Hérault de Séchelles qu'on envoyait rejoindre les royalistes entassés au Luxembourg, c'était lui qui avait rédigé la Constitution de 1793; lui qui avait présidé la Convention au dernier anniversaire du 10 août. Il avait eu sa part de la toute-puissance; et il en avait usé pour faire désarmer les suspects et annuler leurs passeports[3]. Quatre mois s'étaient écoulés à peine, depuis que, proconsul dans le Haut-Rhin, il se vantait d'y avoir relevé le sans-culottisme, préparé la Fête de la Raison, organisé

[1] Procès-verbal du Comité révolutionnaire de la Section Lepelletier. N° LXVI des pièces à la suite du Rapport de Saladin, au nom de la Commission des *vingt et un*. — *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1097, 8, 9. British Museum.

[2] N° LXIX des pièces à la suite du Rapport de Saladin, etc. *Ibid.*

[3] *Moniteur*, an II (1793), n° 17.

la Terreur[1]. Dénoncé, pendant son absence, par Bourdon (de l'Oise), comme ami de Pereyra, de Dubuisson et de Proly, — agents de l'étranger, disait-on, — il avait eu dans Couthon un défenseur animé[2]; lui-même, à son retour, s'était justifié d'une manière pathétique[3]. Mais, à partir de ce moment, il semble qu'une ombre se soit répandue autour de lui. Au Comité de salut public, on le vit réclamer avec larmes la liberté de Proly[4], qu'on venait d'arrêter dans un cabaret, sous le déguisement d'un cuisinier[5]. Certains secrets du Comité de salut public furent divulgués; les papiers diplomatiques du gouvernement reçurent une publicité qui était un malheur et provenait d'une trahison : où trouver le coupable? Les soupçons des collègues de Hérault de Séchelles le désignent; Billaud-Varenne l'accuse formellement de ce manque de foi[6]; et, juste ou non, la défiance du Comité à son égard devient telle, qu'on ne veut plus délibérer en sa présence[7] : ce qui rendait sa démission nécessaire et l'amena. L'abîme une fois ouvert aussi près de lui, pour l'y précipiter, que fallait-il? Un seul faux pas. Il le fit; et Saint-Just courut en instruire la Convention, impatient de montrer qu'aucune tête, si haute qu'elle fût, n'était à la hauteur de la loi, et que les actes du Comité de salut public sui-

[1] Voyez sa lettre du 7 frimaire à la Convention. *Moniteur*, an II (1793), n° 75.

[2] Séance du 26 frimaire (16 décembre). *Moniteur*, an II (1793), n° 88.

[3] Séance du 9 nivôse (29 décembre), *Moniteur*, an II (1793), n° 100.

[4] Rapport de Saint-Just, *Moniteur*, an II (1794), n° 179.

[5] Séance des Jacobins, du 1er ventôse (19 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 156.

[6] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 24, citent une note qu'ils disent provenir de la diplomatie étrangère, et dans laquelle on prétend que c'était Billaud-Varenne qui trahissait, et que son but, en accusant Hérault de Séchelles, fut précisément de détourner de lui-même les soupçons. Pour établir un fait aussi invraisemblable, quand il s'agit d'un homme tel que Billaud-Varenne, que vaut une note anonyme?

[7] Rapport de Saint-Just. *Moniteur*, an II (1794), n° 179.

vraient ses paroles aussi fatalement que la foudre suit l'éclair[1].

Les détenus du Luxembourg accueillirent bien Hérault de Séchelles, mais non pas Simond, prêtre constitutionnel, auquel ils reprochaient d'avoir dit, en pleine Assemblée, *qu'il fallait que les détenus allassent grossir le limon de la Loire*, mot féroce qui lui valut parmi eux le surnom de *Simond-Limon*[2].

Cependant les diverses sections de Paris venaient, coup sur coup, féliciter la Convention d'avoir échappé au péril d'une insurrection criminelle. Un des orateurs s'étant avisé d'exhaler sa joie en couplets patriotiques, Danton

[1] Nous avons déjà dit avec quel acharnement les écrivains royalistes font partir de la main de Robespierre tous les coups frappés pendant la Révolution. La biographie de Hérault de Séchelles (*Biographie universelle*), par M. Beugnot, fournit un curieux et triste exemple de ce système. L'auteur, qui veut absolument que Robespierre soit pour quelque chose dans le malheur de Hérault de Séchelles, nous dit que, pendant que ce dernier se défendait à la Convention, « Robespierre lui lançait des regards farouches. » Il est dommage que l'auteur, qui n'était pas là, ne nous apprenne point du même coup de qui il tient ce détail. — Mais enfin, puisque Robespierre était décidé à perdre Hérault de Séchelles, comment expliquer que son défenseur ait été Couthon? — Cette objection, qu'il prévoit, paraît embarrasser un peu l'auteur de la biographie, et voici comment il se tire d'embarras. « Robespierre, dit-il, permit que Hérault fût défendu par Couthon. Le moment de le perdre n'était pas encore arrivé. » Inutile d'observer qu'il n'y a pas de tout cela la moindre preuve!

[2] Pour se justifier, il écrivit à la Convention une lettre de laquelle il résulte que Catus avait été commissaire des guerres à l'armée des Alpes, et envoyé depuis par les représentants ou le général d'armée devant Lyon au Comité de salut public, lequel l'autorisa dans une mission à lui confiée par le ministère des affaires étrangères près la république de Mulhausen. Simond ajoute, dans cette lettre, qu'il ne s'est introduit auprès du détenu qu'après avoir obtenu du corps de garde l'assurance qu'aucun ordre ne s'y opposait. (Voyez le numéro 68 des pièces à la suite du Rapport de Saladin.) Voilà ce qui fait dire à M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 25, que l'homme dont il s'agissait n'était pas un prévenu d'émigration, et que la Convention vota, sur la simple allégation de Saint-Just, « qui était mensongère. » M. Villiaumé se trompe. Catus avait été *destitué*, et il était recherché comme *prévenu d'émigration*. Le procès-verbal du Comité révolutionnaire de la section Lepelletier est formel sur ces deux points.

s'écrie, indigné, qu'on ne doit pas changer en tréteaux la salle et la barre de la Convention. Un décret fut rendu sur-le-champ pour prévenir le renouvellement de pareilles indécences [1].

Les Hébertistes étaient vaincus : de toutes parts on les renia. La portion de l'armée révolutionnaire restée à Paris affecta de se réjouir bien haut du malheur de Ronsin, son chef [2]. Une députation des Cordeliers fut reçue aux Jacobins avec une hauteur méprisante, et ne recueillit de sa démarche que l'humiliation d'entendre dire à Dufourny : « Deux baisers ont été donnés entre les Cordeliers et les Jacobins, au troisième, nous devions être poignardés [3]. » Avoir marché dans les voies d'Hébert, même avant sa levée de boucliers, même de loin, ou sous l'empire d'autres pensées, était devenu un crime. Chaumette, quoiqu'il eût refusé de suivre jusqu'au bout son substitut, fut arrêté. Mazuel, commandant de la cavalerie révolutionnaire, mis une première fois en liberté [4], se vit replongé dans les cachots. Clootz, exécrable iniquité ! le pauvre Clootz se trouva, lui aussi, être un conspirateur, parce qu'il avait fait quelques démarches pour savoir si une dame, que l'espoir d'une alliance avantageuse avait attirée en Angleterre, était, oui ou non, sur la liste des émigrés [5] ! En quoi donc la *vigueur* du Comité de salut public différait-elle ici de la tyrannie ?

Mais, comme c'était contre les ultra-révolutionnaires qu'elle s'exerçait, loin de s'en plaindre, le parti opposé poussait à la roue de toutes ses forces. Danton, il est vrai,

[1] Séance de la Convention, du 26 ventôse (16 mars).

[2] Séance des Jacobins, du 29 ventôse (19 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 184.

[3] Séance des Jacobins, du 28 ventôse (18 mars).

[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 114.

[5] Voyez le procès des Hébertistes, t. XXXI de l'*Histoire parlementaire*, . 378-380.

s'étudiait à ne pas laisser voir sa main dans ce mouvement; et peut-être sa réserve, née d'un grand fonds de lassitude, était-elle plus sincère qu'on ne croyait; mais tel avait été longtemps l'éclat de son rôle, qu'on attribuait son parti pris de s'effacer aux calculs d'une politique profonde. Il paraissait si singulier que Danton manquât d'audace! Qu'importait, d'ailleurs, qu'il se tînt sur l'arrière-plan quand les siens sonnaient la charge? Ceux-ci, sous prétexte d'extirper jusqu'aux dernières racines de l'Hébertisme, ne visaient pas à moins qu'à écarter de leur route quiconque leur faisait obstacle et à faire tourner au profit, soit de leur propre politique, soit de leur propre domination, la victoire que le Comité de salut public venait de remporter. Bouchotte les gênait au ministère de la guerre : Bassal, Lacroix, Tallien, multiplièrent contre lui les attaques [1]. La Commune les inquiétait : Bourdon (de l'Oise) lui fit un crime de son peu d'empressement à féliciter l'Assemblée, et emporta un décret qui ordonnait aux deux Comités de salut public et de sûreté générale de procéder, sans retard, à l'épuration des autorités constituées de Paris [2].

Parmi les Dantonistes, un seul parut tenir une conduite opposée à celle des autres : ce fut Danton. Désapprouvait-il une fougue si propre à tout compromettre? Songea-t-il à se mettre à l'abri d'un résultat funeste, indiqué par sa clairvoyance? Ou bien, en était-il venu à n'obéir qu'aux impressions du moment, et à suivre, sans dessein arrêté, les inspirations tour à tour violentes et généreuses de son âme? Ce qui est certain, c'est qu'il se porta pour défenseur de la Commune, que son parti haïssait et poursuivait, se montrant ainsi plus prompt à protéger ses ennemis qu'il ne l'avait été à protéger ses pro-

[1] Séance de la Convention, du 30 ventôse (20 mars).
[2] Séance du 29 ventôse (19 mars).

pres amis, Philippeaux et Camille. Ce fut une scène touchante. La Commune, Pache en tête, étant venue présenter ses congratulations à l'Assemblée, et Ruhl, qui, en ce moment, la présidait, ayant exprimé quelque surprise du caractère tardif de cette démarche, Danton releva ce que la réponse avait de sévère, disant qu'elle risquait d'être mal interprétée, et qu'il fallait épargner à la Commune la douleur de se croire censurée avec aigreur. « Je vais m'expliquer à la tribune, s'écrie Ruhl. Viens, Danton, viens, mon cher collègue, occuper le fauteuil à ma place. — Non, vénérable vieillard, répond Danton, tu l'occupes trop bien. J'ai parlé, non contre toi, mais sur l'effet possible de ton discours mal compris. Pardonne-moi, je te pardonnerais moi-même une pareille erreur. Vois en moi un frère qui a exprimé librement son opinion. » Ruhl, tout ému, courut se jeter dans les bras de Danton, et ils s'embrassèrent au milieu d'un attendrissement général[1].

C'était là une haute leçon de tolérance, de sagesse du moins. Malheureusement, ceux à qui elle semblait s'adresser n'étaient pas en état de la comprendre. Les Dantonistes reprirent leur mouvement offensif ; et, le lendemain, en l'absence des membres du Comité de salut public, l'infatigable Bourdon (de l'Oise) surprit à l'Assemblée l'ordre d'arrêter Héron, l'agent le plus actif du Comité de sûreté générale[2].

Héron n'était pas connu de Couthon, qui ne l'avait jamais vu ; il ne l'était pas davantage de Robespierre ; et cependant, prévenus de ce qui se passait par le Comité de sûreté générale, qui tremblait, s'il se laissait couper le bras, qu'on ne le frappât bientôt à la tête, Robespierre et Couthon se rendirent en hâte à l'Assemblée, où, sans

[1] Séance de la Convention, du 29 ventôse (19 mars).
[2] *Ibid.*, du 30 ventôse (20 mars)

se porter personnellement garants de Héron, ils obtinrent l'annulation du décret lancé contre lui [1].

Héron figurait parmi ces tyrans subalternes dont le ministère s'exerçait dans les bas-fonds de la police révolutionnaire, loin des regards du Comité de salut public. Le pouvoir qu'il servait directement était celui du Comité de sûreté générale, qu'animait contre Robespierre une sourde inimitié [2], et celui-ci ne pouvait s'y tromper. Son intervention, en cette circonstance, n'eut donc rien qui se rapportât à Héron lui-même, ce qu'il prouva du reste par la nature des considérations, purement générales, qu'il développa. Sa crainte était de voir les Bourdon (de l'Oise), les Lacroix, les Tallien, profiter de l'occasion pour envelopper tous les patriotes énergiques dans la ruine de l'Hébertisme, et faire ainsi de l'extinction de ce parti le point de départ d'une réaction qu'il pressentait ne devoir être que le règne de la Terreur en sens inverse. Parlant des conspirateurs qui venaient d'être désarmés : « Comme ils se cachaient sous le masque du patriotisme, dit-il, on croyait facile de ranger dans la classe des faux patriotes, et, par là, de perdre les sincères amis de la liberté. Hier encore, un membre fit irruption au Comité de salut public, et, avec une fureur impossible à rendre, demanda trois têtes [3]. » Par qui avaient-elles été demandées, ces trois têtes? Robespierre ne nomma personne; mais il désigna le membre qu'il s'abstenait de nommer, comme appartenant à une faction impatiente de fonder sa domination sur les débris de la faction abattue, et cela aux dépens de la République [4]. « Nous sommes pressés entre deux crimes ! » s'écria-t-il ; et de la Convention il se rendit aux Jacobins, où il ne fit qu'épancher, sous

[1] Séance de la Convention, du 30 ventôse (20 mars).
[2] Voyez, plus haut, le chapitre intitulé *la Terreur*.
[3] Séance de la Convention, du 30 ventôse (20 mars).
[4] *Ibid.*

une forme plus sombre encore, l'inquiétude qui l'obsédait[1].

Ce jour-là commença le procès des Hébertistes. A Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Bourgeois, Ducroquet, Mazuel, Ancar, Laumur, on avait joint le banquier Kock, l'amphitryon ordinaire d'Hébert[2]; Leclerc, du parti, mort maintenant, des *enragés;* Desfieux, accusé d'avoir reçu de l'argent de l'ex-ministre Lebrun pour intercepter les dépêches des Jacobins[3]; la femme du général Quétineau, Proly, Péreyra, Dubuisson, et enfin, ô deuil! le plus dévoué des enfants adoptifs de la France, le pauvre Anacharsis Clootz. Des indices, d'ailleurs très-frivoles[4], semblaient suffisants à Fouquier-Tinville pour impliquer Pache dans cette affaire; mais le Comité de salut public en jugea autrement[5]. Pourquoi Carrier, qui avait le premier parlé d'insurrection, ne fut-il pas traduit devant le Tribunal révolutionnaire, en compagnie d'Hébert? Dans le Comité de salut public, Carrier avait contre lui Robespierre, et pour lui Collot-d'Herbois, une affreuse solidarité liant les mitraillades de Lyon aux noyades de Nantes. Ce qui sauva sans doute alors le tyran de la Loire, ce fut la nécessité des concessions mutuelles au sein d'un pouvoir qui, divisé, périssait.

Le procès des Hébertistes dura trois jours, et ne présenta, comme presque tous les procès politiques, qu'une parodie de la justice. Les charges produites contre les accusés, sérieuses à l'égard des uns, furent, à l'égard des autres, d'une futilité scandaleuse. Clootz, par exemple,

[1] Séance des Jacobins, du 1er germinal (21 mars).

[2] Voyez le procès des Hébertistes, reproduit du *Bulletin révolutionnaire*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 396.

[3] *Ibid.*, p. 391.

[4] Voyez le numéro XVI des pièces à l'appui du Rapport de Saladin. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8. 9. British Museum.

[5] Voyez, à ce sujet, le mémoire imprimé de Fouquier, cité dans le Rapport de Saladin.

se vit imputer à crime d'avoir voulu savoir si une femme, à laquelle il s'intéressait, figurait sur la liste des émigrés[1]. Pour établir l'existence de ce qu'on nommait la « conspiration de l'étranger, » on transforma en preuves de vains propos, des démarches imprudentes, d'anciennes relations avec des hommes déclarés traîtres depuis, et ces repas du banquier Kock où Camille Desmoulins avait montré « Hébert et sa Jacqueline buvant le vin de Pitt[2]. » Même contre ceux des prévenus que la vérité condamnait, Fouquier-Tinville s'était armé de la calomnie, leur supposant le dessein de substituer à la République un *pouvoir monarchique*[3]. Mais ce qui fit l'horreur de ce procès, ce fut d'y voir des hommes de bien confondus avec des voleurs, et Clootz assis à côté d'un Ducroquet, auquel un membre du club des Jacobins reprocha le pillage d'une voiture chargée de comestibles[4]; sans parler d'Hébert, qui fut couvert d'ignominie, une femme étant venue raconter comme quoi, recueilli, en ses heures de détresse, chez une personne généreuse, il avait tout à coup disparu, emportant des cols, des chemises, et jusqu'à des matelas[5]. Le malheureux! c'était lui qui avait fait décider qu'après trois jours de débats les jurés pourraient se dire éclairés suffisamment : il ne prévoyait guère alors que cette dure loi lui serait appliquée! Marie-Anne Latreille, femme de Quétineau, se déclara enceinte et obtint un sursis[6]. Laboureau, un des accusés, espion du Comité de salut public au Luxembourg, dut son

[1] Procès des Hébertistes, *ubi supra*, p. 380.
[2] Numéro V du *Vieux Cordelier*, p. 97. Collection des mémoires relatifs à la Révolution.
[3] Voyez le réquisitoire de Fouquier-Tinville. *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 368.
[4] Déposition de Brochet.
[5] Déposition de Victoire Guingré, femme de Dubois, imprimeur.
[6] Dufey (de l'Yonne). *Dictionnaire de la conversation*, art. CLOOTZ.

acquittement à sa bassesse[1]. Pour tous les autres, le châtiment fut la mort.

Clootz marcha au-devant de son destin, le sourire sur les lèvres, en vrai philosophe, aussi plein de foi que lorsqu'il s'écriait à la tribune des Jacobins : « L'univers sera un temple qui aura pour voûte le firmament[2] ; » et aussi doucement moqueur que lorsqu'il répondait à ceux qui, de son culte enthousiaste pour l'humanité, concluaient à son peu d'attachement pour la France : « Beaucoup de têtes étroites ressemblent au locataire d'un appartement qui dirait à son propriétaire : Tu n'aimes pas ma chambre, car tu n'aimes que ta maison[3]. » Entendant ses compagnons d'infortune qui se reprochaient l'un à l'autre leur malheur, il leur cita gaiement les vers si connus :

> Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
> Côte à côte d'un gueux l'on m'avait inhumé;
> Et que, blessé pour moi d'un pareil voisinage,
> En mort de qualité, je lui tins ce langage[4]...

Clootz avait le courage du philosophe : Ronsin déploya celui du soldat. A Momoro, il dit : « Qu'est-ce que tu écris là? c'est inutile. Ceci est un procès politique. Vous avez parlé, quand il fallait agir... Mais le temps nous vengera ; le peuple victimera ses juges. J'ai un enfant que j'ai adopté... quand il sera grand, il poignardera ceux qui nous auront fait mourir ; il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous. » A Hébert, qui se lamentait sur ce

[1] Un rapport de lui sur ce qu'il avait vu et entendu pendant sa détention fut trouvé parmi les papiers de Robespierre.

[2] *Moniteur*, an II (1793), n° 57.

[3] *Appel au genre humain*, par Anacharsis CLOOTZ, 775, 6, 7. *Bibliothèque historique de la Révolution*. British Museum.

[4] *Mémoires de Riouffe*, p. 69. Collection des mémoires relatifs à la Révolution.

que la liberté était perdue : «Tu ne sais ce que tu dis ; la liberté ne peut périr [1]. »

L'exécution des Hébertistes eut lieu, le 4 germinal (24 mars), sur la place de la Révolution. Un concours prodigieux de citoyens remplissait les rues par où le cortége devait passer. Quand il parut, des applaudissements retentirent mêlés au cri de *Vive la République* [2] ! Livide et se soutenant à peine, Hébert s'avança vers la guillotine, au milieu des huées. On lui criait, par allusion à l'estampille de son journal : « Eh bien, père Duchesne, où sont tes fourneaux [3] ?» Ronsin avait promis de ne pas *broncher;* il tint parole. Clootz fut admirable de sang-froid. Il voulut être exécuté le dernier, afin, disait-il, d'avoir le temps de constater certains principes, pendant qu'on ferait tomber les têtes des autres condamnés [4].

Des changements rapides suivirent cette exécution. L'armée révolutionnaire fut licenciée [5]. A la Commune, reconstituée presque entièrement, Fleuriot Lescot remplaça Pache, tandis qu'à Payan, sous le nom d'*agent national*, étaient confiées les fonctions qu'avait exercées Chaumette [6]. Quant aux Cordeliers, ils cherchèrent à se maintenir, en recourant à l'épreuve de l'épuration. Mais leur rôle politique était fini : ils disparurent de la scène.

[1] Ces détails touchant Ronsin sont tirés du Rapport de Laboureau, cité dans les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 72-75.
[2] *Moniteur*, an II (1794). 5 germinal.
[3] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CCXI.
[4] Dufey (de l'Yonne). Biographie de Clootz.
[5] Décret du 7 germinal (27 mars).
[6] 9 germinal (29 mars).

CHAPITRE X

PROCÈS ET MORT DES DANTONISTES

Opposition Dantoniste. — Les royalistes l'encouragent. — Sages avertissements donnés à Camille par ses amis; lettre de Fréron; Brune à déjeuner chez Camille. — Numéro VII du *Vieux Cordelier*; violentes attaques qu'il contient. — Doctrines contraires de Saint-Just et de Camille Desmoulins, relativement à l'idéal révolutionnaire. — Tendances épicuriennes de Camille; ascétisme de Saint-Just; rigorisme plus mitigé de Robespierre. — Mauvais livres prêtés par Camille à la sœur de la fiancée de Robespierre. — Puritanisme excessif de Robespierre; laisser-aller cynique de Danton. — Causes d'éloignement entre eux; on cherche à les rapprocher; leur entrevue diversement racontée. — C'est Billaud-Varenne qui propose de faire mourir Danton; fureur et cri de Robespierre à cette idée. — L'exécution d'Hébert saluée avec joie par les Dantonistes; leur aveuglement sur ce point; mot cruel de Camille. — Le Dantonisme devenu, par la fatalité même de la situation, l'avant-garde du royalisme. — Progrès et danger de l'opposition Dantoniste; le Comité de salut public s'en émeut. — Saint-Just pousse Robespierre à abandonner Danton. — Griefs contre Danton tirés de ses anciens rapports avec Dumouriez; ce qu'il y eut de louche dans ces rapports; soupçons admis comme *preuves*; là fut l'iniquité. — Robespierre consent à abandonner Danton. — Notes fournies à Saint-Just. — Indices alarmants. — On avertit Danton. — Son engourdissement. — Il se répand en bravades, au lieu d'agir. — Arrestation de Danton, de Camille Desmoulins, de Philippeaux. — Lettre de ce dernier à sa femme. — Les Dantonistes en prison. — Stupeur dans Paris. — Protestation de Legendre: réponse de Robespierre; Legendre recule. — Rapport de Saint-Just contre les Dantonistes; vote de l'Assemblée. — Mot de Danton à Lacroix : « Il faut tâcher d'émouvoir le peuple. » — Lettre touchante de Camille Desmoulins à sa femme. — Désespoir de Lucile; ce que son désespoir lui conseille; noble attitude de la jeune femme de Danton. — Lettre de Lucile à Robespierre, inachevée et non envoyée. — Admirables adieux. — Langage de Danton dans sa prison: Fabre d'Églantine ne s'occupe que d'une comédie qu'il craint que Billaud-Varenne ne lui vole. — Chabot s'empoisonne; on le rappelle à la vie: mot touchant de lui à propos de Bazire. —Les accusés devant le Tribunal révolutionnaire. — Le greffe composé de Dantonistes. — Dispositions de

Fouquier-Tinville. — Physionomie du jury. — Y eut-il triage des jurés? — Demande de Fabre injustement repoussée; sa défense. — Discours véhément de Danton ; impression produite. — Interrogatoire de Camille, de Lacroix, de Philippeaux, de Westermann. — Belle réponse de Philippeaux. — Refus d'entendre comme témoins seize membres de la Convention ; iniquité de ce refus. — Audience orageuse du 15 germinal. — Hommage rendu par Danton à l'honnêteté d'Hermann. — Lettre d'Hermann et de Fouquier au Comité de salut public. — Dénonciation de Laflotte. — Saint-Just trompe la Convention sur l'attitude des accusés devant le Tribunal. — Décret ordonnant la mise hors des débats des accusés qui résisteront ou insulteront à la justice. — La femme de Philippeaux demande à paraître à la barre. — Pourquoi Billaud-Varenne veut qu'elle paraisse; pourquoi Robespierre s'y oppose. — Les jurés se déclarent suffisamment éclairés. — Indignation des accusés ; on les fait sortir. — Ce qui détermina les jurés. — Mot furieux de Trinchard. — Condamnation et mort des Dantonistes. — Note critique.

Pendant la lutte engagée contre les nouveaux Cordeliers, les Dantonistes avaient poursuivi leur mouvement agressif avec une ardeur de nature à émouvoir le Comité de salut public. Le jour où Fabre d'Églantine fut décrété d'accusation, Danton avait demandé que l'accusé et ses compagnons d'infortune fussent entendus à la barre, demande à laquelle Billaud-Varenne répondit par cette exclamation terrible : « Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre et qui est encore sa dupe ! Il a trompé les meilleurs patriotes[1]. » On sait quelle fut la décision de l'Assemblée. Ce vote était resté comme un trait empoisonné dans le cœur de Danton, et Camille avait laissé échapper à cette occasion une parole amère : « Le Comité de salut public met la Convention en coupe réglée[2]. »

Calmer la Révolution était certes une courageuse et noble entreprise, mais qui exigeait beaucoup de prudence tant que la prolongation du combat laissait la victoire incertaine. Rien de mieux que de mettre le gouvernement révolutionnaire en garde contre ses propres excès ;

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 116.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. v.

mais il y allait alors du salut de la Révolution et du salut de la France, qu'on s'abstînt de tout ce qui pouvait affaiblir l'unité de l'action révolutionnaire, et désarmer ou décrier un pouvoir aux prises avec l'Europe entière.

Là fut l'écueil de l'opposition Dantoniste. On vit Bourdon (de l'Oise) s'acharner à la suppression immédiate du ministère de la guerre, au risque de désorganiser le service des armées ; on vit Philippeaux, dont Choudieu avait pulvérisé les dénonciations[1], les reproduire avec une obstination lamentable ; et, pendant ce temps, Camille Desmoulins reprenait, non pas la plume à demi repentante d'où était sorti le numéro V du *Vieux Cordelier*, mais la plume aussi téméraire qu'éloquente, hélas! qui avait tracé le fatal numéro III.

Quant à Danton, il semblait vouloir se tenir à l'écart, fréquentait peu la tribune, et se montrait, tantôt fatigué de la tourmente, tantôt incertain sur la route à suivre. Mais, en appuyant les attaques de Bourdon (de l'Oise) ; en provoquant l'examen de la conduite des fonctionnaires publics ; en appelant les Comités révolutionnaires à rendre compte de leurs opérations, il avait éveillé des alarmes qu'enflaient sa renommée, son importance révolutionnaire et le souvenir de son audace. Autour de lui, d'ailleurs, se groupaient tous ceux qui, sur la Montagne, inquiétaient le Comité de salut public, les Thuriot, les Lacroix, les Merlin (de Thionville). Moins circonspecte, son influence eût été jugée moins dangereuse. Il avait beau chercher un doux abri dans l'amour que lui inspirait sa jeune femme, et parler de vie paisible, de repos, d'heures pleines d'oubli parmi les arbres et les fleurs : ce qu'avait de réel et de profond cette lassitude d'une nature

[1] Rapport de Choudieu sur la Vendée, présenté le 18 pluviôse (6 février) 1794.

fougueuse échappait à ses adversaires, combattants non encore fatigués ; et ses amis rendaient sa sincérité suspecte, en courant au-devant d'une lutte qui, sans son appui, eût été insensée et semblait impossible. La vérité est qu'ils comptaient sur lui : « Danton dort, disait Camille Desmoulins, c'est le sommeil du lion ; mais il se réveillera pour nous défendre[1]. »

Et puis, par une conséquence naturelle de la situation, ce qui était arrivé déjà aux Girondins arrivait aux Dantonistes. Charmés d'avoir de tels hommes à opposer au gouvernement révolutionnaire, les royalistes se pressaient derrière eux, les encourageaient, les poussaient en avant, les compromettaient sans retour. Ils se répandaient en folles démonstrations de joie sur ce que la fin de l'âge de fer approchait ; sur ce que la Révolution pesait à ses premiers, à ses plus impétueux apôtres, à l'énergique Danton, par exemple, et à cet ardent Camille, qui avait pris le nom — ils s'en souvenaient — de *Procureur général de la lanterne*. Quel triomphe pour eux que d'entendre ce dernier comparer le régime nouveau, que lui-même, pensaient-ils, avait tant contribué à établir, au règne exécrable et exécré de Tibère ! Aussi les sollicitations affluaient, mêlées à des témoignages de gratitude. Que ne poursuivait-il sa glorieuse entreprise? Quoi ! la suite de ce *Credo politique*, promise à la fin du mois de décembre, on l'attendait encore ! Pourquoi ce long silence, dont s'affligeaient les honnêtes gens ? Allons, courage, courage! Et lui, qui, parce que son libraire Desenne ne pouvait suffire à la vente de ses numéros, se croyait appuyé de toute la France[2], lui, troublé, exalté, fasciné, n'apercevait bien distinctement que l'honneur du rôle fatidique proposé à son enthousiasme !

[1] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 17 (1836).
[2] *Ibid.*, passim.

Non que les avertissements sévères manquassent.

De tous les amis de Camille, pas un qui lui fût plus tendrement attaché que Fréron, lequel correspondait avec lui et avec sa bien-aimée Lucile, dans les termes d'une intimité charmante. Ils avaient un langage à eux, et des noms inventés par l'amitié. Fréron, qui, à la maison de campagne de madame Duplessis, belle-mère de Camille, prenait grand plaisir à jouer avec des lapins, s'appelait *Lapin;* Rouleau, c'était Lucile; Melpomène, c'était madame Duplessis; Marius, c'était Danton; Bouli-Boula, c'était Camille [1]. Or voici ce que Lapin écrivait, de Toulon, à Rouleau: « Je m'aperçois qu'on vous chagrine, et que Camille est dénoncé par les mêmes hommes qui m'ont poursuivi aux Jacobins. J'espère qu'il triomphera de ces attaques. J'ai reconnu sa touche originale dans quelques passages de son journal; et moi aussi, je suis un des vieux Cordeliers. Adieu, Lucile, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli? Je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. — *Post-scriptum :* Mille choses à ton vieux loup-loup... Dis-lui qu'il tienne un peu en bride son imagination relativement à des comités de clémence; *ce serait un triomphe pour les contre-révolutionnaires* [2]. »

Brune, ami de collége de Camille Desmoulins, fut du nombre de ceux qui coururent le supplier de mettre plus de modération dans le tableau des malheurs du temps. Comme il ne répondait que par des plaisanteries : « Je ne saurais m'empêcher de t'admirer, lui dit le futur maréchal de l'Empire. Cependant sois certain qu'avec plus de modération tu feras un bien véritable, tandis qu'en continuant tu te livres et ne sauves rien... » Brune avait été

[1] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins,* publiée par M. Matton aîné, p. 16 (1836).

[2] *Ibid.*, p. 209 et 210.

invité à déjeuner. On se mit à table. Camille était très-animé. Il comptait sur l'opinion publique, sur ses amis : « N'avez-vous pas entendu la voix éloquente de Philippeaux ? Danton dort, mais il se réveillera. » Et Lucile de l'embrasser, de l'encourager par toutes sortes de paroles douces sorties d'une âme intrépide : « Laissez-le faire, Brune, laissez-le faire, il doit sauver son pays ; laissez-le remplir sa mission. » Camille, tenant son petit Horace sur ses genoux, disait gaiement : « *Edamus et bibamus ; cras enim moriemur* [1]. »

Le sort en était jeté. Il remit à son libraire le manuscrit du numéro VII du *Vieux Cordelier*. Quel fut l'effroi de Desenne ! La première partie de cet écrit, suite à la profession de foi de l'auteur, contenait des attaques d'une violence extrême, non plus seulement contre Hébert, — il vivait encore, — mais contre Collot-d'Herbois, contre Barère, contre le « pouvoir exorbitant » du Comité de salut public, contre les comités révolutionnaires : « La liberté, c'est la justice, et jamais Néron ne brava la pudeur jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arrêt de mort de Britannicus [2]. La liberté, c'est l'humanité, et je crois qu'elle ne condamne pas la mère de Barnave, après un voyage de cent lieues fait malgré son grand âge, à frapper en vain pendant huit jours à la porte de la Conciergerie pour parler à son fils [3]. — Je crois que la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même ; car Néron ne mettait point Sénèque au secret, il ne le séparait point de sa chère Pauline [4]. — Je crois que jamais Commode, Héliogabale,

[1] Voyez, pour plus de détails sur cette scène intéressante, la *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 16 et 17.

[2] *Suite de mon Credo politique*, dans les *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, publiées par M. Matton, t. II, p. 162.

[3] *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, p. 162.

[4] *Ibid.*, p. 163.

Caligula, n'avaient imaginé, comme les comités révolutionnaires, d'exiger des citoyens le loyer de leur prison, et de leur faire payer, comme à mon beau-père, douze francs par jour les six pieds qu'on leur donnait pour lit[1]. — Je crois que Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort, mais qu'ils ne faisaient pas au moins trophée de son cadavre, et ne disaient pas, le lendemain, comme Hébert : « Enfin, j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custine de son dos rond[2]. »

Tout cela était noblement senti, écrit en caractères de feu ; et quelle âme honnête pourrait ne pas être en tout cela de l'opinion de Camille ? Mais, pour être juste et ne pas fournir aux ennemis de la Révolution des armes empoisonnées, il aurait dû rapprocher du tableau des crimes qu'elle couva celui de ses impérissables bienfaits et des actes héroïques dont elle fut la source. Pour être juste, il aurait dû rappeler quels transports sacrés excitait alors, soit dans la Convention, soit au sein même du Tribunal révolutionnaire[3], le triomphe de l'innocence reconnue, et avec quelle spontanéité attendrissante, avec quelle effusion de cœur, l'Assemblée venait d'abolir l'esclavage[4]. Et il aurait dû ajouter que les caprices, gratuitement féroces de Commode, d'Héliogabale, de Caligula, n'eurent d'autres causes qu'un égoïsme dévorant, l'orgueil en délire, la frénésie du pouvoir absolu, tandis que les excès révolutionnaires naquirent d'une résistance qui, légitime dans son principe, ne devint

[1] *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, p. 164.

[2] *Ibid.*, p. 165.

[3] Voyez, plus haut, le chapitre intitulé *la Terreur*.

[4] Levasseur, qui demanda l'abolition de l'esclavage, était le neveu d'un riche colon, par lequel il avait été déshérité, pour avoir en sa présence flétri le trafic des noirs. (Voyez les *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. V, p. 82.)

furieuse que par l'immensité de l'attaque et du péril.

D'ailleurs, Camille Desmoulins ne pouvait ignorer la consternation où son éloquence, généreuse mais trop peu mesurée, jetait les patriotes. Lui-même a raconté comment, à la fausse nouvelle qu'il avait été rayé du club des Jacobins, les trois quarts de ses abonnés étaient allés chez Desenne effacer leurs noms, *de peur d'être suspects d'avoir lu*[1]. Et c'est lui aussi qui nous apprend que le numéro V, contenant sa justification, ne fut pas lu par ceux auxquels il s'adressait, les patriotes pauvres, parce que, impatient de mettre à profit la vogue extraordinaire du journal, Desenne faisait payer chaque numéro vingt sous[2]. Et, dès lors, il ne restait à l'auteur qu'un public royaliste!

Dans le numéro VII, intitulé *le Pour et le Contre, ou Conversation de deux vieux Cordeliers*, Camille Desmoulins rendait à la liberté de la presse un hommage immortel. Mais quel redoublement d'amertume dans ses attaques! Quel mélange d'inspirations magnanimes et de provocations! Quels funèbres défis lancés coup sur coup, et à ce Comité de sûreté générale qui « embastille la tiédeur, » et aux membres qui le composent, « figurants euménides, » et aux « frères terribles » du Comité, Vadier, Vouland, Amar, Jagot; et à ce Héron, écumeur de pavés, commis officieux dans la Sainte-Hermandad, qui, comme la Dubarry, ne fait pas sauter deux oranges en disant : *Saute, Choiseul! saute, Praslin!* mais prend, en guise d'oranges, des poignées d'assignats et dit : *Saute, d'Églantine! saute, Camille!* » et à ce David auquel « une éruption d'orgueil a mis la joue de travers, grand peintre à l'âme de Louis XI, qui n'a entassé tant de monde dans

[1] Numéro VII du *Vieux Cordelier*.

[2] « Le prix exorbitant du cinquième numéro est cause qu'aucun sans-culotte n'a pu le lire. » (Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 126.) Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

les prisons que pour parvenir à asseoir son c.. sur un fauteuil de maroquin vert.[1] »

Robespierre, du moins, est-il ménagé? Celui-là, Camille Desmoulins ne l'appelle, il est vrai, ni un écumeur de pavés ni un Louis XI; mais il le classe dans la catégorie des gens à propos desquels Cicéron disait : « Si tu ne vois pas ce que les temps exigent; si tu parles inconsidérément; si tu te mets en évidence; si tu ne fais aucune attention à ceux qui t'environnent, je te refuse le nom de sage, *ineptus esse dicitur*[2]. » Il le compare à Caton, qui, en poussant le Jansénisme de républicain plus loin que les temps ne le permettaient, ne contribua pas peu au renversement de la liberté. Il se reproche de ne lui avoir pas fait tête : « Robespierre fit preuve d'un grand caractère, il y a quelques années, à la tribune des Jacobins, un jour que, dans un moment de violente défaveur, il se cramponna à la tribune et s'écria qu'il fallait l'y assassiner ou l'entendre; mais toi, tu fus un esclave, le jour où tu souffris qu'il te coupât si brusquement la parole dès ton premier mot : « Brûler n'est pas répondre[3]. » Robespierre avait mis à l'ordre du jour des Jacobins la discussion des vices du gouvernement anglais; Camille Desmoulins se moque de l'inutilité de pareils débats : « Qu'est-ce que tout ce verbiage?... » Et, s'attachant au discours prononcé à cette occasion par Robespierre : « Quoi! c'est Robespierre qui s'est tant moqué de Clootz, voulant municipaliser l'Europe, qui se charge de son apostolat et veut démocratiser le peuple anglais? Car, enfin, tout peuple dans ce cas, et surtout une nation fière

[1] *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, publiées par M. Matton aîné, numéro VII. Voyez p. 206-211.

[2] Épigraphe du numéro VII du *Vieux Cordelier*.

[3] Voyez le numéro VII du *Vieux Cordelier*, tel qu'on le trouve dans les *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, publiées par M. Matton aîné, p. 188.

comme l'Angleterre, quels que soient les vices de sa Constitution, dit, comme la femme de Sganarelle à Robert : « Et moi, si je veux qu'il me batte ? » Et c'est Robespierre qui oublie ainsi le discours profondément politique, entraînant, irréfutable, qu'il prononça au mois de décembre 1791, lorsqu'il opinait contre la guerre ! C'est Robespierre qui oublie ce mot énergique qu'il disait alors : « Est-ce quand le feu est à notre maison qu'il faut l'aller « éteindre chez les autres ?... » Pitt dut bien rire en voyant que cet homme, qui l'appelait, lui, Pitt, *imbécile* et *une bête*, à la séance du 10 pluviôse, aux Jacobins, est celui-là même, Robespierre, qui s'y prend si bien pour l'affermir dans le ministère et donner un pied de nez à Fox, à Shéridan et à Stanhope[1] ! »

La logique de Camille Desmoulins était ici en défaut : il n'y avait nulle contradiction à vouloir, en 1791, qu'on fît tout pour éviter la guerre, et à demander, en 1794, — la guerre une fois engagée et poussée par Pitt avec fureur, — qu'on fît tout pour accabler l'ennemi. Mais Robespierre avait humilié son ancien camarade de collége Camille par des formes de protection trop hautaines, et Camille ne l'avait pas oublié : « Oserais-tu bien faire de semblables rapprochements, et rendre à Robespierre le ridicule qu'il verse sur toi à pleines mains depuis quelque temps[2] ? » Une chose étonne et contriste dans ce numero VII du *Vieux Cordelier*, où se font entendre si souvent les battements d'un noble cœur : c'est l'éloge de Guffroy, éditeur de l'affreux journal intitulé le *Rougiff*. Est-ce que ce Guffroy, sur l'autorité de qui Camille Desmoulins marque Héron d'un fer rouge, et qu'il appelle « notre cher Rougiffet, cet excellent patriote à cheveux blancs[3] ; » est-ce que ce Guffroy n'avait pas écrit, en parlant de

[1] *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, p. 203 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 203 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 213.

Charlotte Corday : « Les complices de cette guenon n'ont pas tous été rasés comme elle : ils le seront ; pas vrai, Charlot[1] ? » Est-ce que de sa plume, trempée dans le sang, n'étaient pas tombées des phrases telles que celle-ci : « Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons, pas tant de contes ! Tête au sac[2] ! » Qu'avait dit de plus le *Père Duchesne?*

Si Danton fut consulté sur l'écrit dont nous venons de présenter une rapide analyse, rien ne le prouve, bien qu'on lise dans des notes fournies par Robespierre à Saint-Just : « Danton a corrigé les épreuves du *Vieux Cordelier;* il y a fait des changements de son aveu[3]. » Ce qui est certain, c'est que Desenne recula devant la publication d'un manifeste qui ressemblait si fort à une déclaration de guerre. Il n'osa imprimer la suite du *Credo politique*, et, quant au septième numéro, il en retrancha ou y modifia tout ce qui avait rapport, soit aux Comités, soit à Robespierre[4]. C'est peu : ce numéro aurait dû paraître, à en juger par sa date, le 15 pluviôse (3 février), et il ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur. Si le secret de ce qu'il contenait fut gardé ou trahi, on l'ignore; et qu'importe ? Camille n'avait fait qu'exprimer la pensée d'un parti dont les tendances et les projets ne pouvaient plus être un mystère.

La plupart des historiens ont mentionné la fameuse phrase de Desmoulins sur Saint-Just : « On voit dans sa démarche et son maintien qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, *et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un saint sacrement.* »

[1] Le *Rougiff*, numéro VII.
[2] *Ibid.*, numéro XIV.
[3] Manuscrit publié par M. Louis Dubois, p. 25.
[4] C'est ce que nous apprend l'éditeur des *Œuvres de Camille Desmoulins*, M. Matton, dans l'ouvrage duquel on trouve une version complète du numéro VII du *Vieux Cordelier*, avec indication des changements que Desenne jugea nécessaires.

Prudhomme, en citant cette épigramme, ne parle pas du mot prêté à Saint-Just : « Et moi, je lui ferai porter sa tête comme un saint Denis[1]. » Il n'en est pas davantage question dans les notes que Camille Desmoulins rédigea lui-même au fond de sa prison, bien qu'il y rappelle son propre mot, et qu'il dise : « J'ai mis Saint-Just dans un numéro rieur ; il me met dans un rapport guillotineur[2]. »

Il serait puéril de nier la part que prirent aux événements de la Révolution les passions humaines déchaînées ; mais ne pas mettre en relief le lien qui si souvent y fit dépendre le choc des passions de la lutte, bien autrement profonde, des idées, serait indigne d'un historien sérieux et philosophe. Entre Camille et Saint-Just, il y avait toute la distance qui, chez les anciens, sépara la doctrine d'Épicure de l'austère philosophie que professèrent Zénon, Chrysippe, Athénodore de Tarse, Épictète, parmi les Grecs, et, à Rome, Caton, Sénèque, Thraséas, Marc Aurèle.

« Je crois, écrivait Camille, — et en ceci la grâce charmante de son style n'était que l'ornement de la raison, — je crois que la liberté n'est pas la misère ; qu'elle ne consiste pas à avoir des habits râpés et percés aux coudes, comme je me rappelle avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots[3]. » Il voulait que la République tînt à la France cette promesse de la *poule au pot pour tout le monde* que la monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans[4]. Il souhaitait que la Convention pût se rendre ce témoignage : « J'ai

[1] Prudhomme, *Histoire impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, t. I, p. 146.

[2] Voyez le livre de M. Matton, p. 233 et 234.

[3] Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 120 et 121. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

[4] *Ibid.*, p. 121.

trouvé la nation sans culottes, et je la laisse culottée[1]. » Déjà, dans sa *Lanterne aux Parisiens*, il s'était écrié : «Comment ! plus de Palais-Royal ! plus d'Opéra ! plus de Méot ? C'est là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel ; c'est une véritable contre-révolution[2]. » Et, comme il aimait à revenir sur ces idées riantes ! « A Athènes, Solon fut proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fît aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique... Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous, lui dit le plus grave des « mentors ? Auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille ? « Avez-vous été vaincu dans le camp à la course ou à la « salle d'armes ? Quelqu'un a-t-il mieux chanté ou joué « de la lyre que vous à la table du général ? » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables[3] ! »

Loin d'être anti-républicaine en soi, cette douce philosophie ne pouvait que gagner à la République beaucoup de ses adversaires, tous ceux qui donnent pour but à la vie la poursuite du BONHEUR ; mais, aux yeux du sombre Saint-Just, elle avait le tort irrémissible de ne pas tenir assez compte de ce qui, selon lui, constituait la véritable base d'un gouvernement républicain : la VERTU. D'autant que Camille n'était pas homme à s'arrêter sur la pente de ses pensées, témoin cette attaque violente dirigée contre Chaumette : « Je crois que c'est l'adroite politique du parti de l'étranger, qui, se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, sous l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de débauche en même temps que celles de la religion, non par un esprit de philosophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur et la

[1] Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 123.
[2] *Ibid.*, p. 125.
[3] Numéro VII, p. 150 et 151.

courtisane, les mystères d'Éleusis et ceux de la bonne Déesse, qui regarde également en pitié Madeleine dans ses deux états, à sa croisée ou dans le confessionnal ; mais pour multiplier les ennemis de la Révolution, remuer la boue de Paris, et soulever contre la République les libertins et les dévots. C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvernement deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâchement des mœurs[1]. »

Il y avait loin d'une doctrine qui faisait du *relâchement des mœurs* un des plus grands ressorts du gouvernement aux principes que professait Saint-Just, lorsqu'il disait :

« La République n'est point un sénat, *elle est la vertu*[2]. — Bronzez la liberté[3]. — Nous vous parlâmes du bonheur : l'égoïsme abusa de cette idée pour exaspérer les cris et la fureur de l'aristocratie ; on réveilla soudain les désirs de ce bonheur qui consiste dans l'oubli des autres et dans la jouissance du superflu. Le bonheur ! le bonheur! s'écria-t-on. Mais ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes : c'est celui des corrupteurs de l'humanité ; nous vous offrîmes le bonheur de Sparte et d'Athènes dans ses beaux jours, le bonheur de la vertu, de l'aisance et de la médiocrité. Nous vous offrîmes pour bonheur la haine de la tyrannie, la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains... Le bonheur que nous vous offrîmes n'est pas celui des peuples corrompus. Ceux-là se sont trompés, qui attendaient de la Révolution le privilége d'être aussi méchants que la noblesse et les riches de la monarchie. Une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc, une famille à

[1] Voyez la suite du *Credo politique* de Camille Desmoulins, dans ses *Œuvres complètes*, publiées par M. Matton, p. 167 et 168.

[2] Rapport du 8 ventôse an II (26 février 1794). *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 304.

[3] *Ibid.*, p. 310.

l'abri de la lubricité d'un brigand, voilà le bonheur[1]. »

De son côté, Robespierre avait dit : « Le ressort essentiel du gouvernement démocratique, c'est la vertu[2]. » Et toutefois l'idéal rigide de Saint-Just n'était pas tout à fait celui de Robespierre ; car ce dernier ajoutait : « Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de Sparte ; nous ne voulons lui donner ni l'austérité ni la corruption des cloîtres[3]. »

On voit en quoi ces trois hommes différaient. Difficilement la morale tolérante et facile de Camille Desmoulins se serait-elle conciliée avec l'âpre ascétisme de Saint-Just; mais, contenue dans les limites de la décence et soumise à son contrôle, elle eût pu trouver grâce devant Robespierre.

Malheureusement, il faut le dire, l'extrême légèreté de Camille Desmoulins n'était que trop de nature à laisser voir le côté dangereux de cet épicuréisme qui, dans les pages littéraires de son *Vieux Cordelier*, n'apparaissait que vêtu de pourpre et d'or. Un jour que Robespierre était absent de la maison de Duplay, Camille y entre. Il avait un livre sous le bras. Au moment de se retirer, il le remet à la plus jeune des filles du menuisier, en la priant de le serrer et de le lui garder. Lui parti, Élisabeth entr'ouvre curieusement le livre; c'était l'*Arétin*, orné de gravures obscènes. A son retour, Robespierre remarqua que la jeune fille était troublée. Il l'interroge, et, apprenant ce qui s'était passé, il pâlit : « Oublie cela, dit-il d'une voix émue à la fille de son hôte, à la sœur de sa fiancée. Ce n'est point ce qui entre involontairement par les yeux qui souille la chasteté, mais les mauvaises

[1] *Rapport de Saint-Just sur les factions de l'étranger*, t. XXXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 346 et 347.

[2] *Rapport de Robespierre sur les principes de morale politique*. Ibid., p. 271.

[3] *Ibid.*, p. 273.

pensées qu'on a dans le cœur. J'avertirai Camille[1]. »

Or il y avait un homme qui, bien plus encore que ce dernier, compromettait la cause de la tolérance : c'était Danton. Capable des sentiments non-seulement les plus nobles mais les plus tendres, Danton ne pouvait manquer de passer pour vicieux, par cela seul que, comme Mirabeau, il était un « fanfaron de vices. » La licence énorme de ses propos le décriait naturellement aux yeux de quiconque ne voyait pas que cet étalage de corruption, tout en paroles, n'avait rien d'absolument inconciliable avec un cœur généreux, une intelligence élevée ; et cela, nul n'était moins en état de le comprendre que Robespierre, esprit sans souplesse, quoique sagace, et étroit à force de rectitude. Le passage suivant d'un de ses manuscrits explique de reste l'éloignement qu'il dut éprouver pour Danton : « Quand je montrais à Danton, écrit-il, le système de calomnie de Roland et des Brissotins développé dans tous les papiers publics, il me répondait : « Que m'importe ? l'opinion publique est une p....., la postérité une sottise. » Le mot de vertu faisait rire Danton. Comment un homme à qui toute idée de morale était étrangère pouvait-il être le défenseur de la liberté[2] ? » Cette conclusion, si sévère, tirée de quelques boutades auxquelles il est peu probable que Danton attachât un sens littéral, quoi de plus caractéristique ? Une assertion de lui qui choquait aussi beaucoup Robespierre, et dont son extrême puritanisme lui faisait mépriser la valeur pratique, c'était celle-ci : « Ce qui rend notre cause faible, c'est que

[1] Ce fait est rapporté dans l'*Histoire des Montagnards*. Nous avons écrit à notre estimable ami, M. Alphonse Esquiros, pour savoir de qui il tenait cette anecdote caractéristique. Il nous a répondu : « De madame Lebas, » c'est-à-dire de la personne même à laquelle la chose était arrivée.

[2] *Manuscrit de Robespierre*, publié en 1841 par M. Louis Dubois, p. 10. — C'est la réunion des fragments qui servirent au Rapport de Saint-Just contre Danton.

la sévérité de nos principes effarouche beaucoup de monde[1]. » Il est vrai que les imputations ne se bornent point là, et il en est de réellement graves, du-moins en apparence, comme quand Robespierre dit, — lui qui n'était certes pas homme à inventer un fait de cette nature — : « Il y a un trait de Danton qui prouve une âme ingrate et noire... Dans ma dernière visite, il me parla de Desmoulins avec mépris : il attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger à la Révolution[2]. » Le trait eût été en effet d'une âme ingrate et noire, si Danton eût parlé sérieusement ; mais qui ne sent que Robespierre a pu et dû prendre ici pour une accusation en règle ce qui, de la part de son interlocuteur, n'était, selon toute probabilité, qu'une plaisanterie cynique ?

Quoi qu'il en soit, ces deux hommes étaient trop diversement remarquables pour se pénétrer l'un l'autre et s'entendre. Vers la fin de ventôse, leur éloignement était devenu tellement marqué, que leurs amis communs en prirent alarme. Sur l'initiative de Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, on songea à les rapprocher ; et Humbert, chef du bureau des fonds des relations étrangères, les invita l'un et l'autre à un dîner où se trouvèrent, indépendamment de Daubigny, Panis, Legendre, le ministre Deforgues, et Boursier, administrateur des subsistances militaires[3].

De ce qui se passa en cette circonstance, il existe deux récits différents : un de Prudhomme, qui ne paraît pas avoir été au nombre des convives, et un autre de Daubigny, qui, défendu dans une circonstance critique par Robespierre, et arrêté, après le 9 thermidor, comme Robespierriste, se déchaîna contre la mémoire de son protec-

[1] *Manuscrit de Robespierre*, publié en 1841, par M. Louis Dubois, p. 10.
[2] *Ibid.*, p. 7.
[3] Lettre de V. Daubigny à Billaud-Varenne, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

teur dès qu'il le vit abattu, et se montra Dantoniste exalté au plus fort de la réaction Dantoniste[1].

Selon Daubigny, ce fut lui-même qui provoqua une explication entre les deux grands tribuns, en exprimant combien leur mésintelligence étonnait et désolait les amis de la patrie. Sur quoi Danton, prenant la parole, déclara que la haine avait toujours été étrangère à son cœur; qu'il ne pouvait comprendre l'indifférence que Robespierre lui témoignait depuis quelque temps, indifférence provenant sans doute de la haine que lui portaient Saint-Just et Billaud-Varenne : le premier, parce qu'il lui avait reproché de professer à son âge des principes sanguinaires; le second, parce qu'il l'avait obligé autrefois. Il protesta contre les mensonges répandus concernant l'accroissement de sa fortune. Il se plaignit de la crédulité de Robespierre, entouré, dit-il, de sots et de commères qui lui assombrissaient l'imagination, à force de l'entretenir de complots, de poison et de poignards. « Je sais, poursuivit-il, quels sont les projets des deux charlatans dont je t'ai parlé; mais je connais aussi leur lâcheté. Ils n'oseraient!... Crois-moi, secoue l'intrigue, réunis-toi aux patriotes, serrons-nous... — Mais, répondit Robespierre, avec ta morale et tes principes, il n'y aurait donc jamais de coupables? » S'il en faut croire Daubigny, Danton aurait répliqué vivement : « En serais-tu fâché? » Daubigny ajoute : « La réconciliation néanmoins parut complète. On s'embrassa. Danton y mit de l'effusion. Nous étions tous émus. Robespierre seul resta froid comme le marbre[2]. »

Ce récit présente des traces d'inexactitude. D'abord, la

[1] Dans le procès de Fouquier-Tinville, qui fut la revanche de celui de Danton, nul ne déploya plus de violence contre les Robespierristes que l'ex-Robespierriste Vilain-Daubigny.

[2] Lettre de V. Daubigny à Billaud-Varenne. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

réponse attribuée à Robespierre : *Il n'y aurait donc jamais de coupables à punir?* ne se rapporte guère à ce que Daubigny met dans la bouche de Danton. Ensuite, s'il est vrai que le premier resta froid comme le marbre, on ne s'explique pas comment la réconciliation put paraître complète.

La version de Prudhomme est celle-ci :

Les amis de Danton voulurent le réconcilier avec Robespierre, et l'ancien locataire de ce dernier fut chargé de donner, au Marais, un dîner de réunion. Ce fut Daubigny qui arrangea ce rapprochement. Danton dit : « Il faut comprimer les royalistes, mais non confondre l'innocent avec le coupable. » Robespierre, fronçant le sourcil : « Et qui vous a dit qu'on ait envoyé un innocent à la mort? » Robespierre sortit le premier. Danton dit alors : « F....., il faut nous montrer; il n'y a pas un instant à perdre[1]. »

Entre des récits aussi contradictoires, la vérité n'est pas facile à saisir; mais ce qui est hors de doute, c'est que la pensée de frapper Danton ne vint pas de Robespierre, elle vint de Billaud-Varenne, qui s'en est vanté depuis : « Si le supplice de Danton est un crime, je m'en accuse. J'ai été le premier à le dénoncer[2]. — C'est moi qui, dans le Comité de salut public, ai dénoncé Danton. Voilà ce que je prends pour mon propre compte[3]. » Mais quoi ! porter la main sur Danton, sur Camille Desmoulins, la Révolution le pouvait-elle sans s'ouvrir la poitrine et s'arracher le cœur? Rien qu'à l'idée d'un pareil suicide,

[1] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes de la Révolution française*, t. I, p. 146 et 147.

[2] Séance du 12 fructidor. Discours de Billaud, cité dans *Laurent Lecointre au peuple français*, etc. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1101. British Museum.

[3] *J. N. Billaud à ses concitoyens*, p. 4. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1101. British Museum.

qui n'eût frémi? La première fois que Billaud-Varenne émit cette proposition sanglante, « Robespierre se leva comme un furieux, en s'écriant : « Vous voulez donc « perdre les meilleurs patriotes [1] ? »

Chose étrange et pourtant bien explicable! la ruine des Dantonistes, ce fut ce qui semblait assurer leur triomphe, c'est-à-dire l'exécution d'Hébert. Ils se méprenaient si complétement sur les conséquences, que, ce jour-là, Camille Desmoulins, rencontrant Prudhomme sur le pont Neuf, lui dit : « Je sors de la mairie pour savoir si l'on a pris les mesures nécessaires, afin que le supplice des Hébertistes ne manque pas. Ces coquins ont toute la canaille pour eux ; mais je leur prépare un vilain tour pour animer le peuple contre eux : j'ai donné l'idée de porter au bout d'une pique les fourneaux du père Duchesne [2]. » Cela était cruel et témoignait d'une singulière imprévoyance. Car enfin, Camille applaudissant au supplice de Clootz, c'était la Révolution riant à l'idée de ses propres funérailles. Les royalistes le comprirent bien ainsi ; et, par leur triomphant concours sur la place de mort, leurs acclamations, leur curiosité railleuse et joyeuse, ils firent de l'exécution des Hébertistes une pièce à grand spectacle, une fête où le peuple servit à amuser le beau monde! Et, de leur côté, comment les patriotes ardents n'auraient-ils pas été saisis d'inquiétude ? Danton ne leur parlait plus que d'indulgence à l'égard d'ennemis qu'ils savaient implacables; Camille Desmoulins ne les entretenait plus de la Révolution que sous la forme de l'anathème ; on tuait Ronsin, qui, après tout, avait combattu les Vendéens avec une bravoure passionnée; on tuait Clootz, dont l'immolation faisait tressaillir d'allégresse les prêtres fanatiques : où prétendait-on en venir? A la nouvelle que Ronsin allait

[1] Ceci raconté par Billaud-Varenne lui-même, dans la séance du 9 thermidor.

[2] Prudhomme.

être livré au bourreau, les royalistes lyonnais prirent une attitude telle, que les amis de Chalier crurent la Révolution perdue, et que quelques-uns se montrèrent prêts à se donner, comme Gaillard, d'un couteau dans le cœur[1]. De sorte que, par une fatalité lamentable, le Dantonisme semblait être devenu l'avant-garde du royalisme.

Ajoutez à cela que Danton comptait beaucoup de partisans dans l'Assemblée ; que Tallien, un des plus dangereux, venait d'être élevé à la présidence de la Convention, et Legendre, un des plus populaires, à la présidence du club des Jacobins[2].

Cette situation émut violemment le Comité de salut public. Billaud-Varenne ne doutait pas que Danton, si on n'y avisait, ne devînt « le point de ralliement de tous les contre-révolutionnaires[3]. » Barère avait la colère de la peur ; Collot-d'Herbois, celle de la passion. Saint-Just, inexorable et calme, n'était pas homme à hésiter : abattre un adversaire qu'on regardait comme un colosse tentait irrésistiblement son orgueil. Restait à entraîner Robespierre, et, par lui, Couthon.

Ah ! quel trouble ne dut pas être le sien, en ces moments funestes ! Qu'il reculât devant l'horreur du sacrifice proposé, tout le prouve : l'agitation extraordinaire où le jeta la motion de Billaud ; le cri qu'elle lui arracha ; l'empressement avec lequel il avait défendu Danton aux Jacobins ; ses efforts pour empêcher la radiation de Camille ; le rapport dans lequel il s'était étudié si évidemment à écarter d'eux autant que possible la responsabilité

[1] Voyez le discours de Robespierre, dans la séance des Jacobins, du 1er germinal.

[2] *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. v, p. 139.

[3] Discours de Billaud-Varenne, dans la séance du 12 fructidor, cité dans *Laurent Lecointre au peuple français*, etc. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1101. British Museum.

des attaques dirigées contre le Comité de salut public[1]; enfin l'intérêt manifeste et personnel qu'il avait à ce qu'on ne mît pas les grandes réputations révolutionnaires sous la main du bourreau... Quelle tête paraîtrait trop haute pour que la hache ne l'atteignît point, celle de Danton une fois abattue? Aussi bien, politiquement, qu'avait à leur reprocher Robespierre? Une exagération dangereuse de ses propres tendances! Était-ce un crime digne de mort, et n'y avait-il d'autre moyen de les tenir en échec que de les tuer? Leur sang versé était-il la seule preuve que le Comité de salut public pût donner de sa résolution de ne point mollir? La Révolution ne pouvait-elle enlever à ses ennemis l'espoir de la voir reculer qu'à la condition de renverser les siens et de leur passer sur le corps? Mais Saint-Just était là, disant : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie : il est tellement exclusif, qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il précipite Manlius, il immole ses affections privées, il entraîne Régulus à Carthage[2]. » Nous l'avons dit déjà : c'était un présent redoutable que l'amitié de Saint-Just; en l'acceptant, Robespierre avait revêtu la robe de Déjanire. Il céda devant qui ne céda jamais[3]; il *consentit à abandonner Danton*[4]. Condamnable faiblesse, qui, parmi les enfants de la Révolution, sera l'éternelle douleur des âmes justes!

Il faut bien l'avouer, du reste : la carrière politique

[1] Voyez le projet de rapport sur la faction de Fabre d'Églantine.

[2] Ce sont les propres expressions dont Saint-Just, dans son rapport, se servit pour exprimer sa pensée.

[3] C'est ce que Levasseur dit de Saint-Just dans ses *Mémoires*, précisément en parlant des rapports de Saint-Just avec Robespierre, t. III, chap. IV, p. 73.

[4] Ces mots sont de Billaud-Varenne. Ils caractérisent le rôle de Robespierre dans ces déplorables circonstances. Voyez *Laurent Lecointre au peuple français*, etc. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

de Danton n'était pas sans présenter des côtés obscurs.

On a vu à l'aide de quels pourparlers clandestins et dans quel but de trahison Dumouriez, en 1792, avait tout fait aboutir à une simple évacuation du territoire par les Prussiens, au lieu de profiter de leur détresse et des circonstances pour les enterrer dans les plaines de la Champagne[1]. Or quels furent les agents de la négociation qui eut pour résultat de ménager au duc de Brunswick une retraite sûre? A leur tête figurent Westermann d'abord, créature de Danton, alors ministre, et qu'il envoya lui-même à Dumouriez; ensuite, Fabre d'Églantine, confident intime de Danton, et également dépêché par lui au général, «*sous prétexte de le réconcilier avec Kellermann*,» mais dans le fait pour régler la marche à suivre dans la négociation prussienne sur la base d'une prompte évacuation du territoire[2]. » Cependant Dumouriez n'aurait jamais osé prendre l'engagement de *ne pas inquiéter la retraite des Prussiens*, sans une secrète autorisation des ministres: qui la lui fit avoir et la lui adressa? Danton. Ainsi que nous l'avons raconté, l'arrêté du Conseil, tel que Danton l'obtint de ses collègues, en cette circonstance, était rédigé de manière à écarter tout soupçon; il portait: « Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes

[1] Nous recommandons au lecteur de relire avec attention, dans le septième volume de cet ouvrage, le chapitre v, qui donne sur tout ceci des détails d'une importance extrême et qu'il ne faut pas perdre de vue.

[2] C'est ce que dit en propres termes le prince de Hardenberg. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. I, p. 485. Ainsi s'est trouvé confirmé, par des révélations ultérieures, ce passage du manuscrit inédit de Robespierre, publié en 1841 : « Au mois de septembre, Danton envoya Fabre en ambassade auprès de Dumouriez; *il prétendit que l'objet de sa mission était de réconcilier Dumouriez et Kellermann*. Or Dumouriez et Kellermann n'écrivaient jamais à la Convention sans parler de leur intime amitié. Le résultat de cette union fut le salut du roi de Prusse et de son armée. » (P. 8 et 9.)

prussiennes aient évacué le territoire. » Mais, à cette dépêche officielle et ostensible, Danton avait joint une lettre particulière qui, au nom du Conseil, autorisait Dumouriez à éloigner l'armée prussienne *sans s'obstiner à prétendre la détruire*[1]. Danton ajoutait que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en marche pour le quartier général des deux armées réunies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'on jugerait à propos de conclure[2]. Mais quoi ! Sillery était l'homme du duc d'Orléans, et Carra le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : pourquoi leur accordait-on plus de confiance qu'à Prieur (de la Marne), le seul des trois commissaires dont le républicanisme fût sans nuage ?

Maintenant, que Danton, en secondant la politique de ménagement de Dumouriez à l'égard de la Prusse, n'ait fait qu'obéir à ses propres inspirations, et embrassé la politique, selon lui, la plus conforme aux intérêts de la France, n'ayant ni connu ni pressenti les projets ultérieurs de Dumouriez, on ne saurait, sur de simples présomptions, affirmer le contraire. Il est bien vrai que dans ses *Mémoires*, après avoir exposé son plan définitif, dont faisait partie l'idée de « dissoudre la Convention et d'anéantir le Jacobinisme[3], » Dumouriez ajoute : « Tel est le projet, qui a été connu seulement de quatre personnes, » et que, s'il faut en croire Miranda, *trois de ces quatre personnes étaient Danton, Lacroix et Westermann*[4]. Mais ce ne sont point là des preuves, surtout quand il s'agit d'une accusation aussi grave. Toutefois il importait de rappeler ces circonstances, parce qu'elles donnent la clef

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 517.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. III, chap. I, p. 14.
[4] *Ibid.* Note de la page 14.

des soupçons qui purent conduire à une rupture sanglante quelques-uns des adversaires de Danton.

Mais des conjectures, des craintes, des inductions, des doutes, tout cela suffisait-il dans une question de vie ou de mort? Non; là fut l'iniquité. Et, quand l'homme se donne à l'iniquité, bien vainement se flatterait-il de pouvoir ne se livrer qu'à demi : elle le réclame tout entier. Que le bras soit pris dans l'engrenage meurtrier, le corps suivra. Le jour où Robespierre « consentit à abandonner Danton, » il se trouva contracter avec le démon des discordes civiles, qu'il s'en rendît compte ou non, l'engagement affreux de prouver aux autres et de se prouver à lui-même que Danton méritait la mort. Car, comment le poursuivre? que dis-je? comment s'absoudre de n'avoir pas persisté à le défendre, si on ne le montrait pas coupable? Laisser faire les fureurs de Saint-Just, c'était se condamner à l'humiliation de les servir. De là les notes accusatrices que Robespierre dut rédiger pour l'usage de son implacable ami, notes dans lesquelles des faits anciens, réputés fort innocents quand ils eurent lieu, prennent soudain une importance démesurée, néfaste, et où l'on donne, entre autres preuves de conspiration, les thés de Robert auxquels on avait vu autrefois Danton assister en compagnie de Fabre et de Wimpfen, thés criminels sans contredit, puisque c'était le duc d'Orléans lui-même qui faisait le punch[1] !...

Cependant les indices alarmants se multipliaient; on désignait à voix basse les victimes. L'hypocrite Vilate vi-

[1] Voyez le manuscrit publié en 1841 par M. Louis Dubois, sous ce titre : « Projet rédigé par Robespierre du rapport fait à la Convention par Saint-Just contre Fabre d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins. »

La pièce ne répond pas tout à fait au titre qui lui a été donné. Elle n'est, à proprement parler, qu'un recueil de souvenirs personnels que Saint-Just, qui s'était chargé du rapport, demanda à Robespierre de lui fournir.

sitait Camille d'un air caressant, ce qui ne l'empêchait pas de dire à Rousselin : « Il faut que, sous huit jours, nous ayons les têtes de Danton, de Camille et de Philippaux[1]. » Ce dernier venait d'être impliqué, par Garnier (de Saintes), dans une prétendue conjuration, ourdie au Mans, assurait le proconsul, et dont il se vantait de tenir le fil[2]. Vadier, à propos de Danton, laissait tomber ce mot, aussi ignoble que féroce : « *Nous viderons bientôt ce turbot farci.* » De toutes parts les avertissements arrivaient à Danton. Mais il montrait depuis quelque temps une faiblesse de caractère, une incertitude, une hésitation, qu'on aurait eu de la peine à lui soupçonner. Menacé, un engourdissement inconcevable sembla le saisir; et, s'il en sortait, ce n'était que pour éclater en paroles de mépris ou en bravades. A Thibaudeau, lui annonçant que Robespierre conspirait sa perte, il répondit avec un certain mouvement des lèvres qui, chez lui, annonçait la colère et le dédain : « *Si je croyais qu'il en eût seulement la pensée, je lui mangerais les entrailles*[3]. » Il disait encore, en se servant d'une expression que la pudeur de l'histoire nous force de modifier un peu : « *Robespierre! je le mettrai au bout de mon pouce, et je le ferai tourner comme une toupie*[4]. » Il ne pouvait croire que Saint-Just *osât ;* c'était bien mal le connaître !

Dans la nuit du 9 au 10 germinal (30 au 31 mars), Camille Desmoulins, au moment de se mettre au lit, entend le bruit d'une crosse de fusil sur le pavé. « On vient m'arrêter, » s'écrie-t-il aussitôt. Il se jette dans les bras de sa chère Lucile, court au berceau où dormait son enfant,

[1] Notes de Camille Desmoulins sur le rapport de Saint-Just, dans l'ouvrage de M. Matton, p. 237.
[2] Lettre de Garnier (de Saintes) à la Convention, 9 germinal (29 mars).
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. II, chap. v, p. 60.
[4] Ce mot nous a été rapporté par un de nos amis, homme grave et considérable, qui le tenait de Merlin (de Thionville).

qu'il embrasse avec tendresse, et va ouvrir lui-même la porte aux envoyés du Comité de salut public[1]. On le conduisit à la prison du Luxembourg. Il venait de recevoir la nouvelle que sa mère était morte[2].

L'arrestation de Danton n'offrit pas plus de difficultés. Peu de temps auparavant, pressé de fuir par un de ses amis, il avait répondu : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur ; » et encore : « Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier[3]? »

A son tour, Philippeaux fut traîné au Luxembourg, d'où il écrivit à sa femme la touchante lettre que voici :

« Je te conjure, ma tendre et vertueuse amie, de soutenir le coup qui nous frappe avec autant de calme et de sérénité que j'en éprouve dans ma nouvelle demeure. Je crois y être aussi bien que peut l'être un prisonnier. La cause qui m'a valu cet acte de vengeance doit élever et agrandir les âmes. Sois digne de cette cause et de moi, en repoussant toute atteinte de douleur et de découragement. Il est beau de souffrir pour la République et le bonheur du peuple. Je te salue et te presse sur mon cœur. « PHILIPPEAUX.

« Je viens d'apprendre que Danton, Camille et Lacroix sont également arrêtés ; j'en ignore la cause[4]. »

Une seconde lettre de lui finissait en ces termes : « Tous

[1] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné; *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, p. 18. — Voyez la note placée à la fin de ce chapitre.

Ibid., p. 212.

[3] *Mémoires de Levasseur.*

[4] Cette lettre se trouve à la suite de la *Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée.* — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1082. British Museum.

les égards de l'humanité me sont offerts ; et, si tu viens me voir, tu seras contente de mon petit logement[1]. »

Le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Desmoulins et Philippeaux fut le résultat d'une délibération qui eut lieu au sein des deux Comités réunis[2]. Ce mandat, tracé négligemment, non sur le papier destiné aux minutes de ce genre, mais au haut d'une feuille de papier-enveloppe[3], reçut dix-huit signatures, dont aucune ne fut donnée de confiance[4]. La première est celle de Billaud-Varenne, la seconde celle de Vadier, la troisième celle de Carnot. Saint-Just occupe la huitième place, et Robespierre l'avant-dernière[5]. Robert Lindet refusa de signer[6].

Camille avait apporté au Luxembourg des livres sombres, tels que les *Méditations d'Hervey*, les *Nuits d'Young*. « Est-ce que tu veux mourir d'avance ? » lui demanda Réal. « Tiens, voilà mon livre, à moi : c'est la *Pucelle d'Orléans*[7]. » Quand Lacroix parut, Hérault de Séchelles, qui jouait à la galoche, quitta sa partie et courut l'embrasser[8]. La présence des nouveaux venus réjouit fort les prisonniers royalistes. Un d'eux, en voyant passer Lacroix, se mit à dire d'un air goguenard : « Voilà de quoi faire un beau cocher[9] ! » l'insolence, chez certains nobles,

[1] *Réponse de Philippeaux*, etc., *ubi supra*.

[2] *Réponse des trois membres de l'ancien Comité de salut public aux pièces communiquées par la Commission des Vingt et un*, p. 99. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

[3] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des Vingt et un. Pièce LXX. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8, 9. British Museum.

[4] *Réponse des trois membres*, etc., *ubi supra*.

[5] Rapport de Saladin ; pièce LXX.

[6] M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 35, déclare tenir ce fait de la sœur de Marat. Effectivement, sur le mandat d'arrêt, on ne trouve pas la signature de Robert Lindet.

[7] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 152. Collection des *Mémoires relatifs à la Révolution*.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*, p. 153.

+ Saladin

[illegible] Camille et Philippeaux gardaient le silence; mais Danton [illegible] [illegible] la raison ne revient [illegible] Rencontrant Thomas Payne, qui l'avait précédé dans le gouffre béant [illegible] pour le bonheur et la liberté [illegible] faire pour le mien. [illegible]

Grande fut la stupeur de Paris à la nouvelle que de tels hommes étaient arrêtés.

Le 11 germinal (31 mars), la Convention était à peine en séance, que Legendre monte à la tribune, et, d'une voix émue : « Citoyens, dit-il, quatre membres de cette assemblée ont été arrêtés pendant la nuit. Danton en est un. J'ignore les noms des autres ; et qu'importent leurs noms, s'ils sont coupables ? Mais ce que je demande, c'est que, traduits à votre barre, ils soient accusés ou absous par vous. » Il déclare ensuite qu'il croit Danton aussi pur que lui-même, et il rappelle les services rendus par l'homme qui, en 1792, avait fait lever la France entière[2].

A ce discours, qu'ont interrompu quelques murmures, succède une agitation inaccoutumée. Favau s'oppose à la demande de Legendre. Robespierre se lève, et, calme, solennel, il dit :

« Au trouble, depuis longtemps inconnu, qui règne dans cette assemblée, il est aisé d'apercevoir qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui l'emporteront sur la patrie... Le-

[1] Mémoires sur les prisons, t. II, p. 155.
[2] Moniteur, an II (1794), n° 192.

gendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés : toute la Convention les sait. Son ami Lacroix est du nombre des détenus : pourquoi feint-il de l'ignorer? Parce qu'il sait bien qu'on ne peut sans impudeur défendre Lacroix. Il a parlé de Danton, parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un privilége; non, nous n'en voulons point de priviléges ; non, nous n'en voulons point d'idoles. Nous verrons, dans ce jour, si la Convention saura briser une prétendue idole, pourrie depuis longtemps, ou si, dans sa chute, elle écrasera la Convention et le peuple français... On craint que les détenus ne soient opprimés; on se défie donc de la justice nationale et des hommes qui ont obtenu la confiance de la Convention nationale ; on se défie de la Convention qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique qui l'a sanctionnée? Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable; car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique[1]. »

On applaudit[2]. Il continue :

« ... Et à moi aussi, on a voulu m'inspirer des terreurs ; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver jusqu'à moi... Les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours... Je déclare que, s'il était vrai que les dangers de Danton dussent devenir les miens, je ne regarderais point cette circonstance comme une calamité publique. Qu'importent les dangers? Ma vie est à la patrie ; mon cœur est exempt de crainte ; et, si je mourais, ce serait sans reproche et sans ignominie. »

Les applaudissements ayant recommencé[3] : « C'est ici, reprit-il, qu'il nous faut quelque courage et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes cou-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 192.
[2] *Ibid.*
[3] « On applaudit à plusieurs reprises, » porte le *Moniteur*.

pables craignent toujours de voir tomber leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au péril; mais, s'il existe des âmes vulgaires, il en existe aussi d'héroïques dans cette assemblée, puisqu'elle dirige les destinées de la terre[1] ! »

Ainsi, avec un singulier mélange d'habileté et de hauteur, Robespierre semblait associer sa destinée à celle de Danton et prendre sa part du péril. Mais il y avait un autre point à toucher, et fort délicat; il fallait rassurer l'Assemblée contre la crainte, bien naturelle, de voir la hache levée sur de telles victimes s'arrêter, une fois rouge de leur sang, sur la tête de chacun. Robespierre alla au-devant de cette crainte en lui opposant la distinction que la Convention nationale et les patriotes savaient établir entre l'erreur et le crime, entre la faiblesse et les conspirations. C'était un mot de circonstance et très-frappant que celui-ci : « Il n'est pas si grand le nombre des coupables[2] ! »

L'effet de ce discours fut considérable. Pas un des Dantonistes présents n'osa descendre dans l'arène. Legendre, terrifié, balbutia de lâches excuses[3]. Saint-Just entra. C'était la mort.

Au milieu d'un silence de plomb, et de cette voix qui étonnait, qui glaçait, qui navrait les âmes, il commença par déclarer qu'après avoir abattu la faction des faux patriotes, on avait à abattre celle des modérés, « factions, dit-il, nées avec la Révolution et qui l'avaient suivie dans son cours comme les reptiles suivent le cours des tor-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 192.
[2] *Ibid*.
[3] « Si j'ai fait la proposition que le préopinant a combattue, c'est qu'il ne m'est pas démontré *encore* que les détenus soient coupables.... Je n'entends défendre ici aucun individu, » etc. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 192.

rents[1]. » Sans que la parole tremblât sur ses lèvres, il dit ces mots monstrueux : « Je viens dénoncer les derniers partisans du royalisme. » Il parla du duc d'Orléans, de Mirabeau, des Lameth, de Dumouriez, de Brissot, d'Hébert, de Chabot, de Fabre d'Églantine, ne voyant partout que noirs complots, trames infernales, intervention souterraine de l'étranger. Il raconta l'histoire du plus grand mouvement qui se soit jamais accompli au sein des sociétés humaines, comme s'il n'eût été qu'un prodigieux enchaînement de trahisons. Il donna des opinions qui avaient le malheur de n'être pas les siennes pour des attentats, stupéfait qu'on eût osé attaquer l'immortalité de l'âme, qui consolait Socrate mourant, et pénétré d'horreur à l'idée qu'on n'avait voulu bannir Dieu de la terre que pour y laisser le néant, la tyrannie et le crime. Avec un génie à la fois subtil et altier, avec une éloquence à faire frémir, avec une conviction brutale, farouche, dédaigneuse des preuves et prompte à se payer de cette fausse vraisemblance qui naît de l'art de grouper les faits, il présenta un réquisitoire où le vague des attaques n'était relevé que par l'énergique concision du mot et l'audace sans bornes de l'affirmation. De Fabre d'Églantine, il dit que c'était un nouveau cardinal de Retz, un de ces hommes qui conduisent une révolution à la manière d'une intrigue de théâtre. De Camille et de Philippeaux, qu'il n'attaquait qu'en passant, il fit des instruments de Fabre, de pauvres dupes amenées à devenir des complices. Puis, arrivant à Danton, il le peignit... Mais quelle analyse pourrait ici suppléer au texte? Il faut citer :

« Danton, tu as servi la tyrannie... Les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'il t'avait fermé la bouche. Aussi, tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté muet... Dans les premiers éclairs de la Révolution, tu

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 192.

montras à la Cour un front menaçant; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de ton audace. Il te saisit; tu t'écartas alors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jusqu'au massacre du Champ de Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Laclos, qui fut un prétexte funeste, et payé par la Cour, pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes qui n'étaient pas initiés dans ce complot avaient inutilement combattu ton opinion sanguinaire. Tu contribuas à rédiger, avec Brissot, la pétition du Champ de Mars, et vous échappâtes à la fureur de la Fayette, qui fit massacrer deux mille patriotes. Brissot erra depuis paisiblement dans Paris, et toi tu allas couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube, si toutefois celui qui conspirait contre sa patrie pouvait être heureux... Quand tu vis l'orage du 10 août se préparer, tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube; déserteur des périls qui entouraient la liberté, les patriotes n'espéraient plus te revoir; cependant, pressé par la honte, par les reproches, et quand tu sus que la chute de la tyrannie était bien préparée, inévitable, tu revins à Paris le 9 août; tu voulus te coucher dans cette nuit sinistre; tu fus traîné par quelques amis ardents de la liberté dans la section où les Marseillais étaient assemblés; tu y parlas, mais tout était fini, et l'insurrection était déjà en mouvement. Dans ce moment, que faisait Fabre, ton complice et ton ami? Tu l'as dit toi-même : il parlementait avec la Cour pour la tromper. Mais la Cour pouvait-elle se fier à Fabre sans un gage certain de son dévouement?... Quiconque est l'ami d'un homme qui a parlementé avec la Cour est coupable de lâcheté. L'esprit a des erreurs; les erreurs de la conscience sont des crimes... Tu eus, après le 10 août, une conférence avec Dumouriez, où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve, et où vous unîtes votre fortune. Tu as justifié depuis cet affreux concordat, et tu es encore

son ami au moment où je parle...Tu t'es efforcé de corrompre la morale publique en te rendant, en plusieurs occasions, l'apologiste des hommes corrompus, tes complices... Tu consentis à ce qu'on ne fît point part à la Convention de la trahison de Dumouriez. Tu te trouvais dans les conciliabules avec Wimpfen et Orléans. Dans le même temps, tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils... Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge... Tu t'accommodais à tout. Brissot et ses complices sortaient toujours contents d'avec toi. A la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage... La haine, disais-tu, est insupportable à mon cœur, et tu nous avais dit : « Je n'aime point Marat. » Mais n'es-tu pas criminel de n'avoir point haï les ennemis de la patrie ? Est-ce par ses penchants privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine, ou par l'amour de la patrie, que n'a jamais senti ton cœur ? Tu fis le conciliateur, comme Sixte-Quint fit le simple pour arriver au but où il tendait. Éclate maintenant devant la justice du peuple, toi qui n'éclatas jamais lorsqu'on attaquait la patrie !... Mauvais citoyen, tu as conspiré ; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux ; méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie ; tu as dit que l'honneur était ridicule, que la gloire et la postérité étaient une sottise. Ces maximes devaient te concilier l'aristocratie, elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans et Dumouriez furent innocents, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit : tu répondras à la justice. »

Ces traits sont caractéristiques : ils suffisent. La fin était

d'une grandeur sinistre : « Les jours du crime sont passés; malheur à ceux qui soutiendraient sa cause ! La politique est démasquée : que tout ce qui fut criminel périsse! On ne fait point des républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, inflexible, envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent, en se rangeant du parti des forfaits ; ce que nous avons dit ne sera pas perdu sur la terre. On peut arracher la vie à des hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité ; on ne peut point leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte de voir laisser triompher les méchants[1]. »

L'Assemblée donna les têtes qu'on lui demandait[2].

« Quand les détenus reçurent leur acte d'accusation, Camille remonta en écumant de rage, et se promena à grands pas dans sa chambre ; Philippeaux, ému, joignait les mains, regardait le ciel ; Danton revint en riant, et plaisanta beaucoup Camille Desmoulins. Rentré dans sa chambre : « Eh bien, Lacroix, qu'en dis-tu? — Que je vais me couper les cheveux, pour que Samson n'y touche pas. — Ce sera bien une autre cérémonie quand Samson nous démantibulera les vertèbres du cou. — Je pense qu'il ne faut rien répondre qu'en présence des deux Comités. — Tu as raison, il faut tâcher d'émouvoir le peuple[3]. »

Camille écrivit à sa femme :

« Ma Lucile, ma Vesta, mon ange, la destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années à te suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 192.

[2] « Le décret, dit le *Moniteur*, fut adopté à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissements ! »

[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 154 Collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*.

au secret; mais jamais je n'ai été, par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace... Je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire; car je n'ai pas besoin de prendre la plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort, dans l'attente du tribunal et de la postérité... Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie; je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement; oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg... Adieu, Lucile! adieu, Daronne[1]! adieu, Horace! Je ne puis pas vous embrasser; mais, aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein[2]. »

Il envoya cette lettre, trempée de ses pleurs, à Lucile, qui, après l'avoir lue, s'écria en sanglotant : « Je pleure comme une femme, parce qu'il souffre, parce qu'il ne nous voit pas... Mais j'aurai le courage d'un homme, je le sauverai... Que faut-il faire? Lequel des juges faut-il que je supplie? Lequel faut-il que j'attaque ouvertement? » Elle parla d'aller trouver Philippeaux; mais il était arrêté. Danton, arrêté aussi ! Irait-elle aux Jacobins ? Dans son trouble, elle court chez madame Danton, pleure avec elle, veut l'entraîner chez Robespierre. Mais celle-ci refuse, disant qu'elle ne veut rien devoir à l'ennemi de son mari[3]. Une lettre à Robespierre, pleine de touchants re-

[1] Nom familier donné par Camille à sa belle-mère, madame Duplessis.

[2] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 214 (1836).

[3] Nous lisons dans le t. IV de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, p. 55 : « Je tiens cette particularité de madame Danton elle-même, alors enceinte. Elle accoucha quinze jours après la mort de Danton; mais son enfant ne vécut pas. »

proches et suppliante, fut commencée par Lucile[1], resta inachevée et ne fut pas envoyée[2].

Le 12 germinal (1er avril), Camille écrivait, à une heure du matin, sa troisième et dernière lettre à Lucile. Non, jamais cris plus déchirants ne s'échappèrent des profondeurs d'une âme que la mort dispute à l'amour.

« Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort... Le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe; je vous embrassais tour à tour, toi, Horace et Daronne, qui était à la maison; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu jour... Je me suis levé pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté... Je me suis mis à sangloter en criant dans mon tombeau : Lucile! Lucile! ô ma chère Lucile! où es-tu?... (*Ici la trace d'une larme.*) J'ai découvert une fente dans mon appartement : j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit. « O mon Dieu! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit. Mais, toi ici! La contre-révolution est donc faite?... » O ma chère Lucile! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse... J'avais rêvé une République que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire les hommes si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de

[1] Voyez cette lettre dans l'ouvrage de M. Matton,
[2] *Ibid.*, p. 217.

mes services? Je ne me dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton... Ma Lucile, mon bon Loulou, ma poule à Cachant[1], je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par tes cris; ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! ô Annette! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur?... Adieu, Lucile, ma Lucile, ma chère Lucile! Adieu, Horace, Annette, Adèle! Adieu, mon père! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! Je la vois, ma bien-aimée! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants[2]. »

Folle de douleur, la malheureuse jeune femme songea, dit-on, à soulever le peuple[3]; et même elle aurait adressé un billet à Legendre, le suppliant d'aller poignarder Robespierre[4].

Dans la nuit du 12 au 13 germinal (1-2 avril), Danton, Lacroix, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine furent transférés du Luxembourg à la Conciergerie.

[1] En allant voir madame Duplessis au village de Cachant, où elle avait une maison de campagne, Camille et Lucile avaient souvent remarqué une poule qui, inconsolable d'avoir perdu son coq, restait jour et nuit sur la même branche et poussait des cris déchirants. (Note de M. Matton.)

[2] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 220-227.

[3] Lacretelle, cité dans les *Aperçus historiques et littéraires sur Camille Desmoulins.*

[4] Danican, les *Brigands démasqués.*

« Danton, raconte Riouffe[1], placé dans un cachot à côté de Westermann, ne cessait de parler, moins pour être entendu de Westermann que de nous... Il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas ; toutes ses phrases étaient entremêlées de jurements et d'expressions ordurières. En voici quelques-unes que j'ai retenues : « C'est à pareil « jour que j'ai fait instituer le Tribunal révolutionnaire; « mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes : « ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité; « c'était pour prévenir le renouvellement des massacres « de septembre. — Je laisse tout dans un gâchis épou- « vantable ; il n'y en a pas un qui s'entende en gouver- « nement. Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas « fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets qui « feront voir que je ne les partageais pas. — Si je laissais « mes jambes à Couthon, on pourrait encore aller quelque « temps au Comité de salut public. — Ce sont tous des « frères Caïn. Brissot m'aurait fait guillotiner comme « Robespierre. — J'avais un espion qui ne me quittait « pas. — Je savais que je devais être arrêté. — Ce qui « prouve que Robespierre est un Néron, c'est qu'il n'avait « jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant d'amitié « que la veille de son arrestation. — Dans les révolu- « tions, l'autorité reste aux plus scélérats. — Il vaut « mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les « hommes. — Les f..... bêtes, ils *crieront : vive la Répu-* « *blique!* en me voyant passer. » Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne et de la nature[2].

Lacroix paraissait fort embarrassé de son maintien[3].

Fabre d'Églantine, malade, n'était occupé que d'une

[1] *Mémoires de Riouffe*, p. 66. Collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*.
[2] *Ibid.*, p. 66-68.
[3] *Ibid.*, p. 68.

comédie en cinq actes. Il l'avait laissée entre les mains du Comité de salut public, et semblait poursuivi de la crainte que Billaud-Varenne ne la lui volât[1].

Chabot avait été transféré depuis quelques jours à l'infirmerie de la Conciergerie. Au Luxembourg, il avait avalé du poison, et fut un jour trouvé dans son cachot se roulant par terre et poussant des cris affreux que lui arrachait la douleur. On parvint à le rappeler à la vie, c'est-à-dire à le garder pour l'échafaud. Plus lâche que méchant, ce malheureux succombait aux remords. Au milieu de ses tortures, il ne parlait que de son ami Bazire : « Pauvre Bazire, qu'as-tu fait[2]? »

Chabot, Bazire, Fabre, Delaunay, Julien (de Toulouse), étaient, on l'a vu, poursuivis comme coupables de faux public. Il y avait conséquemment quelque chose de monstrueux à faire comparaître, confondus avec eux sur les mêmes bancs, des hommes auxquels on n'imputait, ainsi qu'à Danton, Lacroix, Camille, Philippeaux, Hérault de Séchelles et Westermann, que des crimes d'un caractère exclusivement politique. C'est cependant à quoi les ennemis de ces derniers ne rougirent pas de descendre, comme si la honte de cet inique amalgame pouvait retomber sur d'autres têtes que celles de ses auteurs !

Le procès commença le 13 germinal (2 avril). Fabre d'Églantine, dont la pâleur disait assez les souffrances physiques, occupait la place distinguée, le fauteuil[3]. Hérault de Séchelles était plein de sérénité ; il avait quitté sa prison, de l'air d'un homme qui va à une partie de plaisir, consolant ses amis, et invitant son domestique, qui fondait en larmes, à avoir bon courage[4]. Interrogé sur son nom et son état avant la Révolution, il répondit :

[1] *Mémoires de Riouffe*, p. 69.
[2] Voyez les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 155.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 195.
[4] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 155.

« Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants, même parmi les saints. Je siégeais dans cette salle, où j'étais détesté des parlementaires[1]. » On demanda son âge à Camille. Lui. « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus quand il mourut, trente-trois ans[2]. » La réponse de Danton, relativement à son nom et à sa demeure, fut : « Ma demeure sera bientôt le néant ; et, quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire[3]. » Comme on lisait l'acte d'accusation, Lacroix, Camille Desmoulins et quelques autres de leurs co-accusés politiques, se recrièrent sur ce qu'on les accolait à des fripons[4]. On regardait curieusement Chabot, revenu, pour y rentrer, du royaume des ombres. Le poison libérateur n'avait été que trop bien combattu : on remarqua que la voix de l'accusé n'était nullement altérée[5].

Quelle serait l'issue? D'un côté, Billaud-Varenne, l'organisateur, si convaincu et si redouté, du gouvernement révolutionnaire; Saint-Just, ivre de fanatisme, et, d'une main furieuse, traînant avec lui la plus grande autorité du temps, Robespierre; puis ce Couthon, dont Camille lui-même, tout en l'attaquant, avait salué avec respect l'honnête figure[6]; puis, les deux Comités, engagés dans une lutte à mort, et engagés désormais sans retour ; la Convention, enfin, asservie à son effroi et à son vote. D'un autre côté, Danton, Titan non encore foudroyé ; Camille Desmoulins, le doyen, à trente-trois ans, des vieux Cordeliers, le Voltaire rajeuni de la Révolution ; Westermann, le héros du 10 août, l'ange exterminateur de la Vendée royaliste — sans compter Philippeaux, Bazire, et le rap-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 195.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] Voyez le numéro VII du *Vieux Cordelier.*

porteur fameux de la Constitution de 1793, celui en qui s'était personnifiée la République dans la plus auguste de ses solennités, Hérault de Séchelles. La foule, agitée de sentiments divers, étonnée, curieuse, immense, encombrait le Palais de Justice, d'où elle débordait au loin, inondant de ses flots pressés les rues voisines, le quai des Lunettes, le pont au Change, la place du Châtelet et le quai de la Ferraille.

Le tribunal, d'ailleurs, était loin d'appartenir tout entier, comme on l'a prétendu, aux adversaires des accusés. Le greffe, par exemple, — le procès de Fouquier-Tinville l'attestera plus tard, — ne se composait que de Dantonistes. Les deux commis-greffiers, Wolf et Tavernier, étaient entièrement dévoués à Danton. Pâris, le greffier, surnommé Fabricius, était son admirateur passionné, son ami intime[1], et, selon l'expression de Duhem, son *chien couchant*[2]. Il fut mis en prison, après le procès, pour avoir refusé de signer le jugement[3]; et c'est son témoignage, très-suspect, évidemment contraire à la vérité sur certains points, qui a servi de base à maint récit, dont le but semble avoir été beaucoup moins de raconter la mort de Danton que de la venger[4]. Fouquier-Tinville, ennemi secret de Robespierre[5], déclara, depuis, avoir tout fait pour sauver les prévenus[6]. On se défiait à tel point de ses dispositions qu'on lui adjoignit Fleuriot-Lescot. Il avait

[1] Voyez ce que déclara, à cet égard, Fouquier-Tinville dans son procès. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 459. Voyez aussi la déposition de Daubigny. *Ibid.*. p. 403.

[2] Séance du 13 fructidor, citée par Laurent Lecointre, dans son *Appel au peuple français*, p 117-120. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1007, 8, 9. British Museum.

[3] Voyez le procès de Fouquier-Tinville. *Histoire parlement.*, t. XXXIV, p. 464.

[4] Voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

[5] Voyez plus haut le chapitre intitulé *la Terreur*.

[6] C'est à cette déclaration que Daubigny fait allusion dans le procès de Fouquier. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 406.

même été question de l'arrêter, ainsi que Hermann, président du Tribunal révolutionnaire; et l'ordre, qu'on crut devoir révoquer ensuite, en fut formellement donné à Henriot[1].

Quant aux jurés, est-il vrai que le président Hermann et Fouquier-Tinville, au lieu de les tirer au sort, suivant les prescriptions de la loi, les choisirent, en ayant soin de prendre ceux qu'on nommait les *solides?* C'est ce qu'à l'époque de la réaction Dantoniste, Fabricius Pâris déclara dans une pièce anonyme, qui fut rejetée par la Convention, et qu'il ne signa qu'après coup[2]. De plus, ce fait, trop légèrement admis par la plupart des historiens de la Révolution, reçut, lorsqu'on le mit au jour, des démentis formels, qu'il eût été juste de ne point passer sous silence, et qui, tout au moins, permettent le doute[3].

Des jurés qui siégèrent dans le procès de Danton, il existe deux listes, fournies l'une et l'autre par Fabricius Pâris, et qui diffèrent. Voici la première : « Trinchard, Renaudin, Brochet, Leroy surnommé Dix-Août, Prieur, Aubry, Châtelet, Didier, Vilate, Laporte, Gauthier, Duplay, Lumière, Desboisseaux et Bénard[4]. » Voici la seconde : «Renaudin, Trinchard, Dix-Août, Ganney, Topino-Lebrun[5], etc. » On le voit : bien que la première énumération semble donnée comme complète, elle ne contient

[1] Ceci résulte d'une note de la main de Collot-d'Herbois, trouvée à l'ancienne secrétairerie d'État, et que M. Villiaumé a eue sous les yeux. (Voyez son livre, t. IV, p. 57.) Quant aux motifs que M. Villiaumé suppose avoir déterminé la révocation de l'ordre, voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] *Réponse des membres de l'ancien Comité de Salut public dénoncés aux pièces communiquées par la Commission des Vingt et un.* — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

[3] Voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

[4] Déposition de Fabricius Pâris, dans le procès de Fouquier-Tinville. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 467.

[5] Autre déposition du même. *Ibid.*, t. XXXV, p. 131.

pas les noms de Ganney et de Topino-Lebrun, qui figurent dans la seconde. En outre, Pâris oublie de mentionner Souberbielle, qui fut cependant un des jurés[1]; ce qui porte, en tout cas, à dix-huit le nombre des jurés qui siégèrent en ces heures redoutables. Or, qu'il n'y eût parmi eux que des hommes vendus, corps et âme, à l'iniquité, c'est ce que contredisent des témoignages peu suspects de partialité. Quand, plus tard, on interrogea Montané sur le compte de Ganney, de Brochet et de Leroy, il répondit qu'il les avait connus honnêtes gens[2], et qu'il ignorait s'ils avaient changé. Il est très-vrai que Leroy avait l'oreille dure, mais pas au point de ne pouvoir suivre les débats ; pour mieux les entendre, il avait soin de se placer au premier rang des jurés[3]. Souberbielle était animé d'un fanatisme, aveugle si l'on veut, mais dont les glaces même de la vieillesse ne purent calmer l'ardeur, inapaisable et sincère. Châtelet était un homme bon, un vrai patriote, toujours prêt à se sacrifier pour les siens, et ami des malheureux[4]. Duplay avait des vertus auxquelles les plus violents ennemis de Robespierre furent obligés de rendre hommage : une extrême droiture, un caractère doux et indulgent, une probité incapable de se ployer aux vues de l'ambition[5]. Il y a loin de là à ce jury qu'un illustre historien de nos jours décrit comme s'il n'eût été composé que de cinq individus, natures ambitieuses ou serviles, plus un idiot qui tuait au hasard, faute de comprendre ; et un sourd, qui tuait au hasard, faute d'entendre[6]. Au

[1] Nous l'avons connu personnellement, et nous tenons le fait de lui-même.
[2] Déposition de Montané, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 443.
[3] Déclaration de Leroy, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 479.
[4] Déposition de Daubigny, Dantoniste exalté. *Ibid.*, p. 412 et 414.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, liv. XVII, chap. v, p. 199.

reste, la suite de ce récit dira par quels motifs la conduite du jury fut déterminée.

L'examen porta d'abord sur les manœuvres corruptrices relatives à la Compagnie des Indes. A l'égard du fournisseur d'Espagnac, Cambon fit une déposition accablante[1].

Fabre d'Églantine, avant de se défendre du crime de faux qui lui était imputé, demanda communication des pièces originales : demande qu'on ne pouvait repousser sans une criante injustice, et que le président ne rougit point d'éluder, en faisant observer[2] au prévenu qu'il lui suffisait de reconnaître ou de désavouer les changements et altérations mis sous ses yeux. Quoique privé de la sorte d'un puissant moyen de défense, Fabre se défendit très-bien[3]. Malheureusement, Cambon, qu'il semblait accuser de n'avoir pas été assez hostile à la Compagnie des Indes, se tourna contre lui, et affirma qu'il n'était pas possible que Fabre n'eût cru signer qu'un *projet de décret*, les projets n'étant signés que très-rarement[4]. »

Est-il vrai qu'en ce moment Cambon, interpellé par Danton et Camille de déclarer s'il les regardait comme des conspirateurs, des contre-révolutionnaires, répondit « qu'il les regardait, au contraire, comme d'excellents patriotes, qui n'avaient cessé l'un et l'autre de rendre les plus grands services à la Révolution ? » Ce fait, sur lequel le compte rendu du tribunal se tait, est un de ceux dont

[1] Voyez le procès de Danton, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 119 et 120.

[2] « Avec fondement, » ajoute le compte rendu ! *Ibid.*, p. 120.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 120-127.
L'explication qu'il donna de sa conduite au tribunal est identique à celle qui se trouve dans le Mémoire de lui que nous avons déjà fait connaître au lecteur.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 123 et 124.
Sur les falsifications qu'à ce sujet M. Michelet attribue au compte rendu officiel, voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

Daubigny déposa dans le procès de Fouquier-Tinville [1]. Mais ce qui rend l'exactitude de l'assertion au moins douteuse, c'est qu'elle fut indirectement contredite, depuis, par Cambon lui-même, déclarant en pleine assemblée que Danton était un conspirateur, et qu'il avait fait partie, avec Pache, avec Robespierre, du Comité secret de Charenton [2].

Aux preuves qui s'élevaient contre lui, Chabot opposa sa qualité de révélateur. Delaunay nia tout. Bazire s'écria, avec l'accent d'une âme honnête : « Si les apparences m'accusent, la vérité doit m'absoudre [3]. »

Vint le tour de Danton. Sa voix tonnante pouvait être entendue au dehors et au loin, les fenêtres du tribunal étant ouvertes. Il connaissait la puissance de sa parole, et s'en servit en homme qui brave ses juges, dédaigne ses ennemis, et n'entend s'adresser qu'au peuple, bien décidé à l'entraîner en l'émouvant. « Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui me calomnient oseraient-ils m'attaquer en face? Qu'ils se montrent, et je les couvrirai d'opprobre!... Ma tête est là, elle répond de tout... La vie m'est à charge; il me tarde d'en être délivré!... » Le président l'interrompit : « Danton, l'audace est le propre du crime ; le calme est le propre de l'innocence... » Mais lui : « L'audace individuelle est sans doute réprimable, et elle ne put jamais m'être reprochée ; l'audace nationale, dont j'ai tant de fois servi la chose publique, est nécessaire en révolution ; elle m'est

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 403.

[2] *Moniteur*, an III (1794), n° 14. — Ceci a échappé à M. Michelet, qui a basé exclusivement son récit de la mort de Danton sur des témoignages Dantonistes, comme ceux de Fabricius Pâris, de Daubigny, sans en discuter la valeur, et sans prendre garde aux circonstances sous l'empire desquelles ces témoignages se produisirent.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 128.

permise, et c'est de celle-là que je m'honore... Est-ce d'un révolutionnaire tel que moi qu'il faut attendre une défense froide? Les hommes de ma trempe sont impayables : sur leur front est imprimé en caractères ineffaçables le sceau de la Liberté, le génie républicain... Saint-Just, tu répondras à la postérité de la diffamation lancée contre le meilleur ami du peuple!... En parcourant cette liste d'horreur, je sens toute mon existence frémir... » Il allait continuer. Hermann, avec dignité : « Marat fut accusé comme vous. Il sentit la nécessité de se justifier, remplit ce devoir en bon citoyen, établit son innocence en termes respectueux, et n'en fut que plus aimé du peuple... Je ne puis vous proposer de meilleur modèle...» Danton reprit, sans pouvoir commander à son indignation : « Je vais donc descendre à ma justification !... Moi, vendu à Mirabeau, à d'Orléans, à Dumouriez ! Moi, le partisan des royalistes ! » A peine avait-il abordé cette accusation, que, ressaisissant le rôle de l'attaque, le seul qui convînt à son génie, il éclata en menaces : « Que mes accusateurs se montrent, et je les replonge dans le néant... Vils imposteurs, paraissez ! » Pour la troisième fois, le président l'arrêtant et lui faisant observer que ce n'était point par de telles sorties qu'il convaincrait le jury de son innocence : « Un accusé comme moi, répliqua-t-il fièrement, connaît les mots et les choses ; il répond devant un jury, mais ne lui parle pas. » Il continua sur ce ton, tour à tour emporté, méprisant, ironique ; tantôt annonçant qu'il avait des choses curieuses à révéler sur les « trois plats coquins qui avaient perdu Robespierre, » tantôt se répandant en railleries sur ce que la Convention avait appris si tard à le connaître, lui Danton ; et, à mesure que, d'une voix calme et grave, le président le rappelait à la modération, lui, redoublait de véhémence. Il affirma que jamais l'ambition et la cupidité n'avaient dirigé ses actions, que jamais il ne leur avait sacrifié la chose pu

blique[1]. Il rappela sa résistance à Pastoret, à la Fayette, à Bailly, à Mirabeau, et comment il avait combattu la royauté, et que, lors du voyage de Saint-Cloud, loin de protéger la fuite de Louis XVI, il avait fait hérisser son passage de piques ou de baïonnettes et saisir la bride des chevaux. Sur ce qu'on lui imputait d'être allé en Angleterre le 17 juillet 1789, inculpation ridicule que l'emploi du mot *émigré* par Hermann rendait odieuse, il expliqua que, ses beaux-frères ayant passé le détroit pour affaire de commerce, il avait profité de l'occasion ; et, comme Hermann, très-mal à propos, lui opposait l'exemple de Marat : « Et moi, répliqua-t-il, je soutiens que Marat est passé deux fois en Angleterre. » Il se défendit d'avoir cherché à sauver Duport. Il avoua que, ministre, on lui avait confié des fonds[2] ; mais il offrit d'en rendre un compte fidèle, ajoutant qu'ils avaient pour objet d'accélérer le mouvement de la Révolution. Lui, d'intelligence avec la Gironde? L'animosité que lui portaient Guadet, Brissot, Barbaroux, attestait assez le contraire. Il fit justice des inductions venimeuses tirées contre lui de l'élection du duc d'Orléans, parce qu'il l'avait appuyée. Il donna de ses rapports avec Dumouriez une explication naturelle, sinon décisive. A l'allégation absurde de Saint-Just, que la fameuse pétition du Champ de Mars n'avait été qu'un prétexte, *payé par la cour*, pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie, il répondit par l'évidente pureté des motifs dont cette pétition portait l'empreinte ; mais, relativement à sa présence à Arcis-sur-Aube pendant le massacre qui suivit, la justification était impossible[3], et il ne put qu'éluder l'accusation. Il ne fit pas face

[1] Voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] Le compte rendu porte cinquante millions ; mais ceci doit être une erreur de chiffres. Cinquante millions n'est pas une somme qu'on ait pu confier à un seul ministre.

[3] Voyez, dans un des précédents volumes de cet ouvrage, le chapitre relatif au massacre du Champ de Mars.

non plus au reproche que Saint-Just lui avait adressé de s'être retiré à Arcis-sur-Aube au moment où l'orage du 10 août se préparait, et de n'être revenu à Paris, pressé qu'il était par les reproches des patriotes, que la veille de cette journée terrible. Il assura qu'à cette époque il avait dit : « Le peuple français sera victorieux, ou je serai mort ; il me faut des lauriers ou la mort. » Ce n'était point précisément là le point en question. Quant à sa part dans le mouvement, il dit qu'informé par Pétion que l'attaque des royalistes était concertée pour la nuit, mais que tout était arrangé de manière à renvoyer le combat au lendemain, il s'était rendu à la section, y était resté douze heures de suite, ne l'avait quittée qu'en recommandant à ses amis de l'avertir si quelque chose de nouveau arrivait, et y était retourné à neuf heures le lendemain [1].

En parcourant ainsi la série des accusations qui lui étaient personnelles, Danton avait peine à contenir des mouvements de fureur. De sa voix, puissante quoique altérée, il écrasait la sonnette du président. « Est-ce que vous ne m'entendez pas ? » lui crie Hermann. Danton : « La voix d'un homme qui défend sa vie et son honneur doit vaincre le bruit de ta sonnette [2]. » Le public murmurait pendant les débats : lui, éclata par cette apostrophe : « Peuple, vous me jugerez quand j'aurai tout dit. Ma voix ne doit pas être entendue de vous seulement, mais de toute la France [3]. » Et il parlait, en effet, comme s'il eût voulu que la France entière l'entendît, poussant parfois des rugissements tels, qu'ils parvenaient au delà de la Seine, jusque sur le quai de la Ferraille, où chacun

[1] Voyez, pour la défense de Danton, le *Compte rendu du Tribunal révolutionnaire*, *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 132-141 ; et, en ce qui touche ce compte rendu, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Fait raconté dans les prisons par un citoyen, témoin des débats. Voyez *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 83.

[3] *Ibid.*

SÉNAT



de ses mots saillants, transmis de bouche en bouche, semaient l'agitation. Le voyant fatigué, les juges l'invitèrent à suspendre sa défense, pour la reprendre ensuite avec plus de calme[1]. Il se tut.

On interrogea Hérault de Séchelles, accusé d'avoir eu des relations intimes avec Proly et Dubuisson; d'avoir cherché à faciliter à une femme, soupçonnée d'émigration, la preuve de sa résidence en France ; d'avoir écrit à un prêtre de prendre patience, et que l'ordre ne tarderait pas à se rétablir. Il fallait les yeux de la haine pour découvrir là tout autant de crimes. Un seul fait eût été accablant s'il eût été prouvé. Une lettre fut produite qui faisait de Hérault de Séchelles un agent secret de l'ennemi ; mais la teneur même de cette lettre et le style maladroitement perfide du rédacteur indiquaient de reste une de ces fabrications impudentes auxquelles l'étranger, à cette époque, avait si souvent recours pour perdre les uns par les autres les patriotes. Et c'est ce que l'accusé exposa d'un ton ferme et digne[2].

[1] Sur les commentaires auxquels cette invitation a donné lieu, voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Il faut tout dire : il y a dans les *Mémoires du prince de Hardenberg* un passage qui fait comprendre que Hérault de Séchelles ait été soupçonné. Après avoir raconté (t. II, p. 399,) que, à la nouvelle de la translation de Marie-Antoinette à la Conciergerie, le comte de Mercy, alors à Bruxelles, dépêcha un émissaire à Danton pour l'engager à épargner la reine ; qu'on lui offrit pour ce service une somme d'argent considérable, et qu'il la rejeta, disant qu'il consentait à protéger la reine sans aucune vue d'intérêt personnel, le prince de Hardenberg ajoute : « Plein de confiance dans la protection de Danton, le comte de Mercy crut d'autant mieux qu'elle suffirait à la sûreté de la reine, que, pendant plus d'un mois, l'illustre captive parut oubliée à la Conciergerie. Mais on vit bientôt tout le vide et l'inefficacité de cette négociation clandestine. Il paraît certain que Danton et ses amis cherchèrent à en tirer parti dans des vues de domination particulière. Danton s'étant concerté avec Hérault de Séchelles, ce dernier se rendit mystérieusement en Savoie, et là, se servit, pour ses relations au dehors, de son intimité avec mesdemoiselles de Bellegarde. Il eut même avec Barthélemy, ambassadeur en Suisse, des conférences que le Comité de Salut public, à qui elles furent révélées, regarda comme suspectes. On répandit

Camille avait récusé un des jurés, Renaudin : le tribunal rejeta cette récusation, comme contraire à la loi, attendu qu'elle n'avait point été formulée par écrit et dans les vingt-quatre heures avant l'ouverture des débats [1]. Quant aux griefs dont on s'armait contre lui, l'accusé protesta de son dévouement à la Révolution ; il rappela comment il avait dénoncé Dumouriez et les traîtres ; il demanda qu'on ne jugeât point le *Vieux Cordelier* sur des phrases détachées ; il déclara n'avoir fait que suivre l'exemple des meilleurs patriotes en proposant un Comité de clémence ; à l'égard de Dillon, dont on lui reprochait d'avoir été le défenseur, il assura n'avoir réclamé autre chose pour lui qu'un jugement prompt qui le punît, s'il avait été coupable, ou mît au jour son innocence. Hermann lui ayant posé cette question : « N'est-il pas vrai que vous vous êtes opposé de toutes vos forces à la saisie des biens des Anglais? Que vous avez traité les commissaires de proconsuls et combattu leurs rapports d'une manière indécente, » il répondit : « Je nie le fait, et j'en demande la preuve à mes accusateurs [2]. »

Parmi les prévenus, il en était un que poursuivaient depuis longtemps des soupçons cruels, dont l'injure avait rejailli jusque sur Danton. A la veille de mourir de la main du bourreau, le général Miaczinski avait fait, concernant la conduite de Lacroix en Belgique, des déclarations dont le procès-verbal portait : « Lacroix dit au général Miaczinski : *Écoutez, vous êtes étranger ; pillez*,

que Danton rêvait à faire la paix et qu'il aspirait à être régent. Peu de mois après, lui et ses amis montèrent sur l'échafaud. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 400 et 401.)

[1] Voyez, sur le témoignage de Pâris relativement à ce fait, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Voyez le procès de Danton, t. XXXII de l'*Histoire parlementaire*, p. 147 et 148.

nous partagerons[1]. » Or, bien que ces déclarations n'eussent été consacrées par aucun vote de l'Assemblée, et que Drouet, l'un des deux commissaires chargés de les recevoir, les eût attribuées à un lâche espoir de conserver la vie, — supposition démentie, au surplus, par la mort intrépide de Miaczinski[2], — l'intégrité de Lacroix était restée problématique. On se rappelait bien que, confronté avec Miaczinski, il avait déployé, selon Drouet[3], l'assurance d'une conscience tranquille ; mais on se rappelait aussi que son accusateur n'avait rien rétracté[4], et que lui-même avait avoué avoir dit au général, en présence de Danton : « Vous avez perdu vos effets? Eh bien, vous êtes en pays ennemi : houzardez, et dédommagez-vous de votre perte [5]. » Le passage suivant du manuscrit de Robespierre, publié en 1841, peut donner une idée des rumeurs qui couraient sur le compte de Lacroix : « Dans le pays de Lacroix, on ne parle que des serviettes de l'archiduchesse, rapportées de Belgique et démarquées dans le pays[6]. »

[1] Procès-verbal des déclarations du général Miaczinski. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 162.

[2] Le compte rendu du Tribunal criminel constate qu'il mourut avec le plus grand courage. (*Ibid.*, p. 119.) Au reste, il résulte du rapport de Drouet lui-même que la lettre par laquelle Miaczinski offrait de faire des révélations, si on lui accordait un sursis, n'était pas de lui. (*Ibid.*, p. 165.)

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 166.

[4] Rapport de Drouet, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 166 : « Lacroix demanda à Miaczinski : « Vous ai-je effectivement conseillé de « piller, en ajoutant que je partagerais avec vous le produit de ce brigan- « dage ? » Miaczinski : « *Je l'ai dit, et je le répète.* » — Rapport de Rouzet, l'autre commissaire, *ibid.*, p. 165 : « Nous avons interpellé Miaczinski sur ce mot : « *Pillez, nous partagerons.* » Il répéta ce mot »

[5] Rapport de Rouzet, *ibid.*

[6] Saint-Just ne crut pas devoir faire usage, pour son rapport, de ce passage, qui se trouve biffé par lui dans le manuscrit de Robespierre, soit que de telles rumeurs lui aient paru sans fondement, soit qu'il n'ait pas voulu mentionner un détail aussi bas, à cause de l'impression que cela pourrait produire à l'étranger. On a vu, par la censure que Billaud-Varenne et

Quoi qu'il en soit, Hermann glissa très-légèrement sur des faits que, pour l'honneur de la Révolution au dehors, il importait, en tout cas, de couvrir d'un voile. Il rappela les déclarations de Miaczinski, mais dans des formes adoucies, et manifestement adoucies avec intention : « Miaczinski vous accuse de lui avoir dit : « Vous êtes « en pays étranger, la Convention ne vous doit aucune « fourniture ; c'est au pays étranger à vous ravitailler. » — Pouvez-vous donner au tribunal quelques détails sur votre mission en Belgique? — Lacroix a-t-il eu connaissance d'une voiture qui contenait quatre cent mille livres d'effets précieux[1]? » La défense de l'accusé consista à dire que les déclarations de Miaczinski étaient mensongères ; que, logé en Belgique, lui, Lacroix, chez un général assez mal meublé, il avait acheté du linge pour l'usage des représentants du peuple, et l'avait déposé dans une voiture, qu'on avait arrêtée à Béthune; qu'une autre voiture, contenant de l'argenterie, avait été pillée dans un village, et qu'il en avait été dressé procès-verbal[2]. Ce fut tout. Le président se hâta de passer à la partie politique de l'accusation. Mais ici Lacroix avait à invoquer le témoignage de quelques-uns de ses collègues de la Convention, et il l'invoqua.

On a vu que le plan de défense de Danton et de Lacroix consistait à *émouvoir le peuple*[3], à donner au procès les proportions d'une grande bataille politique. En conséquence, les accusés déclarèrent qu'ils avaient à dénoncer la dictature du Comité de salut public, et ils demandè-

Robespierre firent du rapport d'Amar dans l'affaire Chabot, combien le Comité de Salut public craignait cette impression.

[1] Voyez le procès, tome XXXII de l'*Histoire parlementaire*, pages 149 et 150.

[2] *Ibid.*, p. 150.

[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 154.

rent au tribunal d'écrire à l'Assemblée pour qu'elle reçût leur dénonciation [1]. Accéder à une pareille demande, c'eût été mettre les accusés sur le siége des juges et les juges sur le banc des accusés : le tribunal n'y pouvait consentir sans changer la nature de ses attributions, il refusa ; et l'on a de la peine à concevoir que cela lui ait été imputé à crime, même par les historiens qui n'ont fait que servir d'écho à Fabricius Pâris [2].

Où il y eut iniquité flagrante, ce fut dans le refus d'appeler en témoignage seize membres de la Convention, dont les accusés avaient fourni la liste.

Le Comité avait bien prévu qu'ils entreraient dans cette voie, et, la veille du jour où ils furent mis en jugement, il avait été enjoint à Fouquier-Tinville de résister [3]. Il est certain qu'en admettant la requête présentée on ouvrait une arène à la guerre civile. Mais à qui la faute ? L'admission des témoins indiqués était de droit rigoureux ; et qui superpose la *raison d'État* à la justice est sur la pente de tous les crimes. Cette pente, Fouquier-Tinville la descendit effrontément, lorsque, organe servile d'une pensée qu'il prétendit plus tard n'avoir pas été la sienne [4], il opposa aux réclamations, passionnées mais légitimes, des accusés, cette fin de non-recevoir pitoyable : « L'accusation portée contre vous émanant de la Convention en masse, aucun de ses membres ne peut vous servir de témoin justificatif [5]. »

Toutefois, comme Lacroix insistait et protestait : « Eh

[1] C'est du moins ce que Pâris affirma au procès de Fouquier-Tinville. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 470.

[2] Voyez, *ubi supra*, sa déposition. Il assure que le Tribunal n'avait *aucune raison valable* à opposer à la requête des accusés, lui greffier, et qui devait savoir ce que c'est qu'un tribunal.

[3] *Réponse d'Antoine-Quentin Fouquier aux différents chefs d'accusation*, etc.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez le procès. *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 152.

bien, dit l'accusateur public, je vais écrire à la Convention; et son vœu sera exactement suivi[1]. »

Vint ensuite l'interrogatoire de Philippeaux et celui de Westermann, qui ne présentent de remarquable que cette belle réponse de Philippeaux à Fouquier-Tinville, lui criant : « Il ne manque à ce que vous dites que les actions » : *Il vous est permis de me faire périr; mais, m'outrager, je vous le défends*[2].

Ceci se passait le 14 germinal. Dans la soirée, Fouquier court au Comité. Il aurait voulu, quant à lui, qu'on fît droit à une requête qu'on ne pouvait repousser que par une violation manifeste de tous les principes. Billaud-Varenne et Saint-Just montrèrent un front menaçant. Il se retira[3].

Le lendemain, avant l'audience, Hermann et Fouquier, entrant dans la chambre des jurés, leur font part de la réponse du Comité[4]. L'audience s'ouvre. Danton, soutenu par ses coaccusés, renouvelle avec force sa demande de la veille. Il était très-animé; et ses formes robustes, sa puissante laideur, le désordre même de son éloquence emportée, ajoutaient à l'effet de ses protestations. Il se déchaîna contre Robespierre et Couthon, contre Saint-Just et Billaud, contre Amar et Vouland, contre Vadier surtout[5]. Du refus d'entendre les témoins, il menaçait

[1] Voyez le procès, *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 152.

[2] *Ibid.*, p. 155.

[3] Déposition de Daubigny dans le procès de Fouquier-Tinville. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 403.

Dans son *Précis justificatif et historique*, Daubigny donne le même détail, comme le tenant de Fouquier lui-même, lorsqu'ils étaient ensemble à Sainte-Pélagie. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

[4] Déclaration d'Hermann et de Fouquier, dans le Procès de ce dernier. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 477.

[5] *Précis justificatif et historique*, par Vilain Daubigny. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

d'appeler au peuple entier, que sa forte voix faisait tressaillir. L'entassement de la foule étant tel que beaucoup ne pouvaient rien voir, Thirion était monté sur une chaise; Danton l'aperçoit et lui crie avec passion : « Allez à l'Assemblée; allez demander que nos témoins soient entendus[1]. » Il n'est pas vrai que les accusés, ce jour-là, insultèrent le tribunal, ni qu'ils lancèrent aux juges des boulettes de pain[2]; et même, Danton dit à Hermann . « Président, je te respecte; tu as l'âme honnête[3]. » Ce qui est vrai, c'est qeu l'émotion des accusés s'était communiquée au peuple; c'est qu'il frémissait comme les feuilles d'une forêt au souffle d'un vent d'orage; c'est bue les juges étaient troublés, et que, selon l'expression d'Hermann, il y avait dans la salle de grands mouvements[4]. »

Les murmures du peuple inquiétant le tribunal, Fouquier-Tinville écrivit sur-le-champ aux Comités la lettre suivante, dont il donna lecture aux accusés à l'audience: [5]

« Citoyens représentants, un orage horrible gronde depuis que la séance est commencée; les accusés, en forcenés, réclament l'audition des témoins à décharge, des citoyens députés Simond, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, Lindet, Calon, Merlin (de Douai), Gossuin, Le-

[1] Déclaration de Thirion, dans la séance du 13 fructidor, citée par Lecointre, dans sa brochure *Appel au peuple français*. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8, 9. British Museum.

[2] Voyez la déclaration d'Hermann, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 462.

[3] *Ibid.*

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 462. Voyez *Précis justificatif et historique*, par Daubigny, et la déposition de Pâris dans le procès de Fouquier.

[5] Cette dernière circonstance, très-digne d'être remarquée, est affirmée par Daubigny dans son *Précis justificatif et historique*. Voyez la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

gendre, Robert Lindet, Robin, Goupilleau (de Montaigu), Lecointre (de Versailles), Brival et Merlin (de Thionville). Ils en appellent au peuple entier du refus qu'ils prétendent éprouver ; malgré la fermeté du président et du tribunal, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont pas que leurs témoins ne soient entendus, sans un décret. Nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus[1]. »

Cette lettre, qu'Hermann et Fouquier-Tinville signèrent[2], constatait un fait vrai, savoir, les réclamations véhémentes des accusés ; elle ne parlait ni d'insultes adressées aux magistrats ni de révolte ; loin de tendre à dépouiller les prévenus de leurs moyens de défense, elle semblait viser au but contraire, en informant la Convention des dangers d'un refus qu'elle signalait la difficulté de *motiver* judiciairement[3]. Aussi ne provoqua-t-elle aucun murmure de la part de ceux qu'elle concernait, quand elle leur fut communiquée[4]. Restait à savoir quel usage en ferait le Comité de salut public.

Or, pendant ce temps, une agitation inaccoutumée régnait dans les prisons. A Saint-Lazare, où l'on avait confondu pêle-mêle Millin-Grandmaison, Gilibert, Lapalue, Grammont père et fils, d'Estaing, des hommes de tous les partis, le bruit s'était répandu, dès le 14 germi-

[1] Voyez le procès de Fouquier, t. XXXIV de l'*Histoire parlementaire*, p. 461.

[2] Fouquier en avait écrit une autre dont Hermann trouva le style trop violent et qui fut remplacée par celle-ci. Voyez la déclaration d'Hermann dans le procès de Fouquier. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 462.

[3] C'est ce que Fouquier-Tinville fait ressortir victorieusement dans sa *Réponse aux différents chefs d'accusation*. Voyez la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

[4] Il n'en est nullement question dans le récit de Daubigny. *Précis justificatif et historique*, ubi supra.

nal, que la Convention était divisée; que le Tribunal révolutionnaire avait été forcé de suspendre les débats; qu'une insurrection populaire se préparait; qu'elle devait éclater cette nuit-là même; que les détenus pouvaient s'attendre à être délivrés. Et ce bruit s'accrédita tellement dans le corridor numéro 3 de la maison, que plus de trente détenus y restèrent toute la nuit sur pied, prêts à profiter de l'occasion[1]. Lebois, un d'eux, disait que les femmes, dans Paris, empêcheraient bien les accusés d'être guillotinés[2].

Au Luxembourg, où l'on formait des vœux ardents pour Camille Desmoulins[3], on apprit ce qui se passait par Dillon, ami de Camille, et qui recevait deux fois par jour des nouvelles du tribunal[4]. Jusque-là, rien de mieux; mais, malheureusement, la prudence, chez Dillon, n'était pas la qualité dominante, et il commit une imprudence fatale. Dans la prison se trouvait un certain Laflotte, ancien ministre de la République à Florence, homme d'un caractère peu sûr, — la suite ne le prouvera que trop! — Le soir du 14, Dillon se rend auprès de lui, et, après lui avoir parlé de l'impression produite sur le peuple par l'attitude des accusés, il lui dit que les prisonniers sont menacés d'un égorgement; qu'il faut résister à l'oppression, se réunir; qu'il a formé un projet, lui Dillon, pour l'exécution duquel il s'entend avec Simond, homme à la tête froide et au cœur chaud; qu'il le lui amènera, ainsi que Thouret, autre détenu, et qu'ils lui confieront leurs vues. Puis, en présence de Laflotte, qui a feint l'assentiment, Dillon donne à un porte-clefs nommé Lambert une lettre dont il coupe la signature, sans cacher que cette

[1] Renseignements donnés par Léonard Bourdon. — Rapport de Saladin, numéro XXII des pièces à l'appui.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 155.

[4] *Ibid.*

lettre était à l'adresse de madame Desmoulins, et mettait à sa disposition mille écus, « pour envoyer du monde autour du Tribunal révolutionnaire. » A huit heures et demie, Dillon, accompagné de Simond, reparaît chez Laflotte, qui ouvre l'oreille à des confidences qu'il se réservait bassement de trahir. Et en effet, le lendemain, 15 germinal, l'administrateur de police Wichterich, sur une lettre du concierge du Luxembourg, allait recevoir, de la bouche de Laflotte, la déclaration des faits qui précèdent[1].

Aussitôt Saint-Just et Billaud-Varenne courent à la Convention. Elle venait de chasser ignominieusement de la barre deux pétitionnaires qui avaient osé lui proposer de *mettre la mort à l'ordre du jour*. Saint-Just paraît et s'exprime ainsi : « L'accusateur public du Tribunal révolutionnaire a mandé que la *révolte des coupables* avait fait suspendre les débats de la justice... » Mensonge indigne ! Dans la lettre d'Hermann et de Fouquier, il n'était nullement question de révolte. Cette lettre, pourquoi ne pas la lire ? Au moins aurait-il fallu faire savoir à la Convention ce que les accusés réclamaient ! Mais non : de l'objet de leurs réclamations et de la liste des députés qu'ils voulaient qu'on entendît comme témoins, pas un mot. Jamais omission ne fut plus criminelle ; jamais réticence ne ressembla davantage à un assassinat. Il y a là une souillure qui, éternellement, suivra le nom de Saint-Just. « Vous avez échappé, continua-t-il, au danger le plus grand qui jamais ait menacé la liberté... La révolte des criminels, aux pieds de la justice même, explique le secret de leur conscience... Quel innocent s'est jamais révolté contre la loi[2] ?... »

[1] Voyez le rapport de Wichterich, t. XXXII de l'*Histoire parlementaire*, p. 187-190.
Voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 185-187.

Et au nom des deux Comités, il proposa le décret suivant :

« La Convention décrète que le Tribunal révolutionnaire continuera l'instruction relative à la conjuration de Lacroix, Danton, Chabot et autres; que le président emploiera tous les moyens que la loi lui donne pour faire respecter son autorité et celle du Tribunal révolutionnaire, et pour réprimer toute tentative de la part des accusés pour troubler la tranquillité publique et entraver la marche de la justice.

« Décrète que tout prévenu de conspiration qui résistera ou insultera à la justice nationale sera mis hors des débats sur-le-champ[1]. »

On a dit et répété que Saint-Just fit rendre par la Convention un décret qui mettait Danton et ses amis hors des débats : c'est une erreur manifeste. Le décret du 15 germinal enjoint, au contraire, de *continuer l'instruction*, c'est-à-dire l'audition des témoins et tout ce qui appartient à la procédure. La *mise hors des débats* n'est décrétée que pour le cas où la rébellion des accusés nécessiterait le recours à cette mesure extrême[2]. Mais l'odieux était dans la constatation fausse qui provoqua le décret du 15 germinal, et dans le silence artificieux gardé sur une demande que la Convention eût admise peut-être, si on la lui avait loyalement exposée.

Pour mieux entraîner l'Assemblée, Billaud-Varenne ne manqua pas de lui lire le rapport de Wichterich, rapport prouvant, dit-il, « quelle intimité règne entre les conspirateurs traduits au tribunal, et ceux des prisons[3]. » Ainsi fut emporté le vote.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 187.

[2] C'est ce que Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère firent observer avec raison dans leur *Réponse aux pièces communiquées par la Commission des Vingt et un*. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 187.

En ce moment, la femme de Philippeaux sollicitait la permission de se présenter à la barre. Billaud fut d'avis qu'on l'admît sur-le-champ et que, pour toute réponse, on lui lût la lettre de Garnier (de Saintes), afin qu'elle apprît qu'elle sollicitait en faveur d'un conspirateur. « Heureusement, écrit Daubigny, — tout ennemi de Robespierre qu'il se montrait quand il traça ces lignes, — heureusement, Robespierre, plus humain cette fois que Billaud-Varenne, s'y opposa ; et vous n'eûtes point à rougir de voir sous vos yeux insulter à la douleur d'une femme qui venait vous implorer[1]. »

Amar était au Comité des procès-verbaux quand on vint y expédier le décret : il se charge de le porter au tribunal[2]. De son côté, Vouland portait la déclaration de Laflotte. Fabricius Pâris, ennemi mortel de Fouquier-Tinville[3], et dont il est juste par conséquent de n'admettre le témoignage qu'avec réserve, raconte qu'il vit arriver les deux messagers le visage pâle, et pleins de la crainte sinistre que les victimes n'échappassent au bourreau. Il peint Vouland remettant à Fouquier le papier fatal, avec ces mots : « Nous les tenons enfin, les scélérats ; ils conspiraient au Luxembourg... Voilà de quoi vous mettre à votre aise ; » et Fouquier répondant, le sourire sur les lèvres : « Ma foi, nous en avions besoin[4]. »

Cependant lecture est donnée du décret de la Convention et de la dénonciation de Laflotte. En entendant

[1] *Précis justificatif et historique*, par Vilain-Daubigny. — *Bibliothèque historique de la Révolution*. 947. 8. British Museum. — Voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Déclaration d'Amar dans la séance du 13 fructidor. Il avait commencé par nier le fait ; mais, devant le témoignage de Tallien, il fut obligé de se rétracter.

[3] « Il régnait de l'animosité entre Pâris et Fouquier. » Déposition de la femme du buvetier du tribunal. (*Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 20.)

[4] Déposition de Pâris, dans le procès de Fouquier-Tinville. (*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 471 et 472.)

prononcer le nom de sa femme, Camille pousse un cri déchirant : « Les scélérats ! non contents de m'assassiner, ils veulent assassiner ma femme[1] ! »

Danton se lève, transporté de colère. Il somme les juges, les jurés, le peuple, de déclarer si le fait de révolte, motif du décret, est vrai[2]. Apercevant derrière les gradins et Fouquier certains membres du Comité de sûreté générale, accourus à ce triste spectacle : « Voyez, s'écrie-t-il, ces lâches assassins, ils nous suivront jusqu'à la mort[3]. » Le peuple est ému, il s'agite. Hermann, effrayé, lève la séance[4].

Le 16 germinal était le quatrième jour du procès ; et la loi prescrivait au président, lorsqu'une affaire avait duré plus de trois jours, de poser aux jurés cette question : « Êtes-vous suffisamment éclairés ? » Comment, dans cette circonstance, auraient-ils pu l'être ? Danton avait parlé longuement, il est vrai, et la parole lui avait été plusieurs fois accordée[5]. Mais l'interrogatoire de Hérault de Séchelles, celui de Camille, celui de Philippeaux, celui de Westermann, celui de Chabot, quelles lumières si grandes avaient-ils donc fournies, qu'un plus ample examen devînt superflu ? Et les pièces, qu'on n'avait pas produites ! et les témoins, qu'on n'avait pas appelés ! et les avocats, qu'on n'avait pas entendus ! Aussi, ce ne fut qu'un cri parmi les accusés, cri d'étonnement, de douleur et de fureur. Vadier était assis, en ce moment, auprès d'une petite table, dans l'imprimerie de Nicolas, dont la fenêtre donnait directement sur la première de celles

[1] Déposition de Pâris, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 471 et 472.

[2] Déposition de Daubigny, *ubi supra*, p. 405.

[3] Déposition de Pâris, *ubi supra*.

[4] Déposition de Daubigny.

[5] Hermann : « Je puis affirmer que Danton a eu plusieurs fois la parole. » Voyez le procès de Fouquier. *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 129.

de la salle d'audience[1], et il put voir en effet ce que, ce jour-là même, il alla raconter à la Convention, savoir, que les accusés avaient jeté aux juges des boulettes de pain[2]. La vérité est que c'est alors qu'eurent lieu, de la part des accusés, furieux, les démonstrations insultantes dont on a faussement reporté la date à l'audience précédente, pour faire croire qu'elles avaient motivé le décret du 15. Camille Desmoulins était tellement hors de lui, que, déchirant son projet de défense, il en lança les morceaux à la tête de Fouquier-Tinville[3]. Il appelait les juges des bourreaux; et, de leur côté, Danton et Lacroix exhalaient leur indignation en paroles brûlantes : « Jugés sans être entendus!... Point de délibération!... Nous avons assez vécu pour nous endormir dans le sein de la gloire[4]... » On fit sortir les accusés, et les jurés entrèrent dans leur chambre pour délibérer.

Quelques écrivains, sur la foi de Fabricius Pâris et sans discuter son témoignage, ont affirmé que Hermann et Fouquier-Tinville se rendirent auprès des jurés, et, pour mieux les influencer, leur montrèrent une lettre venue de l'étranger, disaient-ils, et adressée à Danton[5]. Il eût été juste de ne point taire que ce fait, comme plusieurs autres venant de la même source, fut d'une manière formelle démenti par Hermann, et verbalement, et dans une

[1] *Précis justificatif et historique*, par Vilain-Daubigny, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

[2] Ce fait, affirmé par Vadier à la tribune de la Convention, dans la séance du 16 germinal, se trouve confirmé dans l'*Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, servant d'introduction à sa Correspondance, publiée par Matton aîné. Voyez p. 25.

[3] *Ibid.* — C'est ce chiffon qui, ramassé après l'audience, arriva aux mains de Lucile, et put être ainsi rangé au nombre des documents publiés par M. Matton.

[4] Compte rendu du procès. *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 162.

[5] Voyez la déposition de Pâris, dans le procès de Fouquier. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 173.

protestation écrite[1]; que, de plus, Pàris, témoin suspect, parlait ici par ouï-dire, prétendant tenir la chose de Topino-Lebrun, un des jurés, assertion dont on ne put vérifier l'exactitude, parce qu'alors Topino-Lebrun était en fuite[2]. Ce qui est mieux établi et ressort d'ailleurs de la situation même, c'est que les jurés, sauf quelques fanatiques, se déterminèrent par des considérations purement politiques et sacrifièrent la justice au culte de cette affreuse déesse : la *raison d'État !* Ils voyaient une guerre à mort engagée. Nul espoir de réconciliation désormais. Ils eurent la vision de Robespierre étendu mort aux pieds de Danton resté debout. Ils se crurent condamnés à choisir[3] !...

Quand ils reparurent, le trouble de leur cœur dut se lire sur leur visage. Fabricius Pàris trouva à plusieurs d'entre eux « l'air de forcenés[4]. » A leur tête s'avançait Trinchard, qui, en passant devant Pàris, lui dit, avec un geste furieux : « Les scélérats vont périr[5] ! » L'arrêt fatal était porté. Un seul, parmi les prévenus, avait été jugé digne de vivre; c'était Luillier; et celui-là, dans la prison

[1] Dans le procès de Fouquier, il déclara n'avoir eu aucune connaissance de la lettre en question, et n'être entré dans la chambre des jurés que le 15, à neuf heures du matin, avant l'audience, pour leur apprendre que le Comité de Salut public s'opposait à l'audition des témoins réclamés par les accusés. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 477. — De plus, la déclaration de Pàris, en ce qui touche Hermann, se trouve formellement contredite par ce dernier, dans une lettre qu'il adressa à la Commission des Vingt et un, et qu'on trouve mentionnée dans la *Réponse des membres de l'ancien Comité de Salut public dénoncés, aux pièces communiquées par la Commission des Vingt et un. — Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100-1. British Museum.

[2] Voyez le procès de Fouquier. *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 473 et 477.

[3] C'est ce qui nous a été expliqué par Souberbielle, un des jurés, nullement intéressé alors à donner cette couleur à sa conduite. Dans le procès de Fouquier, Hermann dit : « Cette affaire était un *procès extraordinaire et politique*. (*Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 130.) Plus loin, on trouvera la confirmation de ceci.

[4] Déposition de Pàris, *ubi supra*. — *Histoire parl.*, t. XXXIV, p. 473.

[5] *Ibid*

où il fut ensuite transféré, s'ouvrit les quatre veines[1].

La loi voulait que le jugement fût prononcé en présence des accusés; mais, comme on craignait les mouvements qui avaient déjà éclaté dans l'audience, la loi à cet égard fut violée[2]. Ils avaient été reconduits à la Conciergerie: c'est là qu'on envoya le greffier leur lire le jugement. A l'endroit où était cité l'article de la loi qu'on leur appliquait, ils interrompirent la lecture, ne voulant point en entendre davantage, et s'écriant qu'il leur importait peu avec quelle arme on les assassinait[3].

Camille Desmoulins ne put retenir ses larmes. « Ma femme! mon enfant! » répétait-il sans cesse[4].

Les condamnés furent exécutés le 16 germinal (5 avril). Ils affrontèrent la mort: Hérault de Séchelles, avec le sang-froid d'un philosophe; Westermann, avec l'intrépidité d'un soldat; Philippeaux et Bazire, avec le calme d'une conscience droite.

Sénar rapporte, et quelques historiens ont répété d'après lui, que, quelques instants avant de partir pour l'échafaud, Danton s'écria : « Qu'importe si je meurs? J'ai bien joui dans la Révolution; j'ai bien dépensé, bien riboté, bien caressé les filles : allons dormir[5]. » Mais, outre que Sénar ne mérite en général aucune créance, et ne donne ici aucune indication de nature à confirmer son témoignage, les ignobles paroles qu'il prétend citer sont en complet désaccord avec l'élévation imposante, quoique un peu théâtrale, que, selon tous les récits, Danton

[1] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 93.

[2] Hermann en convint dans le procès de Fouquier-Tinville. (*Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 151.)

[3] Déposition de Wolf, commis greffier du Tribunal révolutionnaire, dans le procès de Fouquier-Tinville. (*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 452.)

[4] *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, servant d'introduction à sa *Correspondance inédite*, publiée par M. Matton, p. 26.

[5] *Révélations tirées des cartons des Comités de Salut public et de Sûreté générale*, par Sénar, p. 99.

déploya dans ses derniers moments. On ne saurait non plus regarder que comme une boutade calomnieuse de la haine ces mots de Mercier : « Le sauvage Danton, dont tous les décrets sentaient le vin, mourut ivre[1]. » Danton était cynique, sans doute ; mais il avait l'instinct de la grandeur, et cet instinct, chez des hommes de sa trempe, ne se développe jamais mieux qu'en présence de la mort.

Quant à Camille Desmoulins, l'excès de l'indignation lui avait ôté l'empire de lui-même. Durant le trajet de la prison à la guillotine, il mit à ce point ses habits en lambeaux, qu'il arriva presque nu devant l'exécuteur[2]. A cette abjecte portion de la foule qui a des acclamations pour tous les triomphes et des huées pour toutes les chutes, il criait : « Peuple, on te trompe ! on te trompe ! on immole tes meilleurs défenseurs. » Mais Danton : « Reste donc tranquille, et laisse là cette vile canaille[3]. »

Le funèbre cortége avait à passer rue Saint-Honoré, devant la maison de Duplay. Robespierre ayant fait fermer la porte cochère, les fenêtres et les volets, cette maison ressemblait à un tombeau. Un gémissement s'en échappa, au moment où passait Camille[4] !...

Qui ne connaît le reste ? Qui ne sait qu'au moment de l'exécution, Hérault de Séchelles s'approchant de Danton pour l'embrasser, et un des exécuteurs paraissant vouloir s'y opposer, Danton lui dit : « Est-ce qu'on t'a ordonné d'être plus cruel que la mort ? Va, tu n'empêcheras pas nos têtes de s'embrasser au fond du panier[5] ? » Au souvenir de sa jeune femme, alors enceinte, il s'attendrit : « O ma bien-aimée, je ne te verrai donc plus ! » Mais,

[1] *Nouveau Tableau de Paris*, p. 102.

[2] *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, servant d'introduction à sa *Correspondance inédite*, publiée par M. Matton aîné, p. 26.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Précis justificatif et historique*, par Vilain-Daubigny, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947, 8. British Museum.

rappelant aussitôt sa fermeté et se tournant vers le bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple : elle en vaut la peine[1]. » Camille mourut tenant dans sa main des cheveux de Lucile[2].

Le soir, comme Fleuriot Lescot, accompagné de Lumière, un des jurés, longeait le port Saint-Nicolas, plusieurs patriotes connus de la section du Muséum coururent à lui, se répandant en exclamations de surprise et de douleur. Fleuriot Lescot leur dit : « Vos réflexions seraient justes, appliquées à tout autre tribunal que le Tribunal révolutionnaire, qui est moins un tribunal *de justice* que *de politique*... » Il allait continuer, les autres l'arrêtèrent : « N'en dites pas davantage... nous comprenons... Adieu[3] !... » Mais entre la justice et la politique, quand celle-ci diffère de la justice, il y a cette différence que la première est un bouclier à l'usage de tous, et la seconde une épée dont nul n'est sûr de pouvoir toujours à son gré diriger la pointe. Ah ! elle est d'une beauté poignante, — et combien vraie ! — cette expression de M. Michelet, parlant du cimetière de Monceaux : « Danton en ouvrit les fosses, et y attendit Robespierre[4] ! »

Dans le récit qui précède, nous croyons n'avoir ni rien dit qui ne fût profitable à la vérité, ni rien omis de ce que la justice défendait de taire. Nous avons apporté d'autant plus de scrupule à produire et à peser les témoignages divers ou contradictoires, que nous avons cru remarquer, de la part de nos prédécesseurs, une tendance à reléguer dans l'ombre certains documents de nature soit à combattre, soit à affaiblir l'autorité de ceux qui servaient le mieux leurs prédilections respectives.

Et d'abord, comment les choses sont-elles présentées dans l'*Histoire parlementaire ?* Les auteurs, Robespierristes quand même, ne font pas de doute (t. XXXII, p. 103 et suiv.) que le rapport de Saint-Just ne fût

[1] Beaulieu, *Biographie de Danton.*
[2] *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, par M. Matton, p. 27.
[3] *Précis justificatif et historique*, par Vilain-Daubigny, p. 54.
[4] *Histoire de la Révolution française*, t. IX, liv. XVII, chap. III, p. 184.

« rigoureusement vrai au fond, » quoique « basé sur des convictions morales plutôt que sur des preuves matérielles. » Et ils concluent de « certaines révélations *venues depuis*, » que le Comité de Salut public, « borné, sur bien des points, à des soupçons, à des conjectures, à des probabilités, à des apparences, » n'en eut pas moins raison de tuer les Dantonistes. Voilà, il faut en convenir, un étrange système de justice! Et à quoi se rapportent les révélations ultérieures dont il s'agit? A la vénalité de Danton? Mais, si Danton eut la faiblesse de toucher l'argent de la Cour[1], ce fut à l'origine des événements révolutionnaires, et il faudrait prouver au moins que, comme conséquence, il combattit la Révolution, au lieu de la servir. Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* donnent comme une preuve certaine de trahison les intelligences de Danton avec Dumouriez; mais, si ces intelligences furent, en effet, de nature à éveiller des soupçons, il n'est nullement démontré qu'elles aient été criminelles; et il faut remarquer que, jusqu'au moment où la défection de Dumouriez fut connue, on était si peu disposé à voir un traître dans le héros de l'Argonne, dans le vainqueur de Valmy et de Jemmapes, que Billaud-Varenne lui-même y fut trompé. Quant aux liaisons de Danton avec les Girondins, telles qu'elles ressortent des *Mémoires de Garat*, invoqués par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, il est singulier qu'ils s'arment contre Danton du livre le plus propre à le faire aimer! En ce qui touche le procès, ils se bornent à copier le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, en faisant suivre cette reproduction de quelques remarques très-partiales, où ils supposent arbitrairement que Danton « comptait sur une conspiration tramée au Luxembourg, » et où ils opposent ce qu'ils nomment ses « grossièretés » à la dignité déployée par le président du tribunal, ainsi qu'à la justesse et à la convenance de ses interpellations. Mais le monstrueux amalgame des causes; l'injuste refus fait par Hermann à Fabre d'Églantine de lui communiquer les originaux nécessaires à sa défense; le refus non moins injuste fait aux accusés d'appeler certains de leurs collègues en témoignage; le mensonge par omission et par affirmation au moyen duquel Saint-Just obtint de la Convention le décret du 15 germinal; la violation de la loi résultant de l'absence des accusés lors du prononcé de l'arrêt, violation avouée par Hermann lui-même... rien de tout cela ne trouve place dans les commentaires des auteurs de l'*Histoire parlementaire*, qui, pour comble, représentent le peuple comme absolument hostile aux accusés, sans tenir compte des témoignages contraires, et même sans les mentionner.

Non moins frappantes les erreurs en sens inverse.

Il fallait assurément le fanatisme farouche de Saint-Just et de Billaud-Varenne, pour classer, sur de simples conjectures, un Danton, un Camille Desmoulins, dans la catégorie des royalistes et des traîtres. Mais prétendre que Danton et Camille ne furent frappés que parce qu'ils s'étaient faits les apôtres de l'humanité, c'est vraiment trop se hâter de mettre la Révolution

[1] Voir à la fin de la présente note les preuves de l'innocence de Danton, ci-après. p. 409.

au ban de l'humanité et donner trop beau jeu aux contre-révolutionnaires. La vérité est que le mouvement Dantoniste, tel qu'il se révèle dans les derniers écrits de Camille Desmoulins, revus et corrigés par Danton (voyez le manuscrit de Robespierre, publié par M. Louis Dubois, p. 25), fournissait aux royalistes des armes terribles; et leurs manifestations à l'apparition de ces écrits ne l'attestèrent que trop. Recommander la *clémence*, quand la victoire est remportée, rien de mieux; mais, tant que la bataille dure, quel système est préférable à celui de la *justice?* La Révolution, attaquée avec une multiplicité de ressources et une rage qui n'eurent jamais d'exemple, n'avait-elle donc rien de mieux à faire qu'à se désarmer en présence de ses innombrables ennemis? Et dans quel espoir? Qu'on lui ferait grâce au premier changement de roue? Ah! il fut inauguré, le lendemain du 9 thermidor, ce système de la clémence au profit des contre-révolutionnaires, et le résultat fut la *Terreur blanche*! Modération et vigilance, équité et fermeté, voilà ce que les circonstances exigeaient, rien de moins, mais rien de plus. Or, si l'on juge le *Vieux Cordelier*, non point par telle ou telle phrase, mais par l'impression générale qui résulte de l'ensemble, et en ayant soin de se reporter aux circonstances, comment nier la portée funeste de pages où le régime révolutionnaire était comparé aux règnes des plus exécrables tyrans? Car, il est juste de ne pas l'oublier, le *Vieux Cordelier*, à partir du numéro 3, fut plus qu'un appel à la douceur, ce fut une satire sanglante de la Révolution, et la plus sanglante des satires. Il était donc parfaitement légitime et même nécessaire de combattre le mouvement Dantoniste; l'horreur fut de le combattre au moyen de la violence, d'accusations dénuées de preuves ou évidemment fausses, et du bourreau!

Maintenant, quel fut, dans ce drame lamentable, le vrai rôle de Robespierre? Nous croyons l'avoir décrit avec une rigoureuse vérité.

Robespierre commence à s'unir à Danton et à Camille pour empêcher la Révolution de mourir de ses propres excès, et les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* lui sont montrés. Mais bientôt il s'aperçoit que l'idée qu'il se proposait de poursuivre en commun avec Danton et Camille n'est pas la sienne. Il ne voulait que fuir un extrême, et eux courent évidemment vers l'extrême opposé. Il sent que la modération va se perdre dans la faiblesse. Le troisième numéro du *Vieux Cordelier* venant à paraître, il mesure d'un œil inquiet l'intervalle qui sépare ce numéro des deux premiers; il entend les cris de triomphe des royalistes; et le soupçon commence à hanter son esprit défiant. Ce n'est pas toutefois Camille qui fixe ses appréhensions. Il le sait impressionnable, léger, prompt à subir l'influence d'une nature plus forte. Il le défend donc aux Jacobins, comme il a déjà défendu Danton, et cela de la manière la plus propre à le sauver, c'est-à-dire en le présentant tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts: qualités de républicain sincère, d'homme de cœur, d'homme de talent; défauts d'homme faible. Et pour mieux ôter tout prétexte d'accusation, il demande qu'on brûle les numéros qui ont irrité et déconcerté les patriotes, ne faisant en cela, du reste, que proposer ce que Camille lui-même avait offert. (Voyez le numéro 5 du *Vieux Cordelier*, p. 90 : « Je suis prêt à brûler

mon numéro 3. ») Mais, en échange d'un appui dont les formes l'ont offensé, Camille lance à son protecteur l'un des traits les plus aigus de son carquois. N'importe! quelques jours se sont à peine écoulés, que Robespierre vient encore au secours de Camille, et obtient que l'arrêté qui prononçait son exclusion du club des Jacobins soit rapporté. Que fait Danton pendant ce temps? Sa conduite a toutes les apparences du mystère. Personnellement, il semble tenir à s'écarter de la scène politique, mais ses amis la remplissent et s'y agitent en son nom. Rien de plus incertain que le jour qui éclaire sa marche. Tantôt il se présente humblement comme le second de Robespierre; tantôt il prête à l'opposition systématique de Bourdon (de l'Oise) un concours dont les formes réservées ne servent qu'à rendre le résultat plus efficace. Tandis que Camille Desmoulins, dans le *Vieux Cordelier*, fait une guerre à mort aux Hébertistes, lui, leur ennemi bien connu, il leur tend un beau jour la main du haut de la tribune; et si Ronsin, si Vincent sont mis en liberté, c'est à Danton, chose étrange, qu'ils le doivent! Tout cela, Robespierre l'observe, et il en prend alarme. Alors, — le manuscrit cité plus haut nous permet de suivre la trace de ses pensées, — il se rappelle la sympathie prolongée de Danton pour Mirabeau, ses relations avec le duc d'Orléans, les liens équivoques qui l'unirent à Dumouriez, le penchant à peine voilé qui l'entraînait vers les Girondins; il remarque que l'entourage de Danton est un entourage singulièrement mêlé, où figurent des hommes qu'il répute très-dangereux, comme Fabre d'Églantine, et d'autres qu'il méprise, comme Lacroix, les croyant souillés de rapines; il repasse dans sa mémoire les traits par où s'est révélée, en sa présence même, de la part de Danton, une certaine manière cynique d'apprécier et d'exprimer les choses que lui, Robespierre, ne peut comprendre et réprouve; enfin, il regarde autour de lui, et il voit Danton devenu l'idole de tous les ennemis du Comité de Salut public et le véritable centre d'une opposition qui tend à diviser, à énerver l'action révolutionnaire, dans un moment où il faut à la Révolution toute son énergie et toute l'unité de ses forces pour se défendre.

Cependant, et quelque soupçonneuse que soit sa nature, Robespierre est si peu préparé à l'idée de frapper Danton, que cette idée, lorsque Billaud l'émet pour la première fois, le fait tressaillir, que dis-je? le jette en fureur. (Voy. la déclaration de Billaud-Varenne, dans la séance du 9 thermidor.) Car enfin, la ruine de Danton, c'est celle de Camille! Mais Saint-Just, l'implacable Saint-Just, est là, disant que « l'amour de la patrie a quelque chose de terrible; qu'il immole tout sans pitié, » etc.... Quel parti prendra Robespierre, pressé, aiguillonné, fasciné par cet homme d'acier qui, selon le mot de Levasseur « ne céda jamais? » S'exposer à perdre dans Saint-Just, dont, aussi bien, le dévouement révolutionnaire lui est connu, un admirateur passionné, un allié fanatique, un ami sûr, ou bien abandonner Danton, qu'il n'estime pas, qu'il redoute, et dont la foi révolutionnaire lui est devenue tout au moins suspecte, telle est désormais pour Robespierre l'alternative. Puis, ô comble de fatalité! voilà que certains amis de Danton, avertis du sort qui le menace, s'étudient à écarter le péril par des moyens qui ne peuvent que l'aggraver; ils adjurent Robespierre de prendre garde

que les dangers de Danton sont les siens; que Danton lui est un rempart; que, ce rempart une fois renversé, nul dans la Révolution ne restera protégé contre les traits de l'ennemi. Et eux-mêmes, en tenant ce langage, ils ne songent pas qu'ils fournissent à Robespierre le sophisme dont il a besoin pour se tromper, le sophisme qui, à ses yeux, couvrira d'un faux vernis de patriotisme et de courage ce qui ne saurait être qu'un acte injuste et barbare. Il fallait bien peu savoir ce qu'il y avait d'orgueil mêlé à la vertu de Robespierre, et bien peu connaître la nature humaine, pour ne pas comprendre que ses scrupules s'évanouiraient, le jour où on l'aurait mis en état de dire aux autres, et surtout de se dire à lui-même : « On me prévient qu'en défendant la vie de Danton je défends ma propre vie. Eh bien, je montrerai qu'un pareil motif n'est pas de ceux qui parlent à mon âme. Je montrerai que mon cœur est exempt de crainte. Ma vie! elle appartient à mon pays. » (Voyez son discours dans la séance du 11 germinal.) Et, suivant l'expression significative de Billaud-Varenne, il *consentit à abandonner Danton*. Inutile, après cela, de demander pourquoi il livra à Saint-Just les notes dont celui-ci fit usage dans son rapport, en leur donnant l'accent de ses propres fureurs : abandonner Danton, c'était se condamner soi-même, s'il n'était pas trouvé coupable. L'iniquité a sa logique: malheur à qui l'affronte!

Telle est la part que, dans la mort de Danton, les *faits* assignent à Robespierre, et ces faits, nous devons le reconnaître, ne permettent d'accepter que sous toutes réserves ce curieux passage des *Mémoires* de Charlotte Robespierre :

« Un des plus forts griefs que l'on met en avant contre mon frère fut d'avoir sacrifié Danton. Je ne sais pas si cette accusation est fondée; mais tout ce que je sais, c'est que mon frère aimait beaucoup Camille Desmoulins, avec qui il avait fait ses études, et que lorsqu'il apprit son arrestation et son incarcération au Luxembourg, il se rendit dans cette prison avec l'intention de supplier Camille de revenir aux véritables principes révolutionnaires qu'il avait abandonnés pour faire alliance avec les aristocrates. Camille ne voulut point le voir, et mon frère, qui probablement aurait pris sa défense et l'aurait peut-être sauvé, s'il avait pu le déterminer à abjurer ses hérésies politiques, l'abandonna à la terrible justice du Tribunal révolutionnaire. Or Danton et Camille étaient trop intimement liés pour qu'il en sauvât un sans sauver l'autre; si donc Camille ne l'avait point repoussé au moment où il lui tendait les bras, Camille et d'autres n'eussent point péri. » (*Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères.*)

Mais voyons maintenant comment son rôle a été décrit par les historiens Dantonistes quand même.

Nous avons eu déjà occasion de signaler le système qui consiste à rendre Robespierre responsable des actes d'autrui, par voie de supposition, et sans ombre de preuve à l'appui. Ce système, on le rencontre ici à chaque pas. S'agit-il, par exemple, de la dénonciation lancée contre Camille Desmoulins, par Nicolas, dans la séance du 1er nivôse (21 décembre 1793)? M. Michelet (livre XV, chap. II, au sommaire) écrit : « Robespierre *fait attaquer* Desmoulins et Philippeaux. » Or, en premier lieu, la sortie de Nicolas ne con-

cernait en rien Philippeaux, qui, dans la séance en question, fut dénoncé, non par Nicolas, mais par Hébert, ennemi de Robespierre. (Voir le compte rendu de la séance des Jacobins, du 1er nivôse, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 438 et 439.) Et, d'un autre côté, où est la preuve que ce fut Robespierre qui *fit attaquer* Camille par Nicolas? L'unique raison qui porte M. Michelet à l'affirmer, c'est que ce Nicolas était un grand admirateur du patriotisme de Robespierre, jusque-là, qu'on le citait pour avoir accompagné souvent ce dernier, de peur qu'on n'attentât à sa vie! Mais quoi! la *supposition* de M. Michelet avait été réfutée d'avance d'une manière décisive... par qui? Par Camille Desmoulins lui-même qui, dans le n° V du *Vieux Cordelier*, *oppose* en ces termes Robespierre à Nicolas : « Vous, Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre,... comment avez-vous cru les propos qu'on tient en certains bureaux, plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie : *Qu'il ne connaissait pas un meilleur républicain que moi, que je l'étais par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il m'était même impossible d'être autre chose*. Citez-moi quelqu'un dont on ait fait un plus bel éloge? » Cet éloge, Robespierre l'avait prononcé le 23 frimaire (15 décembre), huit jours seulement avant l'attaque de Nicolas, et, le 18 nivôse (7 janvier), quinze jours après, il prenait de nouveau la défense de Camille aux Jacobins, et demandait, à propos du numéro III du *Vieux Cordelier* qui avait si fort indigné les patriotes, qu'on « distinguât la personne de Camille de ses écrits. » En présence de ces *faits*, que devient la *supposition* hasardée par M. Michelet?

Autre exemple : M. Michelet, après avoir attribué à ce qu'il appelle la *peur du rire* l'aversion de Robespierre pour le grand comique, Fabre d'Églantine, dit expressément que le faux imputé à ce dernier ne fut qu'un prétexte mis en avant pour l'arrêter, et il insinue que la vraie cause fut la crainte que Robespierre avait d'une comédie en cinq actes, dont M. Michelet paraît croire que Robespierre était le héros. Or, sur quoi tout ceci est-il basé? Je cite les propres paroles de M. Michelet (liv. XV, chap. III, p. 54): « On nous apprend que Fabre en prison, malade, et tout prêt d'aller à la mort, n'était occupé, ne parlait que d'une *grande comédie en cinq actes, qu'on lui avait prise en l'arrêtant.* » (*Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 69). Il est regrettable que M. Michelet n'ait pas cru devoir reproduire textuellement le passage auquel il renvoie. Le voici : « Fabre d'Églantine, malade et faible, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes, qu'il disait avoir laissée entre les mains du Comité de salut public, et *de la crainte que Billaud-Varenne ne la lui volât.* » Donc, selon Fabre d'Églantine lui-même, la personne qui pouvait être intéressée en cette affaire de la comédie était... non pas Robespierre, mais Billaud-Varenne. Et tout ce que prouve le passage auquel M. Michelet se réfère sans le citer complétement, c'est que Fabre, en véritable auteur qu'il était, tremblait que sa comédie ne lui fût volée par Billaud-Varenne, qui lui aussi s'était occupé de théâtre. Ici, encore, en présence du *fait*, que devient la *supposition?*

étudié l'histoire de la Révolution, en entendant certaines gens parler de la *royauté* de Robespierre. Son trône fut l'échafaud. Sans doute son autorité morale était grande auprès du peuple ; mais à quoi se réduisait dans le Comité son influence active ? Non-seulement il y avait là contre lui une majorité considérable, mais les membres de cette majorité — ils s'en sont vantés — n'avaient qu'à se lancer un coup d'œil pour déjouer ses plans. (Voy. *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 127, 172, 203.) Il est vrai que lorsque, après avoir contribué à le renverser, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère furent appelés à rendre leurs comptes devant cette réaction qu'ils n'avaient que trop bien servie au 9 thermidor, leur unique ressource, pour se défendre, fut de renvoyer à Robespierre, muet dans son tombeau, la responsabilité de toutes les violences commises. Ajoutez à cela l'immense intérêt que les royalistes, que les prêtres, avaient à dénigrer la Révolution dans l'homme qui avait déployé à son service le plus de probité et de talent.

Relativement au procès des Dantonistes, il existe deux sources principales d'information, très-différentes, contradictoires, et l'une et l'autre évidemment suspectes de partialité. La première est le compte rendu du Tribunal, *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*. La seconde est le procès de Fouquier-Tinville, qui ne fut autre chose que la revanche de celui de Danton, et comme le champ de bataille où tous les Dantonistes accoururent pour venger sa mort. Rien de plus vrai que ces paroles de Fouquier, qu'il ne cessa de répéter dans tout le cours de son procès sous diverses formes. « Le témoin Pâris et d'autres ont formé une coalition pour me perdre ; ils ont employé pour cela tout ce que la haine et la passion ont pu leur suggérer ; ils en trouvent la cause dans le ressentiment qu'ils ont de la mort de Danton, leur intime ami, que je n'ai mis en jugement que d'après un décret de la Convention. » (Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 459.)

Que résulte-t-il de là ? D'abord que la vérité sur le procès de Danton est très-difficile à découvrir ; ensuite que, pour la découvrir, la première condition est de comparer les témoignages contradictoires, de les peser, de les discuter. C'est ce que, pour notre compte, nous nous sommes étudié à faire ; et ce qui, nous regrettons d'avoir à le dire, ne nous semble pas avoir été fait avec assez d'attention avant nous.

Les uns, comme les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, n'ont tenu aucun compte, dans leurs appréciations, des lumières que pouvaient fournir les témoins entendus dans le procès de Fouquier-Tinville.

Les autres, comme MM. Villiaumé et Michelet, pour ne citer que les plus récents, ont exclusivement basé leur récit sur des témoignages à la façon de celui du greffier Fabricius Pâris, l'ami intime et passionné de Danton, l'ennemi déclaré et bien connu de ceux qui le poursuivirent, et qui, emprisonné pour avoir refusé de signer son jugement, avait à venger, en même temps que son ami, ses propres injures. (Voy. les déclarations de Fouquier-Tinville, *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 459, 464, 478 ; la séance du 13 fructidor, déclaration de Duhem ; et, sur l'animosité personnelle qui existait entre Fouquier-Tinville et Pâris, la déposition de la femme du buvetier du Tribunal révolutionnaire, déposition citée plus haut.)

Que les affirmations de ce Pàris aient été regardées comme autant d'articles de foi par des écrivains de nos jours, c'est ce qui étonne, quand on a sous les yeux le passage suivant de la *Réponse des membres de l'ancien Comité de Salut public dénoncés, aux pièces communiquées par la Commision des Vingt et un*. « D'une déclaration de Pàris, il résulte que, lors de l'affaire de Danton, il y eut un tirage de jurés pour composer la section qui devait la juger, fait par Fleuriot et Fouquier ; qu'Amar et Vouland apportèrent le décret qui ordonnait que les accusés fussent mis hors des débats, en disant à Fouquier : « Voilà de quoi vous mettre à votre aise ; » que, les jurés n'étant point d'accord, Amar, Vouland, Vadier, Moyse Bayle et David, accompagnés du président Hermann, se rendirent à la buvette ; que Hermann entra dans la chambre des jurés et leur parla contre les accusés. Mais il est à remarquer que cette pièce fut rejetée par la Convention nationale, à qui elle avait été d'abord présentée comme anonyme, et que, souscrite ensuite par Pàris, elle ne doit paraitre que plus digne de réprobation, loin d'acquérir aucune valeur par une signature donnée après coup. » (Voy. *Réponse des membres de l'ancien Comité*, etc...., p. 34, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.)

Au reste, les erreurs de Pàris, pour ne rien dire de plus grave, sont bien faciles à relever.

Dans sa déposition, lors du procès de Fouquier, il dit (Voyez *Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 466-476) : « On surprit la religion de la Convention nationale, en lui arrachant un décret qui *mettait les accusés hors des débats*. » Or cela n'est pas vrai. Loin de mettre les accusés hors des débats, le décret du 15 germinal porte que « le Tribunal révolutionnaire *continuera l'instruction* relative à la conjuration de Lacroix, Danton, Chabot et autres. » Aussi l'instruction fut-elle effectivement continuée dans la journée du 15 germinal ; et si, le lendemain, les débats furent clos, ce fut, non point en vertu du décret du 15, mais parce que les jurés, interrogés comme la loi voulait qu'ils le fussent, après trois jours de débats, sur la question de savoir s'ils étaient suffisamment éclairés, répondirent affirmativement. Chose odieuse sans doute, mais qui regarde les jurés, et n'a rien de commun avec le décret du 15 germinal, tel que l'avait proposé Saint-Just, et tel que l'adopta la Convention.

Pàris prétend que, Camille ayant récusé Renaudin, on se garda bien de faire droit à cette demande, parce qu'on avait besoin d'un juré comme Renaudin, et *qu'on ne délibéra même pas*. Or ceci se trouve formellement contredit par la déposition du commis-greffier Robert Wolf, autre ami de Danton, autre ennemi de Fouquier, lequel dit cependant (Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 452) : « Camille récusa Renaudin, motivant sa récusation ; mais, *sur délibération*, il fut arrêté que Renaudin resterait juré. » Le fait est que la demande de Camille fut repoussée comme n'étant pas conforme à la loi, n'ayant pas été formulée par écrit et dans les vingt-quatre-heures avant l'ouverture des débats.

On lit encore dans la déposition de Pàris : « Naulin, Subleyras et Coffinhal, juges, recueillaient les notes des débats ; tous les soirs ils se rassem-

blaient pour réunir ces notes et en faire un travail destiné à l'impression. *Il paraît* que ce travail a été tellement dénaturé qu'on a supprimé les preuves qui pouvaient exister contre Pache et Henriot, dans le procès d'Hébert, et qu'on a mis sur le compte de Danton ce qui était sur celui de Pache. » Or le compte rendu imprimé du procès d'Hébert existe ; on peut le lire reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 360-399 ; il est là sous nos yeux, et nous n'y trouvons pas une seule fois le nom de Danton mis à la place de celui de Pache. Il est clair que si M. Michelet s'était un peu plus défié des assertions de Pâris et les eût vérifiées, il n'aurait pas écrit (liv. XVII, chap. II, p. 169) : « Dans le procès d'Hébert, partout où l'on mentionnait le dictateur et le grand juge, à la place du nom de Pache on mit hardiment le nom de Danton. » Encore est-il à noter que ce qui, dans la déposition de Pâris, n'est après tout présenté que sous une forme dubitative : *Il paraît*, devient, dans le sommaire du chap. II, du liv. XVII de M. Michelet, une affirmation péremptoire : « Faux matériel pour perdre Danton. » Ce n'est pas tout. L'assertion de Pâris, au moment où elle se produisit, demeura-t-elle sans réplique ? Non. Naulin déclara n'avoir recueilli des notes dans le procès d'Hébert que *pour son propre compte*, et sans y rien altérer. (Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIV, p. 479.) Et Naulin était un homme honnête, incapable d'une action basse, reconnu tel enfin par les hommes mêmes qui, au procès de Fouquier, figurèrent en qualité de témoins à charge. (Voy. la déposition de Tavernier, commis-greffier du tribunal. *Ibid.*, t. XXXV, p. 5.) Quand à Coffinhal, un des vaincus de thermidor, ses ennemis avaient maintenant beau jeu pour l'attaquer ; il était mort.

Quoi qu'il en soit, c'est évidemment de la déposition qui vient d'être examinée que M. Michelet a pris ce qu'il dit (liv. XVII, chap. VI, p. 210) des mutilations que le « *faussaire* » Coffinhal aurait fait subir au compte rendu du procès de Danton, et l'on peut voir jusqu'à quel point la preuve est suffisante ! Il est vrai que M. Michelet ajoute (voy. la note au bas de la page 210) : « Personne n'y mit jamais moins de façon que cet Auvergnat. Dans le fameux malentendu qui permit au père Loizerolles de mourir à la place de son fils, Coffinhal, voyant arriver un vieillard au lieu d'un jeune homme, n'a pas pris la peine d'éclaircir la chose. Il a tranquillement falsifié l'acte, changé les prénoms, surchargé les chiffres d'années, etc. » C'est en effet de la sorte que la chose fut présentée par le substitut Ardenne dans le procès de Fouquier-Tinville. Mais, sans examiner à fond, pour le moment, un point historique sur lequel nous aurons à revenir, nous nous bornerons à citer le passage suivant de la *Réponse d'Antoine-Quentin Fouquier-Tinville aux accusations, etc....* : « C'était Loizerolles père qui avait été dénoncé ; c'est lui qui a été écroué, le 7 thermidor, à la Conciergerie, lui qui a été jugé et condamné. Son identité fut reconnue et constatée à l'audience. Seulement, l'huissier qui était allé à Lazare prendre les prénoms, âge et qualités du père, n'ayant pas demandé s'il y avait plusieurs Loizerolles, avait pris les prénoms, âge et qualités du fils. Cela fut rectifié à l'audience. La minute du jugement porte que c'est le père qui fut condamné.

Loizerolles fils n'avait jamais été dénoncé. » (Page 20, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947. 8. British Museum.) D'où il résulte que Loizerolles père ne fut pas mis à mort, comme on l'a tant dit et répété, à la place de son fils, et que ce qui est reproché à Coffinhal comme un *faux* par M. Michelet, fut tout simplement une *rectification devenue nécessaire.*

C'est à peine s'il est besoin de faire remarquer combien a d'importance cette épithète de « faussaire » jetée à Coffinhal sur la foi de Pâris, qui, dans le passage même de sa déposition relatif à Coffinhal, est pris en flagrant délit d'erreur. Car, s'il est vrai que Coffinhal ait rédigé le compte rendu officiel du procès, et si, d'autre part, la bonne foi du rédacteur est mise en doute, voilà d'un coup ce compte rendu rayé de la catégorie des documents à consulter, et alors il ne reste plus, pour apprécier historiquement le procès de Danton, que les témoignages des ennemis mortels de ceux qui le jugèrent. Aussi est-ce exclusivement sur ces témoignages, non contrôlés, non discutés, acceptés comme paroles d'Évangile, que M. Michelet base son récit, et tout ce qui, dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, n'est pas ou favorable à Danton, ou défavorable à ses ennemis, il le *suppose* mensonger. Par exemple, le compte rendu porte, à la suite du discours de Danton, que, « sa voix altérée indiquant assez qu'il avait besoin de repos, cette position pénible fut sentie de tous les juges, qui l'invitèrent à suspendre ses moyens de justification pour les reprendre avec plus de calme et de tranquillité. » Certes, rien de plus concevable, si l'on songe que Danton parla très-longtemps, qu'il parlait avec une véhémence extraordinaire, et qu'il poussait de tel éclats de voix qu'ils parvenaient jusqu'au quai de la Ferraille. M. Michelet lui-même dit (liv. XVII, chap. VI, p. 210) que « Danton parla *presque tout le jour du 3.* » S'il parla presque tout le jour du 3, et avec la plus grande animation, qu'y a-t-il donc de si impossible à comprendre dans le fait du tribunal l'invitant à prendre du repos et à céder la parole à un autre? Mais non : dans ce fait si naturel, M. Michelet ne voit (p. 211) que « l'*hypocrisie* du rédacteur des notes envoyées aux journaux. » A la vérité, Pâris présente la chose en ces termes (voyez sa déposition dans le procès de Fouquier, *Histoire parlement.*, t. XXXIV, p. 470) : « Le président lui retira la parole *sous prétexte* qu'il était fatigué et qu'il fallait que chaque accusé parlât à son tour. » Mais ceci est l'interprétation donnée à une circonstance toute simple par un ennemi cherchant à perdre son ennemi, et la question se réduit à savoir s'il est besoin de recourir à l'hypothèse d'hypocrisie pour s'expliquer qu'un homme paraisse fatigué après avoir parlé une journée entière.

Autre grief contre la rédaction du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire :* il ne consacre au discours de Danton que six petites pages (voyez M. Michelet, t. VII, p. 210). Une reproduction plus développée eût été sans doute très-désirable, bien qu'il ne fût point conforme aux habitudes du tribunal de publier tous les discours des accusés *in extenso ;* mais enfin six pages sont toujours plus que deux lignes. Or, dans le compte rendu *dantoniste* du procès de Fouquier-Tinville, arsenal ouvert à tous les accusateurs

des juges de Danton, dans ce compte rendu où furent entendus contre les accusés quatre cent dix-neuf témoins, et qui, reproduit par l'*Histoire parlementaire*, n'occupe pas moins de trois cent quatre-vingts pages, on lit, après onze pages consacrées à la déposition d'un seul témoin à charge, Thierriet-Grandpré, ennemi personnel d'Hermann et de Lanne : « Hermann et Lanne ont expliqué ou nié les faits qui leur sont reprochés. » (Voyez le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 57.) Et, quant à la défense générale d'Hermann, voici en quoi elle consiste dans le même compte rendu : « *Hermann a été entendu!....* » (Voyez, *Ibid.*, p. 144.)

Il n'est point exact d'ailleurs, ainsi que M. Michelet le dit (t. VII, p. 211), que le rédacteur du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, dans le procès de Danton, fasse de lui « un burlesque et un grotesque. » Et ici M. Michelet ajoute : « conformément au mot d'ordre donné le 2 par Robespierre : l'idole, l'idole pourrie; » supposant ainsi de la façon la plus arbitraire qu'une parole dans la bouche de Robespierre était un *mot d'ordre* pour le tribunal. Le discours de Danton, tel que le rapporte le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, n'a rien, du moins selon nous, de burlesque et de grotesque : il a tout l'emportement de l'indignation, tout le désordre d'une improvisation passionnée; il a moins le caractère d'une défense d'avocat que celui d'une harangue destinée à « émouvoir le peuple; » il est plein de bravades orgueilleuses. Mais tout cela, c'est Danton même.

Le récit de M. Michelet, et j'en dirai autant de celui de M. Villiaumé, est coloré, d'un bout à l'autre, par un sentiment profond de sympathie pour les hommes illustres qui périrent dans cette journée à jamais néfaste du 16 germinal. Et ce sentiment, qui a sa source si haut, j'aurais honte de ne le point partager. Mais combien il est aisé à des âmes généreuses de se laisser aller trop loin, en prenant le parti des victimes! Ce qui exige un douloureux effort, c'est d'être juste, même à l'égard de ceux qui les frappèrent!

Un point nous reste à éclaircir : Danton, en 1791, reçut-il de l'argent de la Cour?

Nous nous sommes, dans le cours de cet ouvrage, prononcé pour l'affirmative; et notre opinion, à cet égard, a donné lieu, de la part de M. Despois, critique très-distingué et très au courant des choses de la Révolution, à une fort belle dissertation que la *Revue de Paris* du 1er juillet 1857 a publiée. Énumérons d'abord les témoignages, sauf à les analyser ensuite :

BERTRAND DE MOLLEVILLE : « Après la retraite de M. de Montmorin, M. de Lessart, qui continua d'employer le sieur Durand pour les services du genre de ceux dont il était chargé par son prédécesseur, étant avec nous chez le garde des sceaux, rompit brusquement le Comité, pour aller traiter une affaire qu'il disait très-importante, avec une personne à laquelle il avait donné rendez-vous. Je le ramenai chez lui, parce qu'il y avait quelque chose de dérangé à sa voiture. Il me confia que l'affaire si pressée qui le rappelait chez lui était de donner 24,000 livres à une personne qui devait

les remettre à Danton, pour une motion à faire passer le lendemain aux Jacobins. » (*Mémoires de Bertrand de Molleville*, t. I, p. 354 et 355.)

Le même : « Quand le procès du roi fut mis en délibération, Danton, l'infâme Danton, dont la liste civile avait acheté si chèrement les services, fut un de ceux qui montrèrent le plus de violence. Je ne fis aucun scrupule d'employer le mensonge pour calmer la furie d'un monstre, et je lui écrivis, le 11 décembre, ainsi qu'il suit : » (suit copie d'une lettre dans laquelle Danton est menacé, s'il ne sert pas le roi, de voir publier « la preuve des sommes par lui reçues sur les dépenses secrètes des affaires étrangères ; ») après quoi, Bertrand de Molleville continue : « La vérité est que M. de Montmorin m'avait effectivement communiqué toute cette affaire et les pièces; mais jamais il ne me les avait remises. Danton, cependant, qui savait mon intimité avec le comte de Montmorin, ne pouvait douter, sur ma lettre, que je n'en fusse dépositaire. Il ne me répondit pas; mais je vis que, deux jours après celui où il avait dû recevoir ma lettre, il se fit donner une mission pour les départements du Nord; il ne revint à Paris que la veille du jour où l'on condamnait le roi. Il vota pour la mort; mais, contre son usage, son opinion ne fut soutenue d'aucun discours. » (*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 105.)

La Fayette : « Danton s'était vendu à condition qu'on lui achèterait 100,000 livres sa charge d'avocat au conseil, dont le remboursement, d'après la suppression, n'était que de 10,000 livres; le présent du roi fut donc de 90,000 livres. La Fayette avait rencontré Danton chez M. de Montmorin, le soir même où ce marché se concluait.... Plus tard, il reçut beaucoup d'argent; le vendredi, avant le 10 août, on lui donna 50,000 écus. La Cour, se croyant sûre de lui, voyait approcher avec satisfaction le moment prévu de cette journée, et Madame Élisabeth disait : « Nous sommes tranquilles ; nous pouvons compter sur Danton. » La Fayette eut connaissance du premier payement, et non des autres. Danton lui-même lui en parla à l'Hôtel de Ville, et, cherchant à se justifier, lui dit : « Général, je suis plus monarchique que vous. » (*Note trouvée dans les papiers du général La Fayette.*)

Brissot : « Danton recevait de toutes mains. J'ai vu le reçu de 100,000 écus qui lui furent comptés par Montmorin. » (*Mémoires de Brissot*, t. IV, p. 193 et 194.)

Rœderer. Le troisième volume des œuvres inédites de P.-L. Rœderer, publiées par son fils, contient un portrait de Danton où est cette phrase : « d'abord sans autre but que de se faire acheter par la Cour, ensuite de gouverner la République. »

Robespierre : « Danton eut à Mirabeau une obligation bien remarquable : celui-ci lui fit rembourser sa charge d'avocat au conseil ; on assure même que le prix lui en a été payé deux fois. Le fait du remboursement est facile à prouver. » (Manuscrit publié en 1841, p. 5.)

Garat : « Quand une fois Mirabeau fut corrompu, les plus grands moyens de corruption de la Cour se tournèrent vers Danton : Il est possible qu'il en ait reçu quelque chose; il est certain que, s'il eut un marché, rien ne

fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains.» (*Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 447.)

MIRABEAU : « Beaumetz, Chapelier, etc...., ont reçu les confidences de Danton ; quant à celui-ci, il a reçu hier trente mille livres, et j'ai la preuve que c'est Danton qui a fait faire le dernier numéro de Camille Desmoulins... Enfin, c'est un bois! » (Lettre du 10 mars 1791, adressée par Mirabeau au comte de la Marck, dans leur *Correspondance*, t. III, p. 82.)

Parmi ces divers témoignages, il en est un, celui de Bertrand de Molleville, que M. Despois récuse, et en cela il aurait tout à fait raison, si ce témoignage était isolé. Nous avons eu déjà nous-même occasion de faire remarquer combien les affirmations de Bertrand de Molleville méritaient peu de créance, et nous nous rangeons de l'avis du savant critique quand il dit : « ..... On conçoit quel intérêt Bertrand avait à noircir tous les républicains. Indépendamment de ses haines personnelles, il est d'une crédulité rare pour les questions de vénalité : c'est ainsi que, selon lui, pour combattre l'esclavage, Brissot a reçu 300,000 livres ; Condorcet, 150,000 livres ; l'abbé Grégoire, 80,000 livres ; Pétion, 60,000 livres. Et qui avait donné ces sommes? Non pas précisément les nègres, mais les mulâtres. Bertrand veut bien convenir qu'ils en avaient offert autant à Robespierre, mais qu'il n'avait voulu rien accepter, quoique les servant avec zèle. » Relativement à l'effet des prétendues menaces de Bertrand de Molleville, M. Despois observe avec raison que les mots violents par lesquels Danton motiva son vote contre Louis XVI n'annoncent pas un homme intimidé. Et puis, quelle foi ajouter à ce Bertrand de Molleville qui, de son propre aveu, ne se fait pas scrupule, en certains cas, « d'employer le mensonge? » Mais, je le répète, il ne s'agit pas ici d'un témoignage isolé, et cela change un peu la question.

Une affirmation beaucoup plus grave, c'est celle de La Fayette. M. Despois trouve peu vraisemblable que Danton ait parlé à La Fayette, sinon du remboursement de sa charge, au moins du prix honteux qu'il en aurait touché, à supposer que ce prix fût au-dessus de ce que la charge valait en effet. Mais M. Despois a oublié de reproduire dans sa critique ces mots que La Fayette met dans la bouche de Danton : « *Je suis plus monarchiste que vous*, » mots qui indiquent comment Danton put être amené à faire la confidence que La Fayette mentionne.

Et puis, il n'y a pas de milieu : ou il faut admettre l'exactitude du fait, ou bien il faut condamner dans La Fayette le plus lâche et le plus impudent des menteurs ; car sa déclaration est nette, péremptoire ; rien n'y manque : ni l'endroit où il reçut la confidence, ni les paroles caractéristiques, si frappantes, qui l'accompagnèrent, ni le chiffre précis de la somme indiquée. Or, La Fayette était un honnête homme, et absolument incapable d'un assassinat moral au moyen d'une imposture. D'un autre côté, M. Despois nous apprend que, d'une notice manuscrite à lui communiquée par un compatriote de Danton, son camarade de collége, il résulte qu'en 1791 Danton acheta quelques biens à Arcis-sur-Aube avec les quatre-vingt mille francs qu'il venait de recevoir pour le remboursement de sa charge d'avocat

au conseil. C'est là une circonstance qui, loin de contredire le récit de La Fayette, tend à le confirmer, puisqu'elle prouve que Danton reçut, comme prix de sa charge, bien au delà de sa valeur, telle que La Fayette la détermine, c'est-à-dire dix mille livres. Mais était-ce bien là la valeur réelle de la charge? Cela revient à demander si La Fayette savait ce qu'il disait; et M. Despois, qui avoue que « nous sommes réduits sur ce point à l'ignorance la plus complète, » admet, quelques lignes plus bas, en rappelant le discours d'installation de Danton à la Commune, discours où il fut question, et qui resta sans réplique, du remboursement dont il s'agit, qu'on « savait pourtant alors ce que valait une charge d'avocat. » Eh oui, sans doute; et c'est pourquoi il est permis de croire La Fayette bien informé lorsqu'il dit avec tant d'assurance que cette charge d'avocat, pour laquelle Danton lui avoua avoir touché cent mille livres, n'en valait que dix mille. Quant aux doutes que M. Despois paraît timidement élever sur l'authenticité de la note d'où ces détails sont tirés, parce que, dit-il, les éditeurs mettent *Note du général La Fayette*, quand une note est de La Fayette lui-même, la question est tranchée par ce passage des *Mémoires de La Fayette*, qui est bien évidemment et bien incontestablement de lui, pour le coup : « Danton, dont la quittance de cent mille livres était dans les mains du ministre Montmorin, demanda la tête de La Fayette : c'était compter beaucoup sur la discrétion de La Fayette à garder un secret que Danton savait ne lui être pas inconnu. » (*Mémoires de La Fayette*, t. III, p. 85.)— « Mais pourquoi cette discrétion? » s'écrie M. Despois. — La Fayette avait répondu d'avance : « Parce que c'eût été livrer à la mort le ministre Montmorin. » Et cette réponse, qui ne paraît pas satisfaire entièrement M. Despois, nous la trouvons, nous, décisive, en nous rappelant combien d'hommes périrent, dans ces jours terribles, auxquels on avait bien moins que cela à reprocher.

Est-il besoin d'insister sur l'extrême gravité de la déclaration de Brissot, affirmant « qu'il *a vu le reçu* de cent mille écus qui furent comptés à Danton par M. de Montmorin? » M. Despois demande où et comment Brissot a vu ce reçu, lui qui n'était pas ami du ministre. Mais M. Despois oublie qu'en mars 1792 Brissot était l'âme du Comité diplomatique; que le ministère des affaires étrangères était précisément de son domaine; qu'il eut charge expresse d'en fouiller les secrets; que ce fut de la connaissance des pièces qui y étaient contenues qu'il tira son accusation contre le ministre de Lessart; que la correspondance et beaucoup des papiers de Montmorin lui passèrent sous les yeux, et que, lorsque, dans la séance du 23 mai 1792, il demanda un décret d'accusation contre Montmorin, il basa sa demande sur « les pièces qui étaient soit au Comité de surveillance, soit au Comité diplomatique, et sur celles qui lui avaient été directement confiées à lui-même. » (Voyez *Opinion de Brissot sur l'existence d'un comité autrichien*.) Quant à dire que le chiffre donné par Brissot, cent mille écus, n'est pas identique à celui donné par La Fayette, cent mille livres, il faudrait, pour que cet argument eût quelque valeur, que Brissot eût entendu parler du *même* payement que La Fayette, ce que rien ne prouve ou même n'indique. Il ne reste donc plus qu'un moyen de repousser ce témoignage, qui est de

mettre en doute, ou l'intelligence de Brissot, ou sa bonne foi ; et c'est ce que M. Despois essaye de faire en disant de Brissot qu'il était « tout à la fois très-crédule et assez menteur. » Mais admettre en ceci l'appréciation du savant critique nous est impossible. La « crédulité » de Brissot eût été de l'idiotisme, si elle eût pu l'amener à se tromper sur un fait aussi simple que celui dont il parle, un fait purement matériel. Or Brissot avait non-seulement beaucoup d'intelligence, mais une intelligence très-déliée. Et, pour ce qui est de l'épithète « assez menteur » que M. Despois lui applique, nous trouvons, s'il faut l'avouer, l'arrêt bien leste. Quelles qu'aient pu être ses fautes politiques, et certes nous ne les avons pas cachées, Brissot avait un grand fonds d'honnêteté, auquel ont rendu hommage tous ceux qui le connurent. Le supposer capable d'avoir de sang-froid et à ce point calomnié un innocent, en affirmant qu'il avait vu ce qu'il n'aurait jamais vu en effet, c'est arbitrairement charger sa mémoire d'un crime.

Nous ne nous arrêterons pas aux témoignages de Rœderer et de Robespierre, que nous n'avons rappelés que comme constatant une *opinion*, et que nous sommes loin de vouloir donner comme des *preuves* ; mais l'appréciation de Garat est très-digne d'être pesée, quelque soin qu'il prenne d'employer la forme dubitative, car il ne faut pas perdre de vue que Garat avait à Danton une obligation essentielle, qu'il lui était personnellement attaché, et que les lignes reproduites plus haut sont extraites d'un passage où l'auteur parle de Danton avec affection, et l'on pourrait dire avec attendrissement.

Mais ce qui lève, hélas! tous les doutes, — nous reprenons ce mot, — c'est la lettre adressée, le 10 mars 1791, par Mirabeau au comte de la Marck. Comment M. Despois a-t-il pu s'aveugler généreusement au point de supposer qu'en constatant, dans une lettre *toute confidentielle* à l'*homme de la Cour*, M. de la Marck, d'une part, le fait de l'argent reçu par Danton, et, d'autre part, le fait de ses engagements non remplis, Mirabeau avait tout simplement entendu jeter à Danton l'injure la plus sanglante que put rencontrer sa plume, c'est-à-dire le nom de *vendu*, et cela pour se venger d'un article de Camille Desmoulins dirigé contre lui, Mirabeau, et dont il croyait Danton l'inspirateur?

Quoi! Mirabeau, voulant se venger de Danton, n'aurait trouvé rien de mieux que de l'insulter en s'écriant, lui qui s'était vendu : « Il s'est vendu! » Et devant qui aurait-il prétendu insulter de la sorte Danton? Non pas devant le public, mais devant l'agent des ventes de ce genre, M. de la Marck? Et il ne lui serait pas venu un moment à l'idée qu'il ne pouvait bafouer ainsi Danton, sans se bafouer lui-même, et sans offenser par-dessus le marché l'homme auquel il s'adressait? En vérité, tout cela est absolument inadmissible ; et je m'étonne que M. Despois ait pu avoir recours à une explication aussi extraordinaire, quand l'explication vraie est si claire et se présente si naturellement. De quoi s'agit-il? Danton a fait faire à Camille, — du moins Mirabeau croit le savoir, — un article où sont vivement attaqués Chapelier et Beaumetz, avec lesquels Danton est censé s'entendre, et Mirabeau lui-même. Là-dessus, Mirabeau, qui est au

courant des engagements de Danton avec la Cour, s'indigne de les voir violés de la sorte ; il entre en fureur, et contre la duplicité de Danton, et contre la bêtise de la Cour, qui emploie si mal son argent, et il écrit *ab irato* au comte de la Marck : « Danton a reçu hier trente mille livres, et j'ai la preuve que c'est lui qui a fait faire le dernier numéro de Camille Desmoulins... c'est un bois. » En d'autres termes : « Est-ce pour qu'on vous attaque et qu'on m'attaque que vous payez les gens ? Ceux qui prennent votre argent vous trompent, ils vous volent. » C'est si évidemment là le sens de la lettre de Mirabeau, qu'un peu plus bas il ajoute, à propos de six mille livres qu'il doit dépenser dans l'intérêt de la Cour : « Il est possible que je les hasarde. Mais au moins elles sont plus innocemment semées que les trente mille livres de Danton. »

Est-ce assez clair ? Le reproche que Mirabeau fait à Danton ne porte aucunement sur ce qu'il a pris des engagements avec la Cour, — reproche qui, dans la bouche de Mirabeau, serait le comble de l'imbécillité, lui-même se trouvant dans ce cas : — le reproche porte sur ce que Danton, qui a pris des engagements avec la Cour et touché pour cela trente mille livres, gagne si peu son argent, que c'est lui qui inspire les numéros agressifs de Camille. Après cela, que Mirabeau ne « nous apprenne pas » dans sa lettre tout ce que M. Despois désirerait savoir sur les circonstances du marché en question, rien de plus simple. Ce n'est pas à « nous » que la lettre de Mirabeau est adressée, — ce document était destiné à ne pas voir le jour, — ce n'est pas au public, c'est à M. de la Marck, homme auquel Mirabeau n'a rien à apprendre sur ce point. Aussi lui parle-t-il des trente mille livres reçues par Danton comme d'une chose qu'ils connaissent parfaitement l'un et l'autre, qui n'est à prouver ni pour celui qui écrit la lettre ni pour celui qui la reçoit, comme d'une chose certaine enfin, et si certaine, que de là vient sa colère contre la duperie de la Cour, qui paye et qu'on n'en attaque pas moins.

Ici se place le mot de Garat : « Il est certain que, si Danton eut un marché, rien ne fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains. » Sauf la forme adoucie et dubitative que l'amitié de Garat pour Danton lui commandait, nous estimons que la vérité est là.

Et c'est précisément ce qui explique comment, plus tard, le comte de la Marck, écrivant à M. de Mercy-Argenteau, rangeait Danton au nombre des *républicains* qu'on s'attendait à voir entrer dans la législature.

Au reste, et puisque le nom de M. de Mercy-Argenteau se trouve sous notre plume, rappelons un fait, doublement curieux en ce qu'il montre : d'abord que ce même M. Mercy-Argenteau, correspondant du comte de la Marck, croyait, en 1793, à la possibilité de s'entendre avec Danton, et ensuite que Danton, quelles qu'aient pu être ses faiblesses en certaines occasions, était capable, en d'autres circonstances, du plus entier désintéressement. On lit dans les Mémoires du prince de Hardenberg : « A la nouvelle de la translation de la reine à la Conciergerie, le ministre d'Autriche, comte de Mercy, alors à Bruxelles, dépêcha un émissaire à Danton pour l'engager à épargner l'auguste victime, s'imaginant que ce chef de parti avait toujours

une grande influence. Il s'abusait... Toutefois on assure qu'il promit son appui, et que même il rejeta l'offre d'une somme considérable pour prix d'un tel service, ajoutant que la mort de la reine n'était jamais entrée dans ses calculs, et qu'il consentait à la protéger sans aucune vue d'intérêt personnel. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*)

Une dissertation plus approfondie nous conduirait trop loin : il faut nous arrêter. M. Despois, — et nous l'en remercions du fond du cœur, — nous met hors de la classe de ceux qu'une turpitude de plus, découverte dans la nature humaine, inonde de joie. C'est un éloge que nous acceptons sans détour, sûr qu'il est mérité, et nous eussions été heureux de pouvoir partager ce que le critique distingué auquel nous venons de répondre présente modestement comme ses *doutes*. Mais, s'il est un despotisme contre lequel il nous soit interdit de nous mettre en révolte, c'est celui de la vérité, telle qu'elle apparaît à notre conscience.

Au reste, lorsque, avec une tristesse si éloquente, M. Despois représente Danton entourant sa mère des plus tendres soins, s'occupant du bien-être de sa nourrice, adorant sa première femme au point de faire exhumer son cadavre après sa mort pour l'embrasser une dernière fois, épousant ensuite, — tant la vie de famille lui était nécessaire! — une jeune fille *sans fortune*, celle dont l'image fut au moment de le troubler sur l'échafaud..., qui ne se sentirait ému ? Le fait est que la nature de Danton était composée de contrastes, et qu'il y eut dans sa vie beaucoup d'ombre avec beaucoup de lumière. Sa mort..... ah! que n'est-il possible d'écarter le souvenir affreux de sa mort, de celle de ses amis, de celle du pauvre et charmant Camille, surtout? Ce que nous avons dit des Girondins, comment ne pas le dire des Dantonistes : « La Révolution, qui les tua, portera leur deuil à jamais. »

Depuis l'époque où je répondais, comme on vient de le voir, à la généreuse et savante critique de M. Eugène Despois, trois pièces importantes ont été publiées, savoir :

Le traité d'office d'avocat aux conseils entre M. Huet de Paisy et Danton ;

La quittance de Danton à l'État pour le remboursement de sa charge d'avocat aux conseils ;

La liquidation de la charge d'avocat aux conseils du roi, possédée par Danton.

Le premier de ces documents, portant la date du 29 mars 1787, établit que Danton acheta de M. Huet de Paisy sa charge d'avocat aux conseils du roi, moyennant la somme de 78,000 livres, dont 10,000 pour le corps dudit office, et 68,000 pour le prix de la pratique énoncée dans l'acte de vente.

Les deux derniers constatent que le prix du remboursement de la charge fut de 69,031 livres, 4 sols.

Ces pièces réfutent victorieusement l'accusation portée contre Danton par La Fayette.

Que dit en effet La Fayette? Que « Danton s'était vendu à condition qu'on

lui achèterait 100,000 livres sa charge d'avocat aux conseils, dont le remboursement, d'après la suppression, n'était que de 10,000 livres. »

Or, les conditions du remboursement des charges d'avocat aux conseils du roi, avaient été déterminées en ces termes, par la loi du 15 mai 1791 (décret du 7 mai).

« Les avocats aux conseils seront remboursés sur le pied du dernier contrat d'acquisition de chaque titulaire, et néanmoins ceux dont les prix d'achat sont inférieurs à 20,000 livres, recevront cette dernière somme en remboursement.

« Ceux dont les prix de contrat excèdent 20,000 livres, seront assujettis à la déduction d'un huitième sur le montant de leur remboursement, pour raison des recouvrements présumés compris dans les ventes qui leur ont été faites. » (*Collection complète des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée nationale*, t. IX, p. 187.)

Il est clair que, aux termes de cette loi, Danton aurait dû recevoir, au minimum, 20,000 livres, et non pas 10,000, comme le dit Lafayette.

D'un autre côté, les documents dont il s'agit constatent que le remboursement fut effectué par la caisse de l'extraordinaire, ce qui écarte toute idée d'un traité particulier fait avec le ministre ou avec la Cour.

En réalité, comment le remboursement a-t-il eu lieu? Aux termes de la loi du 15 mai 1791, Danton ayant acheté sa charge plus de 20,000 livres, devait subir une réduction d'un huitième sur le prix d'achat. Nous avons dit qu'il avait payé sa charge. . . . . 78,000 liv.

Si nous en déduisons un huitième, soit.	9,750 id.
Il reste.	68,250 liv.
Auxquelles doivent s'ajouter :	
Pour remboursement du droit de mutation. . .	240 liv.
Pour remboursement du marc d'or.	416 id. 4 sols.
Pour remboursement du sceau de provision. . .	125 id.
Ce qui donne	69,031 liv. 4 sols.

c'est à dire le chiffre même porté sur la quittance et la reconnaissance définitive de la liquidation des 8 et 11 octobre 1791.

L'assertion de Lafayette n'est donc pas soutenable.

Dans un travail dont je me propose de faire suivre la prochaine édition de ce livre, je reviendrai sur tous les points controversés de cette grande et difficile histoire de la Révolution. Mais un devoir m'était imposé à l'égard de la mémoire de Danton, et j'ai voulu le remplir sans perdre un moment.

CHAPITRE XI

FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

Le Comité de salut public triomphant. — Mort de Condorcet. — Procès de Chaumette. — Efforts de Robespierre pour sauver Madame Élisabeth. — Mesures de sûreté. — Rapport de Saint-Just sur la police générale ; de Billaud-Varenne sur la politique du Comité. — Mort de Duval d'Épréménil, de le Chapelier, de Thouret, de Malesherbes, de Lavoisier, de Madame Élisabeth. — Vues de Robespierre ; son discours du 18 floréal ; décret par lequel la Convention reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. — Tentative d'assassinat sur la personne de Collot d'Herbois et sur celle de Robespierre. — Discours de Robespierre, du 7 prairial. — Fête de l'Être suprême.

Par la défaite des deux partis opposés qui lui faisaient obstacle, le Comité de salut public semblait avoir acquis une force irrésistible : un moment, tout s'inclina devant lui. Dufourny, dénoncé par Vadier pour avoir mis en doute la conspiration imputée aux Dantonistes, fut chassé du club des Jacobins, à la suite d'une sortie violente de Robespierre[1]. Legendre déclara lâchement qu'il avait été le jouet de Danton, son ami de la veille : il le trouvait coupable, maintenant qu'il était mort[2] ! De chaque point de la France arrivèrent des adresses de congratulation. La ville de Rodez écrivit à la Convention : « C'est donc en vain que les enfants des Titans ont levé la tête, la foudre les a tous renversés[3]. » La soumission fut générale et absolue.

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 200.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 208.

De quoi s'agissait-il, cependant? ce sang que la Révolution venait de répandre, c'était le sien ; et elle se présentait à ses ennemis du dedans comme à ceux du dehors singulièrement affaiblie. Le Comité de salut public le comprit si bien, qu'il résolut de redoubler d'activité et de vigueur. Nous dirons les mesures que cette préoccupation lui inspira, mais après avoir consacré quelques pages à compléter le récit funéraire qui précède.

Condorcet mourut le surlendemain du jour que marqua la mort de Danton.

Nous avons raconté avec quelle générosité courageuse madame Vernet avait recueilli chez elle, en juillet 1793, l'illustre philosophe, réduit alors à se cacher[1]. Après la catastrophe du 31 octobre, tremblant pour sa protectrice, il voulut quitter son asile. « Je suis hors la loi ; je ne puis rester, » dit-il à madame Vernet. Mais elle : « La Convention, monsieur, a le droit de mettre hors la loi ; elle n'a pas le pouvoir de mettre hors de l'humanité[2]. »

Condorcet dut céder, et devint, à partir de ce moment, l'objet d'une surveillance aussi active que touchante. Pour endormir les inquiétudes de son cher prisonnier, en occupant sa pensée, madame Vernet le fit supplier par sa femme et ses amis d'entreprendre quelque grand travail : heureuse inspiration à laquelle nous devons l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*[3] ! Condorcet l'écrivit, ce livre qui respire une sérénité sublime, à deux pas de l'échafaud.

Cependant le bruit des coups de hache devenait plus formidable de jour en jour. La fièvre de la composition

[1] Voyez, dans le neuvième volume de cet ouvrage le chapitre : *Constitution de* 1793.

[2] *Biographie de Condorcet*, par F. Arago, dans les *Œuvres de Condorcet*, publiées par A. Condorcet, O'Connor et F. Arago.

[3] *Œuvres de Condorcet*, p. 142 et 143.

n'eut pas plutôt abandonné Condorcet, qu'il vit de nouveau se dresser devant lui l'image du bourreau venant chercher sa bienfaitrice. Déjà il avait fallu faire au député montagnard Marcos, logé dans la maison, la confidence d'un secret qu'on ne pouvait garder qu'au péril de sa vie; et, bien que Marcos se fût montré digne de tant de confiance, nul doute qu'un accident ne pût tout perdre. Condorcet résolut de s'enfuir.

Le 17 germinal (6 avril), à dix heures du matin, il quitte sa cellule, et, dans son déguisement habituel, c'est-à-dire en veste et en gros bonnet de laine, il descend comme pour aller causer avec un locataire qui occupait une petite pièce du rez-de-chaussée. Mais madame Vernet est là, comment tromper sa surveillance ? il feint d'avoir oublié sa tabatière, d'en être fort contrarié, et, tandis que madame Vernet court la lui chercher, il s'élance dans la rue. Les cris de la portière avertirent madame Vernet de cette fuite magnanime ; mais trop tard : la noble femme tomba évanouie [1].

Il y avait à Fontenay-aux-Roses une maison où l'ami de Condorcet, l'académicien Suard, attendait, retiré dans sa prudence, la fin des jours orageux : ce fut à la porte de cette maison que vinrent frapper, le 16 germinal, à trois heures après midi, deux hommes, dont l'un, Condorcet, se traînait à peine; l'autre était un cousin de madame Vernet, qui, ayant rencontré le fugitif, s'était intrépidement attaché à lui [2]. Au seuil de la demeure de Suard, ils se séparèrent, Condorcet entra.

Que se passa-t-il en ce moment? l'hospitalité attendue fut-elle refusée? les récits diffèrent. Suivant Beaulieu, M. et Madame Suard, pour déjouer l'espionnage d'un domestique dont ils se défiaient, engagèrent Condorcet

[1] *Œuvres de Condorcet*, p. 152.
[2] *Ibid.*, p. 142.

à revenir plus tard, lui désignant une heure[1]. On convint qu'une petite porte de jardin donnant sur la campagne et s'ouvrant en dehors ne serait pas fermée, et que Condorcet pourrait s'y présenter, la nuit venue. Il s'éloigna donc, emportant les Épîtres d'Horace, que ses amis lui remirent à l'instant du départ. Revint-il? trouva-t-il la porte fermée? Beaulieu dit qu'il revint avant l'heure indiquée, fut aperçu par le dangereux domestique, et, n'osant passer outre, rebroussa chemin[2]... Il erra tout le jour suivant; le lendemain, accablé de fatigue, blessé à la jambe, mourant de faim, il entre dans un cabaret de Clamart et demande une omelette. « Malheureusement, écrit son biographe, cet homme presque universel ne sait pas, même à peu près, combien un ouvrier mange d'œufs dans un de ses repas. A la question du cabaretier, il répond : « Une douzaine[3]. » On juge de la surprise! « Vos papiers? » Il n'en avait pas. « Qui êtes-vous? » L'infortuné se donna une qualité que ne démentaient que trop la blancheur et la délicatesse de ses mains. Il n'en fallait pas tant : on le traîne au comité du lieu ; car les moindres bourgades, à cette époque, avaient leurs « comités de sans-culottes. » Là, fouillé et interrogé, il ne fit d'autre déclaration que celle-ci : *Simon, ancien domestique*. Or, pour tout bagage, il avait un Horace en marge duquel des lignes tracées au crayon et en latin. Sur quoi, le membre du comité qui l'interrogeait lui dit : « Tu prétends que tu étais domestique ; mais je croirais plutôt que tu es un ci-devant qui en avait, des domestiques[4]. » Et il ordonna que l'inconnu fût conduit au district du Bourg-l'Égalité. Transféré à pied au milieu d'une escorte armée,

[1] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 481.

[2] *Ibid*. Cette version, il faut bien le dire, n'est pas celle que semble admettre le savant biographe de Condorcet, M. Arago.

[3] *Biographie de Condorcet*, par M. Arago, p. 153.

[4] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CLXXXVIII.

le malheureux Condorcet ne put aller plus loin que Châtillon, où il tomba de défaillance. Un vigneron, ému de pitié, le mit en état de continuer ce lugubre voyage, en lui prêtant son cheval. Au district, on l'emprisonna; et lorsque le 20 germinal (9 avril), le geôlier entra dans le cachot, il aperçut, étendu sur le plancher... un cadavre: Condorcet avait avalé une forte dose de poison concentré, qu'il portait depuis quelque temps dans une bague[1].

Ah! quel serrement de cœur on éprouve, quand de ce poignant récit l'on rapproche la lettre suivante qu'en 1770 Voltaire adressait au philosophe illustre dont nous venons de décrire l'agonie :... « Un grand courtisan (Voyer d'Argenson) m'a envoyé une singulière réfutation du *Système de la Nature*, dans laquelle il dit que la nouvelle philosophie amènera une révolution horrible... Tous ces cris s'évanouiront, et la philosophie restera... Laissez faire, il est impossible d'empêcher de penser; et plus on pensera, moins les hommes seront malheureux. Vous verrez de beaux jours; vous les ferez : cette idée égaye la fin des miens[2]! »

La prédiction du patriarche de Ferney ne se réalisa

[1] « Ce poison (on ignore sa nature) avait été préparé, dit-on, par un médecin célèbre. Celui avec lequel Napoléon voulut se donner la mort à Fontainebleau avait la même origine et datait de la même époque. » (Note de M. F. Arago.)

Le médecin auquel M. Arago fait allusion dans cette note est Cabanis, beau-frère de Condorcet.

Mercier prétend que, dans son cachot, Condorcet mourut de faim. « C'est la raison, dit-il, pour laquelle cet événement, qui devait naturellement faire du bruit, est resté secret jusqu'à ce moment, et qui a fait naître, depuis, l'idée du poison. » (Voyez le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CLXXXVIII.) Voici ce qu'on lit dans Beaulieu : « On dit que Condorcet mourut de faim : ce qui paraît plus certain, c'est qu'il s'empoisonna. » (Voyez *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 481.)

[2] *Correspondance entre Voltaire et Condorcet.* — Voyez la note critique placée à la fin de ce chapitre.

point, comme on voit, pour Condorcet. Et à combien d'autres victimes, prises dans ses propres rangs, la Révolution, en ce temps-là même, ne passait-elle pas sur le corps! L'apôtre de la Raison, Chaumette; Gobel, qui avait mis tant d'empressement à abdiquer ses fonctions épiscopales; Beysser, le défenseur de Nantes; Simond, l'ami de Fabre d'Églantine; la charmante Lucile, voilà les noms qui, confondus avec ceux de Dillon, de la femme d'Hébert, et des deux Grammont, sur le registre mortuaire de cette époque, y figurent immédiatement après ceux de Danton, de Camille, de Fabre, de Bazire et de Philippeaux.

Au Luxembourg, Chaumette avait été d'abord renfermé seul dans sa chambre, où l'on pouvait l'observer, toutefois, par une chatière. Beaulieu, un des détenus, assure — et cela se conçoit de reste — que le pauvre procureur de la Commune avait l'air stupéfait[1]. Les prisonniers couraient le contempler l'un après l'autre, et l'on se demandait en s'abordant: « Avez-vous vu le loup[2]? » Singulière appellation, appliquée à un homme d'une physionomie douce et de manières paisibles. La première fois qu'on lui permit de circuler, il alla se présenter au café de la prison, où les brocards ne lui furent pas épargnés. Un des prisonniers lui dit, d'un ton plaisamment solennel: « Sublime agent national, conformément à ton immortel réquisitoire, je suis suspect, tu es suspect, il est suspect... nous sommes tous suspects. » Chaumette lui-même ne put s'empêcher de sourire[3]. Mais dans une pareille épigramme, quelle douloureuse leçon!

Le 18 germinal (7 avril), Legendre, à la Convention, avait dit, en parlant de Danton et des autres condamnés: « Une lettre anonyme qui m'a été envoyée ne me laisse

[1] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 338.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

aucun doute que les coupables qui ont péri sur l'échafaud n'eussent des complices dans les prisons du Luxembourg, pour exciter un mouvement. J'ai remis au Comité de salut public cette lettre, dans laquelle des hommes, se disant patriotes, flattaient mon amour-propre, mon ambition, et m'invitaient à m'armer de deux pistolets et à assassiner dans le sein de la Convention Robespierre et Saint-Just[1]. » Une lettre du même genre avait été adressée à Bourdon (de l'Oise)[2]. Quant aux instigateurs, aucun nom ne fut prononcé.

Si ces indices se rapportaient au projet de conspiration dénoncé par Laflotte, c'est ce que le Comité de salut public crut peut-être, dans sa terrible impatience de trouver des coupables; mais c'est ce que rien ne démontre; et en ce qui touche le projet de conspiration, s'il n'est pas prouvé que ce fut une invention meurtrière du Comité de salut public, il ne l'est pas davantage que ce fut quelque chose de véritablement sérieux. De la part de Lucile Desmoulins, le désir, bien naturel, de sauver son mari coûte que coûte, et, de la part de Dillon, certains épanchements frivoles auxquels son état habituel d'ivresse[3] ne permettait pas qu'on attachât une importance réelle, tout se réduisait à cela, même aux termes de la déposition de Laflotte, en la supposant véridique.

Il est juste d'ajouter, cependant, que le complot dénoncé ne fut pas aussi chimérique qu'on l'a prétendu, s'il en faut croire Beaulieu, qui était alors dans la prison, et dont voici les propres paroles : « Quelques révolutionnaires, partisans de Danton, étaient sans doute capables de tenter un coup audacieux ; mais les autres prisonniers

[1] *Réponse des membres des anciens Comités aux imputations de Laurent Lecointre*, p. 110; *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1097, 8, 9. British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 287.

ne se seraient jamais réunis à eux. Ils les méprisaient, les détestaient et les auraient plutôt dénoncés. » Dans les environs du mois d'avril 1794, « ces détenus, dont quelques-uns membres du club des Cordeliers, eurent effectivement des intelligences avec leurs amis de cette société, qui, à un signal donné, devaient faire une irruption dans la prison, avec la portion de la populace qui était à leur disposition[1]. »

Toujours est-il que là fut le point de départ du procès intenté à Dillon, à Simond et à Lucile Desmoulins. Mais, cette fois encore, des personnes appartenant à des catégories diverses et prévenues de délits très-différents se trouvèrent enveloppées dans un même acte d'accusation : témoin la veuve de Camille, qui comparut devant le Tribunal révolutionnaire à côté de la veuve d'Hébert !

Le procès, commencé le 21 germinal (10 avril), se termina le 24.

Dillon avoua qu'il avait écrit à Lucile : « Femme vertueuse, ne perds pas courage ; ton affaire et la mienne sont en bon train. Bientôt les coupables seront punis, et les innocents triompheront[2]. » Il déclara aussi avoir dit que, si les journées de septembre se renouvelaient, il était du devoir d'un homme courageux de défendre ses jours[3]. Accusé d'avoir, à la nouvelle du 10 août, exigé de ses troupes le serment de fidélité au roi, il répondit que de faux rapports l'avaient trompé[4].

L'attitude de Chaumette ne fut pas sans noblesse. « Mon intérêt pour Clootz, dit-il, augmenta, lorsqu'il

[1] *Essais historiques sur la Révolution de France*, tome V, pages 288 et 289.

[2] Procès de Chaumette, Dillon, etc. *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 255.

[3] *Ibid.*, p. 257. — C'est par erreur que M. Michelet met ces paroles dans la bouche de Lucile Desmoulins.

[4] Voyez le procès, *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 260

m'apprit avoir décidé Gobel à ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison[1]. » Comme on lui imputait d'avoir exercé tyranniquement ses fonctions municipales, entravé l'arrivage des subsistances, et favorisé l'idée de pillage, il refusa de repousser des inculpations de ce genre, les estimant trop basses pour l'occuper. « Mes fonctions ont été publiques, fit-il observer avec un calme dédaigneux ; c'est à la saine portion du peuple à me juger[2]. » Dumas, qui avait remplacé Hermann comme président du Tribunal révolutionnaire, osa reprocher à Chaumette de n'avoir fait fermer les églises, pendant qu'il poursuivait les filles de joie, que pour ameuter contre la République les libertins et les dévots : interprétation calomnieuse, renouvelée de Camille Desmoulins.

C'était aussi Camille Desmoulins qui, à la suite de Robespierre, avait attaqué Gobel, en taxant sa démission d'évêque de lâche hypocrisie, et en définissant de la sorte sa conversion révolutionnaire :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre[3].

Cette imputation de mauvaise foi fut reproduite, à l'audience, par un des jurés, Renaudin[4]. C'était égarer la justice dans la voie des hypothèses. Tout ce qu'à l'égard de Gobel des révélations ultérieures permettent de dire, si même l'on y peut avoir confiance, c'est qu'en face de la mort il redevint prêtre, et envoya, de la Conciergerie, à Lothringer, un de ses vicaires, sa confession écrite, accompagnée d'un billet où il sollicitait humblement son absolution[5]. Quoi qu'il en soit, Fouquier-Tinville mentait

[1] Voyez le procès, *Histoire parlementaire*, p. 284.
[2] *Ibid.*, p. 299.
[3] Voyez le n° II du *Vieux Cordelier*. — Collection des Mémoires, etc.
[4] Voyez le procès, *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 285.
[5] *Annales ecclésiastiques*, t. III, p. 466. (Lettre de M. Lothringer, du 11 mars 1797.)

en l'accusant d'avoir voulu, de co
Clootz, effacer toute notion de l
d'ailleurs, un motif de demander
tion pouvait-elle transformer l'ath
sans rétrograder jusqu'aux ténèbr
se traîner sur les traces sanglantes
quier-Tinville aurait dû mieux se
Robespierre dans sa fameuse atta
tistes : « Tout philosophe, tout i
relativement à l'athéisme, l'opinio
conque voudrait lui en faire un cr
Au reste, l'accusation intentée à G
lement sur ses rapports supposés
bert : il eut à rendre compte de
commises par lui et son neveu d
rentruy ; et l'on eut certes droit
une explication présentée en ces
et moi avions sacrifié notre fort
liberté aux habitants de Porentr
château nous appartenaient bien
d'indemnité[2]. »

C'est à peine si Lucile Desmoul
quoi l'accuser, en effet, sinon d
sous la hache, avec toute l'intrépi
ment d'un noble cœur ? Elle ne lev
nifesta ni crainte, ni espérance, e
son arrêt. Le jour même du juge
bert, se trouvant près d'elle au gr
lui dit : « Tu es bien heureuse, to
contre toi une seule déposition...
doute par le grand escalier, et moi

[1] Voyez le discours prononcé par Robespie
bins, du 21 novembre 1793.

[2] Voyez le procès de Chaumette, Dillon, etc
t. XXXII, p. 288.

faud[1]. » Épouses et amantes, elles n'étaient coupables ni l'une ni l'autre au tribunal de la conscience humaine, et cependant toutes les deux périrent. Oui, cette barbare, inutile et lâche immolation des femmes, voilà ce qui, dans la Révolution française, restera la tache ineffaçable !

Sur vingt-six accusés dont se composait la *fournée*, dix-neuf furent condamnés à mort et sept acquittés[2]. De même que l'ancien prêtre Gobel mourut après s'être confessé par écrit, l'ancien courtisan, Arthur Dillon, mourut en criant : *Vive le roi !* Quant à Lucile Desmoulins, avant d'aller à l'échafaud, elle avait écrit à sa mère ce billet d'une simplicité et d'une douceur admirables : « Bonsoir, ma chère maman. Une larme s'échappe de mes yeux ; elle est pour toi. Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence[3]. »

Qui le croirait? Après ces horribles exécutions, et comme si ce n'était pas assez de sang versé, Tallien proposa de donner une activité nouvelle aux mesures contre les suspects. Mais Robespierre l'interrompit, déclarant que ce n'était pas les suspects qu'il fallait craindre, qu'il y avait des hommes plus dangereux..... Tallien se tut[4].

Si Robespierre, dans le Comité de salut public, intercéda en faveur de la veuve de Camille Desmoulins, c'est

[1] Déposition de Thierriet-Grandpré, dans le procès de Fouquier-Tinville.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 302.

[3] *Essai sur la vie de Camille Desmoulins*, par M. Matton.

M. Matton met dans la bouche de Lucile, au moment du jugement, des paroles violentes et emphatiques dont nous n'avons pas cru devoir tenir compte, non-seulement parce qu'il n'en est pas trace dans le compte rendu officiel, mais parce qu'elles ne s'accordent pas avec ce que Thierriet-Grandpré, témoin sympathique et témoin oculaire, dit de l'attitude de l'accusée.

[4] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, tome VI, page 4.

ce qu'on ignore, ceux des membres du Comité qui firent le 9 thermidor ayant eu intérêt à cacher tout ce qui était de nature à honorer la mémoire de leurs victimes. Mais voici un fait qui porte avec lui son commentaire.

Robespierre avait été le camarade de collége de Camille, il avait de l'affection pour la femme de son ami, et bien des fois il avait tenu leur enfant sur ses genoux[1]; on peut donc croire qu'il fit des efforts pour la sauver, s'il est vrai qu'il en ait fait pour sauver Madame Élizabeth, dont tout concourait à l'éloigner et dont il y avait alors danger à prendre la défense. Or, qu'on lise le passage suivant, extrait de l'ouvrage du royaliste Beaulieu :

« Madame Élizabeth fut comprise, sans aucune espèce de distinction, dans une fournée de cinquante malheureux que le Tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud... Robespierre passait souvent le soir à la boutique du libraire Maret, établi à l'entrée du Palais-Royal. C'était là qu'on venait se dire à l'oreille les événements du jour. Lorsque les nouvellistes s'étaient retirés, Robespierre laissait ses satellites à quelque distance, se présentait chez Maret, et, en feuilletant quelques livres, lui demandait ce qu'on disait dans le public. Le jour que Madame Élizabeth fut exécutée, il vint à la boutique, accompagné de M. Barère, et demanda sur quoi roulaient les conversations. « On murmure, on crie contre vous, « lui dit avec franchise le libraire : on demande ce « que vous avait fait Madame Élizabeth, quels étaient « ses crimes, pourquoi vous avez envoyé à l'échafaud « cette innocente et vertueuse personne. — Eh bien, « dit Robespierre en s'adressant à Barère, vous l'en- « tendez, c'est toujours moi... Je vous garantis, mon « cher Maret, que, loin d'être l'auteur de la mort de « Madame Élizabeth, j'ai voulu la sauver; c'est ce

[1] Cette circonstance se trouve rappelée dans une lettre de madame Duplessis, publiée par M. Matton.

« scélérat de Collot d'Herbois qui me l'a arrachée [1]. »

L'exécution de Chaumette débarrassant le Comité de salut public du dernier obstacle qu'il pût craindre dans le camp même de la Révolution, toute son attention se porta sur les contre-révolutionnaires. Pour les combattre avec plus d'ensemble, diverses mesures furent prises, dont la première consista dans l'abolition des ministères. A leur place, on institua, sur un rapport de Carnot, douze commissions entre lesquelles tout le matériel de l'administration fut partagé [2]; non qu'un tel arrangement parût de nature, soit à accélérer la marche des affaires, soit à fortifier le pouvoir; mais il avait l'avantage de fermer la bouche à l'opposition parlementaire, qui, dans ce qu'elle appelait l'institution monarchique des ministères, avait trouvé matière à tant d'attaques.

On s'occupa aussi d'organiser la police générale, et, d'abord de purger Paris de tous les malveillants qui s'y étaient donné rendez-vous; car, aux yeux du Comité de salut public, Paris était, selon le mot de Couthon, « la place forte de la République [3]. » Il y eut à ce sujet, au sein du Comité, des débats qui durèrent plusieurs jours [4]. Mais enfin il fut convenu qu'on proposerait à la Convention un décret portant, entre autres dispositions rigoureuses :

« Les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la République au Tribunal révolutionnaire à Paris.

[1] Beaulieu donne ce fait comme l'ayant entendu plusieurs fois raconter au libraire Maret lui-même. Voyez *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI. (Note de la page 10.)

Madame Élizabeth fut condamnée à mort le 21 floréal (10 mai). Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 203.

[2] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 194.

[3] *Ibid.*, n° 208.

[4] Voyez le discours de Couthon, dans la séance du 22 germinal. *Moniteur*, an II (1794), n° 203.

« Des commissions populaires seront établies pour le 15 floréal.

« Aucun ex-noble et aucun étranger appartenant aux pays avec lesquels la République est en guerre ne peut habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus qui y sera trouvé dans un mois est mis hors la loi.

« Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la Révolution vivait sans rien faire, et n'était ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyane. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires.

« Le séjour de Paris, des places fortes, des villes maritimes, est interdit aux généraux qui ne sont point en activité de service[1]. »

A ces mesures, nées d'un esprit de défiance qu'avait enfanté lui-même l'excès du péril, s'en joignaient d'autres d'un caractère bien différent et qui avaient pour but de couper court aux abus d'autorité, de réprimer l'arbitraire ou l'insolence des agents du pouvoir, d'encourager le commerce, de protéger l'industrie, d'animer la circulation et d'empêcher toute atteinte à la bonne foi publique[2].

Saint-Just, chargé du rapport, y déploya son âme avec une candeur austère. Il s'éleva sans ménagement contre quiconque, dans la société, représentait un vice; il eut pour ceux qu'il nomma « les corrupteurs du commerce » des paroles aussi méprisantes que pour les suppôts de la monarchie; il marqua de la même flétrissure les mauvais serviteurs de la République et ses ennemis déclarés. Un passage de son discours que couvrirent des applaudisse-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 207.
[2] *Ibid.*

ments unanimes, fut celui où il traçait le portrait d'un *homme révolutionnaire.*

« Un homme révolutionnaire est inflexible, mais il est sensé, frugal et simple; il n'affiche pas le luxe d'une fausse modestie; il est ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation. Comme son but est de voir triompher la Révolution..., il ne l'outrage jamais, il l'éclaire, et, jaloux de sa pureté, il s'observe quand il parle, par respect pour elle. Il prétend moins être l'égal de l'autorité qui est la loi, que l'égal des hommes, et surtout des malheureux... Il croit que la grossièreté est une marque de tromperie, et qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement... Il est intraitable aux méchants, mais il est sensible. Il poursuit les coupables et défend l'innocence devant les tribunaux... La probité n'est pas une finesse de l'esprit, mais une qualité du cœur. Marat était doux dans son ménage, il n'épouvantait que les traîtres. Jean-Jacques Rousseau était un révolutionnaire, et n'était pas insolent sans doute. J'en conclus qu'un homme révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité[1]. »

C'est ainsi que Saint-Just gourmandait cette fraction du parti révolutionnaire qui compromettait par le dévergondage de ses paroles et de ses mœurs le culte des idées nouvelles.

Quant au gouvernement révolutionnaire, l'orateur déclara bien haut qu'il signifiait, non la guerre et l'état de conquête, mais le passage du mal au bien, de la corruption à la probité[2]. Il avait été terrible, ce passage, comment le nier : « Mais, s'écria Saint-Just, que serait devenue une République indulgente contre des ennemis furieux? Nous avons opposé le glaive au glaive, et la République

[1] *Moniteur,* an II (1794), n° 207.
[2] *Ibid.*

est fondée : elle est sortie du sein des orages : cette origine lui est commune avec le monde, sorti du chaos, et avec l'homme, qui pleure en naissant[1]. »

Les conclusions du rapport, adopté d'abord sans autre modification qu'un amendement relatif à la durée du délai accordé aux nobles et aux étrangers pour quitter Paris, devinrent, de la part du Comité, l'objet d'un nouvel examen. Dans la première rédaction, une exception avait été faite en faveur des ouvriers étrangers employés à la fabrication des armes, et des étrangères mariées à des patriotes français. Une étude plus approfondie de la question amena le gouvernement à reconnaître qu'il fallait élargir le cadre des exceptions, et y comprendre les ouvriers étrangers vivant du travail de leurs mains antérieurement à la présente loi, les femmes nobles mariées à des non-nobles, les enfants au-dessous de quinze ans et les vieillards au-dessus de soixante-dix. D'un autre côté, le délai d'un mois parut trop long et fut réduit à dix jours. Le décret passa, ainsi amendé[2].

Sur la motion de Couthon, retirée par lui-même le lendemain[3], il avait été décidé que la loi qui chassait les nobles de Paris serait appliquée aux anoblis par charges. Tallien demanda le maintien de cette clause, déclarant indigne de toute faveur « quiconque avait voulu sortir de la classe du peuple[4]. » Mais Robespierre, parlant au nom du Comité, fit observer que, parmi les charges auxquelles l'ancien régime avait attaché un titre de noblesse, beaucoup répondaient à des fonctions utiles, et qu'on risquait de rendre la loi inexécutable en étendant ses rigueurs à un trop grand nombre de personnes. « On peut, ajouta-t-il amèrement, se donner l'avantage d'une sévérité appa-

[1] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 207.
[2] *Ibid.*, n° 208.
[3] *Ibid.*, n° 210.
[4] *Ibid.*

rente contre les ennemis du peuple; mais le devoir de qui l'aime véritablement est de le servir sans le flatter. » La Convention fut de cet avis[1].

Quelques jours après[2], Billaud-Varenne exposait la politique que le Comité de salut public se proposait de suivre, politique qu'il annonça devoir être basée sur la justice. Restait à expliquer le sens de ce mot suprême! « La justice, dit Billaud-Varenne, est dans le supplice de Manlius, qui invoqua en vain trente victoires, effacées par sa trahison[3]. » Tout son discours était sur ce ton de hauteur et d'inflexibilité. « Malheur, ajouta-t-il, malheur à ceux pour qui le règne de la justice devient un signal de stupeur[4]! » Une politique qui eût fait plus large la part des infirmités humaines et mis les torts en balance avec les services, eût certainement été préférable au point de vue philosophique; mais ce n'est point celle-là qu'il faut s'attendre à voir triompher dans les temps d'orages. Aussi l'âpre langage de Billaud-Varenne n'étonna-t-il personne. Et du reste il émit, avec une éloquence puisée aux sources d'une conviction forte, des vérités dont l'importance s'étendait bien au delà des nécessités de l'heure présente, comme lorsqu'il dit, en rappelant combien les généraux victorieux avaient été funestes à la liberté : « Le gouvernement militaire est le pire après la théocratie, plus funeste seulement parce qu'elle s'enracine jusqu'au fond des consciences, et que ses victimes sont ses séides... Quand on a douze armées sous la tente, ce n'est pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir; l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout à coup de la ligne sont également à redouter : l'histoire nous apprend

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 210.
[2] Séance de la Convention du 1er floréal (20 avril).
[3] *Moniteur*, n° 212.
[4] *Ibid.*

que c'est par là que toutes les républiques ont péri[1]. » La France n'ayant pris les armes que pour la défense de ces principes, il convenait de le proclamer de façon à être entendu de la terre entière, et c'est ce que Billaud-Varenne fit en ces termes : « L'expérience des siècles nous a suffisamment montré qu'un peuple guerrier apprête pour lui-même le joug qu'il impose aux autres nations. La soif des conquêtes ouvre l'âme à l'ambition, à l'avarice, à l'injustice, à la férocité, passions qui transforment tôt ou tard le petit nombre en dominateurs et le surplus en esclaves[2]. » Le résumé fut qu'il fallait comprimer d'une main vigoureuse, au dedans, les ennemis de la République, et conduire la guerre, au dehors, de manière à vaincre l'Europe en surexcitant dans l'âme du soldat toutes les passions généreuses, et en évitant de donner le Rubicon à franchir à quelque nouveau César. Le décret rendu par suite de ce rapport fut rédigé sous l'empire d'une idée qui eût pu paraître puérile à force d'orgueil, si tant de triomphes ne l'eussent expliquée; il supposait à la Convention le pouvoir de disposer souverainement de la victoire : « La Convention nationale déclare qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la République démocratique, et punira sans pitié tous ses ennemis[3]. »

Sans pitié! cette dure parole annonçait la continuation de la Terreur; et l'effet ne suivit que trop tôt la menace. D'Éprémény, Le Chapelier, Thouret, Malesherbes, Lavoisier, Madame Élizabeth, furent successivement traînés à l'échafaud[4].

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 212.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Les quatre premiers furent condamnés à mort le 3 floréal (22 avril); le cinquième périt le 18 floréal (8 mai), et la sœur de Louis XVI le 21 floréal (11 mai).

D'Éprémenil et Le Chapelier, ennemis dans l'Assemblée constituante, se voyaient maintenant accusés du même crime. Sur la charrette qui les conduisait l'un et l'autre à la mort, ils échangèrent les poignantes paroles que voici : « Monsieur, dit d'Éprémenil à son compagnon, l'on nous donne un terrible problème à résoudre. — Lequel? — C'est de savoir auquel de nous deux s'adresseront les huées. — A tous les deux[1]. » Tous les deux, en effet, ils avaient d'abord servi, puis combattu la Révolution : le premier, dès l'origine et avec audace, le second, plus tard et par des voies souterraines. Ils périrent pour avoir fait halte dans les routes inconnues où ils s'étaient engagés sans prévoyance[2].

Contre Thouret, c'est à peine s'il existait des soupçons, à moins qu'on ne lui imputât à crime d'être l'auteur d'une constitution dont les principes étaient dépassés. Sa mort accuse, de la part de ceux qui le frappèrent, une inflexibilité vraiment féroce.

Mais un meurtre qui étonne autant qu'il fait horreur, c'est celui de Malesherbes. Qui plus vivement que Malesherbes s'était opposé au despotisme de l'ancienne cour? On ne pouvait avoir oublié ses remontrances à Louis XV, si fermes, que Voltaire les jugeait trop dures, ni ses combats en faveur de la liberté de conscience, ni les services immortels que, comme directeur de la librairie sous un roi despote, il rendit à la liberté de la presse. S'il était un homme que la Révolution dût respecter, c'était lui, lui le correspondant et le protecteur de Rousseau, l'ami constant des philosophes, lui sans qui, au témoignage de Grimm, l'*Encyclopédie* n'aurait jamais paru. Il n'avait

[1] Beaulieu, *Biographie de d'Éprémenil.*

[2] D'Éprémenil fut un des premiers moteurs, et le plus ardent, des résistances parlementaires contre la cour. L'acte d'abolition de la noblesse eut pour rédacteur Le Chapelier.

rien rétracté d'ailleurs[1], ne s'était mêlé à aucune résistance, et son admirable conduite envers Louis XVI détrôné, abandonné de tous, condamné à mourir, n'était qu'un titre de plus à la sympathie des âmes généreuses. Les considérants de l'arrêt sous lequel il succomba sont odieusement vagues; ils portent : « Convaincu d'être auteur ou complice des complots qui ont existé depuis 1789 contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple[2]. » Tant de vertige consterne et épouvante. Ce grand homme de bien avait été arrêté avec sa fille, sa petite-fille, et le mari de cette dernière, M. de Chateaubriand, frère aîné du célèbre écrivain. Tous dirent adieu à la vie le même jour, sur le même échafaud. On raconte de la sérénité de Malesherbes dans le moment suprême des traits qui méritent d'être conservés. Lorsqu'il arriva à la Conciergerie, il dit gaiement à un de ses codétenus : « Vous le voyez, je me suis avisé, sur mes vieux jours, d'être un mauvais sujet, et l'on m'a mis en prison[3]. » Comme il allait au supplice, son pied heurtant contre une pierre : « Voici, s'écria-t-il, un mauvais présage; un Romain, à ma place, serait rentré[4]. »

Malesherbes mourut le 3 floréal (22 avril), et Lavoisier le 18 floréal (8 mai) : en quinze jours, deux victimes illustres.

Lavoisier avait appartenu à l'association des fermiers généraux : c'est ce qui le perdit. Bien avant le mois de floréal, le déchaînement contre ces financiers de l'ancien

[1] L'auteur de l'article qui le concerne dans la *Biographie universelle* a fait, pour prouver le contraire, de bien pauvres efforts, et qui tombent devant le témoignage de J. B. Dubois, ami de Malesherbes, et dont la *Notice historique*, en matière de faits, a beaucoup d'autorité. Cette *Notice historique sur Lamoignon de Malesherbes* fut publiée en 1806.

[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 221.

[3] J. B. Dubois, *Notice historique sur Lamoignon de Malesherbes*, p. 153.

[4] *Ibid.*, p. 154.

régime était devenu terrible. Dénoncés comme sangsues du peuple dans une multitude de pamphlets, poursuivis sans relâche par le représentant Montaut et par Cambon, qui ne parlait que de leur faire rendre gorge[1], leur sort était fixé. L'examen de leurs actes fut confié à une commission, placée elle-même par l'Assemblée sous la surveillance de deux commissaires spéciaux, et qui, le 16 floréal, présenta son rapport, après une longue et sérieuse enquête[2]. Lavoisier, au bruit de l'orage, s'était réfugié dans un asile que lui ménagea l'ancien concierge de l'Académie des sciences; informé de l'arrestation de vingt-huit fermiers généraux, il tremble du danger que courait son hôte et se constitue prisonnier[3]. Le rapport, tel que le rédigea le député Dupin, était foudroyant; il énumérait de nombreux faits de concussion, et concluait à envoyer les prévenus devant le Tribunal révolutionnaire, auquel on laissait le soin de distinguer entre les innocents et les coupables. Que Lavoisier fût au nombre des premiers, nul n'en pouvait douter et n'en douta parmi ceux qui l'avaient connu. Mais, dans le monde savant, l'effroi paralysa l'émotion. Et toutefois le Lycée des arts osa donner à l'illustre prisonnier une marque d'intérêt digne de lui : une députation, ayant obtenu d'être introduite dans son cachot, lui posa une couronne sur la tête[4]. Il est affreux d'avoir à dire qu'on le condamna, et plus affreux encore d'avoir à rappeler qu'il ne put obtenir un délai pour compléter des expériences utiles. Les uns prêtent à Dumas, les autres à Fouquier-Tinville, une réponse que rend heureusement douteuse l'excès de sa brutale imbécillité, joint à la non-concor-

[1] Discours de Dupin dans la séance du 16 floréal an II. *Moniteur*, an II (1794), n° 230.
[2] *Ibid.*
[3] *Dictionnaire de la conversation.* — Art. Lavoisier.
[4] *Ibid.*

dance des témoignages[1] : *Nous* 1
savants.

Le refus inepte et barbare d'un
blique, et l'application inique de
délit commis sous un autre régim
le supposant prouvé, n'était pas u
lution : voilà ce qu'on ne saurait
dans la mort de Lavoisier, il est
preuve que la Révolution était hos
fut frappé quoique savant, non
époque qui poussa jusqu'au fanat
cipe d'égalité. Son malheur fut d'
compagnie financière contre laque
ventions violentes, et qu'après to
pable qu'à la suite d'investigation
y eut effort manifeste pour conna
gea des recherches, non-seulemen
ciale, mais les comités des fina
des comptes; les mémoires des fer
ment produits, furent pesés avec
plus grand nombre d'examinateur
séances, on décida que les conv
dans le palais même de la Conv
quand il s'agit de faits qui con
humaine qu'il se faut garder de
opposer la vérité pure aux appréc
l'esprit de parti.

Quant à Madame Élizabeth, nu

[1] La réponse dont il s'agit est attribuée à
l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 183. Ell
Tinville par l'auteur de l'article Lavoisier dans
versation ; et, quant à la *Biographie unive*
sonne et s'exprime ainsi : *Le chef de cette l*

[2] Tout ceci constaté dans un discours pro
de la commission, le 16 floréal an II. Voyez
n° 230.

conspiré contre la Révolution, trempé dans le projet de fuite à Montmédy, entretenu avec les princes émigrés une correspondance suivie[1], et donné au fils de Louis XVI, captif, l'éducation de la royauté. Mais l'éducation qu'elle-même avait reçue, son titre de femme, sa tendresse pour son frère, ses vertus privées, et les sentiments d'aversion qu'avaient dû naturellement lui inspirer des événements si funestes aux siens, tout cela ne plaidait-il pas en sa faveur? La justice n'est véritablement juste qu'à la condition de tenir compte des circonstances atténuantes; et c'est là, par malheur, ce que ne comprennent guère, en temps de discordes civiles, ceux qui tiennent la hache.

Robespierre le comprit néanmoins en cette occasion, et ses efforts pour sauver Madame Élizabeth furent précisément ce qui donna lieu à la fable ridicule d'un projet de mariage entre lui et cette princesse[2]. Il aurait aussi voulu sauver Thouret, si l'on en juge par le langage que celui-ci tenait dans la prison du Luxembourg, où il faisait continuellement l'éloge de Robespierre, et le désignait comme l'homme qui devait mettre un terme à la Terreur[3]. Mais il eût fallu pour cela un pouvoir que per-

[1] Les royalistes l'en louent. Voyez l'article qui la concerne dans la *Biographie universelle*.

[2] Croirait-on que, dans un petit pamphlet de huit pages, publié après le 9 thermidor, et intitulé *Nouveaux et intéressants détails de l'horrible conspiration de Robespierre et de ses complices*, on lit : « Le 10 thermidor, la fille de Louis XVI, contrairement à son habitude, se leva au point du jour et mit ses plus beaux habits. *Le 12, elle prit le deuil.*

[3] Beaulieu, enfermé dans la même prison que Thouret, raconte le fait en deux endroits différents, dans ses *Essais historiques sur la Révolution de France* d'abord, et ensuite dans la *Biographie universelle*, article Thouret. Dans la *Biographie universelle*, ouvrage ultra-royaliste, comme chacun sait, Beaulieu cherche à donner au langage de Thouret, concernant Robespierre, une couleur de lâcheté. Mais ce n'est pas du tout ainsi qu'il présente lui-même la chose dans ses *Essais historiques sur la Révolution de France*.

sonne alors ne possédait. Collot d'Herbois et Billaud-Varenne étaient là, l'œil fixé sur leur grand rival, et prêts à l'accabler sous l'accusation de modérantisme, pour peu qu'il prêtât le flanc. N'était-ce pas Billaud-Varenne qui s'était chargé d'aller prononcer à la tribune de la Convention le mot *sans pitié?* et n'était-il pas dans le Comité de salut public, le chef de la fraction opposée à Robespierre?

Lui, sur cette pente sanglante où la force des choses roulait les hommes pêle-mêle, il cherchait, plein d'anxiété, un appui où il pût se retenir. De cette lutte confuse des éléments, il brûlait de dégager enfin le règne calme de la liberté. Il aspirait à séparer la révolution du chaos. Mais, des ruines de l'ancienne société dissoute, comment tirer une société nouvelle? quel point de départ donner à l'œuvre de reconstruction, quand il ne resterait plus rien à abattre? tout un monde de croyances séculaires ne s'écroule pas en un jour sans laisser un vide : comment le remplir, ce vide effrayant? qu'on brise jusqu'au dernier des liens moraux qui forment une *communauté*, ses membres ne vont-ils pas s'entre-dévorer? vainement leur demanderait-on de se tenir unis au moyen de la justice : quel espoir que la notion de la justice ait un caractère d'universalité et de permanence, là où elle est soumise au caprice des jugements individuels et flotte au gré des intérêts divers? combien petit le nombre des questions résolues d'une manière invariable par la conscience humaine, dans ces combats de l'esprit où, presque toujours, chacun des combattants dit et croit avoir de son côté la justice! Il est, d'ailleurs, inhérent à la nature de l'homme de se préoccuper de ce qui fut et de ce qui sera; de vivre par l'esprit en deçà de son berceau et au delà de sa tombe, de reculer par l'espoir, même par le rêve, les termes de son existence. Et, en ceci, la concordance des aspirations

compte parmi les conditions essentielles de la sociabilité.

C'est ce que sentait profondément Robespierre; à l'exemple de Jean-Jacques, il repoussait l'athéisme comme « concentrant toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain, et sapant à petit bruit les vrais fondements de toute société[1]. » C'était aussi Jean-Jacques qui avait écrit : « Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme *dogmes de religion*, mais comme *sentiments de sociabilité*... César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme : Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine pernicieuse à l'État. En effet, voilà de quoi devait juger le sénat de Rome, et non d'une question de théologie... Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs[2]. »

De là sortit le décret par lequel la Convention reconnut l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Mais l'y décider demandait une rare puissance d'initiative.

Il y fallait un homme assez intelligent pour bien séparer la cause de Dieu d'avec celle des prêtres, assez fort

[1] *Émile*, t. III, p. 114 et suiv. Amsterdam, MDCCLXII.
[2] *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.

pour résister aux railleries des indifférents, et assez courageux pour braver la colère des fanatiques d'incrédulité. Robespierre regarda l'entreprise en face, et s'y jeta sans pâlir.

Le 18 floréal (8 mai), on le vit paraître à la tribune, le visage plus altéré que d'ordinaire. Il se fait un grand silence, et lui, commence en ces termes :

« C'est dans la prospérité que les peuples, ainsi que les particuliers, doivent se recueillir, pour se mettre en garde contre l'ivresse, et écouter, dans le silence des passions, la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la patrie[1]. »

Il rappelle alors de combien de changements merveilleux la terre a été le théâtre ; il en annonce de plus merveilleux encore; et, fier de voir le peuple français devancer les autres nations dans les voies où marche la raison humaine : « L'Europe, continue-t-il, est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons... Elle ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois et sans nobles; nous, qu'on puisse vivre avec eux... Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissements, de ses voyages; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné ; à quel moment il est revenu de la chasse; quelle est la terre heureuse qui, à chaque instant du jour, eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes... Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts pour la Liberté[2]... »

A mesure que Robespierre parlait, sa voix prenait une

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.
[2] *Ibid.*

accentuation tragique. Jamais le frémissement nerveux qui parcourait, à la tribune, ses membres palpitants; jamais le tic habituel qui tourmentait les muscles de sa face; jamais le tressaillement involontaire de ses doigts jouant sur l'appui de la tribune comme sur les touches d'une épinette[1], ne révélèrent mieux l'intérêt profond de son âme dans la question soulevée. Au moment où il l'aborda, rien de plus véhément que son langage :

« Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, frappant au hasard le crime et la vertu, et que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau? L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver les tyrans, plus de mépris pour la mort et pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste d'eux qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe : aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé?... Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit ici de faire le procès à aucune opinion philosophique et particulière ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses

[1] Charles Nodier, *Biographie de Robespierre.*

opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République. Eh, que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquèrent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner ces objets à leurs disputes éternelles : ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager. Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans sa pratique est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la JUSTICE; elle est donc sociale et républicaine[1]. »

C'était bien là, on le voit, le point de vue de Jean-Jacques. Aussi en quels termes pleins de respect et de tendresse le disciple rendit hommage à son maître! Après avoir parlé avec une amertume à peine contenue de ceux des philosophes du dix-huitième siècle « qui déclamaient quelquefois contre le despotisme et étaient pensionnés par les despotes, qui faisaient tantôt des livres contre la Cour et tantôt des dédicaces aux rois, qui composaient des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes, qui étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres, » Robespierre ajoutait : « Un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain... Ah! s'il avait été témoin de cette révolution dont il fut le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité[2]! »

Il faut citer intégralement le passage relatif aux prêtres :

[1] *Moniteur*, an II (1794), nº 229

[2] *Ibid.*

« Fanatiques, n'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte pur de l'Être suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (*On applaudit.*) Nous vous conseillerons donc de maintenir les principes que vous avez manifestés jusqu'ici. Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la raison; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne pas un moyen de conspiration. Si la malveillance contre-révolutionnaire se cachait sous ce prétexte, réprimez-la, et reposez-vous du reste sur la puissance des principes et sur la force même des choses. Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire! Une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. (*On applaudit.*) Vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique. Et, d'ailleurs, qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. (*Nouveaux applaudissements.*) Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! (*Les applaudissements continuent.*) Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites; à force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux ; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi; les prêtres ont créé un Dieu à leur image; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place : ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des honneurs, des plaisirs et de

la puissance. (*Vifs applaudissements.*) Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature ; son temple, l'univers; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission? Avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes? Avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie ? C'est vous qui avez dit aux rois : *Vous êtes les images de Dieu sur la terre ; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance ;* et les rois vous ont répondu : *Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu ; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels.* Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. (*Applaudissements.*) Laissons les prêtres, et retournons à la Divinité. (*Applaudissements*[1].) »

Robespierre termina par des considérations très-élevées sur la nécessité de rendre l'éducation commune et égale pour tous les Français, et d'établir des fêtes nationales. Le décret qu'il proposa en conséquence, et qui fut rendu au milieu d'acclamations prolongées, portait :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

« Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

« Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.

« Il sera célébré, le 2 prairial prochain, une fête en l'honneur de l'Être suprême[1]. »

Une clause fut ajoutée au décret, qui mettait au Panthéon Barra et Viala, enfants héroïques morts l'un et l'autre pour la liberté, et dont Robespierre avait célébré le devouement[2].

Dans l'imposant discours qui vient d'être cité, il y avait deux taches : d'abord, une attaque gratuite et violente à Condorcet, et ensuite une insulte jetée à la mémoire de Danton. Robespierre espérait-il donc échapper, en décriant Danton, au reproche de l'avoir abandonné ? Triste illusion d'un cœur qui veut tromper son remords !

Quoi qu'il en soit, d'ardentes acclamations saluèrent dans toute la France le décret du 18 floréal. On vit affluer les adresses où la Convention était félicitée de sa sagesse[3] ; les sections vinrent l'une après l'autre témoigner de leur adhésion enthousiaste; le gouvernement qui avait mis la *justice et la vertu à l'ordre du jour* fut proclamé dans toutes les sociétés populaires le seul digne d'achever l'œuvre de régénération commencée; enfin, les habitants des communes de Montmorency et d'Ermenonville furent invités à transporter au sein de la Convention l'urne qui renfermait les cendres de Jean-Jacques[4].

Mais, en revanche, des colères venaient d'être éveillées, qui n'attendaient pour éclater qu'un moment favorable, et, pendant que les révolutionnaires de l'école du baron d'Holbach se répandaient en protestations sourdes, les prêtres, non moins irrités, quoique pour des motifs contraires, alimentaient sous main l'opposition des dévots, feignant de s'étonner qu'on eût osé débaptiser Dieu et lui faire l'injure de « décréter son existence. » Ils impu-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 249.
[4] *Ibid.*, n° 234.

taient ainsi à Robespierre, par un grossier mensonge, d'avoir prétendu *créer* ce qu'il avait *proclamé seulement*[1].

Mais le mouvement était imprimé. La Commune, le club des Jacobins, les administrateurs du département de Paris, allèrent tour à tour déclarer à la Convention que leur profession de foi était la sienne; Carnot, qui présidait alors l'Assemblée, répondit aux députations, absolument comme aurait pu le faire Robespierre lui-même[2]; et un arrêté du Comité de salut public ordonna que désormais sur le frontispice des temples destinés aux fêtes publiques il n'y aurait plus d'autre inscription que celle-ci : *A l'Être suprême*[3].

Une circonstance montre combien l'entraînement fut général : Lequinio, en pleine séance des Jacobins, se prononça bien haut contre l'athéisme. Il oubliait les livres où

[1] L'accusation d'impiété qui consistait à dire que Robespierre avait « décrété l'existence de Dieu » avait tellement couru quand Boiste publia son *Dictionnaire de la langue française*, qu'il se servit de cette phrase comme d'exemple, au mot *décréter*.

Il est remarquable que les mêmes hommes, qui trouvent si extraordinaire que la Convention ait *proclamé* par décret un principe religieux, trouvèrent tout simple, après la Révolution de 1830, que la religion catholique fût déclarée, par la loi, religion de l'État. Il est vrai qu'il y eut discussion, et que le résultat fut la constatation, cette fois incontestablement ridicule, de ce fait statistique : « La religion catholique est la religion de la majorité des Français ! »

Charles Nodier a écrit : « J'avoue que, les dogmes admis, le côté bouffon de cette formule (la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme) m'échappe tout à fait, et, pour compléter ma pensée, j'avoue que je la trouve très-convenable et très-belle.... *Rien n'était plus.* C'est donc ici la pierre angulaire d'une société naissante. C'est le renouvellement du monde. C'est le cri de ce monde, éclos d'un autre chaos, qui se rend compte de sa création et qui en fait hommage à son auteur ; l'élan de la société entière, le jour où elle a retrouvé les titres oubliés de sa destination éternelle. » *Dictionnaire de la conversation*, au mot ROBESPIERRE.

[2] *Moniteur*, an II (1794), n[os] 236, 239, 240.

[3] *Ibid.*

il l'avait professé[1]. Robespierre, qu'il espérait sans doute gagner par la flatterie, le repoussa avec dédain[2].

L'ascendant de ce dernier grandissait de jour en jour. Encore un pas, et il était au sommet de sa fortune. Un événement inattendu sembla l'y pousser.

Dans la nuit du 3 au 4 prairial (22-23 mai), une patrouille passant sur la place du théâtre Favart entend tout à coup crier à l'assassin ! Les cris partaient de la maison n° 4, habitée par Collot d'Herbois. On y court. Collot d'Herbois était sur l'escalier, nu-tête, le visage pâle, sortant d'une lutte corps à corps qu'attestaient les tronçons d'un sabre et des poignées de cheveux arrachés. Deux coups de pistolet venaient d'être tirés, sans l'atteindre, sur le représentant du peuple; et l'assassin, réfugié dans sa chambre, s'y était barricadé, criant que le premier qui forcerait la porte était mort. Un serrurier, nommé Geffroy, brave ses menaces, ouvre, et tombe grièvement blessé d'un coup de feu à l'épaule. On arrête le meurtrier. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, mais encore plein de vigueur. Sa physionomie sombre annonçait son âme. Il déclara que, voulant tuer Robespierre et n'ayant pu l'approcher, il s'était dédommagé en essayant de tuer Collot d'Herbois, dans la maison duquel il demeurait. Il se nommait Admiral, était du Puy-de-Dôme, et occupait l'emploi de garçon de bureau à la loterie nationale. A l'Assemblée, pendant qu'il y attendait Robespierre pour l'immoler, Barère ayant commencé un discours qui lui parut ennuyeux, il s'était endormi ! Le seul regret qu'il témoigna fut celui d'avoir manqué son coup[3].

Or, le jour même où tout Paris s'entretenait de cette nouvelle, une jeune personne nommée Cécile Renault, à

[1] Beaulieu. *Biographie de Lequinio.*
[2] *Ibid.*
[3] Voyez le procès-verbal de la section de Lepeletier. *Moniteur,* an II (1794), n° 250.

peine âgée de vingt ans, et fille d'un marchand papetier, se présentait, à neuf heures du soir, chez Robespierre. Informée de son absence, elle éclate en paroles de colère, et dit qu'un fonctionnaire public se doit à ses visiteurs. Son insistance, son langage, son attitude, éveillent les soupçons. Elle avait sur elle deux couteaux. On l'arrête. « Qu'alliez-vous faire chez Robespierre ? — Voir comment est fait un tyran. » Elle ne fit nul mystère de son horreur pour la République, disant qu'elle préférait un roi à cinquante mille tyrans. Interrogée sur le fait d'un paquet qu'elle avait déposé chez un limonadier avant d'entrer chez Robespierre, elle répondit que, sachant où on la conduirait, elle avait voulu se pourvoir de linge. On lui demanda : « De quel lieu parlez-vous? — De la prison, pour aller de là à la guillotine. — Et quel usage entendiez-vous faire des deux couteaux trouvés sur vous ? — Aucun, n'ayant intention de faire du mal à personne [1]. » L'ensemble de ses réponses parut démentir la dernière : elle fut conduite en prison.

L'assassinat rehausse les victimes quand il les manque. Collot d'Herbois et Robespierre devinrent, pour un moment, l'objet d'une véritable idolâtrie de la part des révolutionnaires. L'indignation contre les royalistes était d'autant plus vive, que, tout récemment encore, François Gamain, le professeur de Louis XVI dans l'art de la serrurerie et son aide dans la construction de l'armoire de fer, avait présenté une pétition constatant la tentative faite autrefois pour l'empoisonner [2]. C'est donc ainsi qu'on prétend nous combattre ! disaient les révolutionnaires, fu-

[1] Rapport du Comité de sûreté générale et de surveillance. *Moniteur*, an II (1794), n° 250.

L'interrogatoire de Cécile Renault montre ce qu'il faut penser de la véracité de Riouffe, qui, dans ses *Mémoires*, p. 74 et 75, dit avec une rare assurance : « Cécile Renault n'avait pas la moindre arme offensive sur elle. »

[2] Le rapport de Peyssard, sur la pétition de Gamain, fut présenté à la

rieux. Le poignard, les coups de pistolet tirés dans l'ombre, le poison, voilà donc leurs armes! Lorsque, le 6 prairial (25 mai), Collot d'Herbois et Robespierre entrèrent dans la salle des Jacobins, l'enthousiasme fit explosion d'une manière touchante et terrible tour à tour. Legendre alla jusqu'à proposer qu'on donnât une garde aux représentants menacés. Était-ce l'expression d'un intérêt sincère, ou une adulation basse, ou un piége? Legendre avait tenu de trop près à la faction Dantoniste pour que, venant de lui, une telle proposition ne fût pas suspecte Entouré d'une garde, Robespierre, qu'on accusait tant d'aspirer à la dictature, eût apparu comme un second Pisistrate : quel avantage ménagé à ses calomniateurs ! Couthon repousse vivement, pour son ami, un présent qui serait la mort. De son côté, en réponse à une motion du Dantoniste Rousselin, conçue dans le même esprit que celle de Legendre, Robespierre rejette l'idée d'honneurs qui ne pouvaient qu'exciter l'envie et la haine[1]. La modestie, en cette occasion, n'était qu'un conseil de la prudence.

Le 7, dans un rapport rédigé avec soin, Barère s'efforça de rattacher les attentats dont l'opinion publique s'était émue à la politique de Pitt. Il reprocha violemment à cette politique d'être sans foi et sans entrailles. Il la mit au ban de l'humanité pour avoir déclaré à la France une guerre à mort, où contre nous tout avait paru bon : solde payée à la révolte, recrutement de traîtres, organisation d'un vaste plan de famine, fabrication de faux assignats, violations continuelles du droit des gens, incendie de nos arsenaux et de nos magasins confié à la trahison, prime promise et payée à des assassins. Il y avait du vrai dans

Convention le 28 floréal (17 mai). Nous avons donné au long dans cet ouvrage les détails relatifs à l'étrange aventure dont Gamain fut le héros.

[1] Voyez la séance du 6 prairial, aux Jacobins, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 250.

ce tableau; mais, outre que les couleurs en étaient chargées, on y imputait fort injustement à la nation anglaise les torts d'un gouvernement qui la trompait, et qui d'ailleurs n'était pas sans rencontrer autour de lui, devant lui et au-dessous de lui, une opposition animée. Ce fut un sauvage et affreux décret que celui qui servit de conclusion à ces déclamations haineuses : « La Convention nationale décrète : « Il ne sera fait aucun prisonnier an-« glais ou hanovrien[1]. »

Une chose digne de remarque, c'est l'affectation perfide que mit Barère à citer certains passages des journaux anglais, où il était dit : « Robespierre a fait ordonner... Les soldats de Robespierre... » On ne pouvait mieux le désigner aux coups de l'envie, ni mieux servir la fureur de ceux qui le voulaient faire passer pour un tyran. Mais telle était alors la tactique convenue. Car déjà se tramait la conjuration qui se dénoua le 9 thermidor, conjuration dont les principaux membres furent Tallien, Bourdon (de l'Oise), Lecointre, Fréron, Barras, Rovère, Thirion, Courtois, Garnier (de l'Aube), Merlin (de Thionville)[2], dans la Convention; Vadier, Amar, Vouland, dans le Comité de sûreté générale; et, dans le Comité de salut public, Billaud, Collot et Barère. Au fond, ce que tous ces hommes abhorraient en Robespierre, c'était, ou son énorme ascendant moral, ou son austérité soupçonneuse et menaçante. Pour le perdre, quel moyen plus sûr que d'accréditer cette opinion : Il vise à la dictature? Et cependant, si jamais croyances furent désintéressées dans le sens profond du mot, ce furent celles de Robespierre; son discours du 7 prairial le prouve, et restera comme un témoignage impérissable de l'élévation de son âme. Jamais la parole humaine n'avait trouvé des accents d'une mélancolie plus fière.

[1] Séance du 7 prairial (26 mai). *Moniteur*, an II (1794), n° 250.
[2] Voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

« Ce sera un beau sujet d'entretien pour la postérité, c'est déjà un spectacle digne de la terre et du ciel, de voir l'Assemblée des représentans du peuple français, placée sur un volcan inépuisable de conjurations, d'une main apporter aux pieds de l'éternel auteur des choses, les hommages d'un grand peuple; de l'autre, lancer la foudre sur les tyrans conjurés contre lui, fonder la première République du monde, et rappeler parmi les mortels la liberté, la justice et la vertu exilées. Ils périront, les tyrans armés contre le peuple français; elles périront, les factions qui s'appuient sur l'étranger. Vous ne ferez pas la paix : vous la donnerez au monde, et vous l'ôterez au crime... Ils espéraient réussir à affamer le peuple français... Sa subsistance a été assurée. Quelle ressource leur reste-t-il donc? l'assassinat. Ils espéraient exterminer la représentation nationale par la révolte soudoyée... que leur reste-t-il? l'assassinat. Leurs satellites fuient devant nous; mais il leur reste l'assassinat... Réjouissons-nous donc, et rendons grâces au ciel, puisque nous avons assez bien servi notre patrie pour être jugés dignes des poignards des tyrans. Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir! Le séjour de la cité en offre donc au moins autant que le champ de bataille!... O rois et valets de rois! ce n'est pas nous qui nous plaindrons du genre de guerre que vous nous faites : il est digne de votre prudence auguste. Il est plus facile en effet de nous ôter la vie que de triompher de nos principes ou de nos armées... Quand les puissances de la terre se liguent pour tuer un faible individu, sans doute il ne doit plus s'obstiner à vivre. Aussi n'avons-nous pas fait entrer dans nos calculs l'avantage de vivre longuement... Quel homme sur la terre a jamais défendu impunément les droits de l'humanité?... Pour mon compte, je trouve que la situation où les ennemis de la République m'ont placé n'est point sans avantages, car plus la vie des défenseurs de la liberté est

incertaine et précaire, plus ils sont indépendants de la méchanceté des hommes. Entouré de leurs assassins, je me suis déjà placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer. Je ne tiens plus à une vie passagère que par l'amour de la patrie et la soif de la justice ; et, dégagé plus que jamais de toutes considérations personnelles, je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie les scélérats qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain. Plus ils se hâtent de terminer ma carrière ici-bas, plus je me veux hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. Je leur laisserai du moins un testament qui fera frémir les tyrans et leurs complices[1]... »

A ce langage, écho d'une conviction héroïque, l'Assemblée se sentit invinciblement émue; il y eut un moment où, comme transportée dans des régions supérieures, elle se leva tout entière[2]; il y eut un moment où les ennemis de cet homme qui vivait ainsi dans l'amour de la mort s'étonnèrent de le haïr; quand il descendit de la tribune, les applaudissements qui l'avaient plusieurs fois interrompu, éclatèrent avec une passion, avec une unanimité sans exemple; et la Convention décréta que son discours serait traduit dans toutes les langues[3].

Le 20 prairial (8 juin) avait été fixé pour la fête de l'Être suprême. Ce jour, attendu par Robespierre avec une impatience religieuse, arriva enfin. Jamais soleil d'été ne brilla d'un éclat plus pur. « A travers la transparence du firmament, le regard semblait pénétrer d'autres cieux[4]. » De grand matin, toute la ville fut en mouvement; les maisons étaient ornées de branches d'arbres ou de guirlandes, et toutes les rues jonchées de fleurs; pas

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 250.
[2] Voyez le compte rendu du *Moniteur*.
[3] *Ibid.*
[4] Charles Nodier, *Biographie de Robespierre*.

une croisée que ne pavoisât un drapeau, pas un batelet sur la rivière qui ne voguât sous des banderoles [1]. A huit heures, le canon appelle le peuple au jardin des Tuileries, où un vaste amphithéâtre, montant des parterres jusqu'au balcon du pavillon de l'Horloge, attendait la Convention, et où une statue colossale couvrait la surface occupée par le grand bassin [2]. Tout se fit comme David, l'ordonnateur de la fête, l'avait réglé. Les mères portaient des bouquets de roses, les jeunes filles des corbeilles remplies de fleurs, les hommes des branches de chêne. L'instrument des supplices avait disparu sous de riches tentures. A voir la cordialité qui régnait dans les groupes et l'épanouissement des visages, qui n'eût dit que le temps de la haine était passé? « On se rapprochait sans se connaître, écrit un témoin oculaire ; on s'embrassait sans se nommer [3]. » Quelques-uns se flattaient de l'espoir que la Révolution était close.

Robespierre avait été nommé, par exception, président de l'Assemblée : distinction fatale, insidieuse peut-être, qu'il eût été prudent de refuser. « En passant dans la salle de la Liberté, raconte Vilate, qui logeait au pavillon de Flore, je rencontrai Robespierre, revêtu du costume de représentant du peuple, tenant à la main un bouquet mélangé d'épis et de fleurs ; la joie brillait pour la première fois sur sa figure. Il n'avait pas déjeuné ; le cœur plein du sentiment qu'inspirait cette superbe journée, je l'engage à monter à mon logement ; il accepte sans hésiter. Il fut étonné du concours immense qui couvrait le jardin des Tuileries : l'espérance et la gaieté rayonnaient sur tous les visages. Les femmes ajoutaient à l'embellissement par les parures les plus élégantes. On sentait qu'on célébrait la fête de l'auteur de la nature. Robes-

[1] Charles Nodier, *Biographie de Robespierre.*
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 265.
[3] Charles Nodier, *ubi supra.*

pierre mangea peu. Ses regards s
ce magnifique spectacle. On le voy
de l'enthousiasme : « Voilà la pl
« de l'humanité, s'écriait-il. L'un
« O nature, que ta puissance est
« comme les tyrans doivent pâlir,

Sachant que les membres du T
devaient venir chez Vilate, où la
déjà [2], Robespierre perdit un peu
de là un retard qui ne manqua p
crime. « *Il fait le roi !* » murmur
montraient son siége vide au milie
la Convention l'avait précédé. Bou
(de Thionville), Lecointre, et ceu
et ceux qui regrettaient Hébert,
fureur sourde. Elle redoubla quar
milieu des acclamations de la mu
mariant ce cri de l'envie à l'in
« *Voyez comme on l'applaudit* [3]
figure blême et son front lisse, qu
tendresse. Son discours, en cette
si pathétique, que la Harpe en fit

Une nation aux prises avec le
humain, suspendant le cours de
pour élever sa pensée vers le grai
mission de les entreprendre et l
voilà le spectacle que Robespierr
guste qui eût jamais fixé les r
remercia Dieu d'avoir placé dans

[1] Vilate, *Causes secrètes de la Révolutio*
[2] *Ibid.*, p. 196.
[3] Dernier discours de Robespierre, trouvé
imprimé par ordre de la Convention.
[4] Garat, *Mémoires historiques sur le* xv
liv. VIII, p. 339.

triomphant le remords et l'épouvante; dans le cœur de l'innocent opprimé, au contraire, le calme et la fierté. Il nia le droit divin des rois à dévorer l'espèce humaine, et le droit divin des prêtres à nous atteler, comme de vils animaux, au char des rois. « L'auteur de la nature, dit-il, avait lié tous les mortels par une chaîne immense de félicité et d'amour : périssent les tyrans qui ont osé la briser[1] ! »

Peut-être était-ce alors le moment d'annoncer qu'une ère nouvelle commençait, qu'on allait sortir de la Terreur... Robespierre recula devant cette déclaration magnanime, soit qu'il ne se crût pas encore la force de réaliser une telle promesse, ou que l'heure ne lui semblât pas tout à fait venue, ou que les colères grondant autour de lui l'avertissent du danger de fléchir, même d'en avoir l'air. Que la Terreur lui parût nécessaire, quelques jours de plus... contre les terroristes, la suite le prouva de reste; et c'est ce qui explique cette phrase, si navrante au sein de la joie publique : « Livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse; demain, nous combattrons encore les vices et les tyrans[2]. »

Son discours achevé, il descendit des gradins, se dirigeant vers un groupe de monstres : l'Athéisme, l'Égoïsme, la Discorde, l'Ambition, groupe qui devait être incendié, et laisser voir debout sur ses débris la statue de la Sagesse[3]. Or il advint que, le voile qui couvrait cette statue ayant été brûlé, elle apparut entièrement noircie par la flamme, ce qui fut regardé comme un présage sinistre[4].

Après quelques paroles du président, la Convention, suivie de tout le peuple, s'achemine vers le Champ de

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 262.

[2] *Ibid.*

[3] Plan de la fête à l'Être suprême, proposé par David et décrété par la Convention nationale. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 259.

[4] Sénar, p. 188 et 189.

Mars. Elle marchait entourée d'un ruban tricolore, porté par des enfants, des adolescents, des hommes mûrs, des vieillards, tous ornés d'après les différences d'âge, ou de violettes, ou de myrtes, ou de chêne, ou de pampre. Les députés portaient le costume des représentants du peuple en mission, c'est-à-dire le panache au chapeau et la ceinture tricolore, mais point de sabre [1]. Chacun d'eux tenait à la main un bouquet composé d'épis de blé, de fleurs et de fruits. Au milieu de la représentation nationale roulait un char de forme antique, traîné par huit taureaux aux cornes d'or, et sur lequel brillait un trophée composé des instruments des arts [2]. Il était naturel qu'en sa qualité de président de la Convention, Robespierre s'avançât le premier; ceux de ses collègues qui avaient juré sa perte et qui s'étaient placés en tête ralentirent le pas à dessein, mettant le plus d'intervalle qu'ils pouvaient entre eux et lui, pour mieux faire croire à son orgueil et accréditer l'idée de ses prétendus projets de dictature.

Au centre du Champ de Mars s'élevait une montagne symbolique. Là devait être exécuté l'hymne à l'Être suprême que Marie-Joseph Chénier avait composé [3]. Lorsque la Convention eut pris place au sommet de la montagne, et que l'immense cortége qui suivait se fut répandu autour, il se passa une scène d'une indescriptible grandeur. L'invocation à l'Éternel poussée par des milliers de voix; le bruit des trompettes mêlé aux clameurs d'un peuple émerveillé; le pontificat de la philosophie inauguré à la face du monde; cette halte solennelle dans l'agitation; la beauté du jour; la fraîcheur des parures; les jeunes filles jetant des fleurs au ciel; les jeunes gens courbés d'abord sous la bénédiction paternelle, puis se redressant

[1] Conformément au décret rendu par la Convention. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 259.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 265.
[3] Plan de David. *Moniteur*, an II (1794), n° 259.

pleins d'une fierté mâle, agitant leurs sabres, et jurant de ne les poser qu'après avoir, contre les efforts conjurés de la terre entière, sauvé la France; tout cela, suivant le témoignage unanime des contemporains, formait la plus touchante et la plus auguste cérémonie qu'on eût jamais vue[1].

Mais cela même exaspérait la haine des ennemis de Robespierre. Le retour eut pour lui quelque chose d'étrange, de terrible. Il se sentit comme poursuivi par le noir cortége des démons. Des paroles de mort retentissaient à son oreille, murmurées à voix basse, mais aussi pénétrantes que la lame d'un stylet. L'un disait : « Vois-tu cet homme ! il ne lui suffit pas d'être maître, il faut qu'il soit Dieu ! » Un autre : « Grand prêtre, la Roche Tarpéienne est là ! » Un troisième : « Il y a encore des Brutus[2]. » Il rentra dans sa demeure, l'esprit assiégé de pressentiments lugubres et le cœur oppressé. Les Duplay, qu'il avait quittés si joyeux le matin, comprirent combien il souffrait. « Vous ne me verrez plus longtemps, » leur dit-il[3].

Nous avons raconté dans ce chapitre la mort de l'illustre Condorcet; c'est un devoir pour nous de laver sa mémoire d'une odieuse calomnie, et nous nous empressons de le remplir.

Dans son *Histoire des Girondins*, M. Granier de Cassagnac n'a pas craint d'écrire :

« Madame de Condorcet n'aimait pas son mari, qui n'avait pas de passion pour elle; mais il y avait des degrés entre cette situation domestique et des efforts tentés en commun pour que la jeune mariée devînt la favorite

[1] Voyez la *Biographie de Robespierre*, par Charles Nodier. — *Moniteur*, an II (1794), n° 265.

[2] Voyez le discours de Robespierre du 8 thermidor; les *Mémoires* de Sénar, et les *Mystères de la mère de Dieu dévoilés*, par Vilate.

[3] Cette circonstance est racontée par M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, d'après des renseignements obtenus de la famille même.

du vieux roi. Les contemporains racontent cette odieuse aventure avec détails si précis, qu'il serait bien difficile de les rejeter entièrement. »

Or, madame de Condorcet, née en 1763, avait *onze* ans à l'époque l'avénement de Louis XVI, et elle épousait Condorcet le 28 décembre 17 c'est-à-dire *douze* ans après la mort de Louis XV (10 mai 1774).

Sur la réclamation de M. de Grouchy, sénateur, neveu de madame Condorcet, M. Cassagnac a bien voulu reconnaître publiquement que simple rapprochement de dates « rendait absolument inadmissible la sup sition que madame de Condorcet ait pu désirer de devenir la favorite Louis XV, » et, « manifestement absurde à son égard, l'imputation de l ton de La Varenne. » (Voyez la lettre de M. Cassagnac, dans le *Moniu* du 24 juin 1860, p. 746.)

Les *Contemporains*, dans lesquels M. Cassagnac avait trouvé des *détu si précis sur cette odieuse aventure*, se réduisaient en effet à Maton de Varenne, que « son opinion royaliste, — dit M. Cassagnac, qui vient po tant de le convaincre de calomnie, — a pu rendre injuste envers ses adv saires, mais dont on n'a jamais mis en doute la moralité. » (*Lettre Moniteur*, ubi supra.)

CHAPITRE XII

LOI DU 22 PRAIRIAL

Comment sortir de la Terreur? obstacles. — Horribles conflits dans le Midi. — Faux révolutionnaires; leur avidité. — Gaspillage des domaines nationaux. — Rapines à l'ombre de la guillotine. — Jourdan *Coupe-Tête* et Rovère. — Maignet dénonce Jourdan *Coupe-tête;* Robespierre le fait traduire au Tribunal révolutionnaire; sa condamnation. — Destruction du village de Bédouin. — Établissement de la Commission populaire d'Orange. — Instructions rédigées par Robespierre. — Il voulait tuer la Terreur par la Terreur. — But de la loi du 22 prairial, sur la réorganisation du Tribunal révolutionnaire. — Déclaration importante de Fouquier-Tinville. — Adoption de la loi du 22 prairial, sur un rapport présenté par Couthon. — Monstrueux sophismes sur lesquels Robespierre et Couthon appuyèrent cette loi néfaste. — Que les articles 10 et 20 n'avaient pas le sens qu'on leur a prêté. — Interprétation alarmante pour la Convention que leur donne Bourdon (de l'Oise); décret en conséquence. — Scène violente dans l'intérieur du Comité de salut public. — Séance du 24 prairial; Couthon traite les commentaires de Bourdon (de l'Oise) de calomnieux, et demande qu'on annule le vote de la veille; discours de Robespierre; effroi de Bourdon (de l'Oise); Tallien accusé de mensonge; lettre de lui à Robespierre; conclusions de Couthon adoptées. — Robespierre décidé à se tenir à l'écart du Comité de salut public; pourquoi. — Exemple mémorable des dangers qu'entraîne l'adoption de cette doctrine: « Le but justifie les moyens. »

La fête de l'Être suprême était, de la part de Robespierre, un pas pour sortir de la Terreur. Aussi est-ce à cette époque que se rapporte la proposition faite par lui à ses collègues d'un plan de gouvernement régulier. Seulement il croyait la réalisation de ce plan impossible, si l'on ne frappait d'abord les terroristes du Comité de sûreté générale, tels qu'Amar, Jagot, Vadier, Vouland, et ceux des commissaires de la Convention qu'il accusait

de s'être « souillés de sang et d
Fouché (de Nantes), Fréron, Ta
l'écueil. Collot-d'Herbois, que Fo
sa chute, résista violemment; Billa
non par aucun sentiment person
révolutionnaire et en haine de
homme. Il faut dire aussi que la
sur qui Robespierre s'appuyait, é
plusieurs de leurs collègues. Déjà,
floréal, une querelle avait eu li
Carnot; des paroles très-vives avai
dernier, avec un mélange de moqu
prononcé le mot « dictature[3]. » Un
imminente : de part et d'autre on

Pour apprécier la conduite que
stances critiques, Robespierre, Sa
importe de se rendre bien compte
Qu'il fut enfin coupé court à
naire, quoi de plus désirable? ma
lité des royalistes rendait la tâche d'
et tendait à mettre les apparences
des républicains inflexibles; ceux
lement au reproche de mollesse,
de trahison, qui parlaient de vain
que par la fureur. Sur divers poi
avait essayé du système de la mo
de succès malheureusement, qu'il
la hache. La Révolution ne parais
que ses ennemis passaient d'une h
et tout effort pour les gagner n

[1] C'était le mot dont il se servait.
[2] Voyez les *Mémoires de Levasseur*, t. III
[3] *Réponse des membres des deux ancie* *de Laurent Lecointre*, p. 103 et 104, dans *la Révolution*, 1097, 8, 9. British Museum.

donner l'espoir de vaincre. Rien ne montre mieux dans quels épineux sentiers Robespierre avait à marcher que les événements qui amenèrent l'établissement de la Commission d'Orange, et préparèrent ainsi cette loi du 22 prairial dont il nous reste à tracer la sombre histoire.

Nulle part en France, si l'on excepte l'insurrection vendéenne, la résistance à la Révolution n'avait été plus vive que dans le Midi. Souvent même elle y avait revêtu un caractère sauvage. « La veille de mon arrivée, mandait à Payan un de ses amis, six hommes masqués se sont présentés, vers neuf heures et demie du soir, à la campagne du citoyen Gras, bon patriote que tu dois connaître; ils se saisissent des domestiques, les enferment, conduisent Gras dans une cave, et le fusillent, *en présence de son jeune enfant, qu'ils forcent à tenir la lampe*[1] *!* » De telles horreurs en provoquant d'autres en sens contraire, rude était la tâche de ceux qui, dans ces contrées ardentes, voulaient donner à la Révolution une attitude à la fois énergique et calme.

D'un autre côté, là, comme partout, le bouleversement des choses anciennes avait éveillé au fond des âmes viles d'âpres désirs auxquels un semblant de patriotisme servait de voile. Le partage des biens nationaux avait de quoi tenter l'esprit de spéculation : des milliers de harpies se préparèrent à fondre sur cette proie; et, comme l'exercice d'un pouvoir redouté était un moyen sûr de couvrir des manœuvres honteuses, de prévenir les plaintes, d'écarter les concurrents, beaucoup devinrent révolutionnaires exaltés pour participer à la puissance publique, et convoitèrent la puissance publique pour s'enrichir. Les biens nationaux furent l'objet d'un véritable brigandage[2]. Une

[1] Lettre d'Agricol Moureau à Payan ; papiers de Robespierre publiés par Courtois.

[2] Voyez, relativement aux plaintes qui s'élevèrent à cet égard, le *Moniteur,* an III, n° 84.

partie de la bourgeoisie, qui s'était détournée de la F lution par frayeur, s'en rapprocha par cupidité. Ins blement, les Comités révolutionnaires se rempliren procureurs, de clercs, d'huissiers, de praticiens, de teurs sur gages, de marchands roués et avides[1]. Jus des nobles s'y firent représenter par leurs agents faires. Et tous se ruèrent à la curée, à l'ombre de la lotine. Dans les campagnes principalement, le ma développa au point que Couthon dut demander la pression des Comités révolutionnaires des petites munes[2].

Un des traits les plus hideux de ce tableau est l'alli sordide qu'en mainte occasion la soif du gain an entre les partis opposés. En parlant d'un massac devenu propriétaire de riches domaines dans le co Venaissin, la marquise d'Airagues disait : « A pré que M. Jourdan se rapproche des bons principes, verrez qu'on nous l'enlèvera[3]. » L'homme en ques était Jourdan *Coupe-tête*, ainsi désigné parce que, de l'invasion du château de Versailles, il avait coup tête aux deux gardes du corps Deshuttes et Varicou C'était lui aussi qui avait arraché le cœur à Foulon s'en vantait[5] ! Ce misérable, successivement bouc garçon maréchal-ferrant, soldat au régiment d'Auver attaché aux écuries du maréchal de Vaux, marchan vin à Paris sous le nom de Petit, négociant en gar pour la teinture à Avignon, puis général de l'armée gnonnaise, et enfin chef d'escadron de la gendarme avait trouvé un utile complice de ses déprédations da

[1] Voyez la séance des Jacobins du 1er floréal (20 avril), 1794, *Mon* n° 214.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, p. 335.
[4] Beaulieu, art. JOURDAN, dans la *Biographie universelle*.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 253.

montagnard Rovère, qui, après s'être donné le nom de marquis de Fontvielle sous la monarchie, s'était fait élire à la Convention en affirmant qu'il était petit-fils d'un boucher [1]. Ces deux amis [2], bien dignes l'un de l'autre, furent, dans le Midi, les organisateurs des *bandes noires*. Sous leur direction se forma une association dont le but était l'acquisition à vil prix des domaines nationaux. Chose à peine croyable! plus de cinq cents personnes, revêtues de fonctions publiques, firent partie de cette association d'hommes de proie, aux manœuvres de laquelle Rovère dut d'obtenir, pour quatre-vingt mille livres en assignats, la terre de Gentilly, qui valait cinq cent mille livres en numéraire [3].

Telle était la situation dans le Midi, lorsque Maignet, conventionnel et robespierriste, y fut envoyé. Il joignait à un esprit modéré une probité courageuse [4] : les impurs trafiquants de patriotisme eurent en lui un ennemi qu'aucune considération personnelle n'arrêta dans l'accomplissement de son devoir. A Rovère, qu'il dénonça, la Convention fut un asile; mais, quant à Jourdan *Coupe-tête*, de quelque sinistre puissance qu'il parût entouré, s'étant une première fois justifié aux Jacobins, où il reçut le baiser fraternel [5], ses crimes avaient passé la mesure [6] :

[1] Beaulieu, art. ROVÈRE, dans la *Biographie universelle*.

[2] Quand Rovère fut attaqué aux Jacobins, Jourdan *Coupe-tête*, avec beaucoup de vivacité, se porta son défenseur. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 121.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 172.

[4] Michaud jeune, tout ultra-royaliste qu'il est, ne peut s'empêcher de reconnaître, dans l'article qu'il a consacré à Maignet (Voy. supplément à la *Biographie universelle*), qu'il jouissait d'une réputation de talent et de probité. Maignet fut de ceux qui restèrent inébranlablement fidèles à leurs convictions. Après 1830, il reparut au barreau, où il figura avec honneur jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 15 octobre 1834. Il était alors bâtonnier de l'ordre.

[5] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 105.

[6] Voyez la pétition par laquelle la société populaire d'Avignon sollicite

sur la dénonciation de Maignet, Robespierre obtint ce scélérat fût livré au Tribunal révolutionnaire, q condamna à mort comme convaincu, entre autres faits, d'avoir « dilapidé les biens nationaux en s'en curant à vil prix l'adjudication par l'intrigue e terreur [1]. »

Plus on pénètre dans l'histoire de la Révolution, on est forcé de reconnaître que le parti qu'y représe rent Robespierre et ses amis fut... le parti des hon gens. Mais ils ne pouvaient faire la guerre avec succès révolutionnaires immoraux qu'à la condition de répr énergiquement les conspirateurs royalistes, sous p de passer pour des traîtres et de se livrer aux coup leurs ennemis. Et de là vient que Maignet, qui, dès arrivée à Marseille, avait mis en liberté beaucoup de pects et arraché plusieurs malheureux à la guilloti se vit néanmoins réduit à recourir, envers les habi de Bédouin, à des mesures extrêmes.

Situé dans le département de Vaucluse, au pie mont Ventoux, le village de Bédouin n'avait cess conspirer contre la République, depuis son origine. les machinateurs de trames secrètes avaient toujou leur quartier général, et les prêtres insermentés, les gieuses fanatiques, leur rendez-vous favori [3]. A div reprises, on y avait mis en délibération l'annulatio vœu de réunion à la France [4]. Non contente de conse les chaperons des anciens consuls, la municipalit Bédouin gardait religieusement un écusson aux arm

de l'Assemblée le châtiment de Jourdan *Coupe-tête*. Séance du 28 (17 mai) 1794. *Moniteur*, n° 240.

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 253.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXXV, p. 172. Dans l'article de M jeune, quoique composé par un ennemi, le fait n'est point nié.

[3] Considérants d'un arrêt rendu par le tribunal de Vaucluse, et Maignet à la Convention, séance du 17 nivôse an III, *Moniteur*, n° 1

[4] *Ibid.*

Louis XVI[1]. On eut la preuve qu'un grand nombre d'habitants correspondaient avec les émigrés, et que beaucoup de maisons contenaient des signes contre-révolutionnaires semblables à ceux de Bésignan et de Jalès : cocardes blanches, brevets monarchiques, patentes du pape, cachets avec fleurs de lis[2]. Tout à coup Maignet apprend que, dans ce foyer habituel de contre-révolution, la loi vient d'être scandaleusement outragée; que, dans la nuit du 12 au 13 floréal (1-2 mai), l'arbre de la liberté a été arraché, le bonnet qui le surmontait foulé aux pieds, et qu'on a traîné dans la boue les décrets de la Convention[3]. La municipalité est sommée de rechercher les coupables; elle s'y refuse et répond : « Nous ne connaissons pas ici de suspects[4]. » Le chef du quatrième bataillon de l'Ardèche écrivit à Maignet qu'il était absolument nécessaire de faire un exemple, et terrible : il opinait pour la destruction de Bédouin. Cet officier était « le même qui, depuis, devint l'allié de la famille impériale, fut duc et maréchal de France; le même que des rois appelèrent leur cousin[5] : » c'était Suchet. A son tour, l'administration du district demande l'anéantissement d'un repaire d'ennemis. Maignet aurait voulu n'atteindre que les coupables : la commune, par le refus de les faire connaître, acceptant la solidarité de l'outrage, on décide qu'après un délai accordé aux habitants pour évacuer leurs maisons et retirer leurs meubles, le feu sera mis au village[6]. Cruel moyen de contenir la contrée ! Maignet hésite. « Si vous trouvez cette mesure trop rigoureuse, écrit-il au Comité de salut public, faites-moi connaître

[1] Considérants d'un arrêt rendu par le tribunal de Vaucluse, et lu par Maignet à la Convention, séance du 17 nivôse an III, *Moniteur*, n° 110.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Michaud jeune, biographie de Maignet.

[6] Arrêté du 17 floréal de l'an II de la République.

vos intentions[1]. » Dans une autre lettre, il soumettai question au jugement de l'Assemblée[2]. Les instructi arrivent : elles condamnaient Bédouin[3]. Suchet exéc l'arrêt, et « il y eut à Bédouin quatre cent trente-tr maisons ou édifices rendus inhabitables par l'incendie[4] Mais ce qui prouve que ce châtiment, jugé nécessaire la Convention elle-même pour arrêter l'audace croissa des conspirateurs, ne fut pas appliqué dans toute sa gueur, c'est que sur le nombre des maisons incendi « quelques-unes furent peu endommagées, grâce à l dresse des propriétaires qui simulèrent eux-mêmes commencement de feu bientôt éteint[5]. »

Quelques jours avant, Maignet avait écrit à Coutho « Dans le département de Vaucluse, les conspirate fourmillent. Si l'on voulait leur appliquer le décret ordonne la translation des conspirateurs à Paris, il fa drait une armée pour les conduire, et des vivres sur route en forme d'étapes. » Il demandait en conséquen l'autorisation de former une commission populaire jugeât sur place[6]. Aussitôt les Comités de salut public de sûreté générale se réunissent; la question est agit et l'on arrête qu'il sera établi à Orange (on croyait ville d'Avignon dominée par un mauvais esprit) u

[1] *Moniteur*, an III, n° 110.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] et [5] Ch. Berryat-Saint-Prix, *La Justice révolutionnaire à Pari dans les départements*, n° XI, p. 22.

Il est à remarquer que la conduite de Maignet en cette circonsta lui ayant attiré, après le 9 thermidor, de vives attaques de la part Rovère, dénoncé par lui comme déprédateur de la fortune publique sortit vainqueur de ces attaques, même en ces jours de réaction furie et tout robespierriste qu'on le savait. Une chose plus frappante encore, c que, lorsque les habitants de Bédouin, longtemps après l'exécution de l'or fatal, portèrent leurs plaintes à la Convention, ils s'abstinrent d'acc nominativement Maignet, dépouillé alors de toute influence. Voyez la sé du 15 frimaire (5 décembre) 1794.

[6] Rapport de Saladin, n° XL, des pièces à l'appui.

Commission populaire de cinq membres, pour juger les ennemis de la Révolution, dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône[1].

Couthon proposa cet arrêté ; tous l'approuvèrent[2]. Il était parfaitement légal, et c'est à tort qu'on le reprocha depuis aux Comités comme un acte qui excédait leurs pouvoirs[3].

Voici quelles furent, rédigées par Robespierre, les instructions qu'on envoya de Paris :

« Les membres de la Commission populaire d'Orange sont nommés pour juger les ennemis de la Révolution.

« Les ennemis de la Révolution sont ceux qui, par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, ont cherché à contrarier la marche de la Révolution et à empêcher l'affermissement de la République.

« La peine due à ce crime est la mort ; les preuves requises pour la condamnation sont tous les renseigne-

[1] Arrêté du 21 floréal de l'an II de la république française.

[2] Après le 9 thermidor, Billaud, Collot et Barère, sans aller jusqu'à prétendre qu'ils s'y fussent opposés, cherchèrent à en décliner la responsabilité. Billaud oubliait ce que lui-même avait répondu sur ce point à Lecointre, dans la séance du 13 fructidor : « *Je ne sais si je l'ai signé ; mais, si je ne l'ai pas fait, je le ferai tout à l'heure.* » Voyez *Lecointre au peuple français*, p. 76 et 77. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

[3] Un décret de la Convention, du 29 ventôse (13 mars), avait expressément chargé les Comités réunis d'organiser six *commissions populaires* pour juger les ennemis de la Révolution. Il est bien vrai que la loi du 19 floréal (8 mai) supprimait les *tribunaux révolutionnaires* de province, et portait qu'il n'en pourrait plus être établi à l'avenir qu'en vertu d'un décret de la Convention. Mais, dans leur *Réponse aux pièces communiquées par la Commission des* 21, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barère firent observer avec raison que la loi du 19 floréal concernait les *tribunaux révolutionnaires* et non les *commissions populaires*, qui avaient un caractère à part. Aussi bien, la Commission d'Orange ne fit que remplacer celle de Marseille, organisée d'après des principes beaucoup plus rigoureux. Voyez la *Réponse* sus-mentionnée dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8, 9. British Museum.

ments, de quelque nature qu'ils soient, qui peuven vaincre un homme raisonnable et ami de la liberté

« La règle des jugements est la conscience du éclairée par l'amour de la justice et de la patrie ; leu le salut public et la ruine des ennemis de la patrie

« Les membres de la Commission auront sans ce yeux sur ce grand intérêt; ils lui sacrifieront tou considérations particulières.

« Ils vivront dans cet isolement salutaire qui est sûr garant de l'intégrité des juges, et qui, pa même, leur concilie la confiance et le respect; i pousseront toutes sollicitations dangereuses; ils f toutes les sociétés et toutes les liaisons particulièr peuvent affaiblir l'énergie des défenseurs de la lib influencer la conscience des juges. Ils n'oublieroi qu'ils exercent le plus utile et le plus respectable tère, et que la récompense de leur vertu sera le tri de la République, le bonheur de la patrie et l'esti leurs concitoyens[1]. »

La minute de ces instructions, de la main de l pierre, ne fut signée d'aucun autre membre du C mais, au procès-verbal d'installation de la Comm d'Orange, on retrouve l'instruction tout entière, de Carnot, Billaud-Varenne et Couthon[2].

Ce qui frappe tout d'abord dans ce document, c subordination absolue des *formes judiciaires* à l science du juge. Cette conscience, éclairée par l'am la justice, voilà « la règle des jugements. » Point de Nulle définition précise des actes qui constituent le de lèse-patrie. Le but, ce doit être cette chose ind vague, susceptible de tant d'appréciations divers

[1] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des 21, p. 50 dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8, 9 Museum.

[2] *Ibid.*

salut public. Comment Robespierre put-il être amené à fermer les yeux sur les dangers, si manifestes, d'une pareille doctrine? Comment put-il en venir à méconnaître cette vérité, si élémentaire, que les *formes* sont la protection nécessaire de l'accusé contre les erreurs possibles ou les passions du juge? Laissons-le s'expliquer lui-même:

« L'aristocratie se défend mieux par ses intrigues que le patriotisme par ses services. On veut gouverner les révolutions par les arguties du palais; on traite les conspirations contre la République comme les procès entre particuliers. La tyrannie tue; la liberté plaide! Et le Code fait par les conspirateurs est la loi par laquelle on les juge! Quoi! quand il s'agit du salut de la patrie, le témoignage de l'univers ne peut suppléer à la preuve testimoniale, ni l'évidence même à la preuve littérale[1]! »

La tyrannie tue, la liberté plaide... Mais, si la liberté tuait, au lieu de plaider, en quoi différerait-elle de la tyrannie? Sans doute il est, dans le cours des événements humains, des heures fatales qui échappent à l'empire des règles ordinaires; mais, quand ces règles ordinaires se trouvent être des principes absolus de leur nature, qui s'en écarte ouvre des abîmes. Et c'est sur quoi Robespierre s'aveugla, par suite d'une préoccupation que les historiens jusqu'à ce jour n'ont pas signalée.

Robespierre partait de ce point de vue, vrai peut-être en certaines circonstances, mais plein de périls, que les *formes* n'assurent une protection effective qu'aux coupables puissants. Il avait vu de pauvres gens périr sans avoir été défendus, tandis que des conspirateurs de haut rang n'avaient manqué devant la justice d'aucune des ressources qu'une grande position procure ou que l'or achète.

[1] *Rapport sur les principes de morale politique,* séance du 17 pluviôse (5 février 1794).

Cette pensée le poursuivait sans cesse ; elle le rempli d'une indignation dont presque tous ses discours té gnent. Il frémissait au spectacle de la Révolution al si souvent chercher ses ennemis parmi le peuple mé et les jugeant d'après un système de garanties, ré pour les forts, et pour les faibles, illusoires[1]. A ses y d'ailleurs, les coupables qu'il importait d'atteindre, tait, non pas les fauteurs de complots royalistes seulem mais les révolutionnaires immoraux, insincères et pe cuteurs, qui mettaient la Terreur au service de leurs sions personnelles ou de leurs vices, et à qui un ha étalage de patriotisme, leur fortune, une popularité acquise, leurs excès même, promettaient l'impunité, p peu qu'on les combattit avec les armes employées co des coupables moins accrédités et plus obscurs. Il a fallu toute l'énergie de Saint-Just pour avoir raison Schneider ; et Jourdan *Coupe-tête* avait pu exercer lo temps son avide tyrannie avant que Robespierre parvî l'abattre : que serait-ce quand on aurait affaire à membres influents de la Convention, s'appuyant au hors sur des partisans nombreux, Tallien, par exem ou Fouché (de Nantes), ou Carrier ? Contre des Terrori de cette espèce, Robespierre ne crut possible que la T reur même, dont ils avaient tant abusé, et une orga tion de la justice révolutionnaire qui permît de les frap sans leur donner le temps de se reconnaître.

Que telle fût sa pensée, ses propres discours le pr vent de reste ; et les passages suivants, trop peu rem qués, ne laissent aucun doute sur les causes détermina de sa politique :

« Grâce pour les scélérats ?... Non ! Grâce pour l'in cence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheur

[1] Le rapport de Couthon sur la loi du 22 prairial n'est, comm va le voir, que le développement de cette idée.

grâce pour l'humanité[1] ! Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la Terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis ! Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible ! Périsse le scélérat qui ose abuser du nom sacré de la liberté, ou des armes redoutables qu'elle lui a confiées pour porter le deuil ou la mort dans le cœur des patriotes[2] ! Est-ce nous (lui, Saint-Just et Couthon), qui avons porté la Terreur dans toutes les conditions ? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la Révolution redoutable au peuple même ? Ce sont les monstres que nous avons accusés[3], » etc., etc...

Ainsi Robespierre aurait voulu qu'on fît trembler précisément ceux qui faisaient trembler tout le monde. Il avait conçu le hardi dessein de les écraser avec leur propre massue, de tuer la Terreur par la Terreur. Mais il connaissait la puissance et le nombre de ses adversaires ; il les voyait d'avance, quand le moment serait venu de les traduire devant la justice, l'environnant de leurs intrigues, l'intimidant par leurs clameurs, s'abritant derrière des arguties de palais, opposant à la vérité morale la vérité judiciaire, et les preuves qui résultent d'un texte artificieusement commenté ou d'un témoignage vendu, à ces preuves morales dont l'évidence parle à toute conscience honnête ; il les voyait se servant du ministère des

[1] *Rapport sur les principes de morale politique*, séance du 17 pluviôse (5 février 1794.)

[2] *Ibid.*

[3] Dernier discours de Robespierre, prononcé le 8 thermidor an II (26 juillet 1794).

avocats pour attaquer et non pour se défendre, ap autour d'eux tous leurs partisans sous le nom de téı et transformant, ainsi que Danton avait essayé de le le prétoire en champ de bataille[1]. De ces noires p qui avaient dicté les instructions adressées à la Co sion d'Orange sortit une loi conçue dans le même e la trop fameuse loi du 22 prairial (10 juin), conc la réorganisation du Tribunal révolutionnaire.

Cette loi, œuvre spéciale de Robespierre, qu'il fi senter par Couthon sans l'avoir préalablement com quée à ses autres collègues du Comité de salut pı porte une date remarquable. La fête de l'Être su venait d'avoir lieu : rapprochement qui aurait dro tonner, si l'on ne se rappelait quelles menaces y a retenti à l'oreille de Robespierre, et quelles ins comme autant de flèches empoisonnées, lui étaient e ce jour-là dans le cœur.

Ce ne fut pas, toutefois, une inspiration soudair projet en était mûri depuis quelques jours. On n'e sait point mystère. Les Comités savaient parfaitemeı Robespierre préparait une loi calquée sur les dispos adoptées déjà pour l'établissement de la Commissio pulaire d'Orange[3]. Au Tribunal, Dumas et les juré entretenaient tout haut[4]. Fouquier-Tinville en fut in par ces rumeurs[5] ; il apprit même qu'il était questi supprimer les défenseurs ; et il est si faux qu'il fı tout ceci l'homme de Robespierre, qu'il n'épargn

[1] Que telles fussent les pensées de Robespierre, le rapport de C dont il va être parlé le démontre de la manière la plus péremptoire

[2] *Observations de Barère sur le rapport de Saladin*, numéro V *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1094, 8, 9. British Mus

[3] Déclaration de Fouquier-Tinville. Voyez *Laurent Lecointre au français*, p. 74. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 11 British Museum.

[4] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British M

[5] *Ibid.*

cune démarche pour faire écarter le projet. Il importe de citer sa déclaration : « Informé que les interrogatoires et les défenseurs devaient être abrogés par une nouvelle loi, je me suis présenté au Comité de salut public, et j'en ai témoigné mon inquiétude aux citoyens Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Carnot, qui s'y trouvaient. Il m'a été répondu formellement que cet objet regardait Robespierre. Je suis allé de là au Comité de sureté générale, où j'ai témoigné la même inquiétude aux citoyens Vadier, Amar, Dubarran, Vouland, Louis (du Bas-Rhin), La Vicomterie et Élie Lacoste. Tous m'ont répondu qu'il n'était pas possible qu'une pareille loi fût portée, et qu'on verrait[1]... Informé que le projet était de réduire les jurés à neuf et à sept par séance, je m'élevai avec force dans le Comité de salut public contre cette réduction, sur le fondement que, si elle avait lieu, elle ferait perdre au Tribunal la confiance dont il avait joui jusqu'alors. Robespierre, alors présent, me ferma la bouche, en m'objectant qu'il n'y avait que les aristocrates qui pussent parler ainsi. Ce débat eut lieu en présence de Billaud, assis, entre Robespierre et moi, à la table du Comité, et des citoyens Collot, Barère et Prieur. Tous ont gardé le silence, et je me suis retiré[2]. »

Tel était l'état des choses, lorsque le 22 prairial (10 juin) Couthon parut à la tribune. La presque totalité des membres des deux Comités étaient arrivés en grand appareil[3]. Parmi les personnes présentes, on remarquait Billaud, Collot et Barère[4]. Couthon, s'exprimant au nom du Comité de salut public[5], commence en ces termes :

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1 British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 86. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.
[4] *Ibid.*
[5] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 264.

« Toutes nos idées dans les diverses parties du gouve
nement étaient à réformer ; elles n'étaient toutes que d
préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du desp
tisme, ou bien un mélange bizarre de l'imposture et
la vérité, inévitable effet des transactions que la rais
avait arrachées. Ces notions fausses ou obscures o
survécu en grande partie à la Révolution même... L'ord
judiciaire nous en offre un exemple frappant : il était au
favorable au crime qu'oppressif pour l'innocence...
régime du despotisme avait créé une vérité judiciai
qui n'était point la vérité morale et naturelle, qui l
était même opposée, et qui cependant décidait seule, av
les passions, du sort de l'innocence et du crime ; l'é
dence n'avait pas le droit de convaincre sans témoins
sans écrits ; et le mensonge, environné de ce corté
avait celui de dicter les arrêts de la justice. La justi
était une fausse religion qui consistait tout entière
dogmes, en rites et en mystères, et d'où la morale ét
bannie. Les preuves morales étaient comptées pour rie
comme si une autre règle pouvait déterminer les jug
ments humains ; comme si les preuves les plus ma
rielles pouvaient elles-mêmes valoir autrement que comm
preuves morales [1]... »

Passant à la nécessité de ne pas confondre les mesu
prises par la République pour étouffer les conspiratio
avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les
lits privés : « Les délits ordinaires, continuait Couth
ne blessent directement que les individus, et indirec
ment la société entière ; et comme, par leur nature,
n'exposent point le salut public à un danger immine
et que la justice prononce entre des intérêts particulie
elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe
formes, et même une sorte de partialité envers l'accu

[1] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 264.

elle n'a guère autre chose à faire qu'à s'occuper paisiblement de précautions délicates pour garantir le faible contre l'abus du pouvoir judiciaire. Cette doctrine est celle de l'humanité, parce qu'elle est conforme à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé. Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté, ce qui est la même chose. La vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple, et toute lenteur affectée est coupable ; toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître : il s'agit moins de les punir que de les anéantir[1]. »

Relativement au ministère des défenseurs, Couthon disait : « Les membres du Tribunal criminel ont écrit, il y a déjà assez longtemps, au Comité de salut public, que les défenseurs officieux rançonnaient les accusés d'une manière scandaleuse ; que tel s'était fait donner 150 livres pour un plaidoyer ; que les malheureux seuls n'étaient pas défendus[2]. »

Ce rapport ne manquait pas d'habileté. Mais quels monstrueux sophismes ! Quoi ! parce que les malheureux n'étaient pas toujours défendus, il fallait supprimer les défenseurs ! Quoi ! parce que les formes servaient quelquefois à abriter les coupables, il fallait en disputer la protection aux innocents ! Et que signifiaient les conclusions tirées de la différence entre les délits qui mettent la société en péril et ceux qui atteignent seulement les particuliers? quand la justice est invoquée, la première question est de savoir, quelle que soit l'énormité du crime, si celui qu'on accuse est réellement coupable ; que dis-je ? plus le crime est énorme, plus on doit apporter de soins et

[1] Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[2] *Ibid.*

scrupules dans la manière de le constater, parce que, dans ce cas, si un innocent succombe, le malheur est d'autant plus affreux et l'injustice d'autant plus criante. Eh ! en quoi donc la logique de Robespierre et de Couthon différait-elle ici de celle qui, dans tous les mauvais jours, a enfanté tribunaux d'exception, chambres étoilées, hautes cours, commissions militaires, et fait de la justice une tyrannie doublée d'hypocrisie? Diminuer les garanties de l'accusé, en temps de révolution... quelle pitoyable folie! C'est alors, au contraire, qu'il serait urgent de les multiplier ; car, au sein des discordes civiles, la voix de la conscience n'est que trop souvent étouffée par le bruit des passions en lutte; dans la sphère des opinions politiques, si controversables de leur nature, ce qui est crime pour l'un étant vertu pour l'autre, l'*évidence* n'est plus qu'une chose *relative;* le juge, en pareilles circonstances, appartenant toujours à un parti, et au parti vainqueur, peut-il être aussi désintéressé dans le résultat du procès que l'est un magistrat appelé à décider entre des intérêts privés? on l'espérerait en vain. Pas de juge politique en qui l'accusé n'ait un ennemi ; et, conséquemment, tout ce qu'on ajoute à la puissance arbitraire du premier, on risque de l'enlever à la justice.

Ces principes furent méconnus par la loi présentée le 22 prairial, comme ils l'avaient été avant et l'ont été depuis par tant de lois, produit de moins nobles passions s'appuyant sur les mêmes sophismes!

Voici les principales dispositions du décret que Couthon présenta :

« Le Tribunal révolutionnaire se divisera par sections composées de douze membres : savoir, trois juges et neuf jurés, lesquels ne pourront juger en nombre moindre que celui de sept.

« Le Tribunal révolutionnaire est institué pour juger les ennemis du peuple...

« La peine portée contre les délits qui appartiennent à la connaissance du Tribunal révolutionnaire est la mort.

« La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

« Elle se borne aux points suivants :

« Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« Nul ne pourra traduire personne au Tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le Comité de salut public, le Comité de sûreté générale, les représentants du peuple commissaires de la Convention et l'accusateur public (art. 10).

« L'accusé sera interrogé à l'audience et en public; la formalité de l'interrogatoire secret qui précède est superflue; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

« S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public...

« La loi donne pour défenseurs aux patriotes calom-

niés, des jurés patriotes; elle
teurs...

« La Convention déroge à tout
dentes qui ne concorderaient pas
et n'entend pas que les lois conce
tribunaux ordinaires s'appliquent
révolution, et à l'action du T
(art. 20)[1]. »

Être « ennemi du peuple,»
décret : Provoquer le rétablissen
Travailler à l'avilissement de la
République dans l'exercice d'u
militaire ou civile. — Créer la di
crimes en figuraient d'autres d'ur
vague, comme ceux qui consista
gement; à répandre de fausses
ou troubler le peuple; à égarer
les mœurs; à corrompre la cons
bien ne fallait-il pas compter s
tégrité des juges, pour être sûr
des armes que leur livraient d
précises!

Deux articles semblaient renfe
dresse de la Convention et deman
C'étaient le dixième et le ving
membre de la Convention n'avai
le Tribunal révolutionnaire, sans
l'Assemblée elle-même : les aute
rial entendaient-ils attribuer dés
tés, aux Commissaires en mission
le droit de poursuivre les représ
pendamment de tout décret de l'

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[2] *Ibid.*

paraissait en effet résulter de l'article 10 rapproché de l'article 20, et ce qui a fait croire à plusieurs historiens que la loi du 22 prairial, dans la pensée de Robespierre, n'avait qu'un but : enlever subitement aux membres qu'il voulait frapper la protection de leurs collègues, désarmer la Convention[1].

Selon nous, cette hypothèse, qui n'a d'autre fondement qu'un vice de rédaction, ne saurait être admise. Nul homme n'était plus convaincu que Robespierre de la nécessité de tout rapporter à la Convention, comme seule source légitime du pouvoir. A ses yeux, elle était l'organe de la souveraineté du peuple, et rien ne devait se faire que par l'action de ce grand principe, à son ombre du moins et en son nom. Aux Jacobins, il revenait sans cesse à cette profession de foi, en cela si sincère, qu'au 9 thermidor, l'idée de se lever contre la Convention le troublant jusqu'au fond du cœur, il demanda héroïquement à ceux qui le pressaient de signer la révolte : *Mais au nom de qui?* et que, forcé de choisir entre l'abandon de sa croyance et la mort, il choisit la mort[2] !

Qu'aurait-il gagné, d'ailleurs, à mettre chaque membre de la Convention à la merci des Comités? Est-ce que leur puissance était la sienne? Est-ce que, dans le Comité de salut public, il n'avait point contre lui une majorité écrasante? Est-ce que le Comité de sûreté générale n'était pas composé de ses plus cruels ennemis? Comment comprendre que, voulant atteindre sur les bancs de la Convention Bourdon (de l'Oise), Tallien, Fouché, Rovère, Carrier, il eût réclamé le pouvoir de les faire arrêter sans décret préalable... pour qui? Pour lui-même? Non, mais pour la majorité que conduisaient, dans le Comité de salut public, ses adversaires Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois,

[1] Voyez ce que disent à cet égard les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 183.

[2] Voyez, dans le volume suivant, le récit du 9 thermidor.

et, dans le Comité de sûreté générale, les Vadier, les Vouland, les Jagot, les Amar. Son grand moyen d'influence étant l'impression que sa parole avait coutume de produire sur l'Assemblée, quel intérêt avait-il à abdiquer cet avantage?

C'est peu : dans l'hypothèse que nous combattons, Robespierre aurait aussi entendu conférer à l'Accusateur public le droit de traduire directement les membres de la Convention devant le Tribunal révolutionnaire. Or, pour qu'une pareille disposition eût été favorable à ses desseins, il aurait fallu que l'Accusateur public lui fût entièrement dévoué[1] : il n'en était rien; Fouquier-Tinville, au contraire, haïssait Robespierre, et son opposition à la loi du 22 prairial dit assez qu'il n'était pas dans la confidence des motifs qui lui donnèrent naissance.

Ces motifs, nous les avons exposés : pour Robespierre, méditant la punition de quelques puissants coupables, la question était de leur ôter la ressource de faire de leur procès une bataille.

Toujours est-il que le décret fut interprété par ses ennemis dans le sens d'une attaque aux droits de la Convention, soit crainte réelle, soit artifice de la haine. On avait écouté en silence le rapport de Couthon : à peine a-t-il lu le décret, que Ruamps s'écrie : « Je demande l'ajournement; si l'ajournement n'était pas adopté, je me brûlerais la cervelle[2]. » Lecointre appuie la proposition. Barère, habile à se ménager une issue, exprime le vœu qu'au moins l'ajournement ne passe pas trois jours, les législateurs, dit-il, ne pouvant avoir qu'une opinion relativement à une loi *toute en faveur des patriotes*[3]. Billaud-

[1] M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 117, le dit, sans en fournir la moindre preuve ; et il se trompe. Voyez plus haut le chapitre intitulé la *Terreur*.

[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 264.

[3] *Ibid.*

Varenne et Collot-d'Herbois sont présents : ils se taisent[1]. Robespierre, prenant la parole avec vivacité, insiste pour qu'on vote séance tenante, dût-on discuter jusqu'à neuf heures du soir. On adopte ses conclusions; et, après un très-court débat, la loi est votée. Les pouvoirs du Comité étaient expirés : Couthon en propose le renouvellement et ne rencontre aucune résistance[2].

Mais sous cette adhésion empressée couvaient de vifs ressentiments, qui, le soir même, éclatèrent en scènes scandaleuses. Comme Tallien et deux de ses collègues se promenaient aux Tuileries, causant d'un air très-animé et parlant tout haut de guillotine, ils crurent remarquer qu'on les suivait, marchèrent droit aux curieux, les traitèrent d'espions du Comité, et, les saisissant au collet, les firent conduire au corps de garde. Parmi ces hommes figuraient deux courriers du gouvernement et un membre du club des Jacobins, nommé Jarry[3]. L'affaire fit du bruit, et le Comité y vit, de la part de Tallien, le parti pris de noircir le gouvernement.

Chose honteuse! dans cette loi du 22 prairial, ouverte à tant d'objections accablantes, un seul article frappa les ennemis de Robespierre : celui qui semblait menacer leur sûreté personnelle. Ils avaient voté sous le coup d'une espèce de surprise : pendant la nuit, ils se consultent ; et, le lendemain, profitant de l'absence des membres du Comité[4], Bourdon (de l'Oise) s'élance à la tribune. « La Convention, dit-il d'une voix émue, n'a pas entendu, par le vote d'hier, que le pouvoir des Comités s'étendrait sur les membres de l'Assemblée, sans un décret préalable[5]. »

[1] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 86. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[3] Voyez la séance du 24 prairial (12 juin), *Moniteur*, an II 1794), n° 266.
[4] Voyez le discours de Couthon, séance du 24 prairial.
[5] Séance du 23 prairial (11 juin), *Moniteur*, an II (1794), n° 264.

rober au public le secret de ces déchirements intérieurs, il fut convenu que désormais le Comité tiendrait ses séances un étage plus haut[1].

Voilà à quoi se réduisait cette prétendue dictature de Robespierre, dont l'idée, si habilement accréditée depuis, a servi à le rendre comptable, aux yeux du monde, de tant d'excès qu'il désavouait, qu'il combattit et qu'il avait résolu de punir, au péril de sa vie.

Le 24 prairial (12 juin), Couthon alla se plaindre à la Convention du sens attaché aux articles 10 et 20 de la loi presentée par lui l'avant-veille. Avec des éclats d'indignation et une véhémence où la sincérité débordait, il repoussa l'interprétation de Bourdon (de l'Oise). Il accorda que ce dernier *pouvait* n'avoir pas eu de mauvaises intentions, mais, après avoir prononcé le mot : « *calomnie atroce*, » il demanda pourquoi, quand certaines dispositions d'une loi soumise à la Convention paraissaient obscures, on n'appelait pas le Comité à s'en expliquer, au lieu de l'insulter, en son absence, par l'adoption d'hypothèses hâtives. Il finit en demandant que l'Assemblée passât à l'ordre du jour sur les propositions de la veille, et « les frappât ainsi du juste dédain qu'elles méritaient[2]. »

A ce discours emporté et hautain, qui fut applaudi à plusieurs reprises[3], Bourdon (de l'Oise) fit une réponse dont l'excessive modération ressemblait à la peur. Il réclama comme un droit inhérent à la liberté celui de concevoir des inquiétudes *peut-être mal placées*. Il assura qu'Audoin, un de ses collègues, était allé prévenir le Comité des observations que la loi provoquait. Une phrase

[1] Réponse de Billaud-Varenne, dans la séance du 13 fructidor, reproduite par Laurent Lecointre, en son *Appel au peuple français*, p. 76. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.
[2] Séance du 24 prairial (12 juin), *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.

de son discours souleva de vifs applaudissements, c'était celle-ci : « J'estime Couthon, j'estime le Comité, j'estime l'inébranlable Montagne qui a sauvé la Liberté[1]. »

Aussitôt Robespierre monta à la tribune et, d'un ton sévère : « Le préopinant, dit-il, a cherché dans la discussion à séparer le Comité de la Montagne. La Convention, la Montagne, le Comité, c'est la même chose. » Interrompu par de vifs applaudissements[2], il continue : « Tout représentant du peuple qui aime sincèrement la Liberté et est déterminé à mourir pour la patrie, est de la Montagne. » Ici de nouveaux applaudissements se font entendre, et l'Assemblée se lève d'un élan spontané en signe d'adhésion[3]. « Ce serait, ajoute-t-il, outrager la patrie, que de souffrir que quelques intrigants, plus méprisables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de la Montagne et de s'y faire les chefs d'un parti[4]. » A ces mots, Bourdon (de l'Oise) proteste que jamais son intention n'a été de se faire chef de parti. Robespierre reprend : « Ce serait l'excès de l'opprobre que quelques-uns de nos collègues, égarés par la calomnie sur nos intentions et le but de nos travaux... — Je demande, interrompt Bourdon (de l'Oise), qu'on prouve ce qu'on avance. On vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat. » La réplique du sombre orateur qui occupait la tribune fut courte et terrible : « Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même[5] ! » Bourdon (de l'Oise) veut répliquer ; mais son trouble est si grand, que la parole expire sur ses lèvres[6]. »

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 97. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

Au sortir de la séance, il se mit au lit, et le garda pendant un mois. Un moment, les médecins craignirent pour ses jours; « ils eurent, écrit Lecointre, beaucoup de peine à le rappeler à la *raison* et à la *vie*[1]. »

Son ami Tallien ne déploya guère plus de fermeté. Attaqué sur le fait du 22 prairial au soir, qu'il prétendit n'avoir pas été présenté d'une manière exacte, il fut flétri par Robespierre comme un de ces hommes qui appellent le mensonge au secours du crime; et Billaud-Varenne dit en propres termes : « L'impudence de Tallien est extrême; il ment à l'Assemblée avec une audace incroyable[2]. » La discussion, arrivée à ce point d'aigreur, ayant été fermée, cette circonstance explique peut-être le silence que garda Tallien; mais ce que rien n'explique, si ce n'est une indigne frayeur, c'est la lettre qu'il écrivit à Robespierre, le lendemain de la séance, lettre pleine de ménagements, d'une humilité singulière, où il se défend avec beaucoup de douceur d'être un homme immoral, un mauvais citoyen, et qui respire un sentiment d'effroi avoué maladroitement dans cette phrase : « Ne crois pas que ce soit la crainte qui me fasse parler ainsi[3]. »

Pour en revenir à la séance du 24 prairial, la défaite de ceux qui avaient trouvé à redire au rapport de Couthon y eut le caractère d'une déroute. Lacroix (de la Marne) déclara qu'il n'avait jamais été dans son esprit de suspecter les intentions des Comités[4]. Merlin (de Douai) expliqua sa motion de manière à la faire considérer

[1] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 97. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1100, 1. British Museum.

[2] Séance du 24 prairial, *Moniteur*, an II (1794) n° 266,

[3] Voyez cette lettre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXIII, p. 224 et 225. Elle est tirée de l'édition que MM. Berville et Barrière ont donnée du rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.

[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.

comme une atténuation de celle de Bourdon (de l'Oise), ajoutant : « Si mon esprit a erré, il n'en a pas été de même de mon cœur[1]. » Barère, voyant de quel côté le vent tournait, se mit à lire des lettres particulières rendant compte d'un bal masqué à Londres, bal moitié politique, où l'on avait remarqué une Charlotte Corday sortie du tombeau, et poursuivant Robespierre un poignard à la main[2]. Sa conclusion fut que le considérant voté la veille devait être rapporté ; et c'est ce qui eut lieu, après quelques paroles de Couthon, qu'accueillirent les plus vifs applaudissements[3].

De tout ceci deux choses résultent clairement : la première, que l'ascendant moral de Robespierre dans la Convention était considérable ; la seconde, que son influence dans le Comité de salut public était très-contestable et très-contestée. Quant au Comité de sûreté générale, sa perte y était depuis longtemps résolue[4], et il le savait bien. En réalité, il n'avait, comme membre du gouvernement, que deux appuis : Saint-Just, presque toujours en mission, et Couthon, souvent malade, Or, le système qui consistait à concentrer sur lui toutes les haines en le rendant seul responsable de tous les actes du pouvoir, n'en prenait pas moins chaque jour un développement formidable ! Tant d'injustice l'accabla. Il sentit son cœur flétri à l'idée de cet affreux piédestal où ses ennemis le posaient dans l'attitude d'un tyran. La dernière sortie de Billaud-Varenne ne lui permettant plus aucune illusion sur le caractère furieux des résistances

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Voyez ce que Lecointre raconte d'une conversation qu'il eut avec Moyse Bayle et Amar, deux jours après le vote de la loi du 22 prairial. *Appel au peuple français*, p. 78. *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1100, 1. British Museum.

qui l'attendaient, il se crut réduit à l'impuissanc faire le bien et d'arrêter le mal. Que résoudre al Il imagina d'abandonner, sinon le titre, au moins fonctions de membre du Comité de salut public, qu'il restât bien démontré que les maux de la p n'étaient point son ouvrage; pour que le fait d tyrannie, subsistant dans toute sa force après la ret du *tyran*, servît à confondre les calomniateurs[1].

Mais, en se retirant, il laissait entre les mains d ennemis une arme dont ils firent un abominable us et dont l'invention devait à jamais charger sa mém puisque cette arme, c'était lui qui l'avait forgée. se flatta de l'espoir que la postérité, lui tenant co des intentions, oublierait les résultats, son erreur profonde. Le sang dont nous l'entendrons bientôt dépl l'effusion, et que versèrent des hommes qui lui fais horreur, ce sang est resté sur son nom. Qu'on dise encore que « le but justifie les moyens ! » Robesp tomba un moment dans le piége de cette doctrine tieuse, et l'expiation pour lui n'a pas été épuisée p mort !

[1] On trouve un exposé complet et tragique de ses motifs dans son di du 8 thermidor, auquel nous renvoyons le lecteur.

FIN DU DIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE V. — Effort contre la Terreur.

CHAPITRE VI. — Hiver de 1794.

CHAPITRE VII. — Le Prétoire des Jacobins.

CHAPITRE VIII. — Com

CHAPITRE IX. — Fin de

CHAPITRE X. — Procès et m

CHAPITRE XI. — Fête de l'Être suprême.

CHAPITRE XII. — Loi du 22 prairial.

FIN DE LA TABLE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE PAGNERRE

ROMAN — NOUVELLES — THÉATRE

LES AMOURS D'UN POETE, par Paulin Niboyet (Fortunio), précédées d'une introduction, par madame la comtesse Dash. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

FIÈVRES DU JOUR. — La famille Guillaume — L'institutrice. — Un vieux loup, par Moléri. 1 volume in-18 jésus. 2 fr. 50

JERUSALEM DÉLIVRÉE, par Le Tasse, traduction par le prince Le Brun, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

JOCELYN, par A. de Lamartine. Magnifique édition, grand in-8 jésus, ornée d'un grand nombre de vignettes et de grandes compositions hors texte 1 volume. 10 fr.

LUCY VERNON, par Bourgeois. 1 vol. in-18 jésus. 2 fr. 50

LES MISÉRABLES, par Victor Hugo, 10 vol. in-18 jésus. Le vol. 3 fr. 50
Le même ouvrage, 10 vol. in-8. 60 fr.

LES MORTS INCONNUS. — LE PASTEUR DU DÉSERT, par Eugène Pelletan. 2e édition. 1 volume in-18 jésus. 1 fr. 50

LA NAISSANCE D'UNE VILLE, par Eugène Pelletan. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

ŒUVRES DE FENIMORE COOPER, traduites par Defauconpret. Nouvelle édition illustrée, 30 volumes in-8. Le volume. 3 fr.

ŒUVRES DE WALTER SCOTT, traduites par Defauconpret. Nouvelle édition illustrée, 30 volumes in-8. Le volume. 3 fr.

PETITS DRAMES BOURGEOIS, Études de mœurs, par Moléri. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr.

LE PORTEFEUILLE D'UN JOURNALISTE. Romans et Nouvelles, par Hippolyte Lucas. 1 volume in-18 jésus. 3 fr. 50

LES ROIS PHILOSOPHES, par Eugène Pelletan. 1 vol. in-8. 5 fr. 50

LA SŒUR JEANNE, par Saint-Germain-Leduc. 1 vol. in-18 jésus. 2 fr. 50

LE TAILLEUR DE PIERRES DE SAINT-POINT, par A. de Lamartine. Récit villageois. 1 vol. in-8 cavalier. 4 fr.

LA TRAITE DES BLANCHES, par Moléri. 1 vol. in-18 jésus. 2 fr. 50

LE VICAIRE DE WAKEFIELD, par Goldsmith, traduction par Ch. Nodier. 1 vol. in-18 jésus. 1 fr. 50

LE FILS, comédie en quatre actes et en prose, par Auguste Vacquerie. 1 vol. in-8. 4 fr.

LES FUNÉRAILLES DE L'HONNEUR, par Auguste Vacquerie. 1 vol. in-18 grand jésus. 2 fr.

JEAN BAUDRY, comédie en quatre actes et en prose, par Auguste Vacquerie. 1 vol. in-18, grand jésus. 2 fr.

LES MISÉRABLES. — Drame par Charles Hugo. 1 volume in-8. 4 fr.
In-18. 2 fr.

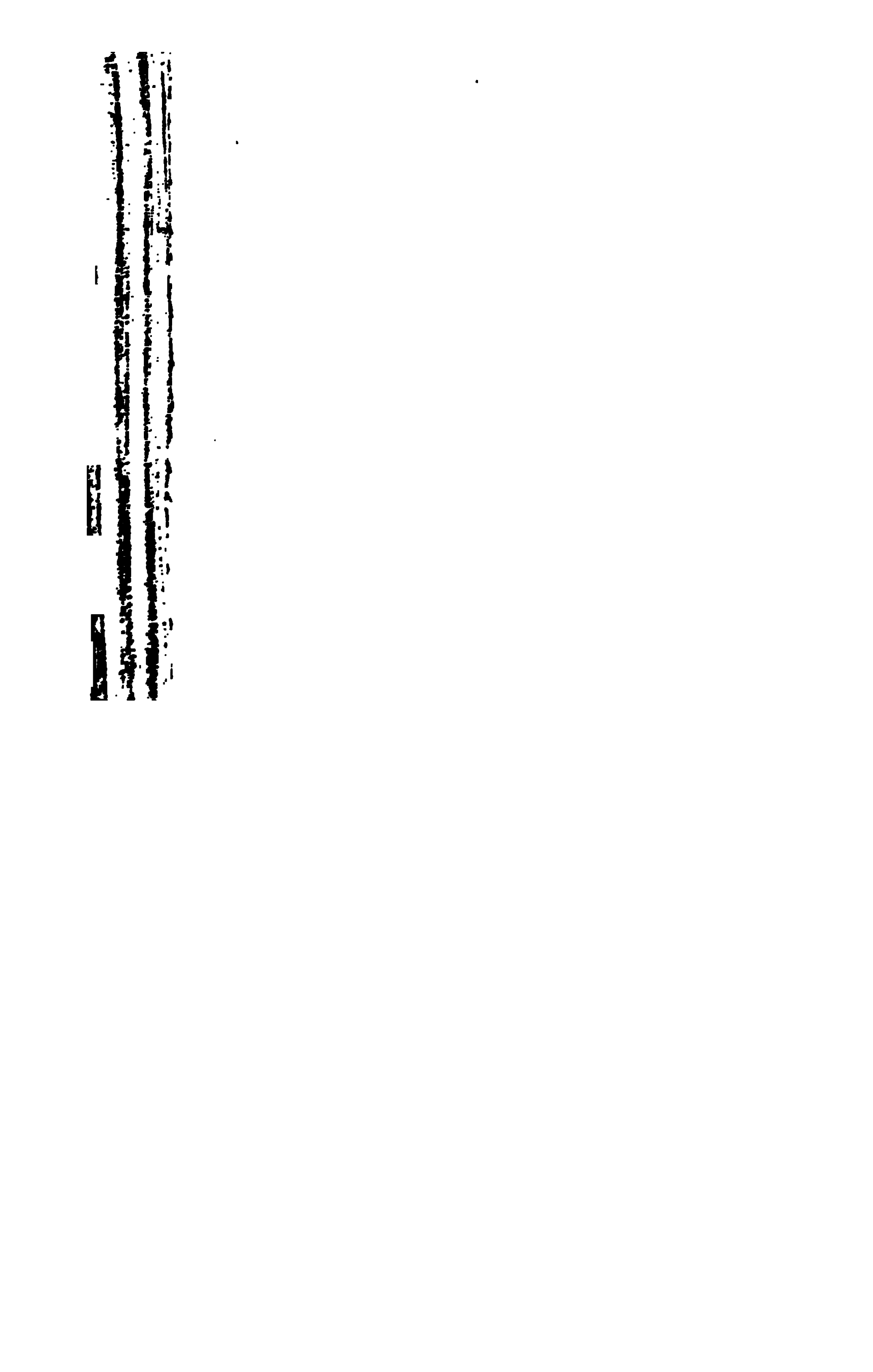
ŒUVRES COMPLÈTES DE W. SHAKESPEARE, traduction nouvelle par François-Victor Hugo, avec une introduction par Victor Hugo. Chaque volume, format in-8 contenant, en outre des pièces, une introduction, des notes et un appendice, se vend séparément. 5 fr. 50

SOUVENT HOMME VARIE, par Auguste Vacquerie. 1 volume in-18 grand jésus. 1 fr. 50

THÉATRE de Paul Meurice. — Études et copies, *Hamlet*, *Falstaff*, *Paroles*. 1 vol. in-18, grand jésus. 2 fr. 50

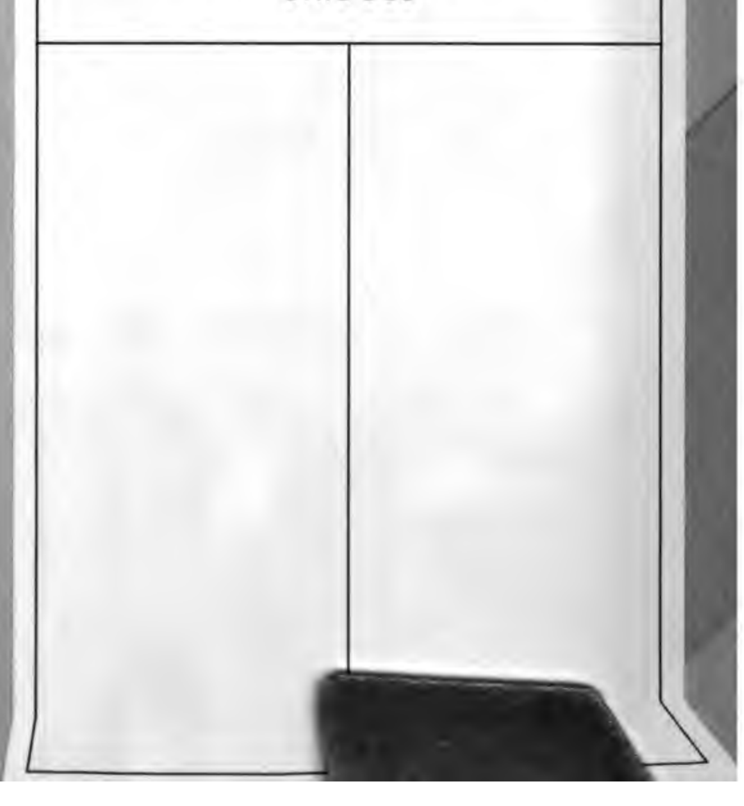
Seize sujets de **HAMLET,** dessinés et lithographiés par Eugène Delacroix. (Épreuves sur papier de Chine). 40 fr.

PARIS. — [illegible]




4


3 6105 019 965 974


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE

